Les paysans du Sénégal

Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance

Paul Pélissier

Dakar - Paris

2008

Les paysans du Sénégal

Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance

Paul Pélissier

Version électronique préparée par Charles Becker

Dakar - Paris

2008

Illustration de couverture :

Exemple de l'aménagement par la riziculture des petites vallées découpant le plateau de Bignona. Dans l'angle Nord-Ouest, défrichement dans la forêt de plateau au bénéfice de l'arachide.

Cliché I.G.N.

© Paul Pélissier

Note introductive

L'initiative des historiens de l'Université de Dakar de procurer à leurs étudiants une version électronique des "*Paysans du Sénégal*" m'apparaît aussi significative qu'elle était pour moi inattendue. Sans doute illustre-t-elle mon incapacité de donner d'un ouvrage écrit il y a plus d'un demi-siècle une version actualisée. Incapacité liée aux conditions matérielles et à l'éloignement du terrain, mais surtout à ma conviction que les bouleversements intervenus depuis les années soixante nécessiteraient, non pas une mise à jour, mais une remise en question de la conception initiale de l'ouvrage.

Imagine-t-on aujourd'hui une géographie des campagnes sénégalaises qui ne place pas au cœur de leur dynamisme l'explosion démographique et une croissance exponentielle de l'urbanisation, deux phénomènes majeurs qui, à l'époque de mes recherches, commençaient à peine, sinon à proximité immédiate du Cap-Vert, à marquer les paysages et les sociétés de leur empreinte ? Pour donner un ordre de grandeur approximatif des changements que j'évoque, les effectifs citadins sénégalais ont été, depuis l'élaboration de mon livre, multipliés au minimum par dix, tandis que ceux des ruraux ont, sans aucun doute, plus que doublé.

Simultanément des changements techniques ont modifié les systèmes de production ; par exemple, les progrès de la culture attelée ont sensiblement réduit les besoins en main-d'œuvre des exploitations paysannes. D'où, pour en rester à l'espace rural, des mouvements de population synonymes de recherche et de défrichement de terres nouvelles, dont, par exemple, la colonisation de la forêt classée de Pata, en Haute-Casamance, offre un modèle symbolique. C'est dire qu'au plan strictement géographique, ce livre m'apparaît, pour une bonne part, obsolète.

Alors pourquoi retient-il l'attention des historiens ? Probablement parce que la géographie de l'Afrique et singulièrement du Sénégal, est d'abord le produit de l'histoire. Dans les limites, climatiques notamment, imposées par un milieu naturel sévère, mais nuancé, l'occupation et la mise en valeur du "Finistère sénégalais" ont prioritairement résulté de la structure, de l'organisation et du patrimoine technique des différentes vagues de son peuplement. En bref, les différenciations géographiques sont largement des héritières : ici comme partout, géographie et histoire sont indissociables. Mon travail peut, d'autre part, avoir quelque intérêt pour les historiens parce qu'il date d'une époque-charnière pour le Sénégal et parce qu'il est largement fondé sur des enquêtes auprès de témoins irremplaçables, dont beaucoup sont aujourd'hui disparus.

Mais d'autres outils sont désormais à la disposition des historiens : il leur appartient donc d'approfondir, de compléter ou de démentir les vues exposées dans cet ouvrage, tandis qu'il revient aux géographes d'apprécier mes évolutions intervenues et d'analyser les forces du changement qui transforment solidairement villes et campagnes sénégalaises.

Cette édition électronique ne me doit rien, ni dans son projet, ni dans sa réalisation. En revanche, elle a deux parrains éminents : d'une part le professeur Ibrahima Thioub, le dynamique directeur du département d'histoire de l'université Cheik Anta Diop, d'autre part l'inlassable chercheur qu'est Charles Becker qui a bien voulu mettre sa compétence et sa puissance de travail au service de l'entreprise. À tous deux j'exprime, avec mon amitié fidèle et ma chaleureuse estime, mes plus sincères remerciements.

Paul Pélissier

Note sur la présentation de la version électronique

Le Professeur Paul Pélissier a publié en 1966 l'ouvrage issu de sa thèse de Doctorat d'État es Lettres [1], *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. [Saint-Yrieix, Fabrègue : 939 p.].

Cet ouvrage a constitué depuis sa publication une référence majeure qui a servi de fondement à de nombreux travaux ultérieurs, non seulement dans le domaine de la géographie, mais aussi de l'histoire et de la sociologie.

Cet ouvrage intéresse, au-delà du géographe, l'historien, le sociologue, et toute personne désirant comprendre les sociétés rurales du Sénégal, pour une double raison :

• la première vient du fait que l'auteur manifeste son souci constant de rendre compte des héritages, en convoquant autant les sources orales qu'écrites pour comprendre les "civilisations agraires" [2] actuelles du Sénégal qui sont aussi inscrites dans leurs histoires ;

• la seconde est qu'il s'agit maintenant, presque un demi siècle après la réalisation des enquêtes, d'un document d'archive inestimable qui décrit des situations géographiques au tournant des Indépendances et nous livre aussi un témoignage sur un moment de l'évolution des sociétés africaines dans des espaces déjà fragiles à l'époque, mais où les évolutions n'ont certes pas été favorables.

Nous remercions vivement le Professeur Paul Pélissier de nous avoir autorisé à rendre cet ouvrage accessible sur le site du Département d'Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il y est complété par son étude sur l'habitat des Diolas de Casamance, qui y représente un autre document du plus grand intérêt, dont il a également accepté la publication électronique [3].

*****

[1] Thèse soutenue à l'Université de Bordeaux, le 30 juin 1966.

[2] On doit reconnaître à P. Pélissier le mérite — et presque l'audace — d'avoir parlé alors de "civilisations agraires", en démontrant que son étude a été consacrée à des sociétés diverses, vivantes, façonnées par des histoires particulières, au cours desquelles elles ont défini leurs rapports propres à des environnements variables.

[3] Publié d'abord sous forme d'une plaquette du Département de Géographie de l'Université de Dakar, sous le titre *Les Diolas : essai sur l'habitat des riziculteurs de Basse-Casamance.* [Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 65 p., 17 figures, 8 planches photographiques hors-texte], le texte était paru à l'identique, sous le même titre, mais repaginé, avec les 17 figures et les 16 photographies de l'auteur, dans *Les Cahiers d'Outre-Mer* [n° 44, 11ème année, octobre-décembre 1958, pp. 334-388], puis a été republié avec les 17 figures, mais sans les 16 photographies de l'auteur, dans le recueil d'articles de Paul Pélissier, *Campagnes africaines en devenir* [Paris, Arguments, 1995, pp. 31-76]. Il est accessible à :
http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php?option=com_remository&Itemid=60&func=select&id=23

L’ouvrage a été numérisé intégralement à l’aide d’un logiciel de reconnaissance des caractères, puis mis sous forme de fichiers - textes.

Un important travail de relectures, multiples, a été nécessaire, puisque la sortie initiale était loin d’être parfaite.

Pour la mise en ligne nous avons retenu les options suivantes :

- la présentation du texte est faite dans un format “.pdf”, pour une mise en page finale non modifiable ; cependant le format “.doc”, qui a servi à l’enregistrement mis en ligne est disponible ;

- la pagination de l’ouvrage imprimé est toujours clairement indiquée de manière à pouvoir citer l’original : le début d’une page du livre est signalé par la mention /p. …/. Ainsi la page 675 débute après la mention /p. 675/ ;

- l’enregistrement des figures et les tableaux en format image “.jpg” avec des indications claires dans le nom des fichiers eux-mêmes : ainsi le fichier nommé “PELISSIER-FIG03+.jpg” concerne la figure 3 et le “fichier PELISSIERPL26+.jpg” la planche 26, dont l’emplacement dans le livre est indiqué par ailleurs dans le fichier de texte correspondant ;

- la présentation sous forme de chapitres individuels a été retenue, et l’ensemble de l’ouvrage électronique comporte donc, avec cette note introductive, 18 fichiers correspondant à : l’Avant-propos, aux 16 chapitres, à la conclusion et, pour le dernier, aux orientations bibliographiques, aux listes des tableaux et figures et à la table des matières. Cependant tous ces fichiers, à l’exception des tableaux et figures, ont été rassemblés en un fichier unique, mais assez “lourd”, qui peut être utilisé plus facilement pour les recherches ;

- les fichiers de texte sont numérotés de manière continue. Ils comptent respectivement 24, 34, 22, 28, 24, 42, 34, 22, 14, 18, 26, 12, 54, 52, 50, 18, 34, 10, 19 pages. L’ouvrage entier se compose donc de 537 pages, auxquelles s’ajoutent les figures et les planches.

- La proposition séparée des 64 planches hors texte et des 74 figures dans le texte, qui sont disponibles sous forme de fichiers individuels identifiables par leur nom : “PELISSIER-PLANCHE” ou “PELISSIERFIG”, auquel est ajouté le numéro de la planche ou de la figure dans l’ouvrage publié.

Il serait possible de réaliser un index de la version électronique de l’ouvrage à l’aide des fichiers en format “doc”. Nous ne l’avons pas proposé ici, puisque l’interrogation et la recherche directe sur le fichier global de l’ensemble du livre est aisée.

Nous sommes à l’écoute de toute suggestion pour l’amélioration de cette version électronique.

Charles Becker

*****

Citation de ce document :
Paul Pélissier, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Version électronique de l'ouvrage paru sous le même titre [Saint-Yrieix, Fabrègue : 939 p.], 537 p., 74 figures et 64 planches. Dakar, UCAD - Département d'Histoire, juin 2008. http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php?option=com_remository&Itemid=60&func=select&id=22 . Consulté le……..

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à Madame Émilie Ndiaye - Senghor, pour la compétence et l'efficacité dans le travail de numérisation de l'ouvrage, de patiente relecture et de mise en forme préliminaire du document électronique.

Les paysans du Sénégal

Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance

Paul Pélissier

Agrégé de l'Université
Docteur ès Lettres

Ouvrage publié
avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale
et du
Centre National de la Recherche Scientifique

Imprimerie Fabrègue
Saint-Yrieix (Haute-Vienne)

1966

/p. vii/

À ma femme

À mes parents

À mes maîtres :
MM. Pierre Gourou et Louis Papy

Aux paysans du Sénégal

******

/p. ix/

Avant Propos

Cet ouvrage de géographie consacré aux Paysans du Sénégal n'est en rien une somme de connaissances accumulées sur le milieu physique, les sociétés et l'économie des campagnes sénégalaises. S'il poursuivait une tel projet, il apparaîtrait aux spécialistes des différentes sciences de la terre et de l'homme ainsi qu'aux responsables sénégalais comme singulièrement incomplet et souvent allusif en dépit de sa longueur. Son objectif est uniquement de présenter le résultat de recherches conduites sur un thème et avec des méthodes spécifiquement géographiques.

Notre thème ? Le dialogue de l'homme et du milieu, plus précisément du paysan et de la terre, transcrit dans l'aménagement de l'espace par les sociétés rurales. Mais un dialogue qui n'est jamais ni direct ni anonyme puisqu'il se poursuit à travers l'écran de civilisations qui donnent à chaque population une organisation, un arsenal technique, une efficacité et des objectifs qui lui sont propres. C'est dire que si le travail du géographe implique le recensement de toutes les données qu'apportent sur son terrain les spécialistes appliqués à l'étude de l'environnement naturel et des sociétés qui l'exploitent, son rôle spécifique ne commence qu'à partir du moment où il analyse l'empreinte de l'homme sur le milieu et s'efforce d'en comprendre les mécanismes. Les autres secteurs de la recherche ne sont donc mis à contribution que lorsqu'il s'agit d'établir les corrélations rendant compte des conditions, des processus et des limites de l'intervention humaine. Ainsi s'explique que nous n'ayons fait appel que de manière fragmentaire aux résultats des travaux des pédologues, des agronomes, des historiens, des sociologues, des économistes, etc., bien que nous ayons été en même temps conduits à prospecter des domaines encore inexplorés relevant de ces recherches autonomes. Pour ne prendre qu'un exemple, on trouvera dans cet ouvrage beaucoup d'histoire et très peu de références aux travaux et aux sources que les historiens ont coutume d'utiliser. Ce paradoxe ne résulte pas /p. x/ seulement de la rareté des recherches historiques consacrées aux populations que nous étudions. Il s'explique par notre conception de la géographie : l'histoire que nous avons dû faire a pour fin la compréhension du présent ; elle part des faits enregistrés sur le terrain pour remonter à l'explication ancienne lorsqu'elle peut être atteinte. À ce propos, nous ne nous dissimulons pas que certains jugeront parfois excessive la place que nous avons faite à la reconstitution du passé et à l'analyse des structures anciennes ; elle correspond aussi exactement que possible au poids de l'histoire dans l'interprétation des situations actuelles. Et loin de nous plaindre de ce que l'état des sources écrites et nos méthodes d'enquête nous aient conduit à puiser l'essentiel de notre documentation dans la mémoire des hommes, nous en tirons au contraire une double satisfaction : celle de participer à la promotion de la tradition orale africaine au rang de véritable document scientifique, qu'il convient évidemment de soumettre à la même rigoureuse critique quel les archives écrites ; celle aussi de pouvoir localiser les hommes que nous étudions dans une évo-

lution qui éclaire le présent et l'avenir à partir de la conscience qu'ils éprouvent eux-mêmes de leur situation historique et des héritages qu'elle fait peser sur eux.

Inversement, le caractère succinct des données que nous avons pu retenir dans des domaines comme ceux de l'agronomie ou de la pédologie peut paraître surprenant dans un ouvrage consacré à la vie rurale. Il ne correspond nullement aux résultats des recherches dans ces spécialités. Il signifie simplement que ces résultats offrent peu de principes d'explication à la situation géographique actuelle des campagnes sénégalaises, et que nos paysanneries ont jusqu'ici manifesté une grande indifférence à l'égard des indications fournies par des sciences dont les préoccupations sont essentiellement tournées vers l'avenir.

Rendre compte de l'aménagement de l'espace, c'est-à-dire faire la physiologie des paysages transformés ou construits par l'homme est une tâche accessible dans la mesure où le géographe se soumet aux rudes exigences de la recherche sur le terrain. Ce n'est qu'après s'être fait Sérèr chez les Sérèr, Manding chez les Manding ou Diola chez les Diola, qu'il peut espérer connaître de l'intérieur les caractères et les problèmes spécifiques de chacune de ces sociétés et savoir quelles pistes il doit prendre pour interpréter sa situation. Pas plus que nous ne reconnaissons droit de cité à une recherche faite à travers les dossiers administratifs, les rapports des techniciens et les annuaires de statistiques, pas davantage nous ne qualifions de géographiques les documents élaborés à travers l'écran de fiches stéréotypées confiées à une armée d'enquêteurs incontrôlables.

/p. xi/

Une telle position fixe les limites de nos ambitions et souligne les faiblesses de ce livre. À l'échelle où nous avons travaillé, elle exclut toute prétention à établir des résultats quantitatifs. À une époque où chacun se croit autorisé à établir des statistiques, nous avons touché du doigt le faux-semblant des chiffres dont fourmillent maints documents, en particulier ceux qui intéressent l'économie agricole. Consécutive à des centaines d'expériences, notre méfiance à l'égard des démonstrations chiffrées est à la mesure du sentiment d'exactitude et de sécurité qu'elles procurent au lecteur. Au reste, le seul point sur lequel un appareil statistique sérieux eût enrichi notre travail est celui de l'appréciation comparative des niveaux de vie, c'est-à-dire de l'efficacité économique des différents systèmes de production que nous analysons. Nous nous consolons de n'avoir pu en traiter parce que nous estimons qu'en ce domaine l'utilisation des termes monétaires n'a pas grande signification chez des populations vivant encore largement mais très inégalement en marge des circuits commerciaux. Non point que nous sous-estimions l'intérêt des données quantitatives ; Mais pour les établir il eût fallu travailler â une échelle infiniment plus grande et procéder par sondages monographiques. Trop extensive, notre recherche n'est qu'une opération de défrichement permettant de dégrossir les problèmes et de localiser en connaissance de cause des travaux plus précis. La prochaine étape de la connaissance de nos paysanneries pourrait être celle de l'analyse des structures agraires proprement dites, conduite à partir d'une cartographie très fine et permettant l'élaboration de chiffres sur les surfaces cultivées, les rendements, etc., en vue d'un approfondissement et d'une remise en cause des sommaires schémas auxquels nous avons abouti.

Et à qui nous reprocherait le caractère prématuré de notre recherche et le point de vue qualitatif d'une géographie dont l'homme est le moteur, nous rappellerions que même dans les pays les plus industrialisés les modèles mathématiques apportent moins à l'explication des paysages et de l'évolution des aménagements que la connaissance des faits humains, des organisations sociales et des structures mentales, et nous soumettrions la saisissante formule de R. Oppenheimer, que vient si opportunément de rappeler Jean Labasse : « Plus on est précis, moins on va profond ».

Mais la volonté du géographe de fonder ses analyses sur la fréquentation du terrain et la compréhension des hommes n'exclut nullement l'utilisation des documents solides et modernes que mettent à sa disposition les techniques nouvelles, en particulier les cartes précises et les photographies aériennes. Une des principales faiblesses de ce travail découle de ce que nos enquêtes ont été en grande partie conduites avant /p. xii/ que ne soit disponible la belle série de cartes récentes dressée par l'Institut Géographique National à partir de la couverture aérienne. Une seconde faiblesse de notre livre, qui frôle la faute méthodologique, est d'avoir été élaboré exclusivement au sol, sans le concours de la

photographie aérienne, concours pourtant irremplaçable dans un pays démuni de tout lever cadastral et de tout document administratif fixant l'assiette foncière des villages (quand ce n'était pas les limites des cantons...). Cette carence s'explique par la date de nos recherches : durant leur plus grande partie, les seules photographies aériennes disponibles étaient celles de la couverture au 1/50 000 destinée à la confection des cartes au 1/200 000. Pris en saison sèche et à trop petite échelle, ces clichés étaient inutilisables en géographie agraire. Depuis quelques années, les collections des photothèques se sont enrichies de magnifiques séries, établies à l'occasion de missions ponctuelles, et dont l'échelle (en général le 1/10 000 ou le 1/5 000) et la qualité font d'extraordinaires documents pour l'analyse des paysages ruraux. Si le bienveillant accord de l'IGN nous permet d'enrichir cet ouvrage de quelques spécimens de ces photographies, il faut convenir qu'elles n'ont en rien servi à l'élaboration du texte qu'elles illustrent. Nous mesurons mieux que personne de quel précieux moyen d'investigation nos enquêtes ont été ainsi privées.

En dépit de ces faiblesses — et de cent autres que le lecteur découvrira au fil des pages — un tel ouvrage peut-il espérer offrir quelque utilité ? Est-il permis d'exprimer le vœu qu'il aide, si modestement que ce soit, les spécialistes et les techniciens formés en Occident à juger un peu moins sommairement de l'agriculture africaine ? qu'il incite les experts en développement à ne pas traiter l'Afrique noire comme une table rase où l'on peut impunément conduire n'importe quelle expérience, mais à manier avec respect les civilisations qu'ils ambitionnent de perfectionner ? et surtout qu'il participe à la prise de conscience, par les Sénégalais eux-mêmes, de la diversité, de l'authenticité et de la valeur de leur patrimoine technique et culturel et les aide à mobiliser avec confiance, sans illusions utopiques et avec réalisme, leurs propres possibilités de progrès ?

* * *

Au fil d'une longue décennie d'enquêtes et de plusieurs années de rédaction, entrecoupées de bien d'autres tâches, nous avons accumulé des dettes de reconnaissance si grandes que nous sommes incapables d'en faire le bilan. Comment remercier tous ceux qui nous ont aidé ou encouragé, et invoquer leur bienveillance, assuré comme nous le sommes que ce lourd travail n'est qu'un résumé décevant de tous les problèmes agités ensemble, de toutes les préoccupations partagées ?

/p. xiii/

On comprendra que nous fassions une place à part, et la première, et que nous réservions le plus profond de notre gratitude, à celle qui, depuis notre premier contact commun avec l'Afrique, a quotidiennement participé à nos enthousiasmes et à nos difficultés, et sans qui ce livre ne serait pas.

De même avons-nous trouvé dans notre entourage familial, depuis notre départ au Sénégal jusqu'à la réalisation de cet ouvrage, des concours inestimables auxquels nous avons à cœur d'exprimer notre reconnaissance.

Si cet ouvrage apporte quelques données à la géographie et n'est pas trop infidèle à son esprit et à sa méthode, c'est à ceux qui nous ont formé qu'il en est redevable. Depuis les bancs de la Faculté jusqu'à ce jour, nos maîtres, MM. Pierre Gourou et Louis Papy nous ont guidé de leur exemple et de leurs conseils, ont alimenté nos réflexions de leurs critiques et de leurs suggestions, ne ménageant jamais, lorsque nous étions en difficulté, leur chaleureuse vigilance. Combien précieuse aussi a été pour nous l'étroite solidarité qui lie les géographes tropicaux, amis de notre génération attelés à des tâches comparables et maîtres toujours disponibles pour nous faire bénéficier de leur expérience et de leurs encouragements, comme MM. Jean Dresch et Pierre Monbeig et le regretté Charles Robequain.

C'est évidemment au Sénégal que nous avons laissé les dettes de reconnaissance les plus nombreuses. Nous n'oublions pas que c'est à 1'Institut français d'Afrique noire que nous devons d'avoir pu effectuer notre premier séjour au Sénégal ; nous n'avons cessé par la suite de trouver le plus cordial accueil auprès de l'inépuisable érudition de son fondateur, M. Théodore Monod.

C’est durant les huit années que nous avons passées à l’Université de Dakar que nous avons multiplié nos enquêtes et élaboré ce livre. À ceux qui nous y ont appelé, épaulé ou entouré nous gardons une reconnaissance particulière. Et en premier lieu aux trois recteurs qui ont conduit le jeune Institut des Hautes Études de Dakar jusqu’à son épanouissement en Université, MM. G.-H. Camerlynck, Jean Capelle et Lucien Paye ; nous n’ oublions pas l’intérêt privilégié qu’ils ont bien voulu accorder à la géographie et la confiance dont ils nous ont honoré. À leur nom s’associe naturellement celui de M. Henri Meyrignac, à l’inlassable dynamisme de qui notre jeune institution dut de s’équiper rapidement et de disposer sans délai des moyens nécessaires à la recherche sur le terrain. Faute de pouvoir nommer tous les collègues de Faculté qui nous ont aidé, soit dans l’exercice de leurs charges administratives, soit en /p. xiv/ s’intéressant à tel ou tel aspect de nos études, la communauté de nos préoccupations et de nos conditions de travail nous autorise à évoquer la féconde collaboration de Mme Suzanne Daveau-Ribeiro et de M. Louis-Vincent Thomas. La curiosité d’esprit et les questions passionnées de beaucoup de nos étudiants dakarois ont été souvent pour nous un précieux stimulant.

Ce sont les Sénégalais eux-mêmes qui nous ont mis en mesure d’écrire cet ouvrage. D’abord parce qu’ils nous ont permis de travailler dans un climat de sympathie spontanée, indispensable, à nos yeux, à toute recherche en science sociale. Du Chef de l’État au plus modeste cultivateur, nos milliers d’interlocuteurs nous ont toujours fait bénéficier d’un accueil et d’un sens du dialogue d’une qualité exemplaire. Et comment évoquer sans émotion l’extraordinaire hospitalité qu’au terme de journées harassantes nous étions sûr de trouver, dans n’importe quel village, que ce soit dans la “case de passage “du chef ou sous la paillote du plus humble paysan ? Comment exprimer aussi notre pensée fidèle à tous les broussards, africains et européens, qui nous ont fait bénéficier de leur expérience et souvent de leur accueil : administrateurs, chefs coutumiers, responsables politiques, missionnaires, fonctionnaires des services techniques ? Si nous n’avons pu en nommer qu’un petit nombre au fil de notre exposé, nous n’oublions pas ce que nous devons à beaucoup d’entre eux.

Mais la substance même de ce livre, ce sont les paysans qui nous l’ont donnée. De la connaissance de la végétation à celle des structures sociales, de l’explication des modes de production à celle de leurs conceptions religieuses, ce sont eux, notables expérimentés ou jeunes adhérents des sociétés de travail, qui nous ont tout appris. Comment effacer l’anonymat de cet hommage collectif ? Sans doute en le reportant sur le nom des deux premiers géographes sénégalais, nos collègues et amis, MM. Amadou Mahtar M’Bow et Assane Seck. Notre associé de la première heure dans la mise sur pieds du département de géographie, Assane Seck, nous a fait bénéficier de sa lucide et scrupuleuse intelligence : des problèmes de son pays. Nous ne saurions dire quel enrichissement nous avons retiré, au cours d’innombrables échanges, de son amitié, de son intérêt pour notre travail et, pourquoi ne pas l’avouer ?, de notre passion partagée pour sa Casamance natale. C’est sur le terrain. lorsqu’il consacrait son enthousiasme à l’Éducation de base, que nous avons d’abord pu mesurer le dynamisme chaleureux et la profonde connaissance de nos paysanneries, d’A.-M. M’Bow. Que de fois, depuis nos courses autour de Darou-Mousti, avons-nous ensemble, et toujours avec le plus grand profit pour nous, abordé nos communes préoccupations !

/p. xv/

Aussi, en dépit de ses limites et de ses insuffisances, ce travail est-il le fruit de tant de concours qu’il nous est permis de dire, sans rejeter sur d’autres ses imperfections, qu’il est essentiellement l’œuvre collective de ceux à qui il est consacré.

Jusqu’à sa mise en forme finale notre ouvrage a tiré parti de concours aussi efficaces que discrets dont nous n’oublions pas le prix. Mme Bretteville à Dakar et M. Debeauvais à Rouen ont apporté tout leur soin à la mise au net des croquis et des cartes (dont certains n’ont pu hélas être publiés). Mlle Toussaint a assuré avec une infatigable attention un secrétariat vigilant auquel notre texte doit beaucoup.

Quant à la conception technique et à la réalisation de ce livre, le mérite en revient totalement à Jean-Pierre Fabrègue et à ses Collaborateurs ; elles illustrent le dévouement, la compétence et le talent d’une rare qualité dont nous avons eu le privilège de bénéficier.

Introduction

L'Afrique occidentale tout entière est une immense paysannerie. Malgré le remarquable essor urbain de sa façade atlantique et notamment du Cap-Vert, le Sénégal n'échappe pas à cette règle. Environ 80 % de sa population vit des seules ressources de la terre, dans le cadre de civilisations rurales héritières d'une longue histoire. En dépit de l'ancienneté de la présence européenne sur ses côtes, l'unification politique du Sénégal ne date que de la fin du XIX^{e} siècle et sa constitution en une nation est un phénomène contemporain. Aussi chacune des populations qui se juxtaposent sur son territoire, depuis les rives sahéliennes du Fleuve jusqu'aux forêts sub-guinéennes de Basse Casamance, a-t-elle élaboré, en fonction de ses structures politiques et sociales, de son arsenal technique, de son poids démographique, ses propres solutions pour tirer parti et maîtriser un milieu naturel à la fois un et divers. À partir d'une conception du monde, d'une organisation familiale et d'un équipement matériel communs à toutes les paysanneries négro-africaines, chaque société a conduit, conformément à des choix immémoriaux, l'aménagement du cadre physique où les bouleversements de l'histoire l'avaient insérée.

Finistère ouest-africain, le Sénégal s'est enrichi de toutes les migrations suscitées du Haut-Niger à l'Atlantique et de l'Adrar au Fouta-Djalon, par la longue itinérance des peuples noirs, leurs constructions politiques médiévales et modernes, et les influences exercées à travers un Sahara longtemps moins aride qu'il ne l'est devenu par les civilisations d'Afrique blanche. Fille de l'histoire, la diversité originelle de la paysannerie sénégalaise s'est trouvée accentuée par son échelonnement en latitude. Sur quelque 500 kilomètres de distance, l'aggravation progressive de la pluviométrie confère à un territoire d'une affligeante monotonie morphologique le privilège d'abriter toutes les nuances du /p. 2/ climat tropical de rythme soudanien ; depuis les lisières de la Mauritanie jusqu'aux confins guinéens les plus humides, les précipitations annuelles sont multipliées par quatre.

Or, les paysans du Sénégal ont pu exploiter cette riche gamme climatique parce qu'ils ont fait preuve tout au long de l'histoire d'une remarquable aptitude à s'adapter aux conditions qui leur étaient imposées, à déceler les potentialités des milieux où ils étaient confinés, à assimiler les innovations agronomiques compatibles avec leurs moyens techniques. Isolement n'a pas été pour eux synonyme de sclérose mais de souplesse et d'ingéniosité créatrice : témoin le profit qu'ils ont partout tiré de la végétation spontanée ou la promptitude avec laquelle ils ont intégré à la collection de leurs spéculations les riz asiatiques ou les plantes américaines telles que l'arachide, le maïs ou le manioc. Cette souplesse a récemment manifesté ses effets devant l'impact colonial ; elle est à l'origine tantôt de la naissance de formes d'agriculture pionnières, tantôt de l'intensification des systèmes de production traditionnels, tantôt enfin du délabrement des types d'occupation du sol les moins productifs, aussi savants soient-ils. Une telle disponibilité a favorisé la différentiation de chaque société rurale et l'affirmation de sa personnalité géographique.

La vie paysanne du Sénégal contemporain reflète la diversité originelle de ses populations, leur longue vie en vase clos, leur incessante mais inégale évolution, l'accord de leurs techniques avec la rigueur ou les faveurs du milieu climatique. La capacité d'adaptation manifestée par les civilisations agraires ne les a cependant pas rendues étrangères les unes aux autres ; des contacts incessants, parfois pacifiques, parfois guerriers, ont entretenu entre elles des échanges d'hommes, de produits et de techniques. Non seulement elles sont désormais intégrées à une même construction politique, dotées d'une administration homogène et d'une langue officielle commune, mais elles vivent toutes sous l'influence de deux facteurs fondamentaux d'unité voire d'unification : d'une part, un rythme climatique identique, d'autre part, une pression économique fondée exclusivement sur l'arachide.

En manière de préambule à l'analyse des types d'occupation du sol au Sénégal, s'impose donc l'évocation des trois données qui conditionnent toute sa géographie agraire et permettent de concilier l'affirmation en apparence contradictoire de sa profonde unité et de sa riche pluralité : les impératifs

climatiques et les limites qu'ils fixent aux choix et aux activités des producteurs, la variété qualitative de ses populations et leur commune évolution démographique, la dépendance de chaque budget familial comme de l'économie nationale à l'égard de l'arachide.

/p. 3/

A. Le rythme climatique

Situé entre le 12°30' et le 16°30' Nord, le Sénégal est tout entier compris dans la zone de climat tropical à longue saison sèche qui ceinture le continent africain depuis les lisières méridionales du Sahara jusqu'aux approches de la forêt ombrophile. La conséquence fondamentale de sa situation en latitude est que l'activité agricole y est exclusivement conditionnée par les précipitations et que ces dernières sont bloquées sur une unique saison des pluies. Sans doute son climat doit-il à la position littorale du Sénégal des caractères originaux et une variété régionale dont ne bénéficient pas les pays de l'intérieur. Mais ces nuances sont indifférentes au déroulement de la vie rurale traditionnelle [1].

Que l'on ne se représente cependant pas le climat du Sénégal comme réductible à un schéma simple, opposait une saison sèche durant laquelle le ciel reste implacablement serein et une saison des pluies uniformément marquée par le déluge saccadé des pluies déclenchées par les tornades ou la mousson. Des types de temps variés se succèdent au cours des quatre principales saisons que l'expérience paysanne discerne au long des mois : le *nor*, le cœur de la saison sèche, durant lequel, de février à avril, les températures s'élèvent progressivement tandis que le ciel, balayé par le vent d'Est et, sur la côte, par l'alizé, reste généralement clair, sans que les brouillards nocturnes et les brumes matinales soient exclus ; le *tiorone*, de la fin avril à la fin juin, dont les températures excessives se conjuguent avec l'arrivée de filets d'air humide pour faire éclore un véritable printemps, nombre d'arbres et d'arbustes fleurissant plusieurs semaines avant la première chute d'eau ; le *navêt*, de juillet à fin octobre, ou saison des pluies sur laquelle se concentre toute l'activité agricole ; le *lolli* enfin, véritable arrière-saison, dont les /p. 4/ dernières semaines, en décembre-janvier, font figure de saison fraîche, surtout lorsqu'elles sont marquées par les ondées du *heug*. Durant la longue saison sèche, cette diversité se combine avec des oppositions régionales, notamment entre la côte à laquelle son atmosphère perpétuellement humide vaut des températures modérées et d'abondantes précipitations occultes, et l'intérieur soumis à l'haleine desséchante de *l'harmattan*. Ainsi, en mars, la température moyenne est, à Dakar-Yoff, de 20,7° C, tandis que les minima et maxima moyens sont respectivement de 17,2° C et de 24,2° C, tandis que l'humidité relative oscille entre des minima et maxima moyens de 61 et 94 %. Dans le même temps, Kaolack, à moins de cent kilomètres de la côte, connaît une température moyenne de 28,4° C, des minima et maxima moyens de 18 et de 38,8° C et une humidité relative variant en moyenne entre 12 et 66 %.

Mais la succession de types de temps différenciés au cours de l'année comme le partage saisonnier du territoire en zones climatiques illustrant son extension en latitude et surtout sa situation littorale, ne sont d'aucun secours pour expliquer la vie rurale sénégalaise. Que la saison sèche soit plus ou moins fraîche ou plus ou moins sévèrement marquée par l'influence des vents d'Est, que l'atmosphère soit alors purifiée par la brise de mer ou voilée par les vents de sable, peu importe au développement des

[1] Aussi succinctes que soient ces notes relatives au climat du Sénégal, que nous limitons volontairement aux remarques susceptibles d'éclairer directement le fonctionnement de la vie rurale, elles reposent naturellement sur l'examen attentif des données les plus récemment publiées par le service météorologique du Sénégal, c'est-à-dire essentiellement : *Aperçus sur la climatologie de l'Afrique Occidentale française* (Service météorologique de l'Afrique Occidentale française, Dakar, décembre 1957) ; *Pluviométrie 1920-1949 du Sénégal* (Service météorologique fédéral de l'AOF, Dakar, août 1954) ; *Le Climat du Sénégal, données statistiques* (Service météorologique du Sénégal, juillet 1960) ; *Normales climatologiques du Sénégal* (ASECNA) (Service météorologique de la République du Sénégal, Dakar, juillet 1963). Ces publications étant soit polycopiées soit ronéotypées sont d'accès très difficile. Aussi pourra-t-on se reporter avec profit au fascicule 3 des *Études sénégalaises*, n° 9 (Centre de recherches du Sénégal, Saint-Louis du Sénégal, 1965, 214 p.) où F. Brigaud traite du climat en fournissant d'importants tableaux statistiques. Indiquons enfin que P. Moral a entrepris une étude systématique du climat du Sénégal dont malheureusement seule la première partie a paru au moment de l'impression de ce livre, et où l'auteur met notamment en lumière le schéma climatique fondamental et la diversité saisonnière du climat sénégalais : P. Moral, « Le climat du Sénégal », (Premier article, *Revue de géographie de l'Afrique occidentale*, Université de Dakar, n° 1-2, 1965, p. 49-70).

plantes cultivées et à l'organisation de l'activité rurale puisque toute l'agriculture est une agriculture sous pluie, exclusivement dépendante des précipitations estivales.

De même, l'analyse des éléments du climat est d'un intérêt très inégal pour la compréhension de la géographie agraire du Sénégal. Les températures et leurs variations dans le temps et dans l'espace n'interviennent en rien dans la sélection des spéculations, dans le choix des espèces ou des variétés cultivées, dans le rythme de la vie paysanne. Leurs moyennes mensuelles ne s'abaissant jamais au-dessous de 20° C, elles dépassent toujours et partout un niveau favorable à la croissance et à la fructification de la collection complète des plantes tropicales, ce qui leur enlève toute influence sélective et neutralise leur rôle géographique.

À l'exception des habitants de la Vallée, la paysannerie sénégalaise pratique une agriculture véritablement tropicale, c'est-à-dire de saison chaude et humide. Pour des civilisations fondées sur des cultures sous pluie, l'année agricole se confond avec la saison des pluies, appelée l'hivernage en Afrique noire [2]. Seules la préparation des terrains de /p. 5/ culture et certaines récoltes peuvent s'échelonner sur la fin et le début de la saison sèche. L'activité rurale est même d'autant plus étroitement prisonnière de la saison des pluies que cette dernière est plus brève, qu'elle éclate et s'interrompt plus brutalement. C'est, en effet, dans les régions les plus humides non seulement que l'hivernage est le plus précoce mais que les réserves hydriques du sol permettent aux opérations culturales d'empiéter le plus largement sur la saison sèche.

De plus, la coïncidence de la saison végétative des plantes cultivées avec l'hivernage est, au Sénégal, d'autant plus stricte que le climat est plus sévère. C'est uniquement dans les régions les plus arrosées que sont mises en œuvre certaines techniques permettant d'emmagasiner l'eau. La Casamance est pratiquement seule à connaître des aménagements favorisant la retenue des eaux de ruissellement et l'inondation prolongée des terres basses. Plus le climat est sec, plus l'agriculture traditionnelle est une agriculture de terres hautes, tirant directement ses ressources hydriques des pluies. La dépendance des activités paysannes à l'égard des précipitations est rendue encore plus étroite que ne le suggère l'examen des isohyètes par les types de civilisation et l'adaptation de leurs techniques et de leurs spéculations aux données brutes du climat.

La carte des pluies est donc la seule à offrir un intérêt pour la géographie agraire et son caractère schématique dispense de longs commentaires. Son caractère essentiel est d'offrir l'image de courbes conformes aux parallèles et illustrant une diminution rapide et régulière de la tranche d'eau annuelle du Sud au Nord du pays. Alors que les confins côtiers de la Guinée "Portugaise" les plus méridionaux reçoivent normalement quelque 1 500 mm de pluie par an, et que la totalité du territoire situé au Sud de la Gambie enregistre régulièrement des chutes d'eau supérieures à un mètre, tout le "bassin de l'arachide", c'est-à-dire le domaine qui s'étend de la rive Nord du Saloum jusqu'à la bordure méridionale du delta du Sénégal, ne bénéficie plus que de précipitations inférieures à 800 mm qui vont s'amenuisant progressivement jusqu'au chiffre de 400 mm représentant le minimum indispensable aux cultures tropicales les moins exigeantes pour accomplir leur cycle végétatif (cf. fig. 1 et fig. 3).

Pour des céréaliculteurs comme les Sénégalais, l'aridité croissante du climat avec la latitude a pour conséquence une réduction concomitante de la collection des plantes cultivables qu'ils peuvent mobiliser. On schématiserait à peine en indiquant que, dans la partie la moins pluvieuse du pays, entre Bas Sénégal et Saloum, ils ne peuvent vivre que grâce aux pénicillaires (ou petits mils) ; qu'à partir du Saloum, ils /p. 6/

Figure 1 – Précipitations moyennes mensuelles dans le Cayor (Louga et Tivaouane), sur le Saloum (Kaolack), en Haute Casamance (Vélingara) et en Basse Casamance (Ziguinchor), d'après les normales 1931-1960

---

[2] Sans doute, l'emploi du mot "hivernage" pour désigner la saison des pluies, c'est-à-dire l'été, est-il très discutable aux yeux des climatologues ; mais il est, au Sénégal et dans tout l'Ouest africain, d'un usage si général qu'il ne prête plus à aucune contestation.

peuvent compter, s'ils leur font une place dans leurs préoccupations, sur des récoltes assurées de sorgho et de maïs ; qu'au Sud de la Gambie enfin cette gamme de céréales peut être régulièrement enrichie par la /p. 7/ culture du riz. La végétation naturelle, c'est-à-dire la forêt, connaît bien entendu, compte non tenu des autres facteurs, un dynamisme et une diversité dont la croissance est parallèle à celle des pluies.

Mais l'influence de la pluviosité sur les activités agricoles ne dépend pas seulement du total annuel des chutes d'eau. Elle s'exerce aussi à travers leur répartition dans le temps, ici le nombre de jours de pluie et la durée de l'hivernage. Or les facteurs apportent d'importantes atténuations aux contrastes suggérés par la rapide élévation des tranches d'eau enregistrées par les pluviométries du Nord au Sud du pays. Après les quelque 450 mm relevés en moyenne à Louga, au

---

Figure 2 – Nombre moyen de jours de pluie en hivernage à Louga, Kaolack et Ziguinchor.

/p. 8 – p. 9/

Figure 3 – Pluviométrie. Période 1931-1960

/p. 10/ Nord du Cayor, tombent en général en un peu moins de quarante jours, les 800 mm normalement reçus par Kaolack, sur le Saloum, se répartissent au cours d'une soixantaine de jours de pluie, et les 1 500 mm dont bénéficie Ziguinchor, s'échelonnent sur sensiblement moins de cent jours, quatre-vingt-douze en principe. Mais c'est surtout la durée de l'hivernage qui corrige les oppositions zonales nées de la comparaison des totaux annuels des pluies. Sur les marges septentrionales du bassin de l'arachide, on peut estimer que les pluies suffisant à la germination des plantes cultivées s'établissent, en année moyenne, entre le 10 et le 15 juillet, et que l'on peut miser sur des précipitations probables jusqu'aux environs du 15 au 20 octobre ; la période utile à l'agriculture y est donc de l'ordre de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze jours. À Kaolack, l'hivernage est en général solidement installé dès la dernière semaine de juin et il s'achève au cours de la seconde quinzaine d'octobre ; sa durée moyenne est de l'ordre de cent dix à cent vingt jours. Or, pour une pluviosité presque deux fois plus abondante, la durée moyenne de l'hivernage à Ziguinchor ne dépasse guère cent quarante jours, s'échelonnant de la seconde quinzaine de juin jusqu'aux

---

Figure 4 - Durée moyenne de l'hivernage dans le Cayor (Louga sur le Saloum (Kaolack) et en Basse Casamance (Ziguinchor)

---

tout premiers jours de novembre. En dépit des potentialités très inégales que lui ouvrent les variations des précipitations d'une extrémité à l'autre de son territoire, ces données confèrent à toute l'agriculture sénégalaise une unité profonde. Partout elle doit s'accorder au même rythme imposé par la succession d'une unique saison pluvieuse et d'une /p. 11/ longue et rigoureuse saison sèche. Même dans les régions les plus arrosées, peuvent être introduites les plantes adaptées aux nuances les plus sèches du climat car, passé un seuil pluviométrique minimum, les limites de leur aire d'extension sont relativement indifférentes à l'importance des précipitations et dépendent surtout de la durée de leur cycle végétatif ; c'est le cas, en particulier, des petits mils et de l'arachide qui peuvent être cultivés jusque dans les secteurs les plus humides et les plus verdoyants de la Casamance où la générosité apparemment excessive de la saison des pluies est corrigée par sa brièveté.

La diminution régulière des pluies en latitude n'a pas seulement pour conséquence d'affirmer la dépendance de la vie rurale à leur égard et de réduire progressivement la gamme des plantes cultivables ; elle a surtout pour résultat d'aggraver parallèlement la vulnérabilité de toute entreprise agri-

cole, aussi adaptée soit-elle aux conditions moyennes du climat local. En effet, plus le total annuel des précipitations s'amenuise

---

Figure 5 - L'irrégularité croissante des pluies du Sud au Nord du Sénégal : le pourcentage des précipitations minima et maxima par rapport à la moyenne annuelle

---

/p. 12/ et moins les normales sont significatives ; plus les chutes d'eau sont modestes et moins elles sont assurées ; plus la hauteur des pluies est faible et moins les relevés annuels successifs sont conformes à leur moyenne. L'examen des précipitations réelles pour les trois stations que nous avons retenues comme types, révèle que, de 1920 à 1960, les chiffres extrêmes ont été respectivement de 967 et 2031 mm à Ziguinchor, de 524 et 1 276 mm à Kaolack, mais de 239 et 865 à Louga. La précarité croissante de l'activité rurale en latitude n'est donc pas seulement le fait de la diminution des pluies ; elle est essentiellement la conséquence de l'aggravation de leur irrégularité. Aussi rustiques, aussi adaptées à l'indigence de l'hivernage que soient les plantes sur lesquelles elle est fondée, la vie agricole connaît une insécurité d'autant plus menaçante que les précipitations moyennes sont modestes. Sur ce plan aussi, le Saloum occupe une position significative. Au Sud de sa latitude, c'est-à-dire à partir de l'isohyète de 800 mm, les écarts enregistrés par les pluviomètres sont suffisamment modérés pour ne jamais compromettre sérieusement la récolte des cultures acclimatées aux précipitations moyennes. Au Sud de la Gambie, l'amenuisement des variations interannuelles se combinant avec l'augmentation des pluies, assure aux espèces et aux variétés qui trouvent dans les normales régionales leurs conditions optima, une garantie de développement et de fructification aussi absolue qu'il est possible en agriculture tropicale. Au Nord du Saloum, au contraire, l'irrégularité et la répartition capricieuse des précipitations s'aggravent à mesure que les moyennes s'affaiblissent. Dans la zone septentrionale du bassin de l'arachide correspondant historiquement au Cayor et au Djolof, cette irrégularité est telle qu'elle devient un facteur géographique spécifique, la sévérité des conditions que doit y affronter l'agriculture tenant moins à la faiblesse des précipitations qu'à leurs écarts et à la véritable insécurité qui en résulte [3]. Pour situer ces remarques à l'échelle paysanne, on pourrait schématiquement regarder le Saloum comme une limite au Nord de laquelle les pluies représentent, à l'ouverture de chaque campagne agricole, une inconnue dans l'équation des rapports homme-milieu, tandis qu'au Sud elles sont une constante si précisément définie qu'elle est en quelque sorte neutralisée.

Le partage de l'année entre saison sèche et saison des pluies est donc complété par l'opposition entre une période de sept à huit mois durant laquelle le Sénégal doit à sa position littorale d'être caractérisé davantage par le très sensible contraste entre les régions côtières et l'intérieur que par son échelonnement en latitude et une période de quatre à cinq mois au cours desquels l'hivernage impose son empreinte à /p. 13/ tout le territoire en y établissant une zonation pluviométrique conforme aux parallèles. Mais le découpage du pays, en saison sèche, en deux grandes régions climatiques nettement tranchées et juxtaposées en longitude, n'a aucune influence sur la vie rurale traditionnelle puisqu'en hivernage il est effacé, une même masse d'air faisant partout régner des types de temps et de précipitations de même origine dont la répartition et l'importance sont commandées par la latitude.

Cette opposition justifie seule que l'on rappelle dans cet ouvrage le mécanisme rendant compte d'un tel renversement de situation. Trois centres d'action de l'atmosphère commandent, on le sait, la climatologie de l'Ouest africain mais particulièrement du Sénégal : l'Anticyclone des Açores, les Hautes Pressions d'Afrique du Nord et l'Anticyclone de Sainte-Hélène, donnant respectivement naissance à l'alizé atlantique, de direction Nord-Nord-Est- Sud-Sud-Ouest, à l'harmattan soufflant du Nord-Est puis de l'Est aux basses latitudes, enfin à la "mousson", c'est-à-dire à l'alizé austral, progressivement dévié du secteur Sud vers le secteur Ouest au fur et à mesure de sa progression vers le Nord après le franchissement de l'équateur. Au contact des deux masses d'air boréal et de l'air austral, se situe le Front intertropical (F.I.T.) dont le tracé au sol correspond à peu près avec l'axe de la zone de convergence intertropicale. C'est le balancement de cette dernière en fonction de la position du soleil qui est à la base des contrastes climatiques enregistrés par le Sénégal puisque son territoire tout

[3] Cf. ci-dessous chapitre 2.

entier est balayé deux fois par an par la progression vers le tropique et le repli vers l'équateur du Front intertropical. De novembre à mai, la ligne de contact entre masses d'air boréal et austral est en permanence située au Sud du 12e parallèle. La totalité du Sénégal est donc livrée aux courants atmosphériques d'origine septentrionale. Mais, en raison de sa situation en bordure du littoral atlantique, c'est sur son territoire que s'opère la rencontre entre alizé atlantique et harmattan. Durant cette période, le premier règne de manière pratiquement ininterrompue sur le littoral mauritanien et sénégalais, jusqu'à la hauteur du Saloum en moyenne, en tous les cas jusqu'à celle du Cap-Vert. Ce vent humide et relativement frais, souvent très vif, ne donnant jamais de pluie mais assurant d'abondantes rosées nocturnes, vaut à la côte du Sénégal et notamment à Dakar un climat privilégié, aux températures modérées, que l'on a qualifié de subcanarien. La section du littoral située au Sud du Saloum où l'alizé n'intervient plus de manière sensible et régulière, bénéficie, du seul fait du voisinage de l'Océan et de l'influence des brises de met, d'une atmosphère encore humide et, par conséquent, de températures rarement excessives.

/p. 14/

Mais la frange du territoire sénégalais placée en saison sèche sous la protection de l'alizé maritime est extrêmement étroite : quelques dizaines de kilomètres, moins d'une trentaine la plupart du temps. À la même époque, tout le reste du pays est sous l'empire de l'harmattan. Originaire des Hautes Pressions continentales et venant de parcourir l'immense masse des terres soudaniennes, ce courant aérien Est-Ouest est remarquable par son extrême sécheresse. Celle-ci est source de fortes amplitudes de température et surtout de maxima couramment supérieurs de plus de 10° à ceux qu'enregistrent au même moment les stations côtières. Lorsqu'il affronte l'alizé, l'harmattan est rejeté en altitude, le long d'un plan de discontinuité que les météorologistes ouest-africains qualifient de Front des alizés maritimes (F.A.M.) et dont le tracé au sol est naturellement de direction méridienne, c'est-à-dire à peu près parallèle à la côte [4].

À partir du mois de mai, la situation isobarique de saison sèche est progressivement transformée par l'arrivée du Front intertropical. L'alizé austral progressivement transformé en pseudo-mousson par son réchauffement et son humidité croissante, s'enfonce en coin sous les courants aériens d'origine septentrionale qu'il rejette en altitude et repousse en latitude. Peut-être est-ce en raison de la résistance particulière que lui oppose l'alizé issu des Açores, que le F.I.T. progresse moins rapidement dans l'Ouest du pays que dans l'Est, ce qui a pour effet de rendre l'hivernage plus précoce dans le Sénégal oriental qu'à proximité de la côte ; mais la seule partie de notre champ d'étude notablement affectée par ce décalage et où la vie agricole en tire quelque parti, est la Haute Casamance. De la mi-juillet à la mi-octobre, l'intégralité du territoire est couverte par la mousson ; toute opposition climatique entre la côte et l'intérieur est alors effacée [5].

Figure 6 - Schéma de la position moyenne du F.I.T. et de la mousson fin juillet

---

/p. 16/

[4] Nous n'ignorons pas que les climatologues les plus qualifiés et, d'abord, Pierre Pédelaborde *(La Mousson*, Paris, A. Colin, 1958, 208 p.) jugent le terme de "front", tel qu'il a été défini par l'école norvégienne, inapplicable ici et même au Front intertropical, le plus généralement admis, essentiellement parce que les gradients de densité entre les différents courants aériens (gradients dont la naissance est surtout due, aux hautes latitudes, aux oppositions de température) sont trop faibles dans toute la zone tropicale. Nous l'employons cependant pour faire image, parce qu'il évoque à merveille le caractère linéaire, du moins au sol, du contact de l'alizé et de l'harmattan. En saison sèche, qui se dirige de l'intérieur vers la côte par des itinéraires est-ouest, éprouve physiquement le sentiment de changer de masse d'air en quelques kilomètres et de passer brutalement d'une fournaise desséchante à une atmosphère ventilée et humide.

[5] Pour reprendre le même exemple que celui qui nous a permis d'illustrer l'opposition climatique entre la bordure littorale et l'intérieur en saison sèche, indiquons simplement qu'en septembre la température moyenne est de 27,5 ° C à Dakar-Yoff, de 27,9 ° C à Kaolack, les minima et maxima moyens de 24,5 ° C et 30,4 ° C, pour la première station, de 23,2 ° C et 32,5 ° C pour la seconde, tandis que l'humidité relative oscille entre des moyennes de 68 et 92 % (à Dakar-Yoff) et de 60 à 97 % (à Kaolack).

Il convient, d'autre part, de préciser que les vigoureux contrastes pluviométriques entre les différentes latitudes du pays ne sont que très accessoirement dus à l'inégale durée de l'hivernage. Ils tiennent essentiellement à la position de chaque station par rapport au front intertropical. Par suite de la pente du plan de discontinuité entre les courants aériens qui s'affrontent, la mousson représente une masse d'air d'autant moins épaisse que l'on monte en latitude ; les régions septentrionales du Sénégal ne sont donc recouvertes, même au cœur de l'hivernage, que par un matelas assez peu épais (de l'ordre de 1 000 à 2 000 mètres) d'air chaud et humide d'origine australe. Cette lame d'air méridional est insuffisamment épaisse pour que s'y développent des pluies de convection ; par contre, elle est d'autant plus instable qu'elle devient plus chaude et plus étroite, ce qui a pour conséquence de multiplier les ruptures d'équilibre avec l'air qui la surmonte et de provoquer des grains orageux, brefs, soudains et violents. Au contraire, la zone méridionale du territoire, où la mousson est épaisse, est le siège d'importants courants de convection où les formations nuageuses prennent un grand développement vertical et sont une source de précipitations considérables et relativement peu orageuses. En somme, les pluies d'hivernage doivent d'autant plus aux "tornades" et sont d'autant plus irrégulières, brutales et même accidentelles, que l'on se rapproche du tropique ; elles sont d'autant plus des pluies de mousson et connaissent une abondance et une régularité d'autant mieux assurées que l'on descend en latitude et que la masse d'air d'origine australe est plus épaisse (cf. fig. 6).

Dès que le Front intertropical s'est replié au Sud des frontières guinéennes, la saison des pluies est définitivement close et la vie agricole entre en sommeil dans tout le pays jusqu'à l'hivernage suivant. Est-ce à dire que le Sénégal ne puisse enregistrer strictement aucune précipitation du début de novembre à mai ou juin ? Non car, entre décembre et mars, il est exposé à recevoir les petites pluies du *heug*. Ces ondées qui atteignent rarement un total de 20 mm et ne tombent pas tous les ans, sont, contrairement aux précipitations estivales, de moins en moins sensibles du Nord au Sud du pays. Une récente étude d'Assane Seck vient de démontrer clairement que, loin de devoir être assimilé à la seconde saison des pluies des régions situées au Sud du 8^{e} parallèle comme on l'écrivait jusqu'ici, le *heug* est en réalité provoqué par l'irruption d'air polaire aux basses latitudes et, par conséquent, lié aux perturbations atmosphériques hivernales des régions tempérées [6]. Cette /p. 17/ explication nouvelle rend compte du fait que les pluies du *heug* intéressent surtout la partie occidentale du pays, car elles sont canalisées vers le Sud par le front des alizés maritimes ; elle s'intègre de manière pleinement satisfaisante aux vues les plus modernes sur l'interdépendance de la circulation atmosphérique entre la zone tropicale et les zones polaires et sur le rôle moteur de ces dernières. Cependant les précipitations du *heug* sont infiniment trop modestes et trop capricieuses pour jouer le moindre rôle dans la vie rurale. Leur seul effet est d'entraîner parfois la moisissure des récoltes qu'elles surprennent en plein champ.

Enfin, la situation du Sénégal sur la lisière du monde tropical et la vulnérabilité de la vie agricole qui en résulte, n'autorisent pas à passer sous silence le problème de l'évolution climatique à l'échelle humaine ; tout le Nord du pays fait partie d'une zone critique où les moindres oscillations pluviométriques ont des conséquences fondamentales pour l'agriculture et même le peuplement. Sans doute les observations dont nous disposons ne permettent-elles pas, en raison de leur ancienneté et de leur densité insuffisantes, et surtout de leurs qualités contestables, de traiter de cette question de manière satisfaisante. Dans le cadre de cet ouvrage, signalons simplement que les paysans des régions les plus sensibles à l'irrégularité de l'hivernage, éprouvent, d'expérience, le sentiment que les données pluviométriques ne sont pas immuables et qu'elles connaissent des variations dont on peut apercevoir les conséquences en une vie d'homme. Ainsi, depuis quinze à vingt ans, le Sénégal septentrional semble être le théâtre d'une oscillation pluviométrique positive dont, nous le verrons, l'activité agricole et les mouvements de population traduisent les effets. Or de telles constatations faites sur le terrain sont illustrées par la comparaison ultérieure des données pluviométriques apparemment les moins douteuses dont nous disposons pour les stations les plus sèches de notre domaine d'étude. À Linguère, dans le Djolof, la moyenne des précipitations calculée sur la période 1920-1949, est de 510 mm, celle de la période 1931-1960, de 535 mm. Dans le Cayor, Louga et Tivaouane enregistrent respectivement des normales de 422 et 586 mm pour la série 1920-1949 et de 473 et 615 mm pour celle allant de 1931 à 1960.

[6] Cf. Assane Seck : « Le "Heug" ou pluie de saison sèche au Sénégal » (*Annales de géographie*, mai-juin 1962, p. 225-246).

Sur ce plan encore, le Saloum paraît situé à une latitude qui fait figure de limite, d'une limite curieusement stable si l'on en croit les leçons de morphogenèse quaternaire [7]. Les moyennes pluviométriques pour les deux séries que nous comparons, sont en effet pratiquement /p. 18/ identiques à partir de cette rivière puisqu'elles sont de 803 mm, entre 1920 et 1949, et de 797 mm, entre 1931 et 1960, pour Kaolack, de 1387 et 1379 mm pour Sédhiou, de 1552 et 1547 mm pour Ziguinchor. Mais n'est-ce pas là la confirmation, par un exemple ouest-africain, des vues des climatologues, élaborées essentiellement à partir des observations faites aux latitudes tempérées, sur le ralentissement contemporain et général de la circulation atmosphérique (lui-même lié aux variations de l'activité solaire) et la dilatation consécutive en latitude des basses pressions intertropicales [8] ? La partie septentrionale du Sénégal est exactement située, comme tout le domaine sahélien et sahélo-soudanien, dans la zone bénéficiaire de cette dilatation [9]. De telles données participent à l'explication de la précarité de la vie paysanne sur les confins septentrionaux de notre champ de recherche. Elles aident à apprécier les risques et les difficultés qu'affronte l'agriculture sous pluie dans le Cayor et le Djolof, à mettre en lumière la sécurité dont elle bénéficie au contraire, au Sud du Saloum. Elles ne rendent que plus évident combien la répartition des hommes et des centres de gravité économique du Sénégal est l'héritière de l'histoire, combien sa géographie est fille des civilisations, si impérieuses qu'apparaissent les suggestions du milieu naturel, si étroite que soit la dépendance de toute activité rurale à l'égard de la répartition et de l'importance des pluies.

B. - Population et civilisations

Une grande incertitude continue à planer sur l'importance numérique de la population du Sénégal et même sur sa répartition géographique. Bien que l'analyse démographique relève de services spécialisés disposant de moyens incomparables, en personnel et en équipement, à ceux des géographes, il est cependant indispensable que nous tentions de dégager les grands traits de la distribution dans l'espace et de l'évolution de la paysannerie qui fait l'objet de notre étude. Non seulement la répartition des hommes est une des données fondamentales de la géographie humaine et, sa compréhension, son objet primordial, mais l'inégale pression démographique est une des clés les plus sûres de l'explication des contrastes révélés par les aménagements agraires et les systèmes de production.

/p. 19/

La méconnaissance dans laquelle nous sommes de la population du Sénégal tient d'abord, comme dans toute l'Afrique, à l'absence d'un véritable état-civil et à la pratique de dénombrements administratifs ayant pour fin immédiate l'établissement du rôle de l'impôt [10]. L'objectif fiscal des recensements commande tout le comportement de la population à leur égard. Il inspire même celui des agents chargés d'opérer ces recensements puisqu'ils n'attachent de véritable intérêt qu'aux imposables, c'est-à-dire aux personnes valides et actives âgées de plus de quinze ans. Deux remarques complémentaires expliquent la particulière médiocrité de la documentation dont on dispose (et dont on a toujours disposé) sur ce plan au Sénégal : d'une part, l'exceptionnelle mais traditionnelle instabilité des cadres administratifs, d'autre part, l'existence d'importants centres de gravité démographique, l'inexactitude des données statistiques croissant, en milieu rural, avec la densité de la population. Même pour établir la sous-estimation globale dont la population est l'objet, une très grande prudence s'impose. Des multiples sondages auxquels nous avons procédé [11], nous avons retiré le sentiment qu'en fonction de la

---

[7] Cf. ci-dessous chapitre 1.

[8] Sur cette question, se reporter en particulier à la dense mise au point de P. Pédelaborde : « Les oscillations climatiques » (*L'Information géographique*, septembre-octobre 1957, p. 154-159).

[9] Alors que l'Afrique méditerranéenne doit subir une phase de sécheresse et les latitudes équatoriales et même sud-soudaniennes, une tendance à l'affaiblissement des précipitations.

[10] Cette situation doit en principe évoluer puisque la loi sénégalaise n° 6155, du 23 juin 1961, prescrit l'établissement de l'état civil sur toute l'étendue du territoire de la république. Mais l'état de l'encadrement administratif des zones rurales est encore tel que cette loi n'est pratiquement applicable et appliquée que dans les centres urbains.

[11] Les sondages très précis (opérés en ayant en main cahiers de recensement des chefs de village ou inventaires récapitulatifs des chefs de canton) auxquels nous faisons allusion, remontent à une dizaine d'années ou davantage et nous ont convaincu de l'inanité des efforts d'un chercheur solitaire, travaillant à l'échelle où nous opérions, dans le domaine démographique. Nous

seule efficacité des chefs de canton (et désormais des chefs d'arrondissement) qui représentent le rouage administratif le plus proche de la population, le pourcentage d'erreur des documents officiels pouvait varier entre des chiffres allant du voisinage /p. 20/ de 0 à 30 % ; Ces remarques expliquent que nous limitons l'utilisation des données démographiques officielles à la détermination des grandes lignes de la répartition de la population et de ses contrastes régionaux, et, que nous nous sommes cru autorisé à tenir un large compte de notre expérience du terrain dans l'établissement des documents cartographiques que nous donnons dans cet ouvrage.

La nature et la qualité des statistiques font que nous sommes dans l'incapacité de fixer le chiffre réel de la population totale du Sénégal et, a fortiori, de celle que nous étudions. Selon le "répertoire des villages" du Service de la Statistique, mis à jour au 1er janvier 1958, la population de la république comptait, à cette date, 2 255 000 habitants. Selon le même document, établi d'après les dénombrements administratifs les plus récents, le Sénégal comptait 2 773 000 habitants au début de 1964. Or la première enquête démographique par sondage couvrant l'ensemble du territoire (et portant, en moyenne, en zone rurale, sur un échantillon représentant le 1/50 de la population) a été opérée entre ces deux dates, d'avril 1960 à août 1961. Son exploitation a permis d'attribuer au Sénégal 3 049 560 habitants à la date du 1er juillet 1960 [12], mais, de l'avis de son principal responsable, « il est difficile de se faire une idée de la qualité de cette enquête faute de point de comparaison valable » [13].

Cependant, si les chiffres des recensements et des sondages aboutissent à des résultats extrêmement aléatoires, leur comparaison attentive permet des vérifications convergentes ; elle autorise à avancer des proportions à peu près constantes de la répartition de la population par grands ensembles et notamment à définir le pourcentage de la population totale intéressée par notre étude. On peut schématiquement admettre que la population citadine représente 20 % des habitants du Sénégal, que celle de la Vallée et du Sénégal oriental en groupe 15 % ; c'est donc environ 65 % du peuple sénégalais qui est directement concerné par notre recherche. Si nous nous en tenons, comme nous croyons pouvoir le faire, à un chiffre global de 2 700 000 à /p. 21/ 2 800 000 personnes au moment de l'achèvement de nos enquêtes [14], notre domaine est occupé par une paysannerie de l'ordre de 1 800 000 ruraux (proche de 2 000 000 au moment où cet ouvrage paraît, surtout si l'on tient compte des mouvements d'immigration en cours à travers les frontières méridionales du pays).

---

devons dire que nous avons le sentiment qu'au cours de la dernière décennie les dénombrements administratifs se sont améliorés sous l'effet, notamment, du développement de la scolarisation et, plus généralement, de la multiplication des situations dans lesquelles toute personne, même habitant un village reculé, doit disposer de pièces attestant son identité et sa situation de famille (inscription d'un enfant à l'école, délivrance d'une carte d'identité, admission à l'hôpital, perception des allocations familiales dans les villes, etc.). Mais la sous-estimation de la population rurale reste de règle ; le plus précis et le plus récent témoignage que nous en avons est le suivant. Depuis 1963, l'arrondissement de Niakhar, au cœur du pays sérèr, est l'objet d'une observation démographique systématique conduite par une équipe de spécialistes dirigée par le docteur Cantrelle. Cette recherche a pris pour base un recensement vrai, effectué méthodiquement dans toutes les familles, qui a abouti à gratifier cet arrondissement de 33 722 habitants à la date du 1er janvier 1963. Or, le répertoire des villages, mis à jour en 1964 par le Service de la Statistique en utilisant des comptages administratifs échelonnés de 1960 à 1963, attribue au même arrondissement une population de 26 929 habitants, soit une sous-estimation de plus de 20 %. Au reste, la première campagne de sondages démographiques effectuée en Afrique de l'Ouest, entre 1953 et 1955, avait révélé une sous-estimation moyenne de la population par les dénombrements administratifs, de l'ordre de 16 %, variant de 10 % en Guinée à 22 % en Côte-d'Ivoire, pays où les cadres administratifs étaient nettement moins mobiles qu'au Sénégal, faisaient couramment des séjours ininterrompus et renouvelés dans les mêmes postes et connaissaient beaucoup mieux leurs circonscriptions et leurs administrés qu'ils ne pouvaient le faire dans notre domaine d'étude.

[12] Nous ne retenons naturellement que le chiffre de la population africaine.

[13] Nous nous dispensons de fournir un long commentaire de ce premier sondage démographique global du Sénégal non seulement parce que nous n'avons pris aucune part à cette recherche, mais aussi parce que ses résultats viennent de faire l'objet d'une étude particulièrement qualifiée puisque faite par le chef du Service de la Statistique du Sénégal, présentée comme thèse pour le doctorat ès sciences économiques devant la faculté de droit et des sciences économiques de Dakar, le 12 juillet 1965 : Louis Verrière, *La population du Sénégal, aspects quantitatifs* (université de Dakar, 1965, 196 p. dactylographiées+ 7 annexes).

[14] Ce qui signifie que nous retrouvons à peu près, pour 1961, le chiffre officiel du répertoire des villages de 1964. Nous croyons pouvoir le faire à la fois parce que les résultats de l'enquête par sondage (3 049 000 pour 1960) comportent plus de deux cent mille absents et parce que nous avons été frappé par la coïncidence entre les données administratives des années 1958 à 1961 corrigées par nos soins et les résultats consignés par le répertoire de 1964. Nous sommes néanmoins convaincu que nos chiffres restent sous-estimés, que cette sous-estimation s'aggrave de mois en mois devant l'immigration en provenance des deux Guinées, mais qu'elle n'affecte pas sérieusement le poids démographique relatif des différentes régions que nous étudions, sauf peut-être celui de la Casamance.

Mais la répartition générale de cette population n'est nullement conforme aux suggestions du climat, en particulier à la rapide croissance des précipitations du Nord au Sud du pays ; elle révèle même des contrastes d'une étonnante vigueur, sur lesquels notre étude devrait apporter quelques éclaircissements en mettant en œuvre toute la batterie des facteurs d'explication dont dispose la géographie et notamment les facteurs humains. À la faveur d'un examen à petite échelle, le désaccord entre les indications du climat et la distribution des hommes ressort des données globales qui suivent, établies en prenant, pour ligne de partage du territoire étudié, la latitude du Saloum que nous tenons pour hautement significative au point de vue pluviométrique. Bien que les limites de notre champ de recherche soient rarement linéaires (ce qui ajoute à l'approximation des données démographiques celle des surfaces), nous estimons que le "bassin de l'arachide" couvre, du Bas Sénégal au Saloum, une aire de l'ordre de 30 000 km^2, que l'on peut porter jusqu'aux approches de 40 000 si l'on repousse ses frontières jusqu'aux villages d'agriculteurs les plus profondément enfoncés dans le Ferlo et si l'on annexe les espaces forestiers qui couvrent les plateaux séparant les axes du peuplement dans les "Terres Neuves". Depuis la rive méridionale du Saloum jusqu'à la Guinée "Portugaise", notre domaine cerné ici avec précision par des frontières politiques et la vallée de la Koulountou sur son flanc Est, intéresse environ 35 000 km^2. Or le nombre des ruraux vivant de l'agriculture sous pluie au Nord du Saloum doit s'établir entre 1 100 000 et 1 250 000, tandis que la population occupant le territoire situé au Sud de cette ligne est de l'ordre de 600 000 à 700 000 paysans.

De plus, l'examen d'une carte des densités, même à très petite échelle, révèle que ce déséquilibre général s'accompagne de très sensibles contrastes régionaux. Entre Bas Sénégal et Saloum, les densités /p. 22/ réelles varient depuis des chiffres très faibles, aux limites de ceux qui autorisent une mobilisation intégrale de l'espace même par les méthodes les plus extensives, jusqu'à des chiffres très élevés, largement supérieurs en certains cantons à 75 habitants au kilomètre carré, laissant pratiquement à peine un hectare cultivable par personne en charge, Sans doute les données naturelles ont-elles une certaine part dans l'explication de ces contrastes, mais ces derniers ne sont pas davantage justifiés par les variations de la pluviométrie entre 450 et 800 mm que par les insensibles nuances qui président à l'évolution des autres facteurs naturels, sur l'unité desquels nous serons au contraire amenés à mettre l'accent. Au Sud du Saloum, la population est généralement plus étalée, parfois depuis une date toute récente, mais elle révèle encore des contrastes de densité vigoureux. La plus grande partie du territoire porte moins de vingt-cinq habitants au kilomètre carré ; d'immenses surfaces en entretiennent moins de dix. À travers la zone que nous définirons comme soudanienne, les régions situées au Nord de la Gambie, par conséquent les moins pluvieuses, sont généralement mieux peuplées que celles qui s'étendent au Sud. Mais la concentration locale d'effectifs nombreux n'est pas pour autant exclue ; du pays balant à la côte, nombre de terroirs révèlent une densité avoisinant cinquante habitants au kilomètre carré (cf. fig. 7).

Il est cependant digne d'intérêt de souligner qu'à l'échelle régionale, la partie méridionale du pays ne présente aucune plage où la charge humaine atteigne un poids comparable à celui que portent les périmètres les plus peuplés du bassin de l'arachide. Constatation d'autant plus paradoxale que les privilèges climatiques dont elle jouit permettent à la Casamance d'offrir d'excellentes conditions à la riziculture et que cette région abrite une civilisation du riz d'une remarquable qualité technique. D'emblée, apparaît cette évidence : s'ils ne sont pas déterminés par les faveurs ou les inconvénients du climat, les contrastes de densité ne sont pas davantage commandés directement par la seule efficacité des techniques agricoles. Celles-ci sont mises en œuvre par des sociétés paysannes n'ayant ni la même conception des rapports de l'homme et de la terre, ni la même organisation sociale, ni le même passé politique, et dont le comportement face à la colonisation, à l'économie monétaire, à l'islam, aux nouvelles structures politiques, a marqué de singulières différences. Mais avant d'abandonner le domaine du quantitatif, un dernier point reste à préciser : l'évolution dans le temps de la population étudiée.

L'étude critique des dénombrements administratifs permet à L. Verrière de fixer à environ 1,7 % le taux moyen d'accroissement /p. 23/ annuel de la population du Sénégal entre 1921 et 1958 [15]. Or les

[15] L. Verrière, *La population du Sénégal*... Les calculs de cet auteur recoupent nos propres observations et lui permettent de formuler cette conclusion : « À défaut d'une estimation correcte de l'effectif global, les comptages administratifs donnent une approximation valable du taux de croissance ».

résultats du sondage de 1960-1961, complétés par diverses autres observations, conduisent le même spécialiste à attribuer actuellement à l'ensemble des habitants de la république un taux d'accroissement annuel de 21 $^{0/00}$, représentant la différence entre une natalité générale de 47 $^{0/00}$ et une mortalité moyenne pondérée de 26 $^{0/00}$. Par suite de son sous-équipement et des conditions sanitaires qui y règnent, la brousse connaît, en effet, une mortalité très supérieure à celle des villes, de l'ordre de 29 $^{0/00}$ au lieu de 16 $^{0/00}$ à Dakar et dans les principaux centres urbains, alors que la natalité est jusqu'ici partout comparable. Le taux d'accroissement naturel de la population rurale est donc de 18 $^{0/00}$, chiffre que nous retiendrons pour l'ensemble de notre paysannerie. Aucune observation ne nous permet en effet de définir un comportement démographique différent de la part des populations englobées par notre terrain de recherche [16]. La conclusion essentielle à retenir de la confrontation de ces données et de leur comparaison avec les résultats d'enquêtes antérieures conduites notamment dans la Vallée [17], est que les campagnes sénégalaises évoluent depuis au moins la première guerre mondiale dans un contexte démographique marqué par une progression constante, dont l'expansion des villes n'absorbe qu'une fraction et dont le rythme doit logiquement continuer à s'accélérer au cours des prochaines décennies. Si elle est correctement administrée, si l'élite issue de ses rangs est fidèle à ses devoirs et lui porte l'intérêt passionné qu'elle mérite, la paysannerie sénégalaise doit enregistrer une élévation sensible de son taux d'accroissement naturel, en particulier grâce au recul de l'effroyable mortalité qui décime ses enfants en bas âge « dont 40 % meurent avant leur cinquième anniversaire » [18]. Combiné avec le maintien probable (au moins à court terme) et peut-être même la hausse de la fécondité [19], ce recul de la

/p. 24/ - /p. 25/

Figure 7 - Les grands ensembles ethniques et démographiques du Sénégal

---

/p. 26/

mortalité place l'agriculture sénégalaise dans la perspective d'une pression démographique croissante dont les spécialistes traduisent les résultats en escomptant une augmentation de la population totale du pays d'un peu plus de 55 % dans vingt ans. De tels chiffres suffisent pour suggérer le caractère nécessairement dynamique des systèmes de production, caractère que devraient accentuer les exigences du développement, l'explosion urbaine et la lutte pour l'indépendance économique.

Les cadres politiques créés par la colonisation manifestent en Afrique noire une pérennité remarquable. Nulle part mieux qu'au Sénégal, ils n'ont contribué à dessiner les limites d'une véritable nation. L'absurde découpage de la Gambie et le particularisme militant de ce minuscule état ne font que mettre en lumière l'efficacité et la vitalité des frontières nées du partage colonial comme l'extraordinaire rapidité avec laquelle elles ont imposé leur empreinte géographique à un territoire d'une parfaite homogénéité naturelle. Mais l'unité du Sénégal contemporain n'est pas synonyme d'uniformité. La conscience nationale n'a pas effacé la riche diversité humaine héritée d'un très long passé. L'ignorance dans laquelle nous sommes à son endroit, n'efface pas l'histoire des peuples noirs. Profondément sénégalais depuis quelques décennies, nos paysans sont, de temps immémoriaux, Wolof, Sérèr, Toucouleur, Manding, Diola, Balant, etc. [20]. Il n'est nul besoin de souligner que ces distinc-

---

[16] Nous serions probablement amené à nuancer cette opinion si nous avions intégré à notre recherche les populations du Sénégal oriental et les Peul nomades du Ferlo à qui leurs conditions de vie particulièrement rudes et le véritable abandon sanitaire dans lequel la plupart d'entre eux se trouvent, doivent valoir un taux de mortalité sensiblement plus élevé que celui des sociétés relativement denses et bien encadrées que nous étudions.

[17] Cf. J.-L. Boutillier, P. Cantrelle, J. Causse, C. Laurent et Th. N'Doye, *La Moyenne Vallée du Sénégal, étude socio-économique* (Presses Universitaires de France, Paris, 1962, 368 p.).

[18] L. Verrière, *La population du Sénégal*...

[19] Hausse que l'on peut logiquement induire des conséquences d'un certain nombre de facteurs sociaux tels que le recul progressif de la polygamie et la diminution de la durée de l'allaitement maternel, et de celles de divers facteurs sanitaires comme les progrès de l'équipement médical et l'amélioration de l'état sanitaire de la population, notamment des femmes.

[20] Pour régler l'irritant et insoluble problème de la transcription du vocabulaire africain sans employer de caractères phonétiques ni de signes diacritiques, et pour rester lisible par des lecteurs en grande majorité francophones sans contredire cepen-

tions ne doivent pas davantage aux caractères anthropologiques qu'à l'influence du milieu naturel. Elles sont strictement le résultat de facteurs historiques, en particulier de migrations très anciennes, du cloisonnement politique, de l'isolement, /p. 27/ de l'évolution spécifique de chaque société sur le plan culturel et notamment linguistique. Il est aussi vain d'en rechercher le point de départ en Afrique qu'en aucune autre région du monde. Au plan géographique, les distinctions ethniques ne nous intéressent pas seulement parce qu'elles ont servi d'appui au partage du territoire entre groupes humains concurrents. Elles sont une source inépuisable pour l'explication de l'aménagement de l'espace parce qu'elles recouvrent des différences de civilisation qui ne sont parfois que des nuances brodées sur la même toile de fond, mais qui traduisent ailleurs des contrastes vigoureux nés d'options divergentes de la part de sociétés aujourd'hui voisines. Options souvent très anciennes mais auxquelles les intéressés ont été d'autant plus fidèles que leurs moyens techniques étaient plus limités, que leur équipement était mieux ordonné à la satisfaction d'un nombre plus réduit de choix, que leurs institutions étaient plus figées ou ailleurs plus lâches.

Or la situation géographique du Sénégal lui a valu d'accueillir des populations d'origine très différente : Wolof et Sérèr sans doute venus du Nord, Manding et Peul en provenance de l'Est, Foula descendus du Fouta-Djalon, guerriers Guellewar partis du Gabou, peuples côtiers de Casamance dont nombre d'éléments sont issus des Rivières du Sud, etc. Si elle ne suffit pas à l'expliquer, cette diversité est à la source de la remarquable personnalité que manifeste chacun des grands groupes humains entre lesquels est réparti le territoire de la république. Elle vaut même à la recherche géographique le privilège d'être en présence d'un échantillon à peu près complet de la riche gamme d'institutions sociopolitiques élaborées par l'Afrique noire ; sur ce plan, le Sénégal n'est pas seulement le finistère de l'Ouest-africain, il en est un résumé exemplaire. Selon la féconde distinction introduite par M. Pierre Gourou, l'efficacité géographique des civilisations ne procède pas seulement de leurs techniques de production « par lesquelles sont réglés les rapports des hommes avec le milieu », mais surtout de leurs techniques d'organisation de l'espace qui déterminent « les rapports des hommes entre eux » et que, « en définitive, nous préférons appeler techniques de contrôle territorial » [21].

Bien qu'occupé par des paysans unanimement céréaliculteurs, dotés d'un équipement matériel comparable et manifestant un comportement démographique identique, le Sénégal abrite des sociétés ayant hérité de "techniques de contrôle territorial" très inégalement efficaces. C'est en ce domaine que le concept de groupe ethnique trouve /p. 28/ sa plus forte signification géographique, qu'il pèse le plus lourdement sur l'évolution moderne des différentes sociétés en présence. Voici d'abord, à l'un des pôles de l'organisation sociopolitique, des populations comme les Wolof ou les Manding qui, tout au long de leur histoire, se sont appliquées à la conquête de l'espace, ont multiplié les initiatives politiques, ont fait preuve d'une étonnante capacité d'assimilation attestée notamment par leur expansionnisme linguistique. Ces peuples ont mis leur génie dans la recherche des moyens susceptibles d'assurer leur suprématie politique, notamment dans l'élaboration d'institutions structurées. Les interventions étrangères, par exemple celles de l'islam ou de la colonisation, ont été par eux canalisées de

---

dant les règles fondamentales édictées par les spécialistes, nous avons adopté les formules les plus simples et les plus logiques possibles, notamment :

Toutes les lettres (ou groupes de lettres), voyelles ou consonnes, ont la même valeur qu'en français, mais toutes représentent un son et doivent être prononcées séparément ;

Nous évitons l'emploi de tous les signes ambigus tels que le "c" ;

En raison de la diversité de la formation des genres et du pluriel d'une langue à l'autre, le même mot est employé sous une forme invariable.

L'application de ces principes simples est souvent délicate. Les principales exceptions que nous avons faites sont les suivantes :

a) Nous maintenons le "c" lorsqu'il est admis par un long usage, notamment cartographique, dans des toponymes très connus, par exemple, Kaolack ;

b) Nous mettons l' "s" du pluriel français aux noms qui ne sont pas la transcription phonétique —plus ou moins approchée d'ailleurs— de la langue autochtone mais qui sont des dénominations françaises. Si nous écrivons les Wolof, les Sérèr, les Diola et même les Peul, nous écrivons les Maures.

Nous savons bien qu'il s'agit là d'une cote mal taillée, mais il nous a semblé aussi impossible d'ignorer les principes essentiels élaborés par les linguistes que de les appliquer intégralement dans un ouvrage destiné surtout à des lecteurs non linguistes.

[21] Pierre Gourou, « Pour une géographie humaine » (*Finisterra, revista portuguesa de geografia*, Lisbonne 1966, vol. I, n° 1, p. 10 à 32).

manière que leur dynamisme y puise un sang neuf. De leurs orientations initiales comme de leur histoire récente, ils ont hérité une organisation sociale aussi solidement hiérarchisée que sévèrement cloisonnée. À ces structures, ils ont su assurer la pérennité, malgré l'évolution politique contemporaine, grâce à de véritables transferts (du plan politique au plan religieux par exemple) qui ont permis de leur donner des justifications et des objectifs nouveaux.

À l'inverse, le Sénégal abrite des populations ayant manifesté tout au long de l'histoire une extraordinaire fidélité dans leur refus de toute infrastructure politique, assorti d'une volonté irrépressible d'indépendance individuelle et d'égalité sociale. Diola et Balant de Casamance en sont les exemples les plus typiques. Ils n'ont, dans le passé, pas plus accepté de se soumettre à des chefs qu'ils n'ont toléré l'existence de castes spécialisées ou d'esclaves. Mais ils n'ont gardé leur personnalité qu'en s'isolant, soit en s'abritant dans des sites défensifs, soit en rendant leur territoire inabordable aux influences extérieures. Une telle attitude vaut à ces "repliés" de bénéficier aujourd'hui d'un climat social égalitaire, d'ignorer les cloisonnements archaïques et les hiérarchies contraignantes ; mais elle leur vaut aussi une étrange vulnérabilité. Subitement mis en contact avec des sociétés organisées et expansionnistes, ils se trouvent objectivement placés à leur égard en situation coloniale. Révélée par cet affrontement pacifique, la fragilité politique de ces populations retentit sur tous les aspects de leur civilisation, y compris sur les plus valables au plan humain comme sur les plus précieux au plan économique.

À mi-chemin entre les deux grands types de structures sociopolitiques que nous venons d'évoquer, le Sénégal offre un exemple d'un exceptionnel intérêt, celui d'un cas mixte, c'est-à-dire d'une population fondamentalement égalitaire et acéphale, dont la situation géographique vulnérable aurait provoqué l'assimilation si elle n'avait accepté de /p. 29/ passer une sorte de contrat de défense avec une aristocratie guerrière dont elle se résignait à subir l'encadrement à condition d'en limiter les prérogatives aux affaires étrangères et aux questions militaires. C'est, en effet, de cette manière que les Sérèr ont réussi à rester fidèles à leurs traditions agraires, à leur organisation familiale, à leur religion du terroir et à leur langue, tout en se donnant des structures politiques qui leur permettent de faire face durablement aux pressions extérieures auxquelles ils étaient soumis. Mais la disparition de cette organisation ne place-t-elle pas les Sérèr dans une situation comparable à celle des Diola et ne tend-elle pas à mettre en cause jusqu'à l'existence des précieuses techniques de production dont ils ont hérité ?

L'impact géographique des structures sociopolitiques traditionnelles est d'autant plus passionnant à rechercher que les populations étudiées ont, jusqu'au XX^{e} siècle, disposé d'un arsenal de moyens matériels dont l'homogénéité n'avait d'égale que la pauvreté. Nulle part, semble-t-il, la supériorité des techniques d'encadrement des groupes ethniques les plus dynamiques n'a reposé sur des équipements dont les autres étaient privés ou qui leur étaient inaccessibles.

Un dernier caractère général des sociétés rurales sénégalaises réside dans le grave et, à certains égards, paradoxal divorce qu'elles révèlent entre l'efficacité de leurs "techniques de contrôle territorial" et les qualités de leurs techniques agricoles. Il ne s'agit pas là d'un débat théorique intéressant le passé mais d'un grave problème pour le Sénégal contemporain dont l'économie reste fondée sur l'agriculture. Ce divorce place, en effet, les sociétés les plus authentiquement paysannes dans une situation persistante d'infériorité ; il entraîne le recul d'irremplaçables procédés agricoles ; il conduit à l'abandon d'un capital technologique inestimable ; avec toute leur hiérarchie des valeurs, risquent de disparaître le sens de la terre, les méthodes savantes de création et d'entretien des terroirs, tout l'ensemble cohérent de qualités et de techniques dont les civilisations agraires ouest-africaines sont les dépositaires. L'unification nationale et les structures administratives nouvelles n'ont pas mis un terme, loin de là, à l'infériorité des paysans les plus qualifiés. Non seulement l'établissement de rapports pacifiques entre les différentes populations et leur intégration à un édifice politique commun ont donné un élan nouveau au processus d'assimilation des sociétés les plus émiettées par les mieux organisées, mais le jeu des forces économiques modernes a renforcé et continue à affermir encore la supériorité des secondes. Schématiquement, les anciens cadres, leurs guerriers, leurs féaux ou leurs protégés, se sont adaptés à l'évolution née de la colonisation puis de la construction nationale en se faisant les /p. 30/ agents les plus actifs de l'économie de traite puis en devenant les animateurs les plus décidés de la croissance économique. Sur le plan agraire, cette adaptation signifie qu'ils se sont faits les cham-

pions de l'agriculture extensive vers laquelle les portaient d'un mouvement convergent leur mobilité spatiale, leurs médiocres connaissances en matière agricole et leur intérêt financier. Dans le même temps, les sociétés paysannes apparaissaient comme d'autant plus figées et marginales qu'elles étaient davantage fidèles à leurs traditions, bien que, sur ce plan encore, les Sérèr présentent l'originalité d'avoir su élaborer une solution moyenne leur permettant d'intégrer de manière techniquement satisfaisante la culture spéculative à leur système ancien d'agriculture sédentaire.

L'histoire de l'agriculture sénégalaise, depuis la fin du XIX^{e} siècle est, en effet, celle de la conversion d'une économie vivrière en une économie de marché. Le succès, comme les drames des révolutions agricoles ainsi déclenchées, réside en premier lieu dans le fait que, depuis les confins sahéliens du Cayor jusqu'aux rives subguinéennes des vasières de Casamance, elles ont reposé sur une spéculation exclusive, l'arachide.

C. - La primauté économique de l'arachide

L'arachide exerce sur toute l'économie du Sénégal une écrasante souveraineté. De l'importance de sa récolte dépendent aussi bien l'aisance du budget national, les moyens de fonctionnement et les possibilités d'investissement de l'État, que l'équipement des exploitations rurales les plus reculées et les ressources monétaires du plus modeste paysan. Toute l'activité économique du pays est commandée par la "traite", selon un rythme saisonnier aussi rigoureux que celui imposé par le régime des précipitations à la production agricole. L'empire exercé par l'arachide sur les ressources du Sénégal et très directement sur celles de chaque paysan est tel que les régions qui ne peuvent en produire, soit en raison de leur climat, soit en raison de leur isolement, sont réduites à une vie léthargique. L'émigration massive qui frappe la Vallée et la prive de sa main-d'œuvre la plus active a pour cause essentielle l'impossibilité dans laquelle se trouvent ses habitants de disposer de la plus importante source de numéraire accessible aux paysans sénégalais, la "graine". Couvrant probablement la moitié des surfaces cultivées et à peu près totalement commercialisée, l'arachide assure au moins les trois quarts des revenus monétaires du monde rural. Au niveau de l'économie nationale, l'importance des produits arachidiers est aussi prépondérante ; ils représentent 23 % de la production intérieure brute et 75 /p. 31/ à 85 % de la valeur des exportations. L'activité industrielle elle-même est largement tributaire de la culture de traite puisque le chiffre d'affaires des huileries atteint actuellement 42 % du chiffre d'affaires total de l'industrie sénégalaise.

En réalité, par le fait qu'ils sont presque totalement exportés, l'arachide et ses dérivés ont un rôle plus décisif encore que ne le laissent pressentir ces chiffres dans la croissance économique du Sénégal. Les revenus qu'ils procurent ont des effets multiplicateurs sur tous les secteurs d'une économie étroitement solidaire. Les importations de l'étranger comme la consommation intérieure sont dans l'étroite dépendance des capitaux procurés par l'exportation. Le processus cumulatif résultant de la distribution et de la circulation de ces capitaux entraîne des effets induits sur la production intérieure brute qui, a-t-on calculé, sont dans le rapport de 2,2 avec l'effet initial [22].

Ces données suffisent à exprimer l'importance de la culture de l'arachide pour l'ensemble du monde rural sénégalais. Mais le phénomène le plus contraignant (et le plus grave pour tout l'équilibre économique du pays) est que cette plante reste jusqu'ici la seule qui donne lieu à des échanges massifs et organisés. Totalement produite dans le cadre des exploitations familiales, elle est le moteur de toute la circulation monétaire intéressant la paysannerie. Les mils, le riz, les fruits, le bétail, etc., ne donnent lieu qu'à des échanges menus, se déroulant à l'échelle locale et régionale, parfois encore opérés sous forme de troc, et n'intervenant pratiquement pas dans le commerce extérieur. Toutes les autres productions industrielles (et notamment le coton) que pratiquaient peu ou prou les cultivateurs sénégalais

[22] C'est-à-dire que l'exportation d'une tonne d'arachide (base coque) décortiquée, d'une valeur de 31 000 francs CFA (en 1964), fait augmenter la production intérieure brute de 66 700 francs CFA. Ces chiffres résultent des calculs opérés par le Service de la Statistique du Sénégal, publiés dans une étude sur *Le rôle de l'arachide dans la croissance économique du Sénégal* (Dakar, juillet 1964, 16 p.). Les autres chiffres de ce paragraphe sont également empruntés aux publications du Service de la Statistique du Sénégal, notamment à la synthèse éditée chaque année sous le titre *Situation économique du Sénégal*.

dans le cadre de leur ancienne économie familiale de subsistance, ont été balayées par l'intérêt exclusif porté depuis un siècle à la plante oléagineuse. Depuis 1840, date de la première expédition en direction de la France, jusqu'à nos jours, l'intégration de la paysannerie dans une économie de marché s'est opérée sous la pression de cet unique facteur, le développement de la culture de l'arachide. Toutes les interventions de l'administration coloniale dans le domaine économique, de l'équipement du système de transports à l'organisation détaillée de la distribution des semences et de la collecte de la récolte, toutes les impulsions qu'elle adonnées de manière autoritaire ou libérale à la mise en valeur du pays, ont été commandées par le /p. 32/ souci primordial de répandre la plante de traite. Toute l'implantation du réseau des grandes maisons de commerce comme de celui des traitants libano-syriens ou sénégalais, a été mise au service de son évacuation et de la répartition des produits manufacturés dont elle suscitait et permet toujours la distribution. Tous les moyens financiers accordés à la recherche agronomique ont été conditionnés par son orientation préférentielle et longtemps exclusive vers la sélection de lignées d'arachide adaptées aux différentes zones climatiques et hautement productives en gousses et en huile. Et dans le cadre des nouvelles structures que s'est récemment données l'État sénégalais, l'Office de Commercialisation Agricole a encore pour tâche à peu près unique la commercialisation et l'exportation des arachides, opérations dont cet Office a désormais le monopole.

Les résultats de la convergence et de la continuité de ces efforts se lisent dans les statistiques de la production ; parvenant à 100 000 tonnes dès les dernières années du XIX^{e} siècle, celle-ci dépassait 200 000 tonnes avant la guerre de 1914-1918, franchissait le cap des 500 000 tonnes plusieurs années avant le second conflit mondial et atteignait, pour la première fois, à la faveur de conditions climatiques exceptionnellement favorables, le chiffre record de un million de tonnes en 1961. Mais ces résultats se traduisent surtout pour nous dans les paysages agraires. Conjugué avec la croissance démographique, l'essor de la culture de l'arachide a provoqué une extraordinaire extension de l'espace cultivé. L'intégralité des régions soumises à une occupation ancienne a été défrichée, d'immenses zones de brousse déserte ont été colonisées, des populations spécialisées dans l'exploitation des terres inondables se sont attaquées au manteau forestier jusque-là inviolé des plateaux environnants. Depuis les boisements chétifs des acacias du Cayor jusqu'aux associations végétales désordonnées mais vigoureuses d'entre Saloum et Gambie et aux forêts guinéennes cernées de palmeraies homogènes de la Basse Casamance, la production de l'arachide a été le mobile primordial de l'expansion des terroirs Partie des environs de la presqu'île du Cap-Vert au milieu du XIX^{e} siècle, sa culture sur grande échelle a d'abord gagné le Cayor sous l'impulsion du chemin de fer, ouvert en 1885, reliant Dakar à Saint-Louis, puis elle s'est répandue en pays sérèr en progressant vers l'intérieur à partir de la Petite Côte. Avant la première guerre mondiale, toute une série d'escales fluviales l'avaient introduite dans les pays du Saloum et même en Moyenne Casamance [23]. Depuis, les progrès /p. 33/ de la graine n'ont pas cessé, généralement guidés par le développement des moyens de transport (c'est-à-dire des possibilités de commercialisation de la récolte) ferroviaires d'abord, routiers ensuite. Elle est aujourd'hui cultivée partout, des lisières méridionales du delta du Sénégal jusqu'aux confins guinéens, de la côte jusqu'à la Haute Casamance. Elle achève de s'imposer dans les secteurs les plus isolés de la Basse Casamance et de conquérir les massifs forestiers à travers lesquels court la frontière "portugaise" (cf. fig. 8).

Cette véritable ubiquité de l'arachide dans les campagnes sénégalaises résulte fondamentalement du choix de l'économie coloniale et de toutes les formes de pression exercées depuis un siècle sur les producteurs, aussi bien par l'administration que par les organismes paraétatiques et tout l'appareil du commerce et des affaires. Mais elle n'a été rendue possible que parce que la graine a trouvé au Sénégal un ensemble de conditions naturelles, techniques et historiques autorisant son insertion dans les systèmes de production traditionnels, soit par intégration aux rotations culturales préexistantes, soit par juxtaposition aux terroirs exploités en économie de subsistance.

[23] On trouvera un tableau de la culture de l'arachide au Sénégal au début du siècle et notamment de son aire géographique, dans l'ouvrage de J. Adam : *L'arachide, culture, produit, commerce, amélioration de la production* (E. Challamel, Paris, 1908, 206 p.), et une rapide synthèse sur ses conditions de production et sa diffusion entre les deux guerres mondiales dans X. Guiraud, *L'arachide sénégalaise* (Librairie technique et économique, Paris, 1937, 269 pages).

Depuis que A. Chevalier publiait entre 1933 et 1936 son exhaustive « monographie de l'arachide » [24], aucune découverte n'est venue démentir sa démonstration de l'origine sud-américaine et probablement brésilienne d'*Arachis hypogaea*. Mais, dès le XVI[e] siècle, cette légumineuse était apportée sur la côte d'Afrique occidentale par les navigateurs portugais. Elle se répandait rapidement dans l'intérieur et elle était connue et cultivée comme plante vivrière d'appoint dans toute la Sénégambie au moment de l'occupation du Sénégal par Faidherbe et ses successeurs. Cette relative ancienneté de l'arachide explique que, longtemps avant les travaux de l'agronomie moderne, une sélection empirique a assuré à chaque zone climatique de notre domaine d'étude la disposition de variétés adaptées à sa pluviosité et à ses sols.

Le premier facteur favorable à la diffusion de l'arachide au Sénégal est le rythme climatique ; la durée de la saison des pluies s'accorde à merveille avec la brièveté de son cycle végétatif, variable de 90 à 125 jours selon les lignées. Sans doute les rendements sont-ils sous la dépendance des précipitations, notamment de leur heureuse répartition

/p. 34/ - /p. 35/

Figure 8 - La répartition de la production de l'arachide au Sénégal : tonnages commercialisés par point de traite au cours de la campagne 1958-1959 (d'après le « Rapport sur les perspectives de développement du Sénégal » du Comité d'Études Économiques (CINAM-SERESA, Dakar, juillet 1960 et les sources du Service de l'Agriculture).

/p. 36/ au moment de la germination puis durant la période critique représentée par la floraison et la fructification de la plante, dont les gynophores exigent un sol humide pour pouvoir pénétrer en terre et se développer. Mais la graine est cultivable avec des chances estimables de succès à partir de l'isohyète de 450 et même de 400 mm et des techniques appropriées, favorisant le drainage du sol, permettent d'en implanter les variétés les plus tardives jusque dans les secteurs les plus arrosés de la Casamance. De plus, l'adaptation de la plante aux différentes nuances du climat sénégalais a été renforcée, au cours des dernières décennies, par les importants travaux de sélection et de génétique poursuivis dans les laboratoires du Centre de Recherches Agronomiques de Bambey et grâce auxquels les cultivateurs disposent de variétés de plus en plus aptes à tirer parti des potentialités naturelles de chaque région [25].

L'acclimatement du matériel végétal dépend aussi des conditions pédologiques qui lui sont offertes. En ce domaine, l'arachide rencontre au Sénégal un milieu accueillant, c'est-à-dire des sols en majorité légers ou du moins très meubles, souvent très sablonneux, dont il suffit d'entretenir la teneur en matière organique pour maintenir leur cohésion et assurer une bonne économie de l'eau. Encore l'arachide, comme toutes les légumineuses, a-t-elle des exigences extrêmement modestes quant au niveau humique du sol, et des façons culturales connues dans tous les pays secs favorisent-elles son développement dans les secteurs les plus menacés par l'aridité. Nous verrons même que beaucoup de sols forestiers présentent à l'état naturel une richesse excessive en matière /p. 37/ organique et que les techniques de colonisation agricole doivent en tenir compte dans l'établissement des successions culturales.

Mais les facteurs humains n'ont pas été moins propices au prodigieux succès rencontré par la culture de l'arachide. Le plus décisif a sans doute été, pour la paysannerie sénégalaise, celui de pouvoir adopter cette légumineuse sans avoir à bouleverser ses techniques de production ni à acquérir un équipement nouveau. En effet, préexistaient partout, et de temps immémoriaux, des habitudes de travail et des instruments agricoles susceptibles d'être directement mis au service de la graine. C'est pourquoi

---

[24] A. Chevalier: « Monographie de l'arachide ». Première partie : « L'arachide en général » (*Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale, octobre-novembre 1933*, p. 689-789 ; août 1934, p. 565-632 ; septembre 1934, p. 709-755 ; octobre 1934, p. 833-864). Deuxième partie : « L'arachide au Sénégal » (*idem*, septembre-octobre 1936, p. 673-871). Voir également, de J. Adam : *Les plantes à matière grasse*, vol. III, « L'arachide » (Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1947, 366 p.).

[25]

cette plante américaine a pu être naturalisée de manière spontanée dans des milieux aussi différents que peuvent l'être les dunes sahéliennes du Cayor et les plateaux de grès drapés de hautes forêts de la Casamance. Ici et là, la paysannerie disposait d'un arsenal modeste mais efficace d'outils lui permettant de cultiver immédiatement l'arachide, soit en réduisant les conséquences de l'aridité, soit en maîtrisant l'offensive d'une végétation adventice, voire en enrayant les effets mécaniques de pluies diluviennes. Il n'est pas jusqu'aux instruments de culture des rizières de Basse Casamance qui n'aient trouvé leur emploi dans la diffusion de l'arachide à l'emplacement des forêts naguère inutilisées par l'agriculture de subsistance.

Les moyens techniques dont disposait la paysannerie, n'ont pas été les seuls éléments de la civilisation traditionnelle favorables à l'essor de l'arachide. Certains aspects des structures sociopolitiques, combinés avec les suites de l'intervention coloniale, n'ont pas moins contribué à son succès. En mettant en disponibilité la plus grande partie des catégories sociales qui avaient naguère pour mission spécialisée le commandement et l'encadrement et dont la suprématie sociale reposait sur la force militaire, l'administration européenne créait une classe nouvelle de producteurs particulièrement ardents à se lancer dans la culture spéculative. Ces anciens chefs, leurs guerriers, leurs suivants, trouvaient en effet dans la culture de la graine une activité n'exigeant aucune tradition paysanne, aucune qualification technique particulière, mais leur assurant une base moderne de prestige et de puissance, l'argent. Cette catégorie numériquement limitée devait servir de modèle à la totalité de la paysannerie avec une rapidité d'autant plus grande que l'arachide allait rester et demeure encore l'unique source de numéraire et qu'à ce titre elle apparaît depuis un siècle comme le moteur de toute l'évolution sociale, comme l'instrument le plus efficace de l'éclatement des anciennes structures et du développement de l'individualisme.

Le caractère économiquement marginal de la Vallée et du Sénégal oriental ressort avec netteté d'un simple examen d'une carte de la /p. 38/ répartition de la production de l'arachide (fig. 8). Cette carte participe à la définition d'un Sénégal utile, plus exactement utilisé, qui a seul fait l'objet de nos recherches. Quel que soit son avenir, l'immense territoire couvert par le Sénégal oriental pouvait sans difficulté être tenu en dehors de notre champ d'enquêtes en raison de sa densité de population dérisoire, de son économie léthargique, de la très faible emprise qu'exerce l'homme sur des espaces démesurés livrés à la seule détermination des facteurs naturels. Quant à l'élimination de la vallée du Sénégal de notre domaine d'étude, elle répond d'abord aux conditions climatiques qui règnent sur sa plus grande étendue et qui se traduisent par la place insignifiante occupée par l'arachide dans ses activités. Ce « Val aux dimensions de l'Afrique » est une immense oasis « en lisière du monde tropical » [26]. C'est à l'inondation annuelle du Fleuve qu'il doit la vie, fondée sur des cultures de décrue dont le cycle se déroule en saison sèche. À ce titre, la Vallée ne participe pas, ou ne participe que de manière très accessoire à l'agriculture tropicale qui fait l'objet de nos préoccupations. La vallée du Sénégal est, enfin, une unité naturelle trop puissante et encore trop solidaire pour que l'étude de ses deux rives puisse être dissociée. De ses franges méridionales jusqu'aux confins guinéens s'offre, au contraire, sans aucune solution de continuité, un vaste champ de recherche soumis à toutes les nuances du climat tropical à longue saison sèche où, à la faveur même de l'anonymat des conditions morphologiques, peut être mis en pleine lumière le rôle des civilisations paysannes dans la transformation du milieu et l'élaboration des paysages géographiques.

[26] Citations extraites de L. Papy à l'analyse de qui on voudra bien se reporter pour l'étude de la Vallée : « La vallée du Sénégal, agriculture traditionnelle et riziculture mécanisée » (*Les Cahiers d'Outre-Mer*, octobre-décembre 1951, p. 277-324).

/p. 39/

Livre I

Hommes et campagnes du “bassin de l’arachide”

/p. 41/

Chapitre 1

Les conditions de la vie paysanne dans le domaine sahélo-soudanien

A. — L'unité morphologique du « bassin de l'arachide »

Depuis les lisières méridionales du delta du fleuve Sénégal jusqu'aux abords de la vallée du Saloum, soit sur quelque deux cents kilomètres du Nord au Sud, s'étendent sans aucune solution de continuité les plaines du Sénégal occidental, auxquelles leur rôle dans l'histoire économique récente a valu le titre de "bassin de l'arachide". Plaines imparfaites d'ailleurs, puisque surélevées à l'Est et à l'Ouest en bas plateaux où elles trouvent leurs limites, et saupoudrées à peu près partout par une couverture de sable qui leur vaut souvent une topographie bosselée.

1 Le contact avec la presqu'île du Cap-Vert

Les assises de calcaires et de marnes du bassin sédimentaire sénégalais, dans l'ensemble inclinées de l'Est vers l'Ouest, sont généralement disposées selon une structure calme, subhorizontale, à qui revient la responsabilité initiale de la monotonie du relief. Celui-ci ne prend quelque vigueur qu'aux approches du Cap-Vert. À qui veut gagner le Sénégal intérieur en venant de la presqu'île, s'impose le franchissement d'un véritable amphithéâtre de hauteurs dissymétriques alignées, dans l'ensemble, selon une direction méridienne, du voisinage de la côte Nord à la côte Sud. Bien que d'altitude modeste, cette série de hauteurs souligne le partage entre deux domaines morphologiques et pédologiques /p. 42/ très différenciés, le Sénégal intérieur et le Cap-Vert. Le premier est fait de plaines monotones et homogènes, dont les paysages végétaux et les productions agricoles sont étroitement soumis au régime des pluies et dont les sols légers et meubles sont désormais conquis par l'arachide. Le second est une étroite apophyse accidentée, récemment accolée au flanc du continent africain ; une tectonique active, accompagnée d'épanchements volcaniques puis complétée par la construction d'un tombolo, est responsable ici d'une grande diversité morphologique [1]. De plus, dans la plus grande partie de la presqu'île, les sables ne masquent pas l'affleurement en surface du matériel marno-calcaire, qui donne naissance à des sols lourds et collants interdisant l'arachide. Localisés sur la côte Nord, les sables y forment des guirlandes de dunes vives, entre lesquelles se creusent les *niaye*, dépressions humides, souvent transformées en lacs, en hivernage, qui sont autant de sites propices aux cultures maraîchères de saison sèche. Ainsi, éliminer le Cap-Vert d'une étude de la vie paysanne sénégalaise se justifierait même si le développement de Dakar, de ses banlieues et de ses industries, n'avait, depuis un demi-siècle et surtout depuis vingt ans, profondément bouleversé ses paysages et ses activités [2].

La limite topographique précise de notre domaine est la conséquence des accidents tectoniques qui, jusqu'au Quaternaire récent, ont secoué le Cap-Vert, hachant de cassures ce promontoire occidental de l'Afrique, et provoquant sur la bordure occidentale du bassin sédimentaire sénégalais, un redressement

---

[1] Cf. J. Richard-Molard, *La Presqu'île du Cap-Vert*, « Introduction », p. 9-21 (Études sénégalaises n° 1, Dakar, Institut français d'Afrique noire, 1949, 316 p.).

[2]) L'opposition Cap-Vert- Sénégal intérieur s'est, depuis la dernière guerre, fortement accentuée sur le plan du paysage et de la vie agricole, et elle continue à s'accentuer. Outre les conditions naturelles, deux facteurs économiques contribuent à cette évolution : d'une part, le développement du marché dakarois qui suscite un ajustement spontané de la part des producteurs africains ; d'autre part, certains investissements opérés par les Dakarois, notamment des Libano-Syriens, en Vue de la création de plantations ou d'exploitations agricoles spéculatives (alors qu'à l'intérieur du pays, les investissements de cette origine sont exclusivement commerciaux et urbains). Ainsi le paysage rural du Cap-Vert est-il marqué non seulement par la multiplication des cultures maraîchères, cultures de décrue opérées en saison sèche dans Les bas-fonds des *niaye* ou en lisière des étangs qui les occupent, mais par l'essor des plantations de manioc et des vergers d'agrumes, de manguiers, de cocotiers, etc.

structural assorti de flexures et même de mouvements verticaux affectant des compartiments cernés de failles.

L'élément central en est le vigoureux et linéaire relief de la falaise de Thiès qui limite brutalement le plateau du même nom. Son front rigide fait face à l'Ouest, surplombant d'une centaine de mètres la presqu'île triangulaire dont la proue s'avance dans l'Océan d'une soixantaine de kilomètres. À l'Est de cet escarpement, le plateau forme un plan /p. 43/ incliné vers le Nord-Est, l'Est et le Sud-Est, qui s'enfouit progressivement, vers 40 à 50 mètres d'altitude, sous un manteau de sable. La « falaise » et le plateau de Thiès ont donc topographiquement toutes les apparences d'un front et d'un revers de côte [3].

En direction du Nord, la falaise perd progressivement de l'altitude, se morcelle, et, passé le promontoire du Mont Rolland, s'estompe puis finit par disparaître, relayée, à l'approche de l'Océan, par les chapelets de dunes vives qui bordent la côte septentrionale. Vers le Sud et le Sud-Ouest, c'est-à-dire vers la « Petite Côte », elle se poursuit par une série d'accidents peu élevés mais confus, dont le mieux individualisé est le massif de N'Diass. C'est à la faveur de ce véritable horst qu'affleure l'étage le plus ancien du bassin sédimentaire sénégalais, le Maëstrichtien dont le matériel gréso-calcaire est d'ailleurs presque partout enseveli sous une épaisse cuirasse ferrugineuse. Sur son flanc sud-oriental, une dépression en position subséquente, d'autant mieux marquée qu'on se rapproche davantage de la côte, cerne le massif de N'Diass. La vallée de la Somone qui la draine - du moins en hivernage - contribue à mettre en valeur l'amphithéâtre de hauteurs séparant le Cap-Vert de l'intérieur.

À l'Est de cet amphithéâtre, les facteurs morphologiques et pédologiques qui font l'unité du « bassin de l'arachide » ne s'imposent pas immédiatement. Sur le revers du plateau de Thiès, les assises marno-calcaires de l'Éocène [4], plongeant en éventail vers l'intérieur, affleurent en surface sur une distance variable de l'ordre de 10 à 20 kilomètres, avant de disparaître sous un épais manteau de sable ; c'est en moyenne vers 40 à 50 mètres d'altitude que se fait le passage entre les deux matériels et que l'on entre vraiment dans le bassin de l'arachide. La présence en surface de calcaires ou de marnes se traduit en effet par l'existence de sols durs et compacts devenant lourds et collants pendant les pluies. C'est aussi dans cette zone topographiquement élevée que subsistent des plaques étendues de cuirasse ferrugineuse, ailleurs démantelée ou enfouie sous le colmatage des sables. Assises /p. 44/ sédimentaires et croûte ferrugineuse font à l'activité agricole des conditions si difficiles qu'elles l'ont souvent totalement éliminée. Aujourd'hui périmètres classés, les halliers touffus et impénétrables de la forêt de Thiès et les peuplements denses et armés de la forêt de Bandia n'ont probablement jamais été défrichés [5]. Les sols et le couvert forestier confirment donc le rôle de limite, de cloison, entre Sénégal intérieur et Cap-Vert, assigné au "plateau de Thiès" et à ses annexes par la morphologie.

2° Une morphologie dunaire fossile

Cet obstacle franchi, s'étendent jusqu'aux confins du delta du Sénégal au Nord, jusqu'aux lisières du Ferlo à l'Est, jusqu'aux approches de la vallée du Saloum au Sud, les plaines du bassin de l'arachide dont la désespérante monotonie et l'unité doivent moins à la platitude des horizons qu'à une topographie dunaire parfois très estompée, à un saupoudrage sablonneux ayant partout imposé à l'élaboration des sols agricoles des conditions identiques. Bien qu'elle n'ait qu'un intérêt morphologique très discret, l'étude de cette couverture de sable sous laquelle disparaissent les assises du bassin sédimentaire sénégalais, est d'un puissant secours pour rendre compte des qualités des sols superfi-

---

[3] Notre prudence quant à la définition de cet escarpement s'explique par le fait que, s'il a toutes les apparences d'une cuesta dont le front fait face à l'Ouest et dont le revers plonge vers l'Est, sa genèse est extrêmement complexe. La structure et la stratigraphie ne sont pas seules responsables de cet accident ; la tectonique l'a certainement préparé ou accentué, ainsi que le suggère la présence, d'une part, de pointements basaltiques immédiatement à sa base, d'autre part, de la profonde fosse sous-marine de Cayar dans son prolongement direct vers le Nord.

[4] Le lutétien supérieur semble former, dans tout le Sénégal occidental, l'assise marine supérieure du Bassin du Sénégal. Ses calcaires à nummulites se rencontrent dans les puits aussi bien au Nord de notre domaine, vers Louga et Linguère, qu'à l'Est dans la région de Diourbel, qu'enfin au Sud-Est autour de Kaolack et jusqu'à Tambacounda.

[5] Sans doute ces boisements ont-ils été fortement entamés depuis le début du siècle ; cependant leur attaque ne s'est pas opérée au bénéfice de défrichements agricoles, mais en vue de la production de charbon de bois dont l'agglomération dakaroise fait une énorme consommation.

ciels, des paysages végétaux spontanés et, surtout, des modes d'exploitation agricole ; c'est essentiellement à sa présence que l'arachide doit sa prodigieuse fortune au Sénégal.

Les différents étages marins accumulés dans le bassin sédimentaire du Sénégal sont, en effet, voilés par une couverture continue de formations quaternaires sur toute l'étendue du territoire étudié ici [6]. Quant aux formations gréseuses du Continental Terminal qui coiffent, dans une grande partie du pays, les assises marines de l'Éocène, elles ne jouent, dans le bassin de l'arachide qu'un rôle marginal : elles n'apparaissent que sur ses lisières orientales, dans le Ferlo. L'essentiel de ces formations quaternaires est constitué par un revêtement de sables roux ayant totalement fossilisé toute topographie antérieure, et lui-même transformé par action éolienne en un véritable erg, au modelé dunaire typique bien que fortement émoussé, notamment sur ses marges /p. 45/ méridionales. Ce modelé est responsable du dessin rigide et régulier de tous les mouvements du terrain depuis le Sénégal jusqu'au Saloum, tous les alignements dunaires étant orientés du Nord-Est au Sud-Ouest.

Schématiquement, la topographie dunaire s'estompe du Nord vers le Sud et de l'Ouest vers l'Est. Elle est d'autant plus vigoureuse que l'on se rapproche davantage du delta du Sénégal, d'autant plus effacée que l'on gagne en direction des rives du Saloum ; de même, les alignements de dunes sont de moins en moins continus et rapprochés les uns des autres à mesure que l'on s'éloigne de la côte et que l'on s'enfonce vers l'Est en direction du Ferlo. C'est dire que le secteur Nord-Ouest du bassin de l'arachide, le Cayor, offre le modelé le plus proche d'un erg authentique, tandis qu'au Sud de la latitude Thiès-Diourbel, la couverture sableuse ne connaît plus, sauf exceptions très localisées, qu'un moutonnement confus passant à une nappe de plus en plus subhorizontale et discontinue. Entre la route Saint-Louis-Louga-Thiès et l'Océan, les massifs dunaires sont d'une ampleur et d'une régularité telles que l'on passe sans, aucune solution de continuité aux puissantes dunes vives qui s'échelonnent le long de la côte depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'au Cap-Vert. En effet, à partir des sables accumulés sur la plage par la dérive littorale du Nord-Nord-Ouest, l'alizé a édifié, sur une profondeur de plusieurs kilomètres, un épais cordon de dunes côtières, actuelles ou subactuelles [7]. Sans cesse alimentées par de nouveaux apports de sable marin, ces dunes poursuivent leur cheminement sous l'effet du vent dominant, c'est-à-dire vers le Sud-Sud-Est. Après avoir barré l'embouchure de tous les marigots côtiers - telle celle du marigot de M' Boro qui débouchait en mer jusqu'au XVIII^{e} siècle - elles peuvent envahir des *niaye* et chevaucher les dunes continentales fixées qui s'opposent à leur progression [8]. Mais l'examen du paysage permet de faire immédiatement le départ entre les deux types de dunes et de pressentir les différences d'âge et de morphogenèse qui les séparent ; jaunes ou même d'un blanc éclatant, fortement dissymétriques lorsqu'elles sont encore vivantes, les dunes côtières se distinguent nettement des alignements réguliers des dunes continentales que /p. 46/ leur forte coloration fait désigner, sur les cartes et dans la littérature, du titre de "dunes rouges".

Très vigoureux encore, puisque marqués par des dénivellations approchant une vingtaine de mètres, sont les massifs de dunes qui 'strient le paysage de leurs longues échines au Sud du delta et du lac de Guiers, par exemple dans la réserve sylvo-pastorale de Mérinaghen et sur ses bordures. Mais, au Sud de la latitude de Louga, tous les itinéraires partant de la voie ferrée et gagnant en direction de l'Est, enregistrent le même assoupissement de la morphologie dunaire. Les alignements de dunes rouges, toujours orientés Nord-Est-Sud-Ouest, perdent progressivement leur altitude relative et leur continuité et surtout s'espacent les uns des autres. Les couloirs interdunaires ne sont plus des dépressions en berceau mais prennent les dimensions de véritables plaines dont la topographie empâtée et bosselée témoigne de remaniements éoliens récents. Plus l'on gagne vers l'Est et vers le Sud, plus les cordons dunaires s'effilochent et se raréfient, plus leurs versants s'émoussent et tendent à se confondre avec la

[6] Hormis la presqu'île du Cap-Vert et la falaise de Thiès, ces assises marines n'affleurent que dans la vallée du Sénégal.

[7] En fait, ce large cordon littoral a une morphologie complexe et une largeur très variable allant de 1 à 5 kilomètres au moins. P. Michel estime qu'il a commencé à se former pendant le maximum de la dernière transgression marine, au Dunkerquien. De cette époque datent, à son avis, les dunes semi-fixées, de couleur jaune-ocre, qui s'opposent nettement dans le paysage à la bande de dunes vives actuelles, de couleur blanche, qui s'étire le long de la plage. (P. Michel, « Rapport préliminaire sur la géologie, la morphologie, l'hydrologie et la pédologie de la région des niayes ». *Mission d'aménagement du Sénégal*, décembre 1955, 38 pages.)

[8] Phénomène observable tout le long de la côte et notamment autour de Lompoul, au Nord de M'Boro, ainsi qu'au Nord et à l'Est de Cayar, où des gisements néolithiques reposant sur le sable roux des dunes continentales, sont ensevelis sous la dune blanche actuelle.

chape de sable qui ensevelit le paysage. Cependant nulle part ne s'efface la direction générale des accidents topographiques, si modestes soient-ils. Aussi bien aux confins du Ferlo, sur la lisière orientale de la conquête agricole, à Sadio par exemple, qu'en bordure immédiate de la vallée du Saloum, aux environs de Gandiaye notamment, partout la présence et l'orientation des dunes témoignent de l'extension à la totalité de notre champ d'étude, d'une même famille de formes modelées par le même agent dans un matériel de même nature sinon de même origine.

La présence, la répartition et la sculpture de cette Couverture de sable, relèvent en premier lieu de la morphogenèse quaternaire. Elles découlent de la situation du Nord du Sénégal, en lisière immédiate du Sahara. Cette situation a valu à la zone étudiée d'enregistrer de manière privilégiée tous les changements climatiques - assortis, comme on sait, de mouvements du niveau marin - qui ont affecté l'Afrique au cours du Quaternaire. Les pays compris entre le Bas Sénégal et le Saloum ont, tour à tour, joué le rôle d'un "sahel", balayé par des climats alternativement arides et pluvieux, au gré de pulsations climatiques particulièrement contrastées - et peut-être hypertrophiées - au cœur du Sahara.

Ainsi que l'ont mis en lumière J. Tricart et M. Brochu [9], les dunes fixées qui recouvrent le Sénégal septentrional, représentent la /p. 47/ pointe méridionale d'un immense erg ancien, recouvrant le Sud-Ouest de la Mauritanie et s'étendant sur plus de 600 kilomètres de latitude, du Nord du Trarza jusqu'aux pays du Saloum. La rigoureuse continuité des alignements dunaires sur les deux rives du Sénégal à l'aval de Podor, à la hauteur de Thilogne notamment, prouve que la vallée elle-même fut barrée par les dunes en marche vers le Sud à l'époque de la construction de l'erg. L'étude granulométrique et les analyses morphoscopiques [10] des dunes rouges les plus hautes et les mieux caractérisées, c'est-à-dire proches de la mer et du delta, attestent que leur matériel a d'abord subi un façonnement fluviatile, puis probablement marin, avant d'être ensuite soumis par le vent à d'énergiques actions de vannage et de remaniement. Dès le Quaternaire ancien, la masse du sable aurait été accumulée par le ruissellement continental dans un golfe - peut-être zone de subsidence - occupant le Trarza occidental, le Bas Sénégal et le Cayor occidental. C'est d'ailleurs dans ces régions que la couverture sableuse atteint les épaisseurs maxima - plusieurs dizaines de mètres révèlent les sondages [11] - et que, en conséquence, les ondulations dunaires sont les plus régulières, les plus rapprochées, et atteignent les altitudes relatives les plus fortes. Mais ici le rôle du vent aurait essentiellement consisté à modeler, à l'occasion d'une phase climatique aride, la masse de sable antérieurement déposée, en lui imprimant les cannelures longitudinales caractéristiques des ergs sahariens [12]. À l'inverse, l'amincissement rapide de la nappe sableuse, à mesure que l'on s'éloigne du Cayor vers l'Est et vers le Sud, correspond à des régions restées dans leur presque totalité émergées durant tout le Quaternaire. Dans la plus grande partie du "bassin de l'arachide", le matériel est, comme les traits majeurs de la topographie, d'origine éolienne. L'abâtardissement du modelé dunaire s'explique alors non seulement par la faible épaisseur du sable, mais encore - et ce n'est là qu'un paradoxe apparent - par le rôle exclusif joué par le vent, avant tout, ici, agent de transport. Bien entendu, l'effilochement progressif de la nappe sableuse en direction du Saloum correspond à l'éloignement croissant des sources d'approvisionnement du vent en sable, c'est-à-dire, probablement, les massifs mauritaniens de grès cambro-ordovicien de l'Adrar et du Tagant.

/p. 48/

Le problème de la datation de la mise en place et du modelé de cette chape sableuse est à évoquer brièvement car il n'a pas un intérêt uniquement théorique ; mais il est probablement insoluble dans les limites géographiques où nous nous tenons, le matériel étant aussi incapable d'enregistrer des niveaux que de conserver - en admettant qu'il en ait jamais abrité - des fossiles. Force est donc de procéder par

---

[9] J. Tricart et M. Brochu, « Le grand erg ancien du Trarza et du Cayor ». (*Revue de Géomorphologie Dynamique*, 1955, n° 4, p. 145-178.)
J. Tricart, *Notice explicative de la carte géomorphologique du delta du Sénégal.* (Mémoires du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, n° 8, Paris 1961, 137 p.)

[10] J. Tricart et M. Brochu, « Le grand erg ancien du Trarza et du Cayor ».

[11] 35 mètres en moyenne autour de Louga d'après C. Bense, « Hydrogéologie de la région de Louga, rapport de septembre 1954 », *Archives de la Direction Fédérale des Mines et de la Géologie*, et R. Degallier, « Études hydrogéologiques à Louga, rapport de novembre 1952 », *Archives de la Direction Fédérale des Mines et de la Géologie.*

[12] R. Capot-Rey, *Le Sahara français* (Presses Universitaires de France, Paris, 1953, 564 p.) et J. Tricart et M. Brochu, « Le grand erg ancien du Trarza et du Cayor ».

corrélation en exploitant les résultats obtenus par J. Tricart et ses collaborateurs, au cours de l'étude de la basse vallée du Sénégal (particulièrement du delta), région où l'on peut enregistrer des « liens stratigraphiques et géomorphologiques directs entre formations marines fossilifères et dépôts éoliens » [13]. Ainsi est-on en mesure d'avancer que la formation de l'erg est pré-ouljienne. Elle se serait opérée à la faveur d'un climat aride, de type saharien, régnant alors au moins jusqu'à la latitude du Saloum, tandis que la régression marine contemporaine de la glaciation du Riss permettait la mobilisation et le façonnement par le vent du sable accumulé dans le golfe précédemment établi du Trarza au Cayor.

Le revêtement sablonneux et le modelé originel du "bassin de l'arachide" sont donc anciens. Ainsi s'explique que les dunes y ont subi, au gré des changements climatiques du Quaternaire moyen et récent, une longue évolution, traduite par deux types de conséquences, les unes d'ordre pédologique, les secondes d'ordre morphologique.

C'est à une évolution de type pédogénétique, évoquant celle qui se produit aujourd'hui sous les latitudes sud-soudaniennes, que les dunes doivent la forte coloration qui leur vaut le qualitatif de "dunes rouges". La patine rose du sable n'intéresse qu'une certaine épaisseur de plus en plus forte du pied vers le sommet des dunes. Elle a donc été acquise postérieurement au façonnement de l'erg. Elle est due à des films ferrugineux enrobant les grains de quartz, dont la formation n'a pu s'opérer que sous un climat pluvieux mais de rythme saisonnier très contrasté, correspondant sans doute au principal interglaciaire ; les phases pluviales post-glaciaires ne peuvent être, en effet, tenues pour responsables d'une concentration des oxydes de fer opérée sur une épaisseur qui atteint plusieurs mètres, du moins là où les variations alternatives d'humidité et de sécheresse sont les plus brutales, c'est-à-dire au sommet des dunes. Aujourd'hui, ces sables rouges représentent un matériel stable qui fait office de roche mère vis-à-vis de la pédogenèse que nous étudierons plus loin.

Les épisodes climatiques pluvieux du Quaternaire moyen et supérieur - le plus récent est certainement néolithique comme dans le /p. 49/ Sahara méridional - ont, d'autre part, opéré certaines transformations mineures du modelé initial de la nappe sableuse couvrant notre domaine. Le ruissellement des eaux de pluie a eu deux types de conséquences. Il a d'abord laissé des traces, peu nombreuses et peu importantes, de drainage par un réseau hydrographique normal. Plus exactement, pour les deux axes principaux, il a probablement rajeuni et déblayé des drains assez anciens, qu'avaient barré les dunes lors de la construction de l'erg ; c'est le cas des vallées, aujourd'hui à nouveau fossiles, du Ferlo et du Sine. De plus, le ruissellement quaternaire est responsable de la présence d'un certain nombre d'axes de drainage conformes à la direction des alignements dunaires qui ne constituent plus aujourd'hui que des lignes de bas-fonds où des mares stagnantes se suivent en chapelet durant l'hivernage. Bien qu'elles soient fréquemment morcelées par de petites dunes actuelles ou subactuelles, ces lignes déprimées qui se suivent parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres (c'est, par exemple, le cas de Sagata à Pékess et au Nord de Diourbel), selon une direction Nord-Est-Sud-Ouest, sont l'empreinte d'un écoulement "normal", du moins en saison des pluies, postérieur au dessin des grands traits de la topographie éolienne.

Mais, si l'on déduit de l'extension des pluies vers le Nord au Quaternaire récent (extension dont le Sahara porte d'innombrables témoignages), un décalage concomitant des zones climatiques intertropicales, on est surtout sensible à la rareté et à la discrétion des coups de griffe de l'érosion normale sur tout le Sénégal septentrional, à la fraîcheur de son modelé de type aride ou subaride. Cette remarquable immunité morphologique d'un erg daté cependant du Quaternaire ancien, résulte, selon toute logique, de l'influence de deux facteurs : d'une part, la perméabilité du matériel sableux qui épongeait les pluies et enrayait l'organisation d'un drainage hiérarchisé (elle joue d'ailleurs encore ce rôle), d'autre part, la protection apportée au sol et les entraves suscitées au ruissellement par une couverture forestière dont la densité devait être d'autant plus forte que le climat était plus humide.

Le second type de transformations opérées par le ruissellement au cours des phases pluviales du Quaternaire, est une évolution sur place ayant abouti à un tri du matériel conforme à la topographie mise en place par l'énergie éolienne. Les pluies ont drainé, des points hauts vers les bas-fonds, tous les éléments fins du matériel. Ainsi le sommet et les versants des dunes sont-ils constitués de sable relati-

[13] J. Tricart, *Notice explicative de la carte géomorphologique...*

vement grossier, tandis que les dépressions en berceau qui les séparent et plus généralement tous les sites topographiquement déprimés, sont tapissés d'argile ou du moins de sable fin très argileux. C'est là l'origine d'une distinction /p. 50/ essentielle, amorcée par le modelé éolien et aggravée par le ruissellement endoréique, entre les qualités physiques des types de sols élaborés à la surface de l'erg.

On conçoit sans peine qu'une foule de nuances seraient à apporter à ces principes généraux à travers les centaines de kilomètres qui séparent les lisières méridionales du Delta des rives du Saloum ou les confins de la falaise de Thiès des "Terres Neuves" les plus avancées vers l'Est. Une analyse détaillée devrait, en particulier, situer exactement et fixer le rôle des dépôts quaternaires d'origine lacustre, qui forment des tâches discontinues en différents points de notre domaine, et apparaissent sous les sables, dans certaines dépressions interdunaires. Ces formations lacustres sont des calcaires grisâtres, immédiatement antérieurs aux dunes rouges ; ils datent donc du début du Quaternaire, sans doute de la même phase pluviale que celle à qui revient la responsabilité de l'entaille de la vallée du Ferlo et du lac de Guiers dans les niveaux supérieurs de l'Éocène. Surtout répandus autour de Louga et de Pékess, ainsi qu'au Nord de Diourbel et de M'Backé, ces calcaires lacustres affleurent rarement en surface car ils sont à peu près toujours voilés par le sable. Mais le long de certains bas-fonds, leur couverture est assez mince, voire suffisamment déblayée, pour qu'ils jouent localement un rôle pédologique. S'ils constituent une roche mère relativement friable, ils impriment au sol une cohésion et une adhérence très remarquables par contraste avec la légèreté et la mobilité des sols sur sable. À ce titre, leur présence ne fait que renforcer l'opposition, née du modelé originel et du drainage ultérieur, entre les rides dunaires et les dépressions longitudinales qui les séparent.

Mais il est important d'enregistrer que l'immense territoire étudié est pratiquement tout entier voué à l'endoréisme par les conditions climatiques qu'il subit, le modelé dont il a hérité et surtout la couverture de sable qui l'ensevelit. Il y a là la source de contrastes saisonniers dont seul le contact personnel avec le pays permet de mesurer la brutalité. D'une aridité subsaharienne en saison sèche, ce pays est semé de mares en hivernage ; voyageurs et véhicules peinent et s'enlisent dans les sables en mai ou juin, mais deux mois plus tard s'embourbent dans les fondrières et les marigots... Il est, d'autre part, essentiel de retenir, surtout pour qui se préoccupe de vie rurale et d'aménagement, donc d'utilisation et de maîtrise du milieu naturel, que les traits majeurs du relief du "bassin de l'arachide" ont été façonnés sous un climat aride. Comme l'a très judicieusement remarqué J. Tricart [14], « les /p. 51/ sables, mis en place par le vent, ont une granulométrie qui est justement celle qui facilite au maximum les actions éoliennes ». Que la destruction de la couverture végétale en accord avec le climat actuel, livre à nouveau au vent un matériel qu'il a déjà trié et modelé, et les processus éoliens reprennent aussitôt avec une étonnante vigueur. Matériel et modelé hérités des épisodes arides du Quaternaire expliquent donc non seulement la fragilité des sols mais l'instabilité de l'équilibre morphologique actuellement réalisé ; ils aggravent les dangers que fait peser sur cette frange septentrionale du monde tropical l'action intermittente des processus morphogénétiques propres au domaine aride. Il suffit, par exemple, de traverser le Cayor au cœur de la saison sèche, alors que le vent du Nord souffle en rafales sur les dunes dépouillées de tout tapis herbacé, pour éprouver la saisissante efficacité de l'érosion éolienne.

3° Les lisières orientales et méridionales

La question des lisières orientales et méridionales, marginales par rapport à l'erg, mérite .d'être évoquée car notre domaine d'étude atteint ou déborde les limites des sables quaternaires. Vers l'Est, c'est-à-dire aux confins du Ferlo, nulle frontière linéaire ne peut être tracée à l'extension de l'erg. Comme nous l'avons vu, la couverture des sables s'amincit et s'effiloche progressivement en une nappe de recouvrement de plus en plus discontinue. Simultanément, se rapproche de la surface et s'épaissit l'assise du Continental Terminal qui coiffe l'ensemble des dépôts sédimentaires marins dans la presque totalité du bassin du Sénégal ; cette assise vient mourir en biseau en même temps qu'elle s'enfonce en direction de la côte [15], mais elle atteint déjà plusieurs dizaines de mètres de puissance dans la zone des "Terres Neuves", avant de dépasser cent mètres au cœur du Ferlo. Bien qu'il ne soit

[14] J. Tricart, *Notice explicative de la carte géomorphologique...*

[15] Enfoncement à mettre sans doute en liaison avec la subsidence, signalée plus haut, du Bas Sénégal et du Cayor occidental au Quaternaire ancien.

marqué par aucun accident topographique, le passage du domaine des sables à celui du Continental Terminal se traduit morphologiquement par la substitution de surfaces tabulaires au relief bosselé dû aux actions éoliennes. Ce rôle joué dans le paysage par l'affleurement du Continental Terminal est dû moins à la résistance des grès et des sables argileux de cet étage qu'à la cuirasse ferrugineuse qui le recouvre et dont les sondages et les puits décèlent partout la présence sur une épaisseur variable - parfois répartie en deux niveaux séparés par un matelas de sable - mais toujours de plusieurs mètres. Avant même que l'on atteigne /p. 52/ la longitude où l'horizontalité des plateaux et la nette incision des thalwegs du réseau hydrographique fossile révèlent la présence en surface, ou sous une mince couche de sol meuble, de l'horizon cuirassé, une large zone de transition annonce l'approche du Ferlo. Sous les placages de sable, et notamment au pied des dunes, les gravillons ferrugineux forment souvent un liseré continu, tandis que, sur les versants du lit des principaux axes du drainage temporaire, de petites corniches, parfois simples encoches, attestent qu'un écoulement normal ancien a crevé le plancher formé par la cuirasse, tantôt conglomérat riche en pisolithes, tantôt carapace compacte. Mais quel que soit son faciès, qu'il réponde à celui d'une formation détritique d'épandage ou à celui d'un horizon en place induré sous l'effet d'un enfoncement de la nappe phréatique, la présence à faible profondeur ou l'apparition en surface d'une table ferrugineuse ne peut manquer d'interférer directement sur les conditions de la colonisation agricole.

Sur sa frange méridionale, le "bassin de l'arachide" vient se perdre et s'enliser dans les vasières démesurées qui bordent le Saloum, aujourd'hui simple ria dont le chenal est exclusivement parcouru par des eaux marines. La vallée du Saloum est tapissée sur d'immenses étendues par un matelas d'alluvions récentes déposées à la faveur des transgressions quaternaires. Sans doute, au moment du maximum de la transgression flandrienne, les bouches du Saloum étaient-elles encore occupées par un golfe remontant jusqu'à l'amont de Kaolack, sur le fleuve principal, et de Fatick, pour la vallée du Sine. Ces dépôts extrêmement récents forment des plaines d'une platitude presque absolue qui prennent une particulière ampleur sur la rive septentrionale du Saloum, celle qui nous intéresse ici, en raison du report progressif de l'estuaire vers le Sud sous l'effet du courant côtier dominant, toujours de direction Nord-Sud, et des cordons littoraux qu'il édifie. C'est ainsi que la Pointe de Sangomar, véritable réplique morphologique de la Langue de Barbarie, ne cesse de s'allonger et de rejeter en direction du Sud les passes par lesquelles s'opère l'entrée, souvent délicate, dans la rivière. Un examen attentif de ces plaines permet de déceler des nuances morphologiques qui ne manquent pas de retentir sur la végétation et sur la vie humaine.

Les ultimes lambeaux de la nappe des sables continentaux forment, sur la bordure Nord de la vallée, des digitations directement cernées par les terres salées. Mais le domaine de l'alluvionnement côtière comprend lui-même des îlots de sable, émergeant au milieu des vases et parfois assez vastes pour porter l'empreinte d'un modelé éolien mineur, sans doute actuel ou subactuel. Il s'agit de témoins de cordons littoraux /p. 53/ dont la présence a considérablement facilité la sédimentation de la vase sableuse qui occupe l'essentiel de la vallée et de l'estuaire. Les plaines de vase ne sont pas, elles non plus, homogènes. Elles comportent deux éléments distincts par leur position, la nature de leur matériel et leur inégale extension. En contact immédiat avec les sables continentaux et cernant directement les témoins des cordons littoraux, les vasières hautes, les plus anciennes, sont désormais hors d'atteinte des marées. Elles occupent d'immenses surfaces totalement grillées par le sel, par le soleil et par le vent. Faites de vase très sablonneuse et très compacte, elles sont d'une parfaite horizontalité. Sur leurs bordures, elles peuvent porter un tapis de graminées halophiles et, de loin en loin, quelques tamaris chétifs. Mais, sur leur plus grande étendue, la haute teneur en chlorures de leurs horizons superficiels a chassé toute végétation ; des efflorescences salines y brillent par larges plaques et il n'est pas exceptionnel, en saison sèche, d'y éprouver des mirages. Ce sont ces plaines parfaites, dénudées et sans vie, où le soleil et le vent d'Est prennent une éprouvante brutalité, que les Wolof nomment les *tann*.

Le second type de sédimentation vaseuse occupe ici une place beaucoup plus discrète : il s'agit des dépôts actuels de vase noire du poto-poto, colonisés et fixés par les palétuviers. Ces vases ne forment en général, de part et d'autre des marigots, qu'un ourlet étroit où se dresse le rideau de la mangrove. Les vasières qui bordent la rive droite du Saloum sont, en effet, sillonnées par un labyrinthe de chenaux de marée. Mais leur réseau est moins dense, moins travailleur et surtout moins instable que sur la rive méridionale de l'estuaire (ou même qu'en Basse Casamance). Arrêté par la longue jetée de la

Pointe de Sangomar , le flot n'entre pas directement dans les marigots de rive droite du Saloum, alors qu'il peut pénétrer de plein fouet dans les bouches du Diombos et du Bandiala. Là réside l'explication de la véritable dissymétrie que révèlent, du point de vue morphologique, les deux rives de l'estuaire du Saloum. Théâtre d'une sédimentation beaucoup plus calme et dotée d'une véritable immunité grâce à la protection de la Pointe de Sangomar, la rive septentrionale est, par excellence, le domaine des *tann* ; la rive Sud forme, au contraire, un milieu insulaire, soumis aux incessants remaniements d'un réseau très vivant de chenaux directement ouverts sur l'Océan [16]. Cette dissymétrie naturelle a été soulignée et accentuée par l'homme. Tandis que les terres de la rive droite du fleuve ne sont qu'une simple annexe des pays sérèr, celles de la rive gauche doivent à leur tardif isolement, à leur histoire récemment agitée, à leur peuplement hétérogène, enfin à l'orientation actuelle de leurs /p. 54/ spéculations, un climat humain et une autonomie économique qui justifient pleinement que l'on fixe au Saloum une limite géographique significative.

B – Les distinctions pédologiques

1° Un schéma simple

L'unité morphologique du "bassin de l'arachide", l'homogénéité de sa couverture superficielle, les nuances très progressives de son climat, retentissent évidemment sur la nature des sols [17]. D'une extrémité à l'autre de notre domaine, ceux-ci relèvent d'un nombre très limité de types, bien que l!occupation humaine y ait introduit une certaine diversité. Le vocabulaire paysan reflète d'ailleurs parfaitement la simplicité schématique d'une classification utilitaire fondée sur les qualités physiques des sols. Sur toute la surface de l'erg quaternaire, la distinction fondamentale est celle qui oppose les sols sur dunes ou épais matelas de sable aux sols des dépressions interdunaires, des bas-fonds ou des axes de drainage local. Les premiers sont les sols *dior* des cultivateurs wolof ; les seconds, les sols *dek*.

Élaborés à partir de sables quartzeux relativement grossiers, les sols *dior* offrent différents faciès de sols ferrugineux tropicaux, /p. 55/ dont les nuances relèvent d'un lessivage plus ou moins accentué selon la pluviosité et la situation topographique, d'une vulnérabilité plus ou moins grande à l'influence actuelle de l'érosion éolienne, enfin d'une richesse inégale en matière organique. Tous les sols *dior* ont en commun une texture très sablonneuse qui les rend légers, meubles, perméables ; mais leur structure instable leur vaut une grande fragilité et limite étroitement leur capacité de rétention de l'eau. Un lessivage actif s'y exerce, lessivage vertical ayant pour effet la migration en profondeur des éléments ferrugineux et la superposition d'horizons très homogènes, lessivage latéral accentuant leur pauvreté en argile et entraînant l'accumulation des éléments fins vers le pied des versants et les bas-fonds. De plus, ces sols n'ont jamais de réserves importantes de matière organique car celle-ci y subit une très rapide minéralisation. Aussi leur cohésion est-elle vite menacée lorsque interviennent défrichement et

---

[16] Cf. ci-dessous, chapitre 8.

[17] Aucune région du Sénégal n'a fait l'objet de recherches pédologiques plus approfondies que le bassin de l'arachide, aussi bien de la part des spécialistes de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer que de ceux du Centre de Recherches Agronomiques de Bambey. Nous ne prétendons nullement apporter de ces travaux une synthèse qui demanderait de très longs développements. Nous nous sommes volontairement limité à en retenir les éléments expliquant le déroulement de la vie agricole traditionnelle et justifiant très généralement l'expérience paysanne.

Deux mises au point très récentes nous dispensent par ailleurs de dresser ici une bibliographie détaillée, qui couvrirait des pages, des travaux de pédologie sur le bassin de l'arachide et plus généralement sur le Sénégal. L'une, due à deux spécialistes particulièrement qualifiés, Cl. Charreau et R. Fauck, vient de paraître dans le fascicule 3, pages 115-154, des Études Sénégalaises n°9, intitulé *Connaissance du Sénégal : climat, sols, végétation* (C.R.D.S., Saint-Louis-du-Sénégal, 1965, 214 p.). Cette synthèse ale mérite de dresser une bibliographie exhaustive de la littérature et de la cartographie pédologiques sénégalaises ; notons cependant que sur les quelque cent soixante titres recensés (pour l'ensemble du Sénégal), un grand nombre représente des rapports techniques ou des travaux fragmentaires non publiés et rarement accessibles. La seconde mise au point, d'un intérêt géographique direct, est celle publiée dans le premier numéro de la *Revue de géographie de l'Afrique Occidentale*, p. 169-187 (Université de Dakar, 1965), par Pierre Michel sous le titre : « Recherches pédologiques au Sénégal et en Mauritanie méridionale ».

Conformément à la règle que nous avons adoptée pour l'ensemble de cet ouvrage, nous ne citons en référence que les travaux dont nous avons effectivement tiré des éléments susceptibles d'éclairer ou de préciser nos recherches de géographie agraire.

mise en culture. Enfin, et les observateurs l'ont de longue date noté [18], ces sols élaborés à partir des sables quaternaires révèlent Une grande pauvreté en éléments minéraux utiles, caractère naturel qu'aggrave encore la destruction de la matière organique et de l'humus. La carence essentielle pour l'activité agricole concerne le phosphore, mais également l'azote très rapidement éliminé, ainsi que la potasse et la chaux.

L'observation du paysage comme l'examen de leur évolution permettent de retenir trois principaux faciès de sols *dior*, liés entre eux par un processus de dégradation clairement mis en lumière par les pédologues, notamment G. Aubert et ses collaborateurs [19]. Le premier représente le type de départ. C'est un sol sableux, gris en surface, dont l'horizon supérieur, épais de plusieurs dizaines de centimètres, doit à une teneur relativement convenable en matière organique, à la fois sa couleur et une cohésion satisfaisante. Cet horizon repose sur un horizon rouge qui s'éclaircit progressivement en profondeur et qui n'est autre que la roche mère, le sable enrobé de films ferrugineux dont nous avons noté la concentration lors d'une phase pluviale du Quaternaire. Le second type résulte de l'évolution du précédent par destruction de la matière organique, donc à la suite de la disparition de la végétation naturelle et de la mise en culture, mais sans que soient nécessairement intervenues d'importantes actions d'érosion mécanique. Il s'agit d'un sol *dior* blanchâtre, voire blanc, en surface, et qui repose, comme dans /p. 56/ le cas précédent, sur un horizon profond de sable rouge. Son indigence en matière organique, responsable de sa décoloration, s'accompagne de déséquilibres minéraux mais lui vaut surtout d'avoir perdu sa cohésion et d'être vulnérable à l'érosion. Aussi ce type de sol finit-il par être décapé de son horizon supérieur et laisse-t-il place à un *dior* rouge résultant de l'affleurement en surface du matériel initial, le sable rouge, qui donne un sol grossier [20], sans cohésion, très pauvre en matière organique et très sensible à l'érosion, notamment à l'attaque du vent.

Aux sols *dior*, les paysans sénégalais opposent les sols *dek*, moins répandus que les premiers et dont la répartition morcelée coïncide avec les dépressions interdunaires, les cuvettes, le pied des versants, plus généralement toutes les zones déprimées -même très légèrement - vers lesquelles tend à s'orienter le drainage. Bien que leur teneur en matière organique soit beaucoup plus faible que celle des sols steppiques, les pédologues les qualifient de sols bruns parce qu'ils sont humifiés de manière homogène à travers tout le profil [21] ; en fait, leur couleur va du gris clair au noir en passant par une gamme très nuancée de châtains et de bruns.

Ce sont essentiellement leurs qualités physiques qui opposent les sols *dek* aux sols *dior* ; ils sont plus compacts, de texture plus fine, beaucoup plus imperméables. Le modelé initial du matériel Quaternaire comme l'action actuelle de l'érosion, celle du ruissellement et celle du vent, leur valent, en effet, une forte proportion de sables fins, voire de limon, et une teneur en argile d'autant plus forte que leur situation topographique est plus proche du niveau de base local. Les analyses des pédologues, révèlent, d'autre part, que les sols *dek* sont chimiquement moins démunis que les *dior*, qu'ils bénéficient en particulier d'une teneur plus estimable en chaux échangeable. C'est là non seulement l'effet d'une accumulation par drainage mais la marque de l'influence d'une roche mère moins pauvre lorsque, comme il est fréquent dans les environs de Kébémer, à l'Est de Mékhé ou au Nord de Diourbel par exemple, les dépôts de calcaire ou de marnes lacustres affleurent dans les interdunes ou ne sont recouverts que par une mince pellicule de sable. Enfin, les sols *dek* sont plus riches en matière organique que les sols sur sable plus grossier. Sans doute doivent-ils ce privilège à l'abondante végétation, aussi bien arborée que graminéenne, que leur procure /p. 57/ leur humidité, elle-même liée à leur situation et à leur capacité de rétention de l'eau.

L'endoréisme et les contrastes climatiques qui règnent dans le "bassin de l'arachide", valent enfin fréquemment aux sols *dek* de subir une hydromorphie temporaire qui rend leur structure d'autant plus compacte que le phénomène dure plus longtemps. Dans les bas-fonds où elle se prolonge plusieurs

[18] Auguste Chevalier : « Monographie de l'arachide ».
[19] G. Aubert, J. Dubois et R. Maignien, « L'érosion éolienne dans le Nord-Ouest du Sénégal » (*Comptes rendus du Congrès de Pédologie méditerranéenne*, Montpellier-Alger, mai 1947, p. 443-448), et G. Aubert et R. Maignien, « Les sols du Sénégal au Nord de la Gambie britannique » (*id*., p. 358-370).
[20] On pourrait soutenir que ce *dior* rouge ne mérite plus le nom de sol puisqu'il tient lieu de roche mère. En fait, cette roche mère est elle-même, nous l'avons vu, un paléosol.
[21] R. Maignien, « Les sols subarides au Sénégal ». *L'agronomie tropicale*, septembre-octobre 1959, p. 535-571.

semaines, voire plusieurs mais, l'inondation provoque l'accumulation de produits organiques et d'argile, favorise la concentration des oxydes de fer, et accroît encore la compacité des horizons supérieurs ; lorsqu'ils sont gorgés d'eau, ces sols de bas-fonds forment une véritable pâte, massive et noirâtre ; en saison sèche, au contraire, sous l'effet du soleil et du vent d'Est, ils se déshydratent totalement, se craquèlent et durcissent comme un ciment.

Les paysans sont extrêmement sensibles aux différences de structure des sols *dek* et ils les classent en sous-types qui répondent à leur inégale teneur en argile et aux possibilités agricoles qui en découlent. Ainsi, les *dek-dior* sont des sols de transition avec les *dior*, encore assez sablonneux pour rester meubles lorsqu'ils se dessèchent, perméables lorsqu'il pleut. Le *ban* est, au contraire, un sol *dek* fortement hydromorphe, brun foncé ou noirâtre, si cohérent, si lourd et si collant après les pluies qu'il est pratiquement incultivable malgré sa richesse en humus. En fait, les sols *dek* sont beaucoup plus variés que les *dior*. Ils doivent leur hétérogénéité à l'influence de la roche mère (tantôt sable fin, tantôt calcaire plus ou moins gréseux, tantôt marne), aux effets de l'endoréisme, enfin aux conséquences de la micro-topographie interdunaire. Il n'est pas jusqu'aux termites, particulièrement abondants dans les sols *dek*, qui ne jouent un rôle dans leur diversité lorsqu'ils enrichissent localement l'horizon supérieur en argile et en calcium.

2° Les adaptations régionales

a) *Le cœur du "bassin"*. - La répartition de ces différents sols et de leurs formes de passage aux types qui les relaient vers l'Est et vers le Sud, tient à la fois à l'influence du modelé quaternaire, à celle de la pluviosité et, par voie de conséquence, de la couverture végétale, enfin, à celle des défrichements et de la vie agricole. Le jeu combiné de ces facteurs explique que c'est dans la zone septentrionale du "bassin de l'arachide" que les sols sablonneux sont les plus vulnérables et qu'en particulier le secteur Nord-Ouest, correspondant au Cayor, est le mieux pourvu en *dior* rouges puisqu'il est à la fois doté du modelé /p. 58/ dunaire le plus accentué, de la pluviosité la plus faible, de la végétation naturelle la plus squelettique, et puisqu'il a été le premier le théâtre d'une exploitation outrancière conduite au bénéfice de l'économie de marché par des cultivateurs de faible expérience agricole. Inversement, le centre du bassin de l'arachide connaît surtout des *dior* gris et blancs, tandis que, dans le Sud, à l'approche du Saloum, les sols sablonneux tendent à devenir ocres par suite d'une "dessiccation moins poussée des oxydes de fer" [22] et constituent ainsi une forme de transition avec les sols beiges, sablo-limoneux, à taches ferrugineuses profondes, qui l'emportent entre Saloum et Gambie. De même, les sols *dek* sont plus morcelés là où les rides dunaires sont plus rapprochées, c'est-à-dire dans le Nord du bassin, que dans le Sud où ils forment des plaques étendues à l'approche des vallées du Sine et du Saloum.

b) *La transition vers le Ferlo*. - Sur les lisières orientales du "bassin de l'arachide", aux confins du Ferlo, les conditions pédologiques se modifient en même temps que se transforme le cadre morphologique, c'est-à-dire que l'on passe, par insensibles transitions, du domaine bosselé de l'erg quaternaire à celui des tables ferrugineuses sous lesquelles est enfouie l'épaisse assise des grès du Continental Terminal. Mais la nature des sols superficiels ne connaît pas plus de solution de continuité, de limite nette, que les autres éléments du paysage, topographiques ou végétaux. La couverture de sable s'amincit, perd toute trace de modelé éolien, mais ne disparaît que par plaques, de plus en plus fréquentes à mesure que l'on s'enfonce vers l'Est et que l'altitude des plateaux augmente, pour atteindre au cœur du Ferlo, une cinquantaine de mètres.

Ainsi, dans toute la frange des "Terres Neuves", les sols recouvrant les surfaces tabulaires se sont-ils élaborés à partir d'une nappe de sable indifférenciée, d'épaisseur variable, de l'ordre de quelques décimètres à un mètre en moyenne. Cette nappe de sable comporte souvent une certaine proportion, changeante selon la nature et la profondeur de la cuirasse, de gravillons ferrugineux. Les sols les plus répandus dans cette zone marginale offrent donc en général un horizon supérieur très sablonneux, beige s'il est limoneux, gris s'il est relativement humifère, dont la structure physique rappelle d'assez près celle des *dek-dior*. À une profondeur variable, de l'ordre de quelques décimètres en moyenne,

[22] G. Aubert et R. Maignien : « Les sols du Sénégal au Nord... ».

apparaît un horizon formé par un amalgame de sable .et de gravillons ferrugineux ; puis, à un niveau inférieur, les gravillons forment l'essentiel d'un horizon encore meuble qui repose à son tour sur /p. 59/ la cuirasse tantôt bréchique, tantôt gravillonnaire, tantôt massive, mais toujours très dure. Lorsqu'elle a été défoncée par l'érosion, la cuirasse découvre généralement un nouvel horizon riche en concrétions et taches ferrugineuses qui représente, au sommet des grès, la zone de départ de l'évolution pédologique.

Cependant ce profil-type a été souvent tronqué par l'érosion, de telle sorte que l'horizon superficiel n'est plus limono-sablonneux mais qu'il est formé d'un mélange, en proportions variables, de sable et de gravillons. Le sol meuble est alors très peu épais, grossier, très pauvre en matière organique. Le stade ultime de ce cycle régressif est atteint lorsque l'horizon sablo-gravillonnaire est, à son tour, balayé par le ruissellement et que la dalle sous-jacente apparaît en surface, formant de vastes plaques de *bowal*.

Mais la cuirasse peut être elle-même attaquée par l'érosion. Au cœur des plateaux, elle présente parfois un aspect chaotique, résultant de sa fissuration, du soutirage par les eaux d'infiltration et surtout de l'action de la végétation. Elle est alors débitée en blocs qui sont à leur tour démantelés, fragmentés, par les racines des arbres et les agents atmosphériques et elle joue le rôle de roche mère à l'égard du sol qui "se reconstitue à partir de ses débris, sol sur la pauvreté et le caractère squelettique duquel il n'est nul besoin d'insister. La seconde forme d'attaque enregistrée par la cuirasse est celle qui a abouti à son défoncement linéaire par le réseau hydrographique des phases pluviales du Quaternaire. En amont de Linguère, de Sadio et de Kaffrine, les vallées fossiles du Ferlo, du Sine, du Saloum, et de leurs anciens affluents, forment aujourd'hui des dépressions en berceau enfoncées au-dessous du niveau de la cuirasse. Celle-ci affleure fréquemment au sommet de chaque versant où elle détermine une rupture de pente, parfois une petite corniche. Les sols de ces dépressions sont donc directement issus de la décomposition du grès ; ce sont encore des sables, assez limoneux lorsqu'ils comptent une forte proportion d'éléments colluviaux, plus compacts, voire très argileux, à l'emplacement des mares qui s'échelonnent en hivernage au fond du lit de ces anciens axes de drainage. Mais ces sols relativement cohérents et profonds, donc cultivables, sont chimiquement aussi dépourvus que les sols des plateaux environnants ; leur extension est d'ailleurs très réduite ; de plus, ils peuvent être encombrés de cailloutis détritiques issus de la cuirasse qui les surplombe.

Au total, la pénétration des cultivateurs du Cayor, du Baol ou du Sine dans les "Terres Neuves" ne se heurte, de prime abord, à aucun obstacle d'ordre pédologique, une fois éliminées les surfaces encore très limitées dans le Ferlo occidental où affleure la cuirasse. Ici et là l'emportent /p. 60/ apparemment des sols également sablonneux, meubles, perméables, auxquels les mêmes techniques et les mêmes moyens sont applicables. Mais le défrichement a des conséquences beaucoup plus dramatiques lorsque les sols meubles, au lieu de reposer sur un épais matelas de sable comme c'est le cas dans le Sénégal nord-occidental, ne forment qu'un mince écran à la surface de la dalle ferrugineuse. L'érosion a alors beau jeu pour déblayer la cuirasse fossile de son revêtement sablonneux et multiplier les *bowé* stériles. Il est évident que cette menace pèse gravement sur une grande partie des terres vierges du Ferlo où, lorsqu'elle n'affleure pas directement en surface, une épaisse table ferrugineuse quaternaire n'est voilée que par une pellicule de quelques décimètres de sol sablo-gravillonnaire récent.

c) *Le contact avec le Saloum.* - Le passage des terres sablonneuses de la bordure méridionale du "bassin de l'arachide" aux *tann* qui couvrent la vallée du Saloum depuis l'amont de Kaolack jusqu'à la mer, se traduit, au contraire, par un très brutal contraste pédologique au point que la ligne de contact entre les deux domaines est, sur le plan agricole, une véritable frontière. En quelques dizaines de mètres, parfois en quelques mètres, on franchit une étroite bande de sols *dek* encore cultivables pour entrer dans la zone des sols salés qui couvrent la totalité des immenses vasières de la rive Nord du Saloum, et d'où émergent seulement, nous l'avons vu, quelques lambeaux sablonneux d'anciens cordons littoraux. Ces sols de *tann* sont parfois de véritables sols salins, couverts d'efflorescences blanches. Plus souvent ils se classent parmi les sols à alcalis ; un mince horizon gris clair, meuble et même très poudreux en saison sèche, recouvre alors des horizons riches en cristaux de sels, de plus en plus compacts et noirâtres en profondeur. Au cœur de la saison des pluies, la pellicule superficielle de ces sols se transforme en une boue visqueuse, parfois liquide, rendant une grande partie des *tann* ina-

bordables. Mais en l'état actuel des techniques dont disposent les cultivateurs des terres hautes, ces sols sont sans intérêt agricole et les *tann* font largement figure de *no man's land*. Seuls peuvent être utilisables certains sols situés à leur lisière amont ; c'est le cas lorsqu'une pellicule de sable d'apport récent recouvre les horizons salés ou bien lorsqu'une faible dénivellation topographique ou le débouché d'un marigot issu des terres hautes permettent le dessalement temporaire de l'horizon supérieur. Il reste que, mise à part l'emprise extrêmement réduite de quelques rizières dispersées le long de la zone de contact des sables et des vasières, les *tann* du Saloum sont un domaine marginal, où la vie agricole n'occupe qu'une faible place dans les activités d'une population peu nombreuse, isolée et particulariste.

/p. 61/

C – Les associations végétales et leur évolution

1° Un paysage déforesté, mais boisé

L'impression initiale de monotonie et d'unité que dégage l'étude morphologique et pédologique des plaines du bassin de l'arachide, s'impose aussi à qui aborde l'examen des paysages végétaux. Cette impression est particulièrement saisissante au cœur de la saison sèche, lorsque toute la végétation annuelle a disparu laissant le sol dénudé, piqueté d'arbres squelettiques, la plupart surmontés d'un feuillage grêle en parasol, d'autres hérissés d'épines vernissées, certains totalement dépouillés dressant de loin en loin leurs troncs terreux et difformes à la manière d'arbres morts. Le long de tous les itinéraires conduisant du Cayor au Saloum, pas une seule fois l'horizon ne se dégage. Nulle part, sinon sur les *tann* ou les dunes vives de la côte, l'arbre n'est éliminé du paysage. Dans toute cette zone de sols pourtant si perméables, ni l'aridité du climat, ni la densité de la population agricole n'ont substitué à la couverture forestière spontanée le paysage dépouillé de la savane herbeuse ou des terroirs intégralement défrichés. Les récoltes à peine levées, la trace des cultures disparaît, les limites des champs avec les zones incultes s'estompent, l'empreinte des travaux saisonniers est balayée par une végétation buissonnante et arbustive d'une étonnante vitalité. En quelques semaines, les paysages d'hivernage, exubérants et toujours d'un vert cru, mais différenciés par les cultures, sont effacés par la reconquête de la brousse hirsute avec ses arbres armés d'épines et son tapis d'herbes desséchées, infesté par les piquants du cram-cram, et dont les couleurs grises ou d'un vert délavé confèrent à tout l'espace un étrange anonymat.

Mais tandis que l'arbre subsiste partout, la forêt naturelle a totalement disparu car, si les champs et les feux qui les ouvrent n'imposent nulle part une empreinte permanente, ils peuvent s'installer ou passer à peu près partout. Pas un pouce carré du territoire étudié ne conserve l'image de la couverture forestière climacique [23]. Si cette dégradation du stock végétal rend malaisée, voire impossible, la reconstitution des paysages végétaux originels, la survie, dans toutes les situations climatiques et pédologiques, d'un peuplement arboré, si chétif que l'aient rendu la hache et les feux, met en évidence cette constatation initiale et indiscutable : le manteau végétal spontané de tout notre domaine était forestier. À toutes les formes d'aggravation de la sécheresse répondaient /p. 62/ des associations arborées de plus en plus xérophiles, mais partout les paysages actuels ne sont que des témoins, diversement sélectionnés, de boisements denses, capables de réoccuper rapidement le terrain, cent exemples en témoignent, en cas de suspension prolongée de toute intervention humaine.

2° L'interpénétration des flores sahélienne et soudanienne

Depuis le Delta jusqu'au Saloum, la répétition des mêmes thèmes morphologiques, l'absence de relief notable, le caractère très progressif de l'augmentation du total annuel des pluies, les insensibles nuances qui marquent l'évolution des sols, bref l'étonnante homogénéité des plaines du "bassin de

[23] Cette idée, particulièrement évidente pour le géographe attaché à l'étude des questions rurales, a déjà été parfaitement mise en lumière, à partir d'autres méthodes d'analyse, par le botaniste J. Trochain : *Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal* (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Larose, Paris, 1940, 433 p.).

l'arachide", expliquent l'inexistence de types d'associations végétales nettement individualisées, l'anonymat de la plupart des boisements spontanés et de leurs reliques. Ils aident à faire de notre champ d'étude une zone d'interpénétration des flores sahélienne et soudanienne, au point que, de ses lisières septentrionales à sa frontière méridionale, pas une espèce ni une association n'est nulle part dépaysée. En fond de tableau de tous les paysages, la masse grisâtre et boursouflée du baobab s'associe aux silhouettes souffreteuses et décharnées des acacias et aux taillis arbustifs des combrétacées.

a) *Des reliques subguinéennes*. - Il convient cependant d'évoquer d'abord rapidement, pour l'éliminer de la suite de nos descriptions, un domaine marginal qui doit à sa position côtière et aux particularités de ses sites une végétation véritablement insulaire : les *niaye* qui s'échelonnent le long de la côte, enchâssées soit entre les dunes rouges les plus occidentales, soit entre celles-ci et les dunes vives du cordon littoral. Depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à Cayar et, au-delà, jusqu'à Dakar, s'étire un chapelet de dépressions interdunaires soumises à une inondation permanente ou saisonnière. Au milieu de l'aridité des sables, vifs ou couverts d'une maigre steppe piquetée d'arbres chétifs, ces dépressions forment de véritables oasis. Certaines, notamment les plus septentrionales, sont de simples cuvettes nichées au creux des rides des dunes rouges et suffisamment déprimées pour être temporairement inondées. D'autres, telle la *niaye* de M'Boro, sont des organismes de grandes dimensions et d'origine composite, résultant du barrage d'anciens marigots côtiers par l'édification du cordon littoral. Quel que soit le rôle joué par les eaux résiduelles et le ruissellement local en hivernage, les *niaye* sont inondées essentiellement par l'affleurement de la nappe phréatique contenue dans la masse des sables quaternaires, ici très épaisse. Saisonnière ou permanente, cette inondation crée des niches écologiques aux /p. 63/ quelles le voisinage immédiat de l'Océan vaut, par ailleurs, un climat privilégié en les soustrayant à la rigueur des vents d'Est. Ainsi s'explique que chaque étang soit cerné par une végétation hygrophile, où domine le palmier à huile, assorti d'un cortège varié d'espèces de la forêt guinéenne, Le recensement de cette végétation [24] atteste que les *niaye* ont servi de refuge à une végétation fossile (donc aujourd'hui fragile) qui n'avait pu atteindre une telle latitude qu'à la faveur d'une phase climatique très humide. La conservation de cette végétation jusqu'au XX^{e} siècle s'explique à la fois par l'écologie particulière des dépressions interdunaires sublittorales, et par le fait que le voisinage immédiat de la côte est resté, au Nord du Cap-Vert, en marge du domaine des civilisations paysannes traditionnelles. Que le sol humifère et la fraîcheur des *niaye* en fassent aujourd'hui le champ d'expansion privilégié des cultures maraîchères et des plantations d'arbres fruitiers, suscitées par le développement de Dakar, est une justification nouvelle de les tenir en dehors de notre domaine d'étude.

b) *Le décalage de la flore soudanienne vers le Nord.* - Mais les oscillations climatiques récentes, en particulier la phase pluviale du Néolithique, n'ont pas seulement laissé de traces dans la morphologie et dans la flore résiduelle des *niaye*. Elles tiennent aussi leur rôle dans le paysage végétal de l'ensemble du bassin de l'arachide, marqué notamment par l'enchevêtrement des espèces et l'ubiquité des associations forestières. Elles rendent compte, en outre, de la présence d'espèces typiquement soudaniennes au cœur du Sahel, aux latitudes les plus hautes atteintes par le territoire étudié. C'est ainsi qu'autour de Pire Goureye, au cœur du Cayor, se dresse une rôneraie d'une densité et d'une homogénéité remarquables, Quelle que soit la responsabilité de l'homme dans son développement et son entretien, elle forme une enclave inattendue, véritable paysage soudanien fossile, au centre d'une région où dominent les influences sahéliennes. De même, les peuplements de faux platanes (*Sterculia setigera*) et de *guédiane* (*Anogeissus leiocarpus*) relevés par J. Trochain entre Louga et Linguère, aux environs de Coki, Tiamen et Keur Mamassar, où la pluviométrie annuelle moyenne dépasse à peine 400 mm, ne peuvent être considérés « que comme une relique de boisements témoins d'une période géologique plus humide que l'actuelle ». Leur domaine d'élection est, en effet, aujourd'hui, la forêt mésophile des latitudes sud-soudaniennes.

/p. 64/

[24] On le trouvera notamment dans J. Trochain (*Contribution...*) et dans P. Jaeger (« La végétation », dans *La presqu'île du Cap- Vert*, Études sénégalaises, n° 1, Dakar, 1949). En fait, les palmiers ne forment de peuplements dignes d'être notés que jusqu'à la latitude de Kébémer, exactement dans les *niaye* de Lompoul.

Mais c'est sur la frange orientale du "bassin", aux confins du Ferlo, que la végétation montre le décalage le plus net vers le Nord et que les témoins de paléo-climats plus humides que le climat actuel sont les plus nombreux. Deux raisons principales expliquent cette situation : d'une part, la multiplication des sites de refuge pour la végétation d'affinités méridionales dès que l'on atteint le domaine du Continental Terminal où la couverture cuirassée permet le maintien d'innombrables mares durant une partie de la saison sèche ; d'autre part, l'emprise beaucoup plus discrète des défrichements au fur et à mesure que l'on s'éloigne des régions historiques du Cayor et du Baol et que l'on gagne, en direction de l'Est, un territoire très faiblement peuplé. Ainsi il n'existe pratiquement pas de paysage du Djolof qui ne comporte, à divers degrés de développement, de peuplements de *rhât* (*Combretum glutinosum*) formant tantôt un sous-bois arbustif, tantôt de véritables taillis. Or, cet arbuste, banal partout et souvent dominant sur les plateaux du Ferlo, entre le 15^{e} et le 16^{e} parallèles, est regardé par les botanistes comme une des espèces caractéristiques de la forêt sèche soudanienne. Son extension actuelle dans le Sénégal septentrional serait même liée à la disparition d'espèces sud-soudaniennes qui lui étaient naguère associées et qui, incapables de résister comme lui à l'assèchement progressif du milieu, lui auraient abandonné le terrain.

Les vallées fossiles et les bas-fonds, notamment la ceinture verdoyante des mares saisonnières, sont, d'autre part, le refuge - souvent saccagé d'ailleurs par le passage des troupeaux - de taches d'une végétation incapable de déborder aujourd'hui sur les plateaux et, peut-être même, de se régénérer sur place. Dès la latitude de Linguère, la brousse à épineux est trouée de cuvettes, parfois à peine sensibles dans la topographie, où survivent de beaux arbres de la forêt soudanienne, qui ne trouvent plus désormais leur milieu d'élection que sous un climat beaucoup plus humide, comparable par exemple à celui de la Gambie. Tel est le cas des *prosopis* (*Prosopis africana*), mais surtout des *vèn* (*Pterocarpus erinaceus*), des *tamariniers* (*Tamarindus indica*), des *micocouliers* (*Celtis integrifolia*), des *guédiane*, des faux platanes, et d'autres espèces plus rares comme *Sclerocarya birrea* et *Lannea acida* ; tel est le cas, enfin, du *kapokier* (*Bombax buonopozense*) dont l'apparition le long des pistes conduisant de Linguère au Baol, est sans doute la plus surprenante. Tous ces arbres constituent, en effet, le cortège habituel des peuplements soudaniens de *néré* et même de *karité*, alors qu'ils sont ici cernés par des halliers d'acacias, parmi lesquels l'arbre caractéristique des paysages de la Mauritanie méridionale, le gommier (*Acacia senegal*), est parfaitement à sa place.

/p. 65/

c) *La descente des espèces sahéliennes vers le Sud*. - Le mélange des flores sahélienne et soudanienne à travers l'ensemble de notre domaine est, par ailleurs, accentué par la présence, même très diluée dans l'espace, de l'homme ; celle-ci se traduit par une tendance à la descente en latitude des espèces septentrionales, par la pénétration de la végétation sahélienne en milieu soudanien. Il ne s'agit pas ici d'une action positive et concertée des paysans en faveur de telle ou telle espèce, mais de la conséquence spontanée des feux pastoraux et des défrichements temporaires. Ce n'est, il est vrai, qu'un exemple d'un phénomène général en Afrique occidentale, que nous retrouverons sur les plateaux de Basse Casamance où l'ancienne forêt sub-guinéenne recule devant l'invasion d'associations soudaniennes. La pénétration vers le Sud d'espèces plus xérophiles que ne le sont celles composant la végétation naturelle, s'explique, sur les franges du Ferlo notamment, par deux causes aux effets convergents, quine font, ni l'une ni l'autre, appel à une péjoration climatique contemporaine : en premier lieu, l'augmentation de l'ensoleillement lorsque la densité des arbres de première grandeur s'amenuise ; en second lieu, la détérioration des conditions écologiques (micro-climatiques et édaphiques) dont la sévérité croissante sur les brûlis et dans les friches favorise les progrès des espèces les moins exigeantes.

C'est ainsi que, dans le Baol oriental, balayé depuis le début du siècle par le front pionnier de l'arachide, on peut relever dans les vieilles jachères, au moins jusqu'à la latitude de Diourbel, la présence d'arbres typiquement sahéliens tels que le *soump* (*Balanites ægyptiaca*) et le gommier. On y rencontre même des *Acacia raddiana*, espèce qui trouve habituellement son domaine d'élection dans les sites les plus arides du Sénégal, dunes rouges du Cayor ou terres de "*diéri*" de la Vallée. Lorsque les conditions pédologiques leur sont favorables, les peuplements de *sourour* (*Acacia seyal*) enregis-

trent, depuis la Petite Côte jusqu'au Ferlo méridional, des progrès spectaculaires qui sont également ceux d'une espèce nettement sahélienne.

Ainsi, la rusticité de la végétation naturelle du Sahel lui confère un dynamisme lui permettant de s'infiltrer jusqu'au voisinage du Saloum. Bien qu'on ne puisse sans artifice fixer le point de départ de l'influence volontaire de l'homme sur la végétation, on peut considérer comme spontanés ces progrès de la flore septentrionale, la colonisation et les brassages qui en résultent. Les formes d'intervention directe des paysanneries en vue de l'élimination, de la sélection ou de la transformation des associations végétales ont, en effet, pris une ampleur telle que leur examen doit être intimement intégré à l'étude des paysages agraires et de leur genèse.

/p. 66/

3° Les types régionaux de paysages

Le caractère forestier, aujourd'hui arboré, des paysages végétaux du bassin de l'arachide et leur étonnante homogénéité, représentaient le constat initial à établir et à expliquer. Mais il convient d'analyser avec plus de précision la composition de ces paysages en vue d'en déceler les nuances, d'examiner leur adaptation aux variations de la pluviosité en latitude et aux contrastes opposant localement la nature des sols et, si possible, d'apprécier la densité, la vitalité et la valeur du stock végétal affronté par l'homme au cours de son installation. Pour les régions les plus cultivées, une telle analyse ne peut objectivement se fonder que sur les témoins les plus nombreux et les plus caractéristiques, ceux qui assureraient la reforestation spontanée du paysage si cessaient défrichements et brûlis. Elle ne peut rétablir dans son intégralité l'image des associations climaciques ; dans beaucoup de cas, il est aussi difficile de décider si telle espèce sahélo-saharienne en voie d'expansion est autochtone ou bien si elle s'est substituée à des boisements naturels d'où elle était absente, que de préciser la place qu'occupaient les survivances soudaniennes dans les secteurs les plus anciennement défrichés et les plus densément peuplés. Cette réserve faite, il est d'autant plus permis de brosser un tableau schématique des principales nuances offertes dans le "bassin de l'arachide" par les paysages végétaux que le travail a été magistralement préparé par le botaniste J. Trochain [25].

a) *Les paysages décharnés du Cayor*. - Le premier type de paysage est représenté par le Nord-Ouest du bassin, coïncidant avec le pays wolof traditionnel. Ici se conjuguent les effets d'un climat sévèrement marqué par l'aridité sahélienne - les conséquences de la faible pluviosité annuelle moyenne, de l'ordre de 400 à 600 mm, sont fortement aggravées par l'irrégularité des précipitations d'une année à l'autre -, d'une occupation humaine très ancienne et relativement dense, et d'un déboisement accentué, plus précocement que partout ailleurs, par le développement de la culture de traite. Le jeu de ces facteurs s'opérant sur les sols perméables et meubles de l'épais matelas de sable de l'erg quaternaire, /p. 67/ on comprend que la végétation climacique soit impossible à reconstituer ; sa fragilité initiale comme les dévastations qu'elle a subies l'interdisent. Hormis l'étroit domaine des dépressions interdunaires dans la zone côtière, aucun site de refuge n'a pu échapper durablement aux défrichements, aux feux ou à la dent des troupeaux.

L'image la plus fréquemment offerte par le secteur nord-occidental du domaine sahélo-soudanien est dominée par la présence obsédante des acacias. La richesse en espèces des mimosées leur vaut de s'adapter à toutes les conditions stationnelles à l'intérieur de la même aire climatique, de sorte qu'elles peuvent composer le fond de tableau permanent de tous les paysages. Qu'ils forment des halliers denses, difficilement pénétrables, ou un semis aéré et régulier ; qu'ils constituent des fourrés d'arbrisseaux ou se présentent en individus isolés donnant des arbres de huit à dix mètres de haut, les

[25] On constatera cependant que la différence des objectifs, des points de vue et des critères nous a conduit à une répartition régionale différente des grands ensembles du Sénégal. J. Trochain, en effet, rattache "au domaine soudanien" la partie méridionale du bassin de l'arachide et la regroupe avec les régions, qu'il qualifie de "soudano-guinéennes", situées entre Saloum et Gambie. De même, en se basant sur les seules considérations floristiques, il estime - fort légitimement - que font partie du même "domaine sahélien" la végétation de la partie septentrionale du territoire étudié ici (soit le Cayor et le Djolof), et celle de la vallée du Sénégal. Compte tenu de l'absence de toute solution de continuité dans les associations végétales naturelles du Nord au Sud de notre domaine d'étude, nous avons, quant à nous, mis l'accent sur les facteurs humains - notamment agraires - pour en délimiter les grands ensembles.

acacias semblent indissolublement associés à ces pays du sable et de la sécheresse. Partout se dressent leur panache sommital en parasol, leurs branchages tortueux au feuillage grêle, fréquemment mutilés par la hache des pasteurs, leur tronc noueux à l'écorce rugueuse et souvent crevassée. C'est à eux surtout que l'erg du Cayor est redevable de ne pas offrir l'image d'un désert de sable ; mais c'est aux acacias aussi qu'il doit pour l'essentiel, la monotonie et l'âpreté de ses paysages, surtout en saison sèche, alors que leur silhouette sévère et comme recroquevillée sous l'haleine brûlante du vent d'Est, émerge directement du sable fauve.

Le plus caractéristique et le plus commun de ces arbres est l'*Acacia raddiana*, le *sing* des Wolof, véritable symbole des paysages du Cayor puisque son domaine coïncide, d'une part, avec les sols sablonneux de l'erg quaternaire, d'autre part, avec les nuances les plus arides du climat sénégalais. Il disparaît, en effet, lorsqu'on atteint, en direction de l'Est, les affleurements de grès sablo-argileux du Continental Terminal et il ne dépasse qu'exceptionnellement vers le Sud l'isohyète de 600 mm [26]. Depuis les dunes cernant le lac de Guiers jusqu'aux plaines des confins du Cayor et du Baol, l'ombre grêle et le port décharné du *sing* sont inséparables des terroirs traditionnels du pays wolof où cet acacia représente le témoin le plus répandu de la végétation climacique. Mais il est rare, même dans les paysages où le peuplement arboré est le plus dégradé, que les mimosées soient représentées par un seul arbre. Dans le secteur nord-occidental du bassin de l'arachide, deux /p. 68/ autres espèces font couramment cortège à *Acacia raddiana*, l'une en très sensible recul, l'*Acacia senegal*, l'autre en expansion, l'*Acacia albida* [27]. La première, le gommier, est sans doute l'arbre le plus caractéristique du climat sahélien, alors qu'il semble largement indifférent aux conditions pédologiques. Son domaine s'étend aussi bien sur les dunes sablonneuses du Cayor que sur les sols compacts du Ferlo septentrional. On imagine volontiers qu'il constituait, à côté d'*Acacia raddiana*, l'élément le plus répandu des associations forestières spontanées du secteur étudié. Mais des siècles d'exploitation systématique et désordonnée - du XVII^{e} au XIX^{e} siècle, la gomme a pratiquement été l'unique produit de traite d'origine végétale dont disposaient les populations du Sénégal septentrional - ont appauvri, dégradé et finalement détruit les peuplements de gommiers. À ce véritable pillage, l'*Acacia senegal* n'a survécu que sous forme d'individus isolés, généralement mêlés à des *sing* ou, de loin en loin, sous forme de boisements à peu près purs mais de très faible surface coïncidant à des sites de refuge, par exemple, des sommets de dunes.

La seconde espèce de mimosées associée désormais à *Acacia raddiana* est le *kad, Acacia albida*, mais sa présence, d'autant plus fréquente que la population est plus dense, est si directement due à l'action de l'homme qu'il ne peut être tenu pour un témoin des boisements climaciques ; au reste, la diffusion de cet arbre dans la partie septentrionale du domaine sahélo-soudanien apparaît souvent comme le résultat d'une expansion géographique récente en tache d'huile à partir des peuplements homogènes qui couvrent la partie sud-occidentale du même domaine. Du Cayor au Djolof, plusieurs autres espèces de mimosées sont associées aux peuplements d'*Acacia raddiana*. Certaines, typiquement sud-sahéliennes, semblent en recul devant les progrès opérés par *Acacia albida* ; c'est, par exemple, le cas du *neb-neb* (*Acacia nilotica*, var. *adansonii*), encore fréquemment dispersé parmi les peuplements de *sing* et de *kad*. Ce dernier, bien qu'il ait été certainement absent des boisements climaciques, apparaît donc comme un facteur d'unification des paysages de l'ensemble du bassin de l'arachide.

Mais le compagnon le plus fréquent d'*Acacia raddiana* sur les terres sablonneuses du Cayor est un petit arbre spécifique des marges sahéliennes du Sahara, *Balanites ægyptiaca*, le *soump* des Wolof, aisément reconnaissable à sa silhouette ramassée, à son feuillage dense vert foncé, à ses très longues épines. Remarquablement équipé pour résister à la sécheresse mais aussi au feu, notamment grâce à ses feuilles succulentes et à l'épais manteau de liège qui enveloppe son tronc et ses branches, le *soump* est la meilleure illustration de la sévérité du climat du /p. 69/ Cayor puisqu'il constitue l'espèce dominante et parfois exclusive des boisements de Mauritanie occidentale et qu'on le retrouve sur les lisières du désert libyque où il a d'abord été inventorié. Bien que cet arbre soit parfaitement acclimaté et spontané, J. Trochain ne considère pas le *soump* comme partie intégrante des peuplements climaciques. Si

[26] En lisière de la vallée du Sénégal, *Acacia raddiana* est également l'arbre caractéristique du *diéri*, aux terres sablonneuses et légères et, en permanence, hors de portée de l'inondation.
[27] Appelé aussi *Faidherbia albida*

nous ne voyons pas d'argument décisif pour confirmer cette opinion, nous reconnaissons que l'intérêt que porte l'homme à cet arbre n'a pu que favoriser sa diffusion dans l'ensemble du Sénégal septentrional.

Moins caractéristiques du secteur nord-occidental puisque nous les retrouverons dans tout le bassin de l'arachide dont elles illustrent l'homogénéité botanique, un certain nombre d'autres espèces complètent le décor arboré du Cayor et de ses bordures orientales et méridionales. Parmi elles - il ne saurait être question d'en faire l'inventaire exhaustif sous peine de relever la presque totalité de la flore soudanienne qui a laissé, nous l'avons vu, des témoins jusqu'aux limites septentrionales de notre domaine - la plus répandue car la plus indifférente aux conditions pédologiques, est sans doute le tamarinier (*Tamarindus indica*). Sauf sur les rides dunaires fortement marquées, il n'est pas de paysage, champ, friche ou vieille jachère, qui ne soit ponctué par la silhouette massive de quelque baobab (*Adansonia digitata*). Plus précise est la localisation de deux autres arbres également très répandus mais plus sensibles à la nature des sols, le *néou* et le *sourour* ; le premier, le pommier du Cayor (*Parinari macrophylla*) - son surnom évoque à juste titre sa silhouette en boule - ombrage fréquemment de ses larges feuilles grisâtres les versants des dunes rouges ; le second (*Acacia seyal*) se localise, au contraire, dans les dépressions et les thalwegs, sur les sols argileux desquels il forme des peuplements limités mais d'une extrême densité.

Méritent encore d'être signalés, moins en raison de leur nombre que pour leur ubiquité, les palmiers rôniers et différentes espèces de figuiers sauvages. En dehors même de la grande rôneraie de Pire-Gouraye, le stipe vertical et svelte du palmier-rônier (*Borassus aethiopum*) se dresse assez souvent, solitaire ou en petits groupes, au milieu des champs et des friches. De même, plusieurs espèces de figuiers parsèment de loin en loin la brousse de leur ombre épaisse ; *Ficus polita* et *Ficus iteophylla*, sans doute les plus répandus, sont des figuiers étrangleurs qui semblent avoir une prédilection pour le tronc rigide et lisse des rôniers.

À ces espèces dont les associations infiniment variées valent, au Nord-Ouest du Sénégal un paysage de forêt claire ou de savane inégalement arboré, il convient d'ajouter l'inventaire des principaux éléments du tapis arbustif ou buissonnant. Celui-ci a, dans l'ensemble, une densité d'autant plus forte que le peuplement arboré est plus clair, c'est-à-dire /p. 70/ plus dégradé, de sorte qu'il constitue l'essentiel de la couverture végétale partout où les défrichements ont abouti à l'élimination à peu près totale de l'arbre. Or, la zone étudiée est celle qui offre, par plaques de formes et dimensions quelconques, les plus vastes surfaces à peu près intégralement déboisées. Mais l'on ne passe pas, sauf exception éphémère, d'un paysage arboré à celui d'une savane herbeuse, à vrai dire extrêmement rare. Le couvert végétal le plus commun des espaces d'où l'arbre a disparu, est fait d'arbrisseaux et de buissons, dont les bouquets drus peuvent constituer un matelas épais et à peu près continu sur des surfaces de plusieurs hectares. Le développement de ces formations arbustives ou buissonnantes est directement lié à l'âge des jachères. Retenons simplement qu'elles sont, de manière générale, constituées par le *n'guer* (*Guiera senegalensis*), l'arbuste le plus banal de tout le bassin de l'arachide. Ses touffes denses, dont les feuilles d'un vert tendre prennent une tonalité grisâtre en saison sèche, foisonnent en effet avec une incroyable rapidité sur les défrichements épuisés et abandonnés. Mais le *n'guer* est accompagné d'un cortège complexe où se retrouvent notamment les rameaux tortueux de *Bauhinia rufescens* et de *Boscia senegalensis*, les pousses vigoureuses de *Combretum glutinosum*, les buissons aux épines acérées de *Ziziphus jujuba*, le célèbre jujubier, avec les branchages duquel les pasteurs édifient d'infranchissables enclos. Les atteintes subies par la végétation forestière climacique dans le secteur nord-occidental du bassin de l'arachide, semblent offrir à l'extension du tapis herbacé un domaine privilégié. Il est d'autant plus intéressant d'enregistrer son modeste développement et sa faible densité. L'invasion des espaces déboisés, défrichements et jachères, par les associations herbeuses, est moins redoutable ici que sous le climat plus humide de la zone soudanienne qui dispose d'une collection beaucoup plus riche de géophytes (notamment de plantes à rhizomes) et de graminées pérennes. Cette faible densité du tapis herbacé a pour résultat que les feux de brousse courent beaucoup plus vite dans la zone étudiée que dans les régions plus méridionales, et n'ont pas, sur les arbres et le sol, des effets

aussi désastreux [28]. À une latitude identique à celle du Cayor, les feux ont, dans le Ferlo, une intensité incomparable, à la mesure de la végétation arborée qui les alimente. Ici, le passage d'un feu en saison sèche laisse le sol pratiquement nu, semé de loin en loin de quelques touffes d'andropogons vivaces (*Andropogon gayanus*, notamment). Non point cependant que le milieu subaride du Cayor soit privé d'herbes adaptées aux différents sites offerts par le relief dunaire fossile ; mais /p. 71/ contrairement à ce qui se produit en zone soudanienne et, *a fortiori*, en zone guinéenne, leur densité et même leur développement ne sont pas liés à la déforestation. Les associations arborées (et probablement en était-il de même de la forêt claire climacique) sont sans doute aussi riches en herbes que les paysages découverts, et le sont certainement plus que les surfaces colonisées par un matelas dense de buissons.

Le caractère saisonnier, éphémère et changeant, de ce tapis herbacé rend délicat son inventaire et limité l'intérêt géographique de celui-ci. On ne peut cependant pas passer sous silence quelques exemples illustrant la diversité et l'adaptation aux nuances du milieu des principales espèces [29]. Les sols les plus sablonneux sont le domaine d'élection d'une association où dominent *Chloris prieurii* et *Schoenefeldia gracilis*, la première fleurissant en début d'hivernage, la seconde constituant l'essentiel du tapis à la fin des pluies. *Aristida mutabilis* et *Eragrostis tremula* leur font souvent cortège et ont un cycle végétatif identique à la dernière. Mais dès que le sol devient argileux, l'association se modifie et fait une place, croissante avec la compacité du sol, à des plantes spécifiques telles *Aristida funiculata, Cassia tora,* etc. Il est, d'autre part, indispensable de noter que si l'association à *Chloris prieurii et Schœnefeldia gracilis* semble dominer sur les surfaces fortement déboisées, donc soumises à un ensoleillement brutal, il est des espèces dont le site d'élection est l'abri des arbres ; ainsi en est-il de *Cassia occidentalis*, de *Pennisetum pedicellatum*, *d'Acanthospermum hispidum*, qui devaient constituer l'essentiel du tapis de la forêt sahélo-soudanienne spontanée. Quant aux champs eux-mêmes, ils sont envahis par des espèces dont beaucoup ne prospèrent qu'à la faveur d'un défrichement intégral comme, semble-t-il, *Mitracarpus verticillatus* [30]. Les surfaces où la couverture herbacée est la plus discontinue et la plus pauvre sont donc celles que recouvrent les formations buissonneuses. Sans doute s'agit-il là du résultat indirect de l'action de l'homme puisque la brousse à *n'guer* et à jujubier occupe des jachères récentes ayant subi de longs cycles culturaux. Hypothèse que semble confirmer la composition même du tapis car, nulle part mieux qu'en parcourant les friches à *n'guer*, le marcheur n'apprécie l'agressivité de *Cenchrus biflorus*, l'irritant *cram-cram* ; la diffusion de cette graminée aux piquants acérés et tenaces apparaît, en effet, comme un sous-produit /p. 72/ de l'exploitation du sol et de l'élimination du tapis naturel hétérogène par la culture.

Ces quelques remarques relatives à l'évolution du tapis herbacé en milieu sahélo-soudanien de nuance subaride, permettent de confirmer l'absence de lien de causalité entre la sécheresse climatique et les phénomènes de savanisation. D'une part, le tapis herbacé est d'autant moins dense et continu que le climat est plus sec ; d'autre part, les feux de brousse sont d'autant moins redoutables pour la végétation arborée qu'ils sont plus mal alimentés ; c'est un simple rideau de flammes qui balaie un clair semis d'herbes chétives. Il n'est donc nullement paradoxal d'affirmer que, sous les climats de rythme soudanien, les feux sont d'autant moins désastreux que la sécheresse climatique est plus accentuée. Bien mieux, il semble que la mise en culture appauvrisse le tapis herbacé et réduise l'alimentation des feux par rapport à ce qu'elle est dans les associations forestières spontanées. Il y a là un faisceau de facteurs convergents qui, s'ajoutant au fait que la forêt claire compte une proportion élevée d'épineux, contribue à expliquer qu'il n'y a aucun parallélisme entre les risques de savanisation et la sévérité et la durée de la saison sèche. En somme, pas plus que le climat n'élimine l'arbre, l'action des défrichements et des feux ne favorise ici l'expansion de la savane herbeuse.

b) *Taillis et forêts claires du Djolof.* - Quand on s'éloigne des régions anciennement occupées du Nord-Ouest du bassin de l'arachide, particulièrement du Cayor, pour gagner, en direction de l'Est, soit

[28] Cf. A. Pitot et H. Masson, « Quelques données sur la température au cours des feux de brousse aux environs de Dakar », *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, juillet 1951, p. 710-732.

[29] Sur ce point également, la thèse de J, Trochain est précieuse. On se reportera notamment, pour plus de précisions, aux tableaux dans lesquels sont inventoriées les analyses floristiques des stations spécialement étudiées par l'auteur.

[30] Le tapis herbacé peut donc avoir une composition extrêmement différente selon l'état des boisements, la nature du sol, l'ancienneté et l'intensité des cultures, tout en formant apparemment une couverture de densité à peu près constante (sauf lorsqu'il est étouffé par les buissons). L'inventaire des champs cultivés révèlerait notamment de grosses différences avec la brousse environnante. Les *digitaria*, en particulier, y tiennent une place importante.

le Djolof, autour de Linguère, soit les zones récemment conquises par la colonisation sur les marges orientales du Baol, *a fortiori* si l'on pénètre dans le Ferlo, le paysage devient plus boisé et la composition des associations forestières se modifie. Si la plupart des espèces dispersées dans le Cayor restent présentes, la plus caractéristique, l'*Acacia raddiana*, disparaît dès que les sols sont directement issus des grès du Continental Terminal. Son domaine n'a donc pas une limite linéaire, mais il se réduit à mesure que les traînées de sables quaternaires s'espacent et s'amenuisent. La répartition du *sing* semble directement liée à celle de l'erg quaternaire.

Par contre, tandis qu'il devient plus touffu et plus hétérogène, le paysage végétal voit se multiplier des espèces ne tenant qu'une place extrêmement discrète dans le secteur occidental. Rappelons d'abord que les confins du Ferlo sont marqués de loin en loin par la présence de taches forestières faites des survivants de la forêt soudanienne ; les hauts fûts des *vèn*, des *guédiane*, des kapokiers, etc., dominent alors /p. 73/ les taillis denses et hirsutes qui peuplent les plateaux environnants. Mais la tonalité dominante, par opposition avec le Cayor, est donnée par le pullulement des combrétacées, notamment sur les sols sablonneux et gravillonnaires, et la multiplication du *sourour* (*Acacia seyal*) [31], l'acacia spécifique des sols argileux ou du moins sablo-argileux.

Les combrétacées sont surtout représentées par le *rhât* (*Combretum gtutinosum*), espèce étonnamment grégaire et conquérante, au feuillage dur résistant à la sécheresse, que l'on rencontre pratiquement partout, tantôt sous forme de buissons, tantôt sous celle de taillis arbustifs atteignant 4 à 5 mètres de haut. Des espèces plus spécifiquement soudaniennes se mêlent aux peuplements de *rhât* dès que l'ou pénètre dans le Ferlo, telle, par exemple, *Combretum elliotii*, fréquente le long des pistes reliant les forages profonds. À l'exception des périmètres ayant connu le défrichement, le taillis de combrétacées n'est pas homogène. De son couvert touffu émergent les survivants de la forêt soudanienne déjà cités, souvent de beaux arbres dépassant dix mètres de haut, en particulier les baobabs et les kapokiers. Ces boisements sont, d'autre part, très généralement armés d'épineux, que ce soient des *soump* dispersés un peu partout, parfois des gommiers, plus souvent des *sourour* qui, débordant des cuvettes argileuses, sont répandus sur tous les plateaux dont les sols sableux issus directement des grès ont une cohésion suffisante.

De même, si *Acacia seyal* trouve des conditions privilégiées sur les plaques d'argile ou de sable très argileux colmatant dépressions et bas-fonds, où il forme des fourrés impénétrables, il est très rare qu'il constitue des peuplements homogènes sur de vastes surfaces. La ceinture des plateaux et les versants en pente douce d'où l'érosion a balayé les sols superficiels meubles, sont souvent couverts de halliers clairs au sein desquels trois ou quatre espèces d'acacias sahéliens (notamment *Acacia scorpioides* et *Acacia senegal*) font cortège au *sourour*. Mais ni le *rhât* ni le *soump* ne sont durablement absents et ce serait rechercher une schématisation abusive que de suggérer l'existence (en dehors des bas-fonds et de la périphérie des mares) de boisements purs systématiquement accordés aux types de sols et de situations topographiques.

La faible emprise des cultures explique, d'autre part, que les espèces buissonnantes occupent une place beaucoup plus discrète que dans l'Ouest. Elles sont à peu près absentes de la forêt claire mais retrouvent leur caractère envahissant dès qu'un défrichement de quelque durée déchire le paysage. Foisonnent alors le jujubier et surtout le /p. 74/ *n'guer*, bientôt à leur tour submergés par les combrétacées. Quant au tapis herbacé, il est généralement plus dense et plus riche que dans les régions cultivées. Ses éléments essentiels sont les mêmes que dans le Cayor, à cette différence appréciable près que le pâturage est ici plus varié et plus vigoureux et qu'il ne compte pratiquement pas de cramcram. Son explosion est particulièrement saisissante au début de l'hivernage, alors qu'au cœur de la saison sèche les halliers d'épineux émergent souvent d'un sol totalement dépouillé ; c'est le cas surtout des plages de gravillons ferrugineux ou de sol très argileux où, exception faite de rares touffes d'*andropogon*, la quasi-totalité du tapis herbacé est faite de thérophytes, graminées ou légumineuses. Ces petites plantes éphémères, dotées d'un cycle végétatif très rapide, germent à la première pluie et forment un tapis d'un vert intense, aux tiges tendres, aux tissus délicats, puis disparaissent dès que revient la saison sèche car elles n'ont aucun caractère xérophile ; mais leurs graines, invisibles sur un sol minéral, survivent à de longues périodes de sécheresse, prêtes à éclore dès la première ondée.

[31] *Acacia seyal* est l'*Acacia stenocarpa*, de la thèse de J. Trochain.

c) *Parc anthropique et survivances soudaniennes dans le Sud-Ouest du "bassin de l'arachide*". - Il serait évidemment arbitraire et artificiel de déterminer sur la carte une frontière dont le franchissement marquerait le passage du domaine où s'imposent les influences sahéliennes à la partie méridionale du bassin de l'arachide où la flore soudanienne affirme une prééminence croissante. Sauf au voisinage immédiat de la côte, l'évolution de la végétation est commandée par la latitude, c'est-à-dire qu'elle est aussi graduée et insensible que l'augmentation de la pluviosité et l'accroissement de la durée de l'hivernage. On peut cependant considérer qu'au Sud d'une ligne Thiès-Diourbel, les influences soudaniennes prennent le pas sur les éléments issus du Sahel. Non pas que l'isohyète de 650 mm (pas plus que ceux de 600 mm ou de 700 mm) marque un seuil décisif ; mais l'empreinte sur le paysage de pluies moins parcimonieuses qu'au Nord, est en quelque sorte doublée par l'influence des conditions pédologiques qui règnent sur la partie méridionale du plateau de Thiès et, plus généralement, par 1'amincissement de la nappe des sables quaternaires aux approches du Saloum. La moindre perméabilité des terrains comme la multiplication des axes de drainage et la plus faible profondeur de la nappe phréatique, ont pour effet d'atténuer pour la végétation l'aridité de la saison sèche et surtout de prolonger la saison végétative au-delà de la dernière pluie grâce aux réserves du sol en eau. Ainsi s'explique que les espèces plus exigeantes en humidité peuvent se multiplier et qu'est légitime la distinction d'une nuance méridionale parmi les paysages végétaux sahélo-soudaniens dont nous avons précédemment souligné l'unité. Il convient /p. 75/ cependant de reconnaître que, sur les lisières du Ferlo, dans le domaine des grès du Continental Terminal, le passage de la forêt claire sahélienne à la forêt sèche soudanienne est, jusqu'à la latitude de Kaolack-Kaffrine-Koungheul, si progressif et s'opère à travers des distances si considérables, qu'il est parfaitement vain de chercher à préciser une limite entre les deux domaines.

Le Sud-Ouest du bassin de l'arachide est sans doute la région du Sénégal où, sur une aussi vaste surface, la végétation forestière spontanée a disparu. La reconstitution de celle-ci est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'une région boisée dont les éléments ne sont pas, pour la plupart, des survivants des peuplements primitifs, nais ont été diffusés par l'homme, Les sites incultivés ne manquent certes pas, mais ils relèvent le plus souvent du même type, déterminé par la compacité des sols, qu'il s'agisse de bas-fonds répartis à travers les zones sablonneuses ou du revers de la falaise de Thiès, où se sont réfugiées les seules associations forestières dignes de ce nom.

L'arbre caractéristique du Sud-Ouest de notre domaine sahélo-soudanien est, aujourd'hui, l'*Acacia albida*, le *kad* des Wolof, le *sas* des Sérèr. C'est à sa présence que le paysage doit d'être uniformément arboré. Mais, nous le verrons [32], les peuplements homogènes et réguliers que forme cet arbre sont liés à un certain type de civilisation agraire et tout concourt à prouver qu'il ne faisait pas partie du stock initial des forêts spontanées. Au reste, il disparaît dès que l'on quitte l'espace cultivé. De plus, il n'est pas lié aux conditions climatiques ou pédologiques qui règnent dans le secteur étudié ; nous l'avons rencontré sur les sables meubles du Cayor et nous le retrouverons dans certaines rizières de Basse Casamance. On ne peut donc pas le regarder comme un élément constitutif du milieu naturel.

La forêt sahélo-soudanienne de nuance méridionale qui couvrait le territoire compris entre la ligne Thiès-Diourbel et le Saloum, peut-être imaginée à partir de l'examen de celle du Ferlo à la même latitude et du recensement des espèces les plus fréquemment représentées dans les rares sites de refuge, les fourrés incultivés, les bois sacrés. Ainsi est-il légitime d'estimer que cette forêt était dominée par une série de grands arbres d'affinités soudaniennes, tels que les caïlcédrats (*Khaya senegalensis*), les *vèn* (*Pterocarpus erinaceus*), les *guédiane* (*Anogeissus leiocarpus*), les baobabs (*Adansonia digitata*), les *dimbo* (*Cordyla pinnata*), les *néré* (*Parkia biglobosa*) et, en certains sites limités, les *dioun* (*Mitragyna inermis*) et les kapokiers (*Bombax buonopozense*). Sur les /p. 76/ sites les moins humides, devaient se retrouver nombre d'acacias issus des boisements du Cayor. Quant au sous-bois, d'autant moins développé que les grands arbres étaient plus vigoureux et plus denses, il devait surtout comprendre le *rhât* et le *sourour*, les deux arbustes constituant les taillis qui se sont substitués aux forêts à la suite de leur destruction par les feux et les défrichements.

Totalement balayées du paysage par une ancienne et parfois dense occupation humaine, ces forêts ont été remplacées soit par un parc sélectionné intimement intégré à la vie des terroirs (et que nous

[32] Cf. ci-après, chapitre 5.

étudierons avec elle), soit par des boisements de substitution relativement homogènes que leur adaptation aux données pédologiques et leur capacité de reconquête des défrichements, font judicieusement qualifier par J. Trochain, de “pseudo-climax”. Bien qu’ils n’occupent que des secteurs limités, seuls ces derniers nous intéressent ici.

Le paysage le plus caractéristique d’un domaine pédologique précis - le plus marginal aussi par rapport à l’exploitation agricole - est sans conteste celui qui est offert par la brousse armée, dominée par quelques grands arbres, qui peuple les sols argileux et compacts. Ceux-ci se localisent notamment sur le plateau de Thiès, au Sud de cette ville, à l’arrière de la “Petite Côte”, là où affleurent les assises marneuses de l’Éocène, enfin, le long d’un certain nombre d’axes de drainage, fossiles ou saisonniers, et à l’amont des *tann*. Cette brousse armée est une formation assez basse, faite souvent d’arbres grêles mais très denses, dont l’élément essentiel est le *sourour*. C’est ainsi que, dans la forêt de Thiès et dans la forêt de Bandia, comme à l’Est de Nianing, de N’Gazobil et de Joal, ou en bordure des *tann* de Fatick, de Diouroup et jusqu’aux approches de Diohine, et généralement sur la lisière de toutes les petites cuvettes endoréïques, *Acacia seyal* forme des boisements difficilement abordables, sortes de hauts taillis hirsutes dominés de loin en loin par la silhouette massive des reliques de la forêt primitive, baobabs et caïlcédrats, notamment.

Cette brousse forestière devient plus impénétrable encore lorsque affleurent des terrains très riches en calcaire, transformés en un véritable ciment en saison sèche, ou lorsque la cuirasse ferrugineuse est proche de la surface du sol. Le *sourour* est alors remplacé par le *dèd* (*Acacia ataxacantha*) qui constitue des halliers extrêmement denses sur le front et au pied de la falaise de Thiès, ainsi qu’en différents points du plateau où l’érosion a dégagé et parfois défoncé la cuirasse. Les peuplements de cet acacia grêle, au bois très dur, aux branches très fortement armées d’épines redoutables, forment en quelque sorte un faciès /p. 77/ de substitution de la brousse à *sourour* sur les sols les plus durs et les plus incultivables.

Les zones colonisées par le *sourour* et le *dèd* sont les seules où le baobab peut se multiplier au point de représenter l’élément forestier essentiel sur des surfaces importantes alors qu’ailleurs on ne le trouve qu’en taches discontinues liées à la présence, ancienne ou actuelle, de villages. *Adansonia digitata* est, en effet, un arbre calcicole. De véritables forêts de baobabs s’étendent sur les assises marno-calcaires situées au pied de la falaise de Thiès, ainsi que sur le revers de celle-ci où d’innombrables termitières ont enrichi en calcaire la surface du sol. De même, et c’est une nouvelle preuve de leur caractère calcicole, les baobabs ont colonisé, sur la côte, les amoncellements d’*Arca senilis* sur lesquels ils prennent un développement énorme.

Le second paysage “pseudo-climacique” que l’on doit distinguer dans la zone étudiée, est le taillis de *Combretum glutinosum*. Il règne sur les sols sablonneux où l’élimination de la forêt spontanée n’a pas fait place à un paysage définitivement contrôlé par l’homme et intensément cultivé. Il s’agit donc d’une association instable, conquérante sur les sols *dior* abandonnés à de longues jachères, régressive au contraire chaque fois que l’exploitation des terres devient plus intensive. Mais ce taillis est rarement pur. Lorsqu’il se présente sous forme buissonnante, d’autres espèces se mêlent généralement à lui, en particulier le *n’guer* sur les sols les plus sablonneux comme ceux des dunes très aplaties qui s’étendent au Nord de la route Fatick-Kaolack, et le *quinquiliba* (*Combretum micranthum*) sur les sols riches en calcaire comme ceux qui s’étendent sur le Plateau de Thiès, à l’arrière de la Petite Côte ou sur les dépôts lacustres des environs de Diourbel. Enfin, de même que la brousse armée à *sourour*, les taillis de *rhât* sont de loin en loin dominés par des reliques forestières d’affinités soudaniennes telles que caïlcédrats, rôniers, micocouliers, *vèn*, etc. [33].

Peuvent être enfin tenus pour à peu près climaciques, divers boisements spécialisés, généralement liés à des conditions édaphiques particulières, et dont le développement est en conséquence très limité. À titre d’exemple, citons seulement les peuplements de tamarix (*Tamarix senegalensis*), espèce halophile formant souvent un rideau dense à la périphérie des *tann* et en lisière du tracé des anciennes digitations du Saloum.

[33] On peut même rencontrer - rarement il est vrai - des taillis de combrétacées parsemés d’*Acacia albida* ; il s’agit alors toujours de zones où le *rhât* est conquérant et est en train de submerger et d’effacer le parc élaboré par l’homme.

/p. 78/

Quant au tapis herbacé des associations climaciques il devait être déjà abâtardi par l'importance du couvert forestier, donc moins varié et moins vigoureux que sous la forêt claire des secteurs septentrionaux. Mais l'ancienneté, la densité et l'efficacité de l'exploitation agricole dans cette zone, ne permettent pas de le reconstituer. Brousse, taillis et jachères sont envahis par une flore extrêmement hétérogène, où les éléments recensés dans le Cayor et le Djolof se mêlent à des espèces soudaniennes, mais sont supplantés par des rudérales et des messicoles parmi lesquelles il est vain de chercher à reconnaître les éléments autochtones [34].

d) *Haute brousse et forêt sèche du domaine des "Terres Neuves*". - Dans des conditions comparables et sous l'influence des mêmes facteurs que dans la partie septentrionale du "bassin" s'opère, entre la latitude de Diourbel et celle de Kaolack, le passage de la végétation des pays de sable, profondément transformée par l'occupation agricole, à celle des grès et des cuirasses du Ferlo où la seule empreinte de l'homme est celle des feux pastoraux. En accord avec des différences de densité de population beaucoup plus brutales, les paysages du domaine occidental et du domaine oriental présentent ici des contrastes nettement plus tranchés qu'aux latitudes sahéliennes. Comme on passait naguère directement du parc à la forêt, on pénètre aujourd'hui sans transition dans la haute brousse du Ferlo à partir des champs récemment gagnés sur elle et dévastés par la colonisation pionnière.

Haute brousse, telle est bien l'image que donnent les peuplements du Ferlo sud-occidental, forêt sèche de transition, plus soudanienne déjà que sahélienne, mais abâtardie par les feux courants qui la balaient chaque année en saison sèche, à l'initiative des pasteurs Peul. Tandis qu'à l'Ouest, des paysages végétaux nouveaux - brousse armée ou taillis homogènes et parc sélectionné - ont été substitués à la forêt, ici c'est seulement par l'affaiblissement de la densité et l'amenuisement de la taille de la strate arborée, ainsi que par un certain développement consécutif du sous-bois en taillis, que se traduit l'évolution des associations végétales. Celles-ci ont gardé la composition hétérogène de toutes les formations tropicales climaciques, les seules exceptions étant représentées par des boisements à peu près purs correspondant a des sites très limités où règnent des conditions édaphiques particulières (bas-fonds argileux et rebords de cuirasse notamment). Hétérogénéité botanique qui va de pair avec une déprimante uniformité /p. 79/ physionomique. À l'esprit du voyageur perdu dans la grisaille de ces immensités boisées, où jamais l'horizon ne se dégage, où des baobabs monstrueux représentent les seuls repères, ne peuvent manquer de revenir les exclamations lapidaires du Commandant Vallier traversant le Ferlo à la fin du XIX^{e} siècle, et résumant ainsi ses impressions : « C'est une région très boisée, ne formant qu'un immense pâturage forestier contrastant par sa richesse avec la pauvre tunique végétale usée et loqueteuse du Cayor », mais « aucun pays ne clame davantage, à chaque pas, son exaspérante monotonie et sa nullité pittoresque ».

Il convient enfin de rappeler qu'il n'y a aucune solution de continuité entre les paysages du Ferlo septentrional et ceux du Ferlo méridional ; c'est par transitions insensibles que l'on passe des boisements épineux du Sahel à la haute brousse où se multiplient et se régénèrent, dans des conditions climatiques qui leur sont de plus en plus favorables vers le Sud, les arbres de la forêt-parc soudanienne dont nous avons inventorié les reliques dans les sites de refuge du Nord de notre domaine. En allant du Nord au Sud, la flore perd, par conséquent, les caractères xérophiles dominant à la latitude du Djolof. Dans les forêts du Saloum, les épineux, les acacias surtout, se raréfient et disparaissent ; les arbres perdent leur caractère sclérosé et rachitique, abandonnent leur port contracté et touffu, pour former des ramures vigoureuses, dépouillées selon un rythme saisonnier précis coïncidant avec le cœur de la saison sèche, et couvertes la plus grande partie de l'année de feuilles larges et souples.

Au sein des associations composites qui peuplent les bas-plateaux des confins orientaux du Saloum, s'impose la présence de quelques beaux arbres qui prennent ici tout leur développement et confèrent au paysage sa physionomie forestière. Ce sont essentiellement le kapokier (*Bombax buonopozense*), dont le fût élancé et rigide domine de haut le moutonnement confus des boisements environnants, le *bobori* des Peul (*Sterculia setigera*) auquel son gros tronc lisse vaut l'épithète de faux-platane, le *dimbo* (*Cordyla pinnata*) au feuillage vert foncé et très dense, le *vèn* (*Pterocarpus erina-*

[34] On prendra conscience de la variété et de l'hétérogénéité de cette flore riche en plantes pantropicales, en se reportant aux inventaires de J. Trochain (*Contribution*...).

ceus), le *guédiane* - *Codioli* en peul - (*Anogeissus leiocarpus*), le *néré* (*Parkia biglobosa*), etc. C'est toute la végétation de la zone soudanienne que dessine déjà leur cortège [35] ; nous la retrouverons, plus étoffée et plus riche, au Sud du Saloum. À la ceinture des bas-fonds et des mares, les *guédiane* au tronc clair, parfois encore accompagnés de quelques *Acacia seyal*, trouent le manteau forestier de /p. 80/ taches homogènes [36]. Et, sur les plaques de *bowé* d'où tout sol meuble a disparu, s'étendent des peuplements continus de cet arbre de taille médiocre, au port tortueux et au branchage brunâtre, déconcertant par les conditions édaphiques qu'il supporte, que les Peul nomment *tiagni* (*Pterocarpus lucens*).

Mais cette forêt soudanienne porte partout l'empreinte des feux de brousse et, sur ses lisières occidentales, des défrichements. Ceux-ci, nous l'avons vu, favorisent la descente en latitude d'espèces originaires du Sahel, tels le *soump* et les acacias. Ceux-là ont provoqué et continuent à entraîner un indéniable abâtardissement d'associations apparemment climaciques qui sont, en fait, d'authentiques "fire-climax". Le résultat essentiel de cette évolution est le développement de taillis constitués par les éléments du sous-bois primitif auquel l'éclaircissement de la strate forestière a donné leur élan. Le plus répandu de ces éléments, ici comme dans la partie septentrionale du Ferlo, est le *rhât* (*Combretum glutinosum*) qui couvre d'immenses espaces sur tous les types de sols et se montre capable d'occuper, en concurrence avec le *tiagni*, les plages de gravillons ferrugineux et même les affleurements de véritable cuirasse. L'originalité essentielle des taillis de *rhât* du Ferlo méridional est qu'ils sont régulièrement assortis d'une autre combrétacée, *Combretum elliotii*, alors que l'on ne rencontre pas cette dernière dans l'Ouest, à la même latitude.

Le domaine étudié est enfin le premier en latitude où se manifeste un phénomène qui prend toute son ampleur au Sud du Saloum. À la différence de la situation enregistrée dans la forêt claire à acacias, les feux de brousse et leurs effets sur la strate arborée apparaissent comme les agents de l'expansion du niveau herbacé d'où les thérophytes ont disparu et où dominent désormais les andropogons ; à mesure que le climat devient davantage pluvieux, celles-ci forment un tapis de plus en plus dense et continu qui, à son tour, renforce l'efficacité des feux et accroît les dommages infligés par leur passage à la végétation forestière.

Mais le fait essentiel demeure que les associations végétales spontanées du Ferlo, bien que soumises à des feux courants certainement immémoriaux, restent forestières ou du moins très arborées. Ce n'est pas seulement le climax qui est représenté par la forêt sèche ; sous des formes plus ou moins dégradées ou abâtardies, ce sont aussi les différents types de fire-climax. Ainsi, malgré la longue et sévère saison sèche /p. 81/ qui règne ici, seul le défrichement par l'homme est en mesure d'éliminer durablement arbres et arbustes du paysage.

D. – Le problème de l'eau

Un dernier facteur conditionne l'installation de l'homme dans une zone privée de réseau hydrographique et soumise à un climat marqué par un hivernage très bref et peu arrosé ; il s'agit de l'eau. Sans doute, le bassin sédimentaire sénégalais comporte-t-il d'importantes réserves, sous forme de nappes captives profondes, dans le Paléocène et le Maëstrichtien notamment. Mais les ressources de ces nappes ne peuvent être mobilisées que grâce à des forages profonds. Elles n'ont joué qu'un faible rôle dans la répartition générale de la population rurale, sinon tout récemment et de manière marginale. Les campagnes du bassin de l'arachide vivent essentiellement de l'exploitation des nappes phréatiques [37]. Or, la situation, l'abondance et la qualité de celles-ci sont très variables puisqu'elles dépendent non

[35] Avec cette particularité remarquable que nous retrouverons dans la zone proprement soudanienne : l'absence totale de *karité* (*Butyrospermum parkii*) qui, semble-t-il, et pour des raisons purement humaines, ne franchit pas, vers l'Ouest, la Falémé.

[36] L'accord entre *Anogeissus leiocarpus* et le sol frais des mares saisonnières est bien illustré par la toponymie peul qui comporte d'innombrables lieux-dits appelés *Vendou Codioli*.

[37] On trouvera une synthèse de la documentation hydrogéologique réunie à l'occasion des nombreuses prospections du Service de l'Hydraulique et du Service des Mines dans : M. Defossez, P. Élouard et P. Verdoni, « Les nappes phréatiques du Sénégal », *Rapport du Service fédéral des Mines et de la Géologie*, 25 pages dactylographiées, Dakar, décembre 1959.

seulement de la pluviométrie et de l'évaporation, mais aussi de l'alimentation à partir du ruissellement, voire des axes fluviaux périphériques, et surtout de la nature des roches magasins, c'est-à-dire de la stratigraphie. Le jeu de ces différents facteurs concourt à rendre les nappes d'autant plus profondes et d'autant moins abondantes que l'on va du Sud vers le Nord et surtout de l'Ouest vers l'Est. A la diminution des pluies en fonction de la latitude, s'ajoutent les effets de l'évaporation ; celle-ci, variable avec le degré hygrométrique de l'air, est faible à proximité de la façade côtière mais très forte à l'intérieur [38]. Les nappes du domaine étudié sont, d'autre part, alimentées par ruissellement à partir des bordures orientales et occidentales du bassin. En provenance des formations cristallines imperméables du socle qui affleure à l'Est, l'eau pénètre dans les assises de grès du Continental Terminal et s'enfonce en cheminant vers le cœur du Ferlo. À l'Ouest, le plateau de Thiès alimente les nappes situées sur son revers ; l'eau s'écoule donc ici vers l'Est, en direction du Baol. Quant au rôle des deux grands fleuves, le Sénégal et la Gambie, il est mal connu, mais /p. 82/ ne doit être que très marginal. L'influence du premier n'est sensible que sur une étroite frange, le long de la vallée, entre Bakel et Kaédi, donc hors de notre domaine. Peut-être la nappe qui, en provenance de la Gambie, est signalée entre Kaolack et Kaffrine, franchit-elle sensiblement la latitude du Saloum vers le Nord et va-t-elle mêler ses eaux, au centre du Ferlo, à celles qui proviennent du Sénégal oriental. Les conditions stratigraphiques contribuent, dans l'ensemble, à aggraver la situation des régions soumises au climat le plus sévère et les plus éloignées des zones d'alimentation. On peut, de manière très schématique, opposer deux domaines de part et d'autre du 16° de longitude. À l'Ouest, les nappes sont peu profondes, bien alimentées, et des puits de technique simple peuvent généralement les atteindre, à cinq, dix ou vingt mètres du niveau du sol. Elles sont localisées soit dans les sables quaternaires lorsque la puissance de ceux-ci est suffisante, soit dans les assises calcaires de l'Éocène moyen, leur accessibilité et leur abondance dépendant alors de la profondeur des niveaux marneux. À l'Est de cette ligne, les nappes ont une alimentation précaire et une profondeur très variable, mais souvent considérable puisqu'elle dépasse fréquemment 50 mètres dans le Djolof et les Terres Neuves du Saloum, aussi bien dans les grès lorsqu'ils sont épais que dans les calcaires et les marnes sous-jacents. Les nappes sont particulièrement fragmentées et profondes à la lisière orientale de l'erg du Cayor, région déjà pénalisée par l'extrême éloignement des zones d'alimentation et la sévérité du climat, où les sables ont une épaisseur trop faible pour être aquifères et reposent directement sur des sédiments marneux pauvres en lentilles calcaires, comme c'est le cas dans la région de Darou-Mousti. La répartition du peuplement a nécessairement tenu compte de ces données. Il est remarquable de noter que seul l'Ouest du "bassin de l'arachide" était occupé par une paysannerie sédentaire avant que les techniques modernes ne permettent d'équiper en puits et forages profonds une large frange de "Terres Neuves" gagnées sur le Ferlo et n'autorisent cette marche vers l'Est qui est l'un des traits majeurs des transformations du Sénégal moderne.

E. – Homogénéité du peuplement, identité des fondements techniques et distinction ethniques

1° Une occupation intégrale de l'espace (cf. fig. 10)

Le caractère essentiel du "bassin de l'arachide" est d'être recouvert, depuis les marges méridionales du Delta du Sénégal jusqu'à /p. 83/ la lisière des *tann* du Saloum, par un réseau ininterrompu de villages. Ce réseau présente une densité particulière assurant une occupation quasi intégrale de l'espace, dans une zone grossièrement triangulaire dont les sommets se situent, au Nord, dans la région de Louga, au Sud-Ouest, sur la Petite Côte, au Sud-Est, sur le Saloum à quelques dizaines de kilomètres à l'amont de Kaolack. Sur sa bordure occidentale, ce triangle de terres soumises à un peuplement serré, est séparé de l'Océan, au Nord du Cap-Vert, par le domaine marginal des massifs de dunes côtières où

[38] Alors que, dans la région de Dakar, « .. Les techniciens estiment que, sur 500 mm de pluie, 300 sont évaporés et 200 infiltrés » (G. Brasseur, *Le problème de l'eau au Sénégal*, Études sénégalaises, n° 4, Saint-Louis, 1952, 99 p.), on peut raisonnablement avancer qu'à l'intérieur l'alimentation directe des nappes est insignifiante dès l'isohyète de 700 mm et nulle au-dessous de 500 mm.

l'occupation sédentaire se limite à la périphérie immédiate des *niaye*. Sur sa façade orientale, il entre en contact avec le Ferlo, à la faveur d'une large zone de transition caractérisée à la fois par la mobilité du peuplement et l'affaiblissement progressif des densités, Loin d'être linéaire, sa limite est représentée ici par un espace dont la forte personnalité géographique est due au caractère pionnier et souvent récent du peuplement. Sur sa lisière méridionale enfin, le réseau de villages ne s'interrompt qu'au contact des *tann* ; encore ne s'agit-il pas là d'une frontière rigoureuse puisqu'un certain nombre d'établissements humains sont fixés au-delà, en des sites insulaires, sur les langues de sable emprisonnées dans les vasières de l'estuaire et cernées par les marigots affluents du Saloum.

Le second caractère de ce réseau de villages est d'assurer, dans le triangle dont les confins méridionaux du Delta du Sénégal représentent le sommet et le Saloum la base, une densité d'occupation du sol croissante du Nord vers le Sud, du moins aussi longtemps que l'erg quaternaire occupe la totalité de l'espace et n'est pas interrompu soit par l'affleurement d'assises sédimentaires comme aux approches de la falaise de Thiès, soit par la présence de digitations du Saloum ou de vallées fossiles tapissées de sols salins comme c'est le cas au Nord de Fatick. Quelques données numériques, si approximatives soient-elles, illustrent à la fois la hausse rapide de la densité de la population du Nord au Sud et la remarquable charge humaine que portent les terroirs du triangle arachidier, pourtant voués de manière exclusive aux cultures sous pluie. Nous éliminons, en effet, de cet examen, le cas des secteurs marginaux, tels celui des massifs dunaires de la côte au Nord du Cap-Vert où ne se pratiquent que des cultures de décrue, ou bien celui de la Petite Côte où les ressources de la pêche viennent compléter celles de l'agriculture.

Sur les confins septentrionaux de notre champ d'étude, cernés au Nord par le Delta du Sénégal et, à l'Est, par le lac de Guiers et la vallée du Bas Ferlo, ne vivent que des densités dérisoires ; les petits villages perdus dans les dunes de la réserve sylvo-pastorale de Mérinaghen /p. 84/ n'y assurent pas la présence de cinq habitants au km^2. Plus près de la côte, à l'Ouest de la route Saint-Louis-Louga, le Gandiolais entretient à peine une dizaine d'habitants au km^2 . Mais, dès que l'on approche, en venant du Nord, les environs de Louga, l'occupation du sol devient plus continue et la densité de la population rurale s'élève à une vingtaine d'habitants au km^2 . Immédiatement à l'Est et au Sud de la ville, c'est à un chiffre de l'ordre de vingt-cinq habitants au km^2 que s'élève cette densité. En gagnant en direction du Sud, entre le méridien de Louga et la voie ferrée qui conduit vers Thiès, le peuplement se fait progressivement plus dense pour atteindre une trentaine d'habitants au km^2 au droit de Kébémer. La progression se poursuit régulièrement le long du même axe et, à quelque 30 à 35 kilomètres au Sud de Kébémer, soit à la latitude de Méké, la population rurale s'élève, à l'Est de cette escale, à un chiffre de l'ordre de quarante habitants au km^2.

À partir de Méké, il faut abandonner le voisinage immédiat de la voie ferrée et piquer droit vers le Sud pour enregistrer la plus forte croissance des densités. On reste ainsi dans le domaine des sables quaternaires tandis qu'en prenant la direction de Tivaouane et de Thiès, le chemin de fer s'écarte vers l'Ouest et gagne le revers de la falaise de Thiès. Les campagnes voisines de Tivaouane portent cependant une quarantaine d'habitants au km^2. Mais à la même latitude, sur le méridien de Méké, soit à une trentaine de kilomètres à l'Est de Tivaouane, dans la région de Baba-Garage, le cap de cinquante habitants au km^2 est atteint et bientôt franchi (cf. fig. 10).

Il suffit alors de prendre, droit vers le Sud, la route de Bambey pour pénétrer dans la zone des densités rurales les plus élevées de tout le bassin arachidier. C'est à une vingtaine de kilomètres de la voie ferrée Thiès-Bambey-Diourbel que le chiffre die soixante habitants au km^2 doit être franchi et à une dizaine de kilomètres du même axe que la remarquable densité de soixante-dix est atteinte.

Désormais, au Sud de la voie ferrée et jusqu'aux approches de Fatick si l'on prend la route Nord-Sud au départ de Bambey, ce chiffre ne fléchit pas, sinon lorsque des vallées fossiles et des *tann* viennent distraire un certain pourcentage de la surface cultivable. Mais l'on peut tenir pour assuré que, dans la vaste zone située entre la voie ferrée du Dakar-Niger et la route menant, selon un axe Ouest-Est, de M'Bour à Fatick d'une part, le méridien de Thiès et la vallée fossile du Sine, d'autre part, la densité de la population s'établit partout au-dessus de cinquante habitants au km^2, dans la plupart des cas au-dessus de soixante et dépasse fréquemment soixante-dix. Au sein de la même zone, certaines plages de plusieurs centaines de kilomètres carrés enregistrent /p. 85/ des densités supérieures à

quatre-vingts habitants au km^2. C'est le cas par exemple dans les environs de N'Gohé et de Niakhar. C'est aussi le cas autour de Diakhao où se prolonge, à l'Est du Sine, la zone de haute densité que nous avons grossièrement délimitée [39].

Au Sud du parallèle de Fatick, les conditions naturelles subissent de trop profondes transformations pour que des chiffres moyens gardent leur signification ; d'immenses surfaces sont occupées par des *tann* et le domaine utilisable par les cultures sous pluie se réduit en même temps que les lambeaux méridionaux de la couverture de sables quaternaires.

Sur le flanc Est du triangle fortement peuplé que nous venons de traverser du Nord au Sud, nulle solution de continuité ne marque de limite précise avec la zone d'occupation plus lâche qui s'étend en direction du Ferlo. Dans l'ensemble, les densités vont s'amenuisant vers l'Est à travers une frange de territoire de plus en plus large et de plus en plus peuplée vers le Sud. À la latitude de Louga, le noyau de peuplement isolé sur la vallée fossile du Ferlo, dans la région de Linguère, est un îlot exceptionnel de vie sédentaire au milieu du domaine forestier et pastoral. Partout ailleurs s'applique la règle selon laquelle le réseau des villages du bassin de l'arachide assure une occupation du sol de densité régulièrement décroissante à mesure que l'on s'enfonce vers l'intérieur. Une série de forêts classées permet de fixer sur la carte la limite, au moins théorique, du domaine agricole ; leur localisation illustre l'élargissement progressif du Nord au Sud de la zone soumise à une occupation sédentaire. Le passage des plus hautes densités aux marges orientales de l'espace agricole s'opère en s'enfonçant droit vers l'Est de trois à quatre dizaines de kilomètres à la hauteur de Kébémer, mais en franchissant une distance de l'ordre d'une centaine de kilomètres si l'on met le cap sur le Ferlo à partir de la zone de haute densité située entre la latitude de Bambey et celle de Fatick. À la latitude de Kaolack enfin, une traînée de peuplement s'enfonce en direction de l'Est, parallèlement à la voie ferrée qui mène à Tambacounda ; le chapelet discontinu de villages qui borde le chemin de fer au-delà de Kaffrine, trace comme en pointillé la frontière méridionale du Ferlo. Ce n'est qu'au Sud de cette frontière que les ressources en eau sont suffisamment assurées pour que l'implantation d'un réseau de villages sédentaires soit généralement possible, ce qui ne signifie pas qu'elle soit nécessairement en place. Au Nord, dans les conditions techniques actuelles, la rareté et la profondeur des puits n'autorisent, outre la /p. 86/ présence de rares fondations pionnières, qu'une exploitation pastorale itinérante de l'espace.

Sans doute les importantes variations qu'enregistre la densité de la population rurale à travers le bassin de l'arachide, répondent-elles, dans l'ensemble, à celles des potentialités du milieu naturel. L'augmentation progressive des pluies à mesure que l'on descend en latitude, représente évidemment un facteur décisif en faveur d'une productivité de l'activité agricole plus forte aux approches du Saloum qu'au voisinage du Delta du Sénégal. Mais elle est évidemment incapable de rendre compte du doublement des densités, sur un même méridien, entre l'isohyète de 500 et celui de 700 mm.

2° Des fondements techniques identiques

Or, de telles différences dans la répartition des hommes prennent tout leur relief (et sont d'autant plus délicates à expliquer) si l'on souligne qu'elles reposent sur les mêmes spéculations et les mêmes instruments de culture et qu'elles n'entraînent pas de différences majeures et évidentes entre les niveaux de vie ; elles recouvrent donc sinon une civilisation unique, du moins des civilisations très proches par leurs options fondamentales et leur équipement très comparable.

Tout le bassin de l'arachide est, en effet, le domaine de sociétés rurales dont l'activité productrice est traditionnellement fondée sur la céréaliculture d'hivernage. Aucune forme d'agriculture de saison sèche n'existe ; si l'absence de réseau hydrographique explique celle des cultures de décrue, elle n'est compensée par aucun aménagement permettant l'emploi de palliatifs tels que l'irrigation ou l'arrosage. Toute l'activité agricole est donc concentrée sur les cent à cent trente jours que dure la saison des pluies, allongée, il est vrai, de quelques semaines consacrées à la préparation des défrichements avant l'ouverture de l'hivernage et à certaines récoltes après son interruption. Durant cette période, aucune technique ne permet de compenser l'irrégularité des pluies, de pallier leur déficit, de faire face à

[39] Cf. ci-dessous, chapitre 4.

l'insécurité consécutive à leur suspension prolongée, voire à l'abondance excessive de précipitations trop brutales.

Cette céréaliculture sous pluie est fondée sur deux familles de graminées, celles du mil et du sorgho, plus généralement qualifiés de petit mil (ou mil chandelle en raison de la forme et du port dressé de l'épi) et de gros mil. Les petits mils du Sénégal appartiennent uniquement à l'espèce *Pennisetum*. La région étudiée n'en connaît que deux /p. 87/ variétés, le *souna* et le *sanio*. Le premier *(Pennisetum gambicum*) est remarquable par la brièveté de son cycle végétatif, de l'ordre de trois mois, et par sa capacité à s'adapter à des sols extrêmement légers et sablonneux ; le second *(Pennisetum polystachyum*) a un cycle végétatif plus long, de l'ordre de cent dix à cent vingt jours, et demande pour se développer des sols un peu plus cohérents et d'une teneur plus élevée en matière organique. Mais ces deux variétés de *Pennisetum* se recommandent l'une et l'autre par leur rusticité, leur résistance à la sécheresse et leurs modestes exigences pédologiques, qualités qui les rendent irremplaçables dans un milieu aussi ingrat que celui créé par l'association des sols *dior* élaborés à partir de l'erg quaternaire du Cayor et une pluviométrie de 400 à 800 millimètres. Ces petits mils représentent les céréales fondamentales du bassin de l'arachide, celles qui assurent la base indispensable de la nourriture quotidienne de la masse rurale. C'est de la récolte de cette culture vivrière de base que dépend, pour le paysan, la sécurité alimentaire ; c'est à son déficit qu'était liée naguère la famine, que peuvent s'attacher encore privations ou disette.

Les sorghos jouent un rôle plus discret mais complémentaire. Ils exigent une humidité plus abondante et généralement de plus longue durée que les petits mils, de sorte qu'ils sont mieux adaptés au climat soudanien qu'à la nuance sahélo-soudanienne qui règne dans le domaine étudié. En fait, les conditions écologiques peuvent compenser l'insuffisance des pluies jusqu'aux confins septentrionaux du bassin de l'arachide. Aux sorghos conviennent, en effet, des sols argileux (ou sablo-argileux) et humifères. Les sols *dek* qui tapissent les dépressions interdunaires, les cuvettes et les axes de drainage, sont donc consacrés au gros mil. Mais leur situation topographique, conjuguée à leur imperméabilité, assure à ces sols une humidité permanente pendant l'hivernage et les fait parfois bénéficier de la présence d'eau stagnante durant plusieurs semaines après les dernières pluies. Des variétés à cycle végétatif long peuvent alors s'implanter jusqu'au cœur du Sahel. Il reste que le domaine du sorgho est dans l'ensemble morcelé et couvre une fraction minime de l'espace. Son intérêt est de coïncider à peu près exactement avec les secteurs d'où les pénicillaires sont exclus par la compacité du sol. Un autre avantage de la culture du *sorgho* est de s'insérer assez facilement dans le calendrier agricole, d'autant plus accablant qu'il est bloqué sur une période plus courte ; or plusieurs variétés tolèrent de n'être semées qu'en août, après les travaux précipités qu'exigent l'arachide et le petit mil pendant les premières semaines de la saison des pluies.

/p. 88/

D'autre part, les *sorghos* représentent botaniquement un genre comportant de nombreuses espèces, elles-mêmes très riches en variétés tantôt hâtives (certaines ont un cycle végétatif de quatre-vingt-dix à cent jours), tantôt mi-hâtives, tantôt tardives (leur cycle atteint alors de cent cinquante à deux cents jours). Bien que la collection utilisée dans notre domaine soit beaucoup moins riche qu'au Mali, la diversité du genre *sorghum* permet au paysan de disposer d'une gamme de variétés susceptibles de répondre à toutes les nuances de situations et de sols [40]. Du Cayor au Saloum, chaque village dont le terroir comporte des parcelles aptes à porter du gros mil, dispose de plusieurs variétés différenciées par la durée de leur cycle végétatif et leurs exigences pédologiques. Par exemple, tous les sondages montrent qu'au Sud de la ligne Thiès-Diourbel, les paysans ont habituellement en mains quatre ou cinq espèces formant la collection suivante : le *teign* (*Sorghum gambicum Snowden*), espèce très répandue dans toute la zone soudanienne, aimant les sols compacts et humifères et comportant des variétés hâtives et tardives ; le *kongossan* et le *voyendé*, deux formes de *Sorghum guineense* semées de préférence sur les terres fortes et fumées ; le *m'boratel* (*Sorghum exsertum*) dont certaines formes hâtives sont capables d'achever leur cycle végétatif sur des champs recouverts d'une nappe d'eau ; enfin le

[40] Sur les *sorghos* ouest-africains, cf. notamment P. Viguier, *Les sorghos et leur culture au Soudan français* (Dakar, Grande Imprimerie Africaine, 1947, 80 pages). Voir aussi, *Les plantes alimentaires de l'ouest africain, les mils et les sorghos*, par J. Adrian (O.R.A.N.A., Dakar, 1954, 121 p.).

féla (*Sorghum cernuum*), sans doute le plus fréquemment cultivé, ses rendements élevés et la souplesse de ses différentes variétés tantôt blanches, tantôt rouges, lui valant la faveur des paysans.

À côté de ces céréales de base, il convient à peine de signaler que le riz de bas-fonds n'est pas totalement inconnu puisqu'il apparaît, comme culture très accessoire réservée aux femmes, sur la frange méridionale de la zone étudiée. Il ne joue cependant un rôle appréciable dans les ressources paysannes que dans le domaine marginal du delta du Saloum.

Les autres cultures vivrières répandues des confins du Delta du Sénégal aux rives du Saloum ne tiennent dans le paysage rural qu'une place très discrète à côté ou au milieu des champs de mil. La plus commune est le *niébé* (*Vigna sinensis*), papilionacée voisine des haricots dont certaines variétés sont mûres en quarante-cinq jours, mais dont la plus répandue est semée en culture intercalaire dans le *souna*, après l'épiaison de celui-ci, et récoltée au début de la saison sèche, en décembre-janvier. Les *niébé* tiennent une place essentielle, trop souvent méconnue, /p. 89/ dans l'alimentation paysanne, notamment chez les Sérèr, en raison à la fois de leur bonne conservation qui en fait un irremplaçable produit de soudure, et de leur haute valeur nutritionnelle due surtout à leur riche teneur en protides. Le manioc dont le cycle végétatif a le remarquable privilège de s'allonger à mesure que le climat devient plus sec, peut être implanté partout [41] ; rares sont les villages qui n'en cultivent pas quelque enclos. Différentes cucurbitacées et de menus lots jardinés de condiments - *gombo* (*Hibiscus esculentus*), piments (*Capsicum annuum* et *Capsicum frutescens*), oseille (*Hibiscus sabdariffa*), etc. - complètent la collection, somme toute réduite, des plantes cultivées [42]. La suprématie du mil, dans le paysage rural et dans les systèmes de production, est écrasante ; son rôle fondamental dans l'alimentation et les préoccupations paysannes, et même l'emploi de ses tiges comme matériau de construction des habitations, autorisent à parler d'une véritable civilisation du mil.

L'identité des moyens de production représente un autre élément de l'unité des paysanneries du Sénégal septentrional. Dans tout le domaine étudié règne une agriculture essentiellement manuelle dont l'outil spécifique est l'*iler*. Cet instrument d'une vingtaine de centimètres de large, fait d'une lame de fer en forme de croissant dotée en son centre d'une douille d'où part un très long manche, constitue essentiellement un sarcloir ; mais ses multiples usages, depuis la préparation du terrain et le semis jusqu'à la récolte, en font l'outil polyvalent et caractéristique des cultivateurs du bassin de l'arachide. L'inclinaison de son manche par rapport à la lame permet de travailler en poussant l'outil devant soi, de gestes amples et rapides, tout en restant debout. Cet outil léger est remarquablement adapté aux sols sablonneux et meubles qu'il permet d'ameublir, d'aérer, de désherber, en le glissant à quelques centimètres de profondeur, sans les bouleverser ni détériorer leur structure. Sa remarquable extension à tout le domaine des sables sahéliens ou sahélo-soudaniens, de l'Atlantique au pays haoussa, au Tchad, au Darfour et au Kordofan [43], rend absurde l'opinion encore répandue au Sénégal selon laquelle le commerçant Hilaire Maurel aurait inventé l'*iler* [44] vers 1830-1840. Il s'agit au contraire d'un outil autochtone, typique du milieu sahélo-soudanien, que R. /p. 90/ Mauny [45] identifie à juste titre dans cette description de Ca da Mosto [46], datant de la fin du XV^{e} siècle : « leur manière de labourer est que quatre ou cinq d'entre eux se rangent sur le champ avec certaines palettes, jetant la terre en avant... et n'entrent plus profond que de quatre doigts dans la terre ». Au reste, bien qu'il en ignore le nom, le Père Labat [47] donne en 1728 non seulement une description sans équivoque de « cet instrument petit... ayant "la figure d'un croissant", qui ne sert qu'à égratigner : la surface de la terre » et dont

[41] Il s'agit toujours, au Sénégal, de variétés de manioc doux.
[42] Mais cette collection est complétée par de nombreux produits de cueillette.
[43] A. J. Arkell, « An extinct hoe » (*Sudan Notes and Records*, Khartoum, 1937, p. 146-160) et Th. Monod, « L'aire de la houe à ailerons » (*Notes africaines*, n° 2, 1939, p. 5-6).
[44] On écrit alors l'"hilaire"...
[45] Mauny, *Tableau géographique de l'Ouest Africain au Moyen Âge* (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1961, 587 p.).
[46] Alvise da Ca Da Mosto, *Relation des voyages à la Côte occidentale d'Afrique*, 1455-1457, publié par Ch. Schefer (Paris, Leroux, 1895, 206 p.).
[47] Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* (Paris, G. Cavelier, 1728, 5 volumes, 346 p. 376 p., 387 p., 392 p., 404 p.).

« la hampe est assez longue pour que celui qui s'en sert n'ait pas la peine de se courber en travaillant » [48], mais il en fournit un croquis d'une facture parfaite.

Hormis l'*iler*, l'équipement des paysans se réduit à quelques petites houes à manche court, tel le *conko*, utilisé pour certaines opérations de sarclage et de binage, voire pour le semis de l'arachide, et aux outils communément employés pour le débroussaillement, le coupe-coupe et le *rock*, longue branche de bois fourchue dont le manche est muni à son extrémité d'une pièce de fer tranchante.

Aussi les variations de densité de la population rurale à travers le territoire envisagé sont-elles indifférentes à l'uniformité initiale d'une agriculture partout fondée sur les mêmes plantes vivrières et des instruments de production identiques, et dont l'orientation vers l'économie de marché n'a fait que renforcer l'unité en la spécialisant dans la culture de l'arachide, à l'exclusion de toute autre spéculation [49].

3° Une distinction ethnique fondamentale

Bien qu'aucune frontière ne sépare sur le terrain les différentes plages de densité, bien que le paysage se transforme par touches insensibles, une distinction qualitative essentielle recouvre l'opposition entre terroirs faiblement ou moyennement peuplés et terroirs entretenant les plus hautes densités, notamment ceux portant plus de cinquante habitants au km^2 ; les premiers sont peuplés de Wolof, les seconds, de /p.91/ Sérèr. Le bassin de l'arachide est, en effet, partagé entre ces deux grandes entités ethniques (cf. fig. 9).

Figure 9 - Le partage ethnique du "bassin de l'arachide"

Le domaine des Wolof couvre tout le Nord du pays, depuis le Bas Sénégal jusqu'au contact immédiat de la zone Sérèr, c'est-à-dire une ligne Ouest-Est joignant approximativement Thiès-Bambey-Diourbel. Mais la voie ferrée reliant ces trois centres ne suit nullement une frontière ; aucune solution de continuité ne sépare le territoire respectif des deux populations. Celles-ci entrent en contact au long d'une frange de peuplement mixte, généralement située au Nord du chemin de fer mais dont le dessin n'a rien de linéaire. Le domaine essentiellement sérèr forme, par exemple, de enclaves au Nord de Thiès et surtout il empiète très largement au-delà de l'axe ferroviaire dans la région

/p. 92/ - /p. 93/

Figure 10 - Les densités de population dans le « bassin de l'arachide »

/p. 94/ de Bambey. De même, d'importants noyaux Wolof se sont infiltrés, à plusieurs dizaines de kilomètres au Sud de Thiès, sur le versant méridional de la falaise, jusqu'aux environs de M'Bour.

Au Sud de la frange de contact le long de laquelle se trouve limitée la zone homogène occupée par le peuplement Wolof, soit grossièrement au Sud de l'axe Thiès-Bambey-Diourbel, s'étend jusqu'aux rives du Saloum le pays des Sérèr. Bien que ce dénominateur commun recouvre des hommes d'origine différente, l'unité culturelle, technique et linguistique de ce secteur méridional du triangle arachidier ne saurait être contestée.

Ces deux zones humainement homogènes superposées en latitude et étroitement accolées, coïncident avec les terroirs les plus anciennement occupés et aménagés et recouvrent le domaine des plus hautes densités. Sur le flanc oriental s'étend une troisième zone, celle des terres récemment gagnées

---

[48] J.-B. Labat, *Nouvelle relation*..., t. II, p. 307.

[49] Le coton, jadis cultivé partout pour satisfaire aux besoins domestiques, a pratiquement disparu. Les menus enclos que l'on rencontre représentent des survivances liées au respect de certaines traditions sociales. Mais ils n'ont – actuellement - aucun intérêt économique.

sur les confins du Ferlo par la conquête agricole. Malgré son extension en latitude et l'instabilité de son peuplement, cette zone doit un élément essentiel de son unité à son homogénéité ethnique. Ce sont, en effet, des Wolof (ou des immigrants assimilés par les Wolof) qui constituent l'immense majorité de la population dans toutes les "Terres Neuves" colonisées depuis le début de ce siècle à l'Est du méridien de Kaolack

Sans doute cette répartition schématique des grandes unités ethniques devrait-elle être nuancée par la présence de quelques minorités, tels les originaires du Mali établis au voisinage de la Petite Côte ou les groupes Peul inégalement sédentarisés dans l'ancien domaine pastoral transformé en "Terres Neuves". Mais l'homogénéité des grands ensembles ethniques du "bassin de l'arachide" ne saurait pour autant être mise en cause ; elle prendra tout son relief quand on la confrontera avec l'hétérogénéité des populations occupant, au Sud du Saloum, l'immense zone soudanienne.

Il apparaît donc que les différences de densité de population coïncident dans l'ensemble avec le partage du bassin de l'arachide entre deux domaines ethniques, les Wolof occupant les zones les moins fortement peuplées, les Sérèr formant un bloc plus homogène, plus replié sur lui-même et plus dense. Mais quelle est la signification d'une telle distinction ethnique ? En quoi enrichit-elle l'explication géographique ? Recouvre-t-elle des situations historiques ou des solutions techniques suffisamment différenciées pour justifier que les Wolof aient été conduits à pratiquer une politique d'expansion spatiale tandis que les Sérèr aient pu - ou aient dû - capitaliser sur place leur croissance démographique ?

/p. 95/

L'opposition entre les deux domaines peut, en effet, être l'héritage d'une situation historique ayant durablement placé Wolof et Sérèr dans des conditions politiques très différentes, ceux-ci ayant été amenés, par système ou par contrainte, à accumuler leurs effectifs sur un périmètre limité, ceux-là ayant préféré ou ayant été incités par leur organisation et leurs objectifs à adopter pour conduite l'expansion géographique et la conquête de l'espace.

Mais cette opposition peut résulter aussi d'explications techniques si les Sérèr ont pu mettre progressivement en œuvre des méthodes ou des moyens capables d'intensifier leur système de production et de répondre à une pression démographique croissante alors que les Wolof ignoraient ces méthodes ou n'étaient pas en mesure de mobiliser des moyens comparables. Problème géographique typique et passionnant que celui de préciser, à la faveur même de l'anonymat du milieu naturel, la part respective de ces deux séries d'explications. Démontrer que la première l'emporte, tendrait à prouver que chez les Wolof la croissance démographique s'est accompagnée d'une expansion spatiale autorisée par l'organisation politique, tandis que chez les Sérèr elle a provoqué l'élaboration de techniques permettant de répondre à la pression d'effectifs contraints de se multiplier sur place. Donner la priorité à la seconde série d'explications signifierait que c'est la connaissance préalable de techniques de production plus savantes qui a permis aux Sérèr d'atteindre à des chiffres de densité élevés tandis que l'ignorance de techniques comparables chez les Wolof leur interdisait de franchir un seuil démographique sensiblement inférieur et les contraignait, par conséquent, à gagner en surface lorsqu'ils se multipliaient.

Le choix entre ces deux types d'explication est d'autant plus malaisé que nous sommes davantage ignorants du passé. La zone de colonisation récente mise à part, nous ignorons même si les contrastes de densité sur lesquels nous insistons sont anciens. S'il était possible de montrer qu'ils datent seulement de trois ou quatre générations et sont allés s'accentuant depuis la fin du XIX^{e} siècle, ne serait-on pas fondé à estimer que la supériorité technique des Sérèr préexistait à la pression démographique et qu'elle n'est pas nécessairement la résultante de contraintes liées à l'insécurité, à l'impuissance politique, au repli sur soi ? Et l'expansion spatiale des Wolof opérée dans le même temps ne révèlerait-elle pas, bien plus qu'une certaine impuissance à faire face à la montée des effectifs par le progrès des techniques agricoles, leur remarquable aptitude à exploiter une conjoncture politique et économique nouvelle et à satisfaire, grâce à elle, leur tendance profonde à la mobilité géographique et à la conquête de l'espace ?

/p. 96/

Faute de sources anciennes satisfaisantes et de possibilités de comparaison, la question restera sans réponse catégorique. Du moins l'étude de la vie rurale contemporaine doit-elle permettre de comprendre, à travers l'analyse des aménagements agraires et du fonctionnement des systèmes de production, comment paysans wolof et sérèr font face aux exigences de densités inégales. Et, si nos connaissances sur le passé des civilisations en présence sont trop fragmentaires pour nous éclairer sur les facteurs et les conditions de leur différenciation, sans doute l'étude de leur structure, fille d'un long passé, et l'examen de leur évolution récente montreront-ils comment la traditionnelle supériorité politique des Wolof s'est trouvée renforcée par le jeu des structures économiques, administratives et religieuses modernes, tandis que les mêmes forces amenaient les Sérèr, sinon à accentuer leur supériorité technique, du moins à en tirer au maximum parti.

De préférence à une étude comparative par grands thèmes, qui nous tiendrait trop éloigné des réalités paysannes contemporaines, c'est dans le cadre des trois domaines révélés par la conjonction des données ethniques et démographiques que nous conduirons notre analyse. En mettant l'accent sur la spécificité physique, sociale et technique de chacun d'entre eux, s'affirmera successivement, en dépit de l'homogénéité des conditions naturelles et de la communauté des spéculations agricoles, la personnalité géographique du pays wolof traditionnel, puis du pays sérèr, enfin de la zone de colonisation pionnière des Terres Neuves.

/p. 97/

Chapitre 2

Les caractères géographiques du pays wolof traditionnel

A. La sévérité particulière des conditions naturelles

Le Nord du bassin de l'arachide, depuis le Delta du Sénégal jusqu'à la ligne Thiès-Diourbel, représente, sauf sur sa frange orientale qui relève des Terres Neuves annexées à l'espace agricole par la conquête pionnière récente, le berceau du peuplement wolof et le domaine de l'agriculture sédentaire et traditionnelle élaborée par ce peuple. À cet ensemble de vieux pays, naguère réparti entre les royaumes du Cayor et du Baol, il convient de rattacher, pour des raisons historiques et économiques, la tache de peuplement fixée autour de Linguère, au Nord-Ouest du Ferlo, survivance de la base territoriale des dynasties du Djolof.

Aucun paysage humanisé du Sénégal n'offre une aussi déprimante monotonie et ne se révèle aussi insaisissable par l'analyse géographique. Nulle part, en effet, la parure végétale n'est davantage dégradée et abâtardie, nulle part la trame du paysage agraire n'est si discrète ni si anonyme, l'empreinte de l'activité agricole si rapidement effacée après chaque hivernage.

Les données naturelles, par leur homogénéité et leur sévérité, sont les premières responsables de cette situation. Le pays wolof traditionnel est tout entier enseveli sous les sables de l'erg quaternaire dont le modelé empâté commande toute la topographie, étouffe tout drainage, préside aux distinctions pédologiques sommaires et partout répétées selon le même schéma. C'est évidemment dans le Nord, notamment /p. 98/ dans la région de Louga, et sur une étroite frange côtière au contact des massifs dunaires récents, que la morphologie quaternaire a conservé la plus grande fraîcheur et que les dunes anciennes ont la plus grande vigueur. Ailleurs, les formes dunaires sont plus estompées et souvent la platitude l'emporte, sans jamais être absolue sur de vastes surfaces, en raison même de la nature du matériel.

Sur cet épais matelas de sable fauve ou gris, ne subsistent plus, de la forêt sèche spontanée, que des témoins très clairsemés : acacias squelettiques, ficus boursouflés et feuillus, pommiers du Cayor courbés par l'alizé, rôniers filiformes ou baobabs solitaires. Au sol, un tapis broussailleux de *n'guer*, mêlé de graminées sauvages et, surtout, de *cram-cram*, couvre le sable meuble sur d'immenses étendues. De loin en loin, quelque fourré impénétrable et fortement armé marque l'emplacement des plaques de sol rendues incultivables par leur hydromorphie. En saison sèche, au milieu de ce paysage décharné, aux teintes fanées, où le vent, le sable et les épineux imposent leur empire comme dans tout le Sahel, les seules taches de végétation verte et drue sont faites par les boqueteaux touffus des plantations de manguiers qui ombragent les villages. On est donc en présence d'un manteau végétal dont la dégradation est d'autant plus obsédante qu'elle ne connaît aucun répit, qu'elle n'a respecté aucune forêt, qu'elle touche uniformément toute la campagne wolof.

Il est vrai que nulle part la végétation n'est soumise à des conditions climatiques aussi sévères et qu'aucune région du Sénégal n'impose à l'activité agricole une situation aussi précaire. Le pays wolof est implanté sur les limites du domaine de l'agriculture tropicale fondée sur les productions d'hivernage. Avec une saison végétative atteignant parfois à peine une centaine de jours et une pluviométrie moyenne de l'ordre de 450 mm, ses confins septentrionaux sont dans une position marginale où chaque campagne agricole représente une manière de pari, où chaque récolte est un défi à l'insécurité climatique. À prendre conscience de la vulnérabilité de toute entreprise agricole sous la latitude de Louga, on est moins surpris par le caractère décharné du paysage végétal, par la relative faiblesse de la densité de la population et les mouvements d'émigration qui l'agitent, que par la pérennité du peuplement, la stabilité des villages et l'attachement des hommes à des terroirs aussi ingrats.

Derrière la faiblesse des précipitations moyennes, il faut, en effet surtout mettre en lumière l'irrégularité dramatique des pluies d'une année à l'autre et la redoutable incertitude de leur répartition. Pour apprécier l'insécurité qui pèse sur les cultures, il suffit de rappeler deux séries de données : les variations des chutes d'eau d'une /p. 99/ année à l'autre et la fantaisie de leur distribution au cours de l'hivernage. Entre 1931 et 1960, par exemple, la pluviosité moyenne s'établit, à Louga, à 473 mm. Or, pour la même période, les précipitations annuelles vraies varient entre un minimum de 239 mm et un maximum de 865 mm ! Déficit ou surabondance des pluies font alternativement peser la menace de récoltes ruinées par la sécheresse ou dévastées par l'inondation. Il serait, en effet, erroné de considérer que les années les plus pluvieuses sont nécessairement les plus propices. La diminution des précipitations en latitude ne s'accompagne nullement d'un assoupissement parallèle des manifestations atmosphériques ; ainsi, au cours de la série de trente années à laquelle nous avons emprunté les chiffres ci-dessus, la plus forte chute d'eau observée en 24 heures à Louga, est aussi élevée que celle enregistrée dans le même temps à Ziguinchor et atteint le chiffre extraordinaire, véritablement catastrophique dans une zone endoréique, de 216,2 mm, le 21 août 1933. Bien plus que de la somme annuelle des pluies, c'est de leur répartition que dépend le sort des cultures et le bénéfice que peut en tirer la végétation ; or, pour l'exemple analysé, le nombre des jours de pluie varie entre 22 et 49. Des pluies précoces intervenant dans les derniers jours de juin et au début de juillet et incitant les paysans à ensemencer leurs champs, peuvent être suivies d'une période de sécheresse absolue dépassant vingt jours consécutifs et dont l'effet est foudroyant : tous les semis sont à refaire. Plus grave encore est l'interruption prolongée des précipitations en août, au cœur de l'hivernage, au moment de la fleuraison de l'arachide ou de l'épiaison du mil, car aucune solution de remplacement n'est alors possible.

À mesure que l'on descend vers le Sud, l'insécurité climatique s'atténue en même temps que les précipitations deviennent plus substantielles. Ainsi, à Tivaouane, avec une moyenne de 614 mm, les risques d'un déficit dramatique des pluies sont plus limités sans être exclus. Sur une série d'observations de trente ans, on enregistre encore un hivernage totalisant moins de 300 mm, au lieu de quatre à Louga pour la même période. D'autre part, la menace d'un répit catastrophique des pluies au cœur de la saison végétative, reste sérieuse puisque la même série d'observations révèle que deux mois d'août ont reçu seulement le dixième des précipitations normales (23 et 26 mm au lieu de 237). À l'inverse, la même station peut voir ses champs noyés par des chutes d'eau d'une abondance exceptionnelle, le maximum annuel qu'elle ait enregistré atteignant 1174 mm. Inutile de multiplier les exemples. La zone septentrionale du Sénégal, établie sur les frontières du domaine de l'agriculture tropicale, subit un climat de transition qui associe la violence des tornades soudaniennes /p. 100/ au caprice et à l'incertitude des précipitations sahéliennes. Il serait vain de nier qu'un tel climat est le premier responsable de la fragilité et de la vulnérabilité du manteau végétal naturel, de la précarité de la vie agricole, des difficultés que l'homme rencontre à édifier un paysage agraire. Il est, par contre, évident que l'augmentation rapide et régulière de la densité de la population du Nord au Sud du pays wolof est en accord avec l'amélioration du régime des pluies, qu'elle traduit une forme d'occupation du sol logique et concertée, conforme, dans l'ensemble, à la croissance du potentiel agricole.

B. La genèse d'une ethnie [1]

Le pays wolof représente la région du Sénégal la plus profondément touchée par l'évolution politique, économique et sociale, subie par ce pays depuis un siècle. Nulle part ne se sont plus fortement

[1] En raison même de la position géographique de leur domaine, les Wolof sont, de longue date, connus. Mais s'ils sont fréquemment cités dans la littérature, ils n'en sont pas moins restés très méconnus du point de vue scientifique ; beaucoup de voyageurs n'ont fait que traverser leur territoire en pénétrant en Afrique. Aussi est-il rare de glaner dans les nombreuses notes les évoquant, des renseignements intéressants et significatifs pour l'explication géographique (d'autant plus rare, du point de vue qui est le nôtre, que beaucoup de ces notes, notamment parmi celles des ethnologues modernes, intéressent les Wolof des villes). On trouvera un intéressant compendium des travaux et documents re1atifs aux Wolof, complété par des recherches personnelles menées surtout en Gambie et dans le Saloum, dans le précieux travail de l'ethnologue britannique David P. Gamble, *The Wolof of Senegambia*, Ethnographic Survey of Africa, International African Institute, London, 1957, 110 p.

Les vues et les conclusions de David P. Gamble sur les thèmes qui nous intéressent, recoupent d'ailleurs les résultats de nos propres enquêtes exposés dans le présent ouvrage. Son livre a, d'autre part, le grand mérite d'offrir sur les Wolof une bibliographie aussi complète que possible (en particulier du point de vue historique, ethnographique et linguistique), à laquelle nous renvoyons.

exercées l'influence des pôles de colonisation représentés par les villes côtières telles que Saint-Louis et Dakar, celle de l'économie monétaire fondée sur l'arachide, et celle de l'islam moderne dans ses formes les plus dynamiques. Cependant les terroirs de vieux peuplement wolof que sont le Cayor, le cœur du Djolof et le Baol occidental, se distinguent nettement, par leur organisation agraire, des terres récemment mises en valeur, dans le Baol oriental et le Saloum, par une population précisément wolof dans sa majorité, et qui sont par excellence le domaine de l'islam conquérant, de l'économie de traite, de l'agriculture pionnière suscitée par la colonisation. Les influences modernes se sont, en effet, exercées ici sur un réseau de villages dont les mailles essentielles étaient de très longue date tissées, sur des terroirs exploités et appropriés /p. 101/ depuis des siècles, sur une société riche en traditions et dont la structure est fortement marquée encore par son histoire politique.

Quel est le poids de cet héritage historique ? Dans quelle mesure contribue-t-il à expliquer la répartition des hommes, leurs rapports avec la terre, leur comportement économique ?

1° Les données de l'histoire

Le pays wolof traditionnel est remarquable par la richesse de son histoire politico-militaire et la pauvreté de ses traditions agraires ; il est, à ce titre, exactement antithétique des civilisations rurales dites paléo-nigritiques dont nous rencontrerons un remarquable exemple chez les riziculteurs diola de Basse Casamance, et, dans une certaine mesure, chez les paysans sérèr. Tout leur passé montre que les Wolof se sont, depuis leur constitution en une entité ethnique distincte, appliqués à mettre sur pied des constructions politiques, à organiser une société hiérarchisée et structurée, mais que la masse rurale, d'origine hétérogène, a toujours été soumise aux exigences d'une féodalité militaire et des guerriers qui la servaient et n'a jamais constitué une paysannerie maîtresse d'elle-même et responsable de son destin.

La première originalité de l'ethnie wolof est que sa naissance est liée à des événements historiques qui permettent de lui attribuer une date relativement précise et récente. Ainsi que l'a remarqué J. Joire [2], aucun texte arabe antérieur au XIII^{e} siècle ne parle des Wolof et leur existence est pour la première fois signalée dans la littérature écrite par le navigateur Alvise da Ca da Mosto, au milieu du XV^{e} siècle. Quant à la tradition orale, elle est unanime : toutes les sources à notre disposition, recueillies par nos prédécesseurs ou par nous-même, convergent pour faire coïncider l'apparition des Wolof avec la fondation de l'Empire du Djolof, datée selon les traditions soit du milieu du XIII^{e} siècle, soit du milieu du XIV^{e} siècle [3]. Le fondateur de cet empire, N'Diadiane N'Diaye, a "conféré unité linguistique, coutumière et sociale" [4] à un ensemble ethnique complexe, et créé une nation au sein de laquelle s'élabora l'instrument de l'unité politique, la langue wolof. Axé sur la /p. 102/ basse vallée fossile du Ferlo, l'Empire du Djolof devait grouper, jusqu'au XVI^{e} siècle, non seulement l'ensemble des terres occupées à la fin du XIX^{e} siècle par les royaumes du Djolof, du Cayor et du Baol, mais aussi le Bas Sénégal (le Walo) et imposer quelque temps sa suzeraineté au pays sérèr.

Figure 11 - Le partage politique de l'actuel "bassin de l'arachide" entre les anciens royaumes du Sénégal septentrional

---

Mais avant l'apparition de l'Empire du Djolof, par quelle population la partie septentrionale de l'actuel bassin de l'arachide était-elle occupée ? Là encore, traces archéologiques, traditions enregistrées par nos prédécesseurs et données recueillies et cent fois recoupées au cours de nos recherches, conduisent à un schéma unique. La première vague de peuplement qui ait recouvert tout le pays depuis le Bas Sénégal jusqu'au Saloum – y compris la presqu'île du Cap-Vert – était socé, c'est-à-dire manding. Elle représentait probablement une très ancienne migration manding, largement antérieure,

[2] J. Joire, "La place des Wolof dans l'ethnologie sénégalaise" (*Première Conférence internationale des africanistes de l'Ouest*, 1945. Comptes rendus, t. II, p. 272-273, Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1951).
[3] Cf. R. Rousseau, "Le Sénégal d'autrefois. Seconde étude sur le Cayor", *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, 1941, p. 79-144.
[4] A. Villard, *Histoire du Sénégal*, Ed. Maurice Viale, Dakar, 1943, 265 p.

croyons-nous, aux mouvements de /p. 103/ population en direction de l'Atlantique, qui devaient marquer, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, l'apogée de l'Empire du Mali. Le premier village sédentaire du Djolof aurait été créé par un Manding, Djolof Mbengue, à qui le pays doit son nom [5]. Dans le Cayor, les plus fidèles gardiens de la tradition, descendants des familles princières ou griots, affirment que le pays a d'abord été habité par les Socé et énumèrent les puits qu'ils avaient creusés selon une technique propre et qui témoignent de cette première occupation sédentaire du sol [6]. Dans la presqu'île du Cap-Vert, les Socé précédèrent les Lébou et s'en seraient retirés à leur arrivée [7]. En prenant pied dans le Sine, enfin, les Sérèr ont rencontré des Socé [8].

La seconde vague de peuplement qui, après les Socé, balaya le territoire historique des Wolof, est sans aucun doute celle des Sérèr, dont les migrations en direction du Sud à partir de la vallée du Sénégal ont laissé traces et souvenirs dans leur zone de départ comme à travers le Cayor et le Djolof. Dans ces deux régions, la tradition a fidèlement conservé la mémoire du passage des Sérèr refoulant devant eux les Socé, puis eux-mêmes ultérieurement repoussés vers le Sud par les Wolof. Les amas de coquillages qui accidentent le Bas Sénégal aux environs de Saint-Louis, sont attribués par la tradition locale aux Sérèr. L'étude qu'en a faite J. Joire, a révélé que leur édification répondait à des rites funéraires inconnus des Wolof, mais de pratique coutumière chez les Sérèr du Sine et de la Petite Côte [9]. Les documents du XVII[e] siècle situent encore des Sérèr le long de la Côte au Nord du Cap-Vert puisque le Père Labat appelle le lac Retba, "Lac des Cérères". Le paysage agraire actuel lui-même atteste, nous le verrons, qu'aux confins du territoire des deux populations, les Wolof ont, sur une large frange, éliminé (ou assimilé) les Sérèr à une date assez récente.

En somme, nous pouvons tenir pour établi que des Socé et les Sérèr occupaient le Sénégal septentrional avant la fondation de l'Empire du Djolof. Celle-ci a sans doute contribué à accentuer et à accélérer le glissement de ces populations vers le Sud. Mais la construction /p.104/ politique édifiée par N'Diadiane N'Diaye a englobé de nombreux éléments socé et surtout sérèr et les a intégrés à l'ethnie wolof.

L'hétérogénéité de la population wolof est, en effet, son second caractère, hétérogénéité originelle qui n'a fait que s'accentuer au cours des siècles. Il est cependant difficile d'admettre que le peuple et la langue wolof soient nés *ex-nihilo* avec l'Empire du Djolof. "Il y avait ici des Socés, des Sérères et des Toucouleurs mais le Ouolof n'existait pas : c'est à partir de N'Diadiane N'Diaye et du mélange des langues précédentes qu'on commença à parler wolof" [10] affirmait pourtant Mamadou Wade "le détenteur le plus sûr de la tradition ouolof" d'après J. Joire, et nombre de notables et de griots ont émis devant nous une opinion identique, en des termes souvent très comparables. Il faut, nous semble-t-il, que le premier empereur du Djolof ait eu autour de lui un noyau cohérent de fidèles, que l'on peut tenir pour les plus authentiques parents des Wolof, pour encadrer et assimiler les populations conquises, Sérèr notamment. Or, nombre d'entretiens, en particulier avec les descendants les plus directs des griots des *Damel* du Cayor, établis encore dans l'ancienne capitale de M'Boul, nous ont convaincu que les "vrais" Wolof (mais ils ne se disaient pas encore ni ne parlaient wolof), c'est-à-dire une très petite minorité promue au rang d'aristocratie par son chef, sont originaires de Mauritanie et sont venus du Houl, que la tradition identifie avec l'Adrar. En somme, les ancêtres des premiers Wolof, comme ceux des Sérèr d'ailleurs, faisaient partie des populations noires que les Maures nomment Bafour et qui occupaient le Sahara occidental au néolithique - un néolithique qui, d'après R. Mauny, ne s'achèverait ici que vers l'an 500 de notre ère. Le repli de ces populations noires vers le Sud ne s'est d'ailleurs opéré que lentement et progressivement au cours des siècles. Certaines traditions rapportent, par exemple, que la famille des Fall, dont un des chefs devait, au milieu du XVI[e] siècle, ébranler

---

[5] Cf. F. Brigaud, *Histoire traditionnelle du Sénégal* (Etudes Sénégalaises, n°9, fascicule 9, C. R. D. S., Saint-Louis, 1962, 335 p.).

[6] Ainsi des puits socé nous ont été indiqués, notamment par le dernier chef de la province du Guet, vénérable vieillard remarquablement informé de l'histoire du Cayor, à N'Dande, à N'Diokoul, à N'Diorène, à N'Ganado, à Sagatta, à Yadakhène, etc.

[7] Cf. A. Angrand, *les Lébous de la presqu'île du Cap-Vert.* Librairie Gensul, Dakar, 1946.

[8] Cf. ci-dessous, chapitre 4.

[9] J. Joire, "Archaeological discoveries in Senegal" (*Man*, vol. XLIII, may-june 1943, p. 49-52) et "Amas de coquillages du littoral sénégalais dans la banlieue de Saint-Louis" (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, 1947, p. 170-340).

[10] Cité par J. Joire, "Amas de coquillages du littoral sénégalais dans la banlieue de Saint-Louis".

l'unité de l'Empire du Djolof et assurer l'indépendance du Cayor, n'aurait atteint ce dernier pays, en descendant directement de Mauritanie le long de la côte, qu'au XV^e^ siècle.

Mais le foyer de peuplement le plus important d'où sont issues un grand nombre de familles wolof (sans doute la majorité d'entre elles parmi les plus récemment wolofisées), celui, du moins, où elles ont longuement séjourné au cours de leur marche vers le Sud, est sans conteste la vallée du Sénégal, aussi bien le Walo, c'est-à-dire le Delta, que le Fouta-Toro toucouleur, la vallée proprement dite. À travers toute l'histoire et jusqu'à l'époque contemporaine, la vallée du Sénégal apparaît, /p. 105/ en effet, comme le berceau (ou du moins l'antichambre) du peuplement de tout le Sénégal septentrional et, dans une certaine mesure, central. Après le départ massif des Sérèr, l'exode a continué, affectant désormais les Toucouleur. Comme par pulsations intermittentes, tantôt en troupes organisées conservant alors leur structure et leur autonomie culturelle, plus souvent par petits groupes familiaux, les Toucouleur ont essaimé au cours des siècles, au point que J. Richard-Molard évoquait à leur sujet une véritable diaspora. Des noyaux toucouleur se rencontrent ainsi vers l'Est jusqu'à Mopti, vers le Sud jusqu'à Dinguiraye, sur le flanc oriental du Fouta-Djalon ou, plus près de nous, jusqu'en Moyenne Casamance [11]. Mais c'est surtout le Djolof voisin qui a bénéficié des départs suscités dans la Vallée par les vagues d'immigration arrivant du Nord ou de l'Est, par les invasions militaires ou les troubles religieux qui peuplent l'histoire agitée du Fouta sénégalais non seulement au temps des grands empires médiévaux mais à l'époque moderne, du XV^e^ au XIX^e^ siècle, de Koli Tenguela, à El Hadj Omar. Ainsi s'explique que les Toucouleur représentent un élément constitutif essentiel - et parfois très récent - du peuple wolof.

Enfin, sans chercher à avancer la moindre hypothèse sur la date de leur première arrivée au Fouta et sur leurs rapports réciproques avec les Toucouleur, comme eux *hal-pularen*, il convient de rappeler que les Peul ont, à des dates relativement proches, contribué au peuplement et au brassage ethnique de la vallée du Sénégal. Pour n'évoquer que leurs plus récentes entreprises, signalons seulement qu'au XV^e^ siècle, la rive droite du Fleuve, entre la région de Cascas et le Bosséa, tombait sous le contrôle de nouveaux arrivants Foulbé, les Peul du Lam-Termès [12] et qu'au début du XVI^e^ siècle, le prestigieux chef peul, Koli Tenguela, fit la conquête du Fouta-Toro, que ses successeurs dirigèrent jusqu'en 1776, date de la revanche des Toucouleur musulmans, les Torobé. Bref, la très ancienne présence des Peul dans la vallée et ses régions bordières, Assaba et Ferlo notamment, comme leurs multiples interventions dans l'histoire du Fouta, rendent compte de la continuité de leurs rapports et de la fréquence de leurs liens de parenté avec les Wolof.

2° Les données de la linguistique

Après avoir interrogé l'histoire, il convient d'essayer de confronter les résultats qu'elle a fournis avec les données de la linguistique.

/p. 106/

Celles-ci apportent-elles, à la reconstitution de la genèse du peuple wolof que nous tentons de faire, documents nouveaux, démenti ou confirmation ? En premier lieu, tous les travaux de linguistique illustrent l'étroite parenté du wolof et du sérèr et la longue fréquentation de ces deux langues avec le peul. S'il est loin d'être établi, comme certains auteurs ont cru naguère pouvoir l'avancer [13] que le sérèr est une forme archaïque du peul, il n'est pas contestable que les deux langues se sont mutuellement fait de très nombreux emprunts lexicologiques au cours de leur ancienne cohabitation sur le Fleuve et peut-être, plus au Nord, dans l'Adrar et le Tagant. Le wolof a donc initialement hérité du

[11] Cf. ci-dessous, chapitre 12.

[12] Cf. M. Vidal, "Étude sur la tenure des terres indigènes au Fouta" (*Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*, octobre-décembre 1935, p. 415-448).

[13] Cf. les travaux de L. Homburger, notamment, "Le Sérère-Peul (*Journal de la Société des africanistes*, Paris, t. IX, 1939) ; dont la position a été vigoureusement critiquée par M. de Lavergne de Tressan dans "Au sujet des Peul" (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, 1952, n° 4, p. 1512-1559) et son précieux "*Inventaire linguistique de l'Afrique Occidentale française et du Togo*" (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1953, 241 p.).

peul en se constituant essentiellement, croyons-nous, à partir du sérèr [14], puis il a continué au cours des siècles à s'enrichir directement de vocabulaire peul par l'intégration incessante à la société wolof d'hal-poularen, toucouleur ou peul. De plus, les linguistes apportent de précieuses confirmations du caractère synthétique et récent du wolof. Ainsi M. de Lavergne de Tressan insiste-t-il sur le dynamisme et le caractère très évolué [15] de cette langue en montrant "qu'elle a fait des emprunts massifs à toutes les langues en contact "et surtout "qu'elle fabrique au jour le jour son vocabulaire "en usant "énormément du langage descriptif" [16]. Malgré le caractère encore trop incomplet de ses recherches, la linguistique confirme ainsi pleinement les données de l'histoire en démontrant l'hétérogénéité originelle, la jeunesse et la très rapide évolution de la langue wolof et, par conséquent, du groupe humain dont elle est le plus solide ciment. Si elles avaient été l'objet d'études systématiques, l'ethnologie juridique et l'ethnographie wolof contribueraient certainement à la même conclusion. Les institutions traditionnelles du Cayor ont conservé, nous le verrons, des traits typiquement sérèr, par exemple, dans le domaine successoral et foncier. De même l'artisanat wolof est fait d'emprunts nettement identifiables, en particulier aux Maures.

/p. 107/

Ce faisceau d'éléments convergents explique que toute enquête approfondie sur les principales familles wolof révèle très vite qu'elles se rattachent unanimement à des ancêtres socé, sérèr, toucouleur ou peul, voire sarakollé, maure ou bambara. Ainsi les Diop, les Fall, les Wade, probablement issus directement des Bafour, se reconnaissent des ancêtres maures ; les Cissé, les Diakhaté, les M'Beng, se disent d'origine socé ; les Diagne, les Diouf, les Faye, les Sar, sont certainement des descendants de Sérèr ; tandis que les Diallo, les Khane, les Ly, les Sall, se considèrent comme issus des Toucouleur ; les Bâ et les Sow, d'origine peul ; les Gueye, d'origine bambara, etc. C'est assez dire que les intéressés ont, aujourd'hui encore, une parfaite conscience du caractère souvent récent de l'intégration de leurs ascendants à la société wolof, communauté en incessant enrichissement grâce à la langue synthétique, conquérante et assimilatrice dont elle a su, dès sa naissance, s'assurer la disposition [17].

Mais la jeunesse et l'hétérogénéité de l'ethnie wolof ne recèlent-elles pas une première explication de la mobilité et du faible enracinement d'une proportion importante de la population et de la trop fréquente pauvreté de ses traditions agraires ?

C. Les structures politiques et sociales

Cette communauté s'est, d'autre part, imposée dans l'histoire moderne du Sénégal par une organisation politique supérieure à celle de la plupart des autres populations du pays. L'Empire du Djolof lui-même n'a duré que jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, exactement 1549 si l'on en croit la chronologie des *Damel* du Cayor [18]. Nous ne savons à peu près rien de l'organisation de cet empire, sinon qu'elle avait respecté les structures déjà en place là où il y en avait, par exemple les *lamane* /p. 108/ hérités de l'occupation sérèr dans le Bas Sénégal, le Cayor et une partie du Baol. Ces *lamane* "nommés suivant l'usage de leur pays, avec toutefois l'assentiment de l'Empereur [19]", faisaient figure de vice-rois tribu-

[14] Ainsi *Cheikh* Anta Diop note-t-il que "De la langue de Barbarie (Saint-Louis) à la Petite Côte, on passe par toutes les transitions de prononciation du valaf (wolof) au sérère" et que la langue du Cap-Vert, le lébou, qui n'est pour lui "qu'une variante du sérère", ne se distingue du wolof "que par un vocabulaire spécial (se rapportant à là vie maritime), par un certain accent et par l'usage de quelques éléments grammaticaux sérères qui ne sont plus usités en valaf" (*Cheikh* Anta Diop, *L'Afrique noire précoloniale*, Présence Africaine, Paris, 1960, 220 p.).

[15] Marqué par la disparition en cours de son système de classes nominales qui subsistent, au contraire, dans le peul et le sérèr.

[16] M. de Lavergne de Tressan, *Inventaire linguistique...*

[17] C'est dire aussi que tous les Wolof pourraient souscrire à la réponse d'Amadou Bamba Diop, petit-fils du *Damel* du Cayor, Lat-Dior, à qui l'on demandait récemment si son grand-père était vraiment wolof : "Oui, dans la mesure où l'on peut l'être... Par son père, son dix-huitième ancêtre était arabe ; par sa mère, il est manding, maure et toucouleur ; il est dit wolof". Réponse citée par V. Monteil, in "Lat-Dior, *Damel* du Cayor et l'islamisation des Wolof" (*Archives de Sociologie des religions*, n° 16, 1963, p. 77-104).

[18] Rapportée par plusieurs travaux et documents, notamment : "L'Histoire des *Damel* du Cayor", *Moniteur du Sénégal* de 1864 ; Faidherbe, *Notice sur la colonie du Sénégal* (chez A. Bertrand, Paris, 1859, 100 p. et cartes) ; R. Rousseau, "Le Sénégal d'autrefois...", et, plus récemment, F. Brigaud, *Histoire traditionnelle...* et V. Monteil, "Lat Dior...".

[19] F. Brigaud, *Histoire traditionnelle...*

taires du Bourba-Djolof. Leur révolte, en 1549, dont le succès est sans doute à mettre en liaison avec les mouvements de population et les troubles suscités sur les marches orientales et septentrionales du Djolof par l'épopée de Koli Tenguela, aboutit à la constitution d'unités politiques autonomes : le Walo dirigé par le Brak, le Cayor gouverné par le *Damel*, le Baol commandé par le Teign, le Djolof, enfin, réduit au rang de royaume et dont les N'Diaye devaient garder la tête jusqu'à l'époque contemporaine.

Chroniques et traditions fournissent les éléments d'une très riche histoire événementielle où les compétitions entre familles princières en vue de s'assurer la couronne des différents États alternent avec les conflits entre le Djolof et ses anciens vassaux, notamment le Cayor. Mais elles sont beaucoup plus discrètes sur l'élaboration et le fonctionnement des structures socio-économiques et la vie quotidienne de la masse paysanne. Elles permettent cependant d'apprécier le caractère extrêmement hiérarchisé de la société traditionnelle et de mettre en lumière l'intime articulation des structures politiques et sociales pratiquement confondues. L'exposé de cette organisation a un double intérêt. Il offre une nouvelle source d'explications des insuffisances techniques et de l'instabilité persistante d'une partie de la paysannerie wolof, mais aussi de son dynamisme et de sa remarquable capacité à conquérir l'espace ; il permet, d'autre part, de comprendre la complexité souvent subtile des rapports humains et surtout la solidité des liens d'homme à homme, tant horizontaux que verticaux, qui constituent la charpente de la société paysanne contemporaine.

À la tête de la société wolof traditionnelle était placée une noblesse comportant les lignages royaux [20] et des familles de dignitaires parmi lesquels se recrutaient notamment les chefs de province (les *kangame*) et les cadres militaires. Au-dessous de cette aristocratie très fermée, se situaient les *badolo* [21], c'est-à-dire les paysans roturiers, "simples /p. 109/ sujets taillables et corvéables à merci" [22] formant la masse rurale pauvre mais socialement libre. Nobles et *badolo* représentaient la caste des *diambour*, c'est-à-dire des hommes libres par opposition aux gens de castes et aux esclaves. Peuvent être également rattachés aux *diambour*, les *sérigne*, marabouts musulmans qui jouaient un grand rôle dans la société wolof avant même qu'elle ne soit islamisée dans sa masse.

La troisième grande catégorie sociale était constituée par les gens de castes. Chez les Wolof, les castes comprenaient d'abord les *griots*, sortes de trouvères, tantôt poètes, tantôt musiciens, attachés aux familles princières dont ils chantaient les exploits, et surtout annalistes rompus dès leur très jeune âge à l'exercice d'une mémoire souvent prodigieuse [23]. Les autres castes étaient celles des artisans spécialisés par une stricte division du travail : *teug*, c'est-à-dire forgerons et bijoutiers travaillant les métaux ; *woudé*, cordonniers adonnés au façonnage du cuir ; *raba*, tisserands et joueurs de tam-tam ; *laobé*, enfin, bûcherons spécialisés dans le travail du bois, menant en brousse une vie itinérante, sans attache foncière ou sociale d'aucune sorte [24]. Ces "métiers" représentaient des catégories sociales ex-

[20] L'aristocratie du Cayor, par exemple, comportait sept lignages royaux (en fait des matrilignages), les *garmi*, parmi lesquels le détenteur de la couronne était élu par une assemblée représentant toutes les catégories sociales, y compris les esclaves.

[21] Certains de nos informateurs distinguent, à côté des *badolo*, cultivateurs, les *same*, éleveurs chargés du soin des troupeaux. Mais la plupart, ainsi que les auteurs qui nous ont précédé, ignorent cette catégorie sociale ou précisent qu'elle se confondait avec les *badolo*.

[22] D'après H. Gaden (*Le Poular, dialecte peulh du Fouta sénégalais*, t. II, *Lexique poular-français*, Leroux, Paris, 1915), *badolo* viendrait du peul *baydolo (*"qui n'a pas de pouvoir"), que V. Monteil traduit par "sujet taillable et corvéable à merci".

[23] Dans une société sans écriture, ils constituaient (et ils constituent encore) de véritables archives vivantes grâce auxquelles nous pouvons reconstituer, en les soumettant aux mêmes critiques et recoupements que les documents écrits, généalogies royales et princières, événements politiques et militaires, déplacements de populations, etc. Au contraire, les sociétés égalitaires, démunies de castes et de griots comme lès Diola, ignorent leur histoire et nous l'ignorons avec elles.

[24] Sur la société sénégalaise précoloniale, certains témoignages de voyageurs européens apportent de précieux documents qui illustrent et corroborent les résultats des enquêtes que l'on peut mener aujourd'hui. C'est, en particulier, le cas, pour la société wolof notamment, du *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique fait en 1818*, de G. Mollien (Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, 1822, 2 vol., 415 et 352 p.). Bien que marqué par certains préjugés de l'époque, ce véritable journal de route atteste d'un remarquable esprit d'observation et d'un effort d'objectivité et de compréhension humaine vraiment scientifiques, servis par un goût exceptionnel de la découverte et de l'aventure personnelle. G. Mollien n'avait pas manqué de reconnaître la place particulière des Laobé et sa description reste, à bien des égards, valable : "Sans habitations et toujours errants, leur unique industrie est de fabriquer des vases, des mortiers et des lits en bois ; ils portent leurs talents et leurs bras partout où ils croient trouver les moyens de gagner leur vie... Les laaubés ne possèdent aucune propriété foncière ; ils n'ont en propre que leur argent, leurs outils et leurs ânes, seuls animaux sur lesquels ils montent dans leurs voyages... Chaque famille a son chef, et toutes en reconnaissent un autre qui commande à toute ta nation... et qui communique avec les délégués du roi chargés de la

trêmement fermées où s'appliquaient à la fois les trois règles qui définissent une caste : la spécialisation professionnelle, l'hérédité et l'endogamie.

Enfin, au bas de l'échelle sociale se situaient les esclaves, les *diam*, au sein desquels il convient d'opposer les captifs de case, dont la condition /p. 110/ matérielle était, de l'avis unanime de nos informateurs, très comparable à celle de leurs maîtres *badolo* [25], et les captifs de la couronne, "les seuls éléments sur qui, au Cayor, le *Damel* put compter en toutes circonstances" [26]. C'est, en effet, parmi ces derniers que se recrutaient les *tiédo*, c'est-à-dire les guerriers, dont le chef, lui-même esclave, était l'un des dignitaires les plus puissants de la Cour, au point que "le jour où il trahira (le *Damel*), c'en sera fait du royaume du Cayor", écrit *Cheikh* Anta Diop [27], faisant allusion à la défaite de Lat-Dior par les troupes françaises. Pour la masse paysanne, les *tiédo* se confondaient avec l'aristocratie politique dont ils étaient l'instrument redouté. Vivant du butin de leurs expéditions mais surtout de la rançon des villages de *badolo* et de *serigne* dont ils avaient en charge le contrôle et la protection, ils ont laissé une réputation solide d'hommes d'armes impies, grands buveurs, pillards et naturellement hostiles à tout travail productif [28].

Quels traits l'explication géographique doit-elle retenir de cette image trop schématique du passé ? D'abord, une stratification sociale ayant abouti à mettre durant des siècles la masse paysanne (*badolo* et esclaves) sous la dépendance d'une aristocratie servie par une classe de guerriers que leur naissance ne privait cependant pas d'influence politique. Une telle organisation était sans conteste davantage tournée vers des entreprises politiques et militaires que vers le développement d'une civilisation paysanne soucieuse d'aménagement permanent du milieu et de progrès technique. Il convient, en particulier, de préciser clairement qu'organisation politique et hiérarchisation sociale sont restées étrangères - pour ne pas dire hostiles - au développement d'institutions agraires dont on ne trouve aucune trace ni même aucune amorce en pays /p. 111/ wolof. Par un de ces apparents paradoxes dont l'Afrique noire a le secret, ce sont au contraire les sociétés politiquement acéphales et socialement égalitaires qui ont élaboré de telles institutions, le plus souvent sous forme de disciplines collectives imposant, par exemple, la mobilisation de certaines classes d'âge au service de travaux communs, ou encore le régime d'exploitation des terres le plus conforme à l'intérêt général.

En second lieu, la proportion relativement importante, dans une société pré-industrielle, de non-paysans (princes, guerriers, castes de métiers, esclaves) que l'évolution politique et socio-économique des quatre-vingts dernières années allait largement priver de leurs fonctions traditionnelles et transformer en cultivateurs dépourvus de toute expérience agricole. C'est parmi les *tiédo* que s'est manifesté le plus vif engouement pour l'agriculture spéculative ; ce sont certainement eux qui, avec les *badolo* sans terre et les esclaves émancipés soucieux de prendre leurs distances à l'égard de leurs anciens maîtres, ont fourni les colons les plus ardents à la conquête des Terres Neuves [29]. Enfin, l'existence de catégories sociales qui, bien que soudées entre elles par des liens de dépendance personnelle et de complémentarité économique, étaient fortement repliées sur elles-mêmes sans qu'aucun transfert de

---

perception des tributs, mesure qui met le peuple à l'abri de toute vexation. Les laaubés sont idolâtres, parlent le langage des Poules et... se mêlent de dire la bonne aventure" (G. Mollien, *Voyage*..., t. I, p. 227-229).

[25] Ainsi que le confirme, entre autres, G. Mollien (*Voyage*...) : "Les esclaves sont nombreux chez les Iolofs ; mais ils sont traités avec tant de douceur qu'ils ne songent guère à déserter. Il n'est pas rare de voir des hommes libres manger avec des esclaves ; (ceux-ci, lorsqu'ils sont nés dans la case, ne sont jamais vendus... Les femmes pilent le grain, peignent le coton... ont soin de tenir la case propre et d'aller puiser l'eau, Les enfants gardent les troupeaux. Les hommes vont couper le bois et, pendant trois mois de l'année seulement, s'occupent de la culture des champs".

[26] V. Monteil, "Lat Dior....".

[27] *Cheikh* Anta Diop, *l'Afrique noire précoloniale*...

[28] Les jugements sur les *Tiedo* sont unanimes. Les vieux paysans racontent encore les souvenirs brûlants de leurs exploits. Les marabouts reconnaissent avoir rencontré en eux les éléments les plus rebelles à la conversion à l'islam. Une notice sur le Sénégal, datée de 1876, donne sur eux le jugement sans nuance de l'administration coloniale : "Hommes sans foi ni loi, ennemis de tout travail, buveurs d'absinthe et de sangara, mais d'une bravoure à toute épreuve... Il va de soi que le pays n'était pas cultivé par eux". De son côté, *Cheikh* Anta Diop (*L'Afrique noire précoloniale*...) décrit les *Tiedo* comme "incarnant la force brutale" et se livrant "sous la protection du roi... à des pillages plus ou moins discrets à l'intérieur du territoire national, contre les paysans pauvres, les *badolo*".

[29] De même, les différentes catégories sociales non paysannes de la société wolof ont-elles fourni au Sénégal moderne la majorité des premières générations de cadres administratifs et économiques et les premières vagues de la population urbaine.

l'une à l'autre soit possible [30]. C'est seulement depuis les dernières décennies que les cloisons entre catégories sociales et entre castes s'estompent, la place des individus dans la société étant de plus en plus fondée sur l'instruction et sur la réussite matérielle. Mais il serait vain de celer que cette évolution est beaucoup moins avancée en brousse que dans les villes et que le tableau de la société wolof traditionnelle que nous venons de dresser, reste par bien des traits applicable à la société rurale contemporaine. Par exemple, la répartition des terres, les mouvements d'émigration qu'elle suscite, comme la hiérarchie des familles à l'intérieur des communautés rurales ou même l'attribution des responsabilités au sein d'organismes nouveaux tels que les coopératives villageoises, portent témoignage, sous des formes diverses, de la résistance, voire de la vitalité des clivages sociaux hérités de l'organisation traditionnelle.

Quant aux liens de dépendance qui unissent une grande partie de la paysannerie wolof à ses chefs religieux, comment rendre compte de leur force si l'on oublie dans quelle réalité sociale ils s'enracinent et sur quelle psychologie, tissée d'obligations et de solidarités réciproques, /p. 112/ ils reposent ? Comment expliquer leur solidité malgré la vigueur des forces de contestation et le modernisme des institutions nouvelles, si l'on ignore de quelles anciennes structures ils n'ont souvent fait que prendre le relais ?

D. Une islamisation récente, profonde et originale

On ne comprendrait pas davantage la paysannerie wolof si l'on négligeait d'analyser l'influence exercée sur elle de longue date par l'islam et surtout le rôle capital joué par les cadres religieux dans son adaptation à la situation politique et économique née de la colonisation. En ce domaine, l'originalité du pays wolof est d'être intégralement islamisé, mais de ne l'être que depuis une date récente tout en ayant été soumis depuis très longtemps à l'influence de l'islam. Il y a là une situation apparemment contradictoire qui mérite des éclaircissements.

1°) Une longue fréquentation de l'Islam

Les historiens sont d'accord pour considérer que l'islamisation du Sahara occidental, l'actuelle Mauritanie, dominé alors par les Berbères Sanhadja, était acquise aux environs de l'an 1000. C'est, d'autre part, dans une île du Sénégal [31] que fut créé, au milieu du XI^{e} siècle, le premier *ribat* où devait naître, autour d'une poignée de pieux ermites, le mouvement des Almoravides dont l'épopée allait ébranler aussi bien le Maghreb que le Soudan occidental et entraîner notamment, sur la rive méridionale du Sahara, la ruine de l'empire du Ghana. De la même époque datent l'islamisation des Toucouleur et probablement l'exode massif des Sérèr hors de la Vallée, en direction du Sud. Bien que, par la suite, le centre de gravité de l'islamisation se soit déplacé vers l'Est, vers l'empire du Mali, au XIV^{e} siècle [32], puis, au XVI^{e} vers l'empire Sonrhaï ; bien qu'au Sénégal une longue période de stagnation et parfois de recul ait marqué jusqu'au XIX^{e} siècle, la diffusion du Coran, le pays wolof est sans cesse resté en contact avec ces vivants foyers musulmans que furent en permanence, depuis le XI^{e} siècle, la Mauritanie méridionale /p. 113/ et la moyenne vallée du Sénégal [33]. Ainsi, tout au long de leur histoire, les royaumes du Cayor, du Baol et du Djolof, ont enregistré plusieurs phases d'islamisation partielle et les marabouts - les *sérigne* - y ont toujours occupé une place de choix.

La fréquentation des auteurs portugais laisse l'impression qu'à l'arrivée des premiers européens, le pays wolof connaissait une islamisation très superficielle [34]. Le témoignage de Valentim Fernandes

---

[30] *Cheikh* Anta Diop dit par exemple : "L'anoblissement d'un esclave, fût-ce par le roi, est impossible", ou bien : "Même un roi aurait été mal vu d'anoblir qui que ce soit, même un homme libre".

[31] "Ou plus probablement de la Seguiet el Hamra" précise M. Capot-Rey, interprétant Ibn Khaldoum.

[32] Qui a atteint son apogée au début du XIV^{e} siècle, sous le règne Moussa dont Ibn Batoutah a rapporté le fastueux pèlerinage à La Mecque.

[33] A. Villard écrit par exemple : "Dès le début du XII^{e} siècle, le destin du Sénégal s'affirme... La vallée sera le refuge de l'islam quand il sera vaincu ou en recul, sa base de départ dans les périodes d'expansion".

[34] A. da Ca da Mosto, *Relation des voyages...*, Valentim Fernandes, *Description de la Côte occidentale d'Afrique*, 1506-1510 (publié par Th Monod, A. Teixeira da Mota et R. Mauny, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, Bissau 1951, 223 p.) et

permet de penser que, seules les familles royales et l'aristocratie adhéraient alors à l'islam, adhésion de façade essentiellement politique et qui n'entraînait pas une véritable conversion des mœurs. "Le roi et tous ses nobles et seigneurs de la province de Giloffa sont mahométans et ont des bischerijs (marabouts) blancs qui sont prêtres et prédicateurs de Mahomet et savent lire et écrire... Une partie de la population ou menu peuple croit en Mahomet. Toutefois la plus grande partie est idolâtre".

Puis les traditions et notamment l'histoire du Cayor, permettent de préciser qu'avec l'éloignement des foyers de rayonnement islamique entre le XVI^e^ et le XIX^e^ siècle, les Wolof, et en particulier leurs princes, abandonnent le Coran [35] tout en acceptant la présence de marabouts maures et toucouleur chez eux. Une telle situation s'explique, d'une part, par l'effacement du danger de "guerre sainte", donc par l'inutilité d'une conversion politique destinée à pallier cette menace, et par l'incompatibilité fondamentale opposant les mœurs et la vie belliqueuse de l'aristocratie et de ses *tiédo* à un islam authentique ; d'autre part, par l'utilité des fonctions assumées dans les cours royales par les marabouts, seuls détenteurs du "Livre" et surtout de l'écriture. Leur rôle au sein de la société wolof traditionnelle était si indispensable et leur position si reconnue, qu'ils en vinrent à constituer une catégorie sociale autonome, /p. 114/ catégorie redoutée par le pouvoir que lui assuraient sa science ésotérique et sa culture, et que les princes tâchaient de se concilier , notamment par des attributions de terres. Ainsi se concrétise cette situation paradoxale d'une aristocratie revenue à ses pratiques animistes et dont la force réside dans des légions de *tiédo* pillards et fétichistes, et cependant accueillante aux missionnaires de l'islam dont les services et le rayonnement confèrent prestige et efficacité à son administration et contribuent à son pouvoir politique.

Mais la présence et l'implantation des *sérigne* n'allaient pas sans danger pour l'autorité des rois et de la chefferie. Outre que certains marabouts pouvaient acquérir une influence susceptible de porter ombrage aux *damel*, aux *teign* et à leurs chefs de province, voire de supplanter leur pouvoir, il semble qu'assez vite les notables musulmans se firent les défenseurs de la masse paysanne contre un système de gouvernement essentiellement militaire, en particulier contre les exactions des *tiédo*. La conjonction de ces facteurs est à la source d'une opposition sourde et tenace, que l'on retrouve encore dans les familles nobles du Cayor, entre les détenteurs du pouvoir politique et les cadres musulmans. Historiquement cette opposition s'est traduite par divers épisodes au cours desquels les *sérigne* entraînèrent les *badolo* à la révolte, mais furent finalement écrasés par les *tiédo*. Tels sont, au Cayor par exemple, la "guerre des marabouts" à la faveur de laquelle le *cadi* Ndiaye Sal prit même quelque temps le pouvoir (1683 ?), ou bien le soulèvement qui devait, à la fin du XVIII^e^ siècle, dresser les chefs musulmans coalisés contre le *damel* Amari Ngoné Ndela Coumba, et entraîner leur défaite et leur dispersion [36]. Bref, il y a un siècle encore, ni les chefs ni la majorité du peuple wolof n'étaient islamisés [37]. Tous les documents, textes et traditions orales, confirment pleinement sur ce point l'opinion maintes fois exprimée devant nous par les autorités musulmanes les plus /p. 115/ incontestées [38]. Mais c'est de très

---

Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de Situ Orbis* (publié par R. Mauny, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, Bissau, 1956, 226 p.). décrivent par exemple les Wolof comme "mahométans" et "grands buveurs", ce qui est incompatible. Les détails qu'ils donnent sur la vie des "seigneurs" attestent que les mœurs de ceux-ci n'étaient nullement islamisées. Certaines remarques de ces auteurs amènent à penser qu'ils ont pu abusivement conclure que des populations étaient islamisées parce qu'elles pratiquaient la circoncision. Or, en Afrique noire, la circoncision est indépendante de l'islam (et certainement antérieure à son influence) et se pratique aussi bien chez les animistes et les chrétiens que chez les musulmans.

[35] À la différence des Manding de Gambie et de Casamance dont la permanence des liens avec le Mali devait contribuer à assurer la fidélité à l'islam, précisément aux formes d'islam directement issues des Almoravides et, à travers eux, des arabo-berbères, prêchées dès le début de leur pénétration en pays noir par les marabouts "maures".

[36] Événements rapportés par F. Brigaud (*Histoire traditionnelle*...) et par le récit de plusieurs traditions orales.

[37] Le témoignage de G. Mollien, daté du début du XIX^e^ siècle, marque parfaitement la place de l'islam dans la société wolof et, tout en prévoyant avec lucidité ses progrès, donne de sa situation un tableau qui devait rester à peu près inchangé jusqu'à la disparition des monarchies traditionnelles et à l'établissement de l'administration française : "Le mahométisme fait chaque jour des progrès et deviendra bientôt la seule religion du Cayor. La Cour seule reste attachée au paganisme, plus favorable aux passions... Le pays du Bourb-Iolof (le Djolof) renferme plus de païens que de mahométans. Ces derniers y jouissent de beaucoup de considération... La religion des Iolofs païens est le fétichisme pur... La circoncision pratiquée par les Iolof... les écoles publiques tenues par les marabouts... l'inviolabilité qui rend la personne des prêtres mahométans sacrée chez les princes païens... sont trois causes qui concourront puissamment à étendre l'islamisme chez ces peuples".

[38] En particulier, par le chef de la confrérie la plus purement wolof, El Hadj Falilou M'Backé, grand marabout des mourid. Retraçant l'œuvre d'Amadou Bamba, fondateur du mouridisme, à l'occasion de l'inauguration de la grande mosquée de Touba, le 7 juin 1963, El Hadj Falilou M'Backé déclarait d'ailleurs : "En ce milieu du XIX^e^ siècle, l'islam était discret, pour ne pas dire inexistant au Sénégal". (Discours publié par le quotidien *Dakar-Matin*, du 10 juin 1963).

longue date, il convient de le retenir, que la conversion des Wolof était préparée par la présence des *sérigne*, le prestige et l'influence qu'ils avaient su s'assurer et, surtout, que les paysans regardaient les notabilités musulmanes comme des protecteurs contre les abus ou les défaillances du pouvoir politique.

2° Le choc de la colonisation et le ralliement à l'islam

Aussi le choc provoqué, au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle, par la conquête coloniale devait-il précipiter l'adhésion massive et unanime des Wolof à l'islam. Il semble que le tournant décisif se situe au moment de la chute des monarchies qui régnaient sur le Djolof, le Cayor et le Baol et, notamment, de la lutte et de la défaite du chef de la résistance du Cayor, le *Damel* Lat-Dior [39]. Issu d'une très ancienne famille princière fidèle à ses traditions "fétichistes", celui-ci s'appuie d'abord sur les *tiédo* pour contrecarrer l'action des troupes françaises et conquérir la couronne sur des rivaux bénéficiant de l'aide des *diambour*. Défait et chassé du Cayor en 1864, il trouve refuge dans le Rip, auprès du marabout Ma Bâ Diakhou [40]. Ce disciple d'El Hadj Omar, militant /p. 116/ d'un islam intransigeant, contrôlait alors tout le pays d'entre Saloum et Gambie et ne cachait pas son intention de porter la guerre sainte non seulement chez les Sérèr farouchement animistes du Sine, mais aussi dans le Baol, le Djolof et le Cayor où conversion et libération des paysans opprimés par le régime des *tiédo* se confondaient pour lui en un même objectif. C'est dire que le ralliement de Lat-Dior à Ma Bâ signifiait son adhésion à l'islam et que, lorsqu'il put rentrer au Cayor après la mort de son protecteur [41], ce fut pour y condamner, de manière très politique d'ailleurs [42], son comportement passé et prêcher à ses soldats et à ses fidèles la conversion au Coran. L'action de l'aristocratie guerrière et celle des pieux *sérigne* se rejoignaient alors dans un commun mouvement en faveur de l'islam. Au moment de la défaite de Lat-Dior, motivée essentiellement par son opposition à la construction du chemin de fer Dakar-Saint-Louis dont il pressentait qu'elle consacrerait l'effacement définitif des hiérarchies traditionnelles, l'islamisation des Wolof bat son plein. Et la fin des *Damel* crée un vide politique qui accélère encore le mouvement car, devant l'installation de l'administration française et la défaillance de l'aristocratie, les cadres musulmans apparaissent aux yeux de la masse paysanne comme l'unique recours, tandis que certains marabouts se regardent comme les héritiers naturels des responsabilités du pouvoir.

Nous ne pensons pas schématiser abusivement le mouvement d'islamisation des Wolof à la fin du XIX[e] siècle, en mettant en exergue l'action jouée par deux personnalités exceptionnelles, El Hadj Ma-

---

[39] L'action de Lat-Dior Ngone Latir Diop dans la résistance à la pénétration française dans l'intérieur du Sénégal, notamment à la création de la voie ferrée Dakar-Saint-Louis, et son rôle dans l'adhésion des Wolof à l'islam, ont été notamment mis en lumière par V. Monteil dans son article "Lat Dior...".

[40] On peut s'étonner que Lat-Dior se soit ainsi rallié à un chef musulman dont l'objectif proclamé était la fin du régime monarchique appuyé sur les *tiédo* et qui venait de ruiner, au Nord de la Gambie, l'autorité "des princes tyranniques qui vous ont toujours opprimés", disait-il aux paysans du Rip en 1861. À cette attitude, deux explications. En premier lieu, Lat-Dior ne s'adressa à Ma Bâ qu'après avoir été éconduit par les *Bour* du Sine et du Saloum qui craignaient l'intervention française s'ils lui accordaient asile. C'est faute d'une autre solution qu'"alors Lat-Dior décida de se faire musulman et de se rendre auprès de Ma Bâ avec l'espoir de reprendre ultérieurement le pouvoir" (Bâ Tamsir Ousmane) et qu'il mit effectivement au service de celui-ci ses talents militaires et sa tactique du harcèlement et de l'embuscade dont les troupes françaises devaient subir les effets, notamment au combat de Paos Coto, en 1865, où le gouverneur Pinet-Laprade fut lui-même blessé. D'autre part, il ne faut jamais perdre de vue, pour comprendre l'attitude des princes et de la noblesse, le rôle essentiel des associations matrimoniales et des liens familiaux unissant les Cours des différents royaumes. Or Ma Bâ descendait d'une illustre famille princière, avait fait ses études coraniques dans le Cayor et était devenu, pendant son séjour, sur les terres du *damel* (qui était alors le grand-père de Lat-Dior), l'obligé de la propre fille du *damel*, donc de la mère de Lat-Dior. Celle-ci joua elle-même le rôle d'ambassadrice de son fils auprès de Ma Bâ qui ne manqua de rappeler sa dette de reconnaissance envers elle en accordant l'hospitalité à Lat-Dior et à ses fidèles. Sur l'histoire de Ma Bâ, son rôle dans l'islamisation du Rip et du Saloum, son accueil à Lat-Dior, voir le témoignage de Bâ Tamsir Ousmane : "Essai historique sur le Rip" (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, Série B ; 1957, n° 3-4, p. 564-591), d'où sont extraites les deux citations de cette note.

[41] Ma Râ fut défait et tué par les Sérèr qui opposèrent une vigoureuse résistance à son entreprise d'islamisation, au combat de Somb (18 juillet 1867), entre Marout et Diakhao, à l'Est du Sine.

[42] Attitude qui allait lui valoir le ralliement de la masse même des Wolof et notamment des paysans, en même temps qu'elle devait l'aider à revenir dans les faveurs de l'administration française (qui voit dans l'islamisation des *tiédo* le gage le plus sûr de la paix et du développement des échanges, donc de la production agricole) et contribue à son retour sur le trône du Cayor de 1871 à 1882. Mais cette orientation nouvelle enfermait l'héritier des *Damel* dans d'insurmontables contradictions ; elle suscitait en particulier l'opposition de la classe des guerriers et notamment du chef des esclaves de la couronne sur l'appui de qui Lat-Dior ne pourra plus compter au moment de l'affrontement décisif avec les troupes françaises en 1886.

lik Sy et Amadou Bamba. À leur exemple et à leur doctrine, les deux confréries musulmanes entre lesquelles se partagent aujourd'hui les Wolof [43] des villes et des campagnes, le tidjanisme et le mouridisme, doivent leurs caractères spécifiques à la fois sur le plan spirituel et sur le plan social. C'est uniquement en vue de déceler leur rôle dans l'organisation /p. 117/ de la société et l'aménagement de l'espace, donc pour mettre en lumière leur efficacité géographique, que nous examinerons ici le rôle de ces personnalités et des confréries qu'elles ont fondées.

El Hadj Malik Sy et Amadou Bamba sont, l'un et l'autre, des marabous wolof d'origine toucouleur [44] : mais ils sont profondément intégrés à leur peuple, qualité qui donne à leur prédication une tout autre résonance que s'ils étaient étrangers, par exemple Maures comme l'étaient les auteurs de la première islamisation. C'est à des chefs wolof autant qu'à une foi que se rallient les habitants du Cayor, du Djolof et du Baol. Ce ralliement à des hommes, conforme à une attitude et à une psychologie profondément enracinées dans les anciennes hiérarchies, va profondément marquer l'islam wolof qui devient avant tout un islam de confréries ayant, comme les ordres chrétiens [45], leur règle, leur maison-mère, leurs centres d'enseignement et surtout, leur grand Maître – *sérigne* ou *khalife* – et un encadrement solide et strict de *Cheikh*. Intégrant les strutures et les valeurs traditionnelles [46], conférant aux liens d'homme à homme une signification nouvelle, offrant son seul refuge au patrimoine, l'islam lui-même change de visage : il se wolofise.

3° El Hadj Malik Sy et l'essor du tidjanisme

El Hadj Malik Sy est l'apôtre du tidjanisme en pays wolof. Par son oncle maternel, il tient son affiliation à la fois des *cheikh* maures et d'El Hadj Omar ; il se fait lui-même confirmer l'*ouerd* dans le Trarza par un *cheikh* des Ida-Ou-Ali, les propagateurs directs au Sahara Occidental de l'ordre fondé à la fin du XVIII[e] siècle à Fez par Sidi Ahmed Tidjani. /p. 118/ Doté d'une grande culture, parlant et écrivant un arabe d'une remarquable pureté, réputé par ses qualités de juriste et de théologien, il commence à enseigner vers 1885 - soit au moment même de la disparition de Lat-Dior - et, après quelques années de vie itinérante, s'établit dans le Cayor en 1895 puis se fixe définitivement à Tivaouane qui devient la capitale du tidjanisme wolof [47]. Le rayonnement personnel d'El Hadj Malik Sy, sa science et sa sainteté, lui assurent une autorité morale incomparable et attirent en masse autour de lui disciples, élèves et pèlerins. Le Maître est avant tout un enseignant, soucieux de convaincre et non pas de combattre, qui constitue bientôt sa *zaouia* de Tivaouane en une "véritable université populaire" [48]. Cet enseignement forme par centaines des maîtres d'écoles coraniques, parmi lesquels se recrutent des *cheikh* habilités à donner l'*ouerd* à leur tour. Cet effort pédagogique qui dote l'ordre de cadres nom-

---

[43] Ou du moins la très grande majorité des Wolof. Nous n'ignorons pas, en effet qu'un petit nombre d'entre eux, habitants des villes et du Sine-Saloum, relèvent d'autres confréries et qu'un certain nombre, notamment parmi les intellectuels, refusent toute adhésion à des groupements qu'ils regardent sinon comme hérétiques, du moins comme infidèles à l'esprit du Coran.

[44] Par une curieuse coïncidence, il semble que leurs deux familles soient wolof depuis quatre générations, c'est-à-dire que leurs ancêtres aient quitté le Fouta pour venir s'établir en pays wolof à la même époque. Il est également curieux de noter qu'ils sont exactement contemporains puisque El Hadj Malik Sy est né en 1855 et mort en 1929 ; tandis qu'Amadou Bamba est né en 1850 (ou 1852) et mort en 1927.

[45] Comparaison de A. Gouilly, à l'ouvrage de qui -- *Islam dans l'Afrique Occidentale française*, Larose, Paris, 1952, 318 p. - nous renvoyons pour l'étude de l'organisation des confréries. Sur les caractères généraux, l'organisation et les différentes formes d'influence de l'islam en Afrique Occidentale, voir l'ouvrage de J. Spencer Trimingham, *Islam in West Africa* (Oxford at the Clarendon Press, 1961, 262 p.).

[46] En particulier, pour ce qui touche au rôle et à la p]ace de la femme dans la famille et la société, la femme gardant dans l'islam wolof l'influence et la considération dont-elle jouissait traditionnellement. C'est là un point essentiel sur le plan social ; qui différencie fortement l'islam wolof de l'islam manding ou maure (cf. chapitre 12 : sur la situation de la femme en Moyenne Casamance manding).

[47] Nous ne disons pas du tidjanisme sénégalais car ce serait oublier que la majorité des Toucouleur de la vallée du Sénégal ainsi que quelques groupements du Sine-Saloum et de Haute Casamance sont fidèles au tidjanisme Omarien.

[48] Expression de P. Marty dont les *Études sur l'islam au Sénégal* (Paris, Leroux, 1917, 2 volumes, 416 et 450 p.) restent, malgré leur objectif essentiellement politique et administratif et les jugements dont elles sont émaillées, un document de base extrêmement précieux pour la foule de faits qu'elles apportent et la connaissance de l'islam africain, du pays et des hommes dont elles témoignent. Au reste, les jugements mêmes de P. Marty représentent d'intéressants documents historiques car ils expriment salis fard et de manière évidemment unilatérale, les opinions, les préoccupations et les objectifs de l'Administration dont il est l'interprète ou dont il vise à orienter la politique.

breux issus de tous les villages, est le facteur essentiel de la très rapide islamisation du Cayor, champ d'action privilégié de la confrérie de Tivaouane.

Une particularité de l'enseignement et de l'action d'El Hadj Malik Sy, qui les différencie du tidjanisme omarien et du mouridisme, est de porter exclusivement sur le terrain religieux. Loin de prendre en charge l'héritage politique des *Damel* dont il condamne l'impiété et les brutales méthodes de gouvernement, il tire parti de leur impopularité auprès de la masse paysanne et des évolués des villes. Une telle attitude lui vaut la bienveillance et l'estime de l'administration française qui reconnaît "les sentiments de sympathie", les "actes de dévouement", "le loyalisme", dont font preuve les tidjane malikites, tandis que leur *cheikh* suprême loue, de son côté, "le respect profond des Français pour notre religion" [49]. Cette appréciation mutuelle et /p. 119/ le comportement réciproque qu'elle implique, aident évidemment à rendre compte de la diffusion et du saisissant succès de l'enseignement d'El Hadj Malik Sy dont les lieutenants savent, par ailleurs, mieux que quiconque, exploiter les moyens nouveaux mis à la disposition de leur prosélytisme par le développement des communications, l'instauration de la paix civile et de la sécurité dans les campagnes, etc.

Ainsi la personnalité du Maître de Tivaouane, son enseignement orienté vers la formation d'un encadrement nombreux et dense, son attitude favorable aux paysans libres et hostile aux *tiédo*, son modernisme social, enfin son installation au cœur du vieux pays wolof, constituent autant d'éléments qui expliquent les caractères originaux du tidjanisme malikite contemporain. Sa base géographique est représentée par le Cayor où est restée la classe des propriétaires du sol, et par les centres urbains où les Wolof ont émigré en masse. Religion intérieure fondée sur la culture et l'adhésion individuelles, laissant place à l'interprétation personnelle du Livre, favorable à l'émancipation sociale, le tidjanisme d'El Hadj Malik Sy est donc par excellence une confrérie de paysans libres et de cadres instruits.

4° Amadou Bamba et la fondation du mouridisme

Très différent mais également marqué par la personnalité et les options de son fondateur, apparaît le mouridisme. Mohamed Ben Mohamed Abib Allah, passé à la postérité sous le nom d'Amadou Bamba, réunit en sa personne une double ascendance significative. Fils et petit-fils de marabouts renommés par leur piété, il est en même temps neveu de Lat-Dior. Sa jeunesse a donc subi à la fois l'empreinte d'une éducation religieuse profonde et celle des luttes menées par les soldats du *Damel* dont, tout jeune, il partage l'exil auprès de Ma Bâ avant qu'ils ne regagnent ensemble le Cayor. À la fin du règne de Lat-Dior, il fait partie de son entourage immédiat et il est à ses côtés le jour de son dernier combat. Affilié à la voie Khadria par l'enseignement et l'investiture de *Cheikh* Sidiya, de Boutilimit, cet homme d'un peu plus de trente ans dispose alors d'une telle réputation de science et de sagesse qu'il est en mesure de fonder lui-même une confrérie nouvelle.

La monarchie du Cayor décapitée et sa cour dispersée, Amadou Bamba se retire dans le Baol. Il s'installe d'abord au village de M'Backé, fondé par son grand-père et situé alors aux lisières du territoire soumis à l'occupation agricole et du Ferlo, puis il crée lui-même, à une vingtaine de kilomètres au Nord, en pleine forêt déserte, le village de Touba qui /p. 120/ devait devenir la ville sainte et la capitale du mouridisme. Deux explications nullement contradictoires et sans doute complémentaires rendent compte du repli volontaire d'Amadou Bamba dans les forêts du Ferlo occidental : le mysticisme religieux et la résistance politique. En cette période de sa vie, envisage-t-il de reconstituer, en marge du domaine alors soumis à l'administration française, une sorte de royaume wolof indépendant ? On peut seulement répondre que les autorités de Saint-Louis l'ont craint et tenir pour probable que certains princes se sont ralliés à lui dans cet espoir. Quoi qu'il en soit, son isolement aux confins du Baol et du Djolof ne porte nul ombrage au rayonnement du *Cheikh*. Tandis qu'il élabore sa doctrine

[49] Formules et citations tirées de P. Marty. Faisant ici œuvre de géographe, nous nous limitons volontairement à l'exposé des faits qui éclairent le phénomène de l'islamisation contemporaine de la paysannerie wolof. Il appartient à nos collègues historiens d'analyser les rapports entre l'installation de l'administration française et le développement de l'islamisation, et l'appui mutuel que les deux phénomènes se sont, pour des raisons diverses, apporté. Mais, pour apprécier les motivations profondes des administrateurs et des chefs religieux, et notamment la convergence des préoccupations d'El Hadj Malik Sy et des responsables de l'administration, il conviendrait de rétablir tout le contexte politique de l'époque, tâche que nous ne pouvons évidemment pas aborder ici.

religieuse dans la méditation et l'ascèse et qu'il partage sa vie entre le travail et l'exercice de la charité, son personnage historique prend chaque jour plus de relief et les disciples affluent autour de lui. La situation géographique de Touba comme les origines sociales et le passé de son chef valent au mouridisme naissant un recrutement particulier qui contribue à le distinguer du tidjanisme. Aristocrates fidèles aux dynasties princières, *tiédo* mis en disponibilité par l'évolution historique et ardents à servir une nouvelle cause, paysans pauvres et anciens esclaves attirés par une terre nouvelle, jeunes gens séduits par le prestige confondu du prophète et du chef, marabouts soucieux de vie spirituelle intense et de prosélytisme militant, peuplent la *zaouïa* de Touba en rangs si serrés que l'administration s'inquiète. Dans l'enthousiasme qui anime les fidèles d'Amadou Bamba, dans l'organisation hiérarchisée qui les discipline, dans le symbole qu'incarne ce marabout profondément mystique et pourtant familier des derniers *Damel*, elle voit un danger de "troubles" et de "subversion" et, après avoir une première fois dispersé les Mourid, décide la déportation de leur chef au Gabon (1895).

Cet exil qui devait profondément le marquer, mais dont il devait revenir, à l'issue de sept ans de solitude, avec une culture islamique plus approfondie et un mysticisme encore plus dépouillé, fait d'Amadou Bamba un martyr. Dès lors, sa confrérie cristallise toutes les forces d'opposition à l'administration française et gagne hors du Baol, notamment dans le Cayor, "ce centre de la résistance de la race ouolove... où les irréductibles courent s'affilier au mouridisme d'Amadou Bamba parce que ce chef religieux... a été érigé en représentant du sentiment de l'ancienne indépendance" [50]. À son retour du /p. 121/ Gabon, le prestige d'Amadou Bamba et la confusion objective, aux yeux de ses disciples, de son rôle de guide spirituel et de chef temporel, atteignent un tel degré que, six mois plus tard son "éloignement" est à nouveau décidé. Le détachement souverain dont fait preuve le *sérigne* en cette nouvelle épreuve, laisse à penser qu'il a personnellement opté pour sa mission religieuse et qu'il est, politiquement, davantage un symbole qu'un animateur. "Je vous fais savoir, écrit-il en réponse à une convocation du Gouverneur, que je suis le captif de Dieu et ne reconnais pas d'autre autorité que lui" [51]. Et c'est cette fois-ci, un séjour forcé de quatre ans en Mauritanie, auprès de son maître *Cheikh* Sidiya, qui sanctionne le nouvel élan donné au mouridisme par le retour de son chef en pays wolof. Sa "conduite irréprochable" [52] en Mauritanie comme l'afflux irrépressible des pèlerins vers son campement de Souet-el-Ma, valent à Amadou Bamba son retour définitif au Sénégal (1907) ; Désormais, il passera la fin de sa vie en résidence "obligatoire" à Thiéène d'abord, puis à Diourbel, au milieu des siens, où il finira ses jours en 1927.

Il semble qu'une plus sereine appréciation de la mission et de l'enseignement d'Amadou Bamba par l'administration française [53], d'une part, l'orientation des forces vives du mouridisme vers la colonisation agricole et le développement économique, d'autre part, enfin la parfaite loyauté de ta confrérie à l'égard de la France durant la guerre de 1914-1918, aient facilité les accommodements nécessaires à l'implantation définitive du mouvement, accru encore son rayonnement au sein de la génération d'après-guerre et permis à son fondateur de parachever solidement son organisation avant de disparaître.

À la mort de son premier *sérigne*, le mouridisme apparaît comme une "Voie" dont l'autonomie est parfaitement définie et reconnue, comme un ordre très fortement structuré, comme un mouvement islamique sinon national puisque à peu près exclusivement wolof, du moins purement sénégalais. De son berceau du Baol, il déborde largement sur le Cayor, le Djolof et le Saloum. La transposition du plan politique au plan religieux de ce qui pouvait subsister de l'héritage des monarchies traditionnelles est achevée. Mais, outre la confrérie spirituelle qu'il /p. 122/ constitue, le mouridisme recrée sur des

---

[50] P. Marty (Etudes sur l'Islam au Sénégal, t. I). L'analyse de P. Marty mérite une citation intégrale parce qu'elle prouve bien que des témoins informés pouvaient prendre une claire conscience du rôle historique joué par le mouridisme et que notre analyse n'est pas une interprétation fondée sur le développement ultérieur du mouvement : "Il semble que, dans ce Cayor qui fut le centre de la résistance acharnée de la race ouolove a notre domination, les indigènes ne se sont convertis à l'islamisme que pour retrouver sur un autre terrain une base de résistance passive. Les plus loyalistes, les Tidiania d'Al Hadj Malik ou les Qadria de Cheick Boukounta, restent dans la neutralité ; les irréductibles courent s'affilier au mouridisme d'Amadou Bamba parce que ce chef religieux, ami et marabout des anciens *damels* et aspirant visiblement à leur succession, a été érigé en quelque sorte en représentant du sentiment de l'ancienne indépendance" (p. 251).

[51] Cité dans P. Marty.

[52] De l'avis de l'administration exprimé par P. Marty.

[53] Sous l'impulsion notamment du Gouverneur général William-Ponty.

fondements religieux une nouvelle société wolof dont les structures et les objectifs vont donner un visage original au domaine agricole qu'elle gagne sur les confins, jusque-là déserts, du Ferlo. Cet aspect du mouvement lancé par Amadou Bamba a une telle importance géographique et se confond si intimement avec la conquête des "Terres Neuves" par l'économie arachidière, qu'il exige une étude autonome. C'est seulement à l'occasion de celle-ci que nous préciserons, d'une part, les bases doctrinales des rapports de l'homme et de la terre dans l'islam mourid [54], d'autre part, la structure actuelle de la confrérie dans la mesure où elle aide ses adeptes à s'assurer le contrôle de l'espace.

Ainsi la conversion en masse des Wolof à l'islam n'a pas été seulement servie par le choc de la colonisation et l'intérêt porté par l'administration à la présence en face d'elle de répondants autochtones susceptibles d'encadrer et de discipliner de l'intérieur une société subitement décapitée. Elle a été facilitée aussi par le caractère complémentaire des missions d'El Hadj Malik Sy et d'Amadou Bamba, par les deux visages qu'ils ont en même temps donné à l'islam wolof et qui lui ont permis de répondre aux aspirations contradictoires des différentes catégories sociales. Tandis que les éléments les plus remuants, nobles et *tiédo*, se regroupaient pour la plupart autour d'Amadou Bamba et allaient trouver à satisfaire leur sens de l'aventure et du service dans une confrérie militante et dans de nouvelles formes de conquête auxquelles les éléments les plus déshérités de la société traditionnelle apportaient leurs bras et leurs cœurs, El Hadj Malick Sy s'adressait aux paysans libres, désormais délivrés de l'exigeant commandement des guerriers, et les ralliait à un islam plus tolérant et moins sévère que le mouridisme, mais répondant parfaitement à leurs aspirations sociales et à leur soif de paix.

/p. 123/

E. Les rapports juridiques de l'homme et de la terre

Une distinction essentielle oppose le pays wolof traditionnel aux Terres Neuves gagnées depuis le début du siècle sur les marges occidentales du Ferlo. Tandis qu'ici, défrichement vaut titre d'occupation définitive, les régions historiques du Cayor et du Baol occidental sont intégralement et de longue date appropriées ; contrairement à certaines apparences, il n'y subsiste pas un pouce de terre sans maître. La solidité et la complexité de ces liens fonciers sont évidemment la résultante de la longue histoire que nous avons évoquée. Leur rappel n'a pas un intérêt purement spéculatif bien qu'ils soient théoriquement effacés au profit d'une législation moderne tout récemment promulguée [55]. Ils

[54] C'est volontairement que nous nous abstenons d'aborder le problème de l'orthodoxie religieuse du mouridisme, sujet qui a donné lieu aux jugements les plus contradictoires. Outre le fait que l'objet de cette étude intéresse uniquement l'impact géographique des phénomènes religieux, nous considérons qu'une telle question ne peut être analysée que de l'intérieur, c'est-à-dire pratiquement par les Musulmans eux-mêmes, Au reste, ce qui importe au chercheur objectif, c'est que les intéressés soient animés comme ils le sont par une adhésion profonde à la foi islamique et qu'ils considèrent que le seul fait d'évoquer te problème de leur orthodoxie est leur faire injure. Par contre, sur les marges toujours incertaines et contingentes de l'insertion des principes religieux dans la vie de la société, la morale sociale découlant de l'interprétation, dans un contexte historique donné, de textes sacrés ou de la mission privilégiée de tels ou tels hommes, intéresse directement la connaissance d'une civilisation. Mais on sort ici du domaine de la foi et du dogme pour entrer dans celui de la géographie sociale que nous aborderons ultérieurement pour le mouridisme alors que le tidjanisme, en raison de son caractère intérieur et individuel, ne laisse transparaître aucune influence spécifique sur le plan de l'organisation sociale.

[55] Il s'agit de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964, relative au domaine national. Cette loi (l'un des textes les mieux étudiés et les plus importants adoptés depuis l'Indépendance) décide que l'État, héritier des anciens pouvoirs coutumiers, devient l'unique "maître de la terre" qui est purgée de tous droits et érigée en domaine national. Les terres détenues par la paysannerie sont classées "zone des terroirs" et affectées aux membres des communautés rurales qui les exploitent. Elles doivent être gérées, réparties, etc., par les autorités de la communauté rurale, à savoir un "conseil rural "et son président". En attendant la mise sur pied des conseils ruraux, la loi maintien le statu quo quant à l'usage des terres, au bénéfice des personnes qui les exploitent personnellement".

Ce texte très général entérine donc le partage et l'affectation actuelle des terres. Mais, outre qu'il facilite l'intervention de l'État dans les secteurs non classés en "zone des terroirs", c'est-à-dire dans les régions urbaines et dans les zones forestières, il donne une base juridique à la suppression des redevances coutumières et empêche l'appropriation individuelle, par immatriculation, des terrains de culture. Ainsi que l'indique l'exposé des motifs, "en insistant sur le caractère collectif de l'utilisation des terres, sur l'importance déterminante de leur mise en valeur personnelle pour déterminer le titulaire du droit d'usage, le nouveau texte ne fait que retrouver, dans un contexte nouveau de développement, le génie communautaire du régime foncier africain".

Le législateur ne se dissimule cependant pas que "la réforme proposée ne sera réalisée que par étapes sur une période suffisamment longue" et que "le régime proposé pour le moment est essentiellement transitoire et prospectif". En fait, cette loi a

transparaissent dans la situation sociale des paysans. Ils commandent la répartition effective de la terre et les possibilités économiques de chaque famille. Ils expliquent maints conflits entre villageois ou entre pasteurs et cultivateurs. Ils se traduisent enfin dans le paysage agraire ; les terres exploitées depuis des siècles offrent l'image de campagnes beaucoup plus dépouillées, de boisements beaucoup plus systématiquement sélectionnés que les zones récemment colonisées dont les défrichements expéditifs et les jachères désordonnées servent de transition avec les forêts du Ferlo.

/p. 124/

1° Les droits fonciers et leur origine

L'ancienneté des droits fonciers dans le Cayor, le Baol occidental et une partie du Djolof, est attestée parla survivance de l'appropriation de nombreuses terres à des *lamane* dont les droits remontent à l'époque du peuplement sérèr [56].

Les domaines détenus par les *lamane* découlent du "droit de feu". Le *lamane* est le descendant de celui qui, le premier, a brûlé la forêt le "maître du feu" *ou borom daye* et dont le territoire a été circonscrit par un incendie de trois, quatre ou six jours. Les terres les plus anciennement cultivées ont été ainsi réparties entre les patrimoines parfois très vastes relevant des premiers occupants. Mais ceux-ci n'utilisaient effectivement qu'une partie de ces terres, celles qu'ils étaient en mesure de défricher et où ils se comportaient en propriétaires exploitants. Sur les terres qu'ils ne cultivaient pas, les *lamane* accordèrent le "droit de hache", en concédant le droit de culture aux paysans qu'ils agréaient pour défricher. En échange de ces concessions de terrains, les *lamane* percevaient - et perçoivent souvent encore - des redevances annuelles en nature, ayant initialement un caractère symbolique mais qui devinrent, en certaines circonstances historiques, de lourds prélèvements. Comme le remarquait Geismar [57], les versements des exploitants aux *lamane* avaient sans doute dans la société paysanne primitive, "le caractère d'un cadeau d'hommage plutôt que d'une redevance".

Les terroirs les plus anciennement occupés relèvent donc de deux droits superposés. Ceux sur lesquels les *lamane* exercent cumulativement droit de hache et droit de feu peuvent seuls être regardés comme détenus en fonction d'un droit de propriété comparable au régime d'appropriation du sol en usage en Europe occidentale, réserves faites, d'une part, que cette tenure est inaliénable, d'autre part, qu'elle est familiale et non pas personnelle [58]. Mais le droit de hache n'implique pas une tenure temporaire et contestable, une concession susceptible d'être remise en cause à l'initiative du *lamane*. Aussi longtemps que le maître de la hache - *le borom n'gadio* - s'acquitte des obligations /p. 125/ coutumières à l'égard du maître du feu, son droit de culture est imprescriptible et héréditaire [59]. Outre la redevance annuelle et généralement symbolique (une gerbe de mil par exemple) versée pour chaque champ cultivé, les obligations du *borom n'gadio* envers le *borom daye* prennent une importance et une solennité particulières au moment de la mort du *lamane* et de l'entrée en fonction de son successeur. Il en va de même lorsqu'un paysan devenant chef de famille hérite, avec le patrimoine paternel, du droit de hache. Dans les deux cas, l'hommage à un nouveau *lamane* ou la reconnaissance du droit éminent du maître du feu par un paysan nouvellement investi du droit de hache, entraînent un don important tel qu'un grenier de mil ou une tête de bétail. De telles redevances ne représentent donc pas dans leur

---

le mérite de réserver l'avenir et de permettre un jour la définition de nouvelles "communautés rurales", tâche qui nécessitera à la fois des études attentives, d'indispensables adaptations aux réalités locales et régionales et d'importants choix politiques. Pour l'heure, la vie paysanne, le droit coutumier et la géographie agraire dans son ensemble n'ont en rien subi les effets de ces dispositions ; c'est seulement dans les banlieues ou dans les secteurs où des investissements publics sont en cours, par exemple dans les *niaye*, qu'il en est fait usage.

[56] Nous verrons d'ailleurs que la plus grande partie du terroir sérèr appartient à des *lamane*.

[57] L. Geismar, *Recueil des coutumes civiles des races du Sénégal* (Imprimerie du Gouvernement, Saint-Louis, 1933, 224 p.). À propos des coutumes juridiques relatives notamment aux problèmes fonciers (mais aussi à l'organisation familiale et aux questions de succession), citons une fois pour toutes, la série de monographies consacrées par des Administrateurs aux Toucouleur, aux Wolof, aux Sérèr et aux Manding et réunies dans l'ouvrage collectif, *Coutumiers juridiques de l'Afrique Occidentale Française*, tome I, *Sénégal* (Paris, Larose, 1939, 348 p.).

[58] Mais à tout prendre, si l'on tient à des comparaisons avec l'Occident, cette tenure est plus proche de la propriété privée que de la propriété collective telle que certaines régions de l'Europe l'ont connue au Moyen Âge.

[59] La situation des paysans occupant le sol en fonction du droit de hache n'a donc rien de comparable à celle d'un fermier ; elle est infiniment plus stable.

essence une rente foncière, même si elles en ont pris ultérieurement le caractère ; elles traduisaient naguère une hiérarchie, des liens de dépendance d'homme à homme liés à une situation socio-politique, *lamane* et chef de la communauté villageoise ne faisant qu'un dans la société rurale primitive [60].

Les structures politiques mises en place par les monarchies wolof respectèrent dans l'ensemble les droits fonciers préexistants. Cependant, lorsqu'ils eurent assuré leur pouvoir, les *damel* et leurs homologues du Djolof et du Baol se réservèrent le droit éminent sur les terres de leurs états non encore partagées entre des *lamane*. Sur ces terres vierges, ils installèrent les immigrants en leur attribuant directement le droit de hache. Ainsi apparut un nouveau type de tenure paysanne, les terres *gormone*, soumises à redevances seigneuriales (et non, plus patrimoniales, comme pour les terres relevant des *lamane*) versées au roi ou à son représentant local. Mais dans les régions les plus densément peuplées, les surfaces susceptibles de former des *gormone* furent rapidement épuisées. C'est alors que commencèrent les empiètements sur les domaines des *lamane*, non point au bénéfice de paysans nouveaux venus, mais en vue de doter des familles princières et des notabilités religieuses. Pour récompenser, par exemple, les services de tel fidèle guerrier ou de tel dignitaire de sa cour, le *damel* ou le *teign* lui découpait un fief soit sur des terres vacantes s'il en subsistait, soit sur les lamanats environnants où les maîtres du feu perdaient leurs droits. Ce type de "propriété" porte le nom de *léou* et peut couvrir le territoire /p. 126/ de plusieurs villages [61]. De même, longtemps avant l'islamisation des Wolof, les marabouts musulmans dont nous avons dit le rôle à la cour des anciennes monarchies, bénéficièrent d'attributions de terres qui firent de beaucoup d'entre eux de grands propriétaires fonciers. Les terres affectées par le roi à la constitution d'un domaine maraboutique forment un *sarakh*, littéralement une aumône. Faute de place vacante, les *sarakh* pouvaient être découpés sur des lamanats, des *gormone*, voire des *léou*.

Ces droits de type féodal, *léou* ou *sarakh*, ont donc amputé l'emprise initiale des *lamane*, du moins dans les zones immédiatement soumises au contrôle du *damel*, du *teign* ou du *bourba* ; mais il convient de noter qu'ils n'ont, semble-t-il, jamais abouti à évincer les exploitants, à spolier les cultivateurs-défricheurs et leurs descendants de leurs moyens de production. Il est vrai que, dans l'ancienne société wolof, aristocrates et *tiédo* portaient beaucoup plus d'intérêt au nombre des imposables attachés à leurs fiefs qu'à la disposition du sol... Seule la disparition d'un "maître de la hache" sans aucune descendance pouvait et peut encore permettre à un *lamane* - ou naguère à un féodal - de reprendre possession des terres tombées ainsi en déshérence.

En fait, c'est l'abandon d'un domaine foncier par son détenteur qui, le plus souvent, permet à son propriétaire éminent d'user de son droit de reprise. Lorsqu'une terre est laissée en friche assez longtemps pour que la brousse reprenne possession du sol et que de grands arbres s'y réinstallent (l'usage veut que ce délai soit d'au moins dix ans), l'ancien cultivateur-exploitant perd tout droit sur elle et elle peut être affectée à un nouvel occupant qui défriche et endosse à son tour tous les droits du *borom n'gadio*. Une telle règle atteste la suprématie effective du droit de hache sur tous les autres droits fonciers ; un défricheur et ses descendants ne peuvent pratiquement pas être privés de leur droit d'usage du sol aussi longtemps qu'ils s'acquittent des redevances coutumières (sauf s'il s'agit de terres *gormone*) et qu'ils exploitent leur fonds [62].

/p. 127/

---

[60] Nous voyons une preuve nouvelle de ce que les redevances représentent bien plus un hommage de l'occupant de la terre à son propriétaire éminent qu'une rente foncière tirée par celui-ci de son droit de feu, dans le fait que les redevances annuelles sont parfois remplacées par une simple visite assortie de paroles de reconnaissance, du *borom n'gadio* au *borom daye*.

[61] Les *léou* sont aussi appelés *vé* ou *vé* ou *foss* (le sabot du cheval), c'est-à-dire le domaine circonscrit par un cavalier en une journée, système de délimitation utilisé par les rois pour tracer ce type de fief sur le terrain.

[62] On mesure, à cette règle absolue, la différence fondamentale qui sépare les conceptions juridiques africaines et occidentales. Ni le *lamane* ni le défricheur-cultivateur ne peuvent être regardés comme des propriétaires au sens du droit romain. Avant nous, Geismar (*Recueil des coutumes*...) avait très heureusement et très nettement insisté sur cette idée. Il est particulièrement remarquable que les prérogatives des *borom n'gadio* aient survécu intactes - ou aient réapparu si elles ont été quelque temps effacées - même dans les régions wolof soumises au régime des *damel* et aux structures féodales très exigeantes qu'ils avaient mises en place.

La force et la pérennité de ces droits fonciers sont attestées par leur évolution depuis la colonisation française. Pratiquement les terres *gormone* ont été progressivement libérées de toute redevance, bien que certaines familles aient réussi à faire passer d'anciens droits seigneuriaux pour des droits patrimoniaux. Mais le lamanat a survécu jusqu'à nos jours, avec une vitalité évidemment variable selon les régions et les individus, et la distinction fondamentale entre "maîtres du feu" et "maîtres de la hache" est encore très fortement ressentie au sein de la société paysanne.

Aux droits et redevances attachés à cette juridiction ancienne et coutumière, est venue se superposer et, dans beaucoup de cas, se substituer, la tradition islamique qui prévoit le versement du 1/10 de la récolte aux pauvres ou à la communauté responsable incarnée par son chef. Cette dîme - l'*assaka* - semble la redevance la plus unanimement versée, ce qui ne saurait surprendre dans une société profondément musulmane. Mais sa destination donne lieu, du moins dans l'esprit de la masse, à une confusion comparable à celle qui intéresse le rôle et le pouvoir des marabouts. L'*assaka* est, en effet, en principe allouée aux pauvres ; pratiquement elle est souvent remise entre les mains des *lamane* ou des chefs de village, à charge par ceux-ci de la distribuer aux vieillards ou aux indigents, ou bien de faire face aux charges collectives de la communauté villageoise. Finalement, pour beaucoup de paysans, l'*assaka* se confond avec les redevances traditionnellement dues au titre des droits fonciers. Mais son origine religieuse lui permet de braver les réglementations et d'assurer, dans ce qu'on peut appeler le domaine de la fiscalité coutumière, une étonnante continuité.

La répartition des terres entre les différents types de tenure varie selon les régions, le régime politique qu'elles ont connu, la date de leur défrichement initial. Dans le triangle Louga-Tivaouane-Diourbel, qui couvre le cœur du Cayor et la partie la plus anciennement occupée du Baol, la majeure partie des terres est entre les mains de *lamane* et le reste relève soit de *léou*, soit de *sarakh*, c'est-à-dire de grands domaines où les anciens féodaux tentent avec plus ou moins d'efficacité de faire admettre la pérennité de leurs droits. C'est au Sud de Louga que se localisent les domaines nobiliaires les plus vastes et qu'un certain nombre de vieilles familles aristocratiques maintiennent avec le plus de fermeté leurs prérogatives traditionnelles à l'égard des villages établis sur "leurs" terres. Les lamanats sont généralement moins vastes que les terres *léou*. De nos nombreux sondages résulte l'impression que, dans l'ensemble de ce vieux pays wolof naguère occupé par les Sérèr, la moyenne d'un *lamane* par village approche d'assez près la /p. 128/ réalité [63]. Par contre, cette zone de peuplement ancien connaît très peu de *gormone*, c'est-à-dire de terres échappant, depuis la disparition du pouvoir des *Damel*, à toute forme de taxe foncière.

Inversement lorsqu'on franchit, en direction de l'Est, le méridien Louga-Diourbel, les *lamane* disparaissent bien avant que l'on atteigne les "Terres Neuves". Ainsi, dans le canton de Coki où ne subsiste pourtant, et de très longue date, aucune terre sans maître, il n'y a pas de lamanats et tout le territoire est réparti soit entre d'anciens fiefs de type *léou* et *sarakh*, soit entre de très nombreux *gormone* de dimensions menues, dont les détenteurs n'ont à s'acquitter que du versement de l'*assaka*. Confiscation intéressante : la disparition des *lamane* coïncide ici avec l'absence de toute trace et de tout souvenir d'une occupation sérèr.

De quel poids pèsent effectivement aujourd'hui ces différentes formes de redevances ? Il est d'autant plus difficile de le savoir que les intéressés font preuve d'une remarquable discrétion à ce sujet et que la situation est très variable selon les villages. La totale islamisation des Wolof fait de l'*assaka* une redevance universelle qui prend figure de contribution volontaire ; elle est généralement versée en nature (ce qui la rend moins lourde aux yeux des paysans) et seulement sur les produits vivriers. Quant aux redevances proprement dites, elles gardent (ou ont retrouvé), dans la grande majorité des cas, leur caractère d'hommage symbolique. Elles ne représentent un véritable sacrifice, pour les paysans les plus pauvres, qu'au moment du changement de génération des détenteurs du droit de hache et du droit de feu. De plus, elles ne sont en principe exigées en numéraire que dans le cas de terres

[63] La coïncidence, surtout fréquente dans les régions où l'habitat est réparti entre des villages de petites dimensions comme c'est le cas dans le Cayor, entre les terres d'un village et celles d'un lamanat, explique l'opinion répandue et, à notre avis, erronée selon laquelle la terre ferait l'objet, en droit coutumier wolof, d'une appropriation collective au niveau de la communauté villageoise.

prêtées à des étrangers récemment installés, cas très rare en pays wolof, terre d'émigration active et non pas d'immigration.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de difficultés d'ordre foncier dans la zone étudiée ? Certes non. Mais elles ne posent pas de question agraire angoissante grâce au faible poids des redevances qui ont du moins le mérite d'assurer la stabilité de la tenure paysanne, grâce à une active émigration qui a jusqu'ici évite toute compétition excessive et entraîne le départ des individus ou des familles les plus défavorisés, grâce enfin au caractère familial des différentes formes de propriété qui permet une redistribution permanente, par retouches discrètes et incessantes, /p. 129/ entre tous les ayants droit. Lorsque difficultés il y a, celles-ci tiennent à la remise en cause du partage traditionnel de la terre. Ce sont donc des querelles de voisinage, nées de la contestation des limites entre domaines familiaux contigus. Si ces manifestations souvent bruyantes et parfois brutales, peuvent poser de délicates questions juridiques en raison de l'absence de toute preuve écrite de la répartition foncière, elles ne traduisent nullement, du moins jusqu'ici, de véritable conflit social. Généralement, les difficultés d'ordre foncier que connaît le pays wolof, sont la conséquence directe de la multiplication du nombre des ayants droit. Au fur et à mesure qu'augmentent les effectifs dans une région donnée ; le partage des terres se fait plus précis, le morcellement devient plus poussé et chacun défend ou tente d'accroître son bien avec plus d'âpreté. En somme, les contestations entre cultivateurs sur l'appartenance et surtout les limites des champs, contestations dont nous ne songeons nullement à nier la fréquence et parfois la violence, ne sont pas liées ; dans la majorité des cas, à la structure sociale ou au statut juridique des terres ; elles résultent de la pression démographique et de l'insuffisance des surfaces cultivables qui en découle dans une région intégralement défrichée depuis des siècles.

2° L'attribution et la transmission des droits fonciers

Une dernière question est à soulever quant aux rapports juridiques de l'homme et de la terre : celle de l'attribution, de la gestion et de la transmission des différents droits d'appropriation et d'exploitation du sol. Deux principes essentiels, qui méritent d'être rappelés avec insistance, commandent le règlement de ces problèmes ; d'une part, et malgré la forte pression des influences occidentales, notamment de l'économie monétaire, la terre reste, en brousse, bien familial et, par conséquent, inaliénable ; d'autre part, en dépit de la persistance de certaines coutumes inspirées par les règles de la filiation utérine, l'affectation et la dévolution des biens fonciers sont désormais, comme toute l'organisation juridique wolof, très fortement inspirées par le droit coranique.

La cellule sociale et foncière de la société wolof est la famille. De même que son image la plus symbolique est offerte par l'habitat, son ciment le plus solide est constitué par chaque domaine foncier. Mais la notion de famille a subi, depuis le début du siècle, de profondes transformations. Comme chez la plupart des populations africaines, la cellule de la société wolof tend à être désormais la famille au sens occidental du terme, que Delafosse appelait naguère la "famille réduite" en l'opposant à la famille traditionnelle ou "famille globale". Celle-ci groupait /p. 130/ (et groupe encore parfois) "tous les descendants vivants de la famille réduite primitive ou tout au moins ceux de ses descendants qui ne sont pas trop éloignés, par le temps et par l'espace, de leur ancêtre pour avoir oublié les liens de parenté qu'ils doivent à une souche commune" [64]. Aujourd'hui, sous l'influence convergente de l'islam, du droit français et de l'économie monétaire, cette famille a, dans la majorité des cas, éclaté en cellules fondées par chaque génération sur un ménage initial et dont les dimensions, bien que multipliées par la pratique de la polygamie, se rapprochent de celles de la famille occidentale. En mettant fin à l'ancienne solidarité socio-économique, cette désagrégation de la famille traditionnelle ne manque pas de soulever des problèmes d'attribution et de partage des biens qui ne se posaient guère dans une société où toute initiative individuelle était proscrite par le souci primordial des intérêts et de la cohésion de la communauté familiale. Et même lorsqu'ils n'ont pas changé de nature, les principes traditionnels du droit familial et de la législation foncière ont changé de niveau d'application. Mais on conçoit que

[64] M. Delafosse, dans le *Haut Sénégal-Niger*, (Larose, Paris, 1912, 3 vol., 428, 428 et 316 p.), t. 111. Delafosse ajoutait : "Dans la pratique, une famille globale se compose, en général, de quatre générations : le chef de famille ou patriarche et ses frères et cousins, leurs enfants, les enfants et petits enfants de ceux-ci... Son chef... est le plus ancien de tous les membres de la famille".

la situation concrète est fréquemment ambiguë et que le compromis qu'elle représente fait une place très changeante, selon les familles et selon les régions, aux réglementations coutumière, coranique et occidentale. Aussi ne pouvons-nous dessiner qu'un schéma très général.

Le détenteur des droits définissant l'emprise foncière de chaque cellule familiale est l'homme le plus âgé de chaque famille. C'était naguère le patriarche ; c'est généralement aujourd'hui le chef de ménage Ses prérogatives ne sont d'ailleurs pas seulement foncières ; elles concernent aussi les autres biens familiaux, par exemple le troupeau s'il en existe un. Mais ses fonctions sont beaucoup plus celles d'un gestionnaire que celles d'un propriétaire, que ses terres soient ou non frappées de redevances. Même lorsque la famille globale a conservé son unité foncière et, par là même, résidentielle, chaque chef de ménage a aujourd'hui acquis son autonomie économique ; la tâche essentielle du patriarche est alors de répartir les terres en fonction des besoins de chaque cellule élémentaire. Autrefois cette attribution de terres ne concernait que les champs personnels, n'entraînait que l'individualisation de leur usufruit et ne dispensait pas les bénéficiaires de réserver l'essentiel de leur temps au travail sur le grand champ familial consacré aux cultures vivrières. Aujourd'hui, par contre, l'attribution de terres à un fils marié est en fait un partage, une concession définitive de la totalité des champs jugés /p. 131/ nécessaires, compte tenu des possibilités, à l'entretien de sa nouvelle famille. Il peut user de son domaine comme il l'entend, avec cette restriction essentielle qu'il ne peut l'aliéner et que son bien revient au fonds familial s'il l'abandonne ou s'il meurt sans descendance directe. La seule possibilité dont il dispose - et dont l'usage se multiplie - de tirer de l'argent de sa terre sous forme de revenu ou de crédit, est soit de la louer soit de la mettre en gage. Mais il est intéressant de noter que les chefs des familles élémentaires, même s'ils n'ont pas d'autre homme adulte sous leur dépendance, se comportent comme l'ancien patriarche le faisait à l'égard de la famille globale : ils attribuent des champs personnels, soumis à réaffectation annuelle, à leurs épouses et à leurs enfants adolescents. En échange, toute la main-d'œuvre familiale participe, de manière obligatoire et prioritaire, aux cultures, commerciales aussi bien que vivrières, sur lesquelles le père assure le fonctionnement de l'exploitation et l'entretien de ses membres [65].

L'influence du droit coranique est surtout sensible dans le domaine des successions où elle a effacé à peu près totalement les règles anciennes fondées sur la transmission des biens aux neveux utérins [66]. En ce qui concerne tout particulièrement la terre, la règle est désormais formelle : seuls les hommes en héritent directement de père en fils. Mais le partage n'a pas automatiquement lieu, loin de là, à chaque changement de chef de famille. Lorsqu'une famille a conservé une forte cohésion et regroupe plusieurs générations cohabitant en bonne intelligence, l'héritier est l'homme le plus âgé, c'est-à-dire, en principe, le frère cadet du chef défunt. Lorsque la génération la plus ancienne s'éteint, le fonds familial passe entre les mains du fils aîné qui hérite des droits que détenaient son père et le frère de celui-ci. Il n'y a partage que si les frères du nouveau chef de famille veulent s'assurer une autonomie complète et se séparer du carré familial [67] ; il s'agit alors d'un partage /p. 132/ égalitaire entre tous les héritiers mâles [68]. Les filles n'ont, en effet, aucun droit sur la terre puisqu'en se mariant elles vont nécessairement s'installer chez leur mari et sont donc destinées à quitter la maison familiale.

---

[65] Cette organisation aboutit pratiquement à la répartition suivante : tous les champs de mil sont cultivés en commun et leur récolte est consommée tout au long de l'année par tous les membres de la famille sous la responsabilité du père. Le chef de famille travaille ses champs d'arachide avec l'aide de ses femmes et enfants et le bénéfice de la récolte représente à la fois le revenu monétaire de l'exploitation et son salaire personnel. Femmes et jeunes gens consacrent leurs champs personnels uniquement à l'arachide et le bénéfice leur revient personnellement ; ils utilisent généralement cet argent pour l'achat de vêtements et de tissus et de divers produits manufacturés (bicyclettes, etc.).

[66] Seule survivance de cette tradition dans le domaine des successions, mais témoignage de son ancienne extension chez les Wolof animistes : aujourd'hui encore, dans les familles les plus traditionnalistes, les titres de noblesse se transmettent par les femmes et reviennent non pas aux fils, mais aux neveux utérins.

[67] L'influence des facteurs économiques n'est pas seule à provoquer l'éclatement des familles lors du changement de génération de leur chef ; des facteurs purement sociologiques entrent en cause ; c'est le cas, par exemple, lorsque le chef défunt était polygame, les frères issus de mères différentes ayant tendance à se séparer beaucoup plus fréquemment que les fils de la même épouse.

[68] En fait, ce principe - comme tous ceux que nous énonçons ici où nous sommes contraints de schématiser - subit d'assez nombreuses entorses. Il est fréquent que la part de l'aîné soit plus importante que celle de ses frères et qu'en particulier s'ajoutent à son lot, outre les bâtiments de la concession paternelle, les terres voisines formant le grand champ familial. Cette coutume se justifie par le fait que l'aîné reste le dépositaire des responsabilités familiales ; c'est chez lui, en particulier, que se replieront tout naturellement ses sœurs s'il leur arrive d'être répudiées, de divorcer ou de devenir veuves.

3° **Les conséquences géographiques du système foncier**

À l'issue de cette analyse sommaire des principes essentiels régissant les rapports de l'homme et de la terre en pays wolof traditionnel, nous estimons utile de dégager ou de rappeler trois réflexions qui permettent de mettre immédiatement en lumière la spécificité d'une organisation rurale irréductible aux concepts de la géographie européenne.

En premier lieu, sur les vieux terroirs du Cayor et du Baol, il est vain de parler de propriété au sens du droit romain bien qu'aucune terre ne soit sans maître. L'influence indéniable de l'individualisme et du droit français, l'éclatement des grandes familles, les partages consécutifs à l'indépendance croissante des ménages, ont jusqu'ici pour effet d'assurer l'autonomie des exploitations mais nullement de mettre la propriété du sol - une propriété cumulant comme en droit romain *usus*, *fructus* et *abusus* - entre les mains des personnes. Mais il serait plus faux encore d'assimiler la propriété familiale wolof aux systèmes de tenure collective tels qu'a pu les connaître, par exemple, l'Europe germanique antique et médiévale [69]. Tant en ce qui concerne l'affectation, la répartition, parfois la redistribution de ses terres que leur exploitation, chaque chef de famille reste maître de ses décisions, sinon vis-à-vis de ses frères, du moins vis-à-vis de ses pairs. Cette liberté ne l'empêche d'ailleurs nullement de se soumettre à certaines disciplines, en particulier, de passer avec ses voisins des accords facilitant l'exploitation du terroir villageois.

Planche n° 1 - Paysage agraire du Cayor : (environs de Mekhé) campagne totalement défrichée, semée d'acacias ; habitat groupé en petits villages.

Planche n° 2 - Type de petit village wolof du Cayor septentrional. Haies d'euphorbe et silhouettes en parasol des "*Acacia raddiana*" ombrageant le village - Champ d'arachide cultivé au semoir attelé dans les dunes rouges du Cayor septentrional - Le paysage dépouillé du Cayor septentrional

---

/p. 133/

La seconde réflexion qu'il convient de faire est la suivante. La persistance, au sein de la société wolof, d'une stratification sociale très stricte et hiérarchisée, n'entraîne pas, du moins dans la région étudiée, l'existence d'une véritable question agraire. De prime abord paradoxal, ce trait s'explique sans doute partiellement par l'effacement progressif des prérogatives des anciens féodaux, par la ruine de leur pouvoir politique ainsi que par la modestie des redevances versées aux *lamane*. Mais il a une cause plus profonde et plus spécifiquement africaine, liée aux conceptions mêmes de la propriété et de la production. La véritable source de la richesse n'est pas la possession du sol, mais la disposition d'une main-d'œuvre nombreuse (fils, clients et autrefois esclaves), la souplesse de l'appropriation du sol garantissant un ajustement incessant de la répartition de la terre à la capacité de travail de chaque groupe familial. Ainsi les *lamane* ne forment pas une classe de privilégiés ; les riches, en brousse, sont les chefs de famille ayant de nombreux travailleurs sous leur autorité [70].

Il semble enfin utile d'évoquer l'influence qu'exercent sur le paysage agraire les conditions initiales de l'attribution des terres, la superposition des différents "droits" et les incessants remaniements

---

[69] Nous ne sommes pas le premier à rappeler ainsi ce qui n'est, pour l'observateur attentif et impartial, qu'une constatation. L. Geismar (*Recueil des coutumes*...), en particulier, établissait avec netteté, il y a une trentaine d'années, que la tenure des terres est ici "aussi éloignée de l'idée de la propriété à la française que de la tenure collective". Mais il convient d'autant plus de rappeler ces notions que les esprits formés à l'école occidentale ont trop tendance à assimiler esprit communautaire et collectivisme et à conclure de la vitalité des communautés familiales, voire de l'autorité de certains chefs de village, à l'existence d'institutions agraires collectives.

[70] Idée fondamentale pour qui veut saisir la justification profonde de la polygamie et de l'esclavage. Au reste, dans l'ancienne société wolof, la guerre n'avait-elle pas pour objectif beaucoup moins la conquête du territoire que l'acquisition de main-d'œuvre ?

que subit, au sein des domaines familiaux, la distribution des champs. Même en faisant sa part à l'exceptionnelle sévérité des conditions naturelles, le paysage agraire laisse, en pays wolof, une impression de flou et d'inachevé qui est apparemment incompatible avec l'ancienneté de l'occupation du sol, la densité de la population et la précision du partage foncier. Si le cadastre est imprimé avec force dans l'esprit des hommes, il ne marque d'aucune empreinte permanente le paysage ; la plupart des champs n'ont aucune limite matérielle et sont littéralement effacés du paysage par chaque saison sèche. Qui enquête sur les frontières séparant des lamanats contigus, ne peut manquer d'être frappé par le dessin fantaisiste de leurs limites, dont la responsabilité est à imputer au système d'appropriation par le feu. Cependant ces limites sont connues avec précision et piquetées de loin en loin par des arbres, des termitières, des haies ou des bas-fonds incultivables. De même, les exploitations individuelles ne sont nullement imprimées dans le paysage et les limites qui les séparent sont généralement des lignes idéales courant d'arbre en arbre. Les haies protégeant les champs ne manquent pas, notamment le long des pistes où circule du bétail, mais elles ne ceinturent pas systématiquement les propriétés des détenteurs du droit de hache ou de culture.

/p. 134/

De tels traits du paysage rural sont incontestablement à mettre en rapport à la fois avec le statut foncier qui implique la dépendance des exploitants à l'égard des *lamane*, et avec le caractère familial de la "propriété" qui est incompatible avec l'idée d'une sécession définitive des exploitations économiquement autonomes et n'admet en leur faveur qu'une manière de délégation permanente du droit d'usage sur les surfaces mises à leur disposition.

Ces principes généraux établis, il est évident que le paysage agraire traduit d'abord et de manière directe les conceptions du peuple wolof en matière de production agricole, les moyens techniques qu'il est en mesure de mobiliser ou qu'il a choisi de sélectionner, enfin les objectifs qu'il poursuit et les pressions qu'il subit dans le domaine économique.

/p. 135/

Chapitre 3

L'occupation du sol par les Wolof et ses nuances régionales

On ne s'étonnera pas que les recherches de géographie agraire dans la partie septentrionale du "bassin de l'arachide" soient particulièrement décevantes [1]. La région la plus ingrate et la plus monotone du Sénégal, la plus desservie par le régime des pluies, est occupée par la population la moins riche en expérience paysanne, la plus hétérogène et la plus instable par ses origines, la moins orientée vers l'aménagement permanent de l'espace par ses structures traditionnelles ; elle est en même temps, en raison même de sa situation géographique et des conditions de l'implantation coloniale, la plus anciennement et la plus totalement soumise à la pression ou aux séductions d'une économie commerciale ayant fait de la culture de l'arachide une préoccupation véritablement obsessionnelle pour la masse rurale.

A. – Un réseau de villages menus

1° La répartition des villages

Le réseau de villages dont est couverte la campagne wolof a pour caractère primordial son extrême émiettement [2]. Chaque village

/p. 136/

Figure 12 – L'ancien découpage administratif du pays wolof

/p. 137/

constitue une entité agraire et sociale autonome mais il ne rassemble, le plus souvent, qu'un nombre très modeste d'habitants. Malgré l'approximation des données statistiques, il est permis d'avancer quelques chiffres illustrant la faiblesse numérique de la plupart des établissements ruraux qui tissent un filet très dense, réparti de manière très homogène, à l'intérieur des frontières du vieux pays wolof. Ce trait ressort d'abord des documents administratifs les plus généraux [3]. La Région administrative de Diourbel qui couvre l'essentiel du domaine étudié à l'exception du département de Tivaouane, et déborde, il est vrai, sur une partie du Ferlo et une étroite lisière du pays sérèr, est créditée par les statistiques les plus récentes, d'une population moyenne par "agglomération" recensée de 119 habitants (alors que la moyenne nationale, pour l'ensemble des quelque 13 000 "agglomérations" du Sénégal, s'établit à 213). Or cette moyenne est établie d'après la population totale qui englobe les villes, dont deux, Diourbel et Louga ont plus de 10 000 habitants chacune. Les mêmes documents font ressortir que, sur les 3 653 "agglomérations", la même "région administrative" compte 2 469 villages de moins de 100 habitants, dont plus de 1 500 groupant moins de 50 personnes. Plus l'analyse est conduite à grande échelle, plus nettement apparaît la dimension menue des villages wolof. Ainsi, dans le dépar-

[1] Et qu'en conséquence nous ne consacrions à l'exposé de leurs résultats que des développements d'une brièveté sans proportion avec l'importance numérique des Wolof et la superficie du territoire qu'ils occupent.

[2] Les caractères généraux de l'habitat wolof et notamment l'émiettement des villages du Cayor par opposition avec ceux du Saloum, ont été déjà clairement dégagés, il y a une trentaine d'années, par R. Rousseau, dans une note des *Annales de Géographie* (janvier-février 1933, p. 88-94) intitulée : "Le village ouolof (Sénégal)".

[3] Et les plus récents puisque nous pouvons utiliser, en mettant au point ce chapitre, le "Répertoire des villages" de la République du Sénégal, publié à la fin de 1964 par le Service de la statistique, établi d'après les résultats de l'enquête statistique 1960-1961 ou le dernier comptage administratif connu.

tement purement wolof de Louga, qui couvre le Cayor septentrional, les 62 700 ruraux se répartissent entre 926 villages groupant en moyenne 67 personnes. Le “répertoire des villages” récemment établi permet de préciser que sensiblement plus de la moitié de ces 926 villages (exactement 495) compte moins de 50 habitants. Or, l’expérience du terrain permet de tenir les chiffres de dénombrement des villages pour sous-estimés (peut-être de 10 % et sans doute davantage) car nombre de petites installations autonomes sont recensées avec le village le plus proche ou celui dont elles sont issues, sans pour autant admettre qu’elles en font partie ni être à son égard dans une situation de dépendance. Enfin, si l’on utilise le cadre des plus petites divisions administratives (supprimées et regroupées en arrondissements en 1960), on constate que certains cantons, tels ceux du Gandiolais et de Mérina, situés au Nord-Ouest de Louga, comptent un chiffre moyen par village compris entre 40 et 50 habitants, et que la totalité de leur population est répartie entre des établissements inférieurs à 100 personnes.

Il s’agit là d’un cas extrême intéressant le secteur le moins peuplé de notre champ d’étude. Il est, en effet, évident que la dimension moyenne des villages varie avec la densité de la population. Un exemple permet

---

/p. 138/

Figure 13 – Le nouveau découpage administratif du pays wolof

/p. 139/ de schématiser cette évolution. Autour de Louga, dans les limites de l’arrondissement de M’Bediène, sur une plage bien peuplée, pour une densité de 23 habitants au kilomètre carré, la moyenne de la population par village s’établit à 73, et 43 % des “agglomérations” comptent moins de 50 habitants. À l’autre extrémité du pays wolof traditionnel, sur sa lisière méridionale, avec une densité de 51 habitants au kilomètre carré dans les limites de l’arrondissement de Baba-Garage, le chiffre moyen de la population des villages est de 150 habitants et 8 % seulement d’entre eux rassemblent moins de 50 individus. Mais il s’agit à nouveau d’un cas extrême, du secteur le plus peuplé du pays wolof. En général, la population moyenne des villages augmente sensiblement moins vite que la densité. C’est d’abord le réseau des installations humaines qui se resserre à mesure que la densité de la population croît. Au cœur du Cayor, au Sud de N’Dande, par exemple, alors que la densité atteint déjà 48 habitants au kilomètre carré autour de Médina-Dakar, le répertoire de 300 villages totalise quelque 25 000 habitants, soit une attribution moyenne de l’ordre de 84 habitants par village.

2° **La prépondérance des facteurs humains et l’évolution récente**

Ce tableau de la répartition des villages est surprenant et apparemment en contradiction avec la structure pyramidale et l’organisation hiérarchisée de la société wolof. Mais est-il le résultat d’une évolution récente ou en cours, ou bien est-il fidèle à une situation ancienne et figée ?

Bien que nous manquions de documents permettant de comparer la localisation et l’importance actuelle des villages avec celles qui étaient les leurs au XIX^{e} siècle par exemple, nous sommes fondés, par nos enquêtes auprès des vieillards et des annalistes, à estimer que le réseau des villages était naguère, à population égale, c’est-à-dire compte non tenu de la progression démographique, beaucoup moins serré qu’il ne l’est aujourd’hui ; chaque village formait alors une agglomération groupée au milieu d’une clairière cernée par des réserves forestières [4]. Outre le /p. 140/ rôle que jouaient les

[4] Et sans doute la description suivante empruntée à des “Notes sur le Baol” non signées, relevées dans le *Bulletin du Comité de l’Afrique française* de 1898 (p. 157 à 164) peut-elle être tenue pour applicable à tout l’ancien pays wolof : “Les différents districts forment autant de clairières... bien distinctes les unes des autres... Dans ce pays dépourvu de montagnes et de rivières, les fondateurs de chaque village, en défrichant, réservent autour de leurs champs une ceinture de forêt, véritable rempart naturel”... Et l’auteur ajoutait cette observation précieuse qui rend précisément ses notes applicables à tout le territoire des anciens royaumes wolof et prouve que son schéma ne concernait pas seulement les marges du domaine agricole, en cours de peuplement et de défrichement : “... C’est surtout dans les parties les plus peuplées que cette préoccupation de frontière naturelle est particulièrement caractérisée ; chaque district défriché et très bien cultivé est entouré et séparé de ses voisins par des bandes de taillis touffus et impénétrables de 1 à 2 kilomètres de profondeur”.

"chefs", aristocrates, *sérigne* ou guerriers, comme agents de polarisation spontanée ou forcée, des motifs de sécurité incitaient partout les paysans à se rassembler en villages aussi peuplés que possible. De plus, l'économie de subsistance facilitait l'agglomération de l'habitat, la surface cultivée par individu étant très sensiblement inférieure à celle dont ont aujourd'hui besoin des producteurs d'arachide qui continuent à satisfaire, dans la mesure du possible, leurs besoins en produits vivriers [5]. Enfin, l'autarcie villageoise et la spécialisation professionnelle des castes impliquaient que chaque agglomération paysanne permanente abrite ses artisans et représente un marché suffisant pour assurer leur entretien, seuls les Laobé colportant leurs fabrications de village en village.

Mais certains obstacles naturels, en principe d'autant plus difficilement surmontables que les moyens techniques étaient moins développés, ne jouaient-ils pas pour limiter l'importance des villages ? Comment, en particulier, le problème de l'eau qui, aujourd'hui encore, se pose parfois de manière angoissante en fin de saison sèche, dans le Nord du Cayor surtout, était-il résolu ? Il ne semble pas que ce facteur ait autrefois joué un rôle sensiblement différent de celui qu'il joue aujourd'hui. Pourtant nous ne sous-estimons nullement les facilités considérables, dans certains cas la sécurité, apportées aux villageois par les techniques modernes et par une politique de forage ou d'amélioration des puits poursuivie systématiquement depuis une vingtaine d'années [6]. Mais, lorsque leur puissance est suffisante - et c'est généralement le cas dans le domaine étudié - les sables quaternaires sont aquifères et des puits de technique simple atteignent aisément l'eau. Le caractère le plus contraignant de ces puits est que leur débit est faible et qu'il leur arrive de tarir en fin de saison sèche avec une fréquence d'autant plus grande que l'on gagne en direction du Nord. La diffusion mais aussi la maigre alimentation des puits intéressant les nappes contenues dans la couverture sablonneuse, inclineraient à tenir les ressources en eau pour un élément propice à la multiplication de villages d'une importance limitée, et pour un facteur favorable à l'essaimage des établissements /p. 141/ humains lorsqu'ils atteignent - et surtout atteignaient - un seuil numérique très bas.

Or, les techniques de forage des puits profonds, susceptibles d'atteindre les nappes emmagasinées dans les assises sédimentaires, notamment les calcaires éocènes, n'étaient pas inconnues de la civilisation traditionnelle. Le témoignage de G. Mollien est, une nouvelle fois, inestimable en raison de sa date, 1818, et de sa précision. Il rapporte avoir mesuré au village de Teiba des puits d'une profondeur de douze brasses, soit une vingtaine de mètres, auprès desquels "il y avait un tas de pierres ferrugineuses qu'on avait retiré de la terre en les creusant" et à Niamrei, autre village du Nord du Cayor, situé au Nord-Ouest de Coqué, (l'actuel Coki ?), des puits de trente brasses, soit une cinquantaine de mètres de profondeur. Son témoignage mérite une citation intégrale : "les puits de ce village ont trente brasses de profondeur et vingt pieds de circonférence ; c'est un effort de travail qui surprend et paraît impossible de la part des Nègres quand on voit les outils qu'ils emploient. Voici comment ils procèdent à cette opération. Le terrain, jusqu'à la profondeur de dix pieds, n'étant qu'un sable extrêmement fin, ils en empêchent l'éboulement en soutenant les parois avec des solives emboîtées les unes dans les autres par leurs extrémités ; ensuite des échelles de cordes fabriquées avec des écorces d'arbres, donnent aux ouvriers la facilité de descendre plus bas. Parvenus à la terre glaiseuse qui se trouve ordinairement jusqu'à la profondeur où l'on rencontre la couche de pierres calcaires et de pierres ferrugineuses, ils l'enlèvent avec de longues pelles de bois en forme de demi-cylindre, et la mettent dans des seaux en cuir que tirent leurs camarades placés au bord de l'ouverture. Quant à la couche pierreuse, ils l'ouvrent avec un outil en fer qui ressemble à une bêche très courte et très évasée" [7]. Contrairement à l'opinion reçue, les Wolof disposent donc de longue date de techniques les mettant en mesure de créer des puits

[5] Le facteur temps représentant, dans les conditions climatiques et techniques données, le frein essentiel à l'extension des surfaces cultivées, les agriculteurs n'ont évidemment pas doublé les surfaces exploitées par travailleur en adoptant sur grande échelle la culture de l'arachide. Celle-ci s'est en partie substituée aux cultures vivrières. De plus, certaines cultures ont pratiquement disparu, telles celles du coton et de l'indigo. Mais, indépendamment de tout progrès des moyens de production, on peut raisonnablement estimer que la surface exploitée par cultivateur a augmenté d'un très sensible pourcentage, peut-être de l'ordre de 50 %.

[6] Il conviendrait de mettre notamment en lumière le travail obscur et combien précieux des "brigades des puits" du Service de l'Hydraulique.

[7] Et d'ajouter, ce qui confirme bien l'absence d'une véritable organisation collective formant le ciment des villages et, a fortiori, d'institutions évoquant ce que l'on nomme aujourd'hui le collectivisme agraire : "Chaque puits appartient à celui qui, avec ses esclaves, s'est donné la peine de le creuser. Les Nègres qui n'en possèdent pas, sont obligés, pour puiser, de payer un droit au propriétaire".

profonds assurant une alimentation abondante et pérenne, condition indispensable à l'entretien d'agglomérations importantes. Ainsi G. Mollien décrit Niamrei comme "pouvant contenir trois mille âmes".

En somme, sans songer un instant à nier le caractère dramatique que prend trop souvent en saison sèche le problème de l'eau en pays wolof, notamment dans sa partie la plus sahélienne, nous ne pensons pas qu'il ait jamais directement commandé la répartition des hommes. Aujourd'hui /p. 142/ comme naguère, se trouve seule entravée l'expansion numérique des villages tirant tout leur approvisionnement des eaux superficielles et des lentilles captives dans la couverture des sables récents. Dans le cadre des ressources limitées de ce milieu subaride, l'erg du Cayor offre presque partout à l'habitat humain aussi bien la possibilité de la dispersion que celle de l'agglomération.

Il est légitime de conclure que les facteurs humains ont toujours tenu une place prépondérante dans la distribution des villages wolof. De plus, en l'absence de véritables institutions agraires collectives s'appliquant de manière contraignante au niveau des villages, et grâce à la souplesse d'un régime foncier autorisant la mobilité de la majorité des cultivateurs, c'est-à-dire des détenteurs du droit de hache, ces facteurs ont pu jouer à tour de rôle et dans des sens contradictoires, tantôt en poussant au regroupement de l'habitat lorsque les exigences de la sécurité représentaient le souci primordial, tantôt en entraînant son desserrement lorsque, dans un contexte historique favorable, les conditions démographiques et économiques le rendaient avantageux. La situation contemporaine apparaît donc comme le résultat du progressif desserrement et parfois de l'éclatement des gros villages qui, de loin en loin, peuplaient la campagne wolof à la fin de XIX^{e} siècle, changements opérés sous l'influence convergente de la paix civile, de l'émancipation sociale, d'une démographie en rapide expansion, enfin de la diffusion de la culture de l'arachide. Et la prétendue "désertification" qu'ont dénoncée nombre d'observateurs au cours de la première moitié de ce siècle [8], n'est autre que le défrichement (ou, si l'on préfère, la "savanisation") des forêts isolant naguère les clairières villageoises. Cette évolution du paysage ne traduit donc pas seulement l'impact de la culture de traite, mais les transformations globales enregistrées par la société wolof, transformations transcrites sur le terrain par une répartition nouvelle des installations humaines permettant la mobilisation totale de l'espace [9].

/p. 143/

3° L'organisation de l'habitat

Quelle que soit leur importance, les établissements humains méritent toujours, en pays wolof, la qualification géographique de "village". Et les installations familiales constituant celui-ci répondent partout à un schéma stéréotypé qui donne à l'habitation comme à l'habitat une étrange et décevante monotonie. L'uniformité des conditions naturelles, topographiques et pédologiques surtout, dispense d'évoquer toute question de site ou de situation. La facilité avec laquelle tout village peut "déménager" à l'intérieur de son finage, pour des motifs qui n'ont le plus souvent aucun rapport avec la vie agricole, le confirme.

---

[8] En particulier A. Chevalier : "Monographie de l'arachide".

[9] On peut prendre une certaine idée du desserrement, de l'émiettement et de la multiplication des villages en comparant les cartes au 1/200 000 publiées après la Première Guerre mondiale et celles établies à partir de la couverture photographique aérienne verticale de 1954. On peut ainsi confronter, par exemple, la feuille de Louga de la carte régulière d'A.O.F. éditée en 1925 d'après des levers sur le terrain échelonnés de 1904 à 1909, à la même feuille de la carte de l'Afrique de l'Ouest au 1/200 000 dont la première édition est datée de 1958, L'ancienne extension des zones forestières (qualifiées de "bois, brousse, haute broussaille") et leur disparition (ou leur transformation en "savane arborée") apparaissent d'abord de manière saisissante.

Mais quelles que soient les qualités de la carte de 1925 (et nous les avons souvent appréciées avant de disposer des cartes modernes), il est difficile de savoir quelle proportion de villages existant sur le terrain les levers faits par cheminements pouvaient repérer et relever. Compte tenu des difficultés de circulation, de l'anonymat d'un paysage où les repères les plus sérieux sont souvent les plus gros baobabs, enfin de la faiblesse des moyens techniques de l'époque, il est extrêmement probable qu'un grand nombre de petits villages échappaient aux enquêteurs ou n'étaient pas enregistrés par la toponymie retenue. La confrontation des deux cartes est donc intéressante, mais on ne peut pas, croyons-nous, en tirer la liste, même approximative, des villages créés entre les dates de leur publication respective. Par contre, des travaux historiques pourraient tirer de cette comparaison la liste des principaux villages disparus.

a*) La structure du village*. - Si nous avons fourni des données numériques c'est que, si menues soient-elles, elles gardent une signification en évoquant la dimension réelle des cellules villageoises. Qu'il groupe plusieurs centaines ou quelques dizaines d'habitants, le village est une réalité géographique distincte, cohérente, faite d'installations familiales contiguës, étonnamment identiques les unes aux autres, et dont l'implantation sur le terrain répond au même principe simple d'une extrémité à l'autre du pays wolof : le groupement avec, pour schéma d'organisation, l'alignement le long des principales pistes rayonnant du village (ou de la route le traversant) et, dès que celui-ci compte un nombre de familles suffisant, l'existence, comme centre de gravité social, d'une "place du village" où se situent l'arbre à palabres, l'emplacement réservé aux prières publiques et assez souvent le puits. Lorsque l'agglomération gagne eu importance, cette place s'agrandit, prend une disposition géométrique, généralement rectangulaire, et c'est autour d'elle qu'est édifiée la Mosquée et que se localisent les étals, voire les boutiques des commerçants. À partir d'un seuil aussi impossible à fixer ici que chez les autres populations sénégalaises [10], mais qui n'intervient, dans la plupart des cas, que dans les installations groupant plusieurs centaines de personnes, le village est subdivisé en quartiers. Subdivision sociologique et administrative au premier chef, le quartier est souvent invisible dans le paysage et très peu sensible dans la structure économique et le fonctionnement de la vie rurale. Il réunit en général des familles apparentées ou alliées, ou

/p. 144/

Figure 14 - Plan schématique d'un village type du Cayor (M'Bayène, arrondissement de Niakhène)

/p. 145/

simplement des voisins dont les terres sont groupées dans le même secteur du terroir villageois. Mais, aujourd'hui du moins, le partage de la population d'un village entre différents quartiers est sans liens perceptibles avec la stratification sociale [11]. L'existence même de quartiers dans un village semble sans rapports nécessaires avec une ancienne répartition de ses fondateurs entre catégories sociales et notamment entre paysans libres et hommes de castes. Si, dans les agglomérations les plus importantes, les artisans tendent naturellement à s'installer à proximité les uns des autres, et de préférence au voisinage du marché, leur groupement découle aujourd'hui de soucis économiques aussi simples qu'évidents et ne traduit en rien une quelconque ségrégation [12]. Bien que l'on puisse regarder comme probable que les castes des métiers aient été autrefois systématiquement groupées en un secteur précis du village qui leur était obligatoirement assigné, l'origine de la plupart des quartiers actuels nous semble tenir à l'expansion de quelques grandes familles rassemblant autour d'elles la clientèle dans leur dépendance, y compris non seulement les anciens esclaves, mais les gens de castes.

Sur le terrain, la disposition respective des quartiers ne répond à aucune règle. Tantôt juxtaposés dans un ordre quelconque, tantôt séparés les uns des autres par les axes principaux de circulation, assez souvent disposés en étoile à partir de la place du village, les quartiers d'un même village sont quelquefois distants les uns des autres de plusieurs centaines de mètres et l'on peut alors tenir cet essaimage comme une forme de transition vers l'éclatement d'une ancienne agglomération en cellules autonomes qui ne tarderont pas à constituer autant de villages nouveaux [13].

---

[10] Cf., par exemple, dans notre analyse de l'habitat diola, notre discussion sur la notion de "quartier". (P. Pélissier, *Les Diola, étude sur l'habitat des riziculteurs de Basse Casamance*. Travaux du Département de Géographie, n° 6, Faculté des lettres et sciences humaines de Dakar, 1958, 65 p.)

[11] Pour les esclaves, la question ne se pose même pas ; ils ont toujours vécu avec leurs maîtres ou à proximité immédiate. On peut ajouter que si l'existence de "quartiers" dans un village ne traduit généralement pas une ségrégation entre les castes, cette règle souffre un certain nombre d'exceptions. À proximité de certains villages traditionnalistes existent des hameaux appelés *kouré* habités uniquement par des gens de castes.

[12] Dans les petits villages (dont le plus grand nombre n'a pas de marché), les artisans sont d'autant plus mêlés au reste de la population qu'ils tirent désormais l'essentiel de leurs ressources de l'agriculture, ces nouveaux cultivateurs ne se consacrant plus à leur métier (ruiné comme partout par les produits manufacturés) que durant la saison sèche.

[13] On peut s'interroger sur les facteurs responsables du maintien, voire de la création, de villages importants (qui ne sont pas pour autant de petits centres urbains) comptant quatre, cinq, six quartiers ou plus et rassemblant des centaines d'habitants.

/p. 146/

Mais la multiplication des villages comme l'amenuisement de leurs effectifs nous semblent ne représenter ni un fractionnement en hameaux rattachés à un centre, ni la diffusion d'habitations en nébuleuse à la surface d'un vaste espace villageois, ni la dispersion en fermes isolées.

Au reste, chaque village a son chef. Qu'il s'agisse du descendant du fondateur ou d'un chef de famille désigné par ses pairs, nommé par l'administration ou élu par la population, qu'il se confonde avec le maître de la terre et ait hérité du lamanat ou que, simple exploitant, il se soit imposé par ses qualités personnelles, peu importe puisque, dans le cadre de la vie sociale et administrative moderne, comme jadis dans celui de l'organisation traditionnelle, il assume à l'intérieur du village de réelles responsabilités et incarne sa personnalité à l'égard du monde extérieur [14].

b) Les cellules familiales. - L'élément constitutif du village est le *keur* dont la traduction par "habitation familiale" et surtout par "maison" rend assez mal la structure et la composition puisqu'il est fait de constructions d'une seule pièce, isolées les unes des autres, et qu'il comporte non seulement les bâtiments mais l'espace dans lequel ceux-ci sont implantés. On est donc conduit à retenir (et pas seulement pour le pays /p. 147/ wolof) la transcription répandue dans "concession" ou de "carré" [15].

Le *keur* représente d'abord l'enclos familial, c'est-à-dire une cour soigneusement ceinturée par une clôture aveugle de 1,75 m de haut environ, la *tapade*, faite de tiges de mil ou de paille, et renforcée dans certains cas d'une haie ou de branchages d'épineux. Dans la majorité des cas, cette clôture entoure complètement le carré, bien qu'il lui arrive de disparaître sur un côté, de préférence celui donnant sur les champs. La *tapade* s'interrompt à l'entrée du *keur*, mais il est fréquent qu'une cloison de tiges de mil soit placée en retrait, constituant une manière de chicane, qui dissimule l'intérieur de la cour à la vue des passants. L'habitation proprement dite comporte un nombre variable de constructions élémentaires - qui sont, au sens propre, des paillote - de plan carré et de dimensions menues, ordinairement trois à quatre mètres de côté. Un toit pyramidal, construit à part sur une charpente recouverte de chaume, est directement posé sur les pieux qui, de loin en loin et surtout aux quatre coins, soutiennent les parois végétales de la construction et assurent sa fixation au sol et sa solidité. Avec des murs

---

Bien que dans cette étude générale nous ne puissions faire une réponse détaillée, indiquons les deux directions qu'elle pourrait prendre :

a) Les facteurs humains (traditions, attachement, solidarité) et, en particulier, le rôle décisif de la personnalité des chefs de village soit pour maintenir la cohésion de villages anciens, soit pour regrouper des familles autour d'une installation nouvelle. L'exemple le plus net est celui de certaines personnalités religieuses ;

b) Les facteurs économiques, notamment la localisation, par décision administrative, des "points de traite" où l'arachide est commercialisée. Les villages choisis sont devenus des centres commerciaux saisonniers dont l'activité a non seulement retenu la population, mais l'a souvent accrue. Or, ces points de traite ont subi des changements trop fréquents et une évolution trop rapide (et souvent trop contradictoire) aussi bien avant que depuis l'indépendance, pour que leur réseau ait pu prendre une stabilité et une cohérence suffisantes qui leur méritent, du moins jusqu'ici, une étude. Leur fixation définitive est souhaitable à tous égards ; elle devrait permettre une indispensable hiérarchisation des points habités et une répartition judicieuse des équipements.

Contribuer à la définition de la densité et du niveau de développement optimal de ces points d'ancrage de la vie économique et sociale moderne, à leur localisation, à l'établissement de leur hiérarchie la plus rationnelle, pourrait représenter un thème aussi passionnant qu'utile de recherche appliquée en vue d'aider à la mise en place d'une véritable géographie volontaire.

Le réseau routier tient également une place essentielle dans le destin des villages wolof, les carrefours ou simplement les axes les plus fréquentés par la circulation automobile jouant un rôle nouveau et capital dans la polarisation de l'habitat. Mais il est là encore trop tôt pour dresser le bilan des transformations qui sont en cours.

Il convient cependant de souligner avec force que l'influence des points de traite et des routes modernes, qui s'exerce évidemment à travers tout le Sénégal, prend en pays wolof une efficacité et une rapidité exceptionnelles en raison même de la structure de l'habitat traditionnel et de la mobilité qu'elle autorise.

[14] Responsabilités qui comportent non seulement le règlement des litiges les plus courants à l'intérieur du village, la défense des intérêts collectifs à l'égard des communautés rurales voisines, mais aussi la représentation du village et de ses habitants devant l'Administration qui charge en particulier les chefs de village de la délicate et impopulaire tâche de collecter l'impôt. En cas de séparation des quartiers d'un village, les chefs de quartiers deviennent spontanément les chefs des nouveaux villages.

[15] Bien qu'il s'agisse d'habitat rural, nous ne retenons pas ici la traduction de "ferme" car ce mot français a un contenu technique que n'a pas à nos yeux le *keur*. Ainsi, par exemple, les greniers abritant les récoltes ne sont pas compris à l'intérieur du *keur*.

de la hauteur d'un homme, un faîte à trois mètres du sol, une surface habitable moyenne de douze à quinze mètres carrés, son sol de terre battue ou de sable, la cellule élémentaire de l'habitation est un abri extrêmement léger et aisément mobile. Une seule porte (quelquefois deux, face à face) en constitue l'unique ouverture et l'ameublement sommaire en souligne la pauvreté. Seuls les chefs importants ou les plus riches cultivateurs habitant à proximité d'une route ou d'un centre commercial, peuvent édifier des constructions plus grandes, faites en "dur", en utilisant des matériaux non végétaux tels que banco, ciment et plaques de tôle. Si l'étanchéité et le prestige y gagnent, il n'est pas démontré que la santé et le confort des habitants en bénéficient, surtout lorsque, dans ce pays où règne fréquemment une chaleur écrasante, la tôle ondulée remplace le chaume des toits.

Le plan carré de l'habitation est pourtant une innovation du XX^{e} siècle. Auparavant, la cellule élémentaire de l'habitat wolof était la paillote ronde (aujourd'hui totalement disparue [16] comme en témoignent non seulement la mémoire des anciens, mais les récits de voyage et, par exemple, cette citation de G. Mollien : "Les cases des Iolofs sont extrêmement /p. 148/ simples mais solidement bâties... C'est avec du jonc seul qu'on les construit... leur forme est ronde et, en apercevant de loin les cases des villages du Cayor, on les prendrait pour des ruches...". Rôle de modèle des bâtiments construits par les Européens et emploi de matériaux importés, tels que les pointes métalliques substituées, dans le montage de la charpente, aux attaches végétales, expliquent notamment cette évolution.

La dimension de la "concession" et le nombre des habitations élémentaires qu'elle comporte, sont directement en rapport avec l'importance de la famille qu'elle abrite, et pratiquement sans aucun lien avec ses moyens financiers [17]. Aussi le fractionnement progressif déjà noté des grandes familles s'accompagne-t-il de celui des *keur*. Mais sur le plan de l'habitat comme dans les questions foncières, l'évolution en cours offre une gamme de situations si diverses et si mouvantes, que l'on se console de ne pas disposer de moyennes statistiques fondées sur des observations globales car elles seraient sans grande signification. Même en éliminant le cas des personnalités bénéficiant d'une richesse, d'une autorité ou d'un rayonnement spirituel exceptionnels, on rencontre encore couramment des "carrés" rassemblant plusieurs dizaines de personnes appartenant à toutes les générations vivantes de la même famille. Le cas le plus répandu est cependant celui des concessions où cohabitent un père et un ou deux fils mariés, ce qui représente, avec leurs épouses et leurs enfants, de dix ou douze à quinze ou vingt personnes. Inférieur à huit ou dix individus et ne comptant qu'un homme marié avec son ou ses épouses et leurs enfants, un *keur* est nécessairement la création d'un jeune chef de ménage ayant récemment fait sécession du carré paternel. De ces estimations, fondées sur de nombreux sondages, se dégage l'impression, justifiée et souvent vérifiée, que le fractionnement des grandes familles est moins avancé sur le plan de l'habitat que dans le domaine

---

Planche n° 3 - Aux confins du Cayor et du Baol : villages wolof groupés au cœur de leurs terroirs entièrement défrichés et semés d'acacias
Planche n° 4 - Semis de l'arachide sur champ de femme dans le Cayor central - Culture familiale de l'arachide sur champ parsemé de "*soump*" (Cayor oriental) - Le semis de l'arachide au semoir attelé en pays wolof (Cayor septentrional)

---

[16] Alors qu'on la rencontre encore dans certains villages sérèr, généralement habitée par des vieillards.

[17] Non pas que les différentes familles d'un même village aient les mêmes moyens financiers. L'anonymat de l'habitation ne traduit pas plus une égalité de fortune qu'une identité de statut social. Mais, jusqu'ici du moins, dans les villages de brousse, on n'investit pas - sinon exceptionnellement - dans l'habitation. Les marques extérieures de richesse et les satisfactions esthétiques sont données par l'habillement et, chez les femmes, les parures et les bijoux dont ou fait montre à l'occasion des fêtes. La recherche, l'élégance, la diversité et l'harmonie des couleurs des vêtements et de leurs décorations, font un extraordinaire contraste avec la pauvreté de l'habitation. Si l'habillement quotidien est souvent sommaire et délabré quand ce n'est pas loqueteux, un vêtement de fête, comportant notamment le grand "boubou" brodé, tel qu'en étrennent couramment les paysans pour la grande fête de la Tabaski, coûte beaucoup plus cher que le prix de revient de la construction de bois et de paille qui sert d'habitation à celui qui le porte. Thème de réflexion sur le goût et les manifestations traditionnelles du prestige dans la société wolof, peut-être aussi sur les effets de l'instabilité géographique et politique envers l'orientation de l'épargne paysanne, d'autant plus intéressant qu'il s'agit là non de modes récentes, mais d'un comportement ancien que le commerce de traite n'a fait qu'exploiter à son bénéfice.

/p. 149/

de la production et de la consommation (et, par conséquent, moins individualisé que l'exploitation des terres et la répartition foncière qu'elle implique). Une telle situation s'explique par le fait que les ménages peuvent disposer de leur autonomie économique sans quitter le carré familial.

On peut schématiquement considérer que le nombre d'habitations élémentaires contenues dans un *keur*, équivaut à celui du nombre d'adultes qu'il abrite. Tout homme polygame dispose, en effet, d'une pièce pour lui seul ; il en va de même pour chacune de ses épouses, bébés et filles couchant avec leur mère, les jeunes garçons chez leur père. S'il y a lieu, les jeunes hommes célibataires et les domestiques disposent également d'une chambre autonome et chaque vieillard conserve évidemment la sienne. S'ajoutent en général à ces bâtiments quelque paillote annexe servant de magasin et, si besoin, de cuisine, ainsi qu'un emplacement enclos, parfois protégé d'un toit sommaire, réservé au cheval (et, une partie de l'année, au mouton engraissé en vue de la fête de la Tabaski). Mais les greniers où sont emmagasinées les récoltes, les réserves alimentaires, ne sont que très rarement dressés dans la concession ; ils sont, au contraire, isolés, réunis en grappes à la périphérie du village [18].

Dans l'enceinte déterminée par la *tapade*, les constructions sont distribuées de manière quelconque. Assez souvent, celle réservée au chef de carré est la plus proche de l'entrée ; les autres se répartissent, à quelques mètres les unes des autres, le long de la clôture périphérique, de telle sorte que le centre de la concession forme une cour dégagée. Enfin, dans les *keur* importants où cohabitent plusieurs frères mariés et économiquement autonomes, l'enclos familial est habituellement subdivisé par des cloisons de paille de même type que la *tapade* extérieure, chaque ménage disposant ainsi d'un alvéole à l'intérieur duquel il peut s'isoler.

A. Les caractères et les rythmes d'une agriculture sahélienne

1° Les traits généraux de l'activité rurale

Le schéma de l'exploitation du sol dans un domaine aussi homogène et continûment peuplé que les vieilles terres wolof, est d'une inquiétante uniformité. En aucune autre région du Sénégal, l'activité rurale /p. 150/ n'est concentrée sur une aussi courte période ; nulle part l'absence de toute spéculation complémentaire ne rend aussi totalement inemployée pendant les deux tiers de l'année une masse paysanne accablée, pendant l'hivernage, par un calendrier agricole d'autant plus exigeant qu'il est bref et que les précipitations sont incertaines.

Les caractères les plus généraux de l'agriculture wolof contemporaine résultent d'abord de l'occupation totale de l'espace consécutive à l'évolution numérique de la population et au fractionnement des villages depuis la fin du XIX^{e} siècle. Les terroirs villageois sont désormais contigus et il ne subsiste pratiquement aucune réserve forestière que l'on puisse mobiliser en usant des procédés expéditifs et immédiatement rentables que représentent les brûlis itinérants et l'exploitation des réserves organiques accumulées par de longs séjours de la végétation spontanée. Partout la brousse a désormais subi le passage des défrichements.

Or, et c'est là un second caractère, les Wolof n'ont pas réagi à la sédentarisation forcée des terroirs cultivés en élaborant de nouvelles techniques de restitution de sa fertilité au sol. Sans doute n'ignorent-ils pas l'intérêt du fumier animal. Mais ils ont peu de bétail, du moins de bovins, et, lorsqu'ils en ont, ils ont rarement organisé sa participation systématique à l'entretien des champs. Ils doivent même trop souvent le confier à la garde des pasteurs transhumants, faute de pouvoir l'entretenir sur place. Le divorce de la culture et de l'élevage reste un trait général de l'agriculture wolof. Mais est-ce un trait ancien ou un effet des transformations récentes ? Bien qu'il soit difficile de le démontrer faute de documents connus de nous, notre sentiment est qu'il s'agit d'un caractère ancien que l'évolution des quatre-vingts dernières années n'a fait qu'aggraver. Il est d'abord significatif de noter

[18] L'explication de cette ségrégation systématique des greniers est simple : la menace d'incendie dans des villages de paille très groupés, aux concessions accolées les unes aux autres, où l'on cuisine le plus souvent en plein vent.

que l'on ne rencontre pas chez les Wolof de traces de sacralisation du bétail, fondée sur l'attribution aux bovins d'un rôle particulier non pas dans les croyances, mais dans la liturgie des religions africaines du terroir. C'est là une différence essentielle avec l'attitude à l'égard de l'élevage de populations telles que les Sérèr et les Diola et il nous semble difficile de l'imputer uniquement à moins d'un siècle d'islamisation.

Peut-être le fait que les bovins ont été, dans l'ancienne société, capitalisés par les chefs (et aisément raflés par les *tiedo*), a-t-il contribué à la séparation des activités agricoles et pastorales et détourné les simples paysans de s'intéresser au bétail ?

L'origine septentrionale de la majorité des Wolof et notamment la place importante occupée dans leurs généalogies par les Sérèr, les Peul et les Toucouleur, ne laissent cependant pas de rendre étonnant leur /p. 151/ manque de goût pour l'élevage. On peut alors se demander si, au cours de l'occupation du Sahel sénégalais, les populations n'ont pas été plus ou moins nettement placées devant un choix, inéluctable sauf pour les plus puissants, entre les deux options suivantes : ou bien adopter des activités essentiellement agricoles impliquant leur localisation dans le domaine de l'erg quaternaire et la sédentarisation, ou bien donner la préférence à l'élevage et, du même coup, à une vie pastorale vouée à l'exploitation du Ferlo et nécessitant l'itinérance ? Toutes les traditions attestent, en effet, que le partage entre le domaine des cultivateurs wolof et celui des pasteurs peul était naguère beaucoup plus tranché qu'il ne l'est aujourd'hui. Sur les confins orientaux du Cayor, comme à travers le Baol, le souvenir d'une véritable frontière est encore très vivant dans la mémoire des vieillards et des griots [19]. Et la violence inhabituelle que prennent les différends entre pasteurs et paysans le long de cette ligne [20] (pourtant depuis longtemps franchie par les colons mourid) traduit bien la réaction des Peul devant ce qu'ils regardent comme l'invasion par l'espace agricole d'un domaine réservé à la vie pastorale par des droits séculaires.

Enfin, il est clair que l'évolution économique enregistrée par le pays wolof depuis la colonisation, a contribué à limiter la place du bétail. L'action de l'arachide a été double sur ce plan ; d'une part, en provoquant l'extension du domaine cultivé, elle a rendu l'élevage difficile puisqu'elle a supprimé les forêts où l'on pouvait jadis cantonner les troupeaux pendant l'hivernage ; d'autre part, en entraînant la masse paysanne dans le cycle d'une économie de marché, elle a multiplié ses besoins en numéraire et l'a détournée des formes traditionnelles de capitalisation.

/p. 152/

On ne doit cependant pas conclure qu'il n'y ait aucun bétail en pays wolof. Les chefs de famille dotés de responsabilités coutumières investissent volontiers leur épargne dans des bovins qu'ils confient à des Peul lorsqu'ils ne peuvent les entretenir toute l'année avec les ressources de leurs terres en jachère. De plus, en saison sèche, Cayor et Baol sont le théâtre d'amples mouvements de transhumance des troupeaux du Ferlo qui sont non seulement poussés en direction de la côte par la sécheresse, mais de plus en plus attirés par les points de commercialisation du lait que constituent les villages des cultivateurs d'arachide et surtout les centres urbains [21]. Cependant bien qu'ils procurent aux terres sur

[19] Sur le flan oriental du Cayor, par exemple, cette frontière allait, du Nord au Sud, de Ouarak à Thilmakha en passant à une quinzaine de kilomètres à l'Est de Sagatta. En direction du Djolof les derniers villages jalonnant le territoire des cultivateurs sédentaires étaient N'Ganado, Kandji, M'Baridiam et Djine Diane. Vers le Sud, c'est-à-dire en direction du Baol, les villages wolof du Cayor les plus avancés étaient Baïti M'Beri Beye, M'Backé Cayor et Keur Mandoumbé Kari, ce dernier village étant situé à 7 km à l'Est de Thilmakha. (Certains de ces villages ont disparu de la carte au 1/200 000 publiée en 1958 d'après la couverture aérienne, mais on les retrouve à peu près tous sur la carte régulière à la même échelle de 1925 (feuille Louga) établie d'après des levers datant pour la plupart d'avant la Première Guerre mondiale. Pour d'autres, la graphie a changé ; ainsi, à l'Est de Sagatta, l'actuel Mbéridiane est certainement le Baridiam [que nous avons sur place enregistré M'Baridiam] de la carte de 1925. D'ailleurs, en deçà de cette ligne de villages frontières, la terre est tout entière répartie entre les tenures coutumières, lamanat, *sarakh*, *léou*, etc. Au-delà, il n'y avait encore, au début du siècle que des Peul disposant des droits d'usage sur la brousse et il n'y a aujourd'hui qu'une forme d'appropriation, celle qui résulte des défrichements récents.

[20] Au point que certains villages se voient, aujourd'hui encore, pratiquement interdire, par la pression des troupeaux peul, la culture du manioc (dont les champs, pourtant enclos, occupent le terrain en saison sèche).

[21] La vie pastorale au Sénégal (et en Mauritanie) a le privilège d'avoir fait l'objet d'une cartographie incomparable à laquelle nous renvoyons une fois pour toutes. Il s'agit de la belle collection de cartes réalisée par F. Bonnet-Dupeyron à la suite d'enquêtes approfondies sur le terrain et publiée par l'Office de la Recherche Scientifique Outre-Mer sous le titre : *Cartes de l'élevage pour le Sénégal et la Mauritanie* (huit cartes allant du 1/500 000 ou 1/5 000 000, assorties d'un commentaire de 37 pages, O.R.T.S.O.M., Paris 1951).

lesquelles ils séjournent d'intéressants apports organiques, il ne faut pas, comme on le fait souvent, voir dans les mouvements des troupeaux peul vers le pays wolof, le résultat d'accords systématiques et généraux institutionnalisant sur grande échelle des rapports de complémentarité entre élevage et agriculture [22]. Si le pays wolof a une certaine originalité dans le domaine des productions animales, celle-ci tient à ce qu'il nourrit d'innombrables cohortes d'ovins et surtout de caprins que leur extraordinaire rusticité rend irremplaçables en milieu sahélien [23]. Elle tient aussi à une tradition ancienne de l'élevage du cheval (qui n'était pas étrangère à la supériorité militaire des Wolof et à leur capacité d'organisation politique et de contrôle de l'espace), tradition à laquelle nombre de familles sont fidèles et qui vaut à la zone étudiée de disposer, plus que toute autre région du Sénégal, d'une utile source d'énergie animale. Un troisième caractère général de l'agriculture wolof nous semble devoir être dégagé car il aide à rendre compte de l'intérêt persistant que /p. 153/ présente pour les cultivateurs une région si mal douée et surtout si vulnérable aux avatars climatiques d'un milieu largement sahélien. Malgré l'insuffisance des pluies et en dépit de la pauvreté et de la fragilité des sols, l'activité agricole n'assure pas toujours ici un niveau de vie très sensiblement inférieur aux résultats qu'elle procure dans les régions mieux douées. En raison même de la nature et de l'abâtardissement de la végétation arborée, comme de la composition et de la discontinuité du tapis herbacé, beaucoup moins envahissants l'un et l'autre que dans le domaine purement soudanien, à la faveur aussi de la légèreté et de l'homogénéité des sols, les façons culturales peuvent être conduites avec une rapidité et une facilité qui compensent, dans une appréciable mesure, la faiblesse des rendements [24]. Il n'est donc pas démontré que la productivité d'un temps de travail donné soit notoirement plus faible dans le Cayor que, par exemple, dans le Saloum puisqu'on gagne en surface si l'on perd en rendement. Bien que les statistiques agricoles soient davantage des estimations que des données scientifiques, on peut retenir, comme simple illustration de cette idée tirée de l'expérience paysanne, qu'elles attribuent un rendement moyen d'arachide à l'hectare, de 500 kg à Louga et de 800 kg à Bambey (1 000 kg à Nioro-du Rip) mais que l'hectare d'arachide nécessiterait 60 à 70 jours de travail à Louga pour 75 à 85 à Bambey (80 à 90 à Nioro-du-Rip) [25] . On peut donc affirmer au moins que, si la productivité de l'effort humain et surtout la sécurité des récoltes sont incontestablement d'autant moins grandes que l'humidité est plus faible et plus incertaine, leur fléchissement n'est pas parallèle à celui de la pluviométrie. Sinon, on ne s'expliquerait pas, même en tenant compte des liens juridiques et affectifs qui lient les cultivateurs à la terre de leurs ancêtres, le maintien d'une vie agricole dans la partie la plus sèche du pays wolof.

Par contre, aucun palliatif ne peut corriger le raccourcissement de l'hivernage, donc du temps de travail total par diminution du nombre de jours ouvrables, à mesure que l'on monte en latitude des confins du pays sérèr aux lisières septentrionales du Cayor.

/p. 154/

Un dernier trait dominant de l'activité agricole dans le domaine étudié (et plus généralement dans toutes les régions occupées par les Wolof) est représenté par l'écrasante suprématie de l'arachide dans

---

Le document le plus précieux pour nous de la riche collection dressée par F. Bonnet-Dupeyron est sans doute représenté par la carte (en deux feuilles) au 1/500 000 relative aux "déplacements saisonniers des éleveurs au Sénégal". Cette carte est en particulier la base fondamentale de l'étude des mouvements de transhumance peul non seulement dans notre domaine de recherche mais dans tout le Sénégal, y compris le Ferlo.

[22] D'ailleurs, beaucoup de troupeaux peul du Ferlo transhument vers la Petite Côte et les bouches du Saloum et traversent ainsi le pays sérèr (qui n'a pas besoin d'eux), tandis qu'au Nord du Cap-Vert, beaucoup d'autres vont jusqu'aux dunes côtières dans lesquelles il y a des points d'eau, mais pas de champs d'hivernage à fumer.

[23] Nous n'ignorons pas l'hostilité que rencontre le petit bétail de la part des forestiers qui l'accusent de ruiner la végétation arborée. Outre que nous tenons ce jugement pour excessif - du moins dans les limites d'une densité raisonnable - nous savons surtout que moutons et chèvres fournissent au petit paysan la seule viande qu'il consomme et qu'ils lui procurent même du numéraire lorsque, au moment de la soudure, il doit acheter du mil.

[24] À moyens techniques identiques, ce qui, en gros, est le cas, bien que l'on doive noter que les associations appauvries et abâtardies et les paysages très ouverts du Cayor sont plus propices au développement de la culture attelée que les régions plus humides, davantage encombrées de végétation. Conjugué à la présence de nombreux chevaux, ce fait rend compte de la diffusion plus grande en pays wolof traditionnel qu'ailleurs de l'emploi du semoir attelé.

[25] Chiffres établis d'après les rapports annuels du Service de l'Agriculture et retenus notamment par R. Portères dans : *Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal* (Gouvernement général de l'A.O.F., Mission R. Portères, mars-avril 1952, 3 tomes polycopiés, 413 p., Dakar, 1952).

les préoccupations des cultivateurs et, par conséquent, dans les systèmes de production. L'ancienneté de l'impact colonial (en particulier de l'équipement du réseau de collecte et de transport de la graine [26], l'éclatement rapide des structures traditionnelles et de l'ancienne économie familiale, la faiblesse ou l'absence de traditions authentiquement paysannes chez une grande partie de la population, les besoins en numéraire suscités aussi bien par l'influence du grand commerce et des traitants et le voisinage des villes côtières que par celle de l'administration et même de l'islamisation, enfin des conditions naturelles favorables et la proximité des ports d'embarquement, tout a contribué à jeter les Wolof, dès la fin du XIX^{e} siècle, dans les mailles d'une économie de marché totalement polarisée sur l'arachide. La conséquence de cet extraordinaire engouement est que, nulle part ailleurs, l'agriculture n'est dominée de manière aussi exclusive par la culture de la graine et qu'en aucune autre région, sinon dans les Terres Neuves, le système de production n'a été aussi intégralement mis à son service. Dans les cas les plus extrêmes, localisés autour des escales (et ils devaient être beaucoup plus répandus entre 1920 et 1940), seuls les impératifs techniques tels que la nature du sol ou la nécessité d'une élémentaire rotation culturale, ont empêché l'élimination totale de toute autre plante de la gamme des cultures et permis le maintien d'une certaine production céréalière.

2° Le rythme des travaux agricoles et ses conséquences

L'ancien système de production, d'une extrême simplicité, était fondé sur la culture du mil en alternance avec la jachère arborée. Les seules nuances du paysage cultivé étaient fournies par l'adaptation /p. 155/ des espèces et variétés produites aux nuances du milieu pédologique offertes par chaque terroir villageois. Cette adaptation autorisait, en outre, un certain échelonnement du calendrier agricole. En général ; les terres les plus proches du village étaient consacrées au petit mil hâtif ; le *souna*, et, partout où le climat n'y mettait pas obstacle, les champs ouverts en brousse portaient du *sanio* tandis que les parcelles argileuses étaient occupées par des semis de *sorgho*. Un champ de coton par famille et, depuis le XVII^{e} ou le XVIII^{e} siècle, de menus enclos de manioc et quelques ares d'arachide destinée à la consommation domestique, complétaient les ressources d'une agriculture totalement autarcique. Le voisinage immédiat des carrés familiaux était le théâtre d'une culture à peu près continue et formait, durant chaque hivernage, un noyau de verdure drue à la périphérie duquel le déplacement des champs de brousse dessinait une auréole, aux limites extérieures mouvantes, où alternaient pièces cultivées et taillis des jachères. On schématiserait à peine en disant que le système contemporain résulte d'un principe simple, la substitution de l'arachide au mil partout où la nature du sol l'autorise et aussi souvent que son état le permet.

La dégradation très poussée et déjà ancienne du manteau végétal spontané fait de la préparation des champs, dans les "vieux pays" du Cayor et du Baol, une opération peu exigeante en travail et rapidement conduite. On ne lui consacre donc que quelques semaines et il est rare qu'on l'entreprenne avant la seconde quinzaine d'avril, soit entre un mois et demi et deux mois avant la date escomptée pour le déclenchement des premières tornades. Seules de très vieilles jachères, d'ailleurs très rares, peuvent justifier une mise en train plus précoce de l'année agricole. À l'entour immédiat des villages comme dans les champs plus éloignés mais déjà cultivés l'année précédente, le *roudj* est davantage un nettoyage qu'un défrichement. Les rejets de souche et les branchages élagués des jeunes et trop rares arbres, les repousses de *n'guer*, les chaumes et les herbes, sont groupés en tas, brûlés et leurs cendres poudreuses sont ensuite répandues sur les champs. Sur les terrains en jachère depuis quelques années,

[26] Comme on l'a souvent dit, la voie ferrée Dakar-Saint-Louis (ouverte dès 1886) et, plus tard, celle de Thiès-Diourbel, ont joué un rôle capital dans le développement extrêmement rapide de l'arachide en pays wolof. C'est un point bien connu sur lequel il est inutile de revenir ici. Mais il faut ajouter que le rail n'a pas représenté le seul avantage dont disposaient le Cayor et le Baol avant l'établissement d'un réseau routier moderne et la diffusion des transports automobiles. Jusqu'aux environs de 1930, le Nord du bassin de l'arachide représentait la région du Sénégal où la collecte de la graine en brousse était la plus facile et la moins onéreuse grâce à ses nombreux ânes et chevaux, mais surtout au concours des caravanes de chameaux qui descendaient, en saison sèche (et descendent encore mais en nombre restreint) de Mauritanie pour participer à la traite et transporter la récolte jusqu'aux escales du chemin de fer ou même jusqu'à Rufisque. Pour d'évidentes raisons de proximité et surtout de salubrité, le domaine d'action privilégié des caravanes de chameaux était le Cayor et le Djolof et les Maures ne risquaient pas volontiers leurs bêtes jusqu'aux rives du Saloum, sauf, évidemment, lorsque les séductions de la contrebande les incitaient (et les incitent) à pousser de rapides randonnées, droit vers le Sud à travers la brousse, jusqu'à la Gambie... Mais ceci est une autre histoire.

l'opération est un peu plus longue. La couverture souvent dense de buissons touffus ou d'arbustes en taillis que forme le *n'guer*, fréquemment accompagné de combrétacées telles que le *rhât* et le *quinquiliba* ou armé de jujubier et de divers autres épineux, doit être systématiquement coupée au ras du sol. Les repousses d'arbres utiles, notamment de jeunes acacias, sont souvent tranchées du même élan, les cultivateurs wolof ayant le souci d'aller vite et de faire place nette afin de rendre immédiatement productive la totalité des surfaces qu'ils défrichent. Leur attitude à l'égard de l'arbre, surtout celle des jeunes, est un des tests qui témoignent le plus clairement de leur manque /p. 156/ que de traditions paysannes (d'aucuns diraient d'une psychologie d'anciens nomades du Sahel), caractère que les préoccupations mercantiles n'ont fait qu'aggraver. Sans méconnaître l'intérêt de la cueillette ni être insensibles au rôle de la végétation dans l'entretien du sol, ils manifestent rarement à l'arbre un intérêt les incitant à le respecter malgré la gêne qu'il peut apporter aux opérations culturales, et surtout les poussant à contribuer de manière positive à l'entretien et au renouvellement des boisements. Le résultat est que la campagne wolof est piquetée d'un semis très lâche et discontinu d'arbres utiles formant un parc chétif, souvent hétérogène et constitué en majorité d'individus âgés. Associés les uns aux autres en proportions variables selon les régions, pommiers du Cayor, *soump*, gonakiers, *kad*, tamariniers, baobabs et parfois rôniers, constituent le fond du peuplement arboré très clair et souvent loqueteux qui parsème les terrains de culture.

Les semis commencent à peu près partout à la mi-juin et se poursuivent, menés de front avec les premiers travaux d'entretien, jusqu'à la fin de juillet [27]. Leur cadence est déterminée par les pluies, qu'ils suivent immédiatement et parfois même qu'ils précèdent. Dans les zones les plus sèches, où les précipitations sont en principe les plus tardives, c'est en terrain sec que sont faits les premiers ensemencements, en particulier pour les parcelles de *souna* faites sur les sols engraissés par les déjections et les détritus villageois ou le parcage du bétail à proximité des concessions. L'ensemencement de l'arachide ne peut se faire que dans une terre suffisamment mouillée. Il accompagne donc le rythme des précipitations, chaque grosse pluie étant suivie de deux ou trois jours d'activité fébrile. C'est au cours de cette période que sont mis en pleine lumière le véritable pari que représente l'agriculture d'hivernage aux lisières sahéliennes du monde tropical et les risques encourus chaque année par la majorité des cultivateurs wolof. L'expérience paysanne atteste que les semis les plus précoces sont les plus productifs (et les moins dispendieux en semence... s'ils réussissent) ; mais ce sont aussi les plus vulnérables au rythme incertain des premières pluies de la saison humide. Les cultivateurs prennent donc couramment le risque de voir leurs premiers semis perdus pour avoir été mis trop précocement /p. 157/ en terre. En le semant parfois avant même la première chute d'eau, c'est surtout le mil qu'ils exposent dangereusement à connaître une très mauvaise levée ou à être grillé par la sécheresse [28] ; mais ils libèrent ainsi leur temps pour se consacrer à l'arachide dans les meilleures conditions possibles, après chaque précipitation importante. Sauf dans les familles dont le chef a gardé une forte autorité, la priorité donnée à l'arachide a donc pour effet soit d'avancer dangereusement, soit de repousser trop tardivement l'ensemencement des champs de céréales. Toutes les opérations de semis sont faites à l'aide de l'*iler* ou de la *daba*, les poquets étant grossièrement disposés en quinconce [29]. Mais l'arachide peut être mise en terre à l'aide d'un semoir léger à traction animale (fournie généralement par le cheval mais aussi par le chameau et l'âne), dont l'adoption permet non seulement d'étendre la surface cultivée par travailleur et de distribuer les graines en lignes à distance régulière, mais surtout d'opérer rapidement les jours rendus les plus propices par le rythme des pluies. La diffu-

[27] L'analyse des techniques de production dans le Cayor et le Baol a été exposée, dès 1952, par un des meilleurs connaisseurs de l'agriculture wolof, G.-E. Duranton, ingénieur des Services de l'Agriculture, dans un mémoire resté inédit et intitulé, *L'arachide en pays ouolof* (85 p. dactylographiées, Archives du 2e secteur agricole du Sénégal, Diourbel, mai 1952). L'auteur a bien voulu nous communiquer lui-même ce document et nous tenons à l'en remercier à nouveau ici, non sans rappeler les entretiens enrichissants et l'accueil cordial qu'il nous a plusieurs fois réservés à Diourbel et à Thiès. On retrouvera la substance de son mémoire dans le rapport de la C.I.N.A.M.-S.E.R.E.S.A. : "La région arachidière, 1ère partie, étude régionale" (Dakar 1960).

[28] Dans le Nord du Cayor et le Djolof, le mil doit fréquemment être semé deux fois et même trois fois sans qu'une récolte convenable soit pour autant assurée (étant donné la dimension extrêmement menue des grains de mil, des semis répétés ne représentent heureusement pas un gros gaspillage). En 1948, par exemple, dans la région située à l'Est de Louga, le troisième semis de mil effectué fin juillet ne devait donner que des résultats dérisoires.

[29] Les femmes disposent d'une *daba* à long manche, La *larmet*, qui permet de travailler debout. Les jeunes hommes utilisent le *conko*, petite *daba* à manche court, à l'aide de laquelle ils vont étonnamment vite. Le semis de l'arachide est souvent trop serré bien que l'on note que sa densité soit d'autant plus faible que le climat est plus humide, ce qui est rationnel.

sion particulièrement rapide du semoir attelé dans le Cayor et le Baol est à porter au crédit des cultivateurs de ces régions et représente une manière de compensation à la faible expérience terrienne dont ils ont hérité. Comme nous le vérifierons ailleurs, ce sont, en effet, les agriculteurs les moins riches en techniques traditionnelles qui se révèlent les plus réceptifs aux innovations et les plus ouverts au progrès, alors que les authentiques paysans restent d'autant plus fermement attachés à leurs systèmes de production ancestraux que ceux-ci s'intègrent dans un legs du passé plus complexe, plus élaboré, mais aussi plus clos.

Depuis dix à quinze ans, le succès du semoir attelé a pour effet la réduction progressive de l'appel de la main-d'œuvre saisonnière des navétanes qui venaient naguère en masse du Mali et de la Guinée louer leurs bras aux producteurs sénégalais. Ce renfort était particulièrement utile, dans la zone affectée par la saison végétative la plus brève, au moment des semis. Or, ce sont précisément les cultivateurs assez riches pour assurer l'entretien des navétanes qui ont le plus rapidement disposé des moyens mécaniques permettant d'ensemencer rapidement /p. 158/ de vastes surfaces sans appel à une main-d'œuvre d'appoint [30]. Cependant le très heureux perfectionnement technique que représente le semoir attelé (et la houe qui l'accompagne mais dont l'emploi est beaucoup moins répandu), est jusqu'ici au service exclusif de la plante de traite et ne fait que favoriser sa suprématie.

Jusqu'à la mi-août au moins, la compétition entre le mil et l'arachide se poursuit à l'occasion des travaux d'entretien, en particulier de la lutte contre les herbes adventices. Dès que les semailles sont achevées (exactement trois jours après), chaque champ d'arachide bénéficie d'un premier sarclage aussi soigneusement conduit que judicieusement fondé. Il s'agit du *radou*, opération qui consiste à passer l'*iler* en la glissant à quelques centimètres de profondeur sur la totalité de la surface du terrain cultivé. Le *radou* a trois objectifs. Il a d'abord pour but d'effacer l'emplacement des poquets ou des sillons, et de soustraire ainsi les graines à la recherche des animaux prédateurs ; il constitue, d'autre part, un premier désherbage qui facilite la levée de la plante et lui permet de prendre de l'avance sur la végétation adventice ; enfin et surtout, le *radou*, en ameublissant la surface du sol, entretient son humidité car il supprime l'évaporation par capillarité selon une véritable technique de dry-farming. Deux autres sarclages à l'*iler* sont généralement indispensables, l'un (*bayath*) dès la levée de l'arachide ; l'autre (*balarthy*) un mois plus tard ; ce dernier exige un soin particulier car il a lieu durant la floraison et il faut prendre garde à ne pas sectionner les gynophores.

Dans les travaux consacrés de fin juin à la mi-août à l'arachide, doivent être intercalés les soins élémentaires à donner aux cultures vivrières. Après l'achèvement du *radou*, il faut se préoccuper de désherber le mil qui vient de sortir de terre, de le semer à nouveau si la première tentative a échoué, de poursuivre l'ensemencement des variétés tardives, *sanio* et surtout *sorgho*. Presque aussitôt, il faut opérer le démariage des pieds qui le nécessitent, ce qui permet de repiquer de /p. 159/ jeunes plants à l'emplacement des manquants. Il est indispensable de trouver aussi le temps de semer les *niébé* ; généralement en culture intercalaire dans le mil, immédiatement après son premier sarclage. Certaines variétés peuvent attendre, pour être mises en terre, le second désherbage, opéré en moyenne au début d'août, mais trop fréquemment sacrifié à l'arachide. Le début de l'hivernage est aussi l'époque la plus favorable à la plantation du manioc [31] et il est préférable de ne pas trop la retarder pour que la plante bénéficie au maximum des pluies avant d'affronter la saison sèche. Bien qu'il occupe une surface encore réduite dans le paysage, le manioc joue désormais un rôle essentiel dans l'alimentation, Repiqué

[30] Les questions relatives aux navétanes ont donné lieu à de nombreux rapports et documents administratifs, en particulier à la fin de la dernière guerre mondiale, au moment où "l'effort de guerre" des Alliés assignait au Sénégal un rôle prioritaire dans la production des matières grasses. D'autre part, à peu près tous les travaux concernant l'arachide sénégalaise traitent longuement du statut et des tâches des navétanes. Aussi jugeons-nous inutile de revenir longuement sur cette migration saisonnière de main-d'œuvre, d'autant plus que, pour le pays wolof au moins, son rôle appartient au passé (il n'en va pas de même, nous le verrons, au Sud du Saloum où les navétanes onf fait souche et contribué au peuplement). On trouvera une solide mise au point sur les navétanes, comme d'ailleurs sur les différents problèmes de l'arachide, dans l'ouvrage de J. Fouquet, *La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquence économiques, sociales et juridiques* (Études sénégalaises, n° 8, Centre I.F.A.N., Saint-Louis, 1958, 263 p.). L'intérêt de cette synthèse déborde largement le Sine-Saloum et concerne en particulier tout le "bassin de l'arachide". Le livre de J. Fouquet offre, par ailleurs, une très substantielle bibliographie à laquelle nous nous permettons de renvoyer.

[31] Bien que l'on nous ait, de rares fois, signalé des accidents survenus à des chèvres et à des moutons, la quasi-totalité du manioc cultivé dans le Cayor comme dans tout le Sénégal, appartient à des variétés de manioc doux qui doit, par conséquent, être protégé par des clôtures contre la dent des troupeaux.

aux premières pluies, il produit à partir de six à huit mois durant de nombreuses années consécutives. Réservé d'abord à la soudure, il a pris, depuis une trentaine d'années, dans l'économie domestique, une place dont la croissance est parallèle au recul du mil. Une conséquence importante et méconnue de l'invasion des vieux terroirs céréaliers du Cayor par l'arachide est le développement de la culture du manioc dont la diffusion spontanée pallie progressivement le déficit souvent dramatique de la production vivrière traditionnelle.

Les deux premiers mois de l'hivernage sont donc le théâtre d'une activité incessante, conduite dans la hantise d'un rythme défavorable des pluies, et d'autant plus accablante qu'elle se déroule à l'époque de l'année où les ressources alimentaires sont les plus mesurées. Quand les greniers sont épuisés, il faut se contenter du manioc si l'on a eu la prudence d'en faire un enclos, et trop souvent travailler le ventre creux en vivant d'expédients : emprunts qui hypothèquent lourdement la récolte à venir, mise en gage par les plus fortunés du bétail et des bijoux à laquelle on ne se résout que la mort dans l'âme, récolte de produits de cueillette dont la quête à travers la brousse vient ajouter à la charge des travaux agricoles. C'est l'époque où, dans le Djolof et le Nord du Cayor surtout ; le *cram-cram* vient trop souvent suppléer l'insuffisante ration de couscous du seul vrai repas quotidien et où partout l'on fait le siège des commerçants et désormais des coopératives pour obtenir de ruineux "prêts de campagne".

À partir de la fin du mois d'août, la cadence des travaux devient moins précipitée et septembre offre un relatif répit. Il faut cependant poursuivre la défense des cultures contre l'invasion des herbes sauvages qui pullulent surtout sur les champs succédant aux jachères ; mais en /p. 160/ raison du développement de la végétation foliacée de l'arachide et des *niébé* qui couvrent presque totalement le sol, c'est à main nue que l'on procède à ces dernières opérations d'entretien. Vers le 15 septembre s'achève enfin la rude période de la soudure, grâce aux premières récoltes du *niébé* et du petit mil hâtif, le *souna*, que l'on cueille épi par épi, avant même, si nécessaire, qu'il soit parfaitement mûr.

La récolte de l'arachide s'échelonne, selon la date du semis et la variété cultivée, du début d'octobre à la mi-novembre, à l'issue d'un cycle végétatif de cent à cent vingt jours. C'est encore une tâche que l'on mène dans une hâte fébrile, harcelé par la crainte d'un arrêt brutal et prématuré des pluies. Un tel arrêt entraverait l'arrachage des graines et susciterait de grosses pertes en provoquant le durcissement de la couche superficielle du sol. Sa menace incite le cultivateur de la zone sahélo-soudanienne à récolter souvent dix à quinze jours trop tôt, au préjudice du rendement et de la qualité de sa production. C'est encore à l'*iler* que la quasi-totalité de la récolte d'arachide est faite car la mise au point et la diffusion d'arracheuses mécaniques se sont révélées beaucoup plus tardives et délicates que celles du semoir. Le souci d'une récolte aussi rapide que possible a pour conséquence une véritable course à la main-d'œuvre. Aussi, parallèlement au recul des effectifs des navétanes devant l'expansion : du semoir (recul accentué depuis 1959-1960 par le souci des Gouvernements de la Guinée et du Mali de retenir leurs ressortissants au service du développement de leur propre pays), un mouvement de migration temporaire a-t-il pris chaque année davantage d'ampleur dans les limites du territoire national. Ce sont surtout les jeunes gens du Fouladou, les *Firdou*, qui, profitant du décalage climatique entre "bassin de l'arachide" et Haute Casamance, viennent désormais louer leurs services pour l'arrachage des graines dans les régions les plus vulnérables à une interruption soudaine de l'hivernage [32]. Quant au battage et au ventilage des graines, ils s'échelonnent au long des premières semaines de la saison sèche, sans aucune exigence de calendrier [33]. Dernière opération de la saison agricole, la récolte des champs de *sanio*, puis de *sorgho*, enfin de *niébé* se déroule à partir de la mi-octobre et peut se poursuivre, pour les variétés les plus tardives, jusqu'en décembre.

/p. 161/

Les derniers nuages de l'hivernage balayés par le souffle tonifiant des alizés, la saison sèche s'ouvre alors dans une atmosphère d'allégresse. Tandis que les greniers pleins font oublier les priva-

[32] Voir ci-dessous chap. 12. On rencontre beaucoup moins de Firdou dans le Sud du bassin de l'arachide, c'est-à-dire en pays sérèr, que dans le Nord ou dans l'Est, pour trois raisons : d'abord la durée un peu plus longue de l'hivernage ; ensuite la densité plus forte de la population ; enfin, la part relativement plus faible de l'arachide par rapport aux cultures vivrières. Ainsi l'on a d'autant plus recours aux Firdou que l'hivernage est plus bref, que la main-d'œuvre locale est plus faible, que la part de l'arachide dans la surface totale cultivée par agriculteur est plus forte, enfin que l'emploi du semoir est plus répandu.

[33] La récolte étant laissée en meules sur le champ avant d'être battue et ventilée, il arrive que les pluies du *heug* la détériorent.

tions des mois passés, on guette avec impatience l'ouverture de la traite, c'est-à-dire de la période officielle de commercialisation des arachides, qui va permettre, si l'année est bonne, de payer ses dettes et surtout de vider avec ardeur les boutiques. Mais en mars déjà, avec l'arrivée de l'accablant vent d'Est, vont poindre les premiers soucis, ici l'épuisement des vivres, ailleurs l'assèchement des puits, tandis que s'installe partout une étrange léthargie associée au chômage forcé qu'impose, dans le cadre d'une agriculture sous pluie, un régime de précipitations d'autant plus implacable et parcimonieux qu'il est davantage soumis aux influences du Sahel. Il est donc inévitable que, dans les limites du territoire occupé dans les mêmes conditions historiques par la même population, les nuances régionales du paysage agraire comme les variations de densité du peuplement reflètent d'abord l'inégale sévérité du climat et soulignent l'impitoyable aggravation de la sécheresse à mesure que l'on monte en latitude.

C. – Les nuances régionales du paysage et des techniques agraires

1° Les confins septentrionaux du pays wolof

Le rôle historique joué par le Djolof et par les marches septentrionales du Cayor (Gandiolais et surtout Diambour [34] comme berceau initial du peuple wolof et tremplin de son expansion, peut seul expliquer le maintien et parfois même la vitalité de l'activité agricole aux environs et au Nord de Louga ainsi que dans l'îlot de vie sédentaire qui cerne Linguère et dans le semis très lâche de villages qui tel un cordon ombilical rattache les deux centres l'un à l'autre.

/p. 162/

Autour de Louga, c'est-à-dire au Sud du Bas Sénégal et de la réserve sylvo-pastorale de Mérinaguène qui échappent à notre domaine, et entre les massifs de sable côtiers et le méridien de Coki, le Gandiolais et le Diambour offrent la morphologie dunaire la plus typique et la plus dépouillée de tout le Sénégal, la plus vulnérable aussi à l'érosion éolienne. Au flanc des dunes rouges mises souvent à vif par les défrichements, se nichent de petits villages de cultivateurs dont le maintien apparaît comme un défi permanent au milieu naturel et à la pauvreté. Que ce soit à Niomré, à une quinzaine de kilomètres au Nord-Est de Louga, sur la piste ensablée qui perce à travers les fourrés d'épineux en direction du Lac de Guiers, à Ngueune Sar, sur la route Sud-Nord qui mène à Saint-Louis, ou en gagnant Léona droit vers l'Ouest, c'est-à-dire vers la côte, l'enquêteur enregistre dans tout ce domaine l'exacte répétition du même schéma agraire.

Des associations forestières initiales, le parcours ancien des champs n'a laissé subsister qu'un semis très clair d'arbres sélectionnés, souvent squelettiques, parmi lesquels dominent le *sing* au panache grêle et le précieux *soump* [35] à la silhouette noirâtre, auxquels s'associent de maigres peuplements de *kad*, de baobabs et de tamariniers à l'entour des villages, de pommiers du Cayor déséquilibrés par l'alizé aux approches de la côte. Au sol, un tapis discontinu d'herbes clairsemées, envahi de *cram-cram*, livre le sable à l'action du vent et du piétinement, sauf sur les jachères assez anciennes pour être ensevelies sous les buissons touffus du *n'guer* que rendent bientôt impénétrables les épines acérées des jeunes acacias et des jujubiers.

---

[34] Nous n'ignorons pas que le Diambour qui couvrait la région de Louga jusqu'au Walo et au Lac de Guiers, se comporta assez souvent en entité politique autonome du Cayor dont la frontière septentrionale passait aux environs de Guéoul (à une vingtaine de kilomètres au Sud-Sud-Est de Louga). Nous nous croyons cependant autorisé à situer la limite Nord du Cayor là où les pluies sont insuffisantes pour permettre des cultures régulières, c'est-à-dire entre Sakal et M'Pal, soit sur le parallèle 15°50', d'une part, en raison de la remarquable unité géographique du Cayor *stricto sensu* et de cette partie du Diambour, d'autre part, parce que de M'Pal au lac de Guiers s'étend un domaine très peu peuplé mais essentiellement pastoral, donc peul, qui sépare les agriculteurs wolof du Cayor de ceux du Walo, c'est-à-dire du delta du Sénégal ; enfin, parce que, historiquement, nous ne faisons aucun contresens puisque le *Diaraf* Diambour était, dans la hiérarchie traditionnelle, un vassal du *Damel* du Cayor.

[35] Du fruit du *soump*, les femmes tirent une huile comestible et de son sous-produit fabriquent du savon. Les branches souples du *soump* sont aussi d'une grande utilité dans la construction des habitations et la fabrication de l'outillage agricole. De l'avis des agriculteurs, ce sont les chèvres et les moutons qui, en consommant les fruits du *soump*, assurent sa dissémination et permettent à sa graine de germer dans des conditions comparables à celles de la graine de *kad*.

En saison sèche, la seule empreinte positive de la vie agricole semble se résumer en un quadrillage discontinu et d'une densité très variable, de haies visiblement plantées, faites soit de *pourghère* (*Jatropha curcas*), soit surtout d'une euphorbe laiteuse, le *salane* (*Euphorbia balsamifera*). Ces haies accompagnent les pistes les plus fréquentées et, de loin en loin, inscrivent un damier grossièrement géométrique au flanc des dunes. Elles délimitent surtout à proximité immédiate des villages les plantations de manioc qui forment les seuls îlots de verdure dans un paysage délavé ou rougeoyant selon la nature du sable. Îlots menus mais soigneusement enclos [36] pour les protéger de l'assaut du petit /p. 163/ bétail domestique qui quête en liberté sa pitance ou des troupeaux bovins souvent faméliques qui transhument, en longues théories nonchalantes, du lac de Guiers vers les escales de la voie ferrée ou du Ferlo vers les *niaye* de la côte.

L'activité productrice de l'hivernage imprime au paysage une marque aussi limitée dans l'espace que passagère en raison de la petitesse des villages et de la faible densité générale des hommes. Mais la collection des plantes cultivées est appauvrie par l'absence du *sanio*, le petit mil de loin le plus productif, éliminé sous l'effet conjugué de la brièveté des pluies et de la structure très sablonneuse des sols *dior* dominants. Aux abords immédiats des habitations, sur le périmètre où les détritus villageois entretiennent une relative richesse organique, s'étend le *tol-keur* (le champ de la maison), cultivé de manière à peu près permanente. Chaque carré dispose là de quelques ares de terrain, généralement consacrés à une récolte aussi précoce que possible de petit mil *souna* parsemé, de loin en loin, de quelques plants de *sorgho*. Mais l'extrême légèreté des sols *dior* sur lesquels sont implantés la plupart des villages, autorise ici l'arachide à envahir le *tol-keur* et à se glisser jusqu'à la *tapade* limitant les concessions familiales [37].

Le second élément du domaine cultivé de chaque village est constitué par les champs de brousse. Ceux-ci sont de préférence groupés et forment soit un ensemble homogène, soit plusieurs blocs situés alors à des pôles opposés de part et d'autre du village. Une telle discipline est d'autant plus facilement appliquée que les modestes installations du Gandiolais et du Diambour sont fréquemment commandées par un chef qui cumule en sa personne les fonctions de *lamane* et de chef de village, et pour qui tous les autres chefs de carré sont des parents ou des clients, Dans la plupart des cas, les enclaves cultivées ouvertes en brousse par un village sont au nombre de deux, portant les mêmes cultures mais représentant deux stades distincts de la même succession culturale. chacune d'elles doit donc regrouper des champs relevant de tous les carrés, ce que la faible densité rend aisément réalisable. Le premier bloc de cultures formant le *sondiane*, est constitué de champs défrichés au cours de la précédente saison sèche ; le second, appelé *diatti*, représente les terres cultivées depuis plusieurs années et en cours d'abandon. Chaque défrichement est donc tour à tour un *sondiane* et un *diatti* avant d'être réoccupé par la brousse. Comme les défrichements prennent /p. 164/ en général la topographie dunaire en écharpe, chacun a des chances d'offrir, à côté d'une écrasante majorité de sols *dior*, quelques plaques de *dek* ou de *dek-dior* qui permettent l'introduction de furtives nuances dans le paysage cultivé.

En principe, le mil, c'est-à-dire le *souna*, est confié aux champs venant de bénéficier d'une jachère naturelle assez longue. Il est donc semé de préférence sur les défrichements des *sondiane*, où le sol est moins minéral, moins démuni de matière organique que sur les périmètres cultivés les années précédentes. La succession normale fait intervenir l'arachide après le mil et le *niébé* en culture pure la troisième année. Une autre formule couramment usitée consiste à faire alterner mil et arachide jusqu'à épuisement du sol, soit pendant quatre ou cinq ans. Mais, surtout depuis que l'on dispose de semoirs attelés, la part de l'arachide s'étend aux dépens des deux autres plantes, soit en reléguant le *niébé* sur de petites parcelles marginales, soit en semant la plante de traite deux ou trois années consécutives sur la totalité du champ, jusqu'à son abandon. Tel est le cas sur la plupart des *diatti* où la place faite au mil est très loin de représenter la moitié ou le tiers de la surface cultivée et où il arrive qu'il soit totalement absent.

---

[36] Quand elles sont en fonction autour du manioc, les haies vives sont renforcées de branchages d'épineux coupés, soigneusement enchevêtrés.

[37] La présence d'arachide sur le *tol-keur* d'un carré est un signe de dissociation familiale ou d'émancipation des jeunes car traditionnellement le *tol-keur* est un élément essentiel du champ vivrier du chef de famille sur lequel toute la main-d'œuvre doit travailler et dont la production est destinée au grenier de réserve familial.

Ces champs de brousse (complétés de parcelles de *sorgho* logées dans les dépressions interdunaires) ne bénéficient qu'exceptionnellement d'un engraissement volontaire, sauf dans le Gandiolais où le voisinage des troupeaux peul campant en saison sèche dans les dunes côtières, permet d'assez fréquents échanges de services entre éleveurs et agriculteurs. Mais on ne peut pas plus parler de système de fumure organisé que d'assolement. Le seul procédé de régénération des sols après trois, quatre ou cinq ans d'exploitation, est la jachère spontanée, plus buissonnante qu'arbustive, et dont la durée est fonction des disponibilités en terre de chaque village ; on peut estimer que, pour remplir son office, elle doit s'étendre sur une période allant de cinq à dix ans [38]. L'itinérance des surfaces cultivées tournant autour d'un centre fixe formé par le village et sa ceinture de *tol-keur*, est donc le principe sur lequel est fondée l'exploitation des champs de brousse. Il faut cependant proscrire toute systématisation, en particulier ne pas imaginer l'ouverture /p. 165/ des *sondiane* et l'abandon des *diatti* comme des opérations globales intéressant en même temps la totalité de leur surface. Fréquemment, *sondiane* et *diatti* d'une famille ou même d'un village forment un bloc de cultures unique sur lequel sont juxtaposés des champs d'âge différent. À une extrémité du périmètre cultivé, la pièce la plus récemment conquise sur la brousse constitue le *sondiane* ; à l'autre extrémité, les parcelles soumises à une dernière année de culture représentent la phase ultime du *diatti*. La surface défrichée chaque année correspondant à celle livrée à la jachère, l'ensemble des champs cultivés enregistre un glissement dans l'espace, un mouvement de décalage évoquant une lente reptation.

C'est un tableau d'une vie agricole plus précaire et plus fugace encore qu'offrent les paysages cultivés du Djolof ou, plus exactement des menues enclaves de vie sédentaire isolées en plein Ferlo, à plus de cent vingt kilomètres à l'Est du méridien de Louga, et dont Linguère forme le centre de gravité. Quand on élimine l'étude de la vie pastorale peul et celle des installations récemment implantées autour des forages profonds, cette dernière relevant du processus de colonisation des Terres Neuves, les clairières ouvertes par les villages échelonnés à proximité de la vallée fossile du Ferlo ne mériteraient aucune mention particulière si elles ne représentaient, avec leurs quinze à vingt mille cultivateurs wolof, l'unique survivance du prestigieux empire du Djolof. L'immensité de l'espace disponible rend encore plus mouvant et éphémère que dans le Diambour le domaine des cultures et le seul facteur, extrêmement impérieux ici, de fixation des villages est le voisinage de la vallée fossile, dans les argiles de laquelle se localisent, durant la saison sèche, les ressources en eau les moins inaccessibles. À peine convient-il de rappeler que les boisements d'*Acacia raddiana* disparaissent avec les sables de l'erg du Cayor, tandis que se multiplient, quand on s'enfonce vers l'Est, le peuplement d'*Acacia senegal* dont la gomme, recueillie au cours de la saison sèche selon des procédés de cueillette expéditive, procure quelques rentrées d'argent. Par contre, on ne peut pas ne pas évoquer la question du très probable dépeuplement du Djolof occidental depuis l'époque où il formait le cœur d'un empire recouvrant tout le Sénégal septentrional et le tremplin de l'expansion wolof aussi bien en direction de la côte que de celle du Saloum. Pour expliquer ce dépeuplement, la modification de certaines conditions naturelles, hydrologiques et climatiques, offre une série d'hypothèses qui ne sont pas à éliminer sans examen attentif. Il conviendrait, en particulier, d'établir si la basse vallée du Ferlo (le Bounoum des anciens textes) n'était pas, il y a quelques siècles, beaucoup plus profondément et régulièrement envahie par les eaux du Lac de Guiers qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous ne pouvons cependant aborder /p. 166/ cette question car elle est étroitement dépendante de l'étude de la vallée du Sénégal et des changements enregistrés par le régime du Fleuve, notamment de ses crues, depuis le XVIII^{e} siècle, sous l'effet du déboisement de son bassin versant et de l'arasement de divers seuils rocheux. Une autre source d'explication du dépeuplement et du vide humain actuel du Djolof occidental réside dans un double mouvement d'hommes que d'attentives recherches historiques pourraient approfondir : d'une part, une incessante émigration de ce pays difficile et exposé en direction des terroirs du Cayor, du Baol et du Saloum, que rendent plus accueillants leurs sols plus légers, leur climat plus humide ou leurs nappes phréatiques moins profondes ; d'autre part, le lourd tribut payé par la région, en raison de

[38] Bien entendu, l'efficacité d'une jachère en un temps donné dépend d'abord de l'état du sol qu'elle est chargée de régénérer. En fait, de nombreux emplacements, d'accès facile et de sol favorable, ne connaissent jamais que de très brèves jachères, inférieures à cinq ans, tandis que les secteurs du terroir les plus isolés sont volontiers abandonnés à la brousse. Les jeunes gens, en particulier, dont le seul souci est la production commercialisable, savent bien que l'arachide se satisfait de sols très pauvres en matière organique et qu'ils ont intérêt à établir leurs champs personnels sur des jachères récentes où le défrichement demande peu de temps et où l'on peut sans inconvénient semer directement l'arachide.

sa situation géographique, à l'insécurité et à la traite des esclaves. Au XIX[e] siècle encore, seul le Walo [39], durement razzié et dépeuplé, a aussi sévèrement pâti des expéditions des Maures [40].

On a cru ranimer ce vieux pays en surmontant son isolement par la construction, dès 1931, de la voie ferrée Louga-Linguère. L'insignifiant effet de celle-ci ne prouve-t-il pas que ce "Far East" septentrional, dont le vide et la démesure découragent les efforts de toute agriculture manuelle, ne peut que végéter dans la pauvreté et l'abandon si ses derniers agriculteurs ne se résolvent pas à une conversion radicale qui permette la mobilisation totale de l'espace (y compris, évidemment, des points d'eau) au service exclusif de spéculations pastorales ?

2° L'agriculture caractéristique du Cayor central

C'est entre le parallèle de Kébémer et les approches de la voie ferrée Thiès-Diourbel que l'on peut situer le cœur du pays wolof traditionnel correspondant au Cayor central et au Baol occidental. Du point de vue agraire, le territoire le plus représentatif du système d'occupation du sol par les agriculteurs wolof est limité, vers l'Ouest, par la ligne de /p. 167/ chemin de fer allant de Thiès à Saint-Louis et, vers l'Est, par l'ancienne frontière entre le domaine historique des sédentaires et celui des pasteurs, c'est-à-dire une ligne à peu près conforme au méridien joignant Louga à Diourbel par Sagatta et Thilmakha. Ainsi que nous l'avons montré, la densité de la population croît rapidement du Nord au Sud, de sorte que, malgré l'augmentation progressive de la pluviométrie et des rendements, le domaine des cultures se confond très vite avec l'intégralité de l'espace. Seules varient, avec la densité des hommes et, dans l'ensemble, en accord avec un potentiel agricole commandé par le total annuel des pluies, la durée des jachères et les surfaces qu'elles occupent dans le paysage rural. Dans toute la zone envisagée, les seules nuances que parvient à déceler l'enquête géographique, tiennent à l'ancienneté ou à la dimension des villages et, de loin en loin, à l'accentuation de la topographie dunaire et du drainage saisonnier [41]. Mais le système de production est partout rigoureusement identique et le trait dominant du paysage reste une uniformité d'autant plus saisissante qu'en raison de la petitesse et de la proximité des villages, on passe ordinairement d'un finage aux finages voisins sans qu'intervienne, en hivernage, aucune solution de continuité dans les cultures. Nulle part, en conséquence, la terre n'est plus strictement partagée et l'application des règles foncières coutumières n'est plus vivante qu'en ce vieux pays de lamanat, de *léou* ou et de *gormone*, où l'essor démographique des récentes décennies a porté la densité de la population à des chiffres de l'ordre de trente, quarante, cinquante, voire soixante habitants au kilomètre carré.

Le système de culture ne se distingue guère de celui que nous avons analysé dans le Nord du Cayor que par une plus grande intensité, une moindre mobilité des champs et, parfois, des efforts mieux soutenus parce que plus rentables en vue d'améliorer les techniques et d'exploiter une gamme des plantes cultivées un peu plus étendue. En ce dernier domaine, l'enrichissement essentiel provient de la présence du petit mil tardif, le *sanio*, dont l'intérêt ne réside pas seulement dans des rendements très sensiblement plus élevés que ceux du *souna* [42], mais /p. 168/ aussi dans un calendrier des façons cultu-

---

[39] Le Bas Sénégal où le *Brak* du Walo ne disposant alors que d'une autorité discutée et de très maigres forces, était l'objectif désigné des incursions maures. Le Walo servit ainsi d'État tampon qui évita aux habitants du Cayor de subir les mêmes menaces que ceux du Djolof, ce qui contribue à rendre compte des contrastes de densité et de développement agricole entre les régions de Louga et de Linguère. À l'amont du Delta, au contraire, le Fouta-Toro disposait d'une organisation fortement structurée dans les domaines politique et religieux et de forces respectables sur le plan militaire, de sorte que les Maures, franchissant le Fleuve, allaient opérer beaucoup plus loin, vers le Sud, c'est-à-dire dans le Djolof.

[40]) Nous ne faisons pas seulement allusion aux témoignages écrits du XIX[e] siècle, du livre de G. Mollien (*Voyage à l'intérieur de l'Afrique*…, p. 198), aux récits de l'époque de Faidherbe, mais aux traditions et aux souvenirs circonstanciés que transmettent encore vieillards et griots du Djolof, notamment dans l'entourage des descendants des N'Diaye.

[41] Dans de rares cas aussi, à la présence d'établissements maraboutiques tels ceux de Méoudou, à l'Ouest de Thilmakha, ou des environs de Gaouane, à une trentaine de kilomètres au Nord-Nord-Est de Bambey. Mais ces grandes fermes mourid ne tiennent que très peu de place au milieu d'une masse rurale de petits paysans indépendants, alors qu'au contraire elles jouent un rôle essentiel à quelques dizaines de kilomètres vers l'Est, dans la zone de colonisation récente, à l'étude de laquelle nous les rattachons.

[42] On estime que, dans cette région, le rendement du *sanio* est de l'ordre de 600 à 800 kg à 1'hectare, alors que celui du *souna* atteint, dans les meilleures conditions, 400 kg. Il est juste d'ajouter que le *souna* est beaucoup plus apprécié des consommateurs et a des qualités diététiques supérieures.

rales plus aisé à harmoniser avec celui de l'arachide. En effet, tandis que le *souna* est semé très tôt et doit être débarrassé de la végétation adventice immédiatement après les premières pluies, soit au moment même où l'arachide mobilise tous les efforts, le *sanio* peut être ensemencé plus tardivement et attendre plus d'un mois après le déclenchement de l'hivernage pour recevoir les premiers soins d'entretien. Les cultivateurs ont donc un double intérêt à faire du *sanio*, et pas seulement du *souna*, dès que la longueur de la saison des pluies les y autorise et ils le font chaque fois que l'état de leurs champs le leur permet. Contrairement à une légende tenace répandue dans trop de rapports techniques, ce n'est pas pour récolter "avec insouciance" dès le mois de septembre et assurer une soudure toujours délicate qu'ils substituent dans les champs de brousse la céréale la plus précoce à celle qui offre les meilleurs rendements, mais parce qu'ils savent que cette dernière exige des sols plus profonds, plus riches en humus et moins meubles que ceux qu'ils peuvent désormais, dans la plupart des cas, lui offrir. Partout où les conditions climatiques autorisent sa culture, l'absence ou le recul du *sanio* sont à imputer à la disparition des sols forestiers, au raccourcissement des jachères, au lessivage des horizons pédologiques superficiels, c'est-à-dire à l'arachide [43].

Malgré la présence de quelques grandes exploitations animées par des personnalités religieuses et la croissance des villages dont la situation sur le réseau routier favorise le développement, ce sont les petits villages, de l'ordre de cent cinquante à deux cents habitants, qui offrent le schéma agraire le plus caractéristique de la zone étudiée et le plus répandu. Sous l'effet de la densité de la population, l'invasion de l'espace par les surfaces cultivées s'accompagne d'une organisation de plus en plus systématique de leur exploitation. Dans la périphérie immédiate des concessions, le *tol-keur* est à peu près toujours consacré chaque année à la culture familiale du *souna* et c'est de préférence dans son périmètre que sont établis les enclos de manioc, souvent directement adossés à la *tapade* ceinturant les habitations. C'est également au contact de celles-ci que sont plantés les arbres fruitiers, papayers et surtout manguiers, ces derniers /p. 169/ formant parfois, notamment dans les environs de Tivaouane, de véritables vergers. Au-delà du cercle occupé par le village, les *tol-keur* et éventuellement les plantations fruitières, s'étend le domaine des champs de brousse où, contrairement à la situation évoquée dans le Cayor septentrional, les cultures occupent une surface équivalente à celle des jachères et, en moyenne au-dessus d'un seuil de l'ordre de quarante habitants au kilomètre carré, une surface supérieure.

Pas plus ici que dans les régions moins peuplées, les champs ne s'inscrivent de manière permanente dans le paysage. En saison sèche, hormis le voisinage pelé et poussiéreux, taché de plaques de verdure par le manioc, des *tol-keur*, toute la brousse retrouve la grisaille anonyme des jachères. Sous l'invasion des champs par les buissons du *n'guer* ou du *rhât*, le parcellaire du dernier hivernage est effacé en quelques semaines. Mais la campagne tout entière reste en permanence piquetée par l'habituel semis d'arbres sélectionnés ; tandis que le *sing*, le baobab, le tamarinier, gardent leur densité, le *soump* se raréfie, alors que le *kad* se multiplie à mesure que l'on approche du pays sérèr. D'autre part, le rônier forme parfois des peuplements fournis et homogènes, dont l'origine est très probablement due à l'initiative humaine ; c'est le cas notamment aux environs de Pire-Gourèye, ceinturé par une rôneraie dont la surface est estimée à plus de 6 000 hectares. Ce parc résiduel, dernier mais précieux témoin de la forêt sèche au milieu de laquelle les terroirs villageois ne formaient encore, au début de ce siècle, que des clairières, est aujourd'hui moins utile par les produits de cueillette qu'il fournit que par son rôle d'agent de fixation des dunes et de régénération des jachères ; il semble devoir être logiquement menacé de disparition par l'intensification des cultures annuelles. Trop de terroirs, particulièrement à l'entour des plus gros villages, offrent déjà le navrant spectacle de vastes surfaces où le sable vif, mobilisé par le vent, a remplacé des sols agricoles auxquels un déboisement intégral et des cultures incessantes ont fait perdre à la fois toute structure et toute fertilité.

[43] C'est là une forme méconnue, insidieuse et à nos yeux essentielle, du moins dans le Cayor et le Baol, de l'influence de l'arachide sur le recul des cultures vivrières, en particulier sur la chute des tonnages de céréales produits. Certes, nous ne pouvons, faute de place, transcrire dans cet ouvrage le détail de nos observations, mais nous avons maintes fois noté que, dans des conditions climatiques identiques, la place faite au *sanio* est d'autant plus réduite que les jachères sont plus brèves. Comme chaque travailleur cultive à peu près la même superficie d'arachide (c'est-à-dire la superficie maxima permise par le climat et les moyens techniques employés), on peut affirmer qu'à pluviométrie égale, donc sur le même parallèle, la place du *sanio* est d'autant plus faible que la densité de la population est plus élevée.

Mais l'agriculture sénégalaise, aussi spéculative soit-elle, a heureusement un héritage riche d'expériences fécondes bien que méconnues ou sous-estimées. C'est en effet au moment même où les densités deviennent les plus fortes, c'est-à-dire où la présence de l'arbre dans le paysage cultivé devrait être la plus contestée, que, sur la frange méridionale du domaine étudié, les témoins de la végétation naturelle plus ou moins mêlés d'espèces anthropiques sont relayés par les peuplements de plus en plus réguliers d'un parc homogène, non plus sélectionné dans le stock végétal spontané, mais substitué à celui-ci et entretenu comme un /p. 170/ instrument essentiel de fixation et de fertilisation des sols. En somme, aussi impressionnante que soit, autour des escales et le long de certains axes, de la voie ferrée Tivaouane-Louga notamment, l'étendue des plaques de *n'guer* totalement déboisées, c'est-à-dire de l'empreinte laissée par des cycles d'exploitation poussés jusqu'à l'épuisement du sol, l'arbre est rarement absent du domaine des grands champs dès qu'on s'enfonce en brousse.

La nature sablonneuse des sols *dior* qui dominent encore largement ici et l'amenuisement de leur teneur en matière organique consécutif à la densité des cultures, permettent de donner à l'arachide la place essentielle dans ces grands champs établis à la périphérie des *tol-keur*. Si elle existe encore dans le vocabulaire, l'opposition entre *sondiane* et *diatti* n'est plus guère perceptible dans le paysage agraire. La distinction la plus générale est à faire entre les champs les plus proches du village et le plus fréquemment cultivés, et les champs les plus éloignés où les jachères sont volontiers plus longues. Sur les premiers, l'arachide l'emporte, parfois de manière presque exclusive, en fréquence et en étendue. Elle passe alors en tête de la succession culturale qui comporte en moyenne trois ou quatre ans d'exploitation avec, dans l'ordre, une récolte d'arachide, une récolte de *souna*, une et souvent deux récoltes d'arachide, suivies de deux (ou trois) années de jachère. Sur les champs les plus éloignés, mieux pourvus en matière organique, le mil reste en tête de la succession des cultures et le cycle d'exploitation comprend trois ou quatre ans de culture alternante cérérale-arachide, suivis d'une jachère spontanée dont la durée dépend des disponibilités en terre de chaque famille, mais qui est généralement de l'ordre de quatre à cinq ans. C'est aussi aux lisières des terroirs villageois que sont le plus souvent localisés les champs de *sanio* établis, l'année de leur défrichement, sur les plus vieilles jachères où les sols ont retrouvé un taux humique et une cohésion suffisants. Un autre emplacement privilégié pour le *sanio* est représenté par les sols de type *dek-dior* dont l'extension croît en direction du Sud c'est-à-dire à mesure que s'organise le drainage saisonnier. Mais, en raison même de l'allongement de la saison pluvieuse, ces sols peuvent être à leur tour envahis par l'arachide ; si la graine est semée dès les premières précipitations, elle peut en effet être mûre à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, donc avant la fin des pluies, le sol étant encore suffisamment meuble pour permettre la récolte. Il y a là une nouvelle possibilité d'étendre l'arachide aux dépens du mil que beaucoup de cultivateurs ne se privent pas d'exploiter les années où les pluies sont précoces.

Niébé, en petits champs autonomes s'ils sont hâtifs, en culture intercalaire dans le *souna* pour les variétés tardives, et *sorgho* tapi en /p. 171/ contrebas des dunes, complètent l'inventaire monotone d'un schéma de terroir reproduit, identique à lui-même, à des centaines d'exemplaires, de Kébémer à Sagatta, de N'Dande à Pékess et Thilmakha, ou de Méké aux lisières des Terres Neuves et du pays sérèr.

Des jachères buissonneuses renforcées par un parc arboré très clairsemé et d'autant plus chétives et inefficaces qu'elles sont plus brèves, représentent donc, au-delà du périmètre étroit des *tol-keur*, le procédé à peu près exclusif de régénération des champs de brousse. Sans doute les bovins ne sont-ils pas totalement absents des villages wolof. Tous les cultivateurs ont l'ambition d'en acquérir et un certain nombre en possèdent quelques têtes. Mais plus on est intégré dans les circuits de l'économie de marché et spécialisé dans la production de l'arachide, moins l'on est en mesure d'investir ses ressources en numéraire dans du bétail puisqu'elles sont indispensables à la vie quotidienne. D'autre part, l'entretien du troupeau rencontre dans le Cayor central de graves difficultés, l'eau et le pâturage faisant souvent défaut durant la seconde partie de la saison sèche. Seuls les villages disposant de basfonds longtemps humides parviennent à nourrir leurs bovins toute l'année sur leur propre terroir. Dans la plupart des cas, les bêtes doivent être confiées à des bergers, wolof ou peul, et transhumer pendant quelques mois vers la côte ou vers le Djolof. Aussi leur faible nombre et leurs déplacements périodiques rendent-ils leur rôle de producteurs d'engrais extrêmement discret. En hivernage cependant, la plupart des villages disposent d'une zone en jachère que l'on clôture et où le bétail est regroupé et

obligatoirement cantonné. D'autre part, l'apport organique des troupeaux peul campant en saison sèche à proximité des marchés ou dans les villages disposant de puits abondants, n'est pas négligeable. Mais ces palliatifs sont sans rapport avec le rythme des cultures et ne représentent en rien une association systématique du bétail à l'enrichissement des sols agricoles ; seuls les *tol-keur* sont véritablement fumés par le cheval, les moutons, les détritus ménagers.

Qui analyse un système de production aussi sommaire que celui des cultivateurs wolof, ne peut manquer d'être saisi d'étonnement devant l'absence ou le caractère élémentaire ses procédés d'entretien un capital pédologique dont la pauvreté initiale le dispute à la fragilité. Il convient cependant de se placer dans une perspective dynamique pour comprendre que le processus d'appauvrissement organique des sols, consécutif aux défrichements ayant abouti à l'utilisation de la totalité de l'espace, a longtemps été conforme aux exigences de la culture de traite, donc aux intentions et aux intérêts financiers immédiats des producteurs. En effet, à travers tout le Sénégal, l'expérience révèle que l'arachide, /p. 172/ comme toutes les légumineuses, prend un développement foliacé excessif et ne donne qu'un rendement médiocre si elle est cultivée sur des sols forestiers trop riches en matière organique. Compte tenu de leur adhésion à une économie de marché les incitant à ne plus produire eux-mêmes la totalité ni même l'essentiel de leurs besoins en produits vivriers, on peut schématiquement considérer que c'est seulement depuis deux ou trois décennies que le problème de la régénération organique des grands champs de brousse se pose avec acuité aux cultivateurs du Cayor central et du Baol occidental.

Ainsi, l'accaparement de l'espace par l'arachide, l'extension des friches à *n'guer*, la dégradation du stock arboré ont-ils entraîné un grave appauvrissement organique et, par voie de conséquence, minéral des sols, quand ce n'est pas, comme dans les cas extrêmes, une remise en marche des processus de la morphogénèse dunaire. Une littérature technique abondante a dénoncé cet enchaînement évident responsable de la destruction de l'équilibre écologique naturel. Mais un nouvel équilibre conforme aux exigences pédologiques de l'arachide et satisfaisant aux besoins d'une économie moderne nécessairement fondée sur des échanges et une spécialisation régionale, ne s'est-il pas créé ? Bien plus que les traces, certes trop nombreuses mais effaçables si on le veut, d'une érosion inévitablement ranimée par le déboisement, n'est-ce pas, quand on prend quelque recul, la pérennité de la production des terroirs arides et sablonneux du vieux pays wolof que l'on devrait mettre en lumière ?

3° Les types d'adaptation aux situations marginales

À cette analyse de l'agriculture wolof la plus typique, conduite à partir des villages du Cayor central, il conviendrait, dans une étude moins globale, d'apporter quelques nuances. C'est sur les marges du domaine relevant d'une occupation wolof ancienne que se rencontrent les plus significatives, non pas parce qu'elles esquissent un découpage régional, mais parce qu'elles apportent l'illustration de la plupart des thèmes ou des hypothèses formulées au cours des pages précédentes.

a) L'occupation tardive du secteur côtier. - Voici d'abord le secteur occidental, localisé à l'Ouest de la voie ferrée conduisant de Tivaouane à Kébémer et Louga, et dont le premier caractère est d'offrir une topographie dunaire beaucoup plus accentuée et régulièrement ordonnée que le Cayor central. Dans ces cantons côtiers (mais qui tournent le dos à la côte), des facteurs historiques ont ralenti et retardé le /p. 173/ peuplement. C'est le cas, par exemple, dans l'ancien canton de M'Baouar où le caractère relativement récent de la prise de possession du sol est attesté par l'absence de *lamane* et la répartition de la terre entre des *gormone* attribués aux premiers défricheurs par la monarchie du Cayor. Malgré un mouvement d'immigration qui se poursuit, facilité par l'absence de droits fonciers patrimoniaux et la disparition des redevances seigneuriales, la densité de la population n'atteint encore qu'une vingtaine d'habitants par kilomètre carré. Aussi le paysage est-il beaucoup plus boisé qu'à l'Est de la voie ferrée. Aux acacias et aux *soump*, se mêlent en grand nombre les *néou*, les pommiers du Cayor localisés volontiers au sommet des dunes, tandis que, au sol, le tapis buissonneux des combrétacées, des jujubiers et du *n'guer* prend souvent un fort développement qui traduit la longueur des jachères. Malgré la vigueur de leur topographie, les grands alignements de dunes sont ici (sauf au contact des massifs côtiers qui échappent à notre domaine et qui, à l'exception de quelques *niaye* récemment mises en valeur, sont déserts) parfaitement fixés par la densité des boisements et l'horizon superficiel

des sols révèle souvent une teneur en matière organique qui apparaît remarquable à qui tient compte de la nature essentiellement sahélienne de la végétation.

Comme partout, les seuls champs permanents sont représentés par les *tol-keur* pratiquement toujours voués au *souna*. Les champs de brousse forment en hivernage de grandes enclaves cultivées, groupées d'un même côté du terroir, tandis que de vastes secteurs en jachère sont affectés au bétail. Bien qu'ils soient souvent voisins ou même adjacents, *sondiane* et *diatti*, beaucoup plus étendus qu'ils le sont plus au Nord, dans le Gandiolais, ont encore une signification. Si, au long de successions culturales de trois, quatre ou cinq ans, suivies de jachères de durée comparable mais pouvant atteindre une décennie, ils sont les uns et les autres alternativement consacrés aux céréales et à l'arachide, ce sont toujours les premiers qui portent, l'année de leur défrichement, le champ de *sanio*, tandis que le *souna* intervient en fin de cycle. Mais jamais ici les jachères ne sont assez brèves et le sol n'est suffisamment dépourvu d'humus pour que la graine précède la céréale sur les défrichements. D'autre part, favorisé sans doute par la proximité de la côte, c'est-à-dire une moins sévère sécheresse atmosphérique qu'à l'intérieur, le manioc connaît un succès remarquable, en particulier au bas des versants, sur les sols *dek-dior* où ses plantations sont de préférence fixées.

Un dernier trait de l'économie rurale de ces marges occidentales est la présence d'un troupeau sensiblement plus important que dans le /p/ 174/ Cayor central. Cette importance tient d'abord au séjour en saison sèche, et parfois toute l'année, de troupeaux peul qui ne se cantonnent pas en permanence à proximité des points d'eau des *niaye* côtières, mais se rapprochent fréquemment des escales échelonnées le long de la voie ferrée où les produits laitiers trouvent des débouchés. Elle résulte aussi d'une plus grande richesse des sédentaires en bovins ; leurs récoltes de mil, de manioc, de *niébé*, suffisant à satisfaire l'essentiel de leurs besoins alimentaires, les cultivateurs peuvent plus facilement qu'ailleurs investir dans du cheptel. De plus, l'abondance des jachères et des ressources en eau permettant d'entretenir sur place, durant toute l'année, ce bétail, celui-ci peut jouer un rôle notable dans la fertilisation des *tol-keur* et même des champs de brousse au repos. La présence de ce troupeau se traduit très visiblement dans le paysage agraire. Les dunes ne sont pas seulement boisées, elles sont aussi quadrillées par un réseau de haies vives beaucoup plus régulier et cohérent qu'il ne l'est nulle part ailleurs en pays wolof. Chemins, voies d'accès aux puits et aux mares, champs de manioc, parcs à gros et petit bétail, sont enfermés par des plantations vivaces d'euphorbes, tandis que les limites des champs de brousse et des zones en jachère sont habituellement soulignées par des alignements de branchages épineux formant des clôtures saisonnières [44]. Si l'on cherchait à faire image et à schématiser, on pourrait évoquer un paysage de bocage et l'opposer aux campagnes dénudées et aux grands champs ouverts qui couvrent le Cayor central, en soulignant que le premier répond à une économie rurale diversifiée qui associe cultures vivrières, production de traite et élevage, tandis que les seconds sont par excellence le domaine de la monoculture de l'arachide.

b) La pression des pasteurs sur les confins orientaux. - Une autre nuance significative à signaler brièvement est celle qu'offrent les confins historiques du Cayor et du Baol, soit les marges sud-orientales du territoire étudié. Voici, par exemple, presque à mi-chemin entre Thilmakha et Diourbel, le secteur animé par le vieux village de Keur Galgou, jadis doublement frontière puisque situé à la fois sur la ligne de contact entre le domaine des cultivateurs wolof et des pasteurs peul, et sur la limite politique séparant les terres du *Teign* du Baol de celles du *Damel* du Cayor. Une situation relativement méridionale et l'approche de l'ancienne vallée du Sine expliquent l'organisation progressive du /p. 175/ drainage, le colmatage par des sols argileux des bas-fonds allongés entre les dunes, l'existence de mares pérennes ou du moins très tardives. La présence de ces mares rend à son tour compte de l'importance des troupeaux bovins que l'on rencontre ici en saison sèche, dont une partie appartient aux villageois et l'autre à des Peul regagnant le Djolof dès que s'ouvre l'hivernage.

[44] Quand un champ de manioc est épuisé et déplacé, la haie qui avait été plantée pour 1e protéger n'est évidemment pas arrachée. Ainsi les champs de manioc sont beaucoup moins nombreux que les parcelles encloses par des haies vives dont la plupart semblent n'avoir aucune fonction et paraissent enfermer sans raison des secteurs de brousse inculte. La fréquence particulière de ce dernier phénomène que nous n'avons pas noté ailleurs, s'explique par le fait que le manioc est ici assez fréquemment cultivé en brousse tandis que, dans le reste du Cayor, ses enclos plus menus sont établis à proximité immédiate des villages.

L'organisation du terroir se calque, avec une netteté nulle part ailleurs aussi évidente, sur la topographie. La partie supérieure des dunes, aux sols *dior* très lessivés, est par excellence le domaine du *souna* et de l'arachide ; en contrebas, sur la partie inférieure des versants, les sols *dek-dior* sont de préférence consacrés au *sanio* ; enfin, les terres argileuses, compactes et humides des dépressions interdunaires sont spécialisées dans la production du *sorgho*, Par contre, le manioc est totalement absent des champs de brousse et l'on n'en rencontre que de très discrètes parcelles à l'intérieur des villages. Beaucoup de familles ont même absolument renoncé à en faire, découragées de voir leur plantations dévastées. Les cultivateurs sont formels : en cette zone relativement proche du Djolof, où les mares de saison sèche provoquent la concentration d'un nombreux bétail transhumant, sur cette ancienne frontière où les pasteurs viennent séjourner en vertu de droits immémoriaux, les haies ne résistent pas à la pression des troupeaux peul et il est vain de faire du manioc. Le paysage atteste que les éleveurs font ici la loi en saison sèche [45]. Les haies vives sont extrêmement rares, beaucoup plus que dans le Cayor central lui-même et l'on n'en rencontre pratiquement pas à l'extérieur des villages. Sans doute les bovins appartenant aux cultivateurs passent-ils l'hivernage sur place ; mais leurs effectifs sont incomparables aux théories innombrables en provenance du Djolof, et chacun étant responsable de ses bêtes et des dégâts qu'elles peuvent provoquer, choisit soit de les faire garder par ses garçons, soit de les nourrir à l'attache.

c) L'empreinte sérèr sur les marges méridionales. - C'est sur la frange méridionale du pays wolof traditionnel que nous relèverons le troisième type de nuance à apporter à l'analyse des paysages agraires conduite d'abord dans le Cayor central. Qui, partant de Méké ou de Pékess, prend la direction du Sud en empruntant la route conduisant à Bambey par Baba-Garage, ou bien coupe droit à travers la campagne pour rejoindre la voie ferrée Khombole-Bambey par un itinéraire perpendiculaire /p. 176/ à celle-ci, voit progressivement le décor arboré du paysage devenir plus fourni et, à une distance moyenne de l'ordre de dix à vingt kilomètres de l'axe ferroviaire, découvre qu'il a insensiblement pénétré dans un véritable parc d'autant plus homogène qu'il est plus dense. Tandis que les espèces signalétiques du Cayor, le *sing* et le *soump*, ont à peu près disparu, les baobabs se sont multipliés mais surtout l'*Acacia albiba* forme désormais le fonds presque exclusif des boisements qui peuplent brousse en jachères et champs cultivés. Parallèlement à cette évolution du paysage végétal, d'autant plus difficile à percevoir que la topographie est plus insignifiante et les sols plus uniformes, les villages se rapprochent et la population se fait plus dense, atteignant et bientôt dépassant, nous l'avons vu, des chiffres de l'ordre de cinquante habitants par kilomètre carré. Les spéculations agricoles restent les mêmes que dans la campagne dépouillée du cœur du Cayor, mais l'extension des surfaces cultivées, conforme à la densité des producteurs, ne semble pas entraver ici la présence en toute saison d'un troupeau bovin nombreux et autochtone. La relative faveur climatique imputable à la situation méridionale est infiniment trop insensible pour justifier les changements enregistrés en quelques dizaines de kilomètres par le paysage et par la carte des densités. Par contre, la corrélation entre la multiplication des hommes, des arbres et du cheptel est incontestable. Bien que, dans tous les villages situés au-delà d'une ligne passant à quelques kilomètres au Nord de Bambey, l'on se dise à peu près unanimement Wolof et l'on parle wolof, on est de toute évidence entré dans la zone d'influence d'une civilisation rurale nouvelle. En fait, les enquêtes le révèlent rapidement, ces marges méridionales du Cayor et même du Baol occidental couvrent le domaine le plus récemment gagné et assimilé par la langue et les modes de vie wolof progressant en tache d'huile en direction du Sud. Mais les données fondamentales de la vie paysanne, de l'organisation et des techniques agraires représentent un héritage qui n'est pas encore effacé. C'est au Sud de la voie ferrée, en étudiant le pays sérèr, que nous démonterons les mécanismes expliquant en même temps les transformations du paysage et la remarquable progression de la densité de la population.

[45] Sur cette ancienne frontière, les Peul font d'autant plus rudement la loi qu'ils se savent insaisissables, à peu près assurés de l'impunité, et qu'au total les cultivateurs les craignent et ont avant tout le souci de ne pas avoir "d'histoires" avec ces coureurs de brousse ombrageux, au geste prompt, que l'on accuse de ne pas avoir abandonné toute pratique "fétichiste" même lorsqu'ils se disent musulmans.

D. – L'évolution des campagnes wolof : pérennité ou désertification ?

1° Une indéniable dégradation

L'extraordinaire succès de l'arachide au sein d'une population que son passé, ses structures, son dynamisme géographique lui-même, avaient /p. 177/ doté d'un goût très modéré pour les choses de la terre, le brutal engouement pour une production mercantile d'une masse rurale souvent démunie de véritable expérience paysanne et dont une partie au moins ne s'est que récemment convertie à l'agriculture, l'ancienneté relative des pressions subies par le Nord du bassin de l'arachide en vue de son adhésion unanime à une économie de marché, tous ces facteurs expliquent les insuffisances techniques, le déficit vivrier permanent, le délabrement des peuplements végétaux et la dégradation des sols qui caractérisent la campagne wolof ; on les a si souvent dénoncés qu'il est inutile que nous y revenions longuement. Les travaux des agronomes et des pédologues du Centre de Recherches de Bambey et surtout le rapport synthétique établi en 1952 par R. Portères, ont bien mis en lumière que les cultures répétées, opérées sans restitutions systématiques ni véritables assolements sur des sols très sablonneux privés de leur protection arborée par les défrichements, faisaient perdre à la terre arable sa structure en facilitant l'entraînement en profondeur de l'argile, du limon et des sables fins et en réduisant sa teneur en matière organique dont le renouvellement est enrayé. Ces mêmes travaux ont montré comment un tel système d'exploitation avait pour effet d'augmenter la perméabilité du sol, donc de réduire sa capacité de rétention de l'eau, au grand dommage des cultures dans les zones les plus sèches. Ils ont établi que cette évolution aboutissait à l'augmentation de la proportion du sable grossier en surface et préparait ainsi le travail de l'érosion [46], au point que celle-ci pouvait tronquer l'horizon superficiel du sol, comme le montrent les *dior* rouges de la région de Louga. Enfin, ils ont précisé à quel point cette dégradation physique s'accompagnait d'un appauvrissement chimique, les bases et les minéraux azotés étant drainés en profondeur faute d'être retenus en surface par un complexe argilo-humique assez riche [47].

Il est, d'autre part, évident que la production agricole est d'autant plus directement soumise à l'influence de la pluviométrie que celle-ci est plus faible et enregistre des variations relatives plus brutales ; il est clair aussi que cette dépendance s'aggrave au fur et à mesure que le caractère squelettique des sols s'accentue. Ainsi, le Cayor est la région du Sénégal où l'économie rurale est la plus sévèrement conditionnée par des facteurs climatiques sur lesquels l'homme ne peut jusqu'ici exercer aucune action mais dont, au contraire, son intervention a aggravé l'efficacité érosive et accentué l'influence agronomique.

/p. 178/

On en vient alors à s'interroger sur les conditions dans lesquelles la population peut faire face aux avatars climatiques et pallier le déficit de la production vivrière, à s'étonner que des densités aussi estimables que celles que nous avons enregistrées puissent se maintenir sur des terroirs si ingrats, à douter que la pérennité soit assurée à une vie rurale implantée en un milieu si difficile et si délabré. On en vient même à comprendre comment a pu naître, surtout dans l'esprit de qui avait connu les paysages du Cayor au début du siècle, l'idée, acceptée parfois comme une évidence, d'une désertification irréversible assortie d'une péjoration climatique et d'un abandon de la terre par l'homme.

2° Les résultats de la mobilité de la population

Malgré l'impossibilité devant laquelle nous nous trouvons d'apporter une démonstration rigoureuse, faute de documents suffisamment précis, notre sentiment est que la vie rurale ne connaît, dans l'ensemble du pays wolof, aucun recul depuis un demi-siècle. Une remarque importante aide à comprendre qu'une opinion contraire à la nôtre soit si répandue : l'importance relative du Cayor et du Baol occidental, par comparaison avec la place qu'ils tenaient dans l'économie sénégalaise avant 1930, a

[46] Erosion éolienne commune à tout le Sahel en saison sèche, mais aussi érosion pluviale rendue particulièrement efficace par une plante exigeant d'être aussi soigneusement sarclée que l'arachide.
[47] Cf. Mission R. Portère, *Aménagement de l'économie...*, fascicule II.

beaucoup décru devant la mise en exploitation et le peuplement du Baol oriental et des pays du Saloum.

Comment, alors même que tant de possibilités d'évasion se sont ouvertes à sa population, le vieux pays wolof peut-il entretenir une vie rurale procurant un niveau de vie qui n'entraîne pas sa désertion ?

L'explication essentielle nous semble résider dans un caractère ancien, mais toujours très vivant de la population : sa mobilité. Cette mobilité est la première responsable du remarquable ajustement des densités aux potentialités naturelles, qui s'est spontanément opéré au cours des trois dernières générations. Nous sommes en effet persuadé que la progression régulière des densités conformément à l'accroissement des pluies du Nord au Sud du domaine wolof, est un phénomène récent, consécutif à l'essor démographique du XX^{e} siècle. Cet ajustement s'est opéré de deux manières. En premier lieu, les secteurs les plus mal doués ont vu logiquement stopper leur croissance, voire amorcer leur déclin, alors même que le développement des cantons ayant le plus riche potentiel s'accélérait. C'est ainsi que le Cayor septentrional, en particulier le Diambour, a fourni à l'émigration définitive vers les villes et les Terres Neuves les contingents les plus précoces et les plus importants relativement à la population initiale, alors que les confins du Baol et du pays /p. 179/ sérèr ont longtemps capitalisé sur place leur croissance démographique. D'autre part, des déplacements internes ont contribué à une redistribution judicieuse de la population et à la mise en valeur des secteurs (marches frontières ou zones proches de la côte) dont l'ancienne situation historique avait entravé le peuplement ; nous avons plusieurs fois noté le fait grâce au témoignage de vieux chefs ou de fondateurs de villages, par exemple dans le canton de M'Baouar où, à l'Ouest du tronçon de voie ferrée allant de N'Dande à Kébémer, des migrants s'installaient encore au moment de nos enquêtes.

La mobilité du peuple wolof lui a également permis de jouer un rôle privilégié dans la colonisation des Terres Neuves et le développement urbain. L'importante émigration qui s'exerce en permanence depuis des décennies sur l'ensemble de la région, contribue à la fois à la soulager d'une charge humaine excessive lorsque les départs sont définitifs [48], et à la faire vivre lorsqu'ils sont temporaires. Nulle part, en effet (sauf dans la vallée du Sénégal), une aussi forte proportion de jeunes ne participe à l'émigration saisonnière, émigration d'hivernage vers les Terres Neuves où l'on s'embauche comme navétane, émigration de saison sèche vers les villes où l'on s'efforce de trouver un travail salarié et où, au moins, l'on vit de mille expédients et de la solidarité familiale sans être à la charge des greniers paternels.

Au total, la mobilité des gens du Cayor et du Baol a jusqu'ici permis une adaptation progressive et incessante non seulement à la productivité mais à la valeur économique relative de leurs terroirs. On peut même enregistrer des retours d'émigrants qui justifient cette opinion et démontrent que le vieux pays wolof peut connaître, indépendamment de toute intervention technique, des phases de renouveau. Cette mobilité est, d'autre part, à l'origine de rentrées de fonds dont nous ne pouvons malheureusement présenter aucune estimation valable, qui contribuent pour une part, sans nul doute notable, à financer les importations de produits alimentaires dont les habitants du Cayor vivent plusieurs mois par an. Par contre, dans le domaine de l'exploitation du sol, la mobilité des cultivateurs wolof et l'ouverture de nouvelles terres à leurs activités, les a certainement détournés de la recherche de techniques de production /p. 180/ moins sommaires que celles que nous avons décrites. Leur expansionnisme est sans doute, autant que leur passé, responsable de leur fidélité à des procédés culturaux extensifs et de leur indifférence à l'égard des méthodes de conservation de la fertilité du sol permettant de passer à une agriculture plus intensive. Plus exactement, ils n'ont porté d'intérêt aux innovations techniques ou à de nouvelles spéculations (et cela avec une rapidité d'autant plus grande qu'ils étaient moins prisonniers de traditions paysannes) que dans la mesure où les unes et les autres se révélaient immédiatement rentables.

[48] Il nous semble vain de tenter de chiffrer l'importance de ces départs, non seulement en raison de l'absence ou de l'intérêt très discutable des statistiques anciennes et de notre ignorance de l'évolution numérique exacte de la population depuis un demi-siècle, mais aussi parce que, dans les Terres Neuves et les centres urbains, un grand nombre de ceux qui se déclarent aujourd'hui Wolof et parlent le wolof, ne sont nullement originaires du Cayor ou du Baol.

3° L'adaptation technique

La seconde série d'explications à la pérennité de la vie agricole dans le Nord du bassin de l'arachide est, en effet, d'ordre technique. Le meilleur exemple en est, croyons-nous, le succès concomitant du semoir attelé et du manioc qui permet de concilier les intérêts divergents de la culture de traite et de la production alimentaire. On pourrait y joindre, malgré des déceptions dont rend compte l'insuffisante teneur des sols en matière organique, le récent succès des engrais minéraux. Bien qu'on lui préfère les céréales, surtout lorsque le commerce ou les organismes paraétatiques les procurent à bon compte, c'est le manioc qui désormais sauve les petits cultivateurs du Cayor de la famine. Que de fois, en parcourant les villages frappés de torpeur par la sécheresse et la chaleur et en constatant que les greniers à mil étaient vides avant même que la prochaine récolte ne soit ensemencée, la comparaison entre ce Nord-Ouest sénégalais et le Nord-Est intérieur brésilien où les hommes ne peuvent tenir que grâce au manioc, s'est présentée à notre esprit. Les enclos de manioc suppléent aujourd'hui l'absence des greniers de réserve dont chaque *keur* disposait avant que le succès de l'arachide n'entraîne d'un mouvement parallèle le recul des cultures de mil et la disparition du travail solidaire sur les champs familiaux. On peut ajouter que, de l'avis même des producteurs, le manioc prendrait certainement une tout autre importance dans le Cayor s'il trouvait d'autres débouchés que la consommation domestique.

4° Le maintien de la vie rurale

Mais ces différentes explications seraient impuissantes à rendre compte de l'attachement des Cayoriens à leur pays s'il avait subi des blessures inguérissables, entraînant une dégradation irréversible (et évidente à l'échelle de quelques générations) de ses potentialités naturelles.

Planche n° 5 - Paysage du Cayor : Champ d'arachide (en cours de récolte) sur sol *dior* de versant dunaire - Paysage du Cayor : enclos de manioc sur sol *dek* de dépression interdunaire (Silhouettes en parasol des "*Acacia raddiana*") - Type de "*keur*" wolof du Cayor

---

Planche n° 6 - Les principaux éléments du paysage agraire sérèr : parc homogène, champs couvrant tout l'espace, habitat formant un quartier très distendu au sein duquel chaque *m'bind* familial est isolé. Dans l'angle Nord-Ouest, exemple de chemin creux où le bétail circule entre des haies vives pour gagner la mare

---

/p. 181/ Sans doute l'arachide a-t-elle incontestablement provoqué depuis un demi-siècle la savanisation du Cayor et entraîné une grave dégradation de ses sols liée au déboisement. Mais rien ne prouve qu'il s'agit là d'un phénomène de "désertification", tandis que cent observations démontrent que la végétation forestière peut se réinstaller d'elle-même dès qu'on lui en laisse le temps et refaire des terres arables en fixant le sol et en reconstituant les réserves organiques de ses horizons supérieurs. Si l'équilibre écologique antérieur aux défrichements suscités par l'arachide est prêt, comme nous le croyons, à se rétablir si spontanément, n'est-ce pas la preuve que le milieu naturel n'a pas subi de blessure grave et que les principaux facteurs qui le déterminent ne se sont pas modifiés [49]. *A fortiori*, la reconstitution du capital pédologique pourrait être plus rapide et plus efficace si l'homme intervenait pour l'aider et la diriger par des mesures positives et concertées.

[49] Nous ne voyons aucune contradiction à avancer que rien ne prouve que le climat se soit asséché depuis le début du siècle (le Cayor connaît même, nous l'avons vu, une phase humide depuis quinze ans) et à envisager, comme nous l'avons fait plus haut, une détérioration du milieu et même un amenuisement de la pluviosité dans la région de Linguère depuis la fondation, il y a six ou sept siècles, de l'Empire du Djolof. Les phénomènes évoqués, n'étant pas à la même échelle, ne sont nullement incompatibles. Ajoutons qu'à l'exemple du Cayor, toute la zone sahélienne semble connaître depuis dix à quinze ans une période de précipitations plus abondantes, qui facilite une remontée générale des cultivateurs vers le Nord. C'est, par exemple, le cas au Niger (Cf. Ed. Bernus, "Les Touareg du Sahel nigérien" *Les Cahiers d'Outre-Mer*, janvier-mars 1966, p. 5-34).

D'autre part, les mouvements d'émigration à partir du Cayor ne sont pas le signe que la vie agricole y connaît des conditions naturelles de plus en plus difficiles puisqu'ils répondent, nous l'avons vu, à un processus logique d'ajustement de la charge humaine aux possibilités d'un milieu pauvre et à l'ouverture de nouvelles régions à une population dynamique. Il est légitime que les habitants des secteurs septentrionaux ne se multiplient pas, c'est-à-dire que leur croissance démographique naturelle alimente un mouvement continu de départs ; mais celui-ci ne traduit nullement un recul de la productivité, encore moins la ruine, de leurs terroirs. Si toutes les familles du Cayor et du Baol occidental ont des parents fixés dans le Baol oriental et le Saloum, rien n'autorise à confondre essaimage et désertion.

Le Nord-Ouest du Sénégal est redevable à sa position géographique d'être périodiquement soumis (selon un rythme ou un cycle que nous ignorons) à des séries d'années sèches à la suite desquelles de véritables mouvements d'exode, affectant des familles entières, se substituent aux départs individuels. De tels mouvements succédant, par exemple dans le Gandiolais et le Diambour, aux précipitations calamiteuses des années 1931-1932 et 1941-1942, ont contribué à accréditer l'idée que /p. 182/ le pays court à la ruine et au désert. Mais l'irrégularité des pluies est malheureusement le lot de tous les pays subarides (le Nord-Est brésilien dont le cas est incomparablement plus grave, vient encore à l'esprit) et elle n'est pas plus imputable aux techniques des agriculteurs qu'à l'arachide. D'autant plus dramatiques qu'elles sont brutales et imprévisibles, les vagues de sécheresse n'en restent pas moins des accidents. Dès que leur effet s'estompe, les exilés reviennent laissant dans les Terres Neuves les jeunes qui les auraient en tous les cas rejointes. Mais si l'on fait parfois grand bruit autour des départs, nul n'a jamais signalé ces retours. Or, des enquêtes attentives nous ont convaincu que, dans toute la partie du Cayor septentrional située au Sud du parallèle de Louga, et même dans le canton du Gandiolais riverain du Bas Sénégal, à peu près tous les chefs de famille partis dans le Baol oriental et le Saloum à la suite du déficit catastrophique des pluies en 1941 et 1942 (et dont les conséquences furent aggravées par les réquisitions sévères provoquées par la guerre en 1943 et 1944), avaient regagné leur village entre 1950-1951 et 1955-1956. N'est-ce pas là la preuve la plus irréfutable que le vieux pays wolof, s'il demeure une région pauvre, vulnérable, difficile, dont la charge humaine doit rester limitée et où les agriculteurs pourraient contribuer plus efficacement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici à l'établissement d'un véritable "climax de domestication" [50], n'est nullement devenu un "mauvais pays" rongé par le désert et condamné à l'abandon ?

[50] Formule employée par J. Richard-Molard, dans "Les terroirs d'Afrique" (*Annales de Géographie*, novembre-décembre 1951, p. 349-369).

/p. 183/

Chapitre 4

La paysannerie sérèr

A. Densité et stabilité de la paysannerie sérèr

Malgré le caractère très progressif des transitions qui président à l'évolution des données naturelles en direction du Sud, caractère surtout sensible dans l'anonymat du relief et des éléments spontanés du paysage végétal, en dépit de l'évidente parenté des civilisations agraires et de l'identité des spéculations qui se partagent le "bassin de l'arachide", le passage des campagnes occupées par les cultivateurs wolof au domaine des paysans sérèr révèle un contraste d'autant plus vif que l'analyse se fait plus attentive. Aux immenses étendues ravagées par les défrichements, tantôt piquetées par un semis discontinu d'acacias, de *soump*, de ficus, tantôt matelassées par les buissons envahissants de *n'guer* où trop souvent les sols sont livrés sans défense à l'action des vents d'Est, succède un paysage régulièrement boisé bien que totalement déforesté, dont la végétation manifeste d'autant plus d'unité que sa densité est plus forte, un parc toujours verdoyant au cœur de la saison sèche et à l'abri duquel se révèle, en hivernage, un quadrillage de haies et de clôtures enfermant chemins, champs, parcs à bétail, dans un réseau serré. Un milieu humain marqué par la mobilité, l'essaimage incessant des villages, des migrations continues vers les Terres Neuves et les villes, fait place ici à une société profondément sédentaire, enracinée à son terroir, empreinte d'archaïsmes dus à la fidélité qu'elle manifeste à son héritage technique et spirituel. À des cultivateurs acquis à l'économie spéculative de manière souvent si exclusive qu'ils en négligent toute autre activité, font suite, sans solution de continuité, des paysans dont le premier souci est l'entretien de leur cheptel et la fécondité de /p. 184/ leurs champs de mil bien que la qualité de leurs techniques leur ait permis d'intégrer l'arachide à leur système de production.

1° La haute densité de la population

Le révélateur le plus significatif de ce changement de milieu est sans conteste la remarquable densité de la population dont sont inséparables sa stabilité et l'homogénéité de sa répartition. Nous avons déjà indiqué qu'avant même d'atteindre la voie ferrée Thiès-Diourbel en venant du Nord, l'on pénétrait dans un domaine où la densité s'élevait très largement au-dessus de cinquante habitants au km^2 et atteignait même soixante-dix immédiatement au Nord de Bambey, en une zone où les villages côtoient les installations wolof et où tout le paysage est déjà marqué de l'empreinte des techniques de production sérèr. La voie ferrée franchie, toutes les terres susceptibles d'être consacrées aux cultures sous pluie, portent, jusqu'aux approches du Saloum, une densité de population rurale partout supérieure à cinquante habitants au km^2 et le plus fréquemment voisine de soixante-dix à quatre-vingts (*cf.* fig. 10).

Cette zone de haute densité coïncide avec la partie méridionale de l'erg quaternaire, du moins aussi longtemps que celle-ci est soumise à un peuplement sérèr ancien. Elle est donc limitée, à l'Ouest, par un no man's land forestier correspondant aux forêts classées de Thiès et de Bandia qui sont elles-mêmes implantées sur le revers de la "falaise" de Thiès dont les sols marneux et fréquemment cuirassés se prêtent mal à l'agriculture et ne s'y prêtent plus depuis que l'arachide en est devenue la préoccupation primordiale. Les forêts se poursuivant pratiquement jusqu'à la côte, la zone de haute densité n'atteint celle-ci qu'au Sud de l'amphithéâtre de hauteurs qui cerne le Cap-Vert, soit entre l'embouchure de la Somone et M'Bour. Vers le Sud, les hautes densités s'effritent sans que l'on puisse leur fixer une frontière linéaire, en raison de la place croissante occupée par les *tann* et du caractère souvent insulaire que prennent les derniers lambeaux de la couverture sablonneuse. D'autre part, des raisons historiques ne sont pas étrangères à une certaine hétérogénéité ethnique assortie d'une relative dépression démographique, aux approches de l'estuaire du Saloum et de la Pointe de Sangomar. Vers l'Est enfin, la plage des hautes densités n'est nullement limitée à la vallée du Sine, puisqu'elle couvre

la région de Diakhao et se poursuit jusqu'à quelques kilomètres de la voie ferrée allant de Diourbel à Gossas et, au-delà, à Guinguinéo, voie ferrée qu'elle n'atteint d'ailleurs qu'aux environs immédiats de Diourbel. Au-delà de cette ville, en effet, c'est à travers le domaine des "Terres Neuves" que le rail a été implanté.

/p. 185/

C'est donc sur une distance approchant une centaine de kilomètres d'Ouest en Est que s'étend, depuis la Petite Côte jusqu'au contact des terres de colonisation récente, le domaine caractérisé à la fois par la continuité des hautes densités et le peuplement sérèr.

Figure 15 - Croquis d'orientation du "pays sérèr"

À l'intérieur de ce domaine, la zone limité en latitude par les deux axes à peu près parallèles de Thiès à Diourbel et de M'Bour à Fatick, mérite une attention particulière. Depuis la côte et les forêts classées de

/p. 186/

Figure 16 - L'ancien découpage administratif du pays sérèr

/p. 187/ l'Ouest jusqu'à la frontière historique du Sine à l'Est, jamais la densité n'y fléchit au-dessous de soixante habitants au km^2. Et, bien que le trait dominant de la répartition des hommes soit l'homogénéité, on peut, en usant des unités administratives les plus petites et en ne tenant compte que des cantons strictement ruraux, montrer que plus de la moitié de l'espace délimité ci-dessus, porte plus de soixante-dix habitants au km^2. Il en est ainsi sur une plage continue englobant la totalité des cantons de Diak, de N'Goye, de M'Badane-Sassal, de N'Gayokhème, de Diohine, de Sangaye et de Diakhao, qui correspondent désormais à la partie méridionale de l'arrondissement de Thiénaba, aux parties les plus peuplées de ceux de N'Goye et de Fissel, à la majeure partie de l'arrondissement de Niakhar et au secteur septentrional de celui de Diakhao. Selon les sources et les différents modes de calcul auxquels nous nous sommes livrés, on enregistre là, sur une surface de l'ordre de 1 750 à 1 800 km^2, une population de 120 000 à 130 000 paysans. Dans l'Ouest du pays, le long de la Petite Côte, les renseignements statistiques donnent des résultats comparables puisqu'on dénote une densité de soixante-neuf habitants au km^2 pour le département de M'Bour (et même soixante-quinze dans l'arrondissement de N'Guékokh [1] compte non tenu de la population du centre urbain que forme le chef-lieu administratif et après déduction de la surface des forêts classées. Mais le rôle important tenu ici dans les moyens de subsistance par la pêche et la proximité de Dakar rend le cas de cette zone côtière moins démonstratif de l'efficacité de l'agriculture que celui des régions intérieures.

Si, au Sud de la route allant de M'Bour à Fatick, la population décroît, nous sommes assurés, bien que les documents en notre possession ne nous permettent pas d'en donner la démonstration chiffrée, que la densité par rapport aux surfaces cultivables en mil et arachide reste à peu près aussi forte que partout ailleurs, du moins aussi longtemps que les cultures sous pluie représentent la spéculation essentielle. Mais d'assez vastes surfaces sont exclues des terroirs villageois par les *tann* et même des affleurements marneux.

C'est donc au cœur du pays sérèr, notamment dans la région historique du Sine, que le système de production offre les résultats les plus indiscutables. Mais le chiffre de soixante-dix habitants au km^2,

---

[1] Résultats obtenus à l'aide des documents les plus récents, corrigés grâce à une connaissance approfondie du terrain, par J.-M. Reinert, à l'occasion de la préparation en cours d'une thèse de III^e cycle sur "*L'évolution économique récente du département de M'Bour*".

établi d'après les recensements administratifs, représente d'autant moins un maximum que la population est plus nombreuse c'est-à-dire plus difficile

/p. 188/

Figure 17 - Le nouveau découpage administratif du pays sérèr

/p. 189/ à décompter. En réalité, de vastes plages de plusieurs centaines de kilomètres carrés contigus, découpées dans les zones les plus purement rurales, portent certainement plus de quatre-vingts habitants au km^2 . À cette affirmation nous pouvons apporter deux preuves. En premier lieu, l'application des résultats des plus récents recensements aux surfaces occupées par les anciens cantons, donne des chiffres voisins de quatre-vingts habitants au km^2 pour les cantons de Diak, de N'Gayokhème et de Diakhao. En second lieu et surtout, une enquête démographique en cours [2] a établi que, dans l'arrondissement de Niakhar auquel le plus récent relevé accorde à peine 27 000 habitants pour une surface de 410 km^2, soit une densité de l'ordre de soixante-cinq habitants au km^2, la population s'élève effectivement à 33 000 habitants, soit à plus de quatre-vingts habitants au km^2. Or, il n'y a aucune raison pour que l'ensemble du pays sérèr ne mérite pas une correction comparable et pour que, en particulier, la totalité de la zone à laquelle nous avons attribué une densité de l'ordre de soixante-dix habitants au km^2 ne soit pas créditée d'un chiffre supérieur à quatre-vingts, voire quatre-vingt-cinq. Mieux encore, l'arrondissement de Niakhar comporte un secteur méridional où d'assez vastes dépressions sont soustraites à la culture sous pluie par des *tann* inclus dans le calcul des surfaces ; la densité n'est ici que d'une cinquantaine d'habitants au km^2. Par contre, au Nord de Niakhar où la totalité de l'espace est utilisable, les trois quarts environ de la surface de l'arrondissement forment une plage où la densité s'établit autour de quatre-vingt-dix habitants au km^2. Et, selon toutes apparences, cette plage déborde sur les circonscriptions voisines de Bambey et de Diourbel au Nord, ainsi qu'à l'Ouest vers le gros village de Diarrère.

Le pays sérèr offre donc les densités de population rurale les plus élevées du Sénégal. Si des chiffres comparables aux siens sont approchés par certains cantons de Casamance, en particulier le Balantacounda, ceux-ci bénéficient de l'apport, tantôt notable, tantôt essentiel, de la riziculture. L'intérêt spécifique du pays sérèr réside dans la réalisation de très hautes densités par l'emploi exclusif de la culture sous pluie, sur des sols apparemment médiocres puisque élaborés à partir des sables quaternaires et avec le concours d'une pluviométrie moyenne de l'ordre de 700 à 800 mm, répartie sur quatre mois et encore marquée par l'insécurité propre à l'ensemble du bassin de l'arachide. Sans doute le riz n'est-il pas totalement absent du domaine étudié mais, la majorité des /p. 190/ terres inondables étant salées, ce sont les zones entièrement constituées de sols drainés et meubles, aptes à porter le mil et l'arachide, qui entretiennent la plus forte charge humaine.

2° Une paysannerie sédentaire

Aussi exceptionnelle que sa densité est la stabilité de la paysannerie sérèr. Stabilité dans le temps : en aucune autre région du Sénégal, sauf sans doute en Basse Casamance, une même population n'occupe depuis aussi longtemps l'espace géographique qui est aujourd'hui le sien. En aucun autre domaine, les principales mailles du réseau tissé par l'habitat ne sont depuis plus longtemps fixées, les villages ne sont plus anciennement enracinés. Stabilité dans l'espace surtout : le domaine de la paysannerie sérèr ne s'est pas, depuis quatre-vingts ans, dilaté au rythme de l'expansion démographique, de la mise en place des moyens de communication modernes, du développement de la culture de l'arachide, de l'ouverture des "Terres Neuves", comme l'a fait le pays wolof. Si la croissance des effectifs a exigé la mobilisation totale de l'espace utilisable par les techniques en usage et provoqué le défrichement des dernières forêts à l'intérieur du pays contrôlé depuis des siècles par les Sérèr, elle ne

[2] Étude conduite avec des méthodes d'une remarquable précision par le docteur Cantrelle, démographe à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, que nous remercions à nouveau d'avoir bien voulu nous faire part amicalement de ses premiers résultats, encore inédits au moment où ces lignes sont écrites.

les a nullement, du moins jusqu'ici, entraîné à la recherche systématique de terres nouvelles. Leur rôle dans la colonisation agricole des franges occidentales du Ferlo est, nous le verrons, resté extrêmement discret. On peut même prétendre que leur domaine s'est réduit, notamment dans l'ancien royaume du Saloum où ils tenaient naguère, surtout autour de Kahone, une place relative beaucoup plus importante qu'aujourd'hui, absorbés comme ils l'ont été depuis trente ou quarante ans par la vague de colonisation venue du Cayor et du Baol.

La stabilité de la paysannerie sérèr est illustrée aussi par la place très modeste qu'elle a prise dans le développement urbain et qui fait un vif contraste avec l'élan vers les villes qui anime ses voisins du Nord. La proximité immédiate du Cap-Vert et la situation du Sine en bordure des grands axes ferroviaires et routiers conduisant de Dakar à Kaolack ne permettent pas de tenir l'isolement pour responsable de cette situation, bien au contraire. Or, la population étudiée n'a joué qu'un faible rôle dans la constitution des foyers urbains les plus proches et les plus dynamiques, comme en témoignent les deux exemples suivants. En 1954, un des premiers recensements urbains conduits /p. 191/ avec méthode portait sur Thiès, ville littéralement cernée par des campagnes sérèr. Sur un total de 36 050 habitants recensés alors [3], 1 850 seulement se déclaraient Sérèr (dont une proportion notable occupait d'anciens villages englobés par la ville) tandis que le groupe wolof représentait près de 24 000 personnes et les toucouleur 3 350. Non moins significatifs sont les résultats du recensement détaillé opéré en 1955 à Dakar. Sur les 231 000 habitants ayant alors reçu la visite des agents du Service de la Statistique, 12 000 seulement étaient des Sérèr. Encore convient-il de noter que la moitié d'entre eux était originaires de la Petite Côte, en particulier des villages mi-pêcheurs, mi-paysans de Joal et de Fadiout, depuis des siècles touchés par les missionnaires et les navigateurs, et où des facteurs économiques et sociologiques particuliers poussent les jeunes à l'émigration. De plus, leur groupe comprenait une proportion inhabituelle de travailleurs saisonniers. À la même date, Dakar comptait 25 000 Toucouleur et 87 000 Wolof ; parmi ces derniers, 21 % seulement étaient nés à Dakar [4]. Ces chiffres prennent toute leur valeur si on les confronte aux effectifs des zones de départ qui alimentent la migration vers les villes. Or on peut estimer que la population rurale toucouleur de la Vallée est de l'ordre de 200 000 à 225 000 personnes ; que le vieux pays wolof d'où sont partis la plupart des citadins établis à Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, etc., compte, à l'intérieur de ses frontières historiques, quelque 400 000 à 430 000 ruraux ; enfin que la population sérèr groupée de la Petite Côte aux limites orientales du Sine représente de 350 000 à 375 000 paysans. Même si l'on admet que les Sérèr fixés en ville de longue date et islamisés se déclarent Wolof (mais les Toucouleur ne se comportent pas autrement), la confrontation de ces chiffres, aussi approximatifs soient-ils, donne une idée saisissante de l'attachement des Sérèr à leur village et aux activités rurales.

/p. 192/

A. Le peuplement et l'organisation du pays sérèr

L'enracinement de la paysannerie sérèr, qui retentit sur l'ensemble de son comportement et notamment sur ses techniques de production, est le résultat d'une longue histoire dont il est utile d'établir les grands traits si l'on veut comprendre la cohésion qui est à la base des hautes densités atteintes par cette population, la complexité des liens qui président à ses rapports avec la terre, la richesse de ses traditions agraires.

---

[3] Cf. *Commune mixte de Thiès. Recensement de 1954* (Haut-Commissariat de l'Afrique Occidentale française, Service de la Statistique générale, Dakar, 42 p., 1 carte, 1954).

[4] Renseignements extraits de : *Recensement démographique de Dakar* (1955), *Résultats définitifs* (2e fascicule) : *Étude socio-démographique de la ville de Dakar*, par V. Martin (Service de la Statistique, ministère du Plan de la République du Sénégal, 143 p. plus 69 p. de tableaux et très nombreux graphiques et plans, Paris-Dakar, 1962).

En effet, outre un premier fascicule très substantiel de résultats relatifs à l'état civil et aux activités professionnelles, le recensement de 1955 de Dakar a servi de base à une remarquable analyse socio-démographique de la population de cette ville, faite par V. Martin, du groupe "Économie et Humanisme". Cet ouvrage fondé sur l'exploitation des questionnaires du recensement mis à jour par l'auteur, et surtout sur une connaissance personnelle approfondie de la ville et de ses habitants, est un véritable modèle d'interprétation des données statistiques replacées dans leur contexte géographique.

1° Une masse rurale venue du Nord

La masse paysanne sérèr a pour berceau la vallée du Sénégal [5] que ses ancêtres ont quittée vers le XI^e^ ou le XII^e^ siècle, probablement à la suite de leur refus d'accepter l'islam et des troubles suscités le long du Fleuve par les entreprises des Almoravides et l'effondrement de l'Empire du Ghana. Nous ne savons rien de solide sur l'histoire antérieure des Sérèr, mais leurs traditions comme leurs rapports actuels avec les Peul et les Toucouleur conduisent à estimer qu'ils ont très longuement cohabité avec ces populations dans la Vallée et peut-être même au Nord de celle-ci. C'est probablement par vagues successives constituées de grandes familles qu'ils prirent la direction du Sud, c'est-à-dire du Djolof, du Cayor, du Baol, où, nous l'avons vu, les Wolof les ont ultérieurement supplantés. Du Cayor et du Baol ils furent à nouveau refoulés en direction du Sud. Ceux d'entre eux qui ne furent pas intégrés à la construction politique représentée par l'Empire du Djolof, sauvèrent leur personnalité en s'enfonçant davantage encore vers le Sud, dans les massifs forestiers qui couvraient alors les terres du Sine-Saloum. Les ancêtres des habitants du pays sérèr étaient donc les hommes d'un double refus : refus d'adopter l'islam, refus d'être assimilés par les Wolof ; ou, si l'on préfère, d'une double fidélité, à leur religion du terroir et à leur langue. Sur quels éléments se fondent ces données ? Il y a d'abord les témoignages archéologiques et historiques de la présence des Sérèr sur les rives du Sénégal et de leur migration vers le Sud, dont nous avons /p. 193/ fait état en reconstituant le peuplement de l'actuel pays wolof. Nous pouvons ajouter que l'inventaire des traces des établissements sérèr le long du Fleuve, fait par J. Joire pour le Bas Sénégal, est à poursuivre à l'amont du Delta, dans la Moyenne Vallée. Nous en avons, pour notre part, repéré près de M'Boumba [6], à peu près à mi-chemin entre Podor et Matam, où les habitants actuels, des Toucouleur, reconnaissent qu'ils ne sont pas "les premiers occupants" et savent parfaitement conduire leurs visiteurs sur l'emplacement de l'ancien établissement sérèr. D'autre part, tout au long de notre recherche sur le peuplement du Cayor et du Baol, nous avons rencontré des traditions précises établissant que les Wolof savent avoir souvent refoulé ou assimilé les Sérèr [7] ; l'organisation foncière, en particulier, partout où elle est fondée sur le lamanat, atteste une prise de possession du sol par les Sérèr, que les *Damel* et les *Teign* ont dû, dans l'ensemble, respecter.

Le second témoignage est celui des traditions conservées dans le Sine. Partout, sauf sur la Petite Côte et dans l'estuaire du Saloum, les vieux villages ont gardé le souvenir des migrations qui ont conduit leurs fondateurs jusqu'à leur site actuel. Certaines de ces traditions précisent même le lieu d'origine d'où sont partis les ancêtres du village intéressé. Celles que nous avons relevées (y compris chez le petit groupe établi au Sud de Foundiougne, sur la rive méridionale du Saloum, ce qui permet de le reconnaître pour authentiquement sérèr) convergent toutes pour fixer la zone principale de départ dans le secteur de la Vallée compris entre Saldé et Podor. Une recherche historique systématique serait à entreprendre pour préciser ces données ; puisse-t-elle trouver des ouvriers sachant à la fois mettre en œuvre les techniques de l'archéologie et conduire l'exploitation critique de la tradition.

À la conviction de la masse paysanne d'être originaire de la Vallée du Sénégal, le meilleur connaisseur européen de leur histoire, H. Gravrand, apporte deux nouvelles confirmations de valeur. La première réside dans des ressemblances linguistiques qui ne peuvent provenir que d'une longue cohabitation entre Toucouleur et Sérèr. "Les deux langues se sont fait de mutuels emprunts et, dans de nombreux cas, elles emploient les mêmes racines quand ce ne sont pas exactement les /p. 194/ mêmes formes et les mêmes désinences [8]. De son côté, tout en affirmant avec force qu'il est faux que le peul

---

[5] Contrairement à l'opinion répandue par les écrits de la fin du XIX^e^ siècle et notamment par Pinet-Laprade, et selon laquelle les Sérèr seraient originaires du Gabou, territoire situé au pied du Fouta-Djalon. Cette erreur s'explique, nous le verrons, par le fait que Pinet-Laprade et ceux qui l'ont suivi n'avaient fréquenté que les Sérèr de la Petite Côte et des îles du Saloum. Cependant, parmi la première génération de chercheurs, M. Delafosse *(Haut Sénégal-Niger*, T. I) avait clairement formulé l'idée du séjour des Sérèr dans le Fouta-Toro.

[6] Gros village de près de 2 000 habitants, le plus peuplé de l'arrondissement de Cascas, hormis le chef-lieu (département de Podor).

[7] À nos informations, il convient d'en joindre une due à M. Geismar (*Recueil des coutumes civiles...*) qui signale que le dernier Bourba Djolof, Bouna N'diaye, lui a rapporté que le Djolof avait été occupé par les Sérèr avant de l'être par les Wolof. C'est là un témoignage important car il émane directement de la famille fondatrice de l'Empire du Djolof à qui les Wolof doivent leur cohésion initiale et leur rôle historique.

[8] H. Gravrand : "Les Sérères", *A.O.F.-Magazine*, n° 15, août 1956, p. 78-84. Si une étude comparative du Peul et du Sérèr était entreprise, nous souhaiterions qu'elle porte d'abord sur le vocabulaire relatif à l'élevage. Bien qu'apparemment moins

provienne du sérèr comme certains auteurs l'ont prétendu, M. de Lavergne de Tressan ne conteste pas que les deux langues se sont fait mutuellement des emprunts lexicologiques "pour la raison simple et évidente que les sujets-parlants du dialecte Sin-sin qui est celui de la majorité des Sérèr, ont vécu en symbiose avec les Peul au Nord du Fleuve Sénégal". La seconde confirmation soulignée par H. Gravrand est représentée par le "cousinage" exceptionnel qui unit Sérèr et Toucouleur et les "privautés domestiques" qu'il autorise [9]. Il est de fait que l'étrange familiarité qui unit immédiatement Sérèr et Toucouleur est d'autant plu significative que le premier trait qui frappe dans le comportement du paysan sérèr est la réserve. Les Toucouleur arrivant dans le Sine y sont accueillis comme des parents [10] ; parmi les rares immigrants qu'autorise la densité de la population, ce sont les seuls qui s'installent avec le sentiment d'être chez eux. On peut ajouter à ce faisceau d'éléments convergents que la place éminente qu'ils accordent au troupeau dans leur vie sociale comme leurs techniques pastorales militent aussi en faveur d'un long séjour des Sérèr au milieu des *hal-poularen*.

L'arrivée des Sérèr dans la zone de leur actuel habitat n'eut rien conquête organisée. Ce fut une pénétration lente, progressive, de /p. 195/ groupes familiaux s'infiltrant dans d'épais massifs forestiers où ils ouvraient, sur les emplacements repérés par les chasseurs, des clairières destinées à porter les champs de mil et à regrouper les troupeaux. Mais aucun pouvoir coordinateur ne présidait à leurs mouvements et à leur mise en place. La seule autorité reconnue par chaque groupe de défricheurs était celle des *lamane*, des maîtres du feu ayant procédé à la première prise de possession de la forêt.

Au reste, ce mouvement vers le Sud s'échelonna sans doute sur deux siècles et un certain nombre seulement de migrants finit par atteindre le périmètre qui devait devenir le "pays sérèr". Outre ceux qui furent assimilés par les Wolof, de petits groupes gardèrent leur individualité à l'intérieur des frontières du Cayor, notamment en s'enfermant dans les massifs forestiers d'accès difficile qui s'étendaient à proximité de la côte et sur les reliefs de la "falaise" de Thiès.

Mais l'actuel pays sérèr n'était pas un désert humain au moment de l'arrivée des premières vagues d'immigrants venus du Fouta-Toro, Comme dans le Cayor, le Djolof, le Baol, le Cap-Vert lui-même, des Socé occupaient le pays ; toutes les traditions villageoises font état de leur présence. L'aisance avec laquelle les Sérèr s'installèrent dans leur actuel domaine en dépit de leur émiettement politique, le caractère forestier du milieu qu'ils colonisèrent et sur lequel insistent toutes les traditions, permettent de croire que les Socé ne formaient alors qu'un peuplement très lâche, n'assurant qu'une occupation très discontinue de l'espace. Ils rendent improbable que cette population soit, comme l'affirment aujourd'hui les gens du Sine, responsable de la création des importants tumuli dont les Sérèr ne reconnaissent pas la paternité, bien que leurs coutumes funéraires traditionnelles comportent l'édification, sur la tombe des chefs de famille, de petits tertres de terre (ou de coquillages) recouvrant le toit de la case du défunt. H. Gravrand signale de tels tumuli dans la région de Diakhao [11] ; nous en avons noté

---

fourni que dans le Peul, le vocabulaire pastoral sérèr nous semble d'une grande richesse. (Il s'agit toujours ici du dialecte sine-sine.).

Nous ne saurions trop souligner tout ce que nous devons, pour l'étude des Sérèr, à l'amitié du P. Henri Gravrand, dont la culture, la curiosité d'esprit et la parfaite connaissance de la langue ont fait le spécialiste incontesté de l'Histoire et de la société sérèr.

Nous avons eu le privilège de faire avec lui maintes tournées, depuis le cœur du Sine jusqu'aux îles Niominka et de bénéficier à l'occasion d'innombrables échanges, de son incomparable connaissance des Sérèr, de leur passé comme de leurs problèmes les plus actuels. Le P. Henri Gravrand prépare depuis de longues années une importante monographie de l'ethnie sérèr qui doit prochainement paraître sous le titre : Les *Sérèr. Étude de l'histoire, des structures et de la religion traditionnelle.* Les travaux que nous citons ne donnent donc qu'un aperçu très partiel de l'œuvre historique et sociologique d'H. Gravrand.

Notre reconnaissance va également à tous ses confrères, à la fois pour leur inestimable hospitalité et pour l'intérêt qu'ils ont fréquemment porté à nos recherches. On nous permettra de citer nommément le P. Schouver, supérieur de la mission de Diohine, dont nous avons si souvent apprécié l'accueil chaleureux et la riche expérience, et le P. Bouvet, infatigable animateur des missions de N'Gohé, de Diaganiao, puis de Niakhar, qui, à maintes reprises, a bien voulu se faire notre compagnon de brousse pour partager nos préoccupations et nous faire profiter de sa profonde compréhension des réalités humaines du pays.

[9] Il s'agit certainement du témoignage et de la survivance d'anciennes alliances, dont on trouve d'assez nombreux cas en Afrique occidentale, et que certains auteurs ont baptisé la "parenté à plaisanterie".

[10] Il semble qu'il n'en soit pas de même des Peul, ce qui contribue à fonder l'idée que c'est avec les Toucouleur et non avec les vrais Peul que les Sérèr ont cohabité.

[11] H. Gravrand : "Les Sérères" (*A.O.F. Magazine...)*

aux environs de Fissel, connus localement sous le nom de *peydom*. A. Clos-Arceduc en a repéré des groupes, d'une importance exceptionnelle, dans la région de M'Backé, au Nord-Est de Diourbel [12]. Selon toute apparence, ils sont comparables à ceux que J. Joire a étudiés dans le Bas Sénégal, autour de Rao [13]. C'est donc tout le Sénégal septentrional qui porterait les témoignages d'une même civilisation disparue avant /p. 196/ les migrations des Sérèr et dont la mémoire s'est perdue [14]. D'autre part, au Sud du parallèle de Joal, le domaine sérèr comporte, sur ou à proximité de la côte, c'est-à-dire dans la zone de l'estuaire du Saloum aujourd'hui protégée par la Pointe de Sangomar, d'importants amas de coquillages, identiques à ceux du Bas Sénégal et du Pays Niominka [15]. Bien que les plus hauts de ces amas soient des nécropoles utilisées à l'époque historique par les Sérèr eux-mêmes, leur origine est celle de tous les kjökkenmödding, la multitude de débris de poterie qu'ils recèlent en témoigne. Mais nous n'avons jusqu'ici, à leur sujet, aucun élément de datation. Les impressionnants rassemblements de population que leur volume implique, n'autorisent-ils pas à suggérer qu'ils peuvent avoir pour auteur la même civilisation disparue que les tumuli de M'Backé, Diakhao, etc. ?

Comme ils l'avaient fait plus au Nord, les Sérèr ont absorbé ou refoulé les Socé, imposant leur langue beaucoup plus par leur nombre que par leur organisation. Il est probable que de petits groupes Socé échappèrent longtemps à leur influence en se repliant dans l'estuaire du Saloum où certains villages insulaires se disent leurs descendants directs [16]. En somme, les Sérèr occupaient sans doute dès le XIII^{e} siècle un territoire couvrant leur actuel habitat, au moins au Nord d'une ligne correspondant aujourd'hui à la route M'Bour-Fatick. Ils n'y constituaient pas un état mais une société paysanne égalitaire et acéphale, formée de la juxtaposition de grandes familles isolées au cœur de leurs clairières. Sans doute auraient-ils fini par être durablement [17] dominés puis assimilés par les Wolof (à moins qu'ils n'aient repris leur marche vers le Sud, au-delà du Saloum, déjà franchi par certains d'entre eux) s'ils n'avaient reçu, probablement au XIV^{e} siècle, le renfort d'une aristocratie qui devait fournir à la majorité d'entre eux l'encadrement nécessaire au maintien de leur autonomie jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle.

Planche n° 7 - L'habitat sérèr : type d'important *m'bind* familial - La paillotte sérèr de modèle traditionnel - Les greniers à mil

---

Planche n°8 - Type de quartier sérèr (environs de Niakhar). Entre les différents *m'bind*, *pombod* contigus semés de quelques gros arbres touffus. Le domaine des grands champs et du parc à "*Acacia albida*" commence sur la droite de la photographie où le sol est tacheté de jeunes pousses de *sas*. La passage de la toute n'a modifié en rien l'implantation du village qu'elle traverse en étrangère

---

[12] A. Clos-Arceduc : "Les tumulus de la région de M'Backé (Sénégal)" [*Notes africaines*, n° 95, juillet 1962, p. 8-91].
[13] J. Joire "Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas Sénégal)". (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, juillet-octobre 1955, p. 249-333).
[14] Nous sommes donc enclin à repousser l'édification de ces tumuli beaucoup plus loin dans le temps que ne le fait J. Joire qui admet comme probable qu'ils ont été construits "pendant la période d'apogée de l'expansion de l'Empire du Mali".
[15] Cf. ci-dessous, chapitre 8.
[16] Ce que H. Gravrand nous dit avoir confirmé par l'étude des *Tim*, c'est-à-dire des lignées maternelles originelles. La difficulté particulière de toute recherche chez les Sérèr issus des Socé tient à ce que, au XIV^{e} siècle, une nouvelle vague manding débarqua précisément sur la côte et dans la zone de l'estuaire.
[17] Les hésitations des auteurs portugais de l'époque de la découverte illustrent bien les prétentions politiques de l'Empire du Djolof et la résistance des Sérèr. Par exemple, Valentim Fernandes écrit : "Le royaume de Gyloffa (Djolof) s'étend de cette rivière (le Sénégal) et arrive jusqu'à la rivière de Gambie qui s'appelle aussi Cantor, quoiqu'il y ait là d'autres peuples comme les Barbacijs (les sujets du Bour-Sine, les Sérèr) et les Tucurooes. Cependant tous sont Gyloffe". Et plus loin : "Le roi de Canaga (autre désignation de l'Empereur du Djolof) de nombreuses fois a tenté d'entrer dans ce pays (le pays des Sérèr) pour l'assujettir et toutes les fois il a été vaincu par eux".

/p. 197/

2° **Le rôle politique de l'aristocratie *guellewar***

Cette aristocratie est issue de guerriers manding, les *Guellewar*, qui, chassés de leur pays, le Gabou [18], à la suite de guerres intestines, prirent d'abord la direction de la côte puis, obliquant vers le Nord, franchirent la Gambie et, après avoir fondé une première principauté, celle de Coular [19], atteignirent le Saloum et débarquèrent au Nord de l'estuaire, dans le secteur compris entre Joal et Sangomar. Les nobles s'installèrent à M'Bissel, tandis que leurs suivants, captifs et hommes de castes, étaient établis à Fadiout et Joal. C'est pourquoi les habitants de la région située au Sud de M'Bour nient que les Sérèr soient issus du Fouta-Toro et les disent originaires du Gabou et venus du Sud [20]. Nous résumons là tout un ensemble de traditions très vivantes, dont les premiers enquêteurs avaient déjà fait état [21] et dont, depuis la capitale du Sine jusqu'à Coular et aux îles d'entre Saloum et Gambie, H. Gravrand (qui fixe à la fin du XIV[e] siècle l'arrivée de cette "invasion *guellewar* [22] et nous-même avons eu maints récits permettant de multiplier recoupements et critiques.

Cette noblesse *guellewar* devait très rapidement se faire accepter des Sérèr en contractant des alliances matrimoniales, puis leur imposer son autorité et fonder les dynasties qui allaient constituer les royaumes /p. 198/ du Sine et du Saloum [23]. Ce sont ces dynasties qui ont régné jusqu'à l'époque contemporaine sur la plus grande partie du peuple sérèr. Le premier prince *guellewar*, unanimement regardé comme le fondateur du royaume du Sine, est Maïssa Wali Dione dont le tombeau, à M'Bissel, est un des hauts lieux de l'histoire sérèr.

Partis de la côte, les *Guellewar* devaient progressivement s'enfoncer dans l'intérieur, déplaçant leur capitale jusqu'à l'étape finale de Diakhao où ils allaient fixer le gouvernement d'une construction politique englobant à la fois le cœur et le centre de gravité du pays sérèr, le royaume du Sine. Parallèlement, une autre branche *guellewar* ayant à sa tête M'Bégane N'Dour, petit neveu de Maïssa Wali Dione, s'assurait, à la fin du XV[e] siècle, du trône du Saloum. Elle organisait là, à l'Est du Sine, un gouvernement indépendant, de structure comparable à celui de Diakhao. Mais le caractère marginal de ce royaume du Saloum, sa population dispersée, mouvante et hétérogène (faite de Socé, de Sérèr, de Wolof, de Toucouleur, de Peul), ses frontières démesurées et incertaines, allaient considérablement réduire son efficacité géographique et son rôle historique. C'est donc surtout à l'abri du gouvernement des rois du Sine que les Sérèr purent préserver leur personnalité.

---

[18] La tradition situe le Gabou au pied nord-occidental du massif du Fouta-Djalon, dans la région de bas plateaux qu'occupe aujourd'hui la partie orientale de la Guinée "Portugaise".

[19] Cf. ci-dessous, chapitre 9.

[20] D'où également la légende selon laquelle les Sérèr seraient apparentés aux Diola. Tout ce que nous pouvons admettre à ce sujet, c'est qu'il ait pu se trouver des Diola ou d'autres populations de Casamance parmi les suivants (soldats ou travailleurs) des princes *guellewar*. Ainsi s'explique qu'il existe à Fadiout, Palmarin, Mar, etc... des Sérèr dont les ancêtres sont venus de Casamance. Ainsi s'explique aussi qu'il soit souvent si difficile de savoir si les villages qui font remonter leur origine aux Socé sont antérieurs à l'arrivée des Sérèr du Fouta-Toro ou bien sont des descendants des compagnons des *Guellewar*. On peut enfin émettre l'hypothèse que ce sont sans doute les suivants des *Guellewar* qui ont apporté le riz dans le delta du Saloum puisqu'ils venaient d'un territoire situé au sud de la Casamance, alors que les Sérèr, en provenance du Fouta, ne connaissaient que le mil et n'occupaient que les terres sèches aptes à sa culture.

[21] Cf. notamment Pinet-Laprade : "Notice sur les Sérères" (*Revue maritime et coloniale*, 1865, p. 479-492 et 709-728) et L. Aujas, "Les Sérères du Sénégal" (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F.)*, 1931, p. 293-333). On trouvera aussi un résumé de ces traditions, ainsi que la liste des *Bour* du Sine et du Saloum dans l'ouvrage de F. Brigaud : *Histoire traditionnelle...*

[22] Ce que confirme le texte cité plus haut de Valentim Fernandes (où les Sérèr sont désignés sous le nom de Barbacijs, déformation de Bour Sine, c'est-à-dire sujets du roi du Sine), texte qui date de la première décennie du XVI[e] siècle.

[23] On peut s'étonner de ce que les Sérèr qui avaient quitté le Fouta-Toro puis le Cayor et le Djolof pour échapper à l'emprise des structures théocratiques ou féodales mises en place dans ces régions par l'islam et l'empire wolof et préserver leur liberté, aient accepté de se soumettre au pouvoir de guerriers manding qui étaient sans doute très peu nombreux et auxquels ils ne semblent pas avoir opposé de résistance. À cette apparente contradiction, on peut apporter deux explications. D'une part, l'expansion de l'empire du Djolof (à son apogée au moment de l'arrivée des *Guellewar*) et la volonté de lui faire face, ont pu amener les Sérèr à accepter de s'unir autour d'un pouvoir politique. En second lieu, les Sérèr représentaient, jusqu'à ce qu'ils soient encadrés par les *Guellewar*, le type même de la paysannerie égalitaire et "anarchique". Or tous les exemples que nous connaissons attestent que ces sociétés ont toujours, dans leur cadre traditionnel, beaucoup plus facilement accepté l'implantation d'un pouvoir "étranger", en quelque sorte spécialisé dans les fonctions du "commandement", que la promotion durable de certains des leurs aux responsabilités politiques et la soumission à des chefs issus de leurs rangs.

Cependant tous les Sérèr ne furent pas englobés dans les frontières des royaumes *guellewar*. Sur les marges septentrionales et occidentales du Sine, une large zone échappa au contrôle de la monarchie de Diakhao et dut, assez tardivement semble-t-il, accepter d'être intégrée dans la mouvance du *Teign* du Baol dont les terres atteignaient ainsi la côte au Nord du marigot de Baling, entre M'Bour et Nianing. Les conditions modernes du peuplement et les structures sociales portent encore, en ces régions marginales (notamment dans le Dieghem), la trace de cette situation historique, de la longue absence de structure politique et de l'abandon dans lequel les tint longtemps un pouvoir étranger et lointain.

/p. 199/

3° **Des institutions défensives et équilibrées**

L'organisation du pays par la monarchie *guellewar* aboutit à superposer à la société paysanne des structures empruntées à la fois à l'héritage manding des conquérants et aux royaumes sénégalais du Cayor et du Djolof. Les alliances matrimoniales entre familles princières et le rôle des marabouts fréquentant les cours royales expliquent l'influence wolof dont, nous le verrons, toute la société sérèr porte l'empreinte. Mais les institutions politiques elles-mêmes, bien que totalement disparues, méritent examen car elles éclairent le comportement et l'évolution du monde sérèr et permettent de comprendre comment il a pu rester une paysannerie après être passé sous le commandement d'une aristocratie guerrière.

Loin d'être réduits au rôle passif de la masse rurale wolof, frustrée de ses initiatives et de ses responsabilités par la féodalité militaire, les paysans sérèr ont, en effet, gardé un large contrôle sur le pouvoir politique. Apparemment, les institutions du Sine se rapprochaient de très près de celles du Cayor et du Baol et la cour de Diakhao, comme ses méthodes administratives, ressemblaient étroitement à celles des princes de M'Boul ou de Lambaye. À côté du *Bour* (en sérèr, le *Mad*) et de son entourage familial parmi lequel les princesses *guellewar* avaient une place éminente, le gouvernement était constitué par une série de dignitaires qui se partageaient les principales fonctions politiques et le contrôle de l'administration provinciale. Or, le plus important de ces personnages, sorte de premier ministre et de conseiller privé du *Bour*, était le *Diaraf-bou-rey* ou Grand *Diaraf*, dont les origines, le mode de désignation et les prérogatives faisaient le véritable représentant des Sérèr face à la noblesse d'origine manding. De l'avis de L. Aujas [24] à qui nous devons une précieuse analyse des institutions traditionnelles du Sine, que nos enquêtes, menées une génération après, ont parfaitement recoupée [25], le *Bour* paraît même n'avoir été "qu'un instrument dans la main du Grand *Diaraf* qui était l'émanation du peuple". Le Grand *Diaraf*, en effet, était le délégué des paysans libres, les *diambour* , auprès du trône *guellewar*, le défenseur de leurs intérêts au sein du gouvernement, l'inspirateur de la politique royale pour toutes les questions,

/p. 200/ administratives ou judiciaires, d'ordre intérieur. Les conditions de sa désignation définissent mieux qu'une analyse exhaustive de ses prérogatives, l'importance de son rôle et l'originalité profonde des institutions sérèr. Le Grand *Diaraf* était choisi parmi les chefs de village (les diaraf) les plus notables, ainsi que parmi les délégués autochtones du pouvoir central à la tête des provinces, les *sakh-sakh*, appelés aussi petits *bour*. C'était en quelque sorte le *Diaraf* des *Diaraf*, celui auquel sa personnalité et son expérience conféraient la plus forte autorité possible face au pouvoir royal [26]. Il était nommé

---

[24] L. Aujas : "Les Sérères du Sénégal..."

[25] Nous tenons à dire ici tout ce que nous devons, pour la connaissance du pays sérèr et notamment de ses institutions, à l'ouverture d'esprit, à la culture historique et à l'expérience humaine des descendants de la noblesse *guellewar*, en particulier aux deux héritiers actuels des dynasties du Sine et du Saloum, le *Bour* Sine M. Mahécor Diouf, chef coutumier respecté, toujours fidèle à Diakhao, et M. Fodé Diouf, aujourd'hui conseiller coutumier du Saloum après avoir occupé d'importantes fonctions administratives.

[26] Voici comment le *Bour* Sine, Koumba N'Dofène, traçait lui-même, dans une déclaration faite vers 1910, le portrait du Grand *Diaraf* et précisait du même coup son rôle capital dans les institutions sérèr : "Le Grand Diaraf doit être intelligent, sage, rusé, puissant en parole, adroit, dissimulé et énergique. Il doit à lui seul être plus sage que tous les malins du royaume et plus rusé que tous les conseillers du pays ; plus adroit que trois rois réunis ; plus pénétrant et prévoyant que tous les sages du royaume. Aussi est-il choisi avec attention et a-t-il déjà marqué le pas dans les grades inférieurs avant d'arriver à cette haute fonction et éminente dignité". (Texte cité par F. Brigaud, *Histoire traditionnelle...* d'après J. Bourgeau, "Notes sur les coutumes des Sérères du Sine et du Saloum" (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F*, 1933, p. 1-65).

par le roi, mais sur présentation de l'ensemble des *sakh-sakh* et des *diaraf*, interprètes de la volonté populaire. Assuré de son pouvoir parce qu'irrévocable par décision royale, il ne pouvait adopter une attitude dictatoriale car une décision unanime de ses mandants pouvait - et pouvait seule :- entraîner sa destitution. Nécessairement issu de famille libre mais non noble, il n'avait aucune possibilité d'accéder à un trône réservé aux princes de sang royal. Son origine roturière garantissait donc l'équilibre des pouvoirs et assurait une répartition harmonieuse des prérogatives et des responsabilités entre le monarque et lui-même. Au Prince revenaient la gestion des affaires extérieures et militaires, l'administration directe des marches frontières, la nomination des chefs de province ; au Grand Diaraf appartenaient le contrôle des questions intérieures des villages, l'administration de la justice, l'arbitrage des conflits fonciers, bref le règlement des problèmes sérèr. Sur ce plan, le Grand Diaraf semble avoir eu pour tâche fondamentale d'assurer le maintien des droits fonciers détenus par les Sérèr face aux empiètements des chefs d'origine étrangère et, plus généralement, de défendre la paysannerie contre les exactions des turbulents guerriers que le pouvoir central entretenait à son service. Peu importait que les autres charges fussent ensuite réparties entre des dignitaires choisis dans la noblesse ou parmi les captifs de la couronne [27].

/p. 201/

Le Grand Diaraf avait enfin une fonction capitale à chaque changement de titulaire d'un trône qui n'était pas héréditaire. Si la couronne ne pouvait échoir que sur la tête du fils d'une princesse *guellewar*, la désignation et l'intronisation du nouveau *Bour* revenait au Grand *Diaraf* qui ne fixait son choix qu'après consultation du corps de notables qui l'avait lui-même désigné à l'agrément royal. A chaque changement de règne, le peuple était ainsi appelé à renouveler, au moins symboliquement, la délégation de pouvoir qu'il consentait aux princes d'origine manding.

Il convient enfin de retenir un dernier trait des institutions traditionnelles car il est également lourd de conséquences géographiques. Au niveau local, si beaucoup d'agents du pouvoir central étaient des nobles ou des *tiédo*, les Sérèr restèrent maîtres chez eux, continuant à désigner leurs chefs de village, les *diaraf*, selon leurs traditions, et à conduire l'exploitation de leurs champs et de leurs troupeaux à leur gré. C'est seulement dans les forêts vacantes, ne relevant d'aucun lamanat, que les rois purent installer leurs suivants, établir les campements de leurs *tiédo*, accueillir des immigrants.

Tels sont les principes selon lesquels vécurent les Sérèr, du moins les Sérèr du Sine, jusqu'à la fin du XIX^{e}siècle. Malgré les charges souvent très lourdes qu'elle leur valut, l'administration mise en place par les *Guellewar* leur permit de conserver intacte leur structure familiale, de rester farouchement attachés à leur vocation paysanne, de préserver et même d'accentuer leur spécificité culturelle et technique. Elle leur permit aussi de parachever leur unité, notamment dans le domaine linguistique, en effaçant le cloisonnement tribal hérité de la période des grandes migrations et du partage initial du pays entre communautés isolées les unes des autres et parfois rivales [28]. Faisant en quelque /p. 202/ sorte la part du feu en confiant à des spécialistes les charges de la défense et de l'administration et en acceptant de subir la présence de leurs guerriers, les Sérèr du Sine bénéficièrent généralement d'une paix et d'une sécurité beaucoup mieux assurées qu'ailleurs ; leur situation démographique devait très certainement l'attester à la fin du XIX^{e} siècle.

---

[27] C'était, en particulier, le cas du second personnage de l'entourage du *Bour*, le *Farba-bou-rey* ou Grand *Farba*, chef des guerriers qui, bien que d'origine serve, était un véritable ministre de la Défense. C'était aussi le cas du *Farba-bir-keur*, personnage légitimement redouté par les paysans puisqu'il cumulait - avec quelle logique !- les fonctions d'une sorte de commissaire à ta Police et aux Finances, ayant la double tâche d'assurer la perception des impôts royaux et de réprimer les troubles provoqués par cette perception.

Pour plus de détails sur les autres aspects de l'organisation des monarchies du Sine et du Saloum, se reporter à nouveau à L. Aujas, "Les Sérères" et à J. Bourgeau, "Notes sur les coutumes...". On trouvera également une analyse des institutions traditionnelles sérèr, légitimement présentées comme type d'organisation politique et sociale de l'Afrique précoloniale, et surtout des commentaires très suggestifs sur leur fonctionnement et sur les conceptions négro-africaines de la nation, de la société et de la famille, dans l'étude de Léopold Sédar Senghor, "Vues sur l'Afrique noire ou assimiler non être assimilés", publiée p. 39-69 de *Liberté I - Négritude et humanisme* (Éd. du Seuil, Paris 1964, 445 p.).

[28] De notre point de vue, la notion de tribu a perdu tout contenu en pays sérèr ; elle n'a plus qu'un intérêt historique lointain. La seule région où elle a gardé une signification très vague est l'Ouest où les Dieghem (qui ont précisément donné leur nom à la région) et les petits groupes voisins ont conservé, en raison de leur long isolement, un certain nombre de caractères culturels et sociologiques (et linguistiques pour les Safène et les None) particuliers.

Par contre, dans les zones échappant à l'action des *Guellewar*, les groupes sérèr vécurent très tardivement dans un climat d'insécurité, s'efforçant de se faire respecter en s'isolant et en réagissant brutalement aux exigences des féodaux wolof qui tentaient de leur imposer leur contrôle. Cette attitude explique le maintien de petits groupes particularistes - N'Dout, None, Safène - dans les forêts couvrant la falaise de Thiès. Elle rend compte aussi de la survivance, jusqu'au début du XX^{e} siècle, d'importantes cloisons forestières entre le Sine et le Baol, notamment au Sud de Diourbel, ainsi que du relatif dépeuplement du Dieghem, entre le Sine et la Petite Côte ; la situation instable et fréquemment troublée de ce dernier secteur faisait sentir ses effets jusque dans la partie méridionale du Sine où la zone d'arrivée des *Guellewar* était largement revenue à la forêt faute de bénéficier, en raison de l'éloignement de Diakhao, d'une protection efficace du *Bour* Sine contre les expéditions incontrôlées des gens du Dieghem. Toute la zone occidentale du pays sérèr, située entre le royaume du Sine et la Côte, était donc beaucoup moins peuplée et beaucoup plus forestière au moment de la colonisation que ne l'était le domaine soumis à l'administration des *Guellewar*.

Un dernier élément dont il est difficile d'apprécier le rôle mais qui n'a pu jouer qu'en faveur de la stabilité de la paysannerie, est enfin à signaler. Il s'agit de l'attitude réciproque de l'autorité coloniale et de la monarchie sérèr et de la véritable coopération qui, en bien des domaines, s'établit entre elles. Au moment de la pénétration française, la cour de Diakhao ne fut pas brutalement éliminée comme ce fut le cas pour la royauté wolof à la suite de la résistance de Lat-Dior [29]. La substitution d'une organisation de type occidental aux institutions coutumières ne se fit ici que progressivement tandis que l'aristocratie *guellewar* restait en place, recevait des fonctions officielles et collaborait jusqu'à la seconde guerre mondiale à une sorte d'administration indirecte. Aucune rupture ne vint donc ébranler le monde sérèr au moment de la colonisation et y provoquer des mouvements comparables à ceux dont le pays wolof était, au même moment, le théâtre. Ce climat conservateur /p. 203/ ne put que faciliter la fidélité des Sérèr et de leurs chefs à leur religion du terroir, à leur langue, à leurs coutumes, et perpétuer leur repli sur soi. Les entreprises des grands marabouts wolof n'eurent chez eux aucun écho ni sur le plan politique ni dans le domaine religieux [30]. Aussi est-ce par une œuvre de colonisation intérieure, en parachevant le défrichement de leurs forêts et en rendant plus intensive leur agriculture, que les Sérèr ont répondu, depuis le début du siècle, à la double pression exercée sur leur économie traditionnelle par l'introduction de la culture de l'arachide et leur croissance démographique.

4° L'évolution récente : mobilisation totale de l'espace et immigration marginale

Cette évolution qui devait aboutir à l'augmentation et surtout à l'étalement des densités d'une extrémité à l'autre du pays sérèr, s'est opérée de deux manières. En premier lieu, les Sérèr ont progressivement assuré la mise en valeur intégrale des forêts qui cernaient naguère les clairières au centre desquelles étaient établis leurs villages. Tout l'espace enfermé dans les limites du pays sérèr est désormais, à l'exception des zones occupées par les *tann*, intégré à leur terroir. Cette colonisation s'est particulièrement appliquée à la conquête des marches frontières séparant des communautés sérèr appartenant jusqu'ici à des entités politiques différentes. Le cas le plus typique est celui de l'ancienne zone forestière qui formait autrefois la frontière septentrionale du Sine et le séparait d'importants groupes sérèr relevant du *Teign* du Baol. Par exemple, entre Patar (Sine) et Ngohé (Baol), une cloison forestière de 6 à 8 km de large ; qui n'était à la fin du siècle dernier que zone de pâturage et d'affrontements, est aujourd'hui intégralement peuplée et exploitée. Il en est de même, au Sud de Bambey, des *no man's land* à l'abri desquels vivaient les villages du N'Goye, pris entre le rude contrôle des *tiedo* du *Teign* dont ils dépendaient et les risques d'incursion des /p. 204/ gens du *Bour* Sine

[29] Au contraire, dans sa résistance aux tentatives des soldats de l'islam (de Ma Bâ notamment) de soumettre le Sine à la loi du Coran, la monarchie sérèr s'était trouvée l'alliée des autorités françaises.

[30] Au plan religieux, il convient de souligner la profonde "sérérisation" de la monarchie et de la noblesse *guellewar*. Restées longtemps farouchement hostiles à l'islam et au christianisme, leur résistance n'a fait que renforcer la fidélité de la masse à la religion traditionnelle. Depuis quelques décennies, le christianisme fait d'importants progrès en pays sérèr. Nous n'insistons pas ici sur son rôle car il va dans le sens de l'affirmation de la personnalité sérèr. Au contraire, ceux des Sérèr qui adhèrent à l'islam se "wolofisent" rapidement, non seulement par la langue mais par le style de vie, notamment dans le domaine agraire. Sur l'attitude des Sérèr à l'égard des missions chrétiennes et, en particulier, la position de l'aristocratie *guellewar*, cf le livre du P. Henri Gravrand, *Visage africain de l'Eglise* (Ed. de l'Orante, Paris, 1961, 287 p).

qui n'avaient pas à leur endroit les ménagements auxquels ils étaient tenus à l'égard de leurs administrés [31].

Sur le flanc oriental du Sine, les Sérèr ont quelque peu essaimé en direction de l'Est, mais leurs progrès ont été rapidement bloqués dès la construction de la voie ferrée Thiès-Kayes par l'arrivée des Wolof et la transformation des forêts traversées par le rail en "Terres Neuves". À l'Ouest, dans le Dieghem et sur ses bordures septentrionales et méridionales, ils ont également gagné sur les vastes forêts qui les entouraient, y ont créé des installations nouvelles, et les groupes restés indépendants comme les None et les Safène sont sortis de leur isolement. Dans cette région comprise en partie sur le revers de la falaise de Thiès, sols *dior* et sols *dek* s'opposent par vastes zones. La colonisation moderne s'est portée de préférence vers les plaques de sols *dior* favorables à l'arachide alors que les exigences de l'économie de subsistance avaient incité les villages à se fixer de préférence sur les sols plus lourds.

C'est cette partie occidentale du domaine sérèr, restée la moins organisée et la moins peuplée, qui a connu les plus fortes transformations dues au second processus d'évolution : l'arrivée de colons wolof, et même la fixation de navétanes étrangers. Dès que la situation politique le leur a permis, les Wolof ont accéléré leur expansion vers le Sud [32]. Pénétrant en pays sérèr en franchissant l'axe Thiès-Khombole, ils se sont infiltrés dans les vides séparant les anciens villages et, gagnant en direction de la Petite Côte en laissant à l'Ouest les forêts aujourd'hui classées établies sur les sols cuirassés ou marneux couvrant le revers de la falaise de Thiès, se sont systématiquement établis sur les *dior* sablonneux propices à l'arachide [33]. Sans rien devoir aux autorités coutumières puisque de vastes forêts subsistaient en marge des lamanats, cette colonisation conduite généralement par des marabouts mourid a garni de villages fortement structurés les mailles trop lâches du /p. 205/ réseau des installations sérèr. Elle s'est, en particulier, glissée sans difficultés entre le fort noyau sérèr occupant la région de Diaganiao et les villages safène restés accrochés à la lisière des massifs forestiers de l'Ouest tels, dans le canton du Diobas, Sangue, Kissane, Tiéo, Golfangning, Sipane [34]. Aujourd'hui, dans une large zone cernant à l'Est et au Sud les forêts de Thiès et de Bandia, une forte proportion de la population (près de la moitié dans les cantons du Diobas et de Diak, ainsi qu'au Nord de M'Bour, dans celui de Nianing) est d'origine wolof [35].

Au Sud du parallèle de M'Bour, les forêts que l'insécurité entretenue par les gens du Dieghem avait fait négliger ou abandonner [36], étaient parmi les premières à s'ouvrir, tout au début du siècle, à

---

[31] Au Sud de N'Goye (Baol), par exemple, et à mi-distance de Toukar (Sine) ont été ainsi créés, entre 1900 et 1920, les villages de Datel, Barindondol, N'Gonine, Darou, Diané, Diandoumé (cf. carte au 1/200 000, feuille de Thiès).

[32] L'immigration des Wolof a été favorisée également par le fait qu'en ce domaine sérèr relevant autrefois du Baol, il n'y avait aucun cadre politique autochtone. En conséquence, pour contrôler directement les chefs de village, l'administration française mit à la tête des cantons des chefs wolof (ou toucouleur) qui ont tout naturellement facilité l'installation de leurs compatriotes et coreligionnaires. De son côté, l'administration française ne pouvait qu'être favorable à l'installation, au milieu d'une population rebelle à tout commandement (notamment les Safène et les None) et volontiers turbulente, de villages wolof disciplinés et solidement structurés, en particulier lorsqu'ils étaient mourid, comme c'était le cas notamment dans le canton du Diobas.

[33] C'est par exemple le cas, dans les environs de Diaganiao, de Guitir, Guélor, Koulouk-wolof, Gasse, Diarao, Tasset, Diéling, tous villages wolof fixés sur des plaques de sable donnant des sols *dior*.

[34] Cf. carte au 1/200 000, feuille de Thiès. Là encore la confrontation de la carte de 1958 avec celle de 1923 est d'un vif intérêt car on trouve en particulier sur cette dernière les villages safène. Mais il ne faut pas conclure que tous les villages qu'elle ne comporte pas n'existaient pas au moment de sa publication car, si le repérage est plus facile ici que dans le Cayor grâce au relief, à un certain nombre de thalwegs, etc., les levers sur le terrain datent de 1904 à 1909.

[35] La toponymie fait foi de l'origine des fondateurs. Signalons simplement, pour qui ne connaît pas le wolof, que tous les villages dont le nom commence par "*keur*" sont des villages wolof, mais ils sont loin d'être les seuls !

[36] Elles avaient servi de refuge, à partir de 1860, aux Sérèr du Djonik chassés de chez eux à la suite de leur résistance à l'islam que répandait alors au Sud du Saloum le Marabout guerrier Ma Bâ (Cf. livre 11). À la même époque, elles avaient aussi, le long de la Côte, été le théâtre d'une tentative de culture sur grande échelle du coton, entreprise par Mgr Kobès et la mission de Saint-Joseph de N'Gazobil. Mgr Kobès, appuyé par des industriels alsaciens, avait obtenu du gouvernement du Sénégal une concession d'un millier d'hectares et fondé plusieurs villages où il avait accueilli les réfugiés du Saloum. Favorisé par la crise du marché du coton consécutive à la guerre de Sécession, l'affaire prit un départ rapide et prometteur. Mais dès la fin de la guerre de Sécession elle tomba et fut abandonnée devant les assauts conjugués de la reprise de la production américaine, des difficultés techniques, des sauterelles, de la fièvre jaune et, sans doute, surtout par suite du manque d'intérêt que lui accorda le commerce déjà exclusivement polarisé par la production de l'arachide. Sur cette tentative, cf. la substan-

l'activité des navétanes en provenance du "Soudan". À une époque où l'évacuation de l'arachide se faisait de préférence par chalands, le voisinage immédiat de la côte et surtout de l'estuaire du Saloum donnait à ces forêts une situation privilégiée. Aussi les premiers travailleurs saisonniers se présentant aux chefs coutumiers sérèr furent-ils dirigés vers la seule enclave vacante offerte par le Sine. Le *Bour* Koumba Ndofène [37], soucieux de réaffirmer son autorité sur les marges méridionales de son domaine, où ses ancêtres avaient autrefois débarqué, s'efforça de fixer les immigrants et pratiqua avec eux une politique systématique de création /p. 206/ de villages. C'est ainsi qu'entre 1900 et 1910 environ, aux vieux villages établis sur la côte ou dans le lacis des marigots de l'estuaire, furent adjoints des villages de colonisation parfois confiés à des chefs wolof mais peuplés essentiellement de "soudanais "aujourd'hui totalement intégrés au milieu sérèr, tels que Keur Samba Dia, Kobou Gaye, Sorsorobougou, Soudiane Bambara, Keur Babakar, Toumbou, etc.

Si l'Ouest du pays offrait, de Thiès à M'Bour et à M'Bissel, de vastes surfaces susceptibles d'accueillir des immigrants, il n'en allait pas de même dans le Sine, au Nord de la latitude de Fatick. Ici, la paysannerie était prête, grâce à sa densité, à contrôler l'intégralité de l'espace. Aussi ne rencontre-t-on aujourd'hui, au milieu d'elle, que quelques rares installations toucouleur et un petit nombre de carrés wolof associés à des villages sérèr, notamment dans les cantons orientaux de Marout et de Diakhao, relativement moins peuplés il y a quelques décennies que le centre du Sine. Sur ces marges orientales et notamment dans le canton de Diakhao dont le commandement est resté entre les mains du Bour jusqu'à la réforme administrative de 1960, se trouvent même quelques villages purement wolof créés entre 1910 et 1930. Ce sont tous - Darou Sine, Bangadj, Ndofane Mourid, Darou Salam, Tène Touba - des fondations mourid installées sur des terres relevant de l'apanage du Bour et directement concédées par lui aux chefs de la Confrérie. Bien qu'elles exercent localement une influence indéniable dans les domaines linguistique et religieux, ces fondations sont des îlots sur les marges du pays sérèr. L'ensemble du Sine demeure terre purement sérèr. C'est bien plutôt grâce aux pouvoirs que leur valent leurs fonctions administratives et économiques dans les centres urbains et les points de commercialisation de l'arachide, au prestige qu'ils tirent de leur rôle de cadres et du niveau de vie qu'il leur procure, que s'exerce sur les gens de la brousse l'influence des originaires du Cayor, du Baol et des grandes villes côtières. Cependant fonctionnaires et commerçants constituent une classe superposée et non pas intégrée à la masse rurale ; les réalités paysannes sont jusqu'ici restées profondément séfèr.

B. La structure de la société sérér

La structure traditionnelle de la société sérèr, qui est encore celle de la grande masse de la population, est le résultat de l'amalgame /p. 207/ des deux grandes vagues de peuplement qui ont assuré l'occupation du pays, chacune d'entre elles ayant longtemps conservé son autonomie. D'un côté, une masse rurale formée de paysans libres disposant de griots et autrefois de captifs (dits captifs de case), de l'autre, une aristocratie servie par des guerriers, les *tiédo*, ayant également leurs griots et leurs captifs propres, (eux-mêmes guerriers jouissant des privilèges des *tiédo*). À ces deux éléments fondamentaux est venu progressivement s'en ajouter un troisième, celui des castes des métiers, représenté pour l'essentiel par des forgerons. Mais les artisans constituent une catégorie sociale nettement moins nombreuse (et moins diversifiée) qu'en pays wolof. Ils ne forment d'ailleurs des castes intégrées à la société sérèr que dans le Sine où ils ont été introduits par les *Guellewar*. Les forgerons et les tisserands sont donc soit des descendants de l'escorte des premiers princes manding, soit - et c'est le cas de la majorité d'entre eux - des descendants d'artisans wolof installés dans le pays après son organisation par les *Guellewar*. La preuve de cette insertion tardive des artisans dans la société sérèr est fournie par leur situation hors des anciennes frontières du Sine. Dans le Dieghem, par exemple, la société sérèr comporte exclusivement des paysans et des griots ; non seulement il n'y a ni *Guellewar* ni *tiedo*, mais les

---

tielle étude de R. Pasquier, "En marge de la guerre de Sécession ; les essais de culture du coton au Sénégal" (*Travaux du Département d'histoire de l'Institut des Hautes Etudes de Dakar*, n°1, 1955, 22 p.).

[37] Le Bour Koumba N'Dofène Diouf (1896-1924) peut être tenu pour le dernier roi ayant régné sur l'ensemble du Sine. C'est en effet seulement à compter de la disparition de ce prince que l'administration directe fut substituée au régime de protectorat et que l'autorité des dignitaires *guellewar* fut progressivement assimilée par les rouages administratifs.

castes des métiers, désormais présentes dans tous les villages importants, sont des Wolof établis récemment et non encore intégrés à la société sérèr. Comme en pays wolof enfin, il y a chez les Sérèr des Laobé, spécialistes du travail du bois, à qui leur instabilité vaut souvent une réputation peu flatteuse auprès des paysans et dont le caractère marginal est à ce point affirmé qu'on est tenté de les regarder ici moins comme une caste professionnelle que comme un groupe ethnique autonome [38]. La différence essentielle entre société sérèr et société wolof réside dans le fait qu'au sein de la première la classe des paysans libres est restée majoritaire et effectivement libre. C'est elle qui a assimilé les immigrants venus l'encadrer ou lui apporter le complément de techniques spécialisées. Elle a accepté la superstructure politique et administrative construite par les *Guellewar*, accueilli des professionnels du travail des métaux, du cuir, du coton, du bois ; mais à tous elle a imposé sa langue, ses croyances religieuses, sa conception des rapports de /p. 208/ l'homme et du milieu naturel. Le cas de la noblesse manding est particulièrement significatif ; malgré son prestige, elle n'a imposé aux Sérèr que ses techniques d'organisation et elle n'a pu le faire qu'en s'enracinant au terroir, en devenant elle-même profondément sérèr. Aujourd'hui, cette ancienne noblesse qui vient d'achever de perdre ses fonctions politiques traditionnelles [39], s'est en majorité dissoute dans la société paysanne [40]. La plus grande partie est demeurée en brousse où elle se distingue de moins en moins de l'ensemble des cultivateurs, sinon par ses traditions familiales et la clientèle parfois nombreuse qui lui reste fidèle. Une autre partie de cette noblesse s'est habilement et parfois brillamment intégrée dans les structures administratives et politiques modernes.

D'autre part, la masse paysanne a vu ses effectifs grossis par ceux des *tiédo* libres que les *Guellewar* avaient installés en villages autonomes à proximité de leurs capitales successives et qui sont devenus de véritables Sérèr. Seul leur régime foncier et successoral, ainsi qu'un certain complexe de supériorité aristocratique qui les fait se marier entre eux, les différencient de la masse véritablement autochtone des Sérèr sine-sine. À cette paysannerie, se mêlent aussi les descendants des anciens esclaves qui, beaucoup moins nombreux qu'ils n'étaient en pays wolof, ont pour la plupart reçu des terres à la faveur de la conquête récente des réserves forestières.

Tous ces éléments forment aujourd'hui une masse rurale d'une grande homogénéité sociale, culturelle et technique, celle des paysans sérèr. Seules deux catégories sociales d'importance numérique notable restent marginales : les castes des métiers et surtout les griots. Les gens des castes artisanales, s'ils se sont mis pour la plupart à l'agriculture, gardent encore leur statut personnel ancien. Attachés par leur naissance à leur métier qu'ils pratiquent surtout en saison sèche, ils ne peuvent, à moins d'émigrer, se marier qu'au sein de leur caste. Il s'agit là de la survivance de préjugés purement sociaux qui /p. 209/ ne traduisent nullement une situation matérielle inférieure. Leur activité artisanale de saison sèche venant s'ajouter, comme c'est désormais général, aux produits d'une activité agricole normale, leur vaut même de disposer d'un revenu monétaire annuel supérieur à celui de beaucoup de paysans libres. La même remarque est d'ailleurs valable partout, notamment en pays wolof. Elle peut être étendue aux anciens esclaves qui ne dérogent pas en recherchant des activités complémentaires en saison sèche, et qui, de toute façon, ont moins de charges et d'obligations sociales que leurs anciens maîtres. La stratification sociale ne se traduit donc nullement dans une hiérarchie comparable des niveaux de vie.

La caste qui porte le poids le plus lourd des préjugés anciens et qui en subit parfois le contrecoup matériel, est sans conteste celle des griots. Ce sont eux qui ont le plus difficilement accès à la posses-

---

[38] En fait, les paysans considèrent qu'il y a deux catégories de Laobé ; les uns travaillant dans les villages au façonnage du bois et relativement sédentaires, sont regardés comme étant des Sérèr ; les autres, beaucoup plus mobiles, vivraient surtout de l'élevage des ânes et sont accusés d'avoir la main et des mœurs très lestes, en particulier de prélever directement 1eur subsistance là où ils passent. Leur réputation et leur comportement (y compris la spécialité des femmes de dire la bonne aventure !) évoquent donc exactement, comme le remarquait déjà Mollien, ceux des Bohémiens nomades.

[39] Ainsi que nous l'avons vu, son élimination s'est opérée sans à-coups, de manière très progressive. On peut considérer la réforme administrative de 1960, consécutive à l'Indépendance, comme marquant la fin du rôle administratif officiel de la noblesse *guellewar* ; jusque-là ses principaux membres avaient gardé le commandement de plusieurs cantons.

[40] Il convient d'ajouter que la fusion de la noblesse de sang royal dans la paysannerie a été aidée par des mesures d'ordre politique. Pour éviter la multiplication des princes susceptibles de briguer le trône et, par conséquent, de comploter, on en vint, dans les derniers temps de la monarchie sérèr, à ne reconnaître la qualité de *guellewar* qu'aux enfants issus de mère et de père nobles, puis à réserver au roi seul le droit d'épouser des princesses *guellewar*, les autres princes devant prendre femmes parmi les roturières.

sion ou du moins à la disposition de la terre, et leurs anciennes fonctions ne nourrissent plus. Ce sont eux aussi qui ont le plus de peine à s'établir librement au milieu des autres paysans et à s'émanciper du quartier où ils étaient naguère cantonnés. Surtout, les villageois gardent à leur égard un comportement pénible qui alimente quotidiennement leur complexe d'infériorité. En bien des villages, leurs morts ne peuvent bénéficier encore d'une sépulture normale [41]. Certes l'instruction, la diffusion des grandes religions, les brassages de population, la nouvelle hiérarchie fondée sur la réussite personnelle, auront raison de ces attitudes traditionnelles. Mais il serait vain, surtout si l'on veut apprécier dans toute leur complexité les difficultés que le poids du passé dresse devant les tâches du développement, de celer que de tels archaïsmes font aussi partie du bagage intellectuel de la paysannerie.

2° Les solidarités familiales

Quelle que soit la classe ou la caste à laquelle il appartient, c'est son origine familiale qui dessine dès sa naissance la courbe de vie d'un Sérèr. Mais le rôle de la famille dépasse de loin celui d'un foyer où l'individu s'épanouit avant de fonder à son tour une nouvelle cellule /p. 210/ sociale identique à celle où il est né. En raison même du caractère étranger et lointain qu'ont toujours eu - et que gardent pour l'homme de la brousse - le pouvoir politique et l'organisation administrative, les relations de parenté et les solidarités familiales représentent, plus que chez aucune autre population, le véritable ciment de la société sérèr dont la cohésion est elle-même une nouvelle source de sa stabilité et de sa pérennité. Tout au long de sa vie, chaque individu reste étroitement lié par des attaches complexes et parfois contradictoires, aux deux souches familiales dont il est issu. À son père et à ses parents paternels, l'enfant doit son nom et sa caste [42]. C'est, le plus souvent, dans le carré paternel qu'il est élevé et reçoit son éducation. Même devenu adulte, le garçon qui demeure auprès de son père ne saurait prendre aucune initiative sans son approbation. Lorsqu'il se marier son épouse vient résider chez lui ; la famille sérèr est très généralement patrilocale. C'est de père en fils que se transmettent enfin la plupart des prérogatives d'ordre religieux ou magiques. Mais chaque sérèr est aussi, et à certains égards d'abord, membre de la famille de sa mère. Avec tous les membres de son lignage maternel, il participe à une communauté extrêmement vivante bien qu'elle soit rarement soudée par l'unité de résidence. Le chef de cette communauté (le *tokor*) dite en sérèr "communauté du sein" [43], est l'homme le plus âgé du lignage ; concrètement, pour chaque individu, ce chef est l'aîné des frères de sa mère. Contrairement à une opinion encore répandue, la société sérèr n'est donc en rien soumise, même compte non tenu du rôle des lignées paternelles, à un régime de matriarcat. Mais l'importance de la filiation utérine n'en est pas moins considérable. Son oncle maternel est pour chaque sérèr beaucoup plus qu'un tuteur qui peut se permettre, en certaines circonstances, de le retirer du carré paternel pour se charger lui-même de son éducation. Il est le conseiller qui intervient dans toute décision importante et qui joue un rôle essentiel, en particulier auprès des filles, au moment du mariage. Il est surtout le gérant du capital familial, capital hérité et capital en cours de constitution, et c'est à son *tokor* que le jeune homme confie ses gains et les biens qu'il peut réunir avant son mariage. Lorsque cette coutume se dégrade, c'est avec sa mère (et non pas avec son père) qu'il fait caisse commune. C'est à leur oncle maternel (à défaut, à leur frère) que les filles donnent la gestion de leur dot puis des biens personnels qu'elles acquièrent au cours de leur mariage. Enfin, comme nous le verrons plus loin, la force des liens d'oncle à neveu est essentiellement fondée sur le /p. 211/ régime successoral donnant aux enfants de la sœur d'un Sérèr une position privilégiée par rapport à ses propres fils.

Si le milieu familial le plus immédiat pour tout individu est représenté par la branche paternelle au sein de laquelle il vit, et si l'autorité la plus proche est celle de son père, c'est aux affaires de sa fa-

[41] La tradition sérèr interdit d'ensevelir les griots en terre sous peine d'avatars agricoles et notamment de sécheresse. La sépulture des griots est constituée par de gros baobabs au tronc creux. Naturellement les griots réagissent contre cette coutume, notamment dans les villages chrétiens ou islamisés. Mais la conviction des paysans que leurs récoltes pâtiront s'ils tolèrent la mise en terre d'un griot, est si enracinée qu'on assiste encore à des réactions brutales de leur part pour l'empêcher. Les nouvelles autorités politiques et administratives ont édicté des mesures sévères en vue de procurer aux griots la sépulture décente à laquelle tout homme a droit, mais il n'est pas exceptionnel, aujourd'hui encore, qu'elles doivent faire intervenir la force publique pour en faire respecter l'application.

[42] Sauf chez les *Guellewar*.

[43] En sérèr, *den* (le sein) par opposition à la lignée paternelle, *kourdiala* (la ceinture).

mille maternelle qu'il porte le plus d'intérêt et c'est vers ses membres qu'il se tourne dès qu'il s'agit de régler tout problème dépassant les préoccupations matérielles quotidiennes. On imagine sans peine que toute une politique d'expansion familiale se fonde sur ces principes et rend extrêmement complexe le tissu des liens familiaux au milieu desquels évolue chaque Sérèr. Aussi le mariage est-il une opération négociée, dès que les enfants sont en bas âge, avec une particulière attention. Une pratique courante des *tokor* consiste à favoriser l'union de leur neveu avec leur propre fille. Le mariage entre cousins croisés [44] renforce la cohésion familiale, agrandit le lignage maternel et limite les risques de conflits et de divorces. De plus, en faisant de son neveu son gendre, un *tokor* évite que le bien familial ne soit dilapidé entre des mains étrangères à la faveur du versement des cadeaux de fiançailles et de la dot. C'est à lui que reviennent, à titre de beau-père, le numéraire, le bétail, les prestations de travail au financement desquels il aurait dû contribuer en qualité d'oncle maternel si son neveu s'était marié à l'extérieur du cercle familial. En somme, sur tous les plans aussi bien moraux et affectifs que matériels, le lignage maternel représente pleinement, selon l'heureuse formule d'H. Gravrand, "l'épine dorsale des relations familiales".

3° Les fraternités d'âge

Il est enfin un autre type de solidarité commun à l'ensemble des sociétés paysannes d'Afrique Noire, qui prend en pays sérèr une valeur exemplaire : celui qui résulte de l'intégration de chaque individu au sein de sa classe d'âge (appelée *Mal*). Chaque village important (ou chaque groupe de petits villages) compte une série d'associations regroupant parallèlement garçons et filles, jeunes gens et jeunes filles célibataires, hommes et femmes mariés, et vieillards [45].

/p. 212/

Dès l'âge de six à huit ans, chaque enfant adhère à la classe d'âge des petits garçons ou des petites filles. C'est dans le cadre de cette association qu'il reçoit progressivement une grande partie de son éducation d'homme et de Sérèr accompli et qu'il apprend, en l'éprouvant d'abord au milieu des jeux puis à l'occasion de tâches de plus en plus utiles, l'interdépendance qui doit le lier à ses "frères" du même âge. La classe d'âge des jeunes gens est sans conteste la plus vivante et la plus autonome. Dotée de responsables élus et se chargeant de travaux qu'elle effectue collectivement contre rétribution, elle dispose de ressources qui permettent non seulement l'organisation de réjouissances, mais aussi l'apprentissage d'une solidarité effectivement vécue. Cette éducation communautaire est marquée par une série d'étapes qui assurent le passage de l'enfant à son état d'homme [46] en l'initiant aux mystères de la vie et de la mort, en l'informant des traditions et des interdits, en exaltant les devoirs et les valeurs qui fondent la cohésion du corps social, insèrent chaque génération dans la longue chaîne de l'histoire des ancêtres, garantissent la transmission des techniques et de l'art de vivre sérèr. La plus importante et la plus significative des étapes de cette formation est marquée, pour les garçons, par le *n'dout*. Il s'agit d'une longue période de retraite en brousse (de l'ordre de trois mois) qui suit immédiatement la circoncision et au cours de laquelle épreuves physiques et morales se conjuguent pour transformer les adolescents en homme, assurer leur intégration dans la société des adultes et faire, selon la saisissante image de L.-S. Senghor, "de la mort à l'enfance, la naissance à la vie" [47]. Le fait que cette sévère retraite, dirigée par les patriarches les mieux informés de la tradition et les plus impitoyables aux défaillances, soit subie par classe d'âge, renforce encore la fraternité qui unit les membres de chacune d'elles. Mieux encore, les épreuves et les secrets partagés établissent entre eux, pour leur vie entière, une véritable complicité. Bien entendu, une telle institution s'accorde mal avec les exigences de la vie moderne. Son fonctionnement est de plus en plus entravé par l'école et sa signification contestée par toutes les catégories d'émancipés. Mais elle est encore bien vivante au sein de la masse rurale. Là où elle est battue en brèche, sa mise en sommeil sape aussi profondément la cohésion

[44] La coutume interdit, au contraire, le mariage entre cousins parallèles.

[45] La hiérarchie théorique comprend sept classes d'âge, les plus rapprochées étant naturellement les plus jeunes, les pères de famille et les vieillards formant les deux dernières.

[46] On trouvera dans le livre de H. Gravrand (*Visage africain*...) la description du plus typique de ces rites de passages, celui de "l'ensevelissement" des initiés dans le *Mam* et de leur "résurrection".

[47] L.S. Senghor, "Éléments constitutifs d'une civilisation d'inspiration négro-africaine" (*Présence africaine*, II[e] Congrès des artistes et écrivains noirs, tome I, mars-avril 1959).

de la société sérèr que les traumatismes que lui ont infligés, par exemple, la diffusion de l'argent par l'arachide ou la soumission d'un nombre croissant

Entre pp. 212 et 213

Planche n° 9 - Type d'habitat dispersé en pays sérèr. L'aire centrale du *pombod* complantée de quelques gros arbres, tranche nettement sur les jachères (angle Sud-Est et lisière Nord de la photo) et les grands champs (zone Ouest) parsemés de *sas*.

Planche n° 10 - Jeune champ de "*pod*" aux abords d'un village sérèr - Type de grand champ de "*match*" - Champ de "*match*" avant la récolte

---

/p. 213/ de ses fils aux principes individualistes de la culture occidentale. Ainsi, la pérennité de la société sérèr n'a pas pour cause exclusive la protection que lui ont assurée les institutions politiques *guellewar* ; ses sources les plus profondes résident dans une pédagogie collective dont les vieillards sont les interprètes intransigeants, et dans le réseau complexe d'attaches familiales et de liens fraternels dans lequel chaque individu est intégré et qui incarne sa véritable cité.

4° Une religion du terroir

Il convient d'ajouter que ces différents éléments de cohésion sociale représentés par les classes et les castes, les attaches familiales, la fraternité des classes d'âge, sont couronnés par un ensemble de croyances et de rites d'ordre religieux intimement intégrés à la vie quotidienne. Leur étude échappe aussi bien à l'objet de notre recherche qu'à notre compétence. Mais il est indispensable de souligner, en s'appuyant sur les analyses convergentes de Léopold Sédar Senghor et d'Henri Gravrand, que ce corps de croyances, parfaitement cohérent, élabore une vision totale de l'Univers au sein de laquelle l'homme est en contact permanent avec toutes les forces de la vie, visibles et invisibles. C'est dans cette perspective de "communion vitale" avec l'Autre et avec l'Univers que s'inscrivent tous les actes de l'homme, de sa naissance à sa mort. Combien d'attitudes du Sérèr restent incompréhensibles à qui imagine que son comportement quotidien et d'abord son travail de paysan, est commandé par des préoccupations exclusivement laïques ! La terre elle-même est vie. Aux yeux des Sérèr, "la Terre est le corps d'une femme vivante, désirable et féconde. Ils lui ont donné un nom féminin, Kumba Ndiaye, et la pluie est la semence qui lui permet de donner son fruit" [48].

Ce serait témoigner de beaucoup d'incompréhension que de croire essentiellement pragmatique et utilitaire le culte par lequel se traduit cet animisme. Sans doute a-t-il pour objet immédiat de concilier aux vivants la faveur des forces qui président à la fécondité des champs et à la pérennité des lignages. Les sacrifices ne s'adressent pas directement au Dieu suprême et unique, mais aux *Pangol*, ces demi-dieux intermédiaires entre l'homme et la divinité, qui animent tout l'environnement des Sérèr et qui comportent une hiérarchie complexe allant des *Pangol* familiaux dont le chef de famille est le prêtre jusqu'aux intercesseurs les plus puissants, les grands *Pangol* communs à toute l'ethnie. /p. 214/ Mais la révélation la plus riche de signification géographique que nous devons aux recherches d'Henri Gravrand, est la suivante. La cartographie méthodique des arbres sacrés du Sine et l'étude des légendes les concernant, l'ont convaincu que les Pangol dont le service "polarise tout le système religieux sérèr", sont "des hommes historiques, fondateurs de cités, héros ou chefs de grandes familles, dont les tombes furent entretenues par des générations d'admirateurs, et qui ont été spiritualisés par voie de culte" [49]. N'est-ce pas là l'illustration de l'analyse de L. S. Senghor qui, fondant son témoignage sur son enfance sérèr, montre que la doctrine de l'animisme "consiste dans l'intuition d'un monde surréel ou l'homme est lié, d'une part, à l'homme, d'autre part, à Dieu par la médiation des Esprits-Ancêtres" et

[48] H. Gravrand, *Visage africain*...
[49] H. Gravrand, *Visage africain*...

atteste que les sacrifices du culte sont avant tout “entrée en relation et communion avec les Ancêtres” qui “avec le temps, participent de la nature des demi-dieux” [50] ?

Ainsi les sacrifices aux *Pangol* ne sont pas les manifestations d’un panthéisme naturaliste mais l’expression d’un véritable culte des Ancêtres qui contribue puissamment à l’enracinement des Sérèr à leur terroir et confère à leur comportement religieux une dimension historique.

C’est dans la fidélité confondue à leur religion du terroir et à leurs ancêtres que, tout au long de l’histoire, les Sérèr ont puisé la force de rester eux-mêmes et de résister aux influences “étrangères”, aussi bien africaines et musulmanes qu’européennes et chrétiennes. Leur comportement à l’égard du renouveau islamique qui a marqué l’évolution du Sénégal au XIX^{e} siècle est, à ce titre, hautement significatif. Aux tentatives des Marabouts guerriers, d’origine toucouleur pourtant, de les soumettre à la loi du Coran, les Sérèr opposèrent une résistance massive et unanime. Par exemple, en s’efforçant de porter la guerre sainte au cœur du Sine, Ma Bâ provoqua l’éveil d’un véritable patriotisme et c’est à Somb, entre Diakhao et Marout, qu’il devait trouver la mort, à l’issue d’une très dure bataille ou *Guellewar* et paysans écrasèrent ses troupes et les rejetèrent de manière définitive hors des frontières du Sine.

Cette attitude ne s’est pas démentie depuis l’unification du Sénégal et l’établissement de relations fraternelles entre les différentes ethnies. En dépit de l’essor que connaissent les grandes religions monothéistes depuis le début du XX^{e} siècle, les Sérèr constituent toujours la plus /p. 215/ importante des populations sénégalaises fidèles à l’animisme ancestral. Malgré le prestige et le rayonnement des grandes figures de l’islam sénégalais ; les confréries musulmanes n’ont jusqu’ici réussi que de manière très marginale à pénétrer la masse rurale sérèr. Quant au christianisme, ses succès semblent à la mesure de la compréhension qu’il manifeste pour les valeurs morales et spirituelles de la religion du terroir, de l’intelligence avec laquelle il les intègre, de l’authenticité avec laquelle ses apôtres savent d’abord se faire eux-mêmes sérèr.

C. L’organisation foncière et le problème des successions

Au sein d’une société aussi profondément paysanne, le statut foncier joue un rôle capital non seulement dans la définition des rapports du producteur et de la terre mais dans toute la vie sociale. Les principes sur lesquels se fondent le partage et l’appropriation du sol sont très proches de ceux que nous avons analysés dans le Cayor et le Baol occidental où, nous l’avons vu, ce sont précisément les Sérèr qui ont légué leur organisation foncière aux Wolof. Cette parenté fondamentale entre le droit foncier des deux populations rend pleinement applicables au pays sérèr les réflexions par lesquelles nous avons conclu l’analyse des rapports juridiques de l’homme et de la terre en pays wolof. Plus que sur les ressemblances, c’est donc sur les caractères spécifiquement sérèr de l’application du régime foncier que nous insisterons ici.

1° Le partage et l’administration du capital foncier

Les droits pesant initialement sur les terres cultivées sont issus des deux modes d’acquisition communs à toute la partie du bassin de l’arachide soumise à une occupation ancienne du sol : le droit de feu et le droit de hache. Celui-là est entre les mains des “maîtres de la terre”, les *yal dakh* (ou *yal lang*), plus communément désignés du mot wolof “*lamane*”, qui sont les héritiers des chefs de famille ayant procédé à la première mise à feu de la forêt (les maîtres du feu ou *yal o niaye*). Le second est détenu par les *yal bakh*, les “maîtres de la hache” [51], en vertu du défrichement effectif auquel leurs pères ont procédé sur les périmètres que les *yal dakh* leur ont attribués. La grande majorité /p. 216/ du terroir est soumise à ces deux formes d’appropriation qui remontent souvent à une époque antérieure à l’arrivée des *Guellewar* ; Ceux-ci ont beaucoup mieux respecté les droits fonciers sérèr que ne l’ont fait les monarchies établies en pays wolof. Nous avons vu que la fonction essentielle du Grand *Diaraf*

[50] L. S. Senghor, “L’Afrique noire. La civilisation négro-africaine”, publié, p. 70-82, dans *Liberté I*...
[51] Appelés parfois *yal lab* (maîtres du sabre).

était précisément la défense de l'intégrité du domaine foncier de la paysannerie. Dans les régions marginales tel le Dieghem, aucune autorité n'a jamais contesté ni limité le pouvoir des *lamane* ; jusqu'à l'époque moderne, ils ont contrôlé sur tous les plans l'emprise foncière des petites communautés qu'ils commandaient. Dans le Sine, les *Bour* ont pleinement reconnu les pouvoirs et prérogatives des *lamane* et entériné le découpage foncier antérieur à l'instauration de leur gouvernement. Mais ils se sont progressivement arrogé la propriété éminente du sol sur les espaces forestiers encore vacants pour y procéder à leur tour à des donations de terre, soit en accordant le droit de feu à des immigrants, soit en attribuant à leurs guerriers des domaines fonciers définis par le "droit de sabot", c'est-à-dire circonscrits par le pas d'un cheval durant un temps donné [52]. Ces distributions de terre ont constitué, dans le Sine, de nouveaux lamanats dont les détenteurs ont endossé les mêmes prérogatives que les *yal dakh* traditionnels. La colonisation des marches frontières et des cloisons forestières, opérée au cours des premières décennies de ce siècle, a généralement été conduite avec l'accord ou sur l'initiative du *Bour*, en vertu de ses privilèges de maître éminent du sol. Il semble d'ailleurs que, tout au long de leur histoire, les *Guellewar* se soient comportés en monarques-paysans. Ayant assimilé les croyances, la mentalité, l'art de vivre des Sérèr, ils ont systématiquement poussé à la colonisation agricole. Inspirés par leurs Grands *Diaraf*, ils se sont fait à tel point les champions de la paysannerie qu'ils sont devenus les véritables grands prêtres des cultes agraires.

Les droits et les devoirs respectifs des détenteurs du droit de feu et des titulaires du droit de hache sont identiques, en pays sérèr, à ceux que nous avons définis en pays wolof. S'il existe des différences, elles tiennent non pas aux principes juridiques eux-mêmes mais aux conditions historiques, sociologiques et psychologiques qui ont présidé, et président encore, à leur application.

Le *lamane* a gardé, dans la tradition sérèr, un pouvoir chargé de signification religieuse. L'inaliénabilité de ses droits repose avant tout sur l'accord initial qu'il a passé avec les génies de la forêt, renforcé par /p. 217/ la présence des ancêtres dont le travail et la ferveur ont fécondé le sol et qui continuent à vivre sur place au royaume des morts. Le *lamane* est, d'ailleurs, l'un des prêtres de la religion du terroir qui, par ses sacrifices, ses offrandes, ses rites, concilie aux vivants les faveurs des *Pangol*, indispensables à la fertilité des champs et à la prospérité des troupeaux.

Bien qu'ils semblent généralement moins étendus qu'en pays wolof (on rencontre parfois plusieurs *yal dakh* par village), les lamanats occupent assez souvent de vastes surfaces recouvrant le territoire de plusieurs communautés villageoises ; leurs titulaires ne peuvent alors en assurer directement le contrôle eux-mêmes. Aussi sont-ils secondés par des *kaïnak*, littéralement des "bergers" de la terre, choisis parmi leurs parents - si possible des neveux - et résidant sur leur domaine mais dans d'autres villages que le leur. Les *kaïnak* sont les représentants locaux des *lamane*. En leur nom ils reçoivent les redevances, règlent les litiges, accordent le droit de culture temporaire sur les terres dont ils assurent l'administration directe. Leur rôle est d'autant plus important que les lamanats sont plus étendus car ils sont les seuls à connaître, à l'échelle de chaque village, la généalogie des familles, l'exacte répartition des droits fonciers entre elles, le détail du parcellaire, etc. L'institution des *kaïnak* atteste combien la gestion du patrimoine foncier par les *lamane* se fait, en pays sérèr, attentive et proche des cultivateurs-exploitants.

Mais le *lamane* est davantage le gardien et l'administrateur que le possesseur du sol [53]. Il n'est maître de disposer que des terres que ses ancêtres ont eux-mêmes défrichées et qui n'ont pas encore reçu d'attributaire. Sur le reste de son patrimoine, le titre à exploiter appartient aux titulaires du droit de hache ; ceux-ci sont les descendants des paysans admis par le maître du feu et ses successeurs à défricher des terrains de culture dans l'emprise de leur lamanat. Le maître de la hache est, comme en pays wolof, détenteur d'un droit d'exploitation imprescriptible aussi longtemps que lui-même et ses descendants continuent à occuper effectivement leur "propriété" et s'acquittent de leurs devoirs à l'égard du *lamane*. Une particularité significative du pays sérèr réside dans le fait que, même en cas de non-versement des redevances qui leur étaient dues, les *yal dakh* ne pouvaient expulser les exploi-

[52] Mais, à la différence du pays wolof où les *léou* étaient des fiefs empiétant sur les lamanats, les terres attribuées par le *Bour* Sine étaient des espaces forestiers vides destinés à être directement mis en valeur par les bénéficiaires.
[53] L. Geismar (*Recueil des coutumes civiles*...) comparait heureusement le rôle du *lamane* à celui "d'un conservateur de la propriété foncière".

tants [54]. Leur droit de reprise ne pouvait et ne peut s'exercer que sur les /p. 218/ terres abandonnées, encore que les titulaires du droit de hache ou leurs ayants droit gardent toujours la possibilité de revenir s'y installer. Ces derniers constituent la véritable classe des "propriétaires" du sol [55], habilités à cultiver leur fonds, à l'aménager, à en concéder temporairement une partie à des tiers - aujourd'hui à le mettre en gage et même à le louer - sans être en aucune manière tenus d'en référer à leurs *lamane*. Il semble même que la disparition des prérogatives royales dans le Sine et l'affaiblissement du pouvoir des *lamane* partout se soient accompagnés du renforcement des droits des *yal bakh*. Du fait qu'à l'exception des terres qu'ils cultivent eux-mêmes, les "maîtres de la terre" ne disposent plus aujourd'hui, sauf exception, d'aucune terre à répartir, la hache des défricheurs étant passée partout, les titulaires du droit de hache sont les seuls à pouvoir désormais concéder des autorisations de culture aux paysans insuffisamment pourvus ou aux immigrants. L'ambiguïté prise par le mot *lamane* témoigne de cette évolution puisque les simples cultivateurs l'emploient aujourd'hui aussi bien pour désigner les *yal bakh* que les *yal dakh*.

Un troisième titre à l'exploitation du sol s'est donc créé depuis que les *yal bakh* ont entre leurs mains la totalité de l'espace contrôlé par les Sérèr : celui du simple droit de culture accordé par les détenteurs du droit de hache sur celles de leurs terres qui sont disponibles. De simple prêt, traditionnellement pratiqué entre parents et alliés, ce mode d'attribution de la terre a pris aujourd'hui le caractère d'une location temporaire et révocable. Deux facteurs ont provoqué la généralisation du système : sur les marges du pays sérèr, l'arrivée d'immigrants "étrangers" ; au cœur même du Sine, l'accumulation sur place des effectifs, l'évolution numérique discordante des différentes familles et la multiplication des paysans pauvrement dotés en terre par leur héritage [56]. Lorsque ces prêts de terre ont lieu entre alliés ou familles de vieille souche, ils sont généralement gracieux ou assortis de prestations de services ; ils prennent alors souvent le caractère d'échanges réciproques permettant à chacune des parties de disposer de terres de différente nature ou de respecter les rotations culturales. Mais, aux "étrangers", la terre prêtée est véritablement louée et les propriétaires s'efforcent d'éviter d'être spoliés de leurs droits en limitant la durée des prêts et /p. 219/ en changeant aussi souvent que possible d'attributaires les champs qu'eux-mêmes ou les membres de leur famille n'exploitent pas [57].

Enfin, une dernière forme de concession temporaire de la terre est celle du *taïlé*, c'est-à-dire de la mise en gage, le prêteur bénéficiant de la disposition du champ gagé aussi longtemps que sa créance ne lui a pas été remboursée. Mais, là encore, la coutume, méfiante à l'égard de l'étranger, défend le patrimoine sérèr ; elle prévoit une série de garanties assurant au *yal bakh* une possibilité de reprise immédiate de son bien en limitant les droits du gagiste, par exemple en lui faisant défense de planter des arbres sur les terrains en cause.

Cette hiérarchie complexe de droits pesant sur la terre a naturellement connu, depuis un demi-siècle, une très sensible évolution. Les obligations des *lamane* à l'égard du *Bour* Sine ont les premières disparu. Encore convient-il de rappeler que seuls les titulaires de lamanats attribués par les *Guellewar* devaient au roi, à l'occasion de son accession au trône, ainsi qu'à chaque désignation d'un nouveau *yal dakh*, des "cadeaux" attestant la reconnaissance de sa qualité de "*lamane* des *lamane*".

Les redevances traditionnellement dues par les titulaires du droit de hache aux *lamane* ont connu un sort variable selon les régions. Tandis qu'elles ont souvent disparu autour de M'Bour et surtout de Thiès, elles sont encore régulièrement acquittées dans le Sine où la coutume a toujours, en ce domaine,

---

[54] Situation toute théorique ou du moins exceptionnelle autrefois, en raison même du caractère mystique du pouvoir des *lamane* dont les cultivateurs avaient soin de s'assurer la bienveillance.

[55] Nous voulons dire des usagers dont les prérogatives sont les plus étendues et les plus stables et, à ce titre, les plus proches de celles du propriétaire de droit romain. Mais il reste entendu que, chez les Sérèr comme chez les Wolof et toutes les autres populations ouest-africaines, le fonds reste parfaitement inaliénable.

[56] Alors qu'en pays wolof, cette catégorie de cultivateurs, de même que les griots, les artisans et les anciens esclaves, ont très généralement recherché des terres en émigrant et en participant à la colonisation des "Terres Neuves" beaucoup plus volontiers que ne l'ont fait jusqu'ici les Sérèr.

[57] Ce comportement est surtout vrai à l'égard des Wolof dont le dynamisme a rendu les Sérèr méfiants, et à qui l'on reproche de bénéficier du soutien de l'administration pour s'implanter, surtout dans les cantons dont ils ont reçu le commandement, c'est-à-dire, à l'époque coloniale, hors du Sine. Depuis le décret du 3 décembre 1931, sur l'organisation des Tribunaux coutumiers, cette méfiance s'est accrue car il accorde à tout cultivateur la possibilité de se faire reconnaître comme le propriétaire, ou du moins l'usager permanent, de toute terre occupée par lui de manière ininterrompue depuis dix ans.

force de loi [58]. Ces redevances consistent dans le versement de cadeaux d'hommage au moment du changement de titulaire du lamanat ou du droit de hache : une ou plusieurs têtes de bétail, un grenier de mil ou, de plus en plus, une somme d'argent (de l'ordre de quelques centaines à plusieurs milliers de francs) variable selon l'importance des surfaces en cause. Ici encore ces redevances n'ont pas le caractère /p. 220/ d'une rente foncière. Elles sont à distinguer des dons par lesquels les paysans contribuent aux rites agraires. Chaque année, l'ouverture de la saison agricole est précédée par des libations aux Génies qui ont concédé la forêt à ses premiers occupants, de même que le début de la récolte est marqué par l'offrande des prémices aux ancêtres tutélaires. En raison de ses fonctions cultuelles, le *lamane* est au centre de ces échanges qui ne sont en rien, dans leur essence, une redevance annuelle et dont la survivance est directement liée à la vitalité de la religion du terroir [59].

Au total, ces différents types de redevances coutumières semblent n'avoir jamais pesé très lourdement sur la paysannerie. Ils constituaient naguère et gardent encore dans l'esprit des intéressés un gage de la stabilité de leur tenure et une participation légitime à l'administration de leurs biens, au plan spirituel comme au plan matériel. Grâce à l'absence de droits seigneuriaux frappant leurs terres, les Sérèr ont certainement bénéficié, au cours de leur histoire, d'une condition moins rude et d'un statut plus libéral que les paysans des régions soumises au gouvernement direct d'une féodalité militaire [60]. L'évolution récente la plus préjudiciable aux intérêts des petits cultivateurs concerne l'attribution du droit de culture qui tend à prendre depuis une trentaine d'années le caractère d'une location quand il s'applique à des étrangers au cercle des relations familiales et des amitiés villageoises. Cette évolution est surtout sensible dans les régions d'immigration wolof ; elle atteint même le milieu purement sérèr dans les villages où la pression démographique est la plus forte et où les candidats au prêt des terrains de culture se livrent la plus vive compétition. Aussi justifiées par l'expérience que soient ces pratiques dans lesquelles les *yal bakh* voient une indispensable garantie au maintien de leurs droits, elles n'en représentent pas moins l'apparition d'un type de revenu foncier parfaitement inconnu du droit coutumier. Et, comme de tels procédés sont contagieux, on nous a récemment signalé certains cas où les *lamane* demandaient leur part du revenu ou prétendaient obtenir de leurs *yal bakh* /p. 221/ un versement annuel en numéraire... [61]. Or, du fait que la coutume ne reconnaît, pas plus au maître de la terre qu'au détenteur du droit de hache, de droit de propriété au sens occidental du mot, mais seulement des droits d'usage dont les titulaires ne sont que les gérants, elle confère à la terre un caractère collectif et inaliénable qui ouvre à chacun la possibilité d'en être l'usufruitier. Dans une telle perspective, la location du sol est aussi irrecevable que le serait sa vente. D'autre part, là où elle s'est généralisée, l'attribution du droit de culture contre versement d'un loyer offre de graves inconvénients techniques. Elle perturbe la succession rationnelle des cultures et des temps de repos car elle s'applique trop souvent à des terres qui devraient être normalement en jachère. En outre, son caractère instable et révocable incite ses bénéficiaires à se désintéresser de l'entretien du sol, à pratiquer des successions culturales ininterrompues et épuisantes, à négliger toutes les leçons qui ont permis aux Sérèr d'assurer la pérennité de leurs terroirs.

Il est à peine besoin de tirer de cette rapide analyse du système foncier sérèr et de son évolution une conclusion d'évidence : l'extrême complexité du régime des terres qui s'accompagne d'un morcelle-

---

[58] Il est intéressant de relever une nouvelle fois ici que l'évolution récente n'a fait qu'accentuer les distorsions régionales anciennes. Dès 1933, L. Geismar signalait que l'administration aidait au déclin des droits des *lamane* dans la région de Thiès, alors que trente ans plus tard, dans le Sine, le tribunal coutumier continue à reconnaître leurs prérogatives et à exiger *des yal bakh* le versement des redevances.

[59] Ainsi le versement de ces contributions au culte agraire tend à disparaître ou a disparu chez les Sérèr ayant adhéré à l'islam ou au christianisme, tandis que tous les Sérèr, quelle que soit leur religion, sont tenus, du moins dans le Sine, de faire à leur *lamane* les cadeaux d'hommage prévus par la coutume lorsqu'ils héritent d'un droit de hache ou lorsque le droit de feu pesant sur leurs champs passe à un nouveau titulaire.

[60] Non pas que l'aristocratie *guellewar* n'ait pas tiré de revenus de ses apanages ; mais ceux-ci étaient représentés par un nombre limité et défini de villages, créés par elle dans les forêts "domaniales" et peuplés initialement de suivants ou d'esclaves dont la fonction était précisément de pourvoir à l'entretien de tels ou tels dignitaires de la Cour.

[61] Il semble que ces exigences nouvelles aient apparu ces dernières années lorsque certains *lamane* ont nourri l'espoir de se faire attribuer des titres fonciers sur leurs domaines, le versement d'une location annuelle attestant, pensaient-ils, qu'ils étaient reconnus comme les seuls propriétaires de la terre. À ce titre, la récente loi sur le domaine foncier du Sénégal vient à son heure et ne peut qu'être bien accueillie par la masse paysanne.

ment du cadastre croissant avec la densité de la population et, surtout, d'une dispersion des parcelles familiales dont le système de transmission des biens endosse la responsabilité essentielle.

2° Le régime des successions

Nous avons vu la forte influence qu'exerce au sein de la famille le lignage maternel. Or cette influence trouve son assise la plus solide dans le régime des successions, généralement marqué par la prépondérance de l'héritage par voie utérine. Mais la tradition sérèr reconnaît au lignage paternel d'importantes prérogatives que l'évolution moderne ne fait qu'accroître. Le système de transmission des biens et, en premier lieu, de la terre est donc marqué par un équilibre, non dénué de tension, entre les deux lignages, dont l'observateur a d'autant plus de mal à déceler les lignes de force qu'il multiplie ses enquêtes à travers tout le pays et prend conscience de la diversité des situations. Deux principes semblent pouvoir être dégagés de l'examen des nombreux cas /p. 222/ auquel nous avons procédé. Le premier a déjà été formulé très clairement par L. Geismar quand il écrivait : "L'idée directrice de la succession sérèr est que les biens doivent revenir à la souche à laquelle ils doivent leur origine". Le second qui apparaît généralement comme complémentaire, est le suivant : l'héritage des biens ayant un caractère collectif se fait en ligne maternelle, d'oncle à neveu, tandis que les biens acquis par chaque individu sont transmis de père en fils.

Pour nous en tenir au problème de la terre, l'application de ces principes a pour effet que les droits des *lamane* et généralement ceux des détenteurs du sol par droit de hache, sont le plus souvent transmis au sein de la famille maternelle. Cette règle est surtout valable dans les régions de pure occupation sérèr, c'est-à-dire les plus anciennement défrichées. Elle a pour conséquence pratique que, dans la majorité des cas, à la mort d'un cultivateur, ses terres ne reviennent pas à ses fils mais à l'aîné des fils de sa sœur, à charge pour celui-ci d'en partager l'exploitation avec les autres neveux. Souvent même, dans les familles les plus traditionnalistes, cet héritier présomptif va s'installer auprès de son oncle au moment de son mariage.

Mais la règle de la succession matrilinéaire des droits fonciers souffre des exceptions, même à propos des lamanats pour lesquels elle est la plus générale. En certains villages, en effet, la charge de *lamane* se transmet de père en fils sans que nous ayons pu déceler la source de cette anomalie. L'hypothèse la plus logique mais que nous n'avons pu vérifier, est qu'il s'agirait alors de terres ayant été attribuées par les *Guellewar* en vertu du droit de sabot. La transmission de père en fils des droits de hache est plus fréquente. Elle s'applique par référence aux deux principes que nous avons définis, soit que le premier défricheur ait opéré indépendamment des membres de sa famille maternelle, avec la seule aide de ses fils, et que la terre ait toujours gardé son caractère de bien paternel, soit qu'il s'agisse d'un défrichement récent, donc de l'acquisition d'un bien personnel normalement transmis de père en fils. C'est ainsi que, dans les secteurs forestiers occupés depuis le début du siècle, la succession en ligne paternelle est très généralement appliquée.

Ce régime successoral complexe ne manque pas de soulever de délicates compétitions entre lignages paternel et maternel. Elles sont surtout vives dans les familles dont les membres - ou certains membres - ont adhéré à l'islam ou au christianisme, mais elles se font jour également chez les animistes car elles sont aussi la conséquence de l'autonomie croissante des ménages et du relâchement des liens de dépendance familiale sous la pression de l'économie monétaire. On a /p. 223/ donc le sentiment que tous les facteurs d'évolution tendent à faire prévaloir l'héritage en ligne directe, de père en fils. Il est cependant incontestable que la majorité des terres reste toujours soumise au régime de la succession matrilinéaire. Au reste, le même paysan peut sans difficulté détenir des parcelles issues de ses deux lignages ; chacun de ses champs ayant sa généalogie propre, les terres *lang den* ("les champs du sein") iront à ses neveux, tandis que les terres *lang kourdiala* ("les champs de la ceinture") reviendront à ses fils. De la même manière, la terre peut porter concurremment des droits relevant de régimes successoraux différents ; il est banal qu'un champ appartienne à la fois à un lamanat transmis par succession matrilinéaire et à une exploitation fondée sur un droit de hache soumis à l'héritage en ligne paternelle.

Les mêmes principes s'appliquent aux autres biens et, en particulier, au capital familial par excellence, le troupeau. Celui-ci rassemble en principe entre les mains du *tokor* toutes les bêtes appartenant aux membres du lignage maternel. Lorsqu'un jeune homme peut acheter une bête, c'est à son oncle maternel qu'il la confie ; de même, les animaux appartenant à une femme mariée vont grossir le cheptel géré par son frère et non pas celui dont son mari assure le contrôle. Dans un troupeau, chacun reconnaît ses propres bêtes mais il n'en dispose pas, sinon comme usufruitier d'un bien collectif. À la mort d'un chef de famille, le troupeau dont il avait la garde ou qu'il avait capitalisé revient au nouveau chef de son lignage maternel, son frère cadet ou l'aîné de ses neveux. En ce domaine, la règle de la succession matrilinéaire est encore unanimement respectée bien qu'une vive tendance à la contester se manifeste. chez les chefs de ménage les plus indépendants, en particulier chez les monogames, c'est-à-dire les chrétiens [62].

Il serait vain de nier que le système foncier et le régime successoral pratiqués en pays sérèr présentent, en raison de leur complexité et parfois de leurs contradictions, de nombreux freins à une exploitation moderne du sol. Leur application tempère heureusement la rigidité des règles que nous avons dégagées. En particulier, l'extrême morcellement du parcellaire et la dispersion consécutive des pièces de terre relevant du même cultivateur sont compensés par un système de prêts et d'échanges très pragmatiques et extrêmement souples. D'autre part, le /p. 224/ caractère collectif et inaliénable des biens dont les individus n'ont que l'usufruit, permet aux conseils de famille de procéder à tous les ajustements nécessités par l'évolution numérique de chaque cellule d'exploitation. Il faut enfin souligner que la prépondérance des droits en ligne maternelle, si elle contrarie l'affirmation de l'individualisme dans une économie dont le moteur est le profit, facilite au contraire l'intégration de l'individu au corps social dans une société communautaire consacrant ses efforts à la subsistance du groupe. Elle est aussi plus logique et plus simple qu'il ne paraît car elle élimine les possibilités de conflits entre co-épouses et demi-frères, dans une société où la polygamie est de pratique courante.

L'enracinement spirituel par le culte des Ancêtres comme les attaches juridiques complexes qui lient le paysan à sa terre, concourent autant que la protection assurée naguère par l'aristocratie *Guellewar* et que la cohésion des familles et des classes d'âge, à rendre compte du remarquable "patriotisme géographique" de la paysannerie sérèr. Mais à travers ces explications transparaissent immédiatement les faiblesses d'une société qui a jusqu'ici puisé ses forces et sa pérennité dans sa fidélité au passé, dans une organisation politique essentiellement défensive, dans des structures sociales éminemment conservatrices.

Dramatique paradoxe : faute de s'être montrées capables de renouvellement, une grande partie des institutions qui ont préservé à travers l'histoire la personnalité sérèr, ont été détruites ; faute d'être jusqu'ici utilisées comme leviers du développement, celles qui subsistent font figure d'entraves au progrès et sont, à ce titre, condamnées, alors même que l'essor démographique permet de projeter en pleine lumière l'irremplaçable efficacité des techniques de production élaborées à leur abri.

[62] Un compromis que l'on s'efforce d'utiliser consiste à transmettre aux neveux les bêtes héritées et confiées par les autres membres du lignage (ainsi que leurs produits) et à réserver aux fils, comme biens personnels, les bêtes achetées. Mais la coutume est encore très hostile à cette formule, les bovins incarnant aux yeux des Sérèr le capital-type qu'il est sacrilège de dilapider en le distribuant ; les chefs de lignage maternel réagissent vigoureusement contre son extension. Le seul animal considéré comme personnel et, à ce titre, transmis de père en fils, est le cheval.

/p. 225/

Chapitre 5

La terre et l'homme en pays serer

C'est au cœur du Sine, dans le quadrilatère grossièrement défini par la vallée fossile de la rivière à l'Est et le méridien de Fissel-Tattaguine à l'Ouest, d'une part, et par les parallèles de Bambey au Nord et de Fatick au Sud, d'autre part, qu'il convient d'analyser le système de production sérèr dans ses formes les plus authentiques et les plus élaborées. Cette zone offre, en effet, un peuplement sérèr d'une grande pureté et d'une grande ancienneté, des densités de population particulièrement élevées, enfin, une économie exclusivement agricole et uniquement fondée sur l'exploitation des terres sèches en culture sous pluie.

A. L'implantation de l'habitat

La haute densité de la population entraîne naturellement l'existence d'un réseau serré de lieux habités en pays sérèr. Mais il est extrêmement difficile de donner un schéma de la répartition de l'habitat car le village n'a pas ici la forte personnalité, la cohésion, l'implantation rigide et comme planifiée que nous avons reconnues aux installations wolof de toutes dimensions. La confrontation des renseignements administratifs précisant la population des villages avec les données objectives du paysage géographique rend les premiers inutilisables pour la définition du village ; ils peuvent, en effet, concerner aussi bien la population /p. 226/ d'une agglomération unique qu'une série de quartiers répartis à plusieurs centaines de mètres les uns des autres, qu'un ensemble de hameaux, voire de fermes isolées, répandus en ordre dispersé sur toute la surface d'un terroir. En l'absence de statistiques significatives ou d'une couverture aérienne à grande échelle, force nous est de tenter de définir le cadre de vie de la paysannerie sérèr à partir d'observations personnelles, nécessairement fragmentaires.

1° Les villages (cf. pl. h. t. n^{os} 6, 8 et 9)

Nous croyons pouvoir reconnaître deux types principaux de "villages", sous réserve que la plupart des installations comportent aujourd'hui toutes les transitions entre ces deux cas extrêmes. Le premier type mérite seul le nom de village puisqu'il groupe une même communauté en un ensemble à peu près continu dont on peut cerner les limites sur le terrain, chaque concession familiale formant cependant une cellule autonome dans l'espace. Le second type est représenté par des villages dépourvus de tout centre et constitués seulement de fermes isolées. L'ancien habitat était uniquement formé de villages du premier type. L'existence d'installations isolées en brousse est le résultat d'un essaimage récent à partir de l'habitat traditionnel ; le témoignage unanime des vieillards comme l'examen du paysage végétal l'attestent.

Mais le village sérèr traditionnel n'est pas, comme le village wolof, une agglomération de concessions familiales contiguës, attenantes les unes aux autres et généralement ordonnées le long d'une piste ou autour d'une place centrale. Il n'a d'ailleurs ni la même organisation structurée, ni la même vie communautaire. À l'intérieur de l'espace villageois, les différentes cellules se dispersent en ordre lâche, chaque carré familial, chaque *m'bind*, étant nettement isolé de ses voisins. L'implantation respective de ces différents carrés ne répond à aucun plan, à aucune hiérarchie, et c'est seulement lorsqu'une piste carrossable le traverse qu'une certaine ordonnance s'impose au village ; encore doit-elle fréquemment ou bien le côtoyer ou bien serpenter à travers les enclos familiaux. La distance séparant les *m'bind* voisins varie de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres sans qu'il soit possible de préciser davantage. C'est dans les villages les plus anciens et les plus traditionnalistes que les conces-

sions familiales sont les plus tassées, les plus proches les unes des autres ; par suite de la croissance sur place de leur population.

/p. 227/

Mais les habitations familiales de ces vieux villages qui sont en même temps les plus peuplés, se rassemblent rarement en une seule grappe. Leur agencement sur le terrain réalise une dispersion primaire en quartiers autonomes, habituellement séparés les uns des autres de plusieurs centaines de mètres. Ces quartiers, les *dikh*, représentent les véritables collectivités de base de la vie rurale. Ils résultent en principe du développement des familles fondatrices des clairières initiales et c'est généralement à leur échelle que s'organise l'exploitation du terroir, Le village, le *sakh*, ne représente souvent que le groupement autoritaire ou spontané en une même entité administrative, placée par le *Bour* Sine sous l'autorité d'un *diaraf* (ou d'un *sakh-sakh*), d'une série de *dikh* que leur dispersion originelle rendait difficile à gouverner et à défendre. En somme, la meilleure définition que l'on puisse donner du village, tels ceux qui rassemblaient autrefois la totalité de la population et qui en groupent aujourd'hui encore la grande majorité, est celle de vastes nébuleuses très distendues, formées par un nombre variable, de l'ordre de trois à cinq en moyenne, de quartiers représentant autant de collectivités autonomes, chacun de ces quartiers groupant des familles apparentées, encore associées à certains niveaux de l'activité agricole. Au sein de ces *dikh*, chaque famille conserve une forte individualité et s'abrite à l'intérieur d'un enclos, le *m'bind*, où sont groupés tous les éléments de son habitat. L'impression de dispersion donnée par les villages est accentuée par leur intégration au paysage rural ; les champs cernent immédiatement la clôture de chaque *m'bind*. En hivernage, les habitations, souvent ensevelies sous la verdure de plantes grimpantes, disparaissent littéralement au milieu des cultures de mil. Enfin, l'aire occupée par le village se distingue mal de la brousse environnante car elle est généralement boisée non pas d'arbres fruitiers importés mais d'espèces sélectionnées dans la végétation spontanée, en particulier des baobabs qui prennent des dimensions énormes attestant l'ancienneté et la stabilité de l'habitat.

L'implantation très lâche des villages est un phénomène ancien, sans nul doute originel. Elle ne traduit pas, comme en d'autres régions, un processus d'éclatement et de morcellement consécutif, par exemple, à l'établissement de la sécurité. Voyageurs et administrateurs de l'époque de la pénétration coloniale ont tous été frappés par ce caractère diffus de l'habitat des paysans sérèr. Pour ne retenir qu'un témoignage, daté de la fin du XIX^{e} siècle, voici comment un des premiers administrateurs du Sine Saloum, Noirot, décrit, dans des notes d'une grande précision, les villages du Sine : "les villages ne forment pas d'agglomérations compactes mais des sortes de fermes plus ou moins éloignées les unes des autres et dressées sur les terres cultivées par leurs habitants. C'est /p. 228/ ainsi que les villages de Dioïn (d'une extrémité à l'autre de Dioïn, il n'y a pas moins de 6 kilomètres), de Poudaye-Toukar, N'goïe [1], etc. occupent de grandes superficies" [2].

Cette implantation de l'habitat a été rendue possible par l'absence de contraintes naturelles et l'homogénéité générale du milieu physique. La profondeur habituellement faible de la nappe phréatique et son alimentation d'autant plus régulière que l'on gagne davantage vers le Sud, éliminent, dans la plupart des cas, les soucis relatifs à l'approvisionnement en eau. D'autre part, l'uniformité des données pédologiques rend la plus grande partie du territoire mobilisable par une agriculture sous pluie fondée sur une collection de plantes aux exigences modestes et relativement complémentaires. Seuls les *tann* salins éliminent, en certains secteurs, une surface appréciable de l'espace agricole. Bref, les conditions naturelles, par leur banalité, ne suggèrent et encore moins n'imposent à l'habitat aucun principe évident de répartition ou d'organisation. Seules, nous le verrons, les marges occidentales et méridionales du pays, à proximité de la côte et du Saloum, font exception à cette règle en n'offrant parfois aux villages que des sites aux dimensions très limitées.

Aussi, dans la plus grande partie du domaine sérèr, la situation de l'habitat apparaît-elle comme la traduction d'un compromis entre des exigences contradictoires, l'individualisme familial et les soucis

[1] Dioïn et N'Goïe sont certainement Diohine et Ngohé des cartes actuelles.
[2] Cf. Notice sur le Sine-Saloum. Pays de Sine, par M. l'Administrateur Noirot (*Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 16 avril 1892, p. 167-168).

prioritaires des soins dus aux champs et aux troupeaux incitant les paysans à s'établir au cœur de leurs exploitations, la recherche de la sécurité et les disciplines imposées par l'administration des *Guellewar* exigeant, au contraire, un minimum de cohésion et interdisant une véritable dispersion. Depuis que les contraintes hostiles au goût profond des familles pour l'isolement et à leur soumission totale aux impératifs de la vie agricole ont disparu, la situation n'a évolué que très lentement ; l'attachement aux sanctuaires de la religion du terroir et la solidité des liens fonciers ont assuré la stabilité de l'habitat. C'est seulement sur les marges des anciennes clairières villageoises et notamment dans les cloisons forestières qui séparaient naguère les différents royaumes ou qui délimitaient les fiefs voisins, que s'est opérée une colonisation libre de toute entrave juridique et par conséquent aussi conforme que possible aux exigences de la production agricole et de la vie du troupeau.

Planche n° 11 - Paysans semant l'arachide à l'*iler* - Exemple de limite entre deux champs "individuels" d'arachide - Champs sous rôneraie dans la région de Fimela

---

Planche n° 12 - Différents aspects de la vaine pâture du bétail sérèr en saison sèche à travers le parc d'"*Acacia albida*"

Planche n° 13 - Type d'enclos d'hivernage "*tos*" pour le bétail sérèr - Concentration du bétail autour d'une mare en saison sèche (environs de Fissel)

Planche n° 14 - Deux aspects du parc d'"*Acacia albida"* en hivernage : en haut, aux environs de N'Gohé, avec culture d'arachide au semoir attelé ; en bas, aux environs de Toukar, avec semis d'arachide à la main

---

/p. 229/

2° L'évolution récente

Cette colonisation intérieure a favorisé, depuis une soixantaine d'années, le développement d'un second type d'habitat constitué de concessions familiales isolées sur leurs terres. Ces *m'bind a kob*, inconcevables à l'époque des *tiédo*, réalisent un habitat totalement dispersé, bien que certaines fermes prennent déjà les dimensions et la structure de petits hameaux. Leur création est cependant trop récente pour qu'ils aient rompu tout lien avec leurs villages d'origine, notamment au plan socio-religieux. C'est ainsi que tous les *m'bind a kob* qui peuplent, au Sud de N'Gohé, l'ancienne zone frontière entre le Sine et le Baol, ont toutes leurs relations sociales polarisées sur le village d'ou sont partis leurs fondateurs. Pour la plupart de leurs habitants, "aller au village" est synonyme d'"aller à N'Gohé".

On conçoit sans peine que la situation concrète est rarement aussi nette qu'aux confins des zones frontières ou les villages avaient atteint une cohésion d'autant plus exceptionnelle qu'ils côtoyaient des no man's land forestiers plus étendus et ou l'opposition entre de gros villages fidèles à leur dessin traditionnel et un habitat récent dispersé est schématique. À l'intérieur du Sine, au contraire, les "quartiers" ont d'autant plus aisément gardé leur implantation ancienne qu'ils étaient davantage distants les uns des autres et que leur disposition initiale était plus aérée. Partout cependant, bien que plus lentement que dans les anciennes cloisons forestières, la croissance démographique et l'évolution sociale

favorisent l'apparition d'un habitat intercalaire créé par l'essaimage - non point par l'éclatement - des villages représentant les centres de gravité anciens du peuplement.

Le réseau des sites habités comporte donc une armature de gros villages très distendus dont la population s'échelonne de quelques centaines jusqu'à plus de quinze cents personnes. Dès qu'ils dépassent trois à quatre cents habitants, ces villages sont morcelés en quartiers autonomes réunissant couramment deux à trois cents personnes chacun. Ces quartiers sont parfois si nettement individualisés dans l'espace qu'ils ont toutes les apparences de villages indépendants au point que l'administration contemporaine les traite souvent comme tels [3]. En marge de ces nodosités, l'habitat offre toutes les nuances de la dispersion, depuis les hameaux identifiables à des petits quartiers mais nettement séparés /p. 230/ du *dikh* originel et généralement situés sur les marges des anciens terroirs villageois, jusqu'aux fermes isolées, distantes de plusieurs centaines de mètres les unes des autres, qui représentent en principe les installations paysannes les plus récentes et les plus émancipées de la vie sociale coutumière.

La colonisation des anciennes zones forestières, le fractionnement des concessions, la tendance générale des paysans à s'établir sur leurs terres, accentuent l'individualisation dans l'espace des exploitations familiales et augmentent sans cesse la proportion des installations isolées par rapport aux vieux villages ; mais cette lente évolution vers une dispersion croissante de l'habitat n'affecte nullement sa sédentarisation et sa stabilité. On n'imagine pas qu'un village sérèr déménage à l'intérieur de son finage comme peut le faire un village ou un quartier wolof. En premier lieu, l'évolution se produit fréquemment à l'intérieur ou à l'immédiate périphérie de l'aire déjà habitée ; les *m'bind* familiaux se scindent ou, plus exactement, bourgeonnent sans que la stabilité générale du quartier ou du village soit affectée. D'autre part, lorsqu'une concession se détache de son quartier pour s'isoler sur ses terres, elle ne met pas en cause la sédentarité de l'habitat car elle fait toujours mouvement pour se rapprocher du cœur de son domaine foncier et renforcer ainsi les assises techniques sur lesquelles repose la permanence de l'exploitation de ses champs.

3° Les cellules familiales

Quelles que soient ses dimensions et sa position, le *m'bind* incarne, beaucoup plus encore que le *keur* en pays wolof, la cellule fondamentale de la société sérèr. Le village n'ayant ni l'unité ni la cohésion qu'il a dans le Cayor et le Baol, la vie sociale a un caractère beaucoup moins collectif. À la diffusion géographique de l'habitat dans l'espace, correspond une organisation familiale plus indépendante, plus repliée sur elle-même. Cependant, sous l'action des mêmes facteurs démographiques et socio-économiques, le *m'bind*, comme le *keur*, connaît une progressive dissociation. Sa dimension moyenne tend à s'amenuiser. Cette tendance est accentuée encore dans certains secteurs par l'influence du christianisme qui touche surtout les jeunes et milite en faveur de l'émancipation des ménages. De manière générale, l'adhésion des Sérèr aux grandes religions s'opère lentement, en un mouvement progressif qui ne rappelle en rien la conversion globale, subite et unanime, des Wolof à l'islam ; elle se fait sinon individuellement, du moins par génération. Ce processus donne naissance à des tensions qui sont favorables à l'évasion des jeunes /p. 231/ ménages du cadre coutumier. Et si l'animisme lui-même, là où il reste vivant, est un facteur de solidarité spirituelle au niveau des familles, il ne joue en rien le rôle de ciment des collectivités villageoises qui est celui de l'islam en pays wolof ; la fidélité aux *pangol* n'est pas incompatible avec l'essaimage de l'habitat dès lors que les autels familiaux conservent des prêtres et que les cellules initiales de peuplement restent fixes, tandis qu'en pays islamisé, au contraire, les manifestations religieuses les plus quotidiennes sont d'autant plus ferventes qu'elles sont davantage communautaires.

Aussi, des nombreux sondages que nous avons opérés, n'est-il pas légitime de tirer un chiffre brut indiquant de manière significative l'importance moyenne du *m'bind*. Par contre, l'analyse d'un cas représentatif permet de cerner de plus près la réalité et d'illustrer la diversité des situations concrètes.

---

[3] Ce qui contribue à rendre inutilisables les données numériques administratives pour la définition de la dimension moyenne des quartiers et des villages, les chiffres fournis concernant tantôt l'ensemble d'un village, tantôt de gros quartiers regardés comme des villages autonomes par les agents du recensement.

Voici, au cœur du Sine, l'exemple typique d'un quartier du gros et vieux village de Diohine, le quartier de Sasème que nous avons personnellement recensé il y a quelques années [4]. Les deux cent quatre-vingt-neuf habitants de ce quartier étaient alors répartis entre seize concessions familiales, parfaitement individualisées sur le terrain. Le plus important de ces *m'bind* groupait quarante-six personnes, un autre quarante, un troisième trente-trois, mais cinq d'entre eux avaient moins de dix occupants, le moins peuplé n'en ayant que six. On mesure à quel point un chiffre moyen de dix-huit habitants par *m'bind* serait loin de traduire fidèlement la réalité. Si l'on tient à généraliser, on peut admettre que la concession familiale groupe, en principe, de dix à quarante habitants, à condition de préciser que des chiffres inférieurs et supérieurs n'ont rien d'exceptionnel [5].

L'analyse du *m'bind* en tant qu'élément du paysage, ne mérite pas de longs développements en raison, d'une part, de ses ressemblances avec le *keur* wolof, d'autre part, de la modestie et de la banalité des constructions qu'il regroupe. À qui l'aborde, le *m'bind* apparaît /p. 232/ d'abord comme un enclos dont la barrière extérieure est faite soit d'une *tapade* de tiges de mil, soit d'une haie plus ou moins renforcée d'épineux. Mais à la différence du *keur* auquel son intégration à un village groupé

Figure 18 - Type de concession familiale sérèr (*m'bind*)

---

et ordonné donne des limites géométriques, généralement rectangulaires, le *m'bind* forme toujours, même s'il a des très proches voisins, un alvéole autonome dessinant le plus souvent un cercle approximatif ou un ovale. À l'intérieur de l'espace enclos dont la surface varie avec l'importance

/p. 233/

du groupe familial qui l'occupe, sont répartis les différents bâtiments de l'exploitation familiale dont la plupart sont destinés à l'habitation. Toutes ces constructions sont des paillotes d'une légèreté et d'une simplicité extrêmes. On peut cependant reconnaître parmi elles deux types, représentant deux générations. Le premier, en cours de disparition, est le type traditionnel, c'est-à-dire la paillote ronde, de dimensions menues (son diamètre ne dépasse pas quatre à cinq mètres), dont la paroi est faite d'herbes tressées recouvrant parfois une claie de joncs, et que coiffe un toit conique, légèrement débordant, couvert de chaume. Ce type ancien, entièrement végétal, n'est plus utilisé que par les vieillards. Il est presque partout remplacé par l'habitation carrée, en tiges de mil, de type wolof. Comme partout où les matériaux sont exclusivement végétaux, chaque construction ne représente qu'une pièce et chaque concession comporte normalement autant de paillotes qu'elle abrite d'adultes [6].

Lorsque le *m'bind* dépasse la dimension d'une famille conjugale, les paillotes s'ordonnent en cercle, dégageant une cour centrale. Le plus souvent, la paillote du chef de carré, le *yal m'bind*, est située dans l'axe de l'entrée principale de la concession, celles de ses épouses, de ses frères, de ses fils, etc., se répartissant de part et d'autre. Entre les différentes constructions sont couramment ménagés, le long de la clôture, des réduits plus ou moins clos destinés à abriter le cheval, le matériel de culture, les réserves de bois et de paille d'arachide, et surtout les greniers, sortes de grands paniers cylindriques de joncs tressés, soigneusement calfeutrés, où est engrangé le mil. En effet, une différence significative avec le pays wolof réside dans le fait que les greniers sont presque toujours englobés dans l'enceinte de la concession, ou bien dans un petit enclos qui lui est immédiatement attenant. Cette particularité

---

[4] L'amitié des habitants nous ayant permis un recensement vrai, y compris de leur bétail, on comprendra que nous ne donnions aucune précision de date, sinon que la période écoulée entre notre enquête et la publication de ce livre est assez longue pour que la situation des effectifs ait subi, dans chaque cellule familiale, de très substantiels changements.

[5] Bien que nous n'ayons aucune donnée statistique pour le démontrer, notre sentiment est donc qu'actuellement le *m'bind* a, en moyenne, dans le monde rural, un plus grand nombre d'habitants que le *keur* ; autrement dit, que les familles sérèr ont gardé à la fois plus de cohésion interne et plus d'autonomie à l'égard du village que les familles wolof. Cette appréciation ne contredit pas le fait que c'est en pays wolof que l'on rencontre les concessions les plus peuplées, dont la présence répond à la structure sociale pyramidale. Les *keur* très peuplés sont, en effet, toujours ceux de chefs traditionnels, voire de personnalités religieuses importantes.

[6] C'est en principe après la circoncision et le *n'dout* que les garçons disposent d'une case personnelle dans le *m'bind* familial. Les filles cohabitent avec leur mère jusqu'à leur mariage.

illustre à la fois la mentalité du paysan et l'organisation de son habitat fondée sur l'autonomie de la famille. C'est seulement dans les quartiers les moins distendus que les greniers des familles parentes sont parfois regroupés. Enfin, chaque concession importante abritant autour du *yal m'bind* ses frères cadets, ses fils, leurs épouses et, assez souvent, l'aîné de ses neveux maternels, elle est fréquemment cloisonnée en autant de foyers, de *houlong*, qu'elle contient de ménages. Selon l'importance et la cohésion de la famille globale, l'autorité de son chef, le degré d'émancipation des chefs de ménage, l'accord régnant entre leurs femmes, etc., tantôt le *m'bind* fonctionne comme une communauté économique /p. 234/ unique, tantôt chaque *houlong* forme une cellule autonome ayant ses propres greniers, chaque épouse cuisinant à part. Mais les situations mixtes sont les plus fréquentes ; en saison sèche, chaque ménage vit alors sur ses ressources, en particulier le mil des champs individuels, tandis que, pendant la saison des pluies, la famille retrouve sa cohésion, au niveau du *m'bind*, et subsiste, durant cette période de travaux agricoles, sur le grand grenier, tenu en réserve par son chef, où est emmagasiné le mil du champ collectif.

Cette dissociation saisonnière de l'unité économique du *m'bind* et sa reconstitution en une cellule homogène de production et de consommation durant l'hivernage, n'est qu'une illustration du rythme implacable imposé par le climat à tous les aspects de la vie paysanne et, notamment, à toutes les tâches qui concourent à l'exploitation du sol.

B. Un système agro-pastoral

L'activité agricole connaît un rythme identique à celui que nous avons analysé en pays wolof. La moindre indigence des pluies et l'allongement progressif de l'hivernage, rendent seulement les récoltes moins aléatoires, mais ne permettent un enrichissement de la collection des plantes cultivées qu'aux approches du Saloum où apparaît le riz. Au cœur du Sine historique, c'est-à-dire au Nord de la route M'Bour-Fatick, les productions agricoles et l'équipement sont strictement les mêmes que dans le Cayor et le Baol. Le paysage atteste pourtant d'un changement de civilisation agraire. Comme en pays wolof, chaque saison sèche efface l'empreinte des cultures et du partage foncier. Mais elle ne livre pas au vent d'Est un territoire dépouillé de végétation, aux sols squelettiques balayés par les tourbillons chargés de sable. La campagne sérèr offre, au contraire, l'image d'un parc arboré régulier, homogène, au feuillage verdoyant et dru, souvent strié de haies vives, toujours animé par la présence de nombreux troupeaux, et au milieu duquel se blottissent, adossés à d'énormes baobabs cendreux, villages et hameaux.

En hivernage, vallées fossiles, dépressions et bas-fonds, sont les seules zones qui échappent au partage de l'espace en secteurs spécialisés affectés à l'une des spéculations essentielles du système agro-pastoral auquel se consacrent les Sérèr. L'habitat est alors noyé au milieu des cultures de mil, tandis que toute la brousse est transformée en champs de céréales et d'arachide ou en immenses enclos réservés au bétail. Nulle /p. 235/ part ne s'étendent, comme trop souvent dans les terroirs du Cayor, ces vastes friches inoccupées recouvertes de buissons de *n'guer*, ces dunes avivées par l'érosion éolienne où l'herbe elle-même ne peut reprendre pied, ces mornes plaines découvertes où végètent à l'infini des champs souffreteux d'arachide. Ici, la densité des hommes et des cultures, l'éparpillement de l'habitat, la présence des troupeaux, s'associent à un paysage boisé, parcouru par un réseau très dense de sentiers et de chemins fréquemment enserrés par un double rideau de haies. Un bocage aux mailles lâches, discontinues et partiellement temporaires, se substitue au paysage presque partout ouvert qu'offrent à la même époque les campagnes exploitées par les cultivateurs wolof.

L'empreinte originale de la paysannerie sérèr ne traduit pas seulement sa densité et sa stabilité ; elle procède surtout d'un système de production intégrant intimement la présence permanente du bétail à l'exploitation des champs ; elle est l'expression d'une civilisation dont la culture du mil et l'élevage des bovins représentent les fondements indissociables. Dans l'esprit du paysan, cultiver a pour sens premier produire du mil, c'est-à-dire du petit mil. Parmi les deux variétés dont il dispose, le *souna*, en sérèr le *pod*, représente à ses yeux la céréale noble par excellence. Non seulement c'est au *pod* que vont, par goût, ses préférences, mais une expérience séculaire lui a appris les remarquables qualités diététiques de cette céréale. C'est elle que l'on emmagasine en priorité dans les greniers de réserve ;

c'est elle que l'on affecte à la consommation en période de gros travaux ; c'est elle que l'on offre aux hôtes de marque et surtout aux *pangol*. Tout sacrifice aux génies tutélaires comporte aussi nécessairement l'offrande du *pod* que celle du lait. Le *sanio*, en sérèr le *match*, fournit la base de l'alimentation, la nourriture banale et monotone dont la consommation quotidienne est le lot de la masse paysanne [7]. D'immenses champs lui sont consacrés, dont la réussite entraîne l'abondance et la sécurité, dont l'insuccès détermine de cruelles restrictions quand ce n'est pas la disette.

Le *sorgho*, le *bassi*, est regardé comme une ressource de complément qui permet d'utiliser les sols *dek* où les pénicillaires ne peuvent être cultivés. Ses nombreuses espèces facilitent un utile étalement des opérations culturales et des récoltes, depuis le *m'boratel* dont les Sérèr cultivent une variété qui mûrit en même temps que le *pod*, mais que l'on /p. 236/ apprécie peu en raison de son goût et de ses faibles rendements, ou le *kongossan* récolté dès octobre, jusqu'aux variétés tardives les plus productives telles que le *teign* et surtout le *féla* (appelé aussi le *lok*) dont les lourdes grappes élégamment recourbées ne sont mûres qu'en décembre [8].

Les Sérèr font une part plus grande que la majorité des Wolof au *niébé*, notamment aux variétés tardives que l'on ne récolte qu'en décembre ou janvier et que l'on sème soit en culture intercalaire dans le *pod*, soit associées aux calebasses sur des champs autonomes. Ces haricots tiennent un rôle majeur que justifient leurs qualités, dans l'alimentation paysanne ; les *m'bind* importants en amassent des greniers entiers. Par contre, le manioc est beaucoup moins répandu que dans le Cayor ; l'attachement quasi-mystique des Sérèr au mil, leur résistance habituelle à toute innovation, enfin leur esprit de prévoyance, les inclinent à ne consacrer que de menus enclos à une plante étrangère d'introduction récente chez eux.

Pour ces anciens sahéliens longtemps compagnons des Peul, si l'agriculture est une vocation nécessaire, la pratique de l'élevage est une passion. L'organisation de leur terroir, la composition du parc arboré, le tracé des pistes, bref toutes les formes d'aménagement de l'espace sont inspirées par l'exigence fondamentale que représente l'entretien des troupeaux, Les Sérèr se définissent donc, de manière inséparable, comme des éleveurs de bœufs et des producteurs de mil. Mais l'élevage n'est pas ici une spéculation contemplative. Si le bétail représente d'abord le type traditionnel de thésaurisation, il est aussi le producteur d'une ressource appréciée, le lait, et surtout l'indispensable instrument d'entretien de la fertilité des sols et de la pérennité des champs. L'originalité essentielle du système de production est d'être fondé sur l'intime intégration de l'élevage et de l'agriculture ; loin d'être parallèles, ces deux activités sont étroitement complémentaires et associées. Aussi, en paysans accomplis, les Sérèr ont-ils fait de la prospérité de leur cheptel le gage le plus sûr de la fécondité de leurs terres.

La gamme des activités traditionnelles comportait naguère, la culture du coton dont chaque concession entretenait un champ, de surface proportionnelle à ses besoins. Devant l'invasion des textiles manufacturés, cette culture a généralement disparu ; elle n'a plus aujourd'hui /p. 237/ aucun intérêt économique. Seules les familles les plus traditionnalistes en entretiennent de menus enclos qui approvisionnent une production artisanale à laquelle, en certaines circonstances telles que les mariages, vont les préférences.

Enfin il est significatif de noter que l'agriculture ne fait aucune part - sinon, en quelques villages, une part modeste et très récente - à, des activités telles que le jardinage et la plantation d'arbres fruitiers. C'est donc une passion exclusive que portent les Sérèr au mil et aux bovins. Au reste, à ces hommes de la brousse, dont la connaissance de la végétation spontanée est remarquable, la cueillette fournit d'innombrables ressources, notamment des fruits sauvages que leur saveur discutable n'empêche pas de représenter une source inépuisable de vitamines.

---

[7] En fait, *souna* et *sanio* sont assez souvent mélangés, même dans les greniers ; la semoule et la farine de mil qui servent de base à la plupart des plats, sont couramment faites d'un mélange des deux variétés. Sur l'alimentation en pays sérèr, cf. l'article d'Igor de Garine, "Usages alimentaires dans la région de Khombole (Sénégal)" [*Cahiers d'Études Africaines*, vol. III, 2e cahier, 1962, p. 218-265].

[8] Le mot *bassi* désigne l'ensemble des *sorghos*. Tout champ de gros mil est appelé *o yang bassi*. Mais une source de confusion réside dans le fait que les paysans appellent souvent *bassi* la variété la plus répandue dans leur village ou celle à laquelle ils donnent aussi souvent que possible la préférence (par exemple le *kongossan* et surtout le *féla*).

Aux deux fondements traditionnels sur lesquels reposait l'ancienne agriculture, le petit mil et l'élevage bovin, est venue s'associer, depuis 1e début du siècle, la culture de l'arachide. La situation géographique du pays sérèr comme la nature de ses sols et le rythme de son climat, le désignaient pour être, à l'égal du pays wolof, un domaine de prédilection pour cette culture commerciale. L'archaïsme et la stabilité des paysans, l'autarcie persistante de leurs cellules familiales, l'évolution progressive de leur organisation politique, ont simplement rendu moins soudaine et plus tardive que dans le Cayor et le Baol occidental, l'irruption de l'économie de marché. Cependant la décennie 1920-1930 a vu le Sine devenir à son tour l'un des grands foyers de production de la graine dès lors promue au rang de culture de grand champ et de spéculation privilégiée puisque indispensable et unique source de numéraire.

Mais, tandis que les Wolof ont dans une large mesure substitué l'arachide à leurs anciennes cultures vivrières, les Sérèr ont, du moins jusqu'ici, intégré cette culture nouvelle à leur système traditionnel de production. Bien mieux, en l'associant à leurs productions vivrières fondées naguère sur la simple alternance de la céréale et de la jachère pâturée, ils ont élaboré de véritables assolements. Loin de détériorer l'antique céréaliculture, l'adoption de l'arachide a donc provoqué le perfectionnement des techniques sur lesquelles elle reposait. D'autre part, la plante de traite a pris une place spécifique dans une économie où la culture du mil est restée, comme l'entretien du troupeau, une activité essentiellement familiale. La priorité qu'a, la plupart du temps, gardé cette dernière dans les opérations agricoles, illustre à la fois la solidarité du *m'bind* et la fidélité de ses membres à la tradition et à la religion du terroir. L'arachide, au contraire, est une spéculation individuelle et profane, destinée intégralement à la vente, et commercialisée au bénéfice de chaque producteur. Véritable ferment de la dissolution des grandes cellules /p. 238/ familiales, ses empiétements sur les champs de mil mesurent éventuellement le degré d'émancipation des individus à l'égard du *yal m'bind* et de la communauté qu'il préside.

C. Les cultures et les champs

L'année agricole s'ouvre, environ deux mois avant le début de l'hivernage, par les travaux de préparation des futurs champs, qui s'échelonnent en moyenne du 15 avril au 15 juin. Dans les villages traditionnalistes, ces opérations sont assorties de rites d'inauguration [9] comportant libations aux *pangol*, chasse sacrée, invocation de la pluie, fête des prédictions, etc. Ces fêtes précèdent immédiatement les décisions dont dépendra le dessin du paysage agraire que les premières pluies feront éclore.

1° Le découpage du terroir

Au niveau de chaque quartier (ou du village pour les plus petits d'entre eux), les *yal m'bind* se réunissent et, de leurs conciliabules, ressortent les grands traits du partage du terroir durant l'hivernage prochain [10]. Par grandes masses, sont déterminées (ou confirmées) les soles entre lesquelles doivent être répartis les différents types de culture et les jachères. L'opération décisive est la fixation des limites des terres abandonnées à la jachère et, du même coup, affectées au bétail pour la durée de l'hivernage. Ces limites seront soulignées par une clôture continue transformant les jachères en vastes parcs à bœufs hermétiquement clos. En même temps sont précisées un certain nombre de servitudes destinées notamment à faciliter l'accès du bétail aux points d'eau, le long de pistes elles aussi enserrées entre des haies ou des barrières spécialement édifiées. Sont prises, en somme, et imposées par les "vieux" (propriétaires "maîtres de la hache", chefs de concession, /p. 239/ prêtres des *pangol* et notables), toutes les mesures susceptibles d'assurer le fonctionnement du système agraire, en particulier la cohabitation sur un même terroir des cultures et des troupeaux. Il importe de souligner le caractère

[9] Décrits notamment dans le mémoire de III[e] cycle en sociologie de Marie-Madeleine Cusenier, *Les paysans sérèr et l'option coopérative* (Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Dakar, juin 1964, 261 p. dactyl.).

[10] À Diohine, par exemple, et dans tous les villages environnants, la grande fête marquant la reprise de la vie agricole est la chasse rituelle dite du *Samsoutj*, qui se déroule habituellement au début d'avril. C'est au retour de cette fête que les "vieux" se réunissent par quartier et décident de l'emplacement et des frontières exactes du domaine des jachères pâturées du prochain hivernage.

concerté et délibéré de ces décisions essentielles pour une société paysanne. Il illustre les prérogatives de la gérontocratie qui anime et réglemente les principales manifestations de la vie rurale. Cette sorte de sénat constitué par les sages de chaque famille, qui sont en même temps les prêtres de la religion du terroir, représente le type même de l'institution spontanée, c'est-à-dire purement sérèr. Son existence est incompatible avec l'idée même de chef de quartier, fonction dont nous n'avons nulle part trouvé trace.

Au même moment, chaque *yal m'bind* procède à la répartition des champs entre les différents cultivateurs dépendant de lui. Dans les cas les plus simples, ceux où les membres de la concession ont gardé une forte solidarité, le champ de *pod* reste un champ unique, cultivé collectivement et placé sous la responsabilité du *yal m'bind*. Celui-ci se réserve également Les champs de *match* et d'arachide les plus vastes. Puis il affecte à chaque chef de *houlong* des parcelles comprises à la fois dans l'emprise des champs de *match* et dans celle des champs d'arachide. Aux jeunes gens et aux femmes, sont enfin attribuées des parcelles d'arachide. Lorsque les chefs de *houlong* ont, tout au long de l'année, la responsabilité de nourrir leur ménage, des parcelles de *pod* leur sont également affectées. Cette distribution des champs par les gérants des "propriétés" est accompagnée d'opérations d'échanges ou de prêts de terre extrêmement souples, qui permettent soit de pallier l'insuffisance du domaine familial en regard du nombre de bras disponibles, soit d'attribuer des parcelles correspondant aux différentes spéculations aux familles momentanément privées, par le découpage des jachères, de l'utilisation d'une grande part de leur bien, soit d'assurer entre tous les ayants droit une répartition équilibrée des surfaces cultivées, compte tenu des impératifs pédologiques qui peuvent, par exemple, interdire aux détenteurs de certains secteurs d'ensemencer de l'arachide sur leurs propres terres. Le contrôle exercé par tous les membres du même carré sur le responsable du patrimoine familial, donne à chacun l'assurance de disposer des surfaces auxquelles il peut légitimement prétendre, les attributaires les plus défavorisés étant les jeunes gens démunis de responsabilités et nourris sur les greniers communs en échange de leur participation prioritaire à l'entretien des champs du *yal m'bind*.

Le découpage annuel des parcelles individuelles, les redistributions opérées entre les membres de la même famille à l'occasion de chaque campagne agricole, les prêts et les échanges de terre, retentissent fortement /p. 240/ sur le paysage agraire ; s'il est extrêmement morcelé, il reste mouvant et par conséquent très flou. Il n'y a que les grandes soles qui aient des limites à peu près permanentes. Bien qu'elles soient aussi précises qu'immuables, les lignes courant d'arbre en arbre, qui séparent1es "propriétés" voisines, sont rarement matérialisées sur le sol. Seules les voies d'accès aux points d'eau, les pistes les plus fréquentées par le bétail, certaines limites ayant une valeur à la fois agronomique et foncière, sont soulignées par des haies vives et représentent, en quelque sorte, les points d'ancrage du schéma de la répartition du terroir.

2° Les opérations culturales (cf. pl. h. t. n^{os} 10 et 11)

Aux corvées habituelles représentées par le nettoyage des champs, le défrichement des jachères, le brûlage des herbes et des buissons, les Sérèr ajoutent, durant les premières semaines de l'hivernage, le travail d'édification des clôtures destinées à protéger les champs contre la dent des troupeaux. Le matériau de ces haies saisonnières leur est fourni par l'élagage des acacias qui parsèment leur domaine et par l'élimination des arbustes épineux qui, tel le jujubier, envahissent leurs champs. Cette tâche pénible et exigeante est à refaire tous les ans car les clôtures disparaissent en saison sèche. Elle doit être achevée à la mi-juin, au moment des premiers semis ; dès que les pluies se déclenchent ; la levée rapide du mil exige, en effet, que les déplacements des troupeaux soient étroitement contrôlés et que le domaine des bêtes soit strictement séparé de celui des champs.

Villages et hameaux sont très généralement fixés sur des sols sablonneux mais cohérents, homogènes sur de vastes surfaces, de telle sorte que les secteurs tapissés de sol *dek*, les dépressions, les vallées fossiles, sont aussi souvent que possible rejetés à la lisière des terroirs auxquels ils servent souvent de limites.

a) Le pombod. - Les premiers semis ont lieu, avant même le déclenchement des pluies, à la périphérie immédiate des *m'bind*. C'est naturellement le petit mil le plus précoce qui est semé le premier. Si

les concessions sont suffisamment éloignées les unes des autres, chacune d'elles est entourée par une aire grossièrement circulaire de quelques dizaines de mètres de diamètre, à peu près exclusivement vouée au *pod*. Lorsque le quartier forme une nébuleuse assez serrée, le domaine du *pod* fait tache d'huile à l'arrière de chaque ferme familiale. Mais tout l'espace compris entre les concessions voisines est lui aussi ensemencé. Le champ de *pod* -- le *pombod* - commence à la porte de chaque /p. 241/ *m'bind* dont il ceinture exactement la clôture, ne laissant libres que les pistes et les sentiers les plus indispensables.

Les techniques de semis et d'entretien sont identiques à celles pratiquées chez les Wolof ; entre le semis et la récolte, soit sur quatre-vingt-dix jours environ, sont opérés au moins deux et parfois trois sarclages. Dès le 15 août, le mil atteint et bientôt dépasse la hauteur des habitations. Chaque quartier est alors totalement enseveli dans les champs de *pod* qui forment une tache continue, d'un vert cru, au centre de chaque terroir. La densité et l'homogénéité du *pombod* cernant chaque groupe d'habitations (village, quartier ou hameau) sont accentuées par la totale absence de toute séparation, haie vive ou clôture saisonnière, entre les champs appartenant aux différentes concessions. D'étroites bandes d'herbes sauvages courant entre les pieds de mil, parfois une ligne de *gombo*, matérialisent le partage foncier auquel les arbres, baobabs et fromagers surtout, fournissent les seuls repères permanents. Le paysage homogène des *pombod* familiaux résulte aussi du fait qu'il est encore très rare que ce type de champ soit morcelé entre les chefs de *houlong* ; le travail du *pombod* est par excellence la tâche collective de tous les hommes du même *m'bind*.

La récolte du *pod* a lieu en moyenne dans la seconde quinzaine de septembre. Seuls sont consommés immédiatement les épis les moins bien venus que l'on utilise comme aliment de soudure en attendant que les autres variétés de mil soient mûres. Mais la plus grande partie possible du *pod* est emmagasinée dans les greniers de réserve placés sous la responsabilité du *yal m'bind*. Ces greniers constituent un bien commun, un capital familial appelé le *mamak*, sur lequel étaient naguère prélevées les impositions en nature levées par la chefferie et ses *tiédo* [11]. Le *mamak* est de préférence réservé pour la consommation durant les périodes de gros travaux, au cours desquelles tous les membres du *m'bind* partagent les mêmes tâches harassantes et mangent en commun. On y puise parcimonieusement pour assurer la soudure lorsque les greniers de *match* et de *bassi* sont prématurément vides. On fait appel enfin au grenier de réserve de *pod* chaque fois que des obligations d'intérêt commun s'imposent /p. 242/ à la collectivité familiale : fêtes agraires et cérémonies religieuses, mariages et enterrements, intronisation d'un nouveau *lamane* ou location de terres, etc. La disparition de plus en plus fréquente du *mamak* est un test significatif de l'éclatement de la cohésion économique du *m'bind*. Mais le *pod* garde encore son caractère de céréale noble et c'est lui qui alimente de préférence le grenier d'hivernage que chaque chef de ménage s'efforce de constituer pour son propre compte.

Si le *pombod* forme une aire cultivée d'une grande homogénéité, il n'est cependant pas toujours exclusivement semé de petit mil ; des cultures intercalaires et quelques enclos spécialisés viennent en compléter le tableau. Dans les plus vieux villages surtout, le voisinage immédiat des habitations comporte souvent des pièces de terre forte, dues à l'accumulation des détritus ménagers, et des emplacements où le piétinement, l'installation de foyers de fabrication du charbon de bois, etc., ont rendu le sol particulièrement compact. Ces plaques de terrain défavorables au *pod* reçoivent généralement du *sorgho* [12] ; les deux céréales ne se différencient d'ailleurs qu'en fin d'hivernage, au moment de la formation des épis. D'autre part, c'est dans les champs de petit mil précoce que le *niébé* est ensemencé ; mis en terre en août, il se développe surtout après la récolte du *pod* dont les tiges desséchées ne lui portent aucune ombre. Entre la fin de septembre et décembre, le sol du *pombod* est donc recouvert d'un tapis continu et verdoyant constitué par les tiges rampantes du *niébé*. Enfin, c'est à proximité des habitations, dans l'emprise du *pombod*, que sont implantées les menues parcelles consacrées au ma-

[11] Le mot *mamak* (*kolomak* dans le Dieghem) prête assez souvent à confusion, non seulement parce qu'on désigne, en certains villages (et dans les familles où la cohésion économique du *m'bind* a disparu), 1e grenier de réserve sous le nom de grenier d'hivernage (*n'dap n'dignir*), mais surtout parce que les paysans l'appliquent souvent par extension au champ qui l'alimente, c'est-à-dire généralement au *pombod*. En fait, le *mamak* qui existait autrefois partout, est le grenier collectif de réserve, quelle que soit la variété de mil qu'il contient. Dans les villages où les conditions pédologiques éliminent le *pod*, le *mamak* est constitué avec la récolte d'un champ de *match* cultivé en commun par tous les hommes du *m'bind*.

[12] Le sorgho semé sur le *pombod* est généralement la variété *kongosane* (*sorgho* blanc), mûr presque en même temps que le *pod*.

nioc et éventuellement au coton. En raison de la longueur de leur cycle végétatif (le manioc qui ne forme guère de tubercules consommables avant un an, produit plusieurs années consécutives), ces plantes sont nécessairement cultivées dans des enclos strictement protégés par de solides haies d'épineux, contre le bétail qui pâture n'importe où en saison sèche. Mais les surfaces qu'elles occupent sont extrêmement modestes, généralement de l'ordre de quelques dizaines de mètres carrés, le coton n'étant qu'une survivance presque rituelle et le manioc n'étant encore tenu que pour un aliment de complément, une production d'appoint apparentée au jardinage.

b) Les cultures de grand champ. - Par sa localisation précise et immuable, le *pombod* constitue le centre de gravité soumis à une exploitation permanente de chaque terroir. C'est au-delà de ses limites que commence le territoire des grands champs et des jachères pâturées aux emplacements changeants. Dans l'ancienne économie de subsistance, ces champs /p. 243/ de brousse étaient le domaine du *match* et des troupeaux [13]. Les clairières aménagées par chaque village étaient partagées en deux parties de surface comparable, vouées alternativement à la culture du mil et au bétail. Depuis que l'arachide a pris place dans la gamme des cultures de plein champ et que les effets combinés de la sécurité et de l'accroissement de la population ont à la fois permis et exigé la mobilisation totale de l'espace, une répartition nouvelle des champs et des jachères s'est opérée tandis que le sens de la terre et l'expérience des Sérèr leur permettaient d'élaborer d'authentiques assolements assurant une exploitation rationnelle du sol et garantissant la pérennité de la production.

Mais avant d'analyser les formes d'exploitation de ces grands champs de brousse, deux remarques préliminaires s'imposent. D'abord, la qualification de "champ de brousse" appliquée au domaine des cultures de plein champ n'est recevable que débarrassée de toute ambiguïté. Il ne s'agit jamais de défrichements opérés en forêt et dont la régénération est fondée, comme sur les franges du Ferlo ou au Sud du Saloum, sur des jachères de longue durée autorisant la réinstallation d'une végétation arborée dense et hétérogène. L'expression n'a de valeur que par opposition avec le domaine des *pombod* où l'incessante répétition des cultures (et leur grande ancienneté) élimine toute végétation naturelle hormis les arbres volontairement respectés. Elle évoque d'abord une notion de distance relative par rapport aux lieux habités. Elle traduit surtout l'impression de spontanéité et d'anonymat que donne en saison sèche le paysage végétal de ces champs ; alors que les cultures n'y laissent aucune empreinte durable, ils sont surmontés par un parc d'acacias apparemment sauvages et envahis par des rejets arbustifs ou des formations buissonnantes qui nécessitent d'être chaque année élagués. Mais cette brousse est

---

/p. 244/

Figure 19 - Les confins de quatre terroirs villageois au cœur du parc sérèr (entre Diohine et Niakhar). Photo prise début décembre, relevé des cultures effectué la semaine suivante, alors que leur trace est encore bien visible. Lever sur le terrain dû à André Lericollais, géographie à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer. Sur la photo, les arbres sont presque tous des "*Acacia albida*". Les points noirs surtout nombreux dans les jachères (angle Nord-Ouest, centre et Sud du cliché) sont de jeunes *sas* âgés d'un an ou deux.

---

[13] La très vive préférence accordée par les Sérèr au *pod* sur le *match*, la brièveté du cycle végétatif du premier, ses qualités alimentaires et sa bonne conservation, nécessitent que l'on rappelle pourquoi la seconde variété était largement répandue même à l'époque de l'économie de subsistance, alors que le calendrier agricole était certainement moins tendu qu'actuellement. Plusieurs facteurs rendent compte de la culture parallèle du *match* et du *pod*. En premier lieu, le *match* a des rendements très supérieurs au *pod*, de l'ordre de 50 % au moins, et, s'ils l'apprécient moins, les Sérèr savent qu'il est seul en mesure d'assurer des récoltes assez massives pour franchir les interminables mois de la saison sèche. En second lieu, la culture simultanée des deux variétés permet à la fois l'étalement dans le temps des opérations culturales et une raisonnable répartition des risques. Si la levée du *pod* est, par exemple, compromise par une période de sécheresse, il est encore temps de multiplier les semis de *match*. De plus, travaux d'entretien et récolte n'ont pas lieu aux mêmes dates pour les deux variétés. Par ailleurs, *pod* et *match* ont des préférences pédologiques dissemblables et complémentaires ; le premier prospère sur les sols très sablonneux, meubles et perméables ; le second exige des sols plus cohérents et plus profonds, d'une bonne teneur en matière organique, c'est-à-dire des sols forestiers ou refaits par de longues jachères ou la fumure animale. Enfin, on évite, dans toute la mesure du possible, de semer du *pod* en brousse, loin des habitations, car il est très vulnérable à l'action des oiseaux tandis que le *match*, le petit mil barbu, y est beaucoup plus insensible.

1. Limite de champ. – 2. Haie d'épineux coupés. – 3. Haie vive. – 4. Limite des terroirs entre les trois villages. – A. Arachide. – M. Mil *match*. – S. *Sorgho*. – J. Jachère.

Entre pp. 244 et 245

Recto : Planche n° 15 - [Photographie aérienne correspondant à la figure 19

Verso : Planche n° 16 - La végétation sahélienne du Ferlo septentrional - Autre aspect de la forêt d'acacias du Ferlo septentrional - La végétation soudanienne du Ferlo méridional (forêt très dégradée par les défrichements)

/p. 245/ étroitement contrôlée par l'homme ; les arbres qui l'ombragent sont le résultat d'un choix préconçu ; bien mieux, ils représentent un élément primordial d'un aménagement volontaire et sont intimement associés au fonctionnement de la combinaison agro-pastorale sérèr. La plupart d'entre eux sont des *Faidherbia albida* que les Wolof nomment *kad*, et les Sérèr, *sas*, espèce remarquable, nous le verrons, par son cycle végétatif inversé qui lui vaut de perdre son feuillage au moment des premières pluies. Il n'est donc nul besoin de supprimer les *sas* pour transformer en champs les terrains qu'ils peuplent puisqu'ils ne privent ni d'eau ni d'ensoleillement les plantes cultivées à leur pied.

En second lieu, il convient de rappeler que l'atténuation et souvent la disparition du modelé dunaire dans la partie méridionale du "Grand erg du Cayor" qui correspond au pays sérèr, ont pour conséquence de rendre les sols très homogènes sur de vastes surfaces. Sur une topographie plane, la superposition de sols différenciés au flanc et au pied des dunes, habituelles au pays wolof, disparaît. C'est une topographie en creux, imprimée dans la mince chape de sable par le réseau fossile ou saisonnier des affluents du Saloum, qui est responsable ici de la présence de zones de sols *dek* argileux et lourds qui, de loin en loin, échancrent le tapis continu des sols beiges que les paysans qualifient de *dek-dior* ou de *dior* selon qu'ils sont plus ou moins meubles. De même, la platitude de la topographie, aidée par la plus grande générosité des pluies et par la survivance d'une couverture végétale que l'homme contribue à entretenir, évite au Sine de connaître les sols rouges, squelettiques, minéraux, sans cesse plus appauvris par l'érosion éolienne, qui couvrent les terroirs du Cayor les plus marqués par la morphogénèse des phases arides ou subarides du Quaternaire.

Cette homogénéité générale des sols (nous verrons plus loin qu'elle souffre des exceptions) permet de soumettre la plus grande partie des champs de brousse au même traitement, et de les intégrer dans un système de production unique auquel échappent seuls les versants des axes de drainage temporaire, le voisinage des mares et naturellement les *tann*, qui forment, au sein des terroirs, autant d'enclaves incultes et marginales. Le principe qui préside au dessin du schéma agraire dans le domaine des champs de brousse (soit, aujourd'hui, sur la totalité du terroir en dehors du *pombod* et des zones de sols *dek* incultivables), est une répartition tripartite permettant d'affecter au mil, à l'arachide et au troupeau, des secteurs de surface comparable. Cette répartition tient compte, dans toute la mesure du possible, du partage foncier afin que chaque paysan ait une part de ses champs dans chacun des trois secteurs. Mais les échanges et 1es prêts de terre que nous avons signalés, permettent tous

---

/p. 246/

Figure 20 - Le schéma de base de l'agriculture sérèr.
1. Jachère (*tos*) et brousse inculte. - 2. Grands champs de petit mil (*mamatch*). - 3. Champ d'arachide. - 4. Parcelles de sorgho. - 5. Champ permanent de petit mil précoce (*pombod*)

/p. 247/ les ajustements nécessaires ; ils sont de pratique courante et habituelle entre familles du même quartier qu'unissent toujours d'étroits liens de parenté. Chaque exploitation dispose donc nécessairement, par droit de propriété, par échange ou emprunt, de parcelles dans chacune des grandes soles où sont établies les cultures de *match* et d'arachide. La rotation des trois soles qui se partagent le domaine des champs de brousse garantit la réciprocité des prêts de terre ; elle est même un facteur nouveau de cohésion et de solidarité entre les familles que leur cohabitation au sein du même *dikh* associe à l'exploitation du même terroir, mais qui traditionnellement ne reconnaissent à aucune autorité, ne délèguent à aucun chef, le soin de décider de la répartition des champs et des cultures.

Dès que les pluies sont bien établies, les paysans consacrent tous leurs efforts aux grands champs de *match* et d'arachide d'où ne les détournent que les travaux de sarclage du *pombod*. Le mois de juillet tout entier et la première quinzaine d'août, si l'hivernage est tardif, connaissent la compétition habituelle entre la céréale et la graine. Les opérations culturales (en particulier le premier sarclage de l'arachide - le *radou* wolof appelé *nas* en sérèr - apparenté à une technique de dry-farming) sont identiques à celles pratiquées dans le Cayor et le Baol. La seule différence importante entre le Sine et le pays wolof est la moindre diffusion du semoir attelé. Cette faiblesse de l'équipement sérèr a des causes évidentes : la densité de la population, la fidélité à l'économie familiale de subsistance qui limite les rentrées en numéraire et les possibilités d'investissement, le fait que le semoir est pratiquement réservé à l'arachide et inutilisable pour le mil, enfin la moindre diffusion des moyens de traction, le cheval étant sensiblement moins répandu que chez les Wolof. L'*iler* et la petite houe à manche court, le *conko*, sont les instruments polyvalents pour les cultures de grand champ comme pour le semis et l'entretien du *pombod*.

Tout au long de l'hivernage, les travaux dans les champs de brousse manifestent l'intérêt divergent qu'éprouvent les générations en présence pour les différents types de culture et la résistance qu'offre à l'émancipation individuelle la solidarité économique du *m'bind*. Le chef de concession se réserve un champ de *match* (*o nang*) aussi étendu que possible, dont le caractère communautaire est loin d'être toujours effacé. Toute la main-d'œuvre familiale doit participer à l'entretien de ce champ. Les chefs de ménage et les jeunes gens circoncis ont aussi un champ individuel de *sanio* (*o kirit*) et disposent librement de sa récolte pour subvenir à leurs besoins en saison sèche. Le champ d'arachide du *yal m'bind* a également priorité sur tous les autres (et l'utilisation du numéraire qu'il procure donne parfois lieu à contestation) ; frères, femmes et fils /p. 248/ sont tenus d'y travailler avant de s'occuper de leurs propres parcelles. Selon une règle coutumière en Afrique Noire, les travaux en équipe sur les champs du *yal m'bind* se déroulent généralement le matin, chacun disposant des après-midi pour cultiver ses champs personnels. Le produit des champs de mil est toujours réservé à la subsistance ; les seules transactions encore exceptionnelles sont le fait de célibataires très émancipés qui n'hésitent pas à vendre le mil qui leur revient en propre avant de partir passer la saison sèche en ville. Au contraire, la récolte d'arachide est tout entière commercialisée, mais elle l'est par lots individuels, chacun, homme ou femme, gardant pour son usage le numéraire procuré par sa parcelle personnelle. Dans ces conditions, on ne s'étonne pas que les jeunes gens trouvent, dans l'obligation qui leur est faite par la tradition de participer en toute priorité au travail des champs de mil alimentant les greniers communs et de contribuer à la culture des champs d'arachide de leurs parents avant de pouvoir s'intéresser à leurs propres parcelles ; le mobile le plus fréquemment invoqué pour émigrer vers le Saloum où ils sont libres de disposer de leur temps sur des terres que nul ne leur mesure.

Malgré le morcellement des "propriétés" familiales en parcelles individuelles, le terroir occupe par les grands champs de chaque quartier offre, en hivernage, un paysage d'une grande simplicité. La sole affectée au *match*, le *mamatch*, est en général la plus homogène. Il n'est pas rare qu'elle apparaisse comme un champ continu de plusieurs dizaines d'hectares les limites entre les parcelles sont en effet d'étroites bandes d'herbe courant entre les pieds de mil et se réduisent parfois à des lignes idéales tirées d'arbre en arbre.

Dans le secteur du terroir attribué à l'arachide, les parcelles individuelles sont en principe mieux visibles, mais elles sont, elles aussi, étroitement accolées les unes aux autres. Des pièces de céréale s'y rencontrent cependant de loin en loin. Leur présence s'explique soit par la volonté de leur propriétaire de consacrer plus de place à la culture vivrière qu'à la plante commerciale, ce qui est encore fréquent,

soit par des motifs pédologiques. Il arrive en effet que le découpage des grandes soles enferme à l'intérieur du secteur affecté à l'arachide, des enclaves où la terre est trop "forte" (c'est-à-dire trop argileuse ou momentanément trop riche en matière organique) pour l'arachide. Du *match* ou du *bassi* est ensemencé sur ces plaques de sol favorables aux céréales.

Enfin, la troisième sole où le bétail est enfermé, donne l'impression d'être encore plus vaste que les précédentes. Elle offre aux bovins un immense terrain de parcours qui comporte non seulement les terres en jachère entrant dans le partage tripartite de l'espace cultivable, mais /p. 249/ aussi les bas-fonds, les thalwegs, les *tann*, etc., bref toutes les surfaces marginales au terroir cultivé, que l'on s'efforce, par l'agencement des haies, de lui annexer afin que les troupeaux puissent y pâturer et s'y abreuver librement. Elle n'a donc souvent de limite linéaire qu'au contact des champs exploités. D'autre part, cette troisième sole donne d'autant plus l'impression de l'immensité que les quartiers voisins s'organisent, dans toute la mesure du possible, pour adosser leurs jachères, ce qui tantôt autorise la suppression d'une partie des haies, tantôt permet de mettre les mêmes points d'eau et les mêmes brousses incultivables à la disposition du bétail de plusieurs communautés aux terroirs adjacents.

Mais les surfaces affectées au bétail comportent, en densité variable, un certain nombre de pièces cultivées et nécessairement encloses, Les plus importantes d'entre elles sont consacrées au gros mil ; les terres argileuses qui lui sont favorables échappent en principe au domaine des grands champs où se succèdent le *match* et l'arachide. Ces terres se localisent de préférence à proximité des bas-fonds et des axes de drainage que 1'on tâche d'annexer aux jachères. Leurs exigences pédologiques particulières entraînent donc la localisation des cultures pures de *sorgho* sur les marges du territoire soumis au découpage par grandes soles. Ainsi les pièces de *bassi* forment presque toujours des enclaves clôturées d'épineux situées à l'intérieur des jachères ou sur leurs lisières immédiates. Elles sont généralement ensemencées de variétés tardives, après les grands champs de *match* et d'arachide, c'est-à-dire en août, et récoltées en décembre. D'autres enclos, de dimensions plus menues, se dressent couramment dans la zone en jachère ; ils sont le plus souvent consacrés à des cultures de calebasses, parfois à des semis de *niébé* tardif. Il arrive aussi que des paysans pauvres en terre fassent du *match* ou de l'arachide à leur risques et périls, dans le secteur réservé au bétail, privant ainsi leur champ de l'année de repos prévue par l'assolement. Ces empiétements des cultures sur la sole en jachère traduisent plus souvent encore le développement du système de location temporaire de la terre à des étrangers. Mais lorsqu'ils sont le fait d'une communauté tout entière et se généralisent, ils aboutissent, nous le verrons, à créer un nouveau type de champ qui peut être regardé comme un symptôme significatif de surpeuplement.

Découpé en grandes soles relativement homogènes, morcelé en parcelles individuelles de dimensions modestes, de loin en loin strié de haies canalisant les déplacements du bétail, le domaine des cultures de plein champ est méconnaissable en saison sèche. C'est en quelques semaines qu'après les récoltes, l'empreinte des cultures disparaît, que les haies saisonnières sont abattues et que la brousse reprend son visage anonyme /p. 250/ d'une déconcertante monotonie. Au cœur de la saison sèche, les traces du partage foncier comme celles de la structure agraire sont totalement effacées. C'est à peine si l'on perçoit alors l'opposition entre le domaine du *pombod* et celui des grands champs. Dès que le *niébé* est récolté, le premier se transforme en un véritable terrain vague qui cerne les habitations d'une aire dépouillée et lépreuse, surmontée de quelques grands arbres au tronc massif, tels que fromagers et baobabs. Le second d'où émergent quelque temps les tiges desséchées et ligneuses du mil, offre l'image d'un parc arboré apparemment spontané, dressé sur un tapis de graminées adventices où le *cram-cram* foisonne, lui-même hérissé de repousses arbustives d'acacias et de jujubiers. À l'abri de ce parc dont les arbres verdoyants parsèment le paysage de taches d'ombre épaisse, le bétail erre, en toute liberté, l'ouverture de la saison sèche lui rendant chaque année la disposition de la totalité de l'espace.

c) La rotation des cultures. - Le schéma général de l'exploitation des champs de brousse que nous venons de dessiner, s'accompagne d'une rotation systématique des cultures qui contribue à opposer leur domaine à celui du *pombod* voué à la production continue de la même céréale. Cette rotation a permis d'intégrer l'arachide à l'alternance traditionnelle d'une année de culture et d'une année de repos, compte tenu des exigences pédologiques différentes du mil et de la graine. En assurant une exploitation rationnelle du sol et le rétablissement périodique de son niveau humique, elle est aussi un

facteur décisif de la pérennité de la production et de la sédentarité des terroirs. La répartition de l'espace consacré aux cultures de plein champ en trois soles de surface comparable, a pour premier effet d'assurer à la terre une année complète de repos tous les trois ans. L'efficacité de cette jachère, qui entraîne un recru vigoureux de la végétation spontanée, est considérablement renforcée par la présence du troupeau et la répartition méthodique de sa fumure. C'est donc non pas de sols forestiers mais de terres fortement enrichies en matières organiques d'origine végétale et animale (et, par voie de conséquence, en éléments minéraux) que les Sérèr disposent lorsque, l'année suivante, les jachères sont remises en culture, tandis que les parcs à bœufs sont établis à l'emplacement occupé précédemment par l'arachide. Sur ces terres reposées et engraissées, est toujours ensemencé le *match* ; cette céréale exigeant des sols de structure cohérente et d'une bonne teneur en humus, ses rendements tirent directement parti de l'enrichissement organique dont la terre vient de bénéficier. Nous verrons d'ailleurs que le mil sert habituellement de plante pionnière sur les défrichements opérés dans les forêts du Saloum ou de la Casamance soudanienne. L'arachide, au contraire, demandant des sols légers et meubles, est très logiquement placée en fin de rotation. Sur des sols trop généreusement dotés en matière organique, /p. 251/ elle donnerait, on le sait, une très belle végétation foliacée, mais des gousses vides. Les terres dont le mil vient d'abaisser le taux humique et d'ameublir la structure, sont pour elle un domaine d'élection. Ainsi l'assolement très généralement appliqué, dans le Sine, aux sols beiges, de type *dior* ou *dek-dior*, est aussi équilibré au point de vue agronomique qu'au point de vue économique. L'abandon du partage des grands champs en trois secteurs où se suivent systématiquement le troupeau, la céréale et l'arachide, au profit de successions culturales assurant l'expansion de la culture commerciale, n'entraîne pas seulement une détérioration de la situation vivrière ; il provoque, à court ou à moyen terme, une dégradation technique qui compromet Le capital pédologique sur lequel reposent à la fois la stabilité des villages et des terroirs et la haute densité de la population.

D. – Les techniques de restitution

Compte tenu de la sévérité des conditions physiques qui règnent sur l'ensemble du bassin de l'arachide, une simple rotation des cultures, même assortie d'une année de repos sur trois, serait incapable d'assurer non seulement la continuité de l'exploitation mais surtout des rendements assez estimables pour avoir fait du pays sérèr le centre de gravité démographique de tout le territoire du Sénégal situé au Nord de la Gambie. La fécondité des terres du Sine, en dépit de leur pauvreté naturelle, est l'œuvre des Sérèr. Elle est le résultat de l'action séculaire de cette paysannerie sur un milieu particulièrement ingrat auquel les nécessités politiques et mille liens juridiques et religieux l'ont attachée. Elle est jusqu'ici entretenue par la mise en œuvre de techniques de restitution au sol de sa fertilité, qui reposent sur des traditions pastorales intelligemment mises au service de la vie sédentaire. L'arbre et le bétail dont nous n'avons pu manquer d'enregistrer la présence en analysant les paysages cultivés, ne représentent ni un décor résiduel ni une survivance affective. Leur présence et leur action participent d'une volonté délibérée de l'homme d'assurer la création et l'entretien de sols agricoles susceptibles d'être soumis à une exploitation ininterrompue. De plus, parc et troupeaux sont étroitement intégrés au sein d'une combinaison indissociable qui a permis de balayer des terroirs du Sine les associations végétales spontanées et de leur substituer un paysage construit qui est le révélateur le plus significatif de la civilisation agraire élaborée par les Sérèr.

/p. 252/

1° Un élevage sédentaire (cf. pl. h. t. n^{os} 12 et 13)

Le paysan se consacre à l'élevage des bœufs aussi passionnément qu'à la culture du petit mil. Tâche difficile sous un climat marqué par près de huit mois d'implacable sécheresse, dans un domaine où la densité de la population paysanne oscille entre soixante et quatre-vingts habitants au kilomètre carré. Cependant aucun problème de l'eau ne se pose, sinon exceptionnellement, grâce à la multitude des marigots en saison des pluies, à la faible profondeur et à la générosité de la nappe phréatique en saison sèche. Mais l'alimentation des bêtes en une région si densément peuplée et cultivée, d'où forêts et jachères anciennes ont totalement disparu, ne manque pas de soulever des difficultés et d'exiger des solutions originales. L'élevage sérèr est, en effet, dans une écrasante proportion, un élevage sédentaire.

a) La vie du bétail. - En hivernage, les secteurs en jachère et les brousses incultivables où la végétation herbacée connaît une prodigieuse explosion, fournissent une abondante provende. Transformés en parcs à bœufs soigneusement enclos, ils procurent au bétail pourtant concentré sur une fraction de la surface des terroirs, une nourriture suffisante. Certains paysans riches, disposant d'un cheptel nombreux, peuvent cependant confier leurs bêtes à des Peul qui les conduisent dans le Ferlo avec leurs propres troupeaux. Dans d'autres villages où la pression démographique contraint à réduire la surface des jachères et où l'on ne dispose pas de zones de *tann* susceptibles d'accueillir les bovins, on se sépare d'une partie d'entre eux en les envoyant en transhumance soit dans les forêts de la falaise de Thiès, soit dans celles du Ferlo, Mais, dans la grande majorité des cas, les Sérèr réussissent à garder sur place leur bétail à l'époque où les cultures occupent la plus grande partie de leur domaine agricole.

En saison sèche, la totalité de l'espace est à la disposition des troupeaux. Dès que la récolte du *match* est achevée, les champs sont proclamés ouverts et obligatoirement soumis à la vaine pâture [14]. Les bêtes, aidées de leurs bergers, rompent les clôtures de leur parc d'hivernage et se répandent partout. Seul l'abord immédiat des villages leur est interdit jusqu'à la récolte du *niébé*, en janvier. Les fanes du mil représentent, au début de la saison sèche une nourriture de choix, malheureusement d'autant plus vite épuisée qu'à la dent du bétail sérèr vient se joindre celle des troupeaux peul qui arrivent au même moment du Ferlo, se dirigeant vers la Petite Côte. À partir de février-mars, toute la végétation herbacée est grillée par le vent d'Est et les bêtes doivent pâturer le mauvais foin desséché, /p. 253/ ligneux, cassant, qui couvre le sol d'un tapis jaune et discontinu. La seconde partie de la saison sèche serait catastrophique pour le troupeau qui ne pourrait certainement pas subsister sur place dans la plupart des villages, si la végétation arborée ne venait compléter son alimentation ; le parc sérèr, constitué essentiellement d'un peuplement régulier d'*Acacia albida*, apporte alors à l'élevage un irremplaçable concours.

Grâce à son cycle végétatif inversé, cet arbre couvre de ses feuillages denses les terroirs du Sine, notamment le domaine des grands champs de brousse, pendant toute la saison sèche. À partir du mois de mars, les bergers élaguent chaque jour quelques arbres mais avec suffisamment de discrétion pour éviter de les mutiler ; leurs bêtes disposent ainsi d'une ration de matière verte extrêmement nourrissante dont elles se montrent friandes. Mieux encore, en avril-mai, les *sas* se garnissent, comme toutes les légumineuses, de fruits en forme de longues gousses constituant un aliment particulièrement apprécié par les ruminants et qui représentent de véritables comprimés alimentaires d'une extrême richesse nutritionnelle. Dès que le vent se lève, les vaches se groupent au pied des *sas*, guettant impatiemment la chute des gousses qui leur fournissent en quelques instants une ration plus nourrissante que l'herbe qu'elles récolteraient en une journée entière dans une savane déboisée. C'est d'ailleurs à l'époque où le parc arboré fournit l'essentiel de l'alimentation du troupeau, au moment où les conditions climatiques sont les plus rigoureuses, que le lait est le plus nourrissant et le plus riche en beurre.

Le parc qui couvre la campagne est donc l'indispensable auxiliaire de l'entretien en saison sèche d'un troupeau innombrable. Sa présence, sa composition, sa densité, autorisent seules l'association d'un élevage sédentaire à une agriculture permanente ayant nécessité le défrichement intégral du manteau forestier spontané. Le parc recule les limites d'une surcharge pastorale qui aurait depuis longtemps provoqué des désastres si les bêtes n'avaient que la végétation herbacée à leur disposition. Il est responsable non seulement du maintien du troupeau en saison sèche mais de son extraordinaire densité [15]. L'*Acacia albida* et la vache réalisent /p. 254/ donc une véritable symbiose dont l'animal, nous le verrons, n'est pas le seul bénéficiaire.

---

[14] C'est la raison pour laquelle les calebasses et le niébé qui mûrissent plus tardivement que le petit mil, ne sont jamais semés dans le *mamatch.*

[15] Nous ne disposons d'aucun chiffre valable pour illustrer cette densité. En vrai paysan secret et méfiant, notamment à l'égard des instances administratives, le Sérèr s'entend mieux que quiconque à dissimuler son bien et à éviter les impositions sur le bétail. Par exemple, les relevés officiels créditent, ces dernières années, le département de Fatick d'un cheptel de 22 000 à 25 000 bovins, pour une population recensée de 110 000 à 115 000 habitants. Or, de l'avis des agents du service vétérinaire, le nombre des vaccinations s'élève couramment à trois fois le chiffre des bêtes dénombrées par l'administration... Quant aux sondages auxquels nous nous sommes livré (on comprendra que nous ne donnions aucune précision de dates et surtout de lieux), ils nous ont convaincu qu'en maints quartiers et villages le nombre des bovins atteint, aussi incroyable que cette estimation apparaisse, un chiffre comparable à celui des habitants. Et, cela, même dans les régions les plus peuplées !

Les techniques d'entretien du troupeau comportent aussi les ressources d'une pharmacopée complexe, où les recettes objectives se mêlent aux pratiques magiques, sur laquelle nous sommes très mal informé mais qui témoigne de la longue tradition pastorale des Sérèr. Autant que nous le sachions, cette pharmacopée comprend surtout des racines, ainsi que certains champignons ; s'y ajoute l'usage de scarifications sur le museau et le ventre des bêtes. Mais la solution traditionnelle à la lutte contre les épidémies réside dans une méthode dont les conséquences sociologiques et agraires sont considérables : la dispersion du capital familial par le prêt des bêtes à des alliés ou simplement à des tiers en qui l'on a confiance, dans un rayon aussi vaste que possible [16]. Dans le même esprit qu'un capitaliste répartit les risques qu'il court en bourse sur une collection de titres aussi variée que possible, le paysan sérèr ne laisse jamais toutes ses bêtes dans le même troupeau. En conséquence, le bétail dont il a la charge comporte fréquemment des bêtes qui ne lui appartiennent pas. Dans le cas de familles riches, leur cheptel peut être dispersé dans une dizaine de villages différents. Ce système a pour effet de tisser des liens innombrables entre propriétaires et logeurs et de créer aux premiers une véritable clientèle. Qui héberge des bêtes a pour salaire le lait et le fumier qu'elles produisent ; l'opération est donc bénéficiaire pour le logeur et il ressent la confiance qui lui est faite comme une faveur dont il marque en toute occasion sa reconnaissance [17]. Une seconde conséquence de ce système de prêt, capitale du point de vue agraire, est d'assurer une répartition harmonieuse du cheptel sur le terroir. En effet, bien qu'un Sérèr digne de ce nom n'avoue jamais, sous peine d'attirer la colère des *pangol*, l'importance de son bien et le nombre de ses bêtes, il apparaît que la fortune représentée par le bétail connaît des variations considérables entre les différentes familles. Sans doute aucun Sérèr, sinon des miséreux frappés par le sort, n'est-il démuni de vaches ; mais certains n'en possèdent que quelques têtes tandis que d'autres disposent de troupeaux se chiffrant par de nombreuses dizaines de bovins. Grâce à la pratique du prêt, la densité des bêtes semble relativement accordée aux ressources alimentaires des différents terroirs et surtout à leurs besoins en fumure ; /p. 255/ aucune terre, si démuni que soit son exploitant, n'est privée du séjour des bovins. Il n'est enfin nullement besoin d'insister sur les avantages fiscaux que retirent les familles les plus riches, d'une dispersion de leur fortune qui facilite sa dissimulation.

Toutes les techniques et toutes les initiatives relatives au troupeau bovin sont entre les mains des hommes. Mais si la gestion du troupeau représente une des tâches essentielles des chefs de famille, sa surveillance quotidienne incombe aux garçons. Dès l'âge de huit ou neuf ans, tout jeune Sérèr, malgré le développement de la scolarisation [18], devient *kaïnak*, c'est-à-dire berger. Jusqu'à leur circoncision, les *kaïnak* passent leur vie avec le troupeau qu'ils suivent dans tous ses déplacements) qu'ils surveillent jour et nuit, auprès de qui ils couchent, abrités sous de frêles huttes transportables appelées *o gat*. Leurs bêtes sont les compagnes quotidiennes de la rude existence qu'ils mènent en brousse, et parfois des aventures qu'ils y traversent. Ils les connaissent une à une et sont capables de courir tous les risques pour les défendre. La vie des *kaïnak* leur assure un apprentissage prolongé de la nature ; elle est, en même temps, une école de fraternité car, membres de la même classe d'âge, ils se regroupent en brousse en bandes solidaires pour affronter les peurs de la nuit, redoutées surtout en hivernage, lorsque le bétail est cantonné loin des villages.

Il convient enfin de préciser que le bétail sérèr, comme celui de tout le domaine sénégalais situé au Nord du Saloum, est composé de *gobra*, variété de zébus peul dont le prototype le mieux achevé se rencontre dans le Djolof. En pays sérèr, ce bel animal du Sahel, de haute taille, aux membres fins, à la robe claire, est cependant plus ou moins métissé de taurin et il n'est pas exceptionnel de rencontrer dans les troupeaux des bêtes, d'ailleurs fort bien venues, de souche essentiellement *n'dama* [19]. Les

[16] À l'époque de l'insécurité, cette dispersion du bétail avait aussi pour objet de répartir les risques de pillage par les *tiédo* et d'éviter d'être ruiné si l'on se trouvait sur le chemin des exploits des guerriers.

[17] Il marque sa gratitude et s'assure la fidélité du prêteur en lui portant main-forte à son appel et surtout en lui réservant, chaque hivernage, un certain nombre de journées de travail.

[18] L'essor de la scolarisation a, comme partout, pour conséquence l'emploi de bergers peul. En fait l'utilisation de ces éleveurs spécialisés est encore très peu répandue car, en saison sèche surtout, les garçons peuvent se relayer à tour de rôle auprès du bétail. De plus, les ententes entre familles voisines permettent de regrouper les bêtes en un troupeau commun et de limiter le nombre de gardiens, du moins pendant la journée.

[19] Sur les différentes races bovines, leurs caractères morphologiques, leur adaptation au milieu et leurs aptitudes, nous renvoyons, une fois pour toutes à l'ouvrage de G. Doutressoulle, *L'élevage en Afrique Occidentale française* (Paris, Éditions Larose, 1947, 298 p.). Sur le même sujet, voir également d'Ahmadou Lamine N'Diaye, *Bilan de l'élevage au Sénégal* (Imprimerie Générale Lyonnaise, Lyon, 1963, 91 p.).

Sérèr entretiennent leur cheptel en s'efforçant d'acquérir des taureaux appartenant aux troupeaux peul du Ferlo qui transhument à travers le Sine en saison sèche ; ils n'ignorent pas, en effet, que leurs vaches ont des qualités laitières d'autant plus estimables qu'elles sont plus proches du type *gobra* le plus pur.

/p. 256/

b) Signification et rôle du troupeau. - Quel est donc le rôle qu'assigne le paysan à un élevage bovin qu'il situe au premier rang de ses préoccupations ? Quel sens prend, à ses yeux, la multiplication d'un cheptel qui apparaît comme la plus haute de ses ambitions ?

Le troupeau a d'abord une signification et une fonction socio-religieuses. Il représente le bien familial par excellence, le symbole en même temps que le garant de la prospérité matérielle de ses propriétaires, le gage de leur rang social et de l'influence dont ils jouissent. La source la plus féconde de prestige est représentée par la possession d'un cheptel assez nombreux pour permettre de prêter généreusement des vaches sans avoir besoin d'en héberger en retour. Le troupeau est en même temps le centre d'intérêt commun, le nœud des relations entre les membres d'une même famille ; placé sous la responsabilité du *tokor*, il reste le patrimoine collectif que chacun tient à cœur d'accroître et regarde comme le suprême recours. Ce patrimoine est grossi par les achats des hommes du carré, par les acquisitions de leurs sœurs et de leurs neveux, par les dots des filles et des nièces surtout, chacun restant le propriétaire nominal des bêtes qu'il a apportées et de leurs produits, mais n'ayant plus le droit d'en disposer sans l'accord du conseil de famille. Les bovins sont, d'autre part, au même titre que le domaine foncier familial, le trait d'union entre les vivants et les morts, le témoignage de la continuité et de la fidélité des générations successives, enfin l'instrument irremplaçable du culte des ancêtres. À ce titre, ils sont intimement associés aux manifestations de la vie religieuse. De sa circoncision à ses funérailles, toutes les étapes de la vie d'un Sérèr sont ponctuées par des sacrifices d'animaux, qui sont à la fois des témoignages de ferveur religieuse et de réussite sociale [20]. Déshonneur et malédiction retombent sur qui se montre incapable de faire face à ces obligations. Ainsi le troupeau tire son importance primordiale du fait qu'il est le signe de la cohésion familiale, de la réussite matérielle, du mérite, de la considération sociale, en même temps que le carrefour des intérêts spirituels des ancêtres et des vivants. L'accroissement de son cheptel représente donc une forme d'investissement prioritaire, un objectif essentiel pour tout Sérèr digne de ce nom. Réciproquement, vendre son bétail, *a fortiori* l'abattre dans un but commercial ou alimentaire, est un geste inconcevable, propre à entraîner la réprobation indignée des témoins, à déshonorer son auteur, à déclencher surtout la vengeance des *pangol*. Depuis le développement de l'économie monétaire, on se résout, dans les périodes difficiles, à donner des bêtes en gage pour obtenir des prêts /p. 257/ de soudure, mais avec la perspective de récupérer son bien dans un délai de quelques semaines, dès l'ouverture de la traite. Il faut être acculé non pas à la disette mais à la famine, et avoir épuisé toutes les possibilités d'endettement, pour se trouver réduit à vendre une vache ou à l'échanger contre un grenier de mil. Cette attitude traditionnelle est si profondément enracinée, qu'elle interdit même la mobilisation de l'énergie animale, sous prétexte de ne pas attenter à la santé des bêtes. Les efforts des techniciens en vue de répandre l'emploi d'un matériel agricole à traction animale, se heurtent au refus des Sérèr d'utiliser leur surabondant cheptel, les attelages que l'on peut (très rarement encore) rencontrer dans le Sine, sont tous constitués jusqu'ici par des bœufs spécialement achetés à l'extérieur, mais jamais par des bêtes prélevées sur le troupeau familial et soumises au dressage. Les exploitations qui ont pu s'équiper (moins d'ailleurs en instruments de culture qu'en charrettes qui connaissent depuis dix à quinze ans un remarquable succès), sont celles qui disposaient d'ânes et de chevaux.

Cette conception de l'élevage, qui fait d'abord du troupeau un instrument religieux, un objet de fierté personnelle et une source de prestige social, imprègne tout le comportement des Sérèr à l'égard de leurs bovins. Les liens affectifs qui les attachent à leurs bêtes, priment tout intérêt économique et entravent tout effort de rationalisation des techniques d'entretien du troupeau. Ils rendent notamment sans objet toute proposition ayant en vue son amélioration au prix d'une limitation de son développement numérique.

[20] Seuls les taureaux sont sacrifiés dans les cérémonies ; jamais les vaches ne le sont.

Mais, si le cheptel est un bien intangible, jalousement gardé, il est intimement associé à la vie quotidienne et surtout au fonctionnement de la combinaison agricole. Sans doute les hécatombes auxquelles donnent lieu les sacrifices associés aux cérémonies telles que les funérailles des chefs de famille ou la circoncision, ne peuvent-elles guère être regardées comme un apport alimentaire rationnel du troupeau à la diète paysanne. Les vaches contribuent cependant de manière efficace à varier et à enrichir la nourriture des Sérèr ; le lait est soigneusement recueilli et consommé cru, caillé ou sous forme de beurre ; on l'associe également à divers types de bouillies de mil [21]. Bien que la production journalière de chaque bête soit très modeste (de l'ordre de un à deux litres durant une période de lactation de cinq ou six mois), l'importance numérique des troupeaux permet à chaque famille de disposer, tout au long de l'année, d'une ration de laitages estimable. Un *yal m'bind* considéré a /p. 258/ toujours chez lui un *m'bok*, c'est-à-dire une calebasse de lait caillé où le visiteur est invité à puiser.

La contribution matérielle la plus importante du troupeau à la vie sérèr réside cependant ailleurs : dans son rôle primordial d'instrument de fumure des champs. L'exploitation ininterrompue des terroirs, leur stabilité et leur fécondité, sont à porter d'abord au crédit des bovins et de leur emploi systématique dans l'entretien de la fertilité des sols. Aussi sceptiques que soient les agronomes devant l'utilité d'un fumier qui n'est ni enrichi d'éléments végétaux, ni décomposé, ni enfoui, il est à nos yeux incontestable que les bovins sont les premiers agents de la pérennité de la production des terres du Sine. Au reste, les paysans en sont si profondément persuadés que tous les déplacements de leur bétail sont conditionnés par les exigences de l'entretien organique des sols agricoles ; il suffit de suivre les différents campements des troupeaux au cours de l'année pour s'en convaincre. En hivernage, nous avons vu, les terres en jachère sont transformées en immenses parcs à bœufs où les bêtes du village ou du quartier sont obligatoirement cantonnées. Ces parcs portent le nom significatif de *tos* qui traduit en sérèr le fait de fumer, d'engraisser un terrain. Durant la journée, les bêtes pâturent en liberté sur toute la surface du tos. Mais tous les soirs, chaque troupeau familial est regroupé par ses *kaïnak* sur un emplacement comportant des piquets fichés en terre auxquels les bêtes sont attachées pour la nuit. Ce campement, *o sir*, est toujours localisé sur des terres appartenant aux propriétaires (ou aux responsables) de chaque troupeau. Au début de l'hivernage, en juillet, les bœufs passent la nuit sur les emplacements de sols *dek* où l'on a l'intention de semer vers la mi-août, le *sorgho*. Les parcelles qui doivent porter calebasses et *niébé*, reçoivent aussi, à la même époque, la visite du bétail. Puis, à partir de la mi-août, les campements de nuit des bœufs sont déplacés et fixés sur les champs en jachère destinés à porter le mil *match* l'année suivante. Chaque troupeau est encore installé sur les terres de son maître. Pendant plus de trois mois, son campement de nuit va parcourir toute la surface des champs qu'il est chargé d'engraisser. La technique de fumure est sommaire ; l'étable représentée par l'aire circulaire plantée de piquets où les bêtes sont chaque soir regroupées, est périodiquement déplacée, selon un rythme variable en fonction du nombre de vaches et de la surface à couvrir et qui est, en général, de l'ordre d'une semaine. Ainsi, l'intégralité des terres consacrées aux cultures de plein champ est méthodiquement soumise à une fumure d'hivernage (certainement la plus efficace) un an sur trois.

Dès que la récolte du petit mil tardif est achevée, c'est-à-dire à partir de fin novembre, les campements de nuit du bétail sont transférés /p. 259/ sur la partie du terroir qui vient de porter les dernières cultures de *match* et d'arachide. Ce domaine n'est donc pas seulement soumis au libre parcours des bêtes ; il est également l'objet d'un enrichissement systématique grâce à l'installation et au déplacement périodique des emplacements aménagés en étables. Progressivement, ces emplacements sont rapprochés du village. Lorsque la récolte du *niébé* est faite, c'est-à-dire en janvier, la totalité de l'espace est ouverte à la vaine pâture et les campements de nuit du bétail sont établis dans la périphérie immédiate des habitations. Désormais, durant toute la seconde partie de la saison sèche, le troupeau a pour tâche la fumure méthodique du *pombod* ; il disparaît en brousse pendant la journée, mais il est regroupé tous les soirs autour des concessions familiales. Ses déjections s'ajoutent à tous les déchets organiques sécrétés par l'habitat humain, pour assurer la culture permanente du *pombod*. En l'absence de tout recru arbustif, de tout apport d'origine végétale, le *pombod* est donc le théâtre d'une fumure animale particulièrement intensive lui permettant de porter tous les ans une récolte de céréale, sans connaître jamais de rotations culturales ni bénéficier d'aucune jachère.

[21] Les bêtes sont traites deux fois par jour ; en principe, le lait recueilli le matin revient aux bergers ; celui du soir, à la famille.

Deux détails complémentaires sont propres à illustrer l'importance que les paysans attachent à l'action de la fumure animale dans l'entretien de la fertilité des champs. Le premier est le suivant. Lorsque, dans un même quartier, plusieurs familles disposent d'un nombre réduit de têtes de bétail, elles les réunissent fréquemment en un même troupeau, ce qui a pour effet d'alléger la tâche des *kaïnak*. Mais le fumier produit est réparti au prorata de l'apport de chacun à ce troupeau commun, c'est-à-dire que la durée du séjour du campement de nuit sur les parcelles de chaque propriétaire est strictement proportionnelle au nombre de bœufs qui lui appartient. Le second trait est relatif à l'emprunt des bêtes. Quand un paysan démuni de cheptel, par exemple à la suite d'une dispute familiale ou d'une épidémie, voit le rendement de ses terres décroître et n'obtient pas de se faire prêter gracieusement des bêtes par quelque riche voisin, il peut en emprunter, pour la durée d'une saison, à qui estime disposer d'un surcroît de fumier. Le contrat qui intervient alors prévoit que les bœufs sont prêtés en vue de la régénération d'un champ défini et qu'en retour la première récolte de ce champ ira, non pas à son propriétaire mais à celui du troupeau. En somme, la fumure d'une terre est payée d'une récolte, l'emprunteur ne bénéficiant que les années suivantes de l'action du bétail. Nulle pratique ne souligne mieux le prix que les Sérèr accordent au rôle de la fumure animale. On peut être assuré que leur expérience ne les trompe pas.

Sur la plus grande partie du terroir, l'action du troupeau se combine étroitement avec celle de la végétation arborée ; le parc et les /p. 260/ bovins s'épaulent mutuellement dans l'œuvre d'entretien et de fertilisation des sols, de même qu'ils sont inséparables dans l'explication de leur présence respective.

c) L'élevage domestique. - Avant de le montrer, précisons encore que l'élevage ne se limite pas aux bovins. Bien que les chevaux soient moins communs qu'en pays wolof, chaque exploitation importante en a un à sa disposition. La récente diffusion du semoir et de la houe attelés rend le cheval de plus en plus précieux et recherché. Toutes les concessions abritent, d'autre part, un petit contingent de chèvres et, chez les islamisés, de moutons.

L'originalité de l'élevage domestique tient à la présence et à l'importance croissante du porc. Tous les villages animistes ou catholiques pratiquent plus ou moins cet élevage qui fournit à peu de frais (la race locale est d'une extraordinaire rusticité) un appoint alimentaire intéressant. Mais un nombre grandissant de villages en tirent un revenu systématique. Depuis quelques années, l'amélioration du réseau routier a permis l'établissement de circuits d'achat régulièrement parcourus par des marchands "portugais" [22] dotés de camions, qui viennent dans les villages prendre les bêtes sur pied pour approvisionner le marché dakarois. Grâce à sa proximité de la presqu'île du Cap-Vert, le pays sérèr devient 1e fournisseur des charcuteries de la capitale. Cette spéculation est d'un tel rapport que nombre de chefs de carré reconnaissent que le porc (désormais soigneusement enfermé et nourri notamment avec les sous-produits du mil et parfois avec du manioc) leur procure des rentrées d'argent égales sinon supérieures à celles de l'arachide [23]. Il y a là, pour les Sérèr, une source de profit d'autant plus assurée qu'ils sont certains d'en garder l'exclusivité en raison de l'adhésion unanime à l'islam de toutes les autres populations rurales habitant au Nord de la Gambie.

2° Un paysage végétal construit

Un des traits géographiques les plus remarquables du pays sérèr réside dans la coïncidence d'une forte densité de population ayant nécessité le défrichement de la totalité de l'espace utilisable par des cultivateurs de mil, et d'un paysage boisé, offrant l'image d'un parc très aéré à /p. 261/ l'abri duquel, en hivernage, s'étendent les champs. Un examen attentif des différentes associations végétales, y compris des fourrés denses qui subsistent dans les axes de drainage, ou des lambeaux forestiers couvrant le revers de la falaise de Thiès, montre que ce parc est exactement coextensif au domaine des cultures. Une analyse plus minutieuse révèle aussi que le décor arboré dans lequel se dressent les villages et

[22] C'est-à-dire des originaires des îles du Cap-Vert.

[23] La commercialisation croissante des porcs a un effet inattendu : alors qu'autrefois les paysans les abattaient facilement pour leur consommation, ils n'en mangent plus, considérant qu'au prix où on les leur achète, ces bêtes sont devenues un luxe et représentent une source de numéraire dont il serait absurde de se priver.

s'étendent leurs terroirs, est fait d'un nombre limité d'espèces ayant toutes une utilité directe dans l'économie domestique ou la combinaison agraire. C'est seulement sur les marges des terroirs et surtout dans d'anciennes cloisons forestières récemment colonisées par un habitat dispersé que subsistent des témoins des peuplements climaciques (par exemple des caïlcédrats) n'ayant pour tout intérêt que leur bois.

a) La composition du parc. - Le parc sérèr n'est cependant ni uniforme par sa composition ni géométrique par sa répartition, ce qui atteste, dès l'abord, sa spontanéité. Qui le visite au cœur de la saison sèche, lorsque le sol est parsemé de bouquets de buissons qui n'ont pas encore été défrichés, affronte un paysage hirsute, désordonné, où, s'il ne subsiste nulle part de forêt ni même de taillis, l'arbre est partout présent.

Une espèce sert de fond de tableau permanent à tous les paysages, l'*Acacia albida*. Le *sas* couvre, en particulier, tout le domaine des cultures de plein champ où il forme souvent des peuplements à peu près purs, Il est inséparable du paysage agraire du Sine, soit pratiquement de la totalité de l'espace exploité par les Sérèr, au point qu'on peut en faire le symbole de leur présence et même, nous le verrons, de leur enracinement. Parmi les *Acacia*, se dressent de loin en loin quelques arbres sauvages qui peuvent être regardés comme des espèces résiduelles des peuplements climaciques, et que les paysans ont conservés en raison des produits de cueillette qu'ils leur procurent. C'est le cas notamment du *ditah* (*Detarium senegalense*), gros arbre touffu qui dessine sur les champs des taches d'ombre épaisse, sous lequel les cultures ne poussent pas, mais que l'on conserve pour ses fruits très appréciés [24]. C'est également le cas du tamarinier dont les ramures élégantes portent, des fruits qui servent de condiment. Nombreux sont aussi les figuiers sauvages dont le plus fréquent, est le *n'doun* (*Ficus gnaphalocarpa, gueug* en wolof*)* ; son fruit peut entrer dans la composition du couscous. Plusieurs autres espèces se présentent sous forme d'individus isolés, par /p. 262/ exemple le *dimbo* que l'on rencontre surtout sur les marges orientales, ou bien le *soump* qui s'infiltre, venant du Nord, sur les lisières septentrionales. Il est vain de tenter un inventaire exhaustif de ces arbres qui parsèment de manière assez anarchique le parc sérèr ; mais il est essentiel de noter que chacun a son utilité propre et que sa présence résulte d'un choix préconçu des paysans.

Le décor arboré compte aussi des palmiers-rôniers, présents sous forme d'individus isolés dans la plupart des villages, mais qui forment de beaux peuplements homogènes en certains secteurs d'où ils éliminent alors les autres espèces, y compris les acacias. Des rôneraies de belle venue se rencontrent ainsi au Sud de Thiès et, au cœur même du Sine, autour de certains villages établis sur des sols frais, cohérents, généralement proches des *tann*, tel Senghor. Les plus vastes forêts de rôniers, et les plus pures, sont localisées aux confins méridionaux du pays, entre la Petite Côte et l'estuaire du Saloum, entre Joal et Fumela notamment, où leurs fûts sveltes se dressent en massifs compacts couvrant probablement encore plusieurs milliers d'hectares. Le rônier a, non seulement pour les paysans mais pour les exploitants de bois d'œuvre, d'innombrables utilisations : ses fruits, sa sève, ses palmes, son bois, etc., sont extrêmement recherchés [25]. Il représente, d'autre part, pour les Sérèr, le seul palmier dont ils disposent pour faire du vin ; aussi est-il soumis à une exploitation incontestablement abusive et connaît-il, depuis quelques décennies, un recul très marqué, les massifs homogènes eux-mêmes qui se régénèrent spontanément, étant progressivement grignotés sur leurs marges. Hormis de rares arbres fruitiers importés, le rônier est cependant le seul arbre qu'il arrive aux Sérèr de planter.

La couverture végétale de la brousse cultivée comprend, outre ces espèces arborées, nombre d'arbustes et de buissons qui encombrent le sol de repousses vigoureuses et qu'il faut émonder avant chaque campagne agricole. Deux remarques s'imposent à leur sujet : d'une part, le jujubier joue un rôle précieux non seulement par ses fruits mais par ses branchages souples aux longues épines acérées qui en font un bois de clôture très recherché lors de l'édification des haies saisonnières ; d'autre part, le *n'guer*, si caractéristique des sols sablonneux épuisés par l'arachide, qui feutre de ses touffes vert pâle d'immenses surfaces du pays wolof, est très rare, du moins sous forme de tapis continu, dans le

[24] Mûrs en fin d'hivernage, les fruits du *ditah* donnent lieu à un ramassage systématique et sont vendus sur les marchés où ils procurent un rapport intéressant : les paysans n'éliminent donc pas cet arbre bien qu'il gêne les cultures.

[25] Sur le palmier-rônier, son cycle végétatif, son extension et ses innombrables utilisations, voir par exemple la mise au point de P. Bellouard, "Le rônier" (*Borassus æthiopium*), *Bois et forêts des Tropiques,* 2e trimestre 1950, p. 117-126.

/p. 263/ domaine exploité par les paysans sérèr [26]. Le manteau de buissons qui recouvre les jachères est d'ailleurs, en principe, d'autant moins fourni que le peuplement arboré a une densité plus forte.

b) L'environnement arboré des villages. - Aux peuplements d'*Acacia albida*, mêlés de quelques témoins sélectionnés de la végétation naturelle, qui couvrent la plus grande partie des grands champs de brousse, s'oppose assez nettement l'environnement arboré qui domine immédiatement les installations humaines. Outre quelques espèces résiduelles, parmi lesquelles de beaux spécimens de kapokiers, l'aire occupée par les villages comprend quelques arbres fruitiers et surtout des baobabs. Comme en pays wolof, les arbres fruitiers plantés sont représentés surtout par des papayers, des manguiers et des *darcassou* (*Anacardium occidentale*), ces derniers formant quelques fois, le long des pistes, des alignements touffus dus à des initiatives administratives. Mais la majorité des villages est dépourvue des beaux vergers, faits surtout de manguiers, qui cernent souvent les villages wolof les plus anciennement influencés par l'économie d'échange. Cette absence de plantations fruitières est une des faiblesses du système de production sérèr, d'autant plus digne d'être notée que le paysan du Sine a, plus qu'aucun autre, le goût et même le culte de l'arbre. Mais, en économie traditionnelle, la végétation sauvage fournissait un lot de fruits de cueillette jugé suffisant par des agriculteurs pour qui le mil représentait le seul aliment digne de ce nom. Par contre, la silhouette massive et comme inachevée du baobab est inséparable du village sérèr, les individus atteignant les dimensions les plus monumentales désignant sans équivoque les installations humaines les plus anciennes [27]. /p.264/ Certes, le baobab n'est pas plus spécifiquement sérèr qu'il n'est obligatoirement lié à la présence de l'homme. On le rencontre, généralement isolé, dans les forêts les plus inhabitées de la zone sahélo-soudanienne : de l'Afrique Occidentale, par exemple : dans les solitudes fortement boisées du cœur du Ferlo ; de même, il est partout disséminé dans les villages et dans les champs du Cayor et du Baol, et il est répandu de loin en loin à travers toute la campagne sérèr. Il forme même de véritables forêts à peu près pures sur les sols calcaires qui s'étendent à l'Ouest de la falaise de Thiès, à la naissance de la presqu'île du Cap-Vert. Mais il ne constitue, comme d'ailleurs en pays wolof, de véritables boqueteaux qu'à l'immédiate périphérie des villages. Quand on en rencontre un certain nombre groupés loin des lieux actuellement habités, au milieu de la brousse, on peut être assuré que l'on est en présence de la trace d'un ancien établissement humain.

Cet arbre massif, trapu, à l'écorce lisse, aux grosses branches tortueuses, dont le fût atteint d'énormes diamètres, est, en effet, malgré son bois fibreux et tendre et son tronc creux, d'une extrême utilité pour l'homme de la brousse qui en tire aussi bien des produits alimentaires que des matières premières artisanales. Aussi est-il resté un compagnon indissociable et familier du paysan qui vit encore très largement en économie de subsistance. Du point de vue alimentaire, le baobab donne d'abord ses fruits, vulgairement désignés sous le nom de pain de singe. Sous leur enveloppe dure et cassante, ces fruits contiennent une pulpe blanche dans laquelle sont enrobées de très nombreuses graines. La pulpe, farineuse et acidulée, est consommée soit directement soit mélangée à du lait ou à la bouillie de mil. Sa haute teneur en glucides et sa richesse en calcium ont été récemment soulignées [28]. Les graines, utilisées après torréfaction ou séjour dans l'eau, contiennent une proportion remarquable

[26] Au point que chaque fois que le *n'guer* tapisse des friches étendues dans les limites du pays sérèr, on peut être à peu près assuré que les surfaces qu'il occupe, sont exploitées par des immigrants wolof ; c'est le cas, par exemple, dans un important périmètre au Nord et à l'Est de M'Bour.

[27] L'origine du baobab ouest-africain - le genre *Adansonia* ne compte qu'une seule espèce en Afrique occidentale - prête à discussion et nous n'avons pas d'avis personnel à ce sujet. "Il est difficile de connaître les types de formations forestières où cette espèce cheiroptérogame existait primitivement, car les autochtones l'ont multipliée partout et, avec eux, tous les animaux qui mangent la pulpe farineuse du fruit et répandent ainsi les graines. Son abondance dans certaines zones littorales de l'Afrique milite cependant en faveur d'une aire littorale ancienne et partant, malgré l'opinion de Perrier de la Bathie, d'une introduction par voie maritime à partir de la flore australienne ou malgache", dit F. Buisson dans sa belle synthèse relative aux *Plantes alimentaires de l'Ouest africain* (Imprimerie Leconte, Marseille, 1965, 568 p.) Ajoutons que, si le baobab peut vivre et prospérer sur les types de sols les plus variés à la condition qu'ils soient meubles (il semble absent ou très rare sur les *bowé*, sauf sur leurs rebords), il est indéniablement calcicole, ainsi que le prouvent les peuplements homogènes, vigoureux et fort probablement spontanés, qu'il forme sur les marnes calcaires de la presqu'île du Cap-Vert, aux environs de Bargny notamment. Militent dans le même sens la colonisation par les baobabs et les dimensions prodigieuses qu'ils y prennent, des amas de coquillages, des kjokkenmödding, qui s'échelonnent sur la côte depuis Joal-Fadiout jusqu'aux îles du pays niominka.

[28] Cf. F. Buisson, *Plantes alimentaires de l'Ouest africain...* et la bibliographie récente et très à jour à laquelle renvoie cet ouvrage.

d'huile et de protéines. Les feuilles de baobab ont, d'autre part, des usages multiformes dans la cuisine sérèr. Leurs qualités en font un aliment de complément irremplaçable pour des consommateurs de mil absorbant peu de poisson, de viande et de fruits frais et dont la ration serait, sans elles, marquée de graves carences. Consommées fraîches, ces feuilles tiennent lieu d'épinards riches en minéraux et en vitamines A et C. Mais elles sont le plus souvent séchées et transformées en poudre, puis mêlées sous forme de sauces mucilagineuses aux plats à base de céréales auxquels elles donnent liant et onctuosité. Les analyses des nutritionnistes révèlent, en particulier, l'extraordinaire richesse des feuilles de baobab séchées en calcium et en fer, dont le mil est gravement déficitaire. 100 grammes de /p. 265/ feuilles de baobab séchées et réduites en poudre fournissent, en effet, 2 000 milligrammes de calcium, alors que le même poids de lait en procure 120, la même quantité d'arachide 50, et la même mesure de mil ou de poisson, 30. De même, 100 grammes de feuilles de baobab séchées procurent 49 milligrammes de fer, contre 4 pour le même poids de mil, 2,5 pour le même poids d'œuf ou de poisson sec, 1 pour le même poids de riz ou de manioc [29]. Aucun autre produit de cueillette (qu'il s'agisse du *néré* ou du tamarinier pourtant très précieux) ni aucune autre plante cultivée (aussi bien le *gombo* que les *niébé* ou les feuilles de manioc cependant très estimables), ne joue un rôle aussi capital dans l'équilibre de la ration alimentaire du paysan de la brousse sahélo-soudanienne. L'écorce de baobab offre, par ailleurs, la matière première indispensable à la fabrication des cordes, des longes, des sangles, des attaches, dont l'emploi est incessant dans l'activité rurale. Enfin, la pharmacopée locale tire de toutes les parties du baobab des remèdes aux applications innombrables [30]. Cette rapide revue des utilisations principales du baobab suffit à justifier qu'il soit intimement associé à l'habitat rural, notamment à celui de paysans encore très proches d'une "civilisation du végétal", tirant le plus grand parti possible de l'environnement arboré spontané. Aussi, bien qu'ils ne plantent jamais de baobabs, les Sérèr répandent-ils tout naturellement ses graines autour de leurs installations, notamment sur les dépôts d'ordures ménagères où ces arbres prennent un développement impressionnant, et ont-ils soin d'en entretenir un certain nombre (limité par l'encombrement que représente la masse de leur énorme tronc), ordinairement disséminés dans l'emprise du *pombod*.

3° Le rôle d'*Acacia albida* (cf. pl. h. t. n^{os} 14 et 15)

L'incontestable importance des arbres spontanés dans l'économie domestique, que leur présence résulte d'une sélection opérée au sein de la végétation climacique ou d'une sorte de protoculture, ne doit cependant pas dissimuler qu'ils tiennent une place réduite dans le parc sérèr. L'élément fondamental et permanent du paysage reste l'*Acacia albida*, dont nous avons aperçu le rôle essentiel en évoquant le système de production et l'élevage. La présence du sas a non seulement des effets, mais une signification qui nécessitent de plus amples explications dont l'intérêt dépasse /p. 266/ le pays étudié ; elles s'appliquent, en effet, à toutes les civilisations paysannes dont le parc à *Acacia albida* est, à travers l'ensemble de l'Afrique soudanienne, le symbole et pour lesquelles il représente l'instrument essentiel de sédentarisation. La longue indifférence des services de l'agriculture et des forêts [31] à l'égard de cet arbre nécessite, d'autre part, que soient clairement précisées non seulement ses qualités et son rôle dans la combinaison agraire, mais, d'abord, ce qui reste plus méconnu encore, les conditions très particulières de sa diffusion.

---

[29]) Précisions extraites du précieux travail de H. et M. Dupin, *Nos aliments. Manuel à l'usage des éducateurs de l'Ouest africain* (O.R.A.N.A., Éditions Sociales françaises, Paris, 1962, 117 p.).

[30] On en trouvera une liste dans la mise au point synthétique, assortie d'une bibliographie, publiée par J. G. Adam, sous le titre "Le baobab", dans *Notes africaines*, avril 1962, p. 33-44.

[31] Attitude qui semble connaître enfin une heureuse évolution depuis quelques années, ainsi qu'en témoignent deux études qui viennent d'être très récemment publiées et qui nous ont permis, on le verra plus loin, de compléter, avant sa publication, la première rédaction du présent développement. Ces deux études sont les suivantes : Pierre-Louis Giffard, "Les possibilités de reboisement en *Acacia albida* au Sénégal" (*Bois et forêts des Tropiques*, mai-juin 1964, p. 21-33) et C. Charreau et P. Vidal, "Influence de l'*Acacia albida* sur le sol, la nutrition minérale et les rendements des mils *Pennisetum* au Sénégal" (*L'agronomie tropicale*, juin-juillet 1965, p. 600-626).

Ajoutons que l'attention des services de l'agriculture a été attirée depuis longtemps sur l'intérêt qu'offre pour les sols l'*Acacia albida*, non seulement par des publications géographiques mais par R. Portères, professeur d'agronomie tropicale au Muséum National d'Histoire Naturelle (Cf., par exemple, R. Portères, "Les successions linéaires dans les agricultures primitives de l'Afrique et leur signification". *Sols africains*, vol. II, 1952, n° 1, p. 14-26 ; n° 2, p. 132-148).

Le caractère le plus remarquable de cette mimosée au tronc noueux, au feuillage dense à reflets argentés, dont la cime en parasol s'élève à dix ou quinze mètres du sol, réside dans son cycle végétatif inversé. Perdant ses feuilles à l'arrivée de l'hivernage, en juin, elle se couvre d'un feuillage vigoureux dès que cessent les pluies. D'octobre-novembre à juin, le *sas* dresse ses ramures verdoyantes au-dessus d'un tapis végétal brûlé par le soleil et la sécheresse. Nous ignorons la cause de cette particularité biologique, l'hypothèse la plus vraisemblable étant que, "dans cette espèce, l'hérédité l'emporte sur l'adaptation climatique" (A. Chevalier) [32]. L'*Acacia albida* pourrait alors être originaire soit de l'Afrique septentrionale à climat méditerranéen, comme le pense cet auteur, soit de l'hémisphère Sud [33]. Bien que la provenance septentrionale des Sérèr incite à pencher pour la première origine, nous devons reconnaître que nous n'avons aucune explication fondée à présenter de la curieuse biologie du *sas*.

/p. 267/

La récente étude de P.-L. Giffard fait le point sur les connaissances actuelles relatives aux caractères botaniques et à l'écologie de cet arbre. Elle souligne avec raison que l'*Acacia albida* ayant ses feuilles en saison sèche, a certainement de gros besoins en eau, exigence qu'il satisfait grâce à un réseau radiculaire puissant, de type pivotant, capable de s'enfoncer très profondément [34]. La même étude établit la préférence du *sas* pour les terrains sablonneux ou silico-argileux, alors qu'il ne pousserait pas sur les cuirasses latéritiques. Bien qu'une telle limitation de son domaine soit possible, remarquons cependant que les conditions dans lesquelles les paysans répandent cet arbre peuvent expliquer qu'il soit absent des régions cuirassées simplement parce que la vie rurale y est généralement précaire.

a) Un compagnon des civilisations agro-pastorales [35]. - L'expérience des paysans sérèr permet, par contre, d'être beaucoup plus affirmatif quant aux conditions de diffusion de cet arbre. Une première remarque s'impose. L'*Acacia albida* est absent de la végétation sauvage, non seulement au Sénégal mais dans toute l'Afrique de l'Ouest. Quelles que soient les conditions climatiques et pédologiques, il ne fait jamais partie de l'inventaire des différents climax forestiers naturels. En second lieu, les graines de *sas*, enfermées dans une enveloppe cireuse extrêmement dure, sont incapables de germer spontanément, sauf peut-être si elles tombent dans un sol exceptionnellement humide et acide. L'*Acacia albida* dont le cycle végétatif est pourtant accordé à un rythme climatique marqué par l'opposition d'une saison des pluies et d'une longue saison sèche, est donc normalement, sous un tel climat, dans l'impossibilité de se répandre de manière naturelle sans le concours d'une intervention extérieure. Enfin, livrées à elles-mêmes, les jeunes pousses de sas ayant réussi à germer, prennent une forme buissonnante aux branches multiples et enchevêtrées, et ne donnent pas les arbres vigoureux sous lesquels la culture /p. 268/ est possible, que l'on rencontre dans les peuplements homogènes. Ces données suffisent à établir que le parc à *Acacia albida* ne représente nullement une végétation résiduelle, ni même un boisement sélectionné, mais qu'il est le type du parc construit sur l'initiative de l'homme et à la suite de son action concertée. Encore faut-il que cet homme soit non seulement sensible aux avantages

---

[32] Cf. Auguste Chevalier, "Révision des Acacia du Nord, de l'Ouest et du Centre Africain", *Les Végétaux utiles de l'Afrique tropicale françaises*, Paris, fasc. X, 1928, 67 p.) et du même auteur, "Nouvelles observations sur quelques acacias de l'Afrique Occidentale" (*Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, octobre 1934, p. 875-884).

[33] Bien que nous ne soyons pas en mesure de dresser ici une carte de la répartition précise d'*Acacia albida*, ce que nous savons de son extension autorise les deux hypothèses puisqu'on le rencontre, en dehors de l'Afrique soudanienne de l'Ouest, aussi bien dans les oasis de Libye, dans la vallée du Nil et en Erythrée, qu'en Angola, au Mozambique, au Tanganika et en Rhodésie du Sud (d'après P.-L. Giffard, "Les possibilités... ").

[34] La présence d'une nappe phréatique assez proche de la surface du sol (ce qui est le cas en pays sérèr) serait donc indispensable à la croissance d'*Acacia albida*.

[35] Nous avons donné un bref aperçu des différents types de parc que nous reconnaissons en Afrique occidentale, dans une note au Congrès international de Géographie de Londres : "Types et genèse des paysages de parcs élaborés par l'agriculture africaine" (*20e Congrès International de Géographie, Abstracts of Papers*, Londres, Nelson, 1964, p. 161).

Dans son ouvrage fondamental sur la végétation du Sénégal (*Contribution*...), J.-L. Trochain indique très bien l'utilité du *kad* pour l'agriculture et surtout pour l'élevage et définit un "péniclimax à *Faidherbia albida*, caractéristique des terrains cultivés du sous-secteur occidental soudano-sahélien", estimant que "l'on se trouve là en présence d'un groupement végétal stable anthropogène qui s'est substitué sur sol silico-argileux au climax". Notre position diffère essentiellement de celle de J.-L. Trochain par le fait que nous estimons que les peuplements d'*Acacia albida* ne se substituent pas d'eux-mêmes à la végétation naturelle, même éliminée par les défrichements, mais n'occupent le terrain qu'à la suite de la poursuite par l'homme d'une politique d'aménagement volontaire.

du *sas*, mais surtout qu'il ait les moyens de le répandre et sache le protéger et favoriser la croissance de ses jeunes plants. Tel étant le cas des Sérèr, il suffit d'analyser leur comportement à l'égard de leur parc pour connaître la genèse de celui-ci.

La condition première de la création, de l'entretien et de la diffusion d'un parc d'*Acacia albida* réside dans la présence d'un troupeau, précisément d'un troupeau bovin. Ce sont les bêtes, friandes des gousses de l'arbre dont elles se nourrissent en fin de saison sèche, qui répandent ses graines. Celles-ci ne germent et ne donnent, au cours de l'hivernage suivant, de plantules, que si elles ont été dispersées sur le sol par les déjections du troupeau, c'est-à-dire après avoir séjourné dans le système digestif des ruminants. C'est donc l'attaque de leur enveloppe par les sucs gastriques des bovins qui met les graines de *sas* en mesure de germer. L'existence d'un parc est non seulement liée à la présence d'un troupeau, mais à celle d'un troupeau sédentaire appartenant à des paysans fixés ; pour contribuer à l'élaboration d'un parc, il faut que le bétail soit présent sur le terroir en fin de saison sèche, à l'époque où les arbres portent leurs graines [36].

La seconde condition de la naissance d'un peuplement arboré d'*Acacia albida* est que les cultivateurs, informés de l'intérêt de leur présence et des conditions de leur développement, veuillent les protéger et sachent favoriser leur croissance. Pour que les jeunes pousses de sas dispersées sur les friches deviennent des arbres, elles doivent être émondées de telle sorte que la tige principale soit complètement ébranchée jusqu'à hauteur d'homme. Parmi les très nombreuses jeunes plantes qui se développent dans un parc aussi homogène que celui du Sine, les paysans se contentent aujourd'hui, en fonction de la densité d'arbres qu'ils veulent établir, d'en retenir quelques, uns choisis parmi les plus vigoureux. Ils les protègent, les élaguent, les redressent, etc., jusqu'à ce que leur panache terminal soit assez haut pour échapper à la dent du bétail et qu'ils soient des arbustes assez forts pour croître seuls. Cette tâche d'élaboration volontaire est si consciente et si systématique qu'elle est clairement traduite par le vocabulaire paysan ; *yaram sas*, dit-on en sérèr, ce /p. 269/ (qui signifie "j'élève un *sas*", de la même manière que l'on dit *yaram o ndiay*, c'est-à-dire "j'élève un enfant" [37].

La création du parc est donc une œuvre lente, exigeant, de la part des paysans, attachement à la terre et continuité. Elle est aussi une œuvre incessante, même dans les zones où les peuplements d'*Acacia albida* sont anciens car il faut les entretenir en renouvelant les individus qui disparaissent.

Enfin, l'âge et surtout la pureté et l'homogénéité du parc sont des indices significatifs de l'ancienneté de l'occupation du sol [38]. Maintes enquêtes nous ont montré que c'est autour des plus vieux villages que le peuplement arboré recouvrant les terroirs est à la fois le plus exclusivement composé de *sas* et le plus régulièrement réparti. Au contraire, autour des *m'bind a kob* occupant les anciennes cloisons forestières qui morcelaient ou protégeaient le pays jusqu'au début du siècle, l'œuvre d'édification du parc n'est pas achevée et les boisements d'acacias, mêlés d'espèces survivant de la végétation spontanée, sont à la fois plus jeunes, moins denses et plus anarchiques qu'aux environs des anciennes fondations sérèr [39].

---

[36] C'est la raison pour laquelle les troupeaux transhumants, peul ou wolof, ne sont pas, ou sont très accidentellement, des agents de diffusion du *kad* dans le Cayor.

[37] Les Sérèr disent surtout *yaram o ndias*, c'est-à-dire "j'élève un petit *sas*" (*ndias* étant le diminutif de *sas*) ; *yar* (infinitif de *yaram*) traduit si nettement l'idée d'"élever" au sens de "corriger les défauts de la nature" que le martinet avec lequel on fouette les enfants est appelé *o yar olé*. (C'est au P. Bouvet qui connaît parfaitement toutes les nuances du vocabulaire paysan, que nous devons ces précisions).

[38] Nous n'avons que des estimations et non pas des comptages ayant valeur statistique pour apprécier la densité du parc et ses variations. Il semble qu'un chiffre de l'ordre d'une cinquantaine d'acacias à l'hectare représente une moyenne rarement dépassée dans le Sine et corresponde aux zones où le parc est ancien. Ailleurs, la densité est d'autant plus variable et la proportion des *sas* s'abaisse d'autant plus vite (jusqu'à des chiffres de l'ordre d'une à deux dizaines à l'hectare) que le défrichement de la forêt est plus récent.

[39] Le parc d'*Acacia albida* peut même, en certaines régions, représenter une survivance et servir, en quelque sorte, de témoignage archéologique prouvant des déplacements de population ou des mutations de civilisations agraires. Les Wolof du Baol méridional, en assimilant les Sérèr, ont, ainsi que nous l'avons vu au Nord de Bambey, hérité de très beaux peuplements de *kad*. En certaines régions du Mali et de Haute-Volta, la présence de certains parcs faits de très vieux arbres est, nous a-t-on dit, sans rapport avec les populations actuelles qui ne savent pas, n'éprouvent pas le besoin ou n'ont pas les moyens d'en assurer le renouvellement. Ce sont alors, sans nul doute pour nous, de véritables parcs fossiles, indices irréfutables de déplacements de populations (que l'on pourrait même dater si l'on savait précisément déterminer l'âge moyen des arbres).

b) La cheville ouvrière de la combinaison agraire. - Liée à des populations paysannes disposant de bétail et voulant assurer leur sédentarité et garantir la pérennité de leurs terroirs en substituant un paysage construit et aménagé à la végétation désordonnée et hétérogène des jachères spontanées, la présence du parc d'*Acacia albida* offre un bilan attestant une extraordinaire efficacité.

/p. 270/

Rappelons brièvement sa contribution décisive à l'entretien du bétail en saison sèche. Seuls les peuplements de *sas* permettent aux paysans d'entretenir en permanence sur leur domaine de culture, malgré huit mois par an de sécheresse, les énormes effectifs de bovins que nous avons évoqués et de bénéficier ainsi de l'appoint alimentaire que leur procurent leurs vaches et surtout de l'enrichissement organique qu'elles assurent à leurs terres. Cette contribution du bétail à l'entretien du niveau de fertilité des sols voit, d'autre part, son efficacité considérablement accrue par la présence et par l'action propre du parc arboré ; les deux phénomènes se combinent de manière indissociable.

En saison sèche, le rôle du parc comme frein à l'action de l'érosion éolienne est décisif. Un paysage peuplé de plusieurs dizaines d'arbres feuillus à l'hectare, est évidemment beaucoup moins vulnérable que les étendues piquetées de loin en loin de rares arbres chétifs, offertes par le Cayor au souffle de l'alizé ou de l'harmattan. D'autre part, l'ombre portée par les acacias évite au sol de subir de plein fouet les effets d'un ensoleillement brutal et lui vaut, en particulier, une richesse en microorganismes extrêmement propice à l'élaboration de l'humus.

Dès le déclenchement de l'hivernage, la défeuillaison du parc apporte au sol un stock considérable de matière organique qui vient compléter les déjections accumulées sous les arbres par le bétail en saison sèche. De plus, cette masse de matière verte tombe à terre avec les premières pluies, c'est-à-dire au moment Le plus favorable à sa transformation en humus et à son utilisation par les plantes cultivées. On peut ajouter que le sol tire de cet apport un parti d'autant plus grand et d'autant plus immédiat qu'il subit, au même moment, des façons culturales provoquant l'ameublissement des horizons superficiels et l'enfouissement des matières organiques. Enfin, la perte de leurs feuilles par les arbres permet de cultiver toute la surface couverte par leurs frondaisons sans que les plantes mises en terre soient privées d'eau ni de soleil. Certaines observations conduisent même à se demander si l'a présence des racines des arbres ne favorise pas l'enrichissement des horizons pédologiques en azote d'origine atmosphérique (le sas étant une légumineuse) et une heureuse circulation de l'eau dans le sol.

L'expérience paysanne est catégorique ; d'une part, le parc d'*Acacia albida* autorise la suppression des jachères forestières, nécessairement longues pour être efficaces, et contribue, avec le fumier animal, à permettre l'exploitation quasi continue des sols sablonneux et sablo-argileux, initialement très pauvres, du pays sérèr ; d'autre part, c'est à l'abri des *sas* que les plantes cultivées et notamment le mil, donnent les récoltes les plus belles, les productions de plus haute qualité et les rendements /p. 271/ les plus élevés. L'association de l'*Acacia albida* au paysage agraire est donc, concurremment avec la présence du troupeau, la solution technique rendant compte à la fois de la mobilisation totale et permanente de la plus grande partie de l'espace par les cultures et de la haute densité de la population paysanne.

c) Une confirmation récente. - Or, de très récentes analyses faites par des pédologues du Centre de Recherches agronomiques de Bambey, viennent illustrer de données précises l'expérience séculaire des Sérèr [40]. Ces analyses mettent d'autant mieux en lumière le rôle spécifique de l'*Acacia albida*

[40] Cf. C. Charreau et P. Vidal, "Influence de l'*Acacia albida*...". On peut tout de même s'étonner du fait qu'un centre de recherches agronomiques, établi depuis une quarantaine d'années aux lisières du pays sérèr, ne se soit pas intéressé plus tôt à l'agriculture paysanne, à ses méthodes et à ses résultats, et ignore encore, par exemple, les conditions de régénération du parc d'acacias au milieu duquel il est implanté. Ce n'est pas là seulement la marque de l'indifférence ou de l'incompréhension manifestées trop souvent par les spécialistes européens (ou formés à l'école de l'Europe), à l'égard des techniques africaines et de leur souci de promouvoir des procédés culturaux dits "modernes" ou "scientifiques", même si les méthodes mises au point en laboratoire ou sur des terrains d'essai sont inapplicables, pour des raisons foncières, sociales ou économiques, voire techniques, par la masse paysanne. L'*Acacia albida* pâtit aussi du cloisonnement des services techniques, l'agronome regardant par principe l'arbre comme l'adversaire du champ (comment, par exemple, qualifier les essais récemment poursuivis à Bambey, en vue de mettre au point des formules chimiques permettant de débarrasser les champs du Sine des arbres qui les

qu'elles ont été conduites (et l'on devine que nous regrettons ce parti pris théorique) dans un périmètre de la station de recherche soustrait depuis de longues années à l'agriculture paysanne et notamment au séjour d'un troupeau. Procédant méthodiquement, les auteurs (C. Charreau et P. Vidal) ont choisi quelques acacias-témoins puis ont comparé des prélèvements de sol et de mil (feuilles et grains) opérés depuis le pied des arbres jusqu'à l'extérieur de leur zone d'influence. Ils ont pu mettre ainsi en lumière le "relèvement global" de la fertilité du sol provoqué par la présence des sas, et ses répercussions remarquables sur la nutrition des céréales cultivées comme sur le rendement et la qualité de leurs grains.

/p. 272/

Le sol étudié, de type *dek-dior* banal, révèle d'abord des qualités physiques sensiblement supérieures sous les acacias à celles qu'il montre en terrain découvert, le taux d'argile et de limon étant d'autant plus élevé que l'on se rapproche davantage du pied des arbres, ce résultat apparaissant surtout lié à la protection mécanique qu'ils exercent et qui "limite le départ des éléments fins". Cet avantage, associé à la diminution de l'évaporation, entraîne l'augmentation de l'eau utile dans le sol et améliore l'approvisionnement hydrique des plantes cultivées.

Plus sensible encore est l'influence exercée sur les caractères organiques du sol par la présence des acacias ; c'est là surtout le résultat de leur cycle végétatif inversé. Le taux d'humus augmente de près de moitié entre les prélèvements effectués sous les arbres et ceux opérés à quelques mètres mais en terrain découvert. Cette amélioration s'accompagne d'une progression remarquable des taux de carbone et surtout d'azote ; le taux de ce dernier élément est presque le double sous les arbres qu'à l'extérieur de la zone enrichie par leurs feuillages.

Enfin, les propriétés chimiques du sol connaissent, sous l'influence des *sas*, une croissance souvent spectaculaire, en partie provoquée par l'augmentation de la capacité d'échange du sol (elle-même liée à son enrichissement en matière organique). Par exemple, 1es teneurs minérales échangeables de calcium doublent à l'abri des arbres tandis que celles de potasse augmentent d'un taux de l'ordre de 30 à 40 %. Quant au phosphore assimilable, sa teneur entre le pied des *kad* et le terrain découvert, "est multipliée par 2,3" ! Les auteurs sont donc fondés à conclure à un "relèvement global de la fertilité, à une véritable amélioration foncière", et à démontrer l'existence d'"un très net gradient de fertilité", en allant de l'extérieur du couvert vers le tronc des arbres [41].

C. Charreau et P. Vidal illustrent, par ailleurs, ce résultat en procédant à l'analyse foliaire des mils cultivés dans leur parcelle-témoin. Là encore, leur démonstration confirme de manière décisive l'expérience sérèr. Qu'il nous suffise de citer leurs conclusions : "L'*Acacia albida* influence fortement la vigueur des plantes, reflétée par le poids des feuilles, ainsi que leur nutrition minérale exprimée par la teneur des /p. 273/ feuilles en éléments minéraux" ; "les taux d'accroissement des contenus minéraux des feuilles sont même plus élevés que ceux des caractéristiques physico-chimiques des sols,

---

"encombrent", spécialement des trop vivaces pousses d'.... *Acacia albida* ?), le forestier ne s'intéressant pas à une espèce qui n'est pas une essence de forêt et qui ne se prête pas à la sylviculture. (Sur les échecs enregistrés par le Service des Eaux et Forêts dans la diffusion par semis du *kad*, cf. le bilan loyalement dressé par P.-L. Giffard, dans son article : "Les possibilités..."). Le rôle et les conditions de germination et de croissance du *kad* illustrent à merveille le caractère indissociable de toute véritable combinaison agraire et la nécessité de fonder toute action efficace d'aide à la paysannerie, à la fois sur une connaissance intime de ses techniques et sur une politique globale d'aménagement rural exigeant que soit mis un terme à l'absurde cloisonnement dans lequel sont enfermés les techniciens. Ce n'est pas la valeur des hommes qui est en cause, mais leur formation trop spécialisée et, surtout, les structures administratives qui entravent leur action et les empêchent de procéder à des interventions intégrées qui sont les seules efficaces. Au reste, l'œuvre du Centre de Recherches de Bambey intéresse surtout jusqu'ici non pas l'économie rurale, mais l'amélioration et la sélection des plantes cultivées, notamment de l'arachide ; en ce domaine, ses résultats sont remarquables, concernent l'ensemble de l'Afrique soudanienne et jouissent d'une réputation méritée.

[41] Quelques années avant l'étude de C. Charreau et P. Vidal, l'influence de l'*Acacia albida* sur le sol avait donné lieu à une première recherche faite au Niger, dans les environs de Maradi, par F. Dugain (F. Dugain, *Rapport de mission au Niger*, Centre de Pédologie de Hann-Dakar, janvier 1960, 23 p. dactyl.). Ce premier sondage avait donné des résultats parfaitement positifs comparables dans l'ensemble à ceux obtenus à Bambey. Exprimant ses conclusions sous une autre forme, F. Dugain pouvait écrire : "L'accroissement de certaines teneurs sous gao correspondrait aux quantités suivantes exprimées en engrais et amendements : fumier artificiel, 50 à 60 t/ha ; chlorure de potassium, 50 à 60 t/ha ; phosphate bicalcique, 80 kg/ha ; dolomie, 125 kg/ha ; chaux agricole, 100 kg/ha".

puisqu'ils se situent en moyenne autour de 150 %, certains d'entre eux, comme ceux de l'azote et du calcium, atteignant 180 %".

La même étude montre enfin que le rôle du *sas* "ne se limite pas à l'amélioration des rendements mais intéresse aussi, de façon très sensible, l'amélioration de la qualité des récoltes" : augmentation du nombre d'épis, élévation du poids des grains par épi (aboutissant, dans les cas extrêmes, à multiplier le rendement par 2,5), mais aussi très sensible relèvement de la teneur en protéines des grains récoltés sous les arbres.

On comprend que nous attachions grande importance au travail analysé. Celui-ci a, par ailleurs, le mérite d'insister sur le caractère global des améliorations dues à la présence du *sas*, en établissant les corrélations exceptionnellement nombreuses et étroites qui lient les caractéristiques physiques, organiques et chimiques du sol, les rendements et la qualité de la production céréalière. Encore convient-il de rappeler que, dans le système sérèr, les bienfaits du *sas* viennent compléter les résultats de la fumure animale ; or, les deux techniques de restitution ne s'ajoutent pas mais se combinent, de sorte qu'il est probable que leurs effets non seulement s'additionnent mais connaissent une progression géométrique. Comment, dans de telles conditions, ne pas voir dans l'*Acacia albida* la cheville ouvrière de la combinaison agraire la plus efficace qui soit, permettant de régler, en Afrique tropicale soudanienne, les difficiles problèmes de la sédentarisation des terroirs soumis à la culture sous pluie [42] ? Comment ne pas croire que cette solution sérèr, dont l'efficacité est démontrée non seulement par la densité de la population, mais aussi par son ancienneté, peut avoir des applications dans maintes régions du monde affrontées à l'ingrate et sévère climatologie /p. 274/ des pays tropicaux à longue saison sèche, et représente l'apport le plus original et le plus fécond des paysans d' Afrique à l'agriculture tropicale ?

4° Campagne ou bocage ?

Il reste à évoquer un élément du paysage végétal qui ne représente pas une technique de restitution, mais qui est associé au parc et permet le fonctionnement du système de fumure des champs, de sorte qu'il n'est pas illogique d'en traiter ici ; il s'agit des haies, permanentes ou saisonnières, qui fractionnent le terroir sérèr.

En saison sèche, le parc offre un paysage généralement très ouvert. Des haies vives (faites, comme en pays wolof, d'euphorbes ou de *pourghère*) se dressent cependant de loin en loin sur le terroir et encadrent certaines pistes de clôtures vivaces et hautes qu'elles transforment en véritables chemins creux. En hivernage, le cloisonnement du terroir est beaucoup plus dense ; un système de clôtures saisonnières, faites de branchages épineux, est mis en place avant le déclenchement des pluies. Elles ceinturent les secteurs affectés au bétail, renforcent les haies vives entre lesquelles courent les pistes Les plus fréquentées, tracent parfois des couloirs à travers le domaine des cultures. De loin en loin, des portes ingénieusement faites ou des chicanes épineuses [43] permettent aux gens d'accéder à leurs champs ou de franchir les clôtures lorsqu'elles coupent une piste. D'un parc ouvert, la saison des pluies fait une sorte de bocage éphémère à mailles très lâches, dont l'explication ne soulève aucune discussion. Sont hérissées de haies, vives ou faites d'épineux coupés, toutes les limites le long desquelles le bétail côtoie des cultures ; sont protégés tous les champs exposés aux incursions des troupeaux. Les haies ont donc pour première fonction d'isoler le *tos* des grands champs de *match* et

---

[42] Les Sérèr ne sont d'ailleurs pas les seuls paysans d'Afrique Occidentale à connaître les précieuses qualités de l'*Acacia albida* et à avoir su le répandre. Pour ne prendre que quelques exemples, citons, au Mali les parcs du pays dogon signalés par J. Gallais, "Le paysan dogon", *Les Cahiers d'Outre-mer*, avril-juin 1965, p. 123-143 ; en Haute-Volta, ceux élaborés par les Bwaba et analysés par G. Savonnet "Un système de culture perfectionné, pratiqué par les Bwaba-Bobo-Oulé de la région de Houndé", *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, série B, juillet-octobre 1959, p. 425-458. Enfin, au Niger, les boisements homogènes de la région de Zinder où, dit P.-L. Giffard, "les sultans s'étaient érigés en protecteurs du "*gao*", édictant des mesures conservatrices draconiennes. Celui qui, sans autorisation, coupait un arbre, avait la tête tranchée ; celui qui, sans raison, le mutilait, avait un bras sectionné. Il en résulte qu'aujourd'hui, sur des dizaines de kilomètres, nous trouvons une superbe forêt d'*Acacia albida* où les cimes se touchent et sous lesquelles, depuis des générations, sans aucune période de jachère, on cultive le mil avec un haut rendement". (P. L. Giffard, "Les possibilités...".

[43] Humour des paysans sérèr : ces chicanes épineuses et tortueuses que l'on franchit malaisément sans se piquer ou accrocher ses vêtements, portent le nom de *yif no téou*, dont la traduction littérale est : "esprit de femme"...

d'arachide. Elles encadrent soigneusement les pistes empruntées par les bêtes lorsque celles-ci doivent traverser le domaine cultivé pour gagner, à partir des jachères, des pâturages excentriques et surtout les points d'eau. Les branchages d'épineux coupés renforcent enfin les haies vives plus ou moins continues qui enferment les axes de circulation le long desquels on s'efforce de canaliser les troupeaux transhumants au cours de leurs allées et venues entre le Ferlo et la Petite Côte.

Si le dessin de ce réseau de clôtures répond avec logique à ses objectifs et si son caractère en grande partie temporaire apparaît conforme /p. 275/ forme au rythme saisonnier du climat et des activités rurales, on est par contre conduit à s'interroger à propos de la présence des haies vives et permanentes qui dessinent, dans le paysage de saison sèche, un schéma discontinu et apparemment anarchique. Ou bien, l'on peut se demander pourquoi elles ne forment pas un réseau plus cohérent, évitant aux paysans de refaire chaque année le gros travail que représente l'édification des clôtures.

Les éléments de réponse sont d'abord fournis par l'examen de la situation des haies vives. Presque toutes sont localisées soit le long des pistes permanentes empruntées régulièrement par le bétail transhumant ou villageois, soit sur 1es limites des zones incultivables abandonnées à la brousse et transformées en pâturages d'hivernage. Que1ques-unes cependant courent à travers l'espace cultivé ; elles ne dessinent pas des enclos comme c'est le cas en pays wolof car, chez les Sérèr, le manioc n'est pratiquement jamais une culture de plein champ. Ces haies vives soulignent des limites foncières fixes, généralement entre deux terroirs villageois. Le seul cas où elles sont plantées à l'intérieur du même terroir pour marquer des limites entre des exploitations familiales voisines (c'est-à-dire des "propriétés" découlant du droit de hache), est celui où des contestations ou des conflits ont provoqué un jugement ; la haie a pour fonction d'éviter que l'arbitrage rendu ne soit remis en question. Mais les cultivateurs sont, en principe, hostiles à la multiplication des haies vives. Ils leur reprochent d'être rapidement envahissantes, de faire perdre du terrain, de porter ombrage aux cultures, d'être des repaires de serpents. Par ailleurs, la souplesse des règles présidant à l'affectation des parcelles cultivées, aux échanges de terre, et la liberté que se réserve chaque communauté de modifier les limites des grandes soles, par exemple, de réduire la surface des jachères, contrarient le morcellement permanent du terroir par des cloisons pérennes. Enfin, à l'intérieur des exploitations familiales, l'attribution individuelle de certaines parcelles est aussi incompatible avec la présence de haies vives que l'existence de champs collectifs, leurs limites et même leur nombre pouvant être modifiés par les *yal m'bind* à l'occasion de chaque campagne agricole. Ajoutons que le morcellement croissant de la terre sous l'effet conjugué de la pression démographique et du développement de l'individualisme, aboutit à dessiner des champs de dimensions beaucoup trop menues pour qu'ils tolèrent d'être enclos par des haies aussi encombrantes qu'inutiles. L'appropriation individuelle du sol ne favorise donc pas plus la naissance d'un paysage bocager que son exploitation traditionnelle par les communautés familiales.

De leur côté, les haies temporaires ont, aux yeux des paysans, l'avantage de faciliter la vaine pâture du bétail en saison sèche sur la /p. 276/ totalité de l'espace cultivé. Elles sont balayées du paysage en quelques semaines non seulement parce que les bergers aident leurs bêtes à les abattre, mais aussi parce que les femmes en utilisent les branchages desséchés comme bois de cuisine. De toute manière, elles ne peuvent être conservées d'un hivernage à l'autre car les termites détruisent celles qui ne sont ni démolies ni exploitées.

Il y a là un faisceau d'explications dont les effets se conjuguent pour rendre compte du caractère apparemment ambigu d'un paysage agraire tantôt largement ouvert, tantôt partiellement enclos. Son originalité contribue à rendre irréductible le parc sérèr à l'un des grands modèles que la géographie rurale est accoutumée à distinguer.

A. Les facteurs de diversité : adaptations marginales et transformations globales

L'étude à laquelle nous venons de procéder nécessite d'être nuancée par celle des adaptations que les aménagements décrits connaissent sur les marges du pays sérèr, en fonction des transformations enregistrées par les conditions naturelles ; elle mérite aussi d'être confrontée aux facteurs humains d'évolution, notamment à ceux qui soumettent une paysannerie archaïque et conservatrice à l'épreuve de l'affrontement avec l'économie monétaire et la croissance démographique.

1° L'influence des conditions naturelles

Le système de production et l'aménagement du paysage rural qui en résulte, sur lesquels nous avons fondé notre analyse, représentent un schéma fondamental applicable partout où les sols sont suffisamment homogènes pour tolérer le passage successif du mil et de l'arachide. C'est le cas surtout au cœur du vieux pays sérèr organisé par les *Guellewar*, c'est-à-dire au Nord de la route M'Bour-Fatick, entre le méridien de Fissel et la vallée fossile du Sine. Mais, même à l'intérieur de ce périmètre, il arrive que certains villages, au lieu d'être établis sur des sols *dek-dior*, sont installés en des sites où des langues de sable côtoient des bas-fonds et où sols *dior* et sols *dek* sont nettement distincts. Cette situation est surtout fréquente à l'Ouest du méridien de Fissel, notamment /p. 277/ dans le Dieghem, c'est-à-dire sur le revers de la falaise de Thiès où se juxtaposent axes de drainage temporaire, plaques de sable quaternaire et, sur les confins des forêts classées, sols marno-calcaires, parfois même affleurements de cuirasse. Le dessin des terroirs résulte toujours d'une judicieuse adaptation du schéma de base aux particularités locales des sols.

a) L'adaptation des terroirs sous pluie aux conditions pédologiques. - Un premier cas peut être examiné au village de Soror, à mi-chemin entre Niakhar et Diakhao, à proximité immédiate de la vallée fossile du Sine. Le terroir de ce village est établi à cheval sur une bande de sable, témoin d'un ancien alignement dunaire et sur une zone légèrement déprimée, drainée en hivernage en direction du Sine. Le village lui-même est localisé à peu près au contact des deux grands ensembles pédologiques correspondant au matériel sableux, d'une part, argileux ou sablo-argileux d'autre part. À la ceinture immédiate des concessions s'étend, de manière classique, le *pombod*. Mais le domaine des grands champs est divisé en deux parties s'étendant de part et d'autre de la ligne de contact entre sols *dior* et sols *dek*. À l'Est du terroir, les sols *dek* ne peuvent porter que du *match* (ou du sorgho). La surface qu'ils occupent est divisée en deux secteurs alternativement cultivés et mis en jachère. Un an sur deux, une moitié du domaine des sols argilo-sableux est cultivée en céréales, l'autre moitié est transformée en *tos* ; l'année suivante, le *tos* prend la place du *match* et inversement. De son côté, la partie occidentale du terroir, faite de sols très siliceux et très meubles, est partagée en deux ensembles, cultivés tous les ans, tantôt en *pod* et tantôt en arachide. Ici la répartition des cultures n'est d'ailleurs pas rigoureuse car le cantonnement du bétail dans l'autre partie du terroir laisse à chacun une grande liberté dans l'utilisation de ses parcelles. De plus, certains champs restent parfois en jachère pour compenser l'absence de fumure d'hivernage, le *tos* n'étant jamais établi dans ce secteur. Le seul engrais fourni aux champs de *pod* provient du stationnement des vaches en saison sèche et naturellement de la couverture arborée. Le village dispose donc de deux types de grands champs, en accord avec les données pédologiques. La conséquence directe est que le petit mil précoce tient une place plus importante que dans la plupart des villages du Sine puisqu'il déborde largement dans les champs de brousse, hors du périmètre étroit du *pombod* (cf. fig. 21).

Une situation à peu près inversée se rencontre à quelques kilomètres au Nord de Soror, où des villages comme Diané, Diambour, etc., sont établis sur des sols *dek-dior* relativement argileux et où le *pod* ne peut être cultivé qu'au contact immédiat des habitations tandis que la plus grande partie de la récolte de céréales est faite de *match*.

/p. 278/

Figure 21 - Un type de terroir sérèr : schéma de la répartition des cultures à Soror. A. Sols *dek*. - B. Sols *dior*
1. Arachide. - 2. *Match* (*sanio*). - 3. *Tos*. - *Pod* (*souna*) en culture de grand champ. - 5. *Pombod*. - 6. Haie d'épineux coupés

---

/p. 279/

Ces facteurs pédologiques commandent avec une beaucoup plus grande netteté la répartition des cultures et le dessin des terroirs dans la région occidentale du pays sérèr où la topographie, le drainage, la répartition des sols, sont sous l'influence de la falaise de Thiès et des modifications structurales (le discret mais sensible redressement des assises sédimentaires en direction de l'Ouest) qui rendent compte de cet accident. C'est à l'Ouest d'une ligne Nord-Sud allant grossièrement de Khombole à Fissel et à Tattaguine, que s'effacent les sols *dek-dior* polyvalents, communs au cœur du Sine, et qu'intervient une distinction plus contrastée entre type *dior* et type *dek*, Dans tout le Dieghem notamment, s'étendent de grandes plaques de sol *dior*, séparées les unes des autres par de vastes zones légèrement déprimées d'où la couverture des sables quaternaires a été déblayée pour faire place à des sols argileux et compacts. Dans cette région, conformément aux incitations de l'économie vivrière, les villages les plus anciens et les plus importants sont de préférence établis dans les zones de sol *dek* ou à leur lisière, tandis que les *m'bind a kob* et les villages des immigrants wolof ont systématiquement colonisé les digitations méridionales du grand erg du Cayor couvertes de sols *dior*. Partout où la distinction entre sols *dek* et sols *dior* est très sensible, le dessin habituel du schéma agraire en vastes soles soumises à la succession mil-arachide-troupeau disparaît. Seul subsiste, à peu près partout, le *pombod*, notamment autour des villages les plus anciens. Mais il arrive qu'autour de certaines installations isolées fixées sur des sols *dek*, le champ permanent de mil porte du *match*. Quant aux cultures de grand champ, elles connaissent généralement une répartition conforme à la carte pédologique de chaque terroir : le domaine des sols argileux est celui du *match* et du troupeau, les placages de sable sont cultivés en *pod* et surtout en arachide. Quelques exemples permettent de donner, de cette adaptation rationnelle aux impératifs pédologiques, une illustration suffisante.

Voici d'abord, immédiatement à l'Est de l'escale de Diaganiao, les gros et très anciens villages de Tiandène et de M'Balakhat, dont les quartiers distendus forment une vaste nébuleuse indissociable où se dispersent quelque deux mille habitants. La presque totalité du terroir est occupée par des sols trop argileux, et trop compacts pour porter l'arachide. Comme partout, chaque concession dispose d'un *pombod* fixe à sa périphérie. Une particularité intéressante réside dans le fait que l'exploitation ininterrompue et très ancienne de ce périmètre y a suffisamment abaissé la teneur en matière organique et en argile pour que non seulement le petit mil précoce mais l'arachide y soient cultivables. On trouve donc des parcelles de graine au contact des habitations, prélevées sur le domaine traditionnel du *pod*. Les grands champs /p. 280/ sont, au contraire, le théâtre d'une succession alternante simple ; ils sont partagés ; à l'échelle de chaque quartier, en deux secteurs successivement affectés au *match* et au troupeau, Leur répartition en deux soles est si immuable qu'elle est souvent soulignée par une haie vive permanente traversant chaque terroir. Mais la sole cultivée en *match* est rarement homogène ; chaque traînée de sable, chaque emplacement où le sol est suffisamment siliceux, est semé en arachide. De petites parcelles de graine sont ainsi enclavées au milieu des champs de mil, donnant de prime abord à l'espace cultivé une allure d'autant plus désordonnée que les plus discrètes cuvettes sont, de leur côté, ensemencées en *sorgho*. L'utilisation des moindres traces de sol *dior* ne met pourtant pas à la disposition des paysans de Tiandène des surfaces leur assurant une production satisfaisante d'arachide. Pour disposer en suffisance de terres sablonneuses favorables à la culture marchande, ils n'ont d'autre solution que d'emprunter (et, de plus en plus, de louer) des champs à des villages voisins, établis à cinq ou six kilomètres de chez eux, sur des surfaces couvertes de sols *dior*. Par un curieux renversement de situation, c'est auprès des cultivateurs wolof immigrés depuis quelques décennies que 1es Sérèr doivent souvent contracter ces emprunts.

Le même type d'assolement biennal lié à la succession céréale-bétail sur chaque moitié de terroir, se rencontre dans toute une série de villages voisins de Diaganiao, par exemple à Koulouk où le domaine des grands champs, constitué presque exclusivement de sols *dek*, est partagé en deux par une haie vive centrale. Ici, la pénurie de sols suffisamment sablonneux contraint certains paysans à aller emprunter des terres à arachide jusqu'aux environs de Khombole, à plus de quinze kilomètres de chez eux.

Une autre variante de l'adaptation au milieu pédologique est offerte, à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Diaganiao, par le village de Taset dont le finage confine exactement, sur son flanc occi-

dental, à la forêt classée de Bandia. Le long de cette forêt, l'emprise des champs de brousse de Taset recouvre une large bande de sols marno-calcaires, lourds et compacts, où seuls peuvent pousser le *match* et certaines variétés de *sorgho*. À l'Est du village, au contraire, son domaine de culture s'étend sur des sols *dior* élaborés à la surface d'une mince chape de sable inégalement argi1eux. Le plan du terroir répond schématiquement à cette opposition pédologique. Toutes les terres adjacentes à la forêt forment un secteur voué au *match* et au troupeau. Comme à Soror, cette zone (ou plus exactement le domaine foncier de chaque quartier) est partagée entre les champs de céréale et les enclos à bovins. L'installation du bétail sur 1es champs de *match* en jachère répond aux /p. 281/ indications du milieu pédologique ; c'est également une solution riche en commodités puisqu'elle permet d'adosser le *tos* à la forêt. Le secteur couvert de sols *dior*, quant à lui, est intégralement cultivé tous les ans ; morcelé en parcelles menues, il offre l'image d'un damier où se côtoient céréales (*match* et parfois *pod*) et arachide, chaque champ étant, en principe, soumis à une rotation culturale alternante. Tandis que le domaine des sols argileux bénéficie, un hivernage sur deux, du séjour du troupeau, celui des sols *dior* ne connaît aucune jachère, mais est systématiquement soumis à la stabulation nocturne des bêtes en saison sèche, concurremment avec le *pombod* (cf. fig. 22)

Figure 22 - Un type de terroir sérèr : schéma de la répartition des cultures à Taset, aux lisières de la forêt de Bandia
A. Sols *dek*. - B. Sols *dior*.
1. Forêt. - 2. *Tos*. - 3. Arachide. - 4. *Match*. - 5. *Pod* en culture de grand champ. - 6. *Pombod*. - 7. Haie morte. - 8. Haie vive.

Un système plus complexe encore se rencontre dans le canton de Diak, immédiatement au Sud de Khombole, où, malgré la proximité du pays wolof, l'ancien enracinement et la haute densité des Sérèr, /p. 282/ traduits par la pureté et la densité régulière du parc à *Faidherbia*, rendent compte d'une très fine utilisation des moindres nuances pédologiques offertes par chaque terroir, Voici, par exemple, le village de M'Bouraye, typiquement sérèr, avec ses concessions dispersées sur toute la surface de son domaine foncier, Mais ici, l'effet de la haute densité de la population, comparable aux plus hauts chiffres atteints dans le Sine, est aggravé, d'une part, par la présence de quelques plaques de sols cuirassés incultivables qui affleurent vers l'Ouest, en direction de Thiès, d'autre part, par la pression des Wolof de Khombole qui ont réussi à s'assurer la disposition d'un certain nombre de champs sur les sols propices à l'arachide.

Les paysans distinguent quatre types différents de sols, allant des *dior* les plus légers aux formations noirâtres et très compactes appelées localement *khour*, qui tapissent les bas-fonds et les rives de quelques marigots saisonniers, en passant par les variétés *dek-dior* et *dek* à l'amont et à l'aval des versants. En hivernage, l'intégralité de l'espace est cultivée mais le terroir de chaque quartier, presque de chaque *m'bind*, a sa physionomie propre. Sur les *dior*, on ne cultive pratiquement que l'arachide, assortie de quelques parcelles de *niébé*. Les *dek-dior* sont alternativement consacrés à la graine et au petit mil, *match* ou *pod* selon leur teneur en argile. Au bas des pentes, si insensibles soient-elles, se succèdent petit mil tardif et *sorgho*. Enfin, les sols de bas-fond, les plus compacts, portent exclusivement du *bassi*. Autour des *m'bind* établis sur sol *dior*, le *pod* lui-même disparaît un an sur deux, remplacé par l'arachide qui vient alors jusqu'au contact des habitations. Lorsque la pratique du *tos* subsiste, celui-ci parcourt tous les grands champs, quelle que soit la nature des sols. Mais l'existence de plaques latéritiques combinant ses effets avec la pression démographique et aggravant la pénurie de terre, la tendance est à la suppression du *tos* et à l'exploitation ininterrompue de la totalité de l'espace cultivable. Celui-ci apparaît alors comme un puzzle que l'ajustement des cultures aux moindres nuances pédologiques morcelle à l'infini et rend apparemment indéchiffrable, et qu'aucune haie ne fractionne. Le troupeau est, en effet, éliminé du terroir durant la saison végétative et envoyé pour l'hivernage dans les forêts couvrant les affleurements cuirassés du revers de la falaise de Thiès. C'est seulement en saison sèche qu'il séjourne sur les champs, où son action vient renforcer celle d'un parc d'*Acacia albida* particulièrement fourni.

b) Les formes de transition vers l'estuaire du Saloum. - La disparition du *tos* enclos, sinon des jachères, est un phénomène d'autant plus fréquent que l'on se rapproche davantage de la Côte et de l'estuaire /p. 283/ du Saloum. Elle est générale au Sud de la route M'Bour-Fatick-Kaolack. La multiplication des plaines de niveau de base couvertes de sols très argileux et bientôt transformés en *tann*, met en effet à la disposition des villages de vastes zones de brousse incultivable, qui forment autant de pâturages naturels où l'on peut envoyer le bétail en hivernage. D'autre part, l'approche du Saloum se traduit, nous l'avons vu, par l'amenuisement du domaine des sables quaternaires et par l'extension concomitante des zones de colmatage inondées après les pluies et propices à l'établissement de rizières. Enfin, dans l'estuaire du Saloum lui-même, et, au Sud de Joal, le long de la Côte, les cordons littoraux souvent recoupés et cernés de vasières, multiplient les sites insulaires. Tassés sur d'étroites langues de sable, environnés par les immensités désertes des *tann*, largement tournés vers la pêche et ouverts aux influences du large, les villages des Sérèr des "îles" préfigurent ceux du Gandoul, auxquels une intelligente adaptation à des conditions naturelles comparables, des liens historiques anciens, comme l'orientation actuelle de leurs activités les apparentent étroitement.

Mais la finesse des accommodements réalisés par chaque communauté aux potentialités de son site, rend extrêmement délicate toute tentative de généralisation. C'est par analyses monographiques qu'il faudrait procéder pour rendre compte de la personnalité géographique de chaque terroir. Faute de pouvoir le faire, nous examinerons quelques exemples qui nous paraissent représentatifs.

Voici d'abord, sur la frontière historique entre les anciens royaumes du Sine et du Saloum, le cas des installations des marges orientales du pays sérèr, fixées à la lisière méridionale des sables quaternaires, aux confins des *tann* bordant le fleuve. Nous l'analyserons en nous référant particulièrement au village de Bouth, situé à cinq kilomètres au Sud de Gandiaye, à mi-distance entre la route de Fatick à Kaolack et la rive septentrionale du Saloum. Dès l'abord, le paysage agraire se singularise par l'absence d'*Acacia albida* et de haies. Pourtant, le village est occupé par de vrais Sérèr, apparentés aux gens du Sine, avant tout soucieux de leurs récoltes de mil et de la prospérité de leurs troupeaux. Une islamisation récente n'a pas effacé le culte des *pangol* dont la survivance permet d'authentifier rapidement l'origine des habitants. Bien que leurs terres soient riveraines du Saloum, ils n'ont pas de pirogues et, pour toute pêche, ne pratiquent qu'une forme de cueillette, le barrage des petits défluents du Saloum où les eaux remontent en hivernage. Mais la transformation des conditions naturelles par rapport au cœur du Sine restreint l'étendue des sols *dior* favorables au *pod* et à l'arachide et entraîne l'extension des terres argileuses où ne sont cultivables que le /p. 284/ *match* et le *sorgho*. Enfin, la multiplication des sites inondables, cuvettes et ceinture amont des *tann*, permet d'enrichir l'inventaire des productions d'estimables récoltes de riz.

En saison sèche, le paysage du domaine des cultures est celui d'une savane arborée, piquetée d'essences survivant de la forêt spontanée, notamment de *dimbo* dont la présence illustre la tonalité soudanienne de ces marges sud-orientales du pays sérèr. En hivernage, les plaques de sol *dior* sont cultivées en petit mil hâtif et surtout en arachide. Mais la plus grande partie des champs de brousse est établie sur des sols sablo-argileux, de type *dek* ; une partie est ensemencée en *match* et en *sorgho*, une autre, laissée en jachère. Tandis qu'en morte saison, le troupeau vaque partout et passe la nuit sur les champs destinés au petit mil hâtif (*pombod* ou champs de brousse), en hivernage, il est chaque jour conduit, sur les lisières du terroir, dans les zones de brousse incultivables cernant les *tann*, puis ramené tous les soirs sur les champs en jachère ayant, l'année précédente, porté du *match* ou du *sorgho*. La disparition des haies vives ou temporaires a une explication claire : lorsqu'elles viennent séjourner sur les jachères pour la nuit, les bêtes y sont mises à l'attache. Quant à l'absence de *sas* dans le paysage arboré, elle découle logiquement du fait qu'en raison de leur site, des villages comme Bouth disposent de vastes pâturages dans les terres basses et argileuses proches du Saloum, où l'humidité du sol entretient toute l'année une végétation verdoyante ; les bêtes traversent donc sans difficulté la saison sèche, de sorte que les paysans n'ont pas éprouvé le besoin de leur procurer des ressources complémentaires en créant un parc d'*Acacia albida*. De plus, les terres cultivées pâtissent assez peu de cette situation car elles bénéficient d'une fumure d'origine animale très abondante, la présence des boisements qui couvrent, à l'amont des *tann*, les zones colmatées d'alluvions argileuses et, à ce titre, exclues du domaine des défrichements, permettant au troupeau d'atteindre des effectifs exceptionnellement élevés. Des facteurs historiques viennent compléter ces explications. Cette frange orientale est probablement

la moins anciennement peuplée ; la pression démographique y est encore sensiblement moins forte que dans le Sine. Les paysans n'ont donc pas eu davantage le temps qu'ils n'ont jusqu'ici éprouvé le besoin de substituer à la végétation spontanée un paysage arboré construit.

Le dernier élément du terroir de ce type de village est représenté par les rizières dont le domaine, extrêmement morcelé, comporte toutes les petites dépressions où peuvent s'accumuler les eaux de pluie, que ce soient des cuvettes naturelles ou des zones basses aisément submersibles situées au contact des langues de sable et des plaines de niveau /p. 285/ de base ; mais l'immense domaine des *tann* est rendu incultivable par la haute teneur en chlorures de ses sols et il échappe à tout aménagement. Ces rizières menues, ceinturées de petites diguettes destinées à emmagasiner non seulement les pluies mais les eaux de ruissellement, sont le théâtre d'une activité uniquement féminine. Pour tout entretien, elles ne subissent qu'un houage superficiel dès que les premières averses ont suffisamment ameubli leur surface. Le riz y est semé à la volée et le repiquage, inconnu. Le seul entretien dont elles bénéficient est un désherbage soigneux qui aide la céréale à vaincre la concurrence des graminées adventices. Le complément de ressources assuré par ces rizières émiettées en contrebas des champs de mil, contribue à assurer la sécurité alimentaire au point d'avoir rendu inutile (ou indigne d'être notée), la culture du manioc.

À l'Ouest de la piste Nord-Sud allant de Fatick à Foundiougne, soit entre la basse vallée du Sine et la Petite Côte, les marges méridionales du pays sérèr sont cernées par l'estuaire ennoyé du Saloum. Deux types des villages s'opposent ici avec netteté : ceux de la terre ferme et ceux des "îles". On se souvient des conditions particulières du peuplement de cette région, zone de débarquement des *Guellewar* et de leurs suivants, mais délaissée au fur et à mesure de la pénétration des cadres politiques d'origine manding vers le cœur du Sine et de l'éloignement de leur capitale. Largement reconquis par la forêt à la fin du XIX^{e} siècle, l'arrière pays de la Petite Côte n'était alors que très peu peuplé, les principaux villages, réfugiés en des sites insulaires, formant une ceinture d'installations marginales établies soit sur la côte elle-même, soit sur les bancs de sable émergeant des vasières de l'estuaire. La fin des expéditions des gens du Dieghem et l'essor simultané de la culture de l'arachide dans tous les sites accessibles aux trains de chalands basés alors à Foundiougne, ont déterminé la reconquête de la zone forestière isolant naguère la Petite Côte du Sine, notamment à la faveur de l'arrivée des premiers navétanes soudanais et wolof. Bien que le développement des moyens de transports terrestres (chemin de fer et routes) ait fait perdre aux rives du Saloum leur situation privilégiée, le réseau de villages mis en place au début du siècle subsiste ; il sert à la fois de transition et de trait d'union entre les Sérèr du Sine central et leurs frères des îles.

Dans le triangle Joal-Fatick-Dangane, les villages de terre ferme ont un certain nombre des caractères sur lesquels nous nous sommes fondés pour dégager l'originalité de Bouth. Dans toute cette zone, la répartition tripartite des grands champs de brousse disparaît et le paysage agraire est totalement ouvert. Chaque village dispose, en effet, /p. 286/ de vastes pâturages naturels dans les brousses épaisses, armées de fourrés denses de *sourour*, qui couvrent les étendues argileuses comprises entre les ultimes lambeaux de la couverture des sables quaternaires et les *tann* stériles qui bordent les différents bras du Saloum. Du Nord au Sud, de la route M'Bour-Fatick à Fumela et Dangane, une évolution progressive se produit ; leur surface étant de plus en plus réduite, les placages de sable sont réservés au *pod* à proximité immédiate des villages, à l'arachide en brousse. En même temps, les terres sablo-argileuses se transforment d'autant plus facilement en marécages que l'on se rapproche davantage du Saloum ; elles sont de plus en plus systématiquement converties en rizières, tandis que la place du *match* et du *sorgho* subit une réduction corrélative [44]. Les parcs d'*Acacia albida*, doublement inutiles puisque le *match* recule et que les troupeaux ne manquent pas de pâturages de saison sèche, disparaissent aussi aux approches de la côte et de l'estuaire. L'élément le plus original du paysage cultivé des terres hautes est représenté par les rôneraies souvent très pures qui peuplent les terrains sablonneux et à l'abri desquelles, en hivernage, s'étendent à l'infini les champs d'arachide. Quant aux rizières, elles sont, dans tous les villages du "continent", le domaine exclusif des femmes. Leurs casiers menus, répartis à l'amont des *tann* et dans les moindres cuvettes des terres hautes, occupent tous les sols suffi-

[44] Sauf sur les affleurements marno-calcaires dont l'extension est surtout forte à proximité de la côte entre M'Bour et Joal et dont les sols particulièrement compacts ne peuvent porter que du *sorgho*.

samment argileux pour entretenir une humidité permanente durant toute la saison des pluies. Mais une plainte s'élève unanimement dans tous les villages : les rizières reculent, gagnées par le sel, et se transforment en *tann* incultivables. Des dizaines de témoignages confirment qu'au cours des trois ou quatre dernières décennies, au moins, nombre de rizières situées à l'amont des *tann* ou au débouché des marigots temporaires des terres hautes dont ils assurent le drainage, ont été rongées par les infiltrations de sel et ont disparu. Que ce phénomène soit dû à une cause d'ordre général, telle qu'un mouvement de subsidence, ou à des causes plus locales comme la progression de la Pointe de Sangomar, et les obstacles croissants que rencontre l'évacuation des eaux du Saloum sur la rive septentrionale du Fleuve (c'est vers cette dernière hypothèse que nous penchons), il est certain que l'homme n'en est pas responsable ; ce ne sont pas, comme en Basse Casamance, la dégradation de ses aménagements (ils n'ont jamais existé ici) et la concurrence de la culture de traite, qui peuvent être tenus pour responsables du déclin de la culture du riz. On peut seulement constater ceci : le recul des rizières est d'autant plus sensible que les conditions pluviométriques sont à la limite de celles que tolère le riz (sauf, naturellement, /p. 287/ si elles sont corrigées par l'irrigation) et que les feuilles qui ont en charge cette activité, n'ont ni les moyens ni les connaissances techniques qui leur permettraient (peut-être) d'enrayer la progression du sel, voire d'établir des polders [45].

b) Les villages côtiers et insulaires de l'estuaire du Saloum. - Les marges méridionales du pays sérèr offrent un second type d'installations humaines, celles qui sont fixées sur la côte ou sur les langues de sable de l'estuaire, la transition avec le "continent" étant assurée par des villages proches des bras du Saloum, tels M'Bissel, Keur Samba Dia, Guilor, etc., où apparaissent les premières plantations de cocotiers et où, déjà, l'on respire l'atmosphère des îles du Gandoul.

Les établissements humains de l'estuaire proprement dit forment le véritable trait d'union avec ceux des paysans navigateurs du pays niominka. Entre Fadiout, Palmarin, l'île de Mar, Sarhor, etc., les sites insulaires et l'ouverture sur le large, les attaches anciennes avec le Gabou, les ressources monétaires tirées de la pêche et de la navigation, les échanges incessants et les relations familiales, ont tissé des liens étroits et créé un type original de Sérèr, ayant surtout avec les paysans du Sine, une communauté linguistique que renforcent aujourd'hui des échanges suscités par la complémentarité de leurs économies, C'est particulièrement ici qu'il faudrait procéder par analyses monographiques pour rendre compte de la personnalité de chaque village, des particularismes liés /p. 288/ à l'isolement, aux compétitions, aux orientations propres à chaque communauté, pour démêler la part des héritages sociologiques et des choix récents dans la spécialisation économique et le comportement collectif de chaque "île", depuis Fadiout étrangement entassé sur un minuscule banc de sable privé d'eau [46] et vivant surtout de l'émigration de ses jeunes gens à Dakar, jusqu'à Palmarin, adroitement spécialisé dans la pêche en mer et la contrebande, ou à Sarhor, fondé par des gens de M'Bissel sur un cordon sableux rongé par le sel et ceinturé de marigots profonds et de *tann* démesurés, en vue des terres à mil du Sine

[45] Depuis plus de vingt ans, différentes tentatives méritoires et infructueuses ont été faites par le Service de l'Agriculture, notamment au Sud de Fatick, pour lutter contre le recul des rizières et même pour tenter d'étendre leur domaine en gagnant sur les *tann*. Des experts hollandais ont été récemment appelés en consultation pour apprécier les possibilités qui s'offrent dans l'estuaire du Saloum, en vue de transformer les plaines salées et stériles des *tann* en rizières. Nous ignorons leurs conclusions. Nous nous permettons cependant de dire tout net notre sentiment. Si l'on conçoit que de tels projets (la conquête des *tann* et non pas la défense des rizières existantes) aient de l'intérêt pour les responsables régionaux, ils n'ont aucune justification à l'échelle nationale, dans une perspective d'aménagement rationnel du territoire. Sans doute tout est-il techniquement possible aujourd'hui, encore que leur absolue platitude, jointe à l'indigence des pluies, fasse de la transformation des *tann* en rizières une entreprise particulièrement malaisée sur la rive septentrionale de l'estuaire du Saloum. Mais, dans un pays pauvre et, dans l'ensemble, sous-peuplé comme le Sénégal, il est des tâches plus urgentes et moins ruineuses que d'implanter la riziculture dans un milieu aussi ingrat et aussi défavorable ; la première doit être, croyons-nous, d'enrayer son déclin là où elle existe, où elle rencontre des conditions naturelles favorables, où elle est le fondement de la civilisation rurale, où les hommes disposent de techniques leur permettant de tirer parti des aménagements. Bref, en l'état actuel du peuplement, de l'économie et des moyens du Sénégal, il nous paraîtrait absurde de consacrer de gros investissements en n'ayant aucune assurance qu'ils donnent un jour des résultats appréciables, à l'estuaire du Saloum, alors même qu'on se révèle impuissant (et qu'il y faudrait pourtant beaucoup moins de moyens financiers) à assurer la pérennité (et la rentabilité) des magnifiques rizières du pays diola et qu'il serait techniquement et économiquement beaucoup plus rationnel de faire de l'ensemble de la Casamance le grenier à riz du pays.

[46] Renseignement inexact depuis 1958, date à laquelle Fadiout a été doté d'un forage. Mais jusque-là le ravitaillement des quatre mille habitants de Fadiout était entièrement assuré en pirogue par les femmes qui allaient puiser l'eau à Joal.

La plus représentative de ces îles - non point la plus originale ni la plus pittoresque qui reste incontestablement l'énorme agglomération côtière et marginale de Fadiout - est sans doute l'île de Mar. Disposant, entre le marigot de Guilor et le cours principal du Saloum, d'un banc de sable cerné de mangrove, de plusieurs kilomètres carrés de superficie, ses douze cents habitants) moins tassés que sur les autres îles, se répartissent entre trois quartiers dont Mar Lodj forme le centre. Ici comme à Palmarin, Sarhor, etc., et à une tout autre échelle, dans les îles d'entre Saloum et Gambie, le rythme des occupations saisonnières est commandé tantôt par l'appel du large, tantôt par l'exploitation du terroir. En hivernage, toute la population est regroupée sur son île et partage ses activités entre les différentes productions vivrières traditionnelles car la terre cultivable est trop mesurée pour qu'une place soit faite à l'arachide. Les terres hautes, c'est-à-dire les sables de l'ancien cordon littoral, sont vouées au petit mil hâtif ; malgré leur caractère siliceux et squelettique, mais grâce à l'enrichissement organique que leur procure en saison sèche le troupeau, elles sont cultivées de manière à peu près ininterrompue. À leur périphérie, les terres basses argileuses qui font transition avec les *tann* et les alluvions actuelles de la mangrove, sont le domaine du riz. Qui vient du Nord, rencontre là pour la première fois un type d'aménagements inusité. Dans le périmètre endigué des rizières, le sol est strié de longs billons rectilignes séparés par d'étroites dérayures, selon un modèle inconnu dans les villages voisins du "continent", mais d'usage habituel chez les riziculteurs du pays niominka et, surtout, du pays diola. Malgré leur profonde assimilation par les Sérèr, ces gens des îles ont gardé de leurs origines méridionales des techniques apparentées à celles des "Rivières du Sud" dont le Saloum est bien l'antichambre. Quoique le mil reste la céréale de base, celle dont les récoltes sont les plus abondantes et les plus régulières, le riz ne représente plus désormais une spéculation accessoire ni une gourmandise complémentaire /p. 289/ produite presque à la dérobée par les femmes, en marge de leurs activités primordiales. Ce sont, en effet, les hommes qui sont les auteurs de l'aménagement des rizières qu'ils labourent au *soug*, longue pelle qui leur permet d'enfouir profondément l'herbe et les chaumes des jachères et d'édifier les billons sur lesquels le riz est ensemencé (mais non pas repiqué). Les femmes les aident dans cette tâche ; elles se chargent d'apporter cendres et fumier sur 1es rizières, en saison sèche, de préparer les moins humides au moment des premières pluies par un houage superficiel ; elles contribuent, tout au long de l'hivernage, à la lutte contre la végétation adventice. Si son domaine mesuré est en recul et son importance économique de plus en plus réduite, si ses techniques sont assez imparfaites pour être incapables de lutter contre la progression du sel, cette riziculture des îles représente l'héritage le plus typique en même temps que le témoignage le plus clair du mouvement d'immigration venu du Sud apporter au pays sérèr les structures politiques et les possibilités techniques d'adaptation au monde amphibie de l'estuaire du Saloum qui faisaient défaut à une paysannerie égalitaire, d'origine sahélienne, dont le mil et le troupeau étaient les préoccupations exclusives.

Dès l'achèvement des récoltes et l'ouverture de la saison sèche, Mar Lodj et les villages du même type se vident d'une partie importante de leur population masculine. C'est vers les villes, vers Dakar surtout, que partent les jeunes gens tandis que leurs aînés se consacrent de préférence à la pêche et à la navigation. Cette dernière activité suscite des déplacements de durée et d'ampleur extrêmement variables, que l'on peut schématiquement ramener à deux types principaux. Le premier est représenté par la pêche à courte distance et, d'abord, dans les *bolons* riverains de chaque île, dont la propriété est strictement définie, les lamanats couvrant d'un même droit les terres et les eaux qui les bordent. À Fadiout et à Palmarin surtout, cette pêche se pratique essentiellement en mer, dans les riches eaux côtières du plateau continental. Le second type de déplacements est la migration saisonnière de certains pêcheurs vers les estuaires de Casamance et de la côte guinéenne, identique à celle que nous étudierons chez les Niominka du Gandoul. La seule différence avec ces derniers est qu'au Nord du Saloum on ne dispose pas, jusqu'ici du moins, des grandes pirogues qui permettent navigation en haute mer et transports lourds aux marins de Niodior et de Dionouar. Mais les liens avec les îles d'entre Saloum et Gambie sont étroits ; ils se concrétisent notamment dans l'organisation de la contrebande. Cette activité commerciale alimente d'ailleurs moins le Sénégal que la Mauritanie, par l'intermédiaire des caravanes chamelières dont les déplacements discrets jusqu'aux rives du Saloum trouvent leur justification /p. 290/ dans la recherche et le transport du sel. Migrations saisonnières, pêche et contrebande, autant de ressources qui compensent largement l'absence de terres à arachide et expliquent l'atmosphère de prospérité qui règne dans les villages insulaires comme l'attachement de leurs habitants à des sites mesurés et apparemment inconfortables. Et comment estimer le prix de l'espace et de

la liberté qu'offrent à des marins l'ouverture sur l'estuaire et sur l'Océan proche, le voisinage de la Gambie et des frontières guinéennes, une situation marginale enfin qui a toujours rendu lointain le contrôle administratif des chefs coutumiers comme des structures politiques modernes ?

2° Les facteurs humains d'évolution

Les formes d'adaptation de la paysannerie sérèr à des conditions naturelles différenciées concernent surtout la périphérie de son domaine et spécialement les marges méridionales de celui-ci proches du Saloum. Quant aux facteurs humains de différenciation et d'évolution, leur empreinte est sensible partout, la pression démographique s'exerçant avec le maximum d'intensité dans les régions centrales, l'influence des Wolof et de l'inégale ancienneté du peuplement étant particulièrement sensible sur les lisières septentrionales et orientales du Sine et à proximité de la Petite Côte.

a) L'inégale ancienneté du peuplement. - À un œil exercé apparaissent rapidement les paysages agraires lies moins anciennement élaborés par d'authentiques Sérèr. L'exemple le plus significatif est celui de la région située à l'Est de la vallée fossile du Sine. Dès que l'on franchit les *tann* et les bas-fonds peuplés de tamaris qui en marquent le tracé, le parc d'*Acacia albida*, si pur le long de la route Bambey-Fatick, disparaît pour faire place à un semis désordonné et souvent très lâche de tamariniers, de pommiers du Cayor, de *dimbo*, etc., auxquels de loin en loin se mêlent quelques *sas*. Partout les friches portent des formations buissonnantes où le *n'guer* et les combrétacées se multiplient. Ce peuplement végétal, faiblement contrôlé par l'homme, coïncide pourtant avec une région à laquelle les Sérèr portent un attachement particulier puisqu'elle abrite Diakhao, la capitale de la monarchie *Guellewar*. Or, c'est précisément à son rôle politique que cette zone orientale du Sine doit son paysage rural anonyme où l'empreinte sérèr est d'une discrétion surprenante. Occupée et organisée comme une marche frontière, elle a été peuplée et défrichée à une date relativement tardive par les suivants des princes *Guellewar* qui trouvèrent là des forêts vacantes alors que le cœur du Sine était déjà contrôlé par les paysans /p. 291/ venus du Fouta-Toro. Une enquête attentive autour de Diakhao révèle qu'aussi bien vers le Nord jusqu'aux portes de Diourbel, que vers l'Est en direction de Gossas, la quasi-totalité des villages qui entourent et naguère protégeaient la capitale des *Bour* Sine, est peuplée de descendants de *tiédo*. La moindre ancienneté de l'occupation du sol n'est donc pas le seul facteur qui rend compte du caractère faiblement élaboré du paysage rural et d'une certaine médiocrité des techniques de production : l'origine des pays,ans explique leurs traditions beaucoup moins riches qu'au cœur du vieux pays sérèr. De plus, sur cette marche frontière, les troupeaux disposaient, jusqu'au début de ce siècle, de vastes pâturages de saison sèche (rendant inutile le parc de *Faidherbia*) dans les forêts alors toutes proches du Ferlo.

b) L'influence conjuguée de l'économie monétaire et de l'islam wolof. - Quant aux facteurs actuels d'évolution des campagnes sérèr, le premier est représenté par la pression exercée sur les traditions paysannes par l'économie de marché dont l'influence se confond souvent avec celle de l'islam et des Wolof. Même au sein des villages les plus traditionnalistes, la croissance des besoins en produits manufacturés tend à rompre l'équilibre réalisé entre champs de céréales et d'arachide et à perturber l'organisation du terroir et la succession culturale qui lui sont liées. Jeunes gens et jeunes chefs de ménage répugnent de plus en plus à consacrer dans les champs de brousse autant de place au mil qu'à l'arachide et à respecter la répartition des terres en grandes soles homogènes nécessaire à une rotation judicieuse des cultures. Aussi rencontre-t-on de plus en plus fréquemment des parcelles de graine enclavées dans le *mamatch*, tandis que sur les bordures du *tos* les empiétements se multiplient. Seul le *pombod*, lorsque les conditions pédologiques lui sont favorables, résiste à l'invasion de l'arachide. Les *yal m'bind* parviennent jusqu'ici à sauvegarder à peu près la place du *match* en affectant aux femmes et aux jeunes gens des champs personnels prélevés systématiquement dans le secteur voué à l'arachide par la succession normale des cultures, quand ce n'est pas en supprimant une jachère. Cette tendance à l'expansion de l'arachide au détriment de la céréale est surtout sensible là où s'exerce directement l'influence des Wolof, c'est-à-dire le long des principales routes, autour des escales et des points de traite, et sur les franges septentrionale et orientale du pays sérèr où les deux populations cohabitent.

L'influence traditionnelle des Wolof et celle de la pression moderne de l'islam se confondent et il est vain de tenter de les dissocier. L'assimilation lente et progressive des Sérèr par les Wolof, notam-

ment grâce aux progrès de la langue, est un phénomène ancien auquel trois facteurs /p. 292/ ont, depuis le début du siècle, donné une ampleur nouvelle. Le premier est l'établissement de relations pacifiques et d'échanges quotidiens entre les deux populations ; le second est représenté par la spécialisation des Wolof dans la production de traite et la substitution d'une nouvelle forme de prestige fondée sur l'argent à celle qu'ils tiraient naguère de leur supériorité politique et militaire. La troisième source de l'influence renouvelée des Wolof réside dans leur adhésion à une grande religion dotée de chefs puissants, intégrant ses adeptes à une communauté transcendant les querelles anciennes et apportant aux croyants la garantie de nouvelles formes de solidarité. Pour un Sérèr, se dire et se faire Wolof, c'est d'abord aujourd'hui adhérer à l'islam ; réciproquement, il n'est pas, pour un paysan du Sine, de voie plus directe pour assimiler la langue et les comportements des Wolof que de rejoindre les rangs d'une confrérie du Cayor ou du Baol. Un Sérèr musulman, même parlant encore sa langue maternelle, est plus près d'un Wolof que d'un Sérèr animiste. C'est qu'en effet islamisation et wolofisation minent les fondements mêmes de la civilisation paysanne en affectant directement à la fois les techniques et les objectifs de l'activité agricole. Le renoncement à la religion du terroir suscite le mépris de l'héritage des ancêtres. Il s'accompagne de l'abandon du culte de la terre et, par voie de conséquence, des techniques d'entretien chargées à la fois de signification spirituelle et d'efficacité agronomique dont nous avons montré le prix. Animisme, attachement à la terre des ancêtres, respect des traditions et, d'abord, des procédés culturaux élaborés au cours des siècles, fidélité aux cultures vivrières par goût de l'indépendance et sens de la responsabilité personnelle, tout cet ensemble cohérent de valeurs est considéré comme archaïque et abandonné d'un même mouvement. La laïcisation des rapports de l'homme et de la terre que réalise l'islam, entraîne, sur le plan technique, un incontestable recul de l'agriculture. De même, le troupeau devient peu à peu aux yeux des islamisés un simple capital dont la disparition n'a plus rien de sacrilège. Mais un Sérèr sans vaches n'est plus un Sérèr et tout le système de production élaboré par ses ancêtres se dégrade de manière irréversible avec la suppression du bétail. L'adhésion à l'islam modifie en même temps les objectifs de la production agricole en alignant les besoins du paysan sur ceux du cultivateur wolof tidjane ou mourid. La participation aux grandes fêtes musulmanes, les dons aux marabouts et l'exercice de la solidarité islamique comme l'adoption des habitudes de vie et l'identification au modèle offert par des coreligionnaires davantage intégrés à l'économie de marché, multiplient les besoins en numéraire. Une telle évolution se traduit par la recherche d'une production sans cesse accrue d'arachide, par le recul corrélatif des cultures de mil, par l'impossibilité /p. 293/ d'accroître, voire d'entretenir, le troupeau. Elle contribue, pour sa part, à ruiner le système de production traditionnel et à défigurer le paysage agraire typiquement sérèr que nous avons dessiné.

Ces transformations sont encore marginales et n'intéressent jusqu'ici que les lisières du pays, notamment la région située à l'Est du Sine et le voisinage de la Petite Côte. Mais elles semblent devoir se développer avec d'autant plus de rapidité que les Sérèr ont perdu leurs cadres et que nul ne prend plus désormais la défense de leur héritage, sauf au sein des minorités chrétiennes où les jeunes réalisent assez souvent une synthèse difficile entre les valeurs traditionnelles, les exigences du progrès et une religion qui s'efforce de libérer les individus sans contester la sagesse des anciens. Tentative délicate rendue possible par le fait que le christianisme s'intéresse essentiellement au domaine religieux, qu'il est apporté par des missionnaires isolés, procédant à un recrutement individuel, alors que le ralliement à l'islam est souvent une démarche collective, impliquant l'adhésion globale à tout un art de vivre et entraînant l'insertion des convertis à une société nouvelle.

En somme, la pression conjuguée de l'économie monétaire, des Wolof et de l'islam, contribue à l'unification humaine du "bassin de l'arachide" en accélérant un processus historique d'assimilation d'une paysannerie sédentaire, conservatrice, dotée de techniques de production remarquablement élaborées et efficaces, par une population à qui sa mobilité, son organisation, son encadrement et sa foi militante assurent une incontestable prééminence politique. Mais il ne faut pas dissimuler qu'un tel mouvement, s'il apparaît généralement aux intéressés comme une libération du poids de traditions contraignantes et archaïques et comme une adhésion à une civilisation supérieure et au progrès économique, se traduit, sur le plan technique, par l'appauvrissement et bientôt la dégradation d'une agriculture dont les résultats défient ceux auxquels, en un milieu aussi pauvre, aucun autre système de production puisse prétendre atteindre.

c) Le rôle de la pression démographique. - Le dernier facteur important de transformation qui tend à rompre l'équilibre réalisé en pays sérèr entre cultures vivrières, culture de traite et jachères pâturées, est représenté par la pression démographique. Partout où la population dépasse soixante-dix habitants au kilomètre carré, la surface cultivable par individu actif s'abaisse à un chiffre de l'ordre de 1 hectare à 1 hectare et demi si l'on tient compte qu'une partie des finages est occupée par les villages, les chemins, les bas-fonds incultivables, etc., et que près du tiers de l'espace parcouru par les champs est en jachère. Le manque /p. 294/ de terre entraîne deux formes principales d'adaptation : ou bien la réduction, voire la suppression des surfaces en jachère au prix de l'élimination du troupeau de l'espace villageois en hivernage ; ou bien l'intensification des cultures sur une partie des champs de brousse transformés en champs permanents.

Le premier type d'ajustement des surfaces cultivables aux effectifs de la main-d'œuvre, se rencontre surtout sur les confins orientaux du pays sérèr. Nous l'avons vu appliqué notamment dans de gros villages tels que N'Gohé, au Sud de Diourbel, ou Som, à mi-chemin entre Diakhao et Gossas. Il consiste à supprimer la plus grande partie du *tos* et à la livrer aux cultures pendant que l'on envoie les troupeaux passer l'hivernage dans le Ferlo sous la conduite d'un groupe de jeunes bergers. Seules quelques bêtes sont gardées sur place pour assurer l'approvisionnement en lait. Cette solution permet de couvrir la presque totalité du terroir de champs sur lesquels alternent le *match* et l'arachide. Mais le gain retiré de l'accroissement des surfaces cultivées est certainement amputé par la diminution des rendements consécutive à la suppression du *tos*. Bien que nous n'ayons aucun moyen d'en avancer une estimation, nous en voyons la preuve dans le fait que ces gros villages donnent chaque année naissance à des *m'bind a kob* où l'isolement permet de garder sur place les bêtes en hivernage et de maintenir la pratique de la jachère pâturée un an sur trois.

La seconde solution, surtout répandue au cœur du Sine, consiste à intercaler, entre le *pombod* et les grands champs de brousse qui continuent à être soumis à l'assolement triennal, une couronne intermédiaire cultivée sans interruption en petit mil tardif et en arachide. Cette auréole proche du village empiète sur le domaine des champs de brousse et du parc, mais elle est entretenue comme le *pombod* ; elle bénéficie d'une fumure systématique grâce à la stabulation nocturne du troupeau durant une partie de la saison sèche. Cette méthode réalise donc le transfert d'une fraction de la fumure normalement réservée au *pombod* au-delà des limites de celui-ci. Elle n'est applicable que là où les effectifs du troupeau le permettent. Cette zone intermédiaire entre les champs permanents de petit mil hâtif et les cultures de grand champ, est caractérisée par son extrême morcellement ; nulle part les parcelles n'atteignent des dimensions aussi menues et ne sont l'objet d'une compétition aussi vive que sur des terres qui ne nécessitent aucune opération de défrichement et permettent de faire de l'arachide à très proche distance des habitations (cf. fig. 23).

Cette auréole de terres soumises à la culture continue offre un paysage ouvert où les champs individuels, séparés par de simples lignes

---

/p. 295/

Figure 23 - L'intensification du système de culture : couronne de champs permanents intercalée entre le *pombod* et les cultures de grand champ (village de Diohine, quartier de Sasème)
1. Habitations - 2. *Pod* - 3. Arachide - 4. *Match* - 5. Jachère et brousse - 6. Clôture du *tos* - 7. Limite entre le domaine des cultures permanentes et des champs assolés - 8. *Sorgho* - 9. Manioc

---

/p. 296/ d'herbe, dessinent un damier irrégulier juxtaposant mil et arachide. En principe, les deux plantes sont cultivées en alternance. Pratiquement, la relative pauvreté en matière organique de ces champs permet à l'arachide d'y progresser sans cesse. En certains villages situés le long des grandes routes et particulièrement sollicités par les influences extérieures, cette ceinture de champs permanents entourant le *pombod* est tout entière occupée par l'arachide de manière presque continuelle. Autour de vieux et gros villages traditionnalistes comme Diohine, Diarèr, Toukar, Ngayokhème, etc., où la pres-

sion démographique est particulièrement forte, mais où le bétail est nombreux, elle porte à peu près exactement le tiers de sa surface en mil et les deux tiers en arachide grâce à la succession méthodique d'une récolte de *match* et de deux récoltes de graine.

Depuis dix à quinze ans, cette couronne littéralement emboîtée entre le *pombod* et les champs de brousse est devenue tellement systématique à la périphérie des gros villages du cœur du Sine, qu'il n'est pas illégitime de la considérer comme un nouveau type de champ spécialisé. Elle représente un stade ultérieur à celui de la mobilisation intégrale de l'espace cultivable par la succession triennale mil-arachide jachère pâturée. Mais elle ne peut prendre quelque extension que dans les villages dotés de gros troupeaux et dont les terroirs côtoient de vastes étendues de brousse rendues inutilisables par leurs sols trop compacts qui servent de pâturage aux bêtes pendant l'hivernage et permettent de réduire la surface du *tos* auquel on les annexe. C'est précisément le cas à Diarèr et à Diohine par exemple.

3° Un phénomène de surpeuplement

Ces différentes formes de réaction de l'agriculture sérèr devant la pression démographique, démontrent son ingéniosité et sa souplesse. Mais elles attestent aussi que le Sine porte une charge humaine voisine de la saturation. Or, l'explosion démographique qu'il enregistre comme toutes les autres régions du Sénégal, pose à ses habitants le dilemme suivant : ou bien étendre progressivement leurs champs à la totalité de l'espace cultivable grâce à l'évacuation du bétail vers le Ferlo en hivernage, mais au prix d'une dégradation de la productivité des sols que la présence du parc peut masquer quelque temps ; ou bien maintenir des jachères pâturées assurant l'entretien des conditions pédologiques créées par le système agro-pastoral, mais entraînant le départ de la main-d'œuvre en surnombre. En l'absence d'une révolution agricole dont on n'aperçoit actuellement ni les prémices ni les moyens, la seconde solution est, à long terme, la seule raisonnable. Sans doute l'agronomie moderne /p. 297/ s'emploie-t-elle à renforcer l'efficacité de l'agriculture traditionnelle en aidant à l'amélioration des façons culturales, en agissant sur la qualité des plantes cultivées, en relevant les rendements par l'emploi d'engrais minéraux. Mais ces solutions sont détournées de leur objectif si elles servent à faire face à la croissance démographique au lieu d'assurer aux paysans un niveau de vie moins pauvre. Les intéressés ne définissent d'ailleurs pas le surpeuplement en termes monétaires ; ils le ressentent à partir du moment où ils manquent de terres cultivables, où ils restent inemployés en hivernage faute de champs à travailler. Or, la modernisation de l'agriculture repose ici comme dans tout le Sénégal sur l'emploi d'un matériel à traction animale permettant notamment des semis expéditifs, et réguliers, et l'enfouissement de la végétation spontanée comme engrais vert. La diffusion de cet équipement (elle est encore limitée mais on s'efforce de l'accélérer) ayant pour premier résultat de permettre des opérations culturales plus rapides, exige que chaque travailleur dispose de surfaces plus grandes qu'en culture manuelle. Elle ne peut que favoriser la prise de conscience d'un véritable surpeuplement en multipliant le nombre de paysans insuffisamment pourvus de terres et réduits au chômage partiel. En somme, les remarquables résultats techniques atteints par l'agriculture traditionnelle, ne peuvent être que compromis si la densité de la population continue à s'élever. Ces résultats permettent de vivre à une population étonnamment nombreuse, si l'on garde en mémoire qu'elle ne dispose d'aucun moyen pour corriger la sévérité du climat et pallier les conséquences de son rythme implacable. Mais ils ne lui assurent qu'une vie très pauvre, rendue supportable par une solidarité familiale que le développement de l'individualisme économique bat en brèche. De plus, si le régime foncier s'est jusqu'ici révélé assez souple pour assurer une répartition équitable des champs entre tous les ayants droit, le partage de la terre devient d'autant plus âpre et rigide que la pression démographique se fait plus forte. L'accroissement de la population ne peut que déboucher sur la naissance d'un prolétariat rural sans terre ; la pratique de la location des champs dont nous avons enregistré l'apparition, illustre la même évolution.

À moins d'accepter à la fois un abaissement de leur niveau de vie et une détérioration de leur système de production, dont les palliatifs proposés par les services d'assistance technique ne peuvent que reculer l'échéance, les régions les plus peuplées du pays sérèr ne paraissent pas en mesure de faire vivre une charge humaine sensiblement supérieure à celle qui est dès maintenant la leur. D'autre part, les efforts d'équipement et de modernisation ne porteront tous leurs fruits que s'ils sont appliqués à

une campagne moins peuplée, à des exploitations moins morcelées et assez vastes pour assurer la rentabilité de leur matériel.

/p. 298/

Face à cette situation, les qualités mêmes des Sérèr deviennent des handicaps ; leur stabilité, leur attachement à meurs villages et à la terre de leurs ancêtres, les ont jusqu'ici conduits à ne participer qu'avec beaucoup de discrétion aux mouvements de migration vers les centres urbains et les Terres Neuves. Nous avons vu la faible place que tiennent les originaires du Sine dans la composition de la population de villes comme Thiès et Dakar. Un nombre sans cesse croissant de jeunes Sérèr (mais nous n'avons aucun chiffre fondé à avancer) émigrent en saison sèche vers les villes, essentiellement vers la capitale. Ce mouvement intéresse surtout les régions proches de la Petite Côte et, particulièrement, de M'Bour, ainsi que les villages traversés par la route à grande circulation joignant Dakar à Kaolack par Fatick. Si les ressources très limitées que leur offre le marché de l'emploi, permettent à ces migrants saisonniers de subsister, on peut douter qu'elles entraînent de sérieuses rentrées de numéraire dans leurs villages ; des groupes ethniques plus anciennement installés, mieux organisés et plus solidaires, ont déjà colonisé les secteurs d'activité employant la main-d'œuvre sans spécialité en provenance du monde rural [47]. À l'exception des grands villages côtiers comme Fadiout et Joal, en relations anciennes avec la presqu'île du Cap-Vert, les Sérèr, arrivant trop tard, semblent ne pouvoir trouver dans le développement urbain qu'un exutoire très limité à la multiplication de leurs effectifs.

Les départs en direction d'autres régions rurales ne sont pas moins difficiles à estimer. Dès avant guerre, nous le verrons, des tentatives ont été faites par l'administration pour décongestionner les cantons du Sine les plus peuplés en faisant participer certains de leurs habitants à la colonisation des Terres Neuves du Ferlo occidental. Conduites selon des méthodes autoritaires, elles ont laissé le souvenir des déchirements provoqués par le départ des colons désignés d'office. Mais elles gardent le mérite d'avoir abordé de front un problème fondamental et montré aux jeunes Sérèr le chemin de terres disponibles où l'espace n'est pas mesuré, où l'organisation du travail ne dépend pas de l'autorité exigeante des anciens, où les récoltes sont abondantes et le travail fructueux. Depuis dix à quinze ans, les départs ont repris et se sont spontanément multipliés, mais nous n'avons aucun moyen d'en préciser l'importance numérique. Chaque famille du Sine a aujourd'hui un fils ou un jeune ménage installé dans le Saloum. Mais nul ne quitte /p. 299/ le Sine sans esprit de retour et beaucoup d'émigrants reviennent ; c'est le cas, en particulier, des hommes que la disparition de leur oncle ou de leur père désigne aux fonctions de *yal m'bind*. S'ils sont satisfaits des résultats économiques de leur installation dans les Terres Neuves, les émigrants s'y sentent rarement chez eux, faute d'avoir pu y transporter leurs dieux lares. Certains retours n'ont pas d'autre explication que des mobiles sentimentaux ou religieux. Ces départs ne semblent donc pas, du moins jusqu'à présent, à la mesure de la progression des effectifs de la population du Sine. L'émigration vers le Ferlo occidental est faite d'incessantes allées et venues dont un chercheur isolé n'est pas en mesure d'établir le bilan ni sur le plan démographique, ni sur le plan économique. Il s'agit pourtant d'une question capitale qui mériterait une analyse attentive et minutieuse, rendue délicate par la complexité et la discrétion des déplacements des migrants. Son intérêt serait à la fois de préciser quels apports extérieurs contribuent à expliquer la haute densité des zones de départ, et de permettre d'apprécier dans quelle mesure ces déplacements spontanés préparent une solution sérieuse et d'envergure au problème du surpeuplement du pays sérèr.

Ajoutons qu'un autre mouvement d'émigration, d'ampleur beaucoup plus modeste mais sur l'importance numérique duquel nous ne sommes pas mieux renseigné, oriente chaque année un certain nombre de familles originaires du département de Fatick vers la région de N'Doffane située à une quarantaine de kilomètres au Sud du Saloum, sur la route allant de Kaolack à Nioro-du-Rip.

[47] Il s'agit évidemment des Wolof et surtout des Toucouleur, Sur l'émigration toucouleur à Dakar et son organisation, se reporter à la récente étude d'Abdoulaye Bara Diop, *Société toucouleur et migration. L'immigration toucouleur à Dakar* (Institut Français d'Afrique Noire, Initiations et études, n° XVIII, Dakar, 1965, 232 p.). À ces groupes sénégalais, vient se joindre la colonie de plus en plus nombreuse des Foula originaires du Fouta-Djalon, qui manifeste, notamment à Dakar, un dynamisme et une solidarité remarquables.

Il reste que la participation des Sérèr à la colonisation des régions pionnières ouvertes depuis le début du siècle au dynamisme démographique des vieux berceaux de peuplement du Cayor, du Baol et du Sine, est sans commune mesure avec .celle des Wolof ; l'étude de la conquête des "Terres Neuves" du Ferlo occidental et, plus tard, de l'occupation des territoires compris entre le Saloum et la Gambie, va nous en apporter la confirmation.

/p. 301/

Chapitre 6

Conquête pionnière et mouridisme dans les terres neuves du Ferlo Occidental

Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle et même jusqu'à la première guerre mondiale, Le territoire des vieux pays wolof et sérèr était directement limité, sur son flanc oriental, par les forêts du Ferlo abandonnées de temps immémoriaux aux Peul. Des campagnes portant l'empreinte d'une occupation du sol dense et très ancienne, côtoyaient un domaine démesuré, presque vide d'hommes, où de petits campements de pasteurs spécialisés menaient une vie libre et difficile, rythmée par les déplacements saisonniers commandés par la précarité des ressources en eau. Les constructions politiques traditionnelles – Djolof, Baol, Saloum - n'exerçaient sur les tribus peul qu'un contrôle lointain et théorique tandis que leurs paysans ne se souciaient guère d'affronter le domaine tenu pour inabordable, de la forêt, des fauves et de la soif. Depuis un demi-siècle, cette situation a été bouleversée par le développement de la colonisation agricole. Du Djolof au Saloum, sur un front de près de 150 kilomètres, la forêt a reculé vers l'Est de plusieurs dizaines de kilomètres, abattue par les défricheurs, pénétrée par le rail et les routes, et s'est peuplée de villages sédentaires, tandis que les Peul étaient rejetés vers le cœur du Ferlo.

Malgré son extension en latitude et l'imprécision de ses limites mouvantes, ce domaine nouvellement ouvert à la vie agricole offre, face aux campagnes de l'Ouest, une incontestable unité. Celle-ci découle moins des conditions naturelles, plus difficiles pourtant à vaincre que dans le domaine de l'erg du Cayor, que du caractère pionnier et spéculatif de l'activité agricole, de la mobilité de la population, enfin, du rôle joué par le mouridisme dans la conquête de ces Terres Neuves.

/p. 302/

A. La marche vers l'est

L'extension de l'espace agricole sur le flanc oriental du bassin de l'arachide est le résultat de la convergence de trois facteurs : l'implantation du mouridisme sur les marges du domaine des paysanneries traditionnelles et son orientation vers la colonisation agricole, le succès de la culture de l'arachide au Sénégal et les efforts de l'administration et du grand commerce en vue d'en favoriser l'expansion, la pénétration des voies de communication en direction de l'Est et notamment la construction du chemin de fer joignant Dakar au Niger. Ces facteurs ont joué de manière concomitante et il serait parfaitement artificiel de tenter de les dissocier. La documentation dont nous disposons ne nous permet d'ailleurs pas de distinguer clairement leur influence respective. C'est toute la politique économique de l'administration coloniale dont il faudrait retracer l'histoire pour montrer comment, grâce à une riche gamme d'initiatives, allant de la réglementation douanière jusqu'à l'organisation de la collecte de la graine, du recrutement des travailleurs saisonniers dans les territoires périphériques jusqu'à l'orientation de la recherche agronomique, le Sénégal s'est spécialisé dans la monoculture de l'arachide. Or, ce sont naturellement les régions en cours d'occupation, où la terre était vacante et où nulle contrainte coutumière n'entravait l'économie spéculative, qui ont tiré le plus grand parti de ces initiatives. Nous devons, d'autre part, reconnaître que nos recherches s'e sont révélées particulièrement difficiles et décevantes dans les Terres Neuves, alors qu'elles portaient sur des événements récents sinon contemporains. Difficultés et déceptions ne tiennent pas seulement au climat humain particulier à toutes les zones pionnières et notamment à l'instabilité de la population et à l'absence de cadres coutumiers. Elles résultent aussi du fait que les Terres Neuves, essentiellement terres mourid, étaient regardées par les autorités administratives, à l'époque de nos enquêtes, comme un domaine réservé. Alors qu'aucune région n'a donné tant de préoccupations aux autorités coloniales et n'a nécessité, de leur part, autant d'attention et probablement d'interventions, aucune archive ni aucun rap-

port (à une exception près) ne nous a été accessible aussi bien à Diourbel qu'à Saint-Louis ou à Kaolack [1]. Bref, c'est en partant d'enquêtes directes que nous sommes /p. 303/ contraint de reconstituer les étapes d'une colonisation sur laquelle les archives devraient un jour livrer une documentation écrite incomparablement plus riche que sur aucune autre région du pays.

Il est enfin délicat de reconstituer et de présenter schématiquement le développement de cette marche vers l'Est car elle représente un mouvement continu et progressif, largement spontané, souvent anarchique. Il ne semble pas que les initiatives officielles l'aient sérieusement guidée ou canalisée et que les mesures prises, au gré des circonstances, par les responsables de l'administration locale ou territoriale traduisent une politique concertée et fournissent un fil conducteur ; le contrôle administratif du peuplement des Terres Neuves est probablement devenu d'autant plus discret que l'activité économique s'y développait, c'est-à-dire que 1es colons se souciaient davantage d'arachide et moins de politique. Cette œuvre d'annexion au domaine agricole d'un territoire jusque-là vide, est essentiellement une entreprise mourid. Il serait cependant excessif d'identifier exactement le développement du mouridisme à la colonisation du Ferlo occidental car d'autres cultivateurs que les disciples d'Amadou Bamba y ont participé, tandis que l'emprise de la nouvelle confrérie est loin de se limiter aux franges orientales du bassin de l'arachide.

1° L'ouverture des Terres Neuves par Amadou Bamba et le rôle du Dakar-Niger

Le point de départ de la colonisation des Terres Neuves est marqué par deux séries de dates : d'une part, la mise en chantier, en 1907, du chemin de fer destiné à relier Thiès au Soudan, et sa progression de Diourbel à Tambacounda, entre 1908 et 1915 ; d'autre part, l'installation définitive d'Amadou Bamba à Diourbel, en 1912. Diourbel était en effet située sur les lisières orientales du domaine alors soumis à une occupation agricole dense et continue ; à partir de cette escale, le tracé de la voie ferrée s'engageait, en direction du Sud-Est puis de l'Est, à travers 1es forêts du Ferlo occidental et méridional où, selon l'expression imagée d'un vieux notable de Kaffrine, « les lions étaient alors plus nombreux que les hommes ».

/p. 304/

Dès la chute de la monarchie du Cayor et la fondation de son mouvement, Amadou Bamba, on l'a vu, avait regroupé ses disciples dans la région de M'Backé et fondé, en pleine forêt, Touba. Durant son exil au Gabon puis en Mauritanie, ses premiers lieutenants (en particulier ses frères), continuèrent à attirer dans cette région les adeptes les plus enthousiastes de la nouvelle confrérie. Mais le retour et l'installation du Sérigne à Diourbel devait amplifier le mouvement et déclencher une première phase de peuplement des terres vierges du Ferlo occidental, qui allait durer jusqu'à sa disparition en 1927.

Cette première période qui correspond avec l'orientation décisive de la confrérie d'Amadou Bamba vers la colonisation agricole et l'expansion spatiale hors du domaine des vieilles paysanneries, a pour premier trait d'avoir été exclusivement wolof. Seuls, des originaires du Diambour et surtout du Cayor ont participé à cette attaque initiale des forêts du Ferlo. Les Sérèr n'y ont pris aucune part et, si les premiers "Soudanais" s'installent alors le long de la voie ferrée allant de Guinguinéo à Tambacounda, leur rôle reste extrêmement modeste. De plus, la première période de la colonisation mourid semble s'être déroulée en marge de toute initiative administrative directe, sous la seule responsabilité des chefs religieux et avec les seuls moyens dont ils disposaient. Les conditions dans lesquelles certains

[1] Cette attitude s'explique par d'évidentes raisons politiques sur lesquelles nous nous gardons d'émettre un jugement. Depuis 1960, les archives du Sénégal sont regroupées à Dakar et un travail considérable de rassemblement, de classement et d'organisation est en cours sous la direction de M. Maurel ; cette œuvre est en train de changer radicalement les conditions de travail des futurs historiens. L'exception que nous signalons est un rapport du lieutenant Lucien Nekkach, intitulé *Le Mouridisme depuis* 1912 (Gouvernement du Sénégal, Saint-Louis, 1952 (?), 56 p. dactyl. + 15 annexes). Malgré son caractère confidentiel, ce rapport a été assez largement diffusé. C'est certainement le document le mieux informé et le plus synthétique dont l'administration a disposé à la fin de l'époque coloniale. En ce qui concerne les faits essentiels et notamment les étapes du développement du mouridisme, l'exposé du lieutenant L. Nekkach (tout son rapport atteste à la fois une grande connaissance du milieu et une solide culture islamique) et le résultat de nos propres recherches se recoupent de très près. Quant aux aspects politiques du problème qu'il était dans les fonctions de l'auteur d'aborder, ils ne nous concernent évidemment pas ici.

villages nouvellement créés durent affronter en particulier le problème de l'eau, transformèrent parfois la tâche des pionniers en une aventure héroïque dont seules rendent compte la foi enthousiaste, la solidarité et l'organisation des mourid. La localisation géographique de cette colonisation wolof et mourid, enfin, semble pouvoir être fixée schématiquement dans deux zones privilégiées : d'une part, sur les confins orientaux du Cayor et dans la partie centrale du Baol, au Nord de Diourbel ; d'autre part, le long de la voie ferrée de Diourbel à Guinguinéo et à Kaffrine.

Le premier secteur correspond approximativement au triangle Diourbel - Touba - Darou-Mousti, qui peut être regardé comme le berceau du mouridisme. C'est en particulier dans l'ancienne province du Lâ, autour de M'Backé et de Touba, que le fils aîné d'Amadou Bamba, Mamadou Moustapha M'Backé, crée, entre 1914 et 1927, une véritable nébuleuse de villages nouveaux, tandis que le frère préféré du khalife, Ibra Fati, défriche et peuple un peu plus au Nord, à partir de M'Backé-Cayor, puis de Darou-Mousti qu'il a fondé en 1912, les forêts séparant naguère le Cayor méridional du Baol. Cette première zone fait rapidement tache d'huile, notamment vers l'Est où elle envahit bientôt le canton de Kaël et lance ses premiers jalons vers la haute vallée du Sine (cf. fig. 24).

/p. 305/

Le second secteur dans lequel se développe l'immigration wolof animée par les compagnons d'Amadou Bamba, a pour axe le chemin de fer qui, partant de Diourbel se dirige vers Guinguinéo, Kaffrine et Tambacounda en cernant le Ferlo par le Sud. La construction de cette voie ferrée (dont la liaison avec Le Kayes-Niger ne devait être achevée qu'en 1923) avait pour but initial de relier directement le Soudan à la côte [2]. Les objectifs de ses promoteurs étaient d'abord politiques et stratégiques[3]. Son tracé répondait à celui d'antiques routes traditionnelles évitant soigneusement le cœur du Ferlo. La pose du rail n'allait pas seulement offrir un moyen de transport ; elle s'accompagnait du forage de puits dans un domaine jusque-là privé d'eau. Elle ouvrait au peuplement des terres vides et libres. C'est ainsi que l'arrivée du chemin de fer à Gossas en 1909, à Guinguinéo en 1910, à Birkelane en 1912, à Kaffrine et Koungheul en 1914, est immédiatement suivie de l'installation de colons qui sont en majorité des mourid ; en fait, chaque station semée par le rail tous les 25 ou 30 kilomètres, est transformée en village puis en escale, par des disciples d'Amadou Bamba. À partir de la voie ferrée, ceux-ci n'hésitent pas à se lancer dans la haute brousse du Ferlo méridional, à l'Est et au Nord du chemin de fer. Par exemple, partant de Guinguinéo, en direction de l'Est-Nord-Est, ils fondent, dès 1914, Pétègne, M'Bos-mourid, Boulogne-Diavandou, Diamel-Moussa, ces deux derniers villages étant situés à plus de trente kilomètres du rail. Chaque station de la voie ferrée est ainsi le point de départ d'un chapelet de villages semés en pleine forêt. D'après nos enquêtes dans un grand nombre d'entre eux, c'est surtout après la guerre, à partir de 1920, que le peuplement devient actif le long de l'axe ferroviaire, l'économie des Terres Neuves du Saloum étant alors animée par la hausse des cours de l'arachide, le développement du port de Kaolack[4] et l'arrivée massive des commerçants libano-syriens dont les plus démunis vont directement s'établir aux avant-postes du front de colonisation.

/p. 306/

2° La colonisation systématique des Terres Neuves de 1927 à 1945

La disparition d'Amadou Bamba, en 1927, semble avoir provoqué une brève période de flottement au sein du mouridisme et s'être traduite par un certain ralentissement de sa politique d'expansion territoriale. Mais dès que l'autorité du successeur du fondateur est assurée, la conquête pionnière du Ferlo

[2] Jusque-là, le trafic avec le Soudan se faisait par le fleuve Sénégal, de Saint-Louis à Kayes ; puis de Kayes au Niger par la voie ferrée construite par les troupes du Génie entre 1881 et 1904.

[3] Bien que les préoccupations économiques n'aient pas été absentes des esprits les plus ouverts. C'est ainsi que le gouverneur général Roume prescrivait en 1903, dans ses instructions sur les études du tracé du chemin de fer : « À partir de Diourbel, il semble indiqué de s'infléchir vers le Sud, de façon à traverser les régions cultivables qui s'étendent au Nord de la Gambie ». (Cité par J.-F. Dupon, dans son article : « Tambacounda, capitale du Sénégal oriental », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, avril-juin 1964, p. 175-214.).

[4] Sur le port de Kaolack, son histoire, son équipement, son développement et l'évolution de son trafic depuis ses origines jusqu'en 1958, cf. l'ouvrage de A. Dessertine : *Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique, Kaolack, étude historique, juridique et économique, des origines à 1958* (Diplôme d'études supérieures de droit romain et d'histoire du droit, faculté de droit et des sciences économiques de Dakar, 1959, 172 p. dactyl.).

occidental redevient le catalyseur du mouvement mourid, le ciment de son unité, le symbole de son dynamisme. C'est avec une ardeur renouvelée et une organisation plus systématique qu'à partir de 1932 la marche vers l'Est reprend. On peut considérer que cette seconde phase de la colonisation agricole se poursuit juqu'en 1945 et s'achève avec la fin de la guerre, la mort du premier successeur d'Amadou Bamba, Mamadou Moustapha M'Backé, et l'ouverture d'une troisième période au cours de laquelle différents facteurs, en particulier l'essor urbain, donnent à la confrérie, des objectifs, ou du moins un style, nouveaux.

La seconde période est d'abord marquée par la consolidation de l'œuvre conduite sous l'égide d'Amadou Bamba, l'ouverture en 1931 du chemin de fer allant de Diourbel à Touba. Construite avec la contribution de la main-d'œuvre mourid, cette voie ferrée affirme et assure l'annexion définitive au domaine agricole de la zone forestière ayant servi de refuge aux fondateurs de la confrérie. En second lieu, cette nouvelle phase est celle de la création d'un véritable front pionnier face au Ferlo. Quittant résolument le voisinage de la voie ferrée, Les colons s'enfoncent dans la forêt droit vers l'Est. Les Terres Neuves sont alors recouvertes par une véritable vague de peuplement, dont les seuls axes privilégiés sont représentés par les vallées fossiles du Sine et du Saloum, où Les ressources en eau sont moins inaccessibles qu'au cœur des plateaux.

Une répartition empirique mais effective se dessine entre les descendants du fondateur du mouridisme. Au Nord, les confins du Cayor et du Djolof, le canton de N'Doyène notamment, restent surtout le fief d'Ibra Fati, de ses fils et de ses lieutenants. Le successeur d'Amadou Bamba, Mamadou Moustapha M'Backé, lance ses fidèles droit vers l'Est à partir de M'Backé, fondant successivement Baïla et Taïf, étapes vers la haute vallée du Sine où il crée une installation avancée autour de Sadio, antique point d'eau sur la route du Djolof. Dans le même temps, les deux frères puînés de Mamadou Moustapha M'Backé orientent leurs disciples plus au Sud, vers les Terres Neuves du Sine-Saloum, Falilou M'Backé colonisant surtout les franges septentrionales des cantons de Kahone et de N'Guer-Birkelane, Bassirou M'Backé poussant plus loin vers l'Est, dans la région de Kaffrine et la haute vallée du Saloum. /p. 307/ D'autres lieutenants d'Amadou Bamba et ses plus jeunes fils achèvent, à la même époque, d'investir les forêts occupées encore par les Peul à l'Est de Diourbel, dans le canton de Kaël notamment. Des dizaines de villages sont ainsi semés à travers la brousse, quelques uns à proximité de vieux campements peul, la plupart au cœur de la forêt. Les mieux situés et les moins dépourvus d'eau deviennent des points de traite et des centres commerciaux, à la demande du khalifat des mourid. De Sadio, sur la haute vallée du Sine, jusqu'à Kaffrine et Koungheul sur la voie ferrée de Tambacounda, toutes les escales qui, telles Colobane, M'Bar, Gnibi, M'Bos, etc., forment aujourd'hui l'armature du peuplement et du réseau d'échanges, sont des créations mourid datant d'une trentaine d'années, chacune animant toute une constellation de villages.

La seconde guerre mondiale ne ralentit nullement le développement de la colonisation mourid dans les Terres Neuves. Affrontée à une situation économique difficile puis aux exigences de l'effort de guerre, l'administration du territoire fit appel aux cadres autochtones et notamment aux notabilités religieuses pour inciter les cultivateurs à accroître leur production. Les années 1943 et 1944 furent notamment marquées par une vigoureuse action de propagande des marabouts mourid en vue de l'extension des défrichements et des cultures. Le concours apporté par les chefs du mouridisme à l'effort de guerre leur valut non seulement de bénéficier de l'appui des autorités officielles pour développer leurs propres entreprises malgré la pénurie due aux hostilités, mais de tirer de leur rôle d'animateurs un prestige et une autorité renouvelés auprès des populations rurales.

La colonisation du Ferlo occidental par les mourid à qui leur organisation permet de s'enfoncer profondément en brousse, est complétée par l'arrivée de colons indépendants qui viennent avec leur famille participer à la conquête des nouvelles terres. Il s'agit presque toujours de Wolof tidjane et notamment d'originaires du Cayor septentrional. La voie ferrée offre à cette colonisation individuelle un axe privilégié. Aussi est-ce surtout entre Gossas et Kaffrine qu'elle se fixe. La zone méridionale du front pionnier est ainsi plus cosmopolite, moins homogène que le secteur Nord, plus exclusivement mourid. Elle l'est d'autant plus qu'elle accueille également de nombreux navétanes arrivant du "Soudan". Ceux d'entre eux qui décident de s'établir au Sénégal, s'installent près des gares de débarque-

ment qui s'échelonnent de Kaffrine à Guinguinéo et Kaolack, ou franchissent le Saloum en direction du Sud [5]. Le berceau du mouridisme, au contraire, n'attire que /p. 308/ très rarement des éléments étrangers. Sa main-d'oeuvre nombreuse et disciplinée, composée en grande partie des fidèles des marabouts, le dispense d'ailleurs de faire appel à des travailleurs saisonniers. La colonisation spontanée des Terres Neuves par des cultivateurs non mourid a connu deux phases particulièrement actives : l'une de 1932 à 1934, l'autre de 1942 à 1944, toutes deux faisant suite à des périodes de sécheresse, de mauvaises récoltes et parfois de famine dans le Diambour et les cantons septentrionaux du Cayor. Si un certain nombre de familles ont regagné leur village d'origine depuis 1950-1951, elles ont généralement laissé quelques ménages dans le Saloum et du moins ont-elles pris l'habitude d'y déléguer chaque année quelques uns de leurs fils pour la durée de l'hivernage. Mais il est d'autant plus difficile de différencier aujourd'hui sur le terrain les résultats de cette immigration spontanée de ceux de la colonisation animée par les marabouts de Touba, qu'un grand nombre de paysans arrivés du Cayor tidjane ont rallié le mouridisme depuis leur installation dans les Terres Neuves ; ralliement provoqué moins par le prosélytisme des mourid que par leur organisation, leur solidarité et l'efficacité, particulièrement précieuse dans une zone pionnière, de leur encadrement.

La seconde période de la conquête des Terres Neuves est, d'autre part, marquée par différentes initiatives officielles dont les résultats les plus durables intéressent, au plan géographique, deux domaines. Alertée par l'ampleur du mouvement de colonisation et le succès de l'arachide dans les Terres Neuves, l'administration s'efforce de bloquer les défrichements ou, du moins, de limiter leur emprise, en soustrayant une partie du territoire du Ferlo occidental à l'invasion des agriculteurs. Elle répond aussi aux inquiétudes des Peul qui prennent à la même époque conscience du recul du domaine pastoral, de la dégradation des pâturages, de leur cantonnement progressif vers le cœur du Ferlo, et dont les protestations se multiplient, ponctuées d'actes de résistance contre l'installation de nouveaux villages. C'est en 1936 que sont délimités, en avant du front pionnier, d'immenses périmètres transformés en forêts classées et interdits aux défrichements. Englobant de préférence des plateaux où la présence de cuirasses ferrugineuses peu profondes rend les sols particulièrement vulnérables à l'érosion, ces forêts vont jouer un rôle efficace de frein à la vague pionnière ; c'est le cas surtout de celles de Déali, dans le Djolof occidental, de M'Bégué, entre les hautes vallées fossiles du Sine et du Saloum, enfin, à l'Est de la précédente, de la "réserve sylvo-pastorale" du Sine-Saloum. Le dessin actuel des Terres Neuves et la relative stabilisation du front pionnier doivent beaucoup à ces décisions (cf. fig. 24).

/p. 309/

Le seconde initiative intéressante de l'administration au cours des années précédant la dernière guerre mondiale, est une tentative pour organiser une colonisation officielle des Terres Neuves du Saloum avec le concours de paysans sérèr. L'objectif initial de cette opération était-il de décongestionner le Sine dont le surpeuplement préoccupait déjà les responsab1es ? Était-il d'assurer la présence, dans le domaine pionnier, de paysans réputés par la qualité de leurs techniques de culture et de les donner en exemple aux immigrants wolof ? S'agissait-il de contrebalancer l'influence des marabouts de Touba et d'éviter que les Terres Neuves ne deviennent exclusivement mourid ? Les trois hypothèses sont acceptables et ne sont en rien incompatibles. Ce que nous savons de cette entreprise [6] laisse à penser qu'elle avait essentiellement pour but d'implanter une colonie sérèr homogène au-delà du territoire déjà balayé par la vague mourid. Mais nous ignorons si elle procédait d'une politique conçue à l'échelle du territoire ou si elle résultait d'initiatives régionales dues aux seuls responsables du cercle du Sine-Saloum dont le commandement s'exerçait à la fois sur le pays sérèr et sur la partie

[5] Guinguinéo lui-même comporte un important quartier peuplé de Bambara ; mais, à la hauteur de cette gare, on ne trouve pas d'originaires du Mali à plus de l5 km de la voie ferrée, exactement au village de Diago.

[6] Aussi surprenant que cela soit, nous n'avons en effet eu accès à aucun document administratif intéressant cette question, ni à Kaolack ni à Saint-Louis. Sans doute de nouvelles recherches conduites dans les archives désormais centralisées à Dakar, seraient-elles moins infructueuses. Comme sur toutes les Terres Neuves, nos maigres connaissances proviennent donc uniquement de la recherche harassante et souvent décevante de témoins, poursuivie sur le terrain. Là encore, M. Fodé Diouf qui commandait aux environs de 1935 le canton de Kaffrine, a été pour nous un informateur particulièrement précieux.

méridionale du Ferlo [7]. C'est entre 1932 et 1936 que l'entreprise est conduite avec décision et méthode. Le premier acte en est le percement d'une route partant de Kaffrine perpendiculairement à la voie ferrée, droit vers le Nord. Cette piste ouvre la forêt à une trentaine de kilomètres à l'Est de la ligne alors atteinte par le front pionnier qu'il s'agit de devancer mais qui a déjà des avant-postes dans la région. Elle s'enfonce de trente-cinq à quarante kilomètres vers le Nord et elle est jalonnée de puits auprès desquels sont fondés de toutes pièces des villages tels que Donbol, Boulel, Diakhao-Saloum, Kouyané, etc. L'opération délicate est le recrutement des colons que l'on veut sérèr et issus des secteurs les plus peuplés du Sine. Elle est menée avec une énergie dont les familles intéressées ont gardé le cuisant souvenir. Devant l'attachement des Sérèr à leurs villages et leur refus de s'expatrier, les émigrants sont désignés d'office par les chefs de canton qui, au cœur du Sine, doivent en principe envoyer un ménage par famille dans /p. 310/ les Terres Neuves [8]. Combien de paysans furent ainsi transférés dans les forêts du Saloum ? Nous l'ignorons. Probablement plusieurs centaines de jeunes ménages chaque année pendant trois ou quatre ans. Mais beaucoup regagnèrent leur village, soit immédiatement, soit à la faveur de la guerre. L'approche du conflit, la résistance des intéressés et surtout, la discontinuité de l'action d'une administration dont le personnel était soumis à de fréquents changements, expliquent que l'affaire soit restée un épisode, clos dès le départ de ses initiateurs. Son résultat le plus important est qu'elle a informé les Sérèr, au prix de la rude expérience des migrants forcés, des possibilités que leur ouvraient les Terres Neuves. Les villages créés entre Kaffrine et Kouyané ont servi de points d'appui et de foyers d'accueil aux jeunes gens partant après guerre à la recherche de terrains de culture sur les franges du Ferlo. Il n'est pas abusif de regarder les mouvements d'émigration contemporains de certains paysans du Sine vers le Saloum comme le prolongement spontané du transfert autoritaire de leurs aînés.

3° Ralentissement du peuplement et stabilisation du front pionnier depuis 1945

La fin de la seconde guerre mondiale et l'accession au khalifat d'un troisième chef de la confrérie mourid, El Hadj Falilou M'Backé, l'actuel grand Sérigne, coïncident pour marquer l'ouverture d'une nouvelle période dans l'évolution des Terres Neuves. Depuis une vingtaine d'années, le peuplement du Ferlo occidental s'est poursuivi, mais à un rythme très sensiblement ralenti. Il semble surtout qu'il n'ait plus été marqué par des mouvements d'émigration massifs et subits et qu'il se développe avec une régulière continuité. Aucun document statistique ne nous permet malheureusement de le démontrer. Cette évolution a une première explication, d'ordre climatique. Depuis la guerre et surtout au cours des quinze dernières années, les régions les plus vulnérables du Cayor n'ont pas connu de séries d'années de sécheresse comparables à celles ayant provoqué les exodes de 1932 et de 1942 vers le Sud. Une relative sécurité climatique et même une accentuation sensible /p. 311/ des précipitations [9] dans les régions les plus sahéliennes du bassin de l'arachide leur ont évité de connaître les départs massifs qu'avait enregistrés la période précédente.

Mais les facteurs humains ont la principale responsabilité dans le ralentissement du peuplement des Terres Neuves et la relative stabilisation du front pionnier. Le classement de vastes périmètres forestiers a incontestablement enrayé la marche vers l'Est et incité, en particulier, les mourid à pratiquer des méthodes de culture plus sédentaires. Les terres défrichées depuis le début du siècle sont désormais occupées par un réseau de villages stables où vit une société paysanne équilibrée, de structure démographique identique à celle des villages de l'Ouest, et non plus par des campements de jeunes pionniers aventureux. Certes, il existe toujours d'innombrables installations de défricheurs où les disciples

---

[7] La chronique des Terres Neuves a retenu le nom de deux administrateurs ayant commandé le cercle de Kaolack entre 1932 et 1936, et à l'impulsion de qui est due cette politique de peuplement "dirigé" des Terres Neuves du Saloum par des paysans sérèr, MM. Louveau et Régnier.

[8] Les émigrants étaient transportés par les camions de la Société de prévoyance du Sine-Saloum (organisme para-administratif doté d'importants moyens, notamment grâce à son rôle de distributeur des semences d'arachide), installés dans des paillotes construites par l'administration, dotés d'un certain stock de vivres et dispensés d'impôts pendant un an.

[9] Louga, par exemple, n'a connu depuis 1948, année où les pluviomètres y avaient enregistré 288 mm de pluie, aucun hivernage ayant reçu moins de 300 mm. Le dernier relevé du Service météorologique publié en 1963 et portant sur la période 1931-1960 ne comporte de chiffres pour Louga que jusqu'en 1957. Au cours de la décennie 1948-1957, cette station a connu six années ayant totalisé plus de 450 mm, dont cinq plus de 600 mm, trois plus de 700 mm et une plus de 800 mm. Or la décennie précédente n'avait enregistré qu'une fois des précipitations supérieures à 600 mm.

des marabouts ont un comportement et une psychologie identiques à ceux des compagnons d'Amadou Bamba. Mais à l'arrière de ces avant-postes, la masse de la population des terres conquises depuis le début du siècle a vieilli et s'est fixée. Le triangle Diourbel - Touba - Darou-Mousti, par exemple, que nous avons désigné comme le berceau du mouridisme, offre aujourd'hui des paysages plus proches de ceux du vieux pays wolof que de ceux d'un domaine pionnier.

D'autre part, la croissance démographique des Wolof a trouvé, depuis 1945, un autre exutoire que la colonisation agricole : le développement des villes, en particulier de Dakar. Or le mouridisme contemporain est profondément marqué par cette évolution à laquelle il participe. Dès avant la guerre, les centres urbains comportaient un certain nombre d'adeptes de la confrérie, citadins convertis ou émigrants venus du Baol s'installer en ville. Dans certains centres, des quartiers purement mourid avaient même été créés de toutes pièces et systématiquement peuplés par des fidèles des marabouts de Touba. C'est le cas, par exemple, à Thiès où le marabout *Cheikh* Ibra Fall fondait, vers 1930, un quartier mourid et pratiquait une politique de lotissements, installant par milliers, en une communauté disciplinée et fervente, des fidèles arrivant du Baol. À Kaolack, c'est sur l'initiative de l'administration que les premiers mourid s'établissent autour de la ville comme maraîchers vers 1935. Les deux quartiers qu'ils créent alors à la périphérie de la /p. 312/ capitale du Sine-Saloum, sont aujourd'hui incorporés à la ville et les mourid sont devenus des citadins. Leur dynamisme leur a permis de s'assurer une place privilégiée dans la vie économique de la cité. Pratiquement tout le commerce de détail, notamment des produits alimentaires, est entre leurs mains.

Dans les années qui ont suivi la dernière guerre, un autre mouvement a pris une remarquable ampleur : la migration des jeunes disciples des marabouts mourid vers les villes, en saison sèche. Au lieu d'être employée à de nouveaux défrichements, la main-d'œuvre des villages pionniers s'est trouvée orientée par ses propres cadres vers les centres urbains dont l'incessante expansion procure d'importantes possibilités d'embauche, notamment en période de traite. Les citadins appartenant à la confrérie offrent à ces jeunes gens une structure d'accueil et leur trouvent d'autant plus facilement du travail qu'ils tiennent un rôle important dans l'économie des grandes cités, notamment dans le secteur commercial. Un grand nombre des disciples des marabouts de Touba a désormais une double activité professionnelle. Groupés dans leurs villages de culture en hivernage, ces jeunes célibataires gagnent la ville dès l'achèvement des récoltes. Ils y passent la saison sèche, à la charge de la communauté mourid qui a pour mission de les entretenir en utilisant leurs services et, si possible, de leur procurer un travail salarié. En mai ou juin, ils regagnent leurs villages du Ferlo occidental. Certains de ces jeunes gens enfin se fixent en ville avec l'accord de leurs chefs spirituels. C'est ainsi que Dakar est devenu le principal pôle d'attraction pour les migrants saisonniers en provenance des Terres Neuves ; ils ont fait d'elle, en moins de vingt ans, la plus grande ville mourid du Sénégal [10]. En somme, le développement urbain a entraîné un véritable détournement des mouvements de migration issus du pays wolof traditionnel au détriment du front pionnier. De plus, l'essor des villes prive tout particulièrement les fondations mourid d'une partie notable de leur main-d'œuvre la plus dynamique durant la saison sèche, période naguère consacrée à l'attaque de la forêt et à la progression des défrichements.

Un nouveau trait marque l'évolution des Terres Neuves depuis vingt ans : la politique de l'eau pratiquée sur des bases et surtout avec une ampleur nouvelles, grâce à la mise sur pied d'un service spécialisé doté d'importants moyens financiers par le Fonds d'Investissements /p. 313/ pour le Développement Économique et Social et les organismes qui l'ont relayé [11]. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les villages des Terres Neuves n'étaient alimentés en eau que par des puits profonds de 50 à 80

[10] Il est utile d'ajouter, bien que cette question n'intéresse pas directement notre sujet, que les grands marabouts de Touba participent personnellement au développement urbain, notamment par des investissements importants dans les quartiers neufs de Dakar.

[11] Il s'agit du Service de l'hydraulique devenu en quelques années un des départements les plus actifs de la Direction générale des travaux publics, créé et organisé à l'échelle de la Fédération de l'A.O.F., à partir de 1949, par M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Pierre Merlin. L'œuvre de ce Service a surtout donné lieu à des rapports techniques non publiés, mais l'on en trouvera un aperçu synthétique soit sous la plume de Pierre Merlin lui-même (par exemple, "L'équipement hydraulique de l'A.O.F.", dans *Marchés tropicaux du monde*, numéro spécial du 22 mars 1958, p. 766-775), soit dans le numéro spécial consacré à l'Afrique noire par la revue *Terres et Eaux*, n° 38, 1er et 2e trimestres 1962).

mètres, atteignant généralement les nappes localisées dans le Continental Terminal ou à sa base. Ces puits fragiles, d'exploitation pénible, sujets à de fortes variations de niveau, donnant parfois une eau saumâtre, limitaient le développement numérique des installations sédentaires et faisaient souvent planer sur elles une véritable insécurité. Quant aux habitants traditionnels, les Peul, c'est par la mobilité et les mouvements de transhumance qu'ils faisaient face - et continuent pour la plupart à faire face - à la pénurie d'eau dans le Ferlo en saison sèche, tandis qu'en hivernage ils se contentent d'utiliser les flaques superficielles semées par les pluies dans les moindres dépressions topographiques.

Le seul moyen d'assurer aux établissements humains, à l'Est du 16^{e} degré de longitude, une alimentation en eau abondante et ininterrompue, est de mobiliser les ressources de la nappe emmagasinée dans les sables du Maëstrichtien, située à une profondeur moyenne de l'ordre de 250 mètres. La technique des forages profonds permettant d'atteindre cette nappe et d'y puiser, avait été mise au point dès avant-guerre mais la plupart des installations alors réalisées intéressaient les escales de la voie ferrée. Seuls quelques gros villages des Terres Neuves, comme M'Bar et Sadio, avaient été dotés d'équipements profonds et de réservoirs.

C'est à partir de 1948 qu'est mis en application un programme de forages intéressant l'ensemble du Ferlo, depuis le Saloum jusqu'à la vallée du Sénégal. Les objectifs de ce programme sont avant tout pastoraux. Il s'agit d'améliorer les conditions d'exploitation par les troupeaux peul des immenses réserves forestières du Ferlo en les dotant d'un réseau de points d'eau de saison sèche et de faciliter les mouvements de transhumance et de commercialisation du bétail en jalonnant de forages profonds les principaux axes de circulation traditionnels. Si la quarantaine d'équipements réalisés en une quinzaine d'années intéresse, pour le plus grand nombre, soit le Nord du Djolof (notamment les routes /p. 314/ du bétail conduisant de la vallée du Sénégal à Linguère), soit le cœur du Ferlo, l'un et l'autre situés en marge de notre champ d'étude, certains d'entre eux ont eu des effets directs sur l'évolution de la zone conquise par les cultivateurs depuis le début du siècle. Du seul point de vue agricole, la politique de l'eau (qui ne comporte pas seulement les forages, mais l'amélioration des puits) a abouti à deux types de résultats. D'une part, elle a permis à un certain nombre de villages d'enregistrer une importante croissance de leurs effectifs et elle a assuré à leur population une indéniable amélioration de ses conditions de vie, notamment en saison sèche. Dans toute la zone balayée par le front pionnier avant 1939, forages et puits ont entraîné à la fois augmentation de la densité et stabilisation de la population. D'autre part, ceux des forages profonds qui sont établis à l'avant du front pionnier mais en marge des forêts classées, ont constitué autant de centres d'attraction pour les agriculteurs, Les mourid notamment ont profité de la création de ces nouveaux points d'eau pour prendre l'initiative de nouvelles fondations pionnières. Tous les forages localisés à la périphérie des forêts classées qui bloquent la marche vers l'Est des défricheurs, sont devenus des foyers mourid. Nous évoquerons plus loin les délicats problèmes que soulève l'affrontement entre ces colons et les pasteurs peul à l'intention de qui les forages en question avaient été créés.

L'équipement du Ferlo occidental en points d'eau abondamment approvisionnés a donc orienté et comme canalisé les déplacements récents du front pionnier. Le dessin actuel de celui-ci répond à la fois à la délimitation des forêts classées et à la localisation des forages. C'est sur les limites des forêts classées que se calquent ses frontières les plus occidentales. C'est autour des forages que se groupent ses avant-postes les plus profondément avancés vers le cœur du Ferlo. Les forêts de Déali et de M'Bégué forment ainsi, au centre des Terres Neuves, deux poches de résistance encore totalement réservées aux Peul. Les vallées fossiles du Ferlo, du Sine et du Saloum sont autant de couloirs jalonnés d'équipements hydrauliques où la pénétration wolof, et spécialement mourid, est déjà solidement implantée jusqu'aux forages de Barkedji pour la première, de Gassane pour la seconde, de Ribo, enfin, pour la plus méridionale (cf. fig. 24).

Dernier facteur, localisé mais intéressant, tendant à donner à l'évolution des Terres Neuves, au cours des vingt dernières années, une tonalité particulière : l'intervention technique des Services de l'Agriculture. Cette intervention a débuté, en 1947, avec la création du "Bloc Expérimental de l'Arachide" installé à Boulel, à une vingtaine de kilomètres au Nord de Kaffrine, dans la région ouverte à l'agriculture pionnière /p. 315/ par la tentative d'installation forcée de colons sérèr, dans les

années ayant précédé la guerre. L'objectif initial des créateurs du Bloc expérimental de Boulel était la mise au point des méthodes et du matériel nécessaires à l'implantation au Sénégal de puissantes unités de culture mécanisée assurant une production massive d'arachide en marge du domaine de l'agriculture traditionnelle. Il était aussi de préciser les conditions dans lesquelles les cultivateurs des terres récemment défrichées pourraient être associés à ce type d'entreprise, d'étudier comment les exploitations des villages pionniers pourraient être progressivement et partiellement mécanisées. Il était enfin d'amorcer la formation technique des cadres autochtones nécessaires à cette mécanisation.

Blanc essai technique sur le terrain, centre d'expériences agronomiques de grande envergure, unité de production destinée à faire école, le "Bloc Expérimental de l'Arachide" était enfin localisé de telle manière qu'il intéresse directement la colonisation mourid à qui il devait offrir l'exemple d'une entreprise moderne réalisant une exploitation permanente du sol au cœur d'une zone balayée par les défrichements itinérants de l'agriculture pionnière.

Cet intérêt porté au mouvement de colonisation mourid s'est trouvé traduit, dès le démarrage du Bloc Expérimental, par l'appel à la collaboration d'un des grands marabouts de Touba à qui fut confié le soin de fournir la main-d'œuvre indispensable. Dans l'esprit des promoteurs de l'expérience, la participation des mourid répondait plus ou moins clairement à trois intentions. En premier lieu, le concours immédiat de plusieurs centaines de travailleurs disciplinés était nécessaire pour lancer, malgré de rudes conditions matérielles et dans une région presque vide, une entreprise délicate ; l'appel à un chef mourid simplifiait un recrutement qui eut demandé de longues démarches s'il avait été opéré auprès de cultivateurs isolés. En second lieu, on escomptait que Boulel allait, pendant quelques années au moins, polariser les migrations mourid et contribuer à l'arrêt des défrichements désordonnés qu'elles entraînaient ; le Bloc de l'arachide devait donc aider à la stabilisation du front pionnier. Enfin, le "collectivisme" mourid était regardé comme une base possible à la transformation de l'entreprise en une organisation coopérative capable de prendre ultérieurement en charge et d'assurer la gestion et la rentabilité d'un équipement lourd, en particulier de celui qui allait réaliser les défrichements puis les grosses opérations mécanisées de préparation des terrains de culture.

Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure le "Bloc Expérimental de l'Arachide" a contribué à limiter les défrichements spontanés

---

/pp. 316 et 317/

Figure 24 - Le domaine des "Terres Neuves" et la marche du front pionnier.

1. Territoire partagé entre les agriculteurs wolof et sérèr au milieu du XIX^{e} siècle. - 2. Territoire balayé par l'agriculture pionnière depuis la fin du XIX^{e} siècle. 3. Forêts classées. 4. Principaux forages profonds. 5. Situation actuelle du front pionnier

---

/p. 318/ des mourid, c'est-à-dire d'affirmer qu'il a, par sa seule présence, endossé une responsabilité directe dans la stabilisation du front pionnier. Ce constat est d'autant plus délicat à dresser que la collaboration de la confrérie avec les techniciens de Boulel n'a duré que jusqu'en 1953. À cette date et pour des raisons que nous comprendrons plus loin, la participation des mourid a été regardée comme un échec et Le Bloc a fait appel à la main-d'œuvre familiale de paysans indépendants et responsables.

Ce changement préparait la transformation de l'entreprise en un Secteur Expérimental de Modernisation Agricole (S.E.M.A.) des Terres Neuves, qui allait s'efforcer de promouvoir des formules moins ambitieuses et plus réalistes d'association des paysans à la culture mécanisée, en réduisant progressivement la part de la motorisation au bénéfice de la traction animale [12].

[12] Nous jugeons inutile de faire ici l'histoire de l'entreprise de culture mécanisée de Boulel, non seulement parce que, à l'échelle de notre étude, elle représente un cas exceptionnel et très limité, mais parce que nous avons déjà évoqué ailleurs ("L'arachide au Sénégal", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, juillet-septembre 1951, p. 204-236) son démarrage et surtout parce

Mais nous intéresse seulement ici le ralentissement de la marche vers l'Est, au cours des quinze à vingt dernières années. Sur ce plan, l'expérience de Boulel a eu pour effet d'intéresser les principaux chefs du mouridisme à la modernisation de l'agriculture et d'attirer leur attention sur la possibilité qui s'offrait à eux d'enraciner leurs propres exploitations et d'en accroître la productivité en s'inspirant des techniques mises au point à Boulel. Chacun des principaux responsables de la confrérie (spécialement le *khalife* lui-même, son frère Bassirou M'Backé qui avait fourni la main-d'œuvre initiale au Bloc, et son neveu *Cheikh* M'Backé) s'est équipé en tracteurs et en matériel de culture et a orienté ses efforts, du moins pendant quelques années, vers la mécanisation de ses exploitations personnelles plutôt que vers la conquête de nouvelles surfaces. Que ces entreprises, d'ailleurs très limitées, soient rentables (on peut en douter compte tenu de la situation du marché de l'arachide depuis une quinzaine d'années) ou qu'elles ne le soient pas (les méthodes de gestion sont telles que les intéressés eux-mêmes ne le savent pas), l'essentiel est, d'une part, que le tracteur est devenu pour les chefs du mouridisme un indispensable élément de prestige, d'autre part, que l'exemple donné par l'entreprise de Boulel contribue à expliquer le ralentissement, pendant la période considérée, de l'extension vers l'Est du domaine des Terres Neuves.

/p. 319/

Il convient enfin de préciser que le domaine pionnier, s'il s'est stabilisé, garde des frontières mouvantes et floues. Mouvantes parce que sans cesse soumises à la pression des cultivateurs dont les cadres les plus influents, les chefs religieux, obtiennent parfois que certains périmètres forestiers soient déclassés et livrés à leurs disciples. Mouvantes aussi parce que, entre les forêts classées, la progression des défrichements se poursuit, notamment sur le flanc méridional du Ferlo, parallèlement à la voie ferrée de Kaffrine à Tambacounda. C'est là, nous le savons, que les ressources en eau tant pluviale que souterraine sont les moins précaires et les moins inaccessibles. Le front pionnier se glisse, par exemple, à la hauteur de Koungheul, entre la réserve sylvo-pastorale du Sine-Saloum et la forêt classée de Panal. Ses éléments les plus avancés ont même atteint le Sénégal oriental ; le Kalonkadougou, canton occidental de la région de Tambacounda, compte déjà, répartis entre plusieurs dizaines de villages, des immigrants wolof relevant des marabouts de Touba, au nombre de plusieurs milliers (cinq à six d'après certaines estimations).

Le front pionnier reste, d'autre part, très flou ; il n'a un tracé précis qu'au contact des forêts interdites aux défrichements. Partout ailleurs, il présente un dessin en pointillé, fait de clairières semées le long des pistes, dans les vallées fossiles et aux environs des points d'eau. Ces clairières rongent peu à peu la forêt, essaiment, se rejoignent, progressant en taches d'huile et non pas, ou rarement, selon le schéma linéaire qu'évoque la notion de "front" et sa transcription sur des cartes à petite échelle. Ce caractère s'affirme à mesure que l'on s'enfonce davantage vers l'Est. Plus on gagne, en effet, vers le cœur du Ferlo, plus les nappes d'eau sont profondes et plus le peuplement s'opère de manière ponctuelle. C'est dire que plus les installations nouvelles sont audacieusement lancées en avant du front pionnier, plus elles sont étroitement localisées à portée immédiate des forages profonds.

Le développement de la conquête des Terres Neuves a donc connu, depuis le début du siècle, trois phases distinctes que ne sépare aucune solution de continuité mais qui sont toutes les trois marquées par des caractères géographiques vigoureux. Cette annexion à l'espace agricole d'un domaine considérable a presque doublé la surface du bassin de l'arachide en un demi-siècle environ. Elle est à peu près exclusivement l'œuvre des Wolof dont elle exprime le dynamisme démographique mais surtout l'étonnante mobilité et la remarquable aptitude à la conquête de l'espace. Il est infiniment regrettable que les lacunes /p. 320/ de la documentation [13] ne permettent pas de fixer avec précision l'importance

---

qu'on trouvera une étude approfondie du Bloc, de ses réalisations et de ses problèmes tant techniques et agronomiques que sociaux, dans l'article de P. Bouchet : "Le secteur expérimental de modernisation agricole des Terres Neuves de Boulel", *L'agronomie tropicale*, mars-avril 1955, p. 174-216, auquel nous renvoyons.

[13] Aux difficultés habituelles relatives à l'imprécision et à la rareté des statistiques démographiques, s'ajoutent ici des obstacles nouveaux : a) la mobilité de la population qui rend les recensements plus discutables qu'ailleurs, et qui se traduit notamment par le fait qu'un grand nombre de cultivateurs passant l'hivernage dans les Terres Neuves, continuent à être recensés dans leur village d'origine où ils retournent en saison sèche ; b) l'imprécision des limites du domaine conquis depuis le

de la population établie à l'emplacement des forêts du Ferlo occidental ni surtout de comparer les effectifs actuels du peuplement des Terres Neuves à ceux du début du siècle. Indiquons seulement, comme ordre de grandeur estimatif et pour donner une idée de l'ampleur du mouvement de colonisation, que, du Nord de Darou-Mousti à l'Est de Kaffrine, le domaine agricole balayé par le front pionnier depuis le début du siècle doit rassembler une population de près de 300 000 habitants. Avant le déclenchement de la marche vers l'Est, c'est probablement à quelques milliers, peut-être à une ou deux dizaines de milliers, que devait s'élever le nombre des pasteurs occupant la même zone.

De tels résultats trouvent leur explication profonde dans l'extraordinaire efficacité de l'organisation du mouridisme. Ni les équipements mis en place par les autorités administratives (et dont beaucoup n'ont fait que suivre et assurer la progession des cultivateurs), ni le succès de l'économie mercantile basée sur l'arachide, ne peuvent à eux seuls rendre compte de l'ampleur et de la rapidité de la colonisation du Ferlo occidental. De plus, l'actuelle situation de la région conquise depuis un demi-siècle n'est pas la simple conséquence de l'irruption de l'agriculture pionnière dans une zone jusque-là forestière. Ses caractères les plus originaux tiennent à la présence de la confrérie, à l'encadrement qu'elle assure à de nombreux villages, au climat humain qu'elle fait régner, aux objectifs qu'elle assigne à ses adeptes. Face aux terroirs de l'Ouest occupés par des paysanneries enracinées, riches en traditions, mais brutalement décapitées à la fin du XIX^{e} siècle ou progressivement privées de leurs cadres par l'évolution politique et sociale des dernières décennies, les franges orientales du bassin de l'arachide offrent l'exemple d'une société puisant dans une interprétation originale de l'islam les sources d'une organisation qui a renouvelé et décuplé le remarquable expansionnisme territorial manifesté par les Wolof tout /p. 321/ au long de leur histoire, et l'étonnante capacité assimilatrice de leur culture et notamment de leur langue.

A. L'organisation du mouridisme

Pour comprendre le mouridisme, il convient d'abord de garder en mémoire les circonstances historiques qui ont présidé à sa naissance. Nous avons vu comment Amadou Bamba a pu objectivement apparaître à la société wolof de la fin du XIX^{e} siècle comme l'héritier de la monarchie du Cayor [14]. À bien des titres, la confrérie qu'il a fondée a pris le relais de l'organisation wolof traditionnelle dont les méthodes d'encadrement ont été largement transposées du plan politique au plan religieux. Mais il serait faux de voir simplement dans le mouridisme une sorte de mouvement patriotique wolof. Il est fondamentalement d'essence religieuse, ce qui confère à sa hiérarchie interne une rigueur et une efficacité que n'avaient pas, ou n'avaient plus, les anciennes structures politiques. Les sources du mouridisme sont avant tout d'ordre doctrinal. Elles résident dans une interprétation du Coran dont Amadou Bamba et ses successeurs ont tiré un certain nombre de règ1es de vie auxquelles leurs adeptes acceptent de se soumettre.

Loin de nous la prétention d'analyser la confrérie comme voie religieuse, d'étudier ses rapports avec les ordres auxquels la rattache la chaîne mystique de son fondateur (en particulier la Khadria), encore moins de porter un jugement sur son orthodoxie réelle et même sur son degré d'imprégnation par l'héritage culturel wolof. C'est volontairement que nous limitons notre exposé aux aspects du mouridisme ayant un retentissement direct sur son rôle géographique, tant dans le développement et la marche du front pionnier que dans l'organisation actuelle des régions qu'il a le plus efficacement contribué à annexer au domaine de l'agriculture.

---

début du siècle, y compris sur sa lisière occidentale où il est très difficile de fixer le tracé exact de la ligne de départ de la colonisation car les témoins d'événements datant du début du siècle se font rares ; c) le fait que les dénombrements ne distinguent plus l'appartenance ethnique des recensés, ce qui empêche de soustraire du chiffre de la population les Peul que l'on peut considérer comme autochtones. Ajoutons qu'au Nord du front pionnier, dans le Djolof, où l'ancien domaine agricole était jadis formé d'îlots dispersés au milieu d'un espace démesuré livré à la vie pastorale, il est impossible de distinguer, parmi les Wolof, anciens occupants et colons.

[14] Cf. ci-dessus, chapitre 2.

1° Les principes

Le premier caractère de la Voie prêchée par Amadou Bamba qui a directement marqué son orientation, est sans doute le mysticisme. La vie, l'œuvre écrite et les prédications du *Sérigne*, sont celles /p. 322/ d'un contemplatif. Ses contemporains, non seulement ses fidèles les plus enthousiastes, mais les observateurs étrangers à l'islam, ont vu en lui un homme de Dieu, convaincu de sa mission, et dont l'enseignement et la conduite personnelle attestaient la profonde piété, la vie intérieure intense, le désintéressement et même l'ascétisme. P. Marty dont le témoignage reste essentiel [15], résume dans ces formules les préceptes de la doctrine d'Amadou Bamba : "recueillement de l'âme et application de toutes ses forces contemplatives vers la grandeur de Dieu aboutissant à l'extase religieuse ; fusion intime de la créature dans la divinité ; anéantissement en Dieu". Ce mysticisme se fonde sur une interprétation rigoriste et intransigeante des textes sacrés, ne laissant place à aucune tolérance, à aucune concession ni à aucune faiblesse. Chez le fondateur de la confrérie lui-même, il a sans nul doute été exacerbé par la solitude et les humiliations de l'exil "qui en Islam reste le thème favori de la méditation mystique" [16]. Sur ce plan, en quelque sorte théorique, le mouridisme est conservateur et d'une stricte orthodoxie ; sa fidélité à la tradition de la *Sunna* éclate à travers toute l'œuvre d'Amadou Bamba, notamment dans son ouvrage sur "les clefs qui ouvrent le paradis et ferment l'enfer".

/p. 323/

Au plan géographique, le mysticisme qui imprègne l'islam mourid a eu, et a toujours de profondes répercussions. Nous retiendrons les plus significatives. La première nous paraît être la suivante : le mysticisme a puissamment contribué à faire des mourid des pionniers, des défricheurs de forêt vide, soucieux de trouver dans l'isolement et le contact intime avec la nature des conditions propices à la vie intérieure, à la méditation, à la prière. Ce trait ne s'applique pas seulement aux apôtres du début du siècle ; aujourd'hui encore, c'est aux avant-postes du front pionnier que les jeunes mourid reçoivent leur éducation, menant, dans des villages sans femmes, une vie ascétique ponctuée par les chants collectifs et les prières nocturnes.

La seconde conséquence de l'accent mystique de la doctrine mourid est la tendance à l'abdication de la personnalité, du moins chez la masse des fidèles. Sans doute les individus les plus instruits et les tempéraments les plus religieux trouvent-ils dans la vie mystique l'occasion et le moyen d'affermir leurs vertus, d'exalter leurs dons, d'assurer leur maîtrise de soi, de forger des croyants à toute épreuve. Mais, pour la masse non instruite des disciples, une telle orientation de l'activité religieuse entraîne l'abandon de toute réflexion personnelle, de toute participation individuelle et, au contraire, la recherche de l'extase collective dans l'abnégation de soi et le renoncement à toute responsabilité et à toute initiative. Ce trait rend compte, en particulier, de l'extraordinaire disponibilité qui caractérise le

---

[15] Depuis le livre de P. Marty (*Études sur l'islam au Sénégal...*), la bibliographie sur le mouridisme est restée extrêmement maigre. Outre les ouvrages généraux sur l'islam précédemment cités, les seules études récemment imprimées se réduisent à deux articles : Abel Bourlon, "Actualité des mourides et du mouridisme" (*L'Afrique et l'Asie*, 1959, 2e trimestre, p. 10-30) et Vincent Monteil, "Une confrérie musulmane : les mourides du Sénégal" (*Archives de sociologie des religions*, 1962, n° 14, p. 77-102). On consultera également le dossier publié par le Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes, sous le titre *Notes et études sur l'islam en Afrique noire* (Paris, 1962, J. Peyronnet et Cie, 194 p.), où l'on trouvera, outre la réimpression de l'article de A. Bourlon, une note de F. Quesnot, intitulée "Influence du mouridisme sur le tidjanisme" (p. 117-125) et, du même auteur, sous le titre "Les cadres maraboutiques de l'islam sénégalais", p. 131-194, une sorte de "Bottin du monde religieux sénégalais" bien documenté, mais émaillé de jugements subjectifs, qui complète et met à jour les renseignements du rapport du lieutenant Lucien Nekkach, déjà cité.

Parmi les documents non imprimés mais accessibles, les problèmes mourid ont été abordés, dans un esprit très différent, par les deux rapports les plus importants dont l'économie sénégalaise a fait l'objet depuis la dernière guerre : celui de R. Portères (*Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal...)* et celui de la CINAM-SERESA (Dakar 1960), dans le fascicule intitulé : *la Région arachidière, première partie ; étude régionale*. Le rapport Portères comporte une dénonciation vigoureuse du système social mourid et de ses conséquences agraires. Les pages consacrées aux mourid par le rapport CINAM-SERESA, dues à Michel Villeneuve, s'efforcent, au contraire, à la compréhension. Elles sont certainement, avec celles de J.-L. Boutillier consacrées à la Haute Casamance, les plus solides, les mieux informées et les mieux écrites, de ce volumineux et très inégal rapport. Nos observations sont, dans l'ensemble, convergentes bien que nos conclusions diffèrent sérieusement sur certains points. Michel Villeneuve insiste, par exemple, sur la tolérance mourid à l'égard des autres confréries et des autres religions et conclut : "Point de mysticisme, point de rigueur... mais un esprit positif, pragmatique... " et pense par ailleurs que, malgré leur nombre, les *dara* n'ont pas sur le plan agricole l'importance que nous leur attribuons.

[16] Vincent Monteil, "Une confrérie musulmane...".

comportement des membres de la confrérie et qui est à la base de son efficacité. Les vertus cardinales des mourid, surtout celles qui ont une résonance sociologique, s'enracinent donc dans l'interprétation mystique de la foi et de la tradition.

Par un étrange paradoxe enfin, le mysticisme explique le succès même du mouridisme auprès des catégories sociales les plus déshéritées à qui il est moins demandé de s'instruire que d'adhérer, de pratiquer individuellement que de prendre part à des élans collectifs ; il éclaire en même temps la rapidité des progrès de la confrérie en autorisant l'étonnante contradiction que l'on peut relever entre l'orthodoxie rigoureuse de la Voie d'Amadou Bamba et le syncrétisme qui marque les croyances des disciples et facilite leur ralliement. Ainsi s'explique que le mouridisme apparaisse à la fois comme une religion de masse et comme la religion d'une élite.

La seconde originalité doctrinale de la confrérie mourid réside dans l'exaltation du travail, particulièrement du travail de la terre, /p. 324/ puisqu'elle a historiquement pris naissance dans une société rurale [17]. Qu'Amadou Bamba ait ou non lancé lui-même, comme le rapporte la tradition, des formules lapidaires telles que "qui travaille prie" ou bien "le travail, c'est la prière" (formules, à vrai dire, assez peu conformes à son langage poétique), peu importe. Le fait est que lui-même et ses successeurs ont dénoncé dans l'oisiveté la source de tous les désordres personnels et collectifs, ont assigné au travail un pouvoir sanctifiant et qu'ils en ont fait l'instrument essentiel des vertus mourid, de la purification, du renoncement aux satisfactions temporelles, de l'oubli de soi. La valeur spirituelle reconnue au travail contribue à rendre compte du rôle capital joué par le mouridisme dans l'expansion du domaine agricole wolof. Ce travail prend, d'autre part, une exceptionnelle efficacité si l'on souligne qu'il est, dans toute la mesure du possible, communautaire. C'est alors seulement qu'il atteint sa pleine signification et porte, au plan spirituel, tous ses fruits. Conjuguée avec le mysticisme, cette exaltation du travail peut représenter la base des entreprises les plus audacieuses, des sacrifices les plus émouvants ; elle peut aussi servir d'appui aux déviations les plus dangereuses, à l'exploitation la plus redoutable de la ferveur populaire. Elle met, dans tous les cas, entre les mains des chefs de la confrérie une puissance économique d'autant plus impressionnante qu'ils en peuvent disposer en toute souveraineté.

La troisième assise de la doctrine mourid est, en effet, constituée par la totale soumission du disciple à la volonté de son *cheikh*, de son guide spirituel. Sur cette vertu d'obéissance, Amadou Bamba s'est lui-même clairement exprimé. Elle n'a pas seulement une valeur éducative et sociale ; elle est d'abord un moyen d'entrer en communication avec la hiérarchie des saints et des prophètes et finalement avec Dieu. Entre la puissance céleste et le simple fidèle, le *cheikh* est un maillon irremplaçable "car celui qui n'a pas de *cheikh* comme guide spirituel, Satan est son *cheikh* partout où il va" [18]. Sans cesse reviennent sur les lèvres et dans les écrits du fondateur, les exhortations aux mourid pour qu'ils s'abandonnent totalement entre les mains de leurs *cheikh*, pour qu'ils leur manifestent un attachement sans faille, pour qu'ils domptent

---

Entre pp. 324 et 325

Recto : Planche n° 17 - Dans les Terres Neuves septentrionales : paysage totalement dépouillé avec *dara* mourid implanté sur ses champs (environs de Darou Mousti) - Dans les terres Neuves du Saloum, colonisation familiale en forêt soudanienne (environs de Boulel) - Culture du mil sous peuplement résiduel du *dimbo* au Nord de Kahone

[17] Nous croyons, en effet, que c'est le travail en tant que tel qui est pour le mouridisme un instrument de progrès spirituel et de sanctification, et non pas seulement le travail de la terre comme on le dit souvent. Témoin cette citation d'El Hadj Falilou M'Backé, actuel khalife général de la confrérie qui, inaugurant en 1963 la mosquée de Touba, déclarait : "Cette mosquée est le symbole du travail incessant, du labeur inlassable, de l'effort continu, de la persévérance et de la ténacité des mourid. Chaque pierre, chaque centimètre cube de cette masse de béton, représente une goutte de sueur offerte en hommage à Dieu par un fervent adepte".

[18] Extrait des "Itinéraires du Paradis" d'Amadou Bamba, cité par V. Monteil : "Une confrérie musulmane...".

Verso : Planche n° 18 - Le problème de l'eau : en haut l'attente auprès des puits dans le Djolof ; en bas, la concentration des troupeaux autour des forages profonds (Sadio)

/p. 325/ leurs passions, brisent leur volonté et trouvent le chemin de la sainteté dans l'accomplissement des directives de leurs marabouts. "Cherche, ô mon frère, l'armure du mourid auprès de notre *cheikh*, le *khalife* bien dirigé". Ou bien, plus clairement encore : "Suis ton marabout avec l'acharnement que met le lion à suivre sa proie... suis-le comme le chien suit son maître" [19], écrit lui-même le premier *Sérigne*.

Ce principe de la fidélité absolue du croyant à l'égard de son maître, de l'obéissance sans réserve à ses ordres, serait inspiré de l'attitude dont faisaient preuve ses premiers compagnons à l'égard du Prophète. L'application littérale qu'en font les mourid s'inscrit dans la tradition la plus pure de la société wolof coutumière, strictement hiérarchisée et cloisonnée. L'attachement personnel du disciple à son *cheikh* retentit sur tous les aspects de la vie mourid. De la responsabilité du maître au plan spirituel découle, pour le fidèle, une étrange liberté religieuse : plus il abdique sa personnalité, plus il délègue le soin d'assurer son salut et plus il bénéficie de dispenses, moins il est tenu à la participation personnelle aux manifestations du culte, à la pratique religieuse. Au plan matériel, soumission et attachement à son marabout assurent au disciple la sécurité et tendent à faire de lui un homme sans besoins, indifférent aux biens matériels, d'autant plus désintéressé qu'il est plus irresponsable. "Sois comme le petit âne chargé de mil, qui ne mangera pas la charge qu'il porte" [20], dit Amadou Bamba dans sa langue imagée. Ce dépouillement qui fait le vrai mourid, rend compte de la richesse des chefs de la confrérie, de la concentration entre leurs mains d'énormes moyens qui garantissent à leur tour à la masse des fidèles le bénéfice d'une extraordinaire solidarité à propos de laquelle on a parfois évoqué un communisme mourid. On pressent à quelles conséquences sociales et économiques aboutit l'étrange partage des tâches qui attribue à une minorité de chefs le soin d'assurer les intérêts spirituels des croyants tandis que ceux-ci trouvent leur joie intérieure dans l'obéissance passionnée aux ordres de leurs *cheikh*, se sanctifient par le travail au service d'un islam vivant et incarné, et recherchent jusque dans le déchaînement de leurs forces physiques l'occasion de fouetter leur ferveur mystique.

Appliqués à une société déjà stratifiée dès le départ par son recrutement, ces principes assurent au mouridisme une cohésion, une discipline, et une solidarité qui rendent compte de la véritable fascination /p. 326/ exercée par les marabouts de Touba sur le peuple wolof et dont on retrouve l'expression concrète dans l'organisation et la vie matérielle de la confrérie.

2° Une structure pyramidale

La structure de la société mourid repose sur une hiérarchie aussi simple que rigoureuse. Au sommet, le chef suprême est représenté par le khalife général, Amadou Bamba d'abord, puis ses successeurs. Véritable clé de voûte de l'ordre, il réunit entre ses mains des pouvoirs qui tiennent à la fois de la plus haute autorité spirituelle, du chef traditionnel, et de l'animateur économique le plus moderne ; il dirige l'ensemble du mouvement depuis Touba, devenue non seulement la ville sainte, mais la capitale administrative du mouridisme. Au-dessous de lui, le deuxième niveau est représenté par une série de grands marabouts, parents ou fidèles de la première heure du fondateur. Chacun d'eux a une installation à Touba, mais la plupart résident habituellement au cœur de leur zone personnelle d'influence, à proximité des terrains de culture qu'ils font exploiter directement, dans la région où eux-mêmes et leurs aînés ont implanté le mouridisme et fondé des villages. Entre ces grands marabouts difficilement accessibles à la masse des fidèles et ces derniers, s'intercalent un grand nombre (plusieurs centaines, croyons-nous) [21] de marabouts qui constituent l'encadrement direct du mouvement. À l'échelle du village ou du groupe de villages qu'ils ont en charge, ces *cheikh* ont des pouvoirs qui participent de ceux des grands marabouts ou du *khalife* lui-même ; ils sont à la fois des guides spirituels et des chefs

---

[19] Extrait des "Itinéraires...".
[20] Cité dans P. Marty, *Études sur l'islam au Sénégal*, T. I.
[21] En 1952, Lucien Nekkach estimait le nombre des *cheikh* mourid à deux cents.

temporels. S'ils délèguent eux-mêmes à des agents d'exécution certains pouvoirs, ceux-ci sont fractionnés et ne s'appliquent qu'à un domaine particulier, à des tâches concrètes. Enfin, la base de la pyramide est représentée par la masse des fidèles, les talibé. À quel nombre évaluer actuellement les adhérents de la confrérie ? Il est impossible de l'établir, non seulement en raison de l'absence de toute donnée statistique chez les intéressés, mais aussi compte tenu, d'une part, du fait que les terres conquises depuis le début du siècle abritent d'importantes minorités appartenant à d'autres mouvements, notamment des tidjane, d'autre part, de l'expansion spatiale du mouridisme qui a gardé d'importantes positions dans le Cayor et pris solidement pied dans les villes. C'est certainement à plusieurs centaines de milliers, probablement à un chiffre dépassant un demi /p. 327/ million, que se monte le total des Sénégalais et des Sénégalaises placés aujourd'hui dans l'obédience directe des marabouts mourid [22].

Un point intéressant et délicat de cette organisation est la désignation des *cheikh*. Leur multiplication est la conséquence même de la croissance numérique de l'ordre ; elle répond aux nécessités d'un encadrement beaucoup plus serré que dans les autres confréries. Selon les conditions dans lesquelles ils sont choisis, investis et contrôlés, ils peuvent tantôt être regardés comme les responsables les plus efficaces de la cohésion de l'ordre, tantôt faire peser sur lui des risques d'émiettement, de déviation et d'affaiblissement. Si, au sein des grandes familles issues directement des fondateurs de la confrérie, titres et prérogatives religieuses sont pratiquement héréditaires, il n'en va pas de même, du moins en principe, pour les *cheikh* représentant les cadres moyens.

Le titre de *cheikh* ne peut être conféré que par le *khalife* général ; il implique le droit de prononcer les litanies de l'ordre et de conférer l'*ouerd* mourid aux postulants que l'on a initiés. Il n'est attribué qu'à des fidèles très zélés, ayant longuement vécu dans la familiarité de leur marabout et ayant manifesté une activité et une ferveur particulièrement méritoires, bref à des personnalités vigoureuses, souvent à de véritables meneurs d'hommes, presque toujours d'âge mûr. Ainsi les *cheikh* fondent-ils leur autorité non seulement sur l'investiture religieuse qu'ils reçoivent des mains du *khalife*, mais aussi sur une instruction coranique solide, sur une réputation notoire de piété, enfin sur une vie de dévouement au service de l'ordre. Il semble même que certains d'entre eux émergent spontanément de la masse des *talibé* et soient en quelque sorte portés vers les fonctions maraboutiques par le consensus du village au sein duquel ils militent, puis désignés à l'attention des hauts dignitaires de la confrérie par l'adhésion des cultivateurs que leur rayonnement personnel a ralliés au mouridisme. Chaque /p 328/ marabout est entouré de "grands talibé" parmi lesquels il recrute ses hommes de confiance et qu'anime souvent une réelle émulation puisque c'est parmi eux que s'opère généralement la sélection progressive conduisant au choix de nouveaux *cheikh*.

Telle est schématiquement la structure de la société mourid, "cette pyramide ou, si l'on préfère, cet escalier à quatre marches" pour reprendre l'image du porte-parole officiel du grand *khalife* lui-même, structure assurant une étroite "solidarité verticale" entre tous les membres d'un "édifice social" qui "réagit comme une masse en toutes circonstances" [23].

---

[22] De toute manière, un chiffre précis ne donnerait pas une idée exacte de l'influence réelle de la confrérie car il n'y a aucune barrière doctrinale entre les différents mouvements musulmans, et P. Marty estimait, par exemple, qu'Amadou Bamba appartenait aussi à l'ordre tidjane. Rien n'empêche un khadria ou un tidjane de participer à la vie et aux manifestations mourid et notamment d'aller prier à Touba.

Cependant pour apprécier les progrès du mouridisme, rappelons que P. Marty estimait qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, la confrérie d'Amadou Bamba groupait environ 70 000 adeptes (pour une population totale du Sénégal évaluée alors à environ 1 300 000) et indiquons qu'en 1952, en se fondant probablement sur des dossiers administratifs de même nature que ceux dont disposait P. Marty, le lieutenant L. Nekkach écrivait : "À l'heure actuelle, les adeptes d'Amadou Bamba sont plus de 300 000 au Sénégal". Enfin, en 1962, avec une précision toute administrative, Fernand Quesnot ("Les cadres maraboutiques...") avance que, sur une population de 2 260 136 habitants, les tidjane sénégalais groupent 1 029 577 adeptes, les khadria, 302 957 et les mourid, 423 273, chiffres qui sont peut-être des estimations acceptables, mais dont la rigueur ne peut que faire sourire.

[23] Notre analyse repose évidemment d'abord sur nos propres enquêtes. Mais elle est exactement corroborée par la description que font eux-mêmes les responsables du mouridisme lorsqu'il leur arrive, très rarement il est vrai, de s'exprimer sur leur organisation. Le plus clair, le plus synthétique et le plus récent exposé sur la confrérie, fait en français par une haute personnalité mourid, est à notre connaissance la conférence de M. Dramé M'Backé, secrétaire particulier et porte-parole de l'actuel haut dignitaire de l'ordre, El Hadj Falilou M'Backé, prononcée, le 19 septembre 1963, à Touba devant les "pionniers du Sénégal" et publiée par le quotidien *Dakar-Matin* des 24 et 25 septembre 1963. C'est de ce texte que sont extraites les citations faites ici.

3° Les organisations parallèles

En marge de l'analyse de cette organisation générale, il convient de mettre en valeur différentes particularités du mouridisme, notamment une institution qui a joué et joue toujours un rôle essentiel dans l'efficacité géographique du mouvement, celle des *dara*. Au sein de la masse des talibé, une partie des jeunes gens reçoit une formation spéciale qui en fait une sorte d'élite n'ayant aucune prérogative au plan religieux, mais que son dévouement, sa disponibilité, son enthousiasme, mettent à la disposition absolue des marabouts. Ces jeunes gens, en wolof les *takder*, ont quitté leur famille pour rejoindre un *cheikh*, ou bien ont été confiés à celui-ci sur l'initiative de leur père, lui-même *talibé* fidèle. Ils peuvent être originaires de la région où est établi leur Maître, mais ils viennent souvent de très loin, par exemple du Cayor septentrional, attirés par la réputation ou l'influence de l'homme à qui ils viennent littéralement se donner. Âgés généralement d'une quinzaine d'années, ils restent fréquemment au service de leur protecteur jusqu'à leur mariage. Une partie seulement de ces jeunes *takder* demeure dans l'entourage immédiat du *cheikh* ; la majorité d'entre eux est constituée en équipes vivant dans des installations isolées des villages, les *dara*. Un *dara* compte des effectifs variables, de l'ordre de douze à vingt jeunes gens ; il est placé sous la direction d'un responsable, homme de confiance du marabout, nommé *diawrigne*. Un *dara* est à la fois une /p. 329/ école de brousse pour l'éducation coranique et la formation morale des jeunes talibé, et un camp de travail austère où règnent un ordre et une discipline sans faiblesse. Le *diawrigne* est le délégué du *cheikh*. À ce titre, il exerce un empire absolu sur les jeunes gens qu'il commande. Recruté parmi les fidèles les plus dévoués du marabout, c'est généralement un cultivateur expérimenté, d'une activité exemplaire mais d'âge mûr. Ses fonctions sont doubles : il est aussi bien instructeur (ou plutôt répétiteur) en science coranique et animateur des exercices religieux qui rythment les heures du *dara*, que chef de chantier responsable de la vie matérielle et surtout du travail des *talibé* qu'il a en charge. Ces derniers mènent généralement une vie spartiate dans leurs *dara* sévères où le célibat est obligatoire et où la seule loi est celle du travail et de l'étude du Livre. Entretenus par leur marabout lorsqu'ils sont sur place - du moins aujourd'hui car ils devaient naguère vivre de charité - ils travaillent exclusivement pour lui. Ils n'ont ni le moindre bien personnel ni la moindre ressource en numéraire ; c'est à leur marabout que revient le soin de faire face aux charges coutumières lors de leur mariage, contracté souvent selon le choix de leur maître, quand celui-ci décide que leur service est achevé et juge leur formation suffisante pour qu'il les rende au monde.

Le dépouillement matériel des membres des *dara*, leur attachement fanatique à l'égard de leur *cheikh*, leur sens du travail communautaire et leur discipline en font le véritable fer de lance de la confrérie, notamment des fondations pionnières [24]. Mais le mysticisme dont ils brûlent, la dépendance dans laquelle ils sont tenus, la solidarité dans laquelle ils vivent sous la rude férule des *diawrigne*, transforment ces jeunes hommes en êtres dépersonnalisés, irresponsables, livrés à la seule conscience des cadres qui, à leurs yeux, incarnent l'ordre, le *khalife* et Dieu.

S'il n'est pas question ici de juger, il s'agit de comprendre que c'est en grande partie sur la redoutable aliénation à laquelle aboutit l'implacable école des *dara*, que repose depuis un demi-siècle la puissance des marabouts mourid et l'étonnante efficacité de leur confrérie dans la conquête et l'organisation des marges orientales du bassin de l'arachide. Pour apprécier à quel point cette structure est spécifiquement wolof et s'intégre dans l'histoire de ce peuple (elle est indépendante des simples écoles coraniques qui foisonnent en pays mourid au /p. 330/ même titre que dans les autres régions islamisées), indiquons par exemple que le titre même de *diawrigne* est emprunté à la hiérarchie traditionnelle du Cayor ; ainsi, le représentant des *diambour* devant le *damel* était le chef de M'Boul et de sa région, le *diawrigne* M'Boul.

Il resterait à préciser l'importance numérique des *dara* pour mesurer leur rôle. Cette tâche échappe aux possibilités d'un chercheur solitaire. Le *dara* est, en effet, une installation mouvante, à la fois dans le temps puisqu'elle peut se transformer en village en vieillissant, et dans l'espace car, sur le front

[24] Pour illustrer à quel point les mourid eux-mêmes voient dans les jeûnes gens des *dara* de véritables soldats intégrés dans une organisation dont la rigueur évoque irrésistiblement les structures militaires, indiquons par exemple que, dans sa conférence déjà citée, M. Dramé M'Backé traduit "*dara*" par "section".

pionnier, elle est le type même de la fondation d'avant-garde jouant le rôle de section d'assaut destinée à être relevée par le gros de la troupe, les cultivateurs chargés d'assurer l'occupation permanente du terrain. Le nombre même des *dara* varie sans cesse et il a dû connaître d'importantes fluctuations avec les différentes phases de l'histoire mourid. C'est probablement à l'époque où la confrérie manifestait 1e plus grand dynamisme dans la conquête des Terres Neuves, que 1es jeunes *talibé* embrigadés dans les *dara* étaient les plus nombreux et que leur action était la plus décisive. Enfin, il n'y a strictement aucune base statistique pour fonder quelque évaluation que ce soit [25]. Le *dara* est le type même de l'organisation parallèle que l'administration ignore ; il n'a d'ailleurs aucune personnalité civile puisqu'il est directement rattaché à un marabout résidant dans une installation permanente qui tient, vis-à-vis des autorités officielles, le rôle de chef de village responsable du recensement, de la collecte de l'impôt, de la distribution des semences d'arachide, etc., et par qui passent, naturellement, aussi bien les instructions administratives que les mots d'ordre du *khalife* général ou la distribution des cartes électorales...

Si les *dara* représentent une institution commune à l'ensemble des mourid, il est, au sein de la confrérie, certaines fractions que leur comportement met, pratiquement, en marge de la masse des fidèles. Il s'agit généralement de groupes qui, dans le sillage de personnages maraboutiques férus d'originalité ou d'une ingéniosité intéressée, portent à leur paroxysme tel aspect du mouridisme ou telle consigne d'Amadou Bamba. Le plus connu de ces groupes est celui des *M'Baye Fall* qui se veulent les soldats les plus intrépides de l'ordre et ses interprètes les plus intransigeants. La branche des *M'Baye Fall* est constituée par les descendants des disciples d'un des lieutenants préférés d'Amadou Bamba, Ibra Fall. Ce personnage affairiste, d'une activité débordante et d'un dévouement aveugle pour le fondateur, dont P. Marty a évoqué /p. 331/ sans concession l'inquiétante psychologie, a légué à ses successeurs et à leurs fidèles un mouridisme caricatural. Chez les *M'Baye Fall*, toutes les singularités du mouridisme sont portées à leur comble. Puisque les marabouts sont lettrés, les *talibé* restent ignares et rustres ; puisque la sainteté des premiers garantit le salut des seconds, ceux-ci se dispensent de prier et, dit-on même, de pratiquer le jeûne durant le ramadan. En échange, les *cheikh* trouvent en eux un attachement d'un fanatisme incroyable et peuvent en obtenir un labeur effréné. Jusque dans l'agressive excentricité de leur accoutrement, les *M'Baye Fall* croient témoigner de leur fidélité au premier âge du mouridisme. Vêtus d'une longue tunique sans manches, parfois bariolée, la taille serrée par un ceinturon ou une écharpe, tête nue mais les cheveux longs, tantôt hirsutes tantôt tressés, un énorme gourdin - souvent un pilon à mil - à la main, l'œil hagard dès qu'un service confié mobilise tout leur être, les membres de ce groupe sont généralement, on doit en convenir, d'un abord fâcheux. La masse des fidèles (par opposition aux *M'Baye Fall*, elle se dit *M'Backé- M'Backé* c'est-à-dire dépendante des seuls marabouts apparentés à Amadou Bamba) tient pour hérétiques et compromettantes leur grossière ignorance et leur inquiétante brutalité ; elle leur impute non sans raison la responsabilité des jugements abrupts, voire des accusations de coupable déviation, dont la doctrine d'Amadou Bamba est souvent l'objet de la part des autres confréries islamiques. Pourtant, les *M'Baye Fall* ne forment pas une secte ; ils se veulent au contraire sans cesse au premier rang des serviteurs du *khalife* général, prêts à remplir les tâches les plus ingrates ou les plus impopulaires, par exemple lorsqu'ils usent leur délirante ferveur à assurer le service d'ordre à l'aide du pilon à mil, les jours de fête où des dizaines de milliers de pèlerins enthousiastes assiègent la mosquée de Touba.

Mais la plupart des autres groupes qu'une analyse sociologique reconnaîtrait au sein du mouridisme, forment des tendances, voire des familles spirituelles, qui n'ont rien d'organisations parallèles et dont l'existence traduit les orientations personnelles des compagnons de la première heure d'Amadou Bamba, en particulier de ses frères. C'est le cas, par exemple, aux deux pôles de 1a confrérie, des branches issues, d'une part, de *Cheikh* Anta, d'autre part, de *Cheikh* Ibra Fati. Aux membres de la première *Cheikh* Anta a laissé le modèle du marabout préoccupé de profit, soucieux d'expansion agricole et habile en affaires. Ses successeurs et leurs *talibé* offrent généralement l'image du mourid dynamique, entreprenant, ouvert aux initiatives économiques modernes, et fort attaché à ses intérêts financiers. Les descendants d'Ibra Fati, au contraire, ont hérité de leur premier maître l'empreinte

[25] À titre indicatif, retenons qu'en 1960, une personnalité de M'Backé, membre de la confrérie et investie de responsabilités administratives, estimait avec nous que le seul canton du Là comptait alors une centaine de *dara*.

d'une formation très orthodoxe, le souci de l'approfondissement spirituel et de la /p. 332/ culture. C'est sans doute dans leurs écoles, dans leurs *dara*, et dans leurs villages que l'enseignement coranique et la pratique religieuse donnent au mouridisme son visage le plus proche de la pensée de son fondateur.

Ainsi, derrière la rigidité de ses structures et l'unité de sa doctrine, l'islam typiquement wolof qu'est le mouridisme laisse une grande place aux interprétations et aux initiatives des hommes ou, du moins, des chefs. C'est parce qu'il s'est greffé sur les structures de la société wolof traditionnelle que le mouridisme fait une telle place aux liens de dépendance d'homme à homme. C'est parce que le maraboutisme s'est développé sur les ruines de la chefferie coutumière dont il a largement pris le relais et emprunté les méthodes [26], que la nouvelle Voie a pris cette forme incarnée au sein d'une religion sans prêtres. Comment s'étonner alors, surtout si l'on tient compte du contexte politique et économique dans lequel la confrérie s'est développée ; qu'elle abrite à la fois une authentique aristocratie de *cheikh* auxquels leur mysticisme ascétique, leur réelle culture, leur distinction d'esprit comme les responsabilités qu'ils portent, assurent un prestige compréhensible, et des féodaux affairistes dont la scandaleuse fortune repose sur l'exploitation sans frein de la touchante crédulité et du labeur sans mesure de disciples dont l'ignorance soigneusement préservée garantit l'aveugle soumission ?

4° La vie de la confrérie

De telles contradictions sont évidemment la source de tensions intérieures qui se sont notamment manifestées à l'occasion de la nomination des successeurs d'Amadou Bamba, mais que l'ordre a jusqu'ici réussi à dominer grâce à l'habilité, à la sagesse et au prestige des grands khalife qu'il s'est donnés. C'est en l'animant d'une vie propre et en lui assignant des objectifs concrets qui ont polarisé son dynamisme depuis la disparition du fondateur, que les chefs de la confrérie ont su maintenir son unité. Tâche d'autant plus délicate que les risques d'émiettement s'aggravent par suite de la naissance de véritables dynasties de marabouts qui vont se multipliant à chaque génération.

/p. 333/

Le premier de ces objectifs assignés aux mourid par le khalifat a été l'occupation et l'aménagement de l'espace agricole conquis sur les marges du Ferlo occidental. Nous avons marqué les étapes de cette conquête et nous n'y reviendrons pas. Elle a connu des opérations ayant mobilisé dans un élan unanime toutes les forces vives de la confrérie, telle, par exemple, la construction du chemin de fer de Diourbel à Touba qui a laissé un souvenir épique [27]. Le second de ces objectifs a été la construction de la grande mosquée de Touba, inaugurée en 1963 après 32 ans de labeur. Cette entreprise gigantesque - c'est la plus grande mosquée d'Afrique et son minaret central est le plus haut du monde [28] - manifeste avec éclat la puissance et la ferveur des mourid, *khalife*, *cheikh* et *talibé* confondus. Construite sur les lieux mêmes où, trois quarts de siècle avant son achèvement, Amadou Bamba regroupait en pleine brousse sauvage ses premiers fidèles après la chute de Lat-Dior, elle a été, depuis 1931, au centre des préoccupations de l'ordre. Bien que sa construction ait bénéficié d'appuis officiels importants, elle a certainement absorbé une très large part des ressources des grands maîtres du mouridisme et de la capacité de travail des fidèles dont des dizaines de milliers se sont relayés durant trente ans pour fournir la main-d'œuvre nécessaire aux entrepreneurs. Toutes les branches de la confrérie, oubliant leurs compétitions, ont pris leur part à cette œuvre grandiose. Au plan géographique, la construction de la mosquée de Touba a contribué puissamment, d'une part, à donner au mouridisme une

[26] C'est dans les chefs de canton issus de l'aristocratie traditionnelle que les marabouts ont longtemps trouvé la résistance la plus affirmée à l'extension de leurs pouvoirs temporels. On imagine d'ailleurs sans peine combien la position des responsables locaux de l'administration officielle est délicate face à l'encadrement mourid, là où la confrérie est majoritaire ou très agissante. L'influence des marabouts a donc cru au fur et à mesure du déclin du rôle de la chefferie ; c'est dire que l'emprise du maraboutisme s'est développée avec la progressive démocratisation des institutions, en particulier avec la multiplication des fonctions électives après les réformes de 1945. Beau sujet d'étude et de méditation que nous livrons aux politologues et aux sociologues.

[27] En raison notamment d'une épidémie de peste qui décima les "mourid du rail" sans ralentir leur élan.

[28] Son minaret central atteint 86,80 m de haut alors que celui de la mosquée Mohamet Ali, au Caire, n'atteint que 84 m, précisent avec fierté les mourid.

structure centralisée, d'autre part, à lui fixer un centre de gravité stable dont l'existence est largement responsable de la sédentarisation du domaine d'action du mouvement. L'essor de la ville sainte, avec sa majestueuse mosquée et les résidences du *khalife* général et des autres hauts dignitaires, donne désormais à la confrérie des assises spatiales définitives et lui insuffle un véritable patriotisme géographique. Il y a là une évolution dont on ne peut mesurer déjà toutes les implications mais dont l'activité agricole, et notamment les techniques de production, commencent à porter la marque.

La confrérie est, d'autre part, animée par différentes initiatives d'ordre religieux qui lui sont propres et à la faveur desquelles se retrempe l'esprit communautaire des *talibé*, par exemple les fameux chants mourid qui rythment inlassablement les réunions nocturnes du /p. 334/ ramadan. Mais c'est surtout le pèlerinage annuel au tombeau d'Amadou Bamba, le *magal* de Touba, qui représente la grande manifestation de force et d'unanimité du mouridisme. On estime à plusieurs centaines de milliers les fidèles qui, en foule joyeuse et bigarrée, y participent chaque année, réalisant en quelques jours le plus extraordinaire déplacement de population que connaît le Sénégal.

Dans le domaine matériel, la vie de l'ordre est marquée par une activité économique concernant tous les secteurs de la production mais, d'une manière toute particulière, le domaine agricole qui nous intéresse seul ici. Depuis le khalife général jusqu'au plus modeste *cheikh*, chaque marabout mourid est d'abord un entrepreneur de travaux agricoles, c'est-à-dire un producteur d'arachide. Chacun a son domaine personnel, dont les dimensions varient avec son influence, qu'il fait cultiver directement par les *dara* dépendant de lui. Les plus notables ont, répartis dans tout le domaine des Terres Neuves, des *dara* pionniers dont toute la production leur revient. Par ailleurs, chaque village mourid cultive collectivement le "champ du mercredi" ou champ d'arachide dont la récolte est intégralement destinée au marabout. Ces "champs du marabout" sont à la mesure de l'importance du village ; ils couvrent couramment plusieurs dizaines d'hectares. On les rencontre partout où les mourid forment des villages ou au moins des quartiers homogènes, aussi bien dans le Cayor et entre Saloum et Gambie que dans les Terres Neuves du Baol. Enfin, lorsque des cultivateurs mourid sont dispersés dans des villages dont la majorité de la population ne relève pas de la confrérie, ils se contentent de prélever une partie de leur récolte d'arachide à l'intention de leur *cheikh* qui en fait assurer la collecte par des hommes de confiance. L'arachide apparaît donc comme le fondement de la fortune des cadres mourid, comme la ressource essentielle de l'ordre. Il n'est pas de *talibé*, si isolé soit-il, qui ne livre à la confrérie une part de sa récolte.

Les ressources des hauts dignitaires et des *cheikh* proviennent aussi des versements en numéraire des fidèles. Après la traite, chaque cultivateur mourid est tenu de verser l'*adiya*, sorte de contribution annuelle dont le montant minimum est suggéré par le marabout lui-même, en fonction des ressources de ses disciples. Une joie exceptionnelle dont rêve tout mourid, est de remettre lui-même l'*adiya* entre les propres mains du *khalife* général à l'occasion du *magal* de Touba [29]. /p. 335/ Chaque séance de chant, chaque réunion pieuse, chaque visite du marabout est l'occasion de "cadeaux" dont ni l'attachement à l'ordre ni l'amour-propre ne permettent de se dispenser. Sur chacun de ces dons une part est prélevée à l'intention des autorités supérieures de la confrérie et elle remonte vers Touba en suivant la voie hiérarchique ; c'est dire que, selon toute apparence, les moyens financiers des *cheikh* mourid doivent à peu près coïncider avec la position qu'ils occupent dans l'organigramme pyramidal du mouvement.

Si un tel système est certainement la source des abus que l'on devine, on ne peut en comprendre la signification et même l'existence que si l'on tente d'en apprécier les conséquences et les justifications au niveau de ceux qui en apparaissent objectivement comme les victimes. Pour l'observateur étranger, la richesse des marabouts fonde la puissance temporelle de la confrérie. Pour le *talibé*, elle est d'abord la garantie de la sécurité. Sans doute trop de dignitaires sont-ils entourés d'une cour de parasites sur le

[29] Il est extrêmement délicat de fonder une estimation des sommes ainsi recueillies par le *khalife* général, à l'occasion du *magal* de Touba. À titre indicatif, signalons qu'A. Bourlon croit pouvoir avancer, en 1959, le chiffre de 150 millions de francs C.F.A. et V. Monteil, en 1962, celui de 150 à 200 millions. Il semble que ces chiffres soient fondés sur l'idée qu'un pélerin laisse en moyenne 1 000 francs entre les mains de l'administration centrale de l'ordre, ce qui est probablement une hypothèse faible.

rôle et le désintéressement de qui le paysan n'a aucune illusion. Mais l'important, pour la masse des disciples, est que les *cheikh* assurent une fonction sociale qu'aucune institution ne tiendrait actuellement à leur place. Se faire mourid, c'est accepter une terrible soumission, mais c'est aussi adhérer à un corps social solidaire, s'assurer que l'on ne mourra jamais de faim et qu'en toutes circonstances on trouvera auprès de son marabout non seulement le réconfort spirituel mais, de manière immédiate, la sécurité matérielle. Pour le cultivateur du Cayor guettant, angoissé, la montée des nuages qui ne parviennent pas à crever, pour le colon perdu dans l'immensité hostile du Ferlo, pour le chef de famille terrassé par la fièvre au moment des semis, les garanties qu'apporte l'intégration à la confrérie n'ont pas de prix. Dans le milieu particulièrement dur où sont implantés les mourid, les *cheikh* n'assurent pas seulement un encadrement spirituel et para-administratif ; par les charges qu'ils assument, par les dons qu'ils répartissent, par les réserves qu'ils entreposent, ils offrent à leurs *talibé* un sentiment de sécurité inestimable. De ce point de vue, la fortune des marabouts apparaît comme une sorte de caisse de garantie collective et leur confère des devoirs auxquels, de l'avis des disciples, la majorité d'entre eux ne se dérobe pas, du moins dans les cas graves. Une reconnaissance motivée par des services précis et personnels renforce assez souvent l'attachement d'origine religieuse que portent les disciples à leurs maîtres mais, dans ce sentiment, la dépendance des premiers à l' égard des seconds trouve de nouvelles racines.

Il apparaît donc que l'intense circulation de produits et d'argent qui se déroule au sein de la confrérie, n'assure pas seulement sa puissance /p. 336/ matérielle et la fortune de ses dignitaires. Elle donne à la société mourid un aspect communautaire qui lui vaut en grande partie sa cohésion et qui, en dépit de sa structure féodale et des tares sociales qu'elle autorise, en fait la séduction auprès des masses rurales. La solidarité : tel est le mot-clé qui, au-delà de tous les facteurs contingents ou irrationnels que nous avons pu évoquer, donne l'explication profonde du développement du mouridisme depuis un demi-siècle.

B. L'occupation du sol dans les Terres Neuves

1° Les caractères généraux

Pour qui vient du Cayor ou du Baol occidental, la pénétration dans la zone annexée au domaine agricole depuis le début du siècle est insensible. Les effets géographiques de l'irruption des cultivateurs sur les franges occidentales du Ferlo sont si profonds qu'aucune solution de continuité ne marque plus, dans le paysage agraire, le passage du Cayor historique à celui des Terres Neuves. Avec une densité allant de vingt au Nord à quarante habitants au Sud par kilomètre carré, le secteur de Darou-Mousti - Touba - Diourbel est désormais aussi peuplé que les régions où, à la même latitude, les Wolof se sont trouvés cantonnés durant des siècles. Ce très rapide peuplement s'est accompagné de la stabilisation du réseau des villages. C'est seulement à l'Est du méridien de Touba que s'impose le caractère mouvant et inachevé de l'occupation du sol. La campagne dépouillée mais régulièrement défrichée fait place au manteau loqueteux d'une végétation récemment balayée par le passage du front pionnier. Frêle peuplement arboré et taillis de combrétacées sur les plateaux, défrichements démesurés sur les langues de sable, vastes surfaces couvertes de jachères hirsutes et vigoureuses à la périphérie des clairières où se nichent les villages, lambeaux forestiers sur les plaques de *bowal* démantelé ou dans les secteurs privés de ressources en eau accessibles, tels sont les éléments essentiels d'un paysage dont l'anonymat est fréquemment accentué par le passage annuel des feux courants allumés par les pasteurs au cœur de la saison sèche.

C'est ce paysage qu'affronte brutalement, au Sud de la latitude de Diourbel, quiconque vient de parcourir le pays sérèr. Le contraste est brutal entre le parc régulier et homogène, semé de villages nombreux, / p. 337/ strié par un réseau dense de chemins et de pistes, qui couvre les anciennes terres du *Bour* Sine, et le domaine colonisé depuis le début du siècle à l'Est de la voie ferrée. La densité de la population connaît, en même temps, une chute d'autant plus sensible que les Terres Neuves côtoient, à cette latitude, la région la plus peuplée du bassin de l'arachide : elle tombe très rapidement à un chiffre

de l'ordre d'une vingtaine d'habitants au kilomètre carré jusqu'à la longitude de Kaffrine, beaucoup plus faible au-delà.

À mesure que l'on progresse vers l'Est, que ce soit le long de la voie ferrée ou, plus au Nord, par les pistes qui s'enfoncent vers le cœur du Ferlo, la chute des chiffres de densité est telle qu'elle leur fait perdre toute signification ; aux avant-postes de la zone déforestée par le passage des colons, les lieux habités ne forment plus que des clairières, parfois très vastes à l'entour des forages profonds, semées à travers la haute brousse arborée qui reste domaine peul, et où se localise un peuplement ponctuel, d'autant plus instable qu'il est plus récent.

Une analyse rapide du paysage des Terres Neuves révèle donc une opposition sensible entre des périmètres dont les transformations sont si profondes qu'ils sont déjà comparables aux vieux terroirs wolof et un immense domaine aussi étendu en longitude qu'en latitude mais difficile à cerner, dont les traits essentiels sont commandés par le caractère pionnier de l'occupation du sol. Cette opposition répond à une ancienneté et à une densité inégales du peuplement. Tandis que le berceau du mouridisme est désormais couvert par un réseau homogène de villages stabilisés, la plus grande partie de la zone conquise par les agriculteurs depuis le début du siècle est encore le théâtre d'une occupation insulaire, ne mobilisant chaque hivernage qu'une fraction restreinte de l'espace. Cette opposition reflète aussi l'influence variable du mouridisme ; il est indéniable que les zones les plus solidement tenues et encadrées par la confrérie, celles en particulier où s'exerce directement l'influence de Touba, ont vu leur population se fixer beaucoup plus vite que les Terres Neuves du Saloum où la colonisation est restée plus hétérogène, plus individuelle et où le rôle des mourid se limite, pour l'essentiel, à l'envoi de *dara* qui représentent, par nature, un élément d'instabilité. Rappelons enfin que la répartition des hommes est fortement dépendante des ressources en eau et que la baisse rapide de leurs effectifs en direction de l'Est est en accord avec la disparition des nappes superficielles et l'approfondissement progressif des assises sédimentaires aquifères.

Le bilan initial du mouvement de colonisation est donc un peuplement généralement dilué dans l'espace mais dont la faiblesse ne /p. 338/ détermine un contraste linéaire et tranché qu'au contact du pays sérèr. Sur les confins de l'ancien domaine wolof, c'est à travers les terres annexées dès le début du siècle par les disciples d'Amadou Bamba que s'opère une transition progressive vers les secteurs véritablement pionniers qui s'étendent à l'Est de Touba.

Cet élément de relative diversité s'efface cependant devant les facteurs d'unité qui s'exercent sur la vie agricole d'une extrémité à l'autre des Terres Neuves. Le premier de ces facteurs est représenté par l'absence de droits fonciers traditionnels. Historiquement, les seuls droits d'usage pesant sur le domaine forestier du Ferlo occidental appartenaient aux Peul. Mais en raison du faible nombre, de l'instabilité et des techniques des pasteurs, ces droits étaient restés extrêmement flous et théoriques. Seules de très menues clairières situées à la périphérie de rares points d'eau pérennes, avaient fait l'objet de défrichements définitifs et d'une appropriation précise et juridiquement recevable. De plus, leur émiettement dans l'espace et la faiblesse de leurs structures tribales devaient contribuer à interdire aux Peul de faire face efficacement à l'invasion des cultivateurs. Pratiquement, ces derniers considèrent que les forêts du Ferlo, aussi longtemps qu'elles ne sont pas défrichées, sont des terres vacantes et sans maîtres. C'est donc en l'absence de tout contrôle foncier que s'est opéré et continue à se faire l'accaparement du sol dans les Terres Neuves. Défrichement valant titre d'occupation définitive, la terre cultivée est aujourd'hui directement appropriée aux colons et à leurs descendants. Lorsque les pasteurs contestent aux cultivateurs le droit de s'installer, l'épreuve de force tranche le conflit, généralement aux dépens des Peul. La première conséquence de cette situation foncière est que les colons peuvent se tailler des exploitations à la mesure de leur capacité de travail, éventuellement tirer le parti maximum de leurs équipements sans avoir à se soucier de verser des redevances à qui que ce soit. La seconde conséquence est d'ordre technique : l'abondance et la gratuité des terres favorisent l'extension des défrichements comme moyen de pallier la chute des rendements et l'épuisement des surfaces déjà cultivées. À ce titre, elles contribuent à entretenir l'usage de procédés extensifs aussi longtemps que la croissance numérique des villages ne vient pas donner du prix à la terre et limiter les possibilités de

déplacement des champs. Le partage foncier est d'autant plus précis et l'appropriation du sol d'autant plus effective que la densité de la population devient plus élevée.

S'impose alors à chaque collectivité la nécessité d'une autorité qui endosse les prérogatives foncières du village, tranche les conflits, /p. 339/ attribue des champs aux nouveaux arrivants et redistribue éventuellement les surfaces abandonnées par des colons partis plus loin ou ayant regagné leur région d'origine. Ce moderne maître de la terre est tout naturellement le chef du village. En zone mourid homogène, celui-ci est pratiquement investi par l'autorité maraboutique. Pour les villages directement fondés par des *cheikh*, ces derniers jouent personnellement le rôle de chef de terre [30]. *A fortiori*, leur droit de propriété s'impose-t-il sans contestation possible sur les périmètres qu'ils accaparent pour y installer leurs propres exploitations ou pour les mettre à la disposition de *dara* soumis à leur obédience. C'est donc soit à un marabout s'il est mourid, soit à un chef de village s'il est étranger à la confrérie, que tout nouvel arrivant s'adresse pour obtenir des terrains de culture.

Les principes juridiques simples sur lesquels se fonde l'occupation du sol, comme la faible densité des installations humaines, éliminent les sources de conflit, du moins entre cultivateurs, et donnent au régime des terres une souplesse qui n'est pas le moindre attrait des Terres Neuves pour les gens de l'Ouest emprisonnés dans une hiérarchie complexe de droits fonciers. Pourtant les contestations ne sont pas exclues. Elles naissent généralement d'initiatives mourid. Qu'un marabout décide d'établir un *dara* dans une cloison forestière ou sur de vieilles jachères situées sur les limites, souvent incertaines il est vrai, de clairières cultivées, et les villages voisins risquent fort de voir leurs finages grignotés au point d'être parfois contraints de déguerpir. Plusieurs cas de ce type d'éviction nous sont connus, par exemple dans le canton de Kaël, à l'Est de Diourbel. Pour avoir laissé s'installer des *dara*, théoriquement temporaires, sur les lisières de leur domaine de culture, des villages de colons ont vu leur emprise foncière subir le sort d'une peau de chagrin. Mais qui aurait eu le front de s'opposer au désir d'un marabout et à l'arrivée d'un *dara* ? Qui aurait pu ensuite entraver l'augmentation de ses effectifs puis un jour sa transformation en village sédentaire ? Seule, il faut le reconnaître, l'aristocratie terrienne qui peuplait jusqu'à la seconde guerre mondiale la chefferie de canton, osait tenir tête aux *cheikh* et pouvait s'opposer à leurs abus de pouvoir. Bref, lorsque des difficultés s'élèvent entre générations successives de colons, c'est à peu près toujours la pression mourid qui les fait naître, surtout si elle s'exerce sur des villages récalcitrants à l'autorité des marabouts.

/p. 340/

Le second caractère général de l'agriculture des Terres Neuves est représenté par le divorce entre agriculture et élevage. Ce divorce s'inscrit d'abord dans la tradition wolof, mais il est renforcé par le fait que les cultivateurs du Ferlo occidental sont des immigrants appartenant pour la plupart aux catégories les plus pauvres de la paysannerie de leur région d'origine. De plus, à leur arrivée, les immigrants sont de préférence des éléments jeunes ou des cadets dont les pères et les frères aînés assurent la garde et la gestion du capital commun ; même si leur famille dispose d'un troupeau, les colons arrivent sans bétail dans les Terres Neuves. C'est le cas notamment des Sérèr venant du cœur du Sine ; le troupeau sur lequel ils ont des droits, reste un bien familial placé sous la responsabilité du père ou de l'oncle maternel et il n'est pas question pour eux d'en distraire leur part en émigrant [31]. Au contraire, aussi longtemps que leurs liens restent étroits avec leurs parents du Sine, ce sont eux qui, grâce aux bénéfices que leur procure l'agriculture extensive, envoient des bêtes grossir le capital familial. Avec le temps et le vieillissement de la population, cette situation est susceptible d'évoluer. Mais les cultivateurs qui peuvent acquérir pour eux-mêmes des bovins, ne les gardent que difficilement chez eux ; la plupart les confient aux Peul. Les seules bêtes qui soient en permanence attachées aux exploitations agricoles sont des attelages, plus nombreux et plus rentables dans les Terres Neuves que nulle part ailleurs. Enfin, les conditions techniques de l'utilisation du sol, consécutives à l'abondance des terres, n'incitent pas les paysans à rechercher l'intégration de leur élevage dans le système de culture. Tous

[30] Les marabouts dirigeant directement d'importants villages ont auprès d'eux une sorte d'intendant chargé d'affecter des terres aux nouveaux arrivants qui viennent automatiquement se présenter à lui ; c'est le "*lokho sérigne bi*", littéralement "la main du marabout". Ce personnage est distinct du gérant des biens personnels du marabout, le "*beuknek*".

[31] Il convient donc de distinguer nettement les colons quittant le Sine à la recherche de nouvelles terres, des bergers conduisant certains troupeaux en transhumance dans le Ferlo pendant l'hivernage. Ces derniers ne font aucune culture.

ces facteurs sont liés à la jeunesse, à la densité modeste, à la mobilité persistante du peuplement. Leurs effets sont accentués par un trait spécifique du monde pionnier : l'adhésion d'une grande partie de ses habitants au mouridisme.

Aucun point de la doctrine d'Amadou Bamba ne s'oppose, à notre connaissance, à la pratique de spéculations pastorales. Mais, étant donné le caractère essentiellement wolof du mouridisme, ce sont les conceptions wolof en matière d'activité rurale qui s'associent à la diffusion de la confrérie et servent de modèle à tous ses adeptes. La cause la plus profonde de l'élimination de l'élevage des préoccupations des mourid est cependant ailleurs : elle réside dans le fait qu'un vrai mourid ne saurait, sans trahir ses devoirs, capitaliser le bénéfice de son travail. Or, acquérir du bétail, n'est-ce pas constituer un capital ? Telle est la raison pour laquelle la plupart des *cheikh* considèrent la pratique de la Voie mourid comme incompatible avec la possession d'un troupeau,

---

Entre pp. 340 et 341

Recto : Planche n° 19 - Le symbole de la puissance mourid : la mosquée de Touba. - L'instrument de la puissante mourid : un *dara*. - L'instruction des *talibé* sur la place centrale du village mourid (Taïf)

Verso : Planche n°20 - Villages de colonisation récente dans les Terres Neuves du Saloum (environs de M'Bos)

/p. 341/ le talibé fidèle remettant nécessairement toutes ses économies entre les mains de son marabout. Il est de fait que, chaque fois que nous avons rencontré un cultivateur des Terres Neuves possédant des bovins, il s'agissait d'un Wolof tidjane ou d'un Sérèr, à moins que ce ne soit d'un dignitaire mourid. La confrérie, en effet, dispose d'un important cheptel qui représente une part des investissements réalisés par ses cadres, un élément de cette caisse de garantie collective constituée avec les profits tirés du travail des fidèles. Ce bétail est réuni en immenses troupeaux qui sont confiés à des bergers peul de préférence ralliés à la confrérie, et qui vivent dans le Ferlo au rythme de l'élevage peul. Ils ne viennent dans la zone des cultures qu'en saison sèche et ne participent pas plus que les autres troupeaux peul à l'entretien des terroirs et à la production des villages. Les marges orientales du bassin de l'arachide offrent donc une situation paradoxale : nulle part l'élevage n'est plus étranger aux préoccupations des agriculteurs alors qu'aucune autre région n'accueille, en saison sèche, de théories plus innombrables de bovins à la recherche de points d'eau ou en route pour les zones de transhumance traditionnellement constituées par les *niaye* côtières ou les forêts voisines de l'estuaire du Saloum.

Le troisième facteur d'unité du domaine agricole implanté dans le Ferlo occidental est représenté par le caractère spéculatif des techniques de production. C'est là un trait commun aux cultivateurs de toute origine, quelles que soient leur appartenance ethnique et les traditions agraires des régions d'où ils sont issus. Wolof, mais aussi Sérèr et originaires du Mali, usent des procédés les plus expéditifs pour mobiliser les plus vastes surfaces possibles et ne comptent que sur la jachère spontanée pour rétablir la fertilité des étendues exploitées. Le déplacement périodique des champs, l'extension incessante des défrichements, l'emploi de successions culturales épuisantes, sont à la base de leurs méthodes d'exploitation agricole. L'abandon immédiat de toutes les techniques intensives qu'ils utilisent plus ou moins dans leur région d'origine, caractérise tous les colons. C'est là un phénomène qui nous semble indépendant de l'influence wolof puisque nous le retrouverons ailleurs, par exemple chez les immigrants "portugais" de Moyenne et Haute Casamance et puisqu'on l'enregistre partout en Afrique Noire, notamment chez les "paléonigritiques" des montagnes-refuges à qui s'offre la possibilité de coloniser des terres vacantes. Ce retour aux techniques du brûlis et des jachères forestières s'inspire, de toute évidence, de soucis de rentabilité ; même si les rendements à l'hectare sont plus faibles (ce qui n'est pas le cas sur des sols forestiers neufs), la productivité d'une unité de temps de travail donnée est plus élevée si elle est consacrée à des surfaces aussi étendues que possible, traitées de manière

/p. 342/ extensive, plutôt que d'être appliquée à la culture intensive de périmètres mesurés [32]. Ceci, bien entendu, dans le cadre d'une agriculture manuelle, à laquelle son médiocre équipement technique et sa faible capacité d'investissement ne permettent que de modestes possibilités d'amélioration foncière, mais à qui, en revanche, la terre ne coûte pratiquement rien. Cette supériorité des techniques extensives peut rester insensible en économie de subsistance : elle éclate dès que le bénéfice du travail se traduit en termes monétaires.

L'orientation de l'activité rurale des Terres Neuves vers la recherche du profit crée d'autre part un climat favorable aux initiatives de l'agronomie moderne, en particulier à l'emploi, plus répandu qu'ailleurs, des engrais minéraux et d'un équipement mécanique à traction animale. Libérés du poids des traditions et des obligations sociales, disposant en suffisance des superficies nécessaires à l'amortissement rapide du matériel, maniant des sommes généralement plus élevées que dans leur zone de départ, les cultivateurs des Terres Neuves font figure d'éléments progressistes au sein de la paysannerie sénégalaise. Leur esprit d'entreprise contribue à faire du Ferlo occidental une terre d'expériences et un foyer de promotion économique dont les résultats seraient beaucoup plus sensibles s'ils n'étaient largement détournés au profit des cadres mourid et notamment de leurs dépenses de prestige. Mais les résultats de la commercialisation de l'arachide et les sondages auxquels nous nous sommes livrés attestent qu'en aucune autre région du bassin de l'arachide, le revenu agricole par individu n'est aussi élevé.

Le caractère spéculatif de l'agriculture des Terres Neuves est confirmé et aggravé par l'action des travailleurs saisonniers qu'elles continuent à attirer. Même en tenant compte du ralentissement et parfois de la suspension du mouvement des navétanes étrangers vers le Sénégal depuis une dizaine d'années, les marges orientales du bassin de l'arachide restent un domaine d'appel pour la main-d'œuvre temporaire, notamment pour de nombreux jeunes gens originaires des terroirs pauvres ou surpeuplés de l'Ouest. Il n'est pratiquement pas de famille du Cayor, qui n'envoie chaque année un fils ou un neveu "chercher de l'argent" auprès de parents ou d'émigrants du même village établis dans le Saloum. Ces travailleurs n'ont évidemment qu'un objectif : /p. 343/ produire les plus forts tonnages d'arachide possibles. Aucun souci d'entretien du capital pédologique qu'ils exploitent n'est perceptible chez eux.

Il va de soi, enfin, que les techniques agricoles sont d'autant plus extensives que la densité de la population est moins élevée. Sur ce plan se marque à nouveau une nette opposition entre les terroirs occupés depuis le début du siècle, couverts d'un réseau de villages stables, où les forêts ont totalement disparu, et les zones les plus récemment atteintes par le front pionnier où les surfaces vacantes sont encore très abondantes. Entre les confins du Cayor colonisés par les premiers compagnons d'Amadou Bamba et le Ferlo méridional plus tardivement occupé, cette opposition est renforcée par l'écart en latitude. La plus grande indigence des pluies, la plus faible vitalité de la végétation, la moins rapide reconstitution des jachères, limitent l'usage des procédés les plus extensifs et entravent les déplacements des champs à partir d'un seuil démographique plus bas dans la région de Darou-Mousti ou de Touba que dans celle de Kaffrine.

De tous ces caractères communs au monde des Terres Neuves, il ressort que les distinctions ethniques, si fécondes pour rendre compte des contrastes entre l'occupation du sol dans le Cayor et le Sine, perdent ici toute signification. Sans doute, l'écrasante supériorité numérique des Wolof et l'action du mouridisme ont-elles leur large part dans l'explication du rapide effacement de la conscience ethnique des immigrants sérèr, bambara, sarakollé, etc. L'adoption de la langue wolof et l'adhésion à l'islam accélèrent généralement leur intégration dans les villages d'accueil. Mais ces facteurs d'assimilation ne manifestent si rapidement leurs effets que parce qu'ils se combinent avec l'intérêt économique des immigrants. Si quelques nuances entre les techniques et les modes

[32] Cette idée, que nous croyons importante pour rendre compte du comportement économique et technique des paysans africains, ne nous est pas personnelle. Elle est devenue pour nous une évidence à la suite de conversations extrêmement enrichissantes avec M. Pierre Gourou, qui l'a d'ailleurs dégagée avec force dans plusieurs de ses cours du Collège de France, notamment dans ses leçons sur "Les conditions géographiques de l'évolution économique de l'Afrique tropicale pluvieuse" (*Annuaire du Collège de France*, 59e année, Paris, 1959, résumé des cours de 1958-1959, p. 307-316).

d'implantation dans la zone pionnière peuvent être reconnues, c'est tantôt à l'organisation mourid qu'elles doivent être imputées, tantôt sur l'ancienneté relative des défrichements et l'inégalité des surfaces disponibles par cultivateur qu'elles peuvent être fondées. Les Sérèr, en particulier, sont jusqu'ici trop peu nombreux, trop dispersés, trop mobiles pour jouer le rôle spécifique qu'on pourrait attendre d'eux dans l'élaboration des paysages agraires des Terres Neuves s'ils y formaient des colonies homogènes, attachées à leur patrimoine culturel et technique, dotées de cadres soucieux d'implantation définitive, au lieu de se noyer, par effectifs menus, dans l'anonymat des colons à la recherche de profits immédiats.

/p. 344/

2° Les types d'implantation et les techniques agricoles

a) Conquête et aménagement du berceau du mouridisme. - À travers l'immense territoire balayé depuis le début du siècle par l'agriculture pionnière, c'est la région située entre le parallèle de Darou-Mousti et de Diourbel, d'une part, la lisière du pays wolof traditionnel et un méridien passant à une dizaine de kilomètres à l'Est de Touba, d'autre part, qui offre les paysages les plus évolués, les terroirs les moins mouvants, la population la mieux fixée. Dans ce berceau du mouridisme, il ne subsiste pratiquement aucune terre disponible, aucune surface qui n'ait vu le passage des défricheurs. Même dans les secteurs les plus dépourvus d'eau, les plus éloignés des villages sédentaires, les dara mourid sont passés partout jusqu'à ce qu'ils aient été arrêtés par le classement des forêts, notamment par la mise en défens de la forêt de Déali.

Malgré l'identité des éléments fondamentaux du paysage et l'absence de toute solution de continuité avec le Cayor historique, deux traits distinctifs continuent à souligner les conditions particulières et l'âge récent du peuplement. Le premier intéresse la répartition de l'habitat ; il réside dans la coexistence de quelques très gros villages dont l'essor privilégié est dû à leurs ressources exceptionnelles en eau (puits abondants ou forages) et d'une poussière d'installations minuscules qui se contentent en hivernage de l'eau que leur procurent les mares superficielles et en saison sèche les puits et les forages, distants parfois de plus de dix kilomètres [33]. Le second élément du paysage à traduire l'âge relativement récent de l'occupation du sol, est la composition de la couverture végétale. Qui va d'Ouest en Est par les pistes conduisant de Sagatta à Touba-Mérina ou bien de Thilmaka à Darou-Mousti, passe d'un parc très clair mais sélectionné, formé essentiellement de *sing*, de *soump* et de tamariniers, parfois même de *kad*, à un paysage hétérogène où les friches portent de loin en loin des reliques de la forêt sahélo-soudanienne ; toute la collection des espèces inventoriées dans le Ferlo se retrouve dans les jachères, en un semis désordonné et très lâche, dominant un tapis buissonnant de *n'guer* ou de combrétacées. Des étendues de plusieurs hectares ne portent plus un arbre, sinon quelques repousses chétives et mutilées alors que les dunes du Cayor sont /p. 345/ toujours tachetées par l'ombre grêle des acacias ou la silhouette noirâtre des *Balanites*. Rares sont les régions du Sénégal qui offrent des paysages aussi dépouillés que les campagnes cernant la capitale du mouridisme ; la végétation spontanée a été saignée à blanc, mais l'occupation du sol s'est opérée trop brutalement pour qu'une œuvre de sélection y ait été progressivement conduite ; elle est trop récente pour que des peuplements anthropiques y aient été reconstitués.

Darou-Mousti et ses environs offrent un type très représentatif des méthodes de colonisation et de la stabilisation progressive du peuplement sur les confins du vieux pays wolof. Son exemple est applicable à l'ensemble de la zone pionnière que nous avons désigné comme le berceau du mouridisme. Au début du siècle, toute la région de Darou-Mousti était couverte par la forêt sahélo-soudanienne du Ferlo septentrional. Les seules traces d'occupation humaine étaient représentées par des campements peul, abandonnés au cœur de la saison sèche. C'est donc en pleine brousse qu'en 1912 Darou-Mousti fut fondée, sur l'initiative d'un frère d'Amadou Bamba, Ibra Fati M'Backé, alors établi à M'Backé-

[33] On ne saurait assez souligner les services que rend l'âne à ces innombrables petits villages privés de puits ; seul cet animal d'une extraordinaire rusticité, permet l'existence d'un habitat émietté dans l'espace malgré la rareté des points d'eau, durant les huit mois d'implacable saison sèche. Sans l'âne, la situation de la très grande majorité des points habités de l'arrondissement de Darou-Mousti, par exemple, serait littéralement intenable.

Cayor. Une équipe d'une douzaine d'éclaireurs avait reconnu les lieux en hivernage et jugé les sols favorables à la culture. La première vague de colons fut constituée par sept *dara* groupant environ 150 hommes, tous originaires de M'Backé-Cayor et des villages environnants. Leur tâche fut d'abord d'abattre la forêt et d'édifier, au cœur de la clairière initiale, les premières habitations. Durant plusieurs années, Darou-Mousti ne comprit que des hommes, la plupart jeunes, solidement encadrés par des *diawrigne* issus de familles de *tiédo*. C'est à celles d'un camp militaire plus qu'à celles d'un village que ressemblaient alors l'organisation, la discipline, la vie quotidienne des colons. En hivernage, tous les *dara* se consacraient à la culture. Ce n'est qu'après une ou deux récoltes de mil que l'arachide pouvait être introduite sur les défrichements. La vie en saison sèche des *dara* pionniers a laissé un souvenir héroïque. Les premiers puits s'épuisaient très vite ; la soif faisait peser une menace obsédante. À partir de février, un rationnement implacable s'imposait. Toutes les ressources environnantes épuisées, le rayon d'approvisionnement s'étendait et il fallait aller quérir l'eau jusqu'aux approches de Thilmaka, soit à une vingtaine de kilomètres. Tâche épuisante que celle de ces corvées de ravitaillement qui mobilisaient à tour de rôle tous les *dara*. Au début, nous ont affirmé des vieillards ayant vécu cette aventure, ânes et chameaux étaient en nombre insuffisant et l'eau était apportée à tête d'homme. Exploit incroyable pour qui a affronté la marche dans le sable, à travers les épineux, dans l'atmosphère desséchante de l'harmattan, et dont seuls rendent compte la passion, la discipline, l'esprit monacal des *talibé* mourid et la rigueur /p. 346/ impitoyable de leur encadrement. Durant la première partie de la guerre, Darou-Mousti servit de refuge aux insoumis et ses effectifs connurent une croissance rapide qui permit de multiplier les *dara* dans tous ses environs [34]. Mais c'est seulement en 1919 que le forage de puits assez profonds permit un ravitaillement à peu près sûr et que les femmes y furent en permanence admises. Comme, parallèlement, les *talibé* avaient atteint l'âge du mariage, les *dara* se transformèrent en village et, en 1920, le premier commerçant libanais ouvrait boutique.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les difficultés de l'approvisionnement en eau firent de toute la zone située dans un rayon de quinze à vingt kilomètres autour de Darou-Mousti, un domaine de prédilection pour les *dara*. Dispersés sur leurs terrains de culture pendant l'hivernage, ils étaient pour la plupart (et sont encore parfois) repliés sur le village-centre, voire dissous, durant la saison sèche. Au fur et à mesure du forage des puits, les *dara* sont devenus des villages, les *diawrigne* assumant en général les fonctions de chefs de village. Aux obstacles dressés par la nature devant l'infiltration des cultivateurs, il faut ajouter l'opposition des hommes. Les annales de Darou-Mousti et des villages voisins ont gardé le souvenir des rixes qui, au début de leur installation, opposaient les colons aux Peul autour des *séane* [35] dont les pasteurs avaient traditionnellement l'usage exclusif.

Il est important de noter que, dans cette région si difficile, où le ravitaillement en eau en saison sèche continue à poser d'angoissants problèmes, c'est le rayonnement des *cheikh* mourid qui a attiré et fixé les hommes, au rythme décidé et jugé possible par les cadres de l'ordre. Les vagues de migration déclenchées dans le Cayor septentrional par les années de sécheresse se sont dirigées vers le Saloum et ne sont pas sensibles dans la croissance de la région, dont les mobiles restent essentiellement religieux. D'autre part, les équipements en points d'eau et en routes ont suivi la fondation des villages et ne l'ont pas provoquée. Ce sont les colons eux-mêmes qui ont tracé le premier réseau de pistes et foré les premiers puits.

/p. 347/

Aujourd'hui, doté d'un forage profond, Darou-Mousti rassemble une population de l'ordre de deux mille âmes, mais des dizaines de petits villages dont la plupart ne groupent que quelques familles, en

---

[34] Nouveau témoignage que la guerre de 1914-1918 vit s'opérer un véritable renversement dans l'attitude réciproque de l'administration française et des chefs mourid : après avoir combattu le recrutement militaire, le marabout de Darou-Mousti, à l'exemple des autres dignitaires de la confrérie, fait sienne (fin 1916 - début 1917 ?) la cause de la France contre l'Allemagne et fournit en une seule fois deux cents recrues enthousiastes à l'armée.

[35]) C'est-à-dire des dépressions circulaires en forme d'entonnoir, creusées par les Peul dans les bas-fonds et qui permettent de prolonger la vie des mares naturelles durant une partie de la saison sèche. Certaines dépressions argileuses, généralement interdunaires, sont accidentées par des dizaines de *séane* et offrent, vues d'avion, l'image d'un terrain semé de trous d'obus. La consommation de l'eau des *séane* retentit fortement sur la santé de la population chez qui le ver de Guinée est particulièrement répandu.

sont issus et leurs habitants viennent s'y approvisionner en eau de quatre, six, huit, parfois plus de dix kilomètres de distance, tandis que de nombreux *dara* poursuivent l'œuvre des pionniers dans les secteurs les plus désolés [36]. Comme tous les établissements créés par les mourid, ces villages portent, dans leur organisation et dans leur tenue, l'empreinte de leur origine. Les plus petits ne sont que des *dara* dont le contenu humain a évolué sans que leur aspect extérieur change ; totalement ceinturés d'une haute clôture qui les enferme dans un périmètre rectangulaire, ils ont gardé l'abord sévère du camp de travail des *takder*. Les villages plus importants sont organisés selon un plan géométrique que l'on retrouve d'une extrémité à l'autre du pays mourid : une place centrale quadrangulaire, souvent plantée d'arbres disposés en quinconce et soigneusement taillés, sert de théâtre aux manifestations religieuses, toujours collectives. Sur chaque côté de cette place, sont rangées, selon une hiérarchie rigoureuse, les concessions du *cheikh*, du chef du village et des principaux *talibé*. En principe, l'habitation du *cheikh* occupe le côté de la place faisant face à l'Est. À partir de cette place centrale, rayonnent les artères du village, au long desquelles se juxtaposent avec un ordre strict les différents *keur* familiaux. L'absence d'animaux, la propreté méticuleuse des rues, la réserve des habitants, contribuent à donner au village mourid un visage austère qui contraste avec l'animation désordonnée habituelle aux installations paysannes du Cayor et du Sine (cf. fig. 25).

L'essaimage des *dara* à partir de la fondation pionnière a répondu à la fois aux exigences de la croissance démographique et à celles du système de production. C'est à celui-ci qu'incombe la responsabilité de la dégradation très poussée du manteau végétal, de l'extension des friches couvertes de buissons, du dépouillement total de nombreux sites ; en particulier des dunes fossiles qui représentent un lieu d'élection pour l'arachide. Jusqu'aux confins de la forêt de Déali vers l'Est, jusqu'au-delà de Touba vers le Sud-Est, jusqu'aux approches de Diourbel vers le Sud, tous les villages ont connu une aventure comparable à celle de Darou-Mousti, tous se dressent aujourd'hui au milieu d'une /p. 348/ campagne aussi totalement déboisée, attestant de l'élan des pionniers mourid et de leurs conceptions expéditives en matière de défrichement et d'exploitation du sol.

Figure 25 - Plan schématique d'un village mourid né de l'extension d'un *dara*

/p. 349/

La brutale transformation du paysage par la colonisation mourid est d'abord l'œuvre des *dara*. Les jeunes hommes qui les composent sont des déracinés. Évadés du cadre familial, ils ignorent tout des traditions agraires dont ils se seraient imprégnés, aussi pauvre que soit l'héritage technique des cultivateurs wolof, s'ils avaient continué à vivre dans leur village. Ayant remis leur destin entre les mains de la hiérarchie mourid, ils sont irresponsables et n'ont aucune préoccupation de leur avenir comme du sort des terres sur lesquelles ils campent. Toutes les insuffisances qui font la faiblesse de l'agriculture wolof sont hypertrophiées dans les *dara*. Le défrichement, la conquête de l'espace, la production, sont des tâches exaltantes dans la mesure où elles répondent aux ordres des *cheikh*. Et comme ceux-ci ont des besoins d'argent à la mesure de leur prestige, de leurs ambitions et de leurs responsabilités sociales, le seul mot d'ordre est de produire au maximum, par les procédés les plus extensifs dont on dispose, en faisant à l'arachide la part la plus grande possible. Aussi les défrichements opérés par les *talibé* sont-ils des opérations expéditives, conduites avec le souci de faire immédiatement place nette à la culture. Tous les arbres sont abattus sauf, de loin en loin, quelques individus touffus destinés à procurer de l'ombre aux travailleurs qui ne quittent pas le chantier de la journée, au moment des repas. Le feu parachève le travail du coupe-coupe ; un défrichement ouvert par un *dara* est, à la veille d'être ensemencé, une étendue cendreuse semée de moignons calcinés.

---

[36] Nous avons eu le privilège d'enquêter à Darou-Mousti en compagnie de notre collègue et ami Amadou Mahtar M'Bow, à l'époque où il y dirigeait une mission expérimentale, riche en enseignements, du Service de l'Éducation de base. Nous gardons un souvenir reconnaissant des facilités que nous valut son audience auprès de la population et de ses chefs, et des passionnantes discussions auxquelles les rencontres qu'il organisa nous permirent de prendre part.

Le système de culture est, lui aussi, intégralement mis au service de l'arachide. Sur les sols forestiers, le mil *sanio* fait office de plante pionnière. Il est cultivé durant un, deux ou trois ans, jusqu'à ce que la teneur en humus du sol soit suffisamment abaissée pour qu'il puisse porter la légumineuse. Alors qu'à la même latitude, les sols très anciennement cultivés du Cayor produisent presque exclusivement du *souna*, le *sanio* est par excellence la céréale des zones de défrichement récent. La variété hâtive n'apparaît qu'après plusieurs séries de rotations culturales, sur les sols les plus intensément sollicités. Aussi rapidement que possible, l'arachide passe en tête des successions comportant en principe deux années d'arachide séparées par une année de mil et suivies d'une ou deux années de jachère. Aucun enrichissement n'est fourni à la terre. Lorsque les rendements s'effondrent, les défrichements s'étendent et les *dara* se déplacent. C'est de cette méthode sommaire que sont dérivés les modes d'exploitation en usage dans les villages permanents du secteur étudié. Le périmètre ceinturant les habitations devient progressivement un *tolkeur*, /p. 350/ sur lequel apparaît le *souna*. Dans les champs de brousse l'arachide l'emporte, occupant les deux tiers voire les trois quarts de l'espace à la faveur de rotations culturales de trois ou quatre ans où elle précède puis remplace le *sanio*. Quelques enclos de manioc complètent la production vivrière. Le seul progrès réalisé par rapport à la période du *dara* est la recherche d'accords temporaires de fumure avec les pasteurs peul. La réduction des mouvements de transhumance et la concentration du bétail dans les environs des forages, favorisent ce type d'association aux abords de Darou-Mousti par exemple. L'enracinement des villages et l'affectation individuelle de la terre entraînent aussi l'apparition des premiers éléments d'une végétation anthropique : manguiers plantés dans les villages, *soump*, baobabs, tamariniers spontanément dispersés sur les friches. Le paysage comme les méthodes de culture ont donc tendance à s'aligner sur ceux du Cayor. Mais la création d'un parc utile est d'autant plus lente qu'elle est conduite par des producteurs sans traditions agraires, dépourvus pour la plupart de bovins, encore incomplètement sédentarisés et dont toutes les préoccupations, en vertu même de leur adhésion au mouridisme, sont polarisées sur la plante de traite.

Un dernier fait accentue le caractère pelé et même décharné du paysage : c'est une campagne ouverte, totalement privée de haies, que les agriculteurs mourid ont créée. S'ensuivent de sévères conflits avec les groupements peul qui prétendent passer l'hivernage à proximité des zones cultivées et qui se rapprochent des forages avant l'achèvement des récoltes. On comprend sans peine, dans de telles conditions, que les sols exploités depuis trente, quarante ou cinquante ans, par la première génération des colons mourid soient déjà parmi les plus squelettiques du Sénégal et que, lorsque la morphologie s'y prête, comme c'est le cas entre Darou-Mousti et Touba, l'érosion éolienne exerce ses effets avec une efficacité aussi dramatique que sur les dunes rouges les plus anciennement dépouillées de la région de Louga. Il a fallu moins d'un demi-siècle pour que les conditions propices au rajeunissement du modelé dunaire soient, en certains secteurs, réunies.

On peut donc considérer que, dans le berceau du mouridisme, la phase pionnière est dépassée et que les résultats désormais atteints par l'agriculture sédentaire qui s'y est implantée, ne sont pas plus brillants que ceux que procurent, à la même latitude, les vieux terroirs de l'Ouest. Deux faits confirment ce diagnostic : d'une part, les forêts classées sont l'objet d'une pression et de revendications incessantes ; d'autre part, le premier secteur pionnier voit à son tour s'amorcer des départs ; nombre de ses jeunes gens peuplent désormais, loin vers l'Est les *dara* des hautes vallées fossiles du Sine et du Saloum.

/p. 351/

Ce nouveau Cayor garde pourtant des chances de pays neuf. Les possibilités d'amélioration foncière et de modernisation des techniques y sont encore importantes et largement inexplorées. Les cadres maraboutiques y disposent de moyens financiers et humains considérables. Chez les hauts dignitaires de l'ordre, la prise de conscience des exigences d'une agriculture sédentaire est d'autant plus impérieuse qu'il n'est plus question pour eux d'abandonner les environs de Touba et de transférer leur capitale et leurs exploitations personnelles vers de nouvelles terres neuves. Aussi plusieurs propriétés maraboutiques sont elles devenues des champs d'expérience où se déroulent d'intéressants efforts de rationalisation. C'est le cas, notamment, du domaine qu'exploite à Touba-Bogo le khalife général lui-même, où ce grand seigneur, de tempérament terrien, se montre accueillant aux initiatives des techni-

ciens, employant tracteurs, assolements systématiques, engrais minéraux, etc., et se déclare convaincu de la nécessité de conduire une politique d'aménagement ayant le reboisement pour démarche initiale.

La plus originale et la plus ancienne de ces expériences (elle a débuté en 1939-1940) est, sans conteste, celle réalisée à Darou-Rahmane, à une dizaine de kilomètres au Nord-Est de M'Backé, par le plus jeune frère du grand khalife, Abdoul Aziz M'Backé. Dans un paysage désolé par les défrichements, où l'ossature du relief dunaire fossile n'est plus protégée que par un maigre tapis d'épineux et de *n'guer*, ce marabout austère et mystique, pétri de culture arabe, a, de toutes pièces, fondé une véritable oasis. Profitant de l'existence d'une série de dépressions établies sur le tracé d'anciens affluents du Sine où l'eau reste en permanence accessible, il a créé des plantations et des jardins irrigués d'une vigueur d'autant plus saisissante qu'ils se dressent sur l'âpre fond de tableau de la brousse sahélo-soudanienne. Sous le couvert des manguiers, des agrumes, des rôniers et même des *Elaeis*, les dépressions interdunaires portent une étonnante collection de légumes tropicaux et, en saison sèche, européens. Une telle réalisation n'a été rendue possible que par deux conditions : la présence d'une nappe phréatique peu profonde, représentant le drainage souterrain d'un ancien réseau hydrographique [37], et une main-d'œuvre abondante et gratuite. De vastes *séane* creusées au fond des thalwegs fossiles permettent, en effet, aux talibé d'assurer aux plantations un arrosage incessant. Certaines de ces /p. 352/ pièces d'eau sont même transformées en petits étangs où la pisciculture est pratiquée. Bien qu'elle soit restée une expérience unique (probablement en raison des modestes débouchés que trouve sa production), l'oasis de Darou-Rahmane a le mérite de montrer à quelles réalisations constructives peuvent aboutir les cadres maraboutiques lorsqu'il leur arrive d'échapper à l'obsession de l'arachide. Elle atteste, d'autre part, des réelles possibilités techniques que gardent les terres du Baol dévastées par l'économie mercantile.

Pour intéressantes qu'elles soient, les initiatives des grands maîtres du mouridisme [38] en matière de modernisation agricole ne tracent pourtant pas, du moins jusqu'ici, le chemin de l'indispensable révolution agricole. Fondées sur des moyens financiers autorisant d'importants investissements, rendues indifférentes aux questions de rentabilité par la gratuité de la main-d'œuvre, elles ne sont, ni techniquement, ni économiquement, susceptibles de faire école auprès de la masse des cultivateurs. C'est par des moyens plus modestes, dont certains pourraient être directement empruntés à l'expérience séculaire de leurs frères du Cayor et surtout du Sine, que les villageois des fondations pionnières du mouridisme se transformeront en paysans et assureront la pérennité de leurs nouveaux terroirs. Mais comment croire qu'un tel objectif soit accessible s'il n'est préparé par de très profondes transformations sociales ?

b) L'exploitation des Terres Neuves du Saloum. - C'est, schématiquement, au Sud du parallèle de Diourbel que s'étend, jusqu'à la latitude de Kaffrine, le domaine des Terres Neuves du Saloum. Limité à l'Ouest et au Sud par la voie ferrée menant vers Tambacounda, cet immense territoire n'a aucune frontière linéaire en direction de l'Est. Il représente, depuis la dernière guerre, le plus important théâtre de la colonisation pionnière. Des environs de Colobane, au Nord-Ouest de la forêt de M'Bégué, jusqu'à ceux de Koungheul, sur les marges du Sénégal oriental, la population a au moins doublé et parfois plus que triplé au cours des vingt dernières années [39]. Même en tenant compte /p. 353/ d'une im-

[37] Ces ressources en eau souterraine, se retrouvent tout le long du réseau fossile du Sine. Elles sont utilisées également autour de Diourbel où elles ont permis la naissance d'une série d'exploitations maraîchères trouvant leurs débouchés dans la ville ainsi que, jusqu'à Dakar, dans les centres urbains échelonnés le long du rail. Nous ne les étudions pas ici car elles représentent un phénomène de banlieue ; comme ceux de la presqu'île du Cap-Vert, les maraîchers de Diourbel ne sont pas des paysans et l'analyse de leur activité relève de la géographie urbaine.

[38] On pourrait également citer l'exploitation mécanisée de Cheikh M'Backé, à Taïf, où le tracteur n'a jusqu'ici pour effet que de décupler l'efficacité de la main-d'œuvre des *talibé*.

[39] Nous ne pouvons apprécier cette progression qu'en comparant les chiffres des plus petites unités administratives, les cantons, lorsque nous les avons retrouvés. Mais les cantons ont été supprimés en 1960. C'est au niveau des villages qu'il faudrait pouvoir comparer les recensements ; or il est exceptionnel que l'on retrouve des documents détaillés assez anciens pour être significatifs. À titre d'exemple, indiquons que, d'après leurs chefs, les cantons de Colobane, de N'Guer-Birkelane et de Koungheul, sont respectivement passés, entre 1938 et 1955-1957, de neuf mille, dix-huit mille et douze mille habitants à dix-huit mille, trente-cinq mille et vingt-deux mille habitants ; celui de Kaffrine, de neuf mille recensés en 1935 à trente-cinq mille, en 1956-1957.

portante croissance naturelle, cette augmentation des effectifs témoigne de la poursuite d'un mouvement d'immigration qui a connu, nous l'avons vu, sa phase la plus active entre 1920 et 1945.

Ces terres neuves méridionales sont sans conteste celles où l'activité agricole donne les résultats les plus fructueux en raison notamment de leur pluviométrie plus généreuse qu'aux environs de Darou-Mousti ou de Touba. Leur peuplement est, d'autre part, plus cosmopolite qu'au Nord de Diourbel ; la "wolofisation" des éléments sérèr et maliens n'y est pas moins remarquablement rapide. Enfin le mouridisme y joue un rôle moins exclusif qu'au Nord de la zone pionnière, bien qu'il assure l'encadrement des plus gros villages et que ce soient ses fidèles qui tiennent les fondations les plus avancées.

Techniques agricoles et paysage agraire répondent partout aux principes généraux que nous avons dégagés et ce n'est pas sans quelque artifice que l'on parvient à distinguer, à travers un territoire démesuré, une zone occidentale, limitée par la forêt de M'Bégué, et une zone orientale s'étendant au-delà du méridien de Kaffrine jusqu'aux installations les plus isolées vers l'Est.

Entre la voie ferrée allant de Diourbel à Guinguinéo et la forêt de M'Bégué, la plus grande partie de l'espace a désormais subi le passage des défricheurs. Subsistent seules quelques plaques forestières dans les périmètres les plus démunis de ressources en eau. À la place de la végétation naturelle, d'immenses étendues de brousse secondaire couvrent la campagne en saison sèche ; le tapis de *n'guer* et de combrétacées n'est, de loin en loin, piqueté que par quelques survivants de la forêt soudanienne, en particulier par des *dimbo* dont les frondaisons touffues sèment les friches de tâches d'ombre épaisse. Sur les plus vieilles jachères, de véritables taillis marquent souvent l'emplacement de villages abandonnés, dont les fondateurs ont déjà repris leur marche vers l'Est. En hivernage, ce paysage anonyme connaît une animation soudaine. Epaulés par des navétanes nombreux, représentés désormais par les seuls originaires du Cayor et du Sine, les villageois ouvrent des champs démesurés, utilisant plus que nulle part ailleurs le cheval et le semoir attelé. Nulle part non plus les Firdou de Haute Casamance ne sont plus nombreux à venir prêter leur concours à la récolte. Inutile de prétendre définir ici un système de culture digne de ce nom ; la seule règle est d'exploiter au maximum le capital pédologique jusqu'à ce que les rendements lie soient plus payants. Les villages datant de plus d'une dizaine d'années peuvent seuls s'entourer de *tol-keur* de faible rayon, assurant une récolte précoce de *souna*. Mais en raison de la pression des troupeaux peul en saison sèche, rares sont les carrés qui /p. 354/ réussissent à disposer d'un enclos de manioc. Tout le reste de l'espace villageois est partagé entre les jachères et les champs d'arachide cultivée en alternance avec le *sanio*, la succession témoin étant celle de trois années de culture comportant deux récoltes d'arachide séparées par une récolte de mil et suivies de trois années de repos. Pratiquement aucune règle ne s'impose de manière rigoureuse et les terres les plus faciles d'accès portent couramment quatre ou cinq récoltes consécutives avant d'être rendues à la brousse, pour une période variable de deux à cinq ans. La pratique de la jachère spontanée est jusqu'ici la seule technique de restitution usitée dans toute cette région. Le parcage des troupeaux peul en saison sèche joue un rôle utile mais d'autant plus localisé que les pasteurs ont une tendance croissante à s'établir aux environs immédiats des plus gros villages et des centres urbains où ils bénéficient à la fois des ressources des forages profonds et d'un marché pour le lait.

L'équipement de la région en forages peu nombreux mais très abondants a, par ailleurs, provoqué depuis une vingtaine d'années une concentration croissante de la population en un certain nombre de gros villages qui sont autant d'actifs centres de traite en saison sèche. Du Nord au Sud, de Sadio à Guinguinéo par exemple, Colobane, M'Bar , M'Bos, forment, tous les vingt à vingt-cinq kilomètres, de véritables points d'ancrage qui donnent au peuplement encore mouvant de ce domaine pionnier, une solide armature. Dans un rayon de dix à quinze kilomètres autour de chacune de ces escales, gravitent des dizaines de petits villages parfois très récents puisqu'il s'en crée tous les ans (cf. fig. 26).

La place des mourid dans cette région est encore essentielle. Non seulement ils ont joué un rôle capital dans la fondation des premiers villages, grâce aux *dara* qu'ils ont lancés dans la forêt à partir de la voie ferrée, dès la première guerre mondiale, mais ils continuent à être les agents les plus résolus et les mieux organisés de la poursuite de la marche vers l'Est. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier par exemple la situation qu'ils ont créée autour et surtout à l'Est de M'Bar, où le paysage offre l'image

la mieux achevée d'une déforestation totale et où les *dara* du *sérigne* Modou Fall campent, impatients, au contact immédiat de la forêt classée de M'Bégué. Sur toute sa périphérie, cette forêt est d'ailleurs cernée par les défrichements mourid. Les fidèles des marabouts de Touba forment, d'autre part, l'encadrement des gros villages dotés de forages et devenus points de traite à leur initiative. Qu'ils y soient responsables de la vie religieuse, chefs de village, présidents de coopératives, traitants ou vendeurs d'eau en saison sèche, les

---

/p. 355/

Figure 26 - Dans les Terres Neuves : la polarisation du réseau d'échanges et de l'habitat sur les centres dotés de forages profonds (d'après la carte I.G.N. au 1/200 000, feuille Kaffrine)

/p. 356/ mourid jouent presque partout le rôle d'animateurs ; c'est à eux que, malgré l'hétérogénéité de ses origines, la population des Terres Neuves du Saloum occidental doit, sous la double égide de l'islam et de la langue wolof, sa rapide unification ; les Sérèr eux-mêmes succombent à leur pression et certains se rallient au mouridisme.

On peut considérer que c'est à partir du méridien de Kaffrine que l'on pénètre dans les Terres Neuves du Saloum oriental. Désormais, les paysages forestiers l'emportent sur les friches à *n'guer* et à combrétacées et les installations humaines ne dessinent plus que des clairières à travers un espace démesuré qui appartient encore au Ferlo. Le problème de l'eau reste l'obstacle majeur qui entrave le peuplement. C'est dire que la localisation des villages est guidée par la possibilité d'atteindre la nappe phréatique. Ainsi s'explique que la vallée fossile du Saloum représente un axe privilégié et que les forages profonds soient immédiatement cernés par des installations de cultivateurs.

L'isolement des villages, les distances considérables qui les séparent, ont pour effet de freiner l'amalgame des différents éléments de la population. Ainsi subsistent, dans la région de Kaffrine, quelques villages où les immigrants sérèr ont conservé leur langue et où l'on rencontre même des paillotes rondes caractéristiques de l'ancien habitat du Sine. De même, des villages purement peul se maintiennent en marge des établissements des cultivateurs, au Sud de la réserve sylvo-pastorale du Sine-Saloum, tandis que l'on peut relever, au Nord de Koungheul, la présence d'un village exclusivement bambara et d'un village uniquement peuplé de Sarakollé. Une autre particularité de la population de cette région réside dans sa composition ; tous les sondages que nous avons opérés comme les renseignements administratifs qui nous ont été accessibles, révèlent une très sensible majorité d'hommes [40], ceci compte non tenu des navétanes d'origine étrangère. Ce phénomène est lié aux très dures conditions de vie qui règnent dans le Saloum oriental en dépit des avantages que valent aux producteurs l'abondance inépuisable des surfaces cultivables. Aussi nombre de cultivateurs du Djolof et du Cayor viennent-ils en célibataires travailler quelques années en s'installant chez des parents ou des amis et regagnent-ils ensuite leur village d'origine munis du pécule qu'ils ont amassé.

Les seuls éléments de la population qui puissent surmonter les risques que font peser la soif et l'isolement sans bénéficier d'une infrastructure préétablie par l'administration, restent les mourid. Sans doute /p. 357/ sont-ils mieux et plus rapidement informés que quiconque de l'ouverture des puits et des forages et en mesure d'en coloniser les abords comme ils l'ont fait depuis une quinzaine d'années à Dioum-Guent, à Guent-Pathé et à Ribo, sur la haute vallée fossile du Saloum. Cependant, les seuls villages importants créés en pleine forêt et sans ressources préexistantes en eau, l'ont été par les mourid [41]. Voici le cas typique de Babane, le plus septentrional des villages pionniers du Saloum oriental, situé entre la forêt de M'Bégué et la réserve sylvo-pastorale du Sine-Saloum (cf. fig. 24).

---

[40] À titre d'exemple, relevons que le rôle de l'impôt établi en 1956 par le chef de canton de Koungheul, fixait à 10 149 le nombre des hommes imposables et à 6 927 celui des femmes imposables.

[41] La forte proportion d'installations mourid dans le Saloum oriental est attestée par la toponymie : tous les villages dont le nom comporte Mourid, Touba, Taïf, Darou, sont entre autres des créations de la confrérie (Cf. feuille 1/200 000 I.G.N. Payar).

Ce village a été fondé entre 1950 et 1952 par des *talibé* du *khalife* général auprès d'un ancien petit campement peul disposant d'un puits médiocre attestant qu'en cet endroit la nappe phréatique n'était pas inaccessible. Ayant fixé une base provisoire à Dioum-Guent, les mourid ont d'abord creusé un autre puits assurant leur ravitaillement en eau, puis ils ont ouvert, en droite ligne à travers la forêt, une piste de quinze kilomètres permettant le passage des camions et reliant Dioum-Guent à Babane. Aujourd'hui Babane dresse en plein Ferlo un poste avancé audacieusement implanté, groupant plus d'un demi-millier d'âmes, et à qui son insertion dans l'organisation mourid permet de tenir sans redouter l'assèchement de son puits car, en pareil cas, tous les moyens en matériel et en hommes dont dispose l'ordre dans la région assureraient sa survie à partir du forage de Dioum-Guent. Le village lui-même est un modèle d'implantation mourid : à partir d'une immense place centrale tirée au cordeau et ceinturée de clôtures aveugles, les carrés familiaux se répartissent selon un plan géométrique évoquant davantage un casernement qu'un établissement agricole. La clairière représentant le terroir du village est divisée en deux ensembles par la piste d'accès ; d'un côté, s'étendent les champs cultivés collectivement par la totalité des habitants au profit du *sérigne* de Touba, de l'autre, les champs familiaux. Sur tous règne la succession habituelle arachide-sanio-arachide-jachère. À quelque distance au Nord de Babane, enfin, se dresse un groupe de *dara* où les jeunes gens du village sont soumis aux rudes disciplines qui feront d'eux des *talibé* accomplis. Mais les défrichements s'étendent déjà à plusieurs kilomètres de distance des habitations ; aussi les premiers occupants, les Peul, voient-ils les pâturages s'éloigner du point d'eau auquel, en hivernage, leurs troupeaux n'ont plus accès sans traverser les champs et soulever l'opposition des cultivateurs. Comme sur tout le front pionnier, les progrès de la vie agricole s'opèrent aux dépens des pasteurs qui se voient sans cesse /p. 358/ refoulés vers le cœur du Ferlo alors même que nombre d'entre eux cherchent à sortir de leur situation marginale et à bénéficier du développement économique et des équipements qui l'appuient. Mais c'est surtout autour des forages profonds dont beaucoup ont été initialement prévus à leur intention exclusive, que les Peul pâtissent de l'arrivée des cultivateurs et de l'absence d'une politique d'aménagement imposant le respect de leurs intérêts.

c) La compétition des cultivateurs et des pasteurs. - La conquête du Ferlo occidental par les agriculteurs s'est opérée au détriment des terrains de parcours traditionnels des pasteurs, précisément des groupements éleveurs de zébus dont le tracé du chemin de fer Kaolack-Tambacounda marque à peu près exactement, pour des raisons sanitaires, la limite méridionale de l'aire de transhumance. Jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, la marche du front pionnier s'est opérée à la seule initiative des cultivateurs. L'infiltration des équipes de pointe, des *dara* notamment, était cependant guidée par l'existence de rares points d'eau aménagés par les Peul, dont un grand nombre ont servi de cellule initiale à des villages aujourd'hui totalement wolof. Routes et équipements hydrauliques ont suivi. Les premiers forages profonds sont venus garantir la sécurité des plus importantes fondations agricoles et permettre leur expansion : ainsi à Darou-Mousti, à Colobane, à M'Bar. Dès le départ, d'inévitables frictions se sont produites autour des points d'eau, d'autant plus sévères que la disposition des puits et des séane était plus vitale.

Comme nous l'avons vu par l'exemple de Darou-Mousti, l'organisation des agriculteurs, surtout lorsqu'ils étaient mourid, ne pouvait qu'aboutir à l'éviction des pasteurs. Parallèlement, l'expansion des défrichements signifiait la suppression des pâturages ou du moins leur réduction à de maigres jachères accessibles seulement en saison sèche. Cette évolution s'est produite au moment même où le développement des centres urbains et des escales établies le long du chemin de fer offrait aux éleveurs la possibilité de commercialiser le lait de leurs troupeaux et les incitait à restreindre, dans toute la mesure du possible, la durée de leurs mouvements de transhumance d'hivernage vers le cœur du Ferlo, C'est donc au moment même où les pâturages du Baol et du Saloum occidental prenaient du prix, qu'ils leur étaient soustraits par l'irruption des agriculteurs. Un *modus vivendi* entre ces intérêts contradictoires, traduisant empiriquement un équilibre de forces, s'est cependant opéré, bien que les cultivateurs se plaignent unanimement de la tendance des pasteurs à reprendre chaque année trop tôt, avant l'achèvement des récoltes, leurs déplacements vers l'Ouest. La pression /p. 359/ du bétail bovin a, d'autre part, pour effet de rendre très difficiles et, sur certains axes, impossibles les cultures pérennes, notamment celle du manioc. De plus, les méthodes de culture pratiquées dans les Terres Neuves n'ont

pas jusqu'ici incité la plupart des cultivateurs à tirer parti, aussi systématiquement qu'ils le pourraient, de l'enrichissement organique potentiel représenté par les théories innombrables des troupeaux du Ferlo.

Il semble qu'en raison de leur émiettement, les Peul n'aient pris qu'assez tardivement conscience de leur progressive éviction. Leur résistance n'a jamais été que sporadique mais elle est allée en s'affirmant depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire depuis qu'au lieu d'être diffuse tout le long du front pionnier, la compétition entre agriculteurs et pasteurs s'est localisée aux abords des forages profonds. Il suffit de considérer la frontière actuelle du domaine agricole pour s'en convaincre ; de Dodji et Barkedji, à l'Est de Linguère, jusqu'à Gassane, dans la vallée fossile du Sine, ou Ribo sur le Haut Saloum, ce sont désormais les équipements et spécialement les forages qui attirent les colons. Il n'entre pas dans nos préoccupations de déterminer les perturbations et les transformations apportées à la vie pastorale traditionnelle du Ferlo par la politique de l'eau inaugurée après la dernière guerre [42]. Il est pourtant incontestable qu'elle a amélioré les conditions de vie des troupeaux, provoqué la croissance de leurs effectifs et réduit l'ampleur et la durée de leurs mouvements de transhumance, bien que l'exploitation des abreuvoirs modernes soit très loin d'être à la mesure de leur capacité, En saison sèche en effet, l'utilisation des forages est limitée par le surpâturage et la rapide disparition de l'herbe à leurs alentours, comme par la volonté des pasteurs de se rapprocher des points de traite. En hivernage, ce sont les défrichements et les champs ouverts par les cultivateurs qui contraignent les éleveurs à s'éloigner des réservoirs et qui entravent leur sédentarisation.

Une politique d'aménagement rationnel des abords des forages a pourtant été définie en plusieurs occasions. Il faut convenir qu'elle n'a jusqu'ici pas été appliquée. Au moment de l'ouverture du forage de Lindé, par exemple, un plan prévoyant la limitation des défrichements et l'organisation de voies d'accès clôturées aux abreuvoirs, fut mis au point. L'abondance de l'eau permettait même d'envisager la création d'un périmètre de cultures irriguées. Trois ans après, il ne restait rien /p. 360/ sur le terrain du tracé initial de ces projets, bien que la situation septentrionale de Lindé (à une trentaine de kilomètres au Sud de Linguère) ait limité l'ampleur de l'immigration wolof. Quelques dizaines de familles avaient suffi pour faire d'une grande partie des abords du forage une brousse pelée, totalement déforestée sur plusieurs kilomètres de rayon. Le classement de la forêt, à l'Est du point d'eau, a heureusement permis aux pasteurs de conserver ici l'accès aux abreuvoirs et de se maintenir.

C'est surtout dans le Saloum que la progression des cultures rejette les pasteurs vers le cœur du Ferlo. Parmi les plus récents refoulés, les Abobé disent que, depuis vingt ans, ils ont été repoussés de plusieurs dizaines de kilomètres vers le Nord, à partir de l'axe Kaffrine-Koungheul. L'équipement en forages de la haute vallée fossile du Saloum a provoqué l'afflux des mourid et transformé un antique domaine peul en un pays wolof. Par exemple, ces anciens campements de pasteurs, naguère dotés de puits médiocres et de *séane*, que sont Dioum-Guent et Ribo, comptent aujourd'hui plus de huit cents et plus de cinq cents habitants et sont cernés de villages satellites chaque année plus nombreux. À l'exception de quelques familles, toute leur population est désormais wolof, les Peul ayant dû déguerpir et fixer à vingt, trente ou quarante kilomètres plus au Nord leurs ports d'attache. Sur la vallée du Sine, Sadio d'abord et, désormais, Gassane enregistrent la même évolution ; depuis qu'ils sont dotés de forages, ces vieux points d'eau deviennent d'autant plus difficilement accessibles aux éleveurs que les cultivateurs se multiplient à leurs abords.

Faute d'avoir les moyens de faire respecter autour des forages des aménagements qui en garantissent en tout temps l'accès aux pasteurs, on a tenté d'implanter des équipements hydrauliques au cœur des périmètres classés, par exemple au centre de la forêt de M'Bégué. Apparemment séduisante, cette formule n'a d'autre résultat que d'enfermer les éleveurs dans des réserves alors que leur progrès exige leur intégration dans la communauté nationale et leur participation à la vie économique moderne. Intégration et participation de plus en plus souhaitées par les intéressés qui ne regardent les périmètres

[42] Cette question a fait l'objet, en 1957, d'une mission d'étude confiée par le Service de l'hydraulique à Philippe Grenier dont le précieux rapport a été publié sous le titre *Rapport de mission dans la région du Ferlo*, décembre 1956 - mai 1957, étude de géographie humaine (Dakar, Service de l'hydraulique de l'A.O.F., 1957, 151 pages dactylographiées).

classés que comme des refuges précieux, mais temporaires, d'où ils s'efforcent de sortir dès l'achèvement des pluies.

L'évocation de cette âpre compétition entre cultivateurs et pasteurs, qui ne pourrait être examinée au fond qu'à partir d'une analyse de l'évolution de la vie peul au cours des dernières décennies, suffit à démontrer, une nouvelle fois, que le progrès technique est impuissant à régler les problèmes de développement s'il n'est assorti de la mise en /p. 361/ place d'institutions capables d'en répartir équitablement les fruits. La délicate question de l'aménagement des forages et de l'arbitrage entre les intérêts respectifs des Wolof et des Peul, exige en définitive des choix qui n'appartiennent qu'à la puissance publique. Il est vain d'esquisser de séduisants schémas d'implantation et d'organisation aussi longtemps que l'on n'a pas les moyens politiques d'en faire respecter l'application.

Or les difficultés, déjà considérables en elles-mêmes, sont décuplées ici par le fait que la progression des cultivateurs est essentiellement celle des mourid. La pression qu'ils exercent bénéficie de l'appui de l'ordre tout entier. Un exemple, volontairement emprunté à la période précédant l'indépendance, suffira à montrer à quel point l'aménagement volontaire des Terres Neuves est soumis à leur contestation. En 1951, un forage est ouvert au cœur de la forêt classée de Déali qui bloque l'avance des mourid à l'Est de Darou-Mousti. Cet équipement est destiné à permettre aux troupeaux peul de valoriser une immense zone forestière jusque-là dépourvue de toute ressource en eau. Quelques mois plus tard, les mourid demandent qu'un secteur de la forêt, en forme de triangle s'étendant au Sud du forage et y accédant par l'une de ses pointes, leur soit concédé. Malgré l'opposition unanime des services techniques, l'administration ne tarde pas à céder, sachant sans doute qu'elle risque d'être mise devant le fait accompli et, sous peine de risquer de graves incidents, de perdre la face. En fait, avant même que leurs démarches aient obtenu réponse, les demandeurs ouvrent à travers la forêt une piste de dix kilomètres atteignant le forage et préludant au défrichement. Un périmètre de culture est donc concédé aux mourid, mais une réglementation est édictée, leur imposant notamment le respect de brise-vent, longs couloirs de végétation naturelle que le Service de l'Agriculture délimite. En janvier 1954, les mourid passent aux actes. En trois jours, ils défrichent une surface évaluée entre 1 200 à 1 500 hectares, sans respecter aucun brise-vent, et ne laissant subsister de la forêt que les baobabs et quelques kapokiers [43]. Deux mois plus tard, comptant sur les repousses des souches qui n'ont pas été déracinées, les agents de l'agriculture jalonnent de nouveaux couloirs de végétation naturelle destinés à enrayer l'érosion et à faciliter la régénération rapide des jachères ; peine perdue puisque, l'hivernage suivant, l'intégralité de la surface défrichée est mise en culture.

/p. 362/

Devant une telle manifestation de force, les effectifs dont elle implique la mobilisation et l'intransigeante résolution qu'elle suppose, on comprend le caractère dérisoire de la résistance des pasteurs et la remarque de Philippe Grenier qui, étudiant leur reflux, juge que "le territoire peul, c'est ce que les cultivateurs ne leur ont pas encore pris". Devant un tel exemple, on ne peut surtout pas éluder la question fondamentale dont dépend tout l'avenir des Terres Neuves : une géographie volontaire du domaine pionnier restant encore à définir et à construire, comment canaliser au bénéfice d'un certain nombre de choix techniques, comment mettre au service d'un aménagement harmonieux et durable, comment soumettre aux exigences et aux disciplines d'une planification nationale, le redoutable dynamisme qu'a jusqu'ici gardé l'ordre fondé par Amadou Bamba ?

[43] D'après les procès-verbaux de la Commission territoriale des forages, les rapports du sous-secteur agricole de Linguère et un rapport de M. Grosmaire, conservateur des Eaux et Forêts à Saint-Louis et spécialiste des problèmes forestiers du Sénégal, cités les uns et les autres dans Ph. Grenier, *Rapport de mission...*

Livre II

Colonisation récente et enclaves anciennes en zone soudanienne

/p. 365/

Chapitre 7

Les caractères généraux de la zone soudanienne

Il n'est pas, à travers le Sénégal, de domaine plus difficile à appréhender par le géographe que celui qui s'étend des rives méridionales du Saloum jusqu'à la frontière de Guinée-Bissau, le secteur subguinéen occupé par les riziculteurs diola de Basse Casamance, entre le Soungrougrou et la mer, étant exclu.

Du Nord au Sud et d'Ouest en Est, sur des centaines de kilomètres, l'absence de relief, la monotonie de la végétation, l'homogénéité des sols, les nuances insensibles du climat, constituent autant de facteurs qui interdisent l'évocation de régions naturelles. D'autre part, l'action des hommes à travers ce territoire démesuré n'a qu'exceptionnellement été marquée par une continuité et une stabilité suffisantes pour avoir entraîné l'élaboration de régions géographiques fondées sur l'unité des paysages agraires. Mieux encore, l'histoire récente a contribué à rendre inorganique un ensemble territorial auquel la nature offrait, avec le fleuve Gambie, la possibilité de se grouper autour d'un axe de circulation magnifique qui aurait pu constituer le centre de gravité d'un ensemble politiquement et économiquement cohérent. Si, dans le passé, aucune construction politique d'envergure ne s'est édifiée le long de cette artère, l'époque moderne a accentué encore son inefficacité géographique en l'isolant, par des frontières, des territoires qu'elle aurait pu animer et /p. 366/ drainer [1]. Pas plus que l'ancienne économie de subsistance, l'économie mercantile du XX^e^ siècle n'a tiré parti de la voie de circulation naturelle que pourrait être la Gambie et n'a donné aux rives de celle-ci une activité suffisamment intense et originale pour les différencier de la zone qu'elles traversent. Ainsi les paysages agraires sont aussi homogènes de part et d'autre des frontières qui isolent du Sénégal l'étroite bande des terres gambiennes que sur les deux rives d'un fleuve dont les hommes n'ont jamais fait ni une barrière ni un foyer de vie. Grouper dans un unique ensemble géographique, même en se fondant sur les seuls paysages agraires, le Saloum méridional et la Haute Casamance, les environs de Nioro-du-Rip drainés économiquement par Kaolack et ceux de Sédhiou ou de Kolda orientés aujourd'hui vers Ziguinchor, suppose naturellement que les systèmes d'occupation du sol soient partout orientés vers les mêmes spéculations et qu'ils se fondent sur des techniques comparables placées entre les mains de sociétés paysannes ayant une civilisation, pour l'essentiel, commune ; mais un tel choix implique aussi qu'un certain nombre de données naturelles servent, dans toute la zone envisagée, de fond de tableau permanent à l'activité humaine.

---

[1] On sait que, fréquentée par les navigateurs portugais dès la seconde moitié du XV^e^ siècle, la Gambie fut l'objet d'une âpre et orageuse rivalité franco-anglaise du XVII^e^ au XIX^e^ siècle. Finalement deux accords ont fixé pour l'essentiel le destin politique moderne du fleuve et de ses rives : d'une part, un traité de 1857 consacrant l'abandon par les Français de leur vieux comptoir d'Albréda en échange de prétentions anglaises sur Portendick ; d'autre part, une convention de 1889 délimitant la "Gambie anglaise" en lui accordant une bande de terre de part et d'autre du fleuve. « Après Albréda, écrit G. Legrand, c'était maintenant, sur une longueur de 300 km environ, l'abandon de la rive droite de la Gambie qui avait servi jusqu'alors de frontière entre le Sénégal et les possessions anglaises car, ajoute-t-il, citant Vivien de Saint-Martin, avant 1889, l'Angleterre ne possédait d'autre territoire sur la terre ferme que les quelques arpents sur lesquels s'élevaient ses factoreries ». (Cf. Georges Legrand, « La Gambie, notes historiques et géographiques », *Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, 1928, p. 432-484).

On sait aussi qu'entre 1865 et 1876, des négociations franco-anglaises, en vue de l'échange de la Gambie contre les comptoirs français de la Côte-de-l'Or et des Rivières du Sud ou de la Côte-de-l'Or et du Gabon, avaient été à plusieurs reprises tout près d'aboutir. Leur échec devait changer tout le destin de la "Sénégambie". Restée anglaise et profondément anglicisée, la Gambie est devenue en 1965 un état souverain et indépendant membre du Commonwealth. Les projets d'échange de la Gambie et de son intégration au Sénégal sont exposés dans l'ouvrage de Bernard Schnapper, *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871* (Paris, Mouton & Cie, 1961, 286 p.).

A. Les caractères originaux des terres soudaniennes

1° Le cadre morphologique

Pas plus que dans le domaine climatique, le Saloum ne marque sur le plan morphologique une limite précise à partir de laquelle les /p. 367/ formes du terrain changent assez nettement pour dépayser des agriculteurs et exiger des transformations immédiates de leurs techniques de production. L'horizontalité reste le trait dominant des paysages, dans les plaines qui bordent la côte entre Saloum et Gambie comme à travers les plateaux qui les relaient très insensiblement vers l'Est. Horizontalité plus absolue encore qu'au Nord du parallèle de Kaolack car les dunes fossiles continentales aussi bien que les dunes côtières vivantes disparaissent complètement ici.

Cette horizontalité des formes n'implique cependant pas une absence totale de relief puisque la masse des grès continentaux constituant depuis l'Océan jusqu'à la Haute Gambie le substratum homogène du territoire considéré, s'élève insensiblement de la côte en direction de l'Est, depuis le niveau marin jusque vers une cinquantaine de mètres. Mais ce relief modeste est formé d'éléments topographiques horizontaux, superposés en altitude et séparés par de courtes ruptures de pentes qui permettent de passer brusquement d'un palier à un autre. En Moyenne et Haute Casamance en particulier, les routes qui suivent le cours de la Rivière ou permettent de gagner, selon une coupe méridienne, la vallée de la Gambie, franchissent successivement une série de marches d'escalier reliant les plaines alluviales aux plateaux. À titre d'exemple, on peut schématiquement reconnaître avec A. Seck, en Moyenne Casamance, les niveaux étagés suivants : un niveau de 40-50 mètres, développé surtout au cœur des plateaux du Pakao et du Kian, et qui coïncide peut-être avec la surface originelle de la masse des grès mio-pliocène ; puis un second niveau de 20 à 30 mètres d'altitude, dont le développement maximum se situe dans le Yacine, c'est-à-dire dans l'angle formé par le Soungrougrou et la Casamance, et surtout sur la rive méridionale de celle-ci ; enfin un niveau inférieur constitué par les vallées majeures des rivières [2]. Ce sont essentiellement les sols et la végétation qui traduisent pour le paysan ces différences topographiques.

Celles-ci, associant leurs effets à l'augmentation de la pluviosité vers le Sud, contribuent à différencier la zone soudanienne des régions septentrionales du Sénégal en donnant à la première un drainage progressivement hiérarchisé. L'organisation de ce drainage local est facilité par deux facteurs : la présence, au cœur de la zone étudiée, de la Gambie qui, avec ses affluents et notamment la Kouluntou, recueille les eaux d'un vaste bassin versant montagneux formé par la corne Nord-Ouest du Fouta-Djalon ; en second lieu, la profonde pénétration des eaux /p. 368/ marines dans le Saloum, la Casamance, le Soungrougrou et nombre de marigots côtiers ou d'affluents de la Gambie, où elles relaient une hydrographie continentale déficiente. Celle-ci, même au cœur de la saison sèche, n'est cependant pas totalement absente puisque déjà, dans le Saloum, de petits ruisseaux côtiers tel le marigot de Néma arrivent à passer la saison sèche sans tarir. En Moyenne Casamance, des suintements latéraux contribuent à assurer de janvier à mai la pérennité d'organismes comme le Soungrougrou. Enfin, aux frontières de notre domaine, en Haute Casamance, la Kayanga est une véritable rivière que son altitude et sa distance de la côte mettent à l'abri des infiltrations d'eaux marines et dont le lit mineur offre un débit soutenu jusqu'à la fin de la saison sèche. Ce réseau hydrographique très lâche est alimenté en hivernage par d'innombrables chenaux saisonniers qui drainent après chaque pluie la quasi-totalité de la zone étudiée et la font échapper, sauf exceptionnellement sur la frange septentrionale, à l'endoréïsme.

2° Les données pédologiques

Mais à des sociétés paysannes, ce sont essentiellement les qualités des sols qui importent ; or sur ce plan aussi s'affirme, surtout pour qui vient du Nord, le caractère soudanien de la zone considérée. La couverture de dunes quaternaires qui ensevelit une grande partie du Sénégal septentrional disparaît au

[2] Cf. Assane Seck, *La Moyenne Casamance, étude de géographie physique* (Travaux du département de géographie de l'Institut des Hautes Études de Dakar, n° 4, 1955, 49 p.).

Sud du Saloum tandis que le substratum gréseux sert désormais à peu près partout de roche mère et qu'à l'état naturel une forêt épaisse, dotée d'un rythme saisonnier, assure la production d'une quantité importante de matières organiques. Aussi le Sénégal soudanien est-il, par comparaison avec les pays de sable et de sols squelettiques qui le cernent au Nord, un pays de terres plus lourdes, relativement argileuses et riches en humus. L'unité de leur roche mère et les insensibles transitions du climat expliquent aussi que ces sols offrent, sur des distances démesurées, une remarquable homogénéité ; seuls les sols des versants, des vallées et des bas-fonds échappent à cette règle. La position topographique est donc, au point de vue pédologique, le principal facteur naturel de différenciation.

À peu près toute la zone étudiée est recouverte par le manteau de grès du Continental Terminal qui ensevelit le Sénégal central et méridional et dont la décomposition en surface donne des sables assez fortement ferrugineux et sensiblement argileux. C'est à partir de ce matériel homogène que se sont élaborés les sols rouges et beiges ainsi que les nombreuses formes de passage des uns aux autres qui sont, de très loin, les plus répandus depuis les bouches du Saloum jusqu'à la Haute /p. 369/ Casamance. Mais, entre les grès et les sols sablonneux qui les recouvrent, plusieurs niveaux de cuirasse ferrugineuse, tantôt compacte tantôt caverneuse si l'on en juge par ses affleurements, sont intercalés. Généralement cette cuirasse disparaît sous une épaisse couche de sol meuble, mais il arrive qu'elle affleure en surface et donne naissance à d'authentiques *bowé* (c'est parfois le cas en Haute Casamance) ou bien qu'elle fasse office de roche mère, notamment lorsqu'elle est entaillée par l'érosion sur les versants qui la recoupent ; il en est ainsi dans le Saloum oriental et surtout en Moyenne Casamance.

Les sols rouges sont en principe localisés sur la cuirasse ou en contrebas d'un affleurement de cuirasse, c'est-à-dire dans la partie supérieure des versants reliant deux niveaux étagés. Mais on rencontre aussi sur les plateaux des plaques de sols rouges sans que l'on décèle à proximité la présence d'une cuirasse ; il s'agit alors de sols directement issus des grès ferrugineux (mais dans ce cas probablement élaborés sous un climat plus humide que le climat actuel) à moins que, selon les hypothèses de J. Dubois « ou bien leur emplacement ait été occupé autrefois par une ancienne cuirasse aujourd'hui complètement démantelée, ou bien un sol à accumulation ferrugineuse profonde ait eu ses horizons supérieurs enlevés par l'érosion [3] ».

Quelle que soit leur origine, ces sols rouges sont généralement profonds et riches en humus donc intéressants pour l'activité agricole. Leur teneur en argile peut cependant être telle qu'elle devient un obstacle à certaines opérations culturales, notamment à l'arrachage de l'arachide lorsque les pluies sont terminées. Naturellement, ces sols rouges présentent dans le détail une grande variété, liée soit à leur position topographique (ils peuvent, sur les pentes, être tronqués par l'érosion), soit à leur évolution, c'est-à-dire essentiellement à l'intensité inégale du lessivage du fer et de l'argile des horizons supérieurs [4].

Les sols beiges s'opposent nettement aux précédents, à la fois par leur couleur, la forte teneur en sable de leur horizon supérieur et la présence en profondeur d'horizons d'accumulation riches en concrétions. L'origine de la différenciation entre sols rouges et sols beiges réside donc dans le fait que l'argile, le fer et même une partie de l'humus ont été /p. 370/ dans les seconds entraînés en profondeur et accumulés sous forme d'une part de taches, voire de petits rognons ferrugineux (généralement friables, mais parfois durs), d'autre part d'argile blanche et plastique qui forme l'essentiel des horizons inférieurs. Ces sols sont surtout répandus dans les régions à la fois les plus humides (ce qui permet le lessivage des horizons superficiels) et les moins bien drainées (ce qui facilite l'infiltration verticale des eaux et l'individualisation des horizons du sol). Aussi sont-ils surtout développés au cœur des plateaux, et leur évolution est-elle particulièrement avancée dans la région la plus pluvieuse, en Moyenne Casamance. Mais les sols beiges sont également très répandus entre Saloum et Gambie ; cependant, si

[3] J. Dubois, « Esquisse des différents types de sols de la moitié Sud du Sénégal » (Communication présentée à la conférence africaine des sols de Goma, 1948, *Bulletin Agricole du Congo belge*, vol. XI, fasc. 1, p. 575-626.).

[4] Ainsi un spécialiste comme R. Fauck peut distinguer en Moyenne Casamance cinq types de sols rouges distincts (cf. R. Fauck, « Étude pédologique de la région de Sédhiou [Moyenne Casamance] », *L'agronomie tropicale*, novembre-décembre 1955, p. 752-793.)

la pluviosité est ici suffisante pour provoquer le lessivage du fer et de l'argile de l'horizon superficiel, elle est insuffisante pour permettre en profondeur la formation de concrétions ferrugineuses ; le fer ne forme alors, dans la masse argileuse des horizons inférieurs, que des « traînées diffuses, rouges, jaunes ou brunes » [5]. Dans une situation opposée, c'est-à-dire sur les pentes les plus accentuées de la région la moins sèche, à la périphérie des plateaux de Moyenne Casamance, on trouve également des sols beiges qui, eux, sont remarquables par leurs « horizons d'accumulation ferrugineuse en concrétions » [6]. Enfin les alluvions sablonneuses des vallées les plus importantes ont souvent donné naissance à des sols beiges que le lessivage superficiel et la formation de concrétions ferrugineuses profondes rendent tout à fait comparables, par leur structure et leurs qualités physiques, aux sols de même couleur qui occupent les plateaux.

Partout ces sols beiges offrent pour les paysans l'intérêt d'être en surface très sablonneux (bien que relativement argileux et lourds si on les compare avec les sols *dior* du Cayor) et par conséquent très meubles. De plus, leur localisation fréquente au cœur des plateaux et la perméabilité des épaisses assises de grès sur lesquelles ils sont établis, leur assurent une précieuse immunité contre les effets de l'érosion par ruissellement. Ce sont là des qualités qui compensent largement la sensible infériorité [7] de leur richesse chimique vis-à-vis des sols rouges, à la condition essentielle que leur teneur en humus soit entretenue et maintenue à un niveau satisfaisant lorsqu'ils sont cultivés.

Nous avons dit qu'entre les sols superficiels et leur roche mère, les grès du Continental Terminal, sont souvent intercalés un ou deux niveaux de cuirasse ferrugineuse. C'est naturellement dans les régions les plus accidentées que ces niveaux apparaissent avec le maximum de /p. 371/ netteté et ils contribuent largement à souligner la topographie en marches d'escalier que nous avons signalée en Moyenne et Haute Casamance. Mais on constate également l'affleurement de ces cuirasses au flanc des petites vallées au Nord de la Gambie et l'on peut repérer la présence d'une croûte latéritique dans de nombreux puits du Niombato, voire le long de certains marigots, pratiquement au niveau de la mer [8]. En Moyenne et Haute Casamance où ils sont le plus clairement individualisés, deux niveaux très nets sont superposés au sein des plateaux les plus élevés et affleurent à leur périphérie aux environs de 20 et de 40 mètres : ils déterminent par exemple deux abrupts distants d'une vingtaine de mètres au-dessus de la rive méridionale de la Gambie dans les environs de Georgetown et de Bassé, abrupts que l'on retrouve à la lisière Sud du même plateau dans les niveaux successifs qui accidentent la route Kolda-Velingara. On peut, plus à l'Ouest, reconnaître avec R. Fauck les mêmes niveaux, à une altitude légèrement inférieure, autour des plateaux de Séfa où sont installés les chantiers de la Compagnie Générale des Oléagineux tropicaux.

Si ces cuirasses traduisent leur présence dans la morphologie, elles jouent aussi un rôle important sur le plan pédologique où leur influence se fait sentir sous deux formes principales. D'une part, elles contribuent souvent, nous l'avons vu, à l'élaboration des sols rouges qu'elles enrichissent en fer, lorsqu'elles sont démantelées par l'érosion ; d'autre part, il arrive qu'elles affleurent à la surface des plateaux et donnent naissance à des paysages de *bowé*.

Toujours localisées dans les zones topographiquement les plus élevées, les plaques discontinues que forment ces *bowé* n'ont une notable importance qu'en Haute Casamance, mais on en rencontre aussi quelques-unes au Nord de la Gambie et en Moyenne Casamance. En général tapissées en surface de gravillons ferrugineux, elles laissent apparaître à nu une cuirasse extrêmement dure et imperméable au point de localiser en hivernage des mares temporaires lorsqu'elles dessinent une cuvette très aplatie comme c'est assez souvent le cas. À la périphérie de ces *bowé*, la cuirasse disparaît progressivement sous les sols meubles, mais il est évident que ceux-ci sont extrêmement sensibles à l'érosion aussi longtemps que la dalle ferrugineuse reste à proximité de la surface ; il ne semble cependant pas que,

[5] J. Dubois, « Esquisse des différents types de sols... ».
[6] R. Fauch, « Étude pédologique... ».
[7] Infériorité attestée par les analyses publiées dans l'article cité de R. Fauck.
[8] Un tel banc de cuirasse est plusieurs fois repérable le long de la côte entre Messira et Toubakouta, par exemple aux environs de Bani, immédiatement au-dessus du *tann*.

dans les conditions actuelles, les *bowé* soient ici en voie d'extension, du moins aussi longtemps que leur couverture forestière n'est pas attaquée par l'homme.

/p. 372/

Est-ce à dire que les cuirasses de la zone soudanienne du Sénégal soient fossiles et que le climat actuel ne permette pas leur élaboration ? Les arguments en faveur du caractère ancien de ces formations sont nombreux mais leur coordination est fort délicate. La présence d'affleurements latéritiques sur la côte, au niveau de la mer, atteste que la cuirasse s'est formée ici à l'occasion d'une phase de retrait des eaux marines. À l'intérieur, l'existence de deux niveaux superposés implique la succession de deux phases distinctes favorables à l'élaboration de cuirasses. Enfin l'extension de celles-ci et le fait que la plus haute atteigne régulièrement, comme le prouve la localisation des *bowé* au cœur des plateaux, une altitude supérieure à celle où elle affleure à leur périphérie, conduisent à estimer fondée l'opinion de R. Fauck selon laquelle on serait en présence de cuirasses de nappes phréatiques [9] . Or, de telles cuirasses sont nécessairement fossiles puisque liées à des nappes dont le niveau s'est successivement enfoncé au moins deux fois avant d'atteindre le niveau actuel. Ces différents phénomènes sont probablement à mettre en relation avec les oscillations du niveau marin au Quaternaire, oscillations également responsables de l'évolution du réseau hydrographique et du façonnement de vallées aujourd'hui envahies par les eaux marines.

Nous ne croyons cependant pas que l'influence d'une nappe phréatique puisse se traduire autrement que par la naissance d'un horizon d'accumulation ferrugineuse. Autrement dit, le problème du durcissement de cet horizon et de sa transformation en banc compact, en "pseudo-roche", reste entier. Convient-il alors de mettre ce durcissement en relation avec l'évolution morphologique évoquée, c'est-à-dire d'avancer que la mise à nu des horizons d'accumulation ferrugineuse, qui permet leur dessèchement à l'air libre, a été indispensable à leur transformation en cuirasse ? Il faudrait, pour faire de cette hypothèse une certitude, prouver que, partout où il n'a pas été débarrassé de sa couverture par l'érosion, l'horizon profond d'accumulation ferrugineuse est resté meuble ; ou bien qu'il y a automatiquement passage latéral entre les affleurements de cuirasse et un tel horizon, c'est-à-dire continuité et identité d'origine entre un matériel durci par suite de son apparition à l'air libre et un matériel ayant conservé sa plasticité grâce à la protection que lui assurent les horizons superficiels qui l'ont toujours recouvert. Une telle démonstration est au moins indispensable pour le niveau ferruginisé et la cuirasse les plus bas car au niveau supérieur ont /p. 373/ pu successivement se produire la dénudation de l'horizon profond enrichi en fer, sa transformation en cuirasse à l'air libre, enfin l'ensevelissement de celle-ci sous des colluvions ayant donné naissance à de nouveaux sols. Or nous ne disposons pas d'observations suffisantes pour conclure autrement que par ces deux constatations : l'examen des *bowé*, des versants et des puits forés à travers les plateaux permet d'estimer que les niveaux décrits existent partout, soit sous forme de banc très dur, soit sous forme de concrétions, soit sous forme d'un horizon meuble très riche en fer. Partout où ils affleurent à l'air libre, ces niveaux se présentent sous l'aspect d'une cuirasse et l'on a de nombreuses raisons de penser que le banc supérieur se poursuit assez souvent sous une certaine épaisseur de sol meuble à la périphérie des *bowé* actuels. Les défrichements opérés dans l'Est du domaine étudié doivent donc éviter la proximité des *bowé* sous peine d'entraîner leur extension par déblaiement du mince manteau de sol meuble qui, dans leurs environs, masque la cuirasse. D'autre part, des opérations culturales menées de telle manière qu'elles provoquent l'érosion des horizons superficiels du sol et l'apparition en surface de l'horizon d'accumulation ferrugineuse doivent, théoriquement, aboutir au durcissement de celui-ci et à sa transformation en *bowé*. C'est, nous semble-t-il, sous ces deux formes que peut se présenter le danger, souvent dénoncé en zone soudanienne, de la « bowalisation ».

Enfin, ce que nous avons dit de l'évolution pédologique actuelle sur les plateaux, en particulier dans les régions les plus humides, conduit à penser qu'il n'y a pas, malgré la différence des processus, de différence de nature entre les horizons d'accumulation ferrugineuse profonde liés à la présence d'une nappe phréatique et l'horizon à concrétions qui se développe à la base des sols beiges. J. Dubois

[9] R. Fauck associe adroitement l'idée que l'on a affaire à des cuirasses de nappes phréatiques et la constatation que la cuirasse supérieure affleure à des cotes d'altitude plus élevée au centre des plateaux que sur leurs bordures en faisant remarquer que, dans un terrain homogène, une nappe prend une forme parabolique.

observe même qu'au sein de ceux-ci, mais en profondeur, « les concrétions s'étendent en devenant plus diffuses et... souvent l'on passe progressivement à une cuirasse non durcie par soudure des concrétions ferrugineuses où les intervalles sont remplis par de l'argile blanche gardant sa plasticité ». En somme, le passage insensible et même la continuité que l'on peut, dans certaines coupes, enregistrer entre l'horizon à concrétions ferrugineuses des sols beiges et une « cuirasse non durcie » sous-jacente, autorisent à ne pas rejeter l'idée que peuvent actuellement se former des « horizons d'accumulation ferrugineuse » identiques à ceux qui sont à l'origine des deux cuirasses fossiles si nettement superposées sur les versants de Moyenne Casamance.

En dernier lieu, les bas-fonds et les vallées qui échancrent plaines et plateaux présentent des sols de couleur généralement grise, dont les /p. 374/ caractères communs résident dans leur richesse en argile, en humus et en matière organique. Ceci ne signifie nullement que ces sols échappent aux phénomènes de lessivage. En particulier, ceux qui recouvrent les terrasses bien drainées des vallées principales ont un horizon supérieur riche en sable qui les rend assez comparables aux sols beiges des plateaux tandis qu'en profondeur argile, fer, humus s :accumulent en strates horizontales parfaitement individualisées. Cette évolution pédologique est d'autant moins avancée que l'on est en présence de sols plus humides et que la nappe phréatique est située plus près de la surface ; sauf dans les zones inondées une grande partie de l'année, le lessivage de l'horizon superficiel est actif partout et entraîne l'existence en profondeur de niveaux d'accumulation. Pourtant, malgré ce lessivage, toutes les zones basses offrent toujours en surface un sol argilo-sableux, humifère, relativement lourd et imperméable. L'explication de cette apparente contradiction est simple : l'argile et une partie des éléments organiques sont sans cesse renouvelées par les apports continuels d'alluvions et surtout de colluvions dont bénéficient, grâce à leur position topographique, dépressions et vallées. Ainsi, l'humidité persistante qui règne au sein de celles-ci et qui se traduit, à l'état naturel, par le développement d'une végétation exubérante et riche en essences subguinéennes est-elle due non seulement à la concentration des eaux en hivernage, au voisinage des rivières ou des marigots, à la faible profondeur de la nappe phréatique, mais aussi à la qualité des sols ; à leur tour ceux-ci s'enrichissent sans arrêt des matières organiques abondantes procurées par l'imposante couverture végétale que leur fraîcheur contribue à entretenir.

Ce ne sont là, de toute évidence, que les caractères les plus généraux des sols les plus répandus dans la zone considérée. Il va de soi qu'une étude détaillée révélerait une foule de types de transition et de nombreux cas particuliers. Il conviendrait, notamment, d'indiquer la présence, assez fréquente surtout sur les lisières septentrionales, de taches de sols gris foncés ou noirâtres, très compacts, qui tapissent de petites cuvettes mal drainées. Couverts d'épais fourrés d'épineux, ces sols extrêmement collants en hivernage et craquelés en saison sèche, sont pratiquement incultivables. Mais il faudrait surtout préciser l'extension des sols salés qui comportent à la fois les atterrissements contemporains de *poto-poto* de véritables *tann* et des sols sur alluvions et colluvions récentes à la surface desquels, en saison sèche, des inflorescences blanches caractéristiques signalent les progrès des infiltrations d'eau salée. Non seulement ces sols cernent les îles, bordent la côte et les rives des estuaires mais encore ils remontent profondément dans les terres le long des « rivières », aussi loin que pénètrent les eaux marines ; le peuplement végétal, par l'apparition ou la disparition des palétuviers /p. 375/ ou des graminées halophiles, manifeste clairement l'extension de ces sols salés.

Au reste, la végétation représente toujours dans le paysage la traduction la plus significative des qualités naturelles des sols ; c'est sur elle surtout que se fondent les paysans pour conduire leurs défrichements. Mais ici sa monotonie générale répond bien à l'unité réelle, qu'ils soient rouges ou beiges, des sols argilo-sableux humifères et profonds qui couvrent plaines et plateaux. Seuls, en effet, les plaques de *bowé* et les couloirs humides des vallées échappent à l'emprise de la forêt sèche soudanienne et de ses insensibles nuances.

3° Les paysages végétaux spontanés

Plus encore qu'aux qualités de ses terres, c'est à l'homogénéité de sa couverture végétale naturelle que la zone étudiée ici dans son ensemble doit l'unité de ses paysages. Sans doute l'immensité du domaine envisagé, les variations de la pluviosité, les influences pédologiques et hydrologiques, introdui-

sent-elles des nuances nombreuses dans la composition et la répartition des associations végétales. L'action de l'homme, de ses feux, de ses cultures, contribue à multiplier les formes d'évolution, à créer des paysages nouveaux par dégradation ou sélection des peuplements originels. Mais partout, du Bas Saloum aux plateaux du Fouladou, se retrouvent les mêmes formations initiales de la forêt soudanienne, Les mêmes infiltrations de la flore guinéenne ; nulle part n'apparaissent plus (sauf dans les étroits périmètres où la végétation est surtout soumise aux facteurs édaphiques) les influences sahéliennes encore nombreuses dans le Baol ou le Ferlo méridional. Aussi, quoique nulle solution de continuité n'intervienne, à l'état naturel, entre la végétation des régions situées de part et d'autre de la latitude du Saloum, la composition des associations végétales se transforme-t-elle avec assez de netteté pour que les botanistes eux-mêmes fixent sur cette ligne la frontière entre « secteur soudano-sahélien » et « secteur soudano-guinéen » [10].

Dans l'ensemble, le paysage des plaines et des plateaux est uniformément constitué par la forêt sèche soudanienne. Ses arbres aux fûts gris et souvent tortueux, aux frondaisons généralement vert foncé, dominent soit un sous-bois ligneux soit un tapis herbacé dense et vivace qui alimente, chaque saison sèche, des feux de brousse si répétés que les /p. 376/ associations végétales ne peuvent nulle part, même dans les périmètres les plus déserts, être considérées comme primitives. Pourtant le trait le plus évident de cette végétation, sa monotonie, est bien la preuve qu'elle est climacique, qu'elle est en remarquable équilibre avec le milieu dans lequel elle se développe, qu'elle se reconstitue identique à elle-même lorsqu'elle a été brûlée ou même défrichée. Or il est contradictoire d'affirmer en même temps le caractère climacique et la dégradation continuelle d'une végétation, contradiction à laquelle on est d'autant plus sensible que l'on s'efforce en vain de définir des faciès végétaux, des formes de passage des uns aux autres, et que l'on se découvre incapable de déterminer quelques grands types de paysage qui répondent à autre chose qu'au souci pédagogique de schématiser. La clé de cette difficulté nous est fournie par cette observation fort pertinente du botaniste J. Trochain : grâce à leur résistance au feu - à leur pyrophilie - les espèces forestières primitives se sont adaptées sans disparaître, « en d'autres termes, la répétition des feux a entraîné une bien plus grande modification de la végétation que de la flore ». Les paysages que réalise la forêt soudanienne sont abâtardis sans être de nature et de composition sensiblement différentes des paysages primitifs, véritablement climaciques, dont l'homogénéité et la continuité à travers d'immenses zones restent un des caractères fondamentaux de la géographie ouest-africaine.

La monotonie désespérante de ces forêts soudaniennes, l'impossibilité d'y découvrir quelques associations fondamentales s'expliquent aussi, de manière paradoxale, par leur complexité botanique liée elle-même à leur richesse floristique. Les relevés précis et détaillés effectués par J. Trochain conduisent cet auteur à estimer que dans la zone considérée « nulle espèce arborée n'est actuellement dominante, ou si elle l'est dans un périmètre donné, à côté, malgré l'apparente identité des conditions écologiques, c'est une autre qui la remplace ». Reconnaissant l'impossibilité de définir des « groupements ligneux élémentaires », ce botaniste conclut : « la savane boisée soudano-guinéenne constitue un groupement végétal à aire minima très vaste, non scindable en unités inférieures ». En somme, la composition extrêmement hétérogène des associations concrètement réalisées sur le terrain est une des causes de l'homogénéité des paysages qu'elles constituent depuis les rives méridionales du Saloum jusqu'aux frontières guinéennes et au-delà.

À travers toutes les forêts sèches soudaniennes et les différentes formes de boisement qui en sont issues, un certain nombre d'arbres caractéristiques se retrouvent partout, certains ayant leur aire d'extension limitée à ce domaine et la plupart, déjà présents plus au Nord sous forme d'individus isolés, devenant ici un élément essentiel du paysage. /p. 377/ Les plus beaux de ces arbres, dont les fûts s'élèvent fréquemment jusqu'à 15 ou 20 mètres de haut sont, sans conteste, le *dimbo* (*Cordyla pinnata*) beaucoup plus fréquent que dans les « Terres Neuves » où son ombre épaisse, ses fruits et son bois sont déjà très appréciés des cultivateurs, le *vèn* (*Pterocarpus erinaceus*), bel arbre au tronc noirâtre d'une remarquable résistance au feu, le *néré* (*Parkia biglobosa*) si banal d'une extrémité à l'autre de la zone soudanienne qu'il pourrait en être le symbole, enfin le kapokier (*Bombax costatum*) et le *santan*

[10] Cf. J. Trochain, *Contribution...*

(*Daniellia oliveri*), le premier surtout répandu dans les régions orientales, les plus sèches, le second particulièrement fréquent en Moyenne Casamance, sur les confins du domaine subguinéen. De loin en loin, disséminés au milieu de ces essences typiques, se dresse le fût massif de quelques caïlcédrats (*Kaya senegalensis*), tandis que dans une clairière apparaît le fin feuillage de mimosée de quelques *prosopis* (*Prosopis africana*) et que, dans les fourrés voisins, des *kolo-kolo* (*Afrormosia laxiflora*) au port curieusement tortueux se substituent, on ne sait pourquoi, aux *vèn* ou aux *néré*. Étrange particularité : parmi tous ces arbres dont nous ne citons que les plus répandus et dont la simple énumération dessine le tableau classique de la végétation soudanienne - plus précisément sud-soudanienne - à travers tout l'Ouest africain, manque une essence qui, à l'Est de la Falémé, leur est toujours associée, le *karité* dont nous n'avons jamais rencontré un seul représentant au Sénégal.

Les espèces proprement forestières surmontent un sous-bois arbustif parfois très compact, formé essentiellement de combrétacées et, par plaques discontinues mais souvent importantes, notamment en Haute Casamance, de bambous. En enregistrant le dynamisme avec lequel les combrétacées peuplent les défrichements dès leur abandon et les recouvrent de taillis très denses, on est tenté de penser que ces arbustes ne sont pas ici dans leur domaine d'origine et sont issus des régions plus septentrionales. Plusieurs variétés venues du Ferlo envahissent les jachères de Moyenne Casamance de la même manière que les espèces typiquement soudaniennes colonisent les défrichements sur les plateaux à climat subguinéen de Basse Casamance. Mais les deux plus fréquentes, *Combretum elliotii*, remarquable par sa résistance au feu, et *Combretum glutinosum*, répandu surtout sur les plateaux orientaux, font partie, de l'avis de J. Trochain, de la flore primitive des forêts sèches « soudano-guinéennes ». Il est de fait qu'on les rencontre partout, depuis les boisements les plus dégradés jusqu'aux peuplements les plus denses et en apparence les plus climaciques. Quant aux bambous (*Oxythenanthera abyssinica*), ils sont fréquents à l'Est du domaine étudié mais très rares, du moins aujourd'hui, dans la partie occidentale soit que les conditions naturelles leur conviennent médiocrement soit que, et c'est l'explication /p. 378/ vers laquelle nous penchons, leur exploitation trop systématique par l'homme ait entraîné leur disparition [11]. En Haute Casamance, où ils forment d'immenses colonies, leurs touffes épaisses tendent à éliminer les autres arbustes du sous-bois et à constituer des peuplements très homogènes ; sans doute y a-t-il concurrence entre eux et les combrétacées mais nous ignorons quels facteurs assurent tantôt la victoire des premiers, tantôt la prédominance des secondes.

Il est extrêmement important de souligner que toutes ces essences, arbres comme arbustes ou bambous des sous-bois, se rencontrent aussi bien dans les forêts les plus épaisses que dans les boisements les plus éclaircis par les feux ; ils sont capables de former des forêts sèches hautes et denses aussi bien que des savanes arborées très chétives. Il n'y a pas de différence sensible entre la composition floristique des peuplements « primaires » (ou du moins les plus proches des formations originelles) et celle des peuplements secondaires, contrairement à ce qui se produit dans la « rain-forest » de Côte-d'Ivoire ou même dans les forêts côtières de Basse Casamance. C'est le port des arbres qui traduit ici les dommages infligés à la végétation par les feux. Mais leur abâtardissement entraîne la diminution de la densité des boisements, favorise par conséquent l'éclairage du sol et se révèle ainsi comme un puissant facteur de développement, aux dépens du sous-bois arbustif, du tapis herbacé (constitué surtout de grandes andropogonées vivaces), lui-même aliment de prédilection des feux ; tel se présente le fameux « cycle infernal » de la « savanisation ». Mais ce cycle n'a nulle part abouti à son terme ultime, l'installation sur de vastes espaces du paysage découvert, à peu près totalement dépouillé d'arbres, de la véritable savane ; le dynamisme de la végétation arborée, associé à la faible densité et à la fréquente instabilité du peuplement humain, a jusqu'ici interdit l'élimination de la forêt et des taillis par le tapis continu des hauts herbages de la savane [12].

---

[11] Disparition favorisée par la biologie probablement très complexe de ces bambusaies qui doivent avoir un rythme de floraison comparable à celui des bambusaies d'Extrême-Orient (10 à 15 ans) mais n'ont pas encore, à notre connaissance, donné lieu à étude systématique de la part des spécialistes.

[12] C'est dire que l'examen du paysage végétal du « Sénégal soudanien », remarquable notamment par l'absence de vastes surfaces herbeuses déboisées sur les plateaux, conduit à approuver pleinement les idées de M. Aubreville à propos de l'extension des forêts sèches denses dans toute l'Afrique tropicale à longue saison sèche et de l'origine artificielle de la plupart des savanes où « les graminées ont pris aujourd'hui la place des anciens sous-bois dans une forêt devenue excessivement ouverte. Les défrichements ou les feux, ou les deux successivement, ont opéré la transformation. Les graminées actuelles de

/p. 379/

On comprend mieux maintenant pourquoi il est si difficile de différencier les paysages végétaux en dehors des zones directement soumises à l'action des défrichements contemporains. Refusant une typologie arbitraire, il est plus conforme à l'observation objective de dire qu'à travers plaines et plateaux du Sénégal soudanien, les associations végétales spontanées passent par toute la gamme possible des formes de transition entre la forêt sèche, haute et dense, et la savane arborée très ouverte. La diminution de la densité des grands arbres, le développement des arbustes du sous-bois, en particulier des combrétacées qui donnent fréquemment naissance à un paysage de taillis, enfin l'installation d'un tapis herbacé de plus en plus continu, représentent à nos yeux les trois processus essentiels du délabrement de la végétation originelle. Mais la capacité de reconstitution [13] de cette végétation est telle qu'il est impossible d'y déceler les traces des défrichements très anciens, et de préciser quelle part revient respectivement dans son évolution aux anciennes populations et aux feux sauvages ; sauf exceptions très localisées, seuls les travaux contemporains des hommes s'inscrivent dans le paysage, surtout depuis que l'augmentation de la population et la fixation du peuplement entraînent des défrichements durables et de plus en plus sélectifs. Encore suffirait-il sans doute de quelques décennies pour effacer ces derniers du paysage et rendre à la brousse sa physionomie sauvage et anonyme.

La plus notable des exceptions évoquées concerne d'importants boisements de *santan (Daniellia oliveri*) disséminés de manière apparemment accidentelle au milieu de la forêt ou des taillis, en Moyenne Casamance ; ces peuplements homogènes et souvent d'une étonnante régularité occupent l'emplacement de très anciens défrichements sur lesquels une certaine densité de souches de *santan* avait survécu et que ces arbres ont ensuite totalement colonisés en éliminant les autres espèces grâce à leur exceptionnelle puissance de drageonnement [14].

D'une extrémité à l'autre de la zone soudanienne, l'homogénéité de la forêt sèche et de ses formes de dégradation prouve bien que les facteurs morphologiques et pédologiques ne jouent qu'un rôle extrêmement /p. 380/ discret dans l'élaboration des paysages végétaux. Deux domaines seulement font exception à cette règle : d'une part les plaques de *bowé* que l'on rencontre dans l'Est de la zone étudiée, notamment au Sud de la Gambie, d'autre part la côte et les vallées où l'humidité est responsable de la présence de peuplements azonaux originaires du domaine subguinéen.

C'est seulement en Haute Gambie et en Haute Casamance que la cuirasse ferrugineuse affleure, par taches discontinues, à la surface du sol. Partout ailleurs, nous l'avons vu, elle est enfouie sous une couche d'inégale épaisseur de sol meuble et n'apparaît qu'à la faveur des ruptures de pente, à la périphérie des plateaux. Mais, lorsqu'elle forme le niveau supérieur du sol ou n'est surmontée que par une mince pellicule de gravillons ou d'argile, la cuirasse marque dans le paysage sa présence par la disparition totale de la végétation arborée et même arbustive. Ainsi, au Nord de Velingara, le long de la frontière gambienne, la brousse est trouée par une série discontinue de petites clairières, semées de termitières noirâtres en forme de champignons où la cuirasse apparaît à nu. Totalement dépouillées en saison sèche, ces clairières sont, en hivernage, tapissées par des herbes et une végétation éphémère dont la flore est propre aux terrains marécageux tandis que, sur leurs lisières, un maigre taillis de combrétacées s'efforce de coloniser les moindres traces de sol meuble. Il est à peine besoin d'indiquer que ces plaques de *bowé* - heureusement de surface très limitée puisque beaucoup d'entre elles sont ré-

---

la savane n'occupaient autrefois qu'une petite place dans des espaces restreints, naturellement découverts : bord des rivières, alluvions récentes, crêtes rocheuses, affleurements rocheux, etc. Elles sont devenues pullulantes lorsque les feux et les défrichements leur ont ouvert les sous-bois ». (A. Aubreville, *Contribution à la paléohistoire des forêts de l'Afrique tropicale*, Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1949, 99 p.).

[13] Un bon observateur précise que sur les plateaux situés au Nord de Sédhiou, au moment ou s'est installée la C.G.O.T., les formations végétales étaient « en évolution progressive », c'est-à-dire qu'elles tendaient à reconstituer la haute forêt sèche climacique, à la suite de la « régression des parcours culturaux » et de l'abandon de nombreux villages (cf. R. Fauck, « Étude pédologique... ».

[14] Beaucoup d'autres essences de la forêt sèche, parce qu'elles sont (ou sont devenues) des pyrophytes, drageonnent abondamment (par exemple *Afrormosia laxiflora, Albizzia zygia, Ostryoderris chevalieri*, etc.), mais tous les botanistes et forestiers, notamment Trochain et Aubreville, insistent sur l'extraordinaire densité des rejets dont les souches de *Daniellia* couvrent les défrichements.

duites à quelques dizaines de mètres de diamètre - jouent un rôle répulsif pour la vie agricole et que les paysans évitent soigneusement leur voisinage. On pourrait, à leur sujet, employer l'expression de « savanes édaphiques » si la végétation herbacée elle-même n'y était aussi discontinue et aussi pauvre.

Tandis que les plaques de *bowé* se singularisent par l'absence ou l'extrême maigreur de leur végétation, la côte et les vallées s'opposent aux plateaux par la richesse et la diversité des associations végétales qui les recouvrent et qui ont pour effet d'introduire au cœur de la zone soudanienne des paysages subguinéens.

Surtout développée en Basse Casamance, où nous l'étudierons en détail, la mangrove cerne de ses boisements touffus toutes les îles qui s'étendent le long de la côte entre Saloum et Gambie et pénètre profondément dans les terres le long de toutes les rivières dont le lit est occupé la plus grande partie de l'année par des eaux marines ou du moins fortement chlorurées. C'est ainsi que les rives de la Gambie pendant plus de 150 kilomètres, celles de la Casamance jusqu'au-delà de /p. 381/ Sédhiou, celles du Soungrougrou jusqu'à l'amont d'Inor, ainsi que celles d'un grand nombre de petits marigots affluents de ces rivières, sont colonisées par un double rideau de palétuviers. Il ne s'agit plus de peuplements chétifs plus ou moins fossiles et en cours de disparition comme au Nord du Saloum mais de boisements continus, vigoureux, qui font un écran épais entre la terre ferme et le cours des rivières, celles-ci coulant dans un véritable couloir de verdure. Naturellement, la mangrove s'amenuise peu à peu vers l'amont au point de ne plus former qu'un rideau emprisonnant le lit mineur des marigots puis elle finit par disparaître lorsque l'eau est douce la majeure partie de l'année ; elle est alors relayée par des peuplements touffus de roseaux.

Près de la côte et aux confins de la Basse Casamance, une étendue de *tann* stériles sépare fréquemment la mangrove de la galerie forestière proprement dite. Mais dès que l'on s'éloigne du niveau de la mer, les *tann* disparaissent et les grands arbres surplombent directement les palétuviers, surtout lorsqu'un abrupt, provoqué par exemple par un méandre, délimite brusquement la vallée. Enfin, à l'intérieur des plateaux, la forêt-galerie se dresse directement sur les rives des marigots d'eau douce et descend même le long des berges de leur lit mineur. Des pays du Bas Saloum jusqu'aux confins de la Basse Casamance, la composition floristique de ces galeries forestières qui serpentent à travers la forêt sèche des plateaux varie sensiblement. Mais les associations qu'elles réalisent offrent partout le même paysage touffu et enchevêtré et un certain nombre d'espèces caractéristiques se retrouvent à peu près partout, ce qui nous autorise à les grouper dans un même ensemble [15], non sans souligner que les rives des marigots les plus méridionaux abritent la flore la plus marquée par les influences subguinéennes. La relative indifférence de ces formations riveraines des marigots aux importantes nuances de la pluviométrie tient au fait que les facteurs édaphiques jouent le rôle essentiel dans leur répartition et dans leur diffusion. Aussi les éléments les plus importants des galeries forestières sont-ils issus de forêts subguinéennes de Basse Casamance, tels le *mampato* (*Parinari excelsa*), le *tali* (*Erytrophleum guineense*), le *lingué* (*Afzelia africana*), le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), le *ditah* (*Detarium senegalense*) le *n'taba* (*Cola cordifolia*), arbres puissants qui se retrouvent nombreux à l'Ouest du Soungrougrou où ils débordent sur les plateaux et où ils constituent d'imposants massifs forestiers. Les palmiers /p. 382/ (*Elaeis guineensis*) sont surtout fréquents dans les galeries les plus méridionales (ainsi en Moyenne Casamance) mais on en rencontre jusqu'aux lisières du domaine étudié : d'une part, au Nord, sur la côte et dans les îles du Bas Saloum par exemple où ils sont fréquemment séparés de la mangrove par un rideau de *Phœnix senegalensis*, petit palmier caractéristique des sols de colmatage récent ; d'autre part, sur les confins orientaux, notamment dans le Fouladou, où ils rencontrent les palmiers-raphia avec lesquels ils s'associent pour former un groupement original qu'A. Chevalier a baptisé « Elaeo-raphiale ». *Raphia sudinaca*, si caractéristique des rives des affluents du Haut Niger, est en effet cantonné à la frange orientale de notre champ d'étude et plus généralement au Sud-Est du Sénégal.

[15] Et à nous séparer ici de la position de J. Trochain. En effet, de notre point de vue, et à notre échelle, l'opposition qu'introduit cet auteur entre « pseudo-galeries soudaniennes » et « galeries forestières de caractère guinéen » ne se justifie pas. Nous voyons mal, d'ailleurs, où se place, sur le terrain, la frontière entre le domaine propre à chacune de ces deux formations.

Enfin, la lisière extérieure des galeries forestières est parfois cernée par un peuplement de rôniers (*Borassus æthiopum*) dont il est bien délicat de préciser l'origine ; peut-être ce palmier, dans la répartition duquel l'homme joue un grand rôle, est-il spontané et « primitif » sur les sols d'alluvions récentes déposées dans la zone d'inondation des rivières, en particulier le long de la Haute Gambie et de ses affluents.

Les essences exigeantes en humidité sont naturellement de plus en plus chétives et dispersées au fur et à mesure que l'on se rapproche des lisières septentrionales du domaine étudié. Elles entrent là en contact et s'associent curieusement avec des arbres caractéristiques des zones inondables du Sahel, des rives du fleuve Sénégal par exemple, notamment avec des acacias (*Acacia stenocarpa, Acacia sieberiana, Acacia campylacantha*). Lorsque la densité du couvert forestier n'est pas trop élevée, un tapis d'herbes ubiquistes des stations humides du Sénégal couvre le sol. Mais le fouillis végétal est généralement trop épais pour permettre le développement de ce niveau herbacé et l'on constate alors la présence et l'étonnant dynamisme de lianes, telles *Landolphia senegalensis*, généralement plus méridionale, et *Cissus grassilis* que l'on rencontre à travers toute l'Afrique tropicale dans les sous-bois humides. Même dans les régions septentrionales du domaine étudié, le paysage des galeries forestières reste typiquement guinéen ; la flore porte alors l'empreinte de la latitude comme en témoigne la présence, jusqu'au cœur des fourrés les plus épais, d'espèces hygrophiles habituelles au Nord du Sénégal telles que *Mitragyna inermis* et *Combretum micranthum*. Mais certaines de ces espèces manifestent dans cette situation une curieuse adaptation au micro-climat qui règne à l'ombre épaisse des grands arbres d'origine guinéenne ; au lieu de se présenter sous forme d'arbustes ou de buissons comme dans la forêt sèche des plateaux, *Combretum micranthum* par exemple, s'élève en lianes effilées à travers le complexe végétal qui /p. 383/ l'enserre et grimpe jusqu'à la voûte des arbres pour atteindre la lumière [16].

Bien qu'elles soient limitées à des couloirs de plus en plus étroits au fur et à mesure que l'on remonte vers le Nord ou que l'on s'enfonce vers l'Est, ces forêts-galeries constituent, à travers plaines et plateaux du Sénégal soudanien, l'élément essentiel de diversité dans le paysage naturel. La densité et la composition de leur végétation souligne les lignes privilégiées bénéficiant d'une humidité permanente, les points bas de la topographie où se concentrent les eaux d'hivernage, les rares rivières pérennes qui traversent un pays grillé par l'harmattan la plus grande partie de l'année. Mais leur rôle ne se limite pas là ; car si elles introduisent dans ce « Soudan » sévère et monotone, la fraîcheur et l'exubérance des forêts subguinéennes, elles tracent en même temps au riz les voies qui lui permettent de s'infiltrer, modestement sans doute, jusqu'au cœur de pays voués pour l'essentiel, par leur climat et leur histoire, à une civilisation du mil.

B. L'hétérogénéité et l'instabilité du peuplement

1° Un peuplement modeste et multiple

L'immense territoire que nous qualifions de « zone soudanienne », se distingue des terres du bassin de l'arachide comme du domaine des riziculteurs de Basse Casamance par la relative faiblesse et l'extrême hétérogénéité de sa population. Aux terroirs aménagés ou construits par des paysanneries denses, homogènes, très anciennement enracinées, tels les Sérèr et les Diola, elle oppose ses immensités forestières cernées par les clairières de ses premiers occupants ou balayées par les défrichements hâtifs et inachevés qu'ont ouverts les immigrants attirés depuis le début du siècle par l'abondance des terres vacantes. À l'exception de périmètres étroits et marginaux - les environs de Kaolack au Nord, le pays balant sur la rive méridionale de la Casamance - tout le domaine soudanien porte moins d'une vingtaine d'habitants au kilomètre carré et parfois moins d'une dizaine ; il offre encore d'immenses surfaces susceptibles d'être conquises par la colonisation agricole (cf. fig. 27).

[16] Caractère relevé pour la première fois au Sénégal par J. Trochain qui rappelle par ailleurs que Bégué a fait, en Haute Côte d'Ivoire, la même observation.

Ce faible peuplement est, d'autre part, très dilué dans l'espace. Le contraste brutal entre les très hautes densités de l'Ouest et le vide du /p. 384/ Ferlo qui caractérise les pays situés au Nord du Saloum, disparaît ici. Sans doute, entre Saloum et Gambie, les hommes sont-ils plus nombreux à proximité de la côte que dans l'intérieur. Mais ils ne forment nulle part de densités comparables à celles du Baol occidental ou du Sine, et l'on ne rencontre aucune frontière précise, aucun front de colonisation, en se dirigeant de l'Ouest vers l'Est, parallèlement à la frontière de Gambie. De même, au Sud de ce fleuve ni en Haute ni en Moyenne Casamance, ne l'emportent les règles si rigoureuses qui président à la répartition des hommes en pays diola ; c'est seulement aux confins de celui-ci, c'est-à-dire au Sud et à l'Ouest de Sédhiou, que les villages tendent à s'installer systématiquement, comme en Basse Casamance, à la périphérie des plateaux, au contact des vallées transformables en rizières. Si l'on excepte des phénomènes récents comme l'influence de la frontière gambienne, le peuplement apparaît partout comme très diffus. Sur les plateaux, les hommes semblent avoir fixé leurs établissements avec d'autant plus d'indifférence aux suggestions du milieu qu'ils sont moins nombreux. Seule la profondeur de la nappe phréatique les tient éloignés du cœur de certains plateaux, notamment entre Kolda et la frontière de Gambie, et explique de manière directe le vide de certains périmètres, vide accentué aujourd'hui par la politique de classement des forêts.

Si l'on pouvait reconstituer l'image du peuplement au début de ce siècle, ces traits en quelque sorte négatifs apparaîtraient avec une beaucoup plus grande netteté encore. La faiblesse du peuplement, son étalement à peu près uniforme, son semis accidentel, ordonné seulement sur les rives de la Casamance, ont été en effet sensiblement modifiés par des déplacements de population récents ; ceux-ci ont affecté surtout les pays du Bas Saloum, ainsi que le voisinage des frontières séparant la Gambie de la Casamance et la Casamance de la Guinée-Bissau.

La présence de l'homme à travers plaines et plateaux du Sénégal soudanien apparaît donc, dès l'abord, comme généralement discrète ou peu constructive. Mais une approche plus précise permet de compléter cette première impression par un caractère d'ordre qualitatif. Non seulement les hommes sont moins nombreux et moins stables ici qu'au Nord du Saloum ou à l'Ouest du Soungrougrou, mais il relèvent de très nombreux groupes ethniques venus aussi bien du Nord et du Sud que de l'Est. Sans doute l'ancienneté ou le dynamisme de certains groupes permettent-ils de reconnaître tantôt la suprématie des Wolof, tantôt celte des Manding ou des Peul, par exemple, mais, à la population localement majoritaire, sont presque toujours mêlés et associés des éléments ethniques étrangers. Aucune autre partie du Sénégal /p. 385/ n'apparaît comme peuplée d'éléments aussi hétérogènes, aussi inextricablement mêlés, que la zone étudiée.

Au Nord de la Gambie et tout à l'Ouest, la plupart des îles sont le domaine des Sérèr Niominka qui n'ont pratiquement plus qu'une parenté linguistique avec les gens du Sine ; mais les habitants des îles les plus voisines de la Gambie se prétendent Socé et ont des liens étroits avec les Manding.

En allant de la côte vers l'intérieur, l'ensemble du territoire, limité au Nord par le Saloum et au Sud par la Gambie, est un extraordinaire carrefour de populations. En gros, la frontière sépare une zone septentrionale à majorité wolof et une étroite bande de territoire le long du fleuve, à majorité manding. Cependant, d'importantes minorités sérèr survivent au Sud de Foundiougne et dans les environs de Nioro-du-Rip. Les Toucouleur forment souvent de gros villages autonomes, en particulier à l'Est de la route Kaolack-Nioro. Un peu partout, mais surtout à proximité du Saloum, se rencontrent des originaires du Mali et de la Haute-Volta : Bambara, Bobo, Goin, Tourka, Mossi, tantôt formant des villages homogènes, tantôt associés aux villages wolof. Dans les forêts voisines de la frontière, des enclaves socé subsistent, telle celle de Coular. Un peu partout des Peul, fixés ou itinérants, manifestent discrètement leur présence. Quant à l'étroite bande des terres gambiennes, elle a une population d'origine essentiellement manding, mais les Wolof et les Sarakollé y ont immigré en grand nombre depuis un demi-siècle.

Au Sud de la Gambie, on peut schématiquement opposer une Moyenne Casamance manding et une Haute Casamance peul et isoler l'étroit périmètre où se sont longtemps enfermés les Balant, le long de l'actuelle frontière portugaise. Mais les Manding comportent eux-mêmes plusieurs branches distinctes

et la zone où ils sont majoritaires a accueilli des Toucouleur (qui forment le canton du Kabada), des Peul, des Mandjack, des Mancagne, dispersés dans un grand nombre de villages. De même, si la Haute Casamance, le Fouladou, est occupée par une population en majorité peul, elle abrite aussi des Manding, des Sarakollé et même des Wolof. Il n'est pas jusqu'aux farouches Balant qui n'aient été contraints de tolérer chez eux l'infiltration de Manding, de Mandjack et de Mancagne.

Associée à la faiblesse générale des densités, une telle hétérogénéité ethnique contribue à rendre compte du fréquent anonymat des paysages agraires. Aucune population n'a transformé les données naturelles de l'espace qu'elle occupe aussi profondément que les Sérèr ou les /p. 386/ Diola ; aucune n'a dû faire choix de techniques spécifiques conduisant à substituer à la transcription habituelle des brûlis un aménagement original marquant à la fois l'ancienneté et l'efficacité de son emprise sur le milieu. Là encore, l'exception représentée par le pays balant traduit aussi bien sa forte unité ethnique que la remarquable densité de sa population.

En somme, quoique très anciennement sillonnée par des mouvements de population, la zone étudiée n'a nulle part attiré et fixé dans le passé de fortes densités. Jusqu'à nos jours elle est restée terre de colonisation et d'agriculture itinérante. Elle ne connaît que depuis peu, dans les périmètres les plus accessibles à l'économie moderne, un peuplement continu nécessitant l'élaboration d'authentiques terroirs. Sauf sur ses limites, notamment avec la Basse Casamance où le pays balant fait transition, et à certains égards exception, l'occupation du sol est restée désordonnée et souvent inachevée. Même là où elle est aujourd'hui stabilisée et permanente, elle porte la trace des différentes vagues de colonisation qui l'ont réalisée par touches successives. L'instabilité chronique du peuplement, illustrée par l'histoire confuse des mouvements de population, est donc le premier trait à mettre en lumière pour expliquer la modestie de l'empreinte paysanne, l'absence ou la rareté de paysages anciennement et profondément humanisés. Elle est aussi la source de l'hétérogénéité ethnique qui va de pair avec la faiblesse des densités.

2° Une longue instabilité politique

Aussi loin que peuvent remonter nos renseignements, il apparaît que la zone soudanienne a été le théâtre de l'expansion ou des migrations de populations venues de l'Est et glissant en direction de la côte à la faveur de la vallée de la Gambie et du hiatus existant entre les deux môles de peuplement stable formés par les Sérèr au Nord et par les Diola au sud. Sauf sur les rives méridionales du Saloum, d'une part, et dans 1e périmètre occupé par les Balant d'autre part, les premiers occupants semblent avoir été partout des Manding, qualifiés de Socé au Nord de la Gambie. Il est impossible de fixer dans le temps l'arrivée des Socé, mais il est certain que leurs premières vagues sont extrêmement anciennes, de beaucoup antérieures à l'Empire du Mali et qu'elles ne connaissaient pas l'islam [17].

/p. 387/

Quoi qu'il en soit de leur ancienneté, les Manding étaient présents tout le long des rives de la Gambie dès l'arrivée des premiers navigateurs portugais qui nous apprennent du même coup qu'au XV^{e} siècle l'empire du Mali s'étendait jusqu'à la mer. « La rivière Gambia est autrement dite rivière de Cantor. Ici commence le royaume de Mandinga... Cette race de Mandingas est le plus grand peuple qui n'ait qu'une seule langue et il n'y en a pas de plus grand dans toute la Guynée » rapporte dans sa « Description de la côte occidentale d'Afrique » Valentim Fernandes, tandis que dans son célèbre « Esmeraldo de Situ Orbis », Duarte Pacheco Pereira précise que « sur le fleuve de Guambea... les habitants parlent tous la langue des Mandingas et sont mahométans » et ajoute par ailleurs que le « grand royaume de Mandinga s'étend sur plus de 200 lieues et 80 de large ». Depuis lors, les Manding, toujours majoritaires dans l'ensemble de la Gambie et en Moyenne Casamance, ont été coupés du gros du groupe malinké du Soudan par les infiltrations peul qui sont à l'origine du peuplement actuel de la Haute Casamance et ont vu d'innombrables migrations balayer leur territoire et ses approches.

[17] Ce sont eux que les Manding musulmans qualifièrent de « Soninké », c'est-à-dire de « buveurs ». Les « Soninké » ne désignent donc pas ici un groupe ethnique mais une catégorie de Manding, les Manding fétichistes.

De plus, ayant échappé très vite à l'autorité lointaine et éphémère des empereurs du Mali et se souciant surtout de guerre et de commerce, les Manding du Sénégal ne furent jamais en mesure de constituer une entité politique unifiée et durable, Leur territoire reçut au cours des siècles plusieurs vagues de populations venues du Soudan ou du Gabou et fut sans cesse morcelé en une série de petits royaumes ou de principautés rivales, aux frontières incertaines (par exemple sur la rive droite de la Gambie, le Ouli, le Kalonkadougou, le Bambouk, le Niani, le Sandougou, le Badibou, etc.), sans cesse en guerre entre eux ou contre leurs voisins.

Vers le Nord, le territoire manding n'empiéta jamais très loin des rives du fleuve.

En effet, nous l'avons vu, les royaumes du Sénégal septentrional, celui du Djolof d'abord, puis celui du Saloum, affirmèrent tout au long de l'histoire leurs prétentions territoriales jusqu'à la rive droite de la Gambie. Déjà, Valentim Fernandes notait : « Dans cette rivière (la Gambie) entrent de nombreux bateaux... parce qu'ils traitent du côté Nord avec les Gyloffos et du côté Sud avec les Mandingas », ce que, quelques années plus tard, Duarte Pacheco Pereira confirme en écrivant : « Le fleuve Guambea sépare le royaume des Jalofo... du grand royaume de Mandinga ». Mais le même auteur enregistre déjà l'influence qu'exercent les Manding sur la rive Nord du fleuve ; décrivant les échanges qui se déroulent dans les villages du Cantor, notamment à Sutucoo, il indique : « ces /p. 388/ territoires de Sutucoo et autres lieux voisins font partie du royaume de Jalofo mais étant situés à l'extrémité du Mandinga, les habitants de là parlent la langue mandingue ».

En fait, pas plus les *bour* Djolof que les *bour* Saloum ne réussirent à assurer une occupation effective et continue de la zone comprise entre le Saloum et la Gambie, ce qui permit à une série de principautés manding de s'établir au Nord de cette dernière rivière. Ainsi s'explique également que les Manding ont atteint l'Océan aussi bien sur la rive septentrionale de la Gambie que sur sa rive méridionale. Du XV^{e} au XIX^{e} siècle, les pays situés au Sud du Saloum font donc figure, pour les royaumes sénégalais et notamment celui du Saloum, d'une sorte de marche frontière méridionale jouant le plus souvent le rôle d'un glacis protecteur. Dans ses forêts trouvaient refuge les familles chassées du Sine ou du Saloum septentrional par les rivalités tribales ou le manque de terres : Sérèr de la région de Foundiougne et Niominka enfermés dans les îles de la côte semblent pour la plupart tirer leur origine de groupes venus du Nord à la suite de querelles confuses. Mais certains *bour* entreprenants ont, à différentes reprises, tenté d'établir à la lisière méridionale de leur domaine, au contact des terres de mouvance manding, des villages de colonisation chargés de manifester leur présence et de servir de bastions avancés. On note ainsi, aux limites du glacis méridional protégeant leur territoire, l'existence de quelques vieux villages isolés dans la forêt, datant de deux ou trois siècles, et peuplés de Wolof ou de Toucouleur qui déclarent relever traditionnellement de Kahone. Mais ce peuplement en pointillé, qu'il ait été assuré par des réfugiés ou par des colons chargés de jouer le rôle de sentinelles avancées, n'entraîna nulle part l'aménagement continu de vastes espaces ; du Niombato jusqu'au Pakala et au-delà vers l'Est, d'immenses forêts restèrent vierges de tout défrichement cultural jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle.

Au Sud de la Gambie, le domaine manding allait pratiquement du Soungrougrou jusqu'à la Koulountou et, en amont du pays balant, débordait de manière sensible sur la rive méridionale de la Casamance. Ici encore, les Manding, préférant la guerre et la traite aux laborieux travaux de la terre, ne réalisèrent jamais leur unité politique et furent impuissants à fixer des bases territoriales précises à leur domaine. Guerroyant tour à tour entre eux ou contre les Peul, les Balant ou les Diola, razziant jusqu'au Gabou, contribuant puissamment à la disparition des Baïnouk, ils manifestèrent jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle une présence tumultueuse dans toute la Casamance soudanienne où ils furent, rapporte une tradition tenace, les plus irréductibles et les plus tardifs trafiquants d'esclaves. Dans ces conditions, le territoire sur lequel ils /p. 389/ régnaient ne fit jamais de leur part l'objet d'une occupation systématique, d'une prise en charge organisée ; de vastes no man's land séparaient les groupes de villages, les principautés rivales ; d'immenses plateaux restaient le domaine de la brousse et des animaux sauvages. Une telle situation permit aux pasteurs de s'infiltrer, en général timidement, modestement, comme les

premiers Peul de l'actuel Fouladou, d'autres fois en groupes cohérents et organisés, comme ce fut probablement le cas pour les Toucouleur du Kabada.

En somme, l'impuissance des royaumes du Sénégal septentrional à s'implanter solidement au Sud du Saloum d'une part, l'absence d'organisation politique des vieilles paysanneries telles que Diola et Balant, d'autre part, semblent avoir livré toute la zone soudanienne aux populations d'origine ou de civilisation manding. L'instabilité territoriale, le caractère militaire et l'activité essentiellement mercantile de ces populations les rendirent incapables d'assurer la mise en place d'un peuplement homogène, de couvrir le pays d'un réseau cohérent de villages, d'élaborer des paysages agraires originaux et durables.

En outre, le fait d'occuper les rives de la Gambie - et accessoirement de la Moyenne Casamance - a certainement contribué à détourner la société manding du travail de la terre et à entretenir son goût pour les entreprises guerrières et les échanges commerciaux. Du XV^{e} au XIX^{e} siècle en effet, la Gambie, en raison des exceptionnelles facilités de pénétration qu'elle offre aux navigateurs, a été l'un des points d'élection de la « traite ». Portugais, Hollandais, Anglais, Français ont, durant plus de trois siècles, trafiqué à son embouchure et sur ses rives : il suffit d'évoquer le destin orageux du comptoir d'Albréda pour mesurer avec quel acharnement les compagnies à privilège et les corsaires se disputèrent le libre accès à l'artère fluviale qui draine le pays manding. Or la traite n'intéressa pas seulement l'or, l'ivoire, les cuirs, les plumes, etc., mais aussi et surtout les esclaves. Il appartient aux historiens de préciser plus exactement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici l'importance de cet odieux trafic et les régions qu'il a particulièrement concernées. Cependant, en raison à la fois des facilités de pénétration offertes par la Gambie et de la structure de la société manding, nous pensons qu'aucune région du Sénégal n'a plus profondément subi les effets de la traite des Noirs que la zone soudanienne. Tous les chroniqueurs ont enregistré le sens du commerce des Manding comme l'abondance et la variété des produits de traite aux comptoirs qu'ils desservaient. Toutes les populations au contact desquelles ont vécu les Manding ont gardé la mémoire des chasses aux esclaves auxquelles ils se livraient ou des opérations mercantiles par lesquelles ils suppléaient l'échec de leurs armes. Pour les vieux /p. 390/ Diola par exemple, l'insécurité séculaire dont ils ont le souvenir évoque essentiellement la menace des chasseurs d'esclaves manding ; c'est à ceux-ci que les prisonniers réunis au cours des guerres intestines qui opposaient entre eux les villages diola étaient vendus ou plus exactement échangés contre du bétail, des armes ou de la pacotille [18]. Nous considérons donc - sans être malheureusement en mesure d'étayer par des chiffres cette opinion - que la situation géographique du pays manding en bordure de la voie de pénétration la plus accessible de toute l'extrémité occidentale de l'Afrique, a largement contribué d'une part à confirmer la vocation mercantile des Manding, d'autre part à entretenir l'insécurité et l'instabilité de la population soumise aux menaces des marchands d'esclaves, enfin à dépeupler la région étudiée par l'émigration forcée outre-atlantique de nombreux captifs prélevés sur place ou sur les populations environnantes.

De leur côté, les récents travaux d'Abdoulaye Ly sur le commerce de traite en Sénégambie au XVII^{e} siècle, conduisent cet historien à exprimer un avis identique : relations de voyages, inventaires des chargements de navire, journaux de bord l'ont convaincu de la particulière « importance du marché négrier de la vallée de la Gambie » [19].

---

[18] Dans tous les domaines les Manding ont servi d'intermédiaires entre les Européens et les autres populations de la Sénégambie ; c'est ainsi que les variétés de riz asiatiques apportées sur les côtes d'Afrique par les Portugais et aujourd'hui cultivées en Basse Casamance sont souvent qualifiées par les Diola de « riz manding ».

[19] Cf. Abdoulaye Ly, *La Compagnie du Sénégal*, Présence africaine, Paris 1958, 310 p. et, du même auteur, *Un navire de commerce sur la côte sénégambienne en 1685*, Institut français d'Afrique noire, Catalogues et Documents n° XVII, Dakar 1964, 68 p.

Abdoulaye Ly met particulièrement en relief la page de La Courbe sur le rôle des marchands manding : « On négocie dans cette rivière (la Gambie) quantité de captifs qui vous sont vendus par les roys du pays, ou par quelque particulier, ou par des marchands mandingues qui les amènent de plus de 300 lieues... Les captifs sont ou des gens pris en guerre, ou d'autres qui auront fait quelque crime, ou qui sont accusés de sortilège, ou qui sont de race captive ». (P. Cultru, *Premier Voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, Paris, Éd. Champion 1913, LIII + 321 p.).

Mais dans toute la zone considérée, Manding n'est pas seulement synonyme de trafiquant - on dirait, en Côte-d'Ivoire ou au Mali, de dioula - il l'est également de soldat de l'islam. Au cours des siècles sur l'histoire desquels nous avons quelques lumières, les conflits suscités par le prosélytisme musulman semblent avoir particulièrement secoué les pays compris entre Saloum et Casamance, en raison des relations qu'ils entretenaient avec les régions malinké du Mali puis avec le Fouta Djalon, foyers permanents de la guerre sainte. De plus, ces pays servirent de refuge ou de champ d'action aux marabouts trop agités chassés du Fouta-Toro ou du Djolof par les princes de ces pays. H. Hecquard résume fort bien, au milieu du siècle dernier, les traditions, toujours vivantes /p. 391/ aujourd'hui, relatives à la diffusion de l'islam parmi les Manding lorsqu'il écrit : « les Mandingues soninquais furent les premiers habitants du Pakao, du Balmadou et du Souna. Les Mandingues musulmans venus de l'intérieur (c'est-à-dire du Soudan) pour faire du commerce, s'établirent peu à peu dans leur territoire et y construisirent des villages séparés qu'il leur était défendu de fortifier. Leur nombre s'étant accru par de fréquentes émigrations, soutenus d'ailleurs par l'Almami du Fouta-Djalon, ils finirent par s'emparer du pays et par repousser dans l'intérieur les premiers occupants » [20].

Mais c'est surtout le réveil islamique de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, dont on sait qu'il fut général dans toute l'Afrique de l'Ouest, qui a laissé les traces les plus actuelles sur les populations de la zone soudanienne. Conflits religieux dans les îles niominka entraînant la dispersion de certains villages et la fondation d'établissements musulmans sur la côte ; équipées du marabout toucouleur Ma Bâ dans le Rip et jusqu'au Niombato qui provoquent la fuite des opposants et l'installation de ses soldats originaires du Djolof ou du Fouta-Toro ; entreprises de Fodé Kaba, marabout et chef de guerre manding qui ranime un islam défaillant en Moyenne Casamance, porte la guerre à l'Ouest du Soungroungrou et y fonde des villages de fidèles chargés de mater les Diola : tels sont quelques-uns des épisodes les plus mémorables illustrant l'intensité des guerres saintes qui, du Saloum à la Casamance, balayèrent le pays à la fin du siècle dernier.

Ces entreprises ont joué un rôle important dans le peuplement de certaines régions ; ailleurs elles ont provoqué la disparition de villages entiers ; partout elles ont suscité des brassages ethniques. Elles contribuent à leur tour à rendre compte de l'instabilité et de l'hétérogénéité des populations qui peuplent plaines et plateaux du Sénégal soudanien.

Enfin, le découpage politique entre territoires d'influence française, anglaise et portugaise, loin de bloquer les mouvements de population, apparaît lui aussi à certains égards comme un facteur de mobilité en raison de la disparité des situations politiques et des déséquilibres économiques qu'il crée. Par exemple, durant la guerre de 1914-1918, la conscription fut appliquée au Sénégal et non pas en Gambie ; des villages sénégalais entiers franchirent la frontière ; un canton comme celui /p. 392/ du Pakala perdit les trois quarts de sa population et l'on mit plus de dix ans, une fois la paix rétablie, à la faire revenir sur ses terres. La disparité entre les prix de l'arachide en Gambie et au Sénégal provoque des allées et venues incessantes de part et d'autre de la frontière et justifie des déplacements de population continuels vers le territoire (le Sénégal depuis la dernière guerre) où le marché est le plus avantageux pour le producteur. Toute une série de villages, peuplés notamment d'immigrants sarakollé, sont fixés le long de la frontière pour être en mesure de la franchir dès que les circonstances économiques les y incitent. L'opposition des régimes politiques et l'inégale activité économique de part et d'autre de la frontière qui les sépare entretiennent, depuis le début de ce siècle, un mouvement d'émigration permanent de Guinée « Portugaise » vers la Casamance.

La structure militaire et la vocation mercantile de la société manding semblent bien être les premiers responsables de son impuissance à assurer l'aménagement du territoire sur lequel elle était établie, en particulier de son incapacité à réaliser l'implantation de terroirs sélectionnés ou construits. Mais toute une série de facteurs est venue entretenir l'instabilité de cette population, entraver son développement et pendant longtemps empêcher sa reconversion en une société paysanne.

---

[20] Hyacinthe Hecquard, *Voyage sur la Côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, Paris, Imprimerie de Bénard & Cie, 1853, 409 p. + cartes.

Aussi, au moment où la paix fut assurée, où des voies de communication furent ouvertes, où l'économie de marché répandit l'arachide, une grande partie des terres de la zone soudanienne se révélèrent-elles vacantes. Comme l'arachide permit au Sénégal de prendre la tête du développement économique qui ne devait que plus tardivement atteindre les pays de l'intérieur, cette zone fut tout naturellement le théâtre d'une immigration extrêmement active, en particulier les périmètres que les nouveaux moyens de communication rendaient d'accès facile. C'est ainsi que le Bas Saloum devint terre d'expansion wolof et vit affluer et se fixer plus que n'importe quelle autre région du Sénégal, les navétanes venus de Kayes ou de Bamako, que vers la Gambie se dirigèrent systématiquement les Sarakollé originaires de la région de Bakel, que la Haute Casamance attira de Guinée nombre de familles foula qui s'y fixèrent définitivement, que les rives de la Moyenne Casamance accueillirent Mandjak et Mancagne de Guinée « Portugaise ». Au contraire, les périmètres d'accès difficile, éloignés des axes de circulation, des estuaires et des ports, tels la partie méridionale du Saloum oriental ou le centre des plateaux de Moyenne Casamance, continuèrent à abriter des villages isolés et archaïques n'assurant, comme jadis, qu'un peuplement lâche et discontinu.

/p. 393/

3° Les conditions générales de l'activité agricole

N'abritant aucune vieille civilisation paysanne mais devenue terre de colonisation, la zone étudiée, malgré son immensité et son extrême hétérogénéité ethnique, connaît, d'une extrémité à l'autre, sauf dans le domaine particulier des îles et chez les farouches Balant, des formes d'occupation du sol sinon identiques, du moins fondées sur les mêmes principes.

Il convient d'abord de rappeler l'homogénéité des conditions physiques qui règnent du Bas Saloum à la Haute Casamance. Partout le défricheur doit s'attaquer à la forêt sèche et faire face, en particulier, aux difficultés nées du développement du tapis herbacé, de la tendance à la « savanisation ». La lutte contre l'herbe est donc le souci primordial du paysan et justifie l'adoption d'instruments de culture ou de méthodes de labour différents de ceux en usage dans le Sénégal septentrional. Cette adoption est par ailleurs nécessitée par la lourdeur générale des terres, beaucoup plus argileuses que dans le Sine ou le Baol.

De plus, plaines et plateaux démesurés offrent un champ d'expansion en apparence illimité aux cultures sèches. Aussi est-il légitime que l'on soit en présence de systèmes agricoles fondés sur les mils, petits et gros, et capables d'assurer une large place à l'arachide. Mais l'humidité croissante du climat vers le Sud, jointe à la nature nettement argileuse des sols, favorise l'élimination des petits mils, les moins exigeants en eau, si répandus chez les Wolof et les Sérèr, et au contraire l'extension de la place occupée par les sorghos. Ces conditions nouvelles se traduisent aussi par l'apparition sur une échelle notable de la culture du maïs. Enfin, l'existence, à travers la zone étudiée, de bas-fonds et de vallées dont nous avons souligné les qualités écologiques particulières, donne à la plupart des paysans la possibilité de juxtaposer la riziculture à leurs cultures sèches. Souvent limité à d'étroits périmètres, donc secondaire, parfois absent comme sur les lisières septentrionales, le riz connaît naturellement une extension particulière dans les régions les plus pluvieuses et les mieux dotées de surfaces inondables, c'est-à-dire la zone côtière et insulaire et la Moyenne Casamance.

Mais partout, et c'est un trait de civilisation qui prend toute sa valeur si on le confronte avec la situation qui règne en Basse Casamance, cette riziculture, quelle que soit son importance relative par rapport aux cultures sèches, est une riziculture dont les femmes ont la charge exclusive. Aussi n'a-t-elle nulle part entraîné d'aménagements importants et ses techniques sont-elles infiniment plus sommaires que celles en usage /p. 394/ chez les Diola. Par ses méthodes comme par le rôle qu'elle assigne à la femme, cette riziculture contribue à affirmer le caractère manding de l'ensemble des paysanneries qui peuplent la zone étudiée ; elle s'est en effet imposée à toutes les populations sur lesquelles les Manding ont exercé leur influence, que ce soient des Wolof au Nord, des Balant au Sud, des Peul à l'Est, ou même certains Diola à l'Ouest.

Un autre élément de la vie paysanne lié au climat concerne l'élevage. Dès les lisières Nord de la zone soudanienne, c'est-à-dire, pour prendre des repaires commodes, dès que l'on franchit le Saloum ou, vers l'Est, la voie ferrée Kaffrine-Tambacounda, l'humidité est suffisante pour entraver l'élevage des hauts bovins *gobra* qui font la fierté et la joie des Peul du Ferlo et des paysans sérèr du Sine. Le changement de nature de la flore herbacée semble être - c'est du moins l'opinion des Peul - directement responsable de la barrière ainsi établie. Mais très vite, lorsque l'on atteint le voisinage de la côte et des marigots affluents de la Gambie, un autre obstacle, infranchissable celui-là par le bétail septentrional, se présente : l'entomologie particulière des galeries subguinéennes et notamment la présence des tsé-tsé et d'innombrables moustiques. Au Sud de la Gambie, ces ennemis du bétail vont naturellement se multipliant au même rythme que les gîtes propices à leur éclosion. Aussi, depuis les îles envasées de la côte jusqu'aux plateaux du Fouladou, tout le bétail est-il constitué de bêtes *n'dama* aptes à supporter l'humidité et son cortège de glossines. Il va de soi que le cheval, sur qui reposait largement la supériorité militaire des Manding, ne vit qu'entouré de soins dans les zones les moins humides ; élément de prestige pour les chefs et luxe de guerriers, il a d'ailleurs pratiquement disparu aujourd'hui d'une société devenue, depuis la paix et l'arachide, essentiellement rurale.

La discontinuité du peuplement confère d'autre part à l'exploitation du sol, dans tout le territoire envisagé, le caractère d'une agriculture de clairière. Vivant en communautés isolées et repliées sur elles-mêmes, les anciens occupants avaient ouvert dans la forêt des défrichements de surface proportionnelle à l'importance numérique de chaque village mais à peu près toujours conçus selon le même schéma : une série d'anneaux concentriques comportant, à proximité des habitations, des champs plus ou moins permanents puis, au-delà, entaillés dans la brousse, des défrichements provisoires abritant des cultures itinérantes. Le terroir du village se trouvait découpé en une série de quartiers triangulaires, dont le sommet aboutissait à chaque carré ; contigus les uns aux autres, ces quartiers étaient naturellement d'un nombre égal à celui des familles participant au partage des terres villageoises. En principe, /p. 395/ l'emplacement des villages était fixé sur des sols très homogènes de telle sorte que chaque famille ou chaque groupe de familles puisse étendre ses champs sans solution de continuité en direction de la brousse. En zone soudanienne, en effet, les défrichements isolés, les champs individuels établis loin des terroirs villageois, étaient et sont encore souvent proscrits par l'extrême abondance des animaux sauvages. Mais l'ancienneté de certains des villages antérieurs à la vague de colonisation déclenchée par l'arachide atteste que, du moins dans le cadre de l'ancienne économie de subsistance, une telle agriculture n'exigeait nullement le déplacement périodique des établissements humains. Le caractère itinérant d'une partie des champs n'impliquait donc pas le déplacement automatique des villages. Ajoutons enfin que le fait de disposer, en marge mais à proximité de 1eur terroir sec, de bas-fonds cultivab1es en riz, est un facteur supplémentaire contribuant à maintenir la sédentarité des villages.

Mais si, jadis, l'instabilité du peuplement était surtout dans la dépendance des facteurs politiques et sociaux, elle a été accentuée par le développement de l'économie monétaire depuis le début de ce siècle.

De vivrière l'activité agricole est en effet devenue spéculative. Nulle part sans doute au Sénégal, sauf sur le front pionnier mourid, les conséquences de l'essor de l'arachide ne se sont manifestées de manière plus radicale et plus rapide. Tandis que la culture de traite semble s'être introduite progressivement dans le système de culture sérèr et qu'elle n'a manifesté son influence sur les paysages de Basse Casamance qu'après la première guerre mondiale, elle s'est ici imposée de très bonne heure et de manière massive. Le long du Saloum, de la Gambie, de la Moyenne Casamance, cargos, côtres et chalands drainent la graine durant la seconde partie du XIX^{e} siècle, c'est-à-dire au moment même où débute la production du Sénégal septentrional ; dès 1855, H. Hecquard signale le râle de Sédhiou comme point de vente et port d'embarquement de l'arachide. Aux environs de 1870 les maisons de commerce telles que Maurel Frères et Maurel et Prom ouvrent leurs magasins à Foundiougne et fixent des « opérations » au débouché de chaque marigot important du Saloum alors même que les forêts du Niombato sont encore inexplorées et inaccessibles. Et, nous le verrons, dès les toutes premières années de ce siècle les premiers Soudanais viennent s'installer dans le Bas Saloum tandis que les Wolof commencent à descendre nombreux vers le Rip, et que les Sarakollé gagnent les rives de la Gambie.

Cette colonisation a tous les caractères d'une agriculture pionnière : fondée sur le défrichement de la forêt par le fer et le feu, elle entraîne la multiplication des villages en marge des vieux établissements.

/pp. 396 et 397/

Figure 27 - Répartition des densités de population dans la « zone soudanienne »

/p. 398/ Mais les nouveaux venus sont beaucoup plus instables que les anciens occupants ; ils se déplacent au gré de l'ouverture des voies de communication et des points de traite ou pour échapper à la tutelle d'un encadrement administratif ou coutumier qui leur est étranger. Certains d'entre eux rentrent dans leur village d'origine après quelques années passées à réunir des économies. De toute manière, les immigrants viennent ici pour faire de l'argent qu'ils expédient pour payer l'impôt de leur famille au Mali ou en Guinée ou qu'ils thésaurisent s'ils comptent rentrer chez eux ; par conséquent ils accordent une place beaucoup plus grande à la culture de traite qu'aux cultures vivrières. De leur côté, les anciens habitants sont gagnés par la contagion, sollicités par les maisons de commerce, et s'adonnent eux aussi à l'arachide pour répondre à leurs nouveaux besoins, surtout lorsque, comme les Manding, ce sont d'anciens guerriers soudain mis définitivement en disponibilité ; l'arachide devient alors la culture noble, celle de l'homme, tandis que la femme continue, comme par le passé, à assurer la subsistance.

Cette orientation de l'activité agricole et la colonisation qui en est le facteur essentiel se sont poursuivies sans interruption jusqu'à nos jours. L'ensemble de la zone soudanienne reste vouée à une agriculture spéculative et demeure le théâtre de mouvements de population qui manifestent la continuité de l'immigration, provisoire ou définitive. Il y a là un facteur encore très actuel qui entretient l'instabilité et l'hétérogénéité du peuplement, en particulier dans les régions où le domaine des défrichements est encore très extensible.

Sur le plan juridique, cette colonisation libre et à certains égards anarchique, ce caractère extensible des surfaces cultivées, sont rendus possibles par l'absence de droits fonciers précis dans l'ensemble du territoire envisagé. Sans doute les périmètres anciennement peuplés, que ce soient des régions entières comme le domaine insulaire ou le pays balant ou de vieux villages isolés dans les forêts ou en bordure des plateaux, connaissent-ils une appropriation effective des terroirs cultivés, voire des lieux de chasse ou de pêche ; mais la plus grande partie des forêts de la zone soudanienne était vacante au début de ce siècle et ne relevait, de manière toute théorique, que de la mouvance des royaumes ou principautés qui se partageaient le pays. Aujourd'hui encore, des milliers de kilomètres carrés sont sans maître, car hors du domaine des forêts classées, la propriété éminente de l'État, qui a succédé à celle des anciens *Bour*, n'entraîne pratiquement aucune limitation ni aucun contrôle des défrichements [21].

/p. 399/

Pour créer un village, il suffit le plus souvent de l'autorisation du chef de canton ; ce n'est même pas par obligation juridique, mais par souci de s'assurer son appui et d'éviter conflits ou vexations que les nouveaux arrivants fixent avec son accord l'emplacement de leur installation. De même, au niveau de la colonisation individuelle, il suffit à un immigrant d'avoir l'accord du chef du village dans lequel il désire s'établir pour recevoir des terrains de culture et être adopté par la communauté qui l'accueille.

En somme, ici comme sur le front pionnier du Ferlo, défrichement vaut titre de propriété. Réciproquement, l'abandon prolongé de terres cultivées entraîne leur retour au bien commun et la disparition de tout droit en faveur des anciens occupants. On mesure là la différence considérable qui sépare la situation juridique des terres de la zone soudanienne de celle des pays de vieilles paysanneries enracinées comme les Sérèr ou les Diola. Ici pas de *lamane*, pas de maîtres de la terre à qui l'on doive payer l'autorisation d'exploiter les surfaces sur lesquelles s'étend leur droit de propriété initiale comme c'est

[21] À la condition que soient respectées certaines espèces d'arbres utiles protégées par l'administration des Eaux et Forêts.

le cas dans le Sine ; ici non plus, pas de biens familiaux inaliénables, pas de « propriétaires » aux terres strictement délimitées et farouchement défendues contre l'étranger comme en Basse Casamance. Cette absence de liens juridiques et *a fortiori* religieux entre l'homme et la terre facilite l'immigration, laisse libre cours aux déplacements intérieurs de la population, favorise l'ouverture de défrichements nouveaux au profit de la culture de traite. On conçoit qu'elle entretient un sentiment général d'instabilité, d'autant plus sensible que l'on est plus récemment arrivé et qu'elle s'oppose aux investissements susceptibles de valoriser la terre. Elle s'ajoute donc aux facteurs plus purement techniques, par exemple le divorce généralisé entre l'agriculture et l'élevage, pour entraver la fixation du domaine cultivé et l'élaboration de terroirs spécialisés. Seules les terres des anciens villages et en particulier les surfaces propres à la riziculture, échappent à cette imprécision du régime foncier.

Ces caractères généraux de la population et de la vie agricole du Sénégal soudanien pourraient conduire à une étude systématique des principales formes de l'occupation du sol. Un tel choix simplifierait l'examen des problèmes essentiels et mettrait en lumière l'unité profonde, sur 1e plan qui nous intéresse, de la zone étudiée ; il présenterait surtout, du point de vue dialectique, l'avantage d'éviter tout risque de répétition. Cependant, nous devons, nous semble-t-il, courir ce risque pour rester au contact des réalités géographiques, appréhender la vie des collectivités humaines dans un cadre territorial, mettre en lumière les différences qui permettent d'entrevoir les facteurs de régionalisation. /p. 400/ Nous le pouvons d'autant plus que trois éléments éminemment géographiques ne doivent jamais être perdus de vue par nous : l'immensité des régions envisagées, l'inégale ancienneté du peuplement, enfin les différences qui subsistent et parfois s'aggravent entre secteurs voisins sur le plan de l'évolution économique.

/p. 401/

Chapitre 8

Les paysans navigateurs des îles

A. Un domaine insulaire

Depuis l'embouchure du Saloum jusqu'à celle de la Gambie, la côte est bordée par une série d'îles massives cernées de larges *bolon*, dont les plus importants sont de véritables bras de mer où peuvent s'élever, au moment des tornades, de redoutables tempêtes ; les plus modestes sont d'instables chenaux dessinant d'innombrables méandres à travers les dépôts de vase noirâtre du *poto-poto*. Entre la presqu'île de Sangomar et le « continent », d'une part, le cours inférieur du Saloum et le voisinage de la frontière de Gambie, d'autre part, c'est-à-dire sur une trentaine de kilomètres d'Est en Ouest et sur une cinquantaine du Nord au Sud, les îles abritent une humanité marginale dont les origines sont très obscures ; son genre de vie mixte, fondé à la fois sur l'exploitation de la mer et sur l'agriculture, lui confère une puissante originalité non seulement vis-à-vis des populations terriennes de l'intérieur mais même à l'égard des villages établis en bordure du continent et qui tournent le dos à la mer. Ce monde amphibie est localisé dans une échancrure de la côte occupée par ce que le vocabulaire populaire nomme les « bouches du Saloum ». En fait, les trois principaux axes de ces « bouches », le Saloum lui-même au Nord, le Diombos au centre et le Bandiala au Sud, sont des rias occupées par l'eau de mer et quotidiennement parcourues et remaniées par les flots de marées (cf. fig. 28).

À l'origine, un Saloum abondamment alimenté a probablement accumulé à son arrivée en mer les matériaux d'un authentique delta ; mais, dans les conditions climatiques et morphologiques actuelles, ses /p. 402/ apports sont à peu près nuls ; de plus, une remontée récente - sans doute flandrienne - des eaux de mer a permis à celles-ci d'envahir tous les bras de l'ancien delta et d'y déposer des vases et peut-être des sables d'origine marine. Quoi qu'il en soit de son passé, ce milieu amphibie donne l'impression de connaître exclusivement aujourd'hui des remaniements et des transports locaux qui se déroulent à l'abri de la presqu'île de Sangomar ; cette dernière bénéficie seule des apports des courants atlantiques d'origine septentrionale.

La constitution des îles est simple et comporte schématiquement trois éléments : des bancs de sable bien égouttés où l'on peut parfois enregistrer des actions éoliennes assez sensibles pour avoir déterminé la naissance de petites dunes de quelques mètres de hauteur, des *tann* parfaitement horizontaux, au sol compact mais salé, enfin des vasières de *poto-poto* colonisées par la mangrove. Ces éléments présentent des dispositions différentes d'un point à un autre, d'une part parce que les bancs de sable ne sont pas systématiquement alignés selon une direction méridienne comme ils le sont dans l'estuaire de la Casamance ou comme l'est la Pointe de Sangomar [1], d'autre part en raison du développement et de l'action érosive des trains de méandres formés par les *bolon* ; ceux-ci s'écoulent en principe entre deux rives envasées mais il n'est pas exceptionnel qu'ils entaillent les bancs de sable qui sont alors bordés de microfalaises vivantes. Une des conséquences de ces travaux de remaniement est l'existence fréquente, au milieu des marigots, de hauts fonds instables qui, lorsqu'ils sont découverts à marée basse et tapissés de vase, forment de véritables « îles fantômes » où seuls les palétuviers (essentiellement des *Rizophora*) peuvent prendre pied.

Malgré sa relative homogénéité et son originalité, ce milieu insulaire n'a pas d'unité historique. Le Diombos sépare deux groupes de villages traditionnellement opposés entre lesquels subsistent des différences notables, en particulier linguistiques : au Nord, le pays des Niominka, le Gandoul ; au Sud, les îles Socé dépendant du Niombato. Cependant l'islamisation et la spécialisation des activités économiques tendent, depuis deux générations, à effacer les anciennes oppositions et à donner à toutes les

[1] Ce qui tendrait à prouver l'origine deltaïque et non pas marine des dépôts encombrant les « bouches » du Saloum.

îles une atmosphère et un visage communs, de plus en plus différents de ceux des établissements humains du « continent » que l'économie spéculative fondée sur l'arachide a totalement détournés de l'exploitation de la mer.

/p. 403/

Figure 28 - Les îles niominka

/p. 404

B. Un milieu humain marginal

C'est beaucoup plus à l'originalité de son mode de vie qu'à son importance numérique que la population établie dans les îles côtières du Bas Saloum doit de retenir notre attention. On peut, en effet, estimer qu'elle ne dépasse guère dix à douze mille personnes réparties en une douzaine de villages permanents : beaucoup de lieux-dits enregistrés par la carte au 1/200 000 ne sont que des campements saisonniers occupés seulement durant quelques semaines à l'époque des cultures.

La première question que pose le peuplement des îles concerne son origine, dont des traditions confuses attestent dès l'abord l'hétérogénéité. L'intérêt de cette question n'est pas seulement historique ; il est également géographique car, si l'on y pouvait répondre, on expliquerait pourquoi les îles du Saloum ne connaissent pas un aménagement comparable à celui des terres basses qui cernent l'estuaire de la Casamance et dont les qualités naturelles sont à peu près identiques. Pourquoi la Basse Casamance abrite-t-elle une civilisation rurale homogène, capable de transformer langues de sable et mangrove en rizières permanentes dont la fécondité est assurée par un travail acharné qui détourne à peu près totalement les paysans de l'exploitation de la mer, tandis que le Bas Saloum ne réalise que depuis le début de ce siècle une unité humaine fondée essentiellement sur la navigation et la pêche ? Pourquoi la première porte-t-elle l'empreinte de la population sénégalaise la mieux enracinée, la plus farouchement isolée, tandis que le second offre des paysages laissés à l'état de nature, sauf au voisinage immédiat des villages, par des cultivateurs devenus les plus audacieux navigateurs de l'Ouest africain ? Il y a là un problème qui relève beaucoup plus certainement d'explications humaines que de solutions tirées de l'analyse d'un milieu naturel que la diversité de ses ressources aurait pu faire juger accueillant.

L'archéologie et les textes anciens sont-ils en mesure de nous éclairer sur l'ancienneté des populations des îles du Gandoul et du Niombato ? Ces îles, notamment les premières, abritent les plus remarquables dépôts de coquillages de toute la côte sénégalaise. Ces énormes amas sont comparables, par leur importance et leur nature (ils sont surtout faits d'*Arca senilis*), à ceux que l'on rencontre au Nord du Saloum, en arrière de la côte de Joal, mais leur nombre est plus élevé ; pratiquement tous les villages actuels sont établis à proximité de tels dépôts et, si l'on se glisse en pirogue au long des *bolon*, on en découvre de nombreux, en général à la faveur d'échancrures effectuées par les méandres à travers /p. 405/ les rideaux de palétuviers, isolés en des lieux aujourd'hui déserts (par exemple dans l'île, actuellement inhabitée, de Poutaké, à l'embouchure du Diombos).

Leur position, leur silhouette, leur coupe, leur contenu, attestent l'origine humaine de ces dépôts qui forment des collines d'une dizaine de mètres de haut surmontées, par une végétation anthropique, notamment des baobabs souvent énormes. Ils sont, en effet, toujours situés sur la terre ferme mais à proximité immédiate de la mangrove ou d'un *tann* et la pente accentuée de leurs versants montre à l'évidence qu'il s'agit d'amoncellements effectués de main d'homme. Tous ceux que l'on a éventrés, soit pour y faire des fouilles, soit pour en retirer du matériau de construction, contiennent, à tous les niveaux, des débris de poterie, des armes et même des ossements humains. La tradition vient au secours de l'archéologie de la même manière que pour expliquer les dépôts plus septentrionaux ; pendant des périodes de famine, rapporte-t-elle, les hommes se rassemblèrent sur la côte et dans les îles où ils vécurent de la cueillette des coquillages. Ceux-ci étaient récoltés puis chauffés dans des canaris qui

se cassaient souvent au feu. Les mollusques étaient recueillis et les coquillages abandonnés sur place. Comme chez les Sérèr, ces amas de coquillages servirent ultérieurement de nécropoles où les chefs étaient enterrés avec leurs armes. Donc, dans le Gandoul comme dans le Sine, l'origine de ces dépôts de coquillages est évidente et des observations actuelles la confirment puisqu'il arrive aux femmes niominka et socé de créer de tels dépôts en pratiquant, aujourd'hui comme dans le passé, la cueillette et l'ouverture au feu des coquillages. Nous verrons, par ailleurs, que les Diola utilisent les mêmes techniques pour la récolte des huîtres. Mais un problème reste entier : celui de l'âge de ces amoncellements de coquillages. Jusqu'à présent, les fouilles effectuées n'ont pas permis de l'éclairer. Les deux seuls éléments de jugement dont nous disposions sont bien insuffisants et permettent seulement d'estimer que les dépôts de coquillages sont très anciens et remontent à de nombreux siècles. En effet, d'énormes baobabs couronnent souvent ces dépôts ; quoique l'on ne sache pas déterminer leur âge avec exactitude, ils sont certainement plusieurs fois centenaires et postérieurs aux amoncellements à la surface desquels ils ont pris pied [2]. En second lieu, certains de ces dépôts sont aujourd'hui entaillés /p. 406/ par un marigot qui les a attaqués et partiellement détruits et qu'ils dominent par une falaise vive ; il faudrait connaître la vitesse du déplacement des méandres pour savoir combien de temps a duré le déblaiement des coquillages enlevés par l'érosion. L'importance de certaines de ces amputations conduit à penser qu'elles durent depuis de nombreux siècles ; le long du Bandiala, certains amas semblent littéralement coupés en deux, donc à moitié déblayés, et nous ignorons si l'érosion n'en a pas complètement détruit d'autres.

Quant aux textes anciens, ils indiquent que la région étudiée était habitée au XV^{e} siècle. Ils confirment, d'autre part, que les habitants pratiquaient à cette époque, sur grande échelle, la récolte des coquillages, selon les techniques rapportées par les traditions que l'on peut aujourd'hui recueillir. Valentim Fernandes écrit, en effet : « Dans cette rivière de Lagos (Diombos), il y a une région près de la mer qui s'appelle Gebandor (un ancien village de l'île de Poutaké s'appelait Diofandor). Et ils sont tous potiers et font des pots, aussi bien les hommes que les femmes et l'argile dont ils les font est mélangée avec des écailles d'huîtres pilées et des coquillages qui abondent dans cette terre et sont très grands. Et ils sont si nombreux et si grands qu'ils se lassent de les manger crus et les mangent seulement cuits. Les gens ramassent beaucoup d'huîtres et de coquillages et les mettent au feu jusqu'à ce qu'ils s'ouvrent et en retirent la chair et la sèchent au soleil. Et après les avoir séchés, on les emporte dans les pots sur les marchés des autres peuples pour les vendre ». Ainsi, il y a quatre ou cinq siècles, les habitants des îles d'entre Saloum et Gambie étaient spécialisés dans la cueillette des produits de la mer et édifiaient des amas de coquillages sur les lieux de pêche. Mais ces précisions, qui confirment l'origine humaine des dépôts, ne nous éclairent pas sur l'ancienneté, l'ethnie, la provenance de la population intéressée et pas davantage sur ses rapports avec la population actuelle, Quand et pourquoi la spécialisation des gens des îles dans la cueillette et le trafic des coquillages s'est-elle perdue ? Cette spécialisation était-elle exclusive de toute autre activité et incompatible avec l'agriculture, notamment la riziculture ?

En résumé, les seules données précises que l'on puisse actuellement retirer de l'examen des textes et des résultats des premières fouilles effectuées dans les îles, concernent l'ancienneté et la formation des amas de coquillages ; mais ces documents ne nous éclairent en rien sur l'origine de la population, sur les influences que ses techniques de production et l'orientation de son mode de vie actuel ont pu subir.

Nous sommes donc contraints, pour essayer de connaître les gens des îles, de nous satisfaire des résultats d'enquêtes directes, particulièrement /p. 407/ difficiles à conduire en raison des difficultés d'accès et de circulation et du caractère itinérant, insaisissable, de la plus grande partie de la population.

---

[2] Lafont remarque très justement que les baobabs ne surgissent pas des amas, mais que leurs racines rampent littéralement à leur surface où elles acquièrent un développement exceptionnel. Si l'on tente de les abattre, ces arbres n'ont pas à être arrachés car ils se renversent n'ayant aucune racine profonde. C'est là une nouvelle preuve de leur âge plus récent que les dépôts qui les portent (Cf. F. Lafont, « Le Gandoul et les Niominka »*), Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'A.O.F*., juillet-septembre 1938, p. 385-458.

Les habitants de Gandoul, c'est-à-dire des îles situées au Nord du Diombos, se disent *Sérèr-Niominka* et parlent un dialecte sérèr qui leur permet de s'entendre directement avec les gens du Sine. Par contre, la population des îles méridionales se dit socé et parle manding. Est-ce à dire que les îles aient été peuplées par deux vagues de peuplement, l'une venue du Sine, l'autre de la Moyenne Gambie ? Si l'on examine avec attention ce problème, il apparaît que les choses sont moins simples : la conscience même d'être Sérèr et Socé peut être, comme la langue, une notion acquise, parfois tout récemment. Par exemple, l'important village de Bétanti est situé au Sud de l'embouchure du Diombos et ses habitants parlent manding et se déclarent socé ; mais une enquête méthodique montre que cette communauté qui a gardé, grâce à son isolement, une forte conscience de son unité, se reconnaît des origines sérèr ; mieux encore, la coutume sérèr en matière de successions (transmission d'oncle maternel à neveu) y est toujours strictement appliquée malgré l'islamisation, alors qu'elle a disparu des villages du Gandoul qui se disent pourtant sérèr. En fait, le village de Bétanti se dit socé parce qu'il a été islamisé il y a environ un siècle par un marabout venu de Gambie et parce qu'il a, depuis cette époque, gardé d'étroits rapports avec les Manding de cette région. Les jeunes gens de Bétanti fréquentent assidûment les écoles coraniques des marabouts de Gambie et parlent uniquement le manding ; mais les vieux sont bilingues et comprennent encore le sérèr.

Par ailleurs, il apparaît que, de plus en plus, le terme de « Niominka » qualifie l'ensemble des gens des îles ; pour les habitants du continent, en particulier, ce nom désigne moins un groupe ethnique particulier, que les hommes à qui la vie dans les îles et sur les marigots confère un certain nombre de traits communs ; en somme, on assisterait à la naissance d'un groupe ethnique niominka formé au départ d'éléments hétérogènes mais à qui leur isolement et leur adaptation aux conditions de la vie insulaire donnent unité et conscience de groupe.

Si l'on enquête minutieusement de village en village, on constate que chacun d'eux forme une vigoureuse communauté ayant son « histoire » propre mais qu'à peu très tous, y compris les plus septentrionaux, reconnaissent avoir pour fondateurs, des Socé venus du « Gabou ». Quelques villages seulement, parmi lesquels paradoxalement les villages méridionaux aujourd'hui socé comme Bétanti et Djinak, prétendent avoir été fondés par des Sérèr venus du Nord.

/p. 408/

À la suite de très nombreux recoupements et de longues discussions avec les notables et les lettrés, nous croyons pouvoir avancer l'opinion suivante sur le peuplement des « îles ». La plupart des grands amas de coquillages auraient été édifiés par des populations ayant disparu au moment de l'arrivée des ancêtres des habitants actuels ; cette affirmation, maintes fois répétée au cours de nos enquêtes, ne signifie pas que la cueillette des coquillages n'ait pas été pratiquée sur grande échelle par les hommes qui sont à l'origine des Niominka contemporains : la tradition comme le texte cité de Valentim Fernandes l'attestent. Au moment où la vague socé qui devait donner naissance aux *Guellewar* du Sine, a fondé Coular, puis Joal et M'Bissel, les îles étaient désertes, comme d'ailleurs le Niombato. C'est à partir de la rive Nord du Saloum, l'île de Mar et la Pointe de Sangomar, que des compagnons des premiers *Guellewar* ont amorcé le peuplement du Gandoul ; franchissant le Saloum, ils ont fondé successivement Falia, unanimement reconnu comme le plus ancien village, puis Dionouar [3] et les villages voisins. Sandi Senghor, le fondateur de Falia, et N'Godane, le fondateur de Dionouar, auraient vécu avant le règne du *bour* Maïssa Wali Dione. Mais le fondateur de Niodior, Bandé Niambo, serait un compagnon de celui-ci. Au cours des siècles ultérieurs, de nouveaux mouvements d'immigration venus de la Petite Côte et du Sine, auraient provoqué l'arrivée dans les îles d'authentiques Sérèr qui seraient à l'origine de la « sérérisation » des premiers occupants et de la fondation de nouveaux villages tels que Thiallane [4], dans le Gandoul, Bétanti et Djinak [5], au Sud du Diombos. On a, en effet, le senti-

[3] La tradition selon laquelle les fondateurs de Dionouar auraient franchi le Saloum sur des radeaux à partir de la Pointe de Sangomar, semble confirmée par le fait que la brousse qui occupe cette langue de sable appartient encore aux gens de Dionouar.

[4] Thiallane aurait été fondé par un nommé Sambou N'Dane, originaire des environs de Diohine, dans le Sine. Ici le chef de village est encore le maître de la terre. Depuis la fondation du village, dix-sept *lamane* se seraient succédé à sa tête, un manuscrit arabe en fournissant la liste nominative. Le sérieux de cette information nous semble confirmé par le fait que F. Lafont, enquêtant quelque vingt ans avant nous, a recueilli la même liste que nous ; mais cette liste ne comportait à l'époque que

ment, en confrontant les différentes traditions des villages, qu'au cours des siècles les nouveaux arrivants étaient progressivement rejetés vers le Sud, probablement faute de place dans les îles les premières occupées. Mais la distinction ethnique entre les Sérèr-Sine et les Sérèr-Niominka ne serait pas seulement fondée sur la différence des conditions naturelles dans lesquelles ils vécurent ; elle /p. 409/ aurait été accentuée par l'arrivée dans les îles de réfugiés de toutes provenances. Enfin, l'opposition entre îles sérèr et îles socé séparées par le Diombos serait le résultat de l'évolution des derniers siècles : au Nord s'exerçait plus ou moins efficacement l'autorité du *bour* Saloum tandis que les villages du Sud y échappaient totalement, mais subissaient l'influence politique des principautés manding établies sur la Moyenne et sur la Basse Gambie et accueillaient des familles socé chassées du « continent ».

En somme, il semble que le peuplement actuel des îles soit le résultat d'une histoire confuse d'où émergent quelques faits à peu près sûrs : dans l'ensemble, ce peuplement s'est effectué du Nord vers le Sud. D'autre part, les qualificatifs de socé et de sérèr n'impliquent pas une distinction simple quant à l'origine des gens qui les portent ; pratiquement tous les ancêtres des gens des îles sont venus du Gabou soit directement, soit après un séjour en pays sérèr, notamment dans la région de Joal. Enfin, les îles ont fait figure, au cours des siècles, de monde marginal dont les habitants s'efforcèrent d'échapper à tous liens avec le continent mais subirent pourtant, plus ou moins profondément, au Nord l'influence des Sérèr du Sine, au Sud, celle des Manding de Gambie. L'hétérogénéité ethnique, le manque d'unité politique et le caractère relativement récent du peuplement, ne sont pas, en tout cas, des facteurs favorables à l'élaboration d'une civilisation paysanne originale.

Au XIX[e] siècle enfin, les îles ont sérieusement souffert des guerres religieuses et des événements militaires liés à l'occupation française. Il est curieux de constater que ces événements encore si vivants dans l'esprit des Niominka, n'ont encore été ni signalés ni étudiés par les historiens et ne semblent pas avoir soulevé grand écho dans le reste du Sénégal : nouvelle preuve du caractère marginal des îles auxquelles seuls les marins chargés d'assurer la tranquillité sur le Saloum s'intéressèrent jusqu'au début de ce siècle...

L'islamisation des îles semble avoir débuté de manière pacifique par le Sud ; Djinak et Bétanti [6] furent les premiers villages convertis, probablement vers 1850, par des marabouts manding venant de Gambie. C'est sur ces villages socé, en particulier sur Bétanti, que les compagnons et disciples de Ma Bâ prirent appui pour apporter l'islam dans le Gandoul. L'histoire locale a surtout gardé le nom du /p. 410/ marabout guerrier Fodé Senghor comme animateur de la guerre sainte contre les « Sérèr » du Nord des îles. Les villages de Falia et de Moundé, en particulier, conservent très vivant le souvenir des sanglantes et victorieuses batailles dont ils furent le théâtre et qui les opposèrent, avec l'appui de Falia et de Bassar, aux *talibé* de Ma Bâ conduits par Fodé Senghor et transportés par les pirogues de Bétanti. Leur résistance initiale ne les empêcha pas, d'ailleurs, d'adopter au début de ce siècle la religion du Prophète apportée, pacifiquement cette fois, par des marabouts maures, et de rejoindre ainsi dans l'islam des villages qui, comme Niodior et Dionouar, avaient immédiatement cédé aux sommations de Fodé Senghor. L'intérêt géographique du rappel de ces événements réside dans les mouvements de population qu'ils déclenchèrent soit directement ; soit par suite de l'intervention d'avisos de la marine française. En effet, dans toutes les îles, ainsi que, nous le verrons plus loin, dans les villages côtiers, la tradition rapporte qu'une canonnière, le « Cocodou » (probablement le Crocodile), parcourut à plusieurs reprises le Saloum, le Diombos, et sans doute le Bandiala, expédiant des obus sur les villages les plus agités, débarquant ailleurs quelques escouades, levant de loin en loin des otages. Quoique nous ne connaissions aucune trace écrite de ces événements, et bien que l'on puisse penser qu'en fait plusieurs navires contribuèrent à ces expéditions à des dates éloignées les unes des autres [7], il semble bien que les démonstrations du « Crocodile » et de ses successeurs eurent précisément pour objet de mettre un

---

les seize premiers noms, le dix-septième étant le titulaire actuel, successeur du vieillard qui commandait en 1937-1938 (cf. F. Lafont, « Le Gandoul... ».

[5] Les habitants de Djinak, le village le plus méridional des îles, disent que leur village a été fondé par des Sérèr venus directement du Sine, et s'appelait, au début de son histoire, Oguess. Ce sont des Socé, venus ultérieurement de Coular qui le baptisèrent Djinak(?).

[6] Bétanti par exemple garde le souvenir d'avoir été islamisé par un marabout nommé Sonko Soutoung, venu de Gambie, plusieurs décennies avant que ne parvienne ici l'écho des guerres de Fodé Kaba.

[7] Cf., à ce sujet, l'étude citée de F. Lafont.

terme aux désordres suscités par les expéditions organisées par les villages musulmans contre les villages rebelles à l'islam. Certains informateurs nous ont même précisé que c'est pour répondre à l'appel de ces derniers que la marine intervint. De toute manière, les guerres religieuses et les démonstrations des canonnières françaises semblent étroitement liées et leurs conséquences se confondent ; elles entraînèrent le départ de nombreux habitants des îles et leur établissement sur le continent à proximité de la côte [8]. Des villages entiers disparurent, par exemple Diofandor, d'où Fodé Senghor était originaire, et Goffoura, situés tous deux à l'embouchure du Diombos ; d'autres virent émigrer une partie de leur population qui, passée à l'islam, ne tolérait plus de cohabiter avec des païens. Ainsi, au cours des dernières décennies du XIX^{e} siècle, des brassages violents secouèrent la population des îles, et leur résultat final fut incontestablement, tous les témoignages conduisent à le penser, un exode important en direction du continent.

/p. 411/

On peut sans doute lier au peuplement inorganique et aux mélanges ethniques dont les îles ont été le théâtre, certains caractères de la société qui les occupe aujourd'hui et qui font un vif contraste avec la situation régnant sur le continent. Le plus surprenant de ces caractères est que la société des îles est une société égalitaire et par conséquent sans castes ; la population n'est pas répartie en catégories dotées d'une spécialisation fonctionnelle imposée par la naissance, donc héréditaire ; il n'y a pas ici, comme chez les Wolof, les Sérèr et les Manding, des forgerons, des tisserands, des griots, etc., voire simplement des pêcheurs et des agriculteurs. Tous les Niominka, qu'ils se prétendent d'origine sérèr ou socé, ont la même condition sociale, naissent hommes libres, se marient avec qui leur plaît, sont à la fois pêcheurs et paysans et, s'ils sont actifs, peuvent acquérir, sans avoir à surmonter aucun préjugé, les techniques du métier de leur choix. Dans les villages niominka, les personnalités les plus influentes sont souvent des artisans que leurs activités complémentaires ne détournent ni de l'agriculture ni de la pêche, mais à qui elles ont valu la fortune ou du moins une solide aisance. Sans doute les guerres qui ont agité la région jusqu'à la fin du siècle dernier avaient-elles donné lieu à la capture de nombreux prisonniers réduits à la position d'esclaves. Ceux-ci n'ont pas donné naissance à une caste de captifs et ils se sont rapidement intégrés à la population au milieu de laquelle ils s'étaient trouvés transportés, à moins que, plus simplement, ils n'aient été rendus à la liberté lorsque les oppositions religieuses s'effacèrent.

Cette société sans aristocratie et sans castes n'a aucune organisation institutionnelle autre que la chefferie de village et un certain nombre d'obligations collectives manifestant la solidarité autrefois défensive, aujourd'hui économique, du groupe humain rassemblé sur son île.

Cette solidarité, si elle s'exerce en général sous la direction du chef de village et, dans les grandes agglomérations, des chefs de quartier, traduit avant tout le caractère égalitaire des communautés niominka dont les membres se groupent en « sociétés » au sein desquelles ils participent aux charges des travaux d'intérêt commun et aux réjouissances qui les accompagnent. C'est surtout, nous le verrons, à l'occasion des pêches collectives dans les eaux du village que se manifeste aujourd'hui la survivance des traditions communautaires qui, ici comme partout, disparaissent sous la pression de l'économie monétaire. Mais les « sociétés » travaillent également contre rétribution à la requête de particuliers ayant des besoins précis et momentanés, par exemple de bois et de coquillages pour la construction de maisons, Le bénéfice de /p. 412/ tous les travaux effectués par les sociétés est versé à une caisse commune qui fait face à l'entretien de la mosquée, aux dépenses occasionnées par les visites d'étrangers, voire aux exigences de l'administration lorsque celle-ci frappe d'impôts des familles déshéritées ou atteintes soudainement par le malheur. Cependant, l'exercice de cette solidarité n'a jamais dépassé le cadre de chaque village ; chacun d'eux, donc pratiquement chaque île, forme une communauté autonome. L'unité réelle de l'ensemble des îles ne résulte pas d'une organisation volontaire et cohérente sur le plan politique ou social mais seulement de l'identité des activités auxquelles se consacrent les Niominka de toutes origines, depuis la rive méridionale du Saloum jusqu'à la frontière de Gambie.

La personnalité des Niominka, enfin, s'affirme dans leur caractère réceptif et progressiste, qualité qui découle sans doute de l'ouverture sur le monde extérieur de ces infatigables marins, mais qui est

[8] Voir ci-dessous la fondation de Messira, Sangako, etc.

indéniablement aussi une conséquence de la structure sociale égalitaire, de l'absence d'entraves féodales, du sens de la responsabilité personnelle, du goût de la promotion individuelle qui leur sont propres. Leurs techniques de production ne sont pas, comme ailleurs, figées, mais au contraire en permanente évolution ; la gamme de leurs activités n'est pas limitée dans un cadre traditionnel mais s'élargit sans cesse en même temps que croissent les besoins de cette population ambitieuse et industrieuse.

C. Le rythme saisonnier de la vie des îles

Le trait le plus original de la vie des habitants des îles réside dans son caractère saisonnier ; en bref, le Niominka est pêcheur ou navigateur en saison sèche, cultivateur en hivernage. Partout, sauf dans les deux îles les plus isolées, celles de Bétanti et de Djinak, cette alternance des activités entraîne un double mouvement de la majorité de la population. Durant les huit mois de la saison sèche, celle-ci émigre tout le long de la côte, de la presqu'île du Cap-Vert à la frontière de Sierra-Leone et même parfois plus loin ; de juillet à octobre, au contraire, tous les Niominka regagnent leurs îles et ce sont les seuls mois de l'année durant lesquels les villages rassemblent la totalité de leurs habitants. Il semble que, depuis longtemps, les gens des îles partagent leur activité entre la pêche qui les amène à quitter leur village /p. 413/ et à se disperser dans le labyrinthe des marigots ou sur la côte, et l'agriculture qui les contraint de regagner, chaque hivernage, leur île. L'émigration proprement dite à des centaines de kilomètres de chez eux est un phénomène récent, dont l'exceptionnelle ampleur date des deux dernières décennies. Le premier facteur de ce développement sur grande échelle des phénomènes d'émigration qui impliquent la disposition d'engins de navigation capables de tenir la haute mer, est d'ordre technique ; il illustre d'ailleurs très clairement le caractère inventif et l'ingéniosité que nous avons reconnus aux Niominka. C'est, en effet, vers 1938-1940 qu'un habitant [9] de Dionouar, revenant dans son village après de nombreux voyages et notamment un long séjour en Gambie, construisit les premières grandes pirogues de haute mer dont sont aujourd'hui dotés tous les villages des îles. Ces embarcations identiques par leur plan et les techniques de construction aux pirogues « lébou » dont sont équipés les pêcheurs de Saint-Louis, de la presqu'île du Cap-Vert et de la Petite Côte, sont remarquables à la fois par leurs dimensions (deux à quatre fois celles d'une pirogue de pêche), leur robustesse, leurs qualités de navigation et leur capacité de transport. Elles chargent aisément une vingtaine de personnes ou un tonnage de marchandises de l'ordre de deux tonnes et sont capables de résister aux houles marines les plus fortes. Elles constituent un admirable instrument de cabotage puisqu'elles sont aussi bien en mesure de prendre la haute mer que de pénétrer dans le dédale de marigots côtiers qui borde la côte des « Rivières du Sud ». En quelques années, tous les villages des îles imitèrent les habitants de Dionouar et adoptèrent ces grandes pirogues devenues depuis l'instrument indispensable des migrations niominka [10]. Seul, le village de Djinak, le plus méridional des îles, n'en était pas encore pourvu au moment de nos enquêtes, et ses habitants, se limitant à des migrations de faible amplitude, ne dépassaient pas la Casamance.

Le second élément favorable au développement des mouvements migratoires de population fut incontestablement la dernière guerre mondiale et la pénurie de produits manufacturés et même de vivres qu'elle entraîna dans les territoires alors français. Cette situation éveilla /p. 414/ la vocation mercantile des Niominka que la possession de pirogues de haute mer et la proximité des territoires anglais et portugais de Gambie et de Guinée incitèrent à se livrer à une active et fructueuse contrebande. Aujourd'hui encore, le douanier est pour le Niominka le perpétuel adversaire qu'est pour le pasteur peul l'agent des Eaux et Forêts.

---

[9] El Hadj Abdou Kadir N'Diaye, homme remarquable par son dynamisme et son esprit d'entreprise, que sa spécialité de charpentier n'a pas empêché d'être nommé chef de village de Dionouar, fonction dans laquelle nous l'avons connu. Il est tout à fait typique de la mentalité niominka que ce chef d'un des plus importants villages des îles continue à diriger des chantiers de charpentier, il est d'ailleurs devenu architecte et il a à son actif la construction d'une série remarquable de mosquées dans un grand nombre de villages insulaires.

[10] Le silence de F. Lafont à propos de ces embarcations confirme que leur construction est postérieure à 1936, date de publication de son étude.

Enfin, un troisième facteur d'ordre social rend compte de l'ampleur des départs annuels des villages des îles. Naguère, seuls les jeunes gens non mariés s'en allaient et le bénéfice qu'ils tiraient de leur provisoire exil revenait à leur famille. Or l'émancipation des jeunes à l'égard de leurs parents est particulièrement accentuée ici en raison du caractère égalitaire et libéral de la société niominka ; ils gardent donc aujourd'hui pour eux-mêmes le bénéfice de leurs travaux dans les villes ou de leur campagne de pêche, ce qui contraint les hommes d'âge mûr, c'est-à-dire tous les chefs de famille, à aller travailler eux-mêmes, en saison sèche, à l'extérieur de leur village pour se procurer du numéraire.

Dès la fin des récoltes, c'est-à-dire en novembre, commencent les départs qui s'échelonnent jusqu'en janvier ; entre janvier et juillet, la plupart des villages ne sont plus occupés que par l'iman, les vieillards et les femmes qu'une maternité prochaine retient sur place. La plupart des jeunes filles, un certain nombre de femmes et la majorité des jeunes gens, se dirigent vers les villes du continent, Kaolack [11] et Dakar notamment, où ils s'embauchent comme manœuvres (en particulier sur les ports) ou comme bonnes, blanchisseuses, etc. Quant aux hommes, ils se consacrent à deux types d'activités. Les uns, à bord de pirogues de petites dimensions, se dirigent vers des lieux de pêche favorables soit par l'abondance du poisson, soit par la proximité de marchés sur lesquels les prises peuvent être immédiatement commercialisées. Les autres, utilisant les grandes pirogues de haute mer, se livrent au cabotage sur toute la côte, du Cap-Vert à Conakry.

Parmi les premiers, certains s'installent dans les bouches du Saloum, donc dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres de leur village ; ils établissent à terre, sur des bancs de sable, des campements saisonniers où ils font sécher leurs prises qu'ils vont périodiquement vendre soit à Kaolack, soit dans les petites escales du continent voisines de la côte, du Sine au Niombato. Mais dans toutes les bouches du Saloum, seule la pêche en eaux profondes est libre, Les *bolon* ceinturant les villages et plus précisément les « passes » découvertes à marée /p. 415/ basse, sont strictement appropriés, de la même manière que les surfaces cultivables, c'est-à-dire en fonction du droit du premier occupant : le droit de feu sur un secteur de terre ferme assure la propriété des lieux de pêche qui le circonscrivent. Aussi la pêche est-elle soumise à l'autorisation des villages propriétaires et au versement de certaines redevances, par exemple de quelques sacs de poisson séché. Ce sont surtout les habitants des villages les plus tournés vers la pêche et les moins voués à l'agriculture, qui utilisent la possibilité de louer les lieux de pêche appartenant à celles des îles qui tirent la plupart de leurs ressources de la terre et non pas de la mer ; les gens du Gandoul, soucieux de ne pas épuiser les richesses ichtyologiques des marigots voisins de leurs villages, émigrent volontiers en direction des îles méridionales ; ainsi les pêcheurs de Niodior, de Thiallane, de Djinda, etc., dressent chaque année leurs campements aux environs de Djinak, village qui, tirant l'essentiel de ses revenus de l'activité agricole, concède volontiers ses droits de pêche sur les *bolon* qui l'entourent.

Un plus grand nombre de pêcheurs émigre au-delà de la Gambie, en particulier vers les estuaires et marigots côtiers très poissonneux des Rivières du Sud qui présentent souvent la particularité de border des régions occupées par des paysans remarquablement aptes à la riziculture mais très médiocrement doués et équipés pour la pêche. C'est ainsi qu'en saison sèche, la plupart des villages de Basse Casamance hébergent un petit groupe de Niominka qui se livrent à la pêche au filet dans les marigots voisins et ravitaillent en poisson les riziculteurs diola. Il en est de même tout le long de la côte des Rivières du Sud, jusqu'à Conakry. Les échanges entre pêcheurs et paysans sont parfois réglés en numéraire ; plus souvent, ils s'effectuent sous forme de troc, le riz servant de monnaie d'échange contre le poisson. Les Niominka vont périodiquement vendre ce riz dans les escales telles que Ziguinchor, Boké ou Conakry, et rapportent chez eux, à l'issue de la campagne, des sommes substantielles d'argent [12]. Certains préfèrent cependant conserver le bénéfice de leur pêche sous forme de riz qu'ils font transporter dans leur village par les grandes pirogues de fort tonnage remontant vers le Saloum à 1a fin de la saison sèche. Lorsqu'il n'est pas directement livré aux paysans riverains de 1a côte, le poisson est séché puis vendu à des dioula qui le redistribuent à l'intérieur, du Fouta-Djalon à la Sierra-Leone.

---

[11] En saison sèche, les Niominka occupent à Kaolack un quartier entier, celui de N'Dangane.

[12] Le partage du bénéfice de la pêche entre les pêcheurs d'une même pirogue - généralement trois - est effectué selon un principe habituel sur toute la côte sénégalaise : on fait une part égale pour chaque pêcheur, une pour les filets, une autre pour la pirogue. Ainsi, pour un équipage de trois hommes, le bénéfice est partagé en cinq et, si l'un des pêcheurs est propriétaire des filets et de la pirogue, il empoche les trois cinquièmes des sommes ou des produits recueillis.

/p. 416/

A bord des grandes pirogues de transport embarquent aussi, à l'aller et au retour, les femmes des pêcheurs qui accompagnent leurs époux dans les campements saisonniers, où leur tâche principale est de faire sécher le poisson, mais qui ne peuvent monter, avec leurs enfants et leurs bagages, dans les petites pirogues de pêche. Au total, des familles entières participent à cette émigration saisonnière qui disperse en saison sèche, du Saloum à la Guinée, une grande partie de la population niominka.

La seconde forme d'émigration saisonnière pratiquée par les marins des îles du Saloum, est celle qui s'effectue à l'aide des grandes pirogues de transport et qui a pour objet le cabotage tout le long de la côte. Il est extrêmement difficile de préciser les lignes directrices de ces déplacements. Ils s'effectuent à la demande, en fonction de circuits économiques instables, parfois momentanés car, pour une grande part, soumis aux vicissitudes de la politique douanière et des prix dans les différents pays bordant la côte. C'est dire qu'une partie appréciable de ces courants de transport s'identifie avec la contrebande. Le caractère le plus remarquable de ces déplacements, du moins de ceux qui ont un caractère permanent, est leur extension ; pratiquement ils s'effectuent de Dakar à Conakry et parfois au-delà puisque certains équipages prétendent avoir poussé jusqu'à la Côte-d'Ivoire. En direction du Nord, donc de Dakar, les Niominka transportent surtout du bois de palétuvier et du sel provenant l'un et l'autre des bouches du Saloum. À Kaolack, Foundiougne, Fatick, ils apportent les mêmes produits ainsi que des coquillages destinés à la construction. Certains se livrent à une sorte de périple triangulaire consistant à ravitailler les villages côtiers des Rivières du Sud en sel du Saloum qu'ils échangent contre du riz, puis à remonter directement sur Dakar pour y vendre ce riz ; enfin, à redescendre sur le Saloum refaire leur chargement de sel. Mais la plupart des équipages louent leurs services à des commerçants wolof, dioula, toucouleur ou sarakollé et pratiquent alors un véritable cabotage, notamment dans le secteur côtier compris entre la Gambie et Conakry. C'est ainsi que, devant le voyageur circulant pendant la traite dans le dédale des marigots de l'estuaire de la Casamance, surgit fréquemment la silhouette élégante d'une pirogue niominka lourdement chargée d'arachides que l'équipage va livrer dans l'une des escales établies au bord de la rivière. De même, tout le long de la côte des deux Guinées, une grande partie de la production de riz, d'huile de palme, de cola, de miel, d'oranges, est évacuée vers les différents points de commercialisation, locaux ou régionaux, par les marins du Saloum. De même, enfin, le ravitaillement des centres urbains en bois de palétuvier (pour la cuisine) et de rônier (pour la construction) est assuré sur /p. 417/ toute la côte par les pirogues de transport niominka. Leurs équipages sont exclusivement composés d'hommes, mais il est fréquent que ceux-ci, en descendant vers le Sud, emmènent avec eux leurs épouses et les déposent à terre en un point servant de base de ravitaillement et de port d'attache saisonnier aux pirogues.

À la fin de la saison sèche, tous les marins niominka, qu'ils soient transporteurs ou pêcheurs, prennent le chemin du retour vers leurs villages tandis que les filles et les garçons répartis dans les villes abandonnent leurs emplois et regagnent eux aussi les îles. De la fin du mois de juin à celle du mois de juillet, petites et grandes pirogues lourdement chargées de voyageurs et de produits manufacturés, reviennent, sous la menace des premières tornades, vers le Bas Saloum. Fin juillet, toute la population est regroupée ; commence alors la phase essentiellement agricole de la vie niominka.

Le travail de la terre est surtout consacré à la production du riz. Chaque Niominka possède au moins une rizière, généralement plusieurs, réparties à la périphérie des îles, soit sur des sols sablonneux mais assez bas pour conserver l'humidité, soit dans les bas-fonds argileux qui échappent cependant à la visite des marées hautes. En effet, bien que le riz soit son aliment de base, le Niominka n'est pas un riziculteur très qualifié. Originaire de régions essentiellement productrices de mil, que ce soit le Sine, la Gambie ou le Gabou, il ignore l'usage des techniques savantes dont disposent les Diola, et qui permettent en particulier d'établir des rizières à l'emplacement de la mangrove, sur des sols profonds et très humides, préalablement défrichés et dessalés [13]. Toutes les rizières niominka sont donc des ri-

[13] On peut penser que l'ingéniosité et l'ouverture d'esprit des Niominka devraient les inciter à copier les techniques de riziculture diola qu'ils connaissent certainement puisqu'ils fréquentent la Basse Casamance au cours de leurs déplacements saisonniers. Mais l'adoption de ces techniques se heurte sans doute à plusieurs obstacles ; d'une part, le dessalement des terres couvertes de mangrove exige de longs travaux de saison sèche, époque durant laquelle les Niominka sont absents de chez eux ; d'autre part, la pluviosité est sensiblement plus faible dans le Bas Saloum qu'en Basse Casamance (Foundiougne,

zières sous pluie, totalement soumises aux aléas de la pluviosité et ne disposant d'aucun système hydraulique susceptible de pallier les conséquences d'un hivernage déficitaire. Les techniques de culture proprement dites, très voisines de celles que nous avons rencontrées sur la rive Nord du Saloum,

/p. 418/

Figure 29 - *Soug* niominka

---

sont plus perfectionnées que celles habituellement en usage dans la zone soudanienne du Sénégal : les hommes participent généralement à la préparation du terrain et n'abandonnent donc pas aux femmes toute /p. 419/ la riziculture. La tâche des hommes réside surtout dans le labour des rizières qu'ils effectuent à l'aide du *soug*, une longue rame toute droite faite d'une seule pièce et dont l'extrémité se termine par une pelle étroite protégée par une lame de fer (cf. fig. 29). À l'aide du *soug* que l'on pousse droit devant soit en décapant le sol de ses horizons superficiels, la terre est retournée et rejetée en billons rectilignes de part et d'autre de petits sillons ; la végétation spontanée et les chaumes sont systématiquement enfouis par ce véritable labour. L'année suivante, aux premières pluies, les billons sont ouverts et la terre est rejetée à l'emplacement des anciens sillons. Après le labour de la rizière par l'homme, la femme procède au semis, directement à la surface des billons, puis recouvre les grains d'une mince couche de terre à l'aide d'un *soug* de petite taille. Le riz n'est donc pas repiqué ici comme il l'est en Basse Casamance, sauf lorsque l'on veut éclaircir le semis quand les jeunes pousses sont déjà hautes : on repique alors les plants arrachés sur les billons où la densité des manquants est trop élevée. Les variétés cultivées semblent extrêmement hétérogènes mais les Niominka savent distinguer les *O. glaberrima* des *O. sativa* et n'ignorent pas que les seconds sont plus exigeants mais plus productifs que les premiers, si l'eau ne leur fait pas défaut [14]. Cette riziculture sérèr-niominka est surtout vivante dans les îles du Gandoul. Au Sud du Diombos, où l'influence de la Gambie est très sensible, les techniques de culture du riz et le mode de répartition des tâches entre hommes et femmes sont davantage inspirés par l'exemple manding.

Dans la majorité des îles, les rizières ont une extension trop mesurée pour couvrir les besoins alimentaires de la population. Dans les villages du Nord, les Niominka estiment que leur propre production de riz permet d'assurer leur nourriture pendant une période de trois à cinq mois et qu'ils vivent beaucoup plus du bénéfice de l'émigration que de la production de leurs rizières. Sur ce point encore, les villages méridionaux font exception à la règle générale et tirent de leurs terres l'essentiel de leur nourriture.

En dehors de la riziculture, l'activité agricole de la majorité des villages des îles est très limitée. Certains, tels que Thiallane, ne pratiquent aucune autre culture, La plupart cependant font de l'arachide sur des surfaces assez réduites, et associent à la légumineuse quelques pieds de mil ou de maïs dont les épis sont consommés dès qu'ils arrivent à maturité. On peut poser comme principe que les cultures, et notamment /p. 420/ l'arachide, culture commerciale, sont d'autant moins développées que l'émigration de saison sèche est plus active ; comme l'émigration est d'autant moins importante que les surfaces propices aux cultures sèches sont plus vastes, on constate un très logique équilibre entre l'ampleur relative des mouvements d'émigration et l'extension des cultures, notamment de la culture de traite qui procure le numéraire indispensable aux « sédentaires ». La conséquence de cet équilibre s'exprime dans le caractère particulier des villages méridionaux qui fournissent un contingent très faible d'émigrants mais sont d'importants producteurs d'arachide.

---

station la plus proche des îles, enregistre une moyenne de 867 mm de pluie par an tandis que Ziguinchor atteint 1 550 mm) et il n'est pas certain qu'elle soit suffisante pour assurer en pays niominka, le dessalement des sols de *poto-poto*. Il faudrait, pour éclairer ce point, disposer d'expériences qui, à notre connaissance, n'ont jamais été entreprises. Enfin les Niominka ont une science trop précise de l'économie du Sénégal pour se lancer, sur une grande échelle, dans la riziculture : ils n'ignorent pas que cette activité est à la fois la plus exigeante et la moins rentable de toutes celles qui s'offrent à eux.

[14] Sur les variétés de riz, leur origine et les qualités propres aux riz africains et aux riz asiatiques, voir ci-dessous, livre III, le chapitre consacré à la riziculture en Basse Casamance.

Il n'est pas jusqu'à l'élevage qui n'offre une opposition comparable ; à côté du petit bétail ovin, chaque île dispose de troupeaux de bovins, mais la plupart d'entre eux, en raison du harcèlement auquel les soumettent les tsé-tsé, sont constitués de bêtes d'espèce *n'dama* ou très fortement métissées de *n'dama*. Seul le troupeau particulièrement important de Bétanti est formé de *gobra* qui vivent très bien dans les pâturages de ce village situé à proximité immédiate de la côte et d'où la brise de mer rejette les glossines.

Ainsi, malgré l'incontestable unité du milieu insulaire et l'unification rapide des populations qui s'y sont repliées, il est permis de dégager les traits originaux - et probablement momentanés - des principales communautés niominka.

D. Les types d'installations humaines dans les îles

La définition de types de villages dans les îles des bouches du Saloum repose sur l'opposition entre les installations humaines situées au Nord et au Sud du Diombos : au Nord, celles du Gandoul, dont les habitants se disent sérèr-niominka et ont une économie essentiellement fondée sur la pêche et la navigation ; au Sud, celles des îles dépendant du Niombato, moins nombreuses, imprégnées d'influences socé et orientées surtout vers des activités agricoles.

Cependant un trait commun à tous ces villages s'impose des l'abord : leur position sur des langues de sable directement cernées par un marigot navigable. Aussi bien dans les agglomérations importantes

---

Entre pp. 420 et 421

Recto : Planche n° 21 - L'habitat des îles : Dionouar. - Type de village niominka : Falia. - La grande pirogue niominka

Verso : Planche n° 22 - Les vieux villages wolof saloum-saloum de Pakala-Mandakh. En haut, Mina, avec ses *tol-keur* clos de haies vives. En bas, les habitations rondes de banco, à N'Dankou

---

/p. 421/ comme Dionouar, que dans les groupements humains plus modestes comme Falia, dans ceux qui se disent sérèr comme Niodior , ou socé comme Djinak, les carrés sont groupés en villages cohérents, homogènes, souvent alignés parallèlement à la plage qu'ils surplombent immédiatement. La plupart de ces villages insulaires présentent, d'autre part, une particularité déjà signalée dans les « îles » qui bordent la rive septentrionale du Saloum : installés sur pilotis, leurs greniers sont en général disjoints des carrés d'habitation et constituent des quartiers autonomes groupés sur un *tann* voisin du village.

Mais dès que l'on pénètre plus intimement la vie de ces collectivités, les différences entre celles que forment les Niominka et les Socé apparaissent. Les villages du Gandoul s'opposent, dès l'abord, à ceux du Sud par leur habitat. Tandis que les deux seuls groupements importants situés dans les îles du Niombato, Bétanti et Djinak, sont des villages de paillotes, Dionouar, Niodior, Falla, Thiallane, etc., sont remarquables par un habitat en dur qui implique une disposition géométrique, une implantation ordonnée et presque planifiée. Qui aborde ces villages du Gandoul, est frappé par la nature et l'importance des constructions, saisi par l'impression d'aisance qui se dégage de l'apparence solide et confortable des maisons, étonné par l'allure pimpante des carrés familiaux et des bâtiments publics tels que les mosquées dont les murs fraîchement badigeonnés s'élèvent au-dessus de ruelles rectilignes tapissées de coquillages d'une éclatante blancheur. Ces impressions tiennent essentiellement au fait que les villages niominka sont non seulement des agglomérations groupées, mais qu'ils sont en grande partie construits en coquillages et en chaux. Il y a là une méthode d'utilisation extrêmement intéressante des énormes amas de coquillages qui parsèment le pays. En faisant incinérer les coquillages d'*Arca senilis*, les Niominka fabriquent aisément de la chaux qu'ils mélangent ensuite à des coquil-

lages bruts et à du sable. L'amalgame ainsi obtenu est gâché puis coulé dans des moules de bois ; on obtient de la sorte des parpaings de la taille d'une brique de modèle courant, à l'aide desquels on peut édifier des murs solides, des maisons de plan géométrique comportant plusieurs pièces juxtaposées, des constructions qui rappellent beaucoup plus celles des escales que celles des villages de paysans. Le plan de ces carrés en dur est assez simple et ne mérite pas, par lui-même, une analyse détaillée ; il résulte d'un compromis entre les habitudes ancestrales qui veulent que l'ensemble des cases familiales soit groupé dans une cour ceinturée par une *tapade* et les influences européennes qui poussent à rassembler en une seule maison les différentes pièces à usage collectif ou individuel. La maison en dur regroupe donc les chambres des membres adultes de la famille ; leur /p. 422/ sont généralement adjointes une pièce commune qui fait office de lieu de réception et une véranda couverte qui s'ouvre sur la cour familiale. La maison est généralement enfermée dans un périmètre enclos soit par un mur soit par une *tapade* ; ce périmètre parsemé d'arbres fruitiers tels que papayers et cocotiers, représente la cour traditionnelle du carré familial ; y sont dispersées quelques paillotes qui font office de cuisine et de hangar. L'intérêt essentiel de cet habitat, outre qu'il illustre une nouvelle fois l'esprit inventif des Niominka réside, à nos yeux, dans le véritable investissement qu'il représente et dans la traduction concrète qu'il apporte du niveau de vie élevé et des ressources des habitants. Sa réalisation implique, en effet, l'appel à des spécialistes de différents métiers qu'il faut rémunérer et l'emploi de matériaux qu'il faut acheter soit sur place soit à l'occasion des voyages dans les villes côtières. Un examen rapide du contenu de ces maisons niominka confirme l'impression de confort qu'elles donnent de l'extérieur ; nulle part en brousse on ne rencontre autant d'ameublement d'influence européenne (literie, moustiquaires, fauteuils, etc.) qui provient des boutiques du continent et qui représente l'utilisation d'un important numéraire. La coquetterie, la disposition planifiée, l'original enracinement des villages niominka, sont d'autant plus sensibles au voyageur que celui-ci doit affronter, avant de les aborder, le labyrinthe des *bolon* qu'encombrent bancs de sable ou vasières et que cerne sur chaque rive le double rideau touffu et hostile dressé par la mangrove. Mais au milieu de cette nature sauvage, s'impose tout à coup, au détour d'un méandre, l'évocation de quelque paysage polynésien : tassées sur leur banc de sable, à l'abri d'une plantation régulière de cocotiers dont les cimes chevelues bruissent au vent du large, les constructions d'un village se dressent directement au-dessus de la plage de sable fin où dorment les pirogues. En saison sèche, enfants, femmes, vieillards, sont les seuls habitants. Mais en hivernage, ces villages sont extrêmement peuplés et la vie collective y semble d'autant plus intense que les habitants ont été, durant les six ou huit mois précédents, davantage éparpillés. Le village est non seulement le lieu où l'on investit, mais le centre de regroupement annuel de la communauté, heureuse de se retrouver dans une atmosphère de réjouissances au cours desquelles est dépensée une grande partie des bénéfices de la campagne de pêche ou de navigation.

Ce ne sont pas seulement les fêtes et les réjouissances qui manifestent la survivance de la solidarité villageoise, mais aussi certaines activités qui n'ont lieu qu'en hivernage, à la faveur du regroupement de la population et de la renaissance des « sociétés » de quartiers ou de villages, et qui entretiennent le souvenir des travaux collectifs /p. 423/ d'autrefois. La plus typique de ces activités est sans conteste celle du *m'bap* ou pêche en commun des marigots et des « passes » relevant de la propriété du village. On pratique la pêche collective du *m'b*ap, à l'aide d'une sorte de palissade, le *kaya*, faite de fibres de palmes juxtaposées à faibles intervalles et attachées les unes aux autres à l'aide de cordelettes ; le *kaya* souple et mobile, d'une hauteur de l'ordre de 1,20 m à 1,50 m, est fixé verticalement à des pieux fichés dans la vase : il laisse filtrer l'eau mais retient prisonnier le poisson. Lorsque le village ou le quartier décide de pratiquer le *m'bap*, tous les participants disposent leurs *kaya* à la suite les uns des autres en une barrière continue qui forme un demi-cercle concave vers la terre ferme. On barre ainsi des culs-de-sac peu profonds, des bancs de sable ou des vasières découverts à marée basse, tous les hauts fonds que fréquente, à marée haute, le poisson. À marée descendante, les poissons de toutes espèces se heurtent au *kaya* qu'ils ne peuvent franchir ; certains parviennent à le sauter, mais retombent en général dans les pirogues alignées en demi-cercle à l'extérieur de la palissade. La plus grande partie du poisson reste prisonnière du *kaya* ; il suffit alors de ramasser capitaines, raies, mulets, etc., qui se débattent sur le sable ou sur la vase où ils s'échouent lorsque les eaux se sont retirées. Cette forme de pêche, exclusivement pratiquée, du moins dans le Gandoul, pendant l'hivernage, n'est jamais faite pour répondre à des besoins individuels que doit satisfaire la pêche à la ligne ou à l'épervier ; ce sont les sociétés qui la pratiquent, sociétés de villages ou sociétés de quartiers dans les plus grosses

agglomérations [15]. Le bénéfice procuré par cette méthode de pêche, n'est pas partagé mais l'argent qu'elle procure est versé à la caisse de la société et sert à faire face aux charges collectives. Les trois ou quatre *m'bap* effectués entre les semailles et la récolte des champs, représentent l'essentiel des activités d'hivernage autres qu'agricoles dans les villages du Gandoul.

Après les récoltes, l'émigration commence ; en quelques semaines, le départ des navigateurs et des pêcheurs, l'exode de la main-d'œuvre vers les villes, vident ces villages de la majorité de leur population adulte. Pendant six à huit mois, les seules activités animant les villages niominka vont se répartir entre la pêche pratiquée à la ligne ou à l'épervier et destinée au ravitaillement local, l'exploitation des gisements de coquillages dont les chantiers du continent font usage, enfin le défrichement des peuplements de palétuviers qui alimentent les centres urbains en bois de feu.

/p. 424/

L'archaïsme des villages « socé » est d'autant plus sensible qu'il s'oppose à la surprenante mobilité des hommes, des techniques et de l'économie, dans les villages situés entre Saloum et Diombos. À l'opposé des installations humaines du Gandoul, celles des îles du Niombato sont des villages de paysans et elles en offrent l'apparence extérieure : l'habitat y est constitué de carrés juxtaposés, cernés de *tapades* de tiges de mil qui abritent le groupe des paillotes familiales dont le type est identique à celui que l'on rencontre chez les cultivateurs du continent. Mais les activités des habitants sont, elles aussi, essentiellement rurales. Est-ce parce que les surfaces cultivables par chaque individu sont plus vastes qu'au Nord, c'est-à-dire la population sensiblement moins dense que dans le Gandoul ? Au Sud du Diombos, en effet, la population est réduite à deux gros villages permanents, ceux de Bétanti et de Djinak, sans que l'on aperçoive d'explication satisfaisante à ce sous-peuplement, sinon l'éloignement des régions anciennement peuplées d'où les ancêtres des gens des îles sont venus, la Moyenne Gambie, et surtout le pays sérèr. L'archaïsme des activités est, en tout cas, lié à l'isolement puisque le village le plus difficilement accessible, Bétanti, est celui dont le rythme de vie est le moins conforme au schéma général de la vie des îles, tandis que Djinak, plus proche à la fois de la terre ferme et de la Gambie, a déjà partiellement adopté les activités des villages septentrionaux.

L'archaïsme économique se traduit surtout dans la survivance des activités agricoles dont une part essentielle est consacrée aux productions vivrières. À Djinak, mais surtout à Bétanti, c'est la riziculture qui vient en tête des préoccupations car, complétée par une modeste production de mil et de maïs semés à proximité immédiate des cases, elle doit couvrir les besoins alimentaires de la majorité de la population pendant toute l'année. Ces deux villages et les campements saisonniers qui en dépendent, sont cernés, en hivernage, de deux types de rizières, les unes faites sur billons par les hommes travaillant au *soug* (à Bétanti) ou au *donkoton* (à Djinak), les autres cultivées à plat par les femmes maniant, à la mode manding, le *gobi*. De plus en plus cependant, les terres les plus sablonneuses et les moins humides sont mises en culture au bénéfice de l'arachide ; abandonnant progressivement les rizières aux femmes, les hommes tendent à consacrer une part sans cesse croissante de leurs travaux à la culture de traite. Celle-ci, en effet, procure l'essentiel du numéraire dont on dispose dans ces villages, le rapport financier de la pêche étant secondaire et celui de la navigation côtière pratiquement nul.

L'importance de la production agricole qui fait face aussi bien aux besoins alimentaires en céréales qu'à la plus grande partie des /p. 425/ besoins en argent liquide, est rendue possible par l'immensité des terres cultivables et par la dispersion de la population en hivernage sur ces terres. L'exemple de Bétanti est particulièrement typique ; à ce gros village excentrique appartient presque toute l'île cernée, entre l'Atlantique et le continent, par le Diombos et le Bandiala [16]. À travers l'île, sont dispersés une vingtaine de villages de cultures, saisonniers mais fixes [17], que la population de Bétanti occupe au moment des défrichements, des semaines, des travaux d'entretien et des récoltes et qui sont totalement

[15] À Dionouar, par exemple, trois sociétés distinctes ont leur autonomie et recouvrent les trois quartiers de M'Bind Mak, An'Der Alé et N'Diokhé.

[16] À l'exception de quelques terrains de culture situés en bordure du Bandiala, face à Bani et à Toubakouta et appartenant à ces deux villages.

[17] Dont voici la liste, sans doute incomplète : Hamdallaye, Bambora, Koundior, Oudiareng, Bayir, Bossilo, Senghorcounda, Toubakouta, Bendiacouta, Kossar, San-San, Diomiala, Guissangui, Dossiofala, Moussounior, Bakouss, Sango-Sango, Bato, Ounir, etc,

abandonnés en saison sèche. Le rythme de la vie de Bétanti est donc inversé par rapport à celui des villages du Gandoul puisque c'est de novembre à juin que l'on y rencontre la majorité de la population alors que celle-ci est dispersée entre une vingtaine d'installations saisonnières durant la plus grande partie de l'hivernage.

Durant la saison sèche, Djinak et surtout Bétanti sont aussi vivants que les villages du Gandoul sont assoupis. Les départs y sont, en effet, peu nombreux, ne concernent que des groupes de jeunes hommes et sont de durée limitée. Après les inévitables voyages vers les points de traite situés en bordure du continent où l'arachide est vendue, le plus grand nombre des habitants reste sur place et se consacre à l'entretien du troupeau et à la pêche dans les eaux villageoises. À Djinak, cette pêche a surtout pour but de répondre aux besoins de la consommation familiale et se pratique individuellement à l'épervier et à la ligne ; il faut que l'hivernage ait été particulièrement défavorable et la récolte d'arachides décevante pour qu'une partie des hommes émigre quelques semaines vers la Gambie ou la Casamance et aille y faire une campagne de pêche destinée à procurer le numéraire indispensable.

À Bétanti, où la cohésion villageoise est restée encore très solide, l'occupation essentielle de la saison sèche est la pêche collective pratiquée à l'aide des *kaya*, le *m'bap*. Cette pêche a lieu trois fois par mois - un rythme plus fréquent dépeuplerait les « passes » - sous la direction du chef de village ; elle a pour théâtre les vastes plages et vasières découvertes à marée basse qui s'étendent au Nord et au Sud du village, notamment entre la côte et l'île aux Bœufs. Aux ressources en poisson qu'elle procure, s'ajoutent celles que chacun retire de la pêche à la ligne que l'on peut pratiquer librement en haute mer.

/p. 426/

Une partie du poisson pêché à Bétanti est destinée à la vente. Si la récolte des rizières a insuffisamment garni les greniers, le poisson, préalablement séché, est transporté en Gambie où il est troqué contre du mil. Si Les réserves en céréales sont jugées suffisantes, c'est à Kaolack qu'on va vendre le poisson séché. Ces voyages provoqués par la vente ou l'échange du poisson sont les principaux mobiles des déplacements de saison sèche auxquels se livrent les gens de Bétanti. S'y ajoutent naturellement les mouvements insaisissables des pirogues participant à la contrebande entre Gambie et Saloum : la situation de Bétanti rend ces mouvements sans doute aussi fructueux qu'incontrôlables...

Au total, les villages méridionaux des îles sont restés jusqu'ici largement fidèles à l'économie de subsistance fondée sur la pêche et surtout sur l'agriculture, tandis que les villages du Gandoul s'orientaient systématiquement, surtout depuis une vingtaine d'années, vers une économie spécialisée dont le cabotage et la pêche lointaine, d'une part, l'émigration saisonnière de la main-d'œuvre, d'autre part, sont les bases essentielles.

Isolement et moindre surcharge humaine des îles du Sud rendent compte du retard de leur évolution. Mais sans doute ne tarderont-elles pas à aligner leurs activités sur celles des îles septentrionales en abandonnant progressivement les productions agricoles et en exploitant de mieux en mieux leur position côtière et leur situation entre Saloum et Gambie. L'unité économique des îles devrait alors rapidement effacer les vieilles oppositions entre Sérèr et Socé et affirmer la personnalité des Niominka, l'une des plus vigoureuses, des plus récentes et des plus dynamiques du Sénégal.

/p. 427/

Chapitre 9

La colonisation agricole entre Saloum et Gambie

A. Une zone de colonisation récente

Entre Saloum et Gambie, la forêt soudanienne, frangée sur ses lisières côtières de galeries forestières sub-guinéennes, offre toutes les formes de passage possibles entre les peuplements végétaux spontanés et les défrichements les plus systématiques. Tantôt le paysage est dominé par la présence de vastes plaques forestières encore inviolées par la hache du cultivateur, tantôt futaies ou taillis témoignent, par leur composition plus homogène ou leur port abâtardi, du passage inégalement ancien de champs éphémères. Ailleurs un parc sélectionné abrite un terroir aménagé attestant d'une mise en valeur rationnellement conduite. Dans certains périmètres enfin, la suppression presque totale du couvert arboré et la présence d'une brousse arbustive ou buissonneuse dénotent une exploitation brutale et imprévoyante du sol. En aucune autre région du Sénégal, les traits du paysage ne sont aussi flous et aussi mouvants, du moins à une telle échelle ; à quelques années de distance, il est parfois difficile au voyageur attentif de reconnaître les mêmes lieux. Ici des taillis touffus ont effacé les champs que l'on avait cru définitivement conquis ; plus loin, la belle forêt que l'on a connue, est saccagée par les brûlis ou, si l'hivernage est là, remplacée par des champs d'une surprenante vigueur. Qu'une route soit ouverte entre deux centres administratifs jusque-là isolés par un hinterland désert, et les villages naissent comme par génération spontanée, inscrivant dans la forêt des clairières aux frontières incertaines. Du voisinage de la côte aux marges orientales du Saloum, sur plus de deux cents kilomètres /p. 428/ d'Ouest en Est, sont juxtaposés de vieux villages plusieurs fois centenaires, solidement enracinés au centre de leur terroir, et d'innombrables installations de défricheurs dont le domaine de culture est d'autant plus imprécis que leur fondation est plus récente.

Mais à travers l'immense territoire envisagé, il est extrêmement difficile de reconnaître dès l'abord des zones homogènes où l'emporte tel ou tel type d'occupation du sol, de discerner les différents degrés conduisant à la fixation des traits définitifs des paysages agraires et surtout de percevoir dans l'espace une répartition quelque peu systématique de ces paysages, inextricablement mêlés. Seule une analyse méthodique des conditions historiques, économiques et sociales dans lesquelles le peuplement s'est effectué et se poursuit, permettra de déceler progressivement les nuances qui découlent des variations de la densité de la population, de l'âge inégal des défrichements, des différences entre les techniques de production et les objectifs économiques de groupes ethniques d'origine très variée, etc.

Pour être restés, au cours des siècles, politiquement inorganiques, pour n'avoir accueilli aucune grande entité ethnique, pour avoir été tiraillés entre des influences diverses dont aucune ne réussit à imposer son hégémonie et à assurer un peuplement cohérent, les pays d'entre Saloum et Gambie font figure de zone de colonisation récente où l'instabilité de la population n'a d'égale que la diversité de ses origines et où l'élaboration des terroirs agricoles n'est nulle part encore parvenue jusqu'à son terme.

B. Faiblesse et dispersion du peuplement jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle

Les récits des voyageurs ayant parcouru le Sénégal ou fréquenté ses côtes depuis la découverte jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, n'apportent pratiquement aucun renseignement digne d'être enregistré sur la région qui nous occupe. Les seules données que l'on puisse en retenir concernent ses lisières, c'est-à-dire le voisinage des rivières et notamment les rives de la Gambie les plus fréquentées par le

trafic de traite. L'ancienne suprématie politique des Manding le long de ce fleuve, la juxtaposition sur sa rive Nord, de l'aval à l'amont, de huit principautés rivales depuis le « royaume de Barre » jusqu'à celui du Niani, le partage du territoire /p. 429/ situé entre Saloum et Gambie entre ces principautés et le royaume du Saloum, sont rapportés par exemple par le récit et les cartes qui l'accompagnent, du « Voyage au Sénégal » de J.-B. Durand [1], à la fin du XVIII[e] siècle, Mais ces données font état de prétentions d'ordre politique ; elles sont totalement muettes sur l'occupation effective du territoire à quelque distance des voies de navigation. En effet, si l'on gagnait couramment par voie de terre le rio Cacheu à partir de la rive méridionale de la Gambie, en passant à l'amont du pays diola, nul ne se risquait à joindre l'embouchure du Saloum à la Basse Gambie autrement que par mer.

L'obstacle à la circulation était ici représenté non pas par une population hostile à tout contact avec l'étranger, décidée à sauvegarder sa personnalité grâce à un isolement farouche comme c'était le cas en Basse Casamance, mais par le vide humain sur d'immenses distances, par l'épais manteau forestier qui couvrait le pays. Une région inhospitalière, insalubre, impénétrable, peuplée de bêtes sauvages et de génies malfaisants, telle était la réputation des forêts d'entre Saloum et Gambie jusqu'à la fin du XIX[e] siècle.

Est-ce à dire que cet immense territoire fut jusqu'à une époque très récente totalement inhabité et que les rois manding comme ceux du Saloum n'aient régné que sur un désert ? Les traditions que nous avons recueillies comme la présence, de loin en loin, de villages visiblement anciens, permettent d'esquisser le tableau du peuplement marginal, discontinu, hétérogène, dont il fut le théâtre avant d'être soumis aux défrichements brutaux et désordonnés suscités, depuis le début du XX[e] siècle, par le développement de la culture de l'arachide et les mouvements de population qui lui sont associés.

On peut, nous semble-t-il, retenir pour ligne directrice le principe suivant : le territoire situé entre Saloum et Gambie fut entamé, de longue date, sur ses marges septentrionales, par des groupes issus des régions peuplées du Sine, du Cayor et même de la vallée du Sénégal, sur ses marges méridionales par des Manding établis le long de la Gambie et débordant jusqu'à une certaine distance de ce fleuve.

De plus, un vieux fond de population socé, sans doute le même que celui que nous avons signalé dans le Sénégal septentrional, subsiste sur les frontières orientales du Saloum, entre la voie ferrée et la Gambie, à l'Est du canton du Pakala-Mandakh, soit aux limites de notre domaine d'étude ; mais cette première vague socé n'a laissé, en dehors du voisinage /p. 430/ immédiat de la Gambie, aucune trace dans le peuplement actuel à l'Ouest du méridien [2] de N'Ganda.

C'est à partir du Sud, donc du voisinage de la Gambie, et non pas de l'Est, que les Manding ont exercé un contrôle politique plus ou moins théorique sur la frange méridionale des forêts qui les séparaient du Saloum. Mais nous n'avons aucune idée de l'ancienneté de la présence manding sur les rives de la Gambie. Sans doute, à l'arrivée des Portugais, plusieurs vagues venues de l'Est, certaines animistes, d'autres islamisées, s'étaient-elles déjà superposées et amalgamées. Quoi qu'il en soit de leur ancienneté, les principautés qui jalonnaient le cours de la Gambie dès le XVI[e] siècle, semblent n'avoir réalisé une implantation que sur une étroite bande de territoire parallèle au fleuve, de l'ordre de dix à vingt kilomètres de large. Aujourd'hui encore, le mince liseré de terres relevant de l'autorité de Bathurst, est occupé surtout par des Manding descendants directs des habitants que les premiers navigateurs portugais ont rencontrés.

À quelque distance au Nord de la frontière sénégalo-gambienne, le seul îlot manding homogène de quelque importance était représenté par une principauté autonome, celle de Coular, qui a, jusqu'à nos

---

[1] Cf. J.-B.-L. Durand, *Voyage au Sénégal fait dans les années 1785 et 1786*, Paris chez A. Agasse, imprimeur-libraire, an X (1802), 2 vol. 359 p. et 383 p. et un *Atlas* de 67 p,

[2] Est-ce à dire que cette première population socé aurait occupé tout le Sénégal au Nord de la Gambie sauf l'intérieur du périmètre qui nous intéresse ici ? Si de vastes surfaces comprises entre Saloum et Gambie sont restées inviolées jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, certains secteurs ont pu être peuplés avant l'époque historique, puis être envahis à nouveau par la forêt : à N'Gougoul, dans le canton de Sokone, et à N'Dama, près de Nioro, on nous a signalé deux puits que les habitants actuels font remonter aux premiers « socé ».

jours, conservé le souvenir de ses origines et sauvegardé sa personnalité ethnique. C'est dire que sa fondation représente, parmi les migrations manding, un épisode relativement récent ; la tradition précise, d'ailleurs, qu'elle se situe à une époque où les Socé étaient depuis longtemps établis le long de la Gambie.

Coular aurait été créée par la princesse manding Coular O'Méo que toutes les traditions affirment originaire du Gabou et dont les sœurs et compagnes d'aventure ont donné naissance aux *Guellewar* du Sine et du Saloum. Maïssa Wali Dione, le conquérant et premier roi du Sine, fondateur de M'Bissel, capitale initiale de ce royaume, serait le « jeune frère » (ou plus probablement le petit neveu) de Coular O'Méo. En somme, Coular apparaît comme une étape sur la route d'un des mouvements de migration manding, celui conduit par les *Guellewar* allant du Gabou au Saloum, mais une étape où a fait définitivement halte une partie de ces conquérants, tandis que le reste de la colonne poursuivait sa route en direction du Nord. Depuis cette époque lointaine, Coular a conservé le caractère d'une sorte de lieu saint, de berceau des familles /p. 431/ (royales dont toutes les principautés environnantes respectaient l'autonomie ; il fallut les guerres religieuses de la fin du XIX^{e} siècle pour en troubler l'isolement et la paix.

Au total, au cours de la période historique, le peuplement manding, établi très anciennement à proximité de la Gambie, a sans doute été renforcé d'éléments venus de l'Est, mais il n'a manifesté aucune tendance à l'expansion en direction du Nord où s'étendaient pourtant d'immenses territoires disponibles. Sans doute la tradition rapporte-t-elle que le roi du Badibou, dont la capitale était fixée à Massa (dans l'actuel territoire de la Gambie où ses descendants figurent encore parmi les chefs coutumiers les plus prestigieux) avait sous sa coupe, jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, le Rip, c'est-à-dire approximativement le canton de Nioro ; mais il ne régnait là que sur quelques villages d'esclaves sérèr et wolof qui évitèrent jusqu'à ce siècle, grâce à leur total isolement, de se fondre dans la population manding dont ils dépendaient politiquement. Quant aux forêts qui s'étendaient entre le Rip et la côte et recouvraient notamment les actuels cantons de Keur Madiabel et du Niombato, elles restèrent totalement vides jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle ; seules quelques clairières les entamaient sur de faibles surfaces à leur périphérie, en particulier les enclaves formées par la principauté de Coular et, probablement, par quelques modestes villages socé issus de Gambie, à proximité immédiate de la côte. Mais n'est-ce pas précisément ce vide humain qui rend compte de l'abandon dans lequel furent laissées par les Manding les forêts qui bordaient leur étroit territoire en direction du Nord ? Un *no man's land* pouvait attirer des paysans toujours en quête de nouvelles terres ; n'est-il pas permis de penser qu'il n'offrait aucune séduction pour un peuple de guerriers et de commerçants dont toute l'activité était tournée vers la traite ?

En provenance du Nord, des éléments de population sans doute peu nombreux et morcelés s'infiltrèrent de très longue date au Sud du Saloum et y implantèrent des villages dispersés, noyés dans la forêt, sans grande efficacité sur le paysage, mais dont la survivance jusqu'à nos jours contribue à rendre compte de l'hétérogénéité ethnique actuelle.

Ces mouvements anciens de population de la rive septentrionale vers la rive méridionale du Saloum concernent, d'une part, des Sérèr, d'autre part, des Wolof et des Toucouleur, les premiers intéressant schématiquement la région située à l'Ouest du méridien de Kaolack, Les seconds, la région s'étendant à l'Est de cette ligne.

L'analyse patiente des traditions laisse la conviction que l'élément le plus ancien du peuplement est représenté, au Sud du Saloum, par de très vieux villages sérèr dont les fondateurs sont venus directement /p. 432/ de la vallée du Sénégal. Le recoupement soigneux des sources orales permet d'avancer que le premier de ces villages sérèr fut Djilor (à 15 km au Sud-Est de Foundiougne) dont les fondateurs venaient du village de Valaldé, sur le Fleuve. Djilor devait donner naissance à une série de villages qui formèrent ultérieurement la principauté du Djonick. À la même vague de peuplement appartiennent quelques villages situés plus au Sud dans le canton de Sokone (N'Diaffé-N'Diaffé, N'Diougoune, M'Bloum, Léra), et dans le canton du Laghem occidental (M'Boudaye notamment). L'isolement de ces villages dans la forêt leur permit de rester politiquement autonomes jusqu'à la fin

du XIX[e] siècle. Il y a, d'autre part, toutes probabilités pour que ces premiers villages sérèr soient antérieurs à l'arrivée des *Guellewar* qui devaient fonder les royaumes du Sine et du Saloum [3] et pour qu'ils leur aient, servi d'étapes au cours de leur migration de Coular vers Sangomar et M'Bissel. On peut enfin avancer comme vraisemblable que les Sérèr longtemps esclaves des Socé du Badibou, dont on rencontre les descendants autour de Nioro, sont originaires de ces vieux villages de Djilor, N'Diaffé N'Diaffé, M'Boudaye etc., où leurs ancêtres auraient été pris par des expéditions Socé lancées vers le Nord à partir des rives de la Gambie.

Ainsi une série de vieux villages sérèr représentent l'élément le plus ancien du peuplement entre le Saloum et le Niombato. Après la constitution du royaume du Saloum, ils entrèrent théoriquement dans la dépendance de celui-ci, soit par groupes comme les villages issus de Djilor qui formèrent la principauté du Djonick, soit en restant isolés comme N'Diaffé-N'Diaffé dont le chef relevait en principe directement du roi de Kahone.

Si ces premiers villages essaimèrent, si certains de leurs éléments contribuèrent probablement au peuplement des îles, il semble qu'aucune autre population ne franchit le Saloum à l'Ouest du méridien de Kaolack avant la seconde moitié du XIX[e] siècle. Jusqu'à une date récente, la forêt ne fut entamée que par une population très diluée dans l'espace, en particulier par un petit nombre de villages sérèr qui ont encore conservé vivant le sentiment de leur caractère marginal et le souvenir de leur long isolement.

/p. 433/

À l'Est du méridien de Kaolack, le peuplement ancien était, si possible, plus discontinu encore qu'à l'Ouest ; il était représenté par des villages wolof et toucouleur dispersés dans la forêt par les *bour* Saloum soucieux d'assurer, de manière au moins symbolique, leur présence sur les confins méridionaux de leur domaine, et de faire éventuellement face aux empiètements des chefs manding des rives de la Gambie. Aussi ces vieux villages sont-ils relativement proches des terres manding et répartis d'Ouest en Est dans les cantons de Nioro, de Medina-Sabakh, du Pakala Mandakh, c'est-à-dire parallèlement à la frontière de Gambie. Dans les deux premiers cantons, nos enquêtes permettent de penser que ce sont les installations toucouleur qui sont les plus anciennes ; dans le troisième, ce sont les Wolof qui occupent les plus vieux villages. Est-il possible de préciser l'époque à laquelle ce peuplement de marche frontière fut mis en place ? Si aucun document ne nous est connu sur ce point, les renseignements recueillis sur le terrain nous conduisent à avancer comme probable que les plus anciens de ceux des villages qui ont survécu jusqu'à nos jours remontent à environ deux siècles et demi [4]. Quant à l'origine des fondateurs, elle se situerait, pour les Toucouleur, dans le Dimar et, pour les Wolof, dans le Diambour. Cherchant protection et !erres nouvelles dans le royaume du Saloum après avoir été chassés de chez eux, ces réfugiés auraient été systématiquement dirigés par les princes régnants de Kahone vers les confins méridionaux de leur domaine.

Ajoutons, pour compléter le tableau du peuplement d'entre Saloum et Gambie avant la seconde moitié du XIX[e] siècle, que des groupes Peul étaient certainement présents de très longue date sur les confins septentrionaux de ce territoire, notamment dans la région occupée aujourd'hui par les deux cantons du Laghem.

Le territoire compris entre le Saloum et la Gambie ne disposait, au milieu du XIX[e] siècle, que d'un peuplement très marginal, très discontinu et déjà hétérogène par ses origines. Au-delà des limites de la

[3] Voici, retenues parmi beaucoup d'autres, deux traditions qui permettent d'affirmer que les villages sérèr du Sud du Saloum sont antérieurs à l'arrivée des *Guellewar*. D'une part, la tradition de Djilor précise que ce village fut fondé par Samba Sarr et que ce n'est que quarante-neuf ans après que celui-ci eut mis le feu aux forêts du Djonick que vinrent du Sud les premiers *Guellewar*. La même tradition précise que Maïssa Waly Dione séjourna à Djilor avant de traverser le Saloum. D'autre part, le premier *bour* Saloum, Began N'Dour, neveu de Maïssa Waly Dione, avait pour père un sérer de M'Boudaye, Margha Thiadhe. Celui-ci était un guérisseur célèbre que la sœur de Maïssa Waly Dione vint consulter et qu'elle ramena à M'Bissel pour l'épouser. M'Boudaye existait donc à l'époque où Maïssa Waly Dione fondait M'Bissel.

[4] Tel serait le cas, par exemple, du village de Dabali dans le canton de Nioro, de celui de N'Gayène dans le canton de Medina-Sabakh, de celui de Mina dans le canton du Pakala-Mandakh.

clairière formée par les terrains de culture de chaque village, s'étendaient d'immenses surfaces couvertes par la forêt et sur lesquelles ne pesait aucun droit foncier. Les troubles politico-religieux de la fin du XIX[e] siècle, puis l'irruption brutale de l'économie monétaire, allaient donner à ces terres vacantes la double vocation d'un pays de refuge et d'un territoire de colonisation.

/p. 434/

B. Les mouvements de population depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle

Il semble qu'à l'époque de la mainmise française sur les royaumes sénégalais du Cayor, du Baol et du Sine, c'est-à-dire sous le gouvernement de Faidherbe et de ses successeurs, les territoires lointains et difficilement accessibles situés entre Saloum et Gambie servirent de refuge à une foule d'insoumis qui s'y regroupèrent sous la direction de marabouts guerriers émules ou disciples d'El Hadj Omar. Wolof et surtout Toucouleur fournirent le gros de ces contingents dont les éléments les plus décidés formèrent les troupes d'un marabout particulièrement ambitieux et énergique, Amady Bâ, dit Ma Bâ Diakhou. Plusieurs fois défait et pourchassé soit par les troupes françaises, soit par les chefs des royaumes du Sine et du Saloum, Ma Bâ reconstitua ses forces chez les *tiedo* wolof et chez ses frères du Fleuve et se tailla un domaine sur les confins du Badibou, dans la région qui devint le Rip. À partir de cette base, il porta la guerre sainte à travers tout le territoire qui nous occupe, depuis les confins orientaux du Pakala-Mandakh jusque chez les Sérèr du Djonik et les Socé de Coular. Un de ses lieutenants, Fodé Senghor, devait, nous l'avons vu, tenter à la même époque, d'implanter l'islam dans lies villages des îles du Gandoul. Ces guerres politico-religieuses, dont le souvenir est encore très vivant dans de nombreux villages, déclenchèrent des mouvements de population qui contribuèrent, de manière importante, à la mise en place du peuplement actuel.

Elles provoquèrent d'abord l'arrivée de contingents de Wolof et de Toucouleur qui comportaient non seulement des guerriers mais leurs suivants et leurs familles. Cette immigration fut essentiellement dirigée vers le Rip où Ma Bâ avait ses bases et d'où il rayonnait. Elle est responsable de la naissance, dans cette région, d'un grand nombre de villages dont la création remonte aux années 1860-1865 : la majorité des villages de l'actuel canton de Nioro fut fondée à cette époque, en pleine forêt [5]. Tous les villages existant précédemment dans la région reçurent la visite de Ma Bâ : en laissant dans chacun d'eux un groupe de talibé fidèles, il s'assurait à la fois du pouvoir politique sur les anciens occupants et de leur conversion à l'islam. Le Rip devint ainsi, sous Ma Bâ et ses premiers successeurs, c'est-à-dire au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle, un périmètre relativement peuplé, une terre d'accueil pour quiconque était en délicatesse avec l'Administration de Saint-Louis, /p. 435/ un foyer actif d'immigration wolof et toucouleur, en même temps qu'une base de départ du prosélytisme musulman.

Si les anciens villages wolof et toucouleur semblent avoir fait, dans l'ensemble, bon accueil à cette vague d'islamisation, il n'en fut pas de même chez les autres populations, celles de la terre ferme et celles des îles. Dans les villages du Djonik, par exemple, Ma Bâ rencontra une résistance déterminée de la part des Sérèr et appliqua avec une extrême sévérité les règles de la guerre sainte. Le résultat des incursions de Ma Bâ fut ici doublement négatif ; d'une part, de nombreux Sérèr quittèrent le pays, franchirent le Saloum et cherchèrent refuge dans la région de la Petite Côte [6] ; d'autre part, les Wolof ne purent se fixer dans une région où la brutalité de leur conduite et leur islam militant les faisaient considérer comme des ennemis. Ce n'est que plus d'une génération plus tard qu'ils purent revenir, pacifiquement cette fois, et s'établir comme cultivateurs.

Pendant que Ma Bâ attaquait les Sérèr du « continent », son lieutenant Fodé Senghor entreprenait d'islamiser ceux des îles. L'échec initial de cette tentative et l'intervention des canonnières françaises qu'elle provoqua, entraînèrent le reflux vers la côte de tous les éléments qui s'étaient compromis dans

[5] Ils échappèrent à l'emprise administrative jusqu'en 1887, date à laquelle de nouveaux troubles, suscités par le successeur de Ma Bâ, Saër Maty, provoquèrent l'incursion d'une colonne militaire française et la création du poste de Nioro-du-Rip.
[6] Où ils fondèrent par exemple les villages de M'Bodiène et de Djilor.

l'aventure ou plus simplement la fuite vers les forêts de la terre ferme de familles désireuses d'échapper à l'insécurité entretenue dans les îles par les troubles religieux et les démonstrations des marins français.

C'est ainsi que furent fondés toute une série de villages côtiers qui découpèrent leurs terrains de culture sur la lisière occidentale du Niombato, c'est-à-dire dans les épaisses forêts totalement désertes qui s'étendaient alors entre le vieux village sérèr de N'Diaffé-N'Diaffé au Nord et, au Sud, le dernier village socé situé à l'embouchure même de la Gambie, Essaü.

Au Sud de la latitude du Diombos, à faible distance de la section Nord-Sud du Bandiala qui sépare les îles du continent, s'échelonnent, sur la terre ferme, des villages peuplés de Sérèr-Niominka réfugiés du Gandoul et ayant gardé le souvenir précis de leur origine et de leur migration. Tels sont Sangako dont les fondateurs venaient de Diouss, Medina-Sangako formé par des gens ayant fui Djinda, Soukouta issu de Gouk, Sourou créé par des réfugiés ayant abandonné dans les îles un village du même nom, Néma dont les créateurs sont venus de Sivo-Diogane, /p. 436/ Dassilame dont les premiers habitants avaient abandonné N'Gatine, etc. Un peu plus au Sud mais toujours sur la côte, se réfugièrent les Socé qui avaient formé les troupes de Fodé Senghor. Celui-ci, après ses échecs dans le Gandoul et l'intervention du « Crocodile », regroupa ses fidèles sur la terre ferme et les rassembla en une grosse agglomération, Messira, où se replièrent notamment les habitants de Goffoura et de Diofandor, villages situés dans l'île de Poutaké qui fut alors définitivement abandonnée. Un certain nombre de familles socé devaient rapidement quitter Messira et créer de nouveaux villages comme Toubakouta ou simplement grossir les installations voisines des Sérèr-Niominka.

Les troubles confus dont les îles furent le théâtre au début de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, entraînèrent le repli à l'Est du Bandiala et l'établissement sur la frange côtière du Niombato d'une importante population sérèr-niominka et socé dont les villages échelonnés du Nord au Sud constituent aujourd'hui encore l'essentiel du peuplement de cette région longtemps déserte.

Le bilan des mouvements de population sur le continent entre Saloum et Gambie, durant la seconde moitié du XIX^{e} siècle, est donc schématiquement le suivant : importante arrivée de Wolof et de Toucouleur dans le Rip ; création de villages niominka et socé sur la côte Ouest, face aux îles ; troubles et départs dans les anciennes installations sérèr situées sur la rive méridionale du Saloum, de DjiIor à N'Diaffé-N'Diaffé. Partout ailleurs d'immenses surfaces restaient vacantes, aussi bien à l'Est de la longitude de Nioro où de vieux villages toucouleur et wolof assuraient un peuplement aussi discontinu que durant les siècles précédents, qu'à l'Ouest où Sérèr, Niominka et Socé étaient séparés des Wolof du Rip par d'épaisses forêts inviolées occupant le cœur des actuels cantons du Laghem, de Keur Madiabel, du Niombato et de Sokone (cf. fig. 30).

À partir des premières années du XX^{e} siècle, se déclenche une nouvelle vague de peuplement qui devait aboutir à l'occupation presque totale de ces territoires. Quoique motivés parfois par des facteurs politiques, ces mouvements de population récents ont pour objectifs essentiels la spéculation agricole, la mise en valeur de terres vacantes et fécondes au bénéfice de la culture de traite.

Faute de sources autres que l'enquête directe auprès des vieillards et des notables, il est extrêmement difficile de présenter un tableau à la fois cohérent et systématique de la pénétration récente des immigrants entre Saloum et Gambie. Le paysage lui-même ne permet pas de

---

Entre pp. 436 et 437

Planche n° 23 - À l'est de Niro-du-Rip, opposition entre un village de colonisation récente… - et le vieux village toucouleur de Dabali. - Type de carré familial à Dabali

Planche n° 24 - Nettoyage de l'arachide au *sokh-sokh* sur champs ouverts en forêt classée à Sangako (Niombato).Végétation protégée de *néré* et de *dimbo*, au milieu de laquelle on distingue, sur le cliché du bas, de jeunes plants mis en place par le Service des Eaux et Forêts

---

/p. 437/ déceler, par exemple d'après le degré d'évolution de la végétation, les zones successivement aménagées par l'homme, puisque la conquête du sol ne s'est pas opérée selon le processus habituel aux zones pionnières attaquées par un front de défrichement déferlant de manière progressive et continue vers le cœur des forêts.

En effet, tantôt noyés dans la forêt, tantôt alignés le long de la côte, ailleurs répartis à proximité des « rivières », les vieux villages wolof, toucouleur, socé et sérèr furent autant de points de départ ou de relais pour les immigrants dont les défrichements firent tâche d'huile sans jamais être orientés dans une direction précise. La forêt fut attaquée simultanément au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest ; seules la commodité des communications, les facilités d'accès ou d'évacuation des produits, jouèrent un rôle relativement permanent dans la direction prise par les arrivants et la localisation de leurs établissements.

Depuis le début du XX^{e} siècle, le flot d'immigrants le plus important et le plus continu est de loin celui des Wolof qui, venus du Cayor, du Djolof, du Baol, ont pratiquement fait des terres situées entre Saloum et Gambie un pays aujourd'hui wolof. L'étonnante mobilité de ces immigrants a, d'autre part, contribué à décupler leur influence.

Sans doute parce que les compagnons de Ma Bâ y avaient déjà pris solidement pied, c'est le Rip qui a surtout fait, depuis plus d'un demi-siècle, office de terre d'accueil pour les habitants du Sénégal septentrional. C'est vers le Rip qu'après avoir franchi le Saloum la majorité des Wolof s'est d'abord dirigée ; c'est dans le Rip qu'elle s'est acclimatée au milieu soudanien et mis à l'école de ses techniques. Ce mouvement des Wolof du Nord vers le Rip échappe à toute appréciation statistique, mais il est indéniable qu'il se poursuit encore de nos jours et que c'est à lui surtout que le canton de Nioro doit d'être passé de quelques 16 000 habitants en 1944 à plus de 27 000 en 1957.

Mais si le Rip est une terre de colonisation wolof, il n'a pas fixé la totalité des immigrants qui s'y sont initialement réfugiés. Beaucoup de ceux-ci n'ont fait qu'un stage dans les environs de Nioro avant de s'enfoncer dans les forêts difficiles à pénétrer mais fécondes qui s'étendaient à l'Est et surtout à l'Ouest, en direction de la côte. Quand on enquête sur la provenance des habitants des villages récents des cantons de Keur Madiabel, de Sokone ou du Niombato, on ne peut manquer de relever qu'à peu près tous les Wolof qui les occupent se disent venus du Rip qui a ainsi joué pour eux le rôle de relais puis de base de départ. Mais au fur et à mesure qu'un certain nombre de ses habitants quittaient /p. 438/ la région de Nioro, de nouveaux immigrants en provenance du Nord prenaient leur place et assuraient, comme ils assurent toujours, la progression du peuplement.

Les premiers départs massifs des Wolof du Rip se firent en direction de l'Ouest en 1901. Ils devaient tracer la voie à un mouvement qui, depuis lors, s'est poursuivi en conservant, pour l'essentiel, sa direction initiale. Ces départs furent motivés par des troubles politico-religieux et la répression qu'ils suscitèrent. Quelques marabouts (parmi lesquels un nommé Diouma N'Diatté semble avoir joué le rôle essentiel) ayant prêché la guerre sainte et mis en état de rébellion ouverte les environs de Nioro, l'administration militaire rétablit « l'ordre » avec une sévérité qui provoqua la dispersion de nombre de villages et la fuite de leurs habitants vers les forêts de l'Ouest. De fait, dans le canton de Keur Madiabel, de Sokone, de Djilor, et même du Niombato, se rencontre une génération de villages où les notables évoquent en termes identiques le départ du Rip des fondateurs et leur fuite vers la forêt, la côte ou le Bas Saloum. C'est d'ailleurs surtout vers les cantons de Sokone et de Djilor, déjà relativement humanisés par les anciennes installations sérèr, beaucoup plus que vers le cœur des forêts du Niombato, que se dirigèrent ces premiers colons issus du Rip ; ils y fondèrent les plus anciens villages wolof puisque les compagnons de Ma Bâ n'avaient pu s'y établir durablement.

Si leur marche vers l'Ouest fut souvent une aventure audacieuse (les vieillards ont gardé vivant le souvenir des hordes de bêtes sauvages qui cernaient les campements et saccageaient les champs), les émigrants constatèrent très vite que les terres vierges qu'ils occupaient se révélaient d'une extrême fécondité, alors même que les rendements faiblissaient sur les brûlis vieux de vingt ou trente ans de la région de Nioro. Aussi, après avoir été amorcé par des familles exilées, le mouvement de départ du Rip vers l'Ouest se poursuivit-il de manière spontanée mais tellement anarchique qu'il échappa à tout contrôle administratif et qu'il est très difficile d'en retracer le déroulement.

En confrontant le résultat d'enquêtes faites dans la plupart des villages, on est conduit à penser que les Wolof du Rip hésitèrent le plus souvent à s'enfoncer directement dans les forêts les plus épaisses, celles qui occupaient le Niombato. Durant la période 1901-1914, ce furent surtout les cantons de Djilor et de Sokone qui les attirèrent. Ce n'est que progressivement qu'ils entamèrent la conquête des forêts du Niombato. L'enquête révèle que, dans cette dernière région, la majorité des villages wolof fut créée entre 1918 et 1930 par des immigrants originaires du /p. 439/ Rip mais ayant, pour la plupart, transité par la région de Sokone ou bien par la Gambie où ils s'étaient repliés durant la guerre pour échapper aux réquisitions et à la mobilisation.

Le mouvement d'immigration wolof entre le Rip et la côte s'est poursuivi de manière pratiquement ininterrompue jusqu'à nos jours et il se poursuit encore à un rythme cependant ralenti par un certain nombre d'opérations de classement de forêts, notamment à proximité de la frontière. Mais au cours des trente dernières années, c'est surtout, semble-t-il, une distribution plus régulière de la population qui s'est produite ; nombreux sont les villages de l'époque pionnière qui ont éclaté et donné naissance à des installations plus modestes réparties dans les zones forestières séparant les premières clairières. L'inextricable enchevêtrement des types d'association végétale contribue à souligner dans le paysage cet étalement du peuplement.

À l'Est du méridien de Nioro, l'immigration wolof depuis le début du siècle semble d'autant plus modeste que l'on s'enfonce davantage vers l'Est. Si le canton de Medina-Sabakh a reçu et continue à accueillir d'assez nombreux arrivants en provenance du Djolof ou du Baol, celui du Pakala-Mandakh, entre Kaffrine et la frontière gambienne, est resté extrêmement isolé. Les seuls échanges importants de population qu'il a connus se sont déroulés avec la Gambie où beaucoup de villages ont cherché refuge durant la première guerre mondiale et d'où ils ne sont rentrés que très lentement entre 1920 et 1935. Plus on s'enfonce vers l'Est et plus l'impression d'isolement s'accroît, plus la population diminue et plus elle est stable.

Les Toucouleur ont, comme les Wolof, continué à prendre le chemin du Rip depuis l'époque de Ma Bâ ; leur installation entre Saloum et Gambie a, d'ailleurs, été facilitée par le fait que, dans cette région, la chefferie est tout entière restée, jusqu'à nos jours, entre les mains des successeurs ou des parents du conquérant [7] ; les deux seuls cantons faisant exception à cette règle, ceux du Laghem, sont d'ailleurs les plus cosmopolites, ceux où le peuplement wolof et toucouleur est le moins exclusif.

La zone située immédiatement au Sud de Kaolack, le Laghem, a, en effet, été colonisée depuis le début du siècle par une population beaucoup plus hétérogène que le reste du pays situé entre Saloum et /p. 440/ Gambie. Non point que les Wolof en soient absents mais parce que c'est surtout dans cette région que se sont fixés la plupart des immigrants appartenant à d'autres ethnies, attirés eux aussi par l'existence de terres vacantes et la possibilité de participer à une économie monétaire animée par l'arachide.

Parmi les Sénégalais, des Sérèr ont été séduits par les possibilités d'installation offertes par la rive méridionale du Saloum. Alors que la majorité des Sérèr chassés du Sine par le manque de terre ont gagné le front pionnier du Ferlo occidental, un certain nombre d'entre eux se sont dirigés récemment non pas vers les régions de Foundiougne ou de Nioro, mais vers les cantons situés dans le voisinage

[7] Au moment de la réforme administrative de 1960 et de la fonctionnarisation des chefs de canton, ceux-ci étaient tous, dans la zone étudiée, des Toucoulenr de la famille des Bâ, à l'exception des chefs du Laghem occidental et du Laghem oriental.

immédiat de Kaolack. Le canton du Laghem oriental, notamment les environs de N'Doffane, enregistre ainsi, depuis la dernière guerre surtout, l'arrivée périodique de familles sérèr en provenance du Sine.

Les habitants du Mali occidental ont été, très tôt, sensibles aux séductions de la fièvre arachidière, et les pays d'entre Saloum et Gambie ont attiré un grand nombre d'entre eux. Dès les premières années du siècle, Sarakollé et Bambara ont pris la route de l'Ouest pour venir se procurer au Sénégal les signes monétaires qui faisaient défaut chez eux et que la pénétration des échanges et l'établissement de l'impôt rendaient soudain indispensables. Avant l'ouverture du chemin de fer Kaolack-Kayes, les migrants venaient à pied, sous le soleil torride de la fin de la saison sèche, en un voyage qui durait de trente à quarante jours. Leurs convois étaient donc composés exclusivement de jeunes gens qui, une calebasse de mil sur la tête et le coupe-coupe à la main, se lançaient par groupe d'au moins une dizaine d'individus dans cette périlleuse et harassante marche vers l'Ouest. Dans les villages du Soudan occidental, en particulier, chaque famille déléguait un jeune homme dans ces expéditions, à charge pour lui de rapporter le numéraire nécessaire au moins au paiement de l'impôt. En novembre, les Soudanais reprenaient le chemin de leur village natal, et l'année suivante de nouveaux convois se formaient, constitués par les frères ou les cousins de ceux qui avaient déjà participé aux « campagnes » précédentes. Peu à peu, mais surtout après la première guerre mondiale, certains de ces navétanes s'installèrent dans les villages qui les avaient accueillis, y prirent femme et créèrent des quartiers ou même des villages entièrement composés de Soudanais. Chaque année encore, un nombre difficilement appréciable de navétanes maliens grossit les villages bambara ou sarakollé établis dans les deux cantons du Laghem ou dispersés, en nombre moins élevé, dans les cantons de Djilor, de Sokone et de Keur Madiabel, voire dans le Niombato.

/p. 441/

Depuis que le chemin de fer a non seulement facilité les échanges entre Sénégal et Mali, mais aussi prolongé vers l'Est la zone d'influence économique des régions côtières, l'attraction des terres à arachide se fait sentir jusqu'au cœur de la Haute-Volta ; dans la partie occidentale de ce pays, elle entre en concurrence avec celle des plantations de basse Côte-d'Ivoire. Aussi un élément original du peuplement des cantons voisins du Saloum est-il constitué, depuis une trentaine d'années, par des immigrants voltaïques originaires, pour la plupart, de la région de Banfora et recrutés de préférence parmi les Tourka et les populations apparentées telles que Gouin et Toussin. Quelques éléments Bobo et même Mossi ont également préféré la route de l'Ouest à celle du Sud ; c'est naturellement le milieu cosmopolite du Sud du Saloum qui est le plus accueillant pour eux, mais ils ne s'éloignent pratiquement pas au-delà d'une distance d'une trentaine de kilomètres de Kaolack.

Enfin, on rencontre même quelques Foula qui, parmi les nombreux navétanes originaires du Fouta-Djalon, fréquentant la zone étudiée, s'y sont fixés définitivement.

On doit se demander quels facteurs rendent compte de la répartition de ces différentes populations et notamment de la prédilection des groupes non sénégalais pour les environs du Saloum, tandis que la suprématie numérique des Wolof et des Toucouleur est d'autant plus écrasante que l'on s'enfonce davantage vers le Sud. Des explications logiques, rigoureuses, satisfaisantes pour l'esprit ne sont pas applicables, toutes les enquêtes le révèlent, aussi bien celles qui portent sur le passé que celles qui s'intéressent à la localisation actuelle des navétanes.

On ne peut pas cependant ne pas remarquer le rôle essentiel joué, dans l'orientation des arrivants, par les choix initiaux et largement accidentels faits par les guides des premières vagues d'immigrants. Par exemple, la volonté de Ma Bâ de s'établir le plus loin possible de la capitale du *Bour* Saloum, de fixer ses fidèles en marge du territoire effectivement contrôlé par celui-ci, d'assurer son pouvoir sur un domaine aussi marginal que possible, est responsable du peuplement initial du Rip. Par la suite, Toucouleur et surtout Wolof se dirigèrent tout naturellement vers cette région où ils savaient que leurs frères de race et de langue et souvent leurs propres parents souhaitaient les accueillir. Aujourd'hui encore, ce sont les cantons les plus purement wolof qui attirent systématiquement les gens du Cayor, du Djolof et du Baol ayant franchi le Saloum à la recherche de nouvelles terres. De même les Maliens

tendent à rejoindre automatiquement les villages où sont /p. 442/ déjà établis d'autres Soudanais, souvent même des gens de leur canton ou de leur village d'origine qui les ont entraînés, par leur exemple, à gagner le Sénégal.

En second lieu, les facilités d'accès pour les hommes et d'évacuation pour les produits, sont intervenues et interviennent encore dans la direction prise par les immigrants. C'est ainsi que, pour les Maliens et les Voltaïques, Kaolack apparaît comme un point d'aboutissement en même temps que de redistribution ; quittant la voie ferrée qui les relie à leur pays d'origine, il est naturel qu'ils tendent à ne pas s'en éloigner de manière excessive et qu'ils s'établissent dans un rayon aisément accessible à pied depuis les gares du chemin de fer. Les conditions techniques d'évacuation de la production ont influencé également la distribution des immigrants. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le réseau routier entre Saloum et Gambie était excessivement médiocre, de sorte que les secteurs pouvant être desservis par des cotres, donc voisins de la côte ou des marigots navigables, offraient un avantage évident sur l'intérieur. Les points de traite les plus actifs étaient les ports ; aussi leurs environs étaient-ils particulièrement attrayants pour des cultivateurs dont le souci premier était la production et la commercialisation de l'arachide. Par exemple, le périmètre formé par les cantons de Keur Madiabel et du Niombato fut d'abord peuplé sur ses lisières occidentales et méridionales. À l'Ouest, Messira et Toubakouta furent, jusqu'en 1939, les deux centres économiques, donc les points d'attraction les plus importants du Niombato occidental, dont toute la production était évacuée par cotres et chalands sur Kaolack, Foundiougne ou Dakar. Toubakouta recevait même des navires de haute mer qui, après un bref arrêt à Dakar où ils se ravitaillaient et complétaient leur cargaison, gagnaient directement les ports européens [8]. Au Sud de ce périmètre, Coular et Saboya, situés à l'amont des sections navigables de marigots débouchant directement dans la Gambie, jouèrent à la même époque le rôle de centres de polarisation pour le Niombato oriental et le canton de Keur Madiabel. Durant la guerre, l'activité de ces ports déclina ; Coular et Saboya furent même rendus inaccessibles par la rupture des relations avec la Gambie. Depuis 1946 et la mise en œuvre des plans d'équipement, un réseau routier cohérent est progressivement établi mais il rayonne à partir de Kaolack ; sa qualité et sa densité sont d'autant moins grandes que l'on s'éloigne de cette ville, exception faite de l'axe de circulation magnifique qu'est la route transgambienne. Cet essor de l'équipement routier a /p. 443/ totalement bouleversé les conditions de commercialisation de l'arachide. Les centres de polarisation économiques se sont déplacés vers les carrefours routiers ; de nombreux villages se sont rapprochés des voies de circulation les plus fréquentées. Désormais ce sont les transports automobiles qui distribuent les immigrants et drainent toute la production.

Au contraire, les régions périphériques, celles que les routes modernes n'atteignent pas, ou bien qu'isolent les marigots, sont économiquement pénalisées, n'attirent pas les immigrants et sont même délaissées. C'est le cas des confins orientaux de notre domaine, du canton du Pakala-Mandakh notamment, où le manque de moyens de communication est responsable de la stagnation du peuplement. C'est le cas également de la région frontalière qui va du méridien de Nioro au voisinage de la côte : ici le défaut de moyens de communication routiers ne se traduit pas seulement par la stagnation, mais par le recul du peuplement, en raison de l'essor qu'avait connu cette zone à l'époque des transports par cotres. La route a, en effet, complètement tué les petits ports d'embarquement de l'arachide, avec d'autant plus d'efficacité que l'absence de chevaux et d'ânes incite les camionneurs à pénétrer jusque dans les villages, à effectuer leurs chargements directement chez les producteurs et à évacuer la graine sur Kaolack sans nouvelle rupture de charge. Aussi les ports tels que Toubakouta, Messira, Coular, Saboya, n'ont-ils plus aucune activité et les maisons de commerce comme la S.C.O.A., la Nosoco, Vézia, Maurel, Chavanel, y ont-elles fermé leurs boutiques. Ce n'est donc pas seulement une impression d'isolement qui règne désormais dans ces anciennes escales et dans le territoire sur lequel elles rayonnaient, mais un sentiment d'abandon, d'autant plus sensible à la population qu'il contraste fortement avec le souvenir encore très vivant des années où toute l'activité économique était animée par la navigation.

---

[8] C'est en 1930 que, sous l'active impulsion d'un commerçant européen, M. Figuié, Toubakouta reçut son premier cargo de haute mer. Jusqu'en 1939, Toubakouta reçut la visite de quatre à huit navires par an. Depuis cette époque, le port est pratiquement abandonné ; seuls quelques appontements branlants émergent aujourd'hui de la mangrove et marquent l'emplacement de ce qui fut un port.

Enfin, en recherchant des explications à la localisation des différentes populations récemment immigrées entre Saloum et Gambie, on ne peut manquer de noter l'influence jouée par un certain nombre de personnalités, en particulier par les chefs. Par exemple, certains villages reconnaissent avoir changé d'emplacement en raison de l'autorité excessive de tel chef de canton qui prétendait effectuer un recensement trop précis de la population et lever l'impôt avec exactitude tandis que, dans un canton voisin, le chef se montrait conciliant... D'autre part, si Wolof et Toucouleur n'ont nulle part risqué de souffrir du dépaysement, en particulier en gagnant les cantons peuplés et commandés par des compatriotes, les Maliens et les Voltaïques étaient et sont encore très sensibles à la qualité de l'accueil qui leur est réservé, à la protection qu'ils

/p. 444/

Figure 30 - La répartition administrative par canton des pays d'entre Saloum et Gambie [N.B. : cette figure occupe une partie des pages 444 et 445]

---

trouvent, aux facilités d'installation qui leur sont offertes. La prédilection de ces immigrants lointains pour le Laghem s'explique certainement en partie par le fait qu'entre les deux guerres mondiales, cette région fut administrée par un chef peul, Alioune Sow, à qui la population avait donné le surnom significatif de « protecteur des étrangers ». L'hospitalité et la bonté proverbiales de ce chef ont certainement beaucoup contribué à faire du territoire qu'il commandait, le refuge des immigrants les plus dépourvus de moyens et les plus douloureusement dépaysés, c'est-à-dire des travailleurs venus, sans argent et sans famille, du Mali et de Haute-Volta.

/p. 445/

D. Le peuplement actuel et le climat humain

Le résultat des mouvements de population qui, depuis moins d'un siècle, affectent la zone située entre Saloum et Gambie, s'exprime par un chiffre : d'après nos calculs, limités au territoire sénégalais, quelque 175 000 paysans occupent aujourd'hui cette région, de la côte à l'Ouest au Pakala-Mandakh à l'Est. Avant la constitution du royaume de Ma Bâ, la population du territoire envisagé, établie en majorité sur ses bordures, devait s'élever à moins du dixième du chiffre actuel.

/p. 446/

Comment cette population est-elle répartie et quels sont ses caractères originaux ? L'impression dominante que donne l'examen des densités comme le contact direct avec le paysage est, dans l'ensemble, celle d'une grande homogénéité de l'occupation du sol, fruit de l'étalement progressif et spontané du peuplement. On sait que nous ne faisons pas une confiance excessive aux chiffres ; il est cependant possible d'avancer, en raison précisément de la répartition relativement homogène des villages, que les terres situées entre Saloum et Gambie portent en moyenne de 20 à 30 habitants au kilomètre carré. Les cantons qui ont été l'objet du peuplement le plus systématique depuis la fin du XIX^{e} siècle ont, d'après les recensements officiels et nos calculs de surface, 23 habitants par kilomètre carré pour Medina-Sabakh et Keur Madiabel, 24 pour Nioro, 28 pour Sokone. La moyenne établie pour les deux Laghem est de l'ordre de 35 habitants au kilomètre carré et s'explique aisément par la proximité de Kaolack. Il est, d'autre part, facile de rendre compte de la situation particulière des régions qui bénéficient de chiffres inférieurs à 20 habitants au kilomètre carré. La faiblesse apparente des densités dans le Niombato, à qui les statistiques n'attribuent que 12 habitants au kilomètre carré, est doublement le résultat du caractère récent de son peuplement. Celui-ci, en effet, a permis la mise en défends de vastes périmètres forestiers entre les deux guerres mondiales ; mais si l'on exclut de la surface occupée par le Niombato, d'une part, le domaine insulaire, d'autre part les quatre forêts classées sur la terre ferme, qui couvrent environ 20 000 hectares, on constate que la densité de la population sur le territoire réellement mis en valeur est, en fait, de 19 habitants par kilomètre carré. Il n'y a donc pas de

contraste sensible entre la densité du peuplement dans le Niombato et dans les cantons qui l'entourent au Nord et à l'Est. La modeste infériorité du Niombato par rapport aux régions périphériques traduit encore, mais probablement pour peu de temps, la plus faible ancienneté des mouvements d'immigration qui ont réalisé l'actuelle occupation du pays (cf. fig. 27).

Il en est différemment dans le Pakala-Mandakh qui n'a pas 14 habitants au kilomètre carré car ici la population a effectivement à sa disposition toute la surface du canton. Le chiffre moyen indiqué donne donc une image exacte de l'affaiblissement de la densité de la population sur les marges orientales, lointaines et difficiles d'accès, de notre domaine d'étude.

De telles données numériques ont de l'intérêt dans la mesure où elles permettent d'illustrer le résultat des mouvements d'immigration récents évoqués dans les pages qui précèdent et de souligner l'étalement de la population à travers une zone où les facteurs naturels présentent /p. 447/ une particulière homogénéité, ce qui leur enlève la plus grande part de leur influence sur la distribution des hommes. Elles prennent, par ailleurs, une signification lorsqu'on cherche à expliquer l'élaboration des terroirs, surtout si on les compare avec les chiffres enregistrés au Nord du Saloum, en pays sérèr notamment. Mais leur valeur absolue est aussi approximative que provisoire en raison de l'extrême instabilité de la population dans toute la zone étudiée.

Cette instabilité est surtout sensible chez les immigrants les plus récents. Elle concerne, d'autre part, beaucoup plus les individus et les familles que les villages. Sans doute, on assiste chaque année à la fondation de quelques villages, notamment sous l'influence de la création d'axes de circulation nouveaux ; ainsi plusieurs villages ont été édifiés le long de la route transgambienne depuis son ouverture en 1955. Cependant, dans l'ensemble de la région étudiée, les marges orientales du Pakala-Mandakh et la partie méridionale du Niombato mises à part, le peuplement forme aujourd'hui un réseau régulier et cohérent de villages qui peuvent éventuellement éclater et donner naissance à des installations périphériques mais dont le noyau central ne bouge pas. À cette fixité des villages s'oppose curieusement l'instabilité des hommes, du moins de certains d'entre eux. Socé, Sérèr autochtones, Toucouleut, constituent des éléments de population permanents attachés à leur village et à leur terroir. S'ils sont sensibles, comme tous les paysans sénégalais, à l'attraction des villes, ils ne quittent que très rarement leur village pour aller cultiver ailleurs. Par contre, les Wolof et, dans une certaine mesure, les Sérèr du Sine sont atteints d'une sorte de manie du déplacement dont les mobiles logiques sont extrêmement délicats à préciser. Pour les Sérèr du Sine, la date récente de leur arrivée est sans doute l'explication de leurs déplacements ; il semble que les chefs de carré aient le souci de se fixer mais qu'avant d'arrêter leur choix ils jugent bon de tenter quelques expériences. Ce sont les Wolof qui sont responsables de l'impression d'instabilité que donne le peuplement des pays d'entre Saloum et Gambie. Cette impression découle d'abord du fait que tous les immigrants wolof sont passés par la région de Nioro avant de gagner le Niombato, la région de Sokone, les environs de Foundiougne, etc., et que beaucoup ont marqué plusieurs étapes avant de se fixer ou de créer un nouveau village. Mais elle provient surtout de l'habitude qu'ont les immigrants wolof de déguerpir sous les prétextes les plus divers. À l'occasion des deux guerres mondiales, ce sont surtout les Wolof qui se sont réfugiés en Gambie pour échapper à la conscription et aux réquisitions. Ils n'ont regagné que progressivement le Sénégal ; on en accueille encore, quinze à vingt ans après la fin de la dernière guerre, dans le Niombato où les colons qui rentrent définitivement de /p. 448/ Gambie avec leur famille et leurs biens, portent le nom de *sintiane*. Surtout les Wolof se livrent à d'incessantes allées et venues qui défient toute appréciation statistique, mais dont l'enquête directe révèle l'intensité et l'enchevêtrement. Que le chef de canton se montre trop exigeant, pour la perception de l'impôt en particulier, et l'on déménage dans le canton voisin. Nombre de villages nous ont signalé des déplacements de cet ordre, par exemple N'Dramé, gros village du canton de Keur Madiabel, dont la plupart des carrés ont fait un séjour de plusieurs années dans le canton de Sokone où le chef était plus conciliant. Après la mort du chef autoritaire dont les exigences avaient provoqué leur départ, les émigrants sont rentrés à N'Dramé. C'est par dizaine que nous pourrions citer des cas comparables. Mais, en général, ces déplacements sont plus émiettés et ont des mobiles économiques. Les Wolof consacrant, plus exclusivement que les autres groupes, leur activité à la production de l'arachide, sont étroitement dépendants du commerce local qui leur procure des vivres une grande partie de l'année ; ils sont donc très souvent endettés ; aussi lorsqu'ils ont épuisé

leur crédit chez les commerçants voisins de leur village ou lorsque leurs dettes deviennent trop criantes, ils déguerpissent discrètement et gagnent la subdivision ou le canton voisins. Signalant cette situation qui soulève les récriminations des commerçants, l'administrateur de Foundiougne écrivait dans un rapport de 1953 : « Depuis 1920, le peuplement wolof de la subdivision apparaît comme un va-et-vient incessant entre Foundiougne et Nioro : quand le champ s'épuise ou qu'on a trop de dettes chez le Libanais, on déguerpit ».

Cette instabilité de la population est aussi le résultat de la mentalité pionnière qui règne dans la région considérée et l'on comprend qu'elle concerne, en particulier, les Wolof venus récemment du Cayor ou du Djolof, car leur système de production est essentiellement spéculatif ; de quelques récoltes déficitaires, ils concluent aussitôt à la « fatigue » de la terre. La médiocrité de leurs techniques d'entretien du sol, l'insuffisant équilibre de leurs assolements, ne leur permettent pas de reconstituer la fertilité de leurs terroirs et les conduisent à une mobilité que ne connaissent pas les populations ou les villages moins exclusivement voués à l'arachide. En somme, il règne chez les immigrés récents, une mentalité tout à fait comparable à celle que nous avons rencontrée sur le front pionnier du Ferlo ; tous les chefs signalent d'ailleurs que, parmi les Wolof, les mourid manifestent une particulière instabilité. Comme sur les marges orientales du Baol, l'absence de droit foncier précis, l'abondance des terres disponibles, la liberté totale d'installation, sont des facteurs favorables aux déplacements incessants, des entraves à la fixation définitive des paysans. On a même le sentiment que ces mouvements de population sont beaucoup plus anarchiques ici /p. 449/ que sur le front pionnier du Ferlo, en raison de l'absence d'un encadrement comparable à celui qu'exercent les marabouts de Touba.

À côté de cette manie du déplacement qui intéresse la population majoritaire, les Wolof, et qui aboutit à des mouvements que l'on peut qualifier d'internes puisqu'ils se déroulent dans les limites de la zone étudiée, un autre élément d'instabilité du peuplement d'entre Saloum et Gambie est naturellement fourni par la population étrangère au Sénégal, d'une part, les immigrants proprement dits issus du Mali et de Haute-Volta, d'autre part, les migrants saisonniers, les navétanes, venant surtout du Mali et de Guinée [9].

Les immigrants maliens et voltaïques gardent avec leur village d'origine des liens d'autant plus étroits que leur installation au Sénégal est plus récente. Les Bambara et les Sarakollé établis depuis trente ou quarante ans sont définitivement fixés ; ils ont progressivement cessé leurs voyages périodiques vers le Mali. Mais ceux qui ont quitté plus récemment leur pays et qui y ont laissé leurs vieux parents, parfois leurs femmes et leurs enfants, ne se contentent pas d'envoyer chaque année à ceux-ci une part de leurs gains en numéraire ; les années fastes où l'arachide s'est bien vendue, ils font le voyage du Mali et vont passer dans leur famille quelques mois durant la saison sèche. Il leur arrive aussi, si leurs charges ne leur permettent pas de se déplacer, d'offrir le voyage à un parent, généralement un jeune frère ou un cousin qu'ils souhaitent attirer au Sénégal. Les Tourka, et plus généralement les Voltaïques, sont encore plus fortement attachés à leur pays et à leur société d'origine ; très rares sont ceux d'entre eux qui viennent au Sénégal avec l'intention de s'y établir de manière définitive. Même ceux qui séjournent ici depuis 15 ou 20 ans rentrent périodiquement passer la saison sèche dans leur village. Des Tourka rejoignent chaque année la Haute-Volta sans esprit de retour - même si beaucoup d'entre eux doivent repartir quelques années plus tard, leurs économies épuisées - et tous s'efforcent d'y aller faire un séjour de quelques semaines le plus souvent possible, en principe tous les deux ou trois ans. Cet ensemble d'allées et venues, d'échanges de personnes, dont il n'est pas possible de faire un tableau systématique mais dont on rencontre des exemples dans chaque village, contribue puissamment à l'impression d'instabilité que confirment enfin les déplacements saisonniers des navétanes.

/p. 450/

Aucune région du Sénégal n'a davantage été affectée par l'immigration des travailleurs saisonniers que le Saloum méridional. Les dénombrements précis effectués jusqu'en 1957 montrent qu'environ les

[9] À titre d'exemple, indiquons qu'en 1950, sur les 26 075 navétanes recensés établis dans le Sine Saloum : 45 % étaient des Bambara ; 25 % étaient des Marka ; 5 % étaient des Malinké ; 23 % étaient des Foula (Peul du Fouta-Djalon) ; 2 % étaient des Toucouleur. D'après J. Fouquet, *la Traite des arachides...*

trois quarts des navétanes arrivant du Soudan et de Guinée à la veille des cultures, s'établissaient dans le cercle de Kaolack et il n'y a aucune raison pour que cette proportion ait par la suite diminué [10].

Or, les navétanes recensés dans la région du Sine-Saloum n'allaient naturellement pas vers les districts surpeuplés du Sine, mais se répartissaient, d'une part, sur le front pionnier qui se développe au Nord de la voie ferrée Guinguinéo-Kaffrine, d'autre part, au Sud de la latitude de Kaolack, entre Saloum et Gambie. C'est vers cette dernière zone que la majorité des migrants saisonniers attirés par le Sine-Saloum se /p. 451/ dirigeait, ce qui représentait au moins, entre 1934 et 1957 [11], un ordre de grandeur de 15 à 30 000 travailleurs par an [12].

Sans doute, le mouvement des navétanes est-il en cours d'extinction. Trois facteurs concourent à sa disparition. Le premier est le développement, notamment dans le Cayor et le Baol, de l'emploi du semoir attelé qui permet d'accélérer le semis de l'arachide et d'éviter de faire appel à une main-d'œuvre d'appoint. Le second est le changement d'orientation de la politique agricole du Sénégal. Plusieurs années avant l'indépendance, l'administration s'est efforcée de limiter l'arrivée des travailleurs saisonniers en supprimant progressivement les facilités qu'elle leur avait faites après la guerre. Le troisième facteur tendant à la disparition du navétanat est représenté par les mesures prises par la Guinée et le Mali après leur accession à l'indépendance en vue de retenir leur main-d'œuvre. Mais aucun chiffre ne peut être avancé pour préciser l'ampleur actuelle du mouvement des navétanes car la fermeture des frontières a naturellement eu pour effet l'expansion de l'émigration clandestine.

[10] Voici les chiffres des navétanes recensés par l'Administration de 1934 à 1961. Jusqu'en 1957, les documents qui nous ont été accessibles, permettent de préciser la part des travailleurs installés dans le Sine-Saloum. Depuis 1958, 1e contrôle des navétanes s'est fait moins précis et nous n'avons que des chiffres globaux pour le Sénégal. Ces chiffres ont, d'autre part, perdu toute signification en raison du développement de l'immigration clandestine à travers des frontières incontrôlables.

Années	Ensemble du Sénégal	Navétanes installés dans le Sine-Saloum
1934	38 000	29 450
1935	59 000	41 618
1936	64 119	41 620
1937	45 307	32 685
1938	69 757	57 715
1939	64 460	46 173
1940	39 324	30 950
1941	24 504	18 286
1942	22 623	17 000
1943	43 636	38 483
1944	41 772	36 602
1945	35 000	28 556
1946	12 000	10 500
1947	24 884	18 000
1948	23 014	17 207
1949	54 332	40 700
1950	34 100	26 076
1951	48 814	31 078
1952	30 215	19 006
1953	29 939	23 060
1954	42 736	37 071
1955	40 125	23 007
1956	36 650	20 376
1957	38 700	26 289
1958	17 850	
1959	9 990	
1960	7 186	
1961	10 228	

[11] Sauf en 1941-1942, c'est-à-dire avant la rentrée de l'A.O.F. dans la guerre et, en 1946-1947-1948, c'est-à-dire après la disparition de « l'effort de guerre » et la loi sur la suppression du travail forcé.

[12] Les Terres Neuves du bassin de l'arachide attirent moins les navétanes que les pays situés au Sud du Saloum pour deux types de raisons : le « front pionnier » est essentiellement mourid et dispose de la main-d'œuvre des *talibé* ; au Nord du Saloum, la pratique de la culture attelée est beaucoup plus développée qu'au Sud où le cheval disparaît.

De toute manière, qu'elle ait totalement disparu ou non, l'immigration des travailleurs saisonniers n'en marque pas moins profondément toute la géographie humaine des pays situés entre Saloum et Gambie ; ceux-ci portent profondément, dans leur paysage et dans leur peuplement, l'empreinte laissée par un mouvement qui, pendant un demi-siècle, leur a chaque année procuré un renfort de main-d'œuvre singulièrement efficace.

Pour être à peu près complet, sinon quant à l'importance numérique du moins quant aux types de déplacements, signalons qu'un nombre important de *Firdou* [13], ces jeunes gens du Fouladou qui se répandent au Nord de la Gambie au moment de la récolte des arachides, trouvent à s'embaucher chez les cultivateurs fixés sur l'axe Nioro-Kaolack. C'est là un élément supplémentaire parmi les nombreux facteurs qui donnent, de l'humanité établie entre Saloum et Gambie, une étrange impression de mobilité.

/p. 452/

Cette société, faite d'éléments hétérogènes, souvent arrivés de fraîche date et très inégalement enracinés, manque totalement, on le conçoit, de structure et de tradition. La chefferie, essentiellement toucouleur, pour les raisons historiques que nous avons dites, n'est pas socialement enracinée comme elle l'est dans les régions septentrionales du Sénégal. Les distinctions entre castes hiérarchisées et spécialisées, encore si vivantes dans le Cayor ou le Baol, sont estompées dans les villages de création récente où nombreux sont les éléments pour qui l'abandon du village d'origine est apparu non seulement comme une démarche inspirée par des mobiles économiques, mais aussi comme une évasion d'un cadre social trop rigoureux : tout immigrant se dit et se fait cultivateur. Seuls les anciens villages ont conservé vivante la répartition des hommes en castes socialement inégales, traditionnelle en pays wolof et toucouleur. De même, on ne rencontre, dans toute la zone étudiée, aucune institution sociale comparable aux classes d'âges ou aux sociétés de travail qui animent la vie des villages dans les pays de vieille paysannerie où subsistent les disciplines traditionnelles. Les seules formes de travaux collectifs en usage ici sont effectuées à l'échelle de la famille. Dans les nouveaux villages, la seule autorité authentique est celle du chef de village, généralement le fondateur ou son descendant immédiat, sous la protection de qui les chefs de carré plus tardivement arrivés se sont placés et qui ont obtenu de lui l'autorisation de s'installer et de se tailler un domaine de culture. La toponymie traduit bien cette prééminence des premiers pionniers puisqu'un très grand nombre de villages portent leur nom (par exemple Keur Massar Ba, Keur Aligeye, Keur Mama Lamine, etc.) ; il y a là le symbole d'une réelle identification entre la famille fondatrice et le village. S'il existe un certain sentiment de dépendance entre les habitants d'un village, il se situe, en dehors de toute considération d'origine, entre les premiers colons et les immigrants qu'ils ont accueillis et à qui ils ont concédé des champs. Mais ce sont là des liens très personnels qui s'estompent avec le temps ; le climat social donne partout une remarquable impression de liberté et d'égalité, parfois même d'anarchie.

Ce climat social n'est pas le seul facteur d'effacement des contrastes humains nés de l'hétérogénéité ethnique. Un puissant facteur d'unification réside dans la « wolofisation » accompagnée de l'islamisation de l'ensemble de la population. À beaucoup d'égards, la mentalité pionnière faite d'instabilité, de goût de la spéculation, de liens très incertains de l'homme et de la terre, coïncide avec les habitudes ancestrales des Wolof ; dans la mesure où les autres populations adoptent cette mentalité, elles prennent un comportement et un style voisins de celui des Wolof. D'autre part, le wolof est la langue commune de /p. 453/ tous les immigrés ; nulle part au Sénégal elle ne s'impose plus vite et plus radicalement comme langue d'échange. Il n'est pas un Sérèr, un Toucouleur, un Sarakollé ou un Tourka qui ne soit, quelques mois après son arrivée, bilingue et qui n'ait adopté la langue wolof. Enfin, pour les groupes minoritaires, « se faire Wolof », adopter le style désinvolte et l'insouciant fatalisme des Wolof, traduit une incontestable promotion sociale ; non seulement la « wolofisation » permet de s'intégrer à la majorité, de ne plus se sentir étranger, mais encore elle donne le sentiment d'un progrès social qui rapproche du style de vie européen. Il y a là une des raisons pour lesquelles on ne peut accorder aucun crédit, même comme ordre de grandeur, aux recensements administratifs fon-

[13] Cf. ci-dessous, chapitre 12.

dés sur la notion de « groupe ethnique ». Sans doute ces chiffres manifestent-ils l'écrasante supériorité numérique des immigrants wolof : mais comment croire que, sur les 58 500 habitants du département de Nioro recensés en 1956, 43 800 soient des Wolof d'origine, 5 200 des Toucouleur, 4 100 des Peul, 2 500 des Sérèr, 1 000 des Bambara, 340 des Manding, 200 des Tourka, etc., alors que nous connaissons, dans ce même département, des villages entiers (par exemple N'Démène) déclarés comme Wolof, où une visite d'une heure suffit à convaincre l'enquêteur (et à faire reconnaître par les intéressés) qu'il est en présence d'une population authentiquement toucouleur ?

Un autre facteur d'unification d'une population aux origines si diverses est l'islamisation. La diffusion de l'islam s'est effectuée sous deux influences : d'une part, celle de Ma Bâ, de ses compagnons et, plus généralement, des immigrants wolof et toucouleur ; d'autre part, à proximité de la frontière de Gambie et notamment le long de la côte, celle des Manding de Gambie. L'influence de ces derniers se fait donc surtout sentir dans le Niombato, en particulier dans les villages sérèr issus des îles ; ceux-ci ont subi non seulement une conversion religieuse totale, mais une transformation profonde de leur style de vie que nous qualifions ailleurs de « mandinguisation ». Mais ce sont surtout les Wolof et les Toucouleur qui, à la suite de Ma Bâ, ont répandu l'islam dans l'ensemble de la zone étudiée. Partout (sauf, peut-être, dans le canton de Nioro) la majorité de la population se rattache à la Voie tidjane et relève soit de marabouts installés à Kaolack et ayant leurs terrains de culture dans la région (en particulier El Hadj Ibrahima Nias), soit directement des chefs de la confrérie établis à Tivaouane. Les mourid ne sont cependant pas absents et ont de solides racines dans la région de Nioro d'où un certain nombre d'entre eux sont partis fonder des villages en direction de la côte, dans le canton de Sokone en particulier (tels les villages de Keur Kalifa, Toubamourid, N'Dramémapaté par exemple). L'implantation mourid dans les environs de Nioro s'explique /p. 454/ par le fait qu'Amadou Bamba, dont le père était un compagnon de Ma Bâ, venu avec celui-ci du Djolof, fut élevé dans le Rip. Ses successeurs continuent à visiter fréquemment cette région, à y entretenir le zèle de leurs *talibé*, à y réunir chaque année de spectaculaires manifestations collectives (en particulier à l'occasion du pélerinage annuel qui groupe tous les mourid du pays sur le tombeau de la mère d'Amadou Bamba, à Prokhane, à quelques kilomètres à l'Ouest de Nioro). Les mourid n'ont cependant ni villages autonomes ni *dara* : dans chaque village, les différentes confréries coexistent sans difficultés, Les vieillards ne manquent pas, d'ailleurs, de souligner que cet islam, quel que soit le mouvement auquel il se rattache, est singulièrement édulcoré. Dans le climat de liberté, de relâchement des disciplines collectives et personnelles, d'oubli des préjugés sociaux, qui règne ici, les obligations religieuses subissent bien des entorses ; rien ne rappelle la sévérité monacale qui imprègne en général les exercices du culte et les mœurs dans les villages du Cayor ou du Baol. En somme, même sur le plan religieux, se traduit l'atmosphère particulière aux pays pionniers peuplés de déracinés venus de tous les points de l'horizon.

Si l'amalgame des immigrants se fait sans difficultés graves dans le sens d'une « wolofisation » placée sous l'égide de l'islam, il est cependant indispensable d'évoquer la survivance d'un certain nombre de particularismes (dont nous trouverons l'illustration géographique dans l'étude des types d'occupation du sol) et de caractériser à cette occasion le comportement des groupes humains minoritaires qui doivent, soit à leur grande ancienneté soit au contraire à leur arrivée très récente, d'avoir conservé leur personnalité ethnique.

Dans l'ensemble, ce sont les lisières du périmètre considéré qui abritent la population la moins homogène ou, du moins, celle dont le style de vie est le moins conforme au modèle offert par les Wolof.

À l'encontre des colons immigrés depuis la fin du siècle dernier, les occupants des anciens villages wolof, toucouleur, socé et sérèr, manifestent une grande stabilité et un vif attachement à leur terroir. La plupart ont conservé leurs traditions propres et se comportent en paysans, non pas en spéculateurs, Dans les environs de Foundiougne, les vieux villages sérèr sont des îlots d'archaïsme et souvent des foyers de résistance à l'islam. De nombreuses coutumes en usage dans le Sine y sont encore très vivantes, non seulement dans le domaine des techniques, comme nous le verrons plus loin, mais aussi

sur le plan social : organisation familiale de la production, transmission des biens d'oncle à niveau maternel, etc. Ces villages sérèr, généralement très anciens, ont /p. 455/ souvent concédé des terres aux immigrants wolof, mais à la condition que ceux-ci s'établissent à l'écart et forment des installations autonomes à la périphérie du terroir des premiers occupants ; aussi la plupart des villages sérèr de l'ancienne principauté du Djonick sont-ils restés purement sérèr et n'ont-ils pas subi le brassage ethnique qui est de règle dans l'ensemble de la zone étudiée.

Les Socé des environs de la frontière de Gambie ont une civilisation typiquement manding [14], marquée surtout par le statut particulier de la femme à qui incombent de nombreuses charges matérielles et notamment l'entretien intégral des rizières. Les Sérèr-Niominka immigrés des îles sur la côte sont fortement imprégnés par l'influence des Manding à proximité de qui ils vivent et par qui ils ont été islamisés. On peut donc noter, dans le Niombato pris en exemple, un contraste sensible entre la société hiérarchisée et même sclérosée des villages socé installés le long de la frontière ou sur la côte et celle des villages de l'intérieur établis récemment par les immigrants wolof dans la forêt de plateau.

Enfin, sur les confins orientaux de notre domaine d'étude, les vieux villages wolof du Pakala sont demeurés très archaïques ; chacun d'eux forme une communauté fermée, vouée davantage aux productions vivrières qu'à l'économie de traite et au sein de laquelle la stricte hiérarchie sociale habituelle aux villages du Cayor se retrouve très vivante.

Le climat spécifique de la zone voisine de la rive gauche du Saloum est, au contraire, dû à la présence particulièrement dense des immigrants les plus instables, les Maliens et les Voltaïques. Les premiers forment assez souvent des villages autonomes, généralement fondés et dirigés par des Bambara, mais accueillants à tous les « étrangers ». Installés depuis une ou deux générations, de nombreux Bambara ont épousé des femmes du pays, des Peul notamment, se sont islamisés et se sentent « Sénégalais » ; les jeunes ont totalement perdu vis-à-vis des Wolof le complexe d'infériorité qui affectait leurs pères et les empêchait par exemple de solliciter la main de femmes wolof.

Il en est différemment des Voltaïques, Tourka, Gouin ou Bobo, venus chercher fortune au Sénégal sans intention de s'y fixer définitivement. Pour la plupart, célibataires quand ils immigrent, ils repartent systématiquement chez eux se marier et, au besoin, reviennent au Sénégal avec leur épouse ; mais dès que leurs enfants quittent le sein maternel, ils les envoient dans leur village d'origine où grands-parents /p. 456/ et oncles prennent en charge leur éducation et les élèvent. Contrairement aux Maliens, les Voltaïques ne constituent jamais d'installations autonomes et se refusent à devenir chefs de village ou de quartier. Par petits groupes cohérents, disciplinés, secrets, ils juxtaposent leurs carrés à ceux des villages déjà établis qui veulent bien leur concéder des terres. Le caractère en général récent de leur arrivée, la solidité des liens qu'ils gardent avec leur famille, leur désir de regagner la Haute-Volta une fois fortune faite, enfin, leur résistance à l'islam et leur fidélité à leur religion du terroir, expliquent que les Tourka et les autres Voltaïques apparaissent comme les immigrants les plus rebelles à la « wolofisation ». Nous verrons qu'ils restent également très attachés aux techniques de production de leur pays d'origine.

Le comportement des Maliens et des Voltaïques, associé aux conditions historiques du peuplement, contribue à confirmer l'impression de cosmopolitisme que donnent les cantons du Laghem où pas un seul village n'est, sur le plan ethnique, homogène et où l'assimilation de l'ensemble de la population par les Wolof n'est totalement réalisée que dans le domaine linguistique.

La survivance de ces différents particularismes, si elle méritait d'être signalée, ne doit cependant pas faire oublier la rapide et remarquable unification du peuplement des pays d'entre Saloum et Gambie sous l'influence convergente de la langue et du style de vie wolof, de l'islam et de l'économie spéculative fondée sur l'arachide. L'homogénéité du paysage rural, au sein duquel il est si difficile de

[14] Cf. ci-dessous, chapitre 12.

percevoir des nuances malgré l'immensité de la région étudiée, porte d'ailleurs témoignage de l'unité d'une civilisation agricole qui impose son rythme saisonnier, ses techniques expéditives et son esprit mercantile non seulement à tous les immigrants quelle que soit leur origine, mais aussi progressivement aux vieux villages sérèr, socé ou wolof isolés depuis des siècles dans leurs clairières forestières.

/p. 457/

Chapitre 10

Les formes d'occupation du sol entre Saloum et Gambie

A. Les particularités techniques de l'agriculture entre Saloum et Gambie

Les conditions naturelles sont trop homogènes à travers l'ensemble du territoire analysé pour jouer un rôle important dans la distribution des types d'occupation du sol. Seuls les villages établis à proximité de la côte ou des dépressions drainées par les marigots, permanents ou saisonniers, tributaires de la Gambie, disposent de terroirs où se juxtaposent des sols aux vocations distinctes et relativement spécialisées. Partout ailleurs, ni les sols, ni la couverture végétale, ni la topographie, ni la pluviosité ne présentent de nuances suffisamment accentuées pour déterminer une spécialisation locale ou régionale des cultures ou des techniques et pour donner naissance à des distinctions significatives dans le paysage agraire. D'autre part, la pression démographique est jusqu'ici partout insuffisante (ou trop récente lorsque, par exception, elle commence à manifester ses effets) pour avoir entraîné la mise au point de systèmes de cultures perfectionnés susceptibles de marquer de leur empreinte les terroirs portant les plus fortes densités. Ainsi il apparaît très vite, à qui s'efforce de préciser les principales formes d'occupation du sol à travers un domaine décourageant par l'unité et la monotonie de ses paysages, que les seules sources de distinction sont d'ordre historique et économique, et se ramènent à trois : l'inégale ancienneté des villages, les spécialisations ethniques lorsqu'elles subsistent, l'intégration plus ou moins accentuée dans l'économie spéculative.

/p. 458/

Si l'agriculture des pays d'entre Saloum et Gambie manifeste quelques particularités agronomiques ou techniques, elles sont communes à l'ensemble de ces pays et elles ne prennent une certaine signification que par comparaison avec les caractères généraux et permanents de l'activité rurale dans les régions septentrionales du Sénégal.

Pour le paysan toucouleur, wolof ou même sérèr immigré de la vallée du Fleuve, du Djolof ou du Sine, deux caractères essentiels différencient ses nouvelles terres de celles qu'il a quittées, l'un d'ordre climatique et l'autre d'ordre pédologique. La plus forte pluviosité des pays situés au Sud du Saloum (800 mm à 1 000 mm en moyenne au lieu de 400 à 700-800) s'accompagne d'une régularité plus grande des pluies d'un hivernage à l'autre et, en général, d'une meilleure répartition : ce sont là des qualités de premier plan qui rendent les récoltes beaucoup moins aléatoires qu'au Nord et doivent, en principe, assurer des rendements plus élevés et surtout plus réguliers d'une année à l'autre. D'autre part, les sols sont sensiblement plus lourds, c'est-à-dire plus riches en matières organiques et surtout plus argileux que dans les régions recouvertes par les sables du « Grand erg du Cayor ». Leur dégradation sous l'effet de cultures répétées est donc moins rapide que dans les pays de sable, leur sensibilité à l'érosion éolienne ou pluviale moins grande. Les particularités climatiques et pédologiques ne sont pourtant pas assez marquées pour éliminer les plantes cultivées que nous avons rencontrées du Cayor au Sine : petits mils, *sorghos* et arachide restent les cultures fondamentales. On peut cependant noter que le *sorgho* est localement plus développé et ses variétés plus nombreuses au Sud du Saloum qu'au Nord et que les lignées d'arachide les plus fécondes sont dotées d'un cycle végétatif plus long que celles en usage dans les régions moins pluvieuses. On doit surtout souligner que la teneur de l'horizon superficiel du sol en argile est parfois, quoique moins fréquemment qu'en Moyenne Casamance, un obstacle à la culture de l'arachide. Non seulement, elle rend plus difficile la préparation du sol, mais surtout elle gêne la pénétration des gynophores dans la terre et entrave l'arrachage des graines qui n'a lieu qu'après la fin des pluies, c'est-à-dire au moment où la surface du sol durcit [1]. Enfin l'organisation

[1] Cf. R. Portères, « Les successions linéaires... ».

du drainage près de la côte et de la frontière de Gambie multiplie, nous l'avons vu, les sites propices à la riziculture sur les lisières occidentales et méridionales de notre domaine.

Si les conditions climatiques et pédologiques n'éliminent aucune des plantes cultivées au Nord du Saloum, par contre elles favorisent /p. 459/ l'apparition d'une céréale pratiquement inconnue dans le Cayor, le Baol et même le Sine, le maïs. Semé dès les premières tornades, il pousse en deux mois et demi sur les terres argileuses et de préférence fumées, constituant un appoint alimentaire fort appréciable au moment de la soudure, avant même que le *souna* soit mûr. Une autre conséquence du climat et du sol, mais aussi du caractère récent des défrichements, est le développement extraordinairement rapide de l'herbe, graminées et plantes à rhizomes : beaucoup plus qu'au Nord du Saloum, la défense des champs contre l'invasion de l'herbe devient une véritable hantise pour le cultivateur, défense qui prend souvent l'allure, au cœur de l'hivernage, d'une course de vitesse afin d'éviter que le mil et surtout l'arachide ne soient étouffés par la végétation adventice.

Figure 31 - *Sokh-sokh*

Enfin, un autre trait commun aux formes d'agriculture répandues entre Saloum et Gambie concerne l'outillage agricole. Il est, lui aussi, directement lié à la nature des sols, à leur humidité et au développement de l'herbe qui en résulte. L'instrument agricole polyvalent et typique des pays de sable, l'*iler*, est très difficilement utilisable au Sud du Saloum. Pour nettoyer les sols relativement argileux et collants encombrés de rhizomes qu'il faut déterrer, de souches et de racines qu'il faut cerner, l'*iler* se révèle inefficace et fragile. On lui substitue le *sokh-sokh* (cf. fig. 31) dont le fer a, à peu près, la même forme mais dont le manche court assure une plus grande solidité et permet un travail plus précis, plus profond, mieux adapté. Ce n'est pas là simple détail technologique car le maniement du *sokh-sokh* est, pour le cultivateur venu du Nord, le plus sérieux obstacle qu'il ait à surmonter pour s'adapter à son nouveau terroir ; tandis que l'on utilise l'*iler* en se tenant debout, l'usage du *sokh-sokh* exige que l'on soit accroupi. Garder cette position pendant des heures en progressant au fur et à mesure que le *sokh-sokh* avance entre les pieds d'arachide est une /p. 460/ épreuve physique qui a découragé certains immigrants et les a incités à regagner les pays de terre légère où l'on peut faire glisser l'*iler*, en restant droit, d'un geste large n'exigeant qu'une dépense d'énergie relativement faible. Il est probable que beaucoup de Wolof ont préféré affronter l'isolement et le manque d'eau du Ferlo plutôt que d'être contraints d'abandonner l'*iler* au profit du *sokh-sokh* en émigrant vers le Sud où les conditions naturelles sont, dans l'ensemble, beaucoup plus favorables à la vie humaine, où le travail de la terre est notoirement plus payant. Par contre les Maliens habitués à pratiquer un véritable labour à l'aide des différents type de *daba* ou de *donkoton* peuvent transférer ici, sans les modifier, leurs instruments et leurs méthodes ; les uns et les autres sont parfaitement adaptés aux terres lourdes et à la lutte contre l'herbe. Les Manding en particulier ont, au Nord de la Gambie, les mêmes instruments de culture qu'en Moyenne Casamance. Techniquement, Manding, Bambara, Tourka sont donc moins dépaysés entre Saloum et Gambie que ne le sont les immigrants wolof. Sur ce plan aussi s'affirme l'unité de la « zone soudanienne » telle que nous l'avons définie par opposition avec les pays de sable et de climat plus sec qui s'étendent depuis les lisières méridionales du delta du Sénégal jusqu'à la rive Nord du Saloum et à la voie ferrée Kaolack-Koungheul.

Il convient, en dernier lieu, de rappeler que dans le domaine de l'élevage la même opposition se retrouve : les races bovines du Sahel ne franchissent guère le parallèle Kaolack-Koungheul. Seules les bêtes fortement imprégnées de sang *n'dama* peuvent vivre en permanence du Niombato au Pakala-Mandakh comme au Sud de la Gambie.

Les cantons immédiatement voisins du Saloum et de la voie ferrée sont les seuls à héberger au cœur de la saison sèche des troupeaux transhumants venus du Nord. Mais l'importance du troupeau local reste numériquement modeste ; la majorité de la population étant d'immigration récente n'a que très peu de bétail et les liens économiques qu'elle conserve souvent avec son pays d'origine, l'empêchent de capitaliser sur place. Le bétail *n'dama* que l'on rencontre dans cette zone appartient en général à des Peul qui vont et viennent d'Est en Ouest, se rapprochant de la côte et des régions les plus

peuplées en saison sèche, s'enfonçant au contraire vers l'Est, au début de la saison des pluies. Enfin, les systèmes de culture en usage entre Saloum et Gambie n'impliquent pas l'association systématique du troupeau à l'entretien des champs et n'incitent pas les paysans à l'élevage ; malgré un certain nombre d'exceptions intéressant surtout les plus vieux villages, le divorce entre activités agricoles et pastorales reste de règle. Le paysage agraire témoigne d'ailleurs de cette situation : sauf aux environs immédiats des installations les mieux enracinées, et les plus anciennes, il est partout « ouvert ». /p. 461/ L'absence générale de haies, permanentes ou saisonnières, montre une nouvelle fois que la mise en place de systèmes de clôture des champs ou l'habitude de transformer les jachères en parcs à bovins saisonniers, sont liées à la coexistence sur le même terroir des champs et des troupeaux.

Aussi bien sur le plan des techniques agricoles que dans le domaine de l'élevage, en observant le paysage agraire comme en examinant les données pédologiques et végétales du milieu naturel, apparaît une distinction sensible de part et d'autre du Saloum et du chemin de fer Kaolack-Koungheul. Les conditions historiques et sociologiques dans lesquelles s'est effectuée la mise en valeur de la zone soudanienne contribuent, pour leur part, à souligner sa personnalité géographique.

B. Les types marginaux

Malgré l'unité que l'évolution récente assure aux pays d'entre Saloum et Gambie, il est encore possible d'enregistrer dans cette vaste zone, la survivance de formes d'occupation du sol héritées, pour l'essentiel, de l'économie de subsistance, et non pas déterminées exclusivement par la spéculation arachidière. Ces formes traditionnelles ont par conséquent conservé l'empreinte des conditions historiques et des origines ethniques dans lesquelles elles ont été élaborées ; aussi, quoique de plus en plus fortement influencées par l'exemple wolof et les sollicitations de l'économie monétaire, peuvent-elles être évoquées dans le cadre géographique particulier où elles sont nées, dans le milieu sociologique archaïque où elles ont été élaborées.

1° Les Sérèr du Bas Saloum

Le premier de ces types marginaux est offert par les villages sérèr anciennement installés sur la rive méridionale du Saloum et pour la plupart compris dans le canton de Djilor ; on en rencontre aussi quelques-uns dans le Nord du canton de Sokone et dans le Laghem occidental. Ce peuplement est surtout homogène dans le Log, c'est-à-dire dans le périmètre ceinturé par le Saloum au Nord, le Gandoul à l'Ouest, le marigot de M'Bellane issu du Diombos au Sud et, à l'Est, une série de *tann* qui succèdent à celui-ci et remontent jusqu'au Saloum ; inondés en hivernage, ils transforment pratiquement alors le Log en une véritable île (cf. fig. 28).

Autour de Djilor, de Sokone et dans le Laghem occidental, les villages sérèr sont aujourd'hui noyés au milieu des installations wolof qui se sont multipliées, nous l'avons vu, depuis le début du siècle.

/p. 462/

À de nombreux points de vue, ces vieux villages sérèr rappellent trait pour trait ceux que nous avons décrits dans le Sine. Qui les aborde est d'abord frappé par les preuves évidentes de leur ancienneté, en particulier par la présence d'énormes baobabs plusieurs fois centenaires (à N'Diaffé-N'Diaffé et à M'Boudaye par exemple), à l'abri desquels se dispersent les carrés constitués encore souvent par des petites paillotes rondes si caractéristiques du vieil habitat sérèr.

Conforme aussi à la tradition sérèr est le climat humain qui règne dans ces villages où l'organisation familiale est encore vigoureuse. Malgré l'émancipation croissante des jeunes, ceux-ci se soumettent toujours aux règles imposées par la coutume et consacrent quatre jours par semaine, en hivernage, au travail sur les champs de mil familiaux. De même est encore ordinairement constitué, dans chaque carré, le *mamak*, ou grenier de réserve relevant de la seule autorité du chef de carré. Sur le plan de l'organisation sociale, la seule différence notable avec le Sine réside dans l'absence de *lamane*, que les *Bour* Saloum ont supprimés à leur prise de pouvoir, mais dont les chefs de village rem-

plissent les fonctions. Enfin, le maintien des cultures vivrières à leur niveau ancien n'a pas permis un développement des champs d'arachide comparable à celui enregistré dans les villages wolof voisins ; aussi les Sérèr manipulent-ils beaucoup moins de numéraire que les Wolof. L'aspect de leurs villages donne une indéniable impression d'archaïsme et même de pauvreté si on le compare à celui des villages dont la population oriente l'essentiel de ses travaux vers la recherche de signes monétaires.

Les activités agricoles et le paysage qui en résulte évoquent également le pays sérèr traditionnel. À proximité immédiate de chaque village s'étend une zone circulaire de terres soigneusement fumées en saison sèche, et couvertes en hivernage de champs de *souna* ; c'est le « *pombod* » habituel aux villages du Sine. Au-delà des champs de petit mil hâtif, se développe en direction de la brousse une zone de grands champs où sont semés, si le sol n'est pas trop compact, le mil *sanio* et l'arachide. En général, *sanio* et arachide sont cultivés deux ans de suite puis la terre est mise en jachère pour une durée de quelques années. L'assolement triennal rigoureux, en usage dans le Sine qui fait se succéder régulièrement la céréale, la légumineuse et le troupeau sur les champs de brousse, n'est pas systématiquement pratiqué ici ; la faible densité des villages et des cultures explique cette apparente négligence. Le bétail tient, aujourd'hui du moins, dans le système de culture en usage au Sud de Foundiougne, une place sensiblement plus faible que dans le Sine. Non pas que les Sérèr soient moins passionnés qu'ailleurs par l'élevage. Mais le milieu naturel est hostile /p. 463/ aux bovins, surtout à proximité de la côte et des marigots bordés de mangrove qui cernent le Log ; les belles bêtes du Sénégal septentrional ne peuvent y vivre et les troupeaux sont nécessairement composés de *n'dama* dont l'apparence chétive, les dimensions médiocres et le faible rendement en lait suscitent difficilement l'enthousiasme. Surtout, la densité du troupeau aurait sérieusement diminué depuis vingt à trente ans, c'est-à-dire depuis la constitution des forêts classées que les paysans regardent comme des gîtes redoutables de moustiques et de tsé-tsé. Autrefois, dit-on, les bêtes étaient comme aujourd'hui conduites en forêt durant 1'hivernage, mais des feux courants, systématiquement allumés, avaient au préalable nettoyé le sous-bois et détruit les insectes qui désormais pullulent et assaillent si cruellement le bétail que son nombre a considérablement décru.

En liaison avec cette relative faiblesse de l'élevage ainsi qu'avec là modeste densité de la population, donc avec le maintien du caractère itinérant des champs de brousse, apparaît une autre différence avec le paysage agraire du Sine : le parc arboré qui couvre le terroir n'a ni la régularité ni la composition homogène qui caractérise le pays sérèr traditionnel. En dehors des forêts classées, tout le territoire parcouru par les champs est une futaie claire au sein de laquelle l'action de l'homme a progressivement sélectionné les espèces utiles, en particulier Les *dimbo*, les *néré*, les *n'taba*, les *vèn* et les tamariniers ; par contre les *Acacia albida* sont rares et leur rôle insignifiant, sauf exceptions très localisées, dans l'entretien de la fertilité du sol comme dans celui du troupeau.

En résumé, les Sérèr établis au Sud du Saloum, au nombre approximatif d'une douzaine de milliers, ne forment un peuplement continu qu'au Sud immédiat de Foundiougne, dans le canton de Djilor. Dans leurs vieux villages ils abritent un style de vie archaïque, jusqu'ici figé dans ses traditions grâce au maintien d'une agriculture essentiellement vivrière, qui voue les hommes à l'entretien des champs de mil et les femmes à celui des rizières de bas-fonds. Il est infiniment probable qu'il s'agit là d'une survivance qui ne résistera pas longtemps à l'exemple des villages wolof enserrant de toutes parts ces vieux terroirs sérèr.

2° Les anciens établissements socé

Un second type archaïque et marginal d'occupation du sol survit dans les villages manding du Niombato établis le long de la frontière de Gambie et sur la côte, c'est-à-dire chez les Socé longtemps isolés dans la principale de Coular et chez les gens des îles réfugiés à l'Est du /p. 464/ Bandiala à la suite des luttes religieuses du milieu du XIX^{e} siècle. Tous ces villages ont pour trait commun leur situation soit en bordure de dépressions périodiquement inondables ou de petites vallées perpétuellement drainées, soit à proximité de la côte. Tous disposent de rizières et accordent à celles-ci une importance relative beaucoup plus grande que les villages wolof ayant récemment colonisé les forêts qui les environnent et même les villages sérèr du Log. Que ce soient d'anciens établissements socé vieux de cinq ou six siècles ou des villages récents créés depuis moins de cent ans par des réfugiés venus des

îles, que ceux-ci soient issus d'installations peuplées de Socé ou de Sérèr-Niominka, tous les villages qui bordent au Sud et à l'Ouest le Niombato relèvent du type manding, ou sont du moins fortement influencés par l'exemple manding.

Pourquoi les anciens Sérèr-Niominka se sont-ils ainsi « mandinguisés » depuis leur installation sur la terre ferme ? L'explication réside dans leur islamisation qui s'est effectuée sous l'influence des Socé. L'islam manding, ici comme ailleurs, a fait l'amalgame des différents éléments de la population et imposé à tous le style de vie, la mentalité et même, quoique de manière encore inachevée, les techniques socé.

Un certain nombre de caractères les différencient donc des villages de colonisation wolof qui les entourent comme des installations insulaires dont une partie d'entre eux sont issus, *a fortiori* des vieux établissements sérèr du Log. Malgré leur position riveraine des marigots ou de la côte, les Manding d'ancienne ou de fraîche date, sont exclusivement cultivateurs et pas du tout pêcheurs. Pour les anciens socé qui n'ont jamais quitté la terre ferme, il n'y a là que fidélité à la tradition manding. Le fait est plus étonnant pour les descendants des compagnons de Fodé Senghor mais il a, dans la plupart des cas, une explication précise. Par exemple, à Messira, l'emplacement actuel du village et de ses terrains de culture faisait partie, avant la création du village, du domaine de Djinak. En concédant ce périmètre à Fodé Senghor, le chef de Djinak posa comme condition que l'exploitation des *bolon* continue à appartenir aux habitants des îles ; aussi les gens de Messira, quoique établis sur la rive du Bandiala, sont-ils exclusivement cultivateurs et ne disposent-ils même pas de pirogues. Un autre caractère de ces villages, qui les oppose à ceux des colons wolof, est l'importance relative qu'y occupe la riziculture ; conduite selon des procédés typiquement manding. Les femmes sont seules à travailler bas-fonds et versants humides. Leurs travaux d'aménagement /p. 465/ et leurs techniques de culture sont très sommaires et consistent essentiellement à retourner la terre, au moment des pluies, à l'aide du *barro* commun à tous les pays manding, puis à semer le riz à la volée. Ces rizières ne connaissent ni labour en sillons, ni repiquage, ni installations hydrauliques et leur rendement est modeste bien que les variétés cultivées soient nombreuses et soigneusement adaptées aux différentes situations topographiques. Les palmeraies claires qui ombragent fréquemment ces terres basses ne sont pratiquement pas exploitées. La « mandinguisation » des Sérèr-Niominka immigrés sur la terre ferme se manifeste notamment par le fait que les hommes ont abandonné aux femmes la charge des terres à riz et qu'ils n'utilisent par conséquent plus le *soug*, la longue rame au moyen de laquelle ils procédaient, dans les îles, au labour des rizières. Comme les Socé, ils jugent que les seuls travaux nobles sont ceux des terres sèches, en particulier ceux qui permettent de faire de l'arachide, c'est-à-dire de l'argent.

L'essentiel du terroir de ces villages est en effet découpé dans la forêt de plateau let porte mils et graine. Aussi médiocres cultivateurs par la qualité que par la quantité de leur travail, disposant de terres étendues et, à l'état naturel, fertiles, mais pourvus d'un bétail numériquement très modeste - quand il n'est pas totalement absent comme dans les villages côtiers tels que Messira - les Manding pratiquent une agriculture techniquement très pauvre. Sur les brûlis environnant les villages, les plus beaux parmi les arbres utiles de la forêt spontanée (*vèn*, *dimbo*, *néré* notamment) sont respectés et donneraient au terroir cultivé l'habituel aspect de parc, mais d'un parc hétérogène et irrégulier, si le sous-bois n'était encombré de souches, de rejets, du tronc calciné des arbustes (des combrétacées surtout) coupés à un mètre du sol par la hache des défricheurs.

Sur ces champs taillés dans la forêt, on ne note aucun assolement rigoureux. Seul un étroit périmètre aux abords immédiats des carrés est cultivé en permanence et porte chaque année du petit mil sauna. Mais l'essentiel des surfaces consacrées aux cultures sèches est réparti entre le *sanio* et l'arachide. Chaque champ porte alternativement la céréale et la légumineuse durant quatre ou cinq ans ; il est ensuite abandonné à la jachère spontanée durant deux, trois ou quatre ans. À qui s'étonne de la relative brièveté de ces périodes de repos, les paysans répondent invariablement qu'ici « la terre est jeune » comme l'atteste d'ailleurs la rapide reconstitution de la végétation forestière. Les différents champs d'un même village et souvent d'un même carré se situant aux différents stades du cycle cultural, chaque terroir villageois /p. 466/ offre en même temps une gamme complète de paysages cultivés, depuis les brûlis récents jusqu'aux périmètres en cours d'épuisement, donc d'abandon. Comme il est naturel, ce sont les champs les moins éloignés des villages qui sont les plus systématiquement cultivés,

qui connaissent les périodes de repos les plus courtes possibles, qui font figure, quoique le rythme des cultures et des jachères soit irrégulier, de champs stables ; aussi le passage entre la zone des cultures et la forêt se fait-il par transitions insensibles, grâce à une bande forestière dégradée de manière inégale qui accueille épisodiquement les lougans des familles dont les champs permanents sont en jachère. On conçoit que de telles conditions d'exploitation de la terre ne contribuent guère à l'élaboration d'un paysage agraire géométrique ; elles donnent au contraire à toute la zone parcourue par les champs un dessin imprécis qui serait totalement anarchique si la menace que font peser sur les récoltes les animaux de la forêt, singes et phacochères surtout, n'incitait les paysans à grouper chaque année leurs champs, dans toute la mesure du possible, en quartiers homogènes.

La gamme des cultures est complétée par quelques champs de gros mil établis sur les plaques de terres lourdes mais insuffisamment humides pour porter du riz, parfois par quelques semis de *fonio*, enfin par de modestes plantations de manioc. En fait, les possibilités dont disposent ces villages manding en particulier, et plus généralement l'ensemble du Niombato, sont considérables et très mal exploitées. L'importance relative de la pluviosité qui reste cependant modérée, et l'organisation du drainage que favorise la proximité de la côte, font de cette région un carrefour où peuvent aussi bien prospérer les plantes caractéristiques des pays plus secs, comme les petits mils, que les cultures habituellement guinéennes comme le riz. De plus, les petites vallées parcourues en permanence par des eaux douces telles celles des marigots de Néma, de Bambadalla, de Djikoye, sont propices au développement de l'arboriculture (cocotiers, bananiers, papayers, manguiers, etc.) et favorables à l'implantation d'un jardinage de saison sèche grâce d'une part aux possibilités d'arrosage qu'elles offrent, d'autre part au voisinage de la côte qui atténue la rigueur des vents d'Est. Enfin, friches et bas-fonds sont souvent colonisés par des textiles sauvages, de la famille des hibiscus notamment, que l'abondance des eaux douces ou saumâtres permettrait de rouir, mais qui n'ont jamais été exploités, sinon de manière éphémère durant des périodes de pénurie, par exemple pendant la guerre : le *dah* (*Hibiscus asper*) en particulier couvre souvent de champs entiers les vieilles jachères du Niombato. De leur côté, sisal et coton pourraient donner lieu à culture systématique dans des conditions que l'on peut croire très favorables si l'on /p. 467/ en juge par les résultats de quelques expériences limitées effectuées sur l'initiative de commerçants ou de chefs coutumiers durant les hostilités.

Le manque de débouchés, mais surtout l'absence d'initiative économique et le fatalisme que manifestent les Manding font que ces précieuses virtualités sont jusqu'ici restées pratiquement inexploitées.

Tous les villages socé ou peuplés d'anciens Niominka mandinguisés du Niombato méridional et occidental, ont le même système d'exploitation de la terre et la même absence de dynamisme économique, celle-ci étant accusée par l'isolement dans lequel, nous l'avons signalé plus haut, le développement des routes et la fermeture des escales portuaires jadis prospères ont laissé la région. Si l'on tient à illustrer la survivance de quelque différence entre les deux populations, on peut seulement noter que certains villages issus des îles n'ont pas entièrement adopté le *donkoton*, l'instrument de labour manding et cultivent de préférence à plat, nettoyant la terre à l'aide du *sokh-sokh*, comme les Wolof. Très souvent, cependant, l'abondance de l'herbe les conduit à utiliser le *donkoton* et à constituer des billons, notamment sur les friches les plus anciennes et dans les champs les plus tardivement ensemencés.

Si certains villages présentent pourtant dans leur système de culture et le paysage agraire qui en résulte, des particularités plus importantes, celles-ci sont indépendantes du facteur ethnique et tiennent à l'intervention de l'administration des Eaux et Forêts dont la politique de protection des boisements forestiers, trop souvent purement négative, a pris dans le Niombato une forme qui mérite d'être signalée ; elle affecte en effet directement la vie de quelques collectivités et retentira à la longue sur le paysage géographique. Cette politique consiste à pratiquer le déclassement provisoire de parcelles forestières classées, et à les concéder, sous certaines conditions, aux paysans. Voici un cas extrême, celui de Sangako, village d'immigrés sérèr-niominka établis sur la côte à quelques kilomètres au Nord de Toubakouta et dont pratiquement tout le territoire propice aux cultures sèches fut déclaré forêt classée peu de temps avant la dernière guerre mondiale : toute la vie agricole de ce village est désormais liée au déclassement périodique de secteurs forestiers strictement délimités. Tous les ans ou tous les deux ans, un périmètre de culture est concédé par les Eaux et Forêts au village et partagé en parcelles conti-

guës d'un nombre égal à celui des parties prenantes. Ce périmètre, lorsqu'il est défriché, forme une vaste clairière enserrée par la forêt, de forme géométrique, sur laquelle chaque famille dispose d'un champ. Mais le défrichement est conduit selon des principes stricts ; d'une part la coupe des arbres /p. 468/ présentant une utilité économique est interdite (*néré, santan, dimbo* et caïlcédrat, doivent être soigneusement respectés), d'autre part le chantier doit être complètement débarrassé de la végétation arbustive ou même arborée jugée sans intérêt. Celle-ci est alignée en andains sur les lisières du défrichement, puis brûlée. Le périmètre déclassé est donc beaucoup plus propre qu'un brûlis et peut, dès la première année, accueillir un semis d'arachide. Mais les paysans tiennent à tirer le meilleur parti possible du laborieux et systématique travail de préparation qui leur est imposé, de sorte que leurs champs portent cultures complémentaires ou intercalaires ; les cendres des andains, trop riches en matières organiques pour porter la graine, sont ensemencées en mil *sanio* ; le cœur du défrichement est transformé en un immense champ d'arachide, mais celui-ci est strié de lignes intercalaires de mil, parallèles les unes aux autres, car orientées d'Est en Ouest pour ne pas porter ombre sur la légumineuse (cf. pl. h. t. n°24).

En principe, un périmètre classé est livré aux cultivateurs pour une période de quatre ans, et le village dispose en même temps de deux ou trois défrichements d'âges différents pour pouvoir assurer à la fois ses productions vivrières et commerciales. Les paysans sont libres de pratiquer la succession culturale de leur choix ; celle-ci se réduit le plus souvent à l'habituelle alternance arachide-mil. Mais entre la première récolte et le second semis du défrichement, le service des Eaux et Forêts procède à la mise en terre de jeunes plants d'arbres issus de ses pépinières : caïlcédrats, rôniers, *darcassou, dimbo, cassia*, disposés en lignes parallèles ou en quinconce. Pendant les trois années suivantes, ces plants sont défendus contre la végétation spontanée qui pourrait les étouffer par les travaux de préparation et d'entretien des cultures effectués par les paysans, Aussi, lorsque le défrichement est à nouveau classé, une forêt partiellement sélectionnée, enrichie en espèces utiles, doit en reprendre possession à la place de la forêt de faible valeur économique qui l'occupait antérieurement. Pratiquée avec continuité, une telle méthode doit parvenir à la création de boisements d'âge et de composition homogènes, susceptibles d'être exploités de manière industrielle. Mais le paysan n'est dans ce système qu'un auxiliaire gratuit du forestier dont la politique tend, en fait, à l'éliminer. Ajoutons que ces champs défrichés au cœur des forêts classées, où la chasse est par conséquent interdite, sont littéralement cernés par des hordes de singes, de phacochères et d'autres animaux nuisibles et qu'ils doivent être l'objet d'une surveillance ininterrompue pendant la saison des cultures. On s'explique que ce système d'association des villages à l'œuvre de régénération forestière, en apparence séduisant, rencontre l'hostilité des paysans. Outre ses inconvénients immédiatement sensibles, il a pour /p. 469/ but ultime de faire du bois et non des sols agricoles ; il n'y a donc rien de commun entre les forêts sélectionnées que tentent de créer les forestiers et celles que substitue patiemment à la brousse spontanée l'action de paysanneries soucieuses d'assurer la pérennité de leurs terroirs. Au reste, les réactions des paysans sont sans équivoque : à Sangako, depuis vingt ans, nombreux sont les carrés qui ont choisi d'émigrer en particulier vers Dassilame, Dayam, Simon-Hamdallaye, ou même jusqu'en Gambie, et nulle part les villages voisins des autres forêts classées ne s'associent de bonne grâce aux entreprises de l'administration des Eaux et Forêts.

3° Les vieux villages wolof du Saloum oriental (cf. pl. h. t. n° 22)

Un troisième type d'installations qui doivent à leur ancienneté et à leur isolement d'avoir échappé jusqu'ici à la fièvre de l'arachide comme à l'invasion désordonnée des immigrants, est représenté par les vieux villages wolof jadis chargés, aux confins orientaux et méridionaux de leur royaume, d'affirmer, face aux Socé, les prétentions territoriales des *Bour* Saloum. C'est à environ une centaine de kilomètres de la côte, droit vers l'Est, entre la voie ferrée de Kaffrine à Koungheul et la Gambie, que se situe la frontière incertaine entre les pays du Saloum et le Sénégal oriental. Celui-ci, jadis orienté vers la Moyenne Gambie, est désormais rattaché à Tambacounda et a pour ligne d'attraction économique le chemin de fer. Le tracé de la voie ferrée suit d'ailleurs la lisière méridionale du Ferlo et souligne approximativement la frontière entre le monde des pasteurs et des colons mourid au Nord et celui des cultivateurs sédentaires au Sud. L'eau plus abondante et les puits moins profonds ont, de très longue date, permis aux Manding longeant d'Est en Ouest le cours de la Gambie, de se fixer. Aussi, un

peuplement socé, remarquable tant par sa dispersion et sa médiocre emprise sur le milieu naturel que par son ancienneté, disperse-t-il de loin en loin de vieux villages tassés, étroitement ceinturés de *tapades* de bambous, qui déchirent la forêt de clairières circulaires et dont l'archaïsme est entretenu à la fois par l'isolement et par l'émigration des jeunes vers les villes ou les régions dynamiques, c'est-à-dire vers l'Ouest. C'est sur les marches socé du Sénégal oriental, qui font suite vers le Sud au monde peul du Ferlo, que s'arrête notre champ d'étude. Mais entre ce très vieux pays socé et la zone limitrophe dépendant autrefois politiquement du Saloum et aujourd'hui rattachée à Kaolack par des liens administratifs et économiques, le paysage n'enregistre ni frontière ni différence sensible. En effet, le peuplement récent, de répartition homogène et continue, qui a si profondément transformé depuis un demi-siècle la majeure partie de /p. 470/ la zone comprise entre Saloum et Gambie, depuis le voisinage de la côte, jusqu'au Laghem oriental et au Rip, n'a que faiblement affecté le canton du Pakala-Mandakh, et même une grande partie de celui de Medina-Sabakh, c'est-à-dire le territoire des petites principautés wolof jadis chargées de couvrir vers l'Est les pays relevant de la mouvance des *bour* de Kahone. Aussi subsiste-t-il, aux confins de l'ancien royaume du Saloum avec la Moyenne Gambie et le Sénégal oriental, un périmètre tenu, p1us qu'occupé, par un peuplement wolof ancien : la densité des villages et 1es transformations du paysage naturel y sont, aujourd'hui encore, aussi modestes que dans la zone socé qui lui fait suite vers l'Est.

Éloignés des marigots et des petits ports côtiers, coupés de la navigation sur la Gambie par la frontière, sans liaisons cohérentes avec la voie ferrée, les axes routiers et Kaolack, ces villages du Pakala-Mandakh et bon nombre de ceux du Medina-Sabakh, ont l'intérêt de présenter l'image, non altérée par l'économie moderne, d'installations wolof isolées en forêt soudanienne, dispersées sur un bas-plateau auquel sa topographie horizontale et l'absence de drainage organisé confèrent une parfaite uniformité naturelle. Seule la présence de quelques petites dépressions en berceau orientées vers la Gambie favorise localement la naissance d'une certaine diversification des sols, en particulier grâce à l'affleurement d'horizons à gravillons latéritiques, voire d'authentiques carapaces. Mais ces dépressions, loin d'avoir attiré les établissements humains, semblent au contraire avoir joué à l'égard des Wolof le rôle de zones répulsives. La répartition des villages serait parfaitement arbitraire, ou du moins uniquement liée à des accidents historiques si les variations de la profondeur de la nappe phréatique et des puits n'avaient guidé et ne guidaient encore leur localisation.

Nous avons évoqué plus haut l'origine et le rôle de ce vieux peuplement wolof, mis en place il y a deux, trois ou quatre siècles sous l'égide des *bour* Saloum. En raison de leur ancienneté la plupart des villages ont perdu le souvenir précis de leur fondation ; mais leurs habitants ont le sentiment de leur homogénéité ethnique et de leur enracinement ; ils se disent « saloum-saloum », s'affirmant les descendants directs des pionniers qui les premiers défrichèrent la forêt, et marquent avec force leur distinction à l'égard des Wolof du Nord. La faiblesse de la densité de la population - les calculs donnent pour le Pakala-Mandakh 14 h/km², mais quel sens a ce chiffre lorsqu'il recouvre de gros villages séparés entre eux par des kilomètres inhabités ? - laisse vacants d'immenses espaces couverts par la forêt tantôt faite de hautes futaies, tantôt constituée de taillis : touffus et réguliers, ailleurs remplacée par les formations abâtardies d'une brousse hétérogène et impénétrable. Au milieu de ce couvert végétal / p. 471/ inégalement dégradé par les feux sauvages, chaque village occupe le cœur d'une clairière qui représente son terroir et dont l'organisation répond toujours au même schéma. Que ce soit par exemple à N'Gayène, dans le Medina-Sabakh, à Mina ou à N'Dankou, dans le Pakala-Mandakh, installations saloum-saloum dont l'origine remonte à trois ou quatre siècles, le terroir cultivé dessine un cercle ceinturé par la forêt et dont le village occupe le centre (cf. fig. 32).

Figure 32 - Croquis schématique du terroir du vieux village wolof de Mina (Pakala-Mandakh)
1. Forêt. - 2. *Gor*. - 3. *Diatti*. - 4. *Tol-keur*. - 5. Concessions familiales. - 6. Clôtures saisonnières. - 7. Haies vives

---

Le cercle connaît un double découpage. En premier lieu, il apparaît, avec une particulière netteté à l'époque des cultures, comme distribué entre trois zones concentriques formant autour du village trois

/p. 472/ auréoles successives ; chacune de celles-ci se différencie des deux autres non seulement par un système de culture original, mais aussi par d'importantes nuances pédologiques. D'autre part, le terroir cultivé connaît un second mode de découpage : la répartition en étoile, à partir du village, de l'ensemble des trois auréoles de champs, chaque famille disposant d'un secteur de forme triangulaire dont ses maisons occupent le sommet et dont le contact des champs les plus éloignés avec la forêt représente la base. Une telle répartition des terres est directement héritée du découpage de la clairière initiale entre les fondateurs du village et du processus ultérieur d'extension des défrichements ; elle n'a été rendue possible que par la totale : uniformité naturelle des sols ; c'est dire que les différences d'ordre pédologique que l'on enregistre entre les trois zones concentriques de champs sont le résultat du travail des paysans, de l'ancienneté de l'exploitation ; elles apportent, par ailleurs, une confirmation de la parfaite fixité des villages [2].

Immédiatement à l'arrière de chaque carré s'étend le *tol-keur* le plus petit des champs familiaux qui, comme partout, subit un engraissement systématique en saison sèche et porte chaque année les cultures précoces destinées à assurer la soudure ; à côté du *souna*, le maïs, dont le cycle végétatif est encore plus bref, prend ici une place importante. Accolés les uns aux autres, séparés seulement de loin en loin par les chemins rayonnant du *pintjou*, place à palabres et centre de gravité du village, les différents *tol-keur* forment la première auréole de champs autour des carrés qu'ils entourent, en hivernage, d'une ceinture de verdure extrêmement dense. Au-delà des *tol-keur* surmontés de baobabs et d'arbres fruitiers, s'étend une zone déboisée, où ne subsistent, isolés, que quelques vieux arbres d'espèces utiles ; cette zone porte les champs dits *diatti*. En saison sèche, ces *diatti* font figure de terrains vagues tantôt complètement nus, tantôt tapissés d'herbe rase ou de fourrés de *n'guer* et de *rhât*. En hivernage, ils n'abritent que des champs d'arachide parfois striés par quelques rangées de *sorgho* là /p. 473/ où la terre est accidentellement plus compacte ; mais ces champs sont souvent discontinus, séparés par des espaces en friche, et l'auréole qu'ils dessinent ne présente pas un paysage d'une homogénéité comparable à celle des *tol-keur*. C'est qu'ici le sol est usé, fréquemment squelettique, toujours très pauvre en matières organiques. Exploités depuis très longtemps, dénudés à la suite de l'élimination progressive de la végétation arborée, privés d'engrais en raison de l'éloignement des carrés et de la médiocrité du troupeau, les *diatti* sont épuisés par la répétition des cultures que ne compense aucune action systématique des paysans ; disposant de place à volonté en direction de la forêt, ceux-ci ne fournissent à ces champs aucun soin de régénération ou simplement d'entretien. Aussi les céréales ne peuvent-elles plus pousser dans cette zone où la terre a été appauvrie de manière irréversible ; la seule plante qui soit en mesure d'y prospérer est la moins exigeante, l'arachide. Encore faut-il noter qu'autour des villages les plus anciens et les plus peuplés, à N'Gayène par exemple, l'auréole de terre morte des *diatti* procure des récoltes de graine si dérisoires qu'elle est abandonnée par les chefs de famille ; elle n'abrite plus que des champs personnels de femmes, notamment de veuves et de jeunes filles, qui ne disposent pas de main-d'œuvre masculine pour faire des défrichements en forêt. Même lorsque, à la suite de longues périodes d'abandon et de repos, les *diatti* sont susceptibles de procurer des récoltes satisfaisantes, les paysans renoncent souvent à les cultiver ; ce sont en effet de véritables plaques de savane - et l'on constate une fois de plus qu'il s'agit de savanes anthropiques - et l'herbe, en saison des pluies, s'y développe de manière foudroyante ; pour que les cultures ne soient pas ensevelies et étouffées, il faut, sur les *diatti*, pratiquer au moins trois, parfois quatre désherbages successifs alors que, sur les champs découpés dans la brousse, il suffit d'effectuer une fois cette pénible et longue opération. Il y a là une raison nouvelle qui pousse à l'abandon des *diatti* au profit des cultures sur brûlis forestiers, plus productives et moins exigeantes en travaux d'entretien.

[2] Sur l'agencement des terroirs en auréoles concentriques d'intensité culturale décroissante, ouverts en forêt soudanienne, sur leur interprétation et leur comparaison avec la genèse des terroirs européens, à l'époque médiévale notamment, on se reportera au magistrat mémoire, riche de réflexions inépuisables, de G. Sautter, « À propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale, essai comparatif » (*Études rurales*, janvier-mars 1962, p. 24-86). Au reste, tout ce chapitre nous semble n'être qu'une illustration des idées développées par G. Sautter sur ce type de « terroirs mixtes semi-aménagés », en particulier sur la fonction agronomique de la structure en auréoles dans un milieu physiquement homogène.

On rapprochera aussi ces terroirs de ceux qu'a étudiés J. Gallais chez les Bambara du Mali et qui lui ont permis de dégager les vues suggestives exposées dans son article. « La signification du village en Afrique soudanienne de l'Ouest » (*Cahiers de Sociologie économique*, février 1960, p. 128-162).

C'est au-delà des *diatti* que se développe la nouvelle auréole portant le troisième type de champs : les lougans sur défrichements en forêt. Chaque famille est considérée comme propriétaire de la tranche forestière qui fait suite à ses *diatti* et à son *tol-keur* ; elle a à sa disposition un territoire pratiquement illimité puisque s'élargissant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre du cercle, c'est-à-dire du village, et sans borne, autre que celle imposée par sa capacité de travail, en direction de la brousse. Cette auréole forestière porte les *gor*, les champs défrichés, *gor* désignant exactement l'action de couper les arbres, qui constitue le travail essentiel de préparation des terrains de culture. Le défrichement des *gor* est la grande affaire de la fin de /p. 474/ la saison sèche, celle qui mobilise les hommes pour un travail ininterrompu de plusieurs semaines. Trois principes guident leur travail. D'abord, le groupement des *gor*, dans toute la mesure du possible, en vastes quartiers rassemblant les défrichements de toute une famille et de préférence de plusieurs familles dont les domaines sont contigus ;

Figure 33 - Schéma du dispositif en auréoles concentriques du terroir des vieux villages sédentaires proches de la frontière de Gambie (N'Gayène)

---

comme partout en forêt soudanienne, on veut faciliter ainsi la garde de ces champs et éviter qu'ils ne soient dévastés par les singes et les phacochères, En second lieu, respect des arbres utiles, *dimbo*, *néré*, tamariniers, caïlcedrats, *vèn*, *santan*, les premiers précieux pour leurs fruits, les derniers protégés par le service des Eaux et Forêts dont les prérogatives s'étendent, dans cette zone dépourvue de droits fonciers coutumiers, en dehors de périmètre des forêts classées. Enfin, maintien systématique des souches des arbres abattus à un mètre au-dessus du sol « pour permettre à la terre de se refaire ». On est donc en présence de type même des champs itinérants en forêt de plateau où la jachère forestière, préparée par les méthodes de défrichement, est, de parti pris, chargés de la régénération de sol. Le feu complète le travail de la hache puis, aux premières pluies, après un labour superficiel à la *daba*, par les /p. 475/ hommes, au *cobi*, par les femmes, le défrichement est ensemencé à l'aide du *conko*, la petite houe polyvalente des pays soudaniens. Comme sur les autres champs, la défense des cultures contre l'herbe est assurée à l'aide du *sokh-sokh* (ou du *n'gossi-n'gossi* pour les femmes), mais c'est un travail rapide, exigeant un effort d'autant plus modeste que le défrichement est plus récent et que la couverture forestière y était plus vigoureuse et plus dense. Il convient de compléter ce tableau des lougans sur brûlis en indiquant que, sur les périmètres situés au contact immédiat de la forêt, toute la végétation abattue n'est pas brûlée. Une partie des branchages est en général accumulée sur la lisière du défrichement dont elle souligne le front face à la forêt ; elle fait fonction de haie protectrice contre l'invasion des animaux sauvages [3] de la même manière que dans les régions de forte densité de population, en pays sérèr par exemple, des haies saisonnières faites de bois coupé défendent les champs contre les déprédations des troupeaux domestiques.

Le système de culture en usage sur les *gor* est loin d'être rigoureux et il est difficile de schématiser à son sujet. L'observateur ne peut manquer d'enregistrer deux traits à propos de ces champs de brousse : d'une part leur extension, autorisée par la rapidité et la facilité du désherbage, souci majeur du paysan en hivernage ; d'autre part leur désordre, car au milieu des souches calcinées, mils et arachide sont souvent entremêlés de manière apparemment anarchique. En fait, l'arachide est, de plus en plus, la spéculation recherchée. Mais durant la première année qui fait suite au défrichement, parfois au cours des deux hivernages successifs, le mil *sanio* complanté de *bassi* est semé seul dans le but d'ameublir la terre et de diminuer sa teneur en matières organiques : l'arachide peut ensuite occuper le champ durant deux ou trois ans, généralement associée à un semis très aéré de mil. Si la brousse défrichée était de faible densité, soit parce qu'elle représentait une jachère relativement récente, soit en

[3] Ce système de barrières est efficace contre les phacochères, mais naturellement pas contre les singes. Les paysans l'utilisent d'autant plus systématiquement que les défrichements sont plus éloignés du village et plus solitaires. En effet, s'il est partout possible de faire garder les cultures, même par des enfants, pendant le jour (où les seuls assaillants sont précisément les singes), il est fréquemment impossible de laisser des gardiens pendant la nuit sur les brûlis en raison du nombre élevé de hyènes ; or, c'est surtout la nuit, de préférence peu après ou peu avant le coucher du soleil, que les phacochères, particulièrement friands d'arachide dont ils bouleversent les champs à coups de groin, s'aventurent en bandes dévastatrices dans les cultures.

raison de conditions pédologiques locales, l'arachide peut passer en tête du cycle cultural et amorcer une rotation arachide-*sanio* de trois à cinq ans. Même dans ce cas, les champs d'arachide sont rarement d'une parfaite homogénéité : les plaques de sol noir, riches en cendres, qui marquent l'emplacement des principaux bûchers, portent des îlots de *sorgho*. Quant à la durée du cycle cultural, /p. 476/ elle s'échelonne en moyenne de quatre à six ans ; le défrichement est ensuite abandonné et la forêt en reprend possession pour une période très variable, au minimum de huit à dix ans, mais souvent beaucoup plus longue. Il va de soi que les limites des trois auréoles de champs ne sont ni d'une précision rigoureuse ni surtout d'une fixité absolue ; en fonction de l'inclinaison commune à tous les paysans de cultiver le moins loin possible de leur résidence, les *diatti* tendent à gagner sur les *gor* voisins où les jachères sont de plus courte durée que sur les brûlis lointains.

Dans toute la zone envisagée, même dans les carrés qui possèdent de nombreux bovins - ici toujours fortement métissés de *n'dama* - le bétail ne joue qu'un rôle extrêmement discret dans le système de culture ; il contribue à fumer en saison sèche le *tol-keur*, mais il ne fertilise ni les *diatti* ni surtout les *gor*. En hivernage il est rejeté en brousse, loin du village, au-delà des auréoles cultivées qui ceinturent celui-ci. Des jeunes gens assurent la garde des troupeaux et les regroupent, chaque soir, dans des clairières d'où s'élève, durant toute la nuit, la lueur dansante des feux destinés à éloigner hyènes et panthères. La présence de bovins affecte cependant, sur un point précis, le paysage de ces vieux villages wolof des confins orientaux du Saloum. En raison de la rareté des points d'eau en brousse, les bergers sont fréquemment contraints, même en saison des pluies, d'amener leurs bêtes boire au village ; aussi les chemins d'accès aux puits sont-ils bordés de haies vives, complétées ou renforcées en hivernage par des lignes de branchages épineux, qui canalisent le bétail et protègent les cultures des *tol-keur* et parfois des *diatti* et donnent, même en saison sèche, un aspect bocager aux environs immédiats du village.

Un dernier trait contribue à souligner l'opposition entre ces villages saloum-saloum anciennement enracinés et les installations des immigrants wolof du Laghem ou du Rip : si l'habitat est constitué ici et là de carrés familiaux cernés de clôtures à l'abri desquelles sont groupées les cases d'une même lignée, l'habitation est encore faite, dans le Pakala-Mandakh, de constructions de banco, rondes (d'un diamètre moyen de quatre mètres) coiffées d'un toit de paille conique. Cette fidélité aux techniques ancestrales de construction témoigne de la fixité des villages ; elle illustre aussi leur très modeste insertion dans les circuits économiques modernes car la construction de la paillote carrée exige pointes, tôles, portes et charnières etc., c'est-à-dire boutiques et numéraire.

Les confins du Saloum méridional et de la Moyenne Gambie, où les villages, groupés autour de trop rares puits, sont isolés les uns des autres /p. 477/ par des kilomètres de forêt sans maître qu'immigrants ou navétanes ont jusqu'ici refusé d'affronter, où l'absence de routes, de points de traite, d'équipements sociaux [4], entretient un sentiment d'abandon, offrent l'image de ce qu'était l'ensemble des pays d'entre Saloum et Gambie à la fin du siècle dernier. Seul le développement de la culture de l'arachide a apporté quelques changements dans la vie des vieux villages étudiés. Encore ce développement s'est-il traduit par une simple extension des surfaces cultivées et non pas par un quelconque perfectionnement, rendu inutile par l'abondance des terres disponibles, du système de culture ; celui-ci et le paysage agraire qui en résulte sont restés pratiquement inchangés depuis l'époque où les paysans des villages frontières du Saloum vivaient, dans leurs clairières, en totale autarcie, consacrant toute leur activité à une agriculture exclusivement vivrière.

C. Les formes spéculatives

Entre les périmètres isolés près de la côte où d'anciennes populations sérèr et socé ont conservé l'essentiel de leurs particularismes et le secteur du Saloum oriental où de vieux villages wolof ont gardé jusqu'ici une structure agraire conforme, dans ses grands traits, à l'ancienne économie vivrière, l'ensemble du territoire a été bouleversé depuis un demi-siècle par l'invasion des immigrants et

[4] En 1959, le canton du Pakala-Mandakh disposait d'une école à deux classes pour ses 13 000 habitants recensés alors que la scolarisation moyenne du Sénégal dépassait 25 %.

l'économie de profit qu'ils y ont implantée. Non pas que cet hinterland immense ait été totalement vide avant que ne se déclenchent les mouvements récents de peuplement. Mais les vieux villages qui s'y trouvaient dispersés et y avaient aménagé quelques clairières, selon le schéma que nous venons de décrire dans les forêts des confins de la Moyenne Gambie, ont été submergés par l'arrivée des colons du Sénégal septentrional et du Mali et sont désormais noyés au milieu des villages récents dont ils ont largement épousé les préoccupations spéculatives. Cependant, malgré l'uniformisation des styles de vie imposée par l'arrivée massive des Wolof, en dépit du caractère inorganique - et à bien des égards anarchique - de la colonisation et de la société qu'elle a mise en place, il est possible d'introduire quelques nuances dans le tableau des formes d'occupation du sol réalisées, parfois de manière inachevée et même éphémère, depuis la sortie méridionale de Kaolack jusqu'à Nioro-du-Rip, depuis les terres surexploitées du Laghem oriental jusqu'aux terroirs plus récemment /p. 478/ ouverts dans les forêts du Niombato. Plus que sur les facteurs naturels, qui n'évoluent que de manière très progressive en fonction de l'éloignement de la côte et surtout de la latitude, c'est sur l'ancienneté et la densité relatives de la population ainsi que sur certaines techniques agraires associées aux origines ethniques, que sont fondées ces nuances.

1° L'évolution des terroirs à l'Est de l'axe de N'Doffane-Nioro (cf. pl. h. t. n° 23)

Depuis le méridien de Nioro-du-Rip, ou plus exactement l'axe routier N'Doffane-Nioro-frontière de Gambie, d'une part, jusqu'au Pakala-Mandakh, d'autre part, c'est-à-dire dans le canton de Medina-Sabakh, dans la partie orientale de celui de Nioro, dans la zone méridionale du Laghem oriental, l'immigration wolof récente s'est superposée à un ancien peuplement dispersé formé surtout de villages toucouleur et de quelques campements de Peul sédentarisés. Un certain nombre de ces villages sont probablement aussi anciens que les villages wolof du Pakala-Mandakh puisque celui qui est regardé comme la cellule-mère, Dabali, aurait été fondé par des vassaux d'Ely Bana, le premier *bour* Saloum d'origine toucouleur, que celui-ci aurait fait venir du Dimar. Ce fond de population toucouleur, moins submergé qu'ailleurs par la vague wolof dans le Medina-Sabakh, a essaimé sur place et n'a reçu quelque renfort que lors du passage des soldats de Ma Bâ. Mais depuis une cinquantaine d'années, la majeure partie des forêts qui séparaient jadis les clairières cultivées par ces villages a été défrichée par les immigrants. Une analyse attentive, permet cependant - mais pour combien de temps encore ?- de distinguer dans le paysage deux types de terroirs ; d'une part, ceux qui sont encore ceinturés par des forêts, d'autre part ceux qui sont découpés dans des zones entièrement défrichées où les champs des villages voisins se font suite sans solution de continuité.

Le premier cas se rencontre de préférence autour des vieux villages toucouleur à qui l'autorité de leurs chefs et leur situation isolée, en évitant l'installation trop proche d'immigrants, ont conservé un périmètre de réserve forestière. Il en est ainsi, par exemple à Dabali, cet ancien établissement de gens venus du Fleuve, isolé naguère en pleine forêt, dont la situation présente, comme celle d'un certain nombre de villages voisins, la particularité d'être à proximité de la vallée du Bao-Bolon. Cette vallée drainée autrefois, si l'on en croit les traditions locales, par un défluent de la Gambie, n'est plus aujourd'hui qu'une longue dépression, asséchée la plus grande partie de l'année et marécageuse en hivernage, offrant des conditions favorables aux cultures inondées, c'est-à-dire essentiel1ement à celle du riz.

/p. 479/

Ces vieux centres toucouleur, toujours fortement groupés, portent déjà, malgré leur structure encore très traditionaliste l'empreinte de l'économie monétaire : faites de banco ou plus souvent de tiges de mil, toutes les cases y sont de plan carré, donc de style identique à celui des habitations des villages récents. Mais leur structure agraire ancienne se montre plus résistante. Quoiqu'ils soient devenus très sensibles aux préoccupations mercantiles, ils ont conservé aux productions vivrières la première place dans leur système de culture et, contrairement aux villages wolof, possèdent en général du bétail (des *n'dama* achetés aux Dioula venant du Fouta-Djalon). Leur terroir offre le même dessin que celui des villages isolés du Pakala-Mandakh dont ils partagent les mêmes conditions naturelles : champs disposés en auréoles concentriques, répartition en étoile des propriétés familiales à partir du village. Mais à l'intérieur des *tapades*, *souna* sur le *tol-keur*, *sanio* sur les *diatti*, *sorgho* puis *sanio* sur les *gor*, même

dans le vocabulaire, l'identité est totale. La seule originalité des villages comme Dabali est qu'ils disposent de rizières dans la vallée du Bao-Bolon : rizières de femmes, mal labourées et envahies par les mauvaises herbes, irriguées au hasard des pluies, donc tantôt trop sèches, tantôt noyées, n'apportant guère de récoltes payantes qu'un an sur trois en moyenne mais constituant pourtant, bon an mal an, un appoint alimentaire estimé. Cette agriculture vivrière a su faire une place importante à l'arachide. Sur les *diatti* celle-ci amorce un cycle cultural de cinq à six ans, en alternance avec le *sanio*, suivi de jachères de trois ou quatre ans. La graine occupe surtout une place croissante sur les défrichements forestiers, aux lisières du terroir ; après un an ou deux, parfois trois de mil, les *gor* portent désormais durant quatre ou cinq années successives, d'immenses champs d'arachide striés de lignes intercalaires de *bassi*.

Mais le fait de disposer de réserves forestières autorisant de longues jachères et le déplacement périodique des défrichements est un privilège de plus en plus rare et disputé. Qui parcourt attentivement les pistes à l'Est de Nioro découvre chaque année de nouveaux campements aux confins incertains des domaines villageois et enregistre le progressif, mais irréversible, abâtardissement de la végétation des jachères ; de plus en plus réduite est la place occupée par la haute futaie, de plus en plus vaste celle que recouvrent les taillis chétifs et les formations buissonneuses. Certes on ne peut nulle part marquer de limite précise, de front d'attaque de la forêt ; celle-ci est comme rongée de l'intérieur, grignotée par une multitude de brûlis puis mise dans l'impossibilité de se reconstituer. S'il n'y a pas progression dans l'espace d'une vague destructrice du couvert végétal naturel, il y a partout et en même temps évolution de la forêt vers des boisements /p. 480/ dégradés ou, au mieux, sélectionnés par les défricheurs ; en somme, sur le plan agraire, extension des *diatti* au détriment des *gor*, au point que les premiers finissent par éliminer totalement les seconds et par occuper tout le terroir. C'est très précisément ce qui s'est déjà produit dans une grande partie de la zone évoquée ici, notamment aux confins du Laghem oriental et 1e long de la grand'route N'Doffane-Nioro. Là, au Nord de Nioro, par exemple le long de la piste Nioro-N'Démène-Tiaré-Mabo, le paysage est entièrement transformé en un parc clair à *dimbo* et à *néré* ; les villages d'origine toucouleur ou de création wolof sont tellement proches les uns des autres qu'il n'y a plus de forêt à défricher, donc qu'il n'y a plus de *gor*. Tous les champs, à N'Démène, par exemple, sont faits sur *diatti*, les paysans désignant par là non pas une auréole de terre épuisée, mais l'ensemble de leur terroir parcouru par des cycles culturaux de quatre à cinq ans séparés par des jachères de deux ou trois ans. En raison à la fois de l'évolution des sols et de l'importance du peuplement récent, l'arachide est la culture la plus répandue et il faut faire appel au commerce pour assurer la subsistance durant plusieurs mois par an. Enfin, tous les villages offrent les mêmes constructions anonymes et l'ensemble de la population est, dans son style de vie comme dans sa langue, « wolofisé » [5].

2° L'invasion des forêts du Rip et du Niombato par l'agriculture spéculative

À l'Ouest de la route N'Doffane-Nioro-frontière de Gambie, l'aménagement de la forêt soudanienne est l'œuvre presque exclusive des Wolof, exception faite d'une part du Log et des lisières du Niombato, c'est-à-dire des zones voisines de la côte occupées de longue date par des Sérèr et des Socé et que nous avons précédemment étudiées, d'autre part, des très modestes clairières ouvertes au Sud de Nioro, près de la frontière, par des groupes d'anciens esclaves sérèr dépendant jadis du *bour* d'Iliassa et aujourd'hui totalement confondus avec les immigrants. En somme, depuis l'époque de Ma Bâ, la colonisation wolof s'est exercée sur l'ensemble des cantons de Nioro, de Keur Madiabel, de Sokone et sur l'intérieur du Niombato et y a mis en place un peuplement pratiquement homogène. C'est seulement dans les cantons du Laghem que des immigrants non Wolof, ont, de manière notable, nous l'avons vu, pris part aux côtés des gens venus du Cayor, du Djolof /p. 481/ et du Baol à l'entreprise de défrichement et introduit des techniques de production relativement originales, qu'il convient d'évoquer à part.

Cette zone wolof d'aménagement récent offre un paysage agraire d'une désespérante monotonie, non seulement en raison de l'uniformité des méthodes de défrichement et de culture et d'une spécialisation nulle part plus exclusive dans la production de l'arachide, mais aussi par suite de l'étalement

[5] Cf. ci-dessus l'exemple cité de N'Démène, village d'origine toucouleur qui se dit aujourd'hui wolof.

régulier du peuplement et de l'âge presque identique des villages. La grande majorité d'entre eux a été créée entre 1890 et 1930 et l'on peut considérer qu'ils font tous partie de la même génération. On n'enregistre donc plus ici l'opposition, si sensible à l'Est de l'axe routier N'Doffane-Nioro, entre les vieux villages endormis à l'abri d'énormes baobabs tutélaires, cloisonnés de haies vives, ceinturés de *diatti* presque stériles, mais disposant de *gor* immenses, et les villages très récents, simples groupements occasionnels de paillotes plantées au hasard, à l'abri de quelques *néré* et ceinturés par les brûlis consacrés, de manière presque exclusive, à la culture de traite.

a) Les confins forestiers de la Basse Gambie. - Il faut accéder aux secteurs isolés et partiellement abandonnés voisins du territoire de la Gambie, par exemple suivre la mauvaise piste qui part de Nioro vers le Sud-Ouest puis conduit, parallèlement à la frontière, vers Keur Maba, ou bien, après être parti de Keur Madiabel droit vers 1e Sud et avoir franchi le marigot de Koutango, gagner Saboya, pour rencontrer encore des plaques importantes de forêt ou de très vieilles jachères couvertes de taillis homogènes de combrétacées. Ceux-ci attestent d'ailleurs que ces régions frontalières ont été à l'époque où le trafic commercial s'effectuait par les marigots, beaucoup plus peuplées qu'elles ne le sont aujourd'hui ; dans la région de Keur Maba [6] comme dans celle de Saboya, de nombreux carrés ont émigré vers le Nord, c'est-à-dire vers les routes et les points de traite, depuis une vingtaine d'années. Les villages qui survivent, isolés le long de la frontière, perdus dans la brousse, n'ayant souvent de relations, près de six mois par an, qu'avec la Gambie, sont désormais les seuls, parmi les établissements wolof situés entre la route Kaolack-Nioro et la côte, à disposer, aux lisières de leur terroir, d'immenses étendues de forêt, donc de la possibilité de multiplier les *gor*. Ils sont loin cependant d'être l'image exacte des villages du Pakala-Mandakh avec lesquels l'identité des conditions d'installation impose la comparaison car ils sont moins anciens et ont hérité de /p. 482/ leur courte histoire une orientation économique sensiblement différente. Fondés pour la plupart à la fin du XIX^{e} siècle, ils ont connu une époque d'intense activité de traite et d'active immigration. Puis l'arrêt de la navigation et le développement du réseau routier à partir de Kaolack les ont minés, ont stoppé l'arrivée des navétanes et ont provoqué le reflux vers le Nord d'une partie de la population, notamment des jeunes. La structure de ces villages s'est trouvée déséquilibrée sur le double plan démographique et social. Mais ceux des habitants qui sont restés sur place n'ont pas perdu les besoins acquis durant la période de prospérité et ne sont pas revenus à une économie autarcique. L'arachide, qu'ils commercialisent très difficilement en raison de la difficulté et de la longueur des transports, est restée leur passion et les cultures vivrières sont insuffisantes. Comme les boutiques qui jadis consentaient des prêts ont fermé leurs portes, on meurt de faim, en hivernage, dans l'isolement, ou plutôt l'on ne subsiste qu'en vivant d'expédients, notamment de produits de cueillette et des menus profits tirés d'une médiocre contrebande.

Le paysage agraire porte la trace de cette situation ; alors que d'immenses surfaces sont à leur disposition, ces paysans désenchantés s'obstinent à cultiver la graine sur les *diatti* et même, dès la première année du défrichement, sur le *gor*, lorsqu'ils prennent la peine d'en ouvrir. Quant aux possibilités qu'offrent à la riziculture plusieurs axes de drainage saisonnier et le voisinage des marigots permanents, elles sont totalement inexploitées. En dehors des *tol-keur*, le mil n'est semé qu'en culture intercalaire, ou mieux, dérobée, dans les lougans d'arachide ; on est donc loin des villages wolof du Pakala-Mandakh qui ont conservé non seulement leur équilibre démographique et une solide structure sociale, mais aussi leur indépendance économique grâce au maintien de cultures vivrières au niveau des besoins de la consommation.

b) L'agriculture wolof du Rip. - À l'exception de la région frontalière, et des forêts classées, il n'y a pratiquement plus de forêts dans toute la zone peuplée de Wolof, située à l'Ouest de l'axe routier Kaolack-N'Doffane-Nioro ; l'étalement du peuplement depuis le début du siècle a partout substitué aux boisements soudaniens denses qui couvraient le pays, un paysage extrêmement monotone et aéré. Ce paysage reste cependant hétérogène par suite de l'enchevêtrement des champs, des friches, des jachères d'inégale ancienneté, et de la nature de la couverture végétale, tantôt arbustive, tantôt arborée, dont la densité est très variable et la sélection, lorsqu'elle a été recherchée, trop récente pour avoir été conduite jusqu'à son terme.

---

[6] À Keur Maba, l'observateur constate avec étonnement la présence, dans le village, de quelques vieux mais vigoureux *Faidherbia albida*, les seuls de toute la région ; enquête faite, ces *kad* ont été « apportés » naguère par des chameaux du Djolof venus, en saison sèche, assurer les transports de la traite avant l'ère du camion.

/p. 483/

Cette hétérogénéité du paysage végétal, si elle est partiellement liée à l'instabilité du peuplement, est surtout la conséquence de sa faible ancienneté. En un demi-siècle, le peuplement wolof s'est progressivement étalé au point d'avoir mis en place aujourd'hui un réseau régulier de villages d'une importance comparable (150 à 300 habitants en moyenne). Mais cet étalement n'est pas suffisamment ancien pour avoir unifié totalement te paysage agraire. Aussi rencontre-t-on dans la zone étudiée toutes les transitions entre un paysage de clairière au sein duquel les types de champs se succèdent en auréoles concentriques sur lesquelles la maîtrise de l'homme est de moins en moins affirmée au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village ; et un paysage de parc à peu près homogène jusqu'aux frontières des terroirs villageois, où la densité des cultures et l'efficacité des défrichements a, en dehors du voisinage immédiat des habitations, effacé toute différence entre les types de champs.

Au point de départ, la transformation du paysage naturel par les immigrants wolof, s'est effectuée selon le schéma plusieurs fois décrit déjà d'une clairière progressivement agrandie par des défrichements gagnant sur la ceinture forestière. Au début de la colonisation, les champs portaient presque exclusivement des cultures vivrières à côté de petits périmètres de coton. Puis s'est déroulé parallèlement un double phénomène dont la coïncidence n'est pas fortuite ; d'une part, la disparition des *gor* et leur transformation en *diatti* ; d'autre part, l'expansion de la culture de l'arachide. Les paysans ont d'ailleurs parfaitement conscience que la phase durant laquelle le mil fit fonction de plante pionnière, provoquant l'allégement et la diminution de la teneur en matières organiques des sols forestiers, fut indispensable à l'élaboration de sols agricoles favorables à l'arachide. Sans doute la prééminence désormais accordée à la culture de traite est-elle si absolue que, même sur les défrichements pratiqués sur les rares plaques forestières dont ils disposent, vieilles jachères ou périmètres déclassés par les Eaux et Forêts, les cultivateurs font passer l'arachide en tête de la succession culturale ; la graine ne donne d'ailleurs, dans ces conditions, de récoltes satisfaisantes que grâce à un semis très lâche, très aéré.

En fonction de l'ancienneté du peuplement et malgré les exceptions que font subir à cette règle les déplacements de population, surtout lorsqu'ils sont orientés par l'ouverture de nouvelles routes (plus exactement par la transformation de pistes en voies carrossables) on peut poser comme principe que l'évolution du paysage végétal spontané est d'autant plus accentué que l'on va de l'Est vers l'Ouest, soit du Rip vers la côte, et du Nord vers le Sud, c'est-à-dire que l'on s'éloigne de Kaolack et du Saloum.

/p. 484/

C'est dans la partie occidentale du canton de Nioro et dans le canton de Keur Madiabel (à l'exception de leurs lisières méridionales orientées vers Saboya et dont nous avons vu les caractères particuliers) que le paysage offre la plus parfaite monotonie. Tout le territoire est occupé par les terroirs des villages régulièrement répartis et il est, à peu près partout, transformé en un parc formé de tamariniers, de *néré* et surtout, parfois de manière exclusive, de *dimbo,* Die loin en 1oin des taillis de *Combretum* marquent l'emplacement de jachères anciennes. Seuls d'étroits bas-fonds et les lits des marigots saisonniers portent, sur leurs sols argileux, leur végétation originelle plus ou moins dégradée par le coupe-coupe des bergers et la dent de leurs troupeaux. Qui vient de l'Est, du Pakala-Mandakh en particulier, a le sentiment que la substitution totale des cultures à la forêt a abouti à la transformation de tout le terroir en *diatti*.

Sans doute, les paysans conservent-ils partout dans le vocabulaire la distinction entre *diatti* et *gor* : mais dans la région qui nous occupe, les *gor* représentent seulement les champs les plus éloignés du village, sur lesquels sont respectées les plus longues jachères et où il faut périodiquement abattre une végétation secondaire abondante, faite surtout d'espèces buissonnantes, et qui n'a de commun avec la forêt originelle que les arbres utiles volontairement respectés au cours des premiers défrichements. Ni dans le paysage, ni dans le système de culture ne subsiste plus de contraste entre les champs assolés des *diatti* traditionnels et les cultures itinérantes des *gor* authentiques.

L'analyse d'un seul village suffit à illustrer la vie rurale de ces villages wolof d'une étonnante identité. Voici par exemple M'Bitayène, à mi-chemin entre Nioro et Keur Madiabel. Ses 440 habitants recensés en 1957 sont rassemblés en un village groupé de part et d'autre d'une mauvaise piste et formé par la juxtaposition de carrés typiquement wolof ; *tapades* et paillotes de tiges de mil, parfaitement anonymes, sont posées sur le sol au milieu d'un espace totalement dépouillé, vrai terrain vague de sable en saison sèche. Pas encore d'arbres importants pour abriter les carrés : baobabs, papayers, manguiers sont encore jeunes et d'ailleurs rares. À deux ou trois cents mètres du village, le sol se couvre de *n'guer*, de *rhât* et d'autres espèces buissonnantes et le paysage se peuple d'arbres isolés les uns des autres d'une ou plusieurs dizaines de mètres : *néré* et surtout *dimbo* sèment des taches d'ombre épaisse sur une campagne morne, uniforme, vide en saison sèche ; les frondaisons denses, d'un vert foncé, des *dimbo*, donnent seules alors quelque vigueur aux couleurs d'un paysage fade et passé, celles délavées du sol sablonneux ou celles, plus grises que vertes, des touffes de *n'guer* qui foisonnent sur les terres cultivées dès la fin des récoltes.

Entre pp. 484 et 485

Recto : Planche n° 25 : à l'est de Nioro-du-Rip, opposition des types de champs en haut, *tol-keur* semé de *souna* ; en bas, champ de brouse "*gor*" défendu par une clôture d'abattis contre les phacochères.

Verso : Planche n° 26 : Deux éléments du paysage agraire à l'Ouest de Nioro-du-Rip (aux environs de Keur Madiabel) : en haut, parc à *dimbo* avec culture d'arachide ; en bas, champ de type "*gor*" sur défrichement récent.

/p. 485/

En hivernage, la plus grande partie du territoire villageois est couverte de cultures. Destinés surtout à faciliter une soudure toujours délicate, quelques pieds de mais sont semés autour des cases, à l'intérieur même des *tapades* ; dès la fin d'août, ce jardin qualifié de *ganao neg* (littéralement : « derrière la case ») est récolté. À la sortie des carrés, noyant le village dans la verdure, s'étendent, de manière classique, les *tol-keur* qui donnent chaque année une récolte de petit mil *souna* ; leur surface est limitée aux abords immédiats du village en raison de la médiocrité, voire de l'absence, de troupeaux de gros bétail. Le reste du territoire du village, c'est-à-dire le parc à *dimbo* et à *néré*, est couvert de cultures d'un type uniforme, coupées de loin en loin de plaques de brousse qui signalent les lougans en jachères ou de rares champs homogènes de céréales. L'élément essentiel du paysage rural est en effet constitué par des champs d'arachide contigus sur d'immenses surfaces, en général striées par les lignes d'un semis intercalaire très aéré de mil *sanio*. Ce semis intercalaire de céréales fournit l'essentiel de la production vivrière car la majorité des cultivateurs ne prennent pas la peine, hors du *tol-keur*, d'entretenir un champ de mil ; on ne conçoit pas que le champ de brousse, le grand champ, celui qui exige les travaux les plus durs et l'entretien le plus attentif, soit consacré à autre chose qu'à la culture de traite. En particulier, la pratique de la culture à plat, traditionnelle chez les Wolof qui, même immigrés au Sud du Saloum, n'adoptent jamais les instruments de labour soudanais, fait de la lutte contre l'herbe dans ce parc très lâche une tâche particulièrement rude, qu'il faut renouveler trois ou quatre fois et qui se fait au *sokh-sokh* ; seul le stimulant que représentent la prochaine traite et la perspective d'un numéraire abondant donne le courage d'y consacrer le temps et les forces nécessaires... C'est dire que les champs d'arachide sont les seuls à bénéficier de ces soins ; en profitent par la même occasion les semis intercalaires de mil. Le paysage comporte cependant un certain nombre de champs de mil pur ; ce sont soit des champs de *sorgho* établis sur des plaques de sol trop argileux pour porter de l'arachide et par conséquent répartis en bordure des axes de drainage ou dans les zones basses qui séparent de loin en loin de très légers vallonnements, soit, plus rarement des champs de *sanio*. Ceux-ci appartiennent toujours à des chefs de famille âgés qui font figure de notables, disposent d'une nombreuse main-d'œuvre et ont conservé le sens de la prévoyance paysanne conforme à une tradition que la majorité a oubliée. Ces champs de *sanio* sont en principe localisés sur des périmètres qui viennent

de bénéficier d'une période de repos plus longue que celle en usage dans la plupart des cas, le plus souvent pour une raison très simple, leur éloignement du village.

/p. 486/

Pour l'ensemble du terroir, il est à peine possible de parler d'assolement. En effet, en dehors des *tol-keur*, d'une part, le rythme de l'exploitation de la terre est irrégulier, d'autre part, les successions culturales sont conduites de telle manière que la production d'arachide soit le plus élevée possible mais sans aucun souci d'entretien du sol. En principe - et c'est la règle qu'aimeraient voir suivre les vieux - les champs situés hors du voisinage immédiat du village, sont cultivés trois années consécutives puis mis en jachère pendant trois ans. Durant la période de culture, l'alternance mil-arachide-arachide, ou arachide-mil-arachide n'est plus respectée comme elle l'était généralement avant la dernière guerre ; presque tous les champs portent de l'arachide à laquelle s'ajoute un semis intercalaire plus ou moins régulier de mil. Mais les périodes de repos elles-mêmes tendent, sinon à disparaître, du moins à être de plus en plus brèves et à connaître une répartition dans le temps de plus en plus fantaisiste. Les jeunes, surtout avant que le mariage ne leur ait donné des bouches à nourrir, se désintéressent totalement de la production du mil. Leurs préoccupations exclusivement mercantiles, leurs séjours en saison sèche dans les escales, leurs besoins d'argent, leur donnent une mentalité spéculative absolument étrangère à celle de paysans authentiques. Si l'on ajoute que ce sont des fils de Wolof déracinés et immigrés récemment, qu'ils ont par conséquent hérité de techniques de production extrêmement sommaires, on comprend sans peine que l'on assiste à un épuisement accéléré du capital pédologique, épuisement dont les chefs de famille se plaignent en disant unanimement que « la terre vieillit », et qui sert de prétexte à l'instabilité de la population, notamment de ses éléments 1es plus jeunes et les plus mobiles. Les femmes elles-mêmes ont été gagnées par cette fièvre arachidière et cette obsession de l'argent ; toutes ont leur champ individuel de graine, qu'elles cultivent indépendamment de l'aide qu'elles apportent aux champs du chef de famille et auxquels elles réservent le temps qu'elles consacraient, au début de la colonisation, à la culture du riz dans les bas-fonds dont elles se sont totalement détournées.

C'est sans doute dans les villages peuplés de mourid, comme à Touba Fall, que la part attribuée à l'arachide dans l'activité rurale est la plus exclusive car aux surfaces ensemencées par les cultivateurs à leur propre profit, s'ajoute un immense champ travaillé collectivement au bénéfice du Grand Marabout de Touba ou de l'un de ses *Cheikh*.

Enfin, et nous examinerons le problème plus loin, la zone étudiée est par excellence un pays d'accueil pour les navétanes. Leur action contribue fortement à la disparition des jachères, à l'effacement des cultures vivrières, donc à la suppression de rotations équilibrées ; elle /p. 487/ accentue encore la tendance des « autochtones » à faire, dans les successions culturales, une place exclusive à l'arachide. Aussi le paysage d'hivernage est-il dominé, hors des environs immédiats des villages, par des champs d'arachide plus ou moins complantés de *sanio*, qui occupent la presque totalité des surfaces cultivées ; de loin en loin, des plaques de brousse marquent l'emplacement de jachères de plus en plus réduites, dont la répartition est de moins en moins ordonnée. Seuls les rares villages disposant d'un troupeau bovin notable ont conservé l'habitude, autrefois générale, de réserver tout un quartier du terroir au bétail en groupant d'une part les terres cultivées, d'autre part les surfaces en jachère. On conçoit que l'opposition entre *diatti* et *gor*, encore marquée dans le vocabulaire, soit difficilement perceptible dans le paysage. Seules la moindre densité des champs, donc l'existence de jachères p1us nombreuses, et la présence de quelques champs homogènes de mil permettent en hivernage d'identifier les *gor* aux confins des terroirs villageois ; mais leur limite avec les *diatti* est aussi imprécise qu'instable car ces derniers, en raison du caractère relativement récent de la colonisation, sont beaucoup moins dépouillés de végétation arborée que les champs qualifiés du même nom autour des très vieux villages, ceux du Pakala-Mandakh par exemple.

c) Le défrichement récent du Niombato. - Au fur et à mesure que l'on gagne vers l'Ouest, en passant du Rip aux cantons plus récemment occupés de Keur Madiabel, de Sokone et du Niombato, le paysage devient moins déboisé ; il est même densément peuplé de beaux arbres et, par plaques, nettement forestier, au cœur du Niombato, c'est-à-dire dans le périmètre le plus isolé parce que le plus éloigné à la fois du Rip et de Kaolack. Aux environs de Keur Madiabel - et ce caractère s'accentue

rapidement à l'Ouest de cette escale - renaît dans le paysage et dans le système de culture la distinction entre *diatti* et *gor* tandis que, en général, se maintient la succession culturale arachide – mil - arachide - mil suivie d'une période de jachère d'un ou deux ans sur le premier type de champs, de trois ou quatre ans sur le second. Il en est de même dans le canton de Sokone où cependant la proximité de la côte en facilitant l'organisation du drainage multiplie les accidents topographiques ; bien qu'imperceptibles sur la carte en raison de la modestie des dénivellations, ces accidents provoquent dans la plupart des terroirs une nette opposition pédologique, plus tranchée que dans les environs de Keur Madiabel par exemple, entre sols *dior* sablonneux et légers, et sols *dek,* argileux et compacts. Contrairement aux villages sérèr qui, cherchant à disposer de rizières, sont souvent fixés à proximité des axes de drainage, les villages wolof se sont établis de préférence sur des plaques homogènes de sols *dior*, donc à distance des /p. 488/ dépressions colmatées de sol *dek*. Le territoire de la plupart d'entre eux étant cependant entaillé par des marigots saisonniers ou des bas-fonds assurant le drainage en saison des pluies, le paysage agraire révèle une répartition des cultures plus schématique que vers l'intérieur. Les plateaux, à peu près totalement défrichés et transformés en parc à *néré* et *dimbo,* sont couverts, en dehors des *tol-keur,* d'immenses champs d'arachide interrompus de loin en loin par des parcelles en jachère. Au contraire, les points bas de la topographie, s'ils abritent quelques enclos de *sorgho,* sont le plus souvent couverts d'une végétation dense et touffue. Les Wolof, en effet, n'établissent pratiquement jamais de rizières.

Que l'on gagne le cœur du Niombato à partir de Keur Madiabel, soit d'Est en Ouest ou en venant de Sokone, c'est-à-dire en allant du Nord vers le Sud, le paysage évolue de la même manière. À la fois en raison de facteurs naturels (proximité de la côte et position méridionale) et de facteurs humains (date récente de la colonisation wolof), la végétation est plus vigoureuse et plus fournie et les sites les plus humides abritent même des associations sub-guinéennes qui annoncent l'approche de la Casamance et tranchent sur la monotonie des formations soudaniennes recouvrant les plateaux. D'autre part d'importantes surfaces qui ont pu être classées et soustraites ainsi à l'action des défricheurs forment, nous l'avons déjà signalé, d'imposants massifs forestiers. Ceux-ci séparent assez souvent la zone de peuplement wolof des villages socé dont nous avons précédemment souligné le particularisme et l'isolement. Ainsi Messira et les villages côtiers voisins sont séparés de la zone wolof par la forêt inviolée de Fathala tandis que Coular est isolé entre les forêts classées de Patako au Nord et de Baria au Sud. Tous les villages wolof du Niombato sont postérieurs à 1910 et la majorité n'a été fondée qu'après la Première Guerre mondiale, soit par éclatement des premières installations, soit par arrivée de nouveaux immigrants venant du Rip ou des cantons riverains du Saloum, soit encore par retour de Gambie de familles ayant cherché refuge en territoire anglais pendant la guerre pour échapper aux mesures de réquisition et de mobilisation. Ces villages constituent aujourd'hui en marge des forêts classées, un réseau si cohérent et si homogène que le paysage agraire qu'ils ont créé, bien que son élaboration ne date en moyenne que de 30 à 40 ans, est d'une remarquable uniformité. Celle-ci est d'autant plus étonnante que les forêts du Niombato, il convient d'y insister, étaient vierges de toute action de l'homme au début de ce siècle en dehors des étroits périmètres défrichés de longue date par les Socé au voisinage de la côte ou des marigots. Dans tous les villages de l'intérieur du Niombato, les paysans soulignent que le pays n'avait jamais /p. 489/ été occupé avant eux, qu'ils n'ont trouvé aucune tradition ni aucune trace matérielle attestant des défrichements antérieurs, en particulier ni puits, ni baobabs, ni fromagers.

Ici encore, le paysage humanisé est un parc, plus dense et plus régulier que dans le Rip, résultant de la sélection au cours du défrichement des espèces utiles dispersées dans la forêt climacique. Il s'agit bien d'un parc sélectionné et non pas d'un paysage édifié volontairement par une civilisation agraire ; le peuplement arboré n'est pas lié à une action constructive du paysan, substituant des espèces nouvelles à la couverture végétale spontanée, comme c'est le cas en pays sérèr par exemple ; elle est constituée par des reliques de la forêt, conservées par les cultivateurs en raison de leur utilité alimentaire. Comme dans toute la zone entre Saloum et Gambie, ce sont des *néré* et des *dimbo* qui constituent l'essentiel de ce parc ; mais les *dimbo* l'emportent de beaucoup par le nombre et sont assez souvent les seuls éléments arborés du paysage, surtout autour des premiers villages. Depuis les environs de 1933 en effet, le service des Eaux et Forêts contrôle la coupe des espèces susceptibles d'être exploitées pour leur bois ; aussi les plus récents défrichements ont-ils respecté les caïlcédrats, les *santan* et les *vèn* que

les cultivateurs éliminaient autrefois de leurs champs et dont l'exploitation est désormais concédée par l'administration à des chantiers forestiers [7].

L'agriculture de plateau dans le Niombato a les mêmes caractères que celle des cantons voisins : fondée sur le mil au début de la colonisation, elle est désormais orientée vers la production de plus en plus exclusive de l'arachide. Ses techniques (malgré l'exemple des Socé et la vigueur de l'herbe, les Wolof emploient leurs instruments de culture habituels et n'ont pas adopté le labour au *donkoton*), ses assolements (l'arachide est partout passée en tête des successions culturales), ses objectifs sont essentiellement spéculatifs et entraînent avec un décalage dû à la date plus tardive des défrichements, les mêmes conséquences que dans le Rip ou les environs de Keur Madiabel. Le paysage agraire présente cependant de sensibles nuances avec celui de ces dernières régions ; moins évolué, il n'offre pas encore les oppositions habituelles entre zones de cultures spécialisées ou types de champs inégalement dégradés. En particulier, le caractère trop récent des défrichements et la brièveté de la période vouée à l'économie de subsistance et /p. 499/ aux seules cultures vivrières n'ont pas autorisé la naissance de *diatti*. Les villages sont répartis dans le parc à *dimbo* sans être ceinturés d'un périmètre déboisé et stérile et les cultures de grand champ sont dispersées de manière homogène à travers tout le terroir, jusqu'aux lisières des forêts classées.

Le dessin des champs cultivés autour des villages du Niombato se ramène au schéma suivant. Le domaine des terres exploitées en permanence est réduit à l'intérieur et au voisinage immédiat des carrés. Dans le *ganao neg*, c'est-à-dire derrière les cases, est cultivé le maïs, la première céréale confiée à la terre dès le début des pluies. À l'extérieur de la *tapade* isolant sa concession, chaque famille dispose comme partout d'un *tol-keur* de *souna*, dont la surface est généralement très réduite en raison de la faiblesse de l'élevage bovin limité à de rares *n'dama* chez les cultivateurs les plus riches. À quelques dizaines de mètres du village commence le parc à *dimbo*, voué tout entier aux champs de brousse, *tol hallaba*, et soumis au même système de culture. Lorsqu'il arrive qu'un village ou une famille puisse opérer un nouveau défrichement, par exemple à la suite du déclassement d'une parcelle en forêt classée, les paysans disposent alors d'un *gor* qui vient agrandir le domaine cultivable des *tol hallaba* et conserve durant les premières années de son exploitation une physionomie originale. Mais le domaine cultivable est inextensible pour la majorité des villages qui n'ont pas de contact direct avec les périmètres classés : hors des *tol-keur*, tous les champs sont alors des *tol hallaba* portant alternativement arachide et mil *sanio*. En principe, les champs répartis sous le parc à *dimbo* sont cultivés selon la succession arachide – mil - arachide, puis laissés en jachère pendant deux ou trois ans. Pratiquement l'assolement ainsi réalisé n'est respecté que dans les villages les plus riches en terre. De plus en plus, les tendances manifestées par l'agriculture du Rip se font jour ici : l'arachide prend dans les champs une place chaque année plus étendue, de sorte qu'elle est fréquemment cultivée deux années consécutives sur le même emplacement et surtout que les jachères sont de plus en plus brèves. Aussi sur ces terres fécondes et encore jeunes du Niombato arrive-t-il de plus en plus fréquemment que les paysans ont des difficultés, faute d'avoir cultivé suffisamment de mil, à assurer la nourriture de leur famille au moment de la soudure. Les plus prévoyants peuvent heureusement utiliser les terres compactes et longtemps gorgées d'eau des bas-fonds et des dépressions pour y produire manioc et patates qui pourraient donner lieu à une culture beaucoup plus systématique et massive. Mais trop d'entre eux sont exclusivement préoccupés par la culture de traite et déjà nombre de villages constatent que la terre des plateaux « vieillit » et que sa productivité /p. 491/ diminue... En somme, il semble bien qu'avec un retard d'une vingtaine d'années le Niombato connaisse la même évolution que le Rip ou les cantons voisins du Saloum. L'orientation exclusive de sa production agricole vers l'arachide a jusqu'ici empêché cette région de tirer parti des virtualités diverses que lui offrent la proximité de la côte : un climat plus humide, de nombreux axes de drainage, avec leur végétation sub-guinéenne, et, plus généralement, la fécondité de sols qui ont porté jusqu'au début de ce siècle, une couverture forestière inviolée.

[7] Des autorisations de coupe des espèces citées sont également attribuées par les Eaux et Forêts dans les forêts classées ; c'est le Niombato qui alimente en bois les petites industries du meuble et les entreprises de menuiserie installées notamment à Kaolack.

3° Densité et diversité de l'occupation du sol au Sud de Kaolack

Il convient d'évoquer à part le cas de la région la plus voisine de Kaolack, c'est-à-dire celui des deux cantons qui bordent le Saloum dès que l'on franchit la rivière vers le Sud, ceux du Laghem oriental et du Laghem occidental. Non pas qu'il y ait dans le paysage une solution de continuité précise entre ces cantons et ceux que nous venons de parcourir ; mais la densité plus forte de la population et surtout son homogénéité ethnique confèrent à l'économie agricole des caractères propres à cette région ; une analyse attentive parvient à les percevoir malgré l'impression d'anonymat que donne de prime abord le paysage végétal.

L'ensemble du Laghem enregistre une densité de population supérieure à 35 h/km² tandis que vers l'Ouest, aux confins du canton de Djilor le peuplement est plus distendu ; le réseau des villages devient plus lâche, comparable à celui de l'ensemble des pays d'entre Saloum et Gambie et n'assure plus, par conséquent, qu'un chiffre de densité de l'ordre de 20 h/km². Cependant, l'occupation du sol est ici plus intense que dans l'ensemble de la zone étudiée et, à l'exception des forêts classées et des terres salées des rives du Saloum et de ses affluents, le territoire du Laghem est intégralement défriché et soumis au parcours des cultures. Malgré la proximité de la capitale traditionnelle du royaume du Saloum, Kahone, et le voisinage de Kaolack, dont le développement ne date que des dernières années du XIX^{e} siècle, la colonisation agricole est très récente, postérieure même à celle du Rip puisque Ma Bâ avait tenu à laisser subsister un *no man's land* protecteur entre son fief et le territoire effectivement contrôlé par le *bour* Saloum. Aussi, jusqu'aux premières années de ce siècle, seuls des campements Peul et quelques Sérèr, *tiédo* de la couronne du Saloum, occupaient-ils de rares clairières sur la rive méridionale de la rivière, face à Kahone. C'est en un demi-siècle que les immigrants wolof, sérèr, sarakollé, /p. 492/ bambara, tourka, etc., ont transformé les forêts du Laghem en une campagne totalement cultivée, entrecoupée de taillis de *Combretum* sur les friches les plus anciennes, mais le plus souvent dominée par un parc très clair d'arbres utiles, seuls témoins des boisements spontanés, et couverte en saison sèche de buissons de *n'guer* attestant l'intensité de l'exploitation du sol. L'absence d'emprise foncière coutumière et la rapidité de la colonisation ont livré la forêt aux mêmes méthodes brutales et expéditives de mise en valeur que les régions environnantes et le terroir de la plupart des villages est réparti selon le même schéma que celui des villages wolof du Rip ou de Keur Madiabel ; la proximité de Kaolack ne fait qu'accentuer l'instabilité de la population, contribue à ruiner chez elle le sens de la terre, le goût d'en assurer l'entretien, et accuse le caractère spéculatif des successions culturales. En somme, la densité plus forte de la population est encore trop récente pour se traduire autrement que par un déboisement plus poussé et l'apparition des premiers symptômes de la fatigue des sols ; la présence de grandes plaques de *n'guer* manifeste déjà l'excessif raccourcissement des jachères et l'absence d'assolements rationnels ou de toute autre technique d'enrichissement de la terre... Par contre, la soudaineté et la diversité des mouvements d'immigration n'ont pas permis l'effacement des particularismes ethniques les mieux affirmés, de sorte que nombre de terroirs portent l'empreinte de techniques agricoles originales, non réduites, du moins jusqu'ici, au type wolof habituel.

La proximité du haut Saloum permet cependant aux Wolof ainsi qu'aux anciens *tiédo* sérèr qui n'ont pas davantage de bétail, d'associer en saison sèche des troupeaux peul, de manière plus systématique que dans les cantons méridionaux, à l'entretien de leurs champs. Mais les Sérèr récemment immigrés du Sine sont les seuls cultivateurs à posséder en propre des bovins ; ils peuvent ainsi pratiquer régulièrement la fumure de leurs champs de case et procéder au parcage en hivernage sur les parcelles de brousse en jachère de sorte qu'ils ont transposé ici un système de rotation des cultures comparable à celui qu'ils pratiquaient dans leurs pays d'origine. De même, leurs femmes sont les seules à utiliser les bas-fonds inondables pour y établir de petites rizières, d'ailleurs très morcelées, semées à la volée, et privées de tout aménagement.

Ce sont surtout les Maliens et les Voltaïques qui se distinguent par leurs méthodes ou leurs techniques originales de la masse de la population d'origine wolof ou wolofisée depuis son installation dans le Saloum, tels les Sarakollé et les Toucouleur. Les Bambara, sont, parmi les Soudanais, les plus anciennement fixés. Ils cohabitent /p. 493/ généralement avec d'autres immigrants et ont alors adopté non seulement la langue, mais les procédés de culture des Wolof dont ils ne se distinguent plus que par leur prédilection marquée pour la culture du *bassi* qui reste leur céréale alimentaire préférée. Mais

lorsqu'ils possèdent dans un village un quartier autonome ou, mieux, quand ils forment un village purement bambara, comme à Bil par exemple, près de la route Kaolack-Passy, ils ont conservé leurs instruments de culture et leurs spéculations propres. Sans doute cultivent-ils l'arachide et le mil à plat, comme les Wolof ; mais ils utilisent encore les petites houes en usage au Mali, *conko* et *n'gossi-n'gossi*, pour semer aussi bien que pour nettoyer les champs. Surtout, à la différence des Wolof, ils réservent à peu près tous leurs champs sur sol *dior* à l'arachide (à travers laquelle ils font un semis intercalaire de *bassi*), ne consacrent que de petites parcelles, au voisinage du village, aux petits mils (que certains négligent totalement) mais font d'immenses champs homogènes de *sorgho* sur les sols *dek* qui tapissent la plaine ou les dépressions à un niveau voisin de celui du Saloum. En somme, les Bambara exploitent plus systématiquement et de manière plus rationnelle les différents types de sols qui s'offrent à eux ; grâce à leur goût de l'effort et à leur puissance de travail, ils spécialisent chaque champ selon sa vocation pédologique et parviennent à produire à la fois davantage de céréales et davantage d'arachide que leurs hôtes sénégalais ; ainsi s'explique du même coup la prospérité de leurs villages et la possibilité qu'ont ces immigrants d'envoyer régulièrement du numéraire à leur famille restée au Mali. Ajoutons que s'ils n'ont pas de bétail bovin, les Bambara se sont astucieusement spécialisés dans l'élevage des ânes dont ils font, au moment de la traite, un fructueux commerce. Ils emploient enfin une partie de leurs loisirs en saison sèche à faire du jardinage ; au voisinage de leur carré, de nombreux originaires du Mali disposent de pépinières, soigneusement fumées et arrosées, dont ils transplantent les légumes sur billons au début de l'hivernage, ce qui leur assure un utile complément alimentaire au moment des gros travaux.

La personnalité ethnique des Voltaïques, essentiellement des Tourka, s'affirme dans le paysage agraire avec une plus grande netteté encore que celle des Maliens. À la mesure de la pauvreté et même de la misère qu'ils ont affrontées dans leurs pays d'origine, de la dureté de la vie qu'ils y ont menée durant leurs années de jeunesse, les Tourka manifestent une âpreté au gain et une capacité de travail déconcertantes, bien supérieures à celles de tous les autres immigrants. Ils sont habitués à pratiquer chez eux de profonds labours qu'ils réalisent à l'aide d'une énorme *daba*, le *kâgo*, sorte de large pelle ovale dont le manche court et recourbé exige du cultivateur qui la manie qu'il soit cassé en /p. 494/ deux et qu'il travaille les jambes écartées au-dessus du billon qu'il édifie. Les Tourka ont apporté avec eux cet outil qui leur permet de labourer sur les sols sablo-argileux homogènes et plats du Saloum, d'immenses champs géométriques, rayés de larges billons longitudinaux, séparés les uns des autres par de profonds sillons où la terre ramenée sur les billons a été prélevée. Cette technique a pour premier mérite d'enfouir profondément le tapis herbacé, de procurer au sol de l'engrais vert et d'enrayer le développement ultérieur de l'herbe, les champs ainsi labourés ne nécessitant qu'un seul désherbage en cours d'hivernage. Elle permet, d'autre part, d'étendre la période des labours, donc de l'ensemencement, longtemps après le déclenchement des pluies ; même au mois d'août, lorsque le sol est recouvert d'un épais tapis végétal spontané, les Tourka peuvent ouvrir de nouveaux champs et labourer au *kâgo*, procurant au sol un enrichissement en engrais vert d'autant plus généreux que l'hivernage est plus avancé et l'herbe plus abondante. Il arrive même que certains Tourka particulièrement durs au travail et soucieux d'obtenir de hauts rendements, se livrent à un premier labour de leurs champs au cœur de la saison sèche puis retournent à nouveau le sol au moment des semis en ouvrant les premiers billons et en reconstituant ceux-ci à l'emplacement des sillons ; ainsi la terre subit-elle un double labour et une double opération d'engraissement, selon un procédé identique à celui employé par les Diola sur certaines rizières, le *kâgo* permettant un travail comparable par ses résultats à celui du *kayendo* [8]. Enfin, les surfaces cultivées par carré tourka sont encore accrues par le fait que les femmes elles-mêmes, du moins les jeunes, font preuve d'une ardeur au travail aussi grande que celle des hommes et labourent comme eux au *kâgo*, alors que les femmes diola ne manient pas le *kayendo*. D'autre part, les Tourka manifestent leur originalité non seulement par les immenses champs géométriques profondément labourés qui ceinturent leurs carrés, mais aussi par le choix des plantes qu'ils y cultivent. Contrairement aux Wolof et à la plupart des autres immigrants, ils ne cultivent pas les petits mils, ni le *souna*, ni le *sanio*. Par contre, ils aiment pouvoir disposer d'une petite récolte de *fonio* et ils sont à peu près les seuls cultivateurs du Saloum à faire de cette céréale des parcelles homogènes si des conditions pédologiques favorables s'offrent sur leur terroir. Mais l'essentiel de leur travail porte sur la produc-

[8] Cf. ci-dessous, livre III.

tion de l'arachide et des *sorghos*. Comme les Bambara, mais de manière beaucoup plus exclusive qu'eux, ils consacrent leurs champs sur sols *dior* à l'arachide à travers laquelle ils sèment des lignes de *bassi* soigneusement orientées d'Est en Ouest selon le procédé habituel ; sur les billons très ameublis et parfaitement drainés, l'arachide se développe /p. 495/ magnifiquement et donne des rendements supérieurs selon toute apparence à ceux obtenus dans les champs wolof. Les champs d'arachide mêlée de sorgho viennent en général jusqu'au contact des carrés tourka qui n'ont par conséquent pas de *tolkeur*, absence que contribuent à expliquer l'instabilité de ces carrés et leur totale pénurie de bovins. Sur les périmètres où le sol devient trop argileux pour porter l'arachide, les Tourka font des champs homogènes de *sorgho*, leur aliment à peu près exclusif, dont ils font une consommation énorme : proportionné à leur puissance de travail, leur appétit laisse admiratifs et stupéfaits les Wolof... Si les Tourka peuvent ensemencer des champs de *sorgho* aussi démesurés que leurs champs d'arachide malgré la concurrence que se livrent ces deux cultures dans le calendrier agricole du début de l'hivernage, c'est non seulement parce qu'ils peuvent labourer très tard grâce à l'emploi du *kâgo*, mais aussi parce qu'ils disposent de variétés de *bassi* nombreuses (et à haut rendement), qu'ils ont importées de Haute-Volta et dont certaines peuvent être semées au cœur de la saison des pluies, jusqu'à la fin du mois d'août.

La place des Tourka, si elle s'inscrit avec une forte originalité dans le paysage agraire d'un certain nombre de villages, reste cependant relativement discrète à l'échelle de l'ensemble des Laghem et des cantons environnants ; moins qu'à leur faible nombre, ce fait tient à leur instabilité et surtout à leur dispersion. Non seulement ils n'occupent pas une zone précise, mais ils ne forment jamais, du moins jusqu'ici, de villages autonomes. Leurs carrés, toujours accolés à un village wolof ou bambara, n'en gardent pas moins des caractères très affirmés ; constitués de paillotes de tiges de mil et de paille de type wolof, ils sont remarquables par leur propreté et mille détails typiques de la mentalité de leurs habitants, en particulier les nombreux greniers et les énormes réserves de bois constituées en saison sèche pour l'hivernage. Prévoyants, avares, secrets, le plus souvent fidèles à leurs fétiches, les Tourka font bien figure d'authentiques paysans perdus au milieu de cultivateurs pour qui le travail de la terre est avant tout une forme de spéculation. Malheureusement, la conscience d'être étrangers et le désir de repartir en Haute-Volta une fois fortune faite restent très vifs chez eux ; ils ne manifestent donc aucun souci d'entretenir un sol sur lequel ils ont le sentiment de camper provisoirement. Aussi participent-ils avec une redoutable efficacité à la destruction du couvert végétal et à l'épuisement du capital pédologique des terroirs qu'ils exploitent. Seuls les véritables navétanes, dont bien des traits les rapprochent, exploitent avec une indifférence encore plus inconsciente de l'avenir, ces terres du Saloum dont l'histoire avait fait une précieuse réserve pour le Sénégal /p. 496/ moderne, mais dont moins d'un demi-siècle d'exploitation a déjà dangereusement compromis le potentiel.

D. Le problème des navétanes

Nous avons précédemment indiqué que le Saloum méridional est par excellence terre d'accueil des navétanes, c'est-à-dire des travailleurs saisonniers venant au Sénégal, entre juin et novembre, faire la « campagne » de l'arachide.

Sans doute le mouvement des navétanes est-il désormais condamné à s'éteindre et aura-t-il dans quelques années un intérêt essentiellement historique. Il importe cependant d'en évoquer les effets en raison de son importante contribution à la colonisation et à l'élaboration des paysages agraires des pays d'entre Saloum et Gambie. Avant même la proclamation de l'indépendance et l'établissement de frontières politiques entre le Sénégal et ses voisins, le ralentissement des mouvements de travailleurs saisonniers était prévisible et déjà sensible. Le destin politique original des différents états ouest-africains ne peut qu'accentuer cette tendance et confirmer le désir de chacun d'eux d'appuyer son indépendance politique sur l'indépendance économique en utilisant à l'intérieur de ses frontières ses disponibilités en main-d'œuvre. On peut aussi logiquement estimer que le Sénégal, peu soucieux de voir ses terres exploitées au bénéfice d'autrui, contribuera à enrayer les mouvements de population inter-États, surtout si les progrès de l'équipement rural rendent inutiles, pour les paysans sénégalais, l'apport de main-d'œuvre extérieure. Or l'essor de la culture attelée permet déjà aux cultivateurs du Baol et du Sénégal septentrional de maintenir et même d'accroître la surface de leurs cultures

d'arachide en se privant de l'appoint du travail des navétanes. Le semoir attelé, notamment, autorise la mise en terre rapide des graines après les premières pluies ; la seule opération pour laquelle une main-d'œuvre de complément est désormais recherchée, au Nord du Saloum, est l'arrachage des arachides, qui doit être effectué très vite après la dernière pluie, avant que la terre ne durcisse. Mais les Foula de Haute Casamance procurent au Sénégal septentrional et central le renfort de travailleurs dont il a besoin en fin d'hivernage. D'autre part, la mise au point d'arracheuses de l'arachide, tractées par des animaux, est activement poussée ; lorsque ces appareils seront largement répandus, chaque famille de cultivateurs sera /p. 497/ en mesure d'effectuer la récolte de ses champs dans les conditions de rapidité requises. Cette évolution de l'équipement des paysans sénégalais contribue à condamner le mouvement des navétanes. Cependant la région où elle est encore le moins sensible et où elle s'effectuera avec le plus de difficultés est précisément celle comprise entre Saloum et Gambie. Non point que le monde pionnier qui l'occupe soit réfractaire aux progrès techniques ; il est tout au contraire économiquement beaucoup plus dynamique et techniquement beaucoup plus malléable que les vieilles paysanneries fidèles à l'agriculture de subsistance et accrochées à leurs traditions voire à leurs rites. Mais un obstacle entrave jusqu'ici l'adoption d'engins attelés : la rareté, et, presque partout, l'absence totale de chevaux qui ne peuvent vivre dans cette zone trop humide et qui ont été les agents essentiels de la diffusion de la culture attelée au Nord du Saloum. Seuls des progrès rapides et généralisés du dressage des bovins et de leur emploi comme animaux de trait sont en mesure d'assurer, du Laghem au Niombato, l'usage des moyens mécaniques propres à supprimer totalement l'appel à une main-d'œuvre d'appoint au moment du semis puis de la récolte de l'arachide. En attendant que ces progrès soient réalisés, les pays d'entre Saloum et Gambie d'abord, resteront terres embauche de main-d'œuvre saisonnière, notamment des navétanes étrangers, aussi longtemps que le passage des frontières leur sera permis.

Originaires du Mali occidental et du Fouta-Djalon [9], régions pauvres en cultures commercialisables, donc démunis d'argent, les navétanes sont par essence les agents de l'agriculture spéculative la moins soucieuse de l'avenir ; c'est la traite qui motive leur déplacement et leur seul but est de rapporter à leur famille la quantité la plus importante possible de numéraire. Les conditions de leur voyage ont varié depuis trente ans en fonction, d'une part, de l'amélioration des moyens de communication, d'autre part, de la politique économique des autorités du Sénégal. Si le détail de ces variations a peu d'intérêt ici, rappelons cependant que, longtemps contraints de gagner le Sénégal dans des conditions très pénibles, accueillis sans douceur et exploités sans ménagements /p. 498/ par leurs employeurs, ils connaissent depuis la dernière guerre un régime beaucoup plus favorable ; soucieuse de relancer la culture de l'arachide, l'administration se charge désormais d'organiser leur voyage, de les répartir dans les régions faisant appel à la main-d'œuvre saisonnière, et de leur fournir des semences... Le renversement de la situation est tel que le navétane, jadis traité en main-d'œuvre servile, choisit aujourd'hui, non seulement son employeur, mais sa case et son champ. Surtout, son régime de travail s'est progressivement codifié et il n'y tolère aucune dérogation de la part du chef de carré qui le loge.

Quel est ce régime ? Le *diattigui*, c'est-à-dire l'employeur, doit au *sourga* qu'il embauche, protection, logement et nourriture, enfin et surtout terrain de culture. En échange, le *sourga* doit à son *diattigui* quatre demi-journées de travail par semaine (en principe les mardi, mercredi, samedi et dimanche) depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Le reste du temps, le navétane a toute liberté de disposer de ses bras, c'est-à-dire de travailler son propre champ. Certaines nuances très significatives de l'économie de traite, sont apportées à cet emploi du temps au début et en fin d'hivernage. Après les premières pluies, le navétane a droit à trois journées complètes pour semer son champ puis il doit en échange travailler pour son employeur durant la semaine suivante tout entière ; c'est la période appelée *pakh*. Au moment des récoltes, le travailleur saisonnier ne doit que trois demi-journées par semaine à celui

[9]) Sur les efforts de l'administration du Sénégal en vue de favoriser l'immigration des navétanes, en particulier à la fin de la dernière guerre, voir notamment : J. Fouquet : *La traite des arachides*... En 1943, l'effort de guerre assigné au Sénégal fut de « gagner la bataille de l'arachide », c'est-à-dire d'augmenter au maximum sa production de matières grasses ; pour y parvenir, l'administration imposa à la Guinée et au Soudan, de manière arbitraire, les contingents de navétanes que ces territoires devaient fournir. La propagande en faveur du voyage au Sénégal et les avantages en nature accordés aux volontaires (distribution de bons de tissus, gratuité du voyage, etc.) ne donnant pas des résultats assez massifs, on eut même recours en 1945, d'après J. Fouquet, à la désignation d'office de travailleurs guinéens et soudanais, procédé auquel la loi de 1946 sur la suppression du travail forcé mit rapidement un terme.

qui l'héberge. Ces nuances illustrent bien que le contrat entre logeur et navétane reconnaît la primauté de l'arachide puisqu'elles tendent à favoriser la mise en terre des graines au moment favorable, en réservant trois journées entières au *sourga* après les premières pluies, et à faciliter leur récolte au moment où il est urgent de les déterrer, en accroissant dans l'emploi du temps, la part de celui qui ne fait que de la culture commerciale. En somme, durant les périodes où l'arachide est la plus exigeante, ce contrat limite le risque que soit détourné, au profit des champs de mil cultivés par les employeurs, la main-d'œuvre saisonnière.

Il est en effet évident que, nourri par son logeur, et soucieux de tirer sans délai le maximum possible de numéraire de sa récolte, le navétane consacre, de manière exclusive, son champ personnel à l'arachide. Sans doute arrive-t-il que l'on en rencontre travaillant exceptionnellement dans les champs de mil, mais il s'agit alors toujours de champs appartenant au chef de carré employeur, celui-ci utilisant la main-d'œuvre navétane comme il l'entend, quoique de préférence au bénéfice de l'arachide.

/p. 499/

En accroissant démesurément les surfaces consacrées à la culture de traite tandis que les cultures vivrières restent stationnaires et le plus souvent régressent, l'emploi des navétanes par les cultivateurs de la zone étudiée a pour résultat le plus évident de déséquilibrer à la fois l'économie familiale et régionale et le système de culture. Les récoltes de mil sont déjà insuffisantes pour répondre aux besoins de la population locale et sont en général épuisées, sauf chez les cultivateurs les plus prévoyants, lorsque arrivent avec l'hivernage les travailleurs saisonniers. Les paysans doivent alors emprunter des vivres non seulement pour nourrir leur famille, mais pour alimenter les navétanes, qui choisissent leur employeur en grande partie en fonction de la qualité de la nourriture qui leur est assurée [10]. Aussi, dans cette zone exclusivement rurale et où la terre est abondante, l'endettement paysan paraît-il plus grave que partout ailleurs, du moins aussi grave que dans les régions les plus mal douées comme le Cayor [11]. D'autre part, le déséquilibre entre les surfaces ensemencées en arachide et celles réservées au mil contribue à compromettre la notion même de système de culture en entravant le respect de successions culturales rationnelles ; les navétanes sont ainsi largement responsables de la prédominance de la culture de traite dans le paysage agraire et de l'absence de toute trace d'assolement. Cette responsabilité est d'autant plus précise que les travailleurs saisonniers, quand ils ont le choix de leur propre terrain de culture comme c'est en général le cas depuis la dernière guerre, se soucient peu de pratiquer des défrichements pénibles et exigent l'attribution de terres déjà cultivées qu'ils transforment en champ d'arachide quelle que soit la plante qu'elles aient portée l'année précédente.

En somme, en dehors du secteur commercial qui tire parti des navétanes, d'une part, grâce à l'augmentation de la production d'arachide qu'ils provoquent, d'autre part, grâce aux achats dans les boutiques qu'ils effectuent avant de regagner leur village d'origine, on aperçoit mal quel bénéfice la collectivité sénégalaise retire immédiatement et surtout à longue échéance du passage de ces travailleurs saisonniers qui rapatrient chez eux le bénéfice monnayé de leur campagne dès qu'ils ont vendu leur récolte.

/p. 500/

Il serait naturellement du plus haut intérêt de pouvoir préciser par des chiffres le rôle joué par les navétanes depuis une trentaine d'années dans le défrichement des forêts d'entre Saloum et Gambie, donc d'apprécier exactement la place qu'ils ont tenue non seulement dans l'économie, toujours fluctuante d'une année à l'autre, mais dans l'élaboration des paysages agraires. Si l'on estime, comme nous l'avons fait plus haut, que cette zone groupe environ 175 000 habitants et qu'elle a accueilli, au cours des dernières décennies, de 15 à 30 000 navétanes par an, on donne une idée assez impressionnante du rôle des travailleurs saisonniers [12]. Tous les navétanes sont, en effet des hommes, en général

[10] Les navétanes sont naturellement d'autant plus exigeants qu'ils sont moins nombreux et plus recherchés. Aussi durant les années où la main-d'œuvre saisonnière est insuffisante, les *sourga* demandent-ils des « garanties » et ne s'engagent-ils chez un paysan qu'après avoir fait visite non seulement à la case et au champ qui leur sont destinés, mais également au grenier...

[11] Nous ne tenons pas compte dans ce calcul des Firdou qui ne participent qu'à la récolte et ne jouent par conséquent aucun rôle dans les défrichements.

[12] Nous ne tenons pas compte dans ce calcul des Firdou qui ne participent qu'à la récolte et ne jouent par conséquent aucun rôle dans les défrichements.

jeunes, en possession de leur capacité maxima de travail. Or, dans les populations de même structure que la population sénégalaise, la proportion des hommes adultes est de l’ordre de 20 %, au maximum de 25 % si l’on reconnaît que, pour le travail des champs, la plupart des garçons de 15 à 18 ans peuvent être considérés comme des adultes. On en arrive ainsi à constater que, dans la région étudiée, les 15 000 à 30 000 *sourga* viennent s’ajouter à un contingent de 35 000 à 45 000 travailleurs adultes locaux. Si l’on admet - le fait est de notoriété publique - que les chiffres des migrants saisonniers sont encore plus sous-estimés que ceux de la population sédentaire, on s’aperçoit alors que, depuis trente ans, le mouvement des navétanes a eu pour résultat d’augmenter, pendant chaque hivernage, la main-d’œuvre masculine adulte au travail en brousse, de 30 à 100 % ! Aussi incertains qu’ils soient, nous nous risquons exceptionnellement à citer ces chiffres ; ils ne semblent en effet nullement absurdes à qui a constaté sur place que, en particulier à proximité des points de traite, pratiquement chaque chef de carré utilise les services d’un ou même de plusieurs navétanes ; d’autre part, ils contribuent à expliquer la soudaineté avec laquelle a été défrichée la végétation forestière qui recouvrait, au début du siècle, d’un manteau si continu et si hostile, l’hinterland compris entre Saloum et Gambie, et à rendre compte de la rapidité avec laquelle ont été élaborés les paysages agraires, souvent encore instables ou inachevés, que nous avons décrits.

Entre pp. 500 et 501

Recto : Planche n° 27 - La végétation des plateaux de la Casamance soudanienne : en haut et au centre, la bambousaie, en bas, la forêt sèche

Verso : Planche n° 28 - Type de “gallé” peul en Haute-Casamance : en haut, en saison sèche ; en bas, avec culture de maïs (Kaoné, canton du Patiana)

/p. 501/

Chapitre 11

Unité naturelle et quadrillage ethnique de la Casamance soudanienne

Si dans le passé la Gambie n’a pas plus joué le rôle d’une barrière que celui d’un axe de développement, son isolement par une frontière politique a, depuis la fin du XIX^{e} siècle, efficacement contribué à scinder en deux ensembles la zone soudanienne naturellement homogène qui prend en écharpe le territoire du Sénégal. Moyenne et Haute Casamance se sont trouvées coupées des pays du Saloum, isolées du Sénégal central où se développaient routes et chemins de fer et où s’exerçait avec le maximum de dynamisme l’influence de l’économie de marché fondée sur l’arachide. Durant la première partie du XX^{e} siècle qui a vu le bouleversement de la géographie des pays situés au Nord de la Gambie, l’isolement a entretenu, sur la rive méridionale, la survivance du partage du pays entre ethnies distinctes et maintenu un faible peuplement en limitant les mouvements d’immigration. Du moins ceux-ci ont-ils connu une origine très différente de ceux qui ont intéressé la zone soudanienne septentrionale. Toucouleur, Wolof, Maliens ou Voltaïques, ont rarement franchi la Gambie et ses frontières, surtout lorsqu’ils n’étaient que des travailleurs saisonniers ; c’est de Guinée et de Guinée « Portugaise » que sont venus et continuent à venir les immigrants attirés par les vastes surfaces disponibles et l’active économie commerciale du Sénégal. Dans ses grandes lignes, la géographie humaine de la Moyenne et de la Haute Casamance est donc très fortement marquée encore, aussi bien dans la répartition des hommes que dans leurs particularismes sociaux et techniques, par l’héritage historique des différentes populations. Les frontières, ici, sont des frontières ethniques, dont le tracé est indifférent à l’homogénéité des conditions naturelles.

/p. 502/

A. Faiblesse des densités et conditions naturelles

Nulle part plus qu’en Haute et Moyenne Casamance une aussi forte proportion du paysage géographique ne se confond davantage avec les associations végétales spontanées. Depuis le Soungrougrou à l’Ouest jusqu’à la Koulountou à l’Est, soit sur une distance de près de 300 km, la forêt soudanienne dont nous avons montré l’unité et l’adaptation aux feux, couvre d’un manteau presque continu les plateaux monotones qui séparent les vallées de la Gambie et de la Casamance et se poursuivent au Sud et à l’Est de celle-ci. Par trente à cinquante mètres d’altitude, sur des sols sablo-argileux, beiges ou rouges, en général profonds (sauf au cœur des plateaux ou à leur périphérie lorsque affleurent plaques de *bowé* et niveaux cuirassés), répondant à un climat typiquement soudanien par le brutal contraste de ses saisons, mais favorisée par un hivernage plus long et plus régulièrement pluvieux, cette végétation,

identique à elle-même sur des centaines de kilomètres dans le sens des parallèles, est d'une très belle venue, de même nature mais notablement plus puissante qu'au Nord de la Gambie. Moyenne et Haute Casamance reçoivent, en effet, tous les ans et partout, sauf exceptionnellement sur leur lisière orientale, plus d'un mètre d'eau et souvent près d'un mètre cinquante.

L'unité de cette forêt sèche ne signifie nullement absence de diversité ; mais ses différents faciès apparaissent comme interchangeables, les facteurs pédologiques et climatiques imposant partout une remarquable unité des conditions naturelles. Seuls, les vallées et les axes de drainage permanents interrompent de loin en loin la forêt de plateau de longues échancrures à la faveur desquelles des liserés de végétation subguinéenne remontent d'Ouest en Est. S'amincissant progressivement, ils parviennent à s'infiltrer jusqu'aux confins orientaux de notre domaine.

1° Un peuplement inachevé

Unité et continuité du manteau forestier s'expliquent par le trait géographique le plus saisissant de la Moyenne et, surtout, de la Haute Casamance : la modestie du peuplement et, sur de très grandes surfaces, le vide humain. Il suffit de comparer, sur les éditions récentes des cartes au 1/200 000, de Nioro-du-Rip et de Sédhiou, la répartition des villages et leur densité de part et d'autre de la Gambie, pour prendre conscience de cette donnée initiale et essentielle. Au Nord, un réseau régulier et homogène d'installations humaines couvre tout le paysage, /p. 503/ tandis qu'au Sud, les villages ne forment que des enclaves souvent discontinues à la lisière de plateaux ne portant fréquemment aucune trace permanente d'occupation. Moyenne et Haute Casamance sont, d'ailleurs, un domaine d'élection des forêts classées. Seul, le Ferlo offrait, au Sénégal, des possibilités comparables de mise en réserve d'aussi vastes étendues de terres vacantes. Sans mordre sérieusement sur les terrains de parcours des cultures traditionnelles, ni entraver l'extension, liée à l'arachide et à l'immigration, des surfaces cultivées [1], le service des Eaux et Forêts a pu classer plus de 75 000 ha dans le département de Sédhiou [2] [qui correspond à la Moyenne Casamance] et quelque 265 000 ha dans ceux de Kolda et Vélingara (qui couvrent la Haute Casamance). Encore d'immenses surfaces échappant au domaine classé sont-elles vacantes. Malgré leur approximation, les chiffres cités dans les rapports économiques illustrent bien cette impression de vide donnée par une grande partie du territoire étudié : en Haute Casamance, région la plus dépourvue d'hommes, « moins de 5 % du territoire seraient utilisés par les cultures » et il s'y trouverait « plus d'un million d'hectares quasi-vides, dont la majorité de bonne terre » [3].

Dans de telles conditions, les chiffres de densité moyenne de la population sont d'un intérêt très modeste tandis que l'étude de la répartition des hommes sur le terrain aune signification beaucoup plus grande. Cependant, si l'on confronte population recensée et surface totale des grands ensembles administratifs se partageant la région, la faiblesse du peuplement apparaît immédiatement. Le département de Sédhiou aurait 16 habitants par kilomètre carré, ceux de Kolda et de Vélingara, environ 8. Encore le chiffre se rapportant à la Moyenne Casamance est-il singulièrement amputé si l'on isole, entre la rive méridionale de la Rivière et la frontière de Guinée « Portugaise », deux cantons bénéficiant d'une densité exceptionnelle (ceux du Brassou et du Balantacounda) ; on obtient alors, pour la zone située entre la Casamance et la frontière de Gambie, un chiffre de l'ordre de douze habitants au kilomètre carré.

Mais l'impression générale donnée par la modestie de ces chiffres est insuffisante pour rendre compte du contraste qui oppose le peuplement de la zone soudanienne de part et d'autre de la Gambie. L'examen de la répartition de la population accentue cette impression : tandis /p. 504/ qu'entre Kaolack et Nioro, les villages couvrent de leurs défrichements presque tout le territoire, ils sont, au Sud de la Gambie, à de rares exceptions près, très précisément et très étroitement localisés. D'immenses surfaces échappent ainsi à leur emprise.

---

[1] Sauf, localement, sur la rive Sud de la Casamance, notamment dans le Balantacounda.

[2] Auxquels il conviendrait d'ajouter les 6 000 ha occupés par la C.G.O.T. autour de Séfa, qui furent concédés à cette société précisément parce qu'ils étaient vides et partiellement classés.

[3] Rapport CINAM-SERESA (Dakar, 1960).

2° Le rôle du réseau hydrographique

Si l'on examine la distribution des villages sur les cartes au 1/200 000, un fait s'impose à l'attention : en Moyenne et en Haute Casamance, la majorité des établissements humains est située à la périphérie des plateaux, à la lisière des vallées ou au voisinage des confluences de marigots permanents ou saisonniers. La population se trouve ainsi le plus souvent répartie de telle sorte que ses variations de densité recouvrent de manière assez précise celles du réseau hydrographique. En considérant les choses à petite échelle, on peut avancer que la distribution du peuplement de la Moyenne et de la Haute Casamance est directement déterminée par le dessin du réseau hydrographique ; en somme, que la population semble utiliser rationnellement les possibilités qui s'offrent à elle de cultiver les vallées et les axes de drainage, donc de faire de la riziculture. Mais cette vue générale se heurte à une contradiction fondamentale : si tous les villages ont des rizières, aucune population de Haute ou Moyenne Casamance n'est dotée d'une authentique civilisation du riz, Manding, Balant et Peul étant essentiellement des cultivateurs de mil ou des éleveurs.

Aussi, l'analyse attentive de l'ensemble de la Moyenne et de la Haute Casamance montre-t-elle que les rapports de l'homme et de l'eau sont beaucoup moins simples qu'il ne semble de prime abord.

À l'Ouest de cette vaste zone, c'est-à-dire en Moyenne Casamance, le long des vallées du Soungrougrou et sur la rive Nord de la Casamance, les plateaux sont vides et les villages sont effectivement répartis exactement à leur lisière, au-dessus des grandes vallées humides ou inondables. Ici, les villages manding ont une position qui pourrait être celle de véritables villages de riziculteurs. Sur la rive Sud de la Casamance, en pays balant par exemple, la même impression pourrait s'imposer si la densité des marigots affluents n'était telle que les interfleuves sont trop étroits pour que l'on puisse enregistrer un contraste sensible entre le peuplement du cœur des plateaux et celui de leurs lisières.

Mais, en s'enfonçant vers l'Est, c'est-à-dire en gagnant la Haute Casamance (soit approximativement sur les feuilles au 1/200 000 de Kolda et Vélingara et sur la partie Ouest de celles de Tambacounda et

---

/p. 505

Figure 34 - Le vide humain des grandes vallées inondables de la Haute Casamance (Haute Gambie et Koulountou) (D'après la carte I.G.N. au 1/200 000, feuille Tambacounda).

/p. 506/ de Youkounkoun), on constate que les villages forment des grappes de peuplement autour des axes de drainage saisonnier, s'alignent le long des pointillés représentant les zones d'inondation temporaire, tandis qu'au contraire le voisinage des rivières permanentes est aussi désert que le centre des plateaux. De véritables nœuds du réseau hydrographique d'hivernage rassemblent l'essentiel de la population autour et au Sud de Kolda ou aux environs de Kounkandé, au Sud de Vélingara, tandis que la vallée de la Kayanga et, tout à fait à l'Est de notre domaine, celle de la Koulountou, sont totalement vides [4]. Il est évident qu'ici les cours d'eau permanents, les véritables rivières et leurs vallées chassent l'homme, tandis que les marigots éphémères qui égratignent les plateaux pendant la saison des pluies et les bas-fonds périodiquement inondés dans lesquels ils se déversent, attirent les villages (cf. fig. 34 et 37).

Ainsi posé, le problème des rapports de l'homme et de l'eau à travers la Casamance soudanienne ne peut recevoir une réponse unique. Que les vallées ne soient pas partout méthodiquement exploitées et que, malgré leur rôle évident dans la localisation de la plupart des établissements humains, la population totale de cette région soit si faible, suffit à démontrer que nous ne sommes pas en présence de civilisations ayant réussi à pratiquer une colonisation systématique des terres basses, à réaliser un

[4] Ce *no man's land* des confins orientaux de notre domaine et notamment le vide humain et le caractère répulsif de la vallée de la Koulountou, avaient déjà frappé les premiers voyageurs ayant parcouru le Sénégal oriental : « Les bords de la rivière Grey sont absolument déserts et inhabités » (A. Rançon, *Dans la Haute Gambie. Voyage d'exploration scientifique, 1891-1892*, Paris, Société d'Éditions scientifiques, 1894, 592 p).

aménagement efficace des vallées au profit de la riziculture. Cependant, la recherche par les villages du voisinage de zones humides ou inondables témoigne de l'intérêt qu'ils portent à la possibilité de disposer de rizières. On peut admettre que, sans être dotées de techniques savantes, les populations sont installées de telle manière qu'elles puissent tirer parti, sans renoncer à leurs spéculations initiales, de l'existence de zones rizicultivables. Il est évident que des populations trouvant intérêt au riz mais n'ayant pas de qualités particulières pour le cultiver, utilisent plus facilement d'étroites dépressions drainant les plateaux sur lesquels se déroulent leurs activités traditionnelles que d'importantes vallées dont la maîtrise exigerait des techniques hautement spécialisées. Cette opinion vient surtout à l'esprit quand on considère la distribution des hommes au Sud de Kolda et de Vélingara où le caractère linéaire et saisonnier du réseau hydrographique est particulièrement net. On songe alors que de gros noyaux de peuplement comme celui qui environne Kounkandé, sont liés à l'inondation périodique de /p. 507/ lignes de drainage étroites, aisément utilisables par qui ne dispose d'aucune tradition d'aménagement permanent des terres basses. Mais on ne peut ériger en loi générale une telle idée lorsque l'on se reporte vers l'Ouest où les villages sont précisément établis en bordure des vallées de la Casamance ou du Soungrougrou dont la largeur suggère qu'elles jouent un rôle de premier plan dans l'économie de ces villages. Des explications plus spécifiques, plus localisées sont alors indispensables et nous les chercherons en étudiant les conditions historiques qui ont présidé à la fondation des villages.

3° Vide et insalubrité des vallées orientales

Plus schématique, plus brutal, apparaît le problème posé par le vide des vallées de la Kayanga et de la Koulountou parcourues par les deux seules rivières pérennes de la Haute Casamance. Ici, les vallées ont un rôle répulsif tellement net que la recherche d'une explication déterministe s'impose immédiatement à l'esprit. L'insalubrité semble offrir la clé du problème. Le long de ces rivières règnent la trypanosomiase et surtout l'onchocercose. Non seulement les galeries forestières abritent des tsé-tsé, mais les eaux claires qui courent entre leurs frondaisons sont des gîtes à simulies, redoutables moustiques dont les piqûres transmettent une filariose, l'onchocercose, qui se traduit par des troubles de divers types dont les plus graves sont des complications oculaires aboutissant à la cécité totale. On comprend, dans ces conditions, qu'il soit inutile de faire appel à l'indigence des techniques agricoles pour expliquer que les hommes fuient ces vallées. L'onchocercose est ici, comme probablement dans la plus grande partie du Sénégal oriental (et sur les sections amont d'un grand nombre de rivières d'Afrique tropicale), le facteur répulsif qui contraint les paysans à négliger les possibilités magnifiques qu'offrent certaines vallées. Mais pourquoi les rivières de Haute Casamance sont-elles apparemment les seules de notre champ d'étude à héberger ce redoutable fléau ? Faute d'étude d'ensemble sur l'aire atteinte au Sénégal par cette endémie, les remarques préliminaires suivantes s'imposent.

En Haute Casamance, seules les rivières pérennes sont infestées tandis que les abords des marigots saisonniers semblent ne pas abriter de simulies. En second lieu, le long des rivières pérennes de Moyenne Casamance, l'onchocercose est, à notre connaissance, inexistante. Enfin, le caractère saumâtre des eaux de la Casamance ou du Soungrougrou ne semble pas être responsable de l'absence des simulies : à l'amont de Sédhiou et d'Inor, ces rivières sont douces et ne sont cependant pas /p. 508/ des foyers d'onchocercose. La différence essentielle entre Soungrougrou ou Casamance et Kayanga ou Koulountou est que les premiers sont des rias dont le profil a une pente à peine sensible tandis que les secondes sont d'authentiques rivières aux eaux courantes, quelles que soient les variations saisonnières de leur débit. Compte tenu de ces remarques et des observations faites en Haute-Volta [5] sur l'écologie

[5] Cf. dans le numéro spécial du *Bulletin médical de l'Afrique Occidentale française* de novembre 1954, consacré aux « Tâches et problèmes de la santé publique en A.O.F. », une mise au point très générale sur « L'onchocercose en A.O.F. », p. 115-169. À notre connaissance, la mise au point la plus synthétique sur la découverte et les implications humaines de l'onchocercose reste le travail de R. Puyuelo et M. Holstein : « L'onchocercose humaine en Afrique noire française, maladie sociale » (*Médecine Tropicale, Revue du corps de santé colonial*, 10° année, mai-juin 1950, p. 397-510).

L'Organisation de Coordination et de Coopération pour la lutte contre les Grandes Endémies (O.C.C.G.E.) dispose à Bobo-Dioulasso d'une section « onchocercose » qui, sous la direction du docteur M. Ovazza réalise en Haute-Volta une œuvre admirable, dont les résultats bénéficieront certainement à tous les États dotés d'une situation géographique comparable. Mais, comme il est normal, ses publications portent jusqu'ici sur les questions de recherche fondamentale, c'est-à-dire

des vecteurs d'*Onchocerca volvulus*, il apparaît que l'onchocercose est responsable du vide des vallées de Haute Casamance lorsque celles-ci sont drainées par des rivières pérennes dont les eaux sont suffisamment courantes pour être favorables à l'éclosion et à la multiplication des simulies ; en somme seul est facilement accessible aux hommes, en Casamance soudanienne, le voisinage soit des marigots saisonniers, soit des rivières permanentes aux eaux dormantes [6]. Cette conclusion implique-t-elle que les vallées infestées par l'onchocercose soient définitivement inutilisables, et que les sols alluviaux de certains secteurs de la vallée de la Koulountou par exemple, ne puissent un jour porter de belles rizières et nourrir une population nombreuse ? À l'état naturel, les mangroves et les galeries forestières de Basse Casamance n'étaient certainement pas plus accueillantes.

Mais si le défrichement de la végétation spontanée et l'aménagement en vue de l'exploitation agricole éliminent les gîtes à tsé-tsé, ils semblent sans effet sur les conditions de localisation de l'endémie onchocerquienne. Dans un milieu infesté par la maladie du sommeil, la salubrité /p. 509/ est le sous-produit d'une colonisation rurale systématique. Il n'en est pas de même dans les vallées atteintes par l'onchocercose puisque la présence des simulies est liée à la vitesse et à la qualité des eaux courantes ; seuls l'aménagement du lit des rivières ou la désinsectisation sont théoriquement en mesure d'éliminer les moustiques vecteurs d'*Onchocerca volvulus*. Or, comme dans toutes les régions où sévit l'onchocercose, le taux d'infestation est extrêmement élevé dans les rares villages voisins de la vallée de la Koulountou et de la Haute Gambie ; c'est ce que viennent de confirmer les premières prospections systématiques entreprises au cours de ces dernières années par le Laboratoire de parasitologie de la faculté de médecine de Dakar [7].

Le vide des vallées de la Kayanga et de la Koulountou (et, plus à l'Est, du cours amont de la Gambie), relève donc, en l'état actuel de la recherche et du développement technique, de facteurs physiques. La présence de l'onchocercose est une cause suffisante du soin que prend une population peu nombreuse et techniquement mal équipée, d'éviter le voisinage des rivières infestées par les vecteurs de cette redoutable filariose, et de n'utiliser, pour établir ses rizières, que les bas-fonds soumis à un drainage saisonnier et intermittent.

A. L'empreinte de l'histoire. Le partage ethnique de la Casamance soudanienne

1° La suprématie manding

Nous avons précédemment insisté sur l'ancienneté et l'importance de l'influence manding, c'est-à-dire d'une civilisation soudanienne, entre Gambie et Casamance. Cependant le territoire qui s'étend du Soungrougrou à l'Ouest jusqu'à la Koulountou à l'Est, est partagé /p. 510/ avec précision entre

---

essentiellement sur l'étude parasitologique et entomologique de l'onchocercose et de ses vecteurs (*Simulium damnosum, Simulium unicornutum, Simulium adersi*, etc.).

[6] L'examen de la répartition du peuplement le long de la Gambie invite à la même conclusion. On constate, en effet, que la vallée de la Gambie n'est peuplée que dans le territoire de langue anglaise qui porte le même nom. Dans le territoire du Sénégal, c'est-à-dire sur son cours supérieur, la Gambie a une vallée déserte. Si l'on remonte le fleuve de l'aval vers l'amont, on passe d'une vallée relativement peuplée à une vallée totalement vide en franchissant la frontière entre les deux pays. Or, les Anglais avaient précisément annexé la section du fleuve rendue navigable par la faible pente de son profil et le ralentissement de son cours. On peut penser que c'est seulement à l'amont de la frontière, en territoire sénégalais, que la Gambie a un caractère assez torrentueux, un profil assez relevé et des eaux assez courantes pour abriter des simulies et que l'onchocercose est, ici aussi, responsable du vide humain.

[7] Dirigé par le docteur Michel Larivière. On trouvera le résumé des résultats de ces premières investigations dans le *Bulletin de la Société Médicale d'Afrique noire de langue française*, de 1964, n° 9, 6 p. : « Aspect actuel de l'endémie onchocerquienne au Sénégal oriental », par M. Larivière, M. Quere, A. Basset, etc..., où les auteurs écrivent notamment : « Sans prétendre donner les limites de l'extension de l'endémie onchocerquienne au Sénégal, ces trois premières enquêtes nous ont permis les constatations suivantes : L'onchocercose est largement distribuée dans la région du Sénégal oriental. Sa répartition s'insère dans le quadrilatère formé, à l'Est par la rivière Falémé, à l'Ouest la Gambie et son affluent la Koulountou, au Sud la frontière de Guinée et au Nord par une ligne fictive joignant Dialakoto à Kidira. Dans les différents villages que nous avons prospectés, la recherche des microfilaires dans le suc dermique semble montrer que la presque totalité de la population adulte est parasitée... L'onchocercose apparaît comme une endémie majeure au Sénégal oriental. Au sud de l'axe virtuel Dialakoto-Kidira, elle sévit dans l'ensemble des villages situés entre les rivières Falémé, Gambie et Koulountou. »

groupes ethniques ayant une personnalité affirmée. Si les Manding occupent la plus grande partie du département de Sédhiou, c'est-à-dire constituent un bloc homogène en Moyenne Casamance, ils ont dû respecter les enclaves formées, d'une part, près de la frontière de Gambie par les Toucouleur du Kabada, d'autre part, entre la Casamance et la frontière « portugaise » par le Balantacounda, le pays des Balant. À l'Est, la Haute Casamance forme le Fouladou, un pays essentiellement Peul, à qui sa faible densité de population permet, en principe, d'être une terre d'immigration, mais dont l'isolement a jusqu'ici maintenu l'originalité ethnique (cf. fig. 7).

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre l'affirmation de la suprématie de l'influence manding sur l'ensemble de la Casamance soudanienne et la constatation de la présence d'ethnies distinctes géographiquement réparties de manière si précise ?

L'explication de cette situation contradictoire semble résider à la fois dans le fait que les Manding ont jadis dominé la Haute Casamance comme ils occupent presque toute la Moyenne Casamance, et dans une mobilité, un prestige et une organisation qui leur ont permis d'exercer une forte influence sur les populations environnantes qui leur restaient hostiles.

Les plus anciens occupants de la Casamance soudanienne comme de la Basse Casamance sont probablement les Baïnouk. Des traditions tenaces signalent partout leur présence très ancienne jusqu'aux confins orientaux de notre domaine. Mais, depuis le XV^e^ siècle, leur présence n'est attestée que sur les marges occidentales de la Moyenne Casamance où leur territoire, axé sur la vallée du Soungrougrou, et la région d'Adéane, séparait Manding et Balant du pays diola.

Malgré le caractère particulièrement fragmentaire de nos informations, nous croyons que la présence d'éléments manding en Haute et Moyenne Casamance est très ancienne. Elle remonte certainement à de longs siècles avant l'arrivée des premiers navigateurs portugais sur les rives de la Gambie et il est logique de l'assimiler à l'occupation socé du Sénégal septentrional. Mais ce premier peuplement a été, tout au long de l'histoire, renforcé par l'arrivée périodique de nouvelles vagues de migrants (notamment à l'apogée de l'Empire du Mali) qui ont entretenu la fidélité des Manding à leur culture, à leur langue, à leur organisation sociopolitique, si différentes de celles des autres populations sénégalaises. Cette succession de migrations est d'ailleurs attestée par la survivance de certains clivages sociaux, dont on trouve encore /p. 511/ trace, par exemple entre anciens occupants venus directement du Mandé et Manding « Gabounké », immigrés en Casamance après un long séjour au Gabou [8], et dont les descendants se rencontrent surtout aujourd'hui sur la rive méridionale de la rivière, dans les cantons du Brassou et du Sounabalmadou. Il semble que ce soit le renouveau islamique de la fin du XIX^e^ siècle qui ait assuré définitivement l'amalgame de ces différentes vagues manding et leur unification. Dans l'ensemble, le peuplement manding a progressé d'Est en Ouest, chassant, détruisant ou assimilant les villages baïnouk. De cette longue et progressive « mandinguisation » de la Casamance soudanienne, nous avons surtout les témoignages les plus récents qui intéressent, à la fin du XIX^e^ siècle, les rives du Soungrougrou. Mais, dans beaucoup de villages anciens, une enquête attentive révèle que les premiers occupants étaient des Baïnouk dont les Manding n'ont fait qu'occuper les villages après avoir réduit en esclavage les fondateurs [9]. Semblable renseignement a un intérêt géographique de premier plan : il explique, en effet, qu'un grand nombre d'installations manding ont un site de villages de riziculteurs, en bordure des plateaux, à proximité immédiate des vallées humides ou inondables.

Jusqu'à la seconde partie du XIX^e^ siècle, nous n'avons aucun renseignement solide sur la vie interne du pays manding. Les premiers, immigrants manding semblent avoir formé, à mi-distance de Sédhiou et Kolda, une principauté aux limites imprécises mars débordant sur les deux rives de la Ca-

[8] Distinction si précise que, dans un canton très isolé comme celui de Brassou, Birassouuké (c'est-à-dire autochtones) et Gabounké, quoique Manding de même langue et de même culture, ne se mariaient pas entre eux il y a seulement une génération.

[9] Quoi que nous aient dit certains informateurs, nous ne croyons pas que les Diola aient occupé la Casamance soudanienne ou, du moins, que ce soient les Manding qui les en aient chassés ; mais il y a souvent, chez les « soudaniens » Peul ou Manding, confusion entre Baïnouk et Diola, paysans individualistes et riziculteurs dotés, les uns et les autres, du *kayendo* (cf. ci-dessous, livre III).

samance, le Pakao [10]. Ce berceau initial manding recouvre à peu près les actuels cantons du Sounabalmadou, du Pakao-Tilibo et du Sonkodou ; c'est de là que partirent, en direction de l'Ouest, les envahisseurs qui, entre le XVI[e] et le XIX[e] siècles, devaient réduire le pays baïnouk au voisinage immédiat de Soungrougrou.

Ainsi dans le Boudhié et le Yacine, cantons occidentaux du pays manding, la majorité des familles se savent venues du Pakao à une époque relativement récente. C'est au voisinage du confluent du Soungrougrou et de la Casamance que les traces des premiers occupants baïnouk sont les plus nombreuses.

/p. 512/

Figure 35 - Le partage administratif de la Casamance soudanienne.

/p. 513/

À travers les traditions que nous avons pu recueillir les Manding apparaissent toujours soit comme des guerriers redoutés, soit comme des commerçants actifs, soit comme des prosélytes passionnés de l'islam, ces formes d'activités traduisant toutes trois la mobilité et même l'expansionnisme permanent de cette population. Sur leur organisation intérieure, notre ignorance est presque totale et nous ne pouvons retenir que deux éléments à son sujet : d'une part, à en juger par les traces très vivantes qui subsistent dans la société actuelle et que nous décrirons plus loin, les Manding formaient une société féodale, hiérarchisée, essentiellement orientée vers les opérations militaires, celles-ci ayant tantôt un but mercantile, tantôt des mobiles religieux ; d'autre part, chaque village important ou chaque ensemble de villages s'administrait lui-même et formait un groupement tassé, cohérent, organisé militairement à l'abri d'un système défensif, de sorte que tous les établissements manding devaient répondre à cette description que, vers 1850, donne de Diannah, au cœur du Pakao, H. Hecquard : « Diannah est un grand village dont la population peut être évaluée à 2 000 âmes. Quoique habité principalement par des marabouts, il peut mettre près de 500 hommes sous les armes grâce aux Peul et aux Sarakollé qui viennent s'y établir (lorsqu'il y a la guerre). Une double palissade et un large fossé rempli d'eau pendant la saison des pluies, protègent Diannah contre un coup de main » [11]. Au moment de la mise en place de l'administration française, un observateur notait que, en pays manding, chaque village important avait un chef désigné par les notables, obéi et respecté ; que, parfois, à côté de ce chef politique, un chef religieux, un marabout, était encore plus écouté (dualité qui illustre bien la double vocation militaire et religieuse de l'organisation manding), mais qu'on ne remarquait « aucune organisation de province » [12]. D'autre part, tous les rapports administratifs de la seconde partie du XIX[e] siècle font état du caractère « batailleur » des Manding et des obstacles que rencontrèrent de leur part les traitants venus de Saint-Louis, de Rufisque ou de Gorée, pour s'établir et commercer à l'abri du poste fortifié de Sédhiou [13].

/p. 514/

Figure 36 - Le nouveau découpage administratif de la Casamance soudanienne.

---

[10] Dont les quatre villages initiaux seraient : Diana Ba, N'Diama, Karantaba et Dassilame.

[11] H. Hecquard, *Voyage sur la Côte...*

[12] *Notice sur la Casamance*, de de Labretoigne du Mazel, Archives du Sénégal, série 1 G 328. On relève une observation identique sous la plume de A. Marche, *Trois voyages en Afrique occidentale : Sénégal, Casamance, Gabon, Ogooué*, Paris, Hachette, 1882, 376 p. Cet auteur parcourant la Casamance en 1872 note que, chez les Manding, « chaque village se gouverne à sa guise » et que « les deux principaux magistrats sont l'*Almamy*, grand marabout chef de la religion, et le *Soltiké* qui commande les guerriers et rend la justice ».

[13] Fondé dès 1837, soit un an après la cession à la France de Carabane, à l'embouchure de la Casamance, alors que Ziguinchor ne devait être détaché du domaine portugais et transféré à l'Administration française qu'en 1886.

/p. 515/

2° L'implantation des Peul, Balant et Toucouleur

Ne réalisant qu'une occupation militaire discontinue du territoire d'où ils avaient balayé les Bainouk, les Manding laissèrent s'infiltrer dans le haut pays (ou y attirèrent) des migrations peul. Comme au Fouta-Djalon, les Peul pénétrèrent timidement, progressivement, en Haute Casamance, en venant, disent les traditions, du Boundou et, au-delà, du Macina. Après avoir traversé le Sénégal en amont de Bakel, ils auraient progressé vers le Niani puis auraient traversé la Gambie aux environs de Bassé. Il est unanimement affirmé que les premiers occupants peul de Haute Casamance sont ainsi venus du Nord [14] et se sont trouvés bloqués en pays manding par l'impossibilité où ils étaient de franchir ou même de s'approcher avec leurs troupeaux de l'insalubre vallée de la Koulountou. Les anciennes familles authentiquement peul de Haute Casamance sont donc apparentées aux Peul du Ferlo restés nomades et à peu près exclusivement pasteurs. Un certain nombre d'entre elles ont poursuivi leur marche vers le Sud jusqu'au Gabou et donné naissance au type peul gabounké de la même manière que s'était antérieurement produite la séparation entre Manding-Pakao directement implantés en Casamance et Manding du Gabou. Séduits par la liberté que leur laissait l'immensité des terres vacantes, par l'abondance des pâturages offerte par les forêts sèches et les taillis des plateaux, par la possibilité de pratiquer des cultures variées sans renoncer à leur passion pour l'élevage, les Peul s'établirent à proximité des villages manding sous la protection de qui ils se plaçaient et dont ils devenaient les vassaux ; mais, du même coup, ils se sédentarisaient, ce qui signifie à la fois qu'ils mêlaient leur sang à celui des Noirs au milieu de qui ils s'installaient et qu'ils adoptaient leurs techniques agricoles et bien des traits de leur mode de vie, notamment sur le plan alimentaire. Ainsi, bien que placée sous le gouvernement des Manding, la Haute Casamance devint une région d'influence Peul au point que, longtemps avant qu'elle n'ait manifesté sa volonté de constituer une entité politique et administrative autonome, elle était désignée par les Manding eux-mêmes sous le nom sans équivoque de « Fouladou ».

Deux autres enclaves étrangères anciennes et importantes sont à enregistrer en Casamance soudanienne de civilisation manding : d'une part, le pays balant, au Sud de la rivière, d'autre part, le Kabada toucouleur, au voisinage de la frontière de Gambie (cf. fig. 35).

/p. 516/

Jusqu'à l'aube du XX^{e} siècle, le pays balant, le Balantacounda, est resté une des régions les plus isolées du Sénégal. Occupant, sur la rive Sud de la Casamance, un quadrilatère limité, à l'Est, par le canton manding du Brassou, à l'Ouest, par les survivants baïnouk progressivement conquis ou assimilés, au Sud, par les forêts à travers lesquelles fut tracée la frontière portugaise, les Balant formaient une population farouchement repliée sur elle-même, très hostile au contact avec les étrangers, qu'ils soient Européens ou Manding, et dont le caractère remuant et anarchique faisait des voisins redoutés. L'origine et la diversité des formes de civilisation agraire adoptées par les Balant posent des problèmes délicats que nous n'avons pas à examiner ici puisque cette population est surtout répandue en Guinée « Portugaise ». Mais les Balant de Moyenne Casamance ont précisément des caractères originaux ; alors qu'une grande partie de leurs frères de Guinée « Portugaise » sont des riziculteurs côtiers dont les techniques de conquête de la mangrove sont d'une perfection comparable à celle des Diola de Basse Casamance, les gens du Balantacounda sont essentiellement des éleveurs et des cultivateurs de mil qui, à l'exemple des Manding, abandonnent aux femmes le soin de cultiver le riz. En somme, les Balant sénégalais se rattachent typiquement aux civilisations soudaniennes, voire sahélo-soudaniennes, tandis qu'une grande partie des Balant de Guinée « Portugaise » sont des riziculteurs remarquablement enracinés dans le milieu côtier si particulier des « Rivières du Sud ». La langue serait-elle donc le seul élément d'unité entre des groupes humains dont les conditions de vie et les techniques sont si différentes ? Une telle question pose tout naturellement le problème de l'origine des

[14] Il est impossible de dater l'arrivée des premiers Peul en Haute Casamance sauf si l'on tient pour recevable l'affirmation assez souvent renouvelée par des notables Manding, selon laquelle 1'infiltration Peul aurait commencé « trois cent trente-quatre ans avant le soulèvement d'Alfa-Molo », soit vers le milieu du XVI^{e} siècle.

populations qui se disent balant. Réduites, comme elles l'ont été, au territoire du Sénégal, nos enquêtes ne nous apportent que des éléments de réponse fort incomplets, d'autant plus qu'en raison même de la structure de leur société, les Balant, comme les Diola, n'ont ni le sens ni le souci de l'histoire. Comme Bérenger-Féraud [15], nous penchons pour estimer que les Balant de Moyenne Casamance sont « venus des hauts pays qu'arrosent le rio Geba et le rio Cacheu », c'est-à-dire de Guinée « Portugaise » orientale, au pied du Fouta-Djalon [16]. Il est certain que leur domaine actuel était occupé, avant leur arrivée, par les Baïnouk et qu'ils les ont refoulé vers l'Ouest, comme en témoigne d'ailleurs la survivance de villages baïnouk dans la partie occidentale de l'actuel canton du Balantacounda. /p. 517/ Mais si nous pouvons avancer, d'après les auteurs portugais, que les Balant étaient présents dès le XV^e^ siècle entre la Casamance et le Rio Cacheu et, si nous pouvons préciser grâce à H. Hecquard, que leur répartition actuelle dans notre domaine était, dans ses grandes lignes, la même au milieu du XIX^e^ siècle qu'aujourd'hui, nous n'avons aucune idée de l'ancienneté relative de leur installation par rapport aux Diola et aux Manding. La seconde information que nous apportent nos enquêtes au sujet de la composition du groupe balant est la suivante, L'ethnie balant est formée de quatre groupes, liés deux à deux par l'identité de la langue et des techniques ; d'une part, les gens du Balantacounda et leurs plus proches voisins de l'autre côté de la frontière portugaise, les Bitjamlip (plus couramment désignés par l'expression manding, Oueye Balanto), sont étroitement apparentés, parlent le même dialecte et ont les mêmes méthodes de culture en forêt sèche ; d'autre part, les Naga et les Brassa (nommés Manodji par les Manding) utilisent un dialecte balant sensiblement différent [17] du précédent et ont adopté pour la plupart l'usage du *kayendo* et les techniques de culture dont cet instrument permet l'emploi dans les vasières de la côte et des estuaires différent [18]. Fragmentation dialectale à partir d'une langue commune et évolution divergente des techniques de production permettent seulement d'affirmer la grande ancienneté de l'éclatement du groupe balant initial et de l'adaptation de ses différents rameaux aux milieux naturels entre lesquels les hasards de leurs migrations les ont répartis. Mais quelle est l'origine initiale et certainement commune des différents types actuels de Balant ? Quelle est la source de leur unité linguistique et de l'identité fondamentale de leur organisation sociale, /p. 518/ remarquablement égalitaire et anarchique ? Si l'on en croit certaines traditions que nous ont rapportées des vieillards balant et même des griots manding de Sédhiou, les Balant étaient jadis des captifs des Peul, auprès de qui ils auraient vécu très longtemps puis contre qui ils se seraient révoltés, qu'ils auraient un jour refusé de suivre, « balant » signifiant « ceux qui ont refusé ». À l'appui de cette tradition, on peut relever, d'une part, la survivance d'une parenté à plaisanterie entre Balant et Peul, d'autre part et surtout, l'existence de très nombreux caractères communs à ces deux populations, en particulier le goût passionné pour l'élevage des bovins que manifeste la première au même degré que la seconde.

Enfin, une dernière enclave étrangère ancienne est à signaler en Moyenne Casamance : celle que forme, au cœur des plateaux où s'effectue le partage des eaux entre la Gambie et la Casamance, le groupement toucouleur du Kabada. Immédiatement au Sud de la frontière de Gambie et en marge des

---

[15] L.-J.-H. Bérenger-Féraud, « Étude sur les populations de la Casamance » (*Revue d'Anthropologie*, Paris, t. III (1874), p. 445-461).

[16] C'est le cas notamment pour les occupants du premier village conquis par les Balant sur les Baïnouk, Mangaroungou, d'où sont issus la plupart des autres villages halant du Balantacounda.

[17] Mais ces dialectes sont issus de la même langue : Oueye Balanto et Naga se comprennent et ont parfaitement conscience de leur communauté linguistique originelle. Les intéressés nous ont plusieurs fois expliqué leurs relations réciproques en les comparant spontanément à celles des Peul et des Toucouleur.

[18] Le résultat d'enquêtes menées en Casamance recoupe donc, dans ses grandes lignes, l'analyse du groupe balant présentée par A. Teixeira da Mota, dans son ouvrage *Guiné Portuguesa* (Agencia geral do Ultramar, 2 vol. 383 et 286 p., Lisbonne 1954). Cet auteur distingue comme nous deux grandes branches balant, l'une comprenant les Berassé et les Benaga (que nous avons transcrits Brassa et Naga), l'autre, les Balant Mané et les Bécanja. D'après la description des techniques de production faite par Teixeira da Mota, c'est à ce dernier groupe qu'appartiendraient les Balant de Casamance. L'original aménagement de leurs terroirs, associé à l'émiettement et au déplacement périodique de l'habitat, se poursuit d'ailleurs, au Sud de la frontière, jusqu'au Rio Cacheu. Il reste une incertitude quant au nom des deux groupes de la seconde branche. Nous avons rapporté le résultat de nos recherches mais nous tenons Teixeira da Mota pour un guide beaucoup plus sûr que nous en ce qui concerne les Balant dont nous ne connaissons qu'une fraction marginale tandis que la grande majorité de l'ethnie vit en Guinée « Portugaise ». Ajoutons enfin que le groupe Brassa (ou Bérassé) est, de très loin, le plus important numériquement des différents rameaux balant ; les Brassa sont, par ailleurs les plus différents des Balant que nous étudions puisque Teixeira da Mota précise qu'ils « vivent dans un authentique complexe du riz » et qu'ils « cultivent les trois quarts du riz inondé de la Guinée Portugaise ».

axes de drainage qui, en principe, attirent les populations, le canton du Kabada est entièrement constitué par un rameau de Toucouleur issus de la vallée du Sénégal, mais dont les conditions d'installation en Casamance sont totalement oubliées et nous sont inconnues. Grâce à son isolement et malgré sa faible importance numérique - de l'ordre de 8 000 à 9 000 personnes aujourd'hui - ce groupement toucouleur a conservé sa personnalité, distincte à la fois de celle des Firdou et de celle des Manding ; il semble avoir toujours échappé, dans le passé, à l'emprise des principautés manding des rives de la Gambie comme de celles de la Casamance. Ces Toucouleur affirment avec force que le Kabada était vide au moment de l'arrivée de leurs ancêtres. Ceux-ci appartenaient tous à la famille des Khâne et étaient donc originaires du Dimaka. Du Fouta-Toro à la Casamance, de nombreuses étapes ont marqué, à travers le Djolof et le Saloum, leur mouvement vers le Sud. Un élément semble indiquer l'extrême ancienneté de cette migration : les vieillards du Kabada précisent qu'à l'arrivée des Toucouleur, la Moyenne Casamance comportait des éléments de population manding mais était encore « commandée » par des chefs fétichistes Baïnouk. D'après P. Marty [19], le Kabada servit d'étape à El Hadj Omar lorsque, en 1854, il descendit du Fouta-Djalon vers le Fouta-Toro avant d'entreprendre sa prestigieuse épopée. Peut-être est-ce au renfort qui leur fut apporté alors par un certain nombre de soldats du Pontife que les Toucouleur du Kabada durent de pouvoir résister aux entreprises guerrières conduites par les Manding durant les dernières /p. 519/ années du XIX^e^ siècle et sauvegarder ainsi jusqu'à nos jours leur vigoureuse individualité ?

3° Les mouvements politiques et religieux du XIX^e^ siècle

Si nous n'avons que fort peu de précisions sur les relations réciproques de ces différents groupes humains jusqu'au milieu du siècle dernier, il est possible, par contre, de reconstituer avec une suffisante exactitude deux séries d'événements qui, au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, ont fortement contribué à dessiner la géographie humaine actuelle de la Casamance soudanienne. Ce sont, d'une part, le soulèvement des Firdou qui affirma la personnalité de la Haute Casamance, d'autre part, le réveil de la guerre sainte chez les Manding, qui assura leur victoire définitive sur les Baïnouk et leur permit de franchir en force le Soungrougrou en direction de l'Ouest. L'isolement des Toucouleur et le farouche repli sur soi des Balant semblent leur avoir permis de ne pas subir durablement le contrecoup de ces événements.

Après avoir, durant des siècles, supporté patiemment l'autorité des Manding, les Peul du Fouladou se soulèvent contre eux, vers 1865. Un ancien esclave, Alfa Molo, se fait le champion de l'autonomie du Fouladou, organise la résistance armée contre la chefferie Manding et obtient des appuis chez les *Almamy* du Fouta-Djalon moyennant son ralliement à l'islam. Après des alternatives de succès et de revers, il se taille un royaume couvrant les départements actuels de Kolda et de Vélingara et débordant, au Nord, jusqu'à Bassé sur la Gambie, au Sud, jusqu'aux environs de Farim et Bafata. À sa mort, en 1880, le Fouladou forme une principauté indépendante [20] d'où les Manding ont été expulsés [21], mais qui a, par contre, accueilli d'assez nombreux Peul ayant reflué de Moyenne Casamance vers l'Est à la faveur des troubles. Cet épisode n'a pas seulement mis fin à la dépendance des Peul à l'égard des Manding, il a précisé le partage ethnique entre Haute et Moyenne Casamance, Avant Alfa Molo, l'ensemble de la Casamance soudanienne était placé sous l'autorité des Manding et des rapports de dépendance très stricts réglaient les relations qu'entretenaient avec eux des groupes peul dispersés et confinés dans leur tâche d'éleveurs. Après Alfa Molo, les liens de subordination entre les deux groupes sont rompus et chacun /p. 520/ a reflué dans un périmètre géographique précis ; Haute et Moyenne Casamance deviennent désormais des régions humaines nettement distinctes.

C'est aussi durant la seconde partie du XIX^e^ siècle que se déroulent les entreprises d'un chef religieux manding, Fodé Kaba, dont les initiatives interfèrent avec les événements du Fouladou et apparaissent, dans une certaine mesure, comme leur contrecoup. L'objectif de Fodé Kaba semble avoir été

---

[19] P. Marty, *Études sur l'Islam au Sénégal*...

[20] Les Français pénètrent effectivement dans le Fouladou en 1883, en accord avec le fils et successeur d'Alfa Molo, Moussa Molo. (Cf. *Notice sur la Casamance*..., par de Labretoigne du Mazel.)

[21] À l'exception des Manding de la caste des forgerons que les Firdou ont gardés à leur service.

à la fois politique et religieux. Ayant échoué dans ses tentatives de mater la rébellion du Fouladou, il se fixe pour tâche l'unification effective de la Moyenne Casamance et l'islamisation des populations animistes qui vivent au contact des Manding. Fertile en épisodes, marquée tantôt par des années de succès, tantôt par des séries de revers, cette entreprise qui garde aujourd'hui, dans la tradition locale, le prestige d'une épopée, nous intéresse par son bilan géographique. On peut, sans schématiser de manière excessive, résumer celui-ci en deux points.

Il semble d'abord que Fodé Kaba ait assuré l'amalgame et l'unification des différents groupes manding de Moyenne Casamance, au moment même où leur ancienne prééminence politique était ébranlée par l'émancipation du Fouladou. Ranimant sa foi religieuse, il transforme aisément un peuple de traditions guerrières en militant de l'islam et fonde sur les exigences de la guerre sainte une politique expansionniste et conquérante. Mais, ayant essuyé de sévères échecs à l'Est en tentant de soumettre Alfa Molo, Fodé Kaba oriente bientôt l'essentiel de ses efforts en direction de l'Ouest, c'est-à-dire de la Basse Casamance.

Le second résultat durable de l'action de Fodé Kaba est précisément d'avoir balayé de la rive gauche du Soungrougrou les groupes animistes baïnouk qui y subsistaient (ou d'avoir assimilé les familles acceptant de se convertir), d'avoir chassé les Diola qui venaient d'y prendre pied, puis d'avoir conduit les Manding à pénétrer en Basse Casamance. Dans le Yacine, en particulier, Fodé Kaba soumet et convertit de force tous les villages baïnouk installés en bordure de la vallée du Soungrougrou ; il rejette du même coup les envahisseurs diola qui, quelques années avant son offensive, avaient franchi la rivière et s'étaient approprié les vastes rizières de la rive gauche [22].

La rive orientale du Soungrougrou définitivement soumise et islamisée, Fodé Kaba porte alors la guerre sainte en pays diola. C'est exactement, d'après les sources orales et divers recoupements, de 1877 /p. 521/ à 1893 que se situent ses expéditions directement dirigées contre la Basse Casamance. Elles consistent en raids assez profonds en direction de l'Ouest, mais soulèvent une opposition résolue de la part des Diola qui, durant une quinzaine d'années, repoussent avec acharnement la menace que font peser les Manding sur leur liberté politique et religieuse.

La résistance diola à la pression de l'islam manding eut-elle longtemps tenu ou bien se fut-elle effondrée si Fodé Kaba avait pu poursuivre ses équipées en direction de la côte ? Il est impossible de le dire puisque l'intervention de l'administration française arrête brusquement les opérations des Manding et, de l'avis de Marty, « sauve les Diola d'une ruine complète ». Le 1er juin 1893, Fodé Kaba signe avec le Gouverneur du Sénégal « un traité aux termes duquel il s'engage à évacuer le Fogny ... et à cesser toute incursion en pays diola » (Marty). La fondation, l'année suivante, du poste administratif de Bignona permet de mettre définitivement à l'abri des expéditions manding l'ensemble du pays diola [23]. Désormais, c'est sous des formes pacifiques et singulièrement efficaces que devait s'exercer l'influence manding sur la Basse Casamance [24].

Des opérations conduites par Fodé Kaba à l'Ouest du Soungrougrou, devant subsister une conséquence importante : le peuplement par les Manding d'une série de têtes de pont sur la rive droite de la rivière. Là, auprès de chaque ancien village baïnouk, Fodé Kaba installa systématiquement une colonie manding qui imposa rapidement sa religion, son style de vie et sa langue à la population autochtone. Ainsi en est-il de toute une série de gros villages échelonnés sur la rive droite du Moyen Soungrougrou (sa section aval semble être restée infranchissable pour les soldats de Fodé Kaba), tels Inor, Bassada, Brosso, Bona, Diouragone, etc. C'est à partir de ces têtes de pont permanentes que les Manding devaient poursuivre l'islamisation pacifique de toute la rive droite de la vallée du Soungrougrou,

[22] Cf. ci-dessous, livre III.
[23] Fodé Kaba se retire alors sur la frontière de Gambie ; diverses péripéties devaient encore marquer ses relations orageuses avec les autorités françaises et anglaises avant qu'il ne meure, l'arme à la main, en 1900, dans la région frontière du Kian, c'est-à-dire aux confins déserts de la Gambie et des départements de Sédhiou et de Bignona.
[24] Cf. ci-dessous, livre III.

achever la dissolution de l'ethnie baïnouk et exercer sur les Diola établis à leur voisinage une pression dont nous examinerons plus loin les remarquables conséquences géographiques [25].

/p. 522/

En résumé, la politique militante de Fodé Kaba a fait des Manding de Moyenne Casamance une population unifiée, auréolée du prestige des guerriers de l'islam et consciente de la supériorité de son organisation. Elle a, sur le champ, provoqué la disparition à peu près totale de l'ethnie baïnouk sur la rive Nord de la Casamance, l'arrêt de l'expansion diola en direction de l'Est et, au contraire, l'implantation de colons manding sur la rive occidentale du Soungrougrou, alors que l'accès leur en avait été jusqu'ici interdit par la résistance séculaire des Diola. À plus long terme, l'action de Fodé Kaba a conféré à la civilisation manding un rayonnement dont l'influence sur les paysanneries animistes voisines n'a pas, jusqu'à nos jours, cessé de s'exercer. La résistance des Diola et l'intervention française eurent cependant pour effet de fixer des limites géographiques précises au pays manding, Après l'émancipation de la Haute Casamance et l'arrêt des expéditions de Fodé Kaba en direction de l'Ouest, la Moyenne Casamance coïncidait à peu près exactement, sur la rive septentrionale du fleuve, avec le domaine manding.

[25] *Idem.*

/p. 523/

Chapitre 12

Les types de sociétés rurales en Casamance soudanienne

A. Des pasteurs sédentarisés : Les Peul du Fouladou

En Haute Casamance, la faiblesse du peuplement réduit les paysages agraires à des enclaves étroites, défrichements en lisière des axes de drainage ou clairières isolées au cœur des plateaux, et livre à la forêt la plus grande partie d'un territoire démesuré. Qui parcourt le pays peul, depuis les confins de la zone manding jusqu'à la vallée de la Koulountou, ou de la frontière portugaise à celle de la Gambie, est saisi par une impression de vide humain qui évoque les immensités désertes du Ferlo. Partout s'impose l'obsédante monotonie de la forêt sèche soudanienne [1] plus haute, plus vigoureuse, mais de même nature qu'au Nord de la Gambie, Ni les rares plaques de *bowé*, ni les instables peuplements de bambous n'occupent une place suffisante pour nuancer l'étrange anonymat d'un paysage végétal parfaitement accordé avec l'unité des éléments climatiques et des données pédologiques. Le seul mais très discret facteur de diversité est offert par les étroites traînées de végétation subguinéenne qui remontent jusqu'ici le long des rivières pérennes ou saisonnières.

1° Une société pastorale convertie à la vie agricole

L'impression de désert humain que l'on ressent en parcourant les plateaux de la Haute Casamance, n'est pas seulement le résultat de la faible densité générale de la population qui reste partout de l'ordre de /p. 524/ 8 à 10 habitants par kilomètre carré et descend parfois au-dessous de 5 (c'est le cas, par exemple, des cantons de Pakane et de Kantora, aux confins orientaux de la circonscription de Vélingara). Elle est aussi la conséquence de la localisation des hommes, de leurs installations et de leurs défrichements. Tous les villages du Fouladou sont établis en bordure des plateaux ou sur les versants conduisant aux axes de drainage, aux marigots saisonniers ou aux bas-fonds inondables. Seul le voisinage des grandes rivières permanentes, Kayanga et Koulountou surtout, est privé d'établissements humains, pour les raisons sanitaires que nous avons dites. À la règle générale de la répartition des villages, ne font exception que des installations récentes, créées par des immigrants au centre de clairières ouvertes dans la forêt de plateau, mais elles sont encore peu nombreuses et, pour la plupart, réparties le long de la frontière de Gambie.

Une localisation si précise de l'habitat est directement liée à la part prépondérante que tient la production agricole dans l'économie d'une population traditionnellement pastorale. Elle implique aussi une sédentarité des lieux habités qui ne manque pas de surprendre chez des éleveurs célèbres par leur permanente mobilité.

Les Peul du Fouladou - les Foulacounda - apparaissent, en effet, comme le type d'une société peul sédentarisée et, par conséquent, profondément métissée non seulement par le sang mais par les techniques. Il n'est malheureusement pas possible de préciser les étapes et les modalités de cette mutation sans doute très progressive.

Au début de leur séjour en Casamance, les groupes peul avaient certainement une position sociale subalterne auprès des princes manding qui commandaient le pays. Bergers soumis et pacifiques, ils se faisaient volontiers les auxiliaires des chefs locaux dont ils sollicitaient la protection ou avec qui ils contractaient alliance. Bientôt ils participent aux activités guerrières des Manding et acquièrent des esclaves pour leur propre compte. En même temps, ils se fixent, prennent goût aux produits de la terre,

[1] Cf. ci-dessus, chapitre 7.

font défricher des rizières que leurs esclaves et, à l'exemple des Manding, leurs épouses cultivent. Sans traditions agricoles, ils adoptent tout naturellement celles des Manding et, surtout, ils bénéficient du travail et des techniques des captifs qu'ils acquièrent par échange avec du bétail ou en participant aux expéditions de leurs suzerains [2].

/p. 525/

Il est probable que la conversion des Peul du Fouladou à la vie agricole - qui contraste étrangement avec la fidélité de leurs parents du Ferlo au nomadisme pastoral - a été accélérée par les difficultés rencontrées ici par l'élevage. En franchissant la Gambie, leurs troupeaux, constitués de zébus du Sahel, ont certainement très vite dépéri. Nombre de vieillards se font encore l'écho d'hécatombes catastrophiques. C'est sans doute très lentement que se reconstitua un troupeau adapté aux conditions écologiques locales, par métissage avec des bêtes *n'dama* venues du Fouta-Djalon. Faute de bétail, les Peul durent se résigner à cultiver, à stabiliser leur habitat à proximité des bas-fonds propres à la riziculture, et à acquérir de la main-d'œuvre servile.

Cette rapide régression des troupeaux permet aussi d'éliminer l'hypothèse, *a priori* séduisante, selon laquelle la faible densité de la population en Haute Casamance serait explicable par une économie exclusivement pastorale, exigeant des espaces démesurés. L'élevage n'a certainement pas plus joué ce rôle dans le passé qu'il ne le fait aujourd'hui.

De la structure politique du Fouladou avant Alfa Molo nous ne savons rien et il ne subsiste aucune survivance. Il semble qu'au XIX^{e} siècle, le pays ait été partagé en un certain nombre de fiefs, aux limites imprécises et fluctuantes, dont les principales familles peul assuraient le commandement au nom de leurs suzerains manding. Toutes les traditions affirment que, jusqu'à Alfa Molo, Peul et Manding vécurent en bonne intelligence, les querelles et rivalités entre principautés affectant indistinctement les uns et les autres. Il est significatif à ce sujet que l'étendard de la révolte contre les Manding a été levé par des Peul d'origine servile et non pas par de purs Foulacounda.

La fusion des Peul avec les groupes ethniques noirs s'est donc opérée de deux manières : d'une part, au sommet de l'échelle sociale, par mariage de femmes peul avec des princes manding ; d'autre part, et de façon plus massive, par suite de l'acquisition par les Peul d'esclaves noirs de toutes origines. Parmi ceux-ci, la tradition cite surtout des Baïnouk, des Diola, des Balant, des Badiaranké, des Bassari, etc. Il est remarquable que tous ces captifs, sans doute introduits progressivement par effectifs menus, se soient intégralement foulanisés.

Aujourd'hui, en effet, tous les habitants du Fouladou se disent Peul, parlent le peul et ont, dans de nombreux domaines, un comportement d'authentiques Peul, même dans les villages dont les habitants n'ont de peul, de toute évidence, que la langue. À quel point la guerre d'émancipation de la fin du XIX^{e} siècle a-t-elle favorisé cette /p. 526/ « foulanisation » ? Dans quelle mesure l'amalgame des différentes ethnies a-t-il été facilité par le fait que les cadres de la révolte anti-manding étaient d'origine servile ? La défaillance de la chefferie peul, à ce moment décisif, a-t-elle traduit l'inexistence de son pouvoir politique ou bien est-elle responsable de sa disparition ? Il est difficile de le dire, mais la victoire d'Alfa Molo n'est certainement pas étrangère à la prise de conscience d'une unité régionale, à l'effacement des tensions sociopolitiques d'origine ethnique et finalement à la grande homogénéité d'une population faite, au départ, d'un encadrement peul minoritaire et d'une majorité de descendants de captifs de toutes origines.

Du passé survit seulement une distinction sociale qui n'a guère, désormais, de signification politique ni de fondements économiques. Les Peul se répartissent, en principe, en deux groupes sociaux qui correspondent à l'ancienne division entre maîtres et esclaves : les Foulbé Rimbé et les Foulbé Diabé. Les premiers se disent les héritiers directs des familles peul venues du Macina par le Boundou et la

[2] Ce qui explique probablement l'affirmation réitérée par de vieux Peul selon laquelle, il y a encore un siècle, les rizières du Fouladou étaient travaillées au *kayendo*. Nous ne voyons pas là la trace d'un reflux récent des Diola ou des Baïnouk vers l'Ouest, mais simplement la preuve que les Firdou, comme les Manding, disposaient d'esclaves diola et baïnouk.

Gambie, probablement au XVI[e] siècle. Ils se considèrent comme une aristocratie et, non sans nostalgie, se montrent soucieux d'affirmer leur communauté d'origine avec les Peul du Ferlo dont ils portent les patronymes. Fiers et cultivés, nombre d'entre eux ont su conserver ou reprendre, à travers les bouleversements politiques, une incontestable influence personnelle. Les seconds, les descendants de captifs assimilés, constituent le fond de la masse paysanne, notamment, semble-t-il, sur les marges du Fouladou. Les liens de dépendance, autrefois très stricts, entre Foulbé Rimbé et Foulbé Diabé (*diabé* - singulier *diado* - signifie littéralement : « celui qui appartient à quelqu'un ») ont totalement disparu. Les préjugés sociaux qui les traduisaient naguère sont désormais si affaiblis que même les mariages entre hommes « *diabé* » et femmes « *rimbé* » ne soulèvent plus qu'une réprobation platonique et résignée de la part des vieux Peul.

2° Le mode d'implantation : émiettement et solidarité

La répartition actuelle des villages dans le Fouladou traduit une double adaptation aux conditions naturelles et à la situation sociologique héritée de l'évolution que nous venons d'évoquer. Elle se caractérise, en effet, par un émiettement et une disposition en chapelet à proximité des bas-fonds rizicultivables qui correspondent à la fois à la souplesse des liens sociaux et au dessin du réseau saisonnier de drainage dont l'utilisation pour la culture du riz ne met en œuvre ni organisation d'envergure ni techniques puissantes (cf. fig. 7).

/p. 527/

Le village-type du Fouladou est remarquable par la modestie de sa population : il rassemble le plus souvent moins de 100 habitants. Les agglomérations de plus de 500 personnes sont exceptionnelles ; elles correspondent soit à des carrefours jouant le rôle de marchés, soit à d'anciennes chefferies dont les héritiers ont conservé une forte influence

---

Figure 37 - La répartition de l'habitat en Haute Casamance : villages échelonnés à proximité des axes de drainage temporaire et vide humain le long des rivières pérennes (d'après la carte au 1/200 00 de l'I.G.N., feuille Kolda, complétée sur le terrain)
1. Forêt de plateau. - 2. Courbe de niveau de 40 mètres. – 3. Villages

---

personnelle, soit, enfin, à des fondations religieuses récentes. Sensible sur le terrain, visible sur la carte, cet émiettement de la population en minuscules villages est illustré par les données administratives contraintes de reconnaître l'autonomie de chaque groupement, aussi modeste soit-il. C'est ainsi qu'en 1958, les quelque 62 00 habitants du département de Kolda étaient recensés en 829 villages distincts [3]. Cet émiettement /p. 528/ rendait si difficiles les tâches de l'administration que certains cantons (ceux de Kamako et de Mamboua, au Sud de Kolda) étaient répartis en « secteurs » dont les chefs, responsables d'une à trois dizaines de villages, servaient d'intermédiaires entre les chefs de canton et de village. À l'échelle de la plus petite unité administrative du Fouladou, le canton de Coudora Niampaïo où nous avons enquêté en détail et vérifié d'aussi près que possible les renseignements officiels, les quelque 3 800 recensés étaient répartis en 39 villages dont l'un, le chef-lieu, résidence d'une vieille famille de chefs Foulbé Rimbé disposant d'une nombreuse clientèle, groupait 605 personnes, tandis que le reste de la population était disséminé entre 10 villages de 100 à 500 habitants et 28 villages rassemblant chacun moins de 100 personnes.

Chacun de ces villages constitue pratiquement une cellule sociale autonome dirigée par l'aîné des descendants de la famille fondatrice, assisté du conseil des chefs de famille. Leur organisation est aus-

[3] Le détail des chiffres n'est pas sans intérêt car il souligne le caractère absolument général de l'émiettement de la population et de sa répartition en villages très souvent inférieurs à cent habitants. Ainsi le canton de Kamako comptait, à la date indiquée, 23 423 habitants recensés, répartis en 277 villages ; le canton de Mamboua, 7 029 habitants en 96 villages ; le canton du Guimara, 10 253 habitants et 184 villages ; le canton de Coudora-Niampaïo, 3 814 habitants et 39 villages ; le canton de Patim-Kibo, 12 479 habitants et 144 villages ; 1e canton de Pata, 4 728 habitants et 89 villages.

si souple que leur structure est libérale. Les pouvoirs des chefs sont d'arbitrage beaucoup plus que de commandement. Si elle élimine tout problème d'ordre foncier, l'abondance des terres en regard de la faiblesse de la population donne aux différentes cellules familiales une grande liberté de mouvement. La cohésion des villages n'est donc pas davantage le résultat de l'attachement des familles à la terre que de la pression des liens sociaux et de l'organisation politique. Elle ne peut résulter que d'un consentement mutuel à cohabiter, d'une volonté collective de vivre ensemble et de s'entraider, d'une fidélité à des traditions de travail en commun encore très vivantes.

Mais la seule définition précise du village est d'être une agglomération de *gallé*, groupement de base de la société peul. Jadis, le *gallé* réunissait en une vaste communauté de résidence et de production, tous les membres masculins d'un même lignage, leurs épouses et leurs captifs. Les brassages ethniques consécutifs aux événements du XIX^{e} siècle et les transformations sociales contemporaines ont, comme partout, provoqué son éclatement en unités de plus petites dimensions. Mais ils n'ont pas abouti, du moins jusqu'ici, à l'émancipation des ménages et à leur transformation en cellules sociales et économiques autonomes. Le *gallé* - et c'est là un des traits originaux du Fouladou - est resté un cadre de vie collective et de solidarité économique qui, s'il n'atteint plus les dimensions anciennes, groupe en un ensemble cohérent, fortement individualisé sur le terrain, un certain nombre de ménages alliés ou associés.

En l'absence de toute donnée statistique, l'importance moyenne actuelle d'un *gallé* est fort délicate à préciser. On peut considérer qu'il /p. 529/ n'est pas de concession abritant moins de deux ou trois chefs de ménage, mais qu'au-delà de quatre ou cinq les risques d'éclatement augmentent très vite. Compte tenu de la polygamie, très répandue, il est raisonnable d'estimer que la majorité des *gallé* regroupe entre quinze et quarante habitants.

Les liens les plus habituels entre les membres d'un même *gallé* sont d'ordre familial. Un *gallé* réunit, en général, des frères ou des cousins, sous la direction de l'aîné ou du père. Mais tous les frères n'habitent pas nécessairement le même *gallé*. Par contre, il n'est pas inhabituel qu'un chef de ménage vienne s'établir dans un *gallé* sans avoir avec son chef de lien de parenté direct. La vie à l'intérieur d'un *gallé* est, en effet, largement communautaire. Elle comporte notamment la participation à des travaux collectifs qui, dans l'actuelle situation sociologique, ne peut être que volontaire. L'adhésion d'un ménage à un *gallé* exige donc le même consentement que le rattachement d'un *gallé* à un village. Mais l'isolement est aussi impensable dans un cas que dans l'autre, tellement sont encore enracinées, psychologiquement et économiquement, les habitudes de vie et de travail en commun.

L'implantation de l'habitat et l'organisation de la vie agricole traduisent très concrètement la personnalité de ces groupements de base.

Chaque *gallé* est un vaste enclos, ceinturé par une *tapade* de bambous ou une barrière de piquets, à l'intérieur duquel sont dispersés habitations et greniers. L'habitation est une case ronde coiffée d'un énorme toit conique débordant largement les murs et descendant à quelques dizaines de centimètres du sol. Les cases les plus modestes sont entièrement faites de matériaux végétaux, le toit reposant sur des pieux et les murs étant constitués par une simple claie de bambou. Les habitations plus importantes sont des constructions solides et confortables qui rappellent de très près, par leur plan, leur architecture et leur conception, les constructions des « *foulasso* » [4] du Fouta-Djalon : murs de banco, plafond, plancher de terre battue surélevé, galerie circulaire entourant la pièce centrale d'une étroite terrasse englobée sous le même toit, leur assurent, à l'abri de leur épaisse couverture de paille, isolement et fraîcheur (cf. pl. h. t. n°28).

La plupart des *gallé* comportent des bâtiments des deux types : cases en dur des chefs de concession et, en général, des chefs de ménage, /p. 530/ cases végétales pour les femmes et les célibataires. À

[4] Cf. J. Richard-Molard, « Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djalon » (*Revue de géographie alpine*, Grenoble, 1944, t. XXXII, p. 135-239).

proximité de l'habitation du chef, se dresse le grand grenier collectif où est emmagasiné le mil. Près de sa case, chaque femme dispose d'un grenier de petites dimensions où sa récolte de riz est abritée.

Le village n'est cependant pas une simple juxtaposition de *gallé* autonomes, de cellules étrangères les unes aux autres. Au niveau du village ou du groupe de villages joue une réelle solidarité dont les manifestations les plus habituelles se déroulent dans le cadre des sociétés de travail, particulièrement vivantes ici. Ces sociétés relèvent de deux types. Les plus banales sont des équipes de voisins qui s'entraident par échange de services ; les plus spectaculaires, des rassemblements importants groupés à l'appel d'un chef ou d'un riche notable. Les premières, *kile*, se réunissent en principe une demi-journée sur le champ de chacun des participants. Chez les hommes, elles fonctionnent surtout au profit de l'arachide dont le désherbage exige de rudes efforts ; or il s'agit d'une culture individuelle au service de laquelle la solidarité des membres du *gallé* ne joue pas, en principe. Les femmes coopèrent, selon une formule identique, en travaillant alternativement dans les rizières des membres de chaque équipe. Le second type de sociétés de travail *wampagne*, rassemble, pour la journée entière, des dizaines de travailleurs (ou de femmes s'il s'agit de descendre dans les rizières), à la demande de grands propriétaires ayant les moyens de s'offrir leurs services, et, par la même occasion, d'affirmer leur position sociale. Pour grouper un *wampagne* sur ses champs, il faut en effet, être en mesure de récompenser les participants par un festin nécessitant la disposition de quantités importantes de mil et de riz et au moins le sacrifice d'un taureau. Ces types de sociétés réalisent d'importants investissements de travail qui sont certainement très profitables à ceux qui peuvent les utiliser. Mises au service de la production de l'arachide, elles représentent ; en fait, une forme de travail salarié particulièrement rentable puisqu'elle n'exige aucune sortie de numéraire mais est rétribuée en nature [5]. Quant aux participants, il s'agit pour eux d'une forme de travail inscrite dans la tradition ; elle leur apparaît comme une manifestation non seulement de solidarité, mais aussi de fidélité, et leur procure l'occasion de retremper, dans une atmosphère de fête folklorique et de compétition sportive, leur sens du travail communautaire.

/p. 531/

3° Les activités productives

Le déroulement de la vie agricole du Fouladou représente une synthèse entre les techniques de production manding et l'organisation communautaire du gallé peul. A l'exemple des Manding, le principe initial est un partage absolu des tâches entre les sexes : aux hommes les cultures de plateau, aux femmes le travail des rizières. L'outillage est tout entier manding ; il comporte essentiellement le *daramba* qui n'est autre que le *donkoton* manding et permet de labourer en billons, et le *diallo*, petite houe utilisée au binage et au désherbage [6]. Les femmes disposent également des mêmes moyens de culture que leurs sœurs manding.

a) Les cultures de plateau. – Compte tenu de l'abondance des terres vacantes et de l'homogénéité naturelle des sols, les distinctions dignes d'être faites au sein du terroir consacré aux cultures sèches, reposent sur des critères socio-économiques tout autant que sur les caractères agronomiques. Le domaine de culture d'un *gallé* comprend d'abord un champ permanent consacré au maïs, le *bambey*, travaillé collectivement par tous les hommes, et récolté au bénéfice de la communauté. Le *bambey* occupe la cour même de la concession et, si le périmètre circonscrit est trop étroit, il déborde à la périphérie immédiate de la clôture du *gallé*. Ensemencé dès la première pluie, récolté en août, il porte essentiellement du maïs, dont le cycle végétatif court fait par excellence la plante de soudure ; mais on le parsème également de petit mil précoce mûr peu de temps après le maïs. À proximité des cases de femme, le *bambey* porte de menues parcelles de *gombo* et de divers condiments, parfois aussi quelques boutures de manioc. Dans certains cantons, en particulier dans le Patiana, du coton est encore cultivé en association avec le maïs ; semé aux premières pluies, il occupe le sol jusqu'en janvier.

---

[5] Ce qui représente une forme indirecte mais authentique de transfert de richesse, de valorisation du cheptel : seuls, en effet, les possesseurs de gros troupeaux peuvent échanger une part du croît contre du travail, donc de l'arachide et de l'argent, sans sortir apparemment de l'économie traditionnelle de subsistance ni trahir la tradition peul.

[6] Il est intéressant de noter que le *sokh-sokh*, instrument typique du désherbage dans la partie septentrionale de la zone soudanienne, est totalement inconnu au Sud de la Gambie (à l'exception du Kabada), et notamment dans le Fouladou.

Le *bambey* bénéficie de la même fumure organique que tous les autres types de champ de case. Cependant, son extension, visiblement plus vaste qu'en pays manding par exemple, tient à la stabulation systématique des bovins en saison sèche. Le rassemblement du troupeau de chaque *gallé* à l'entour immédiat des habitations est d'ailleurs, jusqu'ici, l'unique appoint apporté par l'élevage à la production agricole.

Aux *bambey*, si étroitement accolés les uns aux autres qu'ils forment en hivernage une tache de verdure unique où le village est /p. 532/ noyé, s'opposent les champs de brousse, sur défrichements forestiers. Leur localisation n'est dictée par aucune règle juridique et il est exceptionnel que des facteurs pédologiques interviennent pour orienter leur expansion ou gêner leurs déplacements. L'émiettement des villages a pour effet de limiter leur domaine de culture à une clairière assez étroite sans que soit, pour autant, entravée la liberté dont chaque famille dispose d'ouvrir des défrichements où elle l'entend. Pratiquement, les champs de brousse d'un même village sont cantonnés dans une zone grossièrement concentrique, assez homogène pour éviter le double écueil de la distance et de l'isolement. Mais il est vain, en raison de la faiblesse de la densité de la population, de chercher à dégager un principe de répartition répondant à une organisation concertée du terroir.

De même, établir une coïncidence systématique entre plantes cultivées et types de sols serait largement artificiel. À l'exception des sols alluviaux ou colluviaux des bas-fonds et des versants, et mises à part les plaques de *bowé*, les types de sols sont catalogués par les gens du Fouladou en fonction de l'ancienneté du défrichement : *séguéli*, *mondo*, *soyendé*, par exemple, désignent trois phases successives de l'évolution du même terrain au cours du cycle cultural. Ils représentent les étapes de l'appauvrissement progressif d'un même sol, par abaissement du taux de matières organiques et dégradation consécutive de sa structure ; ils portent donc, dans un ordre à peu près invariable, d'abord les variétés de mil les plus sensibles à la richesse du sol en humus, en particulier, le *madja* (petit mil tardif), puis alternativement céréales (petit ou gros mil) et arachide durant quatre ou cinq ans en moyenne.

La distinction significative parmi les champs de brousse est d'origine sociologique : elle oppose champs collectifs à champs individuels, *marou* à *kamagnan*. Il y a peu de temps encore, cette distinction coïncidait exactement avec la répartition des terres cultivées entre produits vivriers et produits de traite.

Les Peul désignent sous le nom de *marou* les grands champs collectifs de mil dont la récolte est destinée à assurer l'alimentation de tous les membres du *gallé*. Chaque famille dispose en moyenne de deux champs de ce type, tous deux situés en brousse, mais portant des variétés de mil différentes. En général, l'un d'eux occupe un défrichement très récent et porte une variété tardive de petit mil ou de *sorgho*, soit du *madja* ou du *bassi*, tandis que le second, parvenu à un stade ultérieur du cycle cultural, est ensemencé de petit mil précoce ou de *sorgho* hâtif, *souna* ou *m'bayéri*, selon les régions et les conditions pédologiques locales. Aucune particularité technique n'est à signaler

---

Entre pp. 532 et 533

Planche n° 29 - L'agriculture peul du Fouladou : en haut, culture du maïs dans le "*gallé*" familial ; en bas, culture du mil sur champ de brousse récemment défriché

Planche n° 30 - Le bétail *n'dama* de Casamance. La garde du bétail dans l'enclos familial en saison sèche, en pays manding (en haut et au centre), en pays peul (en bas)

/p. 533/ à propos de ces champs, sinon que la vigueur de la végétation herbacée sauvage exige, comme dans toute la zone soudanienne, des sarclages soigneux et répétés et que les familles les plus riches en bétail peuvent pratiquer une certaine fumure par stabulation du troupeau en fin de saison sèche, ce qui

a pour effet d'améliorer les rendements et parfois d'allonger le cycle des cultures, donc de ralentir la fréquence des défrichements nouveaux. Le caractère essentiel de ces grands champs de mil est d'être l'objet du travail collectif de tous les hommes de chaque concession. Nul ne saurait se dérober à ce service s'il veut rester intégré au sein du *gallé*, c'est-à-dire vivre sur les greniers collectifs où est emmagasinée la récolte. Au même titre que l'organisation du travail sur les *marou*, la distribution du mil est, en effet, tout au long de l'année, l'une des prérogatives essentielles du chef de *gallé*.

Les *kamagnan* sont également des champs ouverts en brousse sur défrichement forestier, mais ils sont cultivés individuellement et leur récolte est la propriété personnelle de chaque cultivateur. L'arachide est produite exclusivement sur les champs de ce type et à peu près tous les *kamagnan* lui sont consacrés. C'est seulement depuis quelques années, et de préférence à proximité des escales, que l'on rencontre des champs individuels consacrés au mil par quelques jeunes chefs de ménage émancipés. Pratiquement, les *kamagnan* sont souvent d'anciens champs collectifs, où le gros travail de défrichement a été opéré en équipe, qui sont répartis en parcelles individuelles pour une ou deux saisons de culture et consacrés à l'arachide avant d'être rendus à la jachère forestière. Les champs d'arachide ne sont donc pas des enclaves isolées dans la forêt, ce qui les rendraient extrêmement vulnérables aux bêtes sauvages ; ils tendent, au contraire, à occuper les *sayendé*, terrains appauvris en matière organique et dégradés par trois ou quatre récoltes vivrières, et à suivre les champs de mil qui, en principe, sont localisés sur le front du domaine cultivé avec la brousse.

Les surfaces consacrées à l'arachide sont, jusqu'ici, assez limitées (on estime qu'elles n'atteignent pas une moyenne de un hectare par travailleur et, seuls, les hommes participent à cette culture), non seulement par suite de la mobilisation prioritaire de la main-d'œuvre masculine au service des plantes vivrières, mais aussi en raison de l'éloignement du Fouladou et des conditions climatiques qui y règnent. La position excentrique de la région entrave l'évacuation des graines et diminue leur prix d'achat au producteur de frais de transport importants. Seul, en effet, le pays manding peut utiliser la voie d'eau de la Casamance depuis que les chalands ne peuvent plus dépasser vers l'amont Diana-Malary. Les secteurs les plus orientaux sont donc les /p. 534/ plus pénalisés par la distance, bien qu'ils expédient une partie de leur production par le port de Bassé, en Gambie. D'autre part, la pluviosité abondante - les chutes d'eau annuelles moyennes sont partout sensiblement supérieures à un mètre- et la date récente des défrichements conjuguent leurs effets pour donner à la végétation herbacée une extraordinaire vigueur. Plus indispensable encore qu'en tout autre secteur de la zone soudanienne, la lutte contre l'herbe, menée à l'aide de la petite houe *foula* nommée *diallo*, est l'opération culturale la plus pénible et la plus exigeante en main-d'œuvre. Si un désherbage soigneux permet au mil de prendre un avantage décisif sur les herbes sauvages, il n'en est pas de même pour l'arachide qui nécessite au moins trois et souvent quatre désherbages méticuleux pour survivre, fleurir et porter graine. Bien qu'effectués en équipe, ce sont ces travaux d'entretien, bloqués entre le début de juillet et les premiers jours de septembre, qui limitent la surface cultivable en arachide. Par contre, la récolte, arrachage et battage des graines, peut s'étendre sur une longue période puisqu'on peut compter sur des pluies suffisantes pour maintenir le sol meuble jusqu'à la seconde quinzaine de novembre.

Si le maintien général des champs collectifs de mil est, au Sénégal, un trait remarquable qui contribue à souligner la personnalité du Fouladou, il est inévitable que l'évolution sociale et économique atteigne à son tour cette région longtemps isolée. Dans le département de Kolda, notamment le long des routes principales, l'indépendance des ménages tend à s'affirmer et à battre en brèche les traditions communautaires héritées de l'ancienne société peul. Sur le plan agraire, cette évolution se traduit par une tendance marquée à la disparition des *marou* au profit des champs individuels et par le recul parallèle de la culture du mil devant celle de l'arachide. Facilité par l'abondance des terres vacantes et l'amélioration des liaisons routières qui valorise la production commerciale, cet essor récent de l'individualisme agraire en vient à mettre en cause dans certains villages la sécurité alimentaire assurée jusqu'alors par l'organisation communautaire du *gallé* peul.

b) La riziculture. - Le terroir de chaque village du Fouladou est complété par un secteur consacré à la riziculture par submersion, dont la présence est le facteur essentiel de la localisation et de la fixité des installations humaines. Bien que toujours situés sur le plateau, les villages sont, pour la plupart,

établis à proximité d'un axe de drainage saisonnier, de bas-fonds inondables, voire de simples cuvettes à peine sensibles dans la topographie, mais où les pluies d'hivernage /p. 535/ s'accumulent en nappes faute d'émissaire [7]. Comme en pays manding, les travaux des rizières sont, de manière exclusive, à la charge des femmes. Cette situation a deux conséquences géographiques importantes. La première est que les aménagements propres à la riziculture inondée sont pratiquement inexistants ; les femmes n'ont pas, en effet, l'énergie indispensable à des travaux tels que le labour de sols gorgés d'eau ou la création de drains et de digues. La seconde conséquence est que l'utilisation des axes de drainage, des bas-fonds et des cuvettes par la riziculture est d'autant plus systématique que leur importance est plus modeste, c'est-à-dire que leur utilisation exige moins d'efforts et de moyens. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont malsaines que les vallées drainées par des rivières permanentes sont vides et inexploitées ; c'est aussi parce qu'elles sont balayées en hivernage par des crues importantes qui les rendent inabordables à une riziculture totalement abandonnée entre les mains des femmes. La médiocrité technique de la riziculture du Fouladou, la faiblesse de son empreinte dans le paysage, son cantonnement sur des périmètres menus et, par contraste, l'abandon des vallées à la nature sauvage, ne sont donc pas seulement le résultat de la faible densité générale de la population et de l'insalubrité au voisinage des rivières permanentes. Ils sont aussi la conséquence d'un choix humain, l'attribution aux femmes du soin des rizières. L'efficacité géographique de la riziculture serait certainement beaucoup plus grande si les hommes, même avec les effectifs limités qui sont ici les leurs, y participaient. Ce choix décisif et ancien, inspiré par l'exemple manding, s'est trouvé confirmé et aggravé par l'évolution de l'économie sénégalaise depuis le début de ce siècle ; en enlevant tout intérêt financier aux productions vivrières et en faisant de l'arachide la seule source de numéraire, elle a certainement confirmé la vocation des hommes à la culture sèche sur les défrichements de plateau.

Débarrassées de l'essentiel de leur couverture forestière, les zones déprimées sont donc, aux environs des villages (car beaucoup de bas-fonds dispersés en brousse sont inutilisés), transformées en champs de riz que l'inondation annuelle rend pratiquement permanents. Ce sont les *faro*, terme dont sont désignés, en Haute comme en Moyenne Casamance, tous les types de rizières. Les travaux de défrichement se réduisent à l'élagage de la végétation arborée résiduelle ; ceux de préparation du sol, à un houage systématique. Au cours de celui-ci, les /p. 536/ déchets végétaux qui ne peuvent être enfouis, sont rejetés sur le bord du *faro* ou alignés, à la limite des parcelles, en andains qui donnent l'impression de diguettes mal profilées et en jouent le rôle, dans une certaine mesure, en enrayant le ruissellement après les pluies.

Si elles n'ont à leur portée que des techniques d'une très médiocre efficacité, les femmes du Fouladou ne sont cependant pas des ignorantes en matière de riziculture. Elles disposent d'une gamme relativement étendue de variétés de riz dont elles savent faire un usage judicieux. Les riz dits « de milieu du *faro* » sont toujours des espèces à cycle végétatif long, sensibles à une inondation prolongée et assurant des rendements estimables. À l'amont des versants, la partie la moins humide des *faro* est consacrée à des espèces plus rustiques, moins exigeantes en eau. Enfin, la bordure des rizières, hors de l'atteinte de l'inondation, porte des variétés à cycle végétatif très bref [8] [dont l'une est semée et récoltée en même temps que le maïs !]. L'intérêt du semis en pépinière et du repiquage n'est pas davantage ignoré. Lorsqu'ils sont pratiqués, seules les variétés « de milieu du *faro* » en bénéficient tandis que les riz de versants sont directement semés à la volée. C'est là un procédé d'autant plus rationnel que seules les espèces les plus affinées tirent suffisamment parti du repiquage pour justifier, par l'augmentation de leur rendement, l'énorme travail qu'il nécessite.

Il peut arriver enfin que l'on rencontre certaines rizières de bas-fonds soigneusement labourées, à la surface desquelles sont constitués des billons parallèles les uns aux autres, selon une technique cou-

[7] Phénomène classique à l'amont des réseaux hydrographiques dans les régions de climat à saisons très tranchées, la longue saison sèche étant responsable de l'obstruction des émissaires saisonniers entre deux hivernages.

[8] Ainsi, un sondage effectué à Coumbakara (canton de Coudora-Niampaïo, circonscription de Kolda) révèle que les paysannes disposent des variétés de riz inondé suivantes : *débo, sandougou, santi, foourou, diambaran*, toutes cultivées « au milieu du *faro* », si possible semées en pépinières, en juin, repiquées en juillet-août, récoltées en novembre-décembre. À l'amont des versants des cuvettes, sont ensemencées directement *tabia* et *foffa*. À la lisière du *faro*, la variété *goudiel*, semée à la volée et traitée comme une culture sèche, est récoltée au bout de trois mois.

rante, nous le verrons, en Basse Casamance. Il s'agit toujours du travail d'immigrants « portugais » qui, disposant de temps morts entre les différentes tâches que nécessitent leurs champs d'arachide, louent leurs services (et leur *kayendo*) à des femmes peul ; nous avons en particulier observé le cas aux environs de Saré-Yoba, sur la rive Sud de la Casamance.

Il ne semble pas que les travaux exténuants que nécessitent les rizières soient organisés par les femmes de manière collective à l'échelle du *gallé*, selon une formule comparable à celle employée par les hommes pour la production du maïs et du mil. Faut-il donner de cette absence /p. 537/ d'organisation systématique du travail féminin à l'échelle de la concession une explication psychologique, comme le suggèrent malicieusement les hommes ?

Une solidarité effective lie cependant entre elles les cultivatrices, mais elle s'exerce au niveau de la famille élémentaire et, pour les tâches les plus dures, dans le cadre des équipes d'entraide mutuelle ou sociétés de travail. La coopération dans le travail des rizières est la conséquence la plus spontanée, la plus banale, de la cohabitation d'un certain nombre de femmes au sein du même ménage : co-épouses, mères et filles, mères et belles-filles travaillent tout naturellement ensemble et la récolte de leurs rizières est stockée dans des greniers communs. Le riz représente leur contribution à l'entretien du ménage et, en aucun cas, elles ne sauraient se dérober au devoir de participer à sa production. De plus, à l'exemple des hommes, les femmes se groupent couramment en sociétés au sein desquelles s'exercent leur sens de l'entraide et leur goût du travail collectif. C'est surtout au moment du labour et du repiquage que les femmes descendent dans les rizières formées en équipes atteignant souvent une douzaine de participantes.

c) *L'élevage*. - Ce n'est qu'au troisième rang - et ce classement illustre à lui seul l'évolution subie par la société peul - qu'il convient d'évoquer la place occupée par l'élevage dans les activités rurales du Fouladou. Certes, sentimentalement, les bovins tiennent ici une place primordiale. Mais leur rôle est extrêmement discret non seulement dans l'économie mais aussi dans l'organisation agraire. En raison du morcellement des villages, de l'immensité des espaces vacants, de la présence des frontières, le cheptel échappe, plus que partout ailleurs, à toute estimation numérique sérieuse, et certaines observations permettent d'avancer qu'il subit des fluctuations fréquentes et importantes. Mais il n'est pas de *gallé* qui n'ait un troupeau, pas de Peul qui ne possède au moins quelques têtes de bétail et n'ait l'ambition d'accroître son bien.

Les facteurs naturels et la faiblesse des surfaces cultivées placent l'élevage dans des conditions techniques très simples. En saison sèche, les bêtes paissent en brousse en toute liberté [9]. Lorsqu'elles ont épuisé la nourrissante provende que leur procurent champs et rizières, la forêt sèche leur offre un pâturage inépuisable, dont l'immensité compense la médiocrité. Chaque soir, les bêtes se regroupent à proximité /p. 538/ du village où elles sont mises à l'attache pour être traites. Le problème de leur alimentation en eau ne se pose qu'en fin de saison sèche pour un nombre très limité de troupeaux appartenant, en général, à des villages de plateau d'installation récente ; ainsi, on peut noter quelques mouvements de transhumance vers la vallée de la Casamance, effectués d'avril à juin par le cheptel de certains villages établis au Nord de la route Kolda-Velingara. Ces déplacements ne dépassent pas une cinquantaine de kilomètres et ils n'intéressent certainement qu'une fraction très minime du troupeau. Dans la plupart des villages, en effet, le problème de l'abreuvage ne se pose pas grâce à la relative densité des points d'eau : bas-fonds, cuvettes, rivières pérennes et, si nécessaire, puits. En hivernage, la présence des champs aux abords des villages et dans certains secteurs forestiers exige que le bétail soit sous une surveillance permanente et passe la nuit en brousse, Dès que les *bambey* sont ensemencés, le cheptel est groupé en troupeaux et confié aux bergers. Les plus petits villages constituent un troupeau commun, à la garde duquel participent à tour de rôle les jeunes gens des différents *gallé*, à moins que l'ensemble des propriétaires de bœufs ne préfère rémunérer un berger. Les troupeaux des chefs traditionnels ou religieux, des notables héritiers des grandes familles, rassemblent couramment plus d'une centaine de têtes et sont placés sous la surveillance de gardiens responsables des dégâts que

[9] Cette liberté n'est pas sans risques et les troupeaux paient un lourd tribut aux fauves, en particulier dans les cantons les plus vides et les plus isolés, tel le Patiana.

les bêtes sont susceptibles d'opérer dans les cultures. Le soir, chaque troupeau est regroupé dans un « parc », enclos de branchages ou, plus souvent, simple clairière ; près de l'abri sommaire des gardiens, pétille toute la nuit le feu chargé d'éloigner les fauves, panthères et hyènes surtout. Quant aux soins dont bénéficient les bêtes, ils sont limités à un certain nombre de recettes empiriques qu'utilisent tous les Peul en cas d'épidémie. Pratiquement le troupeau vit en équilibre avec un milieu pourtant très riche en agents pathogènes, grâce à deux facteurs : d'une part, une alimentation très abondante assurée, même en saison sèche, par des forêts de plateau démesurées et un réseau relativement dense de galeries forestières perpétuellement humides ; d'autre part, l'apport continuel de taureaux *n'dama* du Fouta-Djalon qui entretiennent le caractère trypano-résistant de la race locale.

Quel est, en fait, l'importance géographique de l'élevage au Fouladou ? Sur le plan de la production, le seul rôle estimable joué jusqu'ici par les bovins concerne la fourniture du lait. Consommé frais, ou sous forme de lait caillé et de beurre, il entre, tout au long de l'année dans l'alimentation quotidienne ; son intérêt est d'autant plus précieux, notamment au moment de la soudure, qu'il représente la seule source de protides animales accessible à la masse de la population. La consommation /p. 539/ de la viande est, en effet, accidentelle, celle du poisson très rare et, malgré l'abondance du gibier, les Peul de Haute Casamance ne portent qu'exceptionnellement intérêt à la chasse. Du point de vue agraire, le rôle du bétail est encore plus discret ; la présence d'un nombreux cheptel ne marque en rien les paysages agraires du Fouladou, l'immensité des forêts vides permettant à l'élevage de coexister avec le domaine des cultures sans que se pose aucun problème d'organisation des terroirs. Enfin, au niveau des explications d'ensemble, le goût des Peul pour les bovins ne semble en rien responsable de la faiblesse générale de la densité de la population ; le bétail utilise forêts et pâturages de manière aussi extensive que les hommes exploitent défrichements et rizières.

4° Les mouvements de population

Le sous-peuplement du Fouladou et la léthargie économique entretenue par son isolement provoquent des mouvements de population qui relèvent à la fois de l'émigration et de l'immigration et qui ne sont cependant qu'en apparence contradictoires.

a) L'émigration saisonnière. - La culture de l'arachide, jusqu'ici source presque exclusive de numéraire, est, nous l'avons vu, entravée par certaines conditions naturelles et économiques spécifiques de la Haute Casamance. En particulier, la surface cultivable par travailleur est limitée très étroitement par un facteur technique lié au milieu : la nécessité de procéder à des désherbages répétés. Mais ces opérations très exigeantes en main-d'œuvre sont terminées à la fin du mois d'août ou au début de septembre. Désormais les graines sont formées et enterrées et elles ne craignent plus la concurrence de la végétation adventice ; leur récolte peut tarder plusieurs semaines après leur maturité et s'échelonner aussi longtemps que le sol est assez humide pour permettre leur arrachage. Quant aux immenses champs de mil, leur moisson est une opération simple étalée sur deux mois selon les variétés, qui n'exige ni un effort ni une précipitation comparables aux travaux de préparation des terres, de semis et de sarclage du début de l'hivernage. Cette situation a pour conséquence que, dès la fin des travaux de désherbage de l'arachide, le Fouladou dispose d'une importante main-d'œuvre inemployée. Au Nord de la Gambie, se présente une situation inverse : l'arachide occupe la plus grande partie des terres cultivées puisque son semis n'est pas aussi sévèrement limité par les travaux de défrichement et de désherbage et que les disciplines communautaires /p. 540/ ne mobilisent plus les travailleurs au service des champs collectifs de mil. Or, sa récolte doit être 1à-bas très rapidement conduite car, dès la fin de l'hivernage qui intervient brutalement, en moyenne un mois avant que ne cessent les pluies en Haute Casamance, le sol devient compact et une grande partie des graines restent en terre si elles ne sont pas arrachées de toute urgence. Contrairement au Fouladou, le Sénégal central et septentrional a donc besoin d'une main-d'œuvre plus nombreuse au moment de la récolte qu'au début de l'hivernage.

Ce déséquilibre entre marchés du travail et besoins de main-d'œuvre est à l'origine d'un mouvement saisonnier de migration entre la Haute Casamance et les régions situées au Nord de la Gambie. Dès le début de septembre, les jeunes gens du Fouladou partent, à pied, en direction des pays du Saloum, du Baol et même du Cayor, où ils vont s'embaucher pour récolter l'arachide. En prenant la

route, ces Firdou ont en vue un double objectif. L'expédition au Sénégal est, d'abord, pour un jeune homme du Fouladou, une aventure qui marque son émancipation vis-à-vis de sa famille et qui, tout en répondant à son besoin d'évasion, élargit son horizon. Désormais, pour être un homme aux yeux des filles et un adulte devant sa famille, tout jeune Peul de Haute Casamance doit avoir été *N'dabobé* [10]. L'aventure est effectivement très rude : couchant à la belle étoile, quémandant leur nourriture, évitant les séductions des villes et des escales, travaillant à la tâche, les *N'dabobé* vivent dans des conditions de sobriété spartiates. Le second objectif de cette forme de migration saisonnière est évidemment économique : il s'agit de rapporter au Fouladou le pécule le plus substantiel possible, d'où la coutume qu'ont les Firdou de travailler à la tâche, en cherchant un nouvel employeur aussitôt qu'un champ est récolté. Début décembre en moyenne, c'est-à-dire dès que l'ouverture de la traite permet aux cultivateurs qui ont utilisé leurs services de régler leurs dettes, les *N'dabobé* reprennent le chemin de la Haute Casamance. Le bénéfice tiré de leur campagne permet aux jeunes gens d'acquérir un certain nombre de produits manufacturés (tissus, bicyclettes, etc.), d'acheter quelques têtes de bétail et de préparer leur mariage. Mais ils redistribuent une partie du numéraire qu'ils introduisent dans leur village ; ils doivent, à leur tour, payer la récolte de leurs propres champs d'arachide à ceux à qui ils en ont confié la charge en partant.

Cette forme de migration temporaire intéresse chaque année des milliers de jeunes hommes du Fouladou. Faute de statistique, indiquons /p. 541/ que, dans le petit canton de Coudora-Niampaïo, une estimation sérieusement fondée permettait, au moment de nos enquêtes, d'évaluer le nombre des *N'dabobé* à plus de 300 pour une population totale d'à peine 3 900 habitants. Mais cette migration se distingue nettement du mouvement des navétanes [11]. Elle n'affecte ni l'équilibre économique ni l'équilibre social propres à la Haute Casamance. En effet, contrairement à ce qui se produit dans les régions où les émigrants partent avant l'hivernage, elle ne s'accompagne pas d'une réduction des surfaces cultivées, notamment de celles consacrées aux produits vivriers. De plus, l'atmosphère d'ascétisme dans laquelle elle se déroule, sa brièveté et son orientation exclusive vers des régions rurales, n'en font pas un facteur de dissolution de la société peul ; il y a là une différence essentielle avec les types d'émigration rurale qui affectent d'autres paysanneries sénégalaises, différence qui ne fait qu'illustrer la solide cohésion sociale et la forte personnalité humaine du Fouladou.

b) Les types d'immigration. - Parallèlement à ces départs provisoires, la Haute Casamance est le théâtre de mouvements d'immigration justifiés par l'immensité des terres vacantes. En l'absence de toutes données numériques, particulièrement difficiles à mettre sur pied, en raison du voisinage des deux Guinées et de la Gambie, l'enquête directe révèle des types d'immigration nettement différenciés.

Les deux premiers types sont représentés par des formes saisonnières d'immigration ayant lieu l'une en saison sèche, l'autre en hivernage. En saison sèche, de jeunes Diola viennent en Haute Casamance procéder à la récolte du vin de palme dans les forêts galeries, les Peul ne sachant pas grimper aux palmiers. Cette activité de cueillette a surtout pour domaine la circonscription de Vélingara où l'islamisation est moins profonde qu'aux confins du pays manding et où, par conséquent, existe une clientèle pour le vin de palme. Malgré son isolement et les difficultés d'accès, la région de Wassadou est un centre d'attraction particulièrement recherché par les jeunes grimpeurs diola. Ceux-ci investissent, en général, le bénéfice de leur campagne de cueillette dans l'achat de bovins qu'ils ramènent chez eux en regagnant la Basse Casamance.

En hivernage, les travailleurs saisonniers sont des navétanes, pour la plupart originaires de Guinée « Portugaise » ou du Fouta-Djalon. Les « Portugais » s'installent, en principe, en forêt et défrichent pour /p. 542/ leur propre compte. Leur cas relève d'un phénomène général à toute la Casamance, dont l'ampleur et l'originalité nécessitent un examen d'ensemble auquel nous procéderons plus loin. Seuls les Foula de Guinée sont de véritables navétanes cherchant à s'établir dans les villages et à passer con-

[10] *N'dabobé* est le terme peul désignant les migrants saisonniers, *Firdou* l'appellation dont ils sont qualifiés au « Sénégal », c'est-à-dire au Nord de la Gambie.

[11] Auquel elle se substitue largement depuis la diffusion du semoir attelé dans le « bassin de l'arachide ».

trat avec les chefs de *gallé* ; la communauté de langue et les affinités qui lient entre elles les différentes populations peul, facilitent leur séjour en Haute Casamance.

Toutes les transitions se présentent entre cette dernière forme d'immigration saisonnière et l'immigration définitive. Depuis la dernière guerre surtout, de nombreux navétanes foula originaires des régions surpeuplées du Fouta-Djalon et notamment des environs de Labé, sont revenus en Haute Casamance accompagnés de leur famille et s'y sont fixés. C'est, en particulier, à l'arrivée de Foula du Gabou et surtout du Fouta-Djalon que le département de Vélingara doit, depuis la dernière guerre, l'augmentation rapide de sa population (passée, si l'on en croit les recensements officiels de 27 500 habitants, à plus de 52 700, entre 1945 et 1964) [12]. L'installation de ces immigrants ne pose jusqu'ici aucun problème et se fait avec l'accord des autorités administratives et coutumières. C'est surtout la circonscription la plus vide et la plus proche de la Guinée qui en bénéficie, c'est-à-dire celle de Vélingara. Les immigrants s'établissent de préférence à proximité des principales voies d'accès et de circulation, ce qui explique qu'ils soient surtout nombreux dans le canton central de Patim-Kandiaye où un recensement systématique relèverait probablement la présence de plusieurs dizaines de petits villages récemment créés par des originaires du Fouta-Djalon [13]. Un trait caractéristique de cette immigration foula est qu'elle s'effectue conformément au schéma traditionnel de la répartition des hommes en Haute Casamance ; les villages auxquels elle donne naissance sont de même type et recherchent le même site que les anciens /p. 543/ villages foulacounda. À l'image de ces derniers, ils se morcellent volontiers en hameaux groupant quelques *gallé* et, tout en consacrant l'essentiel de leurs défrichements aux cultures sèches, s'établissent de préférence à proximité de bas-fonds transformables en rizières de femmes.

Il n'en est pas de même d'une autre forme d'immigration, celle des Wolof et des Sarakollé. Ayant pour objectif exclusif la production de l'arachide et les cultures vivrières sous pluie qui lui sont associées, ils s'installent délibérément au cœur des forêts de plateau où ils ouvrent des clairières de type comparable à celles que nous avons rencontrées au Sud du Saloum.

L'extraordinaire mobilité et les remarquables capacités commerciales qui caractérisent les Sarakollé, l'orientation essentiellement mercantile de leur système de production, les ont amenés à s'établir, de manière préférentielle, à proximité immédiate de la frontière de Gambie. Quant aux Wolof, installés sur la frange Nord du Fouladou où ils se mêlent aux Sarakollé, ils représentent l'avancée méridionale des Saloum-Saloum. Leur séjour en Gambie où ils ont cohabité avec les Manding et les Sarakollé, n'a pu que renforcer leur inclination habituelle pour les opérations commerciales et l'agriculture spéculative.

C'est ainsi que, tandis que les Peul sont en grande majorité installés à proximité du réseau saisonnier affluent de la Casamance et de la Kayanga, c'est-à-dire au Sud de la route Kolda-Vélingara, les immigrants Sarakollé et Wolof sont à peu près tous groupés au Nord de cet axe. Leurs villages s'égrènent en chapelet sur une centaine de kilomètres le long de la frontière de la Gambie, depuis la longitude de Vélingara, à l'Est, jusqu'au-delà de Kerewane à l'Ouest, situé approximativement sur le méridien de Kolda (cf. fig. 38). Bien que l'instabilité soit le caractère essentiel de ce peuplement frontalier, on pouvait estimer qu'il constituait, en 1960, une soixantaine de villages groupant une population de l'ordre de 7 000 à 8 000 habitants.

---

[12] En vue de mobiliser sa main-d'œuvre au service de son propre développement, la République de Guinée s'est efforcée, depuis 1958, de limiter, voire d'interdire, les migrations de travailleurs saisonniers vers le Sénégal. Le passage de la frontière par des contingents massifs de navétanes a été interrompu ou du moins très sensiblement réduit. Les décisions du gouvernement guinéen ont donc entraîné un très net recul de l'immigration saisonnière des Foula-Fouta au Sénégal. Par contre, elles sont sans effet sur l'émigration définitive. Les difficultés économiques et monétaires traversées par la Guinée au cours de ces dernières années ont au contraire aggravé l'effet des facteurs traditionnels d'émigration vers le Sénégal. Cette émigration a donc pris, à travers une frontière incontrôlable, une ampleur nouvelle, Elle est désormais définitive et s'opère par familles entières, emmenant avec elles leurs troupeaux, qui trouvent dans le Fouladou, pays peul, une terre d'accueil privilégiée.

[13] Pour notre part, nous avons relevé une quinzaine de villages *foula-fouta* homogènes dans ce même canton : Saré Filé, Saré Amadou, Dora, Némataba, Koutoucounda, Saré Ira, Coumbatiri, Sapi, Danfacounda, Bonkonto Fouta, Mahel Patim Kandiaye, etc. Mais il est évident qu'un enquêteur solitaire est incapable d'effectuer un véritable recensement.

Les plus importants de ces villages et les mieux enracinés font tous remonter la date de leur fondation à une trentaine d'années, mais il en est de très récents et, depuis 1948 environ, il s'en crée chaque année. Le facteur essentiel de la localisation et du développement de ces villages est, en effet, la frontière et le profit que d'habiles commerçants savent tirer de sa présence, notamment du déséquilibre des prix de part et d'autre d'une ligne incontrôlable séparant deux zones monétaires et deux domaines douaniers. Ce sont les Sarakollé qui dominent ces villages et leur confèrent des caractères originaux. Originaires des confins du Mali et de la Mauritanie, leurs pères ont émigré, à la

---

/p. 544/

Figure 38 - Situation du peuplement sarakollé et wolof le long de la frontière de la Gambie.

/p. 545/ fin du siècle dernier, depuis les environs de Bakel ou de Nioro-du-Sahel en direction de la Moyenne Gambie. « Extraordinaires voyageurs », « intrépides trafiquants », comme les qualifiait J. Richard-Molard qui voyait en eux « le plus actif levain de la pâte noire sahélo-soudanaise », les Sarakollé donnent un exemple remarquable de leur esprit d'entreprise et de leur dynamisme économique [14]. Avant la dernière guerre, leurs premiers villages restaient accrochés à la ligne frontière, la situation politique et économique rendant précieuse la possibilité de déguerpir rapidement et de se déclarer tantôt gambien tantôt sénégalais. Durant les hostilités, le séjour en Gambie mettait à l'abri de la conscription et offrait d'intéressantes possibilités de contrebande avec un Sénégal soumis à un rationnement sévère. Depuis 1948, la situation économique s'est renversée, le Sénégal bénéficiant d'un important effort d'équipement accompagné d'un développement économique beaucoup plus accentué qu'en Gambie ; de plus, dans le cadre de la zone franc, les accords avec la France assurent jusqu'ici à la production sénégalaise d'arachide un débouché garanti à des prix qui n'ont cessé, depuis une quinzaine d'années, d'être sensiblement supérieurs à ceux du marché mondial pratiqués en Gambie. La conséquence de cette situation est qu'il est plus rentable d'être établi en territoire sénégalais, surtout si l'on peut continuer à occuper les loisirs de la saison sèche à une contrebande profitable portant sur divers produits manufacturés. C'est ainsi que les Sarakollé, imités par un certain nombre de Wolof du Saloum ayant séjourné quelque temps en Moyenne Gambie, sont restés fixés sur la frontière et n'ont pas pénétré profondément dans les immenses forêts de plateau qui séparent leur domaine de celui des Foulacounda. Un autre facteur intervient pour rendre compte de la disposition linéaire de la zone sarakollé et même pour limiter l'immigration et expliquer qu'elle n'a pas pris une plus grande ampleur : la difficulté du ravitaillement en eau dès que l'on quitte le voisinage des marigots saisonniers affluents de la Gambie. Sur le plateau, en effet, seuls les puits atteignant une profondeur d'une quarantaine de mètres au moins assurent une alimentation permanente en saison sèche. De nombreux gambiens affirment qu'ils passeraient en territoire sénégalais si le problème de l'eau ne les décourageait pas de venir s'attaquer aux immenses forêts qui s'offrent aux défricheurs [15].

/p. 546/

Le paysage agraire élaboré par les installations sarakollé fixées avec le seul souci d'éviter le voisinage des plaques de *bowé*, est une variation sur le thème de l'agriculture pionnière en zone soudanienne : villages de clairières, champs en couronnes concentriques, partage foncier selon des lignes rayonnant du centre du défrichement. La seule originalité technique des Sarakollé réside dans leur fidélité à leurs instruments de culture, différents types de petites houes auxquels ces sahéliens sont restés attachés et qui ne leur permettent pas d'établir des billons ; fidélité justifiée, aux yeux des intéressés, par le gain de temps que procure la culture à plat. Les Wolof font de même, avec la même panoplie que leurs frères de Nioro-du-Rip quand ils n'ont pas tout simplement adopté les instruments sarakollé. D'un village à un autre, les différences tiennent d'abord à l'inégale ancienneté de

---

[14] L'extraordinaire épopée des Sarakollé prend, depuis quelques années, une dimension nouvelle : ils constituent les éléments les plus entreprenants, les mieux organisés, les plus dynamiques et les moins dépaysés des travailleurs africains en France.

[15] Affirmation confirmée par l'afflux des colons lorsque l'administration fore un puits, comme c'est le cas depuis 1956 au village de Sandaga.

l'installation. Les plus vieux villages sont ceinturés, au-delà des enclos de maïs, par une zone totalement déboisée où le sol épuisé exige des jachères de plus en plus longues et reste incultivé au moins trois ans sur quatre, quand il n'est pas totalement abandonné. Au-delà de cette couronne de terres stérilisées, viennent les cultures de grands champs, en forêt, avec le mil pour plante pionnière et l'arachide pour spéculation essentielle. Les villages les plus récents ignorent, au contraire, distinctions pédologiques et types de champs ; leur terroir est un défrichement grossièrement circulaire, encombré de souches et surmonté de témoins de la végétation naturelle, notamment de *dimbo*. Partout l'abondance des terres vacantes incite aux techniques de culture les plus expéditives et les plus immédiatement rentables. Aussi, même lorsqu'ils possèdent du bétail, Sarakollé et Wolof n'ont-ils aucune préoccupation relative à la fertilisation ou simplement à l'entretien du sol. C'est de l'augmentation de la surface cultivée et non pas de celle des rendements que l'on attend le développement de la production et surtout du profit.

Ce sens averti de l'efficacité, conjugué avec l'esprit d'intelligente initiative qui fait d'eux de subtils contrebandiers, conduit d'autre part les Sarakollé à porter attention aux innovations techniques et à chercher à en tirer parti. Ces redoutables destructeurs de forêts, chez qui l'arachide et le commerce alimentent une circulation monétaire beaucoup plus abondante qu'ailleurs, ont le sens de l'investissement et sont, sur le plan agricole, les cultivateurs les plus progressistes de toute la Casamance. Ce sont les villages sarakollé qui, depuis quelques années, manifestent le plus d'intérêt pour les efforts poursuivis par les services techniques en vue du développement de la culture attelée. Dans certains villages tels que Doubirou, tous les carrés importants disposaient, dès 1960, d'un attelage et d'un train de culture. Le dressage des bœufs était l'œuvre des Sarakollé eux-mêmes. Un tel effort d'équipement, trop /p. 547/ récent pour que l'on puisse en apprécier l'ampleur et les conséquences, témoigne d'une volonté de progrès et d'un esprit de recherche caractéristiques des Sarakollé ; nul doute qu'il ne soit poursuivi s'il se révèle rentable, abandonné si son bilan est négatif. Ses motivations ne sont, en effet, nullement agronomiques : elles sont strictement économiques. L'objectif poursuivi n'est pas l'élaboration de terroirs stables, mais l'augmentation de la production. Dans quelle mesure la recherche du profit à l'aide de la culture attelée entraînera-t-elle la naissance de nouveaux rapports entre l'homme et la terre ? Expérience d'autant plus passionnante à suivre qu'elle se déroule dans une région où l'abondance des terres disponibles offre des conditions particulièrement favorables à l'agriculture pionnière basée sur l'usage des brûlis.

Le tableau des mouvements de population et des types d'établissements humains auxquels ils donnent naissance en Haute Casamance, comporte enfin un élément spécifique des régions marginales et vides : des fondations maraboutiques entourées de villages pionniers dont la localisation, l'essor et l'organisation sont directement liés au choix du fondateur, au rayonnement de sa personnalité et aux objectifs qu'il se fixe. Actuellement, la plus remarquable de ces fondations par son isolement, son importance et son influence, est sans conteste celle de Medina-Gonasse, créée en 1936 par le Marabout toucouleur El Hadj Ahmed Seydou Bâ ; nous la prendrons pour type. Aux confins orientaux du Fouladou, sur le plateau désert qui sépare le bassin-versant de la Haute Kayanga et la vallée de la Koulountou, une immense clairière s'ouvre au milieu de la forêt ; une population de près de 4 000 personnes en occupe le centre, groupée en un énorme village rassemblé autour de la concession de son chef spirituel. Le rayonnement de celui-ci s'exerce non seulement sur la Haute Casamance mais sur l'ensemble du Sénégal oriental, depuis la moyenne vallée du Sénégal, au Nord, jusqu'à la frontière de Guinée ; il déborde sur la Gambie et surtout la Guinée « portugaise » intérieure, le Gabou. La famille d'El Hadj Seydou Bâ faisait, en effet, partie des fidèles d'El Hadj Omar, dans le sillage de qui elle avait quitté le Fouta-Toro. C'est à l'issue de l'épopée omarienne qu'elle avait trouvé refuge à l'Ouest du Fouta-Djalon, au Gabou, d'où le père du fondateur de Medina-Gonasse est rentré en Casamance. Cette origine explique que ce sont en quasi-totalité des Toucouleur et des Peul, que l'on trouve regroupés autour du *Thierno* [16] et que ce sont toujours des gens du Fouta-Toro, des Peul du Ferlo oriental et méridional et des Peul Gabounké qui continuent à immigrer à Medina /p. 548/ Gonasse. Elle rend compte aussi du caractère rigoriste et militant de l'islam pratiqué au sein de cette fondation, puis-

[16] « Thierno » est l'équivalent de « Serigne » : c'est « le Maître », au sens spirituel comme au sens pédagogique.

qu'il s'agit du tidjanisme intransigeant (on est tenté d'écrire intégriste) hérité d'El Hadj Omar [17], très différent du tidjanisme, libéral et moderniste, qui est celui des centres urbains de la côte.

Sur le plan agraire, le terroir élaboré relève du schéma habituel de la clairière en forêt sèche, progressivement agrandie, mais il traduit la forte discipline à laquelle sont soumis les défrichements au même titre que toutes les manifestations de la vie du village. L'absence d'appropriation familiale ou individuelle du sol (le marabout jouant aussi bien le rôle de maître de la terre que de chef spirituel) et le caractère collectif des travaux, permettent une répartition et une distribution autoritaires des champs. Ceux-ci sont groupés en un vaste ensemble, un secteur homogène, qui se déplace en tournant autour du village, à un rythme régulier, de l'ordre de six ans, au long desquels s'échelonnent les successions culturales.

Depuis quelques années, le domaine des cultures de plateau est complété par des tentatives de colonisation dans la vallée de la Koulountou. À l'Est de Medina-Gonasse, la rive gauche de la vallée a été récemment défrichée sur une longueur de plusieurs kilomètres. Conduite de manière massive (mais avec les seules techniques traditionnelles) grâce à l'organisation, à la discipline et au nombre des défricheurs, cette entreprise a permis de substituer, sur une surface de plusieurs centaines d'hectares, rizières et bananeraies à la végétation sauvage.

De même, à la demande du *Thierno*, des pêcheurs toucouleur de la vallée du Sénégal, des *Soubalbé*, ont récemment établi des campements sur la rive de la Koulountou, en vue d'assurer le ravitaillement en poisson de Medina-Gonasse. Quel est le destin de ces entreprises pionnières ? S'agit-il de missions de sacrifice ou bien apporteront-elles la preuve que, si elle est poursuivie avec une continuité et une concentration de moyens et d'hommes suffisantes, la maîtrise des vallées insalubres de la Haute Casamance est une opération accessible ? Il est trop tôt pour le dire mais l'expérience mérite d'être suivie avec la plus extrême attention.

Enfin, la cohésion de Medina-Gonasse est encore renforcée par son organisation économique. Comme dans toutes les fondations de ce

---

Entre pp. 548 et 549

Recto : Planche n° 31 - Paysage agraire manding, le long du Soungrougrou : gros village groupé et ordonné, situé à la lisière du plateau. À droite et au centre du cliché, champs de plateau entaillés dans la forêt. À gauche, en contrebas du village, rizières de versant et même de bas-fond, en haut de la photo. Le long de la rivière, traces très nettes d'anciennes rizières profondes reconquises par la mangrove. Échelle 1/10 000. Cliché I.G.N.

Verso : Planche n° 32 - Type de vieux village manding très groupé : Dianaba. - Village manding du Sonkodou en hivernage. - Village manding du Brassou en saison sèche.

/p. 549/ type, la commercialisation de la production est le monopole exclusif du chef de la communauté ; celui-ci est d'ailleurs seul en mesure de réunir les moyens d'évacuer la production et de pallier les inconvénients de l'isolement [18].

Ainsi, aux confins orientaux de la Casamance, se regroupent des communautés musulmanes dont l'organisation et le rôle géographique appellent la comparaison avec celles érigées par les mourid sur

[17] Cette orientation retentit notamment sur le style de vie des femmes qui soit ici confinées dans l'arrière-cour de chaque concession, ne travaillent pas aux champs ni dans les rizières et - fait unique au Sénégal - doivent se voiler pour sortir.

[18] On trouvera une analyse détaillée (et postérieure à la rédaction de ces notes) de Medina-Gonasse, dans la thèse de troisième cycle de M. Cheikh Ba, *Un type de conquête pionnière en Haute Casamance : Medina-Gonasse* (Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris, 1964, 271 p. dactyl.), à laquelle on voudra bien se reporter pour suivre ultérieurement l'évolution de la fondation.

les franges du Cayor et du Baol. Si, jusqu'ici, leur place est restée plus discrète, ce n'est pas seulement en raison de leur importance numérique réduite, mais aussi parce que leur souci d'isolement est inspiré par des mobiles mystiques et politiques comparables, sinon identiques à ceux qui animaient, à ses origines, le mouridisme. Les fondations de Haute Casamance gardent cependant un caractère original : ce sont des populations peul ou d'origine peul qu'elles regroupent. Elles permettent une nouvelle fois de vérifier le rôle joué par l'islam au Sénégal et, plus généralement, en Afrique noire comme facteur d'organisation, d'encadrement et de fixation. Au sein des populations nomades et animistes, et notamment chez les Peul qui, par petits groupes, hantent les lisières orientales de la Casamance, l'adhésion à la religion musulmane s'accompagne de deux conséquences éminemment géographiques : le regroupement en communautés nombreuses et disciplinées et la sédentarisation de l'habitat.

B. La reconversion agricole de la féodalité militaire manding

La Moyenne Casamance a hérité du long passé de traite et de guerres que nous avons évoqué, un peuplement modeste et comme inachevé puisque d'immenses forêts vacantes s'y offrent encore aux défricheurs. À l'exception du pays balant, isolé sur la rive méridionale de la rivière, et de la petite enclave toucouleur des confins de la Gambie, elle est tout entière le domaine des Manding.

Depuis le début de ce siècle, les guerres religieuses et la politique d'expansion territoriale qui faisaient, au XIX^{e} siècle, la trame de leur activité, ont disparu comme l'avait fait précédemment la traite des esclaves sur la Gambie. Mais la forte personnalité du pays manding /p. 550/ doit beaucoup de traits à l'histoire, qu'il s'agisse d'héritages encore vivants dans la répartition des hommes ou la vie sociale, ou bien des conditions qui ont présidé à son adaptation à la nouvelle situation politique et économique.

1° L'héritage de l'histoire : une civilisation de soldats et de traitants

La répartition des villages manding est de plus en plus schématique à mesure que l'on va des confins du Fouladou vers le Soungrougrou, comme de la frontière de Gambie aux rives de la Casamance, De l'Est vers l'Ouest et du Nord au Sud, les établissements humains sont de plus en plus systématiquement installés à la lisière des vallées, tandis que le cœur des plateaux est de plus en plus vide. Ainsi le plateau quadrangulaire délimité à l'Est et au Sud par la Casamance, au Nord et à l'Ouest par le Soungrougrou, est cerné par une chaîne ininterrompue de gros villages aux terroirs contigus, tandis que d'immenses forêts à peu près inviolées l'occupent presque entièrement. De Sédhiou à Marsassoum, la route directe traverse, sur le plateau, un domaine forestier à peu près totalement classé [19], peuplé de singes et infesté de tsé-tsé (cf. fig. 39).

Aux confins orientaux du pays manding, donc aux limites du Fouladou, dans le Pakao et le Brassou par exemple, la même règle préside dans l'ensemble à la distribution de l'habitat, mais elle s'applique avec une netteté moins grande et le domaine défriché dans les forêts sèches de plateau est plus vaste.

Une telle répartition des hommes ne manque pas d'être paradoxale en regard des techniques de production propres aux Manding.

Sans doute, le voisinage des rivières pérennes n'est-il plus, ici, rendu inhospitalier par les simulies, en raison, nous l'avons vu, de la faiblesse du courant. Mais les galeries forestières qui cernaient, à l'état naturel, le cours de la Casamance et du Soungrougrou, étaient des gîtes de choix pour les tsé-tsé, rejetées aujourd'hui, par les défrichements, au cœur des forêts soudaniennes. La salubrité de la périphérie des plateaux est le résultat mais certainement pas la cause initiale de son occupation par l'homme.

[19] Forêts classées de Bari et du Boudhié, à l'Ouest de Sédhiou, forêt de Yacine à l'Est de Marsassoum.

/p. 551/

Figure 39 - La répartition de l'habitat en Moyenne Casamance : villages localisés sur la périphérie des plateaux, à proximité immédiate des zones inondables et des rivières pérennes.
1. Forêt de plateau. - 2. Zones inondables

/p. 552/

La situation inattendue d'un grand nombre de villages manding est éclairée par l'histoire. Partout, aussi bien dans le Pakao [20] que sur les rives du Soungrougrou atteintes seulement au XIX^{e} siècle, une enquête approfondie révèle que les villages manding occupent l'emplacement d'anciennes installations baïnouk. Seuls les villages septentrionaux voisins de la Gambie, établis dans des clairières forestières du plateau, sont des fondations manding. Cette explication pourrait n'être qu'une hypothèse si elle ne reposait que sur les traditions assez vagues relatant l'installation des Manding dans le Pakao, il y a plus de cinq siècles. Elle devient une certitude lorsqu'on enquête sur des événements datant du XIX^{e} siècle, la conquête des cantons du Boudhié et du Yacine, par exemple, dans l'angle formé par la confluence du Soungrougrou et de la Casamance, Ici, l'histoire de chaque village révèle des faits identiques. Qu'ils se soient présentés en conquérants et en soldats de l'islam ou en protecteurs décidés à mettre fin aux incursions diola, les Manding se sont installés dans des villages baïnouk dont les occupants ont été soit exterminés, soit réduits à merci et assimilés. D'ailleurs dans tous les villages manding des rives du Soungrougrou et de la Casamance à l'aval de Sédhiou, les sondages que nous avons pu effectuer révèlent la présence d'un vieux fond de population baïnouk [21], aujourd'hui islamisé et totalement « mandinguisé » dans sa langue et ses techniques. Les méthodes d'infiltration et d'installation des Manding dans des villages préexistants, occupés par des riziculteurs ayant défriché les galeries forestières et aménagé les terres inondables, nous semblent donc la clé de l'explication que nous recherchions, Au reste, elles répondent parfaitement aux objectifs d'une population de commerçants et de guerriers, plus soucieuse d'annexer des terroirs déjà construits et de les faire exploiter par une main-d'œuvre servile, que d'entreprendre elle-même défrichements et conquête du sol. Pour répondre à ses besoins en mil et, depuis quelques décennies, aux progrès de l'arachide, il lui a suffi de compléter ultérieurement les rizières baïnouk par l'ouverture de champs à l'arrière des villages, sur les lisières de la forêt de plateau, dont le cœur est resté inentamé.

Le pays manding doit aussi à l'héritage de l'histoire les traits les plus originaux et les plus vigoureux d'une structure sociale et d'un climat humain qui commandent plus fortement que partout ailleurs l'organisation économique.

/p. 553/

De sa vocation militaire ancienne, la société manding a conservé une structure très différenciée et une répartition très précise des tâches entre les catégories sociales et surtout entre les sexes.

Comme toutes les populations conquérantes, les Manding authentiques, chefs et hommes libres, avaient jadis à leur service des hommes de caste et une nombreuse main-d'œuvre servile. La disparition du rôle militaire des chefs a conduit à l'effacement de leur ancienne prééminence ; s'ils occupent souvent des fonctions de chefs de village et font généralement figure de notables, ils se différencient de moins en moins de la masse des hommes libres. De même, les anciens esclaves, désormais affranchis et assimilés, ont grossi les rangs de paysans et vivent dans des concessions autonomes. C'est seulement au moment des mariages, que se manifestent les préjugés et les interdits qui révèlent la survivance des anciens liens de dépendance entre familles.

[20] Pris ici au sens de Pakao historique, c'est-à-dire la région couverte par les cantons du Sonkodou, du Pakao-Tilibo et du Sounabalmadou, berceau de l'expansion manding en Casamance.
[21] Qui nous a paru particulièrement étoffé dans les gros villages de Boumouda, de Diao et de Singhère ; mais tous les villages n'ont évidemment pas pu être étudiés avec la même attention !

Par contre, les castes apparaissent comme très vivantes et très fermées. Partout se retrouvent les quatre castes traditionnelles, strictement hiérarchisées : griots chanteurs, griots musiciens, forgerons et cordonniers. Les hommes de castes ne sauraient encore épouser que des femmes de même caste qu'eux. Leur émancipation se traduit dans leur installation à l'écart des familles de leurs anciens maîtres et dans leur participation sans cesse accrue à la production agricole en hivernage. Mais en saison sèche, les théories de griots parcourent le pays, de fête religieuse en fête familiale, entretenant et exaltant le souvenir des épopées anciennes, tandis que, dans chaque village important, forgerons et cordonniers se livrent à leur artisanat, alimentant le marché local en instruments de chasse et de culture, en poteries, en babouches et en sandales.

Mais ce sont surtout les rapports entre hommes et femmes qui caractérisent la société manding. Nulle part, au Sénégal, la position respective des hommes et des femmes n'est aussi nettement tranchée, les tâches attribuées aux uns et aux autres plus catégoriquement précisées, la domination des premiers sur les secondes aussi brutalement affirmée. La tradition manding, sur ce plan, est typiquement celle d'une société guerrière et commerçante, aux penchants encore renforcés par l'esprit de croisade et certaines interprétations de l'islam. Aux hommes revenaient les tâches nobles c'est-à-dire la guerre, la traite et le prosélytisme ; aux femmes, les tâches matérielles notamment le soin d'assurer la subsistance. De ces attributions initiales découlent les rapports actuels entre maris et épouses, l'attitude des hommes à l'égard du travail de la terre, enfin les fonctions économiques modernes de chaque sexe.

/p. 554/

La femme manding est dans l'étroite dépendance de l'homme, son père d'abord, son mari ensuite ; l'un et l'autre la traitent comme un instrument de production dont les traditions, l'éducation, les pressions sociales et économiques garantissent la soumission absolue. Toutes jeunes, les filles font, en vivant avec leur mère et ses coépouses, l'apprentissage des lourds travaux ménagers et agricoles qui leur sont réservés. L'exemple de leurs aînées et les leçons qu'elles reçoivent leur enseignent les vertus cardinales que sont le respect de l'homme, l'obéissance, l'ardeur au travail. Le mariage n'est pas, pour elles, une circonstance propice à leur émancipation ; c'est le plus souvent, leur père qui en a décidé dès leur plus jeune âge. Et la tradition exige encore {du moins pour le premier mariage) qu'une fille prenne pour époux un de ses cousins, le fils de son oncle maternel. C'est seulement à l'occasion des remariages, après répudiation ou deuil, que ses inclinations personnelles interviennent dans le choix d'un nouvel époux.

De plus, d'innombrables entraves empêchent les femmes manding d'échapper aux liens de mariages imposés et de recouvrer leur liberté par le divorce. Imans, chefs de village, tribunaux coutumiers n'accordent que très difficilement le divorce aux femmes qui osent le demander ; appuyés sur la coutume et la religion, ils veillent jalousement à maintenir un ordre social fondé sur la soumission des femmes. Le divorce est particulièrement difficile à obtenir dans le cas de mariages entre cousins, le souci de la cohésion morale et matérielle de la famille l'emportant sur celui des goûts et des intérêts personnels des conjoints. Quant aux hommes, ils ne répudient une femme que très rarement, à la fois parce qu'ils ne tiennent pas à diminuer la main-d'œuvre à leur disposition et parce qu'ils vivent assez loin des querelles du gynécée pour y rester indifférents.

Les conditions économiques du mariage renforcent, aux yeux des hommes, les justifications sociales que fournit à leur comportement la morale traditionnelle. Recherchée dès son plus jeune âge, la femme manding est chèrement conquise. Le jeune homme doit à ses futurs beaux-parents une dot, des cadeaux et des prestations considérables. En hivernage, il travaille dans les champs de son futur beau-père ; à sa belle-mère, il assure régulièrement ses provisions de bois de cuisine. Durement traité, pendant des années, comme un domestique (et autrefois comme un esclave), il a le sentiment de retirer ensuite du travail de sa femme une légitime compensation. Encore a-t-il beaucoup de mal à l'arracher aux mains paternelles et à lui faire gagner son foyer de manière définitive, même après la célébration officielle du mariage. Bien que la résidence des jeunes époux dans la famille du mari soit une /p. 555/ règle absolue, les pères usent d'une foule de prétextes pour retarder le départ définitif de leurs filles et

les garder à leur service aussi longtemps que possible [22]. À la source d'une situation aussi étrange se retrouve le trait fondamental de toute la société manding : le rôle de la femme comme instrument de production, son véritable esclavage économique.

Ce rôle est d'autant plus indispensable à la vie du pays manding que leur passé de commerçants et leurs traditions militaires font peser sur les hommes un nouvel héritage et non le moins lourd : une allergie tenace à l'égard du travail manuel, en particulier du travail de la terre. C'est seulement sous la pression de l'économie de marché qu'ils surmontent peu à peu une aversion aussi solidement enracinée, certaines productions agricoles étant désormais la seule source de profit. Il est vrai que les interminables conversations sous l'arbre à palabre empiètent sévèrement sur les temps de travail... Le comportement des hommes manding à l'égard des tâches productives et l'utilisation qu'ils font de la main-d'œuvre féminine ne sont pas des phénomènes récents favorisés par leur engouement pour la culture de l'arachide et par la disparition de l'esclavage. Dès l'aube du XVI^{e} siècle, Valentim Fernandes notait en effet : « Les femmes de ce pays... cultivent et labourent et sèment et nourrissent leur mari et filent le coton... » [23].

De même, leur double vocation de commerçants et de militants de l'islam a frappé tous les observateurs au cours des siècles : Valentim Fernandes d'abord, mais aussi André Brue au XVII^{e} siècle, Golberry au XVIII^{e}. C'est au Père Labat que l'on peut emprunter ces formules synthétiques : « Tout le commerce est entre leurs mains ; ils le portent de tous côtés et se servent de ce moyen pour amasser des richesses et pour introduire le mahométisme partout où ils peuvent pénétrer. On peut dire qu'ils en sont les prédicateurs et les missionnaires ».

Cet islam ancien et militant concourt à affirmer la singularité du pays manding et, sans doute, à maintenir une séparation si tranchée entre hommes et femmes, au sein d'un Sénégal pourtant en majorité acquis à la religion du Prophète. Il est remarquable que les confréries typiquement sénégalaises, telles que les tidjane et les mourid, n'ont pratiquement aucun adepte chez les Manding. Ceux-ci se rattachent unanimement et directement à la voie khadria. Assurés de détenir la vraie religion, ils n'acceptent ni marabouts ni imans appartenant aux /p. 556/ autres confréries qu'ils ne sont pas éloignés de considérer comme hérétiques.

C'est du Fouta-Toro et surtout de Mauritanie que viennent, en pays manding, prédicateurs et maîtres d'école coranique, non pas de Tivaouane, de Touba ou de Kaolack. Cette authenticité de l'islam manding, qui alimente un complexe de supériorité très vif à l'égard des nouveaux convertis, a sans doute été affermie par les guerres religieuses du XIX^{e} siècle, puis entretenue par l'isolement dans lequel la Moyenne Casamance a longtemps vécu. Mais il est essentiel de souligner qu'elle a des sources très anciennes et qu'elle est attestée par les plus vieux documents. À l'arrivée des premiers navigateurs déjà, des marabouts maures prêchaient le Coran sur les rives de la Gambie : « beaucoup (de Mandingas) suivent la religion de Mahomet et là aussi vont beaucoup de bisserijs qui sont des prêtres maures allant dans cette région pour enseigner leur foi à ce peuple » (Valentim Fernandes). Voilà qui contribue à éclairer l'attitude des Manding à l'égard des femmes et du travail de la terre, attitude justifiée par une interprétation du Coran qui n'est pas celle des confréries noires du Cayor ou du Baol, mais celle, plus traditionnelle sinon plus orthodoxe, des tribus maraboutiques de Mauritanie, dont on sait l'étroite parenté spirituelle avec l'islam maghrébin.

Dans un tel climat humain, l'intervention de l'économie monétaire n'a fait que renforcer la suprématie masculine. À des guerriers en disponibilité, elle a fourni une base moderne de prestige et de puissance, l'argent. Conformément à la tradition, les femmes ont conservé la charge du secteur essentiel de la production vivrière, la culture des rizières. Leur situation a même été aggravée par l'affranchissement des esclaves que leurs maris mettaient jadis à leur disposition pour les aider au labour des terres basses. Désormais l'entretien du domaine rizicole, démesuré puisque initialement

[22] Des mois durant (d'aucuns disent : pendant des années) ; nombre de jeunes mariées mènent une double vie, travaillant la journée chez leur père et allant passer la nuit sous le toit de leur mari.
[23] Valentim Fernandes, *Description de la Côte occidentale...*

défriché par d'authentiques riziculteurs, leur incombe de manière absolument exclusive. La production qu'elles en retirent est tout entière destinée à la consommation familiale, sous le contrôle vigilant du chef de ménage. Leur labeur n'est donc, sur le plan financier, d'aucun rapport.

Par contre, les seigneurs de la guerre, frustrés de leurs conquêtes et des bénéfices de la traite, se sont tout naturellement reconvertis en producteurs d'arachide. Techniquement, ils étaient prêts à adopter cette culture puisque, dans l'ancienne économie, s'ils ne descendaient jamais dans les rizières, ils pratiquaient, comme tous les Soudaniens, la culture du mil et du sorgho sur défrichements forestiers. Cette tâche était /p. 557/ surtout l'œuvre des sociétés de jeunes gens, auxquelles tous les hommes participaient sans exception (et participent encore) jusque vers leur vingt-cinquième année. L'adoption d'une nouvelle culture sèche s'est donc intégrée sans effort technique dans leurs activités traditionnelles, si réduite que fut, autrefois, la part qu'ils prenaient à la production. Sur le plan économique, la culture de l'arachide apparaît tout naturellement comme un monopole masculin puisqu'elle constitue le seul moyen de participer aux formes modernes de la traite. Mais, en se réservant l'unique production commercialisable, les hommes accentuent encore leur avantage. Aux bases traditionnelles sur lesquelles reposait leur suprématie, s'ajoute désormais la puissance financière. La disparition progressive de l'économie de subsistance et l'insertion de la région dans un réseau d'échanges de plus en plus développés mais exclusivement fondés sur l'arachide, contribuent donc à accentuer la dépendance des femmes privées de toutes ressources personnelles en numéraire [24]. Ce n'est pas là une des moindres singularités du pays manding ; l'essor du secteur monétaire ne renverse pas mais, au contraire, renforce l'élément le plus spécifique - et le plus rétrograde - de l'ordre social établi.

Ainsi, l'exploitation du sol est conduite selon un système simple, comportant partout le même diptyque : les rizières, domaine des femmes, et les cultures sèches, domaine des hommes, les premières en contrebas, les secondes à l'arrière de chaque village. L'aménagement de l'espace qui en résulte est si schématique qu'il est permis de le présenter selon une méthode qui ne trahit pas, ici, la réalité vivante, c'est-à-dire en décrivant un village-type à la faveur d'une analyse globale. Une brève revue régionale permettra ultérieurement de nuancer ce tableau en tenant compte des particularités locales du milieu et des conditions historiques et économiques de l'occupation humaine.

/p. 558/

2° L'aménagement de l'espace par le village manding

a*) Agglomération de l'habitat et cohésion sociale.* - Contrairement aux installations peul du Fouladou aussi bien qu'à celles des Diola de Dasse Casamance, le village manding est toujours un noyau de peuplement important, groupé et cohérent. L'agglomération de l'habitat est certainement, en Moyenne Casamance, un phénomène hérité de l'époque des conquêtes et des croisades manding, et de l'organisation militaire, à la fois offensive et défensive, dont chaque village était alors doté. Mais comment expliquer qu'elle soit encore une règle rigide alors que sa cause initiale a disparu ?

On ne rencontre pratiquement pas, en pays manding, ces minuscules installations abritant souvent moins de cent et parfois moins de cinquante habitants, qui caractérisent la répartition des hommes en Haute Casamance. Malgré la médiocrité des documents administratifs, on peut, en les recoupant avec les observations personnelles, tenir pour vrai que la grande majorité des villages manding rassemble

[24] Le même schéma de la répartition des tâches agricoles entre hommes et femmes se retrouve naturellement chez les Manding de Gambie, avec les mêmes conséquences économiques et sociales. Une monographie minutieuse conduite en Gambie par M^me^ M. R. Haswell (*Economics of Agriculture in a Savannah Village*, Londres, Colonial Office, 1953, 142 p.) a permis à cet auteur d'illustrer de données numériques précises parfaitement applicables à la Moyenne Casamance le rôle respectif des hommes et des femmes dans la production ; cette étude établit notamment que les femmes manding donnent en moyenne au travail de la terre un temps supérieur de 50 % a celui que lui consacrent les hommes (155 jours par an pour les femmes, 103 pour les hommes). Ajoutons que le travail des rizières est infiniment plus pénible que celui des champs de plateau. Un autre intérêt de ce mémoire est de démontrer, par ailleurs, chiffres à l'appui, la supériorité financière des façons culturales extensives appliquées par les hommes à l'arachide, sur des travaux plus intensifs qui se solderaient par une baisse de la productivité (cf. à ce sujet les leçons tirées par P. Gourou du travail de M^me^ Haswell et de divers autres mémoires sur « Les conditions géographiques de l'évolution économique de l'Afrique tropicale pluvieuse » dans le *Résumé des Cours de 1958-1959* publié dans *l'Annuaire du Collège de France*, Paris 1959, p. 307-316).

de cent à cinq cents personnes et avancer un chiffre moyen de deux cents à trois cent cinquante habitants pour la plupart des villages n'ayant aucune autre activité que la vie agricole. Sans doute les conditions naturelles, et notamment l'importance des terres à riz, interviennent-elles pour limiter l'extension des groupements humains ou, au contraire, favoriser leur développement. Mais il serait erroné de les mettre directement en cause pour expliquer cette opposition essentielle et générale entre la géographie humaine de la Haute et de la Moyenne Casamance puisque, à l'intérieur des cantons du pays manding qui jouxtent le Fouladou, on retrouve le même trait ; dans le Brassou, le Pakao et le Sonkodou par exemple, la minorité peul est émiettée en petits villages inférieurs à cent habitants, tandis que les Manding sont groupés en agglomérations de plusieurs centaines de personnes (cf. fig. 44).

L'opposition avec la répartition de l'habitat en Basse Casamance n'est pas moins vive. Si les villages diola sont souvent très peuplés, ce sont des groupements inorganiques de fermes familiales dont la répartition sur le terrain est si distendue qu'ils peuvent s'échelonner sur plusieurs kilomètres, et dont la structure administrative est littéralement anarchique. Au contraire, le village manding est remarquable par sa cohésion traduite aussi bien par sa disposition dans l'espace que par la discipline sociale.

L'abord de tout village manding frappe par le groupement des habitations qui le composent. Ni écarts ni hameaux ne le précèdent. Si, par exception, l'on en rencontre, il s'agit de constructions récentes /p. 559/ et souvent temporaires, édifiées par des immigrants. Toutes les concessions familiales sont étroitement accolées les unes aux autres ou séparées par d'étroites ruelles qui serpentent entre les clôtures enserrant chacune d'entre elles. En bordure des axes de circulation qui traversent le village et des principales pistes qui en rayonnent, les enclos familiaux strictement alignés, délimitent de véritables rues. Comme un grand nombre de villages sont situés en lisière de plateau, leur dessin épouse en général celle-ci, de sorte que la plupart des concessions s'échelonnent de part et d'autre d'un axe conforme aux courbes de niveau. De plus, il n'est pas de village manding sans centre de gravité, généralement une place ombragée de quelque arbre touffu à l'abri duquel se tiennent les palabres. Si le village est assez riche pou avoir bâti une mosquée, c'est en principe en bordure de la place centrale qu'elle a été édifiée. Sinon, cette place sert de terrain de prière où se retrouvent, chaque vendredi, tous les fidèles en un rassemblement d'une solennité et d'une tenue impressionnantes.

En effet, la visite d'un village manding ne révèle pas seulement une implantation véritablement planifiée : elle laisse l'impression d'une vie collective aux règles sévères. Quels sont donc les facteurs qui ont assuré, et maintiennent encore intimement associées, agglomération de l'habitat et cohésion sociale ?

L'analyse des faits économiques ne donne pas de réponse satisfaisante à cette question. La vie matérielle d'un village manding, en particulier l'organisation de la production, est celle d'une juxtaposition de concessions familiales très autonomes les unes par rapport aux autres. Les institutions villageoises liées à la vie agricole, telles que les sociétés de travail constituées par les jeunes gens, se rencontrent ici comme partout. Mais elles sont nettement moins vivantes et moins efficaces qu'en Haute Casamance et même que chez les Diola, pourtant très individualistes, et leur rôle économique semble modeste. Elles représentent désormais des groupes de travailleurs préoccupés par le gain d'un salaire beaucoup plus que des équipes de jeunes gens chargés de manifester la solidarité effective des habitants d'un même village, de remplir une sorte de service public. Quant aux techniques de production et à la structure agraire, elles n'impliquent aucune discipline particulière susceptible d'expliquer et d'assurer le maintien de la cohésion du village.

Structure politique et climat spirituel sont plus révélateurs. Le village coïncide juridiquement avec son terroir ; nul « maître de la terre » ne limite ou ne contrôle l'utilisation du sol ; la liberté de concéder le droit de culture est une des assises les plus solides de l'autorité politique. Dépositaire de la propriété éminente sur l'espace qu'elle /p. 560/ contrôle, la communauté villageoise délègue aux différentes familles la propriété et l'utilisation du sol défriché et exploité, l'attribution des surfaces vacantes restant la prérogative du chef de village. Celui-ci est une autorité incontestée et traditionnelle, et non pas une création de l'administration moderne imposée de l'extérieur. À travers les transformations politiques récentes, il a à peu près partout gardé son influence : entouré du conseil des anciens consti-

tué par les chefs de concession et les hommes d'expérience, il règle un grand nombre de problèmes (d'ordre foncier et conjugal notamment) qui, ailleurs, accèdent aux autorités administratives ou judiciaires officielles. Les modalités de son action et leur effet varient avec chaque personnalité. Mais ses décisions sont rarement contestées car elles s'appuient sur trois réalités sociologiques importantes : d'abord la tradition de la palabre, véritable institution manding, qui donne à tout arrêt du chef la force d'une résolution concertée en conseil des notables, délibérée longuement au sein de cette sorte de sénat villageois ; en second lieu, l'existence d'une opinion publique qu'il faut encore beaucoup d'audace pour défier ; enfin et surtout l'accord, indispensable et très généralement assuré, de la plus haute autorité spirituelle du village, l'iman.

Chaque village manding de quelque importance est, en effet, doté d'un chef religieux à qui ses fonctions d'iman, si possible sa qualité d'El Hadj, sa connaissance de l'arabe, ses séjours dans les institutions coraniques de Mauritanie, en général la ferveur de sa vie spirituelle, confèrent un rayonnement personnel qui fait de lui le magistrat le plus respecté et le plus influent de la collectivité. Animateur des exercices religieux, en particulier des prières publiques, dispensateur de l'enseignement du Coran, auquel tous les enfants sont soumis, il est aussi le responsable d'un authentique ordre moral qui contribue à faire de l'islam manding un élément décisif de conservatisme social. On conçoit que l'iman franchisse aisément les frontières souvent incertaines séparant domaines spirituel et temporel. Dépositaire de la mission historique des Manding et, à ce titre, considéré comme le véritable gardien de la tradition, il est sollicité d'intervenir dans la plupart des questions susceptibles d'affecter la cohésion et la paix du village. Chefs et notables eux-mêmes invoquent son arbitrage et ne peuvent pratiquement prendre de décisions importantes contraires à ses avis. Concourt enfin à renforcer le prestige d'un grand nombre d'imans, la puissance occulte qu'ils tirent de leur science ésotérique, curieuse symbiose de fétichisme et de religion, de traditions animistes et d'interprétations coraniques, qui fait du « marabout » le garant de la fécondité des récoltes et de la réussite d'un mariage aussi bien que le guérisseur d'une maladie ou le protecteur contre les périls d'un voyage lointain...

/p. 561/

En somme, une analyse attentive ne peut manquer d'insister , aujourd'hui comme au siècle passé, sur la juxtaposition d'une double autorité, civile et religieuse, à la tête de chaque village, Elle conduit à mettre en lumière le rôle primordial de l'islam manding, communautaire et militant, comme facteur de cohésion, d'organisation et de discipline sociales, et à le désigner comme le principal responsable du maintien de l'agglomération de l'habitat.

L'apparence extérieure de la concession manding type dégage la même impression d'organisation et de sévérité que l'abord du village. L'alignement géométrique et le caractère hermétique des barrières qui la ceinturent contrastent avec le tracé fantaisiste et l'efficacité souvent symbolique de nombre d'enclos familiaux chez les populations voisines. La banalité ordinaire de l'habitation ne justifie pas qu'une étude détaillée en soit présentée ici. Elle est désormais construite selon un plan rectangulaire et coiffée d'un toit à quatre pans ; c'est seulement dans les

---

Figure 40 - Habitation manding de type ancien (Inor) (diamètre moyen : cinq à six mètres)

---

plus anciens villages que l'on rencontre encore des cases rondes. Notons cependant que, faite de murs de banco et souvent plafonnée, elle représente un type de construction enraciné, parfaitement stable. La visite d'une concession révèle surtout la hiérarchie et la séparation des sexes. La plus belle construction, en général bâtie à l'entrée ou au centre de la cour familiale, est l'habitation du chef de famille et des fils qui vivent /p. 562/ avec lui. Souvent entourée d'une galerie qui fait office de véranda, elle comporte couramment plusieurs juxtaposées à l'abri d'une épaisse couverture de chaume. À quelque distance de cette construction relativement

Figure 41 - Type d'habitation de chef de famille manding (dimensions approximatives : six mètres sur huit)

imposante et confortable, isolée et bien tenue ; s'alignent les cases des femmes, les greniers et les cuisines. Les cases des femmes n'ont en principe qu'une pièce, de dimensions modestes bien qu'elles abritent souvent plusieurs coépouses et leur progéniture. Une particularité fréquente des greniers est d'être perchés sur un soubassement de pieux fichés verticalement en terre et d'abriter ainsi la cuisine dont la fumée protège les vivres contre les insectes. Dans les concessions importantes, groupant plusieurs dizaines de personnes, les habitations des hommes sont nettement séparées par une *tapade* de tiges de mil du *moussocounda*, le domaine des femmes et des cuisines.

b) L'impact de l'agriculture de plateau. - En saison sèche, le périmètre familial où se dispersent les différents éléments de l'habitation, forme une vaste cour fermée, plus ou moins complantée d'arbres fruitiers : manguiers, agrumes et papayers surtout, où vagabondent librement moutons, chèvres et volailles. Mais, dès les toutes premières pluies, il devient le théâtre d'une fébrile activité agricole car il est transformé /p. 563/ en un jardin intensément cultivé ; c'est alors le *kankan*, le premier élément, le plus stable et le plus spécialisé, du terroir manding. Établi dans les mêmes conditions que le *bambey* peul, le *kankan* couvre un sol toute l'année enrichi de matières organiques : détritus ménagers, paille des toits, fumier déposé par le petit et même par le gros bétail - les bovins y sont parqués chaque soir durant plusieurs semaines avant le début de l'hivernage - permettent d'en faire un secteur de cultures permanentes à haut rendement. Malgré ses dimensions modestes (il se présente en général comme un enclos quadrangulaire de quelques dizaines de mètres de côté), le *kankan* joue un rôle important dans l'économie domestique car il est surtout consacré à la céréale de soudure, le maïs, dont la récolte est chaque année d'autant plus impatiemment attendue que les champs de brousse portent davantage d'arachide.

Le labour du *kankan* - opéré en général en billons très réguliers comme sur les champs de plateau - et le semis du maïs, sont l'affaire commune des hommes de chaque concession ; ils représentent même leur apport le plus régulier et le plus systématique à la nourriture de leur famille. Autrefois, le *kankan* produisait aussi du coton, mais cette plante a pratiquement disparu de la collection des cultures manding. Outre le maïs, le jardin familial ne porte plus que quelques plants de manioc et de patates et, à l'entour immédiat du « *moussocounda* », de menues parcelles de légumes et de condiments, en particulier des tomates, des oignons et du *gombo*. Surmontés par les frondaisons touffues des manguiers et des agrumes, qui prennent parfois l'allure de véritables plantations, les *kankan* enserrent, en hivernage, les concessions manding dans un écrin de jardins qui transforment le village en une tache de verdure très dense. Cette impression est encore renforcée lorsque l'agglomération de l'habitat contraint un certain nombre de carrés familiaux à établir leurs jardins non pas à l'intérieur du village où la place est trop mesurée, mais à la périphérie ; c'est en général le cas autour des villages les plus tassés, c'est-à-dire les plus anciens.

L'étroit périmètre des cultures de *tapade* - dont l'extension semble en rapport direct avec l'importance du cheptel, très variable selon les familles et les villages - prend dans le paysage une présence d'autant plus saisissante qu'il se dresse au milieu d'une zone déboisée dont les sols épuisés ne portent que de maigres jachères buissonnantes, piquetées de loin en loin par l'ombre épaisse de quelques manguiers ou la lourde silhouette de rares baobabs. Cette zone « savanisée » par une exploitation abusive, est d'autant plus vaste que le village est plus ancien et plus peuplé ; elle a couramment plusieurs centaines de mètres de largeur. Vers l'extérieur, ses limites sont imprécises car, loin d'être linéaires, /p. 564/ elles sont occupées par une marge de taillis de plus en plus arborés, qui forment transition progressive avec la forêt de plateau. Cette couronne coïncide, en principe, avec la clairière initiale du village, la plus anciennement défrichée. Appauvris et allégés par des successions culturales épuisantes, ses sols ne sont cependant pas l'objet d'un enrichissement organique systématique et quantitativement suffisant. Tous les villages ont du bétail, mais la plupart ont un troupeau modeste. Seuls

les plus riches propriétaires peuvent détourner du « *kankan* » une part du fumier animal dont ils disposent et faire engraisser les champs par leurs bovins. La majorité des terres ceinturant les villages ne reçoit pas de fumure régulière. Quant à la végétation spontanée, celle qui se développe à la faveur des jachères est extrêmement lente à reconquérir le terrain et à s'étoffer suffisamment pour rendre au sol, de manière appréciable, structure et fécondité ; de longs délais seraient nécessaires à la reconstitution de boisements épais sur ces plaques de savanes herbeuses ouvertes par les cultivateurs depuis souvent plusieurs siècles. Pratiquement, la jachère nue est donc le seul mode de régénération du sol des champs « permanents » qui s'étendent à l'entour du village.

Nous n'avons cependant pas rencontré, en pays manding, d'auréole complètement stérilisée et abandonnée, comme c'est le cas de certains *diatti* autour des plus vieux villages du Saloum méridional. La nature du sol ne semble pas expliquer cette différence puisque, de part et d'autre de la Gambie, l'évolution pédologique a certainement été identique, à partir d'une roche mère à peu près partout de même nature, les grès ferrugineux et très sablonneux du Continental Terminal. La Moyenne Casamance, mieux drainée et de topographie plus accentuée, est même davantage exposée que le territoire situé au Nord de la Gambie, à la mise à nu de la carapace latéritique qui, très souvent ici, affleure à la périphérie des plateaux. Plus humide, et surtout plus régulièrement pluvieux, le climat est plus favorable à la vie végétale et peut rendre les plantes moins exigeantes quant à la nourriture qu'elles tirent du sol. Mais les explications les plus vraisemblables sont d'origine humaine : les cultivateurs implantés au Sud du Saloum sont sans doute les plus dépourvus de bétail de tout le Sénégal ; au contraire, bien qu'inégalement riches en bovins, les villages manding ont toujours un troupeau qui, tout au long de la saison sèche, ne peut pas ne pas semer quelque engrais sur les terres dénudées qu'il traverse quotidiennement en se rendant en brousse et en en revenant. Quant au petit bétail, fait surtout de caprins, il est extrêmement abondant et, sauf en hivernage, il vagabonde librement sur les terrains vagues qui ceinturent villages et enclos. Dans certains cas enfin, des villages anciens et très peuplés ne sont

---

Entre pp. 564 et 565

Planche n° 33 - Type de village manding des plateaux du Sonkodou : village groupé au milieu de sa clairière en forêt soudanienne. Échelle 1/10 000 - Cliché I.G.N.

Planche n° 34 - À l'intérieur de la concession manding : en haut dans le *moussocounda*, en bas, *kankan* préparé pour le semis du maïs.

/p. 565/ cependant pas cernés par une auréole de terres stérilisées parce qu'ils se sont déplacés pour les fuir. Ainsi en est-il, par exemple, de l'important village birassounké de Kandiénou (canton du Brassou) dont on peut visiter le site ancien, à un kilomètre environ de son emplacement actuel, une plaque de brousse chétive, établie sur un sol squelettique, et accidentée par de gros tumuli surmontés d'énormes baobabs. Sans doute beaucoup de vieux villages ont-ils opéré de tels déplacements, mais à un rythme si lent que la génération actuelle en a perdu le souvenir. Les groupes de baobabs et de fromagers que l'on rencontre de loin en loin, noyés de manière insolite au cœur de la forêt, sont probablement la trace de tels déplacements.

Quel que soit son degré d'épuisement, cette auréole déboisée et appauvrie est systématiquement cultivée par les Manding. Chaque concession répartit la surface dont elle y dispose en deux parts, au moins, cultivées alternativement un an sur deux. L'état du sol n'autorisant pas la culture du mil, du moins en semis dense, les champs proches du village sont presque exclusivement consacrés à l'arachide et assez souvent complétés par un semis intercalaire, très aéré, de quelques rangs de mil *kinto*. Chaque hivernage, la moitié de ce domaine reste en jachère : on y met à l'attache le petit bétail. La seule exception à la succession alternante arachide-jachère nue qui règne ici, est offerte par de petites parcelles de *fonio*, cultivées sur les champs au repos. Semée très précocement, en même temps

que le maïs, cette céréale peu exigeante contribue, grâce à son cycle végétatif très court [25], à assurer une soudure chaque année plus préoccupante.

Le troisième élément du paysage agraire, plus vaste mais beaucoup plus flou que les précédents, est constitué par les champs de brousse ouverts dans la forêt sèche. La faible densité générale de la population et sa concentration en gros villages, permettent à chaque communauté de disposer de vastes espaces forestiers sur les plateaux et d'y pratiquer le cycle habituel de la culture « itinérante ». Le paysage de saison sèche offre là toutes les formes de transition entre les clairières très déboisées où ne subsistent que quelques arbres utiles (palmiers, tamariniers, *néré*, etc.) et des chantiers forestiers encombrés d'abattis, entre de jeunes taillis signalant les plus récentes jachères et la forêt pseudo-climacique qui, au cœur des plateaux, couvre de ses /p. 566/ beaux boisements les secteurs les moins accessibles aux défricheurs. La seule règle qui préside, dans cette zone, à l'évolution du paysage, découle de la distance par rapport au centre du terroir : dans l'ensemble, la végétation devient régulièrement plus haute et plus dense au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village. Les seules particularités du système de culture en usage dans la forêt résultent des préoccupations essentiellement mercantiles des cultivateurs manding. Jadis, les champs de brousse étaient consacrés au mil. Ils ne formaient au sein de la forêt que des enclaves provisoires et peu étendues, à qui chaque concession demandait un complément à la production des rizières et des champs vivriers voisins du village. Au début de sa culture, l'arachide a chassé le mil des abords du village vers la forêt. Aujourd'hui, elle a envahi l'ensemble du domaine des cultures de plateau. De plus en plus, le mil n'y représente plus qu'une spéculation auxiliaire, indispensable pour ouvrir la forêt à la culture commerciale et, littéralement, lui préparer le terrain. Mais les successions culturales n'ont jusqu'ici rien de commun avec un assolement rationnel conduisant à l'élaboration d'un terroir enraciné capable de répondre tour à tour aux besoins alimentaires et aux sollicitations du secteur commercial ; leur seul objectif est d'assurer à l'arachide une place sinon exclusive, du moins la plus vaste possible.

Les sols beiges, profonds et homogènes qui portent la forêt de plateau de nuance sud-soudanienne, sont beaucoup trop cohérents et lourds et ont un taux humique beaucoup trop élevé pour être directement consacrés à la culture de l'arachide. Les défrichements forestiers sont donc livrés, durant plusieurs années consécutives, à la culture du mil, particulièrement des variétés de mil pénicillaire à cycle végétatif long, telles que le *sanio* et le *madja*, qui tirent le meilleur parti de la richesse du sol en matières organiques. Durant cette période initiale, le défrichement de la végétation arborée se poursuit progressivement, les plus gros individus n'étant pas immédiatement abattus, mais d'abord tués par des incisions circulaires, puis brûlés. Seules les espèces donnant lieu à cueillette sont, plus ou moins systématiquement, respectées. Selon la densité des boisements attaqués, la phase consacrée à la culture du mil dure de deux à quatre ans, rarement davantage. La première année, ou les deux ou trois premières années, les semis ont lieu directement à plat ; le sol est encore trop encombré de souches et de racines pour permettre le labour au *donkoton* ; de plus, la densité de l'herbe est encore insuffisante pour justifier un tel travail. Dans certains cas, le riz sec est substitué au mil comme plante pionnière. C'est la seule occasion à la faveur de laquelle les hommes participent à la culture de cette /p. 567/ céréale ; ils procèdent au défrichement mais ce sont les femmes qui sèment [26].

La suppression de la couverture forestière et la culture des céréales ont pour office d'appauvrir le sol en matières organiques et d'abaisser son taux humique ; en même temps, elles permettent au ruissellement d'entraîner une partie de l'argile de son horizon supérieur et de le rendre plus sablonneux. Dès que le sol est jugé suffisamment « allégé » apparaît l'arachide. Durant cinq ou six ans en moyenne, alternent alors le mil et la légumineuse ; celle-ci, plus ou moins complantée de *kinto*, occupe ensuite le champ pendant deux ou trois hivernages consécutifs ; une récolte de *fonio* vient parfois achever de tirer parti du défrichement avant son retour à la jachère forestière.

[25] La date de la récolte du *fonio* s'échelonne, selon les variétés, de la mi-août à la mi-septembre en moyenne. Les Manding disposent d'au moins trois variétés de *fonio*, le *momo*, le premier mûr ; le *dibon*, récolté quinze jours plus tard ; le *findibakoyo*, mûr une dizaine de jours après ce dernier.

[26] Il est intéressant de noter que les Manding ont expérimenté des riz asiatiques en culture sèche. Au riz *pampam* qui est un *O. glaberrima*, nommé ici *tounkou*, ils opposent nettement le *tabouya* qui nous semble être un *O. sativa* semé à la volée sur défrichement forestier, comme le *pampam*.

Mais ce système nécessite périodiquement de gros travaux de défrichement à l'égard desquels les Manding manifestent fort peu d'enthousiasme. De plus, en raison de l'importance des villages, il entraîne l'ouverture des chantiers à des distances sans cesse plus considérables des points habités ; or, les Manding répugnent à établir des campements en brousse et à y coucher pour assurer la garde des champs éloignés ; il est de coutume que tout le monde rentre tous les soirs au village [27]. Enfin le cycle décrit fait encore, aux yeux des jeunes hommes surtout, une place trop importante au mil. Deux solutions permettent d'éviter de consacrer à celui-ci temps et travail. La première consiste à utiliser les immigrants « portugais » comme défricheurs en leur prêtant, dans le domaine forestier, des terres que les Manding reprennent lorsqu'elles sont devenues propices à l'arachide. La seconde solution réside dans l'alignement du système de culture pratiqué en forêt sur celui en usage à proximité des villages. De plus en plus, et notamment dans les régions les plus peuplées, telle la rive Nord de la Casamance à l'aval de Sédhiou, le domaine forestier exploité n'est plus soumis à des périodes de repos de longue durée, mais transformé en champs « permanents » consacrés un an sur deux à l'arachide, la seconde étant vouée à une jachère buissonnante, inégalement trouée par quelques semis de *fonio*. Le mil n'est plus alors fourni que par les semis très clairs de pénicillaire opérés sur les lignes d'arachide et par quelques parcelles de *sorgho* faites sur les emplacements défrichés où le sol se révèle trop argileux pour /p. 568/ porter la légumineuse. Dans une situation économique marquée par la domination écrasante de l'arachide, cette dernière solution est celle qui répond le mieux aux objectifs des cultivateurs Manding ; aussi tend-elle, de proche en proche, à se répandre dans toute la Moyenne Casamance.

Bien que le territoire compte encore d'immenses réserves forestières et que la cohésion des sols leur assure une stabilité beaucoup plus grande que dans les régions septentrionales, cette évolution du système de culture ne peut manquer de poser, à moyen terme, le problème de la pérennité des terroirs. Il ne semble pas que les Manding s'en soucient, du moins jusqu'ici. Pourtant le témoignage des vieillards permet d'affirmer que, depuis une trentaine d'années surtout, les marques d'une dégradation accélérée du manteau végétal se multiplient, inévitablement accompagnées d'un cortège de conséquences morphologiques dont la plus sensible serait l'accélération du ruissellement. Mais nous manquons de documents permettant de préciser cette évolution suscitée par l'augmentation de la population et l'expansion de l'arachide. Dans un certain nombre d'années, la confrontation de photographies aériennes prises depuis l'établissement de la première couverture, pourra fournir des éléments d'appréciation objectifs. Paradoxalement, l'observateur des faits agraires est plutôt tenté de souligner la relative immunité du milieu et notamment des sols de plateau exploités sans ménagements par l'agriculture manding et cependant soumis à un régime pluviométrique très agressif. La clé de cette constatation inattendue ne réside-t-elle pas dans la remarquable perméabilité du Continental Terminal dont sont bâtis les plateaux de Moyenne Casamance ? Sans doute est-ce pour les Manding une chance inappréciable que d'être installés sur un matériel gréseux doté d'une exceptionnelle capacité d'absorption et de rétention des précipitations. Ainsi le ruissellement pluvial est très limité et, par conséquent, ses effets érosifs sont très atténués. Si elles étaient appliquées à une région de socle cristallin, par exemple, les techniques agricoles manding manifesteraient leurs infirmités et se révéleraient rapidement comme d'actifs agents de déséquilibre écologique et d'érosion...

Il convient cependant de porter au crédit de l'agriculture manding un élément technique très positif, l'usage du *donkoton*. Cet instrument oblong, dont le manche, de même taille que la pelle, fait avec celle-ci un angle extrêmement aigu, est l'élément essentiel et spécifique de la panoplie des cultivateurs manding et des populations « mandinguisées ». Il permet de décoller la couche superficielle du sol par plaques successives et, en les rejetant sur le côté et en les retournant, de constituer de véritables billons le long de dérayures rectilignes. Ce labour met à la disposition du cultivateur une terre meuble et profonde ayant /p. 569/ une grande capacité d'absorption de l'eau tout en étant aisément drainée lorsque le sol est saturé, et dans laquelle il est facile d'opérer des semis très réguliers. Il procure le moyen non

Figure 42 - Donkoton manding

[27] On rencontre bien quelques cahutes sur les champs de brousse, mais elles ne servent d'abri que pendant la journée aux garçons chargés de chasser les singes.

seulement d'enfouir profondément toute la végétation herbacée mais aussi de rassembler dans les billons la totalité de l'engrais vert disponible sur le champ [28]. Les opérations d'entretien se font aussi au *donkoton* ; elles aboutissent à enterrer l'herbe naissante, à renforcer les billons et à chausser les plantes cultivées sur le sommet de ceux-ci. Ces opérations, la dernière surtout, semblent particulièrement précieuses sur des champs très déboisés soumis aux pluies brutales qui s'abattent sur la Moyenne Casamance. Ainsi, le labour au *donkoton* est un moyen de lutte efficace contre la « savanisation » redoutable qui menace les champs privés de longues jachères forestières, en même temps qu'une technique satisfaisante d'entretien du niveau de la matière organique dans le sol. Sans doute l'enfouissement de l'herbe ne remplace-t-il pas la fertilisation assurée par le long séjour d'un couvert arboré dense. Mais il explique que la culture d'une plante peu exigeante comme l'arachide reste possible sur l'auréole de terres soumise à de trop brèves jachères et à un engraissement organique insuffisant et, par conséquent, très appauvrie, qui ceinture les villages. Sur ces plaques de savane herbeuse, seul le *donkoton* permet de maîtriser l'offensive annuelle de l'herbe et même d'en tirer parti au bénéfice du sol.

/p. 570/

En brousse, le labour au *donkoton* est largement responsable de la progressive sédentarisation du domaine cultivé bien qu'aucune technique nouvelle d'enrichissement du sol ne vienne pallier la suppression des longues jachères forestières ; il est vrai que cette évolution va de pair avec le recul des cultures alimentaires et l'invasion croissante de la totalité des champs par l'arachide et que les Manding ont de moins en moins besoin, estiment-ils, de sols forestiers pour le mil.

On n'aura pas la malice d'insister sur l'inappréciable service que rend ce système de production à des cultivateurs singulièrement économes de leur énergie et de leur temps. Bien que le *donkoton* soit d'un maniement pénible (il exige que l'on soit cassé en deux), il permet à des hommes jeunes de labourer avec une étonnante rapidité. Son usage présente l'intérêt de concentrer tous les travaux en hivernage, d'éviter le renouvellement trop fréquent de laborieux défrichements, de prolonger le plus longtemps possible la période de non-travail, ce qui répond, chez les Manding, non seulement à une tradition bien enracinée, mais à une véritable philosophie de la vie... [29]. Attitude que ne dément pas mais au contraire illustre leur comportement totalement négatif à l'égard du travail en rizières.

c) L'exploitation des rizières. - Qu'il soit une création purement manding ou, a *fortiori*, un ancien établissement baïnouk, le village type comporte pratiquement toujours un domaine consacré à la culture du riz. Vallée alluviale, gouttière dessinée par un marigot saisonnier, ou simple cuvette, ce domaine est nécessairement situé en contrebas du plateau où sont établis village et cultures sèches. De même que ces dernières sont l'affaire des hommes, de même - et d'une manière plus exclusive encore - la riziculture est uniquement entre les mains des femmes ; de la préparation du terrain à la récolte, toutes les opérations relatives à la production du riz sont à leur charge. Cette ségrégation absolue est lourde de conséquences géographiques ; les techniques d'aménagement en portent très fortement la marque et en aucune occasion /p. 571/ davantage qu'en période de travail des rizières, le rôle et la situation de la femme dans la société manding ne sont plus brutalement mis en lumière.

L'absentéisme total des hommes a pour effet que les rizières se limitent aux zones rendues favorables au riz par les conditions naturelles, c'est-à-dire la qualité de leur sol et la submersion ou

[28] La qualité du labour au *donkoton* avait déjà frappé le bon observateur qu'était certainement H. Hecquard puisqu'il notait, il y a plus d'un siècle : « Au lieu de se contenter de faire des trous dans le sol lorsqu'il est mouillé et d'y jeter quelques grains de mil, les Mandingues le labourent profondément et y tracent des sillons d'une régularité qui me rappelait nos belles campagnes de France » (Hyacinthe Hecquard, *Voyage sur la côte*...).

[29] Un problème intéressant mais que nous n'avons pas eu les moyens statistiques et cartographiques de résoudre, est le suivant : en assurant à leurs champs de brousse une relative stabilité, les Manding enregistrent certainement, même en ne tenant compte que de l'arachide, une diminution du rendement des surfaces cultivées par rapport à celui qu'ils obtiendraient, à superficie égale, en étendant leurs défrichements en forêt. Subissent-ils, du même coup, une réduction de la rentabilité de l'heure de travail investi ? Probablement, au moins au bout d'une certaine période de culture continue selon la formule arachide - jachère herbeuse. Mais l'essentiel ici est de réduire au maximum l'investissement travail. Il y a évidemment conflit entre les préoccupations économiques et les goûts. À partir de quel moment les défrichements reprennent-ils ? Sans doute lorsque la perte financière entraînée par la satisfaction retirée de l'économie de travail devient trop sensible ou lorsque des besoins nouveaux apparaissent brusquement.

l'humidité dont elles bénéficient spontanément. Or, pour un grand nombre de villages manding, les terres propices à la riziculture s'étendent dans la moyenne vallée de la Casamance et dans celle du Soungrougrou. Ces vallées, à l'aval de Sédhiou pour la première et d'Inor pour la seconde, sont aujourd'hui de véritables rias occupées, durant la quasi-totalité de l'année, par des eaux fortement ou très fortement chlorurées. Aussi le lit de la Moyenne Casamance et de la plus grande partie du Soungrougrou est-il bordé par une large zone de sols salés. Cette frange est d'autant plus large que l'absence ou l'extrême faiblesse d'une alimentation d'origine continentale et leur qualité de « ria » privent ici les rivières de crues véritables [30] et de la possibilité d'édifier un bourrelet de berge. Les dépôts opérés dans le lit de ces rias sont, pour la plus grande part, d'origine marine et les infiltrations qui se produisent dans les terres alluviales des vallées sont celles d'eaux salées gagnant de l'aval vers l'amont. Rideau de palétuviers sur les atterrissements de *poto-poto* bordant la rivière puis, à l'arrière, large bande de sols salins transformés parfois en *tann* stériles, traduisent ce processus dans le paysage, notamment sur la rive Nord de la Casamance, immédiatement à l'amont du confluent du Soungrougrou. De tels sols sont incultivables s'ils ne sont convenablement drainés, lavés, déchlorurés, puis protégés sans cesse contre le retour du sel, selon des procédés dont les Diola, plus à l'aval, donc dans des conditions plus défavorables, donnent l'exemple [31]. Mais une telle conquête nécessite des aménagements et des travaux qui ne sont pas à portée d'une main-d'œuvre féminine, en particulier parce que les lourds instruments indispensables ne peuvent être maniés par des femmes. Aussi la riziculture manding ne peut-elle empiéter sur les sols envahis par le sel, c'est-à-dire sur les plus profonds, les plus lourds et les plus humides, ceux d'où des hommes pourraient tirer les plus hauts rendements. Or, les Manding ignorent d'autant moins les virtualités offertes par les sols de ce type que ceux-ci avaient souvent été conquis par leurs prédécesseurs baïnouk et que leur abandon est parfois une conséquence des expéditions et des annexions de Fodé Kaba ; /p. 572/ il date alors d'un peu plus d'un demi-siècle seulement. De plus, aussi souvent qu'ils le peuvent, les Manding tirent parti de rizières aménagées dans la mangrove ; c'est le cas, par exemple, aux environs de Marsassoum pour ceux qui disposent des moyens financiers nécessaires à l'embauche de jeunes travailleurs saisonniers diola. Mais les rizières profondes que l'on peut rencontrer de loin en loin en Moyenne Casamance, enclavées dans la mangrove, ne sont jamais l'œuvre des femmes manding, encore moins de leurs maris ou de leurs fils.

Pour les mêmes raisons, la riziculture manding n'utilise que les périmètres rendus suffisamment humides par les pluies et le ruissellement, ou les cuvettes dont l'inondation naturelle est assez limitée pour autoriser le développement du riz. Des aménagements hydrauliques sérieux ne sont pas davantage à la portée de la main-d'œuvre féminine que la conquête des sols salés. Aussi, chaque hivernage, des rizières d'amont flétries par la sécheresse et des rizières d'aval balayées, parfois détruites, par la montée subite du marigot qui les draine, témoignent-elles des dangers auxquels les tient en permanence exposées une très insuffisante maîtrise de l'eau.

Cependant, à la différence de la Haute Casamance, la présence de vallées alluviales et la plus vigoureuse incision du réseau hydrographique permettent à la Moyenne Casamance de connaître une certaine variété de rizières. Rares sont les villages qui ne disposent pas des deux grands types de terres à riz que distinguent ici les paysannes : *douma faro*, les rizières basses ou « rizières de l'eau », *santo faro*, les rizières de versant ou « rizières de l'herbe ». Mais, comme en Haute Casamance, pour cultiver les unes et les autres, les femmes ne sont armées que du *barro*, sorte de houe au long manche qu'elles manient debout et avec laquelle elles ne peuvent que débarrasser leurs rizières de la végétation herbacée et en retourner superficiellement le sol (cf. fig. 43).

Les rizières basses sont cultivées dès que les toutes premières pluies de juin ont suffisamment détrempé le sol. Elles subissent d'abord un nettoyage sommaire assorti d'un brûlis qui permet de les saupoudrer de cendres, puis sont houées de manière systématique. À cette occasion, les débris végétaux qui ne peuvent être enfouis, les rhizomes, voire les repousses arbustives, sont rejetés sur les limites de chaque parcelle et viennent renforcer les *balanghon* ; ces diguettes qui dessinent à la surface

[30] À la différence de ce qui se passe en Haute Casamance. Aussi, Casamance, les grandes vallées sont-elles cultivables si le sol s'y prête.
[31] Cf. ci-dessous, livre III.

des rizières, dans la large vallée de la Casamance surtout, un quadrillage régulier, ont un double rôle : emmagasiner l'eau de pluie et marquer les limites foncières du parcellaire. Aux premières pluies également, des pépinières de variétés à cycle végétatif long ont été semées, souvent dans la rizière elle-même. Le repiquage du /p. 573/ riz est effectué dans le courant de juillet, lorsque les pluies assurent à la terre une humidité suffisante, si possible une submersion permanente. Dans la mesure où la main-d'œuvre disponible le permet, toutes les rizières basses sont en effet repiquées. Échappent seuls au repiquage, les périmètres auxquels leur position topographique vaut d'être inondés par les premières tornades et qui, faute d'aménagement hydrauliques, ne peuvent être drainés et restent submergés pendant tout l'hivernage. Dans ces bas-fonds, le riz est semé à la volée puis leur sol est rapidement retourné au *barro* avant que les grosses pluies ne viennent en interdire l'accès.

Figure 43 - Deux types de *barro* manding (houes de femme pour le travail des rizières).

/p. 574/

Le repiquage ne marque pas la fin des soins nécessités par les rizières basses. Une fois au moins, dans certains cas à plusieurs reprises, il est nécessaire de les désherber ; nulle opération n'est plus pénible car elle est faite à la main, tantôt en s'enlisant jusqu'au genou dans la boue, tantôt en progressant dans une nappe d'eau qui monte jusqu'aux cuisses. Ces travaux exténuants sont trop souvent poursuivis en vain. Que surgisse une tornade particulièrement brutale et les marigots débordent subitement, rompant les frêles barrières destinées à interdire l'accès des rizières aux poissons, balayant le riz, creusant chenaux et déversoirs, annihilant en quelques minutes des semaines de labeur. Il faut alors, en octobre, refaire les rizières détruites et les repiquer à nouveau avec des variétés à croissance rapide mais de médiocre rendement.

La récolte des rizières basses, faite presque toujours en travaillant dans une tranche d'eau de plusieurs décimètres, s'échelonne, selon les variétés, du début de novembre à la mi-janvier ; bien qu'elle soit destinée à la consommation familiale et que son produit soit placé sous le contrôle vigilant du chef de concession, elle est naturellement aussi à la charge exclusive des femmes.

Ce sont les mêmes travaux, mais concentrés sur une plus courte période, que nécessitent les rizières de versant. Plus leur position est située à l'amont, plus le quadrillage des diguettes est dense ; sur les pentes les plus sensibles, le sol n'est plus découpé en un damier géométrique, mais creusé d'alvéoles de moins d'un mètre de diamètre qui constituent autant de petites cuvettes où l'eau peut stagner et assurer le développement du riz. Les travaux s'échelonnent dans le temps de l'aval vers l'amont ; plus une rizière est haute, plus tardivement elle est cultivée et plus rustique est la variété de riz qui lui est confiée. C'est donc seulement en juillet que les « rizières de l'herbe » sont cultivées et en août qu'elles sont repiquées, mais dès le mois d'octobre commence leur récolte. Enfin, le rendement des rizières s'échelonne mi-même de l'aval vers l'amont ; il est d'autant plus faible que l'alimentation en eau est plus déficiente. Aussi les paysannes répartissent-elles leur effort en conséquence. Nombre de rizières die versant sont semées directement à la volée, dans le but de gagner du temps et de réserver le maximum d'énergie aux travaux plus productifs consacrés aux rizières basses, pratiquement toujours repiquées.

Si l'extrême médiocrité des aménagements traduit mal dans le paysage l'étagement des rizières et l'échelonnement des soins qu'elles nécessitent, il est un domaine où se révèle une qualité aussi précieuse qu'estimable de cette riziculture féminine, celui de la connaissance et de l'utilisation judicieuse des variétés. Dans chaque village, c'est sur /p. 575/ une gamme de plusieurs dizaines de types de riz, aux qualités et aux exigences différentes, que jouent les paysannes : riz africains à faibles rendements mais très rustiques, et surtout riz asiatiques introduits par les commerçants européens sur les rives de la Gambie et de la Moyenne Casamance, distribués par les traitants manding, essayés, adoptés, multi-

pliés par les femmes et, de là, répandus du Fouladou au pays diola et même sur toute la côte des Rivières du Sud [32].

d) Un troupeau prospère et marginal. - Nous avons, enfin, évoqué à plusieurs reprises la présence d'un troupeau dans le village manding type, en insistant sur le rôle extrêmement effacé qu'il tient dans la vie rurale. Il suffit donc que nous précisions les aspects spécifiques de cet élevage, ceux qui relèvent d'une adaptation particulière à la société manding ou au milieu naturel de la Moyenne Casamance et qui permettent, à ce titre, de le différencier, dans une mesure d'ailleurs modeste, de celui que pratiquent les populations voisines, notamment les Peul du Fouladou et les Diola du Bas-Pays.

Si chaque village a un troupeau, beaucoup de chefs de famille n'ont pas de bovins ou n'en ont que quelques têtes. Plus qu'en Haute Casamance, la possession d'un cheptel est la marque d'une position sociale solide, voire privilégiée. La limitation numérique du bétail qui en résulte, est loin d'être le seul fait des « traditions », spécialement d'un manque d'intérêt du paysan manding pour l'élevage. Des facteurs très vivants limitent ses possibilités d'investissements, alors même qu'il manie sensiblement plus d'argent que ses voisins. C'est en effet avec du numéraire qu'il doit aujourd'hui faire face à ses obligations sociales ; intégré à un islam rigoriste, exigeant et volontiers ostentatoire, il assume par exemple la charge d'innombrables « cadeaux » à l'iman, aux marabouts prédicateurs, aux fondations religieuses, etc., qui tiennent une part importante dans son budget. La spécialisation de plus en plus exclusive des hommes dans la production de l'arachide devrait mettre entre leurs mains d'importantes liquidités propres à gonfler leur cheptel. En fait, cette insertion dans l'économie de marché se traduit jusqu'ici par un recul des productions alimentaires qui contraint à des achats de vivres absorbant l'essentiel de l'argent procuré par la graine, et conduit même à un endettement chronique. Seuls les chefs de concessions /p. 576/ importantes, disposant d'une main-d'œuvre abondante et jeune (ou utilisant les services des sociétés de travail rémunérées partiellement en nature grâce au troupeau), peuvent franchir un seuil de production au-delà duquel la substitution de la plante de traite au mil est véritablement rentable et laisse en mains des sommes permettant de faire face à des dépenses importantes telles que l'achat de bovins.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la structure même de la société manding, précisément au rôle assigné à la femme, qui ne soit une entrave à la capitalisation sous forme de troupeaux, par conséquent à un plus grand développement de l'élevage. Non seulement, nous l'avons vu, les jeunes hommes sont exploités par leurs beaux-parents avant le mariage, mais encore la polygamie est ici le gage le plus sûr du rayonnement social et de la réussite matérielle ; elle connaît donc une ampleur que nous ne pouvons préciser par aucune donnée statistique sérieuse, mais qui est certainement beaucoup plus importante qu'ailleurs. Aussi, bien qu'ils manipulent chaque année une masse monétaire nettement plus substantielle que leurs voisins foula ou diola, les cultivateurs manding sont-ils sans cesse accablés de soucis financiers liés à des ambitions matrimoniales jamais (ou très tardivement) satisfaites. Et si la disposition d'un gynécée bien peuplé apporte l'assurance de greniers à riz abondants, elle est aussi certainement la source inépuisable de dépenses en numéraire chez les boutiquiers des escales ou les colporteurs itinérants, dépenses auxquelles ni le prestige ni les sentiments (quand ce n'est pas l'amour de la paix) ne permettent de se dérober...

Les bovins du pays manding sont de même race que ceux du Fouladou : des *n'dama* plus ou moins croisés de zébus. Si l'on s'efforce de caractériser les deux troupeaux, on ne peut manquer de noter que celui de Moyenne Casamance semble, tout au long de l'année, en meilleur état que le premier. Les motifs de cette différence sont non seulement alimentaires mais aussi sanitaires, bien qu'il soit délicat de départager le rôle respectif des deux ordres de facteurs, le second étant étroitement dépendant du premier. Un élément éventuel de différenciation nous semble devoir être immédiatement rejeté : les variations de densité du troupeau. Partout d'immenses surfaces restent inutilisées et le bétail pourrait

[32] Ce n'est certainement pas le seul cheminement suivi par les riz asiatiques pour atteindre les vieilles rizicultures côtières et s'intégrer à elles, mais très probablement le plus important et sans doute le plus ancien. Chez les défricheurs de mangrove de la côte de Casamance et de Guinée « Portugaise », les riz asiatiques sont très fréquemment qualifiés de « riz manding » et leur introduction est souvent assez récente pour que l'on se souvienne avec précision à quelle occasion ou dans quelles circonstances, commerçants, voyageurs ou femmes manding ont apporté telle ou telle variété.

être beaucoup plus nombreux dans les deux régions. Mais les conditions naturelles procurent une provende d'autant plus abondante que le pays est plus humide, d'autant plus nourrissante que les vallées occupent une place relative plus importante par rapport aux plateaux. Les larges vallées de la Moyenne Casamance, ses vastes rizières basses, les sous-bois herbeux qui ourlent ses plateaux, offrent aux bovins des pâturages verdoyants, même au cœur de la saison sèche, /p. 577/ tandis qu'au Fouladou les bêtes doivent alors parcourir forêts et taillis à la recherche d'herbe et de feuillages desséchés. De plus, les points d'eau permanents sont d'autant plus nombreux que l'on se trouve davantage à l'aval du réseau hydrographique. Pas plus la recherche de l'eau que celle des pâturages ne provoquent, en Moyenne Casamance, de déplacements importants des troupeaux, alors que nous avons rencontré des cas de transhumance limitée dans le Haut Pays. Bien nourri, le bétail manding offre l'image d'une prospérité qui est à la fois symbole et cause d'un état sanitaire satisfaisant. Mais il est un autre mobile de sa résistance au parasitisme, en particulier à la trypanosomiase : l'aménagement de l'espace tel qu'il résulte de la situation de l'habitat et de la localisation des défrichements. Vallées et lisières des plateaux étaient, à l'état naturel, les zones les plus malsaines. Leurs forêts-galeries abritaient les gîtes de prédilection des glossines. Elles forment aujourd'hui des couloirs déforestés, aménagés et par conséquent assainis, tandis que le cœur des plateaux reste abandonné à la brousse. Vivant la plus grande partie de l'année sur les chaumes et les jachères, le bétail est alors cantonné sur des pâturages où il est à l'abri de l'attaque massive des tsé-tsé. Enfin, l'évolution récente du paysage rural n'a fait que confirmer le partage du territoire entre un domaine favorable au bétail et un domaine qui lui reste hostile. D'une part, l'extension des défrichements, provoquée par l'essor démographique et le développement des cultures d'arachide, a élargi les clairières ouvertes à la périphérie des villages ; d'autre part, le classement systématique des forêts au cœur des plateaux les a transformées en un domaine réservé, livré à la nature sauvage, où les troupeaux ont d'autant moins de raisons d'aller vagabonder que l'herbe et l'espace leur font moins défaut dans les rizières des vallées et dans le domaine de parcours des cultures sèches. En somme, la vie du bétail se trouve facilitée et sa santé certainement améliorée depuis que l'occupation humaine s'est faite plus dense en bordure des plateaux et que le classement des forêts a contribué à délimiter et à isoler les zones restées insalubres et dangereuses.

Ce partage a pour conséquence une situation inhabituelle ; la période la plus délicate à franchir par le bétail est l'hivernage. À cette époque, l'occupation du sol par les cultures dans les clairières défrichées contraint les bergers à conduire leurs troupeaux pâturer en brousse et même, assez souvent, à y séjourner. Au contraire, dès que les récoltes sont levées, les bêtes se rapprochent du village. En saison sèche, elles vivent sur le terroir villageois, disséminées dans les jachères et les rizières durant la journée, et chaque soir, regroupées dans un parc commun ou conduites dans le *kankan* de leur propriétaire. La plupart des villages groupent, en effet, leur bétail en un troupeau collectif dont /p. 578/ ils confient la surveillance et l'entretien à un Peul. Cette formule ne fait qu'accentuer le caractère marginal du troupeau puisqu'elle prive les Manding de la production de lait dont le berger garde la plus grande part comme salaire.

Au total, nulle part l'élevage bovin n'apparaît à la fois aussi facile et aussi inutile ; non seulement il ne tient qu'un rôle très discret, voire accidentel ou nul, dans la vie des terroirs ; non seulement il ne procure aux propriétaires de bêtes aucun travail et ne leur donne du lait que s'ils le rachètent aux bergers, mais il ne ravitaille même pas la région en viande. Si modeste qu'elle soit, la consommation des centres urbains et des escales est assurée par le canton toucouleur du Kabada et par le marché de Tambacounda où transite du bétail venu du Ferlo quand ce n'est pas de Mauritanie... Cette situation résulte de l'aisance des possesseurs de bétail et de la sécurité alimentaire qui règne très généralement en Moyenne Casamance, où il est extrêmement rare que l'an ait besoin de commercialiser des bêtes, de mobiliser le capital représenté par le troupeau.

Nulle part aussi n'apparaît plus cruellement paradoxale la coexistence d'une population féminine harassée tout au long de l'année par des travaux agricoles et des tâches ménagères qui dépassent ses forces, et d'un troupeau bien nourri dont l'énergie reste inemployée et à qui son oisiveté vaut une prospérité provocante... En nulle autre région du Sénégal plus qu'ici, enfin, ne s'impose avec plus d'évidence la possibilité de pratiquer, sur les terres suffisamment profondes et cohérentes des plateaux, la culture attelée. Convenablement conduit, le labour à la charrue légère, en particulier, doit être

susceptible d'assurer des façons culturales aussi efficaces et pas plus dangereuses pour la structure du sol que le travail au *donkoton*. L'énergie animale devrait permettre de multiplier les travaux d'entretien, d'améliorer les rendements, d'accroître la surface cultivée par travailleur, alors que le maniement du *donkoton* apparaît à la génération nouvelle comme une tâche si pénible que le refus de l'assumer est le prétexte le plus fréquemment avoué de l'émigration des jeunes gens.

3° Les types d'installations manding

Depuis les confins du pays peul jusqu'au Soungrougrou les paysages humanisés portent donc, malgré la faible densité générale de la population, l'empreinte originale de la civilisation manding. Les traits si vigoureux révélés par l'analyse qui précède, se retrouvent tous et partout avec une étonnante identité.

/p. 579/

Cependant, les conditions naturelles offrent en Moyenne Casamance une plus grande diversité que dans le Fouladou. À la monotonie écrasante du paysage des plateaux, les vallées opposent ici un milieu plus varié, des associations végétales plus riches. Les sites occupés par l'habitat et les terroirs sont inégalement doués pour la riziculture ou les défrichements en forêt selon leur localisation par rapport au réseau hydrographique. De plus, les traces laissées par les Baïnouk sont d'autant moins effacées que l'on gagne davantage vers l'Ouest. Aussi paraît-il justifié d'esquisser un bref découpage régional susceptible de nuancer le tableau de l'occupation du sol en pays manding face à l'uniformité du pays peul.

Nulle limite linéaire ne sépare le domaine des Manding de celui qu'occupent leurs anciens féaux de l'Est. Le long de la frontière de Gambie, la forêt soudanienne reste identique à elle-même depuis la Koulountou jusqu'aux lisières du pays diola. Plus au Sud, une zone de transition plus nette mais jamais brutale assure le passage entre Haute et Moyenne Casamance ; Peul et Manding s'y côtoient. C'est à proximité de la Rivière, là où elle cesse d'être un torrent saisonnier pour prendre les caractères d'une vallée ennoyée, à quelques kilomètres à l'Est de Diana-Malari, que le passage est à la fois le plus sensible et le plus rapide.

De part et d'autre de la Casamance, le Pakao sur la rive Nord, le Sounabalmadou sur la rive Sud, présentent à qui vient de l'Est les premières installations typiquement manding mais le peuplement peul ne s'interrompt pas brutalement. Les villages manding, souvent très anciens, sont tous alignés en bordure de la vallée principale, tandis que les hameaux peul sont isolés sur le plateau, au cœur de discrètes clairières ouvertes au voisinage des petits marigots saisonniers dont les coups de griffe déchirent, de loin en loin la forêt sèche. La carte au 1/200 000 et la toponymie illustrent parfaitement la situation respective des deux types de villages (cf. fig. 44). L'emprise des défrichements, plus vaste dans le Pakao que sur la rive Sud de la Casamance, traduit l'inégale activité économique des deux cantons. Le premier bénéficie de moyens de transport qui fouettent la production et les échanges ; ce sont notamment l'axe routier Kolda-Sédhiou et le port de Diaha-Malari, point terminus où accèdent les chalands. À la périphérie des villages, de vastes défrichements portent les champs de mil et d'arachide, souvent totalement dépouillés d'arbres. En contrebas, la vallée offre déjà l'échiquier géométrique des rizières de plaine. Mais au confluent des marigots qui drainent le plateau, de vastes marécages inutilisés faute de quelques drains, illustrent l'infirmité de la riziculture locale. Et dès que /p. 580/ l'on quitte, en direction du Nord, l'axe Est-Ouest au long duquel s'échelonne la majorité de la population, la forêt pyrophile, grise ou verte au gré des saisons, n'est plus entamée qu'à l'entour des petites vallées en berceau, transformées en rizières menues, qui fixent les installations peul.

Répartition des hommes et aménagement de leurs terroirs répondent à un schéma identique dans le Sounabalmadou. Mais l'isolement

Figure 44 - Situation respective des villages manding et des villages peul aux environs de Diana-Malari

Entre pp. 580 et 581

Recto : Planche n° 35 - Deux techniques de labour des champs de plateau en Casamance soudanienne : en haut, au *donkoton* manding ; en bas, au *kayendo* par un immigrant mandjak.

Verso : Planche n° 36 - Défrichement de la forêt de plateau en pays manding. - Jachère récente sur champ d'arachide en pays manding. - La rôneraie de Diao (canton du Yacine-Sud)

Recto : Planche n° 37 - Labour au *donkoton* par une société de jeunes gens en pays manding (canton de Sonkodou). - La préparation des champs d'arachide autour de Diao (Yacine-Sud). - Défrichement de plateau par des immigrants mandjak en paysb manding.

Verso : Planche n° 38 - Trois aspects de la riziculture de femmes en pays manding : en haut et au centre, labour des rizières au "*barro*" ; en bas, repiquage du riz.

/p. 581/ marque paysages et activités de son cachet. Ce vieux canton manding est cerné au Nord et à l'Ouest par la Casamance qui fait un coude en angle droit et il est adossé, au Sud, à la frontière de Guinée « Portugaise ». Coupé jusqu'à ce jour des axes routiers actifs [33], il donne une étonnante impression de léthargie économique ; archaïsme et conservatisme imprègnent toutes les manifestations de la vie sociale. Le contact du plateau et de la vallée est ourlé par un liseré étroit et discontinu de défrichements qui marquent l'emprise de villages anciens, stables, largement voués encore aux cultures vivrières et à une économie d'autoconsommation. Une telle sclérose, liée à l'isolement, est d'autant plus saisissante qu'elle fait un vif contraste, d'une part, avec l'immensité des réserves forestières qui occupent le plateau et les virtualités qu'elles offrent, d'autre part, avec le dynamisme manifesté par les immigrants de Guinée « Portugaise » qui tirent d'énormes récoltes des brûlis qu'ils multiplient à proximité de la frontière. Jusqu'ici, l'immense domaine forestier dont ils disposent ne vaut guère, aux gens du Sounabalmadou, que de graves dégâts : ceux que provoquent, sur leurs champs et dans leurs rizières, avec une incroyable audace, des troupeaux innombrables de singes, de cynocéphales notamment, à qui la frontière assure l'impunité et dont la multiplication va de pair avec la disparition récente mais rapide des panthères.

Un second type d'installations manding est représenté par celles qui s'échelonnent le long de la vallée de la Casamance à l'aval de Sédhiou et le long du Soungrougrou à l'aval d'Inor. Elles ceinturent d'une chaîne ininterrompue de gros villages le plateau délimité par les deux rivières avant leur confluence. Ce second type recouvre à peu près les cantons du Boudhié et du Yacine. Sur la rive méridionale de la Casamance, seul le petit canton du Brassou qui sert de transition entre le Sounabalmadou et le pays balant, relèverait approximativement de ce type. Ici les hameaux peul disparaissent et c'est par communautés de trois à six cents personnes que se rassemble la grande majorité de la population. Cette région occidentale du pays manding bénéficie de l'élargissement des vallées et de la disparition récente des Baïnouk. Chaque village dispose de vastes rizières de plaines aménagées par les premiers occupants et dont les femmes manding ont hérité. Les palmiers à huile se multiplient et couvrent d'un rideau continu le versant reliant la vallée au plateau. Leur exploitation n'est d'ailleurs pas le fait des Manding /p. 582/ qui n'éprouvent aucun goût pour la rude escalade des arbres et que leur religion prive des séductions du vin de palme ; des étrangers (Diola ou Mandjak), s'en chargent, à qui les femmes rachètent les régimes.

Un autre trait original du paysage végétal est la présence, en bordure du plateau, d'immenses rôneraies homogènes, telles celle que traverse sur plusieurs kilomètres la piste conduisant de Diao à Marsassoum ou, plus au Nord, celles qui s'étendent dans les deux méandres successifs que dessine le Soungrougrou à Diognère et à Diafilon. Bien que la tradition locale accorde unanimement aux élé-

[33] Non seulement de ceux de la rive Nord, les plus importants, mais aussi de là « route Sud » qui relie Ziguinchor à Kolda, sur la rive méridionale de la Casamance. À partir de Tanafe, carrefour et point de traite importants, cette route coupe droit vers l'Est, le long de la frontière, laissant isolés la plupart des villages manding échelonnés le long du coude de la Rivière.

phants la paternité des rôneraies (les éléphants ayant un goût particulier pour le fruit du rônier et leurs déjections répandant les graines de cet arbre), nous inclinons à penser que ce type de paysage est, dans une large mesure, un héritage humain. pans les périodes d'insécurité et de famine, les fruits du rônier, mais aussi ses jeunes pousses qui jaillissent en un tapis dru sur les terrains défrichés où l'on a dispersé des graines, représentaient jadis un aliment de secours fort apprécié des vieux Baïnouk. C'est d'ailleurs dans l'ancien domaine baïnouk que se trouvent localisés tous les peuplements homogènes de quelque importance. Quant à la pureté et à la pérennité de ces boisements, elles s'expliquent assez bien si l'on note qu'un semis dense de jeunes rôniers étouffe et élimine, par sa vigueur et la rapidité de sa croissance, le reste de la végétation buissonnante ou arbustive qui lui dispute la place ; de plus, chaque arbre adulte répand à ses pieds une quantité considérable de graines de sorte qu'une rôneraie s'entretient d'elle-même ; enfin, le sol est cultivable à l'abri des rôneraies et le passage des champs n'implique nullement l'abattage des arbres [34].

En outre, à l'arrière des villages, sur le plateau, de vastes défrichements s'inscrivent dans la forêt, consacrés aussi souvent que possible à la plante de traite. Mais le cœur des forêts reste inentamé et forme un domaine classé, couvert de beaux boisements, où l'on ne s'aventure pas sans subir le harcèlement des tsé-tsé.

Cette zone manifeste donc un équilibre et une activité qui lui donnent un cachet de prospérité. Elle le doit à la fois à la présence d'un vaste domaine de rizières, à la possibilité d'étendre, autant que la main-d'œuvre disponible le permet, les défrichements consacrés à l'arachide, enfin, à l'existence relativement ancienne de moyens de transports fluviaux ou routiers qui, par comparaison avec les autres cantons, représentent un équipement privilégié.

/p. 583/

Le troisième type d'installations intéresse la zone septentrionale du pays manding, correspondant dans l'ensemble aux cantons du Sonkodou et du Fogny. Font seuls exception, les gros villages du Fogny établis le long du Soungrougrou à l'aval de Bakadadji. Leur position en bordure de la Rivière les classe dans le même type que ceux que nous venons de décrire plus au Sud. Le caractère essentiel de cette zone septentrionale est d'être privée de la présence des larges vallées qui font la diversité du paysage et des ressources des rives de la Casamance et de son principal affluent. Ici les forêts de plateau ne sont plus sillonnées par les galeries forestières subguinéennes et la végétation soudanienne impose partout son empreinte homogène. Identiques à ceux qui couvrent le Fouladou, boisements et taillis ne connaissent aucune solution de continuité depuis le Sénégal oriental jusqu'aux lisières de la Basse Casamance où ils pénètrent d'ailleurs de plus en plus profondément à la faveur des défrichements [35].

Aux paysages aménagés et harmonieux, annonciateurs de la côte des Rivières du Sud, qui bordent le plateau de Sédhiou-Marsassoum, s'oppose la brousse soudanienne, hirsute et anonyme, trouée de défrichements éphémères et de quelques clairières permanentes. À l'amenuisement du réseau hydrographique qui n'est plus fait que de petits marigots saisonniers, répond l'extrême fractionnement (et parfois la disparition) des rizières et l'effondrement de la densité de la population. Semés sans ordre apparent et séparés les uns des autres par d'immenses forêts vacantes, les villages, petits mais très groupés, occupent le cœur de clairières où les types de champs de plateau s'inscrivent souvent en auréoles concentriques très régulières, selon le schéma décrit dans les pays du Saloum méridional. Le domaine des *faro* étant mesuré, les cultures sèches tiennent la place essentielle dans les préoccupations et les activités paysannes, mais les femmes ne chôment pas pour autant ; elles prêtent activement main-forte aux hommes dans les champs de mil et d'arachide. Émiettement des rizières, faible dimension des villages, prééminence écrasante des cultures de plateau, autant de traits qui évoquent davantage la Haute que la Moyenne Casamance. Cette impression s'impose d'autant plus fortement à l'esprit de l'observateur que les campements de pasteurs et les troupeaux se multiplient à mesure qu'il

[34] Il en est des rôniers comme des autres palmiers : leur panache terminal, très élevé, ne projette au sol qu'une ombre très discrète qui ne porte pas préjudice aux cultures. Seuls les jeunes rôniers sont gênants, mais leur élagage n'entrave pas leur croissance.

[35] Cf. ci-dessous, livre III.

gagne vers le Nord et approche de la frontière, et qu'il aborde l'îlot toucouleur du Kabada, enclavé entre le domaine manding de Casamance et celui de Gambie.

/p. 584/

C. – Enclaves anciennes et migrations récentes en Moyenne Casamance

1° Les Toucouleur du Kabada

Les domaines manding de Moyenne Casamance et de Gambie ne sont pas contigus puisque le plateau où s'effectue le partage des eaux entre les deux « Rivières », est occupé par un groupement toucouleur homogène qui doit à son isolement et à sa forte individualité d'avoir été longtemps constitué en une entité administrative autonome, le canton du Kabada. Cette enclave n'est qu'un secteur partiellement défriché de la forêt soudanienne qui se poursuit vers l'Est sans aucune solution de continuité par les immenses domaines classés de Pata et du Guimara. Par une quarantaine de mètres d'altitude, le drainage n'est plus assuré que par de petits marigots saisonniers dont les vallées en berceau n'atteignent qu'exceptionnellement et très localement le niveau cuirassé sous-jacent aux épais sols beiges. L'absence de tout organisme hydrographique pérenne interdit l'existence de forêts-galeries et l'infiltration d'espèces végétales subguinéennes. L'homogénéité du manteau végétal est donc le trait géographique le plus frappant.

On comprend sans peine que cette zone de plateaux soit restée vacante, à mi-chemin entre les principautés manding échelonnées le long des rives de la Gambie et de la Casamance. Mais la localisation des Toucouleur dans le Kabada est-elle simple accident historique ou bien a-t-elle été favorisée par quelque avantage naturel qui fasse défaut aux étendues forestières restées à l'abandon au Nord de Kolda ? Ni les rares traditions que nous avons recueillies, ni les observations trop lâches que nous avons pu faire dans une région peu peuplée, d'accès difficile, aux pistes incertaines et peu nombreuses, ne nous permettent de répondre ou même d'avancer une hypothèse acceptable. Peut-être une carte piézométrique à grande échelle montrerait-elle que la nappe phréatique est moins inaccessible dans le Kabada que dans les forêts qui le relaient en direction de l'Est.

Quoi qu'il en soit, les Toucouleur n'ont pas trouvé ici des conditions naturelles suffisamment différentes de celles qu'ils affrontaient dans le Saloum (où leurs ancêtres semblent avoir longuement séjourné au cours de leur marche vers le Sud) pour être dépaysés et contraints à l'abandon de leurs spéculations traditionnelles. Sur le plan technique, ils ont notamment conservé l'usage du *sokh-sokh*, qu'ils avaient adopté durant leur séjour dans les pays du Saloum. Malgré leur faible nombre, ils ont pu, grâce à l'isolement et à l'immensité des terres vacantes, garder /p. 585/ intacte leur personnalité. Il est remarquable que cette minorité de quelques milliers d'hommes soit, en Moyenne Casamance, la seule à avoir échappé jusqu'à présent à toute forme, sociale, religieuse ou technique, de "mandinguisation".

Un islam ancien et fervent a sans doute protégé les Toucouleur contre le prosélytisme manding. Au sein de leurs villages, les marabouts détiennent une autorité incontestée qui s'exerce notamment par le moyen d'écoles coraniques très vivantes [36] ; leur rayonnement spirituel déborde très au-delà des frontières du Kabada et leur vaut d'étendre le recrutement de leurs fidèles jusqu'en Haute Casamance. Une structure sociale strictement hiérarchisée, appliquée à une population peu nombreuse, isolée, consciente d'être minoritaire, a contribué au maintien de la cohésion et du patriotisme ethniques. La répartition des travailleurs manuels en castes très cloisonnées a, par exemple, conservé une rigueur qui s'est largement estompée chez les Toucouleur du Fouta-Toro ; les liens de dépendance entre familles réputées naguère nobles et serviles, sont incontestablement moins affaiblis que sur les rives du Sénégal. Enfin, la situation longtemps marginale du Kabada et les difficultés de son accès ont enrayé, jusqu'à une date toute récente (l'ouverture de la route transgambienne), la pénétration de l'économie de mar-

[36] Autorité assez ombrageuse pour avoir réussi à s'opposer efficacement, du moins jusqu'à une date très récente, à tout projet d'ouverture d'école publique.

ché et l'influence des facteurs d'évolution socio-économique qui lui font cortège ; archaïsme et autarcie vont évidemment de pair.

L'empreinte sur le paysage d'une population de quelque 8 000 à 9 000 personnes ayant à sa disposition un domaine de près d'un millier de kilomètres carrés, à peu près totalement utilisable, est nécessairement modeste. Elle l'est surtout lorsqu'il s'agit d'une population fidèle à ses traditions pastorales, dont l'activité agricole ne vise (ou du moins ne visait hier encore) qu'à répondre aux besoins de la consommation locale.

L'aménagement de l'espace répond aux deux types d'installations entre lesquels se répartissent les habitants du Kabada : d'une part, quelques gros villages fixes qui représentent en quelque sorte les points d'amarrage du peuplement Toucouleur, d'autre part, des dizaines de minuscules villages mobiles qui se partagent la majorité de la population du canton. Quelques gros villages, de plusieurs centaines d'habitants, et dont le plus typique est Tankon, se dressent au centre de clairières où les champs se répartissent en auréoles concentriques, conformément au schéma habituel à l'agriculture soudanienne. À l'intérieur /p. 586/ même de l'enclos de chaque concession, un périmètre intensément fumé consacré à quelques cultures jardinières, représente le premier élément de la gamme des parcelles dont toute famille dispose. La périphérie immédiate du village, totalement déboisée ou seulement piquetée de loin en loin par quelques baobabs, porte, en hivernage, des champs de *souna*, petit mil précoce des pays sahélo-soudaniens, qui, grâce aux Toucouleur , atteint ici son extension maxima vers le Sud. Mais les champs permanents de *souna* ne couvrent pas toute la clairière déboisée au centre de laquelle se dressent les habitations, clairière dont la surface est d'autant plus vaste que le village est plus ancien. Aussi le domaine du *souna* est-il limité, vers l'extérieur, par une auréole de brousse arbustive chétive dont le sol épuisé et privé d'apports organiques ne porte plus, de manière intermittente, que quelques menues parcelles de mil ou d'arachide.

À la lisière externe de cette couronne de terres dégradées commence la forêt ou, plus exactement, les jachères forestières, domaine des grands champs de brousse. Ici la spéculation essentielle et parfois exclusive est le mil. Le *sanio*, petit mil tardif spécifique des sols meubles et des hivernages modérément pluvieux du Sine et du Saloum, occupe la plus grande surface et vient toujours en tête des successions culturales. Deux ou trois ans après le défrichement, les nuances pédologiques naturelles apparaissent ; si les champs les plus vastes sont encore consacrés au *sanio*, les plaques de sol argileux sont réservées au *bassi* tandis que les terres légères mais suffisamment riches en matières organiques sont affectées au *souna*. Une particularité des cultures de *souna* faites sur les défrichements forestiers est d'être souvent associées à un semis intercalaire de coton ; semé à la volée dans les rangs de mil en juillet-août, celui-ci est récolté en décembre-janvier. La cinquième année en moyenne, l'arachide apparaît ; elle partage alors avec le *sanio*, durant deux ou trois ans, la totalité des champs de brousse. C'est donc après six ou sept ans de culture que les défrichements sont abandonnés à la jachère forestière, tandis que de nouveaux chantiers s'ouvrent, souvent à très longue distance du village, chaque quartier s'efforçant de grouper ses champs en un ensemble contigu, facile à défendre contre les singes et les phacochères. Chaque famille complète la gamme de ses ressources en entretenant quelques parcelles de rizière dans les bas-fonds et les dépressions en berceau où le riz, semé à la volée, dispose pendant l'hivernage d'une tranche d'eau permanente ou du moins d'une humidité suffisante pour prospérer.

Mais la majorité de la population est répartie entre des dizaines de petits villages groupant seulement deux, trois ou quatre concessions /p. 587/ familiales, soit fréquemment moins de cinquante personnes. Le caractère essentiel de ces petits villages est leur instabilité. Car, à l'inverse de ceux du Fouladou avec lesquels la comparaison semble s'imposer, ils ne sont pas systématiquement attachés à l'exploitation d'un domaine de rizières qui détermine leur localisation et les fixe. Certains, en cours d'installation, font figure de simples campements établis sur un chantier forestier ; ils n'ont alors ni jardin ni champ permanent de *souna* et la forêt les cerne immédiatement. D'autres, moins récents, se dressent au centre d'une clairière déboisée de quelques dizaines de mètres de rayon ; le champ permanent de *souna* apparaît alors tandis que les grands champs de brousse s'enfoncent progressivement dans la forêt, balayant de leurs défrichements un cercle sans cesse agrandi. Les plus anciens sont en-

tourés d'une auréole de brousse arbustive dont la présence traduit la dégradation du sol et annonce un prochain départ. Les surfaces vacantes sont si vastes que les jachères forestières sont encore assez longues pour que les cultures sur brûlis restent les plus productives. Aussi aucune fonction sociale ou économique ne justifiant comme dans les gros villages sa fixation définitive (et les transformations agronomiques qu'elle entraîne), l'habitat suit-il les champs : sa mobilité est évidemment facilitée par son émiettement. Toute la forêt du Kabada est semée de périmètres en jachères, couverts de taillis ou de boisements arbustifs, et assortis des traces de villages abandonnés.

Conformément à la tradition toucouleur, l'élevage bovin tient enfin une place de premier plan dans le bilan des activités du Kabada. Il n'est pas de village, si petit soit-il, qui ne dispose d'un troupeau. Mais l'immensité des terrains de parcours est telle que cet élevage ne joue qu'un rôle très effacé dans l'organisation de la vie rurale. Seuls les gros villages sédentaires l'associent à l'entretien de leur terroir en assurant l'enrichissement en matières organiques de leurs champs soumis à la culture permanente. C'est ainsi qu'à Tankon et dans les autres villages fixes, le troupeau bovin pâture les chaumes du *souna* et campe autour du village durant les premières semaines de la saison sèche tandis qu'à l'approche des pluies, il passe la nuit à l'intérieur des concessions, sur les périmètres consacrés au maïs et aux autres cultures jardinées. Mais durant la plus grande partie de l'année (et la totalité pour les petits villages), les bovins parcourent la brousse, en marge des périmètres cultivés, sous la conduite attentive des jeunes garçons. Plus évidente encore que dans le reste de la Moyenne Casamance, est la belle apparence de ce cheptel fait de *n'dama* d'assez belle taille car fortement métissés de zébus. Sans doute sa prospérité traduit-elle la relative salubrité des plateaux du Kabada, moins riches en agents pathogènes que les abords humides et ombreux de la Casamance et du Soungrougrou, /p. 588/ et tient-elle aussi à l'abondante nourriture que lui offrent, en toutes saisons, forêts, taillis et jachères. Mais l'état florissant de ce troupeau résulte aussi des qualités d'éleveurs dont font preuve les Toucouleur ; la richesse de leur pharmacopée ne le cède en rien à celle des authentiques Peul. De plus, à la différence de ceux-ci, ils portent à leur troupeau un intérêt économique et ils n'hésitent pas à commercialiser une part du croît qui tantôt alimente les marchés du Saloum et de la Gambie, tantôt part régénérer les troupeaux du pays manding ou de la Basse Casamance. Peut-être est-ce là une conséquence de la situation géographique du Kabada à qui son isolement a longtemps interdit de bénéficier des ressources monétaires procurées par la culture, sur grande échelle, de l'arachide.

En somme, le Kabada offre, aux plans ethnique, socioreligieux et économique, bien des traits d'un isolat. Écrasante prédominance des productions vivrières (notamment de variétés septentrionales de mils transférées, par étapes successives, au gré des migrations), survivance de la culture du coton (liée à une activité artisanale entretenue par le maintien des castes de métiers), inhabituelle discrétion des champs d'arachide (que l'ouverture de la route transgambienne a cependant pour effet d'étendre), enfin, fidélité aux spéculations pastorales, tels sont les traits de la géographie agraire qui, malgré la faiblesse de la densité de la population, traduisent la situation particulière de l'enclave toucouleur des confins de la Gambie et de la Moyenne Casamance.

2° La forte originalité du pays Balant

Les Balant forment la seconde minorité ethnique constituant une enclave homogène au sein de la Moyenne Casamance manding. Établis au Sud de la Rivière, dans un périmètre aux limites précises, ils ont réalisé, grâce à leur long isolement, à leur densité élevée, à leur structure sociale particulière, et surtout à des techniques de production originales, un type d'aménagement agraire très différent de ceux des populations qui les environnent.

Le domaine contrôlé par les Balant s'étend de l'amont vers l'aval depuis le marigot de Binako, le long duquel il entre en contact avec le canton manding du Brassou, jusqu'aux environs de Goudomp où les conditions physiques et les mutations ethniques conjuguent leurs effets pour fixer la limite occidentale de la Moyenne Casamance. Au Sud, le Balantacounda est adossé à des massifs forestiers qui formaient de véritables no man's land au début du siècle, au moment où fut tracée la /p. 589/ frontière. Celle-ci court d'Est en Ouest en suivant à peu près la ligne de partage des eaux entre la Casamance et le Rio Cacheu. Du point de vue historique, elle n'est pas sans signification puisqu'elle sépare deux

rameaux balant fortement apparentés par les techniques et la langue, mais depuis longtemps isolés l'un de l'autre, d'une part, les gens du Balantacounda, orientés vers la rive méridionale de la Casamance, d'autre part, les Balant qualifiés en Guinée de « Becanja », établis sur le rebord du plateau dominant la vallée du Rio Cacheu.

a) Un paysage révélateur. - Dès l'abord, un trait morphologique inédit confère au pays Balant un visage particulier. Ce territoire étiré sur une cinquantaine de kilomètres d'Est en Ouest, et dont la profondeur varie de dix à quinze kilomètres entre la Rivière et la frontière « portugaise », est découpé par une série de petits marigots orientés du Sud vers le Nord. Ceux-ci ont ouvert, perpendiculairement au cours de la Casamance, d'étroits couloirs dont la répartition, de l'amont vers l'aval, est d'une curieuse régularité. Le bas-plateau de 20 à 40 mètres d'altitude, qui forme l'ossature du relief du Balantacounda, se trouve ainsi cloisonné et réparti en lanières juxtaposées formant autant d'unités topographiques autonomes (cf. fig. 45). La présence de ces petites vallées a, d'autre part, pour effet d'augmenter la densité des paysages végétaux guinéens et d'accentuer le caractère de zone de transition vers la Basse Casamance que vaut déjà au Balantacounda sa latitude méridionale.

Le second caractère géographique remarquable du Balantacounda est la haute densité de la population, particulièrement sensible à qui vient de parcourir, sur la rive droite de la Rivière, les domaines occupés par les Manding, les Toucouleur et les Peul. Bien que l'imprécision habituelle des recensements soit aggravée par la mobilité de la population due au voisinage de la frontière, il est permis d'avancer que le pays balant porte une densité moyenne supérieure à 40 et probablement à 50 habitants au kilomètre carré [37].

Une coupe faite d'Est en Ouest révèle le troisième élément de la personnalité du Balantacounda : l'installation des établissements humains sur les plateaux, sur de vastes périmètres totalement déboisés, ouverts au cœur de la forêt sud-soudanienne et dont les limites avec les vallées

---

/p. 590/

Figure 45 - Le cloisonnement des plateaux du Balantacounda par le réseau des marigots perpendiculaires à la Casamance.
1. Zones de marécages permanents. - 2. Zones d'inondation temporaire.

/p. 591/ sont soulignées par des galeries forestières riches en palmiers à huile. La présence de ces immenses terroirs de plateau où, en hivernage, l'habitat est noyé au milieu de cultures drues, confrontée à l'aménagement sommaire, de style manding, des couloirs inondables, permet d'éliminer immédiatement l'idée séduisante, suggérée par les deux premiers traits que nous avons relevés, selon laquelle la haute densité de la population serait liée à la multiplication des vallées, donc des sites propices à la riziculture.

Le paysage révèle enfin à l'observateur un dernier trait signalétique du pays balant : l'extrême émiettement de l'habitat, sa légèreté, sa dispersion. Sans doute, le long de la route principale qui conduit, parallèlement à la Rivière, vers la Basse Casamance, quelques agglomérations, telles Samine, Diatakounda, Sinbandi, se sont-elles constituées autour des centres administratifs, des écoles et des dispensaires, des marchés. Mais la plus grande partie des « villages » authentiquement balant sont faits, sur le terrain, d'une succession de hameaux minuscules semés parfois sur des kilomètres carrés et n'ayant ni centre de gravité ni organisation apparente. À qui s'efforce de cerner les limites de tels villages, de préciser leur composition, d'enregistrer leur implantation et de tenter de dégager les lignes

[37] Le dernier recensement dont nous disposons dans le cadre du canton attribuait 26 500 habitants au Balantacounda en 1957. Compte tenu de la croissance spontanée, de la poursuite (et sans doute de l'accélération) des mouvements d'immigration, enfin de l'habituelle sous-estimation des dénombrements officiels, il n'est pas aventuré d'estimer que le périmètre étudié abrite aujourd'hui plus de 35 000 habitants, pour une superficie totale d'à peine 700 km².

directrices de celle-ci, s'impose une impression d'anarchie ou, si l'on préfère, de totale liberté. La légèreté des habitations et leurs dimensions menues ajoutent un sentiment de précarité et d'instabilité qui aggrave la confusion du schéma que l'on tente de dresser. Ce caractère insaisissable de l'habitat prend toute sa valeur par opposition avec la répartition ordonnée, le groupement systématique, l'organisation cohérente et disciplinée des villages manding. Jouant comme un révélateur, il projette au premier rang des facteurs de la connaissance du pays balant l'analyse de sa structure sociale et, si possible, des conditions historiques dans lesquelles elle s'est élaborée.

b) Une paysannerie égalitaire et inorganisée. - Si les documents portugais du XV^e^ siècle attestent la présence des Balant en Casamance (et en Guinée « Portugaise ») dès l'époque de la découverte européenne, il faut attendre les voyages exploratoires et la mainmise administrative du XIX^e^ siècle pour disposer à leur sujet de renseignements significatifs. Or, tous les documents écrits corroborent les souvenirs et les témoignages que l'on peut aujourd'hui recueillir aussi bien auprès des Balant eux-mêmes, que chez leurs voisins, Manding et Baïnouk notamment.

La première donnée unanimement reconnue est que les Balant ont conquis leur territoire sur les Baïnouk ; jusqu'au cœur du XIX^e^ siècle, ils ont poursuivi leur lutte contre ce peuple pacifique et accueillant, qu'ils /p. 592/ ont progressivement refoulé vers l'Ouest, réduisant son domaine à une enclave de plus en plus étroite située face à l'embouchure du Soungrougrou et finalement cantonnée aux environs de Ziguinchor.

Mais les témoignages les plus intéressants pour éclairer l'opposition révélée par le paysage entre les rives septentrionale et méridionale de la Moyenne Casamance, concernent l'organisation et la structure traditionnelles du pays balant. Chefs et griots manding, derniers descendants des survivants baïnouk, vieux balant, sont tous d'accord avec les voyageurs, officiers et administrateurs du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle pour présenter la société balant sous des traits hauts en couleurs, mais assez peu aimables. Auprès des populations voisines, les Balant avaient la réputation de voisins remuants et agressifs, ne respectant que la force, à l'égard de qui il convenait d'être sans cesse sur la défensive. Leur territoire était inabordable, non seulement en raison de leur hostilité à l'égard des étrangers, mais aussi par suite de l'insécurité entretenue par d'incessantes luttes intestines. Farouchement attachés à leur liberté et à leurs croyances animistes, ils montrèrent, jusqu'à la mise en place de l'administration européenne, une opposition résolue aux tentatives d'implantation politique des Manding aussi bien qu'aux efforts de prosélytisme déployés par leurs marabouts [38]. Au milieu du XIX^e^ siècle, H. Hecquard dit que « les Balantes (sont) redoutés de toutes les populations qui les environnent, sont moins civilisés qu'elles et ont les mœurs les plus étranges ». Et, avançant une comparaison qui sera reprise par plusieurs auteurs (notamment Bérenger-Féraud) [39], il ajoute : « ils sont à leurs voisins ce que sont les Maures à certaines peuplades du Sénégal qui jamais ne leur résistent ». Au cours des toutes dernières années du siècle, le docteur Maclaud fait un tableau comparable, présentant les Balant comme une population « farouche », « belliqueuse », « hostile à l'étranger », « en guerres ininterrompues », « vivant dans l'insécurité constante » et ayant « aménagé autour de son territoire une zone d'isolement de 15 à 20 kilomètres » [40]. L'analyse des documents administratifs reflète une image aussi peu accueillante. La monographie [41] de cercle de 1911, qui retrace les étapes de la pénétration européenne, /p. 593/ précise que « ce n'est qu'en 1867 que, pour la première fois, nous visitons le pays des Balantes », ces gens « toujours à l'affût des pirogues qui montent et qui descendent (la Casamance), pillant les marchandises des Manding ou des traitants », et affirme que « en 1904, il n'était encore possible à aucun blanc de pénétrer dans 1eurs forêts sauvages ». Quant aux vieux Balant, vivants témoins d'une situation précoloniale ici très proche, ils fixent au lendemain de la première guerre mondiale la

[38] Au point que A. Seck, rapportant une opinion répandue chez les Manding, écrit : « On prétend que c'est parce qu'ils ont refusé toute religion monothéiste que les Manding leur ont donné le nom de Balantes : *Balan* = refus ; Balantacounda = chez ceux qui ont refusé » (Assane Seck, *La Moyenne Casamance* (Diplôme d'Études Supérieures, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, 1948, inédit).

[39] Bérenger-Féraud, « Étude sur les populations de la Casamance... ».

[40] Docteur Maclaud, « La Basse Casamance et ses habitants » (*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1907, n° 3, p. 176-202).

[41] *Monographie du cercle de la Casamance*, du 21 février 1911 (Anonyme), Archives du Sénégal, 1 G 343.

date de l'ouverture de leur pays aux étrangers, en particulier de la libre circulation, donc de la pénétration, des Manding [42].

Les mêmes documents jettent quelques lumières sur la situation intérieure du pays balant et la structure sociale qu'elle traduisait. Leur analyse objective conduit à constater que la société balant traditionnelle offrait tous les caractères d'une authentique « anarchie », au sens étymologique du mot. Les observations d'H. Hecquard, faites au milieu du XIX[e] siècle, mettent l'accent sur l'absence d'institutions politiques : « le gouvernement (des Balantes) est anarchique... Chaque famille se loge séparément, s'entoure d'une fortification soit en terre, soit en bois, formant ainsi des villages qui ne se relient par aucun lien, aucun intérêt, et ne se rapprochent que pour faire quelque pillage en commun » [43]. La même situation est ainsi traduite par A. Marche [44] quelque vingt ans plus tard : « Chaque famille forme un village commandé par son chef ». Au début du XX[e] siècle, de Labretoigne du Mazel [45] compare la situation politique en pays balant à celle qui règne chez les Diola, précisant qu'ici comme là « les villages sont tous indépendants les uns des autres », que les Balant se signalent par « la même absence d'organisation qu'en pays diola, avec cette aggravation que (leurs) villages ne sont pas fixes ». L'absence de chefferie et d'institutions communes n'était que la traduction politique d'une situation sociale inorganique, faite de la simple juxtaposition de familles indépendantes les unes des autres, dont les liens de solidarité n'étaient fondés que sur le voisinage et les indispensables échanges de femmes. La trame de la vie collective n'était faite que de relations éphémères périodiquement renouées à l'occasion de fêtes saisonnières (marquées par des libations ayant assuré aux Balant leur solide réputation de buveurs), d'entreprises guerrières (où excellaient /p. 594/ ces chasseurs émérites) et surtout d'expéditions entreprises pour voler du bétail (exploit indispensable pour s'affirmer un homme). Un certain pouvoir d'arbitrage semble avoir été détenu par les vieillards mais la seule manière de l'exercer qui fut en leur pouvoir était l'usage du poison d'épreuve, le trop fameux *tali*.

Enfin, et nous retrouvons là le point de départ de notre enquête historique, les descriptions de la situation précoloniale mettent directement en rapport l'émiettement de l'habitat et l'absence d'institutions politiques et sociales, l'aspect le plus déconcertant de l'aménagement de l'espace balant et le farouche individualisme affirmé au niveau des familles comme au niveau des individus. C'est ainsi que Bérenger-Féraud présentait le pays balant comme constitué de « villages indépendants les uns des autres », « composés de sept à huit cases » et « entourés de palissades pour abriter le troupeau la nuit », tandis que le docteur Maclaud décrivait « d'immenses villages composés d'un grand nombre de petites bourgades séparées les unes des autres par un espace de 300 à 400 mètres ». Sans doute peut-on relever une contradiction entre les deux auteurs quant à la notion de « village », le premier qualifiant ainsi les installations familiales que le second nomme « bourgades », mais cette contradiction ne fait qu'illustrer le caractère inorganique que prend sur le terrain une société impuissante à rassembler en villages cohérents ses cellules de base, les familles, et même à assurer le développement de celles-ci au-delà du niveau de « bourgades » de « sept à huit cases ».

Si nous n'avons aucun témoignage ancien sur le statut des personnes au sein de la société balant, la logique interne du système social et l'enquête directe permettent sans peine de répondre aux questions essentielles. Sur ce plan aussi, l'opposition avec le pays manding était totale et reste encore très sensible. La société balant est foncièrement égalitaire ; elle n'avait et n'a pas plus de castes de métiers ou d'esclaves que de chefs ; la femme y jouit de droits comparables à ceux de l'homme ; elle partage ses charges et ses responsabilités ; elle reprend sa liberté avec une extrême facilité ; en aucun domaine elle n'est placée dans la position de dépendance qui est celle de sa sœur manding [46].

---

[42] Le dernier chef de canton du Balantacounda nous a personnellement raconté comment, au retour de la guerre de 1914-1918, il avait participé à l'instauration de la paix entre Balant, du moins entre Balant sénégalais, et contribué à l'établissement de la sécurité ; mais, selon lui, c'est seulement à partir de 1925 que les Manding ont pu librement circuler dans Balantacounda.

[43] H. Hecquard, *Voyage sur la Côte*...

[44] A. Marche, *Trois voyages*...

[45] De Labretoigne du Mazel, *Notice sur la Casamance*...

[46] Sur les rapports des personnes, l'organisation de la famille, le droit coutumier, et plus généralement le climat humain ancien du pays balant, on consultera Diagne Mapaté, « Contribution à l'étude des coutumes Balantes de Sédhiou » (*Outre-Mer, revue générale de colonisation, cinquième année*, n° 1, mars 1933, p. 16-42). M. Diagne Mapaté, Directeur d'école hono-

Quant à la situation économique ancienne, nous ne savons que fort peu de chose, l'iso1ement politique dans lequel ils s'enfermaient privant /p. 595/ naguère les Balant de tout échangé avec les populations voisines. Tous les auteurs cités les présentent cependant comme passionnés d'élevage et de chasse, « se contentant de maigres cultures de mil et d'arachide autour de leurs cases » (docteur Maclaud), et passent sous silence la riziculture.

Depuis un demi-siècle et surtout depuis la dernière guerre, le Balantacounda a subi des transformations d'autant plus profondes qu'il était démuni de toute infrastructure politique et de tout système d'organisation sociale, capables d'assurer la solidarité de l'ethnie et le contrôle de l'espace en dehors des périmètres effectivement occupés et cultivés. La fin de l'isolement, l'ouverture de voies de circulation, l'établissement de réseaux administratifs et commerciaux, l'apparition de conceptions nouvelles de la vie sociale et personnelle, sur le plan religieux notamment, ont été l'œuvre d' « étrangers » dont la région a connu et continue à connaître une véritable invasion. Malgré leur médiocre qualité, les documents administratifs permettent d'estimer que les Balant authentiques représentent, à peine, désormais, les deux tiers des habitants du Balantacounda. Nul autre secteur de la Casamance n'a connu une arrivée aussi massive d'immigrants [47], dont l'addition à la population autochtone est partiellement responsable de la haute densité de la population. Administrateurs européens d'abord, mais surtout Manding et originaires de Guinée « Portugaise », ont créé des villages-centres, répandu la culture de l'arachide, introduit l'islam. Ils ont, en quelque sorte, juxtaposé une géographie nouvelle aux formes d'occupation du sol traditionnelles des Balant ; leur amalgame n'est pas achevé. Les grands traits de l'aménagement actuel du Balantacounda et les techniques qu'il met en œuvre, sont encore typiquement balant ; mais ils subissent une transformation extrêmement rapide dont il conviendra d'indiquer les aspects les plus remarquables.

c) Un système de production intensif. - L'empreinte de la paysannerie balant sur le paysage comporte trois éléments distincts et d'importance inégale : d'immenses champs ouverts de plateau où sont dispersés les villages, des rizières occupant partiellement les terres basses, inondables ou marécageuses, enfin des défrichements en forêt soumis à des cultures périodiques.

L'essentiel de la production vivrière actuelle des Balant a les mêmes bases que l'économie de subsistance dans laquelle ils ont été /p. 596/ confinés jusqu'à une date toute proche : la culture du mil sur des périmètres limités, transformés en champs permanents grâce à une fumure systématique du sol fondée sur la présence d'un important troupeau et le déplacement périodique de l'habitat.

Par opposition avec les autres types d'agriculture céréalière sur plateaux que nous avons rencontrés, l'originalité première du système balant est de ne pas donner naissance à des clairières circulaires gagnant progressivement, par auréoles successives, sur le domaine forestier, au fur et à mesure de la croissance du village. Les terroirs consacrés ici aux plantes alimentaires forment d'immenses champs parsemés de loin en loin de quelques arbres, mais débarrassés de toute brousse secondaire arbustive. Leurs limites avec la forêt de plateau ou les palmeraies occupant les versants des dépressions, sont d'une netteté presque linéaire. La surface de ces champs se chiffre par dizaines d'hectares et, autant que nous puissions en juger à l'estime, par centaines dans certains cas. Leur forme d'ensemble est commandée par la topographie ; fixés sur les plateaux en lanières que nous avons décrits, ils ont généralement un dessin quadrangulaire. Au cœur de la saison sèche, ces surfaces dénudées et horizontales évoqueraient exactement l'image des défrichements opérés par les puissants moyens mécaniques de la C.G.O.T. [48] au Nord de Sédhiou, si elles n'étaient de loin en loin piquetées par les minuscules hameaux entre lesquels se répartit l'habitat (cf. fig. 47).

---

raire, en retraite à Sédhiou, a bien voulu nous faire bénéficier, à l'occasion de plusieurs entretiens dont nous gardons un souvenir reconnaissant, de sa parfaite connaissance des populations de la Moyenne Casamance.

[47] Sauf, peut-être, le Fouladou, mais en Haute Casamance les immigrants ne sont pas, dans leur grande majorité, des « étrangers » ; qu'ils viennent du Ferlo,de Guinée ou de Guinée « Portugaise », ce sont, pour la plupart, des Peul.

[48] Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux.

La forme, la continuité, l'extension de ces terroirs permanents sont en liaison directe avec la structure de la société balant ; elles sont le fait d'une population où chaque cellule familiale s'incarne dans une unité de résidence autonome, où chaque famille, donc chaque hameau, éclate dès qu'elle rassemble plus de trois ou quatre ménages, enfin, où chaque concession nouvelle s'installe sur une plage récemment défrichée mais contiguë aux champs des familles parentes ou associées dont elle est issue [49]. Ce type d'aménagement apparaît d'abord comme le résultat d'une sorte de compromis entre le refus de constituer des

---

Entre pp. 596 et 597

Recto : Planche n° 39 - Paysages du Kabada : en haut, type de petit village récent au milieu de son défrichement ; en bas, aux environs de Tankon, dépression en berceau transformée en rizières en hivernage.

Verso : Planche n° 40 - Type de hameau familial balant (Niafour). - Parc à bœufs autour d'une ferme balant (Bissara). - Hameau balant après la récolte du champ permanent de type "*souba*".

/p. 597/ villages (dont l'organisation nécessiterait disciplines et hiérarchie) et les exigences d'une indispensable solidarité (que l'on fonde sur le voisinage et dont on serait privé, surtout en période d'insécurité, dans des installations isolées en forêt). Mais il n'est permis que par des techniques d'entretien du sol dont leur passion pour l'élevage et leurs conceptions en matière d'habitat procurent aux Balant les moyens.

L'attachement que portent les Balant aux bovins, l'importance du cheptel (fait de *n'dama* ou de bêtes très fortement apparentées aux *n'dama*) qu'ils capitalisent, l'intérêt qu'ils manifestent pour tout ce qui concerne la santé et l'entretien de leurs bêtes, l'acharnement qu'ils mettent, dès leur adolescence, à se constituer, par tous les moyens [50], un troupeau, appellent irrésistiblement la comparaison avec les Peul. C'est même là le trait de civilisation qui milite avec le plus de force en faveur de l'hypothèse d'une ancienne et longue cohabitation des deux populations.

L'habitat balant évoque également celui des Peul par la légèreté et le caractère démontable de ses éléments. Chaque résidence familiale [51] - chaque ferme - est faite de la juxtaposition de paillotes (cf. fig. 46) à la silhouette écrasée par le toit et dont les dimensions sont extrêmement menues, les plus grandes ne dépassant pas quatre mètres de diamètre. Leur structure est très simple et permet de les déplacer aisément : un toit conique fait d'une armature de bambou recouverte de chaume et reposant sur une série de piquets disposés en cercle ; comme mur, une simple claie d'herbes tressées ou de petits bambous, dotée d'une seule ouverture, une porte très basse. Chaque ferme comprend en moyenne quatre à six cases réparties autour d'une petite cour centrale ; des constructions de même type, mais en modèles réduits, sont semées entre les habitations et servent de greniers et d'abris pour le petit bétail et la volaille.

---

[49] Il serait du plus haut intérêt de définir avec précision la composition de la « famille » coïncidant avec une unité résidentielle autonome. Nous n'y sommes pas parvenus faute de compétence et d'insistance, peut-être aussi parce que la question est sans réponse applicable à la généralité des cas. En principe, chaque chef de famille garde auprès de lui ses fils et leurs épouses (la résidence du ménage étant toujours celle du mari). Mais lorsque le frère aîné hérite des droits et prérogatives de chef de famille, ses frères tendent, dès qu'ils ont un troupeau personnel assez nombreux, à se séparer de la concession paternelle. Pratiquement, l'importance de chaque concession (et la cohabitation de plusieurs générations en son sein) dépend beaucoup de l'autorité personnelle dont fait preuve son chef. Mais l'idéal de chaque homme balant est d'affirmer un jour ou l'autre son indépendance en créant une ferme autonome.

[50] Naguère, le point de départ du troupeau personnel de tout adolescent balant digne de ce nom était constitué de bêtes volées. Ce n'est qu'après avoir réalisé cet exploit qu'un jeune homme était jugé digne de prétendre prendre femme. Et il n'est pas démontré que cette tradition doive être évoquée à l'imparfait, les innombrables « affaires » de vols de bœufs dont l'administration est saisie (encore que la plupart se règlent entre Balant !) et les incidents le long de la frontière en portent témoignage...

[51] Nous entendons désormais par « famille » le groupe de parents occupant la même unité de résidence, la même ferme.

L'immense champ ouvert qui forme l'élément essentiel du terroir de chaque communauté, est divisé en autant de sections qu'il y a de fermes entre lesquelles est écartelé le « village ». Aucune barrière, aucune végétation permanente ne marquent de manière apparente leurs limites /p. 598/ en saison sèche. En hivernage, des sentiers ou d'étroites lignes d'herbe sauvage courant à travers les cultures, matérialisent les contours de chaque propriété. On peut alors constater que les domaines familiaux (toujours faits d'une parcelle unique, d'une plage homogène) ont des

Figure 46 - Type de paillote balant déplaçable (Mangaroungou) (diamètre moyen : 3,50 m à 4 m)

surfaces grossièrement comparables, de l'ordre de quelques hectares [52]. Chacun de ces domaines - chaque *souba* - est presque totalement consacré à la culture du mil *brigna* (variété de pénicillaire qui n'est autre, nous semble-t-il, que le *madja* des Manding), dans lequel un peu de maïs est aujourd'hui parsemé pour faciliter la soudure [53]. La seule surface non cultivée, reliée par un couloir à la brousse périphérique, est celle qui est réservée, à proximité de la concession, au troupeau. Depuis quelque temps, de petites parcelles de manioc, de légumes et de condiments peuvent être adossées aux habitations. Si celles-ci sont situées près d'une /p. 599/ extrémité du *souba* ou dans un de ses angles, l'emplacement réservé au bétail est localisé de préférence entre la ferme et les limites de son champ et forme alors une enclave non cultivée assez vaste. Bref, même en tenant compte de la présence épisodique de quelques parcelles laissées en jachère pour des raisons accidentelles ou locales [54], la plus grande partie du terroir de plateau où est semé chaque village balant, est consacrée à la culture permanente du mil et forme, en hivernage, un immense champ vivrier troué de loin en loin par de petites clairières où se blottissent les fermes familiales.

Figure 47 - Schéma d'un terroir balant (rizières, champs permanents, habitat)
1. Mangrove. - 2. Rizières inondées. - 3. Palmeraie avec rizières de versant. 4. Forêt de plateau avec défrichements temporaires. 5. Hameaux. - 6. Limite des champs permanents familiaux (*Souba*)

La culture permanente de ces terroirs découverts privés de repos et de tout assolement, est fondée sur l'entretien de leur haut niveau de matières organiques. Leur sol ne présente aucune qualité naturelle particulière ; il a généralement la bonne structure, la cohésion et la profondeur /p. 600/ habituelles aux sols beiges sablo-argileux qui surmontent le Continental Terminal gréseux de la Casamance centrale. Les zones où menace d'apparaître en surface un horizon cuirassé, essentiellement les versants, ne sont pas défrichées, les Balant laissant de manière systématique une couverture forestière ou au moins arborée à la périphérie des plateaux, dès que la pente devient sensible.

Les bovins sont les premiers responsables de la pérennité des cultures [55]. Chaque ferme dispose d'un troupeau dont l'effectif tombe rarement, semble-t-il, au-dessous d'une dizaine de bêtes et s'élève souvent à un chiffre beaucoup plus considérable [56].

[52] Des dimensions de 100 à 150 mètres de largeur et de 200 à 400 mètres de longueur nous semblent, dans les cas observés, une estimation moyenne raisonnable.

[53] Conséquence du farouche et tardif isolement du Balantacounda, le maïs est d'introduction beaucoup plus récente en pays balant qu'en pays manding ; les vieux Balant n'y sont pas habitués et ne l'apprécient guère. Ils l'appellent d'ailleurs entre eux « le mil des Blancs », ce qui tend à démontrer qu'ils ne le connaissaient pas avant l'établissement de l'administration française.

[54] Par exemple, une épidémie décimant le troupeau et nécessitant la mise en jachère du sol un an sur deux, réduisant ainsi la surface cultivée chaque année à la moitié de la surface totale du *souba*.

[55] Si la bibliographie sur le pays balant se réduit à un nombre de titres extrêmement faible, elle comporte cependant une précieuse et récente monographie d'un village typique : Mangaroungou. Cf. Amadou Mahtar M'Bow, « Enquête préliminaire sur le village de Mangaroungou », *L'éducation africaine*, nouvelle série, n° 31, 1955, p. 35-64. Insistant notamment sur l'importance de l'élevage, A. M. M'Bow n'hésite pas à écrire : « de toutes les ethnies du Sénégal qui vivent de l'agriculture, les Balantes paraissent être les mieux pourvus d'animaux ». On se reportera, par ailleurs, avec beaucoup de profit, aux préci-

Comme en pays sérèr, la fonction essentielle dévolue à ce troupeau est d'être un instrument de fumure. En saison sèche, les bêtes pâturent, durant la journée, les chaumes des *souba* ou vont, en toute liberté (autrefois sous la surveillance des garçons) compléter leur provende dans les rizières des petites vallées ombreuses et dans la forêt de plateau. Mais à la tombée du soleil, elles regagnent la concession de leur maître. Naguère, elles étaient regroupées et attachées à l'intérieur de la petite cour dessinée par la disposition grossièrement circulaire des cases et des greniers. Aujourd'hui, elles sont cantonnées à la périphérie immédiate de la ferme ; il suffit de changer périodiquement de place les piquets auxquels les bêtes sont encordées pour assurer une répartition régulière de la fumure sur une zone d'autant plus étendue que le troupeau est plus nombreux.

En hivernage, les bovins sont chaque jour conduits et gardés dans la forêt ; sous la conduite attentive des jeunes bergers, ils regagnent tous les soirs leur ferme auprès de laquelle un emplacement non /p. 601/ cultivé (si possible une parcelle volontairement mise en jachère) leur est réservé. Mais l'organisation de la garde collective du bétail ou d'une répartition en quelque sorte planifiée des parcs à bœufs pour l'ensemble d'un même terroir, reste aussi étrangère aux Balant que la notion même de village [57].

Le rôle du troupeau bovin comme agent d'entretien du sol est complété par celui du petit bétail que les femmes se chargent d'élever, souvent en grand nombre. Libre de circuler partout en saison sèche, ce petit bétail est enfermé, pendant l'hivernage et nourri d'herbe et de déchets ménagers. Soigneusement recueillies, ses déjections sont réparties dans les champs ou transportées dans les rizières. Chèvres et porcs donnent lieu à quelques échanges, mais ils sont pour la plupart consommés à l'occasion des gros travaux et des fêtes. Autrefois peu nombreux (ils sont fragiles sous le climat humide du Balantacounda), les moutons se multiplient depuis la propagation de l'islam et la libre circulation des acheteurs manding [58].

Mais la technique la plus originale dont usent les Balant pour tirer le meilleur parti du fumier de ferme, est le déplacement périodique de l'habitat. Dans l'ancienne situation d'insécurité où les bêtes étaient entassées dès la tombée du jour entre les cases, seul le sol de l'emplacement et des abords immédiats de chaque ferme était soumis à un engraissement intensif, renforcé encore par les détritus ménagers. Pour exploiter cette zone d'une teneur particulièrement riche en matières organiques, la ferme était déménagée tous les ans, en mai, avant la période des labours et les premières pluies, et réinstallée à quelque cent ou deux cents mètres de là, de préférence sur un emplacement dont la dernière récolte avait manifesté l'appauvrissement. Certaines concessions étaient même déplacées deux fois, au début et à la fin de la saison sèche. Ainsi, par taches successives, toute la surface du champ familial était occupée, durant six mois ou un an, par les habitations et leur cortège d'animaux. L'établissement de la sécurité en rendant possible le cantonnement des bovins à la périphérie des fermes, a permis de ralentir le rythme des déménagements ; mais il n'a pas fait disparaître l'intérêt de mettre en culture l'emplacement même des fermes. Aujourd'hui le /p. 602/ rythme des déménagements semble s'être ralenti et connaître une périodicité moyenne de l'ordre de deux ou trois ans ; mais les familles les moins riches en bovins continuent à déplacer leur concession tous les ans.

---

sions données par A. M. M'Bow sur les cultures sèches, l'habitat, la vie sociale, etc. ; elles intéressent, en effet, non seulement Mangaroungou, mais l'ensemble du Balantacounda.

[56] Il nous a été donné de voir des troupeaux de vingt à trente bêtes, rassemblés autour d'une ferme de cinq ou six cases et il ne s'agissait nullement d'exceptions. Un nouvel exemple de l'individualisme balant est donné par ce trait : si chaque ferme n'a qu'un troupeau, à l'intérieur du troupeau chaque bête est appropriée individuellement dès qu'il y a plusieurs hommes. Ainsi les bêtes acquises par les fils (ou les neveux élevés, comme c'est souvent le cas, par leur oncle), grossissent le troupeau paternel, mais restent propriété personnelle de leur acquéreur. Les femmes peuvent également posséder des vaches qui leur appartiennent par héritage ou par achat avec le produit d'activités telles que l'artisanat ou la vente de petit bétail ou de récoltes personnelles.

[57] Il est typique qu'aucune haie facilitant le passage des bovins entre les fermes et la forêt ne soit mise en place à travers les champs. Au mieux, les fermes voisines s'entendent pour mettre en même temps côte à côte les cantonnements réservés à leurs troupeaux et les couloirs non cultivés qui y conduisent.

[58] Aussi bien chez les animistes, encore très nombreux, que chez les convertis à l'islam, les Balant ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer des moutons en les vendant aux Manding au moment des grandes fêtes musulmanes de la Tabaski et de la Korité.

Les allées et venues des fermes à l'intérieur du périmètre dont elles sont propriétaires renforcent évidemment le caractère flou, insaisissable de l'habitat. Par exemple, un « village » d'une quinzaine d'unités de résidence peut être écartelé en autant de fermes autonomes séparées les unes des autres par une distance de 200 ou 300 mètres, puis se présenter, quelques années plus tard, sous la forme de trois ou quatre hameaux distendus, chacune de ces petites nébuleuses étant constituée par la rencontre et la cohabitation provisoire, aux confins de leur domaine respectif, de deux ou trois fermes. Il est d'ailleurs facile, en hivernage, de repérer les emplacements récemment abandonnés par l'habitat ; ils forment, au milieu des champs, des taches remarquables à la fois par l'extraordinaire vigueur qu'y connaît le mil et par la densité des plantes cultivées, un semis intercalaire de maïs étant ici associé à la céréale de base.

Il est donc indéniable que la médiocrité et l'inconfort de l'habitat balant, aggravés, aux yeux des étrangers, par la promiscuité dans laquelle vivent hommes et bétail, n'est en aucune manière la traduction d'une particulière pauvreté. De même que la dispersion des unités de résidence apparaît, dans l'organisation coutumière, comme la garantie initiale de l'indépendance familiale et même individuelle, de même leur mobilité est clairement conçue comme un moyen d'assurer la stabilité des champs et la pérennité de leur production [59].

Une analyse exhaustive de l'agriculture balant ajouterait aux techniques que nous venons d'évoquer l'utilisation de procédés plus répandus, couramment en usage chez les cultivateurs soudaniens, notamment chez les autres populations de Casamance. Le plus commun, en même temps que le plus indispensable, est le labour au *donkoton* dont nous avons déjà souligné le rôle quant à une heureuse économie de l'eau dans le sol, à l'enfouissement de la matière organique et à la lutte contre l'herbe. Son usage conditionne évidemment la maîtrise de l'herbe sur les surfaces à peu près totalement déboisées qui constituent les champs permanents /p. 603/ des *souba* [60]. Une autre pratique attestant l'attention avec laquelle les Balant entretiennent leurs champs vivriers, consiste à opérer une sorte de paillage des sillons des champs de mil voisins des fermes, en y couchant le maïs dès que la récolte des épis de cette céréale précoce a été opérée. Bref, le premier secteur et le plus important du domaine cultivé par les Balant connaît une agriculture permanente et à haut rendement qui mérite incontestablement le qualificatif d'intensive [61].

---

[59] Bien qu'assez rare, ce système n'est pas, en Afrique occidentale, l'exclusivité des Balant. G. Sautter a très judicieusement souligné son analogie avec celui des Coniagui des environs de Youkounkoun (Guinée), où la répartition de l'habitat et ses déplacements sont cependant ordonnés de manière plus systématique que chez les Balant (Cf. G. Sautter, « Terroirs tropicaux », dans « Structures agraires et Paysages ruraux », *Annales de l'Est*, mémoire n° 17, Nancy, 1957, p. 119-161).

[60] L'usage du *donkoton* par les Balant n'implique pas nécessairement qu'ils l'aient emprunté aux Manding ; il est possible qu'ils l'aient apporté avec eux du « Soudan » où des instruments du même type sont très répandus. Ou bien qu'ils l'aient emprunté aux Manding sans avoir pour autant avec eux des relations suivies ; il est possible, par exemple, que des prisonniers de guerre manding aient été les initiateurs des Balant à l'emploi du *donkoton*. De même, certains Balant ont naguère utilisé, en terres sèches, un instrument emprunté aux Baïnouk, le *kayendo* ; nous en avons recueilli le témoignage dans la région occidentale du Balantacounda, la plus récemment conquise sur les Baïnouk, notamment au village de Birkama.

[61] Il est, par contre, un point sur lequel on est surpris de prendre les Balant en défaut. On peut s'étonner qu'ils n'aient pas assuré l'édification d'un parc arboré homogène et régulièrement réparti sur leur terroir permanent, et très précisément d'un parc d'*Acacia albida*, étant donné leur richesse en bovins. Comment expliquer cette « faiblesse » par rapport à l'agriculture sérèr avec laquelle la comparaison vient très souvent à l'esprit ? Elle est d'autant plus étrange que, parmi les arbres dispersés de loin en loin sur les terroirs balant il y a quelques *Faidherbia* que les cultivateurs protègent et apprécient. Pourquoi ne les ont-ils pas systématiquement répandus ? L'enquête ne nous a pas apporté d'éclaircissements susceptibles de donner avec certitude une réponse à cette question. Mais, connaissant la logique interne des systèmes de culture de type balant, nous inclinons à penser que l'explication la plus probable est à rechercher dans la direction suivante : les Balant n'ont pas « construit » de parc de *Faidherbia* parce qu'ils n'ont pas éprouvé le besoin de le faire dans un milieu doté des qualités du Balantacounda. L'importance de leur cheptel a en effet suffi à l'entretien de leurs champs vivriers, tandis que l'abondance de l'herbe et des pâturages forestiers sous le climat déjà humide de la Moyenne Casamance, a rendu inutile à l'alimentation du bétail en saison sèche la présence des *Kad*.

En somme, s'il en était besoin, cette explication confirmerait, en quelque sorte *a contrario*, d'une part que la création d'un parc d'*Acacia albida* est une technique qui répond initialement au souci d'entretenir du bétail dans des régions privées de pâturage en saison sèche ; d'autre part, que les *Faidherbia*, lorsqu'ils forment un peuplement régulier et homogène, n'ont pas été simplement « semés » par le bétail, mais sélectionnés, protégés et élevés par des paysans poursuivant pendant des générations un objectif précis et concerté.

d) Les spéculations complémentaires. - Le second secteur de production dont dispose tout village balant en contrebas du plateau où il est installé, est constitué par les petites vallées affluentes de la Casamance. Ces couloirs et leurs versants sont d'autant plus âprement partagés et intégralement transformés en rizières qu'ils sont de dimensions plus modestes et qu'ils exigent moins d'aménagements.

Au niveau de la Casamance et des marigots permanents dont le lit est ourlé par un rideau de palétuviers, les vallées, à la fois rongées par le sel et balayées par les eaux de ruissellement, sont au contraire à l'abandon.

/p. 604/

Il y a là la preuve évidente que la riziculture balant relève du type soudanien commun à toutes les populations d'entre Saloum et Moyenne Casamance. De fait, versants et bas-fonds ne révèlent que des aménagements sommaires, du même type que ceux enregistrés en pays manding et peul. La riziculture balant est, elle aussi, une riziculture de femmes, pratiquée avec des techniques et des moyens nécessairement limités, identiques à ceux que nous avons déjà décrits [62]. Comme leurs sœurs de la rive septentrionale de la Rivière, les femmes balant assurent cependant une exploitation à peu près continue des zones suffisamment humides pour porter des variétés de riz inondé [63]. Elles obtiennent probablement des rendements plus élevés car, disposant de beaucoup de bétail, elles opèrent une fumure plus régulière de leurs rizières, n'hésitant pas à y transporter du fumier de ferme. Pratique généralisée du repiquage et judicieux usage d'une riche gamme de variétés de riz concourent efficacement à la fécondité d'un domaine limité et étroitement partagé, mais dont la production est heureusement complémentaire de celle des terroirs secs et concourt à l'équilibre social en assurant aux femmes une autonomie particulièrement précieuse au sein du groupe balant.

/p. 605/

À l'encontre des deux précédents, le troisième secteur de tout terroir balant n'entrait pas, ou n'entrait que très accessoirement, dans la gamme des activités traditionnelles. Il s'agit des défrichements ouverts dans les forêts de plateau jusque-là inentamées, donc en marge des *souba* permanents, depuis l'apparition d'une culture de traite, l'arachide. Jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale, les forêts de plateau ceinturant chaque village ne connaissaient que le passage épisodique de champs de riz de montagne, ouverts par les hommes dans les boisements les plus touffus, où le sol bénéficiait d'une particulière richesse en humus forestier et où il n'était pas encore tapissé par une strate herbacée trop dense. Les défrichements et les feux opérés en vue de la culture du riz sont, d'ailleurs, de longue date les responsables de l'enrichissement progressif de la végétation des bordures de plateaux en palmiers. Mais, jusqu'à la décennie 1920-1930, la forêt était par excellence domaine de

---

[62] Nous insistons sur ce fait que les hommes Balant du rameau peuplant le Balantacounda de Casamance ne sont jamais « descendus » dans les rizières car c'est le seul point sur lequel nos renseignements ne concordent pas avec ceux d'A.M. M'Bow ; notre collègue estime que les Balant de Mangaroungou ont abandonné la riziculture depuis une trentaine d'années, sous l'effet de l'essor de la culture de l'arachide. Or, en raison même du prix que nous attachons aux observations d'A.M. M'Bow, nous avons multiplié les questions et les recoupements à ce sujet et nous concluons que les Balant de Casamance n'ont jamais pratiqué qu'une sommaire riziculture de femmes, à laquelle les hommes sont, de tout temps, restés étrangers. À notre avis, ni l'économie de traite ni les Manding ne sont responsables de l'incompétence et du manque d'intérêt dont témoignent les hommes balant à l'égard de la riziculture inondée. Les petites ruptures de pentes qui accidentent parfois les versants transformés en rizières, ne sont pas, croyons-nous, la trace d'aménagements réalisés naguère par les hommes ; leur genèse est celle de petits rideaux édifiés à la suite du houage répété des mêmes parcelles par les femmes. Dans la partie occidentale du Balantacounda, la plus récemment conquise, certains aménagements peuvent être directement hérités des Baïnouk.

Notre conclusion est, croyons-nous, une nouvelle preuve du fait que les gens du Balantacounda sont d'origine soudanienne et que le rameau « Brassa » de Guinée « Portugaise » a appris les techniques de la riziculture inondée en arrivant en bordure des estuaires de la côte et en se mettant probablement à l'école des populations antérieurement établies sur les rives des « Rivières du Sud ». Nous voyons là un nouveau témoignage, d'une part, de la date très lointaine de l'éclatement du groupe Balant en rameaux distincts, d'autre part, de l'authenticité et de l'extrême ancienneté de la riziculture inondée africaine dans ce secteur de la côte occidentale.

[63] Parce qu'il peut expliquer que certains hommes balant expriment avec force leur attachement à leurs rizières (et, par voie de conséquence, à la riziculture), un point mérite d'être précisé : en raison du caractère strictement virilocal du mariage balant, les rizières sont la propriété des hommes (comme d'ailleurs toutes les terres cultivables). Elles sont transmises de père en fils et « affectées » aux différentes femmes de la famille au moment des mariages. En cas de divorce, la femme repart dans sa famille cultiver les rizières paternelles.

chasse et de récolte du vin de palme ; en saison sèche, les hommes y passaient le plus clair de leur temps, protégeant les troupeaux contre les voleurs mais surtout occupés à mériter leur réputation d'imbattables buveurs... Aujourd'hui, d'immenses défrichements de plus en plus éloignés des villages lacèrent la forêt soudanienne et il n'est plus de boisements, aussi vigoureux qu'ils paraissent, qui ne représentent des formations secondaires, Désormais, les plateaux du Balantacounda offrent toute la gamme de jachères forestières habituelles aux régions de climat soudanien, tandis que les galeries de végétation guinéenne qui soulignaient le dessin des axes de drainage, tendent à faire place à des rideaux étroits mais sans cesse plus homogènes de palmiers à huile.

Le système de culture pratiqué en forêt sèche est sans originalité ; il comporte les opérations habituelles de défrichement, assorties de brûlis souvent spectaculaires, puis une succession culturale portant sur une période variable, de cinq à huit ans en moyenne. Cette succession associe toujours plante pionnière et arachide. Naguère, et aujourd'hui encore sur les plus vieilles jachères, le riz de montagne occupait d'abord les défrichements durant un an ou deux, puis il faisait place à la culture alternante de l'arachide et du mil pendant trois ou quatre ans. Depuis trente à quarante ans, la végétation secondaire a subi un processus de savanisation qui rend de plus en plus difficile la culture de la frêle et exigeante céréale qu'est le riz. Aussi le mil, généralement du *sorgho,* tient-il aujourd'hui le rôle de plante pionnière sur les champs de brousse où il précède durant un an ou deux l'arachide avant d'alterner avec elle aussi longtemps que dure l'exploitation du périmètre défriché.

/p. 606/

S'il est inutile d'ajouter que ce troisième secteur du terroir balant n'est évidemment l'objet d'aucune fumure, il est important d'indiquer qu'il représente un facteur actif de transformation sociale et agraire. Destinés à une culture commerciale, les champs de brousse sont des champs individuels (ce qui n'est pas contradictoire avec certaines formes d'entraide mutuelle lors des défrichements) ; de plus, ils sont de préférence le domaine d'action des jeunes gens, c'est-à-dire des éléments les plus soucieux de se procurer de l'argent et de moderniser leur style de vie' ; ils sont donc, de manière inévitable, concurrents des cultures vivrières des *souba* familiaux, auxquels les jeunes participent avec un enthousiasme de plus en plus discret.

e) Les mutations contemporaines. - Le tableau du paysage agraire et du système de production que nous venons de brosser, était applicable à la totalité du Balantacounda au lendemain de la première guerre mondiale ; il est encore vrai, dans ses traits essentiels, pour la majorité des villages (notamment pour ceux qui avoisinent la frontière de Guinée « Portugaise ») ; même dans ceux que l'évolution récente a le plus touchés, il rend compte des particularités les plus originales de la campagne balant. Mais aucune région du Sénégal ne subit, actuellement, de mutations aussi brutales et aussi rapidement transcrites dans le paysage. On peut même penser que les facteurs de transformation qui affectent le pays balant, agissent de manière si convergente qu'ils sont susceptibles d'effacer en quelques décennies sa personnalité géographique.

Nous avons déjà signalé la source essentielle de ces transformations : la véritable invasion, partiellement responsable de la haute densité de la population, d'éléments ethniques étrangers. Invasion qui n'est pas seulement la conséquence de faiblesses structurelles et d'une position géographique vulnérable entre pays manding et zone « portugaise », mais qui s'explique aussi par la présence de forêts vacantes et sans maîtres en marge des terroirs effectivement mis en valeur par une agriculture dont le caractère intensif limitait l'emprise. Les villages établis à proximité de la Casamance, le long de la route qui lui est parallèle, offrent à différents stades une gamme complète des changements subis par le pays balant.

Le premier stade est la fixation de l'habitat. Il apparaît d'abord comme la conséquence du ralentissement du rythme de déplacements des fermes, lui-même consécutif à la paix et à la possibilité désormais offerte de déplacer les parcs à bétail à la périphérie des concessions familiales. Il manifeste aussi, dans une mesure difficile à apprécier, la /p. 607/ recherche d'un certain confort procuré par la construction des habitations en matériaux durs, en briques de banco, selon une technique inspirée de l'exemple manding. Qu'un chef de carré rompe avec la tradition et décide (sous l'effet de l'exemple

manding, d'une rentrée d'argent, du conseil de l'administration) de bâtir sa case personnelle en banco, et bientôt l'ensemble de ses pairs suit son exemple et toutes les fermes du village se trouvent en quelque sorte enracinées. Nous avons enregistré le cas dans le village de Mangaroungou que certaines traditions présentent comme le noyau du peuplement du Balantacounda. En 1953, ce village était tout entier constitué de fermes mobiles faites de chaumières de paille et de bambou ; en 1955, un certain nombre de concessions ont édifié des bâtisses en banco et le village s'est subitement figé, tout en conservant son éparpillement traditionnel. Le même phénomène s'est produit à Diatakounda, il y a une douzaine d'années ; compte non tenu d'un certain regroupement opéré autour du poste administratif et de l'école, la plus grande partie du village reste émiettée en fermes isolées sur l'immense défrichement dénudé du plateau. Mais ces fermes rie se déplacent plus, s'entourent de clôtures et cherchent même à disposer d'un puits [64] ; les intéressés imputent ici leur fixation à la distribution de plants de manguiers et de citronniers par le service de l'agriculture. Les fermes forment en effet autant de taches de verdure semées de loin en loin sur l'horizon dépouillé des *souba*. Et, à l'abri des « *tapades* » protégeant les jeunes arbres contre la dent du bétail, les femmes ont pris l'habitude d'entretenir des parcelles menues de cultures jardinées qui contribuent, à leur tour, à empêcher tout nouveau déménagement.

Cette stabilisation de l'habitat ne suscite pas de bouleversements immédiats et automatiques dans le système de production. En principe, la culture continue des champs permanents peut se poursuivre grâce à une bonne répartition de la fumure d'origine animale. Cependant le déficit en matière organique entraîné par la suppression du déménagement périodique des fermes se traduit par l'apparition de l'arachide dans le domaine des *souba* ; la légumineuse prend de temps en temps la place du mil sur les parcelles qui révèlent une baisse sensible du taux humique. Il n'y a là rien de systématique encore, mais la preuve que la culture ininterrompue du mil, sans assolement ni jachère, n'est plus aussi impunément tolérée par le sol que dans le passé.

/p. 608/

Le second stade des transformations est celui qui est provoqué non plus par des mobiles matériels mais par l'introduction d'un facteur d'organisation sociale : l'adhésion à l'islam, plus précisément l'islam manding et son cortège de comportements disciplinés et de réflexes collectifs. Il se traduit essentiellement par le regroupement de l'habitat et la constitution de véritables villages. Ce regroupement s'est souvent opéré progressivement autour d'un noyau édifié par des immigrants manding, missionnaires et commerçants. Mais il peut se produire en milieu purement balant, à la suite de la conversion de la majorité de la population. Nous avons noté le cas en 1957 à Birkama ; toutes les fermes étaient encore construites en éléments végétaux, mais elles s'étaient regroupées en un village assez distendu et ne se déplaçaient plus. Cet exemple n'est qu'une étape transitoire vers la formation d'un village bâti et groupé à la mode manding, dont tous les centres importants, le long de la route principale conduisant vers Ziguinchor, donnent l'image.

Cette étape ultime et ses conséquences peuvent être utilement examinées au village de Niafour dont l'intérêt réside dans la juxtaposition de deux quartiers fidèles à l'organisation traditionnelle et à la religion du terroir et d'un quartier totalement transformé par une adhésion à l'islam remontant déjà à une trentaine d'années. Le point de départ des transformations peut donc être vérifié dans les deux premiers quartiers tandis qu'au sein du troisième les conséquences agraires de la formation d'un village fixe et groupé peuvent dès maintenant être enregistrées. À Niafour, la transformation du quartier islamisé est si radicale qu'il s'oppose désormais, dans tous ses aspects géographiques, aux deux quartiers restés authentiquement balant. Au semis dispersé des fermes familiales, a succédé une agglomération de concessions enracinées et juxtaposées, cernées de palissades limitant des ruelles étroites et tortueuses débouchant, comme dans un village manding, sur une place commune à la fois lieu de palabres et terrain de prières.

---

[64] Il est évident que les installations traditionnelles, mobiles, ne pouvaient disposer de puits sur chacun de leurs emplacements. Le problème de l'eau était réglé cependant sans difficulté, sinon sans peine, grâce à la densité des marigots échancrant le plateau. Comme chaque village a des rizières, il a, du même coup, des points d'eau.

À l'intérieur de chaque enclos familial, à peu près toutes les bâtisses sont faites en banco ; la construction principale est souvent de plan quadrangulaire et non plus circulaire. D'autre part, la fixation et la concentration de l'habitat en un village groupé ont bouleversé la structure agraire ; les *souba* ont disparu pour faire place à une organisation du terroir en auréoles ceinturant le nouveau village et impliquant une véritable redistribution foncière. Chaque cellule familiale dispose désormais d'un champ permanent enclos annexé ou adjacent à sa concession, ou situé à proximité immédiate de celle-ci. C'est là que les bovins sont chaque soir enfermés. En saison sèche, leur déplacement /p. 609/ intermittent permet d'assurer une répartition homogène de la fumure. En hivernage, une parcelle de l'enclos est isolée par une *tapade* et les bêtes y sont cantonnées. Ce champ voisin des habitations prend, sous l'effet de leur concentration en village, des dimensions beaucoup plus proches de celles d'un jardin que de celles des *souba*. Intensément fumé, il porte tous les ans un semis dense de maïs et de mil. Mais une tendance s'affirme, celle de le consacrer de plus en plus exclusivement au maïs et même au manioc. Ce ne sont donc plus seulement sa surface et sa situation, mais son exploitation elle-même qui le rendent de plus en plus assimilable au *kankan* manding.

Le second élément du terroir du village regroupé est une couronne de terres pour la plupart occupées naguère par les *souba* et aujourd'hui consacrées aux cultures de grand champ, mil et arachide. Mais la succession alternante de la céréale et de la légumineuse doit être interrompue, à intervalles de plus en plus rapprochés, par une année de repos. De nouveaux défrichements deviennent indispensables et repoussent sans cesse plus loin l'emprise des champs familiaux sur la zone d'exploitation du village. Bien que l'abondance du bétail ralentisse l'épuisement des sols et masque, pour quelque temps encore, les contrastes entre types de champs, l'évolution d'un tel terroir ne peut manquer d'aboutir à un schéma identique à celui des installations manding.

Quant à l'exploitation des terres basses par la riziculture, elle reste évidemment inchangée, l'exemple manding ne pouvant, sur ce point, que confirmer la répartition antérieure des tâches entre hommes et femmes au sein de la société balant. La seule transformation affectant la périphérie des plateaux concerne l'utilisation de la palmeraie. Malgré les ménagements avec lesquels l'islam traite aujourd'hui les traditions des populations en cours de conversion [65], l'usage du vin de palme disparaît progressivement et, dans le quartier musulman du Niafour, les *Elaeis* n'ont plus d'intérêt que pour la cueillette des régimes. Aucun signe ne symbolise mieux l'évolution des mœurs, bien mieux la véritable mutation de civilisation que provoque chez les Balant, hier encore farouches coureurs de brousse, leur assimilation par l'islam manding.

La fixation de l'habitat et la création de villages groupés ne sont donc que les manifestations les plus tangibles d'un processus global que nous retrouverons sur la rive occidentale du Soungrougrou [66], mais /p. 610/ qui peut aboutir ici à la dissolution totale de l'ethnie balant en raison de sa faible importance numérique. Déjà, dans la chaîne de gros villages qui s'est constituée le long de la route parallèle à la Casamance, il est difficile de distinguer immigrés manding et Balant assimilés. Ces derniers en viennent à oublier leur langue et à adopter le manding qui s'impose en même temps que l'islam et le mode de vie dont il est le véhicule. Et les jeunes gens nés dans ces villages, de même que les émigrés à Ziguinchor ou à Dakar, ne se reconnaissent même plus comme des Balant mais se disent Manding [67]. Aucun exemple ne montre sans doute mieux que celui-ci la cohérence des vieilles civilisations rurales ouest-africaines, dont tous les éléments sont solidaires, depuis le matériau des habitations jusqu'à la structure sociale, depuis les techniques de production jusqu'à la religion. Aucun ne montre mieux, aussi, leur fragilité. La rupture avec la tradition sur le plan de l'habitat bouleverse le système de cul-

[65] À Niafour précisément, de vieux Balant nous ont expliqué comment les sacrifices imposés par l'islam ne leur paraissaient pas un obstacle à leur conversion : au moment du ralliement du village à la religion du Prophète, quiconque était déjà « monté à l'arbre » avait le droit de continuer sa vie durant, l'interdiction de boire du vin de palme ne s'appliquant qu'à ses fils, à la génération suivante...

[66] Cf. ci-dessous, livre II.

[67] Une sorte de snobisme attache en effet, chez les jeunes, une nuance péjorative au nom de « Balant » qui devient ainsi plus ou moins synonyme de « non civilisé », sinon de « primitif », voire de « sauvage ». Les Balant sont donc a l'égard des Manding dans la même situation psychologique que les Sérèr à l'égard des Wolof.

ture et ruine son efficacité. Mais l'abandon de la religion du terroir et l'adoption des concepts et des mœurs introduits par une minorité musulmane ont les mêmes effets.

Les leçons de l'agriculture balant méritent pourtant de n'être ni oubliées ni reléguées au musée des traditions folkloriques. Aux responsables des aménagements agraires, qui se soucient de conduire la campagne sénégalaise vers des formes d'exploitation intensives, sans épuiser pour autant la fertilité des sols ni ruiner leur structure, elles offrent des solutions simples et éprouvées. Que d'expériences coûteuses l'analyse et l'adaptation de ces solutions aux exigences des nouvelles structures sociales et du progrès technique auraient évitées et éviteraient certainement encore !

3° L'immigration « portugaise »

Si la proximité de la Guinée septentrionale et des régions intérieures de Guinée « Portugaise », peuplées de Peul ou de groupes apparentés, conjugue ses effets avec les facilités procurées par les affinités ethniques, notamment la communauté de langue, pour orienter l'immigration foula vers la Haute Casamance, la Moyenne Casamance est une zone d'attraction pour les populations des districts côtiers, à haute /p. 611/ densité qui s'étendent entre la frontière et la région de Bissau [68]. Elle partage ce rôle avec la Basse Casamance, en particulier les environs de Ziguinchor [69].

Depuis le début de ce siècle et notamment la première guerre mondiale, des mouvements de population d'une remarquable continuité conduisent vers la Casamance des immigrants chaque année plus nombreux. De manière qui n'est qu'à première vue paradoxale, c'est la fixation d'une frontière politique entre zones d'influences française et portugaise qui est à l'origine de ces mouvements. Loin d'avoir joué le rôle de barrière qui lui était dévolu, cette frontière a créé, entre des populations naguère dotées des mêmes ressources et vivant dans un climat humain comparable, des déséquilibres politiques et économiques extrêmement sensibles, qui expliquent son franchissement par des effectifs croissants de travailleurs originaires de Guinée « Portugaise ». À l'active économie d'échanges suscitée par l'arachide au Sénégal, s'oppose en effet la léthargie économique du territoire portugais, lié à une métropole pauvre, trop démunie de capitaux pour mettre en place, à l'aide d'investissements suffisants, l'infrastructure indispensable au progrès, incapable d'offrir un débouché important aux productions tropicales et impuissante à alimenter le marché local en biens d'équipement accordés aux exigences du développement. D'autre part, le Sénégal connaît, au moins depuis 1946, un régime politique infiniment plus libéral que celui qui règne en zone portugaise. Pour nombre d'immigrants, le passage de la frontière est une évasion vers un pays où ils sont à l'abri des réquisitions de main-d'œuvre, des corvées, voire des sanctions corporelles. Et l'indépendance dont jouit le Sénégal depuis 1960 n'a fait qu'accentuer le contraste politique entre un pays désormais souverain et un territoire soumis à une situation coloniale caractérisée [70].

Aux immigrants avant tout soucieux de participer aux bénéfices de la « traite », la Moyenne Casamance offre partout des possibilités d'installation et des terres cultivables. Sur la rive méridionale de la Rivière, le Balantacounda lui-même, malgré la haute densité de sa /p. 612/ population, est encore - ou du moins était il y a vingt à trente ans - largement occupé par des forêts vacantes sur lesquelles ne s'appliquait naguère aucune emprise foncière. Leur système de culture traditionnel permettait aux Balant de vivre sur des terroirs menus, soumis à une exploitation permanente, tandis que leur absence totale de structure politique leur interdisait de contrôler les espaces forestiers séparant les clairières aménagées. Quant au domaine manding, on a vu que la faible densité de la population et sa concentration en gros villages établis à proximité des terres inondables, y laissent subsister d'immenses forêts de plateau propices à l'installation d'immigrants. Facilités d'accès, présence de points de traite et d'une infrastructure facilitant la commercialisation de la production, ont orienté les arrivants vers des régions

---

[68] Bien que très morcelées, ces populations côtières relèvent toutes du type « paléonigritique », à sociétés égalitaires et sans « États », et forment un ensemble relativement homogène face aux deux grands groupes de l'arrière-pays, les Peul et les Manding.

[69] Cf. ci-dessous, 1ivre III, chapitre 13.

[70] Compte non tenu du déclenchement, depuis 1961, d'opérations armées par les nationalistes de Guinée ; il est évident que la répression qu'elles suscitent de la part des troupes portugaises, a ajouté un nouveau facteur aux causes de l'émigration vers la Casamance, l'insécurité.

déjà actives et peuplées. Si l'on pouvait l'établir, une carte de la répartition des « Portugais » ne serait en rien le négatif de la carte de densité de la population « autochtone ». Tandis que dans le Bas-Pays, les immigrants sont en grande majorité établis au Sud de la Casamance, et ne l'ont qu'en très petit nombre franchie, en Moyenne Casamance, ils sont répandus sur ses deux rives.

Certes, aucun document ne nous permet d'établir même approximativement le nombre et la répartition des originaires de Guinée « Portugaise ». Nos observations nous autorisent cependant à préciser qu'ils sont nombreux, d'une part, dans le Balantacounda et les cantons manding situés immédiatement à l'amont [71], d'autre part, au Nord de la Casamance, dans les cantons qui bordent la Rivière et son affluent, le Soungrougrou (cantons du Pakao et surtout du Boudhié et du Yacine Sud). Le long du Soungrougrou, l'installation « portugaise » la plus septentrionale que nous avons rencontrée, se situe aux environs de l'actif point de traite de Bona (canton du Fogny). Au-delà, le Sonkodou et, *a fortiori*, le Kabada, bien qu'offrant d'immenses forêts vacantes aux défricheurs, sont trop isolés pour avoir, du moins jusqu'ici, attiré des immigrants.

Les originaires du territoire portugais relèvent à peu près exclusivement, de trois groupes ethniques : les Balant, les Mandjak et les Mancagne. Les Balant immigrés en Moyenne Casamance sont des voisins et des parents qui n'ont eu à se déplacer que de quelques kilomètres [72] ; ils sont tous établis dans le Balantacounda où ils ne font pas /p. 613/ figure d'étrangers et où il est d'autant plus impossible de les distinguer des autochtones que d'incessants mouvements de va-et-vient se produisent à travers la frontière. Les véritables immigrants sont donc les Mandjak et les Mancagne.

Mandjak et Mancagne (Manjacos - ou Mandiagos - et Brames des auteurs portugais) font partie des populations refoulées le long de la côte des Rivières du Sud par des mouvements de population très anciens, certainement très antérieurs à la découverte européenne. Ils partagent avec les Balant, les Diola, les Baïnouk, les Papeis, etc., des traits de civilisation qui les opposent nettement aux Manding et aux Peul. Traits matériels et, d'abord, une agriculture perfectionnée appliquant ses techniques tantôt à la conquête de la mangrove et à l'aménagement des terres inondables, tantôt à l'élaboration de terroirs permanents en culture sèche. Traits politiques et sociaux, d'autre part, en particulier une organisation territoriale très faiblement charpentée, où le pouvoir des chefs est soumis à la contestation incessante des sociétés secrètes, et une structure sociale égalitaire ignorant le système des castes et assurant à la femme une très grande liberté [73]. Leur zone d'implantation en Guinée « Portugaise » s'étend, du Nord au Sud, depuis la frontière jusqu'au Rio Geba, particulièrement du Rio Cacheu au Rio Mansoa où elle atteint la côte. D'Est en Ouest, elle fait suite à la zone balant qui la sépare des pays peul et manding. Moins nombreux, les Mancagne sont au contact direct du pays balant, tandis que les Mandjak occupent la vaste région amphibie qui s'étend entre les estuaires des Rios Cacheu et Mansoa [74]. Malgré leur étroite parenté linguistique, ces deux populations se distinguent nettement par leurs techniques de production. Alors que les Mandjak usant de techniques identiques à celles des Diola et des Balant-Brassa, sont des spécialistes de la riziculture inondée, les « Brames ont créé l'agriculture non irriguée la plus évoluée de Guinée » (A. Teixeira da Mota), conjuguant la sélection d'une « savane-verger », le déplacement périodique des « moranças » et l'utilisation intensive du fumier du troupeau bovin pour assurer la pérennité de leurs cultures sous pluie. Implantées dans la mangrove ou sur les terres sèches, ces agricultures sédentaires assurent leur subsistance à des densités atteignant plus de 80 habitants au kilomètre carré chez les Brames et de 120 chez les Mandjak. De telles densités laissent peu de place au développement de cultures commerciales. Associées à une /p. 614/ démographie très progressive, elles expliquent que Mandjak et Mancagne soient fortement enclins à l'émigration ; les

[71] Ainsi que, à l'aval du Balantacounda, entre Adéane et Ziguinchor, région que nous rattachons à la Basse Casamance (cf. ci-dessous, livre Ill).

[72] Il n'y a donc pas en Casamance d'immigrés Balant appartenant au groupe des Balant riziculteurs (Brassa ou Berassé) qui ont colonisé les mangroves du Rio Mansoa et des environs de Bissau.

[73] Sur les populations de Guinée portugaise, cf. la belle synthèse de Teixeira da Mota (A.), *Guiné Portuguesa*... Voir également la très suggestive étude du même auteur, « A agricultura de Brames e Balantas vista atraves da fotografia aerea », *Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, n° 18, abril 1950, p. 131-172.

[74] Y compris les îles de Jeta et de Pecixe.

mobiles économiques et politiques que nous avons indiqués orientent beaucoup d'entre eux vers le Sénégal méridional tout proche [75] [cf. fig. 48].

Les premiers arrivés en Moyenne Casamance, et de très loin les plus nombreux aujourd'hui, sont les Mandjak. Sans doute leur pénétration est-elle moins ancienne qu'en Basse Casamance où elle était déjà signalée au XIX^{e} siècle [76]. Les plus anciens témoignages de leur infiltration intéressent le Balantacounda où ils ont pénétré, au cours de la première décennie du XX^{e} siècle, sur les traces des colonnes françaises pour pratiquer la saignée des lianes à caoutchouc (*Landolphia heudelotii*). Mais la traite du caoutchouc ne fut en Casamance qu'une mode passagère qui disparut vers 1910. Les Mandjak refluèrent alors vers Ziguinchor où le port leur offrait un centre d'attraction privilégié. Ils constituèrent de manière presque exclusive les équipages des trains de chalands circulant en Casamance et s'embarquèrent en grand nombre sur les cargos de haute mer. De Marseille à Hong-Kong ou de Dakar à New- York, marins et dockers « sénégalais » de la période des navires à vapeur, étaient toujours des gens du Haut Fleuve (Toucouleur et surtout Sarakollé) et des Mandjak. Mais le mouvement d'immigration de ces derniers en Moyenne Casamance prit une nouvelle ampleur entraînant la naissance de véritables installations rurales, avec l'essor sur grande échelle de la culture de l'arachide dans le Sénégal méridional, c'est-à-dire à partir de 1925-1930. Désormais, les Mandjak vinrent par groupes familiaux et commencèrent à se fixer en brousse, alors qu'auparavant ils ne représentaient qu'une population flottante, essentiellement masculine. C'est à la même époque qu'apparurent les Mancagne dont l'activité s'orienta directement vers la culture de l'arachide. Depuis 1946, cette immigration s'est développée sur un rythme chaque année plus rapide.

Un certain nombre de traits communs caractérisent les deux groupes. Ils sont d'abord constitués de paysans ardents au travail et

---

/p. 615/

Figure 48 - Mouvements de population vers la Casamance.

/p. 616/ âpres au gain, qui viennent au Sénégal pour faire de l'argent avec les techniques les plus rentables et ne reculent pas devant les méthodes les plus expéditives. Leur objectif premier est de produire de l'arachide, sur des surfaces aussi vastes que possible, avec les procédés les plus extensifs qui soient à leur portée. Ils apparaissent donc comme de redoutables défricheurs de forêt, usant sans ménagement de la hache et du feu, disposés à se déplacer aussi souvent que l'espace disponible le leur permet, et pas du tout comme des paysans soigneux, attentifs à élaborer des terroirs stables à l'aide des techniques dont ils font usage dans leur pays d'origine. Ce comportement a des mobiles économiques et financiers précis [77]. Il traduit une leçon d'expérience applicable partout où règne une agriculture dépourvue de moyens techniques et basée sur l'emploi exclusif de l'énergie humaine : l'intensif nourrit, mais l'extensif rapporte.

En second lieu, Mandjak et Mancagne n'adoptent en rien le statut des navétanes. Ils s'installent à l'écart des villages sur le territoire desquels on leur prête des terres ; leurs campements sont autonomes. Ils travaillent pour leur propre compte et se chargent eux-mêmes de se nourrir et de commercialiser leur récolte. S'ils ne sont pas accueillis par d'autres immigrants anciennement établis, mais

---

[75] Les régions occupées par les riziculteurs Balant en pleine expansion démographique, sont aussi le théâtre d'un très fort mouvement d'émigration. Mais les Balant riziculteurs émigrent exclusivement à l'intérieur de la Guinée portugaise vers les régions offrant de vastes étendues de mangrove à conquérir au bénéfice du riz inondé. Ils ne viennent pas en Casamance où les zones transformables en rizières sont à peu près toutes sinon occupées, du moins appropriées. Sur les migrations internes en Guinée, cf. A. Carreira et A. M. Meireles, « Quelques notes sur les mouvements migratoires des populations de la province portugaise de Guinée » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, juillet-octobre 1960, p. 379-392).

[76] Cf. Bérenger-Féraud, *Les peuplades de la Sénégambie*, Paris, E. Leroux, 1879, 420 p.

[77] Contrairement à l'accusation parfois portée contre eux, ce comportement ne résulte pas du sentiment d'être des « étrangers », insouciants des intérêts à long terme du pays qui les accueille. D'ailleurs, Mandjak et Mancagne emploient les mêmes méthodes de culture qu'en Casamance lorsqu'ils émigrent dans les forêts peu peuplées des régions intérieures de la Guinée « Portugaise ».

originaires du même pays, ils empruntent des vivres chez les commerçants ; ceux-ci leur accordent volontiers du crédit ; ils savent qu'ils seront remboursés par ces gros producteurs de graine que sont Mandjak et Mancagne et ils prennent du même coup une option préférentielle sur leur récolte.

Cette attitude ne traduit pas seulement l'ardeur au travail et l'aspiration à un progrès économique rapide d'immigrants que la pauvreté et la culture intensive qu'ils ont connues chez eux ont rendus durs à la tâche. Elle marque aussi leur intention de se fixer. Si les allées et venues des individus ou des familles restreintes sont incessantes à travers la frontière, les installations sont fréquemment permanentes et comportent alors un noyau d'immigrés définitivement établis au Sénégal. L'arrivée des Mandjak et surtout des Mancagne en Moyenne Casamance est trop récente [78] pour qu'ils aient rompu tous liens (qui se traduisent notamment par l'envoi d'argent et de produits manufacturés /p. 617/ à leur famille) avec leur pays d'origine. Leur position offre toute la gamme des situations entre celle de paysans installés définitivement au Sénégal et n'allant plus en Guinée que pour de brèves visites familiales, et celle de jeunes travailleurs soucieux de financer leur mariage grâce à un séjour temporaire - généralement de l'ordre de deux ou trois ans - au Sénégal.

Mandjak et Mancagne conservent enfin vivants nombre de traits de leur personnalité ethnique. Conformément à leurs traditions, ils entreprennent rarement de cultiver individuellement mais préfèrent le travail communautaire pratiqué à l'échelle de la famille ou de l'équipe de cinq ou six associés. D'autre part, leur attachement à l'animisme ancestral est assez fort pour qu'ils restent jusqu'ici imperméables à la prédication de l'islam. Quand leur souci de promotion l'emporte sur la fidélité au passé, c'est presque toujours au christianisme qu'ils adhèrent [79], ce qui renforce leur résistance à l'assimilation par les Manding à l'égard de qui ils ont l'antique réflexe défensif de tous les refoulés subguinéens.

Sur le plan agraire également, le comportement des deux groupes manifeste plus de ressemblances que de différences. Mandjak et Mancagne recherchent les forêts vides, utilisent le riz de montagne comme plante pionnière sur les défrichements et consacrent ceux-ci, aussi vite et aussi exclusivement que possible, à la culture de traite. Leurs cultures vivrières se limitent souvent à un semis intercalaire de mil *madja* dans l'arachide et à des parcelles de *fonio*, s'il se trouve à proximité de leur campement quelque ancien terrain de culture abandonné. Leurs champs d'arachide atteignent, lorsqu'ils ont à leur disposition l'espace nécessaire, des surfaces impressionnantes [80] ; labourés au *kayendo*, l'outil spécifique des sols profonds des estuaires, ils forment dans la forêt des enclaves géométriques où la régularité des semis, l'absence d'herbes adventices, le soin des travaux d'entretien, assurent de remarquables rendements. C'est seulement à l'entour des installations fixes et relativement anciennes formant parfois des villages homogènes (ainsi le quartier mancagne de Temanto, dans le Balantacounda) que les /p. 618/ immigrants portugais élaborent un terroir comportant verger et couronne de cultures vivrières et qu'ils s'adonnent à l'élevage ; hors du Balantacounda, la présence de porcs désigne immédiatement les concessions mandjak et mancagne.

La gamme des activités propres aux originaires de Guinée comprend enfin des travaux effectués à la tâche au profit d'employeurs « autochtones » ; les Mandjak, en particulier, cherchent à tirer parti des temps morts que comporte leur calendrier agricole en effectuant, contre rétribution, des labours au *kayendo* ou des travaux d'aménagement dans les rizières appartenant aux Manding. Ils n'ont en effet jamais de riz inondé à cultiver pour leur propre compte [81] même lorsqu'ils sont établis de manière

[78] Contrairement au cas des Manjak en Basse Casamance, surtout autour de Ziguinchor (cf. livre III).

[79] Bien que les missions soient très peu nombreuses en Moyenne Casamance, pays essentiellement musulman. En Basse Casamance, au contraire, l'Église catholique a un réseau solide et cohérent de paroisses très vivantes.

[80] Des équipes de cinq ou six jeunes hommes mandjak nous ont montré des champs d'arachide défrichés, semés et entretenus par eux, dont nous n'hésitons pas à estimer la surface à 12 ou 15 hectares. Estimation confirmée par les commerçants qui, à Tanaffe par exemple, nous ont précisé que les familles ou les équipes mandjak comprenant en moyenne cinq ou six travailleurs, leur livraient couramment des récoltes de 10 à 15 tonnes de graine.

[81] Il arrive cependant que des prêts de rizières soient consentis aux immigrants. Mais, dans l'esprit des prêteurs, il s'agit toujours de prêts provisoires que la pression démographique les pousse de plus en plus à vouloir reprendre. C'est là une source de contestations et de conflits, ainsi que nous avons pu le voir à Temanto où les Balant voulaient, au moment de nos enquêtes, retirer aux Mancagne des rizières qu'ils avaient eu la possibilité et... l'imprudence de leur prêter, il y a une vingtaine d'années.

définitive et, par conséquent, dans la nécessité de nourrir sur place leur famille ; en pays balant comme en pays manding, nous l'avons vu, les seuls domaines vacants sont des forêts de plateau.

Subsiste-t-il cependant certains caractères propres à chacune des deux ethnies qui permettent de les individualiser ? Pour l'observateur étranger, c'est leur répartition respective qui présente les différences les plus nettes. Plus anciens et plus nombreux, les Mandjak se rencontrent sur les deux rives de la Casamance, disséminés entre de nombreux campements établis tantôt à proximité d'un village manding (ou balant) tantôt en pleine forêt. Les Mancagne, eux, ne quittent guère jusqu'ici le Balantacounda, sinon pour s'installer à proximité des escales (ce qui explique qu'ils ne forment une colonie importante qu'aux environs de Ziguinchor, en Basse Casamance) ; ayant le sentiment d'être plus rustres, moins évolués que les Mandjak ou les Sénégalais, ils recherchent l'anonymat et le cosmopolitisme des marchés et des ports ; aspirant avec plus d'âpreté encore que les autres Guinéens à s'élever économiquement et socialement, ils tendent à se rapprocher des centres, sachant qu'ils y trouveront du travail salarié, même dans les tâches les plus obscures et les plus rebutantes, et des écoles qui tireront leurs enfants de la condition où ils souffrent d'être tenus et leur ouvriront la voie des plus brillantes promotions.

L'optique des hôtes manding et balant traduit plus schématiquement encore le comportement des deux groupes. Les Mandjak sont /p. 619/volontiers accueillis ; leur présence est même souvent souhaitée par les Manding qui leur font jouer le rôle de pionniers pour le défrichement des forêts de plateau et ne renoncent pas à les islamiser et à les assimiler s'ils se fixent. Les Mancagne font généralement l'objet de jugements plus abrupts ; on les accuse de s'installer sans souci de l'autorisation des responsables coutumiers, de démolir la forêt sans ménagement. Leur dureté au travail, leur dynamisme économique, la réussite sociale de certains des leurs, suscitent une inquiétude jalouse qui n'est pas, pour autant, dénuée de condescendance à l'égard de « primitifs » superstitieux et secrets.

Malgré la persistance de ces traits ethniques, le caractère essentiel des immigrés originaires de Guinée « Portugaise » est leur remarquable capacité d'assimilation. Mandjak et Mancagne se sénégalisent dès qu'ils s'établissent à demeure. D'autre part, leur arrivée est incontestablement bénéficiaire à l'économie rurale de la Moyenne Casamance. Disséminés parmi une masse manding trop souvent nostalgique du passé et médiocrement portée à l'effort, ils peuvent être tenus pour les agents les plus efficaces du développement ; il ne dépend pas d'eux que leur ardeur au travail et leur volonté de progrès soient orientées vers d'autres spéculations que la production de l'arachide sur les brûlis forestiers [82].

[82] Notre analyse de l'immigration en Casamance ne porte que sur les populations paysannes consacrant leur activité à la vie agricole. Un tableau complet devrait faire en outre état, pour la Moyenne Casamance, de migrants temporaires attirés ici par la pêche. Il est, en effet, tout à fait remarquable qu'en étudiant les populations « autochtones », nous n'ayons enregistré aucune forme notable ou originale d'exploitation des eaux de la Casamance ou du Soungrougrou qui ont pourtant toutes les apparences de véritables viviers à poissons. Manding et Balant, originaires de régions où la pêche est une activité réservée à des groupes spécialisés (par exemple Bozo et Somono de la vallée du Niger), ne s'intéressent pas à la pêche et n'ont aucune compétence en ce domaine. Les seules prises que nous avons vu faire par de jeunes Balant, sont celles de poissons fléchés à l'arc à partir d'arbres surplombant la rivière ! Une telle abstention des autochtones a pour effet d'attirer des pêcheurs spécialisés qui viennent passer ici la saison sèche et qui sont, soit des Sérèr Niominka, soit des Toucouleur de la vallée du Sénégal. Leurs campements les plus importants se situent dans le Balantacounda (à Niafour) et, vers l'aval, entre Goudomp et Adéane. Sur le Soungrougrou, nous en avons rencontré jusqu'à Bona (canton du Fogny). Le poisson est capturé en telle quantité qu'après avoir été fumé et séché, il est commercialisé, par camions complets, jusqu'au Fouta-Djalon. Un attrait complémentaire pour les pêcheurs toucouleur est qu'ils peuvent se procurer en Casamance des arbres suffisamment gros, en particulier des caïlcédrats, pour fabriquer des pirogues ; il est rare qu'un campement de pêche ne soit pas assorti d'un petit chantier où quelques pirogues sont en cours de fabrication. C'est ainsi que les forêts de Casamance entretiennent la flottille de pêche de la vallée du Sénégal.

Livre III

Paysages et populations des rivières du Sud

/p. 623/

Chapitre 13

Les caractères généraux : paysages et populations des Rivières du Sud

S'il est permis de rechercher exceptionnellement des limites naturelles significatives à une région du Sénégal, la vallée du Soungrougrou en représente une valable pour l'Est de la Basse Casamance. À qui franchit la rivière dans la section aval de son cours, de direction rigoureusement méridienne, à Marsassoum par exemple, s'impose l'impression d'un changement de milieu. Les boisements soudaniens dégradés en taillis des plateaux de Moyenne Casamance sont remplacés, à l'état naturel, par des peuplements forestiers vigoureux, de belles futaies où les individus dont l'habitat de prédilection est la zone guinéenne se multiplient. Certes, la dégradation récente et de plus en plus rapide de ces forêts tend actuellement, sous l'action de l'homme, à atténuer les contrastes du paysage végétal entre Basse et Moyenne Casamance. Mais surtout, le franchissement du Soungrougrou marque l'entrée dans une région où deux formations végétales prennent une place de premier plan : la palmeraie et la mangrove. Les peuplements d'*Elaeis* constituent désormais le fond de tableau universel de toutes les zones aménagées et la mangrove prend une extension de plus en plus considérable vers l'Ouest, par suite de la densité croissante du réseau des marigots. Plateaux cloisonnés, dépressions colmatées peuplées d'*Elaeis*, lacis compliqués des marigots enveloppés d'un épais manteau de palétuviers, tels sont les traits essentiels du paysage naturel à l'Ouest du Soungrougrou.

Cependant, ces traits n'ont de netteté brutale qu'en abordant la région par le bas Soungrougrou. Au Nord du coude qu'effectue cette rivière vers Inor, c'est-à-dire au Sud de la frontière de Gambie, les /p. 624/ transitions sont plus nuancées ; les plateaux de Moyenne Casamance s'enfonçant en coin vers l'Ouest, sont accompagnés par des formations végétales encore soudaniennes qui s'infiltrent jusqu'aux environs de la côte le long de la zone frontière et le lacis des marigots à mangrove est ici beaucoup moins dense.

Le changement de milieu, par contraste avec les zones soudaniennes qui s'étendent vers l'Est, s'appuie donc sur des données naturelles sensibles mais sans rigueur. Il ne prend toute sa signification géographique que parce qu'il correspond à un changement de population, à une transformation profonde des structures et des techniques opposant aux Manding de l'Est les Diola de l'Ouest, aux hommes de la brousse soudanienne ceux de la forêt sub-guinéenne, aux cultivateurs de mil, les paysans des rizières. C'est essentiellement parce que le cours du Soungrougrou coïncide dans l'ensemble avec une frontière ethnique et historique, qu'apparaissent avec force dans le paysage des traits naturels qui peuvent être largement estompés lorsque sont supprimées ou atténuées les différences de civilisation entre les groupes humains en contact.

Enfin, l'étude géographique de la Basse Casamance ne peut être conduite à la même échelle que celle du reste du Sénégal. La diversité des conditions naturelles, le cloisonnement humain qu'elle a facilité, l'originalité de la civilisation rurale, exigent et justifient en pays diola, une analyse plus fine, plus détaillée, que celle des populations établies dans un milieu plus homogène et plus anonyme, et chez lesquelles une organisation politique ancienne a assuré l'unification des structures, de la culture et des techniques [1].

[1] On voudra bien suivre l'analyse de la Basse Casamance en se reportant à la carte de l'I.G.N. au 1/200 000, feuille Ziguinchor.

A. Le milieu naturel

Une coupe Nord-Sud à travers la Basse Casamance, de la frontière de Gambie à celle de Guinée « Portugaise », révèle qu'un réseau très dense de marigots découpe en plateaux la masse de grès subhorizontaux plus ou moins argileux qui Couvre d'un manteau continu tout le territoire de la Casamance, depuis les confins de la Haute Gambie jusqu'au voisinage de la mer. Les larges entailles des marigots constituent des couloirs feutrés d'alluvions récentes, tantôt riches en sable, tantôt argileuses et humifères. De part et d'autre de la Casamance elle-même, ces dépôts alluvionnaires récents prennent une particulière extension que souligne l'énorme développement de la mangrove.

/p. 625/

Mais c'est une coupe Est-Ouest qui révèle le plus nettement la répartition de ces différents éléments morphologiques, notamment sur la rive Nord de l'estuaire de la Casamance. Entre le Soungrougrou et le méridien de Bignona, la masse des grès est à peine entamée par les dépressions ; les plateaux imposent leur architecture massive au paysage. À l'Ouest de cette zone et jusqu'à la ligne méridienne du marigot de Diouloulou, plateaux et bas-fonds s'interpénétrent, les derniers prenant un développement croissant vers l'embouchure de la Casamance. Tout à l'Ouest enfin s'étend jusqu'à la dune côtière un paysage amphibie. Exception faite d'une étroite langue de grès qui subsiste au Sud de la frontière de Gambie et des affleurements du cap Skiring au voisinage de la frontière portugaise, toute l'embouchure de la Casamance et des marigots affluents est occupée par des alluvions récentes au sein desquelles se rencontrent deux formations essentielles, d'une part des cordons de sable, d'autre part des plaines de vase couvertes de mangrove.

1° De bas plateaux cloisonnés

a) L'opposition des plateaux et des terres basses. - Le trait initial du relief de la Basse Casamance est fourni par de bas plateaux dont l'altitude s'inscrit en moyenne entre 15 et 30 mètres. Lorsque leur altitude atteint ou dépasse ce dernier chiffre, au Nord-Est de la région étudiée par exemple, deux niveaux se superposent, séparés alors par une rupture de pente assez nette. Dans l'ensemble, sur la carte au 1/200 000, la courbe de niveau de 20 mètres souligne avec une suffisante précision les limites de ces plateaux.

Un second caractère de ce relief est son horizontalité remarquable. La fréquente présence à faible profondeur d'un horizon riche en concrétions de type latéritique, dont la formation s'explique par la richesse en hydroxyde de fer de la masse des grès argileux, souligne la rigidité de cette topographie de plateau ; c'est le cas notamment lorsque la croûte ferrugineuse affleure en coupe à la faveur des ruptures de pente périphériques. On serait parfois tenté d'évoquer à nouveau la morphologie en marches d'escalier décrite en Moyenne Casamance si les dénivellations n'étaient si faibles et surtout si l'horizon ferrugineux n'était le plus souvent voilé par une épaisse couche de sol meuble sablo-argileux et humifère qui adoucit la topographie et entrave la cimentation en cuirasses des concrétions ferrugineuses sous-jacentes. Lorsque l'altitude augmente, en direction du Nord et de l'Est, ces traits « bas casamançais » s'estompent au profit d'une topographie plus accentuée et plus rigide qui annonce les ruptures de pentes brutales et les épais *bowé* de Moyenne Casamance et de Haute Gambie.

/p. 626/

Mais le trait géographique le plus important réside incontestablement dans l'existence du réseau de marigots qui cloisonne ces plateaux. Comme à l'amont, ce réseau est caractérisé par son dessin orthogonal ; le Soungrougrou, le marigot de Bignona, le marigot de Diouloulou au Nord, ceux de Sindone, de Guidèle, de Kamobeul au Sud, ont un tracé perpendiculaire à la Casamance ; ils drainent eux-mêmes des dépressions dont le cours est, soit parallèle à la rivière telle marigot de Kaïlou, soit formé de sections alternativement orientées du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest ; le marigot de Baïla offre un type caractéristique de ce dernier schéma.

Les marigots tracent ainsi un quadrillage régulier de vallées qui défoncent les plateaux et les morcellent en véritables îlots de hautes terres bien drainées, ceinturés de dépressions basses et humides où s'insinue la mangrove.

Les plus importantes de ces dépressions sont remarquables par le caractère de vallées calibrées qu'elles présentent ; ce sont de véritables couloirs, en contrebas des plateaux, dont les versants sont généralement d'un rigoureux parallélisme. Si ce trait n'apparaît pas toujours clairement sur le terrain en raison de la faiblesse des dénivellations et de la largeur de ces vallées, il ressort admirablement des photographies aériennes et même de la carte au 1/200 000 (cf. par exemple les vallées des marigots de Bignona et de Baïla).

Le plancher de ces couloirs est tapissé d'un épais matelas d'alluvions dont la nature se modifie régulièrement de l'aval vers l'amont, d'une part, des rives des marigots vers le pied des versants, d'autre part ; extrêmement fines, noires, collantes, riches en matières organiques au contact des chenaux de drainage, elle deviennent régulièrement de plus en plus sablonneuses en s'éloignant des thalwegs. Un relevé effectué transversalement au marigot du Baïla qui peut être retenu comme type, confirme ce tri du matériel alluvionnaire par l'existence très nette de trois bandes successives ; d'abord des vases fluides qui empâtent le lit du marigot, puis une zone d'argiles compactes, gorgées d'eau en hivernage et craquelées en saison sèche comme les *tann* du Saloum, enfin un liseré d'alluvions plus sablonneuses qui assurent une transition insensible avec les sols du plateau. Seuls les marigots dont le niveau est assez bas pour que s'y fasse sentir l'influence de la marée, fonctionnent toute l'année ; leur cours dessine des trains nombreux de méandres orthogonaux soulignés souvent par un bourrelet de vase instable ; mais, en leur état actuel, ils ne sauraient être considérés comme responsables du « calibrage » évident de ces dépressions en couloirs.

/p. 627/

De loin en loin, les versants des dépressions principales sont échancrés par le débouché à angle droit de vallées affluentes qui s'enfoncent en doigts de gant jusqu'au cœur des plateaux. Ces dépressions sont parcourues par de petits marigots saisonniers qui assurent le drainage des plateaux en hivernage ; tapissées de dépôts de pente sablonneux, elles dessinent d'étroites et longues gouttières en berceaux d'autant plus incurvées que leur fonctionnement est plus intermittent et leur bassin versant de surface plus réduite. Si l'importance des ruisseaux saisonniers dépend naturellement de la largeur de ces gouttières puisqu'ils sont constitués par les eaux de ruissellement, ils ne sauraient être eux-mêmes considérés comme les agents responsables de l'existence et du façonnement de ces dépressions. Une analyse morphologique conduite pour elle-même amènerait probablement, compte tenu de la proximité du niveau marin, de l'épaisseur des grès et de la présence fréquente d'un horizon ferrugineux, à envisager l'existence de diaclases et la possibilité du soutirage du réseau hydrographique originel.

Il importe de retenir ici le rôle de ces couloirs dans le morcellement des plateaux, leur intérêt comme voies de pénétration à travers des massifs forestiers qu'ils déchirent d'étroites et rectilignes percées, leur importance enfin dans la multiplication de sites faits du contact de plateaux bien drainés et de zones basses inondables. Voilà qui constitue un certain nombre d'indications naturelles précises dans un pays où, de coutume, nous l'avons vu, l'emporte une étonnante monotonie morphologique.

b) Les types de vallées. - Les distinctions à établir entre les différentes vallées ne relèvent pas seulement de la morphologie, c'est-à-dire de leur importance relative, de leur dessin et de leur pente. Un autre critère de distinction, capital pour la vie rurale, est à rechercher dans la nature des sols qui les recouvrent. Ceux-ci étant souvent alluvionnaires tirent en grande partie leurs caractères des qualités des eaux de drainage et de l'organisation du système hydrographique. Il en résulte que les distinctions pédologiques fondamentales sont dans la triple dépendance de l'altitude des vallées par rapport au niveau de base marin, de leur distance de la mer et de la nature des eaux qui les parcourent ; aussi, ces éléments se modifiant insensiblement de l'aval vers l'amont, chaque section de grandes vallées offre-t-elle des caractères pédologiques distincts. Seules les petites vallées situées à l'amont présentent des sols homogènes sur toute leur coupe, en même temps qu'un régime de drainage simple et brutal sous la dépendance directe des pluies.

/p. 628/

De l'amont vers l'aval, les transformations pédologiques essentielles proviennent de la place croissante occupée par les sols salés qui peuvent eux-mêmes résulter soit de l'invasion par l'eau de mer d'alluvions fluviatiles, soit de dépôts de vase actuels ou quaternaires effectués au niveau des marées hautes.

Les petites vallées en doigts de gant portent sur des pentes sensibles, des sols sablonneux résultant de la décomposition des grès. Lorsque ces vallées s'élargissent, elles forment de véritables plaines tapissées d'éluvions et d'alluvions fluviatiles de nature très voisine de celle des sols des plateaux. Si des qualités différentes sont reconnues à ces sols par les paysans, elles ne dépendent pas de leur composition ou de leur origine, mais de leur situation par rapport au chenal de drainage, c'est-à-dire de l'importance et de la durée de l'inondation annuelle.

Dès que l'altitude des thalwegs est suffisamment basse pour permettre la présence d'eau de mer la majeure partie de l'année, les rives des marigots sont ourlées de sols salés dont le développement va croissant vers l'aval. Au voisinage de l'estuaire et de la zone subinsulaire, ces sols salés peuvent représenter toutes les formations pédologiques voisines du niveau de base et s'étendre parfois jusqu'au pied des versants conduisant aux plateaux.

Les sols salés ne sont d'ailleurs pas uniformes et comprennent au moins deux grands types distincts généralement juxtaposés, que nous retrouverons très développés dans les marais de l'estuaire. Au contact des chenaux de drainage, les alluvions actuelles sont des dépôts extrêmement fins, noirs, collants, gorgés d'eau et riches en matières organiques, dont l'évolution pédologique est très peu poussée, mais qui sont remarquables par leur profondeur, leur homogénéité et leur forte teneur en chlorures.

En s'éloignant des marigots empâtés par les vases fluides du *poto-poto*, on passe généralement à une zone d'argiles compactes transformées en bourbiers en hivernage, sèches et craquelées en saison sèche, parfois couvertes, par plaques, de croûtes salines ; leur extrême salinité rend ces formations le plus souvent stériles comme les *tann* du Saloum et de l'estuaire auxquels elles se rattachent.

L'extension de ce type de sol est très rapidement limitée en remontant vers l'amont ; son maintien n'est en effet possible qu'au voisinage immédiat du niveau de base marin qui interdit le lavage des chlorures par les eaux douces et assure au contraire l'alimentation en sel, notamment par le jeu de la nappe phréatique constituée par des infiltrations /p. 629/ d'eau de mer. Aussi dans les vallées de plateaux, les formations salées sont-elles essentiellement, et exclusivement dans la section amont, dues au dépôt actuel de *poto-poto* ; le passage latéral aux alluvions fluviatiles ou aux éluvions des plateaux se fait alors directement.

Enfin, l'importance relative des sols salés par rapport à l'ensemble des sols alluvionnaires des vallées diminue en pénétrant dans les plateaux, de sorte que des coupes transversales types se retrouvent régulièrement en descendant le cours des marigots. Après une zone amont où les sols sont homogènes sur toute la coupe, depuis la bordure du plateau jusqu'aux rives des chenaux en permanence occupés par de l'eau douce, les coupes révèlent de longues sections où les sols sablonneux d'origine fluviatile sont directement bordés par une frange de *poto-poto* plus ou moins large. Cette situation est très fréquente dans la zone centrale des plateaux et se trouve réalisée à grande échelle dans la vallée du Soungrougrou. À l'aval s'interpose, entre le *poto-poto* et les alluvions fluviatiles, la zone de *tann* ; le long du marigot de Baïla, à l'aval de Kartiak, se rencontre fréquemment cette coupe type : vases fluides et noires le long du thalweg, puis, au même niveau, argiles compactes et stériles de plus en plus sablonneuses en s'éloignant du chenal, enfin sols sableux assurant une transition insensible avec les sols des plateaux. Aux confins de l'estuaire, cette coupe se simplifie par disparition du liseré d'alluvions fluviatiles et contact à peu près direct des *tann* avec les sols issus des plateaux.

Un dernier facteur de distinction des types de dépressions est fourni par la qualité des eaux parcourant chaque thalweg. Dans la section aval des grandes vallées et dans les marigots qui débouchent

directement soit dans la Casamance soit dans les formations de l'estuaire, l'eau est en permanence salée ; quoique nous ne disposions d'aucune mesure précise, il est cependant certain que, pendant la saison sèche, la teneur en chlorures de cette eau est supérieure à celle de la mer. Dans la section amont des rivières principales et naturellement dans les marigots saisonniers des plateaux, ne coule que de l'eau douce, comme en témoigne la végétation naturelle de leurs rives, lorsque les roseaux se substituent aux palétuviers. Mais la plus grande partie du réseau hydrographique permanent qui cloisonne les plateaux, est occupée tantôt par de l'eau de mer, tantôt par de l'eau plus ou moins douce. Chaque année, de novembre à juin, l'eau de mer envahit tous les bras situés au-dessous du niveau marin, refoulant vers l'amont l'eau douce qui filtre de plus en plus parcimonieusement des plateaux. À partir de juillet au contraire, les eaux de pluie dessalent les marigots, raniment de nombreux affluents secondaires et repoussent vers l'aval, à la faveur de chaque marée, le flot d'eau /p. 630/ marine. C'est en octobre que les eaux douces réalisent leur expansion maximum. La majeure partie des chenaux connaît donc un dessalement saisonnier ; si bref et si incomplet qu'il soit, il peut jouer un rôle important dans les travaux d'aménagement puisqu'il coïncide avec la période de plein développement du riz. La durée de ce dessalement augmente vers l'amont d'une manière progressive jusqu'à réduire à quelques semaines, localisées en fin de saison sèche, la période de salinité de nombreux marigots. Enfin, pour chaque point considéré, la qualité des eaux est sujette non seulement à variations saisonnières mais aussi à variations annuelles ; le dessalement du réseau hydrographique à la fin de l'hivernage par exemple, varie d'une année à l'autre en fonction de l'abondance relative et de la répartition des pluies.

En somme, résultant de l'association des facteurs morphologiques, pédologiques et hydrologiques, trois types de vallées peuvent être schématiquement reconnus parmi les dépressions qui échancrent les plateaux de Basse Casamance, trois catégories de milieux qui offrent des conditions particulières à l'activité agricole.

La première est représentée par les dépressions en berceau des plateaux les plus élevés, simples gouttières alimentées par le drainage des eaux de pluie, donc sillonnées en hivernage par des ruisselets d'eau douce mais totalement égouttées en saison sèche. Les sols sablonneux et homogènes ne peuvent connaître ici une inondation durable que si les eaux qui s'écoulent par gravité sont retenues par des aménagements appropriés.

La seconde est constituée par les petites vallées, drainées en permanence par un chenal central et dont le régime hydrologique saisonnier est soumis à la pluviométrie. Les marigots permanents de ces vallées sont occupés la plus grande partie de l'année par de l'eau douce ou faiblement chlorurée ; selon leur altitude et leur distance de l'estuaire ; la période d'invasion par l'eau sensiblement salée dure de deux à quatre mois ; en fin de saison sèche, En hivernage, le drainage de ces vallées à fond plat, qui s'élargissent parfois aux dimensions de véritables plaines, est mal assuré ; une large zone d'inondation se développe de part et d'autre du chenal. Ces crues saisonnières qui s'étalent librement, entraînent au sein des petites vallées, l'apparition de deux milieux distincts. Sur les versants, les conditions d'utilisation du sol sont identiques à celles que l'on rencontre dans les dépressions « en gouttières » ; au centre, une zone régulièrement occupée par les crues d'hivernage, offre la possibilité de cultures submergées sans aménagements particuliers puisque les eaux ne risquent de devenir dangereusement salées qu'à l'étiage, au moment où elles ont regagné le chenal central.

/p. 631/

La troisième catégorie est celle des grandes vallées, bien représentées par les vallées du Soungrougrou ou du marigot de Baïla. Ici se rencontrent trois grands ensembles pédologiques topographiquement superposés ; les versants qui mènent au plateau portent une frange étroite de sols sablonneux légers, sillonnés par les eaux de ruissellement ; en contrebas s'étend la plaine proprement dite, constituée d'alluvions fluviatiles sablo-argileuses, généralement de plus en plus argileuses en se rapprochant de la rivière ; ces plaines horizontales et mal drainées, détrempées ou inondées en hivernage par les eaux de pluie, ne sont pas atteintes par les crues. Enfin, en bordure de la rivière, une zone d'inondation annuelle, donc de dépôt, est feutrée de sols salés profonds où règne la mangrove. Si l'altitude de la vallée est suffisamment basse, des *tann* stériles peuvent s'interposer entre le *poto-poto* voisin du chenal et la plaine sablo-argileuse.

2° Marais et estuaire de la Casamance

Au Nord de l'estuaire de la Casamance, le contact entre les plateaux et la zone de marais est d'une particulière netteté. Une falaise de plusieurs mètres de hauteur ceinture le plateau des Djougout ; à sa base se développe en direction de l'Ouest, une zone amphibie de marais vaseux peuplés de mangrove, d'où émergent des langues de sable et que parcourt un réseau inextricable de marigots balayés par la marée. Au Sud de la Casamance, ce domaine a moins d'ampleur mais il présente des caractères aussi typiques à l'Ouest du plateau sablonneux d'Oussouye ; l'îlot historique de Carabane, situé sur la rive méridionale de l'estuaire, appartient lui-même à cet ensemble morphologique. De Kafountine au Nord jusqu'à la frontière de Guinée « Portugaise » au Sud, de l'embouchure de la Casamance jusqu'au contact des plateaux gréseux à l'Est, ces basses-terres s'étendent sur une surface que l'on peut chiffrer à près de 2 000 kilomètres carrés, estimation que l'on doit réduire de 10 % environ si 1'on tient compte de la place occupée par l'estuaire proprement dit.

L'originalité morphologique de cette zone réside dans l'imbrication des apports sablonneux et des dépôts vaseux. Les premiers constituent assez fréquemment de véritables plaines qui dominent les marais de plusieurs décimètres de hauteur. Leur dessin originel est oblitéré par les dépôts de vase qui les circonscrivent et surtout par l'action des marigots qui les recoupent. Cependant, leur orientation générale devient de plus en plus précise au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mer ; il apparaît alors nettement que ce sont des cordons littoraux, établis sous l'influence des courants de dérive dominants, moins puissants cependant que plus au Nord ; à l'embouchure du Saloum par exemple. Les marigots /p. 632/ qui débouchent directement sur la mer au Nord de l'estuaire de la Casamance, sont rejetés vers le Sud par des flèches de sable. Au Sud de l'estuaire, les dépôts de sable s'appuient sur les affleurements du Cap Skiring et du cap Roxo et leur disposition palmée de direction Sud-Sud-Ouest, Nord-Nord-Est révèle l'atténuation du rôle de la houle Nord-Atlantique et l'apparition de courants de direction contraire. Mais, dans les deux cas, le rôle des courants côtiers dans l'établissement de ces flèches de sable est évident. L'action du remaniement éolien est cependant visible en certains points privilégiés où les dépôts sablonneux ont une particulière importance ; c'est le cas par exemple sur le versant Nord-Ouest de la Pointe-Saint-Georges et surtout sur la côte actuelle, notamment dans la Pointe de Diembéring, où l'on se trouve en présence d'un véritable massif de dunes côtières.

En arrière de ces formations littorales, les affleurements de sable constituent des îlots, généralement alignés du Nord vers le Sud, d'importance très variable ; certains forment de véritables plaines de plusieurs dizaines d'hectares. Au voyageur circulant en pirogue dans ce monde amphibie, elles apparaissent brutalement à la faveur d'un méandre qui rompt sur une rive le double rideau de mangrove entre lequel il circule. Mais le plus souvent, ces langues de sable sont cernées par des vasières qui constituent le second type de sédimentation, le seul actif à l'abri des flèches de sable ou même de part et d'autre de l'estuaire de la Casamance proprement dit.

Ces dépôts de vase qui ceinturent habituellement les îlots sablonneux, comportent un « slikke » de vase molle (*poto-poto*) découvert à marée basse et généralement colonisé par la mangrove ; assez souvent, en arrière de celle-ci, s'étend un « schorre », domaine mieux égoutté, tantôt stérile, tantôt couvert d'une végétation herbacée, dont la physionomie rappelle celle des *tann* du Saloum. Cette zone plane, saline, craquelée en saison sèche fait parfois défaut et il n'est pas rare que la sédimentation vaseuse actuelle se fasse directement au contact des bancs de sable.

Les types très divers de sédimentation vaseuse que l'on rencontre à travers ce monde amphibie résultent de l'incessante action de remaniement à laquelle se livrent les innombrables marigots dessinant à travers les marais, selon l'image de A. Guilcher, un « véritable système artériel » parcouru par le flot de marée. Ces labyrinthes en plein développement morphologique constituent un étier de marée typique ; c'est dire qu'ils comportent de magnifiques méandres se recoupant fréquemment et qui, par érosion latérale, peuvent attaquer et remettre en /p. 633/ mouvement non seulement les dépôts vaseux, mais également les sables. L'efficacité érosive et l'importance du développement des trains de

méandres sont attestées par la fréquente rencontre sur les rives concaves, de falaises vivantes, découpées dans les dépôts sablonneux. Certains villages installés sur les flèches de sable doivent même se protéger en établissant des diguettes destinées à entraver le développement de cette action érosive ; c'est le cas, par exemple à Niomoun où des faisceaux de palétuviers renforcés de coquillages défendent sur sa rive orientale la langue de sable sur laquelle est installé le village. Un dernier trait témoigne de l'activité actuelle de ce réseau de chenaux puissamment anastomosé : les flèches de sable portent assez fréquemment des amas de coquillages, débris de cuisine pouvant atteindre trois à quatre mètres d'épaisseur, dont l'origine humaine et l'âge récent sont attestés par l'habituelle présence de baobabs ; or ces kjökkenmödding sont fréquemment éventrés par l'érosion latérale et apparaissent alors en coupes vertica1es, sans cesse rafraîchies par le développement des méandres.

L'estuaire de la Casamance lui-même est, sur ses rives, le théâtre d'un actif alluvionnement et de remaniements incessants : son caractère de vallée ennoyée est responsable de la genèse des conditions naturelles que nous venons de décrire.

L'existence de cet estuaire profond, la présence de « couloirs » et de marigots parcourus par le flot de marée à travers les plateaux de Basse Casamance comme l'extension de la zone amphibie de cordons sablonneux et de vasières découlent de la même évolution morphologique. Une phase d'abaissement du niveau marin a permis que soient sculptés dans la masse de grès, probablement sous un climat plus humide que le climat actuel, l'estuaire et 1e réseau de vallées qui découpent les plateaux. Un puissant mouvement de transgression, vraisemblablement flandrien, a ennoyé ultérieurement cette topographie en creux ; remontant profondément le réseau hydrographique au point de raccorder par l'amont des vallées autrefois distinctes et de provoquer ainsi plusieurs cas d'interconnexions entre l'estuaire de la Casamance et celui du Rio Cacheu, la mer a probablement occupé le Golfe dessiné par la limite occidentale des plateaux de grès, golfe grossièrement triangulaire puisque appuyé au Nord sur la langue de grès de Kafountine, à l'Est sur les plateaux des Djougout et d'Oussouye, au Sud sur les affleurements du Cap Skiring et du Cap Roxo.

Il n'est pas nécessaire d'évoquer un nouveau mouvement du niveau marin pour expliquer l'évolution ultérieure ; le colmatage des « couloirs » des plateaux répond à la double action du ruissellement actuel /p. 634/ sur les versants et de l'alluvionnement par les marigots lors de leurs débordements, que ceux-ci soient provoqués par les plus fortes tornades ou par les plus hautes marées.

Quant aux dépôts alternativement sablonneux et vaseux qui s'étendent entre les plateaux et la côte actuelle, leur développement résulte à peu près exclusivement de l'action de la mer comblant elle-même le golfe dessiné dans la masse de grès et « reculant devant ses propres atterrissements » [2] puisque les apports fluviatiles doivent être actuellement très réduits, sinon nuls. La disposition respective des sables et des vases indique que le processus de colmatage s'est opéré d'une manière classique, mais l'ampleur particulière du phénomène mérite que l'on en recherche les causes. Celles-ci nous semblent être de trois ordres. En premier lieu, la présence au Nord et au Sud du « Golfe de la langue de grès » de Kafountine, d'une part, des affleurements rocheux du Cap Skiring, d'autre part, a dû servir de « points d'appui » au développement des cordons littoraux. Il est symptomatique que les plus importants dépôts de sable soient précisément localisés à l'abri du Cap Skiring, sur la rive méridionale de l'estuaire. Ensuite, comme l'a souligné M. Dresch [3], le marnage est sur cette côte supérieur à la moyenne de la Côte d'Afrique ; cette importance de la marée, associée à l'élargissement de la plateforme littorale entre la Petite Côte et 1a Sierra Leone, aide à rendre compte du développement des marigots côtiers et des phénomènes de brassage et de dépôt qui s'y déroulent. Ce facteur joue un rôle particulièrement important au Sud du Cap Roxo. Enfin, l'estuaire de la Casamance se trouve situé dans la zone de rencontre entre les courants de dérive Nord-Sud venus de l'Atlantique Nord, dont l'influence est exclusive jusqu'à la latitude du Saloum, et la dérive Sud-Nord provenant des houles australes renforcées en hivernage par la mousson dru Sud-Ouest. Cette circonstance soulignée par M.

[2] Expression de Ch. Robequain évoquant au Thanh Hoa un phénomène comparable (Ch. Robequain, *Le Thanh Hoa, étude géographique d'une province annamite*. Publications de l'École Française d'Extrême-Orient, Paris, 1929, 2 vol., 636 p.).
[3] J. Dresch : « La riziculture en Afrique Occidentale » (*Annales de géographie*, octobre-décembre 1949, p. 295-312).

Guilcher [4] peut à nos yeux contribuer à expliquer l'importance du colmatage d'origine marine, les deux dérives contraires annihilant leurs effets et favorisant ainsi l'envasement de la côte. Elle rend compte aussi du fait que les flèches de sable n'ont pas le rigoureux dessin, de direction méridienne, que l'on rencontre à l'entrée du Sénégal ou du Saloum, mais qu'elles sont largement étalées au point de donner naissance tantôt à des massifs dunaires, comme sur certains points de la côte, tantôt à des vastes « plaines » émergeant de quelques décimètres /p. 635/ au-dessus du *poto-poto*, notamment au pied du plateau des Djougout. C'est même très exactement sur la rive Sud de la Casamance que l'on peut fixer la limite septentrionale des houles d'origine Sud-Ouest sur la morphologie côtière ouest-africaine. Au droit du Cap Skiring, dans la région de Diembéring, dunes et dépressions s'étendent en éventail vers le Nord-Est à partir des masses de sable côtier, comme le souligne l'écoulement dans cette direction des chenaux de drainage tels que le marigot de Diembéring lui-même, alors qu'au Nord de l'estuaire, le débouché en mer de tous les marigots est rejeté vers le Sud par la progression des flèches de sable sans cesse grossies d'apports dus aux houles septentrionales.

L'absence de cordon sablonneux en travers de l'estuaire lui-même et le débouché direct de la Casamance sur l'Océan relèvent de la même explication ; la rencontre ou plus exactement la succession saisonnière de deux dérives de directions opposées a pour effet de supprimer ou du moins d'atténuer de manière très sensible l'action morphologique de chacune d'elles et favorise ainsi le travail de « chasse d'eau » qu'effectuent les marées dans l'estuaire.

3° Les données du paysage végétal

a) L'évolution des forêts de plateau. - À l'état naturel, un puissant manteau forestier devait recouvrir toute la Basse Casamance, sauf les langues de sable encore mobiles, et surtout les zones soumises au flot de marée, domaine exclusif de la mangrove. Aujourd'hui encore subsiste cette opposition fondamentale : les plateaux sont le pays de la forêt, l'estuaire, les marais et les rives des marigots, celui de la mangrove. Mais, depuis des siècles et avec une particulière efficacité depuis quelques décennies, l'homme a dégradé par la cueillette et le feu la couverture végétale, l'a déchirée de ses défrichements, a modifié sa composition par son action sélective, consciente ou non, éventuellement l'a enrichie d'éléments importés. La mangrove elle-même n'a échappé ni au feu ni au coupe-coupe. Aussi, est-il très difficile de définir les données initiales fournies par la végétation naturelle et de préciser la part de l'action de l'homme dans sa transformation. De plus, cette action ne fut ni continue, ni systématique ; elle ne fut pas toujours motivée par les mêmes spéculations ni menée par les mêmes hommes. Enfin, par suite des conditions climatiques et pédologiques, la puissance de reconstitution de la forêt de Basse Casamance est très supérieure à celle des boisements soudaniens qui lui font suite au Nord et à l'Est.

/p. 636/

Il résulte de cette situation la présence d'une gamme très variée de paysages forestiers et de formes d'évolution très nuancées entre les types originels de couverture végétale et les formes les plus anthropiques. Une cartographie sérieuse, qui ne pourrait être l'œuvre que d'un botaniste travaillant à petite échelle, révélerait le prodigieux enchevêtrement des formes de végétation dont nous ne pouvons qu'évoquer les principales. En effet, la juxtaposition d'associations forestières nettement différentes sur de faibles distances et la fréquente absence de transition entre forêts touffues et composites et boisements sélectionnés très dégradés, révèlent à elles seules, compte tenu de l'uniformité des conditions écologiques sur l'ensemble des plateaux, les transformations profondes subies par les formations climaciques originelles. Sauf entre les zones inondables et les plateaux, les changements pédologiques et, à plus forte raison, climatiques susceptibles d'affecter la végétation naturelle, se produisent par insensibles transitions ; la végétation forestière actuelle offre au contraire des contrastes nombreux non seulement dans la composition des boisements, mais aussi dans leur répartition. Cette contradiction souligne bien le divorce existant entre les forêts « naturelles » et les paysages forestiers rencontrés aujourd'hui sur les plateaux de Basse Casamance.

---

[4] A. Guilcher, « Dynamique et morphologie des côtes sableuses de l'Afrique atlantique » (*Cahiers de l'Information géographique*, 1954, n° 1, p. 57-68

Ceux-ci présentent encore en maints endroits un manteau forestier d'une puissance impressionnante pour qui vient du Sénégal central. Certains secteurs des confins de Moyenne Casamance, à l'Ouest du Soungrougrou, le cœur des plateaux de Bignona, quelques taches incultivées du département d'Oussouye au voisinage de la frontière portugaise, sont couverts de massifs forestiers compacts, difficilement pénétrables, dont les frondaisons touffues dressent à plus de vingt mètres du sol l'écran épais de leur feuillage au vert profond tandis qu'à terre un sous-bois très dense forme un fouillis inextricable d'arbustes, de lianes et de plantes herbacées. La futaie de ces forêts est formée d'individus puissants, souvent très gros, mais n'a pas, à l'exception de rares espèces, le dessin rectiligne, le port en colonnades régulières et la prodigieuse complexité botanique de la « rain forest » équatoriale. Malgré sa densité et sa hauteur, il s'agit d'une forêt demi-sèche, guinéenne, d'un type de transition vers les forêts claires à sous-bois de bambous que nous avons rencontrées en Haute et Moyenne Casamance ; sa composition qui rappelle par de nombreuses espèces soit les massifs forestiers du Fouta-Djalon, du Nimba, de Man, soit les lisières septentrionales de la forêt éburnéenne, en apporte la preuve.

Les plus beaux arbres de la forêt sont incontestablement les caïlcédrats (*Khaya senegalensis*) dont les fûts lisses et rectilignes prennent /p. 637/ une particulière vigueur sur les sols profonds, Les forestiers estiment cependant que cet arbre de lumière n'est pas dans son milieu originel dans l'épaisse végétation primitive ; on constate en effet qu'il colonise aujourd'hui volontiers les clairières et on ne le rencontre que très dispersé dans les secteurs forestiers les plus denses.

Les espèces les plus répandues dans les hautes futaies sont le *mampato* (*Parinari excelsa*) et le *tali* (*Erythrophleum guineense*), arbres branchus, à la cime étalée, au bois dur, qui caractérisent les marges septentrionales de la forêt de Côte-d'Ivoire et les galeries forestières, et que l'on trouve nombreux au Fouta-Djalon et dans la Dorsale Guinéenne, Ce trait indique bien que la forêt de Casamance fait transition entre la végétation tropicale humide et celle des pays tropicaux secs où sévit une longue et sévère saison sèche.

Mais la composition des futaies naturelles (ou depuis très longtemps reconstituées) n'est jamais homogène ; les espèces dominantes sont noyées dans un fouillis végétal où se juxtaposent les *ditah* (*Detarium senegalense*) surtout fréquents dans les bas-fonds humides, les *n'taba* (*Cola cordifolia*) et les fromagers (*Ceiba pentadra*) aux contreforts puissants, les *iroko* (*Chlorophora regia*) avides de lumière, aux fûts rectilignes, les *santanforo* (*Daniella thurifera*), les *kossito* (*Dialum guineense*), les *sankalama* (*Albizzia zygia*), et bien d'autres espèces pas toujours inventoriées, qui s'associent pour former un manteau forestier compact, s'élançant d'un sous-bois plus touffu et plus hétérogène encore.

Celui-ci est constitué de petits arbres, mais surtout d'arbrisseaux sarmenteux (dont le plus répandu est le *Combretum micranthum*), de lianes (parmi lesquelles *Landolphia heudelotii* donna lieu au début de ce siècle au ramassage du latex), et de plantes herbacées constituant un tapis végétal épais, aussi difficilement pénétrable à l'homme qu'au feu ; une faune variée hante la forêt et il n'est pas exceptionnel d'y faire de peu sympathiques rencontres (de panthères en particulier) ce qui explique, autant que la présence de nombreux génies, la prudente méfiance avec laquelle les paysans l'abordent.

A. Aubréville [5], à qui nous devons le meilleur inventaire de la végétation de Casamance, estime que la forêt demi-sèche à *Parinari* et *Erythrophleum* s'étendait autrefois jusqu'à la mer, mais qu'elle ne dépassait pas sensiblement vers l'Est le marigot de Marsassoum. Aujourd'hui, la forêt primitive n'existe plus, sinon sous forme de lambeaux isolés au milieu de forêts classées. La majorité des zones forestières /p. 638/ représente des formes d'évolution plus ou moins dégradées ou plus ou moins reconstituées, de cette forêt primitive « point de départ de toute l'évolution qui a abouti aux variations actuelles » sous l'action conjuguée des feux et des défrichements.

Il n'y a pas de critère géographique valable, qui permette d'opposer les forêts vraiment « primaires » de l'avis des forestiers, à de vastes zones forestières très denses souvent classées, situées surtout au Nord de la Casamance ; les unes et les autres présentent, sur le plan géographique, 1es

[5] A. Aubréville, « La Casamance » (*L'agronomie tropicale*, 1948, n° 1-2, p. 25-52).

mêmes qualités, à la fois par leur hétérogénéité, par la protection qu'elles apportent au sol et par l'obstacle qu'elles offrent au défricheur et au feu. On doit cependant préciser que les formations les plus primitives, où A. Aubréville pense reconnaître la véritable forêt primaire de Basse Casamance, sont localisées, d'une part, au Nord du fleuve, au cœur du plateau des Djougout, dans la forêt aujourd'hui classée de Tendouk, d'autre part, dans la forêt de Santiaba Mandjak, au Sud d'Oussouye, et dans quelques îlots situés dans les Bayot, le long de la frontière de Guinée « Portugaise ».

Mais il arrive que le manteau forestier soit pratiquement aussi épais lorsque diminue la complexité des associations végétales et bien que l'on puisse alors affirmer qu'il y a eu défrichement ancien ; telles sont les forêts denses où les caïlcédrats, les *linké* et les *iroko*, essences de lumière, apparaissent en nombre, séparés de loin en loin par des trouées envahies d'arbustes et de lianes et dont on trouve des taches importantes dans la région de Bignona.

Les formations forestières encore épaisses, mais plus dégradées que les précédentes par des défrichements anciens et plus systématiques, offrent une gamme très nuancée de paysages où les espèces signalétiques de toutes les brousses secondaires ouest-africaines (par exemple des mimosées arborescentes telles que *Prosopis africana* ou des arbustes comme *Cassia sieberiana*) apparaissent aux côtés des survivants de la forêt primitive. Parmi ces derniers se trouvent toujours des palmiers à huile, au point qu'Aubréville en conclut qu'ils sont probablement ici dans leur milieu d'origine. Toujours respectés et peu sensibles aux feux de sous-bois, ils représentent un élément de plus en plus important dans de nombreuses forêts encore hétérogènes et denses mais à partir desquelles l'évolution vers la palmeraie proprement dite est prévisible. Ces épaisses forêts remarquables par la présence de nombreux palmiers se rencontrent surtout sur la rive gauche de la Casamance, au Sud de Ziguinchor et dans le pays Floup. Elles se répartissent en deux types géographiques nettement distincts.

/p. 639/

Le premier qui semble localisé aux zones les plus humides, est une forêt plus lâche que les forêts primaires ou immédiatement dérivées de celles-ci, où les grands arbres dominants restent le fromager, le *n'taba*, le *kossito*, à l'abri desquels se développent palmiers, arbustes et lianes.

Le second type, fréquent le long de la frontière de Guinée « Portugaise », comprend des arbres moins nombreux, des individus moins puissants, mais se caractérise par l'épaisseur des fourrés d'arbustes et de lianes qui couvrent le sol d'un manteau touffu jusqu'à 4 ou 5 mètres, au-dessus duquel se dressent des espèces de lumière, notamment les palmiers. Certaines palmeraies anciennes émergent au-dessus de vieilles jachères qui s'identifient à la longue avec ce dernier type forestier.

En effet, si l'homme intervient d'une manière systématique et prolongée, la forêt peut évoluer vers des paysages forestiers sélectionnés, faits de peuplements homogènes, liés au système d'occupation du sol et entretenus par lui ; telles sont les palmeraies établies sur les versants des dépressions ou dans les zones basses, et les rôneraies des plateaux les plus secs dont nous reparlerons dans l'analyse des terroirs.

Un cas particulier de reconstitution spontanée d'un paysage forestier de belle venue à la place de la forêt primaire est celui des forêts de *santan*. Sur les plateaux les mieux égouttés, par exemple ceux des Kalounaye à l'Est de la route de Bignona à Ziguinchor, se rencontrent, de beaux peuplements de *Daniella oliveri*. Ces arbres au tronc gris, au port tortueux, si répandus en Moyenne Casamance, drageonnent avec vigueur et se maintiennent malgré les feux annuels alors que les autres espèces succombent ; ils peuvent reconstituer ainsi, à l'emplacement de défrichements prolongés, des boisements homogènes à l'abri desquels des essences buissonnantes se réinstallent pour former à la longue d'épais sous-bois ; on peut encore parler de forêt à leur sujet.

Mais trop souvent la dégradation du couvert « primitif » ne s'est traduite que par son abâtardissement, puis par la substitution de formations de moins en moins exigeantes. Ces brousses secondaires peuvent être tantôt très anciennes, tantôt contemporaines. Leur installation peut résulter soit d'une

régression ancienne, lente mais irréversible, sous l'effet des feux annuels, soit de l'introduction contemporaine de formes d'agriculture destructrices liées à l'économie monétaire.

Nous ne retiendrons ici que l'existence des zones de brousse aujourd'hui abandonnées ou inoccupées, offrant par conséquent des paysages apparemment naturels et représentant en fait un équilibre /p. 640/ nouveau réalisé spontanément après disparition du climax initial. Ces « brousses » secondaires, distinctes de celles qu'entretiennent les défrichements contemporains, se rencontrent surtout au Nord et à l'Est de la Basse Casamance et exclusivement sur les plateaux, c'est-à-dire dans les régions à la fois les moins humides et les plus élevées, celles où la forêt guinéenne sèche est particulièrement vulnérable et passe spontanément par transitions insensibles aux forêts claires, à sous-bois de bambous, de Moyenne et Haute Casamance.

Dans ces brousses secondaires anciennes, les plantes herbacées constituent un tapis très dense, surmonté par des arbres, des arbustes, des sarmenteux ou des mimosées arborescentes, originaires des forêts sèches de la zone soudanienne ; ainsi le *vèn* [6] *(Pterocarpus erinaceus*), le *koulinhou* (*Prosopis africana*), le *néré* (*Parkia biglobosa*), etc., constituent un paysage de forêt claire ou de haut taillis à peu près identiques à ceux qui s'étendent à l'Est du Soungrougrou. La végétation soudanienne arrive ainsi au contact direct de la forêt guinéenne sèche ou forêt demi-sèche, prête à coloniser ses moindres clairières. Toute dégradation prolongée des futaies « primitives », toute attaque des massifs forestiers secondaires, favorise donc la progression vers l'Ouest de la végétation soudanienne, progression d'autant plus facile et redoutable par ses conséquences pédologiques qu'elle atteint les plateaux les plus élevés et les moins humides, donc les plus vulnérables.

Cette progression est sans nul doute très ancienne, mais nous ne croyons pas qu'elle puisse avoir été totalement spontanée, aidée seulement par des feux accidentels comme ceux que peut allumer la foudre. Malgré le faible recul dont nous disposons, nous admettons seulement qu'après intervention initiale de l'homme (du chasseur par exemple), la végétation sèche soudanienne a pu s'établir et se stabiliser sur des lieux originellement occupés par la forêt à *Parinari et Erythrophleum*. Il est déjà grave d'être logiquement conduit à penser que, dans une large zone de transition que l'on peut qualifier de « subguinéenne », cette « brousse soudanienne » est capable, lorsque les conditions écologiques locales ne viennent pas contrebalancer les redoutables effets d'une saison sèche de sept mois, d'entraver le rétablissement de la forêt initiale. Cette conviction est malheureusement étayée par le spectacle des effets de certaines formes actuelles d'intervention de l'homme, que nous examinerons plus loin.

/p. 641/

Au-delà de cette zone de transition, la présence actuelle de groupements humains semble nécessaire pour établir solidement la brousse à la place de la forêt, et enrayer la capacité de reconquête de celle-ci.

Le drame de la Basse Casmance est de se trouver précisément, pour une large part, comprise dans cette zone vulnérable à l'offensive des espèces soudaniennes ; seuls en effet échappent à celle-ci les confins occidentaux et méridionaux (notamment la région située au Sud du fleuve) où règnent des conditions écologiques particulièrement favorables à la forêt, liées à la combinaison d'un climat plus humide, d'une topographie plus basse et de sols moins bien drainés. Dans ces secteurs, les plaques de brousse envahies par des espèces soudaniennes peuvent toujours être qualifiées d'anthropiques et d'actuelles. Dans le reste de la région étudiée, elles peuvent représenter, avec d'autant plus de probabilité que l'on s'éloigne vers le Nord et vers l'Est, un équilibre stable et ancien, ce qui n'élimine naturellement pas l'existence, là encore, de zones de « brousse » liées à l'intervention de l'économie contemporaine.

Il faut honnêtement reconnaître que, dans de nombreux cas, par exemple au Sud de la frontière de Gambie, il est impossible de déterminer si l'on se trouve en présence d'une brousse abandonnée par

[6] Vocabulaire manding, adopté le plus souvent par les Diola.

l'homme depuis quelques décennies, ou bien établie depuis des siècles et en équilibre écologique stable. Ce n'est que dans les formations homogènes par la composition et par l'âge, que nous pouvons reconnaître les conquêtes indubitablement récentes de la brousse soudanienne. Ce sont seulement ces paysages que nous qualifions d'anthropiques et que nous décrirons comme tels dans le cadre de l'étude de l'occupation du sol. Cette convention ne doit pas cacher notre conviction que, en Basse Casamance, toutes les associations végétales de type soudanien sont nées d'une intervention initiale de l'homme, d'une attaque souvent très ancienne par le feu.

Faute de documents naturels et historiques, il n'est donc pas possible de déterminer les étapes et les facteurs précis de l'évolution de la végétation forestière guinéenne sèche ; la capacité de colonisation et le dynamisme de la brousse soudanienne sont de puissants éléments d'unification qui confèrent à de vastes paysages un masque anonyme, indéchiffrable s'il remonte au-delà d'une certaine date que l'on peut peut-être s'avancer à estimer à trois générations.

Tels sont les principaux types de paysages végétaux « spontanés » que l'on rencontre sur les plateaux de Basse Casamance. Ils passent /p. 642/ ainsi, par une gamme d'associations de plus en plus abâtardies, de la forêt sans doute primitive à *Parinari et Erythrophleum* à des formes de « brousse », d'ailleurs très boisées, que l'on peut confondre avec d'anciennes jachères. Toutes les autres formations végétales, aujourd'hui les plus répandues, allant des taillis des plateaux bien égouttés aux palmeraies plus ou moins homogènes des versants ou des plaines basses portent l'empreinte des groupes humains actuels et font ainsi partie, d'une manière plus ou moins permanente ou éphémère selon les cas, des terroirs exploités.

b) La végétation de l'estuaire. - La végétation naturelle des terres basses de l'estuaire et des dépressions envahies par l'eau de mer présente, au contraire de celle des plateaux, une homogénéité et une simplicité remarquables ; les atterrissements vaseux sont occupés par la mangrove, tandis que les affleurements sablonneux sont colonisés par des plantes herbacées et offrent un paysage de prairies.

La mangrove revêt d'une végétation touffue et continue tous les sols vaseux, généralement noirs, qui occupent l'estuaire de la Casamance et colmatent les dépressions parcourues par des marigots d'eau saumâtre ; ce sont par conséquent les bourrelets alluviaux, les plaines de colmatage balayées par la marée et les rives mêmes des marigots, c'est-à-dire les zones à *poto-poto*, qui constituent son domaine. Sauf dans l'estuaire proprement dit où elle prend un développement important, elle se réduit le plus souvent à de petites forêts-galeries qui encadrent les marigots et épousent leurs moindres méandres. Mais elle est éliminée de tous les affleurements sablonneux qui émergent aux marées hautes de sorte qu'elle est très loin de recouvrir toute la zone amphibie de l'estuaire, comme pourrait le croire un voyageur naviguant dans les marigots. En fait, elle se répartit le plus souvent en ceintures très denses, mais étroites, autour des langues de sable constituées par les cordons littoraux successifs qui s'étendent depuis les plateaux jusqu'à la côte proprement dite. Non seulement par la taille beaucoup plus modeste des individus qui la composent, mais encore par son extension limitée ; la mangrove de la Casamance, pour impressionnante qu'elle soit, ne soutient pas la comparaison avec les forêts littorales de même nature recouvrant les estuaires du Golfe de Guinée.

Ces forêts de palétuviers sont d'une composition simple et comprennent essentiellement deux spèces : *Rhizophora racemosa* et *Avicennia nitida*. La première, le palétuvier commun ; constitue des peuplements /p. 643/ à peu près purs en bordure même des marigots et c'est elle qui fait figure de végétation pionnière partout où le *poto-poto* est le moins consolidé, le plus récent et, semble-t-il, le plus profond. Ses longues racines en arceaux forment à marée basse d'étranges guirlandes, inextricablement enchevêtrées et souvent gainées d'huîtres. Ses frondaisons d'un vert profond peuvent atteindre quatre à huit mètres de haut et suggèrent alors des impressions de forêt-galerie à qui se glisse en pirogue au long des marigots.

Mais très rapidement, en s'éloignant des rives, *Rhizophora* s'abâtardit. Dès que l'on atteint des sols moins humides et plus sablonneux, visités seulement par les plus hautes marées, *Avicennia nitida*, le palétuvier blanc, constitue l'essentiel de la mangrove. Plus petite que *Rizophora*, cette espèce au feuil-

lage gris-vert, dont les pneumatophores percent curieusement la vase tout autour des arbustes, compose des taillis bas qui font transition avec les formations herbeuses halophiles occupant les langues de sable en permanence émergées. Aux boisements d'*Avicennia* se mêlent assez fréquemment, dans la frange de la mangrove qui confine à la terre ferme, des arbustes buissonneux caractéristiques des sols salés, notamment *Conocarpus erectu*s ; ces espèces se retrouvent en particulier à l'amont des marigots saumâtres les plus profondément engagés dans la zone des plateaux.

Les sables émergés des cordons littoraux sont fréquemment séparés de la mangrove proprement dite par des étendues de *tann* à peu près stériles, à la fois insuffisamment humides pour porter des palétuviers et trop salées pour être colonisées par des plantes herbacées. Mais ces *tann*, identiques par leur absolue platitude et leur caractère désertique à ceux décrits à l'embouchure du Saloum, n'ont pas ici le même développement. Les affleurements sablonneux représentent par leur nombre et leur étendue l'essentiel des terrains non boisés de l'estuaire. La végétation de ces plaines sablonneuses est celle de prairies uniformes, généralement dominées de loin en loin par quelques arbres très certainement implantés par l'homme notamment des fromagers, des rôniers, et surtout des baobabs. Les prairies sont faites de graminées coriaces, d'espèces herbacées plus ou moins halophiles (telles que, par exemple, *Sporobolus robustus*), vivaces, parfois rhizomateuses, et probablement pantropicales puisque côtières ; elles représentent les seuls paysages naturels herbacés, leur observation en apporte la conviction, de même que les traditions des villages lorsqu'il s'en trouve installés là ; qui rapportent toutes qu'il n'a jamais été opéré de défrichement pour les mettre en culture ; aussi sont-elles assez souvent transformées en rizières.

/p. 644/

Parmi les formations sablonneuses, seuls les massifs dunaires présentent une végétation distincte de ces prairies : c'est d'abord sur le littoral, un bush armé d'arbustes épineux difficilement pénétrable, au profil en biseau sous l'effet des vents marins ; ce sont ensuite à l'abri de la dune côtière ou à l'intérieur de l'estuaire, des peuplements de pommiers du Cayor (*Parinari macrophylla*) dont la présence confère une tonalité sahélienne à quelques paysages isolés au milieu des formations subguinéennes. Mais les conditions pédologiques particulières aux amoncellements de sable les plus épais ne sont certainement pas seules à rendre compte de la présence de cette végétation ; là encore l'action sélective des feux et des défrichements est à mettre en cause pour expliquer une si précise adaptation des boisements aux particularités locales des sols.

Plateaux bas, bien drainés, drapés d'épaisses forêts et cloisonnés par des dépressions inondables où s'insinue la mangrove, zone amphibie de l'estuaire où se juxtaposent forêt littorale à palétuviers sur *poto-poto* et langues de sable couvertes de formations herbacées, tels sont les deux paysages fondamentaux qu'offrait à l'homme, à l'état naturel, la Basse Casamance.

L'uniformité du matériel gréseux et la distinction simple des atterrissements de *poto-poto* et de sable, répondent d'autre part de l'unité originelle des sols. Enfin, le dense réseau des marigots multiplie à la fois les possibilités de circulation et de cloisonnement.

Pour apprécier les potentialités de ce milieu, il convient en dernier lieu de rappeler les avantages climatiques dont il bénéficie : importance, exceptionnelle au Sénégal, de la pluviosité, allongement sensible de la durée de la saison végétative, immunité presque totale, grâce à sa situation côtière, à l'égard de l'harmattan.

Mais la personnalité géographique de la Basse Casamance répond surtout à l'originalité de la civilisation agraire qui la différencie fortement de l'ensemble du pays et qui lui a permis de mettre en valeur et d'accentuer, du moins jusqu'à une date récente, l'individualité régionale qu'elle devait à ses caractères naturels. Cette originalité se fonde à la fois sur une situation politique longtemps marginale, sur une structure sociale remarquablement égalitaire, enfin sur un équipement technique ordonné, dans son essence, à la mise en valeur des terres inondables et à la production du riz.

Entre pp. 644 et 645

Recto : Planche n° 41 - Trois aspects des paysages végétaux de Basse Casamance : en haut, forêt “guinéenne” au voisinage de la frontière “portugaise” ; au centre, mangove et palmeraie le long du marigot de Kamobeul ; en bas, forêt secondaire de “*santan*” sur le plateau de Bignona.

Verso : Planche n° 42 - Dur la rive méridionale de la Casamance (région de Brin), les différents éléments du paysage diola : au Sud, villages sous végétation anthropique, puis rizières hautes le long de la route. Au centre du cliché, vastes rizières de plaine ; au Nord, rizières profondes, en recul, avec périmètres de protection contre l’invasion des eaux salées de la rivière

---

/p. 645/

B. Les populations de Basse Casamance

La Basse Casamance se singularise par rapport à l’ensemble de la Casamance comme une unité régionale bien peuplée. Ne couvrant guère plus du quart [7] de la surface totale du territoire compris entre la Gambie et la Guinée-Bissau, d’une part, la côte et la vallée de la Koulountou, d’autre part, elle rassemble près de la moitié de sa population rurale (environ 45 %). Si l’on élimine du calcul de la densité de la Casamance « soudanienne », l’enclave exceptionnellement peuplée du Balantacounda, on peut schématiquement avancer que la charge humaine du territoire situé à l’Ouest du Soungrougrou est double de celle de la Haute et Moyenne Casamance.

Mais un chiffre de densité moyenne appliqué à l’ensemble de la région étudiée donne une idée très inexacte de la répartition réelle de la population. D’un canton à l’autre, les chiffres vrais varient dans des proportions considérables : certains secteurs font vivre sur un terroir restreint quelques-unes des plus fortes agglomérations paysannes d’Afrique Occidentale tandis que de vastes zones entretiennent un peuplement très clairsemé. Tantôt rassemblés en énormes villages comprenant parfois plusieurs milliers d’habitants, les quelque 200 000 Diola de Basse Casamance sont, d’autres fois, dispersés en minuscules hameaux de quelques dizaines d’habitants perdus dans la forêt ou isolés dans la mangrove. Sans doute la position respective des villages par rapport aux zones basses et aux plateaux intervient-elle pour expliquer en grande partie ces oppositions ; mais cette explication n’est jamais ni directe ni suffisante en elle-même. Sur le fond commun des goûts, des besoins et des techniques diola se sont diversement exercées des influences étrangères ; le cloisonnement topographique du pays a favorisé l’isolement économique et le morcellement social ; l’inorganisation politique a multiplié les situations contradictoires entraînant tantôt au groupement et à la défense, tantôt à la fuite et à l’émiettement. Aussi, après avoir précisé autant que faire se peut les inégalités les plus flagrantes dans la répartition du peuplement, devrons-nous analyser la composition de la population, son organisation sociale puis les instruments de production traditionnels. Nous serons alors en mesure d’étudier en détailles types locaux d’organisation de l’espace les plus remarquables.

1° Les grands traits de la répartition

L’étude de la répartition numérique de la population en Basse Casamance présente des difficultés particulières. L’insécurité des données /p. 646/ démographiques est la même que partout ailleurs mais l’analyse des rapports entre groupements humains et surfaces disponibles se heurte à des causes d’erreurs nouvelles. En premier lieu, la base territoriale du canton ou de l’arrondissement n’a ici aucune signification coutumière ; le découpage administratif que l’on est bien obligé de prendre pour élément de calcul n’a que très rarement la valeur géographique qu’on peut lui reconnaître dans les régions où il s’appuie sur une antique organisation de la chefferie. D’autre part, de vastes zones de

[7] Soit 7 250 à 7 300 km² sur une surface totale de l’ordre de 284 00 km² pour l’ensemble de la Casamance.

forêts font l'objet d'une attribution arbitraire dans le découpage administratif et ne sont traditionnellement appropriées ou partagées entre les villages que d'une manière très approximative.

Figure 49 - Carte administrative de la Basse Casamance : les cantons du pays diola

/p. 647/

De plus, malgré le développement rapide des cultures de plateau, on peut encore hésiter souvent à regarder ces forêts comme partie intégrante des terroirs agricoles. Alors que, dans le reste du Sénégal, la presque totalité de l'espace est utilisable par les cultures sous pluie et plus ou moins fréquemment soumise au passage des défrichements, la civilisation diola traditionnelle, en fonction de laquelle se sont élaborés les centres de gravité du peuplement, ne mobilisait que les terres transformables en rizières inondées et ne tirait aucun parti, sinon quelques produits de cueillette, des forêts de plateau.

En troisième lieu enfin, la politique de classement des forêts contribue à fausser les calculs et telle région apparemment très peu peuplée peut être le théâtre d'un mouvement d'émigration lié à cette politique [8] alors qu'une très nette tendance à l'étalement des densités se manifeste en général.

Ces réserves faites, il apparaît que la densité moyenne de vingt-cinq à vingt-sept habitants au kilomètre carré pour l'ensemble de 1a Basse Casamance n'a pas grande signification puisque les chiffres réels affectés à chaque canton varient du simple au décuple comme il ressort du tableau ci-dessous [9].

Département de Bignona		**Département de Ziguinchor**	
Cantons	*Densités hab./km²*	*Cantons*	*Densités hab./km²*
Bignona	32	Adéane	24
Djougout-Nord	50	Baïnouk	42
Djougout-Sud	38	Bayot	18
Kalounaye	11	Brin	27
Djiragone	7	Mandjak	18
Kadiamoutaye Sud	40		
Kadiamoutaye Nord	23	*Département d'Oussouye*	
Fogny-Combo	12	Floup	32
Blis et Karone	8	Diembéring	11
Narang	5	Pointe-Saint-Georges	50

/p. 648/

Reportés sur la carte, ces chiffres révèlent la répartition des zones de haute densité et de faible population. Un premier trait fort apparent est l'existence des plus sensibles contrastes au Nord de la Casamance où le bloc central formé par les cantons des Djougout Nord et Sud, de Bignona et des Kadia-

[8]) C'est le cas par exemple du canton des Kalounaye.

[9] Nous usons exclusivement du cadre ancien des cantons en Basse Casamance car il permet d'appréhender d'aussi près que possible la réalité géographique et les contrastes qu'offre la densité de la population. Nulle part ailleurs leur regroupement en arrondissements n'a autant fait perdre leur signification aux statistiques administratives. Ainsi les dix cantons du département de Bignona, dont la comparaison fait apparaître des densités allant de 5 à 50 habitants au kilomètre carré, ont été regroupés en quatre arrondissements au sein desquels sont noyés à la fois zones vides et zones fortement peuplées. Seul l'arrondissement de Tendouk, correspondant aux deux anciens cantons des Djougout, a gardé une homogénéité significative.

moutaye Sud rassemble de 30 à 50 habitants au kilomètre carré tandis que les cantons périphériques voient leurs densités tomber à des chiffres inférieurs à 20, 10 et même 5 habitants au kilomètre carré. Au Sud de l'estuaire les contrastes sont moins brutaux, mais s'échelonnent cependant entre 50 et 10 habitants au kilomètre carré (cf. fig. 50).

Les régions les moins peuplées sont de deux types et leur extension plus grande au Nord de la Casamance permet de les définir avec plus de netteté qu'au Sud. Le premier secteur géographique faiblement humanisé est la zone amphibie faite de cordons sablonneux et d'atterrissements vaseux qui s'étend entre les plateaux de grès et la côte. Avec ses 7 ou 8 habitants au kilomètre carré, le canton des Blis et Karone tout entier compris dans cette zone, apparaît comme un des moins occupés par l'homme bien qu'il offre de vastes plaines à végétation herbacée facilement cultivables et quoique ses mangroves soient susceptibles d'être partiellement transformées en rizières. Au Sud de l'estuaire, dans une situation géographique comparable, rares et distants sont les villages au long du marigot d'Elinkine et dans les îlots qu'il enserre.

La seconde zone faiblement peuplée est située au Nord et à l'Est de Bignona, plus précisément à l'Ouest du Soungrougrou et au Sud de la frontière de Gambie. Ici, des densités comparables par leur faiblesse à celle des Blis et Karone se rencontrent dans des conditions géographiques diamétralement opposées. Le Nord du canton du Fogny-Combo, les cantons de Narang, des Djiragone, des Kalounaye occupent les plateaux les plus élevés et les moins découpés par le réseau de drainage, les forêts sèches et demi-sèches les plus étendues et les plus continues. De même, au Sud de la Casamance, les forêts de la région frontière détiennent un peuplement très clairsemé qu'illustrent mal les chiffres moyens de densité en raison d'un découpage territorial qui associe à l'intérieur des cantons d'Oussouye et de Diembéring, des zones de rizières et la forêt.

Par contraste avec ces zones de faible peuplement, il est des cantons où la densité s'échelonne entre 30 et 50 habitants au kilomètre carré. C'est le cas dans les Kadiamoutaye Sud, dans le canton central de Bignona, dans les Djougout, pour la région située au Nord de l'estuaire, pour ceux d'Oussouye et surtout de la Pointe-Saint-Georges pour la rive méridionale de la Casamance. L'absence de cadastre ou seulement de limites précises pour les terroirs des villages ne permet /p. 649/ malheureusement pas de fixer avec une précision satisfaisante les contrastes démographiques vrais ; du moins l'observation du terrain et des photos aériennes permet-elle de localiser les zones de haute densité par opposition avec les régions faiblement occupées. Les points fortement peuplés constituent essentiellement une ceinture autour des plateaux des Djougout et d'Oussouye ; une couronne presque continue de gros villages est accrochée à la périphérie de ces plateaux ; le contact entre les terres bien drainées des lisières des massifs forestiers et les zones amphibies, où s'insinuent les marigots et la mangrove, semble ainsi représenter le site de prédilection des villages diola. Forêts à *Elaeis* et bas-fonds à rizières sont également indispensables à leur vie traditionnelle. L'histoire des établissements humains enseigne d'ailleurs qu'aussi b1en les villages isolés dans les « îles » que les clairières habitées des forêts de plateau sont d'installation plus récente que les villages situés au contact des plateaux et des vallées inondables. Ces derniers ont essaimé pour des motifs divers vers les vasières ou la forêt haute ; mais le berceau du peuplement diola se situe à égale distance de celle-ci et de celles-là ; tout contribue à le prouver aussi bien l'importance moyenne des villages qui augmente avec leur ancienneté, que la pureté ethnique de la population qui se déclare d'autant plus authentiquement diola que plus vastes sont les villages et plus élevés les chiffres d'habitants au kilomètre carré. Aussi n'est-il point étonnant que se révèle une troisième catégorie de densités moyennes, dont les chiffres varient de 15 à 30 habitants au kilomètre carré ; ces densités se situent dans des régions où s'associent bas-fonds et forêts, mais où les conditions historiques ont provoqué circulation et mélanges ethniques. Sur les frontières de la zone de peuplement diola, la région de Ziguinchor où s'affrontent des mouvements d'immigration inégalement récents, offre ainsi un peuplement hétérogène et dilué dans l'espace qui contraste avec les gros villages et les massifs forestiers s'étendant plus à l'aval [10].

[10] L'exception représentée par le canton Baïnouk s'expliquant, nous le verrons, par l'intensité particulière du mouvement d'immigration actuelle dans ce secteur.

Composition ethnique de la population et histoire de sa mise en place apparaissent donc comme les deux premières questions préliminaires à examiner pour répondre de l'inégale répartition des hommes en Basse Casamance.

2° La composition de la population

Du Soungrougrou et des lisières occidentales du pays balant jusqu'à la côte, les Diola constituent l'écrasante majorité de la /p. 650/ population. Cependant au Nord de la Casamance, le Soungrougrou ne constitue plus une frontière rigoureuse entre le Pays Manding et le Bas pays. Des familles manding se sont infiltrées en pays diola et certains villages se sont déplacés de la rive orientale vers la rive occidentale ; au Nord d'Inor, cheminant le long de la frontière de Gambie ou débordant de ce dernier territoire, des groupes manding ont pénétré jusqu'aux environs de la côte, encerclant le pays diola sur sa frontière septentrionale. Ces groupes manding, par leur prestige de vainqueurs et de missionnaires de l'islam, ont fortement affecté la personnalité et le style de vie des Diola au milieu desquels ils sont établis.

D'autre part, toujours sur la rive droite de la Casamance, subsistent entre le Soungrougrou et les environs de Bignona, quelques villages baïnouk, survivants d'un ancien peuplement beaucoup plus homogène et étendu il y a quelques siècles. Enfin des éléments mandjak, mancagne, wolof et même peul sont installés depuis peu en pays diola mais, émiettés et d'activités spécialisées, ils constituent rarement des zones de peuplement géographiquement homogène.

Sur la rive gauche de la Casamance, dans l'étroite frange de forêts qui s'étend entre le fleuve et la frontière portugaise, depuis le pays balant jusqu'à la côte, s'échelonnent deux zones de peuplement très distinctes par leur cohésion ethnique mais juxtaposées sans solution de continuité. À l'amont, des confins balant jusqu'aux environs de Brin, c'est-à-dire autour de Ziguinchor, l'influence du vieux préside portugais a provoqué à la fois la ruine du peuplement originel et son absorption par des éléments ethniques étrangers, immigrés soit sous l'influence portugaise, soit plus récemment sous l'influence de l'économie monétaire et du régime politique français, puis sénégalais. Du peuplement ancien subsistent seulement, à l'amont de Ziguinchor et face à l'embouchure du Soungrougrou, quelques groupes baïnouk et, dans la forêt, au long de la frontière portugaise, au Sud de la ville, des villages bayot purs. Mais l'ensemble de la population est fortement métissé d'immigrants récents, que ce soient des « Sénégalais » installés surtout à Ziguinchor ou des paysans mandjak et mancagne originaires de Guinée-Bissau. L'hétérogénéité ethnique des environs de Ziguinchor fait un vif contraste avec le peuplement diola qui s'étend à l'aval. Jusqu'à la côte, et notamment à l'Ouest du marigot de Kamobeul, s'impose la forte empreinte d'un important rameau diola, les Floup, à qui leur isolement, leur archaïsme, leur économie exclusivement vouée à l'exploitation des rizières et de la palmeraie ont conféré une unité que l'on ne retrouve plus chez les habitants de la rive Nord du Fleuve.

En somme, le peuplement diola règne sur l'ensemble de la Basse Casamance ; son homogénéité va croissant vers la côte. Seuls les confins /p. 651/ manding et balant ainsi que les environs de Ziguinchor sont fortement affectés par l'empreinte des populations avoisinantes ou résiduelles, ou marqués par des mouvements d'immigration actuels suffisamment continus pour avoir sensiblement détérioré l'organisation traditionnelle diola.

La répartition actuelle des groupes ethniques répond donc encore dans ses grandes lignes au schéma selon lequel le pays situé à l'Ouest du Soungrougrou est par excellence le domaine des Diola. Ce sont eux qui constituent la masse de la population et qui sont responsables des grands traits de l'aménagement de l'espace conférant au paysage humanisé de Basse Casamance sa puissante originalité par contraste avec les pays « soudaniens » s'étendant vers l'Est et le Nord. Quoique très divers dans le détail par leurs dialectes et leurs coutumes, ils font figure d'autochtones non seulement à leurs propres yeux mais à ceux des autres peuples qui vivent à leur contact. Il n'est qu'un groupe ethnique qui se déclare plus ancien qu'eux, ce sont les Baïnouk. Tous les autres : Manding, Mandjak, Mancagne, Wolof, Peul, se savent étrangers, parfois immigrés de très fraîche date. La notion d'« autochtones » appliquée aux Baïnouk et aux Diola et celle d'immigrants appliquée à tous les

autres, pour conventionnelle qu'elle apparaisse aujourd'hui, recouvrirait une double réalité, d'une part l'importance numérique relative des groupes humains, d'autre part la conscience que ceux-ci éprouvent - et traduisent géographiquement par la prise de possession et l'aménagement du sol - d'être ici chez eux depuis des temps très reculés ou d'être des étrangers infiltrés depuis peu.

a) Les Bainouk. - Nous avons déjà rencontré leurs traces et leurs descendants sur la rive droite du Soungrougrou, et toutes les traditions vivantes aussi bien chez eux que chez les Diola, confirment qu'ils représentent le plus ancien peuplement de la Basse Casamance. Toute mémoire de leurs origines a disparu mais on retrouve leur souvenir dans d'assez nombreux villages du Fogny occupés aujourd'hui par les Diola d'où ceux-ci les ont délogés. La tradition précise même que le domaine des Baïnouk ne depassait pas vers l'Ouest le méridien de Tobor et qu'ils n'ont jamais occupé la plus grande partie des Djougout. Or, ils ne constituent même pas aujourd'hui de canton autonome sur la rive droite de la Casamance et le sentiment de leur personnalité ethnique tend à s'effacer. Leur domaine actuel est une zone de refuge, à cheval sur le Soungrougrou et la Casamance ; tous ceux que nous avons rencontrés dans le département de Bignona sont installés dans le canton de Bignona proprement dit ; un autre groupe se situe sur la rive gauche de la Casamance en amont de Ziguinchor, dans le canton d'Adéane et le canton dit « Baïnouk ». Le

---

/pp. 652 et 653/

Figure 50 - La répartition des densités de population en Basse Casamance

---

/p. 654/ souvenir de son passé plus prestigieux et la conscience de sort effacement confèrent à cette ethnie un complexe d'infériorité très sensible qui rend discrète sa présence et la promet, semble-t-il, à une totale absorption par les groupes au milieu desquels elle est aujourd'hui dispersée. Cette déchéance est telle qu'il n'y a plus aujourd'hui de « pays baïnouk » [11] et que la majorité des Baïnouk a été totalement assimilée soit par les Diola soit par les Manding. Pourtant les plus anciens témoignages historiques, celui de Valentim Fernandes en particulier, laissent entendre que les Baïnouk constituaient jadis une importante entité politique et ethnique en amont de la zone proprement diola, c'est-à-dire le long du Soungrougrou et au Sud de la Casamance, entre ce fleuve et le Rio San Domingos, Au XVIII[e] siècle, c'est à travers le pays baïnouk, c'est-à-dire en évitant 1e pays diola, que s'établissaient par terre les relations entre la Gambie et Cacheu. Une série de postes portugais vivaient en bonne intelligence au milieu des Baïnouk et assuraient de fructueux échanges, de cire notamment, avec ces gens pacifiques dont les vieux récits de voyages célèbrent 1e sens du commerce et l'amour de la paix en l'opposant à l'esprit belliqueux et aux mœurs rudes des Floup [12]. En 1874 encore, dans son « Étude sur les populations de la Casamance » Bérenger-Féraud concède aux « Bagnouns » un assez vaste domaine : « dans les environs du Soungrougrou, sur la rive droite, et du préside de Ziguinchor, sur la rive gauche, le pays est entièrement occupé par les Bagnouns », précise-t-il. Mais déjà la puissance de leur roi est un souvenir lointain et leur « naturel doux » fait d'eux les victimes désignées des attaques et des pillages auxquels se livrent leurs « turbulents voisins, les Feloups et les Balantes ». Et le même auteur fixe avec vraisemblance vers 1830 la destruction par les Balant de Brikane, la capitale des Baïnouk, « sise à peu près en face du point où le Soungrougrou se jette dans le fleuve ». Écrivant au début de ce siècle, le Dr Maclaud enregistre également le souvenir vivace de l'ancienne puissance des Bagnouns [13], leurs relations étroites au XVIII[e] siècle avec les Portugais et leur décadence rapide, imputée par lui à leur « effrayante passion » pour les boissons fermentées et à la ruine de leurs traditions sous l'influence dissolvante de l'étranger [14]. /p. 655/ La situation actuelle des Baïnouk n'est ainsi que le

[11] On ne peut considérer à l'échelle de la Casamance (et surtout du Sénégal) comme tels les quelques villages groupés d'une manière assez continue en aval d'Adéane, presque dans la banlieue de Ziguinchor.
[12] Cf. en particulier J.-B.-L. Durand, *Voyage au Sénégal*...
[13] « Que l'on nomme aussi Baïnoukas » précise-t-il.
[14] Leur paresse est légendaire : ils laissent les Mandjaks exploiter le caoutchouc de leurs forêts et se contentent des maigres cultures qu'ils installent à la porte de leurs villages. Par contre, ils donnent tous leurs soins au palmier à huile qui leur fournit assez de vin de palme pour satisfaire leur goût pour les boissons fermentées » (Docteur Maclaud, « Étude sur la distribution

résultat d'une dégradation continue qu'enregistre le triple témoignage des intéressés, des populations voisines et des explorateurs. Décimés par les Balant, asservis par les Manding, refoulés par les Diola, parfois assimilés par les Portugais, ils sont aujourd'hui en voie de disparition aussi bien en Guinée « Portugaise » [15] qu'en Casamance ; selon qu'ils ont été conquis par les Diola ou les Manding, ils sont restés les hommes des rizières et des palmeraies ou devenus cultivateurs de mil et d'arachide indifférents aux séductions du vin de palme. Mais leur territoire a connu le sort d'une peau de chagrin ; au Nord de la Casamance, alors que sur la rive droite du Soungrougrou ils semblent avoir occupé tout le pays jusqu'au marigot de Bignona, ils ont partout été chassés ou assimilés par les Diola et ne survivent que dans un très petit nombre de villages du Sud du département : à Tobor, à Banghagan, à Diagoubel, à Kandiou, à Diandalat, à Niamone, à Dienky et à Guérina. Au Sud du fleuve, le pays baïnouk s'étendait autrefois d'Ouest en Est depuis Brin (où l'on retrouve un vieux fonds baïnouk) jusqu'aux confins du pays balant. Les deux cantons où ils étaient encore récemment majoritaires, le canton Baïnouk proprement dit et celui d'Adéane sont de ceux où les mouvements d'immigration actuels sont les plus actifs et il n'est plus de village qui puisse se prétendre intégralement baïnouk. La langue baïnouk elle-même est en voie de disparition et il est typique que le canton d'Adéane, et le canton Baïnouk aient pour langue véhiculaire... le créole portugais [16].

b) Les Diola [17]. - La personnalité ethnique des Diola est éminemment géographique, tandis que pour la plupart des populations qui les environnent elle reste, pour reprendre l'expression classique et fort pertinente d'E. F. Gautier, essentiellement biologique. Nous entendons par là que les Diola se caractérisent par une particulière et remarquable adaptation au milieu où ils vivent et que leur intimité avec ce milieu importe davantage à leur signalement que leur organisation sociale fort élémentaire ou leur passé historique fort incertain.

/p. 656/

---

géographique des races sur la côte occidentale d'Afrique, de la Gambie à la Mellacorée », *Bulletin de géographie historique et descriptive* n° 1, 1906, p. 3-40, une carte). Voir également : docteur Maclaud, « La Basse Casamance et ses habitants... ».

[15] Cf. Amadeu Nogueira, « Monografia sobre a tribo Banhum » (*Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, octobre 1947, p. 973-1008).

[16] Il n'existe à notre connaissance aucune étude de la langue baïnouk. Cependant son autonomie ne peut être mise en doute, et c'est une nouvelle preuve du caractère original de cette population. Les différents dialectes diola sont visiblement apparentés entre eux et, malgré les distinctions qui les séparent, tous les Diola arrivent à se comprendre. Au contraire, le baïnouk est pour l'ensemble des autres populations de Basse Casamance une langue particulière tellement « étrangère » que c'est par l'intermédiaire du créole portugais ou du manding que se font les échanges.

[17] Les Diola représentent depuis 1952 le domaine privilégié des recherches de notre ami et compagnon de brousse L.-V. Thomas qui leur a consacré sa thèse d'ethno-sociologie, *Les Diola, essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse Casamance* (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1959, 2 vol., 821 p.). Depuis la publication de cet ouvrage fondamental, L.-V. Thomas a approfondi et diversifié ses travaux et consacré aux Diola de nombreux articles intéressant aussi bien leur philosophie et leur folklore que leur évolution sociale et leur vie matérielle. Parmi ces publications, les plus directement intéressantes pour les géographes nous paraissent être :

- L'organisation foncière des Diola (*Annales Africaines*, 1960, p. 199-233) ;
- Esquisse sur les mouvements de population et les contacts socio-culturels en pays diola (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, juillet-octobre 1960, p. 486-508) ;
- Économie et ostentation chez les Diola (*Notes Africaines*, avril 1963, p. 33-39) ;
- Pour une systématique de l'habitat diola (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, janvier-avril 1964, p. 78-106) ;
- Mouvements de population et dépendance sociologique en Basse Casamance (*Notes Africaines*, avril 1965, p. 42-47).

Cette importante production n'a pas été intégrée, on le verra, à nos chapitres, pour deux raisons. Ayant travaillé sur le terrain en même temps et souvent ensemble, nous avons tenu à garder à chacun de nos textes sa valeur de témoignage personnel. De plus, nos préoccupations et nos vues étant très généralement complémentaires de celles de L.-V. Thomas, nos travaux respectifs nous semblent présenter l'intérêt de permettre des conclusions convergentes à partir de techniques de recherche différentes.

D'autre part, notre propre texte connaît un retard considérable de publication en raison de l'extension démesurée de nos recherches dans l'espace. Or cette troisième partie de notre ouvrage, concernant la Basse Casamance fut rédigée la première et était achevée au moment où nous publiions notre étude sur l'habitat diola. Les seules modifications que nous avons apportées depuis à notre texte sont consécutives à des missions de contrôle effectuées en 1960-1961 et 1965.

Ainsi, de toute manière, aussi bien par l'ampleur de leurs développements et la finesse de leurs analyses que par Le caractère complémentaire des nôtres, les travaux de L.-V. Thomas sur les Diola sont irremplaçables ; ce ne sont surtout pas les pages très orientées par nos préoccupations agraires que nous consacrons ici à cette population, qui dispensent de s'y reporter.

Il est d'abord remarquable que l'individualité ethnique des Diola ne s'appuie sur aucune unité historique et qu'ils n'aient même pas eu, autrefois, de commun dénominateur puisque l'appellation de Diola elle-même est d'adoption récente. « À l'entrée de la Casamance sont les Feloups ou Yolas, même nation sous des noms différents dont le premier lui fut donné par les Portugais et le second par les laptots ouolofs. Elle est aussi appelée Aïamat dans la langue du pays » notait H. Hecquard au milieu du siècle dernier[18]. Avant la pénétration européenne, chaque ensemble de villages portait un nom particulier ce qui explique que les voyageurs de la fin du XIX[e] siècle et du début du XX[e] siècle ont reconnu un grand nombre de « groupes » diola qu'il est d'ailleurs souvent difficile de faire coïncider, car nul facteur n'est indiqué pour justifier ces distinctions. Il est fort probable que ces divisions enregistrent essentiellement le morcellement et les différences dialectales séparant les groupes diola entre eux. Bérenger-Féraud, par exemple, relevait l'existence de neuf groupes diola : « Les Feloups se divisent en neuf groupes principaux et distincts qui sont, sur la rive droite en allant de l'Est à l'Ouest : A) Les Vacas ; B) les Kaïamattés ; C) les Jigouches ; D) les Karones ou Kabils) ; sur la rive gauche et /p. 657/ allant aussi de l'Est à l'Ouest : E) les Bayotes ; F) les Foulouns ; G) les Bangiars ; H) les Ayamats ; sur les deux rives tout à fait au bord de la mer, à l'embouchure même de la Casamance : I) les Yolas [19] ». Au début de ce siècle, ayant longuement parcouru le pays, le Dr Maclaud reconnaissait dix groupes diola ne coïncidant d'ailleurs pas avec les divisions de Bérenger-Féraud ; il distinguait, sur la rive Nord de la Casamance, les Diola du Fogny, tes Diola de Diébali, les Diola du Kombo, les Djougout, les Karone et les Blis et, sur la rive méridionale, les Diola de Carabane, les Floup d'Oussouye, les Floup d'Aramé et les Diamat [20].

Ces différentes tentatives de classification ne font qu'illustrer l'impression d'extrême morcellement que donnait le peuplement de la Basse Casamance aux premiers observateurs et l'impossibilité qu'entrevoyaient ceux-ci de déterminer la localisation précise de chaque groupe ; à ce titre, elles sont à enregistrer comme témoignages de la situation politique et de l'enracinement des Diola, mais nous ne pouvons leur attribuer aucune valeur scientifique car elles sont trop subjectives et ne reposent sur aucun critère. Certains de ces noms de « groupe » ont gardé ou pris valeur géographique et nous les reprendrons dans l'étude régionale mais la plupart sont oubliés ou sans signification.

Tous les paysans des rizières de Basse Casamance se disent aujourd'hui Diola même lorsqu'ils ont conservé dans leurs dialectes locaux d'anciennes désignations ; par exemple les gens du Fogny désignent sous le nom de Kassa tous les Diola habitant au Sud de la Casamance, entre le marigot de Kamobeul et la mer, mais chaque groupe de villages de cette région se désigne lui-même par un nom personnel. Ainsi les gens de la Pointe-Saint-Georges se disent Essoulalou, ceux de la région d'Oussouye, Floup, ceux d'Effoc, Diamat, etc. Ces désignations n'ont pas plus d'intérêt que celles de Bérenger-Féraud ou de Maclaud pour qualifier l'ensemble des Diola, car ce sont le plus souvent des noms de famille ayant perdu toute valeur par suite de l'enchevêtrement des clans qui ont originellement formé ce groupe ethnique. L'origine des Diola est en effet très confuse et ce que l'on peut en savoir n'apporte guère de lumière sur leur situation actuelle.

Leur remarquable enracinement peut d'abord être tenu pour une preuve de l'ancienneté de leur présence en Basse Casamance. Les plus anciens documents historiques dont nous disposons confirment en /p. 658/ second lieu qu'ils se situaient à l'arrivée des Européens dans les mêmes périmètres que de nos jours, soit essentiellement dans la région comprise entre le Soungrougrou et la côte au Nord du fleuve, et dans la zone située à l'Ouest de Ziguinchor au Sud. S'ils débordent assez largement en Guinée « Portugaise », jusqu'au Rio Cacheu, les documents lusitaniens [21] confirment qu'ils occupaient, comme tous les autres refoulés du littoral, la même situation au XV[e] siècle que de nos jours.

Quant aux traditions purement diola, les plus patientes enquêtes ne parviennent pas à en reconstituer un canevas satisfaisant susceptible d'éclairer la personnalité de ces paysans et l'origine de leurs

---

[18] H. Hecquard, *Voyage sur la côte*...

[19]) L. J.-B. Bérenger-Féraud, « Étude sur les populations de la Casamance… » et du même auteur, *Les peuplades de la Sénégambie*..

[20] Docteur Maclaud, « Notes anthropologiques sur les Diolas de la Casamance » (*L'Anthropologie*, 1907, p. 69-98).

[21] Résumés et cartographiés dans l'ouvrage de A. Teixeria da Mota : *Guiné Portuguesa*...

techniques. Un grand nombre de villages ont perdu tout souvenir de leur fondation, phénomène extrêmement rare ailleurs. Quand un village a conservé la mémoire de son origine, c'est pour se rattacher le plus souvent à un autre village diola, plus ancien, dont il s'est séparé pour des motifs divers depuis quelques générations. Mais ces données peuvent aider à voir clair dans la mise en place et l'ancienneté relative des villages ; elles n'apportent rien sur l'origine des Diola et de leur civilisation. D'interminables palabres, nous ne pouvons retirer que trois précisions qui confirment d'ailleurs les données de l'histoire générale du Sénégal.

La première de ces précisions est que les Diola ont très souvent le sentiment d'avoir absorbé les Baïnouk ou de les avoir chassés de leur actuel habitat, en leur empruntant un certain nombre de techniques [22]. Mais on ne peut plus savoir si au nombre de celles-ci figure l'essentielle, c'est-à-dire la riziculture. Des incursions successives de Diola auraient pris pied en Basse Casamance et fait tâche d'huile en assimilant les Baïnouk ; en somme la disparition des Baïnouk que nous avons déjà enregistrée, n'aurait été qu'accélérée par l'influence portugaise et les invasions manding récentes.

Un second point reconnu est que les Baïnouk n'occupaient pas tout le domaine actuel des Diola ; nous ne retrouvons pas leur souvenir à l'Ouest du Fogny et du canton de Brin, c'est-à-dire dans les Djougout, les Blis et Karone et la région d'Oussouye. Dans toute la zone amphibie de l'estuaire et sur les plateaux qui l'environnent, les Diola n'ont pas conservé le souvenir de leurs prédécesseurs et ont vraiment le sentiment d'être ici les premiers occupants, parfois depuis une date relativement récente. Très nombreux sont pourtant les amas de coquillages, /p. 659/ témoignages évidents d'une ancienne exploitation des lieux de pêche par l'homme. Mais nul ne sait à qui sont dus ces kjökkenmödding. Tandis que la plupart des traditions les attribuent à des hommes qui ignoraient le riz et n'avaient d'autres ressources que la pêche, certains villages (Kagnout par exemple) rapportent que ces *bakencob* furent constitués par les « pères des Diola » pendant des années sans pluie où le riz ne poussait plus [23]. Mais ces lieux de pêche ont pu n'être fréquentés pendant longtemps que par des populations itinérantes, faisant des séjours saisonniers dans l'estuaire et sans relations avec les habitants des plateaux ; d'autre part, il se constitue de nos jours encore des kjökkenmödding selon des techniques que nous décrirons. Il faut donc convenir que la présence de ces dépôts n'apporte aucune donnée décisive quant à l'ancienneté de la présence diola dans l'estuaire et de la riziculture qui lui est associée.

La troisième donnée que l'on peut retirer des trop discrètes traditions diola est le fait que ces gens se savent venus, il y a très longtemps, de l'Est. Mais ce trait n'a rien d'original et nous ne pensons pas qu'on puisse le mettre en relation avec l'expansion manding, car il serait alors trop proche, (l'exemple des Sérèr le prouve), pour n'avoir laissé aucun écho dans la mémoire des intéressés ou de leurs voisins, même compte tenu de l'absence de griots dans la société diola [24]. Quant à la parenté si souvent affirmée entre Diola et Sérèr, nous en avons fait justice dans notre première partie : seuls les Sérèr de la côte peuvent avoir quelque parenté avec les Diola. Les techniques de riziculture en usage dans les bouches du Saloum peuvent en effet être considérées comme une dégradation des techniques diola, mais elles sont ignorées de la masse des paysans sérèr. De même, la « parenté à plaisanterie » comme certaines similitudes linguistiques, ne concernent que les Sérèr du Sud, minorité qui a fourni les cadres politiques du Sine, les *Guellewar*. Ce serait assimiler un épisode historique ne concernant qu'une poignée d'hommes à un mouvement massif de peuples que de tirer de l'affirmation répétée de l'originelle parenté diola-sérèr la conclusion qu'il s'agit d'un même peuple, ayant son berceau dans le « Gabou » ou sur le Moyen Niger . Il est plus sage de reconnaître qu'aussi bien à nos yeux qu'à ceux des intéressés l'origine des Diola reste un épais mystère. Nous savons /p. 660/ seulement qu'ils représentent la plus ancienne population du Sénégal après les Baïnouk. Encore ignorons-nous tout à fait s'ils constituent effectivement un même peuple ou s'il s'agit d'un ensemble de familles réfugiées dans les forêts et la mangrove, auxquelles une longue cohabitation aurait donné une série de traits linguistiques, sociaux, spirituels et techniques communs qui permettent aujourd'hui de qualifier les Diola.

---

[22] « Les vrais Diola, ce sont les Baïnouk » concluait finalement devant nous le chef de canton du Fogny-Combo.

[23] Nous ne rapportons cette hypothèse qu'en raison du fait qu'elle témoigne en faveur d'une très ancienne présence de la riziculture en Basse Casamance.

[24] Ajoutons que nous ignorons tout de la zone de départ de cet éventuel mouvement diola vers l'Ouest tandis que les Toucouleur savent aujourd'hui encore conduire leurs visiteurs sur l'emplacement des anciens villages sérèr du Fouta-Toro.

Contrairement aux Wolof, aux Sérèr ou aux Manding, les Diola semblent n'avoir jamais formé une entité politique. Leur culture ne traduit aucun sens ni aucun souci de l'Histoire, réelle ou légendaire ; leur folklore ne contient aucune trace de personnages marquants ; leur société n'est dominée traditionnellement par aucune de ces « dynasties » dont les exploits épiques constituent chez les autres peuples l'essentiel des longues litanies que chantent les griots. On ne peut pas imaginer que leur souvenir se soit perdu, car même à l'occasion des plus récentes invasions manding du siècle dernier, aucun chef, aucune famille, aucun drapeau n'a émergé pour animer ou simplement symboliser la résistance diola. Phénomène d'autant plus étrange que nul paysan n'est aussi solidement accroché à son terroir que le Diola. Nulle part ailleurs le divorce n'est aussi flagrant entre les concepts d'état, d'organisation politique et le patriotisme paysan réduit à l'horizon du village [25].

Les connaissances linguistiques actuelles ne nous apportent pas de lumières sérieuses sur l'origine des Diola. Classé par les spécialistes dans le grand groupe « Sénégalo-Guinéen » le diola est naturellement apparenté aux langues des plus anciennes populations du Sénégal, le Sérèr en particulier [26]. Mais si une telle donnée a de l'intérêt à l'échelle de l'Ouest africain, elle n'en a guère pour éclairer l'actuelle situation des Diola, leurs origines et les composants de leurs techniques. La langue est pourtant un facteur et un symbole de la personnalité diola face

---

Entre pp. 660 et 661

Recto : Planche n° 43 - La technique du labour des rizières au *kayendo* en pays diola

Verso : Planche n° 44 - La conquête de la mangrove par les rizières profondes (Siganar) : en haut tracé de la digue de protection ; au centre et en bas, deux aspects du défrichement et de la création des maquettes et des fossés de dessalement.

/p. 661/

aux groupes ethniques voisins. Le critère linguistique coïncide ici à peu près parfaitement avec les réalités géographiques actuelles ; les paysans des rizières sont les gens qui parlent diola. Ou du moins l'étaient-ils tous, jusqu'à une date proche car lorsque cette définition perd localement de sa rigueur c'est toujours à la suite d'influences historiques récentes. Sans doute existe-t-il de très nombreux dialectes, mais ils ne mettent pas en cause l'unité fondamentale de la langue. Une preuve de cette unité nous est fournie par le fait suivant : les deux seuls lexiques diola qui, à notre connaissance, ont été réalisés, portent l'un sur 1e dialecte du Fogny, le second sur celui de Carabane et tous deux sont utilisables à travers tout le pays diola [27].

Il ne nous est d'autre part pas possible de préciser combien il existe de dialectes diola et d'en déduire quelque idée sur la composition de cette population. Bérenger-Féraud par exemple distinguait neuf groupes diola au XIX^{e} siècle en se fondant probablement sur des distinctions dialectales. Le Père

---

[25] Pour un esprit occidental, le paradoxe est accentué par le fait que, chez la plupart des peuples soudanais qui possèdent une forte conscience de leur individualité ethnique et politique, celle-ci est souvent privée de base territoriale précise.

[26] Encore faudrait-il préciser de quel sérèr il s'agit car certains dialectes sérèr de l'intérieur sont plus proches du peul que du sérèr parlé sur la Petite Côte. La parenté linguistique diola-sérèr ne doit concerner, à notre avis, que le sérèr de la côte ; si les linguistes confirmaient la double filiation sérèr de la côte - diola, d'une part, sérèr de l'intérieur - peul d'autre part, comme nous le croyons, nous aurions une nouvelle preuve de la double origine des sérèr (la masse venue du Fouta-Toro, les gens de la côte et les *Guellewar* du Gabou) mais malheureusement aucun éclaircissement sur les Diola. La complexité de ce problème avait déjà été pressentie par Ch. Sacleux, dès 1908, dans sa préface au *Dictionnaire français-dyola* du R. P. Ed. Wintz (Imp. Paillart, Abbeville, 1909) : « La légende écrivait-il, donnerait une origine commune aux Dyolas et aux Sérères. Mais il resterait à préciser de quels Sérères il s'agit... Du Sérère-None nous savons peu de chose sinon qu'il diffère totalement du suivant. Quant au Sérère-Sin, l'étude qu'en a faite le P. Greffier... en fait une langue tout à fait distincte du Dyola. »

[27] Cf. R. P. Ed. Wintz, *Dictionnaire français-dyola...* et R. P. Henri Weiss, « Grammaire et lexique diola du Fogny » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire* 1939, p. 412-578).

Wintz reconnaissait l'existence de cinq dialectes diola. Nous fondant sur notre expérience directe, nous croyons pouvoir avancer que le diola du Fogny semble le plus riche et le plus répandu, mais qu'en réalité il existe autant de dialectes que de gros villages. En essayant de cataloguer par exemple les variétés de riz et de rizières, nous avons constaté l'extrême morcellement du vocabulaire technique ; tantôt le même mot désigne des réalités différentes, tantôt (et le plus souvent) les mêmes riz ou les mêmes rizières portent des noms distincts dans des villages très voisins. Beaucoup plus que des éclaircissements sur la genèse du groupe diola, l'étude linguistique apportera, croyons-nous, le témoignage vivant de l'extrême isolement dans lequel chaque communauté, souvent chaque famille, a vécu pendant de très longs siècles. La complexité dialectale serait à notre sens l'illustration du morcellement géographique et politique dans lequel ont vécu les Diola jusqu'à ce siècle, l'horizon de chaque groupe se limitant à la forêt ou au marigot voisins. L'inventaire linguistique [28] de M. de Lavergne de Tressan, quoiqu'il n'apporte rien d'original sur les Diola, enregistre le fractionnement dialectal de leur langue en même temps qu'il souligne l'individualité de celle-ci face aux langues des populations voisines. Nous considérons que cette position de l'éminent spécialiste qu'est de Tressan, illustre et confirme notre point de vue ; la langue diola est celle d'un groupe humain d'une forte originalité au sein duquel une longue /p. 662/ évolution en vase clos ; en cellules isolées, il entraîné la naissance dé dialectes nombreux mais sans signification quant à la formation et aux origines du peuple diola.

Quant aux critères anthropologiques, auxquels on peut par exception reconnaître quelque intérêt en raison du caractère d'isolat qu'à longtemps gardé le pays diola, ils ne font que confirmer et illustrer son très long morcellement politique. Le Docteur Pales [29] comparant des groupes assez notables de Floup d'Oussouye et de Diamat d'Effoc, deux types de Diola géographiquement voisins, mais autrefois séparés par une hostilité traditionnelle, conclut que « Diamates d'Effoc et Floups d'Oussouye ont des caractères anatomiques assez différents » pour que l'on reconnaisse la distinction qu'établissent entre eux ces deux groupes. Mais le même auteur ajoute aussitôt : « ceci ne saurait préjuger soit d'une origine différente, soit au contraire d'une origine commune avec évolution différente, que cette évolution fût spontanée ou qu'elle fût, au contraire, consécutive à l'introduction d'éléments étrangers ».

Nous pensons, quant à nous, que les principes de distinction - qu'ils soient linguistiques, folkloriques, voire anthropologiques, si ces derniers étaient confirmés par des études approfondies - résultent de l'empreinte du milieu étriqué, de l'isolement farouche et prolonge, dans lequel les différents groupes diola ont vécu et ne constituent pas le témoignage ou la survivance d'une diversité originelle. Ceci ne préjuge en rien, naturellement, de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des éléments ayant participé à l'élaboration de l'ethnie diola. La preuve que les distinctions soulignées ci-dessus sont essentiellement le résultat de l'isolement, réside dans le fait qu'au Nord du fleuve où règnent islam et économie d'échange depuis plusieurs décennies, sévit l'uniformité dans le comportement physique, le vêtement, la vie matérielle, et de plus en plus la langue. Le Diola du Nord devient d'année en année un personnage plus anonyme alors qu'il y a sans doute deux générations il eut été possible d'opposer à première vue un homme du Fogny à son frère des Djougout. Sur le plan linguistique, le Diola du Fogny tend à s'imposer partout et à effacer les distinctions dialectales qui restent surtout vivantes dans les villages les plus isolés ; le dynamisme économique et la mobilité récente des Diola du Nord sont probablement en voie de réaliser l'unité linguistique des différents groupes.

/p. 663/

Cette analyse nous conduit à n'attacher que peu d'intérêt, du point de vue géographique, aux classifications anciennes introduites par les ethnologues parmi les différents groupes diola ; celles-ci s'appuient en effet essentiellement sur les dialectes. Pour nous, si les Floup des environs d'Oussouye ont des traits distinctifs des Bayot, des Diembéring ou des gens des Djougout, cela ne signifie ni que leur origine soit nécessairement distincte, ni que leur style de vie soit marqué de différences profondes. Les nuances régionales que nous introduirons s'appuient sur l'aménagement actuel du paysage

[28] M. de Lavergne de Tressan : *Inventaire linguistique*...

[29] Docteur L. Pales, « Raciologie comparative des populations de l'A.O.F. : les Diamates d'Effoc et les Feloups d'Oussouye (Casamance-Sénégal) », [*Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. X, IX[e] série, fasc. 4 à 6, 1949, p. 210-220].

et les forces sociales qui y président ; elles n'impliquent nullement que nous prenions la simple conscience de la personnalité villageoise, même illustrée par des traits folkloriques ou des procédés techniques particuliers, pour preuve d'une distinction anthropologique ou historique originelle. Au reste, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, la population de Basse Casamance fut unanimement appelée Feloups ; le terme d'Yola (devenu Diola) étant réservé à une fraction des habitants de la rive Nord de la rivière. Aujourd'hui au contraire, le nom de Diola recouvre l'ensemble de la population considérée, tandis que Floup s'applique seulement aux habitants de la région d'Oussouye.

Au-delà des particularismes villageois s'impose la profonde conscience qu'éprouvent les Diola de constituer un même ensemble humain face aux Baïnouk, aux Manding, aux Balant et aux autres groupes immigrés plus récemment sur les confins de leurs terroirs traditionnels, conscience fortement illustrée par le mode de vie, les techniques, l'attachement à la terre de ces paysans des rizières et l'atmosphère sociale et spirituelle dans laquelle ils vivent.

c) La mise en place des Diola. - Il serait utile à la compréhension des formes d'implantation diola de pouvoir préciser les modalités de la mise en place ou au moins l'ancienneté relative des principales zones de peuplement. Cette entreprise est à peu près irréalisable et les quelques idées que nous pouvons dégager à son sujet sont aux limites de l'hypothèse et reposent, trop souvent, non pas sur des documents historiques, mais sur la survivance des liens de tous ordres entre villages, notamment d'ordre religieux.

Il peut être considéré comme certain que la région située entre la rive méridionale de la Casamance et le Rio Cacheu est celle où l'implantation diola est la plus ancienne ; aux yeux des autres Diola, le pays Floup et la région de Kamobeul-Séléky sont le berceau de leur groupe.

/p. 664/

Cette zone originelle des Diola s'étendait très anciennement jusqu'à la côte, sans que nous puissions préciser d'où sont venus les gens de Diembéring dont le dialecte est sensiblement différent des autres dialectes floup et dont certains se prétendent apparentés aux habitants des Blis et Karone, au Nord de la Casamance. Vers l'Est, le pays diola traditionnel s'étendait jusqu'aux limites du domaine Baïnouk, c'est-à-dire jusqu'aux environs de Brin, à l'Ouest de Ziguinchor, et comprenait au Sud de cette ville, les épaisses forêts qui couvrent la frontière portugaise ; il englobait donc le pays bayot, occupé par un groupe diola assez original, plus forestier que les autres mais sans doute d'implantation aussi ancienne que tous les Diola de la rive gauche de la Casamance. C'est sur cette rive méridionale du fleuve que les premiers voyageurs situent le « roi » des Diola, Mansa Falup, « à cause du pays qui s'appelle Falup et Mansa qui veut dire roi » [30]. De nos jours encore, les « rois » diola, personnages essentiellement religieux, habitent tous la rive gauche de la Casamance et le plus puissant d'entre eux, c'est-à-dire le plus haut placé dans la hiérarchie des prêtres animistes, a sa capitale à Kerouaye en territoire guinéen. Quand on sait l'attachement des Diola aux emplacements sanctifiés par la présence de leurs sanctuaires, on est logiquement conduit à penser que les lieux les plus saints, ceux où sont implantés les plus puissants *boekin*, sont le berceau de leur groupe, les points de départ de leurs migrations.

Les Diola de la rive Nord du fleuve semblent venus de la rive méridionale. Nous ne pensons cependant pas que l'occupation par les Diola de la plus grande partie de la rive Nord de la Casamance soit un événement récent, postérieur au XVI[e] siècle et que les Balant aient occupé le Fogny jusqu'à cette date comme le prétend Valentim Fernandes [31]. En effet, aucune trace balant ne peut être retrouvée au Nord de la Casamance et toutes les traditions de ce groupe le font venir du Sud, ce qui confirme

[30] Cf. Valentim Fernandes, *Description de la côte d'Afrique...*

[31] « ... Et ainsi à l'entrée de cette rivière (la Casamance) vers le Nord, à 5 lieues en amont, il y a un bras par lequel les navires vont jusqu'à 20 lieux et ce bras va rejoindre la rivière de Sam-Pedro. Dans ce bras habite une population ou peuple qui s'appelle Balangas (Balantes) ». Valentim Fernandes, dont la description est juste dans l'ensemble, commet d'autres erreurs à propos des Balant, en affirmant notamment que « les cases de Balangas sont comme celles des Mandingas », information inexacte car l'habitat balant est extrêmement personnel et original (cf. ci-dessus, p. 597) ; son émiettement fait un vif contraste avec les gros villages, cohérents et tassés des Manding.

sa parenté avec les Balant de Guinée « Portugaise » [32]. Les premiers établissements diola se situeraient dans les Djougout, à l'Ouest du méridien du Tobor, région où les Baïnouk semblent n'avoir jamais été implantés d'après la tradition. Ainsi, on peut retrouver des /p. 665/ traces de parenté entre les villages qui se succèdent sur la bordure occidentale du plateau des Djougout et ceux de la rive gauche de la Casamance, par exemple à Affiniam, Thionk-Essyl, M'Lomp. Ce dernier village est issu du village de même nom situé dans le canton de la Pointe. Saint-Georges et Thionck-Essyl a gardé la mémoire des premiers fondateurs du village venus d'Essyl, sur la rive Sud du fleuve. Malgré une islamisation très poussée, s'est conservé vivant le souvenir des liens de dépendance religieuse qui manifestèrent longtemps cette parenté ; il y a deux générations encore, les chefs des *boekin* de Thionck-Essyl devaient, en certaines circonstances, aller rendre hommage au « roi » d'Essyl et sacrifier à ses autels.

Il semble qu'à partir du plateau des Djougout, les Diola aient essaimé dans deux directions à la recherche de nouvelles rizières, c'est-à-dire en longeant les marigots et sans entamer profondément les massifs forestiers couvrant le cœur du plateau : vers l'Ouest, d'une part, vers l'Est et le Nord-Est, d'autre part.

C'est en effet, d'après les intéressés eux-mêmes, à partir de la façade occidentale du plateau des Djougout que s'est effectué l'essentiel du peuplement des « îles » des Blis et Karone ; par exempte, de M'Lomp (département de Bignona) sont venus les ancêtres des habitants d'Hillol. Mais sans doute la région méridionale des Blis et Karone, Niomoun en particulier, a-t-elle accueilli des immigrants venus directement de la rive méridionale de la Casamance, comme pourrait en témoigner une plus grande fidélité aux traditions et aux coutumes floup.

En direction du Nord-Est, les Diola auraient longé les marigots de Bignona et de Baïla, occupant progressivement toutes les dépressions, rencontrant les Baïnouk et les repoussant vers le Soungrougrou. Là encore nous ne pouvons avancer aucune précision sinon affirmer que ces événements se déroulèrent avant l'arrivée des Européens et répéter avec Hecquard : « les habitants du Fogni sont des Floups qui ont conquis leur pays sur les Bagnouns ».

À partir de la région de Bignona, la progression des Diola se serait poursuivie le long des zones inondables de plus en plus mesurées d'ailleurs. En remontant le marigot de Baïla, ils auraient peuplé les cantons des Kadiamoutaye, c'est-à-dire les confins de la frontière de Gambie ; longeant le marigot de Bignona, ils auraient gagné, en direction du Nord-Est la région administrativement répartie aujourd'hui entre les cantons /p. 666/ des Djiragone et des Kalounaye [33]. Les groupes diola auraient donc évité de s'engager, à partir de la région de Bignona, dans la profonde forêt des Kalounaye qui leur barrait la route, à l'Est, en direction de la vaste plaine bordant la section aval du Soungrougrou. Aussi le quadrilatère situé entre le Soungrougrou et le méridien de Bignona est-il resté le refuge des Baïnouk jusqu'à une date récente, ainsi qu'en témoignent la présence de villages encore baïnouk dans cette région, les souvenirs des Diola et la toponymie [34].

La progression des Diola vers le Nord et l'Est fut bloquée par l'amenuisement aux confins de la Moyenne Casamance des zones inondables propices à la riziculture et sans doute aussi par le voisinage des Manding. Les immenses forêts sèches qui couvrent le Sonkodou n'ont jamais été abordées par les Diola et sont restées jusqu'à nos jours le domaine des cultivateurs Manding et Toucouleur ou des pasteurs peul [35].

---

[32] Cf. ci-dessus, chapitre 12.

[33] Un sondage effectué par exemple dans le canton des Kalounaye révèle que les villages suivants (dont la liste n'est probablement pas complète) aujourd'hui exclusivement diola, ont gardé le souvenir d'avoir chassé ou assimilé les Baïnouk : Babat, Silankine, Ouonck, Kourouck, Djiguïpoun, Balenkine, Kigninding, Djicountang, Gnamoun, Kindion, Djiringoumane, Bouhinor, Bouto, Djinibor, Mandouar, Diagho, Diagour, Maracounda, Souda, N'Diéba…

[34] À Bignona les Diola nomment les Baïnouk « Elounaye » ; la région occupée par la forêt aujourd'hui classée des Kalounaye désigne donc pour les Diola, le « pays des Baïnouk ».

[35] Cf. ci-dessous, chapitre 12.

Le souci d'acquérir des terres inondables provoqua au siècle dernier un changement de direction du mouvement d'expansion diola qui se fit alors en direction des rives du Soungrougrou, c'est-à-dire vers le Sud-Est eet le Sud. Avant le franchissement du Soungrougrou, vers Inor, par les Manding, soit avant Fodé Kaba, les Diola étaient installés sur la rive occidentale du Soungrougrou dans tous les gros villages baïnouk qui s'échelonnaient entre Inor et Marsassoum et poursuivaient méthodiquement soit l'assimilation soit l'expulsion des premiers occupants ; à Bona, à Djiragone, à Bassada, à Diourour, à Inor par exemple, les Manding trouvèrent à leur arrivée des colonies Diola qui avaient imposé leur présence aux Baïnouk et les éliminaient progressivement [36]. /p. 667/ Les Diola avaient même, avant l'offensive manding animée par Fodé Kaba, franchi le Soungrougrou en direction de l'Est et pris pied chez les Baïnouk du Yacine. Une bonne illustration de cette expansion diola est fournie, pour une fois, par un document écrit : « en 1863, le Yacine, habité jusqu'ici par les Baïnouns, demande à devenir territoire français pour résister à l'invasion diola... Les Baïnouns qui occupaient d'abord le pays... sont refoulés loin du Soungrougrou par les Diolas qui ont traversé cette rivière. Ne pouvant résister à leurs agresseurs, les Bagnouns désirent nous donner leur pays, espérant ainsi être protégés... les Diolas sont venus les inquiéter pour s'emparer des terrains de la rive gauche très fertiles et très vastes... Les Baïnouns n'ayant pas voulu appeler à leur secours les Mandingues du Pakao qui auraient été aussi dangereux que les Diolas, n'ont pu s'opposer à l'invasion » [37]. Ce sont en réalité les Manding qui empêchèrent l'occupation par les Diola de la rive orientale du Soungrougrou de se poursuivre et ce sont eux, nous l'avons vu, qui chassèrent les Baïnouk du Yacine. Mais l'expansion diola se poursuivit sur la rive droite de la rivière ; longeant celle-ci vers l'aval, c'est-à-dire en direction du Sud, et encerclant ainsi les forêts des Kalounaye, les Diola « firent la chasse aux Baïnouk pour leur prendre les rizières » comme le reconnaissent les intéressés avec une rude franchise. Il s'agit en effet d'événements à propos desquels il est possible d'enregistrer encore le témoignage personnel de certains vieillards [38], événements qui se poursuivirent durant le XIX^{e} siècle et même au début du XX^{e} jusqu'à l'établissement d'une administration régulière. La conquête par les Diola de la plaine qui longe la rive droite du Soungrougrou chassa une partie des Baïnouk vers le Sud et l'on retrouve ceux-ci réfugiés sur la rive gauche de la Casamance, dans la région d'Adéane notamment.

Les grandes étapes du peuplement de la Basse Casamance par les Diola que nous avons ainsi reconstituées à grands traits mais dont nous ne pouvons dater que la dernière, ont, pour l'explication géographique, un double intérêt. Elles nous permettent d'abord de comprendre que certaines régions, les Blis et Karone, d'une part, l'Est et le Nord-Est de la région de Bignona, d'autre part, connaissent une implantation diola moins enracinée et moins typique que les Djougout. Elles éclairent par ailleurs l'évolution récente du pays ; en particulier, elles nous aideront à expliquer que les Diola voisins du Soungrougrou ont facilement subi, dans une zone où leur implantation était inachevée et leur cohésion mal assurée, une profonde influence manding.

/p. 668 et partie de la page 669/

Figure 51 - Croquis d'orientation de la Basse Casamance (principaux villages cités dans le texte)

/p. 669/

En dehors de ces grands mouvements de peuplement, une enquête détaillée révèle des déplacements de petits groupes diola, à courte distance, qui résultent de l'éclatement des clans initiaux) voire des familles, et qui ont provoqué, à des dates parfois récentes, la naissance d'un habitat émietté, issu des gros villages soit à l'occasion de conflits, soit pour assurer une occupation plus systématique des zones cultivables. Nous évoquerons ces mouvements de population de faible amplitude au cours de l'étude des types d'occupation du sol.

---

[36] Précisions dues à Dombouya Baba, vieux chef de canton d'Inor, fils de Fodé Kaba.
[37] Notice historique sur la Casamance, *Archives du Sénégal*, 1 G 193, 1894.
[38] Au village de Fintioc, par exemple.

d) Les infiltrations récentes. - Jusqu'au siècle dernier, les Diola constituaient, avec les Baïnouk, la totalité de la population de la Basse Casamance ; ils en forment aujourd'hui encore l'écrasante majorité. Mais un certain nombre de populations étrangères se sont infiltrées soit aux lisières de leur domaine, soit au milieu d'eux depuis quelques décennies. Moins par leur nombre que par leur influence sur l'évolution du pays diola, ces immigrants méritent d'être signalés et leur personnalité précisée.

Les Manding ont fait sentir, de longue date, leur pression sur les confins septentrionaux du pays diola. Il est cependant probable que, pendant plusieurs siècles, une sorte de « *no man's land* » subsista entre les Diola progressant lentement en direction du Nord vers l'amont des marigots affluents de la Casamance et les Manding établis le long de la Gambie. Les plateaux de l'actuelle zone frontière étaient d'intérêt médiocre pour les riziculteurs diola et le pôle d'attraction de l'activité manding se situait sur les rives de la Gambie. Cependant, dans l'actuelle région frontière, certaines formations végétales dégradées /p. 670/ en taillis de type soudanien, témoignent d'installations probablement anciennes des Manding et se distinguent assez nettement de formations plus anthropiques dont nous croyons les Diola responsables. Aussi inclinons-nous à penser que, longtemps avant l'offensive de Fodé Kaba, de petits groupes manding avaient débordé depuis la Gambie sur le territoire actuel de la Casamance. Mais la juxtaposition sur la carte des Diola et des Manding n'impliquait pas nécessairement échanges et influences réciproques. Tous les témoignages concordent pour établir que les Diola s'enfermèrent jusqu'au début de ce siècle dans un isolement farouche et que les Manding ne purent les affronter directement que lorsqu'ils furent animés par l'esprit de conquête et de prosélytisme islamique de Fodé Kaba, à la fin du XIX^{e} siècle. Ce n'est donc qu'à la suite de l'équipée de Fodé Kaba que les Manding s'implantèrent solidement sur la rive droite du Moyen Soungrougrou ; ils soumirent les villages baïnouk-diola le long de la rivière, d'Inor à Bona notamment, installant des colonies manding et préparant une véritable assimilation des habitants, aujourd'hui réalisée, nous le verrons ; de là leur influence devait s'infiltrer tout le long de la rive droite du Soungrougrou jusqu'à son confluent avec la Casamance. Au Nord, l'action de Fodé Kaba se fit sentir sur les plateaux limitrophes de la Gambie où elle assura définitivement les installations manding qui, de longue date, voisinaient avec les Diola jusqu'à la côte. Même peu nombreux, ces villages manding exercèrent sur les établissements diola les plus septentrionaux une influence importante, appuyée sur le prestige militaire et le rayonnement religieux de leur chef ; c'est à celui-ci qu'il convient d'attribuer la mise en contact des Diola et des Manding et les échanges qu'a seulement facilités ultérieurement l'évolution politique et économique du pays que nous étudierons plus loin.

Beaucoup plus récente que celle des Manding, la pénétration wolof en Casamance s'est effectuée d'abord par mer. Les premiers Wolof apparurent dans l'estuaire de la Casamance avec l'installation française à Carabane. Amenés comme laptots, manœuvres, voire comme colons, par les marins, ils prirent pied d'abord dans l'île même de Carabane. Bientôt des commerçants se joignirent à eux ; des maisons de commerce de Saint-Louis et de Gorée en envoyèrent comme traitants dans le sillage des colonnes militaires. Au début, les Wolof repartaient vers le Sénégal après quelques campagnes fructueuses. Peu à peu certains d'entre eux prirent femme sur place et se fixèrent dans les villages pacifiés et d'accès facile depuis les rives de l'estuaire. Ainsi s'explique qu'à Carabane même et le long des marigots environnants par où s'effectuaient autrefois tous les échanges, on rencontre des minorités wolof ou plus exactement des villages cosmopolites au sein desquels sont /p. 671/ intégrés des Wolof fixés depuis trois ou quatre générations, et aujourd'hui mêlés aux Diola ; il en est ainsi au Sud de la Rivière, à Boucotte, à Elinkine, à Kachiouane, à Santiaba, à Loudia, à Diakène, etc. Ces traitants ou colons wolof, établis dans l'estuaire et sur les rives de la Casamance ; sont aujourd'hui des Casamançais qui jouent souvent un rôle de premier plan dans l'encadrement politique et économique du pays, mais aucun rôle notable dans la production. Ils ne doivent pas être confondus avec une seconde vague de Wolof, celle qui, depuis les environs de 1930 notamment et surtout depuis 1945, est formée par les fonctionnaires et les agents des maisons de commerce en service en Casamance. Établis dans les villes et les escales, d'où ils exercent une profonde influence sur le pays, ces « Sénégalais » ne s'intègrent pas à la masse de la population paysanne et s'efforcent de ne passer qu'un nombre d'années limité dans un milieu où ils sont dépaysés.

Beaucoup plus intéressante pour la vie rurale est l'active immigration en provenance de Guinée « Portugaise » qui affecte surtout la rive méridionale de la Basse Casamance. À l'époque de l'installation portugaise à Ziguinchor, un certain nombre d'originaires des rives du Rio Cacheu fréquentaient l'escale et avaient pris pied dans ses environs [39]. Dès le milieu du XIX[e] siècle, les Mandjak sont signalés comme immigrants temporaires venant « pour servir les traitants en qualité d'hommes de peine, de laptots, gagnant un petit pécule qu'ils emportent dans leur pays natal [40] ». Arrivés d'abord pour travailler comme manœuvres ou matelots, les Mandjak en vinrent bientôt à s'installer entre Ziguinchor et la frontière, c'est-à-dire à créer des villages au milieu des indolents et accueillants Baïnouk. Leur pénétration en Casamance prit une ampleur nouvelle durant les premières années de ce siècle, lorsque s'ouvrit la traite du caoutchouc ; les Mandjak devinrent alors de véritables spécialistes de la saignée des lianes *(Landolphia heudelotii*) et contribuèrent plus que quiconque à l'éphémère prospérité de cette forme de cueillette en même temps qu'à l'épuisement de la forêt en plantes à caoutchouc. Après 1910, cette activité disparut et il fallut attendre les années 1920-1925 pour que le mouvement d'immigration reprenne d'une manière notable ; les Mandjak eurent alors de plus en plus tendance à se fixer, à créer des villages de cultures, à procéder à une véritable colonisation. L'essor de la culture de l'arachide en Casamance après 1930 attira ces travailleurs acharnés, redoutables défricheurs qui s'installèrent de préférence dans les régions de forêts denses inoccupées, c'est-à-dire en pays baïnouk, où ils pouvaient en même temps /p. 672/ satisfaire leur goût pour la culture du riz de forêt. Arrêtée pendant la dernière guerre qui vit même d'assez nombreux retours au pays d'origine, l'immigration mandjak a repris depuis 1946 avec un élan nouveau. Comme tout le long de la frontière guinéenne, deux facteurs favorisent ce mouvement : d'une part, le déséquilibre économique entre les deux pays, d'autre part, la différence du régime politique, le système de l'indigénat et son cortège de contraintes et de vexations subsistant encore en Guinée « Portugaise ».

Aujourd'hui, la colonisation mandjak est solidement implantée dans toute l'ancienne région baïnouk de la rive gauche de la Casamance, des confins balant au pays diola. Elle déborde même assez largement dans la région forestière occupée par les Diola-Bayot où des établissements mandjak permanents sont fixés, près de la frontière notamment, aux villages de Boffa, Toubakouta, Bagane, Dar Salam, Batacountou, Katouré, Kaguite, Bouniak, etc. À l'Est du pays bayot, c'est-à-dire sur le méridien de Ziguinchor et près de la frontière, les Mandjak forment un canton autonome, établi dans une palmeraie dense d'où les Baïnouk ont été éliminés. Plus à l'Est encore, le « canton baïnouk » et le canton d'Adéane comprennent une active minorité mandjak.

La fidélité des Mandjak à leur religion du terroir, le maintien de liens étroits avec leurs familles d'origine, leur résistance à l'islam ou même leur conversion au catholicisme, contribuent à maintenir la personnalité ethnique de cette population pionnière.

Plus originale encore et plus récente est l'immigration des Mancagne, rameau du groupe Brame qui peuple une partie des rives du Rio Cacheu, en amont du groupe Mandjak, auquel le lie une étroite parenté linguistique.

Les Mancagne ne firent leur apparition en Basse Casamance qu'après la première guerre mondiale[41] ; leur mouvement semble n'avoir pris d'ampleur qu'après 1925 puis il devait connaître un essor nouveau après 1946 sous l'influence des mêmes facteurs que le peuplement mandjak.

Comme les Mandjak, des Mancagne sont dispersés un peu partout dans l'ancien domaine baïnouk mais leur zone de plus forte concentration est située exactement dans le canton baïnouk proprement dit. Les derniers arrivés, ils colonisent le dernier périmètre occupé d'une manière /p. 673/ à peu près homogène par les anciens maîtres du pays. Aussi le canton baïnouk, qui ne comprenait avant la première guerre mondiale que quelques immigrants diola et mandjak, est-il occupé aujourd'hui par une population qui semble bien en majorité mancagne. Les Baïnouk ont le sentiment d'être submergés, aux

[39] Cf. ci-dessus, livre II, chapitre 12 sur l'origine des Mandjak et des Mancagne.
[40] L. J.-B. Bérenger-Féraud, *Les peuplades de la Sénégambie*...
[41] Opinion confirmée par le fait que Bérenger-Féraud enregistre l'immigration « mandiago » et ne parle pas des Mancagne.

portes mêmes de Ziguinchor, d'avoir affaire à une véritable invasion mancagne et confient volontiers leur regret d'avoir été hospitaliers. Des groupes mancagne se rencontrent également dans le canton mandjak et surtout dans celui d'Adéane situé entre le canton baïnouk et le pays balant ; il en est même qui franchissent la Casamance et nous en avons rencontré jusqu'à Mampalago, dans le canton des Kalounaye. Un seul périmètre forestier est resté, jusqu'à ces dernières années, interdit à l'installation mancagne : le canton bayot, où les Diola ont accueilli Mandjak et Diola du Fogny, mais où ils se refusent à tolérer l'installation des Mancagne. Cet ostracisme est lié aux caractères mêmes des Mancagne et à leurs méthodes d'installation. Cultivateurs soigneux chez eux, ils viennent ici en défricheurs, pratiquant des coupes sombres à travers la forêt. Travailleurs, âpres au gain, soucieux de se procurer rapidement de l'argent, ils se mettent à toutes les tâches, notamment aux cultures de traite. Leur dynamisme, leur mobilité, leur souci d'ascension sociale les font rapidement considérer par les Diola et les Baïnouk comme des parvenus. Arrivés en Casamance misérables et atteints d'un grave complexe d'infériorité, ils deviennent bientôt des concurrents dangereux, des voisins agités et indésirables, au point que les Bayot leur ont jusqu'ici interdit l'accès de leur territoire. Plus que pour toute autre population, le franchissement de la frontière par les Mancagne est source pour eux d'un prodigieux essor fondé sur un indéniable enrichissement matériel et une liberté de mouvement qui libèrent leur dynamisme. Encore peu nombreux, ce groupe promet, par son travail acharné au service de l'économie nouvelle, d'assurer une rapide relève des derniers éléments baïnouk qui peuplent les rives de la Casamance à l'amont immédiat de Ziguinchor.

C. La société diola traditionnelle

La mise en relation des Diola entre eux et surtout avec le monde extérieur est un phénomène récent qui ne remonte pas à plus d'un demi-siècle. Les influences étrangères, que ce soit celles des autres sociétés africaines ou celles de l'Europe, n'ont pénétré que tout récemment en Basse Casamance et l'économie monétaire elle-même, avec son cortège /p. 674/ habituel de bouleversements, ne s'est infiltrée que depuis quelques décennies dans cette zone côtière cependant fréquentée par les navigateurs occidentaux depuis près de cinq siècles, Aussi importe-t-il d'essayer de retrouver les fondements de la vie coutumière diola dont beaucoup de traits sont encore vivants et dont l'héritage pèse plus que partout ailleurs sur la société et l'économie contemporaines.

1° L'émiettement politique

Un trait fondamental et persistant caractérise la société diola : l' extraordinaire contraste qui oppose la perfection des « techniques d'exploitation de la nature » à l'absence de « techniques d'organisation de l'espace » [42]. Ce trait sert de fond de tableau permanent à la vie traditionnelle diola et à son évolution contemporaine. La médiocrité des techniques d'organisation de l'espace des Diola peut en particulier expliquer l'évolution régressive de leurs techniques perfectionnées de production devant des techniques étrangères moins savantes mais liées à des groupes humains tels que les Manding, capables, par leur mobilité et leur structure sociopolitique, de dominer de vastes territoires. Rien ne rend mieux compte de l'impuissance des Diola à maîtriser l'espace, que leur émiettement politique.

Deux sources de renseignements, indépendantes des observations directes, permettent de prendre conscience de cet émiettement : quelques documents écrits (récits de voyage ou premiers rapports administratifs) et le témoignage des intéressés.

Tandis que, depuis la découverte de la côte par les Portugais, des relations commerciales étroites se sont établies avec les populations riveraines du Rio Cacheu et de la Gambie, le pays diola fut soigneusement évité par les voyageurs et vécut isolé jusqu'à la seconde partie du XIX^{e} siècle.

Le maintien de la région dans une situation marginale est d'autant plus remarquable que les relations entre Gambie et Cacheu s'effectuèrent longtemps par l'intérieur des terres, en empruntant les

[42] Distinction de P. Gourou, formulée dans de nombreuses publications de cet auteur et clairement résumée dans son ouvrage sur l'Asie (Paris, Hachette, 1953), sous le titre « Civilisation et géographie humaine », p. 47-50.

marigots affluents de la Gambie, de la Casamance et du Rio Cacheu ; la voie de trafic passait par le marigot de Vintam, descendait le Soungrougrou et rejoignait Cacheu en passant à travers le pays baïnouk ; elle longeait donc les /p. 675/ frontières orientales du peuplement diola. Tous les voyageurs attribuent cet isolement du pays diola, à l'hostilité de ses habitants, c'est-à-dire à l'insécurité qu'y faisait régner l'absence d'organisation politique. Résumant les impressions des voyageurs du XVII[e] et XVIII[e] siècles, J.-L. Durand écrit en 1802 : « Les deux côtés de cette rivière (la Casamance) sont habités par des Feloups ; ils ne veulent avoir aucune communication avec les Blancs, et sont toujours en guerre avec leurs voisins » [43]. De même, Ziguinchor naquit comme étape sur la route intérieure Nord-Sud et non comme escale desservant la navigation sur la Casamance ; le poste avait pour fonction la défense de la route de la Gambie à Cacheu. Installé à la limite du pays diola, il protégeait cette active voie d'échange mais n'avait que de très rares relations avec l'Océan par l'estuaire de la Casamance cerné de populations hostiles. « Outre Ziguinchor, les Portugais ont quelques autres postes sur la rivière Casamance pour s'assurer le commerce considérable de la cire et contenir les Feloups, peuple sauvage qui cherche à le troubler » précisait P. Labarthe en rapportant le voyage de Lajaille au Sénégal, en 1784-1785 [44]. Ce n'est qu'après l'installation des Français à Carabane et à Sédhiou que la sécurité fut établie progressivement sur la Rivière et que le trafic, jusque-là Sud-Nord, fut interrompu au profit d'échanges Est-Ouest.

Ziguinchor perdit alors son rôle de poste fortifié portugais et le découpage politique de la fin du XIX[e] siècle put s'effectuer perpendiculairement à la côte [45] conformément aux axes de navigation. Mais l'effort de pénétration en Basse Casamance mit en lumière le morcellement politique des Diola, jusque-là illustré seulement par ses conséquences extérieures : le maintien de leur pays dans l'isolement et l'insécurité qui y régnait.

La pénétration complète de la Basse Casamance, qu'elle fût militaire, administrative ou commerciale, demanda trois quarts de siècle, depuis l'installation à Carabane en 1836 jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

Les Diola manifestèrent en effet une remarquable volonté de s'opposer à l'installation d'une administration régulière entraînant libre circulation, opérations commerciales, levées d'impôts et impliquant surtout la mise en place d'une autorité extérieure et hiérarchisée. Abrités /p. 676/ derrière leurs marigots, installés souvent dans des sites inaccessibles par voie de terre, réfugiés dans leurs profondes forêts où ils s'enfuyaient à la première alerte, défiant les colonnes égarées dans un pays rendu impénétrable par l'absence de pistes, par le labyrinthe des chenaux de drainage et par la végétation, ils évitèrent longtemps l'implantation d'une organisation politique permanente.

L'histoire de la Basse Casamance entre 1836 et 1914 est ainsi jalonnée d'un nombre incroyable de traités, chaque village important nécessitant une convention particulière, parfois plusieurs, précédées alors d'interventions armées, comme ce fut le cas pour Diembéring [46], Kartiak [47] ou Séléky. Une monographie de cercle datée de 1911 [48] précise qu'aux portes mêmes de Ziguinchor, en pays bayot, « l'histoire de ces dernières années n'est qu'une chronologie de révoltes et d'insoumissions » et que cette région est « la seule de toute la Casamance où le commerce n'ait pu installer des opérations (comptoirs) en brousse ». Les affaires d'un village ne concernant pas ses voisins et ses décisions ne les

[43] J.-L. Durand, *Voyage au Sénégal...*, t. 1, p. 164.
[44] *Voyage au Sénégal dans les années 1784 et 1785, d'après les mémoires de Lajaille*, par P. Labarthe, Paris, 1802, p. 124-125.
[45] Ziguinchor fut cédée à la France par une convention avec le Portugal en date du 12 mai 1886.
[46] Les gens de Diembéring se taillèrent une réputation solide et non sans fondement de pilleurs d'épaves. Cf. expédition de Pinet-Laprade, en février 1865, et traité de soumission (Notice historique sur la Casamance, *Archives du Sénégal*, 1 G 193, manuscrit, 1894).
[47] *Cf. Archives du Sénégal*, 13 B 380, qui retrace l'opposition de Kartiak à l'installation de l'administration et le soulèvement de juin-juillet 1907.
[48] *Archives du Sénégal*, monographie du cercle de Ziguinchor, 1 G 343.

engageant pas [49], chaque opération militaire s'effectuait d'ailleurs dans l'indifférence générale de la population environnante. Les rapports relatifs au soulèvement de Kartiak en 1907 et à la vigoureuse résistance de cette agglomération notent avec étonnement la parfaite tranquillité des gros villages voisins et même leur souci de se désolidariser d'une affaire qui semble ne pas les concerner. Les villages de la région d'Oussouye passèrent ainsi, un à un, d'innombrables traités, entre 1836 et 1901. Oubliés dès que les représentants de l'autorité s'étaient retirés, ces traités ne furent pratiquement appliqués qu'après l'installation d'un poste militaire permanent à Oussouye en 1901, et ce n'est qu'à partir de cette date que le pays commença à s'ouvrir sur l'extérieur. L'historien A. Villard a très bien noté la cause profonde de la résistance des Diola à l'implantation coloniale : « Les habitants ne se refusaient pas à commercer mais ne voulaient pas entendre parler de rapports réguliers avec l'Administration » [50].

/p. 677/

Il est important de retenir que ces réactions n'étaient pas spécifiquement orientées contre l'autorité européenne parce que européenne, mais contre toute forme d'autorité quels qu'en soient les agents ; ainsi s'explique en grande partie la longue hostilité des Diola à l'égard des Manding. Un administrateur note d'ailleurs en 1911 [51] : « Aujourd'hui encore le manding musulman... commerçant ou cultivateur, ne se risque guère à travers le pays diola que sous notre égide et nombreux sont les meurtres qui laissent au coin d'un bois le cadavre du colporteur assassiné, moins par désir cupide de sa pacotille que par crainte de trouver en lui l'agent de pénétration d'un ordre social trop établi ».

L'émiettement politique des Diola se traduit aussi par l'absence d'encadrement administratif intérieur. Sans doute certains villages étaient-ils épisodiquement soumis à l'autorité d'un chef, cumulant parfois cette charge avec des fonctions religieuses. Mais il s'agissait alors d'un état de fait, lié souvent aux qualités particulières d'un individu, et non pas d'une institution générale ; l'autorité réelle gouvernant une communauté ne pouvait reposer en effet que dans l'assemblée des vieux. Un bon observateur comme Hecquard, essayant de trouver une définition de l'organisation diola, écrit en 1850 « Les habitants du Fogni... forment une espèce de république fédérative ; chaque village a son chef indépendant ; ils se réunissent tous et obéissent au plus ancien lorsqu'ils veulent attaquer ou ont à se défendre. Le chef est nommé à l'élection, c'est toujours le plus brave ou le plus redouté » [52]. C'est assez dire combien cette autorité, concédée à l'occasion d'un danger précis, restait toujours provisoire et contestée.

Il est possible aujourd'hui encore de faire revivre par la bouche des vieux la situation politique inorganique et l'insécurité consécutive qui régnaient en Basse Casamance jusqu'au début du siècle. « C'était le règne de la loi du plus fort » nous disait le plus ancien des chefs de canton, illustrant de souvenirs personnels cette description d'un voyageur du début du siècle : « sauf quelques exceptions, les villages diola sont indépendants les uns des autres, ne reconnaissant l'autorité d'aucun chef commun. De village à village... la vendetta est déclarée en permanence ; l'union partielle ne se fait que contre l'ennemi commun, blanc ou noir ». Le même observateur précisait ainsi le degré d'émiettement politique et social dont la géographie actuelle porte maints témoignages, notamment dans la répartition et l'organisation de l'habitat : « une famille obéit à son chef qui n'a d'autorité que sur elle... Si l'accord /p. 678/ règne, ces différents clans forment le village composé de quartiers séparés par famille, chacune retranchée chez elle et prête à attaquer son voisin comme à repousser son attaque... Aucune entente de village à village ; l'influence toute personnelle et temporaire d'un chef sur deux ou trois agglomérations disparaît avec lui » [53].

---

[49] Cf. Notice sur la Casamance, par de Labretoigne du Mazel : « Les expéditions partielles dirigées contre eux (les Diola) n'ont qu'une faible répercussion : tout village non frappé s'imagine qu'il n'a rien à craindre de nos armes et que la défaite de son proche voisin ne saurait l'atteindre. »

[50] A. Villard, *Histoire du Sénégal*... p. 172.

[51] *Archives du Sénégal, série* 1 D 1/11.

[52] Rapport sur un voyage dans la Casamance en 1850 par le sous-lieutenant Hecquard, des spahis (*Archives du Sénégal*, sans numéro).

[53] Notice sur la Casamance, par de Labretoigne du Mazel...

Aussi le découpage de circonscriptions géographiquement délimitées et l'établissement d'une chefferie, indispensable trait d'union entre les Diola et l'administration coloniale et irremplaçable agent d'exécution pour cette dernière, rencontra-t-elle des difficultés considérables, Nul ne voulait assumer de responsabilités devant l'étranger ni prendre d'engagement au nom de la population. Comment procéder au découpage de cantons et à : la délimitation de villages dans cette région inorganique ? « Dans la Basse Casamance, nous n'avons pas trouvé de groupements politiques et c'est nous qui avons été appelés à constituer des régions qui, sous l'autorité de résidents, forment les provinces administratives actuelles » reconnaît un rapport du début du siècle [54].

Il fallut plusieurs décennies et une pression permanente de l'administration pour imposer des notions aussi simples que celles de chef de village ou de chef de canton et donner quelques substances à leur autorité qui ne trouvait à s'appuyer sur aucune institution coutumière. Cette préoccupation de promouvoir des chefs, d'assurer leur respect, de fortifier leur autorité ; revient comme un leitmotiv dans toute la correspondance et dans tous les rapports des responsables de la Basse Casamance durant les années d'implantation administrative. Dans son rapport de fin d'année au Lieutenant Gouverneur du Sénégal, l'administrateur, en résidence à Ziguinchor en 1906, fait un tableau coloré de ce souci et des difficultés qu'il soulève. « Nous devons nous efforcer d'augmenter l'autorité des chefs de village. Leurs sujets ne les écoutent pas et quand il faut les remplacer on éprouve beaucoup de difficultés... Les chefs de province ne sont pas plus écoutés, on les traite d'espions, de voleurs, on les menace et parfois on les maltraite. Ils n'ont pas comme dans certaines autres contrées les prestiges d'une naissance supérieure... Ils sont comme le reste de la population, c'est-à-dire des individus on ne peut plus ordinaires, choisis tout simplement parce qu'ils ont paru à un moment un peu plus dévoués que les autres et animés de bonnes intentions » [55]. Chaque mot de ce texte illustre l'impuissance de l'administration à : prendre en mains les /p. 679/ Diola ; et met bien en lumière, parmi cent autres rapports, leur émiettement persistant, le vide institutionnel de leur situation politique.

Une enquête menée aujourd'hui sur ces problèmes confirme les données de ces documents écrits : nulle par au Sénégal ne se sont manifestées au cours des dernières décennies des réactions brutales plus spontanées, plus morcelées, plus isolées. C'est, par exemple, en 1943, le soulèvement du village d'Effoc, dont les habitants se rebellent contre les impositions en riz, prennent la forêt, tiennent tête au détachement militaire envoyé contre eux et se replient avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens en Guinée « Portugaise » ; réaction soudaine d'une communauté de familles, sans chef sinon ses vieillards et ses prêtres des *boekin*, tandis que le reste du pays diola poursuit, parfaitement serein, sa vie quotidienne. Aussi les chefs de canton du pays diola, étaient-ils déjà, comme les actuels chefs d'arrondissement, des fonctionnaires d'exécution et non pas des « chefs » au sens où l'on entend ce terme dans le reste du Sénégal [56].

Et si nous nous permettions des incursions dans la géographie politique contemporaine, il serait facile d'illustrer la pérennité de ces comportements. Aucune classe politique coutumière ne vient ici entraver l'influence des élus. De même, aucune population ne se montre plus ardente que les Diola à contester les décisions de l'administration centrale ou régionale, aucune n'est plus frondeuse ni plus accueillante aux idées et aux initiatives des différentes formes d'opposition aux autorités en place, aucune n'est finalement plus ouverte au jeu des compétitions démocratiques et ne se révèle, au plan politique, plus disponible.

---

[54] Monographie de la Casamance, 15 février 1911, *Archives du Sénégal,* série 1 D 1/11.

[55] Rapport de fin d'année (1906) de l'administrateur supérieur de la Casamance au Lieutenant Gouverneur du Sénégal, *Archives du Sénégal*, 13 G 380.

[56] Encore était-il souvent difficile à l'administration coloniale de trouver des « volontaires » acceptant d'exercer des fonctions qui, ailleurs, étaient l'objet d'ardentes compétitions. Le dernier chef de canton des Bayot, nous racontait lui-même avec humour comment, en 1928, il avait été contraint d'accepter cette charge : désigné, par l'administration en qualité d'ancien militaire habitué à la discipline et parlant le français ; mais soucieux de n'avoir pas« d'ennuis » avec ses compatriotes, il avait d'abord refusé avec énergie cette« promotion » et ne l'avait finalement acceptée qu'après un séjour de plusieurs mois en prison qui l'avait dédouané aux yeux de ses futurs administrés...

2° Une société égalitaire et individualiste

Les Diola constituent une société égalitaire et individualiste ; le défaut de structure politique va de pair chez eux avec l'absence de hiérarchie sociale. Leur société est constituée de familles paysannes juxtaposées et éventuellement associées mais non dépendantes les unes des autres.

/p. 680/

L'unité sociale de base est la famille, fortement repliée sur elle-même, autrefois retranchée dans une maison collective organisée comme un grenier et un fortin. Juxtaposées et s'associant, ces familles constituent les villages ou se groupent par affinités et liens de parenté en quartiers à l'intérieur d'un village. Mais chaque chef de famille et pratiquement chaque homme adulte détient une part de l'autorité. Celle-ci dépend de deux éléments : l'âge et la richesse matérielle. Dépositaires de la tradition, il est rare que les vieux ne jouissent pas d'un grand pouvoir occulte lié surtout à leur expérience et à leur intimité avec les divinités et les génies de la forêt. La richesse confère aussi prestige et autorité ; elle se fonde sur la possession foncière, la disposition d'abondants greniers de riz et d'un nombreux troupeau. Âge et richesse sont des notions évolutives, liées à l'individu, à la réussite personnelle, et non sclérosées dans des catégories sociales imposées par la naissance.

Sans doute, dans quelques villages, certaines manifestations de la vie collective sont-elles présidées par un personnage hors série, qui échappe par ses prérogatives, et ses obligations à la règle commune ; ainsi Enampor, M'Lomp, Oussouye, Siganar disposent d'un « Roi » (ou d'une Reine pour Siganar), mais il s'agit de personnages dont les fonctions sont essentiellement religieuses, non pas sociales et encore moins politiques ; leur autorité limitée au domaine ésotérique, leur faible rayonnement et leur médiocre puissance matérielle ne permettent pas de les considérer comme une classe dirigeante ; nous ne pensons pas qu'en dehors peut-être de leur village, ils aient jamais tenu un rôle politique ; sinon de manière épisodique. Même si l'on considère qu'à l'échelle de leur domaine d'action (quelques villages) les fonctions religieuses, sociales et politiques se confondent, leur présence est limitée à une région assez petite pour qu'ils ne représentent pas un facteur notable de stratification sociale pour l'ensemble du pays diola.

En somme, le Diola serait un être étonnamment libre si ne s'exerçait sur lui une double pression ; d'abord celle issue des obligations d'un animisme très fonctionnel qui implique une soumission poussée aux forces naturelles dont dépend la vie paysanne ; ensuite celle que lui impose l'opinion publique : une sorte de conscience collective farouchement conservatrice des traditions de la famille et du village, des conditions qui règlent l'équilibre et la vie harmonieuse du groupe dans le milieu où il est inséré. Cette double pression joue dans un même sens très précis ; elle répond à des préoccupations paysannes concrètes qui ont pour souci d'entretenir l'accord de l'homme et des forces naturelles qui décident de la fertilité des champs, de l'opulence des rizières, de la santé des gens et des bêtes, et d'assurer les conditions matérielles et /p. 681/ sociales du plein épanouissement du groupe. Une telle pression se traduit pour le Diola par la soumission à un certain nombre de disciplines et obligations coutumières destinées à garantir la cohésion de la famille, du quartier ou du village, à assurer une vie communautaire, à imposer certaines formes d'organisation ; mais elles autorisent une réelle indépendance individuelle dans le cadre qu'elles tracent, cadre qui est commun à tous les membres de la société considérée. Et les responsables des manifestations, des interdits ou des obligations imposées par le village à ses habitants ne sont que des délégués des familles, des exécutants d'une volonté collective généralement édictée et conservée par les vieux avec l'appui des divinités fastes ou redoutables. Ainsi s'explique le caractère apparemment contradictoire qu'offre la société diola associant un climat d'étonnant individualisme égalitaire avec une très vigoureuse pression de la tradition et du groupe. Celle-ci se traduit par une réelle solidarité paysanne [57], celui-là apparaît dans l'organisation de la famille, particulièrement son organisation économique ; la liberté de la femme, le régime foncier, etc.

[57] Voir ci-dessous paragraphes 3 et 6.

Pas plus qu'elle ne comporte de chefs héréditaires, la société diola ne comporte d'esclaves. Aucune famille ne dispose de « serviteurs », ou de « parents » socialement inférieurs et chargés de certaines tâches comme dans beaucoup de régions du Sénégal. Cette règle – absolue - est d'autant plus remarquable que le pays vécut longtemps en état de guerre endémique, source facile de prisonniers, donc de main-d'œuvre servile, Sans doute, une enquête insistante révèle-t-elle dans le souvenir de certains villages l'existence, autrefois, de « captifs » (ainsi, par exemple dans le canton de la Pointe-Saint-Georges). Mais ces « captifs » ne constituaient pas une catégorie sociale ; il s'agissait de prisonniers de guerre, parfois originaires de villages voisins et souvent eux-mêmes diola, que l'on se gardait aussi bien de tuer que de faire travailler. À la première « accalmie », ces captifs étaient rendus à leurs villages en échange d'un certain nombre de têtes de bétail ; ils représentaient une source d'enrichissement direct et non de main-d'œuvre [58]. Si certains captifs n'avaient pas l'occasion d'être ainsi « restitués » par échange, ils /p. 682/ étaient rapidement assimilés par la population du village ; il nous a semblé, de rares fois, pouvoir expliquer la pauvreté de certaines familles en rizières par le fait qu'il s'agissait de descendants de captifs aujourd'hui totalement intégrés au village dans lequel ils vivent.

Évocation de « razzias » et d'échanges hommes-bétail et situation foncière de rares descendants de « captifs » peuvent être retrouvées en particulier dans la région de M'Lomp où le souvenir d'expéditions fructueuses dans le Boulouf, de l'autre côté de l'estuaire, est encore vivant dans certaines vieilles familles.

Individualisme et égalitarisme marquent aussi les techniques de production. La société diola est faite de paysans, tous adonnés à l'agriculture ; aucune spécialisation fonctionnelle n'intervient et n'est jamais intervenue dans l'activité économique à l'intérieur du groupe. Tous les Diola sont égaux socialement et aucun n'a le privilège ou l'obligation de se livrer à des fonctions productives particulières qui lui confèrent une vocation définitive le mettant au service de la collectivité. La société diola ignore les castes comme elle ignore l'esclavage ; nulle part on n'y rencontre de guerriers, de griots, de cordonniers, de forgerons, attachés à leur fonction par leur naissance, héritiers de techniques immuables transmises de père en fils, contraints de n'épouser que des filles de même caste. L'équipement technique traditionnel des Diola n'est cependant pas inférieur, loin de là, à celui des autres populations du Sénégal ; l'artisanat qui survit dans certains villages atteste d'une grande habileté, en particulier dans l'utilisation du bois et la fabrication des objets de vannerie ; cet artisanat était certainement beaucoup plus fécond autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, comme en témoigne sa richesse dans les hameaux les plus isolés et les plus archaïques. Effoc et les villages situés, par exemple, aux confins de la frontière de Guinée « Portugaise », sont un paradis pour ethnographes. Partout d'ingénieux forgerons savent satisfaire les besoins des villageois. Mais n'importe quel paysan diola peut devenir artisan, du moins théoriquement, car aucun discrédit ne pèse sur les « métiers » et aucune technique n'est secrète ou réservée à ceux qu'a désignés leur naissance. Les techniques spécialisées sont simplement des « métiers » à la portée de chacun ; s'y consacrer n'implique pas l'abandon de ses rizières et laisse toute liberté de se marier sans aucune considération de naissance. Cette absence de stratification sociale n'interdit évidemment pas soit une spécialisation villageoise, soit une spécialisation familiale dans la fabrication des objets de vannerie, de bois, de fer, etc. Une spécialisation à peu près héréditaire semble de règle pour les forgerons, du moins dans le canton de Diembéring. On peut dans ce cas précis et unique se demander si les forgerons ne seraient pas d'anciens /p. 683/ hommes de caste, originaires du Nord, qui se seraient infiltrés chez les Diola, y auraient rendu indispensables leurs techniques et leur présence et se seraient fixés définitivement dans le pays, transmettant à leurs fils leur savoir mais se mariant à la manière diola, c'est-à-dire avec toute liberté de choix.

---

[58] Cette opinion fondée sur nos enquêtes directes, est confirmée par celle de Bérenger-Féraud qui, publiant ses observations faites au début de la seconde moitié du XIX[e] siècle, à une époque où le pays était loin d'être pacifié et où la traite intérieure des esclaves était encore active, notait : « Les Feloups n'ont en général pas d'esclaves, il serait trop difficile de les garder dans un pays couvert et sillonné de marigots ; aussi, tant que la traite a été en vigueur, ils se hâtaient de vendre leurs prisonniers de guerre... Aujourd'hui que les négriers sont pourchassés sur mer et que l'Amérique achète moins volontiers les esclaves, ils vendent leurs captifs aux gens de l'intérieur du pays et particulièrement aux Mandingues » (L. J.-B. Bérenger-Féraud, *Les peuplades*... p. 292).

En somme, même si, par exception, il arrive de rencontrer quelques individus issus de castes de métiers dans tel ou tel village diola, ce sont toujours des étrangers plus ou moins assimilés mais jamais d'authentiques diola socialement prisonniers de leur milieu ou économiquement attachés à une profession artisanale coutumière.

3° L'organisation familiale

La société diola est une juxtaposition de familles, c'est-à-dire de groupes humains issus d'un même ancêtre, portant le même nom et dotés du même totem. Mais la famille ainsi définie peut être géographiquement très dispersée et souvent n'entretenir que des relations très distendues, n'impliquant pas de cohésion réelle. Tantôt elle constitue un gros village ; tel semble être le cas par exemple de Diembéring où les habitants portent tous le même nom, celui de Diatta. Le plus souvent elle a essaimé vers la mangrove ou la forêt et donné naissance à des villages lointains. La famille ainsi comprise peut être qualifiée de clan ; son unité se manifeste par des règles, de moins en moins rigides d'ailleurs, d'exogamie, mais ne se traduit plus par aucune solidarité concrète et n'implique que dans de très rares occasions une communauté de sentiments ou d'intérêts.

Une seconde définition peut englober tous les membres de la famille qui, groupés autour de l'ancêtre, cohabitent dans la même grande maison ou dans le même ensemble d'habitations juxtaposées appelé le « *hank* ». Une telle famille rassemble sous l'autorité du père, ses fils, leurs épouses, leurs enfants, etc., et représente une vigoureuse unité sociale et économique ; c'est ce groupe humain, cellule vivante des villages, qui représente la vraie famille diola et que nous qualifierons ainsi par la suite.

Enfin, une troisième définition de la famille, de plus en plus justifiée de nos jours, recouvre l'unité élémentaire formée par le père, la mère et leurs enfants, rassemblés soit dans un élément de la grande maison familiale, soit dans une bâtisse autonome ; nous appellerons cette famille réduite, le ménage.

/p. 684/

La famille diola traditionnelle telle que nous venons de la définir par opposition au clan et au ménage, constitue une collectivité sociale associant, elle aussi, solidarité et individualisme.

Les mariages sont généralement noués entre parents alors que les enfants sont tout jeunes, mais les jeunes gens devenus adultes sont beaucoup plus libres qu'ailleurs de confirmer ce choix, ou de s'y soustraire. Aujourd'hui l'accord des deux fiancés est indispensable à la réalisation d'une union, même si le garçon et ses parents ont multiplié depuis des années les prévenances à l'égard des parents de la fille, sous forme de généreux cadeaux de *bounouk* (vin de palme) notamment. Malheur au jeune homme pauvre en rizières ou dont la réputation est celle d'un médiocre travailleur ! Mais si la jeune fille bénéficie d'une réelle liberté dans le choix de son mari, elle n'a pas le droit de se soustraire à la maternité ; des coutumes qui survivent dans certains villages témoignent avec quelle énergie le village exige et exigeait sans doute autrefois partout, que toute femme participe à la prospérité du groupe [59]. La famille groupant tous les descendants mâles du père, leurs femmes et leurs enfants, est dirigée par le plus vieux. Traditionnellement, la cohésion de la famille est assurée par la cohabitation au sein soit d'une seule maison collective, soit de plusieurs maisons contiguës rassemblées autour d'une cour centrale mais, nous le verrons, il y a tendance croissante à l'éclatement, au moins topographique, du *hank*.

Le premier facteur de cette cohésion résidait dans l'insécurité et la nécessité de la défense ; dans une situation politique inorganique, la famille constituait le seul refuge possible, le seul appui pour l'individu. Lorsque cette famille s'étendait, elle donnait naissance à un village ; certains connaissent l'amorce d'institutions villageoises qui représentent essentiellement le développement de la discipline familiale.

[59] Cf. ci-dessous : Les institutions villageoises.

Le second facteur de la cohésion familiale est d'ordre économique. Tous les membres d'une même famille participent à des biens qui restent communautaires. Le premier de ceux-ci est le troupeau qui appartient au père, dépositaire et responsable du capital. Les bœufs acquis par les fils viennent grossir le cheptel familial (mais ils reviennent à celui qui les a achetés et à ses fils si la famille se morcelle en s'agrandissant). En général, ce troupeau reste commun, n'est pas partagé à la mort du père, mais est confié à celui de ses fils - en principe l'aîné - qui lui succède à la tête de la maison, les autres fils gardant leurs droits sur ce capital [60]. Ainsi, si l'un des membres de la famille est dans le besoin, /p. 685/ il peut, faute d'autre solution, faire appel au cheptel familial mais la décision de vendre des bœufs nécessite l'accord de tous les adultes mâles de la famille.

Un autre capital commun est constitué par les rizières qui sont toutes strictement partagées entre les familles, y compris les zones rizicultivables autrefois défrichées et aujourd'hui abandonnées. Les rizières sont distribuées aux fils, notamment à l'occasion de leur mariage mais elles restent un fond familial inaliénable ; les ménages entre lesquels elles sont réparties, les utilisent en toute liberté mais ne peuvent les dilapider, la famille conservant un droit de propriété éminent.

L'organisation de la production des biens de consommation est beaucoup plus morcelée que ne le sont la gestion et l'entretien du capital familial. L'unité de travail est le ménage, ou bien l'homme et ses femmes lorsqu'il y a polygamie. Le ménage diola est d'abord une association du travail au sein de laquelle les tâches de l'homme et de la femme sont complémentaires et étroitement solidaires. Contrairement à ce que nous avons vu chez les Manding, mari et femme travaillent sur les mêmes champs, aux mêmes productions ; dans les rizières par exemple, l'homme a la charge du labour et de l'entretien des digues, la femme, celle du repiquage et de la moisson. Il en est de même dans les cultures sèches, récemment introduites. Sur les lougans d'arachide, les hommes préparent la terre et entretiennent le champ tandis que les femmes participent aux semailles et à la récolte. L'importance de cette fonction du ménage est telle qu'un interdit coutumier très strictement appliqué empêche les femmes d'abandonner le foyer conjugal entre la mise en culture et la moisson des rizières, tandis que le reste de l'année elles divorcent avec une extrême facilité.

Le ménage diola est, d'autre part, une unité économique. Le jeune ménage n'est jamais à la charge des parents ; lors du mariage il est généralement doté par sa famille d'un stock de riz, variable selon les régions, mais au moins suffisant pour assurer sa nourriture jusqu'à la prochaine récolte.

Dans les ménages monogames, la récolte des rizières est le plus souvent divisée en deux parties engrangées dans des greniers distincts : le riz du grenier de la femme est destiné à l'entretien du ménage, tandis que 1e riz du grenier du mari constitue une réserve utilisée soit au moment des gros travaux, soit en cas de disette, soit comme un capital où l'on puise pour les fêtes et les circonstances exceptionnels (mariage, funérailles, circoncision, etc.) ou bien que l'on échange pour grossir le cheptel familial. Les modalités de cette répartition sont assez variables /p. 686/ selon les régions. Une formule assez répandue a pu être observée à Diembéring où le mari, au moment de la récolte, affecte la production de telle parcelle à tel grenier, la production d'une autre à un autre grenier et peut ainsi modifier sa décision en fonction de la qualité et de l'abondance de la récolte. Si cette répartition de la récolte par greniers individuels tend à s'estomper daris les ménages évolués, elle reste un trait particulièrement vivant dans les villages les plus archaïques, les plus traditionalistes. Lorsque la famille est tout entière rassemblée dans une maison communautaire, l'individualisme qui préside à la répartition des produits et à leur consommation est un saisissant paradoxe. Cette organisation prend toute sa valeur lorsque le ménage est polygame ; chaque femme se voit attribuer par le mari la récolte d'une rizière ; le mari et chacune de ses épouses disposent d'un grenier autonome attenant à sa chambre ; chacun puise sa consommation dans son propre grenier et chaque femme fait sa cuisine indépendamment, la plus jeune étant en outre chargée de faire la cuisine du mari. Quant aux enfants, ils sont nourris par le riz maternel une partie de l'année, par exemple de la fête des récoltes à la fin de la saison sèche, sur le grenier paternel la seconde partie de l'année. Dès qu'un garçon est en âge de travailler, son père lui attribue une rizière et il est responsable de sa nourriture. Rien ne symbolise mieux le paradoxe permanent

[60] Cf. ci-dessous : Le régime foncier et les successions.

qu'offre la vie diola associant solidarité familiale et individualisme égalitaire que le spectacle des vastes maisons à impluvium où se rassemblent tous les ménages d'une même famille en une unité d'habitation extrêmement cohérente, mais à l'intérieur desquelles à l'heure du repas s'élèvent presque autant de feux qu'il y a d'adultes, chacun prenant son repas individuellement. Nous avons plusieurs fois analysé ce contraste étonnant, par exemple dans le village de mangrove d'Ouloubaline vers l'embouchure du marigot de Kamobeul dans la Casamance. Là d'immenses maisons collectives juxtaposent dans la même enceinte de douze à vingt chambres et greniers autonomes ; chaque homme peut prendre jusqu'à quatre femmes ; chacune d'elles dispose de ses rizières personnelles qui lui ont été prêtées soit par son père soit par son mari. Aussi loin que soient les rizières de l'épouse si elles se situent dans son village d'origine, le mari va les labourer. Récolte, grenier et cuisine sont strictement individuels, Quant aux enfants, ils sont pris en charge par leur mère entre la fête du Kaffilo, qui se situe en décembre ou janvier, après les récoltes, et la fête du Garoumo du roi d'Enampor, chef originel du clan, qui a lieu fin mai, à la fin de la saison sèche. De juin à décembre, c'est dans le grenier paternel que la mère puise la nourriture de ses enfants. Pourtant, nulle par mieux que dans ces installations isolées dans la mangrove, ne se manifestent à l'étranger le farouche particularisme et la /p. 687/ solidarité du village diola, nulle part la maison collective n'est un fortin mieux clos, un refuge mieux isolé pour la famille qui l'occupe.

C'est enfin dans les rapports entre époux et notamment dans la liberté dé la femme que se manifeste l'individualisme diola, En régime coutumier, la monogamie est fréquente, surtout chez les hommes pauvres en rizières, mais la polygamie, admise jusqu'à quatre épouses, se limite communément à deux. La répudiation de la femme par le mari est chose facile ; le prétexte en est généralement très terre à terre et ce sont les médiocres qualités au travail de la femme ou le gaspillage du riz qui la motivent. De son côté, la femme ne peut abandonner son mari pendant l'hivernage, mais elle bénéficie de la liberté, reconnue par la coutume, d'en changer durant certaines périodes. Subsiste en effet à peu près partout la fête dite *ebounaye* dans le Fogny : après les récoltes, les épouses rejoignent pour une période d'une dizaine de jours le domicile paternel où de grandes fêtes se déroulent. Cette période de fêtes et de licence donne lieu à la coutume du *bassang*. La femme mécontente de son mari est autorisée à retrouver chez son père son amant, et peut aller s'installer avec celui-ci à l'issue des fêtes. Le mari abandonné à l'occasion de cette fête coutumière n'a aucun recours contre son épouse et doit au contraire respecter sa liberté reconquise, Une telle coutume répond si manifestement au sens diola de la liberté qu'elle ne s'estompe que très difficilement en pays islamisé ou christianisé. Elle explique que la polygamie est moins fréquente que chez les autres populations du Sénégal, mais que le Diola change souvent de femme et procède ainsi à une sorte de polygamie successive, car si l'on aime reprendre sa liberté, la nécessité de l'association de travail constituée par le ménage s'impose à nouveau rapidement.

En somme, le sens de la famille, manifesté avec vigueur contre l'étranger et notamment pour la défense des biens collectifs, s'associe chez les Diola avec un individualisme profond, traits qui se retrouvent aussi bien dans le régime foncier que dans la transmission des biens par succession.

4) Le régime foncier et les successions

La paysannerie diola est remarquablement enracinée dans ses forêts et ses rizières. À qui vient de parcourir les autres régions du Sénégal apparaît immédiatement le sens de la propriété foncière qui caractérise cette population, Nous ne savons pas, et ne pouvons pas savoir comment s'est opéré le partage du pays entre les familles diola ; il est probable que s'est effectué un fractionnement progressif des clans /p. 688/ originels, les familles issues des plus anciens villages allant s'installer dans des zones vierges et procédant à des défrichements qui se situent à l'origine de la propriété.

Les opérations de défrichement impliquaient l'accord des génies maîtres des lieux, entraînaient des sacrifices et nécessitaient l'implantation des autels familiaux. C'est surtout dans les zones où l'installation diola semble la plus ancienne, au Sud de la Casamance en particulier, que se sont conservées les traditions associant défrichement, prise de possession du sol et cérémonies religieuses destinées à obtenir l'accord des divinités. Ce sont donc les familles détentrices des plus puissants *boekin*

qui peuvent être considérées comme les plus anciennement établies. Aussi des traces de propriété éminente peuvent-elles être évoquées dans les villages dotés d'un « roi » ; à M'Lomp, par exemple, certains paysans peuvent se prêter à des dons ou sacrifices rituels en hommage aux génies maîtres des rizières et aux successeurs du roi qui le premier obtint le privilège de les cultiver et d'autoriser à son tour de nouvelles installations. Mais beaucoup plus que la reconnaissance du droit de propriété originel du roi, ces dons signifient le souci du paysan de se concilier le grand maître des fétiches, dispensateurs d'eau abondante et de rizières fécondes ; ils manifestent seulement soumission et dévotion à l'égard des puissances dont le roi est le prêtre et se limitent d'ailleurs à un très petit nombre de villages, la plupart des Diola se contentant de placer leurs rizières et leurs biens sous la protection de leurs propres autels familiaux.

La caractéristique première du régime foncier en pays diola est l'absence totale de « maîtres de la terre », de *lamane,* phénomène remarquable dans un vieux pays rural, de longue date occupé, tenu par une paysannerie stable, implantée par fractionnement successif de clans qui partout ailleurs ont conservé vivant le souvenir des premiers « maîtres du feu » ou « maîtres de la hache ». L'absence de droits fonciers de type féodal comparables à ceux du pays wolof va de pair avec celle de toute infrastructure politique. Mais l'absence d'institution répondant au lamanat est beaucoup plus inattendue ; on a avancé [61] que les conditions techniques de la riziculture, qui exige des travaux précis d'aménagement seuls susceptibles ici de matérialiser l'appropriation, expliqueraient le régime de la libre tenure des terres. Cette explication nous semble insuffisante pour éclairer l'absence de redevances foncières pesant sur les rizières ; elle n'est partiellement valable que pour rendre compte de l'exploitation continue, de l'accumulation de travail de génération en /p. 689/ génération sur les mêmes périmètres par les mêmes familles. Partiellement, car on pourrait soutenir que la mise en culture des bas fonds inondables semble exiger des travaux collectifs, et serait facilitée par une organisation .communautaire du drainage, de l'utilisation de l'eau, de l'entretien des digues, etc. ; il serait logique que ces tâches aient donné naissance à des institutions hiérarchisées. On pourrait, d'autre part, souligner que les redevances foncières sont d'autant plus âprement exigées que la terre a plus de valeur comme c'est le cas des rizières inondées. Plus que les mobiles techniques, l'individualisme diola et le cloisonnement géographique du pays nous semblent des sources valables d'explication à l'absence de lamanat.

Les Diola sont, en effet, remarquables par leur sens extrêmement aigu de l'appropriation de la terre. Terre cultivable signifie d'abord, en Basse Casamance, terre cultivable en riz inondé. C'est donc à propos des rizières que le droit foncier diola est le plus précis, le plus simple, le plus éloigné des conceptions collectives de tenure du sol. Toutes les zones transformables en rizières sont appropriées avec précision ; aucune n'est vacante même si elle n'est pas effectivement cultivée actuellement. Mais il importe de bien distinguer propriété familiale et affectation individuelle de la terre. La propriété du fond appartient à la famille ; les zones rizicultivables autour des villages sont partagées entre toutes les familles en domaines fonciers dont 1es chefs de famille sont les dépositaires et les gérants. Même les zones occupées par la mangrove appartiennent à des familles qui peuvent en décider la mise en valeur et procéder alors à une affectation individuelle des parcelles. En général, lorsqu'une zone cultivée est restée longtemps inexploitée, elle est retombée dans le domaine familial ; si plusieurs générations se sont écoulées, cette famille peut avoir grandi au point de constituer un quartier ; les familles de ce quartier jouissent alors de droits répartis entre de nombreux paysans et portant sur la même zone en friche. Lorsqu'un village est né d'un seul clan resté isolé, toutes les rizières cultivées ou en friche appartiennent aux familles issues de ce clan. Ainsi dans le gros village de Diembéring, toutes les rizières appartiennent aux Diatta et les étrangers ne peuvent bénéficier que de prêts temporaires, ce qui donne parfois l'illusion d'une propriété collective. Si l'on décide de mettre en valeur une zone en friche, il y a nouveau partage et appropriation entre les seuls ayants droit issus des familles propriétaires. En effet, l'exploitation du sol s'accompagne nécessairement d'une affectation individuelle de la terre cultivée.

Le régime foncier des rizières en cours d'exploitation est extrêmement précis ; c'est celui de la propriété privée, avec la seule restriction /p. 690/ du caractère inaliénable de ce bien sur lequel la famille garde un droit éminent. Si cette restriction semble constituer une limitation du droit de propriété

[61] L. Geismar, *Recueil des coutumes civiles...*

individuelle tel que l'entend le droit occidental, elle n'a en rien ce caractère pour les intéressés qui ne conçoivent pas que le bien foncier puisse donner lieu à aliénation définitive. En somme, il y a pratiquement appropriation formelle des zones rizicultivables aux familles telles que nous les avons définies et affectation définitive en propriété individuelle des rizières effectivement cultivées. Cette appropriation très stricte des rizières aux familles et aux individus est absolue et nous ne reconnaissons à cette règle que des atténuations de deux types : d'une part, les sacrifices d'ordre religieux qu'entraîne, dans quelques villages dotés d'un grand prêtre des fétiches, l'utilisation de la terre ; d'autre part, certaines obligations relatives à l'utilisation de l'eau imposées parfois dans l'intérêt commun lorsque le morcellement entraîne la juxtaposition des parcelles appartenant à des propriétaires différents. Cette limitation d'ordre technique n'est d'ailleurs pas générale ; elle se traduit par des conventions de bon voisinage mais n'a absolument pas provoqué la naissance d'une juridiction organique de l'utilisation de l'eau susceptible d'atténuer pratiquement la libre propriété et la libre utilisation du sol.

Seuls les hommes reçoivent affectation personnelle des rizières. Généralement c'est au moment où un garçon se marie que son père lui attribue un certain nombre de parcelles dont il devient le propriétaire et sur lesquelles il doit faire vivre son ménage ; chaque fils est ainsi pourvu de sa part de rizières prise sur le bien familial lors de son premier mariage, Cette part n'est pas représentée par une rizière mais, le plus souvent possible, par un certain nombre de parcelles prises dans des types de rizières différents, afin que la nouvelle exploitation dispose d'une gamme de productions aussi variée que possible, susceptible d'équilibrer la récolte quelles que soient les fluctuations de la pluviosité et la richesse relative des sols. Il arrive que l'embryon de cette propriété soit constitué dès que le jeune garçon est en mesure de travailler à la rizière. Dans les villages de mangrove de la rive Sud de la Casamance, le père affecte à ses fils une parcelle dès qu'ils atteignent l'âge de douze ans. À Thionck-Essyl, où les rizières sont abondantes, les garçons reçoivent de leur père, plusieurs années avant leur mariage, concession de quelques parcelles leur permettant de se constituer un capital-riz qui servira à l'entretien de leur ménage à ses débuts. Dans le canton de Diembering, par exception, nous avons noté une amorce de distribution périodique des rizières ; c'est seulement tous les trois ans qu'a lieu l'attribution des rizières familiales vacantes aux jeunes ménages mariés au cours des trois dernières années. Dans les Djougout, il est habituel /p. 691/ que le plus jeune fils reste travailler avec son père ; les rizières que celui-ci a conservées pour ses vieux jours, qu'il n'a pas distribuées aux aînés, reviennent à ce jeune fils et représentent sa part.

Les filles n'on en principe, jamais accès à la propriété de la terre. Cependant, dans les villages riches en rizières, elles peuvent recevoir quelques parcelles en dot à l'occasion de leur mariage ; nous n'avons rencontré cette dotation sans restriction que dans deux villages, où les rizières sont particulièrement abondantes, Affiniam et Thionck-Essyl ; partout ailleurs, cette attribution de rizières se fait sous condition. Dans le canton de Séléky (ainsi à Batinière), la fille qui se marie reçoit une rizière à la condition que celle-ci revienne à sa famille originelle lorsqu'elle meurt. Ailleurs à Fintioc (canton de Bignona) ou à Badiana (canton du Fogny) par exemple, la concession d'une rizière à la fille qui se marie n'est admise que si elle épouse un garçon du même village. Mais ces rares exceptions ne font que souligner la rigueur de la règle générale aux termes de laquelle seuls les hommes ont accès à la propriété de la terre.

Le régime foncier des zones de plateaux est moins précis que celui des terres à riz ; il s'est établi plus récemment avec le développement des cultures sèches, sauf dans les régions septentrionales du pays diola où le mil a toujours occupé une place importante dans le système de culture en raison de la pénurie de rizières. Ce régime s'inspire des mêmes principes que celui des dépressions inondables.

Traditionnellement, les forêts étaient l'objet de droits d'usage imprécis. En économie coutumière, le voisinage immédiat du village diola était approprié aux familles et réparti entre les ménages qui y établissaient quelques champs de mil ou de niébé. Dans les régions pauvres en rizières, ces champs de mil entraînaient la présence d'une aire de défrichement assez vaste et l'établissement autour du village d'un véritable terroir de plateau sur lequel le régime foncier était identique à celui des rizières. Dans les zones riches en bas-fond ou en mangrove, au contraire, ces défrichements dans les forêts des plateaux pouvaient se limiter à un périmètre très restreint ; jusqu'à une date récente, la plupart des vil-

lages diola étaient ainsi à peu près directement adossés à la forêt incultivée. En effet en économie vivrière traditionnelle, lorsque les rizières suffisaient à répondre aux besoins alimentaires, les forêts ne donnaient lieu qu'à la récolte du vin de palme et des régimes de palmistes, à la chasse et au ramassage du bois de feu. Le domaine forestier était alors l'objet d'un découpage sommaire établissant l'emprise de chaque installation humaine et résultant de l'équilibre des forces, notamment de la pression démographique entre les villages voisins. Dans les /p. 692/ villages importants, ce périmètre communal était découpé en secteurs affectés à chaque quartier ; si la pression démographique s'accroissait ou si la forêt utilisable était de surface réduite, le partage pouvait descendre à l'échelon inférieur et s'effectuer entre les diverses familles. En somme, l'appropriation des zones forestières était d'autant moins précise que les surfaces disponibles étaient plus vastes par rapport à la population des villages. Aussi, dans les régions riches en forêts, le régime foncier pouvait-il être fort incertain. La forêt aujourd'hui classée de Tendouk n'a jamais été appropriée aux villages des Djougout installés à sa périphérie, ni exploitée par eux, car les périmètres reconnus comme utilisés par chaque village n'englobaient pas le cœur de cette forêt de plateau où les paysans ne s aventuraient pas.

Au contraire, la forêt limitrophe de la région très peuplée de la Pointe-Saint-Georges était tout entière partagée entre les villages voisins. À M'Lomp, le partage était établi entre les différents quartiers constituant le village ; à Kagnout l'affectation des zones forestières était précisée jusqu'au niveau des familles. Il en était de même à Diembéring. Aujourd'hui, le classement des forêts non appropriées aux villages et le développement concomitant des cultures sèches ont entraîné une appropriation beaucoup plus précise des forêts qui relèvent à peu près toutes désormais du périmètre de culture d'un village. L'étude régionale précisera les différents problèmes posés par cette évolution. Dans l'ensemble, l'expansion récente des cultures sèches amène le développement du droit du premier défricheur, c'est-à-dire l'appropriation des lougans à celui qui le premier a procédé à la mise en culture. Les jachères forestières, parfois antiennes et couvertes d'un riche recrû forestier ne sont donc pas vacantes. Du droit coutumier subsiste cependant, dans les régions où les cultures sèches sont peu répandues, une intéressante distorsion du régime de la propriété. À Kagnout par exemple, où l'appropriation de la forêt est faite au niveau des familles, la culture de l'arachide est considérée comme une entreprise si provisoire et si limitée qu'elle est tolérée n'importe où ; aussi n'est-il pas rare que le cultivateur d'un champ d'arachide ne soit pas membre de la famille propriétaire de la forêt ; ce sont en fait les palmiers qui sont appropriés, pas nécessairement la terre qui les porte ; celle-ci peut être cultivée provisoirement à la condition que nul dommage ne soit infligé aux palmiers. À quelques kilomètres de là, chez les Floup d'Oussouye au contraire, où les rizières sont mesurées, l'appropriation des champs de la forêt est traditionnellement très précise.

Le régime des successions tire naturellement les conséquences du régime foncier qui vient d'être défini. La règle générale est la transmission /p. 693/ des biens de père en fils et le partage égal entre les héritiers mâles ; il n'y a chez les Diola, à notre connaissance, aucune trace du régime de succession matrilinéaire si commun dans les vieilles sociétés africaines et particulièrement chez les populations du Sénégal, notamment les Sérèr. Nous ne sommes pas éloigné de penser que ce trait original contribue à démontrer la très ancienne spécialisation des Diola dans la riziculture, la haute antiquité de cette civilisation des « Rivières du Sud » enracinée dans des terroirs précis, limités, valorisés par le travail séculaire des hommes. Aussi, à la mort du père de famille, ses biens sont-ils partagés entre ses fils. C'est en général le fils aîné qui hérite de la maison paternelle, à moins qu'elle ne soit laissée au plus jeune fils s'il est célibataire et si ses frères, mariés, ont déjà construit leur propre maison. Les rizières et les champs sont répartis d'une manière aussi égalitaire que possible entre tous les fils. Pour les rizières, ce partage est particulièrement strict ; ainsi tous les types de rizières, de valeur et de productivité inégales, sont partagés afin que les lots soient comparables. Les champs en forêt sont répartis de la même façon. Même dans les villages où l'abondance des terrains inondables autorise l'octroi d'une rizière aux filles lorsqu'elles se marient, les femmes n'héritent jamais de la terre, que ce soit des rizières ou des champs. La veuve n'hérite donc pas mais doit être, sur les rizières de son mari, entretenue par ses fils. Lorsqu'ils sont tous mariés, il est de règle dans certains villages, dans les Blis et Karone par exemple, que la veuve reparte pour son village d'origine rejoindre sa famille. Si les enfants sont en bas âge à la mort de leur père, c'est le frère ou les frères du défunt, à défaut un oncle maternel ou même aujourd'hui le chef du village qui prend en charge l'héritage, entretient les rizières et pour-

voit aux besoins des enfants sur le revenu de leurs biens ; à leur majorité, il remet à chacun sa part. Les sœurs des héritiers ne reçoivent rien mais sont entretenues par leurs frères, l'aîné de coutume, jusqu'à leur mariage. Lorsqu'un Diola meurt en ne laissant qu'une descendance féminine, ce sont ses neveux qui reçoivent ses rizières et, ses champs en partage, jamais ses filles.

Quant au troupeau, la règle coutumière veut qu'il ne soit pas partagé mais reste un capital commun confié au plus âgé des fils et destiné essentiellement au service des *boekin* et à la manifestation de la richesse familiale lors des cérémonies traditionnelles, les funérailles et la circoncision en particulier. En fait, une grande partie du bétail est sacrifié à la mort du chef de famille. Sur le cheptel qui a échappé à l'hécatombe, chaque fils conserve ses droits ; l'aîné qui l'entretient ne peut, pas plus que ses cadets, en disposer sans l'assentiment de ses frères ; à la rigueur, les filles peuvent faire appel, en cas de besoin, à ce capital familial mais uniquement à l'intention de leurs fils. Dans le cadre de l'évolution en /p. 694/ cours, il arrive de plus en plus fréquemment que le bétail soit partagé entre les frères, mais cette formule semble encore très loin d'être généralisée.

Ajoutons que pratiquement les filles, à la mort du père, reçoivent généralement un petit pécule sous forme de riz et d'argent ; mais ce n'est pas pour elles un droit, seulement un cadeau laissé à la discrétion des héritiers, leurs frères, seuls responsables des dettes du disparu.

Un tel régime foncier a deux conséquences géographiques d'une extrême importance. La première est le morcellement du terroir. Les rizières, notamment, qui sont depuis longtemps l'objet de partages et dont l'inégale valeur entraîne une répartition par catégories à l'occasion de chaque héritage sont extrêmement morcelées. Un cadastre révèlerait l'étonnant enchevêtrement des parcelles et la présence de propriétés privées constituées par un nombre élevé de minuscules rizières réparties à travers toute la zone rizicultivable du village. Nous avons plusieurs fois pris conscience de cette situation foncière à l'occasion de sondages dont aucun n'a abouti au relevé d'un véritable cadastre villageois, tâche qui s'est révélée impossible pour un enquêteur isolé. Le village de Badiana par exemple, nous semble à ce sujet typique ; les parcelles y sont si petites qu'il n'y a, topographiquement, aucune différence entre les diguettes de retenue de l'eau et celles destinées à marquer la propriété ; c'est dire que les premières remplissent le plus souvent la fonction des secondes et que le paysage ne peut donner aucune indication sur la répartition des rizières entre les propriétaires.

La seconde conséquence du régime foncier et des successions est la répartition extrêmement inégale des rizières entre les villages et surtout entre les paysans à l'intérieur d'un même village. Certains cultivateurs peuvent détenir par le jeu des héritages des surfaces très supérieures à leur capacité de travail tandis que d'autres disposent de rizières insuffisantes à l'entretien de leur famille. Une telle situation foncière aboutit à cette conséquence paradoxale ; il est fréquent de constater que certains villages sont des foyers d'émigration par suite du manque de rizières tandis que, dans ces mêmes villages, des zones inondables restent en friche ou sont reconquises par la mangrove parce que leurs propriétaires manquent de bras ou parce que la famille de qui elles relèvent est dispersée [62].

/p. 695/

5° Les institutions villageoises

La société diola traditionnelle n'est cependant pas anarchique ; une riche gamme de coutumes, dont quelques-unes réalisent d'authentiques institutions villageoises, constituent un ciment social qui assure la cohésion du groupe en façonnant l'homme diola selon les normes de la tradition et en lui imposant un certain nombre de disciplines et de règles de vie au service du bien commun, c'est-à-dire de celui du village ou de la famille.

L'individualisme diola est contenu, limité dans ses effets par les impératifs collectifs qu'impose l'intérêt familial et villageois, par les interdits que stipule la religion, par la mentalité qu'impriment chez tous la tradition et son enseignement. Les disciplines collectives ont pour cadre le village et ne se

[62] Phénomène constaté en particulier à Kartiak.

sont jamais élevées au niveau d'institutions politiques ou sociales recouvrant un vaste ensemble géographique et assurant son organisation. Mais, quoique inspirées partout par les mêmes mobiles, les disciplines villageoises prennent des formes différentes d'un groupe diola à l'autre ; elles sont adaptées aux circonstances et aux intérêts locaux, à l'importance et à la situation du village ; enfin les organismes auxquels elles donnent naissance portent des noms différents, et n'ont pas nécessairement d'équivalent d'un village à un autre. Ces organismes ne forment pas un ensemble institutionnel hiérarchisé mais une série de coutumes juxtaposées ayant leur calendrier et leurs règles propres. Aussi, plutôt que d'essayer d'en donner une vue d'ensemble qui serait obligatoirement incomplète et fausse et surtout qui en trahirait l'esprit, est-il préférable d'étudier les types les plus représentatifs que nous avons relevés.

La cohésion du groupe diola est assurée par une formation et une discipline identiques imposées aux individus par la tradition, au service de laquelle concourent la religion, ses prêtres et les vieillards. Cet enseignement exalte le sentiment de l'honneur, le respect du bien d'autrui, les devoirs de solidarité, l'orgueil de la famille et du groupe. Il est dispensé tout au long de la formation des jeunes gens mais c'est surtout à l'occasion de la circoncision que les jeunes Diola sont modèles ainsi par les anciens et initiés aux mystères de la vie, aux secrets du groupe, aux devoirs à remplir à l'égard des divinités et à l'égard d'autrui. Les cérémonies et les rites de la circoncision, dont l'étude relève de l'ethnographie, mais dont les leçons ont des conséquences sociales capitales, se déroulent par village à des dates fixées par la coutume mais éloignées généralement /p. 696/ de dix, quinze ou vingt ans [63]. Nul Diola ne saurait échapper à l'initiation donnée à l'occasion de la longue retraite qui précède la cérémonie, même si l'opération de circoncision proprement dite a déjà été réalisée comme c'est généralement le cas pour les musulmans. Tous les mâles originaires du village nés depuis la précédente circoncision font retraite pendant trois mois dans le bois sacré sous la direction des prêtres des *boekin* et des vieux ; épreuves physiques, enseignement des lois de l'éthique et de la morale diola, initiation au culte animiste se succèdent sous la garde sévère et souvent brutale des vieillards. L'individu entré jeune homme à cette école en ressort Diola accompli, modelé par les leçons de la tradition, fier de l'héritage reçu, capable d'en défendre les prescriptions et de le transmettre à son tour. À la fin du séjour dans le bois sacré, la communauté tout entière célèbre cette véritable naissance d'hommes nouveaux par des réjouissances qui sont l'occasion de repas pantagruéliques pour lesquels les greniers se vident et les bœufs sont sacrifiés sans compter.

Dans certains villages l'initiation est partiellement dissociée de la circoncision ; plus exactement celle-ci est complétée encore dans les villages les plus isolés par des cérémonies et un enseignement plus directement soumis à la religion du terroir et aux traditions spécifiques du village. C'est ainsi qu'à Samatit (canton de la Pointe-Saint-Georges), tous les hommes sont soumis aux exigences de la coutume du *houhané*. Tous les six ans, de mars aux premières pluies, les hommes [64] de dix-huit à vingt-quatre ans, mariés ou non, circoncis ou non, mènent une existence spartiate sous la rude férule des féticheurs dont ils reçoivent l'enseignement et subissent les exigences. Vivant nus, ceints seulement d'un pagne en feuilles de palmiers, enfermés dans un enclos circulaire où ils mangent et dorment en commun, ils ne vivent que de mendicité, ne se lavent ni se rasent et pendant trois mois ne peuvent même pas adresser la parole aux femmes et aux non initiés ; c'est alors que les participants sont instruits par les vieux des exigences de la tradition, fréquentent les bois sacrés et deviennent des hommes complets, socialement adultes, de véritables Diola aguerris par les épreuves physiques et les révélations ésotériques.

À côté de cette rude pédagogie coutumière chargée de maintenir la tradition et la cohésion spirituelle des Diola, il convient de placer les /p. 697/ coutumes impératives qui ont pour but d'assurer la pérennité et la force du groupe. On trouve encore dans les villages de la rive méridionale de la Casamance des institutions destinées à obliger toutes les femmes à remplir leur devoir envers la société en se soumettant aux exigences de la maternité. Pas une femme de la Pointe-Saint-Georges, que ce soit de

[63] À Badiana, par exemple, les deux dernières circoncisions eurent lieu en 1938 et en 1955.

[64] La soumission à cette coutume est absolument stricte au point que nous l'avons vue imposée à un Diola d'une trentaine d'années, ancien combattant revenant d'Indochine, certainement très émancipé et parlant parfaitement le français, qui rentrait dans son village après une longue absence, l'année du *houhané* précisément.

Kajinol, de M'Lomp ou de Kagnout qui puisse échapper au règlement implacable de la coutume du *boudji*. Aux termes de cette coutume, aucune fille ne peut s'enfermer dans le célibat et aucune femme en mesure d'avoir des enfants (veuve ou divorcée) ne peut se dérober à ce devoir dont elle est responsable devant le village. À dates déterminées en accord avec un *boekin* spécial, tous les 5 à 10 ans à Kajinol et M'Lomp, une sorte de police villageoise se fait l'instrument de la volonté collective en passant dans toutes les concessions pour demander à chaque femme seule (non mariée, veuve ou divorcée) de désigner obligatoirement un homme de son choix. Celui-ci est tenu de recevoir chez lui la femme qui l'a désigné toutes les nuits pendant un délai déterminé (6 jours à Kajinol, 4 mois à Kagnout) tandis que l'épouse légitime quitte provisoirement la maison. L'enfant né de cette alliance éphémère revient au père quand il a quitté le sein maternel. De sévères sanctions retombent sur quiconque tente de se dérober à cette institution ; la femme voit alors son riz pillé tandis que l'homme récalcitrant est soumis à de sévères amendes. Chez les Floup de la région d'Oussouye, cette institution fonctionne tous les ans et la femme reste définitivement chez l'homme de son choix qui doit lui construire une habitation dans sa concession ; c'est un véritable mariage obligatoire qu'impose alors à toute femme la volonté du groupe d'assurer sa pérennité par le maximum de naissances.

Il peut exister enfin, au niveau des villages, des institutions destinées à discipliner la vie collective et particulièrement à donner une certaine organisation au déroulement de la vie rurale. Soit qu'elles n'aient jamais pris naissance ailleurs, soit qu'elles aient disparu, ces institutions, dont le but essentiel est de favoriser la production, ne sont actuellement vivantes que dans les villages de la Pointe-Saint-Georges où la densité de la population en même temps que l'isolement expliquent qu'une discipline volontaire se soit imposée aux paysans. Ainsi, à partir du mois de juillet, le territoire de chacun des gros villages de Kajinol, M'Lomp, Kagnout est ceinturé par une clôture faite de nervures de palmes fichées en terre. Comme ces villages sont formés de nombreux quartiers disséminés dans la palmeraie et éloignés parfois les uns des autres de plusieurs centaines de mètres, cette clôture, le *kassaro*, déroule sur plusieurs kilomètres à travers prés et bois son infranchissable rideau et enferme, outre les concessions, de vastes surfaces communales non /p. 698/ cultivées. Routes et pistes sont coupées par le *kassaro* qui ne peut être franchi qu'à la faveur de quelques portes installées à l'emplacement des passages les plus fréquentés. Chaque famille est responsable de la construction et de l'entretien du *kassaro* sur un certain secteur, généralement situé en face de sa concession. Jusqu'en janvier, c'est-à-dire pendant toute la période où les rizières sont emblavées, le bétail ne peut sortir du *kassaro* sinon exceptionnellement sous bonne garde. À partir de la fête du *kamagnèn*, fixée vers la fin de janvier par le chef d'une famille de M'Lomp disposant héréditairement de ce privilège, fête qui marque la fin de l'année agricole et qui célèbre la récolte des rizières par de grandes festivités, le *kassaro* n'est plus entretenu, le bétail se répand partout et descend pâturer dans les rizières en toute liberté. Malheur à celui dont les vaches franchissent le *kassaro* durant la période interdite ; de sévères amendes ou la mise à mort du bétail coupable le punissent. Par contre, tant pis pour celui qui n'a pas achevé, lorsque vient le jour du *kamagnèn*, la récolte de ses rizières ; aucun moyen ne s'offre à lui de les soustraire à la vaine pâture.

Dans les villages anciens et importants où a pris ainsi naissance une organisation institutionnelle de la vie sociale, existe enfin un instrument de coercition, une sorte de police villageoise ayant pour charge de faire respecter les disciplines collectives et les obligations et interdits issus de la tradition. Dans chaque village de la Pointe-Saint-Georges cet instrument de la volonté collective est l'*étendoukaye* ; chaque famille fournit un garçon à cette police qui comprend un chef, un adjoint et un certain nombre de solides gaillards dont la lourde matraque punissait autrefois le vol, le mensonge et assurait dans tous les domaines le contrôle de la vie du village et de ses membres dans leurs rapports avec la collectivité coutumière. L'*étendoukaye* dont le recrutement assure le caractère véritablement démocratique et égalitaire, se charge entre autres missions de faire appliquer la coutume du *boudji*. C'est également lui qui surveille la confection et l'entretien du *kassaro*, rappelle à l'ordre sans ménagement les paysans qui négligeraient d'y participer, et fait respecter la discipline imposée au bétail pendant la période de clôture, la vaine pâture pendant les mois d'ouverture. Formé par les représentants de chaque famille, incarnant la volonté collective, responsable de l'application des disciplines coutumières, l'*étendoukaye* apparaît ainsi comme le type même des institutions villageoises auxquelles ont atteint certaines collectivités diola particulièrement nombreuses et isolées. Le plus souvent, cependant, la vie sociale n'est pas ainsi dominée, contrôlée ou animée par des organismes ayant pris valeur

d'institution. Mais partout l'individualisme diola est compensé par un sens profond de la solidarité /p. 699/ paysanne qui se manifeste dans les tâches les plus urgentes et les plus vitales, celles qui concernent notamment la production du riz.

6° La solidarité paysanne

Hommes libres, farouchement indépendants, hostiles à toute forme d'autorité extérieure, les paysans diola manifestent un sens profond de la solidarité paysanne, un goût prononcé pour l'association entre égaux. L'absence de structure sociale imposée s'accompagne chez eux de liens nombreux, tissés volontairement entre hommes de même famille, de même âge ou de même village, qui permettent aux individus de faire face aux gros travaux, aux accidents climatiques, à la maladie ou à l'inévitable infiltration des exigences du monde extérieur.

Alors que les institutions villageoises proprement dites n'ont pris naissance que dans un nombre limité de villages, on retrouve partout cette forme d'associations volontaires que constituent les sociétés de travail et il n'est pas un Diola qui ne soit lié - ou qui ne l'ait été - à l'une d'entre elles.

Chaque village comprend un certain nombre de ces sociétés dont le but est l'entraide pour les travaux agricoles et particulièrement pour les travaux exigés par la riziculture. L'organisation de ces sociétés est très souple, étrangère à tout formalisme, variable d'un village à l'autre selon l'importance de l'agglomération. Elle est cependant partout inspirée par le même schéma, malgré la confusion que peuvent jeter dans l'esprit d'un enquêteur la multiplicité et la variété des noms qui désignent ces associations.

Chronologiquement, ces sociétés se recrutent par génération, et non pas par véritables classes d'âge comme c'est le cas chez les populations moins fragmentées en communautés fermées. Ainsi, dans certains villages, il existe pour les hommes deux sociétés : une société des jeunes gens groupant les garçons de 10 à 25 ou 30 ans et une société d'adultes groupant les hommes de la génération précédente. Ailleurs, la société des jeunes gens groupe tous les garçons non mariés depuis l'âge auquel ils commencent à travailler, tandis que la société des hommes rassemble les hommes mariés.

Généralement, quand une société menace de devenir trop nombreuse, c'est-à-dire de constituer une équipe de travail trop importante, elle se scinde en deux, les plus jeunes de ses membres formant l'embryon de la société nouvelle qui accueillera les jeunes. Les sociétés, d'autre part, /p. 700/ se répartissent en deux grandes catégories, les unes réservées aux hommes, les autres aux femmes, la spécialisation du travail expliquant cette stricte ségrégation des sexes.

Enfin dans les villages importants, il y a habituellement une société de chaque type par quartier, l'ensemble des sociétés de quartier pouvant se regrouper à l'occasion de certains gros travaux ou de certaines fêtes. À Badiana, par exemple, gros village du Fogny, existent trois sociétés d'hommes et trois sociétés de femmes par quartier, celles des jeunes hommes et des jeunes filles, celles des hommes mariés et des femmes mariées, et une société générale pour chaque sexe, les sociétés d'adultes portant le nom de *kafaye yamakei*, les sociétés de jeunes celui de *kafaye yaékounaye*.

Dans les Djougout, que ce soit au Nord, à Kartiak et à Thiobon, ou au Sud à Affiniam, les sociétés de travail sont appelées *ekafoe* et il en existe deux ou trois pour chaque sexe, dans chaque quartier. Sur la rive Sud de la Casamance, à Kagnout pris comme type, les sociétés de jeunes gens se nomment *éboun* et les sociétés de gens mariés *embotaye*, dénomination que l'on retrouve altérée dans les villages insulaires de l'estuaire sous la forme *embota*.

L'organisation de ces sociétés est extrêmement démocratique ; l'adhésion y est libre mais pratiquement tous les Diola, les jeunes notamment, y sont associés. Ce n'est qu'à partir d'un certain âge qu'hommes et femmes renoncent à participer aux travaux communs et aux réjouissances auxquelles ils donnent lieu. Chaque société est dirigée par l'un de ses membres, choisi par l'ensemble des sociétaires en raison de son activité, de son dynamisme, de son ardeur au travail, de son sens de l'organisation.

Outre ses fonctions d'animateur, le chef de chaque société détient la caisse alimentée par les travaux effectués par la société et préside à son utilisation. Dispersées ou inactives en saison sèche, ces associations de travail se regroupent et se réorganisent en juin, quand rentrent au village voyageurs et migrants saisonniers. L'objectif premier de ces sociétés est eu effet d'effectuer à la demande et contre rétribution fixée d'avance, des travaux agricoles. Les sociétés de jeunes garçons et d'hommes se chargent du défrichement et surtout du labour des rizières ; les sociétés de jeunes filles et de femmes assurent les charges féminines traditionnelles, en particulier le repiquage et la moisson du riz. À la demande d'un paysan riche en terres, qui ne peut toutes les labourer lui-même, ou d'un chef de famille dont les rizières sont trop vastes pour être repiquées ou récoltées par le personnel féminin dont il dispose au moment voulu, la société spécialisée du quartier ou du village, convoquée par le responsable et sous sa direction, se réunit sur les champs ou rizières /p. 701/ indiqués. Tout le jour durant, au milieu des cris et des chants, s'entraînant les uns les autres dans une atmosphère de compétition où chacun fait étalage de son adresse et de sa force, les membres de la société se livrent avec ardeur au travail prescrit. Et le soir la forêt résonne de l'écho des ripailles préparées par le loueur, première récompense de la tâche accomplie. Généralement le nombre des membres d'une même société au travail sur une même rizière ne dépasse guère une dizaine et ce sont les sociétés de jeunes gens, les plus facilement disponibles, qui sont les plus couramment convoquées, les garçons pour les labours précédant le repiquage, les filles pour la récolte.

Lorsque ces sociétés travaillent à la demande, le loueur assure leur nourriture en sacrifiant un porc et une grande quantité de riz, et la tâche est rétribuée soit en gages en nature, soit en numéraire. Le plus souvent, les sociétés de femmes se font rétribuer en riz, mis dans un grenier spécial et conservé jusqu'à la fin de la saison. L'utilisation la plus fréquente des sommes ou des produits amassés en cours d'hivernage par la société est l'organisation de fêtes collectives, prétextes à repas pantagruéliques, qui se tiennent régulièrement à la fin de l'année agricole. Les sociétés des villages et des quartiers voisins réunissent alors leurs ressources et, surtout celles des jeunes gens, s'assemblent en bandes nombreuses et joyeuses qui consomment en commun en quelques jours le fruit du travail collectif de la saison dans une atmosphère de kermesse, entretenue par les danses, les luttes et le vin de palme.

Mais les sociétés de travail ne sont pas seulement des entreprises intéressées, travaillant contre rétribution au profit de ceux qui disposent des moyens de faire faire au moment le plus favorable et rapidement leurs gros travaux. Ce sont aussi - et cela est vrai en particulier des sociétés d'adultes - de véritables associations d'entraide. Recrutées entre voisins, elles peuvent faciliter la tâche de leurs adhérents en travaillant à tour de rôle sur les rizières de chacun d'entre eux.

D'autres fois, la société d'un village ou d'un quartier se réunit pour travailler spontanément au profit d'un paysan malade ou d'un de ses membres qu'un accident quelconque amis en retard dans ses travaux. Elles tiennent lieu alors de véritables organisations de secours mutuel et manifestent pleinement le sens de la solidarité diola. Les sociétés peuvent enfin traduire l'estime ou la reconnaissance de la communauté à l'égard de tel notable ou de tel vieillard en faisant bénéficier celui-ci de leur travail d'une manière parfaitement désintéressée.

Une autre forme d'activité des sociétés est le travail dans l'intérêt commun pour répondre aux obligations qui retombent sûr toute la collectivité /p. 702/ et qui lui sont imposées de l'extérieur ; par exemple, ainsi que nous l'avons noté à Ourong toutes les *embotaye* du village pleuvent consacrer le bénéfice de leurs travaux au paiement de l'impôt.

Le plus souvent cependant les sociétés fonctionnent soit comme des entreprises d'entraide moyennant rétribution, soit comme des associations de secours mutuel entre paysans et leur rôle presque exclusif concerne la production agricole et notamment le travail des rizières.

À une échelle plus réduite que les sociétés, peuvent, d'autre part, se rencontrer de petites équipes de trois ou quatre travailleurs, que l'on nomme *ouritor* à Kartiak et qui ne sont que des groupements amicaux de voisins ayant coutume d'échanger leurs services entre eux sans aucune forme de rétribution ou de récompense.

Enfin, dans un domaine qui échappe à notre recherche, la constitution de sociétés peut avoir un but essentiellement religieux. Certaines associations ont pour but exclusif ou initial le service commun des *boekin* ; c'est le cas par exemple de la société de femmes que l'on nomme *fourambane* à Kartiak et dans les Djougout et dont le rôle essentiel réside dans l'organisation des cérémonies religieuses destinées aux fétiches de femmes. Là encore se manifeste un sens aigu de la solidarité, face aux forces obscures et redoutables des divinités qui hantent la forêt et menacent sans cesse les humains.

En marge de la vie des sociétés organisées, la solidarité paysanne se manifeste aussi contre les atteintes que subit de l'extérieur la vie traditionnelle, contre les charges qu'impose aujourd'hui l'intégration du pays dans un cadre politique, contre les empiètements que doit tolérer le sens diola de la liberté. Le paiement de l'impôt est sur ce point un test plein d'enseignements sur les réactions de la société étudiée. Si dans les villages « évolués » l'impôt est devenu personnel, il n'en est pas de même dans les villages où subsiste vigoureux le particularisme diola. Dans la région de la Pointe-Saint-Georges par exemple, le chiffre global dû par les imposables des villages est souvent réparti à égalité par maison afin que les chefs de famille qui ont beaucoup de bouches à nourrir n'aient pas à payer plus que ceux qui ont peu de charges. D'autres fois, si un chef de carré est malade ou a eu accidentellement une mauvaise récolte, on le dispense de payer l'impôt et sa contribution est répartie entre les autres paysans. Ailleurs enfin, surtout dans les régions de cultures traditionnelles où le numéraire est rare, le village ou le quartier décide de faire un grand champ collectif d'arachide et d'en consacrer le montant à l'impôt ; tous les membres de la collectivité travaillent à ce champ et, /p. 703/ après la récolte, un notable est chargé d'en garder le bénéfice et de payer à l'administration la contribution des villageois.

Ce sens de la solidarité paysanne, d'une solidarité effective mais très limitée dans l'espace, contribue à créer un particularisme villageois, un amour propre et même un orgueil du groupe qui s'exaltaient autrefois dans une guérilla incessante et qui sont entretenus aujourd'hui par les compétitions opposant les villages, notamment les luttes de jeunes gens au cours desquelles est mis en jeu le prestige de chaque communauté. S'il n'est pas utile de faire ici l'analyse du très vivant folklore diola, il importe de souligner l'atmosphère si particulière dans laquelle se déroulent les travaux et les jours de cette paysannerie attachante.

7° Le climat spirituel

Hostile à toute discipline extérieure au clan, le Diola vit dans un climat d'indépendance personnelle auquel il est farouchement attaché ; dans le cadre tracé par les habitudes coutumières, l'organisation de la vie individuelle est très libre. Si les femmes sont tenues à un rythme d'occupations assez précis par leurs fonctions ménagères, les hommes disposent de leur temps avec une totale liberté. En saison sèche, en particulier, on ne rencontre pas dans les villages diola ces attroupements d'hommes réunis sous le fromager tutélaire pour d'interminables palabres comme en pays manding ; tous sont dans la forêt, partis seuls dès le lever du soleil pour la journée entière, chassant et piégeant et surtout récoltant le vin de palme, chacun dans son périmètre d'exploitation. Cette vie libre, isolée, se poursuit dans les travaux des champs ; en dehors des équipes de travail formées par les sociétés, c'est le plus souvent seuls au gré de leur fantaisie et de leurs goûts que les Diola organisent leur activité. Dans tous les actes de la vie quotidienne, se retrouve ce goût de l'indépendance, une sorte d'égocentrisme qui atteint parfois à l'égoïsme. Par exemple, le Diola prend ses repas seul, quand il lui plaît, à l'abri des regards, en n'utilisant que ce qu'il a produit par son travail personnel. Lié à ces habitudes de vie, un sentiment perce souvent dans le comportement paysan, l'avarice. Alors que le sens de l'hospitalité envers le voyageur est un trait général de l'attitude sociale des populations africaines, le Diola n'est guère accueillant à l'étranger, même isolé, et se soucie très peu de le retenir chez lui, de l'inviter à partager son repas ou de manifester quelque sympathie ou même quelque intérêt à l'intrus. La solidarité dans le besoin ne joue que dans un rayon très limité, à l'égard d'hommes dont on peut attendre réciprocité de services.

/p. 704/

Cette attitude porte sans doute la trace de la méfiance et même de l'hostilité réservée traditionnellement à tout être extérieur au groupe, à toute influence étrangère ; elle rappelle le farouche isolement dans lequel se sont longtemps enfermés les Diola. Mais elle atteste aussi du très vif attachement de ces paysans aux biens matériels, aux valeurs concrètes. Le Diola fait preuve en effet d'une particulière âpreté dans l'acquisition et la défense de son capital foncier et des produits qui symbolisent la richesse, bétail et riz notamment [65]. Cette âpreté est source de conflits qui n'ont traditionnellement d'autre issue que l'épreuve de force ; nous connaissons de minuscules parcelles de rizières dont la propriété est sujette à contestation entre familles ou clans rivaux et qui donnent lieu périodiquement à des violences, procès et jugements depuis le début de l'implantation administrative.

Peu généreux, avare même, le Diola est extrêmement prévoyant et capitalise volontiers les biens ou produits auxquels il est attaché. À l'encontre de beaucoup de cultivateurs sénégalais, il dispose toujours de greniers bien garnis. Il n'est pas de chef de famille digne de ses responsabilités qui ne conserve en réserve plusieurs années de récolte de riz et nous avons vu souvent dans les greniers obscurs et enfumés des gerbes de riz vieilles de plus de dix ans, à peu près inconsommables, mais accumulées avec un soin jaloux. L'accès à ces richesses exige d'ailleurs que l'on bénéficie d'une solide confiance car le Diola est hostile à toute ostentation et très volontiers secret.

Une autre qualité de ces paysans, issue de leur individualisme, est leur honnêteté ou plus précisément leur respect du bien d'autrui. Entre Diola, le vol est impardonnable car c'est une véritable atteinte aux valeurs sociales les mieux établies, en même temps qu'un affront aux divinités. Voler est une faute morale surtout parce que c'est une atteinte à la société et un péché. Dans les villages où il est organisé, l'*étendoukaye* se charge avec vigueur d'exiger indemnisation au volé et réparation aux esprits ; il n'est pas rare par exemple qu'au propriétaire d'un porc volé, le voleur soit contraint de restituer un bœuf, compte non tenu des sacrifices expiatoires qu'il doit offrir aux esprits offensés !

Personnel, âpre au gain, intéressé mais honnête, le Diola a un véritable culte pour le travail. Dans la hiérarchie des qualités personnelles, aucune n'est plus appréciée que l'efficacité du labeur. Aussi le paysan /p. 705/ s'adonne-t-il avec enthousiasme au travail de ses rizières et témoigne-t-il dans leur entretien d'une expérience très poussée ; il satisfait de la sorte sa volonté de ne rien devoir à autrui et si possible de thésauriser, source première de satisfaction de soi et de fierté.

Ce paysan dur au travail, comptant sur lui-même pour vivre et autrefois pour survivre, a tout naturellement le culte de la force physique ; malingres et estropiés n'ont pas droit de cité et la tradition rapporte qu'autrefois les vieillards qui ne pouvaient plus « descendre à la rizière » se laissaient mourir de faim ou disparaissaient dans la forêt, soucieux de ne rien devoir à la mendicité, déshonorés par l'abandon de leurs forces. De même, une société aussi spartiate respecte les forts et honore leurs victoires ; la lutte est un véritable sport national et des compétitions disputées opposent chaque année les champions des villages rivaux sous l'œil admiratif ou inquiet de supporters passionnés. Ardeur au travail, force physique et courage ne sont que trois manifestations de la vertu première du Diola, celle qui permet d'exploiter toutes les possibilités de bonheur en assurant à l'individu l'indépendance et la richesse matérielle ; celle-ci « supprime toute angoisse du lendemain et permet la tranquillité matérielle, mais surtout elle vérifie le courage, l'habileté, le sens organisateur du possesseur et manifeste sa supériorité sociale » [66].

Il ne faut point cependant imaginer que le paysan diola soit belliqueux ; que l'étranger lui laisse la paix et il respectera celle des autres. Son vœu le plus profond est de pouvoir, en toute quiétude, exploiter ses rizières et mener sa vie libre. « *Kassoumaï* » proclament en s'abordant les paysans, souhait

[65] D'innombrables traits de la vie quotidienne manifestent l'avarice paysanne. Celui-ci par exemple, d'autant plus typique que la lèpre est chez les Diola la maladie la plus redoutée, la manifestation par excellence du mal ; quand un lépreux meurt, nul ne touche à ses affaires et on laisse tomber sa maison en ruine. Mais, quoique terrifiés, à l'idée d'être contaminés, ses héritiers récupèrent son riz...

[66] L.- V. Thomas, « Essai sur quelques notions de morale théorique eu pays diola », (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, janvier-avril 1957, p. 1-27).

amical que l'on peut indifféremment traduire, comme le remarque L.-V. Thomas [67] par paix, liberté et bonheur, concepts dont la synonymie est significative de la pensée diola.

En somme, l'individualiste farouche qu'est le paysan diola a des préoccupations très concrètes, très pragmatiques, limitées à un horizon de vie très étroit qui ne dépasse qu'exceptionnellement le cadre familial. Le goût de l'effort physique, l'âpreté au gain, l'hostilité envers l'étranger, la dureté des rapports personnels ont valu à cette population une réputation de brutalité, illustrée facilement par des mœurs assez frustes [68] /p. 706/ du moins pour l'observateur qui n'en recherche pas les mobiles ou les origines, réputation qui nous semble largement usurpée. La liberté a ses exigences et ses risques ; le Diola les assume. Le milieu est dur : chaque homme est individuellement responsable dans la lutte incessante qu'il faut mener pour le vaincre et l'aménager.

Dans un climat où la responsabilité personnelle est engagée, s'est forgée une race d'hommes singulièrement plus libres, plus fiers et plus solides que dans les sociétés féodales où l'esprit grégaire, l'abdication individuelle, la soumission aux chefs sont des vertus cardinales.

L'application quotidienne de cet individualisme et de cette libre détermination n'aboutit cependant pas sur le plan spirituel, moral et social au désordre, à la licence ou à l'anarchie car le Diola vit dans un climat religieux qui multiplie les obligations et surtout les interdits auxquels il est impossible de ne pas se soumettre. L'individu est libre, mais seulement dans le cadre très précis fixé par la tradition et la religion, deux domaines qui se confondent d'ailleurs souvent de manière indéchiffrable) les règles de vie et de morale qui se dégagent des obligations religieuses étant conformes aux impératifs de la vie sociale et aux enseignements de la tradition. S'ils progressent à grands pas, islam et christianisme n'ont pénétré que récemment en pays diola et les manifestations de l'animisme ancestral subsistent à peu près partout, sauf dans les villages totalement assimilés par les Manding du Nord et de l'Est de la région de Bignona. Comme chez les Sérèr, l'animisme diola est une authentique religion, au service d'un Dieu suprême et lointain, *Ata Emit*, qui a multiplié, pour assurer ses rapports avec les hommes, d'innombrables esprits ou *boekin* qui peuplent les villages, les rizières et les forêts. L'étude de cette religion [69] qui tient un grand rôle dans la vie diola ne relève pas de notre recherche ; mais il est indispensable, pour comprendre que la société étudiée n'est pas anarchique, de souligner qu'elle joue le rôle d'un véritable ciment social.

Pour assurer le service des *boekin*, les prêtres du culte sont les intermédiaires obligés entre le commun et ces divinités spécialisées et hiérarchisées ; les « féticheurs » constituent donc non pas une classe mais une catégorie sociale au pouvoir redouté. L'influence de ces prêtres et des prescriptions religieuses déborde largement le domaine purement spirituel car la plupart des obligations ou interdits qui dirigent ou contrôlent /p. 707/ la vie sociale et la vie personnelle, assurant l'ordre et la morale, ou défendant les intérêts matériels du groupe, ont été sacralisés et sont placés sous la surveillance des esprits. Chaque impératif social tire sa force et son efficience de l'autorité que lui prête un *boekin* [70] ; chaque interdit se justifie par le bien commun mais s'appuie en même temps sur une prescription religieuse, sur le pouvoir de l'esprit chargé de la faire respecter. Du meurtre, du vol, de l'adultère, du mensonge, de la paresse etc., le Diola doit rendre compte et accorder réparation à sa victime mais d'abord aux *boekin* offensés. Toutes les contraintes sociales qui limitent, souvent très étroitement, la liberté individuelle et assurent le respect de la tradition, donc de la sagesse, sont justifiées par les exigences d'un Dieu sans doute lointain mais qui délègue ses pouvoirs et manifeste sa volonté à une infinité d'esprits et à leurs prêtres partout présents. Cette confusion permanente du sacré et du profane, du social et du religieux, explique la soumission résignée de cet individualiste à l'extrême qu'est le Diola

[67] L.- V. Thomas, « Essai sur quelques notions de morale théorique... ». (3)

[68] Voir, par exemple, P. Joffroy, « Les coutumes des Diolas du Fogny » (*Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l' A.O. F.*, avril-juin 1920, p. 181-192).

[69] Sur la religion diola, cf. la thèse de L.-V. Thomas, *Les Diola, essai d'analyse fonctionnelle*... Rappelons avec L.-V. Thomas que si l'on entend par *Boekin* « les génies intermédiaires entre Dieu et l'homme... » « le même terme qualifie à la fois le génie, l'autel et le sanctuaire ».

[70] Par exemple, l'*étendoukaye* n'agit qu'en accord avec son *boekin.* De même, la coutume du *boudji* n'est appliquée que sur l'ordre et avec la complicité d'un *boekin* spécial, ce qui interdit aux femmes de s'y soustraire.

aux disciplines villageoises, aux cérémonies traditionnelles comme la circoncision, et rend compte de la contradiction que l'on relève sans cesse entre la revendication de l'indépendance personnelle et le conformisme rituel qui préside aux manifestations de la vie quotidienne, notamment de celles ayant un cadre collectif. Elle contribue aussi à expliquer la permanence des institutions diola, aussi élémentaires soient-elles, et sans doute même la pérennité de ce groupe ethnique apparemment si émietté et si vulnérable.

Enfin cette religion du terroir a des objectifs essentiellement utilitaires dans le cadre même des préoccupations paysannes ; les sacrifices d'animaux, de riz, de vin de palme, consentis aux *boekin* ne sont pas toujours des réparations pour des fautes commises. Ce sont, le plus souvent, des offrandes destinées à obtenir de la divinité des satisfactions très précises et notamment la protection contre les fléaux qui menacent les hommes, les rizières et le troupeau. Demander la pluie pour les rizières, par exemple, entraîne l'intervention coûteuse des plus puissants féticheurs, notamment des rois, et des sacrifices particulièrement méritoires qui pouvaient aller jadis, très exceptionnellement il est vrai, jusqu'au sacrifice humain. De telles exigences des forces mystérieuses qui décident de la sécurité ; de la fécondité, de la survie du groupe, expliquent le climat de peur qui entoure tout ce qui touche à la vie religieuse et le consentement fataliste avec lequel le paysan participe à celle-ci. En faisant de bon gré leur part aux puissances de la nature et à celles de l'au-delà qui les dirigent, le Diola s'assure contre leur colère, se met en mesure de bénéficier /p. 708/ de leurs faveurs ou au moins limite les risques qu'elles font planer sur sa famille et sur ses biens. Il peut alors rechercher dans le travail quotidien, dans la vie familiale, dans les fêtes villageoises, dans la conquête de la richesse matérielle, les sources d'une vie équilibrée et atteindre ainsi, en harmonie avec le milieu naturel et dans le respect des forces surnaturelles qui animent les forêts, les eaux et le ciel, à une authentique sagesse.

La religion diola est donc à la fois un puissant ciment social et un précieux trait d'union entre l'homme et le milieu [71].

[71] S'impose évidemment à l'esprit la comparaison entre l'animisme diola et l'animisme sérèr. Nos connaissances en ce domaine sont beaucoup trop fragmentaires et superficielles pour nous permettre de la faire. Indiquons seulement que, sur un fond commun de principes et de croyances, les deux systèmes religieux, semblent avoir subi une évolution inégale, la religion sérèr nous paraissant plus élaborée ; plus cohérente, plus spiritualiste, donc moins émiettée et moins directement utilitaire que la religion diola.

Entre pp. 708 et 709

Recto : Planche n° 45 - Les rizières profondes de Samatit (Pointe Saint-Georges) après le labour (en haut), avant la récolte (en bas)

Verso : Planche n° 46 - Le labour des rizières profondes gagnées sur la mangrove (à Kartiak) : en haut et au centre, curage des fossés et réfection des banquettes ; en bas, la paille de riz est mise à pourrir dans les fossés.

/p. 709/

Chapitre 14

Les techniques de production et l'élaboration des paysages

A. – Le riz dans la vie Diola

1° Une civilisation du riz

Riziculteur et paysan diola sont deux termes synonymes, non seulement pour l'observateur étranger mais pour les intéressés eux-mêmes. En pays diola, le riz constitue la base de l'alimentation. « Manger », pour un Diola, n'a d'autre sens que « manger du riz », et c'est être au dernier degré de la misère que de passer une journée sans en consommer. Être riche signifie disposer de rizières et de greniers de riz abondants qui sont source de prestige et d'aisance, de tous biens matériels et spirituels. À côté du mort que l'on enterre, est soigneusement déposée une provision de ce précieux viatique ; il n'est pas de sacrifice aux *boekin* qui ne comporte, avec le vin de palme traditionnel, une offrande de riz. La culture de cette céréale n'a qu'un rival dans les préoccupations paysannes, l'état du troupeau bovin. Mais le déroulement de l'année agricole et la plupart des manifestations collectives, y compris nombre de cérémonies religieuses, sont déterminés par les soins dus aux rizières : tout le rythme de la vie diola est commandé par la riziculture. En décembre ou janvier, selon les villages, le pays diola est en fête à l'occasion de la fin de la moisson qui marque la date essentielle du calendrier agricole. Enfin, la localisation des villages elle-même est le plus souvent liée à celle des rizières.

En somme, toute la vie de la paysannerie diola est dominée par la riziculture et ce n'est que dans les régions marginales où font défaut les zones inondables que l'on se résout à donner de l'importance aux cultures /p. 710/ vivrières sèches. Sans doute assistons-nous aujourd'hui au développement des cultures sur plateau, mais celui-ci est associé à l'extension de la culture commerciale, l'arachide, et à l'essor parallèle de l'islam. L'économie traditionnelle diola faisait une part plus exclusive que de nos jours à la riziculture et les villages les plus reculés, les moins bouleversés par l'influence européenne, sont actuellement encore à peu près uniquement producteurs de riz. Ce sont également ces villages qui détiennent les méthodes de culture les plus savantes ; les progrès de l'économie monétaire se traduisent toujours par une détérioration des techniques de production les mieux adaptées aux zones rizicultivables. Tout concourt donc à imposer l'idée que les Diola sont essentiellement des producteurs de riz. Comme cette culture s'accompagne, dans les vasières et les forêts de Basse Casamance, d'un aménagement très poussé, d'une transformation profonde et de longue haleine du milieu naturel, tout l'équipement technique des cultivateurs, toute leur expérience et toute leur science sont au service de la rizière. C'est une véritable civilisation du riz qu'ont développée les paysans diola [1].

[1] Les Diola représentent la population la plus septentrionale de toutes celles qui, échelonnées le long de la côte des « Rivières du Sud », ont élaboré une véritable civilisation du riz dans le cadre d'institutions politiques très lâches et de sociétés très

2° Une riziculture authentiquement africaine

La première question qui se pose quand on aborde l'étude de la riziculture diola - surtout après l'examen des systèmes de culture, fondés sur les mils rencontrés dans le reste du Sénégal - est celle de son origine. De bons auteurs affirmaient encore naguère que la riziculture des « Rivières du Sud » est d'importation portugaise, certains acceptant l'idée que le riz pouvait être africain, mais estimant que les techniques de production perfectionnées en usage chez plusieurs populations littorales et notamment en Basse Casamance, sont d'origine étrangère. Il nous /p. 711/ semble indispensable d'éclairer ce problème en essayant de répondre aux deux questions posées : celle relative à l'ancienneté du riz et celle concernant l'origine des techniques de production.

Compte non tenu des enseignements de l'agronomie que nous examinerons plus loin, l'histoire nous permet de répondre avec certitude à la première question et d'affirmer que la culture du riz est certainement d'origine africaine et d'implantation antérieure à l'arrivée des Européens sur la côte des « Rivières du Sud », plus particulièrement dans la région étudiée, De nombreux récits relatifs aux voyages d'exploration des côtes d'Afrique après 1444, date de la découverte de la presqu'île du Cap-Vert, relèvent l'existence du riz comme plante cultivée par les populations littorales. La première mention que nous avons trouvée de la riziculture ouest-africaine, remonte en effet à la première apparition des Portugais sur la côte, au Sud du Cap-Vert, probablement à l'embouchure de la Gambie ; elle se trouve dans la « *Crônica de Guiné* » de Gomes Eanes de Zurara, dont la rédaction fut achevée, dit son auteur, le 18 février 1453. Rapportant la progression des navires portugais le long de la côte en 1446, après la mort de Nuno Tristão, Gomes Eanes de Zurara précise : « Les autres poursuivirent leur voyage jusqu'à 60 lieues au-delà du Cap Vert. Ils trouvèrent là un fleuve qui était de très bonne largeur, dans lequel ils entrèrent avec leurs caravelles... [Quelques hommes] descendirent à terre... et, poursuivant ainsi quelque temps leur chemin, ils dirent qu'ils trouvaient le pays couvert de vastes cultures, avec beaucoup d'arbres à coton, et beaucoup de domaines semés de riz... [2] ». Dans la «*Relation* » du voyage qui devait le conduire, en 1455, jusqu'à la Gambie, Alvise da Cà da Mosto précise qu'ici les habitants « se gouvernent à l'imitation des Noirs du royaume de Senega et usent des mesmes viandes, fors qu'ils ont plus de sorte de ris qui ne naissent au royaume de ces premiers noirs [3] ».

Le récit du voyage d'Eustache de la Fosse (1479-1480) confirme l'existence d'une riziculture importante tout le long du littoral des Rivières du Sud : « Nous avions, écrit-il, de bon riz et de bon lait... Je demandai à celui qui était notre pilote d'où venait ce bon riz... Il me dit comment en venant nous prendre ils étaient arrivés aux îles des Ydolles /p. 712/ (îles de Loos)... et trouvèrent que les Noirs regorgeaient de biens... À l'endroit de leur marché, il y avait plusieurs grands monticules de riz et à force de gens, tout fut apporté aux navires... [4].

égalitaires. On prendra conscience de la parenté de ces différentes populations et de leurs techniques d'aménagement des terroirs en comparant ce qui est dit ici des Diola aux travaux des géographes portugais sur les Balant, les Papel, les Mandjak, etc. On se reportera surtout d'une part au livre de A. Teixeira da Mota (*Guiné Portuguesa*…) et aux autres travaux du même auteur dont on trouvera la liste dans la bibliographie de cet ouvrage (en particulier à son article : « A agricultura de Brames e Balantas… », d'autre part aux très suggestifs articles d'Orlando Ribeiro, notamment : « Sur quelques traits géographiques de la Guinée Portugaise » (*Actas da Conferéncia lnternaciorial dos Africanistas Ocidentais em Bissau*, 1947, vol. IV, 1ª Parte, p. 9-25, Lisboa, 1952) et « L'aménagement du terroir en Afrique Occidentale » (*Bulletin de la Société royale de géographie d'Égypte*, Le Caire, mars 1953, p. 165-177).

Une présentation d'ensemble de la riziculture des « Rivières du Sud » a, d'autre part, été faite par J. Dresch dans son article déjà cité : « La riziculture en Afrique Occidentale... ».

[2] Gomes Eanes De Zurara, *Chronique de Guinée*, Préface et traduction de Léon Bourdon, avec la collaboration de Robert Ricard (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, n° 60, Dakar 1960, 301 p.)

[3] Récit écrit avant 1483, date de la mort de l'auteur, « sans doute en 1462 » (cf. P. de Cenival et Th. Monod, in *Introduction à « Description de la Côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal »*, par Valentim Fernandes, Larose, 1938, 214 p.), édité dans les premières années du XVI[e] siècle et dont la traduction par Temporal, parue à Lyon en 1566, a été de nouveau publiée en 1895 par Ch. Schefer (Paris, Leroux, 206 p.).

[4] Cf. Eustache de La Fosse, « Voyage à la côte Occidentale d'Afrique », 1479-1480. Modernisation et notes de R. Mauny (*Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, abril 1949, p. 181-195).

Les références précises relatives à la riziculture dans le voisinage de l'estuaire de la Casamance, datent des premiers récits qui concernent celui-ci ou ses environs immédiats. Par exemple, si « l'*Esmeraldo de situ orbis* » rédigé par Duarte Pacheco Pereira en 1505-1506, n'apporte pas de détails intéressants sur l'estuaire de la Casamance proprement dit, il précise qu' « à deux lieues après le Cap Roxo, on trouve Falulo, très riche en riz... [5] » (*muito habastado d'arroz*). Or des sources ultérieures précisent que Falulo était habité par des Floup [6].

Datée de 1506-1507, la « *Description de la Côte Occidentale d'Afrique* », de Valentim Fernandes, concerne avec plus de détails l'embouchure de la Casamance et les marigots affluents, et précise que « cette terre est riche en vivres, à savoir, riz, mil, haricots, vaches et chèvres, etc. » [7], aussi bien chez les « Falupos » (Floup) que chez les « Balangas » (Balant).

Il semble inutile de poursuivre ces citations que confirment tous les documents ultérieurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles, que ce soit le voyage du Sieur de la Courbe ou celui de Lajaille, les descriptions de Dapper ou de Golberry [8]. Nous pouvons affirmer qu'à l'arrivée des Européens, la culture du riz était pratiquée déjà sur grande échelle depuis la Gambie jusqu'à la Sierra Leone et particulièrement chez les Baïnouk et chez les Floup de Basse Casamance.

Mais cette riziculture africaine était-elle aussi savante qu'elle l'est de nos jours ? Utilisait-elle des procédés perfectionnés résultant d'une /p. 713/ séculaire expérience, tels que la culture submergée et le repiquage ? Où bien l'aménagement des zones inondables, l'édification de diguettes, 1a transplantation du riz, sont-elles des formules apprises à l'école des Portugais revenant d'Asie ?

Il est d'abord indispensable de rappeler une remarque d'ordre général. Dans toute l'Afrique de l'Ouest, les plantes cultivées introduites sur les côtes par les Européens, se sont spontanément développées dans les seules régions où préexistaient des systèmes de culture susceptibles de les accueillir. Ainsi la culture du maïs ne s'est développée sur grande échelle que du pays Baoulé à la Bénoué, c'est-à-dire chez les « butteurs » de terre adonnés de temps immémoriaux à l'igname, constituant un domaine cultural et alimentaire très distinct des régions situées à l'Ouest [9] ; de même, les riz apportés d'Asie par les Portugais n'ont pris pied que dans la zone côtière allant du Saloum à la Sierra Leone, c'est-à-dire dans une région où les populations non seulement consommaient déjà certaines variétés de riz, mais surtout disposaient des techniques de culture capables de les accueillir et de les faire prospérer. Pour que les riz asiatiques, si répandus, nous le verrons, dans notre domaine aient pu être adoptés par les paysans du littoral que nous étudions, il était indispensable que leur système de culture soit prêt à les recevoir, que leurs méthodes de travail soient adaptées aux besoins des plantes introduites. Là où les paysans ignoraient l'agriculture inondée, le riz ne s'est pas implanté et ce sont des plantes capables de prospérer selon les traditionnels systèmes de culture sèche qui ont enrichi la gamme des plantes cultivées avant l'arrivée des Européens. Les régimes alimentaires sont en effet beaucoup plus aisément transformables que les techniques de production. Enfin, il est impossible d'imaginer que les Portugais aient pu imposer - surtout sans que cet effort ait laissé de traces - la culture submergée, le repiquage, etc., aux populations étudiées ; d'où auraient-ils tiré eux-mêmes, par exemple, les instruments de travail, les instructeurs, etc. ? De la part de navigateurs et de commerçants uniquement soucieux de traite, une telle entreprise est purement inimaginable.

---

[5] Cf. Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de Situ Orbis...*

[6] Cf. A. Teixeira Da Mota, « Importancia dos Antigos documentos geograficos portugueses para o estudo etnologico das populacoes oeste-africanas » (*Actas da Conferência Internacional dos Africanistas Ocidentais em Bissau*, 1947, vol. IV, p. 393-401, Lisboa, 1952).

[7] Cf. Valentim Fersnandes, *Description de la Côte occidentale...*

[8] Cf. P. Cultru, *Premier voyage du sieur de la Courbe...*

P, Labarthe, *Voyage au Sénégal...*

O. Dapper, *Description de l'Afrique* (Amsterdam, W. Waesberge, 1686, 534 p.).

S. Golberry, *Fragmens d'un voyage en Afrique fait entre les contrées occidentales de ce continent dans les années 1785-1786-1787* (Paris, Treuttel et Würtz, an X, 1802, 2 vol.).

[9] Cf. R. Portères, « Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale» (*L'agronomie tropicale*, 1950, n° 9-10, p. 489-507).

Nous avons cherché à étayer cette opinion par des textes ; il nous faut admettre que notre récolte est maigre, encore qu'elle soit intéressante si l'on tient compte de la pauvreté des sources historiques relatives à l'Afrique. Mais surtout il est probable que notre recherche n'a rien eu d'exhaustif puisqu'elle n'a concerné que de rares sources publiées. Une enquête systématique parmi les archives et les sources manuscrites lusitaniennes /p. 714/ serait susceptible, croyons-nous, d'apporter des lumières sur cette question. La plupart des récits d'exploration se contentent cependant d'indiquer la liste des productions locales sans fournir aucun détail sur les méthodes de production ; un tel procédé est normal pour des navigateurs soucieux de trafic, qu'intéressaient surtout les voies d'accès aux lieux d'échange et qui ne pénétraient qu'accidentellement à l'intérieur du territoire. Néanmoins le précieux « *Tratado breve dos Rios de Guiné* », écrit en 1594 par le Capitaine Andre Alvares d'Almada [10], comporte un paragraphe du plus haut intérêt pour notre recherche. Décrivant le territoire situé au Sud de la Gambie, donc notre domaine, Alvares d'Almada précise : « fazem os negros as searas dos arrozes naquelas lalas, e fezem valados de terra por amor da venida dorio, mas nem por isiso deixa o rio muitas vezes de os romper e alagar as searas, Depois deste arroz, nado, o arrancam et transpôem em outras lalas, mais enxutas, onde da logo mantimento. (Les Noirs font des champs de riz dans ces plaines ; ils font des levées de terre à cause du fleuve mais, malgré cela, le fleuve les rompt et inonde bien des fois les rizières. Une fois le riz poussé, ils l'arrachent et le transplantent dans d'autres terrains mieux égouttés où ensuite il porte graine).

Malgré son imprécision et surtout une erreur relative à la nature des terrains où le riz est transplanté, ce texte comporte deux indications d'un intérêt capital. Il enregistre d'abord la construction de « levées de terre », c'est-à-dire de digues destinées à domestiquer l'eau et à diriger l'inondation ; il prouve donc que les autochtones savaient pratiquer la riziculture submergée ; d'autre part, il établit, malgré une erreur fort explicable chez un auteur plus soucieux de navigation que d'agriculture, l'usage du repiquage du riz.

Moins d'un siècle après Alvares d'Almada, un autre témoignage nous est apporté par le Sieur de la Courbe. Traversant par voie de terre, en 1685, l'hinterland compris entre la Gambie et Bissau, de la Courbe, observateur attentif et précis, décrit les environs de « Gueregue » [11] où réside un roitelet local qui commande à des Bagnoun et à des Floup, et précise, à propos des cultures : « . ;. il avait déjà commencé à pleuvoir ... je vis des lougans de riz qui sont tout le long du bord de la rivière [12] ; ils sont traversés de petites chaussées, d'espace en espace, pour empêcher que l'eau ne s'écoule [13] ». Cette simple citation est une confirmation /p. 715/ précieuse des indications d'Alvares d'Almada ; nous attachons grande importance à l'observation qu'elle apporte en raison du sérieux de son auteur dont le récit est une des sources les plus solides dont nous disposons sur le Sénégal du XVII^{e} siècle.

Enfin, il n'est pas inutile d'invoquer la « Nouvelle relation de l'Afrique occidentale » du Père J.-B. Labat. Sans doute Cultru a-t-il démontré que cet habile compilateur a littéralement pillé le récit du Sieur de la Courbe en portant au crédit de Brüe les exploits de celui-ci. Mais si Labat (qui n'a jamais mis le pied en Afrique) a tiré parti sans scrupule des récits de voyage qu'il se garde bien de citer, il a généralement recopié avec fidélité les descriptions qu'il trouvait dans ses sources. Or le manuscrit de la Courbe a été retrouvé par Cultru en deux parties, la première à la Bibliothèque Nationale, la seconde aux Archives Nationales. Entre ces deux textes subsiste une lacune qui concerne précisément la plus grande partie du récit de la traversée de la Casamance [14] ; mais le récit de Labat est complet et il y a toute raison de penser que son auteur a eu en mains le texte intégral du manuscrit de la Courbe et en a transcrit aussi fidèlement le passage aujourd'hui disparu que les pages qui le précèdent et le suivent. Aussi pensons-nous que son témoignage est valable, d'autant plus que, si l'on peut craindre que Labat ait inventé certaines aventures de son héros, il n'a pu tirer de son imagination des informations d'ordre

[10] Luis Silveira, *Ediçâo nova do Tratado Breve dos Rios de Guiné, feito peio Capitâo André Alvares d'Almada, ano de 1594*, Lisboa, 1946.
[11] Village dont nous ne trouvons plus trace.
[12] Peut-être un défluent du Soungrougrou.
[13] P. Cultru, *Premier voyage du sieur de la Courbe...*
[14] La première partie du manuscrit de la Courbe s'arrête quelques lignes après la citation que nous en avons faite, au moment où le voyageur quitte « Gueregue » en direction du Sud ; la seconde commence par le récit du séjour à Bissau.

technique. Le voyageur - peu nous importe que ce soit de la Courbe ou Brüe - visitant les alentours d'un gros village bagnoun [15] (baïnouck) situé à dix lieues au sud de « Gueregue », donc au cœur même de notre domaine, « fut surpris, nous dit Labat, de trouver les campagnes aussi bien cultivées qu'il les vit sur toute sa route ; excepté les chemins, tout était en rapport. Les terres basses et qui peuvent être inondées ou par les débordements ordinaires qui suivent les grosses pluies de la haute saison, ou qui sont à portée d'être mises sous l'eau par les ruisseaux ou les torrens qui viennent des lieus élevés, étaient toutes en ris. Ils (les cultivateurs) coupent toutes ces terres par de petites levées qui retiennent les eaux, afin que leur ris soit toujours baigné ; car il veut être dans l'eau ; il croît à proportion que l'eau augmente ; plus il en a, plus il devient beau, fort et bien nourri au lieu qu'il sécherait et deviendrait presque à rien s'il manquait de ce secours. Les endroits moins bas étaient remplis de gros et petit mil, etc. ». Ce sont là précisions qui ne s'inventent pas ; que Labat les ait empruntées à la Courbe ou à un autre voyageur, /p. 716/ elles gardent pour nous leur valeur historique puisque l'ouvrage où nous les trouvons consignées fut imprimé en 1728 [16].

Le dernier argument que nous pouvons avancer pour démontrer le caractère africain de la riziculture inondée en pays diola, réside dans la finesse des techniques de travail de la rizière dont témoigneront les pages relatives à la riziculture contemporaine et qui traduit l'expérience séculaire des paysans. En particulier, l'instrument de cette riziculture, le *kayendo*, longue bêche merveilleusement adaptée au labour des terres humides, ne se rencontre nulle part ailleurs, à notre connaissance, que sur le littoral des Rivières du Sud ; encore est-il utilisé exclusivement par les populations les plus anciennement installées dans cette région et non par les immigrants récents. Or, le *kayendo* est fabriqué sur place et l'on ne voit pas d'où les Portugais auraient pu l'importer ; son adaptation parfaite aux travaux nécessités par les terres lourdes du *poto-poto*, par l'édification des digues et l'aménagement des rizières, nous confirme dans l'opinion qu'il s'agit d'un instrument autochtone, mis au point en même temps que les techniques de culture auxquelles il est intimement associé.

B. L'aménagement des rizières

1° Les principes généraux

Les paysans diola n'ignorent pas l'existence du riz sec, cultivé sous forêt ; mais, à l'encontre de certaines populations immigrées de fraîche date, ils n'accordent qu'un intérêt très limité à cette forme de riziculture et la plupart de leurs villages ne s'y consacrent pas du tout. L'originalité des Diola réside dans l'art avec lequel ils transforment en rizières les zones inondables et dans les méthodes qu'ils utilisent pour pratiquer la riziculture inondée. Mais les conditions faites à cette riziculture varient très sensiblement d'une région à une autre, et même d'un village à un village voisin, en fonction de la nature des terres inondables, de la qualité des eaux, de la proximité ou de l'éloignement de l'estuaire, enfin, de la topographie. D'autre part, la densité de la population intervient pour expliquer l'utilisation plus ou moins systématique des terres cultivables en riz inondé et le développement respectif des différents types de rizières.

Le paysage offre une gamme très nuancée de rizières. Du sous-bois clair des palmeraies bordant les plateaux jusqu'au contact des palétuviers, /p. 717/ le tapis émeraude du jeune riz peut envahir versants, plaines et bas-fonds ; sauf les plateaux bien égouttés, occupés par la forêt, toutes les pentes et toutes les dépressions portent, lorsqu'elles sont cultivées, le damier régulier dessiné par les diguettes des rizières. Sont, en effet, transformables en rizières, toutes les surfaces susceptibles d'être submergées par l'eau douce en hivernage. Quelles que soient les qualités du sol, la première exigence du riz pour se développer et porter des épis généreux, est de disposer d'une humidité permanente ; les riz les plus productifs étant les plus exigeants en eau, la qualité des rizières est directement liée à l'humidité qui leur est assurée et, si possible, au maintien d'une tranche d'eau permanente durant la période végétative. Or les chutes de pluie très abondantes que reçoit la Basse Casamance, sont fréquemment séparées

[15] Pasqua, village disparu, sur le Soungrougrou.
[16] J.-B. Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale...*

par des périodes de sécheresse assez longues pour endommager, voire ruiner, les semis de riz, notamment les variétés les plus fécondes qui sont, en même temps, les plus fragiles. Le développement des rizières n'est donc pas assuré d'une manière satisfaisante par l'eau emmagasinée dans le sol à l'occasion de chaque pluie ; il exige que cette humidité soit permanente et non intermittente, par conséquent qu'un système d'endiguement permette d'enrayer le ruissellement et d'éviter l'écoulement rapide des eaux pluviales vers les marigots, du moins d'en retenir le maximum. Ce sont les secteurs topographiquement les plus bas qui sont les mieux placés pour disposer d'une humidité permanente et, si possible, pour être inondés durant tout l'hivernage.

Ainsi la position topographique, par conséquent la tranche d'eau qu'elle permet aux rizières d'emmagasiner, est le premier facteur de distinction dans l'infinie variété des rizières. Les rizières topographiquement les plus basses sont les plus facilement et les plus longuement inondées, donc les plus productives.

Si l'eau est l'agent essentiel de la riziculture, les qualités du sol interviennent pour rendre compte des façons culturales, des variétés de riz cultivés, des rendements, et pour nuancer l'apparente homogénéité des rizières. Les sols sablonneux des plateaux, labourés avant le repiquage, portent souvent des variétés précoces aux rendements modestes, tandis que les terres lourdes et profondes cernées de palétuviers, que l'on ne peut aménager qu'au cœur de la saison sèche, offrent habituellement des récoltes abondantes de riz tardifs. Des rizières les plus hautes voisines de la forêt, jusqu'aux rizières basses qui atteignent parfois les rives des marigots, des nuances innombrables liées aux qualités des eaux et du sol, établissent ainsi une hiérarchie subtile, variable d'un village à l'autre, de types de rizières.

/p. 718/

Mais il est intéressant de noter que la seule distinction à retenir, quant aux méthodes d'aménagement, est celle qui oppose les rizières établies sur les sols naturellement salés et les autres. Parmi ces derniers, les rizières peuvent être implantées sur tous les types de sols, aussi bien sur les sols légers, sablonneux, originellement pauvres en humus, qui sont fréquents sur les versants des plateaux et les cordons littoraux de l'estuaire, que sur les sols compacts et argileux qui se localisent notamment dans les bas-fonds et au pied des pentes. Seuls les rendements et les qualités cultivées varient, les sols les plus légers offrant en principe les récoltes les plus modestes et portant les variétés les plus hâtives. Le riz apparaît donc comme relativement indifférent aux qualités du milieu pédologique, qualités que le travail humain est d'ailleurs en mesure de corriger ; l'essentiel est que le sol sur lequel il est semé ou repiqué soit formé d'éléments fins et qu'il soit suffisamment profond pour permettre le labour, qu'il ait une bonne capacité d'absorption de l'eau et qu'il ne se dessèche pas trop rapidement après les pluies. En dehors de certains plateaux de la rive Nord de la rivière, ces qualités se retrouvent pratiquement partout en Basse Casamance.

Il est enfin un troisième facteur de distinction qui naît de l'action de l'homme. Les Diola, en effet, ne se contentent pas d'établir leurs rizières sur les versants et dans les plaines où les eaux d'hivernage peuvent être retenues, et de transformer ainsi le paysage des zones originellement occupées par les forêts humides ou l'herbe-paillote. Cette œuvre d'aménagement, déjà estimable, est complétée par la conquête des zones plus basses situées aux environs du niveau marin et occupées à l'état naturel par des sols salés couverts par la mangrove.

L'établissement de rizières dans le domaine des palétuviers n'implique pas seulement la destruction et la transformation de la végétation naturelle ; elle exige des modifications importantes de la composition du sol par une action volontaire et méthodique, la création de sols cultivables à partir des vases salées du *poto-poto*. Cette œuvre exige enfin le contrôle absolu des eaux, aussi bien des eaux salées des marigots que des eaux douces qui s'accumulent dans ces terres basses.

En somme, aux rizières aménagées où l'homme ne modifie que la végétation et s'efforce de retenir le maximum possible d'eaux pluviales, on peut opposer les rizières construites, édifiées dans la mangrove après destruction de celle-ci, et qui nécessitent à la fois domestication dès eaux et transformation radicale des sols.

/p. 719/

2° Les rizières aménagées

L'établissement de rizières sous palmeraie, sur les versants, dans les dépressions en « doigts de gant » des plateaux, dans les plaines des vallées drainées par l'eau douce, et sur les langues de sable de l'estuaire, est une opération relativement simple. Elle consiste essentiellement dans l'aménagement du terrain en un damier à peu près régulier ; les casiers de ce damier, généralement carrés, sont bordés d'une diguette de quelques décimètres de hauteur qui les sépare des éléments voisins. Une rizière de quelque étendue est donc formée de la juxtaposition d'unités de culture de forme grossièrement carrée, représentant autant de cellules juxtaposées. La dimension de chacune de ces cellules varie avec la pente du terrain et la hauteur des diguettes dépend de la tranche d'eau que l'on veut emmagasiner dans la rizière ; en principe, plus les rizières sont élevées, plus la surface des carrés qui les constituent est faible et plus la hauteur des diguettes qui les morcellent est modeste. Dès que la pente prend quelque importance, les diguettes s'élèvent sans que la surface de chaque cellule constituant la rizière augmente. En plaine, au contraire, les diguettes s'espacent davantage et chaque élément du damier peut avoir dix à quinze mètres de côté. Il est impossible de préciser une règle formelle établissant les variations de surface des éléments du damier formé par chaque rizière, en fonction de la pente et de la position topographique du terrain ; les diguettes servent en effet, en même temps, de limite entre les propriétaires. Or le morcellement foncier est tel que nombre de diguettes ont pour première fonction de matérialiser les limites entre propriétés voisines ; localisées par le découpage foncier, stabilisées par le régime de la propriété, elles servent en même temps à la retenue des eaux.

L'aménagement de telles rizières entraîne l'élimination à peu près totale de la végétation arborée ; seuls des bouquets de palmiers sont de loin en loin respectés ; parfois d'autres arbres utiles parsèment les rizières les moins humides, en particulier des *Faidherbia albida*, dans les Djougout notamment et des pommiers du Cayor sur les reliefs dunaires de la Pointe-Saint-Georges et de la région de Diembéring. Mais toute végétation maintenue sur les rizières ne l'est que par le choix volontaire de l'homme ; la mise en culture nécessite, en effet, nous le verrons, un labourage complet du sol, labourage qui dessine, dans chaque rizière, un réseau de billons le plus souvent parallèles, parfois formé d'éléments perpendiculaires les uns aux autres. Depuis les rizières hautes situées à l'abri des rideaux de palmiers ceinturant les plateaux, jusqu'à celles qui sont établies sur les plaines de sable de l'estuaire, les principes qui président à l'aménagement des sols non salés, sont les mêmes ; il s'agit /p. 720/ essentiellement de quadriller le terrain par un réseau de diguettes destinées à supprimer le ruissellement et à emmagasiner les eaux de pluie.

3° La conquête des rizières profondes

À l'aval de toutes ces rizières qui peuvent être topographiquement superposées sans aucune solution de continuité, se rencontrent, au niveau de la mer, le long des marigots et des défluents de l'estuaire, des rizières d'un type nouveau que l'on peut qualifier de construites puisqu'elles résultent d'une transformation profonde du milieu naturel formé par les vasières salées et les palétuviers. Ici, au sein de la mangrove, les diguettes ceinturant les rizières s'espacent mais deviennent de véritables digues ininterrompues sur des centaines de mètres, parfois sur des kilomètres, tandis que les billons se transforment en larges banquettes séparées par d'étroits fossés dont la profondeur peut atteindre un mètre (pl. h. t. n^{os} 44 et 45).

L'aménagement de telles rizières que nous appellerons rizières profondes, implique un travail considérable, parfois collectif, toujours étalé sur plusieurs années. Il entraîne la transformation en véritables polders de zones inondables par l'eau de mer. Il représente une authentique conquête de sol cultivable, conquête exigeant de la part de l'homme une connaissance précise des sols du *poto-poto* et des marées, et la disposition de techniques assez savantes pour maîtriser celles-ci et transformer ceux-là.

Ces rizières profondes sont établies sur des emplacements occupés à l'état naturel, par la mangrove et non pas, ou très rarement, sur des *tann*. Les sols du *poto-poto*, profonds, brassés par les marées, riches en matières organiques, sont préférés à ceux de ces étendues stériles, pourtant situées plus à l'amont, mais où le drainage est difficile et le sel souvent accumulé en croûte compacte à la surface [17]. Pour des raisons du même ordre, c'est sur l'emplacement de la mangrove à *Rizophora*, que sont établies les rizières profondes et non pas à la place des boisements d'*Avicennia*, d'ailleurs beaucoup moins développés.

Le périmètre choisi pour être transformé en rizière est d'abord ceinturé par une digue puissante destinée à l'isoler du reste de la mangrove et à interdire ou, au moins, contrôler l'invasion du flot de marée. C'est en effet dans la zone soumise au jeu des marées, par conséquent /p. 721/ découverte aux basses eaux, que sont toujours établies les rizières profondes. Cette digue atteint au moins un mètre d'élévation et a souvent la même largeur à sa base ; elle est nécessairement plus haute que le niveau des plus fortes marées et doit être assez robuste pour résister à leur pression. Son épaisseur dépend essentiellement de la situation de la rizière ; si celle-ci est au contact direct d'un marigot parcouru par les courants, elle doit être protégée par une digue plus large et plus puissante que si elle est établie à l'intérieur de la mangrove où la pression des marées est amortie par la végétation. En général, les paysans ont la prudence d'élever les digues périphériques à une vingtaine de centimètres au-dessus du niveau des plus hautes marées. De loin en loin les digues sont traversées par des drains mettant en communication rizière et marigot ; leur rôle est de permettre tantôt l'évacuation à marée basse de l'eau retenue dans la rizière, tantôt l'entrée, à marée montante, de l'eau du marigot à l'intérieur du périmètre endigué. Ces drains sont généralement établis au pied de la digue ; d'autres à mi-hauteur ; parfois - ce système se rencontre fréquemment dans les rizières de la Pointe-Saint-Georges - trois drains voisins sont superposés ; le plus bas n'est alors utilisé que pour vider complètement la rizière, le second sert à régler la hauteur de l'eau pendant les pluies, le troisième n'est fermé qu'à l'époque où l'eau peut sans inconvénient s'accumuler dans la rizière. Ces drains sont généralement des troncs évidés de palmiers-rôniers, noyés dans la terre au moment de la construction de la digue ; tout bois creux peut en faire office, par exemple la carcasse d'une vieille pirogue. Un bouchon de fibres de palmier ou, de feuilles de bananier colmaté d'argile sert à obstruer le drain. Certains paysans sont assez ingénieux pour établir un système automatique de fermeture et d'ouverture du bouchon lorsque le drain fonctionne à sens unique. Le bouchon, placé par exemple à l'orifice extérieur du tuyau de rônier, est attaché de telle sorte qu'à marée descendante la pression de l'eau contenue dans la rizière le repousse et ouvre le drain tandis qu'à marée montante au contraire l'eau du marigot applique le bouchon sur le tuyau et rebouche automatiquement celui-ci. Le long des marigots des Djougout où la marée est moins forte que dans l'estuaire proprement dit, ces drains n'existent pas, mais sont remplacés par des coupures établies de loin en loin dans la digue, coupures qui sont obstruées par un fascinage colmaté de terre à l'époque des cultures ; on maintient cependant à ce moment, au-dessus du niveau des marées hautes, au sommet des fascines, une échancrure en forme de déversoir destinée à assurer le passage des eaux en excédent.

Les mottes de *poto-poto* empilées qui constituent les remparts extérieurs des rizières profondes, sont souvent empruntées à leurs /p. 722/ pieds, de sorte qu'ils dominent alors un fossé de profondeur sensiblement égale à leur propre hauteur. Ce fossé, situé tantôt à l'extérieur tantôt à l'intérieur du périmètre endigué, sert de canal facilitant le drainage de la rizière.

Dans la plupart des cas observés, les digues périphériques prennent appui vers l'amont soit sur une autre digue de rizière profonde antérieurement établie, soit sur les levées de terre ceinturant les plus basses rizières non salées qui arrivent souvent jusqu'au bord de la mangrove. Aussi n'y a-t-il fréquemment aucune solution de continuité entre rizières établies sur sols salés et sur sols non salés et est-il difficile de préciser les limites exactes qu'atteignait la mangrove avant le défrichement ; il y a même automatiquement continuité entre les deux types de rizières chaque fois qu'aucune étendue

[17] Différentes herbes particulièrement halophiles indiquent également aux paysans les terres les plus réfractaires au dessalement ; par exemple, dans les Djougout Sud, partout où pousse une graminée nommée *yindem*, les paysans savent qu'il est inutile de tenter l'élimination du sel et l'établissement de rizières.

notable de *tann* ne sépare les unes des autres, c'est-à-dire lorsque le *poto-poto* vient au contact direct des langues de sable de l'estuaire ou des alluvions cultivables des vallées.

Après la construction de la digue extérieure qui interdit la venue de l'eau à marée haute, on procède au défrichement du périmètre ainsi asséché. Le peuplement de palétuviers doit être complètement détruit ; les arbustes, attaqués à quelques décimètres au-dessus du niveau du sol, sont abattus au coupe-coupe ou à la hache ; leur bois mis en fagots est soigneusement récupéré et transporté par les femmes au village où il sert comme bois de feu ou pour la construction des maisons. Il faut ensuite dessoucher soigneusement le défrichement, extirper du *poto-poto* gluant toutes les racines de la mangrove qui sont mises en tas, séchées et brûlées. Ces deux opérations, abattage des palétuviers et enlèvement de leurs racines ne peuvent pas être effectuées pendant les pluies et occupent fréquemment plusieurs saisons sèches consécutives.

Durant les hivernages intermédiaires, on commence à dessaler le sol en fermant les drains au moment des pluies ; l'eau douce séjourne alors sur le défrichement et dissout le sel contenu dans le *poto-poto* ; de temps à autre, à la faveur d'une marée basse accentuée, on ouvre les drains et l'eau chargée de chlorures est évacuée vers le marigot.

Lorsqu'elle est totalement nettoyée de toute végétation naturelle, deux ou trois ans après le début du défrichement, la future rizière subit un profond labour. La couche superficielle du *poto-poto* est découpée par plaques et retournée au *kayendo* mais le labour ne s'effectue pas à plat ; des banquettes d'une largeur qui peut atteindre un mètre, séparées entre elles par d'étroits et profonds fossés, sont édifiées dans la rizière ; /p. 723/ par suite du creusement des fossés dont la terre est rejetée sur les banquettes, celles-ci sont un peu plus élevées que le niveau du défrichement avant le labour.

En général, au moment du premier labour et du pénible travail d'édification des banquettes, le sol, protégé contre l'invasion du flot de marée depuis la construction de la digue périphérique, est totalement desséché et sa surface forme une croûte compacte, véritable ciment argileux craquelé par des fentes de retrait, inattaquable au *kayendo*. On ouvre alors les drains ou l'on procède à une coupure dans la digue pour permettre l'invasion du défrichement par l'eau du marigot pendant quelques marées. Le sol humide est alors plus aisément labourable. Lorsque la rizière est entièrement aménagée, elle n'est pas immédiatement cultivable. Pendant plusieurs hivernages consécutifs il faut procéder au dessalement du sol qui est alors systématiquement et littéralement lavé par les eaux de pluie. Le procédé employé consiste à interdire complètement l'accès du polder aux eaux marines ; les eaux de pluie et de ruissellement inondent alors la rizière, se chargent de sels et s'accumulent dans les fossés et les canaux de drainage. Lorsque le niveau de l'eau dans la rizière est jugé suffisant et menace par exemple de submerger les billons, les drains sont ouverts à marée basse et l'eau est évacuée ; pendant l'hivernage, les eaux de pluie sont ainsi périodiquement éliminées du défrichement après avoir filtré à travers les billons et s'être chargées des chlorures qu'ils contenaient. C'est naturellement la couche superficielle des billons, celle qui reçoit directement la pluie, qui est la première et la plus totalement dessalée tandis que les chlorures s'accumulent dans les couches profondes et sur les parois des fossés. Ce sel entraîné en profondeur par l'eau filtrant du sommet des banquettes, reste un danger pour la rizière ; en saison sèche il peut envahir à nouveau l'horizon superficiel sous l'effet de l'évaporation qui provoque la remontée par capillarité de solutions issues des couches profondes toujours humides. Aussi est-il fréquent que des rizières profondes, déjà cultivées depuis plusieurs années, soient à nouveau envahies en surface par le sel en saison sèche et doivent subir un lavage systématique durant les premières semaines d'hivernage ; les premières pluies sont alors évacuées et les drains ne sont obstrués qu'un mois ou deux après le déclenchement des tornades, ce qui est rendu possible par deux facteurs : d'une part ces rizières profondes étant les plus humides et les plus facilement inondées, il n'est pas indispensable d'y emmagasiner les premières chutes d'eau ; d'autre part c'est dans ces rizières que le repiquage du riz est le plus tardif. Nous verrons d'ailleurs que les eaux de pluie et de ruissellement ne sont pas les seules à être utilisables pour la submersion de ce type de rizières.

/p. 724/

Figure 52 - Trois exemples du système de protection des rizières profondes contre le flot de marée (de haut en bas, à Niomoun, à Kagnout et à Siganar)

Entre pp. 424 et 725

Recto : Planche n° 47 - À l'Ouest du plateau des Djougout : à gauche, cordon de sable tout entier transformé en rizières (rizières moyennes), ceinturé de *poto-poto* jadis conquis par les rizières profondes. Au centre de la photographie, quelques rizières profondes sont encore cultivées mais la plupart sont en cours de réoccupation par les palétuviers. À droite, rizières de versant et village (Tendouk).

Verso : Planche n° 48 - Rizières profondes à l'amont du réseau hydrographique. En haut, labour au *kayendo* après que le second travailleur ait coupé et entassé sur les billons la paille de riz. Au centre, rizières dans la zone d'inondation du marigot de Bignona. En bas, rizières inondées par le débordement du marigot mais dotées d'une barrière de protection contre les poissons (Kaniobon).

/p. 725/

La conquête des sols du *poto-poto* et l'aménagement de rizières en mangrove se déroulent dans toute la Basse Casamance selon le schéma qui vient d'être décrit. Cependant il est possible d'enregistrer dans la plupart des villages des particularités qui tiennent soit à des habitudes propres issues de l'isolement, soit à des difficultés nées des conditions locales du milieu. Nous n'enregistrerons, parmi ces dernières, qu'un procédé de défense des défrichements en mangrove qui, par son extension, prend un caractère assez général pour être retenu hors des monographies locales. Dans tous les villages établis le long de la Casamance et des marigots les plus proches de l'estuaire, les rizières profondes doivent être protégées contre les courants de marée qui peuvent prendre une force considérable, en particulier au moment des grosses tornades d'hivernage. D'une part, on ne défriche jamais jusqu'au bord de la rivière ou du marigot afin de laisser un rideau de palétuviers sur le front des rizières pour couper le courant et amortir la pression du flot. D'autre part, dans les secteurs les plus exposés, la mangrove est compartimentée par des digues prolongeant vers l'aval celles qui ceinturent les rizières proprement dites ; en somme, des périmètres où la végétation naturelle est tantôt respectée tantôt émondée, semblables à des rizières profondes inachevées, servent de cloison entre les parcelles cultivables et la mangrove vierge. Ces casiers sont munis de drains comme s'ils étaient cultivés, ce qui permet d'évacuer l'eau en excédent des rizières situées à l'amont et les rend accessoirement utilisables comme viviers à poissons. Dans l'estuaire, où l'amplitude des marées et la force des courants sont maxima et où les tornades peuvent déclencher de sérieuses tempêtes aux vagues redoutables, toutes les rizières établies à la périphérie des îles sont ainsi protégées par un rideau de mangrove et de casiers incultivés, appelés *kagnala* à Niomoun, enserrés par de puissantes digues (cf. fig. 52).

Il en est de même au long des larges marigots qui bordent la Pointe-Saint-Georges ; à Kagnout, par exemple, les rizières profondes ou *kohint* sont protégées vers l'aval par au moins deux casiers non défrichés nommés *bouit* ; si le défrichement progresse vers les rives du marigot, de nouveaux *bouit* sont établis dans la mangrove jusqu'alors vierge tandis que les casiers qui en faisaient office sont défrichés, dessalés et transformés à leur tour en *kohint*.

En remontant vers l'amont, les courants deviennent moins violents, les tempêtes moins redoutables et ce système de protection des défrichements profonds disparaît progressivement. Avant que les rizières atteignent les rives des marigots, il existe une zone intermédiaire où l'écran protecteur se réduit soit à une frange de palétuviers soit à un /p. 726/ casier incultivé ; c'est le cas notamment à Siganar où un immense défrichement en mangrove est défendu tantôt par un boisement de *Rizophora*, tantôt par un périmètre endigué mais non cultivé établi sur les rives du marigot elles-mêmes (cf. fig. 52).

La majorité des rizières sont défrichées, aménagées et cultivées depuis de nombreuses générations. Différents facteurs (pression démographique, développement des cultures de traite, émigration, etc.) interviennent cependant pour modifier leur extension. Le recul et l'augmentation des surfaces rizicultivables se font surtout sentir sur les marges du domaine cultivé, donc sur le front des rizières de mangrove ; c'est là que la végétation naturelle reprend le plus vite possession du sol si les travaux d'entretien sont abandonnés ; c'est là que la conquête des rizières exige les plus gros efforts en même temps qu'elle est la plus rentable, la plus productrice. C'est dans la mangrove que l'on peut le mieux saisir sur le vif l'organisation du travail d'aménagement des rizières.

Malgré l'énorme labeur qu'elle nécessite, la conquête de la mangrove n'a nulle part donné naissance à une organisation sociale spécifique. Individualisme et solidarité familiale jouent tour à tour leur rôle ; au mieux l'association pour les plus gros travaux atteint provisoirement le niveau du quartier.

Lorsqu'une famille, un groupe de familles ou un quartier décide d'établir de nouvelles rizières dans la zone de mangrove qui lui appartient et qui est généralement située à l'aval des rizières déjà cultivées, les premiers travaux, c'est-à-dire l'édification de la digue périphérique et l'abattage de la végétation, sont le plus souvent effectués en commun. Il n'est cependant pas rare de rencontrer un paysan se livrant seul ou aidé de ses fils à ce travail. Les cas les plus fréquemment enregistrés sont ceux de défrichements entrepris à l'échelle de la famille étendue : cinq à six hommes adultes, chefs de foyer ou célibataires, travaillant sous la direction du plus vieux. Dès que le défrichement est ceinturé par la grande digue extérieure et que la mangrove est détruite, le terrain est piqueté selon un plan à peu près géométrique et morcelé en parcelles d'un nombre au moins égal à celui des hommes participant au défrichement (famille ou quartier). La répartition des parcelles est effectuée par le vieux ou les vieux qui dirigent le groupe de défricheurs ; le plus souvent ils choisissent leurs propres parcelles puis répartissent les autres entre les hommes en allant du plus âgé aux plus jeunes ; d'autres fois, on procède à un tirage au sort faisant appel à l'intervention des *boekin*. C'est ainsi que nous avons noté à Siganar la méthode suivante : après l'achèvement du défrichement et le piquetage d'une vaste /p. 727/ rizière conquise sur la mangrove par tout un quartier, les hommes confectionnèrent chacun une sorte de fanion de bois et de palmes, insigne en même temps que fétiche personnel ; la nuit suivante, les vieux plantèrent ces fanions au milieu de chaque parcelle et au matin chacun reconnut quel secteur du défrichement les patriarches, interprètes de la tradition et des forces surnaturelles, lui avaient attribué. Lorsque le partage est fait, chacun est définitivement propriétaire de sa rizière et l'aménage seul ou avec l'aide de sa femme et de ses fils. La première tâche à accomplir est l'édification d'une diguette autour de chaque part, diguette de retenue des eaux en même temps que limite de la propriété foncière. Vient ensuite l'établissement de diguettes intérieures si la rizière est de dimensions importantes et enfin le labour précurseur du dessalement.

Nous verrons cependant qu'une certaine solidarité reste pratiquement imposée à tous les propriétaires d'un même défrichement pour certaines opérations d'entretien, notamment pour la surveillance de la digue périphérique.

C. Les types de rizières et les riz cultivés

1° Les trois grands types de rizières

Un essai de classification des types de rizières ne peut tenir uniquement compte de l'opposition que nous venons de décrire entre rizières aménagées sur sols non salés et rizières profondes conquises sur la mangrove. Si les secondes constituent un type homogène aussi bien par les méthodes de culture et le paysage créé que par les procédés d'établissement, il n'en est pas de même des premières, de beaucoup les plus étendues.

Parmi les rizières non salées, les distinctions naissent d'abord de leur position topographique ; certaines sont établies sur les versants des petites vallées en « doigts de gant », d'autres dans les cuvettes qui échancrent la périphérie des plateaux, d'autres dans les larges plaines des vallées principales,

d'autres enfin sur les langues de sable de l'estuaire et même sur les versants dunaires. À ces différentes positions correspondent des nuances pédologiques sensibles qui se traduisent dans le système de culture et dans le choix des variétés cultivées. Les rizières établies sur les langues de sables des Blis et Karone ou sur tes versants /p. 728/ des formations dunaires de la Pointe-Saint-Georges et de Diembéring disposent de sols très siliceux, légers et meubles. Les sols des vallées, des cuvettes, et des versants conduisant aux plateaux sont généralement plus riches en argile, de moins en moins siliceux vers les bords des thalwegs, plus cohérents et plus imperméables. D'autre part, ces différents sols ont une teneur très variable en matières organiques ; certains en sont extrêmement dépourvus, notamment les sols sableux de l'estuaire et des formations dunaires où, nous l'avons vu, le climax est une prairie pauvre à graminées halophiles. D'autres ont une plus grande richesse en humus tout en ayant une position topographique élevée ; c'est le cas en particulier de toutes les rizières hautes situées sous la palmeraie ou sous la forêt claire, qui peuplent fréquemment les versants de raccordement des plaines aux plateaux et les petites dépressions en berceau. D'autres sols enfin disposent d'un stock sans cesse renouvelé de matières organiques ; tels sont ceux des rizières de plaine où les paysans entretiennent, comme dans les Djougout, un peuplement régulier d'*Acacia albida*.

En dernier lieu, les possibilités de submersion de ces rizières sont très inégales. Les plus hautes, qui ont généralement les sols les plus perméables, sont les moins bien alimentées puisqu'elles ne disposent que des eaux de pluie reçues directement. Dans les plaines et surtout dans les cuvettes où s'accumulent les argiles, l'inondation est favorisée par l'imperméabilité relative des sols mais aussi par la concentration des eaux de ruissellement qui filtrent des plateaux. Tout concourt donc à faciliter la submersion des rizières les plus basses en même temps qu'à leur valoir les sols les plus favorables à la riziculture.

Le jeu des facteurs que l'on vient d'évoquer établit, dans chaque région et même dans chaque village, une gamme très nuancée de types de rizières, différenciées par l'importance des aménagements réalisés, les variétés cultivées, les dates des travaux agricoles, etc. D'une région à une autre, l'importance de tel ou tel type de rizière varie en fonction des conditions topographiques locales, soit que les distinctions au sein des grandes catégories se multiplient, soit qu'un type connaisse un développement presque exclusif. Mais il est possible de reconnaître partout, sous le vocabulaire complexe et souvent confus dont usent les paysans, une opposition simple et générale entre rizières hautes, sur sols sableux et sous palmeraie, peu humides, où sont cultivées des variétés hâtives à faibles rendements, et rizières moyennes, en contrebas des précédentes, aux sols plus argileux où l'inondation est facilitée par le ruissellement et où prospèrent des récoltes plus abondantes et plus tardives.

/p. 729/

Ainsi nous parvenons à distinguer trois principaux types de rizières en Basse Casamance : les rizières hautes, menacées par la sécheresse, les rizières moyennes généralement bien alimentées par les eaux de ruissellement, les rizières profondes conquises sur la mangrove. Ces trois catégories ne sont pas représentées partout. Le long des petits marigots et à l'intérieur des plateaux, le dernier type fait souvent défaut tandis que, dans l'estuaire, les rizières les plus développées sont celles de la première et accessoirement de la troisième catégorie. Au contraire, le long des vallées les plus larges, ce sont les rizières moyennes qui connaissent la plus grande extension. Mais pour pallier les accidents pluviométriques et répartir les opérations culturales sur la plus longue période possible, les paysans s'efforcent de disposer de rizières appartenant si possible aux trois catégories décrites, au moins à deux d'entre elles.

2° Les combinaisons locales

Quelques coupes montreront mieux que de longs développements, les principales associations concrètement réalisées sur le terrain. Nous verrons plus loin leur répartition et leur développement respectifs [18].

Dans les régions de plateaux peu échancrés qui confinent à la Moyenne Casamance et à la Gambie, les rizières de bas-fond sont de même type que celles du pays manding.

[18] Cf. ci-dessous, chapitre 16.

Le long de larges vallées intérieures, les rizières moyennes, cernées souvent de rizières hautes sous palmeraie, prennent une très grande extension. Tel est le cas dans la vallée du Soungrougrou où une coupe établie à Fintioc et allant du village à la rivière révèle l'existence presque exclusive de rizières moyennes complantées de *kad* (*boubirika* en diola). À l'amont de cette zone uniforme de rizières contiguës sur toute la largeur de la plaine, un rideau forestier (*karengakou*) constitué essentiellement de palmiers, couvre le versant qui mène au plateau où sont établis village et cultures sèches. À l'aval, une bande de terres salées non cultivées (*kafinkakou*) sépare les rizières de la mangrove qui borde la rivière. Ici, par conséquent, comme tout le long du Soungrougrou, ce sont les rizières moyennes, en contrebas des plateaux mais sur sol naturellement non salé, qui sont de très loin les plus importantes.

Il en est de même le long du marigot de Bignona, encore que le rétrécissement rapide de la vallée et la forte densité de la population /p. 730/ aient entraîné le défrichement de la mangrove et l'établissement, en continuité avec les rizières moyennes, de rizières profondes. La vallée est donc fréquemment cultivée sur toute sa largeur jusqu'aux rives du marigot, au point que l'on distingue mal l'emprise initiale des sols salés et de la mangrove, et que la limite entre rizières moyennes et profondes n'est plus discernable sur le terrain.

Ailleurs, ce sont deux grands types de rizières qui se partagent le terrain. C'est le cas en particulier dans deux régions distinctes : d'une part le long des petites vallées des plateaux septentrionaux, d'autre part dans les îles de l'estuaire. Ici et là, ce sont les rizières hautes, sur versants ou langues de sable et les rizières profondes sur mangrove défrichée qui se complètent. Ainsi à Djibidione, dans les Kadiamoutaye Nord, une coupe perpendiculaire à la vallée du marigot révèle la présence de rizières profondes (*ouengao*) puis, séparées de celles-ci par une large bande de terres salines incultes, de rizières de versants (*ouissao*). Dans les îles peu peuplées de l'estuaire, aussi bien à Niomoun que dans les îlots dépendant de Carabane, se retrouvent juxtaposées, rizières hautes sur langue de sable et rizières profondes sur défrichement de palétuviers.

Enfin, il arrive, en particulier dans les régions les plus peuplées, que les trois types de rizières soient associées sur le même terroir villageois. Cette juxtaposition est fréquente dans les gros villages de riziculteurs des Djougout ainsi que sur la façade méridionale de l'estuaire, dans les cantons de Seleky et de la Pointe-Saint-Georges notamment. Ici, en effet, tandis que les *tann* disparaissent, la mangrove se développe et cerne directement les plaines argilo-sableuses qui mènent aux plateaux ; les conditions topographiques permettent de superposer sans solution de continuité les trois grands types de rizières. On retrouve à Balingor retenu comme village type des Djougout Sud, les rizières hautes, *ouyégnal*, au voisinage immédiat du village, puis en contrebas, les rizières moyennes, *ébandor*, au sol plus argileux quoique encore riche en sable, enfin, à l'aval, les rizières *botambo*, établies sur les sols très compacts gagnés sur la mangrove. Avec quelques nuances, le paysage des rizières des vieux villages de la Pointe-Saint-Georges offre la même organisation ; à Kajinol, par exemple, sont juxtaposées sans solution de continuité, depuis les palétuviers jusqu'au cordon dunaire, les rizières profondes ou *ouhint*, les rizières non salées au pied des versants ou *ognang*, enfin les rizières sur dunes dites *ogougoul*. Lorsque la topographie juxtapose de manière plus complexe bourrelets, plaines et dépressions, l'association des types de rizières peut offrir un paysage localement plus diversifié.

/p. 731/

3° Une riche gamme de riz cultivés : riz africains et riz asiatiques

Aux différents types de rizières que nous venons d'évoquer s'adapte une gamme très riche de variétés de riz. Les paysans diola ont aujourd'hui à leur disposition deux grandes familles de riz, *Oryza glaberrima* et *Oryza sativa*. Mais ces deux espèces comprennent un nombre très élevé de variétés capables de mettre à profit de très fines nuances pédologiques et climatiques. Dans l'utilisation de ces différentes variétés, les Diola font preuve d'une connaissance et d'une expérience très poussées des besoins et des possibilités de celles-ci ; en nul autre domaine, ils ne démontrent mieux leurs qualités paysannes, leur maîtrise des plantes qu'ils cultivent et du milieu qu'ils exploitent.

Les riz de la famille *O. glaberrima* sont des riz africains, issus d'une espèce sauvage, *O. breviligulata*, que l'on rencontre très répandue du Tchad et même du Chari jusqu'au Cap-Vert. Les premiers échantillons d'*O. glaberrima* ont été recueillis dans la presqu'île du Cap-Vert dès 1826 [19], mais ce n'est qu'à partir de 1899 qu'A. Chevalier, herborisant en Casamance et sur le Haut Niger, mit en lumière ses caractères spécifiques. D'après R. Portères [20], ces riz ont été initialement sélectionnés dans le delta central du Niger d'où ils se sont répandus vers l'Ouest. Le même auteur s'avance jusqu'à dater entre 1500 et 800 avant J.-C. la naissance de cette riziculture. Il établit surtout, d'après les caractères génétiques des riz, l'existence d'un centre secondaire de diversification variétale des *O. glaberrima* dans la région de la Haute Gambie et de la Casamance, centre qui aurait donné naissance à des groupements raciaux *senegambica* distincts des autres variétés *glaberrima* (qualifiées de *nigerica*) développées dans le delta central du Niger. Les caractères génétiques des variétés *senegambica* témoignent, de l'avis du même auteur, de « l'existence d'une riziculture beaucoup plus évoluée, même à ses débuts, que celle qui prévalait à la même époque dans le Delta central nigérien ou maintenant » [21].

/p. 732/

Les résultats de l'étude génétique des riz *glaberrima* ont le précieux intérêt d'étayer l'opinion selon laquelle les Diola sont les héritiers d'une très ancienne civilisation fondée, bien avant l'apparition des influences arabes ou européennes, sur une riziculture de haute qualité. Ils confirment pleinement les renseignements tirés de l'examen des textes historiques constitués par les récits des premiers navigateurs européens ayant fréquenté l'embouchure de la Gambie, de la Casamance, etc. Enfin, R. Portères ayant procédé au recensement des appellations du riz dans les langues africaines fait, à juste titre, remarquer ceci : dans toute la zone géographique occupée par la vieille riziculture fondée sur *O. glaberrima* (c'est-à-dire, sur la côte, du Sénégal à Axim au Ghana), la racine du mot désignant cette céréale est partout Ml, Mr, ou Mn tandis qu'à l'Est de ce domaine où n'existent que des riz asiatiques, le nom de cette plante est dérivé soit de l'arabe *eruz*, soit du portugais *arroz*. Or en Basse Casamance, le riz est uniformément désigné par *e mano*. La linguistique vient ainsi à son tour confirmer les données de l'histoire et de la génétique.

Les paysans diola font d'ailleurs parfaitement la distinction entre les riz africains et les riz asiatiques entre les « vieux riz » ou « riz diola » et les « riz manding » ou « portugais », c'est-à-dire les variétés importées par les navigateurs européens et les commerçants manding. Ils montrent eux-mêmes les rizières d'*O. glaberrima* identifiables par leurs chaumes rigides et leurs panicules dressées n'ayant qu'une densité de grains réduite, et ils nous ont appris à les distinguer sur le terrain des rizières portant des *O. sativa* dont les chaumes sont souples et les épis aux grains denses, gracieusement recourbés au moment des récoltes.

Dans l'ensemble, les riz autochtones se caractérisent par leur rusticité, donc par leur adaptation relativement facile à des conditions de culture assez médiocres. Leur cycle végétatif est plus court que celui de beaucoup de riz asiatiques. Cultivés dès les premières pluies, ils mûrissent à peu près tous à la fin d'octobre ou au début de novembre ; entre les variétés les plus hâtives et les variétés les plus longues à mûrir, il ne semble pas que l'on puisse enregistrer plus d'un mois de délai. Aussi ces riz dont toute la vie végétative se déroule en hivernage, se rapprochent-ils à bien des égards davantage des plantes cultivées sous pluie que des cultures inondées. Sans doute en est-il des *glaberrima* de même que des autres riz ; leur développement est d'autant plus rapide, leur rendement d'autant plus élevé que leur irrigation est mieux assurée mais ils ont la possibilité de se satisfaire d'une humidité intermit-

---

[19] Cf. R. Portères, « Historique sur les premiers échantillons d'*Oryza glaberrima* recueillis en Afrique » (*Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique appliquée*, octobre-novembre, 1955, p. 535-537).

[20] R. Portères, « Vieilles agricultures... »

[21] Voir également, du même auteur : « Taxonomie et Agrobotanique des riz cultivés *O. sativa* et *O. glaberrima* » (*Journal d'agriculture tropicale, et de botanique appliquée*, troisième article, décembre 1956), étude où la même doctrine est développée et précisée : « Un groupe *senegambica* se sépare (du groupe *nigerica*) avec des panicules plus assouplies, des épillets plus solidement attachés, une pigmentation anthocyanique absente ou à peine marquée, des caryopses à péricarpe blanc et albumen amylacé, cependant que le caractère de port flottant a pratiquement disparu. Ce groupe génético-géographique représente dans les bassins du Saloum, de la Gambie, une évolution très poussée, indice d'une riziculture ancienne très avancée ».

tente ; leur résistance à la sécheresse et leur aptitude à se développer /p. 733/ essentiellement grâce aux pluies, expliquent que les paysans leur consacrent les terrains les moins humides, les plus difficilement inondables et qu'on les rencontre surtout dans les villages dotés des rizières les plus médiocres. D'autre part, ces riz autochtones supportent plus aisément que les riz importés une certaine teneur du sol en chlorures. De l'avis des Diola, leurs riz sont aussi indifférents à une certaine salinité qu'à une certaine sécheresse. Une telle rusticité, commune à tous les *O. glaberrima*, explique qu'il soit difficile de définir nettement les caractères propres de chaque variété, de préciser les exigences culturales de chacune d'elles. Il nous a plusieurs fois semblé que le choix de différentes variétés semées sur les rizières vouées aux riz diola était motivé beaucoup plus par la volonté d'étaler la récolte sur deux ou trois semaines, ou par les goûts personnels des cultivateurs que par les exigences de la plante. Enfin cette qualité première des *O. glaberrima* explique aussi que ces riz sont les seuls à être parfois semés directement en plein champ et non pas repiqués après séjour en pépinière.

Les riz *glaberrima* apparaissent ainsi comme une plante moins affinée, moins évoluée, par conséquent moins exigeante et moins diversifiée que les riz asiatiques. Un certain nombre de caractères secondaires accompagnent ces traits. Les grains sont hétérogènes, parfois colorés en rouge, leur enveloppe souvent noire, grisâtre ou rouge, leur cassure assez farineuse ; ce sont donc des riz moins sélectionnés que les riz asiatiques, moins productifs, de qualité alimentaire et surtout commerciale plus médiocre. L'ensemble de ces caractères explique qu'affrontés à la gamme très diversifiée et très souple des *sativa*, progressivement introduits depuis trois siècles, les *glaberrima* sont en perpétuel recul et n'occupent plus qu'une place modeste dans les rizières diola. Répandus autrefois dans tous les types de rizières, les riz africains ne se maintiennent aujourd'hui que sur des positions marginales, soit à l'aval en situation pionnière, soit surtout à l'amont des rizières à *sativa*, sur des emplacements trop salés ou insuffisamment humides pour ceux-ci ; en somme, on n'affecte plus désormais aux *glaberrima* que les rizières de qualité trop médiocre pour qu'y puissent prospérer les variétés asiatiques.

Ces dernières se sont en effet progressivement substituées aux riz autochtones et leur expansion n'est probablement pas encore achevée. Faute de documents, il n'est pas possible d'établir les étapes de la conquête des rizières diola par les variétés importées. Cependant les leçons de la génétique confirment des traditions recueillies autour de Ziguinchor et permettent d'avancer que les premières introductions de ces variétés datent de plusieurs siècles, sans doute des premiers voyages /p. 734/ portugais. En effet, soit par croisement soit par mutations provoquées par l'influence du milieu et des techniques, les variétés introduites d'Asie se sont transformées de telle manière qu'elles ont donné naissance à une foule de variétés nouvelles qui font « de cette contrée un des foyers secondaires importants de la diversification d'*O. sativa*, à l'égal de Madagascar, Zanzibar et Mozambique » [22]. Pour avoir subi une telle évolution, les *sativa* ont dû être introduits dès les premiers voyages européens. Ceci ne signifie pas que tous les villages diola disposent depuis longtemps de variétés asiatiques ; le morcellement politique des Diola et leur long isolement expliquent qu'il nous a semblé que dans plusieurs cantons l'introduction des *O. sativa* date seulement de quelques décennies. C'est le cas par exemple dans les Djougout longtemps réfractaires à toute pénétration extérieure, où l'on nous a plusieurs fois précisé que les riz asiatiques se sont répandus durant la période 1920-1930 et que leur expansion a été contemporaine de celle de l'arachide. Au reste, le fait que les Diola du Boulouf et du Fogny qualifient très souvent de « riz manding » les *O. sativa*, n'indique-t-il pas que ces riz ne se sont infiltrés dans de nombreux villages de la rive Nord de la Casamance qu'avec les colporteurs manding, c'est-à-dire depuis le début de ce siècle ? Il semble au contraire qu'au Sud de la Rivière où l'influence portugaise fut plus profonde, les *O. sativa* soient connus de très longue date ; c'est là, ainsi qu'à l'intérieur, en zone manding, qu'ils ont probablement subi l'évolution poussée que nous signalions après R. Portères.

La préférence croissante accordée par les Diola aux riz asiatiques est parfaitement logique. En premier lieu les *O. sativa* portent des récoltes plus fécondes et de meilleure qualité que les riz autochtones ; leurs plus forts rendements alliés à leurs plus grandes qualités alimentaires, suffiraient à rendre compte de leur succès. Mais leurs qualités agricoles justifient surtout la préférence des paysans diola

[22] R. Portères : « Vieilles agricultures... »

pour ces riz importés qui, mieux encore que les *O. glaberrima*, permettent aux cultivateurs de tirer parti au maximum de leurs techniques et de leur labeur.

Les riz d'origine asiatique sont plus sensibles à la qualité des soins culturaux que les riz diola ; le repiquage, l'ameublissement du sol, les travaux d'hydraulique, sont des opérations coûteuses en énergie, plus efficaces et plus rentables lorsqu'elles sont appliquées à des riz très évolués que lorsqu'elles sont mises au service de riz rustiques.

D'autre part, les *O. sativa* comprennent une gamme très riche de variétés dont le cycle végétatif est de très inégale durée. Certaines /p. 735/ que l'on peut qualifier de hâtives, peuvent être récoltées au bout d'une centaine de jours comme la plupart des *O. glaberrima*, soit, en Basse Casamance, fin octobre. D'autres mûrissent après un cycle de 120 jours et leur moisson a lieu en novembre. D'autres enfin, plus tardives encore, exigent environ cinq mois pour se développer et ne sont par conséquent récoltées qu'en décembre. Le repiquage, l'entretien et la récolte des *O. sativa* s'échelonnent donc jusqu'à la fin décembre, ce qui permet de pallier l'habituelle brièveté de la période consacrée à la vie agricole active, facilite les travaux en les répartissant dans le temps, et autorise finalement l'augmentation des surfaces cultivées par travailleur.

Les variétés de riz asiatiques ne se différencient pas seulement par l'inégale longueur de leur saison végétative mais aussi par des exigences différentes en matière de sols et surtout d'hydraulique. Les variétés les plus hâtives supportent mieux une certaine salinité du sol que les variétés plus tardives [23] généralement les plus productives ; elles sont surtout moins exigeantes en eau. Dans l'ensemble, l'inondation du riz doit être d'autant mieux assurée et d'autant plus prolongée que la maturation est plus tardive ; en effet, à partir de la fin octobre l'irrigation doit pallier l'absence de précipitations. Aussi les meilleures rizières diola sont-elles consacrées aux variétés les plus tardives d'*O. sativa*.

Toutes ces qualités confèrent aux riz asiatiques une « souplesse d'adaptation culturale » que n'ont pas les riz autochtones et qui contribue à rendre compte de leur expansion. La génétique moderne donne encore raison au choix des paysans diola ; les *O. glaberrima* sont « beaucoup plus pauvres en jordanons, c'est-à-dire en associations heureuses de caractères » [24] que les riz *sativa*, ce qui explique que ceux-ci ont donné naissance, dans le nouveau milieu où ils étaient introduits, à une gamme de variétés infiniment plus riche que celle dont était dotée l'ancienne riziculture diola.

Au total la substitution progressive des riz asiatiques aux riz africains, en même temps que la survivance de ces derniers dans les rizières les plus médiocres, apparaît comme une opération extrêmement profitable /p. 736/ au double point de vue agronomique et économique. Elle confère à la riziculture diola une qualité et une souplesse que n'avait pas l'ancienne économie agricole fondée sur les variétés autochtones ; mais elle n'a été rendue possible que par la qualité des techniques traditionnelles. Il y a là un bel exemple de la réaction générale de l'agriculture ouest-africaine devant les influences extérieures, c'est-à-dire de sa remarquable aptitude à adopter des plantes étrangères lorsque les techniques traditionnelles se prêtent à leur culture. Au contraire, ces techniques font preuve d'une grande rigidité et tolèrent mal des transformations progressives ou fragmentaires.

Le caractère progressif et spontané de la diffusion et de la diversification des riz asiatiques, l'évolution à l'intérieur des cellules villageoises fractionnées et isolées des riz africains, ont abouti à une véritable anarchie aussi bien des qualités culturales que des traits proprement botaniques de ces riz. Aussi un inventaire et une classification d'intérêt géographique des riz rencontrés actuellement en Casamance sont-ils à peu près irréalisables. La confusion qui résulte de la diversité morphologique et

[23] De l'avis d'un bon technicien « la résistance au sel, normalement plus grande pour les variétés hâtives que pour les tardives, semble être due, plus qu'à des qualités physiologiques particulières, au fait que les riz hâtifs ont achevé leur maturation lorsque cessent les pluies, tandis qu'au contraire les variétés tardives mûrissent au moment de la remontée des chlorures vers les couches superficielles du sol, après qu'a pris fin le lessivage par les eaux d'hivernage (C. Canoz, « Ébauche de classification pratique des riz cultivés en Casamance » *Première conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest, Comptes rendus, tome II*, p. 14-33. Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1951).

[24] R. Portères : « Vieilles agricultures... »

biologique des céréales est accusée par la multiplicité des noms vernaculaires servant à leur désignation. Le même nom peut recouvrir soit une variété, soit une forme particulière d'une de ces variétés. Le même riz porte souvent des noms différents d'un village à un autre. D'autres fois, le même nom peut désigner des riz nettement distincts dans des villages pourtant voisins. Homonymies et synonymies s'expliquent par le fait que les riz sont désignés soit par un qualificatif (hâtif, petit, gros, rouge, etc.), soit, pour les *sativa*, par le nom de l'introducteur (*Toubab mano*, *Marie Sagna*, *Mansa mano*, etc.) soit enfin par leurs lieux d'origine. Les services agricoles estiment à environ deux cents les différents riz que l'on peut relever en pays diola, sans pouvoir préciser combien, sur ce nombre, représentent d'authentiques variétés au double sens morphologique et biologique. Un essai de classification méthodiquement mené par C. Canoz aboutit à un tableau cohérent mais certainement très incomplet comportant 63 noms de variétés d'*O. sativa* ayant des formes botaniques distinctes et un cycle végétatif d'inégale durée et 36 noms de variétés d'*O. glaberrima* parmi lesquelles un nombre important contient plusieurs sous-espèces très nettement diversifiées par leur morphologie [25].

Nos observations permettent de retenir que chaque village diola dispose toujours d'une gamme très étendue de semences, comprenant à la fois des riz africains et asiatiques et autorisant la mise en culture /p. 737/ de tous les terrains susceptibles d'être transformés en rizières. De nombreux relevés effectués à travers tout le pays diola nous amènent à préciser que chaque village utilise en moyenne une dizaine de variétés, parmi lesquelles chaque paysan reconnaît 6 à 8 riz particulièrement adaptés à ses goûts et à ses rizières et auxquels va sa prédilection. À titre d'exemple, voici l'inventaire des riz dont disposait en 1956 le quartier méridional du village de Badiana, chef-lieu du Fogny :

Atiokoléa : *O. glaberrima* très rustique, à grains rouges, récolté fin octobre.
Dianana : *O. glaberrima* à grains blancs, à enveloppe rouge, récolté fin octobre.
Guiraon : *O. glaberrima*, à grains rouges, à enveloppe noire, récolté fin octobre.
Linbago : *O. glaberrima*, à grains blancs, à enveloppe rouge, récolté fin octobre.
Sokoko : *O. glaberrima*, à grains rouges, à enveloppe noire, et rouge, récolté fin octobre.
Thiokolia : *O. glaberrima*, à grains rouges, à enveloppe rouge, récolté fin octobre.
Anaramaounti : *O. glaberrima*, à grains rouges, à enveloppe rouge, récolté fin octobre.
Halilito : *O. glaberrima*, à grains rouges, à enveloppe noire, et rouge, récolté fin octobre, début novembre.
Thiong : *O. glaberrima*, à grains blancs, à enveloppe rouge exigeant en eau, récolté début novembre.
Yom : *O. sativa*, à grains blancs, semé à l'amont des rizières, récolté vers la mi-novembre.
Bafatadingo : *O. sativa*, à grains blancs, à enveloppe rouge.
Guitémaor : *O. sativa*, à grains rouges, assez rustique, supporte des sols relativement salés, mûr début décembre.
Nioukou : *O. sativa*, à grains blancs, à enveloppe rouge, exigeant en eau, mûr en décembre.
Keberreto : *O. sativa*, à grains blancs, à enveloppe rouge, très exigeant en eau, mûr en décembre.
Bandiounou : *O. sativa*, à grains blancs, s'adaptant à tous les types de sols, mûr en décembre.
Mandoba : *O. sativa*, à grains blancs, exigeant beaucoup d'eau, récolté fin décembre, début janvier.
Diouaye : *O. sativa*, à grains blancs, à enveloppe rouge, à épi barbu, récolté fin décembre, début janvier.

/p. 738/

Nous pourrions multiplier cet exemple par dix ou vingt, en utilisant les nombreux sondages que nous avons effectués, sans autre résultat que d'enrichir le vocabulaire diola du lecteur. Reste l'extraordinaire expérience dont font preuve les paysans diola - et surtout leurs femmes à qui revient la charge de préparer les pépinières - dans le choix toujours si judicieux et si précis des variétés cultivées. C'est là l'héritage précieux d'une authentique civilisation du riz, apte à saisir toute occasion d'enrichir la collection des variétés cultivées grâce à la solidité et à l'efficacité de techniques séculaires. Nous

[25] Cf. C. Canoz, « Ebauche de classification pratique... ».

sommes même enclins à avancer, mais nous n'avons aucun moyen d'en apporter la preuve, que ces techniques se sont affinées et diversifiées depuis l'adoption des riz asiatiques et la progressive découverte de leurs qualités et de leurs exigences.

D. Les techniques de la riziculture

1° Un outil spécifique

La riziculture diola comporte une préparation des rizières extrêmement exigeante en énergie et en temps qui, par sa perfection et ses méthodes, n'a aucun équivalent en Afrique Noire : le labour au *kayendo*. Chaque année le sol de toutes les rizières est intégralement retourné, aéré, enrichi ; certaines d'entre elles sont même travaillées deux fois par an. Cette opération, qui ne consiste pas seulement en un ameublissement superficiel du sol comme c'est souvent le cas en Afrique, réalise un authentique labour que les hommes diola assurent grâce à un instrument admirablement adapté à ses fonctions, le *kayendo* (cf. pl. h. t. n° 43).

Celui-ci comporte essentiellement deux parties : d'une part, un très long manche, rectiligne, parfaitement arrondi dont l'extrémité est fréquemment décorée de quelques cannelures, d'autre part, une sorte de longue pelle oblongue, tranchante à son extrémité, légèrement concave dans le sens longitudinal et dont la largeur et la coupe transversale varient selon la nature du terrain auquel on la destine. Faite de « bois de fer » ou de caïlcédrat, la pelle du *kayendo*, que chaque paysan met son point d'honneur à tailler et profiler lui-même, est d'autant plus large et aplatie que les sols à labourer sont légers et sablonneux, d'autant plus étroite et incurvée, de part et d'autre d'une arête centrale, que les sols pour lesquels elle est prévue sont lourds et collants. L'extrémité inférieure de cette pelle était autrefois durcie au feu ; elle est aujourd'hui renforcée /p. 739/ et protégée par un véritable soc, une pièce de métal en forme de fer à cheval, plate et coupante, fabriquée par les forgerons des villages. À l'autre extrémité, cette pelle se termine par un mancheron court et trapu qui prend naissance sous sa face inférieure et qui dessine une gorge où vient se loger la grande perche que l'on fixe solidement par des attaches de lianes ou de fibres de rôniers (cf. fig. 53, 54 et 55).

En général, la pelle du *kayendo* est fixée exactement dans le prolongement du grand manche, de sorte que l'instrument a alors l'allure d'une longue rame. Mais lorsque le *kayendo* est spécialement conçu pour les terres lourdes du *poto-poto*, la pelle est souvent emmanchée de telle

---

Figure 53 - Socs de *kayendo*

/p. 740/

Figure 54 - Types de *kayendo* diola

/p. 741/ sorte qu'elle est sensiblement inclinée vers le bas ; ainsi au lieu d'être horizontal quand le manche est parallèle au sol, le *kayendo* tourne vers celui-ci un angle obtus, très largement ouvert (cf. fig. 54). Cette disposition facilite le labour des sols les plus compacts et les plus gorgés d'eau et limite l'énorme effort exigé par ce travail. Au total, le *kayendo* a une longueur minima de l'ordre de 2,25 m à 2,50 m mais il en est qui atteignent trois mètres ; la pelle proprement dite est longue de 40 à 75 centimètres, large de 12 à 20 centimètres. C'est dans ces limites que varient, avec sa forme et son profil, les

dimensions de cet instrument admirablement adapté aux travaux et aux sols pour lesquels il est conçu [26].

Le maniement du *kayendo* exige force et adresse. On laboure en le lançant en avant et en découpant une motte de terre de la taille de la pelle ; le genou gauche légèrement plié et porté en avant du corps sert de point d'appui au manche lorsque le laboureur se redresse, soulevant d'un coup sec la motte de terre qu'il fait basculer sur le billon en retournant la pelle. On laboure ainsi en avançant, parfois en reculant, et en dessinant dans les rizières moyennes de longs billons parallèles les uns aux autres, des billons courts et orthogonaux dans les rizières les plus hautes. Sur les larges banquettes des rizières profondes, séparées par des fossés atteignant parfois plus d'un mètre de profondeur, le sol est retourné sur place. Mais le nettoyage des fossés permet de recharger chaque année les banquettes ; énorme est alors l'effort du travailleur qui, debout dans les sillons, doit remonter son *kayendo* chargé jusqu'au sommet des planches situées parfois au niveau de ses épaules.

Le *kayendo* sert aussi à la confection des digues et généralement à tous les travaux agricoles des Diola qui l'utilisent même en culture sèche, pour les champs d'arachide, partout où l'influence des techniques manding n'a pas pénétré.

2° La préparation du sol

La préparation et l'entretien des rizières s'étalent sur presque toute l'année, avec naturellement des périodes d'activité fébrile au début de la saison des pluies tandis qu'au cœur de la saison sèche le travail exige moins de bras et moins de hâte.

/p. 742/

a) Le labour des rizières profondes. - Les rizières gagnées sur la mangrove, totalement inondées du début à la fin de l'hivernage, sont labourées en saison sèche, en particulier de février à mai, à l'époque où le retrait des eaux et l'absence de pluies permettent d'y travailler. L'humidité y est alors toujours suffisante pour que le sol soit meuble et le labour possible.

Si la terre est trop desséchée à la suite d'un hivernage insuffisamment pluvieux ou d'un retard sensible des travaux, ces rizières, situées au-dessous du niveau des marées hautes, peuvent être inondées au milieu de la saison sèche. Il suffit d'ouvrir les vannes des digues extérieures ou d'effectuer dans celles-ci une coupure pour faire entrer l'eau du marigot dans le périmètre à labourer. Lorsque, après quelques marées, le sol est jugé suffisamment humide pour être travaillé, on évacue l'eau et l'on referme la digue extérieure. Nous avons enregistré cette opération à Kajinol, à Siganar, à Diakène, à Balingor, etc., c'est-à-dire le long de marigots sensiblement chlorurés en saison sèche. Peu importe, le sel sera éliminé par les premières pluies. Le rôle de l'eau en saison sèche, quelle que soit sa qualité, est alors uniquement d'imprégner suffisamment la terre pour la rendre labourable.

Le sol des larges billons de ces rizières profondes est retourné sur place ; les chaumes et les herbes sont soigneusement enfouis et pourrissent dans le sol toujours humide, l'alimentant ainsi en matières organiques. L'inondation de l'hivernage précédent ayant souvent détérioré, encrassé ou même partiellement comblé les billons, ceux-ci sont ensuite systématiquement nettoyés et approfondis et les boues qui les encombrent remontées sur les banquettes (cf. pl. h. t. n° 46).

En principe, ces rizières ne reçoivent pas de fumier. Mais différents procédés sont utilisés pour aider à leur enrichissement en matières organiques ou en chaux, procédés dont nous ne pouvons songer à faire l'inventaire détaillé puisqu'ils varient d'un village à un autre mais dont voici un exemple

[26] Le *kayendo* diola répond si parfaitement à ses fonctions, est profilé et équilibré de façon si nuancée et si efficace qu'aucune amélioration n'a pu lui être apportée par l'industrie moderne. Il y a une quinzaine d'années, une société a tenté de lancer la fabrication industrielle du *kayendo* en copiant aussi exactement que possible l'instrument diola mais en lui donnant une pelle entièrement métallique ; malgré le faible prix de revient de cet outil et même des distributions gratuites, les Diola ne l'ont pas adopté, lui reprochant son usure rapide, son mauvais équilibre, etc.

typique. À Kartiak, dans le Nord des Djougout, le labour des banquettes, ou *kayène*, est précédé de leur désherbage systématique ; paille de riz et herbe sont enlevées au coupe-coupe ou à la main et mises de côté. Puis les *kayène* sont labourés, les mottes de terre étant retournées sur place ; ils sont ensuite recouverts par les boues noires et collantes qui tapissent le fond des sillons, ou *boudjil*, et que l'on remonte péniblement au *kayendo*. Enfin, au fond des *boudjil* ainsi nettoyés, on entasse la paille retirée d'abord des *kayène* ; elle s'y décomposera durant toute l'année de sorte qu'au prochain labour, les boues que l'on remontera sur les *kayène* seront enrichies des matières organiques systématiquement accumulées dans les sillons de la rizière. Celle-ci

/p. 743/

Figure 55 - Autres types de *kayendo* diola

/p. 744/ est ainsi chaque année alimentée en humus à la fois par les herbes et les pieds de riz retournés sur place et par les boues, enrichies par les chaumes de l'année précédente, remontées du fond des sillons.

Il arrive, d'autre part, que ces rizières profondes au sol acide bénéficient d'apports de chaux. On incorpore alors au sol des billons des coquilles d'huîtres préalablement broyées au mortier et incinérées. Mais ce procédé qui se pratique uniquement dans certains villages de l'estuaire, vient plus généralement compléter les apports de fumier animal sur les rizières moyennes.

Ces rizières profondes produisent pratiquement sans interruption. Lorsque leurs rendements menacent de décroître, on se contente de les laisser en jachère pendant un an ou deux puis on reprend l'exploitation. Si une rizière donne des signes plus sérieux de fatigue, on procède à la démolition des billons et on les refait à l'emplacement des sillons ; on abat alors les levées de terre par tranches successives et on les réédifie en enfouissant les couches superficielles des anciens billons sous de la terre prélevée dans leurs couches profondes. Cet énorme travail de terrassement semble être entrepris environ tous les huit ou dix ans et souvent à des intervalles de temps beaucoup plus éloignés. Il est suivi d'une année de repos au cours de laquelle les nouvelles banquettes cultivables sont « lavées » pendant l'hivernage, selon le procédé décrit dans les pages consacrées à la construction de ces rizières.

b) Les types de labour des rizières moyennes et hautes. - Le labour des rizières moyennes ne peut être effectué en principe au cœur de la saison sèche. Font exception à cette règle celles de ces rizières qui, pour une raison topographique quelconque (voisinage d'une cuvette, présence d'un chenal de drainage d'eau douce où l'eau se maintient tard, fond de vallée en gouttière particulièrement humide, etc.) ne sont pas encore suffisamment desséchées en février ou mars pour rendre difficile le passage du *kayendo*. Mais la majorité des rizières moyennes ne sont labourées qu'au début de la saison sèche, après la récolte, et surtout à partir du déclenchement des premières pluies. Il faut avoir de trop grandes rizières pour la main-d'œuvre dont on dispose et vouloir pourtant assurer à toutes un double labour pour s'imposer la tâche très dure de retourner au *kayendo* des sols absolument secs, surtout s'ils sont assez riches en argile comme c'est souvent le cas dans les rizières moyennes ; aussi ce travail n'est-il effectué que dans les régions exclusivement vouées au riz, où se sont le mieux conservées les traditions agricoles diola, à l'Ouest du marigot de Kamobeul notamment.

/p. 745/

Cependant, les bons riziculteurs labourent deux fois par an les rizières moyennes, assurant ainsi leur pérennité et évitant des jachères prolongées. Le premier de ces labours se situe généralement après les récoltes, au début de la saison sèche, le second en juillet ou en août, avant le repiquage du riz. Ailleurs, lorsqu'on ne peut faire le premier labour en décembre ou janvier, en raison, par exemple, du battage et de la traite des arachides, on y procède dès le début de l'hivernage ; on reporte alors le second labour en août ou même en septembre, en repoussant de quelques semaines le repiquage.

La méthode la plus fréquemment usitée est la suivante. Le premier labour consiste à enfouir les chaumes et la végétation spontanée en recouvrant les billons de plaques de terre empruntées aux sillons qui sont ainsi recreusés. Le second passage du *kayendo* au début de l'hivernage entraîne un labour beaucoup plus profond ; on ouvre les billons par le milieu et l'on retourne le sol en comblant le sillon voisin de telle sorte que les nouveaux billons se trouvent édifiés à la place occupée l'année précédente par les sillons, tandis que les nouvelles dérayures de la rizière sont creusées à l'emplacement des planches de l'an passé.

Cette méthode du double labour annuel des rizières moyennes n'est plus appliquée partout ; il est même probable que certains villages n'en ont jamais fait usage. Une enquête systématique révèle que l'intensité des labours et plus généralement la qualité des soins apportés aux rizières sont en liaison directe avec la densité de la population par rapport à la surface cultivable. Cette règle doit être nuancée aujourd'hui en tenant compte de l'influence des cultures sèches qui, entrant en concurrence avec la riziculture, limitent le temps que les paysans peuvent lui consacrer.

Partout où de gros villages de riziculture disposent de rizières moyennes d'une superficie assez limitée, donc systématiquement cultivées tous les ans, on cherche à la fois à assurer la pérennité de la production et les rendements les plus élevés possible par unité de surface cultivée. C'est le cas par exemple dans la majorité des villages de la région d'Oussouye, en particulier dans les établissements importants de Kagnout, M'Lomp, Kajinol, etc. Il en est de même dans la plupart des villages des Djougout, potamment dans ceux qui sont installés le long des marigots de Bignona, à l'Est du plateau, et du marigot de Baïla au Nord ; seuls quatre villages du canton des Djougout Nord échappent à cette règle du double labour des rizières moyennes. Ces exceptions viennent d'ailleurs confirmer la loi que nous énonçons. En effet, les quatre villages des Djougout Nord qui ne pratiquent qu'un labour par an, avant le repiquage sur les rizières moyennes – Thionk-Essil, /p. 746/ Ediamat, M'Lomp, Thiobon - sont installés sur le rebord occidental du plateau et se partagent d'immenses étendues de terres cultivables situées dans l'estuaire, entre la limite des grès et le marigot de Diouloulou.

Ces villages disposent d'immenses rizières de plaine, appelées *boudial*, que l'on ne peut atteindre le plus souvent qu'en pirogue et qu'il suffit de labourer entre l'établissement des pluies et le repiquage du riz ; bien mieux, ces rizières sont assez souvent mises en jachère, ce qui compense la suppression du labour de la saison sèche, car leur surface est telle qu'on n'arrive pas à les cultiver toutes chaque année. Il en est de même dans les Djougout Sud, dans les villages de Mandegane et surtout d'Affiniam qui disposent d'immenses rizières moyennes établies entre le pied du plateau et la mangrove.

Depuis une date récente, un nouveau facteur peut jouer dans la suppression d'un labour par certains villages, l'émigration. C'est l'immensité des surfaces cultivables par rapport à la main-d'œuvre disponible qui explique que l'on ne pratique qu'un seul labour sur les rizières moyennes dans les îles des Blis et Karone et surtout dans les villages pourtant importants du canton de Séliky, à Brin, Batinière, Séliky, par exemple, où les conditions naturelles sont identiques à celles rencontrées de l'autre côté du marigot de Kamobeul, dans le département d'Oussouye, et où nous l'avons vu, est généralement pratiqué le double labour [27]. Il convient de signaler, en dernier lieu, que la technique du double labour des rizières moyennes est parfois abandonnée au profit d'un procédé encore plus radical d'ameublissement et d'enrichissement du sol ; nous l'avons vu mettre en œuvre, rarement à dire vrai, dans quelques villages très peuplés des Djougout Nord. Ce procédé comporte les opérations suivantes : on décape d'abord au *kayendo* la rizière, la couche superficielle du sol étant enlevée par larges plaques ; on accumule ensuite cette terre au centre de la rizière en énormes tas et on y mélange de la paille de riz qui pourrit pendant toute la saison sèche ; enfin, au moment de l'hivernage, on répand cette terre engraissée sur toute la surface de la rizière.

En somme, ces rizières moyennes qui représentent, dans l'ensemble de la Basse Casamance, la majeure partie des surfaces consacrées à la céréale fondamentale, sont l'objet de labours d'autant plus

[27] À l'exception du gros village de Diembéring où la plupart des paysans disposent de vastes rizières moyennes.

intensifs que leur étendue, par rapport à la population active, est réduite ; il semble bien que, sauf dans quelques gros villages de l'estuaire, elles soient la source essentielle de la production du riz diola.

/p. 747/

Enfin, le labour des rizières hautes est généralement une opération simple, effectuée en une seule fois, tantôt après les premières pluies, tantôt immédiatement avant le repiquage. La date varie avec les exigences du riz cultivé, mais aussi en fonction des possibilités d'alimentation en eau de la rizière. Ce labour, moins profond que pour les rizières moyennes, est effectué de la même façon que sur celles-ci, c'est-à-dire que les billons sont ouverts et refaits à l'emplacement des anciens sillons. Mais il arrive, c'est souvent le cas dans le département d'Oussouye, que les rizières hautes subissent deux labours de même type que ceux des rizières moyennes, le premier en saison sèche ayant pour but d'enfouir les chaumes, le second, après l'établissement des pluies, de retourner complètement le sol. Une particularité assez peu fréquente du travail des rizières hautes est enfin à signaler. Ce sont les seules, du moins dans les régions où les techniques sont restées purement diola et le travail de la terre affaire exclusive des hommes, à être parfois labourées à plat et non pas en billons ; l'insuffisante alimentation en eau des rizières en cause (à Balingor notamment) rend compte alors de cette exception.

c) Le rôle du fumier animal. - L'enfouissement des chaumes et de la végétation spontanée ne représente qu'un aspect de l'entretien des rizières hautes et moyennes. Elles sont, d'autre part, l'objet d'une fumure systématique qui complète les effets de l'engrais vert et contribue efficacement à la pérennité de la production. La Basse Casamance est en effet le théâtre d'un élevage actif plus varié qu'ailleurs car, à côté d'un important troupeau de bovins, le petit élevage est très développé ; petites chèvres des pays du Sud, animaux de basse-cour (notamment canards) et surtout porcs dans les villages non islamisés, se rencontrent en grand nombre dans chaque concession.

En saison sèche, après la récolte des rizières, ce bétail se répand en toute liberté dans les friches et les champs. Assemblés par gros troupeaux, les bovins pâturent systématiquement les chaumes des rizières qu'ils engraissent de leurs déjections. Ce bétail revient tous les soirs au village ou dans son voisinage et s'abrite soit dans les cours des fermes soit dans les maisons ; s'il est confié à un Peul, le troupeau bovin rejoint un campement situé près du village, où il est mis à l'attache. Lorsqu'un paysan n'a pas de bétail, il n'est pas pour autant privé de fumier animal ; les vaches étant autorisées à pâturer n'importe où en saison sèche, le ramassage du fumier est libre ; femmes et enfants des familles démunies de gros bétail peuvent récupérer en brousse les déjections des bovins et les apporter dans leurs concessions. Une autre formule consiste à éviter le gaspillage du fumier produit par le petit bétail pendant la journée /p. 748/ et il n'est pas rare de rencontrer des porcs attachés à un piquet dans les rizières que l'on veut engraisser.

Quel que soit le lieu de stabulation du gros et du petit bétail, le fumier produit est soigneusement conservé ; il est généralement mis en tas derrière la maison ou dans la cour de la concession familiale ; d'autres fois il est accumulé dans les fosses qui résultent du prélèvement de la terre destinée à la construction des maisons et qui accidentent fréquemment les villages. La préparation du fumier est l'œuvre exclusive des femmes. Celles-ci épandent dans les abris destinés au bétail une sorte de litière faite généralement des déchets du battage du riz. De temps en temps elles sortent ce fumier et l'entassent avec les ordures ménagères et les cendres du foyer. Peu de temps avant la fumure des rizières, les femmes brûlent tous ces déchets, aidant à l'incinération par l'apport d'herbes ou de branchages secs. Elles estiment que cette combustion du fumier facilite son assimilation par le sol et surtout détruit les graines des mauvaises herbes éparses dans les déjections du bétail et dans les débris ménagers ; « si l'on ne brûle pas, l'herbe envahira la rizière », telle est l'explication unanime d'un procédé à priori surprenant pour un agronome.

Lorsque le bétail couche dehors, sur un emplacement où il est attaché et où ses déjections s'accumulent pendant des mois et imprègnent le sol, les femmes procèdent à une véritable fabrication de terreau. Après avoir nettoyé le campement, elles décapent le sol de sa couche superficielle, entassent celle-ci avec les autres matières organiques ou végétales entrant dans la composition du fumier, brûlent et mélangent. Elles obtiennent ainsi un compost cendreux, léger, qui forme de curieuses buttes

coniques autour des villages à l'époque des premiers labours. Le transport jusqu'aux rizières hautes et moyennes et l'épandage de ce fumier sont à la charge des femmes qui effectuent ces tâches en juin et juillet, avant les plus grosses pluies. Leurs petits paniers de vannerie posés sur la tête, les femmes font aussi souvent que le nécessite la masse de matières organiques à transporter, le trajet du village aux rizières ; là, elles épandent soigneusement le fumier à la surface du champ qu'elles recouvrent ainsi d'une mince pellicule poudreuse.

Le labour a lieu peu de temps après ; c'est généralement le premier labour qui a pour office d'incorporer Le fumier au sol. Mais s'il à lieu en début de saison sèche, on attendra le second labour pour fumer la rizière, c'est-à-dire celui qui précède le repiquage.

L'intensité de la fumure, l'importance du travail qui est consacré à sa préparation, la qualité des composts préparés, varient naturellement /p. 749/ d'une région à une autre, selon les mêmes normes que le nombre et la qualité des labours. Plus la population est dense par rapport aux rizières cultivables, plus systématique est leur engraissement par le fumier de ferme ; plus les rizières disponibles sont vastes, moins la fumure est soigneuse ; mais il est cependant très rare qu'elle soit totalement négligée ; même les vastes rizières *boudial* de Thionck-Essyl, M'Lomp et Thiobon, quoique très éloignées des villages, reçoivent tous les ans, avant l'unique labour, un stock important de fumier apporté en pirogue.

3° Les problèmes de l'eau

Un autre problème technique capital que doit résoudre la riziculture diola est celui de l'eau. Il faut tantôt lutter contre la menace de l'eau salée, tantôt contre l'excès d'eau de ruissellement, tantôt et surtout contre la sécheresse.

Les rizières profondes sont en principe les plus régulièrement alimentées puisque, situées en contrebas, elles recueillent à la fois la pluie et les eaux de ruissellement venues de l'amont. Certaines d'entre elles peuvent, d'autre part, être inondées par l'eau des marigots lorsque ceux-ci sont situés suffisamment à l'amont du réseau hydrographique pour être dessalés en hivernage. Il existe ainsi, le long de chaque marigot, une limite à partir de laquelle l'eau est, chaque hivernage, assez adoucie par les pluies pour qu'on puisse la laisser pénétrer librement dans les rizières profondes. Par exemple, à l'amont du marigot de Baïla, à Djibidione, dans les rizières *ouengao* établies à l'emplacement des palétuviers, les digues n'ont d'autre fonction que de séparer les propriétés et de retenir les eaux de ruissellement ; mais la digue périphérique établie habituellement entre les rizières profondes et le marigot disparaît ici ; en saison sèche l'eau salée demeure dans le lit mineur du marigot ; lorsque celui-ci déborde, au cœur de l'hivernage, ses eaux sont douces ; c'est donc la zone d'inondation du marigot qui délimite les *ouengao*. Dans une telle situation, on remplace parfois la digue extérieure par une barrière non étanche de nervures de rôniers destinée à interdire l'accès de la rizière aux gros poissons. Dans la même vallée, à Baïla, l'eau du marigot a encore libre accès aux rizières établies dans la mangrove ; mais immédiatement à l'aval, à partir de Badiana, une digue solide est indispensable pour interdire, même au cœur de l'hivernage, l'invasion des rizières par l'eau toujours salée du marigot.

Aussi, dans les villages proches de l'estuaire, l'eau des « rivières » reste-t-elle trop chlorurée pour être utilisée régulièrement à l'inondation /p. 750/ des rizières profondes. Parfois, si elle est sensiblement dessalée, on peut, à marée haute, en laisser pénétrer une certaine quantité derrière la digue périphérique pour élever le niveau de l'eau dans les rizières. Il reste qu'à l'aval des marigots, c'est surtout pour faciliter les labours qu on fait entrer l'eau saumâtre dans les périmètres endigues.

Le gros souci procuré par l'inondation dans les rizières de mangrove est le maintien d'un niveau satisfaisant et l'évacuation régulière des excédents d'eau. Pour un bon développement du riz, l'idéal est que l'eau emplisse complètement les sillons et recouvre d'une mince pellicule la surface des billons, de telle sorte que la plante ait sans cesse ses racines dans un sol gorgé d'eau ; quatre à six semaines après le repiquage, lorsque le riz est vigoureux, il n'y a pas d'inconvénient à ce que la rizière soit noyée sous une lame d'eau plus importante. Un autre avantage procuré par l'inondation des bil-

lons est que l'eau étouffe les mauvaises herbes et entrave leur développement. Dans certains cas, cependant, nous le verrons plus loin, il est nécessaire pour sauver le jeune riz d'abaisser le niveau de l'eau au-dessous de celui des billons. En somme, surtout dans les semaines qui suivent le repiquage et durant lesquelles le riz est particulièrement fragile, le contrôle de la digue périphérique d'une rizière profonde est un souci permanent. Il faut d'abord surveiller régulièrement la digue que la pression des eaux et les animaux fouisseurs risquent de détériorer ou de percer. Après chaque pluie importante, il convient d'évacuer l'eau en excédent en ouvrant à marée basse les drains établis à travers la digue ou en pratiquant une coupure en forme de déversoir au sommet de celle-ci. À marée montante, il faut à nouveau calfeutrer tous les drains qui servent également à faire varier le niveau de l'eau dans la rizière lorsque le besoin s'en fait sentir. C'est généralement un jeune homme qui a la charge de ces travaux et exerce, parfois jour et nuit, en particulier à l'occasion des fortes marées, la surveillance de la digue. Comme une même levée de terre périphérique enserre souvent toutes les rizières d'une grande famille ou même d'un quartier, une forme de solidarité se manifeste à cette occasion ; un garçon d'une famille est désigné comme responsable de la digue pendant un hivernage entier ou une certaine période ; l'hivernage (ou le mois) suivant, un membre d'une autre famille du même quartier ou de la même grande famille sera à son tour responsable de cette charge.

Beaucoup plus difficile est la lutte contre la sécheresse ; en fait, il n'y a pas grand chose à faire pour pallier un déficit pluviométrique très sensible ; l'appel à l'eau des marigots est même rendu alors plus délicat que lorsque les pluies sont normales car, à la faveur d'une période /p. 751/ de sécheresse prolongée, l'eau de mer reflue vers l'amont. Le danger d'un total assèchement des rizières profondes n'existe pratiquement pas ; il subsiste à peu près toujours assez d'eau dans les sillons pour entretenir une humidité qui permet aux billons de rester humides et au riz de subsister. Mais la sécheresse prolongée, donc le maintien hors de l'eau du sommet des billons, favorise la remontée du sel par capillarité à la surface de ceux-ci ; ce danger qui peut dans les cas extrêmes être mortel pour le riz, est surtout sensible dans les rizières récemment défrichées et encore incomplètement débarrassées des sels contenus dans le *poto-poto* [28].

Les rizières moyennes et hautes ne sont alimentées que par les eaux de pluie et de ruissellement ; elles sont d'autre part situées dans les zones généralement bien drainées, plaines en pente insensible, versants, vallées en berceau, rebords de plateau, d'où l'eau filtre aisément vers l'aval. Le carroyage du terrain par des diguettes de plus en plus modestes au fur et à mesure que l'on se rapproche des plateaux, permet de retenir l'eau en l'enfermant dans de petits quadrilatères dont la surface est d'autant plus faible que la pente augmente davantage (les plus petites unités de culture peuvent n'avoir que trois mètres sur trois). En même temps que les dimensions des rizières, diminuent celles des billons ; dans les rizières les plus hautes, le labour se traduit par une levée de terre de trois ou quatre décimètres de large, séparée de la suivante par un sillon dont la profondeur n'excède guère quinze à vingt centimètres. Au fur et à mesure que l'on descend vers l'aval, billons et sillons prennent plus d'importance puisque la tranche d'eau qu'il est possible d'emmagasiner augmente. La taille des diguettes évolue dans le même sens mais non la surface des rizières car les levées de terre périphériques ne sont pas seulement destinées à retenir l'eau mais aussi à limiter les propriétés ; dans les zones parfaitement planes, les diguettes sont parfois aussi rapprochées que sur des versants à pente sensible ; leur rôle est alors essentiellement d'ordre foncier.

Il arrive enfin, sur les rizières les plus sèches situées par exemple sur des versants dunaires que, même après de fortes pluies, il soit impossible de retenir quelques jours une lame d'eau d'une dizaine de /p. 752/ centimètres. Pour que le riz bénéficie cependant d'une inondation périodique, on procède alors de la façon suivante. Aux premières pluies le terrain est billonné pour permettre l'enfouissement

[28] Lorsque le sel remonte en grande quantité jusqu'au niveau des racines, le riz semble littéralement grillé et il n'y a rien à faire pour le sauver. La teneur du sol en chlorures insupportable pour la plante varie naturellement avec les différentes variétés ; ainsi ne rencontre-t-on de *glaberrima* que dans les rizières les plus menacées par le sel, soit parce qu'elles sont insuffisamment lavées, soit parce qu'elles sont dans une position telle qu'elles risquent de subir une période de sécheresse. Un semis de riz asphyxié par le sel est perdu ; au mieux peut-on tenter un nouveau repiquage lorsque des pluies continues recommencent à tomber.

du fumier et de la végétation spontanée puis, au moment du repiquage, au début d'août en principe, les billons sont démolis, les sillons comblés, et le riz repiqué dans une rizière parfaitement aplanie.

Ainsi, tandis que dans les rizières profondes domine le problème du drainage, ici c'est celui de l'inondation du riz qui constitue la préoccupation essentielle. Les levées de terre séparant les rizières moyennes ou hautes ne sont donc jamais pourvues de drains. Si le niveau de l'eau s'élève dans une rizière au point d'atteindre le sommet des diguettes, le surplus déborde et s'écoule par gravité dans les rizières situées en contrebas. D'autres fois, après des pluies trop abondantes, on coupe la diguette au *kayendo* et l'on évacue l'eau en excès dans les rizières établies plus bas ; libre au propriétaire de ces dernières rizières de procéder à son tour à la vidange de ses parcelles, Mais le plus souvent, l'eau en excès ruisselle d'une rizière à l'autre par dessus les diguettes ; il n'y a pas grave danger à cela car la multiplicité des levées de terre orthogonales à la pente du terrain enlève tout pouvoir érosif sérieux à cette forme d'écoulement.

Contre la sécheresse consécutive au déficit pluviométrique, il n'y a, dans les rizières moyennes et hautes, aucun remède. La prospérité de ces rizières est surtout liée à une répartition régulière des pluies car elles s'assèchent très rapidement : leurs sols de plus en plus sablonneux en se rapprochant des plateaux leur confèrent une capacité de rétention de l'eau d'autant plus modeste qu'elles sont situées davantage à l'amont. Sans cesse menacées par la sécheresse, les rizières les plus hautes sont normalement les moins productives.

Très grave pour le riz est le vol de l'eau durant les périodes où les chutes de pluie sont trop parcimonieuses ; tel cultivateur peut, la nuit tombée, donner un coup de *kayendo* dans la digue d'une rizière appartenant à un voisin et située au-dessus de la sienne. Le lendemain, la rizière amont est à sec et il est bon de pouvoir alléguer alors des méfaits de quelque animal fouisseur (les loutres, par exemple, font effectivement des dommages dans les levées de terre) ; si le vol est trop patent, c'est généralement une vigoureuse correction qui punit le voisin indélicat, les Diola se chargeant eux-mêmes de régler d'homme à homme ce genre « d'histoires ». Il est juste de reconnaître qu'un Diola digne de ce nom a suffisamment de respect du bien d'autrui et de son honneur pour ne pas utiliser de tels procédés et que les querelles de cet ordre sont rares.

/p. 753/

Mais ce qui est remarquable, c'est qu'à travers les immenses surfaces transformées en rizières partagées entre des dizaines de propriétaires différents, aucune règle de répartition de l'eau, aucune juridiction ne se soit imposée. On ne rencontre en effet, en Basse Casamance, aucun droit coutumier présidant au partage de l'eau, aucune institution, même à l'échelle du village, destinée à régler les conflits nés à ce sujet de l'enchevêtrement des rizières. Un équilibre, une discipline collective, fondés sur le respect du droit d'autrui se sont établis ; qui tente d'échapper à celle-ci ou de rompre celui-là s'expose au déshonneur et à une punition physique immédiate qu'un bon Diola n'hésite jamais à appliquer.

La seule exception cette absence d'organisation du cheminement de l'eau à travers les rizières concerne les axes naturels de drainage, qui doivent être respectés dans tous les types d'aménagement, aussi bien dans les parcelles conquises sur la mangrove que dans les rizières hautes et moyennes. Ainsi dans les rizières profondes, lorsqu'une parcelle chevauche un petit marigot ou un simple bas-fond par où s'effectue le drainage, son propriétaire est obligé par la coutume de ne pas obstruer ce drain naturel ; il doit laisser libre le passage de l'eau. Le seul droit qui lui soit reconnu est de disposer des clayonnages de fascines pour enrayer la vitesse du courant et interdire aux poissons de monter dans ses rizières. Dans les vastes rizières moyennes qui couvrent les principales vallées, il n'y a que de très rares axes de drainage et l'eau est pratiquement évacuée par infiltration et par évaporation. Mais dans les petites vallées en berceau qui échancrent les plateaux, le ruissellement s'organise et se concentre généralement dans un petit chenal central qui draine l'ensemble du bassin-versant après chaque pluie. Lorsqu'une vallée de ce type est occupée par des rizières, le chenal central est non seulement respecté mais aménagé ; il est transformé en un véritable petit canal bordé par les diguettes enserrant les plus basses rizières. À cet axe longitudinal de drainage affluent souvent de petits drains perpendiculaires, donc conformes à la pente des deux versants de la vallée : Les propriétaires des rizières riveraines de

ces drains ont pour mission de les entretenir, de les nettoyer périodiquement et de les recreuser avant chaque hivernage. L'intérêt commun de tous les cultivateurs est alors un ciment social suffisant pour que chacun remplisse ses obligations.

Il reste que la majorité des rizières ne disposent d'aucun système de canalisation destiné au drainage de l'eau ; d'autre part, elles ne sont alimentées que par les pluies reçues directement et par l'eau de ruissellement venue des parcelles situées à l'amont ou de la brousse périphérique.

/p. 754/

4° Le repiquage du riz

Labour, fumure, contrôle de l'eau, telles sont les techniques d'aménagement et d'entretien du sol qui permettent, en Basse Casamance, une riziculture perfectionnée, capable d'utiliser en permanence les différentes surfaces inondables, de tirer parti de la riche gamme de variétés cultivées, d'assurer la sécurité alimentaire et assez souvent l'abondance malgré les variations de la pluviosité d'un hivernage à l'autre. Ces aménagements sont d'autant plus efficaces qu'ils sont au service d'opérations culturales soigneuses et rationnelles, dont la plus importante est le repiquage du riz. On sait [29] les avantages précieux procurés à la riziculture par cette dernière méthode : économie de semences, augmentation des rendements, meilleure résistance aux avatars climatiques, facilité de la lutte contre les mauvaises herbes, etc. Les paysans diola n'ignorent rien des avantages du repiquage et l'utilisent dans la grande majorité de leurs rizières malgré l'énorme travail que représente cette opération. Il est vrai que l'établissement des pépinières et le repiquage des plants dans les rizières représentent le travail exclusif des femmes, comme le labourage est l'œuvre exclusive des hommes. Dès les premières pluies les pépinières sont préparées ; le riz est semé très dense sur de petits périmètres de terrain soigneusement fumés, généralement situés à l'intérieur de l'enclos, le *kafat*, qui ceinture la maison, parfois dans un coin de la forêt voisine si un emplacement paraît particulièrement fertile. Le sol de la pépinière n'est ameubli que très superficiellement afin que les racines du riz se développent près de la surface et que l'arrachage soit facile. Il est à noter que les pépinières ne sont jamais irriguées et qu'elles sont souvent établies sur des emplacements légèrement ombragés ; tous ces détails sont motivés par la recherche d'un développement favorable du jeune riz et le souci de lui assurer les meilleures conditions possibles de repiquage [30]. Pour chaque variété de riz, une pépinière distincte est établie. La céréale séjourne sur sol sec de quatre à huit semaines, parfois davantage car elle peut facilement attendre en pépinière que la rizière qui lui est destinée soit soumise à de bonnes conditions hydrauliques. Ce sont naturellement les rizières hautes, celles destinées aux riz les plus précoces et les moins exigeants en eau, qui sont les premières repiquées ; le transfert des variétés tardives sur les rizières les plus humides n'est effectué qu'au cœur de l'hivernage, parfois seulement en octobre. Ainsi l'opération du /p. 755/ repiquage, très exigeante en main-d'œuvre, est étalée sur une longue période, du mois d'août au mois d'octobre.

Enfin, les méthodes de repiquage varient d'un village ou d'une région à l'autre en fonction des surfaces disponibles. En principe, plus les rizières dont on dispose sont vastes, plus le repiquage est aéré ; au contraire, plus les rizières sont mesurées et plus le riz est repiqué de manière dense. Un repiquage très lâche favorise en effet le tallage de chaque pied de riz qui peut donner alors plus d'une demi-douzaine de repousses et autant d'épis. Mais lorsque les paysans se partagent des rizières morcelées par suite d'une trop forte densité humaine par rapport aux périmètres transformables en rizières, on cherche à augmenter non plus la production par pied de riz mais par unité de surface cultivée et l'on fait un repiquage aussi dense que possible. Aux deux pôles extrêmes de ces procédés, signalons d'abord le repiquage du jeune riz en pointillé très lâche, sur deux lignes parallèles par billon, dans les immenses rizières moyennes établies par les gens de Thionck-Essyl, M'Lomp, Ediamat et Thiobon, dans l'estuaire de la Casamance ; nulle part ailleurs les surfaces dont dispose chaque cultivateur ne sont plus étendues et le repiquage du riz plus aéré, le tallage de chaque plant mieux facilité. Au contraire, dans les gros villages de la région d'Oussouye et d'Effoc, aux confins des forêts de la frontière

[29] Cf. P. Gourou, *Les paysans du delta tonkinois* (Les Éditions d'Art et d'Histoire, Paris, 1936, 666 p., p. 389).

[30] Comme les paysans tonkinois (Cf. P. Gourou), les paysans diola savent par exemple qu'ils doivent arracher les plants des pépinières en terre sèche pour que le riz reprenne bien dans les rizières.

portugaise, où le domaine des rizières est restreint par rapport à la population, le repiquage est fait avec le maximum possible de densité ; les billons sont surchargés de pieds de riz et l'on va même jusqu'à repiquer dans les sillons, au risque de faire noyer les plants.

Il convient de souligner combien l'opération du repiquage est un travail dur et pénible, surtout pour les rizières gagnées sur la mangrove. Cassées en deux, sous un ciel de plomb, dans l'eau boueuse jusqu'aux cuisses, les femmes repiquent un à un les jeunes plants durant de longues journées ; dans les rizières profondes c'est souvent avec l'eau jusqu'au ventre qu'elles doivent opérer. En certaines rizières, les sangsues infligent leurs morsures aux travailleuses, tandis qu'ailleurs ce sont les tsé-tsé qui les harcèlent. Et le reflet pénible du soleil sur l'eau provoque de douloureux maux de tête et des ophtalmies. D'aussi dures conditions de travail ne sont pas étrangères au mouvement d'émigration vers les villes qui sévit notamment chez les jeunes filles. Aussi les femmes s'entraident-elles souvent pour les travaux du repiquage du riz : c'est l'une des tâches auxquelles elles aiment participer groupées en « sociétés » et c est l'une de celles au cours desquelles la solidarité paysanne manifeste la plus grande vitalité.

/p. 756/

Sur les rizières hautes et moyennes, le repiquage a lieu sur sol récemment labouré où la végétation spontanée n'a pas eu le temps de se développer. Au moment du repiquage, le riz est déjà vigoureux et dispose de plusieurs semaines d'avance sur les graminées sauvages, ses concurrentes les plus directes [31] ; aussi entrave-t-il leur développement et peut-il les étouffer s'il est aidé par un régime hydraulique favorable. Le désherbage à la main ne doit être fait systématiquement et répété qu'à l'occasion d'hivernages déficitaires au cours desquels le riz végète tandis que les herbes sauvages, plus rustiques, se développent. En effet, une lame d'eau de quelques centimètres maintenue en permanence sur les rizières suffit à y entraver le développement des graminées. C'est dire que celles-ci sont rares ou peu redoutables dans les rizières profondes, inondées durant tout l'hivernage. Par contre, ces rizières qui ne subissent qu'un seul labour en saison sèche, sont souvent envahies au moment de recevoir le riz, par des nénuphars qu'il faut arracher à la main, travail dont sont chargées les femmes. Ce sont elles en effet, qui, pendant toute la période végétative, doivent assurer la propreté des rizières.

Mais il convient de souligner que les rizières diola sont très faiblement menacées par les espèces adventices, beaucoup moins par exemple que les rizières de Moyenne Casamance ou du Moyen Niger. Les labours systématiques et profonds, le soin apporté au choix des semences, une bonne conduite de l'irrigation et surtout le repiquage sont, en effet, avec l'ancienneté de l'implantation agricole, les meilleurs atouts d'une lutte efficace contre les graminées et les cypéracées sauvages qui menacent en général d'envahir les rizières [32].

Aussi, en dehors des régions qui utilisent le désherbage chimique [33] n'y a-t-il sans doute aucun pays au monde où, grâce à la qualité des labours et à la pratique du repiquage, les rizières soient plus propres qu'en Basse Casamance.

Entre pp. 756 et 757

Recto : Planche n° 49 - Le repiquage du riz dans les rizières profondes de la zone d'inondation du marigot de Bignona

---

[31] En particulier *Panicum colonum* et *Panicum pyramidalis*.

[32] Au Soudan, Viguier note en effet : « Dès la levée du riz, le terrain se couvre d'une végétation adventice abondante. Cette abondance est d'ailleurs beaucoup moins grande en rizières cultivées les années précédentes et qui ont été bien entretenues. Le mode de labour effectué par l'indigène généralement sans retourner les mottes, favorise ce pullulement en n'enterrant pas assez profondément les graines des plantes infestantes pour les empêcher de germer. Il est remarquable, en effet, que les terrains labourés à la charrue sont beaucoup plus propres » (P. Viguier, *La riziculture indigène au Soudan français*, Paris, Larose, 1939, 134 p.). D'autre part, en Camargue, après de longues années de recherches et l'échec de certains désherbants chimiques, on est parvenu à la conclusion que « la meilleure solution pour limiter l'invasion des rizières par les adventices est le repiquage ». (R. Longchamp, « Le désherbage des rizières », *Comptes tendus des Journées du riz*. Arles, 1956).

[33] Notamment depuis la découverte des propriétés herbicides des auxines de synthèse, utilisées en post-émergence. (Cf. R. Chateau, « La lutte contre les plantes adventices en riziculture », *L'agronomie tropicale*, novembre-décembre 1957, p. 675-727).

Verso : Planche n° 50 - Repiquage et jeune riz repiqué dans les rizières de plaine de Thionk-Essyl, au pied occidental du plateau des Djougout.

/p. 757/

5° La défense des rizières

Les hommes se chargent, nous l'avons vu, d'assurer aux rizières de bonnes conditions hydrauliques et d'entretenir les digues. À cette occasion, ils veillent à éviter l'invasion des rizières par les poissons herbivores ; des fascines sont disposées dans les troncs de rôniers qui font communiquer les rizières entre elles ou avec les marigots, et des barrières filtrent l'eau dans les déversoirs qui coupent les digues périphériques. De plus, en réglant la hauteur de l'inondation dans les rizières profondes, les seules vraiment exposées aux ravages des poissons, on empêche l'eau de noyer les billons lorsque le jeune riz, tendre et fragile, vient d'être repiqué ; quand ses tiges ont pris de la vigueur et ne risquent plus d'être sectionnées par les poissons, on laisse monter le niveau de l'eau qui peut alors sans danger déborder des sillons et recouvrir les billons.

La défense des rizières contre les oiseaux, passereaux et pigeons de rôniers notamment, entre encore dans les préoccupations paysannes et met en jeu fusils, lance-pierres, etc., en particulier pendant les semaines qui précèdent la récolte. Elle nécessite parfois la construction de « miradors » où les garçons montent, à tour de rôle, la garde. Un ennemi très redoutable pour certaines rizières est l'hippopotame qui trouve dans les champs de jeune riz repiqué un pâturage particulièrement apprécié. Le passage d'un groupe d'hippopotames dans les rizières les laisse ravagées et bouleversées de fond en comble et certains villages voisins de marigots hébergeant ces pachydermes voient leurs récoltes périodiquement compromises. Une méthode de défense consiste à établir des barrières de pieux fichés en terre sur les rives des marigots, aux passages où les énormes bêtes peuvent émerger de l'eau et atteindre les rizières [34]. Mais la seule solution efficace est de tuer les hippopotames, ce dont on ne se privait guère autrefois ; les hommes d'un village, en groupes excentriques et bruyants, cernaient leurs victimes dans quelque méandre peu profond du marigot et les massacraient au fusil, au coupe-coupe, à la lance, dans un concert de cris préludant aux joies /p. 758/ et aux ripailles de la victoire [35]. Mais aujourd'hui, les hippopotames sont des animaux protégés par l'administration des Eaux et Forêts et nombre de villages se plaignent, à juste titre, que l'autorisation de détruire les bêtes dangereuses pour leurs rizières ne leur soit accordée que très parcimonieusement, souvent lorsque les récoltes sont déjà gravement compromises. Il y a dans la réglementation destinée à la protection des hippopotames une source de mécontentement justifié de la part des paysans.

6° Les résultats

À partir de fin octobre, commencent à mûrir les variétés précoces de riz ; la récolte débute à ce moment et se déroule jusqu'en janvier, au fur et à mesure de l'arrivée à maturité des différentes rizières, les plus basses étant en général récoltées les dernières.

---

[34] C'est notamment la méthode employée dans le département d'Oussouye et dans les Bayot où les ravages des hippopotames sont particulièrement redoutés ; descendant en pirogue, au mois d'octobre le marigot d'Oussouye où un groupe d'hippopotames avait manifesté sa présence, nous constations que toutes les rizières profondes étaient cernées vers l'aval de barrières, tous les débouchés des affluents barrés par des pieux, tous les accès à la terre ferme utilisables à partir du marigot, interdits. On imagine l'énorme travail nécessité par l'édification de ces barrières au moment même où les rizières requièrent tant de soins.

[35] Ainsi procède-t-on encore lorsqu'un village a décidé, avec ou sans autorisation, de débarrasser ses rizières du danger que font peser sur elles les hippopotames. Une autre méthode de chasse consiste à établir un « trou individuel », étroit et profond, sur le chemin suivi par les hippopotames. Pendant la nuit, le chasseur, fusil de traite bourré au maximum, se cache dans son trou et à l'arrivée du premier hippopotame décharge sur lui à bout portant sa mitraille. La bête, rarement tuée sur le coup, n'est cependant pas dangereuse pour le chasseur qui, à quelques mètres d'elle, se terre au fond de son trou.

Le riz, coupé au couteau à une dizaine de centimètres au-dessous de l'épi, est attaché en petites bottes de la valeur d'une poignée ; chaque jour la récolte est rentrée et le riz, non dépiqué mais généralement très sec, est entassé dans les greniers d'où il sera retiré, puis battu et décortiqué, au fur et à mesure des besoins. Ce sont les femmes qui ont, comme pour le repiquage, la charge exclusive de la récolte et, là encore, ce travail est fréquemment assuré par des groupes variant d'une dizaine à une vingtaine de personnes travaillant « en sociétés » et échangeant leurs services. En raison de l'insuffisante unanimité des plantes tropicales à mûrir de concert, il arrive que l'on soit obligé de passer deux fois dans une même rizière pour la récolter ; mais ce n'est pas la règle en raison de la bonne homogénéité des variétés cultivées par les Diola dans leurs différents types de rizières.

En résumé, la riziculture diola est remarquable par la qualité de ses techniques qui en font certainement l'une des plus perfectionnées du monde en dehors des régions de civilisation mécanicienne. Cette qualité est d'autant plus méritoire qu'elle est atteinte sans aucune autre source d'énergie que le travail humain, un travail d'hommes libres où l'intelligence et l'expérience ont une très large part tandis que celle du travail servile est nulle. Comparée à la riziculture extrême-orientale, la /p. 759/ riziculture diola révèle une supériorité indéniable, celle de ses labours au *kayendo*, et une faiblesse certaine dans le domaine hydraulique. Aucun système d'irrigation artificielle, aucun procédé capable de remonter l'eau des mares ou des marigots dans les rizières situées au-dessus du niveau de base local, aucun équipement comparable aux norias, aux écopes extrême-orientales, n'est en usage en Basse Casamance. Il est vrai qu'à l'inverse des Chinois ou des Vietnamiens, les Diola disposent de très vastes rizières dont la mise en culture est limitée par les disponibilités de main-d'œuvre et qu'ils pallient les dangers nés des variations pluviométriques en étendant au maximum leurs champs depuis les franges de la palmeraie jusqu'au cœur de la mangrove.

À l'opposé des autres régions du Sénégal, la Basse Casamance dispose, grâce à cette riziculture, d'un calendrier agricole étalé sur presque toute l'année. En dehors de la période consacrée aux fêtes de la récolte, en janvier-février, tous les mois de l'année connaissent quelque forme d'activité liée à l'entretien des rizières avec, naturellement, un rythme plus précipité pendant l'hivernage. Ce travail acharné, au service de sols inégalement féconds et de variétés de riz inégalement productives, doit se traduire par des rendements relativement élevés, mais très variables selon les types de rizières. Nous ne possédons malheureusement aucun sondage statistique valable sur la production des différentes rizières diola. Nous n'avons à notre disposition que des estimations glanées dans des rapports agricoles ou fondées sur l'opinion des cultivateurs eux-mêmes qui ignorent tout du rendement absolu des surfaces qu'ils cultivent mais apprécient fort bien le rendement relatif des différentes catégories de rizières. En nous fondant sur de telles données, nous croyons pouvoir avancer que le rendement des rizières hautes s'établit aux environs de 8 à 10 quintaux à l'hectare, que celui des rizières moyennes varie de 12 à 15 quintaux à l'hectare et que celui des rizières profondes dépasse couramment 20 quintaux. Un chiffre moyen de 25 quintaux à l'hectare répondrait bien à l'expérience des paysans d'après laquelle la production des rizières sur mangrove peut atteindre, pour une surface identique, le double de celle des rizières de plaine.

E. L'élevage et la pêche

Une seconde forme d'activité traditionnelle, en Basse Casamance, est l'élevage. On a vu plus haut les conditions difficiles qui lui sont faites depuis les rives de la Gambie où disparaissent chevaux et ânes ; /p. 760/ les Diola ne disposent donc d'aucun animal de bât. Les moutons sont rares ; leur présence ne mérite d'être enregistrée que dans les villages islamisés où ce sont d'ailleurs des animaux de case, vendus en saison sèche par des commerçants Maures ou Wolof et engraissés en vue des fêtes religieuses, notamment la Tabaski. Mais nulle part, dans tout le pays diola, ils ne vivent en troupeau et ne jouent un rôle notable dans l'alimentation ou la vie économique.

1° La place des bovins

Les forêts humides de Basse Casamance et la mangrove offrent d'innombrables gîtes aux tsé-tsé, notamment en hivernage. Aussi les bovins sont-ils, dans toute cette région, gravement menacés par la

trypanosomiase. Cependant le pays diola abrite de très nombreux troupeaux. Un tel paradoxe n'est réalisé et entretenu que par une volonté délibérée de l'homme pour qui les bœufs sont d'indispensables auxiliaires de l'activité agricole mais surtout des manifestations sociales et de la vie religieuse. Comme chez les Sérèr et les Balant, le troupeau bovin constitue chez les paysans diola le symbole essentiel de la réussite matérielle, en concurrence avec les greniers de riz. Nous l'avons vu, les bœufs forment un patrimoine familial, dont le frère aîné a généralement la charge, mais auquel on n'a recours que dans des circonstances exceptionnelles. Il faut être réduit à une profonde misère pour n'avoir plus aucune tête de bétail. Un Diola peut aller en haillons et se priver de nourriture, il reste un homme considéré s'il a des bœufs. La richesse, l'autorité sociale, le prestige de la famille, sont donc associés à la possession d'un troupeau ; chaque homme a en permanence la préoccupation d'entretenir et de grossir celui dont il a la charge, qu'il en ait hérité ou qu'il l'ait constitué lui-même.

Mais le goût des Diola pour les bœufs ne répond pas uniquement à leur désir d'être, à l'intérieur de leur société, auréolés de prestige ou simplement tenus en estime. Il s'explique aussi par des préoccupations religieuses. Le bœuf apparaît, dans la tradition diola, comme un animal sacré, dont le sacrifice est un geste religieux et qu'il est sacrilège de tuer inutilement ou pour des mobiles utilitaires. Le sacrifice de bœufs est la suprême réparation que l'on puisse faire aux *boekin* offensés ; par exemple, le meurtre d'un homme, à Kagnout, ne pouvait être effacé naguère sans que coule devant le grand *boekin* le sang de cinq taureaux et d'une génisse. Dans l'ancienne société diola, blesser ou tuer un bœuf était une faute moins grave mais de même nature /p. 761/ que porter atteinte à un homme ; cette faute nécessitait confession publique et rachat par l'offrande d'une génisse et de deux porcs [36].

Les bœufs sont tout naturellement associés aux manifestations religieuses essentielles de la vie diola, notamment à celles qui marquent la circoncision et surtout les funérailles. C'est seulement à des occasions de cet ordre que les Diola acceptent de massacrer une partie de leur troupeau. Mais au désir de se concilier les puissances spirituelles s'ajoute alors tout naturellement celui de profiter des cérémonies et de la présence des assistants qu'elles déplacent, pour montrer sa richesse. Le goût de faire étalage de sa fortune et le service des *boekin* combinent, de manière indéchiffrable, leurs effets pour expliquer les impressionnantes hécatombes de bœufs dont les solennités coutumières offrent le spectacle [37].. Ce sont surtout les enterrements des chefs de famille qui donnent l'occasion des plus massives exécutions ; tout bon Diola capitalise du bétail avec la préoccupation essentielle de s'assurer une mémoire prestigieuse grâce à de fastueuses funérailles. Jadis étaient exposés auprès des dépouilles de chaque chef de famille non seulement les massacres des bêtes tuées à l'occasion de son décès mais encore ceux de tous ses bœufs morts pendant sa vie.

Aussi est-ce déshonorer sa famille que d'échanger des bœufs contre tout autre bien matériel, y compris du riz. Mieux vaut risquer la famine plutôt que de se procurer du grain en se séparant volontairement d'un bœuf.

Le faible rôle alimentaire du troupeau dans la vie coutumière est encore accentué par la maladresse générale des Diola à traire les vaches dont le lait est ici beaucoup moins systématiquement utilisé que chez les autres populations sénégalaises. Cette situation s'explique très probablement à l'origine par le caractère sacré des bovins. Les vieux considèrent encore que c'est maltraiter les vaches que de les traire. Ce n'est que depuis une date récente, l'arrivée de bergers peul, que la traite des vaches et la consommation du lait se sont répandues en Basse Casamance.

---

[36] L'introduction récente des moutons par l'islam et leur absence dans l'élevage traditionnel sont confirmées par le fait suivant : seuls les porcs, les chèvres et surtout les bœufs sont valables pour l'offrande aux *boekin*. Les moutons ne jouent aucun rôle dans la religion du terroir.

[37] Il est très difficile d'apprécier numériquement l'importance des hécatombes de bœufs réalisées au cours de ces cérémonies. On peut cependant estimer que celles-ci représentent l'une des plus importantes (dans les villages traditionalistes certainement la plus importante) destinations du troupeau diola.

À titre indicatif, retenons cette estimation du chef de service de l'élevage de la Casamance, excellent connaisseur du pays, qui nous disait : « En 1948, je recensais à Dianki (département de Bignona) 800 têtes de bovins. Un second sondage, effectué quelques semaines plus tard, après la circoncision et dix jours de fêtes, révélait qu'il restait 150 bovins. Les invités étaient venus de tous les villages diola, et même de Gambie et de Dakar ».

/p. 762/

2° L'origine et la vie du troupeau

Comment le pays diola entretient-il son cheptel ? La source de son approvisionnement est la Moyenne et la Haute Casamance où Manding et Foula disposent de troupeaux prospères, mais sont gros consommateurs de riz qu'ils ne produisent qu'en quantité insuffisante. L'objectif de tout Diola est de disposer de surplus de riz pour l'échanger contre des bêtes que des marchands manding ou peul mènent, durant la saison sèche, de village en village ; le prix des bêtes est aujourd'hui encore estimé en sacs de riz. Il y a peu de temps, en pays floup, la culture du riz *pam-pam* - actuellement à peu près abandonnée - était faite dans le but exclusif d'acquérir des bœufs en échange, le riz inondé étant alors considéré comme sacré et à ce titre exclu de toute transaction. De nos jours, dans cette région où les rizières sont assez mesurées, comme dans toutes celles qui disposent de belles palmeraies, l'objectif essentiel de la vente des palmistes est, après le paiement de l'impôt, l'achat de bœufs.

Une autre méthode d'approvisionnement en bétail, de plus en plus répandue, est l'achat de bovins en numéraire, en Haute et Moyenne Casamance, par les migrants saisonniers. En fin de saison sèche, les jeunes Diola, après avoir passé plusieurs mois comme manœuvres dans les escales du Sénégal ou comme grimpeurs dans les palmeraies du Saloum et du Cap-Vert, rejoignent la Basse Casamance en faisant un détour par Kolda où ils investissent leurs économies dans des bêtes qu'ils ramènent ensuite chez eux. Plus simplement, d'autres migrants saisonniers vont passer la saison sèche en Haute Casamance, dans 1es cantons les moins profondément islamisés où les Peul ignorent l'art d'exploiter les palmiers et de faire le vin de palme ; avec le bénéfice que leur procure la vente du vin à la population locale, ils achètent des bœufs. On peut estimer qu'un excellent grimpeur, passant toute la saison sèche dans le Fouladou, est capable de regagner son village, avec une dizaine de têtes de bétail.

Ainsi le cheptel diola se trouve-t-il sans cesse renouvelé par le trafic saisonnier qui, sous les formes que nous venons de décrire, alimente un mouvement permanent de bœufs de la Haute vers la Basse Casamance.

Une autre cause explique que le pays diola abrite un important troupeau malgré son humidité, les parasites que celle-ci entretient, et surtout ses innombrables gîtes à tsé-tsé ; il s'agit de sa richesse en herbe. En toutes saisons, rizières récoltées ou en friches, palmeraies à sous-bois très clair, forêts de plateau ouvertes par l'incendie, offrent des pâturages abondants et de qualité estimable. Jamais le bétail de /p. 763/ Basse Casamance ne présente le spectacle lamentable des bêtes vivant en zone soudanienne, que la saison sèche rend régulièrement squelettiques. Bien nourris, donc en bonne condition générale, les bovins des Diola supportent d'abriter sans dommage des trypanosomes dans leur organisme. Naturellement, si la quantité ou la qualité de la nourriture diminue brusquement, l'équilibre établi se trouve rompu ; sur de!s organismes devenus fragiles la maladie exerce alors avec brutalité ses effets.

Il est de toute façon indéniable que la race *n'dama*, aussi résistante soit-elle, connaît en Basse Casamance une certaine dégénérescence, dont témoigne par exemple la présence assez fréquente, parmi les bêtes nées sur place, de vaches sans cornes ou à cornes mobiles. Malgré la remarquable adaptation du cheptel diola au milieu humide et forestier où il vit, il est probablement indispensable à sa vitalité qu'il soit sans cesse régénéré par l'introduction d'animaux arrivant du haut pays [38].

Malgré l'attachement qu'ils leur portent, les Diola ne savent pas soigner leurs animaux. Leurs préoccupations sont exclusivement défensives. Contre les épidémies, ils n'ont d'autre méthode de protection que la dispersion d'une partie de leur cheptel chez des parents ou des amis habitant si possible des villages éloignés. Ainsi certains des animaux hébergés par chaque paysan ne lui appartien-

[38]) Il convient enfin d'ajouter que le troupeau diola, comme celui de toute la Casamance, est sous la menace permanente d'épidémies de peste bovine en provenance de Guinée « Portugaise » où l'organisation des services vétérinaires est notoirement insuffisante ; le passage des bêtes à travers les forêts de la zone frontière (comme celui des hommes) est naturellement incontrôlable.

nent pas tandis qu'un nombre variable de ses propres bêtes séjourne à plusieurs kilomètres, parfois plusieurs dizaines de kilomètres.

Contre les animaux sauvages et les voleurs, la structure traditionnelle de l'habitat assurait une sécurité efficace ; les bêtes étaient chaque soir rentrées dans le *hank* familial, voire dans la pièce de la maison qui leur était affectée. Une telle organisation ne répond plus à la situation créée par l'établissement de relations pacifiques entre les villages. Mais la garde des bêtes, la nuit, contre les hyènes et les panthères, reste encore souvent une nécessité ; d'autre part, la surveillance du bétail doit être étroite en hivernage pour éviter ses divagations dans les champs ou les rizières. Enfin, comme les Diola attachent beaucoup de prix aux matières organiques que leur procure leur cheptel, la vie du troupeau est beaucoup moins anarchique qu'il ne le semble à première vue.

/p. 764/

Le gardiennage était autrefois, et est encore dans les villages les plus archaïques, le fait des jeunes garçons et des vieux trop âgés pour manier le *kayendo* [39].

Aujourd'hui, et plus particulièrement depuis la dernière guerre, Peul du Fouladou, voire du Fouta-Djalon, et Toucouleur de la Vallée, s'infiltrent jusque dans les cantons les plus reculés de Basse Casamance (nous en avons rencontré dans les îles de l'estuaire) et se font gardiens de troupeau. Cette pénétration des Foula est favorisée par le développement de la scolarisation ; l'envoi des garçons à l'école prive les familles de leurs bergers et nécessite l'appel à des spécialistes de l'élevage. Ainsi le troupeau diola passe-t-il progressivement entre les mains de Peul qui, pour rétribution, conservent le lait dont ils revendent éventuellement une partie aux paysans propriétaires des vaches. Parfois, le contrat entre Diola et Peul prévoit qu'une certaine partie du lait est réservée aux premiers ; par exemple, dans les villages islamisés, le lait du vendredi leur revient de plein droit.

Cette intervention des Peul dans l'élevage diola provoque la constitution d'importants troupeaux collectifs, au sein desquels sont rassemblées toutes les bêtes d'un groupe de familles, d'un quartier ou d'un petit village. Cette évolution ne fait qu'accentuer une tendance au regroupement des bêtes qui existait déjà dans l'ancienne société où le bétail de chaque grande famille ou même d'un quartier était conduit en brousse en un troupeau unique. La différence la plus notable entre l'ancienne et la nouvelle méthode de gardiennage du troupeau est que les bêtes ne rentrent plus chaque soir dans les maisons ou même au village. Mais les Diola s'efforcent de maintenir l'association de leur bétail à la vie agricole et d'exiger que les Peul lui fassent remplir son rôle dans l'engraissement des champs.

Le volume des troupeaux dont chaque berger peul a la charge est difficile à estimer. Selon l'importance très variable des villages et des quartiers et la richesse très inégale des familles en bétail, les paysans regroupent leurs bêtes soit à l'échelle du village, soit à celle du quartier, soit à celle de sous-quartier ; ce dernier cas se trouve réalisé dans les villages peuplés et riches en bovins de la Pointe-Saint-Georges ; ailleurs, un seul Peul prend en charge le troupeau d'un quartier. De toute façon, c'est de plusieurs dizaines d'animaux que chaque berger est chargé ; il /p. 765/ nous semble qu'un chiffre de quarante à cinquante têtes de bétail par troupeau représente une moyenne habituelle.

La saison sèche est une période de totale liberté pour les bovins. Les bêtes pâturent les chaumes des rizières, parcourent les palmeraies, s'enfoncent en brousse selon leur fantaisie, changeant de pâturage au fur et à mesure de l'épuisement de l'herbe. Seuls les jardins enclos voisins des maisons leur sont interdits par des barrières soigneusement entretenues. Dans certaines régions, elles passent même la nuit seules, sans surveillance, dans la palmeraie ; ainsi en est-il à Diogué, où la situation insulaire assure toute sécurité, et dans certains villages de la Pointe-Saint-Georges ; ailleurs, à Siganar, par exemple, seules sont ramenées au *hank* familial les vaches ayant un veau, les jeunes bêtes étant une

[39] À l'époque de l'insécurité, le bétail regagnait tous les soirs le *hank* familial et était conduit chaque jour en brousse par des garçons accompagnés de vieux armés de flèches ou de fusils ; ces déplacements quotidiens exigeaient que soient établies en hivernage, à travers les champs ou les rizières proches du village, des pistes soigneusement closes de nervures de palmes et de branchages.

proie accessible aux hyènes. En général cependant, les bêtes sont systématiquement abritées ou au moins regroupées chaque nuit. Dans les régions où la garde des troupeaux est encore assurée par les garçons de la famille, ceux-ci les ramènent chaque soir au village et les attachent dans les *hank*, à moins qu'ils ne les enferment dans la pièce de la maison (*outoun*) qui leur est réservée ; c'est encore le cas dans beaucoup de villages de la région d'Oussouye. Lorsque la garde est confiée à un Peul, celui-ci regroupe tous les soirs les bêtes qui lui sont confiées par toutes les familles clientes et les conduit sur un emplacement désigné. Dans certains villages (à Badiana, à Thiobon, etc.), les bêtes de chaque famille sont amenées tout près des maisons de leurs propriétaires, sur un périmètre au l'on projette de faire, aux premières pluies, les pépinières de riz. Mais le plus souvent le cheptel confié au Peul constitue un troupeau unique qui, sans, être dissocié, passe la nuit sur le *korré* [40], véritable étable en plein air située à l'extérieur du village, où sont fichés autant de pieux qu'il y a de bêtes à mettre à l'attache et que protège souvent une haie. Dans certaines régions, une partie du Fogny et le Nord des Djougout notamment, le *korré* est un emplacement unique et fixe, où les femmes viennent régulièrement ramasser la part de fumier qui leur revient en fonction du nombre de têtes de bétail dont leur famille dispose dans le troupeau. Ailleurs, le *korré* est situé en brousse, soit dans une clairière de la forêt, soit sur des champs en jachère, et se déplace périodiquement [41].

/p. 766/

En hivernage, lorsque les champs sont ensemencés et les rizières repiquées, les déplacements du troupeau sont soumis à un contrôle sévère. Partout les bêtes passent alors la journée dans les forêts de plateaux et sur les champs d'arachide en jachère et sont étroitement surveillées par leurs gardiens, peul ou garçons diola. Dans les villages où l'habitat, groupé autour du *hank* familial a conservé sa structure traditionnelle, les bêtes regagnent chaque soir la concession de leur propriétaire et sont attachées dans la cour de la ferme ou enfermées dans les maisons. Ainsi procède-t-on à Diembéring, dans de nombreux villages de la région d'Oussouye et généralement partout où les garçons du village font office de bergers. Dans la région très peuplée et isolée de la Pointe-Saint-Georges où ont pris naissance des institutions communautaires [42], les villages sont enfermés durant l'hivernage par une clôture continue, le *kassaro*, qui les isole des rizières. Les bovins circulent librement à l'intérieur du périmètre ainsi enclos, mais ne peuvent franchir le *kassaro* que s'ils sont accompagnés d'un berger. Malheur au paysan dont les bêtes s'échappent et pénètrent dans les rizières ; une lourde amende, payable en riz ou en petit bétail lui est infligée par la sévère police de l'*outendoukaye*. Ici, les bœufs sont rentrés tous les soirs à l'intérieur de l'enceinte villageoise lorsque ce sont les jeunes Diola qui les gardent ; il n'y a que dans le cas où le bétail est confié à un Peul qu'il passe la nuit à l'attache, à l'extérieur du village.

Dans la région de Bignona, notamment dans la plus grande partie des Djougout et du Fogny, où les Peul sont nombreux et répandus aujourd'hui dans tous les villages [43], le bétail passe tout l'hivernage en pleine brousse, sous la responsabilité du gardien qui ne le quitte pas et vit de son lait. Conduit durant la journée dans les forêts de plateau et sur les terres en jachère, il est regroupé tous les soirs sur le *korré* établi généralement sur un périmètre destiné à porter l'année suivante du mil. De toute la saison des pluies, les troupeaux ne s'approchent pas des villages ; ce sont les propriétaires qui, une fois par semaine en moyenne, vont visiter leurs bêtes et éventuellement demander au berger peul de déplacer le *korré* sur un autre champ ou dans une autre clairière.

En somme, la fin de l'insécurité et l'arrivée des Peul facilitent incontestablement l'élevage, notamment en hivernage, en permettant aux bovins d'effectuer de vastes déplacements dans les forêts de plateau où ils ne pouvaient jadis que difficilement pénétrer. Sans doute les bergers sont-ils les principaux bénéficiaires du lait produit par le cheptel /p. 767/ diola, mais il n'y a pas là de perte réelle pour

[40] Appelé *ekoll* dans les villages de la Pointe-Saint-Georges.

[41] Le berger peul construit alors sur le *korré* une case de paille sommaire, où il vit et où il entretient quelques chèvres et quelques poulets s'il a sa femme avec lui. À Diembéring, où les Peul ne se sont pas encore introduits, les garçons construisent également des huttes près de l'emplacement du bétail et édifient un campement saisonnier nommé ici *ougnotanou* ; chaque jour, l'un des bergers va au village chercher la nourriture de ses camarades.

[42] Cf. ci-dessus, chapitre 13.

[43] Phénomène à mettre en parallèle avec la scolarisation très poussée du département de Bignona, le plus riche en écoles de toute la Casamance.

les propriétaires des bêtes puisque autrefois ils ne procédaient pas à la traite de leurs vaches. L'essentiel pour les Diola réside dans deux préoccupations qui se trouvent satisfaites : confier à des spécialistes leur bétail et lui procurer ainsi la protection la plus sûre et les soins les plus qualifiés ; s'assurer que leur champs et leurs rizières continuent à bénéficier de l'apport de matières organiques produites par leur cheptel.

3° Le petit élevage

À côté des bœufs, les Diola font un élevage important de petit bétail et d'animaux de basse-cour ; la diffusion de l'islam a d'ailleurs considérablement réduit le premier. Ce sont en effet les porcs qui constituaient autrefois, et constituent encore dans les régions non musulmanes, l'essentiel de ce petit élevage. Au contraire des bovins, les porcs sont vendus, échangés, tués ; ils représentaient dans l'économie traditionnelle un véritable instrument d'échange. Leur viande est couramment consommée dans les villages qui en font l'élevage, notamment à l'époque des grands travaux ; il est banal de tuer un porc dans une famille qui procède au labour, au repiquage ou à la récolte de ses rizières. À ce titre, la suppression totale et subite de l'élevage des porcs dans les villages convertis à l'islam provoque une importante diminution des possibilités alimentaires traditionnellement offertes aux Diola. Cette diminution est d'autant plus sensible que l'élevage des porcs ne coûte pratiquement rien ; en dehors du son, issu du pilonnage du paddy, on ne donne rien aux bêtes qui passent la journée en brousse à la recherche de fruits et de racines sauvages et regagnent d'elles-mêmes, le soir venu, le *hank* de leur propriétaire. La seule exigence qu'entraîne l'élevage des porcs est un entretien soigneux des clôtures des jardins et des plantations. Naturellement, dans les villages où chaque hivernage, un *kassaro* est établi, les porcs pas plus que les chèvres et les animaux de basse-cour n'ont le droit de franchir cette enceinte villageoise ; quiconque trouve un porc dans sa rizière est autorisé à le tuer à condition de le laisser sur place (l'emporter est assimilé à un vol).

Enfin, les petites chèvres de la race dite des « Rivières du Sud » sont nombreuses dans toutes les concessions diola, en particulier dans les villages islamisés ; leur viande, maigre et médiocre, n'y compense cependant pas la suppression de la consommation du porc. Poulets, pintades et surtout canards, dont certains villages se sont fait une véritable spécialité, complètent le tableau étonnamment varié de l'élevage dont les villages diola sont le théâtre.

/p. 768/

4° La médiocrité de la pêche

Aux ressources qu'assure l'élevage, il convient d'ajouter celles retirées de la chasse et de la pêche. La première ne présente pas en Basse Casamance de traits particuliers. Chaque Diola est plus ou moins chasseur et les forêts procurent, de manière épisodique, leur contingent de viande de phacochères et surtout de biches.

Les seules battues systématiquement organisées par les villageois ont pour but la défense de leurs rizières contre les hippopotames et de leurs champs d'arachide contre les singes.

a) Les formes autochtones de cueillette du poisson. - Par contre la pêche est une ressource régulièrement, quoique très incomplètement, exploitée. Les paysans diola ne sont que de très médiocres pêcheurs bien que presque tous leurs villages soient installés à proximité de marigots extrêmement riches en poisson. Un tel paradoxe s'explique probablement par le choix initial fait par les ancêtres des Diola de mettre tous leurs travaux et toutes leurs observations au service exclusif de la riziculture. La rigueur de ce choix est sans doute à l'origine de la perfection atteinte par la civilisation agricole des paysans diola mais aussi de l'infirmité manifestée par eux dans l'utilisation des autres ressources offertes par une région sillonnée de marigots, ouverte sur un large estuaire et dotée d'une façade maritime. Non pas que les Diola n'apprécient pas le poisson et les coquillages ; mais leurs méthodes de pêche s'apparentent à la cueillette, au ramassage ou au piégeage, tandis qu'ils ne pratiquent aucune forme de pêche au filet ou à la ligne, ne se hasardent sur les marigots que pour des opérations de transport et

surtout n'affrontent jamais la mer. Navigation et pêche véritable sont aussi étrangères aux habitants de Diembéring ou de Diogué qu'à ceux des villages les plus reculés des forêts du Fogny ou des Bayot.

Qui parcourt en pirogue les marigots rencontre un peu partout, près des rives, des barrières fichées dans le sol et dépassant le niveau de l'eau. Ces barrières, appelées *buil* ou *effek* selon les régions, sont faites de nervures de palmes assemblées par des cordelettes. Fixées perpendiculairement au rivage, ou en arc de cercle, elles sont installées en des lieux peu profonds et ont pour but d'emprisonner le poisson à marée descendante en le canalisant vers un sas ; à marée basse, le ramassage des poissons qui cherchent en vain à franchir le *buil*, se fait dans une très faible tranche d'eau et ne peut guère être assimilé à la pêche.

Une seconde méthode de prise du poisson est celle qu'emploient femmes et jeunes filles à l'aval des rizières en saison sèche. On sait en /p. 769/ effet que beaucoup de paysans, pour assurer contre les fortes marées la protection de leurs rizières profondes, maintiennent sur le front extérieur de celles-ci un périmètre défriché et endigué mais non cultivé, appelé tantôt *bouit*, tantôt *kagnala*. Ces périmètres sont assez souvent destinés à devenir eux-mêmes des rizières si le défrichement de la mangrove est en cours de progression ; ils peuvent être, d'autres fois, d'anciennes rizières abandonnées faute de main-d'œuvre.

Bouit ou *kagnala* sont utilisés comme viviers à poissons. Dans les drains qui les relient au marigot voisin à travers la digue périphérique, les paysans disposent une sorte d'entonnoir en nervures de palmes, dont la base largement ouverte est tournée vers l'extérieur et le sommet vers l'intérieur de la zone endiguée. Ainsi, à marée montante, les poissons pénètrent aisément dans les *kagnala* et ne peuvent s'en échapper à marée descendante. Durant la période des cultures, ce poisson revient de plein droit au garçon ou au vieillard chargé de la surveillance de la digue. Mais à la fin de l'hivernage, le conduit de communication est obstrué, les poissons se trouvent emprisonnés dans les *kagnala*, et la pêche y est interdite. Ce véritable vivier où l'on entretient une tranche d'eau convenable aussi longtemps qu'on le juge nécessaire, est pêché au cours de la saison sèche, en une seule fois et de manière collective. Chaque propriétaire fixe à l'avance la date de la pêche de son *kagnala* de telle sorte que la récolte des viviers de chaque village ou quartier soit échelonnée sur plusieurs mois. Le jour de la pêche arrivé, femmes et filles du village, toutes invitées de plein droit, se précipitent dans le *kagnala* où l'on a pris soin de faire baisser au maximum le niveau de l'eau. Le poisson, réfugié dans les points bas, canal établi au pied de la digue, flaques d'eau, trous de toute nature, est capturé avec un instrument nommé *essouh*, sorte de tronc de cône largement évasé, fait lui aussi de nervures de palmes. En posant brutalement l'*essouh* sur sa base, Les femmes emprisonnent le poisson ; elles le ramassent ensuite à la main en passant l'avant-bras par l'ouverture supérieure du tronc de cône puis le déposent dans un petit panier qu'elles portent sur la tête. C'est un spectacle bruyant et coloré qu'offrent femmes et jeunes filles poursuivant le poisson d'un bout à l'autre du *kagnala*, rivalisant d'adresse dans le maniement de l'*essouh*, délogeant avec leurs pieds le poisson de la vase où il se réfugie, tout cela dans un concert de cris et d'éclats de rire. Il est évident que lorsque le vivier offre une surface suffisamment plane, la pêche se traduit par un simple ramassage du poisson qui se trouve progressivement mis à sec au fur et à mesure de1'écoulement de l'eau (cf : pl. h. t. n° 53).

Il arrive que des rizières profondes sont également transformées en viviers à poisson en saison sèche. Tel propriétaire peut, à son bénéfice /p. 770/ exclusif, favoriser l'entrée des poissons dans ses *kohint*, après la récolte du riz, en disposant dans le tronc de rônier assurant le drainage vers le marigot, une nasse en forme d'entonnoir, selon le même procédé que celui qui permet la remontée des poissons dans les *kagnala*. En fin de saison, la pêche a lieu à l'*essouh* puis, dès le début de l'hivernage, la nasse est mise à l'envers de telle sorte que le poisson ne puisse plus pénétrer dans la rizière pendant la période des cultures [44].

[44] Les ressources apportées par ce type de pêche représentent un appoint alimentaire intéressant, mais cependant d'une importance modeste puisqu'il est fait de petits poissons constituant une sorte de friture et jamais, ou très rarement, de pièces de poids.

On rencontre enfin, notamment dans les villages de l'estuaire, quelques pêcheurs diola qui, de leur pirogue, jettent l'*embal*, sorte d'épervier d'un type très commun en Afrique noire. Mais ce sont là quelques spécialistes faisant de la pêche un métier, notamment aux approches d'un marché comme Ziguinchor. Leur présence n'enlève rien à la rigueur de ce fait de civilisation : les Diola ne sont pas pêcheurs. Une observation confirme éloquemment que les Diola, âpres propriétaires terriens, se désintéressent de l'exploitation de leur domaine marin. Contrairement à la situation que nous avons enregistrée en pays niominka où les villages se sont strictement partagé la propriété des eaux et des lieux de pêche, aucun droit ne pèse sur les marigots de Basse Casamance ; aucune institution coutumière n'y limite ou n'y contrôle la pêche. Aussi est-elle essentiellement le fait d'étrangers, en particulier de Sérèr-Niominka.

b) Le rôle des pêcheurs Niominka. - Les pêcheurs Niominka arrivent chaque année en pays diola au mois de décembre et y séjournent jusqu'au mois de mai. Assez peu nombreux, semble-t-il, ils se répandent cependant dans tout l'estuaire et remontent assez loin dans les marigots affluents.

Venus du Saloum en longeant la côte à bord de leurs grandes pirogues de haute mer, les Niominka ne les utilisent en Basse Casamance que pour des opérations de transport. Pour pêcher, ils empruntent aux Diola leurs petites pirogues monoxyles.

Ces pêcheurs s'installent dans un village de leur choix où chacun trouve un « logeur » qui, en échange de menus services et de poisson, lui assure un abri [45]. Certains villages sont particulièrement fréquentés par ces migrants saisonniers, notamment Diembéring, les villages de la Pointe-Saint-Georges et des Blis et Karone. Les Niominka pêchent au filet, /p. 771/ en particulier la nuit, puis chaque matin vont vendre, ou plus exactement échanger leurs prises dans les villages où ils sont installés et dans les villages voisins. Les femmes diola se procurent le poisson en donnant aux pêcheurs soit du riz, soit des palmistes ; le troc se fait à l'estime. Le lot de poissons attribué en échange du petit panier de riz varie naturellement selon l'abondance de la pêche et l'importance de la demande. Les pêcheurs emmagasinent leurs gains dans la maison de leur logeur. Périodiquement ils transportent en pirogue jusqu'à Ziguinchor où ils les vendent, tous les palmistes et une partie du riz qu'ils ont recueillis et transforment ainsi le bénéfice de leur pêche en numéraire. Mais beaucoup de pêcheurs entassent le riz obtenu en échange de leur pêche dans d'immenses paniers tressés ou dans des jarres de terre qu'ils chargent en mai à bord de leurs grandes pirogues et qu'ils rapportent dans leur village d'origine.

Ainsi, en pays Niominka, consomme-t-on, durant l'hivernage, du riz importé de Basse Casamance ; ce fructueux trafic n'est rendu possible que par l'étrange ignorance de la navigation et de la pêche dont font preuve les paysans diola.

c) La récolte des huîtres. - Il est enfin une forme de cueillette qui mérite d'être rattachée à la pêche : celle des huîtres. On procède à leur ramassage systématique depuis les environs de Kafountine au Nord jusqu'à Diogué au Sud, c'est-à-dire, pour l'essentiel, dans les Blis et Karone, la zone insulaire de l'estuaire. Cette cueillette est pratiquée soit à partir des villages permanents soit à partir de campements saisonniers établis sur les langues de sable qui émergent au milieu de la mangrove. Ce sont généralement de jeunes ménages qui se livrent à cette dernière forme de migration saisonnière. De février à mai, ils vont s'établir près des lieux de récolte des huîtres, sur des îles désertes où ils dressent des paillotes sommaires et vivent durant plusieurs semaines, parfois deux ou trois mois consécutifs. Les hommes longent en pirogue les rives des marigots et coupent les racines gainées d'huîtres des palétuviers ; lorsque leur chargement est achevé, ils rentrent au campement où les femmes procèdent à la préparation de la récolte. Les gaules de palétuvier chargées d'huîtres sont d'abord séchées puis amoncelées ; les femmes y mettent alors le feu et les huîtres s'ouvrent ; il ne reste plus qu'à recueillir les mollusques en les décollant des coquilles. Séchés ensuite au soleil, ils se conservent durant plu-

[45] Les Niominka n'installent donc pas ici de campements de pêche ; de même, ils commercialisent immédiatement le poisson et ne le font pas sécher.

sieurs mois de sorte que leur commercialisation peut attendre la fin de la campagne de pêche [46]. /p. 772/ Une autre méthode de préparation des huîtres consiste à les séparer des bois de palétuvier qui les portent puis à les jeter dans l'eau bouillante. En tous les cas, on ne conserve que le mollusque ; les Diola ignorent la consommation de l'huître fraîche et vivante telle qu'elle est en usage chez les Européens.

Cette cueillette est absolument libre ; là encore nous n'avons enregistré aucune forme de propriété des lieux de pêche, aucune trace d'appropriation coutumière par village.

Les techniques de préparation des huîtres permettent enfin d'éclairer un autre problème, celui de l'origine des amas de coquillages, assez fréquents, nous l'avons dit, sur les rives de l'estuaire et des marigots affluents. En effet, des kjökkenmödding sont en cours d'édification à proximité de chaque campement de pêche puisque les coquilles sont laissées sur place après leur passage au feu et l'enlèvement des mollusques. On peut donc penser que c'est avec des procédés identiques qu'ont été entassés les amas de coquillages de divers types que les Diola nomment *bakencob* et que leurs traditions font remonter à une époque où le déficit persistant des pluies avait stérilisé les rizières et contraint leurs ancêtres à vivre de cueillette et notamment de coquillages.

F. L'exploitation de la forêt et les cultures sèches

Systématiquement installés à la périphérie des plateaux, les villages diola sont adossés à la forêt où ils disposent tous d'un périmètre communal aux limites autrefois imprécises, aujourd'hui exactement fixées, depuis que le développement de l'économie monétaire a entraîné sa mise en valeur.

1° Les formes de cueillette

La principale ressource offerte par la forêt dans le cadre de l'économie traditionnelle est constituée par les beaux peuplements de palmiers *(Elaeis guineensis*) qui ceinturent les plateaux de Basse Casamance et dont la propriété est strictement répartie entre les paysans. Habiles à grimper aux palmiers, les Diola en tirent deux produits essentiels, l'huile et le vin de palme.

Les régimes de palmistes peuvent être cueillis en toutes saisons mais les mois de plus active récolte sont ceux de la saison sèche. Seuls

---

Entre pp. 772 et 773

Recto : Planche n° 51 - La récolte du riz (en haut et au centre, sociétés de femmes au travail, Fintioc)

Verso : Planche n° 52 - L'agriculture de plateau en pays diola : en haut, jachère d'un an en saison sèche (Kartiak) ; en bas, champ d'arachide en fin d'hivernage (Badiana).

/p. 773/ les hommes grimpent aux arbres, et ce sont les femmes qui préparent l'huile. Les fruits ayant été successivement écrasés au pilon et bouillis, l'huile est séparée des fibres puis conservée précieusement pour la cuisine. Les noyaux des fruits, les palmistes proprement dits, peuvent être considérés comme un déchet de la fabrication de l'huile de palme. Ils ne sont recueillis par les Diola que depuis qu'un marché, animé par les acheteurs européens, s'est ouvert à ces produits. Mais les commerçants achètent seulement l'amande du palmiste et la grosse difficulté soulevée par cette activité réside dans le concassage des coques extrêmement résistantes. Habituellement celui-ci est effectué à la main par

[46] Les huîtres, sous cette forme, sont très appréciées de tous les Sénégalais, notamment des Casamançais qui les consomment surtout dans une sauce mêlée au riz. Sous leur faible volume, les huîtres récoltées en Basse Casamance sont facilement commercialisées jusqu'à Ziguinchor, Kaolack et même Dakar.

les femmes, chaque palmiste étant écrasé entre deux pierres ; c'est là une tâche extrêmement fastidieuse et longue, qui limite considérablement la production. Aussi les villages dotés de belles palmeraies bénéficient-ils d'un enrichissement subit depuis qu'ont été mis au point des concasseurs mécaniques actionnés par un moteur, et déplacés en saison sèche de village en village.

Le second produit fourni par les palmeraies est le vin de palme, le *bounouk* cher aux Diola. Ceux-ci savent parfaitement saigner les arbres sans les blesser et, contrairement à d'autres populations forestières, ne les décapitent pas pour recueillir le vin ni ne les épuisent par une exploitation trop intensive. Les incisions qu'ils effectuent au sommet des palmiers, au pied du bouquet terminal, sont rapidement cicatrisées et les arbres ainsi exploités retrouvent rapidement toute leur vigueur. La grande période de récolte du *bounouk* est située au cœur et à la fin de la saison sèche ; elle représente alors l'occupation essentielle des hommes qui, pour la plupart, partagent leur temps entre le labour des rizières, effectué de bonne heure le matin, et de longues courses à travers la forêt. D'avril à juin, beaucoup de Diola passent ainsi, solitaires, toute la journée en forêt ; ils ne rentrent au village que le soir, n'ayant pris pour aliment rien d'autre qu'une fraction estimable de leur récolte. Il n'est pas de réunion de « société », de cérémonie religieuse, de manifestation sociale ou familiale, qui ne s'accompagne de généreuses libations. Prodigieuse est la quantité de *bounouk* que peut absorber un bon Diola à l'occasion des fêtes du *Kamagnèn*, de la circoncision des jeunes du village ou des funérailles de quelque riche vieillard.

Mais l'islamisation d'une grande partie de la Basse Casamance tend à y faire disparaître la consommation du vin de palme. Devenu musulman, le Diola renonce courageusement au *bounouk* et perd en même temps l'habitude de pratiquer l'exercice pénible qu'est l'escalade des palmiers. Mais la récolte des palmistes est du même coup compromise ; aussi arrive-t-il fréquemment que les villages les moins récemment islamisés ne disposent plus de grimpeurs et doivent confier la cueillette des régimes à des étrangers originaires des régions animistes. C'est là l'une /p. 774/ des tâches que trouvent à remplir, dans les régions situées au Nord et à l'Est de Bignona, les migrants saisonniers venus de la région d'Oussouye ou les immigrés mandjak issus de Guinée « Portugaise ».

L'intérêt porté par les Diola aux palmiers à huile est à l'origine des peuplements homogènes que constituent ces arbres sur les lisières des forêts de plateau, en particulier aux abords des villages. Sur les défrichements destinés aux rizières sèches ou aux rizières humides les plus hautes, les palmiers sont en effet systématiquement respectés, tandis que les jeunes pousses sont élaguées et protégées. Les périmètres forestiers, aérés au feu et à la hache au voisinage des villages, ne proviennent d'ailleurs pas tous de défrichements culturaux mais souvent de la seule volonté des villageois de rendre la forêt « utile » grâce à la substitution de palmeraies à la végétation primitive, lentement, patiemment éliminée. Cette création volontaire et progressive des palmeraies est le fruit du travail d'innombrables générations, le résultat d'une action ininterrompue poursuivie pendant des siècles malgré l'offensive sans cesse renaissante de la végétation sauvage.

En dehors de la récolte du vin de palme et des palmistes, la forêt offre d'autres ressources qui ont donné, ou donnent lieu, soit à cueillette éphémère soit à utilisation permanente.

Un bon exemple du premier cas est celui de l'exploitation des plantes à caoutchouc spontanées, notamment d'une liane très abondante autrefois dans les forêts les plus épaisses, *Landolphia heudelotii*. C'est dans les toutes dernières années du XIX^{e} siècle que fut systématiquement lancé un marché du caoutchouc en Basse Casamance, sur l'initiative des maisons de commerce qui installèrent à proximité des marigots navigables leurs sous-traitants. Non seulement les Diola mais aussi de nombreux immigrants, en particulier des Mandjak, participèrent en grand nombre à là saignée des lianes, avec une brutalité qui fit monter brusquement la production, mais dégrada cruellement les peuplements de *Landolphia* et même la forêt car les ramasseurs n'hésitaient pas à abattre les arbres pour atteindre plus rapidement leur butin. Chiffrée à 419 tonnes commercialisées en 1900, la production de la Basse Ca-

samance se maintint aux environs d'un millier de tonnes par an de 1904 à 1909, puis commença à décroître à partir de 1910 par suite de l'apparition sur le marché du caoutchouc de plantation [47].

/p. 775/

Réduits à quelques dizaines de tonnes durant la guerre de 1914-1918, les chiffres d'exportation connurent une brève hausse en 1926 puis disparurent des statistiques à dater de 1929. Il fallut la seconde guerre mondiale pour relancer quelque temps la production - qui s'éleva à 52 tonnes en 1942 -, mais depuis 1946 la saignée des lianes a été totalement interrompue ; aujourd'hui la Casamance ne produit plus du tout de caoutchouc [48].

Le bois est naturellement l'objet d'une utilisation permanente par les Diola qui, outre le combustible, tirent de la forêt la matière première de leurs instruments agricoles, de l'équipement de leurs maisons, des clôtures de leurs jardins, etc. Trois espèces d'arbres jouent un rôle particulier dans leur civilisation matérielle notamment dans la construction de leurs maisons : les palétuviers, les fromagers et surtout les rôniers. Les premiers sont offerts en quantité pratiquement inépuisable par la mangrove à *Rizophora*. Leurs longues gaules, de taille et de calibre réguliers, sont très précieuses pour le plafonnage des maisons et même pour la charpente des toits ; elles constituent le principal bois de construction dans la plupart des villages de l'estuaire démunis de rôniers. La mangrove est d'autre part exploitée pour produire du bois de chauffe. À partir de Carabane un certain trafic se fait, au gré des possibilités de fret, en direction du marché dakarois toujours à cours de combustible. Les fromagers sont nombreux à l'intérieur et aux abords des villages diola, de même qu'à l'emplacement des anciennes installations humaines ; les contreforts puissants qui étayent le pied de ces arbres massifs, solidement enracinés, constituent des pièces de bois pouvant être directement débitées et utilisées. Aussi les fromagers sont-ils soigneusement respectés par les paysans.

Mais le bois d'œuvre le plus précieux en Basse Casamance, est sans conteste le palmier-rônier. Les Diola ne saignent pas cet arbre comme on le fait dans les régions dépourvues d'*Elaeis* et consomment seulement son fruit. Son bois extrêmement solide, inattaquable par les termites et pratiquement imputrescible, fait du rônier l'arbre de construction idéal ; les Diola l'emploient au maximum dans l'édification de leurs maisons. Partout où l'on en trouve des peuplements substantiels, les charpentes, les plafonds et toutes les pièces de bois de la maison, sauf les portes et l'armature de la toiture, sont faites de rônier. L'arbre est pourtant extrêmement rare dans les forêts de plateau et sans doute absent des forêts primaires. Ses peuplements, localisés aux /p. 776/ abords des villages et à peu près homogènes ou associés à d'autres arbres utiles, sont très certainement anthropiques. On ne peut cependant pas parler de plantation au sens géographique du terme ; il n'y a jamais solution de continuité entre les rôneraies, les palmeraies puis la forêt, mais passage progressif des unes aux autres. Les rôniers sont appropriés plus précisément encore que les palmiers car leur nombre est plus modeste. Nous tenons pour certain qu'autrefois les paysans semaient des graines de rôniers à proximité immédiate de leurs concessions ou au moins soignaient et entretenaient les jeunes pousses spontanées ; chacun avait pour objectif d'assurer à ses fils le bois d'œuvre nécessaire à la construction de leur maison au moment de leur mariage. Cette coutume a disparu depuis que l'administration des Eaux et Forêts a interdit l'exploitation des rôniers sauf délivrance d'un permis de coupe ; les paysans jugent aujourd'hui inutile de planter des arbres qu'ils ne peuvent ensuite utiliser à leur gré, mais seulement après démarches administratives et paiement de redevances. Le caractère spontané des rôneraies actuelles, généralement localisées à la périphérie des plateaux, ne doit pas dissimuler leur origine ; elles sont nées de l'action volontaire de l'homme, dans les clairières établies par lui en bordure des massifs forestiers

[47] Chiffres de production du caoutchouc recueillis dans les archives du Service de l'agriculture de Ziguinchor :

419 tonnes en	1900	1 067 tonnes en	1905	692 tonnes en	1910
338	1901	1 188	1906	212	1911
550	1902	1 040	1907	217	1912
817	1903	580	1908	87	1913
1 002	1904	1 024	1909		

[48] Vers 1908, eurent lieu des essais de plantation de *Ficus elastica*, d'*Hevea*, de *Castilloa elastica*. Mais ils ne furent jamais suivis de plantations sur grande échelle et ce fut toujours le caoutchouc de liane qui approvisionna le marché.

pour l'installation de ses villages. C'est à partir de ces clairières que les rôniers ont pu se répandre vers le cœur des plateaux à la faveur des défrichements culturaux.

2° Place et développement des cultures de plateau

Beaucoup plus brutale et efficace pour la transformation du paysage est l'intervention du paysan dans la forêt lorsqu'il décide d'y établir des champs destinés aux cultures de plateau. Celles-ci ne sont jamais totalement ignorées des riziculteurs diola, même dans les villages qui ont conservé les modes d'exploitation les plus archaïques. Seules les installations situées sur des langues de sable ceinturées de mangrove ou dans certaines îles de l'estuaire sont dépourvues de terroir non inondable. Mais la majorité des villages diola, surtout depuis le développement des cultures de traite, partagent leur activité entre les rizières et les champs. Dans l'Est et le Nord du pays diola enfin, l'amenuisement progressif des surfaces propres à la riziculture inondée, a, dès l'origine de leur établissement, contraint les paysans diola à tirer l'essentiel de leur subsistance de la culture de terroirs secs défrichés sur les plateaux.

La première forme de culture sèche que pratiquent les Diola est représentée par la création de jardins derrière les bâtiments de leurs /p. 777/ concessions. Chaque foyer dispose, à l'arrière de sa maison, d'un périmètre enclos, le *kafat*, que ceinture soit une barrière végétale faite généralement de nervures de palmes juxtaposées et fichées en terre, soit une murette de banco. Ce jardin, fumé intensément par les détritus ménagers, les déjections des animaux de basse-cour et parfois un séjour, en fin de saison sèche, du troupeau bovin, porte à la fois les plantations (bananiers, agrumes, papayers, manioc) et des cultures saisonnières faites sur billons (patates, aubergines, maïs, pépinières de riz). Autrefois, le *kafat* abritait aussi les plants de cotonnier que chaque famille entretenait pour son propre usage mais ici comme dans tout le Sénégal cette culture a presque totalement disparu [49]. Selon les régions, la nature des cultures de *kafat* varie quelque peu ; manioc et bananiers sont surtout répandus au Sud de la Rivière, manioc, patates et agrumes, au Nord. Dans toute la zone soumise directement à l'influence manding, c'est-à-dire le long du Soungrougrou et de la frontière gambienne, le jardin enclos, nommé *kankan*, porte une récolte précoce de maïs semé dès les toutes premières pluies. Aux confins septentrionaux du pays diola, enfin, sur des plateaux à forêt soudanienne où les villages ne sont plus que de petits hameaux très dispersés, il arrive que le *kafat* disparaisse complètement et que les paillotes soient directement cernées en hivernage par les champs de mil.

En dehors de ces cultures de *kafat*, les villages les mieux pourvus en rizières ne pratiquaient, dans l'ancienne économie de subsistance, aucune autre culture sèche. Aujourd'hui encore, les agglomérations les plus archaïques, voisines de l'estuaire, tels certains villages de la Pointe-Saint-Georges (Kajinol, Samatit, etc.), des îles (Hillol par exemple) ou de la côte (Diembéring et Kabrousse), consacrent toute leur activité aux rizières et accessoirement aux *kafat* et n'ont pas de champs. À peine peut-on enregistrer dans ces villages la présence de rares cultures de niébé et de quelques enclos de manioc. Ces champs, isolés en brousse, sont alors ceinturés d'un fossé dominé par une levée de terre où l'on établit une solide clôture de nervures de palmes. Ils appartiennent à des paysans pauvres en rizières et sont d'ailleurs en recul car la récolte du *bounouk* ou l'émigration saisonnière procurent plus facilement du numéraire.

Par contre, les villages incapables d'assurer exclusivement leur subsistance par la riziculture, faute de bas-fonds inondables suffisamment /p. 778/ étendus, pratiquaient et pratiquent encore des cultures alimentaires sur défrichements forestiers. L'importance de ces cultures étant inversement proportionnelle à celle des terroirs humides, elles jouent, dans l'économie agricole, un rôle d'autant plus considérable que l'on s'éloigne des rives de l'estuaire et que l'on se rapproche, en direction de l'Est et du Nord, de la Moyenne Casamance et de la frontière gambienne. D'autre part, selon les régions et, en particulier, les conditions écologiques, la nature de ces cultures varie.

---

[49] Les gens de Kamobeul étaient spécialisés dans la fabrication des pagnes et travaillaient le coton de la plupart des villages du Sud de la Rivière. C'est la seule forme de spécialisation technique villageoise que nous avons notée. Ce n'est d'ailleurs plus qu'un souvenir (renseignement de M. Benjamin Diatta).

Il faut donc passer sur la rive Nord de la Casamance pour rencontrer des cultures sèches importantes et enregistrer leur développement progressif et rapide en direction du Nord et de l'Est ; à l'Ouest, en effet, les îles des Blis et Karone vivent exclusivement de riz.

On peut considérer qu'à l'Ouest du méridien de Bignona, c'est-à-dire dans les Djougout et la partie occidentale du Fogny, les cultures alimentaires sèches de plein champ étaient pratiquement inexistantes dans l'ancienne économie de subsistance et sont aujourd'hui d'introduction récente. Tous les villages établis à la périphérie du plateau du Boulouf et à proximité des marigots de Bignona, de Badiana et de Diouloulou disposent de rizières suffisamment vastes pour satisfaire intégralement leurs besoins alimentaires. C'est à peine si l'on peut noter la présence traditionnelle de quelques champs itinérants de riz de forêt, notamment dans les environs de Kafountine. Mais depuis quelques décennies, les cultures vivrières sèches et notamment celle du mil, se sont développées sous une double influence : la diffusion parallèle de l'islam et de l'arachide. Autrefois, la culture du mil ne dépassait pas vers l'Ouest la partie occidentale du Fogny, c'est-à-dire la région de Badiana ; encore s'agissait-il d'une culture d'appoint, limitée à quelques défrichements établis dans le voisinage immédiat des concessions. Les Djougout entières ignoraient totalement cette culture. Depuis l'attaque de la forêt de plateau au bénéfice de l'arachide, le mil s'est répandu dans toute cette zone, en particulier le *sanio* mais aussi, quoique à un moindre degré, le *bassi* et le *kinto*. Bien que 1e système de culture soit beaucoup moins précis sur les champs que dans les rizières, on peut considérer que le mil est essentiellement cultivé pour préparer le terrain à l'arachide. Il joue comme le riz sec, le rôle de plante pionnière, cultivée sur défrichements forestiers, mais son rôle dans l'alimentation reste très modeste. Pratiquement, les habitants des villages animistes et chrétiens ne le consomment pas, sinon en cas de déficit grave de la production des rizières, et l'utilisent comme monnaie d'échange avec les Manding pour se procurer du bétail. Seuls les villages islamisés, en majorité d'ailleurs, consomment du mil, non d'une manière régulière mais en /p. 779/ certaines circonstances très précises : à l'occasion des baptêmes et pour le repas du soir pendant le Ramadan. Le reste de la production est également échangé avec les Manding contre des bœufs et des chèvres car, selon la formule d'un vieillard de Thionck-Essyl, « ici le mil n'a jamais remplacé un repas ».

Par contre, dans le Fogny oriental, les Kadiamoutaye, les Djiragone, les Kalounaye, c'est-à-dire à l'Est du méridien de Bignona, les cultures sèches alimentaires tiennent, depuis l'arrivée des Diola, une place de premier plan dans tous les villages insuffisamment pourvus de bas-fonds inondables. Au cours de leur progression vers l'amont des marigots de Bignona et de Badiana, les Diola ont été contraints de modifier à la fois leur système de production et leur régime alimentaire, d'opérer un véritable transfert de leur domaine de culture des bas-fonds sur les plateaux. Ce n'est qu'en atteignant l'immense plaine du Soungrougrou qu'ils retrouvèrent un milieu propice à leur activité favorite ; ils purent s'y consacrer après avoir assimilé ou éliminé les Baïnouk qu'ils chassèrent vers l'aval c'est-à-dire vers le confluent du Soungrougrou et de la Casamance. Pourtant les cultures de plateau occupent également une place considérable, mais ce phénomène est récent ; l'influence manding, prépondérante depuis le début de ce siècle, en porte la responsabilité essentielle.

Le Nord-Est du domaine diola comporte donc, à côté de modestes rizières, des terroirs secs, établis aux dépens de la forêt soudanienne ; leur ancienneté, sauf le long du Soungrougou, explique qu'ils sont très évolués et que le paysage des plateaux offre ici une végétation beaucoup plus marquée par l'activité paysanne que celui des Djougout par exemple. Les cultures de mil *sanio, kinto* ou *bassi* ne se sont pas introduites dans le cortège de l'arachide mais l'ont précédé, Elles constituent une préoccupation fondamentale - à peu près exclusive sur les confins septentrionaux - du paysan diola et prennent une place essentielle dans son alimentation où elles représentent un élément souvent plus important que le riz. Ce n'est pas seulement en raison de la position géographique de cette région, de l'influence de la Moyenne Casamance notamment, que l'arachide s'y est introduite plus précocement et plus systématiquement que dans le voisinage de l'estuaire ; c'est aussi parce qu'une grande partie des forêts de plateau était depuis longtemps défrichée au profit des plantes alimentaires : la graine fut tout naturellement incorporée au système de culture sans se comporter en plante révolutionnaire.

L'arachide fit son apparition en Basse Casamance au début de ce siècle ; elle se répandit d'abord dans l'Est du pays, en provenance de /p. 780/ la Moyenne Casamance. Vers l'Ouest, aux environs de 1905-1910 eurent lieu, sans grand résultat, les premières distributions de graines opérées à partir des postes européens de Carabane et d'Oussouye. L'adoption de cette nouvelle culture par les Diola fut laborieuse si l'on en juge par les échos que l'on peut recueillir de l'opération dans quelques lettres administratives retrouvées à Ziguinchor [50] et d'après les souvenirs de quelques vieillards à la mémoire fidèle [51]. L'intérêt de l'arachide sur le plan monétaire échappa aux Diola aussi longtemps que la traite du caoutchouc de liane fut prospère ; la production, limitée au voisinage des postes administratifs, semble avoir été insignifiante jusqu'à la première guerre mondiale [52]. La paix revenue, l'essor de l'arachide reprit avec continuité et certains villages ont gardé le souvenir de la date de son arrivée ; ainsi, il est permis de préciser que les premiers champs d'arachide dans les Djougout Sud remontent à 1925. La même année marque les premières distributions de graines dans la région des Bayot. Vers 1930, l'arachide était à peu près partout connue en Basse Casamance, mais la production restait limitée en raison des difficultés d'évacuation, presque tout le trafic se faisant par les marigots. À partir de 1928-1930, le commerce constitua un parc automobile important et l'administration fit un gros effort pour doter le pays d'un réseau de routes et de pistes homogène permettant d'atteindre la majorité des principaux villages. Ce fut, semble-t-il, le facteur décisif qui marqua la dernière étape de l'expansion de la culture de l'arachide puisqu'il permit de multiplier les points de traite. Parallèlement, la Chambre de Commerce de Ziguinchor et les différentes autorités firent une propagande massive en faveur de la graine. Enfin les Diola, tirés de leur isolement, devenaient de plus en plus sensibles aux séductions de l'économie monétaire. Ils adoptèrent la nouvelle plante d'autant plus rapidement qu'ils étaient au même moment visités par les marabouts musulmans, souvent commerçants en même temps que missionnaires de l'islam ; en conséquence leurs besoins s'accroissaient, notamment dans le domaine vestimentaire. La période allant de 1930 à 1939 marque ainsi la grande époque du développement de la culture de l'arachide en Basse Casamance, celle où furent sauvagement attaquées les grandes forêts jusque-là inviolées du Fogny occidental et des Djougout (cf. fig. 56).

/p. 781/

Figure 56 - Le recul de la forêt devant l'offensive de l'arachide sur les plateaux du Nord de la Casamance (D'après les cartes I.G.N. au 1/200 000, feuille Ziguinchor, éditions de 1924 et 1959).
1. Domaine forestier actuel. - 2. Surfaces couvertes par la forêt au lendemain de la première guerre mondiale

---

/p. 782/

La fin de cette période vit aussi se déclencher la réaction de l'administration devant les hécatombes provoquées par sa politique et celle des maisons de commerce ; c'est en effet entre 1935 et 1939 que l'on entreprit de sauvegarder le patrimoine végétal du pays et qu'eurent lieu les premiers classements de forêts.

Aujourd'hui, à l'exception de certains villages insulaires ou riverains de l'estuaire et de la côte, l'arachide est partout présente en Basse Casamance et fait partie intégrante des systèmes de culture que pratiquent les Diola dans leurs forêts et leurs palmeraies. Seule la région située au Sud de la Rivière ne participe que très modestement encore à la production arachidière. Ici, les conditions naturelles particulièrement favorables à la riziculture mais surtout l'isolement et les difficultés de transport ont entravé jusqu'à une date récente la pénétration des influences monétaires et favorisé le maintien de

[50] Dans les archives du Service de l'agriculture, différentes lettres montrent que, vers 1907-1908, l'administration fit un gros effort pour développer l'arachide : distribution gratuite de graines, culture obligatoire, sanctions contre les villages récalcitrants.
[51] Notamment Benjamin Diatta, décédé en 1958, à l'âge de quatre-vingt-dix ans environ, ancien chef de province d'Oussouye (titre ici purement administratif), et ancien compagnon du docteur Maclaud.
[52] Il est impossible de préciser cette production pour la Basse Casamance car les chiffres que nous avons pu retrouver concernent l'ensemble de la Casamance, donc essentiellement le cercle de Sédhiou.

l'économie de subsistance en même temps que la survivance des traditions paysannes et de la religion du terroir. Le département d'Oussouye en particulier, isolé entre l'important marigot de Kamobeul et la mer, a, jusqu'à nos jours, conservé sous sa forme la plus archaïque et la plus authentique, le mode de vie diola traditionnel et échappé en même temps à la pénétration de l'arachide et de l'islam. C'est seulement depuis une quinzaine d'années que ce dernier bastion de la civilisation traditionnelle diola est à son tour atteint par l'assaut convergent et concomitant de ces deux ferments révolutionnaires.

Ainsi l'agriculture sèche joue un rôle important en Basse Casamance, soit parce qu'elle associe cultures alimentaires et cultures de traite, soit parce que les nouvelles conditions économiques ont amené la plupart des villages voués autrefois à une riziculture exclusive, à consacrer une part croissante de leurs travaux à l'arachide. Nous allons examiner les types de défrichements dont elle est responsable en passant successivement des plus anciens aux plus récents, des plus évolués aux plus sommaires.

3° Les types de terroirs de plateau

a) Les confins soudaniens. - La région qui dispose des terroirs secs les mieux élaborés et les plus importants dans l'économie locale est sans conteste le Nord et le Nord-Est du pays diola, c'est-à-dire les plateaux situés le long de la frontière de Gambie et de la Moyenne Casamance. Les rizières, généralement modestes, sont abandonnées aux femmes, et les hommes consacrent toute leur activité aux champs de /p. 783/ mil et d'arachide. Même avant le développement de la culture de traite, le mil tenait déjà une place capitale dans l'économie rurale.

Mais en fonction de l'importance relative des surfaces consacrées respectivement aux champs et aux rizières, et de la répartition du travail entre hommes et femmes, il est permis de distinguer plusieurs nuances dans les systèmes de culture de cette région.

C'est aux confins septentrionaux du peuplement diola, c'est-à-dire dans le Nord des Kadiamoutaye et dans les Djiragone que la Basse Casamance possède les systèmes de culture sèche les plus proches de ceux que nous avons rencontrés en Moyenne Casamance. Exceptionnellement, les concessions, dispersées en petits villages sur les plateaux à végétation soudanienne, ne disposent pas de *kafat*, mais sont directement ceinturées en hivernage par des champs de mil *sanio* complantés de maïs. Les champs de *sanio* (appelés *dionkanaye* dans les Djiragone ou *kalakakou sindaye* dans les Kadiamoutaye) sont des champs permanents, cultivés tous les ans. L'entretien de leur fertilité est assuré par une fumure intensive comportant les détritus ménagers et le fumier animal résultant de la stabulation du troupeau bovin pendant plusieurs semaines en fin de saison sèche. Ces champs sont généralement dominés par une végétation anthropique très clairsemée, faite de *kad*, de *néré*, de palmiers ou d'agrumes.

À ces champs fixes, aux limites précises, strictement appropriés, s'opposent les champs de brousse (*kalakakou karambak*). Ceux-ci sont des enclaves défrichées dans la forêt ; on y laisse subsister une végétation souvent hétérogène, comprenant cependant les arbres utiles et notamment les palmiers et les néré. Ces champs itinérants portent toujours, la première année de leur défrichement, du mil, généralement du mil *sanio*. Si le sol est assez lourd, le *sanio* est précédé par une année de culture de mil *kinto*. De toute façon, l'arachide ne vient qu'en seconde ou troisième année dans la rotation et elle est toujours complantée de *kinto* semé en lignes perpendiculaires à ses propres rangs. Assez souvent les champs de *sanio* portent également un semis de *niébé*. Ces champs de brousse qui ne sont qu'accidentellement fumés, sont généralement cultivés pendant trois ou quatre années consécutives, selon la succession *kinto*-*sanio*-arachide ou *sanio*-arachide-*sanio*-arachide, puis abandonnés. La durée de la jachère forestière varie avec l'importance des terrains disponibles (elle-même fonction de la densité de la population et surtout de la politique de classement des forêts), mais elle est au moins de deux ans, plus fréquemment de trois, quatre, cinq ans ou davantage. Il est intéressant de noter que les villages dont les défrichements sont limités par la proximité de forêts classées entreprennent /p. 784/ de régénérer leurs champs de brousse en y faisant séjourner les troupeaux durant la saison sèche précédant la remise en culture.

Une seconde nuance du même système de culture peut être enregistrée au Sud de la zone précédente, dans la partie méridionale des Kadiamoutaye, dans le Fogny central et dans les Kalounaye. Les concessions sont entourées par le *kafat* traditionnel portant maïs et manioc. Puis s'étend, au voisinage du village, sous un peuplement clairsemé de *kad*, de *néré* et de palmiers, une zone où le mil est à peu près constamment cultivé. Enfin, à une certaine distance du village, s'étendent les champs de brousse devenus presque permanents en raison de la densité plus élevée de la population ; quatre années de culture selon la succession *sanio*-arachide-*sanio*-arachide, sont généralement suivies de deux ans de jachère forestière, trois ou quatre lorsque les surfaces disponibles le permettent.

C'est à peu près le même système de culture que pratiquent, sur les plateaux, les villages installés sur la bordure occidentale de la vallée du Soungrougrou. Mais la zone voisine du village, cultivée de manière ininterrompue en mil, disparaît dans cette région. Aux *kankan* enclos de maïs, s'opposent brutalement les champs de brousse portant alternativement mil puis arachide. Le classement de la grande forêt des Kalounaye réduit souvent la durée de la jachère forestière à une ou deux années et l'on peut enregistrer ici aussi un effort des paysans pour fumer en saison sèche ces champs de plateau, malheureusement démesurés par rapport à l'importance du troupeau. La brièveté des jachères forestières explique que les champs manifestent des signes d'épuisement et sont de plus en plus fréquemment envahis par la plante typique des terrains délabrés par l'arachide, le *n'guer*.

Ce type d'agriculture sèche a profondément marqué le paysage des plateaux auxquels il s'applique. Non pas que le Nord-Est de la Basse Casamance soit entièrement intégré au domaine cultivé ; de grandes plaques de forêts et de taillis soudaniens y sont conservées intactes. Mais les périmètres peuplés portent la trace de l'ancienneté de beaucoup de défrichements. Aux environs des villages s'étend, souvent sur des kilomètres carrés, un paysage de parc clairsemé, mais régulier, soigneusement sélectionné, où dominent *néré*, *kad*, palmiers et baobabs. C'est le cas par exemple, au Nord de Bignona, en direction de Sindian aussi bien que le long de la piste de Balandine. Ce paysage anthropique fait un vif contraste avec les défrichements récents que les Diola des Djougout établissent vers l'Ouest au profit de l'arachide, dans les forêts qu'ils négligeaient à l'époque où leurs cultures étaient uniquement alimentaires. Il se trouve parfois brutalement interrompu par les limites /p. 785/ précises des forêts classées dont la composition spontanée et l'hétérogénéité permettent de mesurer à quel point le paysan est responsable du parc qui abrite ses champs. Enfin l'existence de ce parc dans le périmètre accessible des villages atteste l'ancienneté de l'agriculture sèche dans cette région ; elle montre que, devant l'insuffisance des surfaces propres à la riziculture, les Diola ont manifesté une grande souplesse d'adaptation en même temps qu'une science agronomique éprouvée. Comme dans tout le Sénégal, le maintien d'un parc arboré soigneusement choisi au-dessus des champs est, là encore, un facteur primordial de leur fécondité et de leur pérennité.

b) Les défrichements récents au Nord de l'estuaire. - À l'Ouest du méridien de Bignona, c'est-à-dire dans le Fogny occidental et les Djougout, depuis Kafountine au Nord jusqu'à Affiniam au Sud, s'étend un domaine aux terres inondables abondantes, où la riziculture est la spéculation fondamentale et où le défrichement des forêts de plateau n'a été entrepris que depuis le développement sur grande échelle de la culture de l'arachide, c'est-à-dire la décennie 1920-1930. La forêt qui occupe le plateau des Djougout par exemple, n'avait connu jusqu'à la première guerre mondiale que des défrichements sommaires et périphériques au profit de quelques champs éphémères de riz sec. Au moment de l'essor de l'arachide, cette forêt fut brutalement attaquée à la hache et au feu et connut durant une vingtaine d'années une dégradation extrêmement rapide. Ce fut naturellement le voisinage des villages qui subit l'évolution la plus soudaine ; mais le souci d'étendre les cultures de traite et la nécessité de respecter des jachères forestières conduisirent bientôt les paysans à s'attaquer au cœur de la forêt. Cette évolution n'est pas achevée mais, là encore, le classement d'une partie des forêts en a sensiblement modifié le cours. Certains périmètres éloignés des villages ont été intégralement interdits à l'agriculture ; d'autres, généralement plus proches des villages, ont été protégés mais sont, périodiquement et par secteurs successifs, restitués au domaine agricole puis reclassés après une certaine période de mise en culture.

Le résultat d'une telle évolution est, d'une part, que le paysage végétal des plateaux du Fogny occidental et des Djougout est dans l'ensemble beaucoup moins anthropique que celui des plateaux des Kalounaye ; d'autre part, que ce paysage offre une gamme complète de terroirs secs inégalement évolués, depuis les défrichements en forêt spontanée jusqu'aux champs sous parc arboré volontairement édifié par l'homme.

Les défrichements en forêt jusqu'alors incultivée - déclassée ou non classée - sont ici un énorme travail qui comprend d'abord le nettoyage /p. 786/ du sous-bois puis l'attaque des arbres à la fois inutiles et accessibles. Les individus les plus importants, fromagers et *tali* notamment, ne sont que progressivement éliminés. Leurs troncs enfumés encombrent les défrichements la première année de culture. Par contre les palmiers, les rôniers, les caïlcédrats, sont soigneusement préservés de la hache et du feu. Lorsque le champ est abandonné à la jachère, une brousse secondaire se reconstitue au sein de laquelle se développent certaines espèces soudaniennes, puis peu à peu la forêt reprend possession du terrain.

Cette forêt secondaire, où les palmiers se sont multipliés et où les rôniers se sont infiltrés à la faveur du défrichement, devient bientôt aussi impénétrable quoique formée d'individus de taille et de résistance plus modeste, que la forêt initiale.

Mais l'expansion des cultures sèches, l'appropriation individuelle des champs, la politique de classement des forêts, ont contribué, au cours des vingt dernières années, à la stabilisation des terroirs. Cette évolution s'est accompagnée d'un perfectionnement progressif du système de culture, d'un passage spontané de l'agriculture itinérante à des formes de culture de plus en plus enracinées. Ainsi, de même que le paysage offre toutes les formes de transition depuis les forêts récemment déchirées par le fer et le feu jusqu'aux champs permanents dominés par un parc clairsemé, de même les méthodes de culture utilisées dans cette région comportent toutes les phases de passage entre les techniques sommaires du lougan et celles d'une agriculture sédentaire.

Les défrichements établis en forêt encore incultivée ou sur une très ancienne jachère, portent généralement, la première année, du riz sec ou bien, mais plus rarement, des pépinières de riz. La seconde année, ils portent soit à nouveau du riz, soit du mil *sanio*. Puis vient, pendant deux ou trois ans, l'arachide à laquelle succède une nouvelle jachère.

Lorsque le défrichement concerne des forêts déjà cultivées ou des taillis secondaires, c'est le plus souvent le mil qui passe en tête de la succession culturale, suivi de deux, trois ou quatre années d'arachide selon la fertilité du sol. Le riz sec et le mil ont pour unique rôle de nettoyer le terrain, de diminuer la teneur du sol en matière organique, et de préparer la place de l'arachide que l'on cultive ensuite jusqu'à épuisement du périmètre défriché. C'est généralement l'apparition d'une herbe nommée *agnignébé* qui décide les cultivateurs à abandonner leurs champs à la jachère. Chaque paysan dispose donc d'au moins deux champs, l'un cultivé en arachide, l'autre au repos ou remis en culture par un premier semis de mil ; la conséquence de ce système est que les /p. 787/ champs d'arachide occupent en permanence une surface trois ou quatre fois supérieure à celle des champs de mil. Malgré l'existence de formes très nuancées de transition entre ces champs instables et des champs sédentaires, on peut, de plus en plus nettement, dans cette région, opposer aux défrichements forestiers temporaires des terroirs secs permanents. Certes ceux-ci occupent encore des surfaces relativement modestes, limitées au voisinage des villages, notamment des gros villages comme Kartiak, mais leur intérêt est sans commune mesure avec leur extension car ils permettent de saisir sur le vif la naissance d'un paysage agraire nouveau et la mise au point d'une agriculture sédentaire non inondée.

Ici encore, l'élaboration d'un terroir voué aux cultures sèches s'effectue grâce à la participation systématique du bétail à l'enrichissement des surfaces en jachère, à la création d'un parc arboré sélectionné, enfin à la mise au point de rotations culturales systématiques.

C'est autour des villages les plus peuplés ou à proximité des forêts classées qu'apparaît d'abord la préoccupation de stabiliser les cultures sèches. La première manifestation du souci de régénérer le sol est l'installation systématique en saison sèche des troupeaux sur les champs. Groupés par famille ou par quartier, les bovins sont ramenés tous les soirs par le gardien peul sur les jachères où est installé le *korré*, c'est-à-dire le campement de nuit. Le déplacement périodique de ce campement permet au trou-

peau de parcourir tous les champs épuisés, durant la saison sèche. Le second procédé de sédentarisation des cultures sèches est le développement volontaire d'une couverture arborée sélectionnée sur les champs après élimination de la végétation primitive sauf des palmiers. Il est remarquable que la naissance de ce parc très aéré se traduit par l'apparition et le développement d'*Acacia albida*, arbre totalement absent des jachères spontanées en Basse Casamance. Sur les friches les plus anciennes des plateaux, on enregistre en effet la présence de nombreux *kad* qui voisinent avec les rôniers et paradoxalement avec les palmiers. La proportion des *kad* parmi la végétation arborée disséminée sur les champs est d'autant plus forte que ceux-ci sont plus anciens. Sur les champs les plus récents, les *kad* sont de toutes jeunes pousses, dont la taille moyenne dépasse à peine celle d'un homme. Une question se pose : d'où proviennent ces acacias puisque, pas plus ici qu'en pays sérèr, les paysans ne les sèchent ou ne les plantent eux-mêmes ? Ce sont les bovins qui en assurent la diffusion sur les friches des plateaux après avoir pâturé dans les rizières moyennes qui, nous l'avons vu, sont souvent, dans cette région et plus précisément sur la face septentrionale du plateau des Djougout, surmontées par un /p. 788/ peuplement régulier et à peu près homogène de *Faidherbia*. La tâche des paysans consiste à sélectionner les jeunes pousses de *kad*, issues du fumier dispersé sur les friches par les bovins, à les tailler, à les protéger contre la végétation spontanée qui les étoufferait si elle était laissée libre de se développer et à les élaguer au moment des défrichements.

On assiste ainsi de nos jours, à la suite du développement des cultures d'arachide et accessoirement de mil, à l'élaboration d'un paysage agraire nouveau que l'action du paysan substitue avec une étonnante rapidité, à la forêt mésophile originelle. Ce paysage est encore très limité dans l'espace ; on ne le rencontre guère que dans les Djougout Nord, mais il est symptomatique d'une évolution témoignant, en dehors du domaine de la riziculture, des remarquables qualités paysannes des Diola.

Sur ces champs permanents apparaît une succession régulière des cultures et des périodes de repos ; en général, à une première année de mil *sanio* succèdent deux ou trois ans de culture d'arachide, puis deux ans de jachère ; d'autres fois, se trouve réalisée la succession mil-arachide-mil-arachide-jachère. L'imprécision habituelle de ces rotations tient au fait qu'elles sont en cours d'établissement et que les paysans ne disposent pas encore d'une expérience suffisante pour avoir choisi la formule la mieux équilibrée.

Il reste que la région que nous venons d'évoquer, essentiellement la façade des plateaux du département de Bignona sur les îles de l'estuaire, est encore beaucoup plus forestière que la zone septentrionale et orientale précédemment décrite ; les cultures sèches s'y sont développées très récemment en déchirant des forêts jusqu'alors incultivées. Les champs sont encore pour la plupart, des lougans régénérés par l'action de la végétation spontanée tandis que les périmètres définitivement conquis et entretenus par l'homme n'occupent que des surfaces réduites. En dehors de celles-ci, il n'est pas de région du Sénégal où l'attaque de la végétation naturelle par l'homme ait créé des paysages aussi navrants ; nulle part d'aussi somptueux boisements n'ont été assaillis avec une brutalité comparable ; les brûlis qui les dégradent par pans entiers offrent souvent, avec leurs immenses troncs calcinés, émergeant d'un sol recouvert d'une épaisse couche de cendre, un spectacle de champ de bataille.

c) La transformation des forêts au Sud de la Casamance. - Sur la rive Sud de la Casamance, l'exploitation des forêts de plateau est à la fois plus ancienne que sur la rive Nord et beaucoup plus récente. En /p. 789/ effet, dans cette région qu'ils occupent de très longue date, les Diola ont poursuivi durant des siècles, à proximité de leurs établissements, une politique de sélection de la forêt, transformée aujourd'hui sur de grandes étendues en palmeraie à peu près homogène. Cette transformation est particulièrement poussée aux environs des villages dont les rizières inondables ne répondent pas à la totalité des besoins de la population. À l'emplacement de cette palmeraie, on pratiquait autrefois des défrichements destinés à la culture du riz sec en respectant avec soin les palmiers. Aujourd'hui, cette culture a beaucoup diminué d'importance ; elle n'est plus qu'une survivance dans nombre de villages ; ailleurs elle se maintient comme plante pionnière destinée à préparer le terrain à l'arachide. Le riz sec exige en effet d'être cultivé sur des sols forestiers riches récemment défrichés ; de plus, cette frêle graminée peut difficilement être semée deux ans consécutifs sur le même lougan car elle ne résiste pas à la concurrence de la végétation herbacée sauvage. Ces exigences expliquent que les champs de riz de

forêt se déplacent sans arrêt et ont ainsi balayé de vastes surfaces. L'incessant travail de défrichement de la forêt nécessité par cette culture est donc largement responsable de l'essor et de l'homogénéité des palmeraies de la rive méridionale de la Casamance.

Répandue autrefois pour pallier éventuellement le déficit de la production des rizières inondées mais surtout pour alimenter le troc, notamment fournir une monnaie d'échange contre les bœufs manding, la culture du riz sec disparaît sous une triple influence : d'une part, le contrôle de plus en plus étroit des défrichements forestiers par l'administration, d'autre part, la diffusion des riz asiatiques plus productifs mais plus exigeants en travail que les anciens riz, enfin l'apparition de l'argent et d'une économie de marché. Les paysans renoncent à consacrer du temps et des soins à un produit destiné au troc puisque palmistes et arachide procurent beaucoup plus aisément les moyens de participer aux échanges monétaires.

Une autre culture sèche très ancienne, non point passagère comme le riz de forêt mais très limitée dans l'espace, est pratiquée dans cette région, celle du niébé. Cette spéculation, effectuée en plein champ, est caractéristique de la région d'Oussouye et plus particulièrement du pays floup proprement dit, soit les villages situés autour et surtout au Sud d'Oussouye où les rizières inondables sont très mesurées. Contrairement à ce qui se produit dans le Sénégal central et septentrional, la culture du *niébé* n'est pas associée à celle du mil mais se pratique sur des champs autonomes. Les Floup qui se sont fait une véritable spécialité de cette culture, produisent plusieurs variétés de *niébé*, certaines rampantes, /p. 790/ d'autres à port demi-dressé, certaines à grains blancs, d'autres à grains gris. Mais toutes ces variétés sont tardives ; semées en fin d'hivernage, elles arrivent à maturité en janvier. Cultivés sur billons, les *niébé* occupent, sous la palmeraie, des champs souvent clôturés de haies de nervures de palmes. Nous n'avons pas remarqué que cette culture entre dans un quelconque assolement, mais les champs qui lui sont consacrés sont généralement fumés systématiquement de telle sorte qu'ils se déplacent peu. Cette spécialité floup apparaît comme une sorte de jardinage d'arrière-saison, pratiqué dans les palmeraies voisines des villages et donnant naissance à un terroir original dont les clôtures tracent avec précision pendant quelques mois les limites sur le terrain [53].

Les Floup sont gros consommateurs de *niébé*, mais une partie de la récolte leur sert de monnaie d'échange contre du riz avec des villages disposant d'importants surplus de céréale. C'est surtout avec les grosses agglomérations de la Pointe-Saint-Georges qu'ils procèdent à ce troc encore actif de nos jours.

La culture du *niébé* apparaît comme une survivance de l'époque où les Diola vivaient totalement en économie de subsistance et par conséquent cherchaient à allonger au maximum la période de l'année consacrée à la production agricole. Aussi, au Nord du pays floup, dans le canton de la Pointe-Saint-Georges, avons-nous enregistré un recul très sensible et parfois une disparition totale de cette activité. En effet, semés en octobre, les *niébé* ne sont récoltés qu'en janvier ou février ; aujourd'hui, dès novembre et surtout décembre, beaucoup d'hommes émigrent à Ziguinchor pour se faire manœuvres pendant la traite ou bien se répandent dans les palmeraies voisines des marchés pour récolter le vin de palme et se procurer ainsi du numéraire.

Quant au mil, il était pratiquement inconnu dans toute la région méridionale de la Basse Casamance jusqu'à une date récente. Les rares champs que l'on y rencontre aujourd'hui sont presque toujours liés à la culture de l'arachide. Encore appartiennent-ils le plus souvent à des étrangers immigrés récemment, notamment aux Mancagne.

En somme, ni le nettoyage éphémère des sous-bois au profit du riz sec, ni les cultures très limitées de *niébé*, n'ont provoqué dans les forêts de la rive Sud de la Rivière, les défrichements brutaux et encore moins l'établissement de champs permanents que nous avons enregistrés /p. 791/ dans les Djou-

[53] Les estimations, sans doute assez précises, des Services de l'agriculture, chiffrent à environ 500 ha les surfaces consacrées au *niébé* en pays floup. À titre de comparaison, indiquons que les mêmes sources considèrent que les champs de mil atteignent à peine 100 ha pour l'ensemble du département d'Oussouye.

gout ou le Fogny. La riziculture traditionnelle inondée a été jusqu'à nos jours une forme d'agriculture à peu près exclusive. Non point que le peuplement végétal des plateaux ne porte l'empreinte de l'homme, mais son action s'est surtout traduite par la sélection et la diffusion des arbres spontanés les plus précieux en économie de subsistance, les palmiers. En dehors des lambeaux de forêt primaire voisins de la frontière portugaise, c'est donc souvent à une palmeraie presque pure que les défrichements contemporains doivent s'attaquer.

L'arachide a pénétré plus tard au Sud de la Casamance qu'au Nord ; son influence y est jusqu'ici restée plus discrète. L'isolement entretenu par la densité et la largeur des marigots, comme le particularisme des habitants, leur attachement aux traditions et à l'animisme, ont entravé le développement de l'économie de traite. Si de maigres colonies wolof ont, depuis longtemps, introduit l'arachide en quelques points de l'estuaire, si l'on signale les premières distributions de graines dans les Bayot en 1925, c'est seulement depuis la fin de la seconde guerre mondiale que cette spéculation tient une place notable dans le paysage. Deux types de défrichements s'opposent assez nettement, d'une part ceux qui résultent de l'action des villages diola dans les palmeraies qui les environnent, d'autre part ceux qu'opèrent dans les forêts jusqu'alors inoccupées des groupes d'immigrants venus soit du Fogny soit de Guinée « Portugaise ». Les villages installés en bordure immédiate des grandes plaines inondables se consacrent encore à peu près exclusivement à la riziculture. C'est autour des villages établis dans la forêt, que l'arachide a fait de sensibles progrès depuis 1950 environ. Aussi bien en pays bayot qu'en pays floup et diamat, elle est cultivée sous la palmeraie. Tantôt le sol est tapissé par un épais sous-bois ; on procède alors au défrichement de cette végétation secondaire et l'on fait une année de culture de riz de forêt puis deux ou trois ans d'arachide. Tantôt ce sous-bois est clair et l'on sème directement la graine sur le sol débroussaillé ; pendant deux ou trois ans, l'arachide est cultivée sur ce terrain puis une jachère de plusieurs années intervient avant un nouveau défrichement.

Les cultures d'arachide sous la palmeraie donnent naissance à des champs assez rares mais vastes. Tous les paysans d'un même village groupent en effet 1eurs défrichements dans le même secteur et les juxtaposent sans solution de continuité pour faciliter leur défense contre les animaux de la forêt et notamment contre les singes.

Chaque village dispose en général, chaque année, d'une seule clairière destinée à l'arachide. Ces clairières offrent en début d'hivernage un spectacle étrange, dont on peut penser qu'il représente une attaque /p. 792/ insidieuse, et lente dans ses effets, des peuplements de palmiers ; le bouquet terminal de ces arbres est sévèrement élagué de telle manière que subsistent seules les palmes les plus jeunes situées verticalement dans le prolongement du tronc ; les palmes latérales qui retombent élégamment tout autour de la cime des palmiers sont systématiquement coupées. Ce procédé est motivé non point par le souci d'éviter que le champ ne soit tacheté par l'ombre portée de chaque palmier mais par celui d'entraver l'efficacité de l'érosion pluviale. Par temps de pluie, en effet, l'eau est canalisée par les palmes des *Elaeis ;* au lieu d'être répartie uniformément à la surface du champ, elle s'écoule par filets d'eau ou par grosses gouttes discontinues issus de l'extrémité de chaque palme. La capacité énergétique de la pluie se trouve ainsi canalisée et localisée en un certain nombre de points répartis à la périphérie des palmiers. L'impact des grosses gouttes d'eau tombant du sommet des palmiers sur le sol, toujours aux mêmes endroits, provoque une érosion d'autant plus efficace qu'elle est très localisée ; les graines semées sous la gouttière que constitue chaque palme sont automatiquement déterrées. C'est pour éviter cette forme d'érosion pluviale particulière à la palmeraie homogène que les paysans réduisent à sa plus simple expression le bouquet terminal des *Elaeis* avant de cultiver l'arachide à leur pied. Les palmes repoussent d'ailleurs assez rapidement au cours de l'hivernage ; mais on peut estimer, sans avoir le recul nécessaire pour porter un jugement définitif, que les palmiers souffrent d'être ainsi mutilés et que le développement de la culture des graines oléagineuses entraîne fatalement une dégradation de la palmeraie. Nulle part au Sénégal, l'introduction de l'économie monétaire ne risque d'avoir résultat plus paradoxal que celui-ci : la substitution d'une culture de plantes oléagineuses annuelles à des peuplements sub-spontanés de palmiers à huile. Sans doute, aussi longtemps que les jachères seront assez longues, cette menace restera-t-elle discrète. Mais que se passera-t-il si l'arachide continue ses progrès et si les palmeraies sont trop souvent mises en culture et leurs arbres trop fréquemment mutilés ? (cf. pl. h. t. n° 63).

Le second type de défrichement qui affecte les plateaux au Sud de la Casamance résulte de l'action d'immigrants récemment installés dans les forêts encore incultivées situées soit à grande distance des dépressions inondables soit à proximité immédiate de la frontière « portugaise ».

Ces défrichements se distinguent des précédents de deux manières ; d'une part ils concernent une forêt hétérogène, assez comparable à celle des plateaux des Djougout ; d'autre part, ils sont l'œuvre d'immigrants (originaires de Guinée « Portugaise » ou de Moyenne Casamance) qui ne /p. 793/ disposent ni de rizières inondées ni de bétail, sinon en très petite quantité. Leurs lougans doivent donc fournir à la fois des produits alimentaires - riz de montagne ou mil - et de l'arachide.

Les conditions techniques et les objectifs spéculatifs de cette agriculture pionnière incitent les cultivateurs des villages récents à multiplier les brûlis, à étendre leurs défrichements par les méthodes les plus expéditives et à n'attendre que de la brousse spontanée la régénération de leurs jachères.

L'intervention brutale des immigrants entraîne un gaspillage dramatique du capital végétal et surtout pédologique représenté par les massifs forestiers tenus en réserve par la civilisation traditionnelle. Ses effets se révèlent beaucoup plus graves que l'attaque, opérée trente ans plus tôt avec des moyens techniques identiques, par les Diola des Djougout dans leurs forêts de plateau. Attachés à leurs villages et à leurs rizières par d'innombrables liens socioreligieux, familiaux, fonciers et économiques, les paysans du Boulouf et du Fogny ont rapidement manifesté leur souci d'assurer la pérennité de leurs nouveaux terroirs, en particulier en y provoquant le développement d'un parc arboré utile, en y aidant à l'implantation de palmiers et d'*Acacia albida*. Au contraire, les immigrants qui s'attaquent aux forêts voisines de la frontière portugaise, n'ont pas, ou pas encore, la même préoccupation ; les friches couvertes de *n'guer* qui font leur apparition à proximité des villages, en portent le triste témoignage.

Aussi l'intégration définitive de ces immigrants à la paysannerie autochtone et la définition précise de leurs domaines fonciers apparaissent-elles comme les conditions indispensables et préalables à la transformation de leurs techniques de production, notamment à leur participation à un effort concerté en vue de substituer des palmeraies aménagées ou des parcs homogènes d'*Acacia albida* aux jachères spontanées et improductives, de plus en plus abâtardies et inefficaces, qui couvrent leurs défrichements.

/p. 795/

Chapitre 15

Les transformations de la vie traditionnelle

Malgré l'isolement dans lequel il a vécu jusqu'au début de ce siècle, le pays diola a subi depuis trois générations et subit avec une vigueur chaque jour accrue la pression d'influences extérieures qui tendent à l'intégrer dans l'évolution générale de la paysannerie sénégalaise et à atténuer les contrastes qui l'opposent au reste du pays. Certaines de ces influences sont inscrites dans l'histoire générale des relations entre populations africaines, d'autres sont nées de l'ouverture des voies de communication, de l'apparition de l'économie monétaire, sans qu'il soit toujours possible de préciser la part respective des unes et des autres dans les transformations que nous constatons. Nous allons cependant tenter de montrer comment agissent les principaux facteurs d'évolution, de déceler les innovations essentielles dont ils sont responsables et dont la vie paysanne porte la trace.

A. L'influence manding

La plus efficace pression subie par la paysannerie diola réside incontestablement dans l'action de ses voisins Manding de Moyenne Casamance ; c'est dans le Nord et l'Est de son domaine que les formes traditionnelles d'organisation et de production que nous avons décrites, ont été le plus sévèrement altérées.

Longtemps orientés vers la Gambie, les Manding laissèrent subsister jusqu'au siècle dernier entre eux et les Diola, soit une véritable zone-tampon /p. 796/ occupée par les Baïnouk, soit un *no man's land* constitué par les plateaux des confins gambiens où ils ne s'aventuraient guère. Leur influence sur les Diola, abrités derrière leurs massifs forestiers et leurs marigots, farouchement attachés à leurs *boe-kin* et à leurs rizières, fut pratiquement nulle jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. Il fallut l'arrivée des Diola sur les rives du Soungrougrou et la disparition consécutive des Baïnouk, puis la renaissance de l'expansionnisme manding sous l'égide de marabouts guerriers, pour que soient mis en contact les paysans riziculteurs de Basse Casamance et leurs voisins de l'Est.

1° Affrontement militaire et pénétration pacifique

C'est durant le dernier quart du XIX^{e} siècle que les Manding entreprirent de pénétrer en Basse Casamance et de soumettre les Diola à l'islam. Leur offensive eut pour base essentielle de départ, la Moyenne Casamance et, pour base annexe, la rive méridionale de l'estuaire de la Gambie. À l'Est, l'invasion manding, dirigée par Fodé Kaba, atteignit d'abord, sur la rive droite du Soungrougrou, à l'aval d'Inor, des villages où les Diola étaient eux-mêmes arrivés de fraîche date et elle les submergea complètement [1]. À partir des têtes de pont établies dans ces villages, Fodé Kaba multiplia les incursions en direction de l'Ouest vers les Djiragone et le Fogny. Des sources orales diola fixent le déclenchement de cette offensive en 1877. Pendant une vingtaine d'années, les guerriers manding affrontèrent les Diola en une série désordonnée de campagnes et tentèrent de les islamiser par la force. Ceux-ci défendirent leurs terres et leurs croyances avec une égale résolution, confondant dans la même passion leur hostilité à l'envahisseur et leur attachement à leur religion traditionnelle. Les incursions manding ne rencontrèrent jamais devant elles un front de résistance continu et organisé et purent s'infiltrer assez profondément en pays diola. Si l'on s'en rapporte aux souvenirs des vieillards, Fodé Kaba pénétra en force jusqu'à Sindian, dans l'actuel canton des Kadiamoutaye-Sud dont les habitants

[1] Cf. ci-dessus chapitre 12.

s'enorgueillissent encore de l'avoir arrêté et refoulé. Toute la zone des plateaux du Nord et du Nord-Est de la Basse Casamance, rendue vulnérable par la faible densité du réseau hydrographique et le caractère relativement aéré des forêts, fut le théâtre d'expéditions manding qui n'eurent d'autre résultat, en dehors des rives mêmes du Soungrougrou, que de favoriser l'affirmation de la personnalité des Diola. La volonté de ceux-ci de faire face fut illustrée par le regroupement de leur habitat en villages importants et contigus qu'ils enfermèrent derrière des palissades défensives et dont ils assurèrent une garde systématique. Par exemple, malgré sa /p. 797/ position avancée et vulnérable sur les plateaux des Djiragone, un village comme Diamaye disposait d'un tel nombre de guerriers que Fodé Kaba n'osa jamais l'attaquer. En somme, les expéditions de ce marabout prestigieux ne réussirent pas à imposer la suprématie manding dans toute la zone de peuplement diola homogène ; seuls furent conquis et assimilés les avant-postes diola établis sur le Moyen Soungrougrou.

Au voisinage de la côte, l'action de Fodé Kaba fut relayée par celle d'un de ses émules, Fodé Sylla, qui, à partir de sa base de Koundiour, en territoire gambien, tenta de porter l'islam en direction du Sud, chez les Diola du Combo et des Narang. Les toutes premières années de ce siècle, marquèrent en Basse Casamance la fin des entreprises guerrières et notamment de la guerre sainte. Or l'établissement de la paix entraîna un extraordinaire renversement dans les rapports entre Diola et Manding ; les envahisseurs d'hier, abandonnant leurs armes, se firent commerçants et marabouts et poursuivirent par de nouvelles voies leur pression sur les Diola. N'inspirant plus la crainte, ils furent accueillis dans les villages qui, la veille encore, les redoutaient, avec une déférente curiosité et bientôt avec respect. Auréolés du prestige que leur valaient leur brillant passé historique et leurs exploits guerriers récents, ils apparurent aux Diola non seulement comme les apôtres d'une religion universelle, mais surtout comme les agents d'une civilisation supérieure. Leur discipline, leur sens de l'organisation, leur dévouement mystique au chef et à l'islam les transforma, d'ennemis redoutés en vivants symboles d'une éthique à laquelle il convenait de se rallier pour dépouiller le « primitif » et participer à un style de vie de « civilisé ».

Par ailleurs, l'administration française utilisa volontiers les services des Manding pour amadouer les villages diola anarchiques et sans structure avec lesquels elle ne parvenait pas à établir un contact permanent. Les marabouts tirèrent certainement un prestige accru des charges administratives qui leur furent confiées au moment de l'installation des Français. Certains d'entre eux, confondant leurs tâches temporelles et spirituelles, opérèrent en certains cantons diola de véritables regroupements de villages au double bénéfice de l'islam et de l'administration.

Durant la période de pénétration française en pays diola, c'est « ...sous notre couvert que les Mandingues s'insinuèrent dans ce pays d'où la révolte nationale venait de les chasser ... Ils connaissaient les gens et les villages, les procès et les coutumes, les routes, les marigots et les forêts, les cultures et les ressources naturelles. Ils offraient leurs bons offices. Dans l'impossibilité d'approcher les Diola, on utilise ces Mandingues bénévoles. Ils furent successivement chargés du recensement, des /p. 798/ statistiques des cultures, de la perception de l'impôt, de la transmission des ordres, de l'administration de la justice, des arrestations. » (P. Marty).

Ce n'est qu'après que l'administration coloniale eut adapté ses méthodes au gouvernement d'une population sans structure politique traditionnelle et trouvé chez les Diola des chefs de canton et de village, que les Manding perdirent leur rôle d'intermédiaires indispensables. Mais leur participation à la mise en place de l'encadrement administratif de la Basse Casamance avait fait davantage pour démontrer la supériorité de leur organisation que des dizaines d'années d'expéditions guerrières. Elle avait aussi permis à leurs marabouts d'entrer en contact direct et pacifique avec les Diola et de s'implanter dans des villages où, vingt ans plus tôt, ils eussent été massacrés.

Affrontés directement aux Manding, les Diola furent pénétrés d'un grave complexe d'infériorité à leur égard et prirent pour modèles ces commerçants instruits et habiles, ces marabouts secrets et cultivés, drapés avec dignité dans leurs longs boubous blancs, aussi assurés de leur foi et de leur mission dans leur pénétration pacifique qu'ils l'étaient hier en menant la guerre sainte. Non seulement les Diola acceptèrent alors d'abandonner leurs fétiches et d'embrasser l'islam, mais ils n'eurent bientôt

d'autre ambition que de « se faire Manding », d'assimiler totalement les conceptions, les mœurs et les techniques des représentants d'une civilisation supérieure.

Un trait remarquable de cette révolution fut son extrême rapidité ; amorcée dans les premières années du siècle, elle s'effectua souvent en une génération ; elle est complètement achevée sur toute la façade orientale et septentrionale de la Basse Casamance.

2° Les conséquences géographiques

Quelles sont les conséquences de cette véritable mutation de civilisation ? La plus évidente à l'observateur étranger réside dans les transformations de l'habitat, sous l'influence du modèle manding. Pas plus ici que sur la rive gauche du Soungrougrou, le site de prédilection de l'habitat n'a changé ; les villages sont presque toujours situés en bordure des plateaux, à leur limite avec les plaines alluviales ou avec les dépressions inondables, comme l'étaient les anciennes installations baïnouk. Seuls font exception à cette règle les villages établis loin des vallées, au cœur des plateaux de type soudanien qui prolongent, au Sud de la frontière de Gambie, notamment par leur peuplement végétal, le paysage habituel à la Moyenne Casamance. Dans les Djiragone par /p. 799/ exemple, la faible importance de la riziculture a, nous l'avons vu, amené les Diola à faire essentiellement des cultures sèches. Quoique leur style de vie soit « mandinguisé » dans la plupart de ses manifestations, l'habitat est réparti sur les plateaux en modestes hameaux dispersés sur les champs. C'est au contraire l'établissement de la paix avec les Manding qui a permis l'éclatement de l'habitat, jadis concentré en villages défensifs, et son adaptation aux exigences de la vie agricole.

Mais la plupart des villages diola soumis à l'influence manding, notamment tous ceux qui bordent la vallée du Soungrougrou jusqu'au débouché de celui-ci dans la Casamance, ne sont plus constitués de concessions isolées les unes des autres, dispersées en nébuleuses avec une fantaisie traduisant l'habituel individualisme diola. À l'image des établissements manding, les villages diola sont des agglomérations parfaitement circonscrites sur le terrain, aux concessions contiguës, disposées avec discipline de part et d'autre de pistes bien tracées conduisant à la place centrale et à la mosquée. Les types de construction sont également d'inspiration manding ; les maisons de terre, rondes et trapues, aux murs épais, abritant non seulement les hommes mais leurs greniers et leur bétail, ont fait place à des habitations rectangulaires, séparées de leurs greniers, de plan et de matériaux identiques à ceux que l'on rencontre à l'Est du Soungrougrou. Le village n'est plus une simple juxtaposition de concessions familiales autonomes et parfois rivales mais une unité sociale, organisée et plus ou moins consciemment planifiée, une communauté rassemblée sous l'égide du conseil des anciens et surtout de l'iman. L'imitation des Manding, les exigences d'une religion communautaire, l'édification et l'entretien de la mosquée, ont entraîné une brutale rupture avec le traditionnel émiettement des villages et mis un terme aux conséquences du farouche individualisme diola ; ils sont responsables de la naissance de ces villages agglomérés où toute l'activité se déroule sous le contrôle d'une opinion publique vigilante et où les exercices religieux rythment la vie de la collectivité.

Qui pénètre plus intimement la vie des villages diola « mandinguisés » ne peut manquer de découvrir une profonde évolution sociale, notamment une transformation de la place occupée respectivement par l'homme et la femme. Les Diola, travailleurs et âpres au gain, essentiellement soucieux d'accumuler du riz et de grossir leurs troupeaux ont emprunté aux Manding non seulement leurs conceptions religieuses mais leur style de vie et leur hiérarchie des valeurs. Ces paysans, rustres et concrets, sont devenus, à l'image de leurs modèles, contemplatifs et amoureux des longues palabres. Les vraies richesses n'étant plus matérielles, leur goût du travail et leur sens de la terre se sont singulièrement /p. 800/ édulcorés. Parallèlement, la femme a pris dans cette société nouvelle une place comparable à celle qu'elle occupe chez les Manding. Si le service, guerrier ou pacifique, de la religion du Prophète, est l'affaire des hommes, c'est à leurs épouses que revient l'entretien matériel de la famille, la charge de nourrir hommes et enfants et tous les travaux de production liés à cette besogne quotidienne et vitale. Au lieu d'être, comme de coutume en pays diola, la compagne indépendante et volontiers ombrageuse avec qui l'on partage travaux et récoltes, la femme est devenue un instrument de production au service de l'homme. De là découle un développement considérable de la polygamie, la

fortune et la capacité de travail de chaque chef de famille étant dans la dépendance directe du nombre de femmes dont il dispose. Contrairement à la tradition diola, le mariage n'est plus ici une association, souvent provisoire d'ailleurs, entre deux êtres aux droits et aux devoirs complémentaires, mais, de la part de l'homme, une manifestation et un gage de puissance économique.

Une conséquence immédiate de cette évolution du rôle respectif de l'homme et de la femme dans la société soumise à l'influence manding réside dans la transformation du système de culture diola et dans la disparition, au profit des techniques manding, des procédés traditionnels de production.

Dans toute la zone affectée directement par l'exemple manding, les hommes diola ont abandonné aux femmes la culture des rizières pour ne se consacrer désormais, à l'image de leurs modèles, qu'aux cultures sèches. Si l'on se souvient que le Diola se définit essentiellement comme un riziculteur passionné et savant, on mesure à cet abandon la prodigieuse mutation de civilisation subie par les villages de la rive droite du Soungrougrou depuis moins d'un demi-siècle.

L'abandon des rizières aux femmes s'est traduit d'abord par la disparition du *kayendo* qu'elles n'ont pas la force physique de manier. Les rizières de cette région ne sont plus cultivées qu'à la manière manding : au lieu des profonds labours au *kayendo*, elles ne subissent plus qu'un ameublissement superficiel à l'aide de l'*efanting* emprunté aux femmes manding. Une telle méthode de préparation du sol marque un indéniable recul technique. Les rizières ne bénéficient plus de l'enfouissement systématique et profond des matières organiques, notamment de l'engrais vert, que permet le travail au *kayendo* ; d'autre part, l'aménagement des billons n'est pas possible à la houe, et les rizières sont désormais cultivées à plat, ce qui supprime à la fois la possibilité de lutter facilement contre l'herbe et de commander l'inondation de la rizière. Enfin l'endiguement des surfaces cultivables n'est plus réalisé /p. 801/ que de manière très sommaire ; les femmes ne peuvent établir autour de leurs parcelles que de petites diguettes destinées à emmagasiner l'eau de pluie ; elles sont incapables d'édifier les puissantes digues qui protègent ailleurs les rizières contre l'envahissement de l'eau salée ou contre les débordements des marigots. La disparition du *kayendo* et, par voie de conséquence, des profonds labours et des digues puissantes capables de protéger les périmètres les plus aisément inondables, entraîne automatiquement la suppression des rizières profondes, c'est-à-dire des rizières les plus fécondes. Partout où s'est imposée l'influence manding, les polders établis par les Diola dans la mangrove ont disparu, reconquis par le sel et les palétuviers ; c'est le cas en particulier tout le long de la rive occidentale du Soungrougrou où n'existe plus aucune rizière profonde alors que d'immenses surfaces leur sont propices. Le résultat d'une telle évolution régressive de la riziculture est une baisse continuelle de la production de riz, l'apparition de soudures de plus en plus délicates, le développement des cultures d'appoint à cycle végétatif court, tel le maïs, en somme, une identification accélérée de l'agriculture diola au système de production manding.

Si les rizières sont totalement abandonnées aux femmes, les hommes ont la charge exclusive des cultures sèches, c'est-à-dire des cultures de maïs dans les jardins enclos et des cultures de mil et d'arachide sur les champs de plateau. Avant l'intervention manding, ces cultures sèches déjà très développées, notamment sur les plateaux septentrionaux, étaient effectuées au *kayendo* ; depuis une trentaine d'années environ, cet instrument a totalement disparu au profit du *donkoton*. Le système de culture diola est ainsi devenu identique au système manding, aussi bien sur les terroirs secs que dans les rizières.

Cette spécialisation des hommes dans les cultures de plateau s'explique d'abord par le souci d'imitation des Manding. Elle répond par ailleurs à leurs besoins d'argent, qui apparaissent comme une conséquence directe de leur adhésion à la civilisation manding et qui se sont initialement manifestés dans le domaine vestimentaire. Ces besoins d'argent sont directement responsables de la nécessité qu'éprouvent les Diola « mandinguisés » de consacrer leur activité à des cultures productrices de numéraire, c'est-à-dire à l'arachide. La culture du mil est automatiquement associée à celle-ci dans l'assolement mais il semble bien que ce soit la volonté d'étendre les surfaces consacrées à la plante de traite qui rende compte de l'adoption des techniques de culture manding ; le *donkoton* permet en effet un travail de la terre beaucoup plus rapide que l'instrument de labour diola. Peu importe en culture

sèche que les façons culturales qu'il autorise soient sensiblement moins perfectionnées /p. 802/ que celles effectuées au *kayendo*. L'essentiel aux yeux des nouveaux convertis est que cet instrument facilite l'extension des champs d'arachide ; pour un nombre de jours de travail identique, le *donkoton* assure l'ensemencement de surfaces d'arachide sensiblement plus vastes que le *kayendo*. Mais l'adoption du *donkoton* accentue la spécialisation des travaux entre hommes et femmes et détourne définitivement les premiers des rizières. En effet, dans l'ancienne économie des cantons pauvres en surfaces inondables, les hommes passaient successivement du travail des rizières à celui des champ de mil, labourant selon les mêmes méthodes aussi bien les terres sèches que les terres humides. Aujourd'hui, ayant abandonné l'emploi du *kayendo* dans les tâches qu'ils se sont réservées, ils ont complètement oublié l'usage de cet instrument et sont devenus incapables de l'utiliser pour prêter éventuellement main-forte à leurs femmes dans la préparation des rizières.

3° Le cheminement de l'assimilation : expansion spatiale et mutations internes

Il convient maintenant d'essayer de préciser le développement dans l'espace et dans le temps de cet extraordinaire phénomène d'assimilation des Diola par les Manding. Dans la vallée du Soungrougrou, tous les villages sont intégralement convertis au style de vie manding depuis les environs d'Inor jusqu'au confluent de la Casamance. Le long de cette dernière vallée, l'influence manding se fait même sentir, vers l'aval, jusqu'à Tobor, bien que certains villages soient restés plus ou moins intégralement accrochés à leurs traditions : ainsi Coubalan dont une partie de la population a accepté l'islam et adopté le mode de vie manding tandis que l'autre moitié du village devenue chrétienne, est restée farouchement fidèle à ses techniques traditionnelles ; une partie des rizières est donc livrée aux femmes tandis que l'autre est cultivée au *kayendo* par les hommes.

Dans le Nord-Est du département de Bignona, les cantons des Kalounaye, des Djiragone, des Kadiamoutaye Nord et une partie des Kadiamoutaye Sud, sont imprégnés par l'influence des Manding et totalement convertis à leurs techniques en ce qui concerne la vie rurale. Cette influence est sensible aujourd'hui bien au-delà des points extrêmes atteints par les incursions de Fodé Kaba et les villages qui se souviennent leur avoir jadis fait face victorieusement, tels Sindian ou Diamaye, ne sont pas les moins totalement assimilés. La limite de la zone ainsi transformée passe à travers les Kadiamoutaye et peut être précisément fixée par les villages ayant adopté le *donkoton* et abandonné le *kayendo*. En venant de Bignona en direction du Nord, Kagnaro est le /p. 803/ premier village où l'on utilise le *donkoton*, encore qu'une partie de la population emploie toujours l'instrument traditionnel de labour ; en remontant le marigot de Baïla vers le Nord-Est, Djibidione est le dernier village fidèle au *kayendo*. Au-delà de ces deux villages en direction du Nord et de l'Est, les Diola ont totalement adopté techniques, mentalité et style de vie manding.

Vers l'Ouest, en direction de l'Atlantique, la zone « mandinguisée » dessine une bande parallèle à la frontière de Gambie qui correspond à peu près au canton des Narang, puis atteint la côte vers Kafountine c'est-à-dire dans le Combo où elle s'évase en direction du Sud. Les Manding ont complètement assimilé les groupes diola dispersés en Basse Gambie, et, de là, ont fait sentir leur influence vers le Sud ; mais les Narang et surtout le Combo ont été moins brutalement transformés que la région voisine du Soungrougrou, la pression de Fodé Sylla ayant été moins forte que celle exercée par Fodé Kaba sur les confins de la Moyenne Casamance. Ainsi, de nombreux villages fondés par des Diola issus de Kafountine et situés en Basse Gambie sont intégralement assimilés au point que leurs habitants se prétendent aujourd'hui d'origine manding (par exemple Sagnan, Siffo, Katoun, Fondiéring, Bourboutou, Sabisji, Youdoum, etc.). Au contraire, dans les Narang et dans le Combo sénégalais, le processus de « mandinguisation » est très inégalement achevé. Dans le premier de ces cantons, une partie seulement des villages a abandonné l'usage du *kayendo*, les hommes se consacrant aux cultures sèches faites au *donkoton*, les femmes aux rizières cultivées au *barro*. Dans le Combo, il est fréquent que les hommes emploient simultanément techniques diola et techniques manding, cultivant tour à tour les rizières au *kayendo* et les champs d'arachide au *donkoton*.

De Kafountine, l'influence manding s'exerce vers le Sud, le long des marigots et de la côte et atteint actuellement Hillol, point le plus méridional de la zone insulaire que fréquentent les marabouts,

Entre Kafountine et Hillol, un village comme Niala est fortement marqué par l'empreinte manding, aussi bien dans l'habitat et les techniques que dans les spéculations agricoles, les hommes labourant encore les rizières mais consacrant le plus clair de leur activité aux cultures sèches d'arachide et de mil.

Ainsi, l'influence manding semble ceinturer le pays diola sur ses marges orientales et septentrionales et, après avoir cheminé le long de la frontière de Gambie, amorce une offensive sur ses lisières occidentales, le long de la côte atlantique, comme si elle n'avait pu mordre en /p. 804/ profondeur sur le bloc compact et cohérent des Diola du Fogny occidental et du Boulouf.

Comment s'est effectuée cette conversion des Diola au style de vie manding ? Nous avons déjà souligné sa rapidité et des enquêtes auprès des témoins permettent de se faire une idée assez précise du phénomène, De nombreux vieillards ont, en effet, dans leur jeunesse, connu l'ancienne vie diola. Il semble que partout, les hommes, soucieux de faire de l'argent pour se procurer des vêtements et payer l'impôt, se soient, dans une première phase, tournés vers les cultures de plateau en abandonnant de plus en plus la charge des rizières aux femmes mais tout en conservant le *kayendo*. Ce n'est qu'à une date plus récente, parfois depuis une vingtaine d'années seulement, qu'ils ont adopté le *donkoton*. Toutes nos enquêtes confirment que ce n'est qu'à cette seconde phase de l'évolution que l'abandon des rizières par les hommes est total. Sauf dans quelques villages du Nord de l'estuaire où le processus se poursuit encore, toute la zone diola d'influence manding a effectué cette complète conversion du système de culture et en subit les conséquences sociales et économiques.

On ne peut manquer d'être frappé par le caractère global et apparemment définitif de cette extraordinaire mutation. Malgré ses inconvénients sur le plan technique et dans le domaine humain, elle apparaît comme irréversible et donne à ses bénéficiaires qui considèrent volontiers catholiques et animistes comme des « conservateurs » et des « primitifs », un indéniable sentiment de promotion. À qui s'en étonne, les intéressés répondent que l'adoption de certaines habitudes européennes ne comporte pas objectivement, elle non plus, de progrès, mais s'impose aux autochtones de la même manière que l'influence manding ; placé en situation d'infériorité par le contexte historique, on croit échapper à une condition diminuée en assimilant les habitudes de vie de ceux qui font figure de vainqueurs ou de supérieurs. En somme, les Diola affrontés aux Manding se sont trouvés vis-à-vis de ceux-ci en situation de dépendance coloniale.

Une catégorie de la population est cependant gravement affectée par l'évolution étudiée : les femmes. Il est impossible de percevoir leurs réactions et leurs sentiments au cours d'enquêtes essentiellement agraires ; apparemment elles ont subi la transformation de leur condition avec une étonnante passivité. Nous n'avons noté de réactions de leur part que très exceptionnellement, dans des villages en contact avec la société diola fidèle à ses traditions et il semble que ces réactions soient très récentes. Ainsi, en 1954, à Tobor, les femmes ont refusé de procéder à la préparation des rizières et ont obligé les hommes à reprendre /p. 805/ le *kayendo* qu'ils étaient en train d'abandonner. La décision des femmes, par sa nouveauté, a fait figure d'événement dans toute la région.

Cet exemple et d'autres identiques, de même que la fidélité à ses coutumes du groupe chrétien de Coubalan, confirme que le processus d'assimilation des paysans diola par les Manding est stoppé lorsqu'il atteint des villages déjà évolués ; il ne se poursuit pratiquement plus aujourd'hui sauf quand il affecte de rares installations auxquelles leur position marginale a permis de rester à l'abri de toute influence extérieure ; c'est le cas des villages des îles de l'estuaire. Partout ailleurs, la situation semble stabilisée, un islam de type wolof ou le christianisme ayant libérés les Diola de leurs complexes d'infériorité et l'économie monétaire s'étant installée avant l'apparition de l'influence manding et indépendamment d'elle.

Il reste que, dans l'Est et le Nord du pays diola, la situation des femmes est désormais identique à celle de leurs sœurs de la rive orientale du Soungrougrou ; il faut attendre l'apparition de nouveaux facteurs d'évolution, par exemple le développement de la scolarisation, pour que les unes et les autres voient changer leur position sociale et leur rôle économique.

Sur le plan de la production, les Diola de l'Est et du Nord sont parfaitement conscients des conséquences de l'adoption des techniques manding. Partout les villageois sont sensibles au recul de la production des cultures vivrières et notamment des rizières ; partout les vieux se plaignent de la faible productivité du travail des femmes, de la disparition des greniers abondamment garnis qui faisaient naguère la fierté des chefs de famille ; partout enfin les récoltes précoces de produits consommables sont, chaque hivernage, impatiemment attendues.

En dépit de cette dégradation de la situation alimentaire, on ne peut manquer de se demander si le bilan économique de l'adoption des techniques de production manding par certains Diola est nécessairement négatif. Il nous semble évident que les progrès réalisés par l'islam manding à la faveur de l'implantation administrative, ont été indépendants de tout calcul économique. Mais il est non moins évident que la situation du marché sénégalais depuis quelque quarante ans n'a pu que justifier tout choix donnant priorité à l'arachide sur les cultures vivrières et notamment sur le riz. L'influence spécifique du modèle manding sur les Diola n'a pas consisté à intégrer ces derniers dans les circuits économiques en les incitant à la culture commerciale et aux échanges. Elle a résidé dans l'abandon, qu'elle a provoqué, de la riziculture par les hommes. /p. 806/ Or cet abandon total n'était pas imposé par l'adoption de la culture de l'arachide, d'autres régions diola en apportent la preuve. Enfin, si nous n'avons aucune donnée chiffrée permettant de comparer les niveaux de vie, nous ne pouvons manquer de relever que la zone diola assimilée par les Manding est la seule de toute la Basse Casamance où se pose de manière habituelle le problème de la soudure ; or, les revenus monétaires ne permettent pas de pallier le déficit vivrier puisqu'en nulle autre région diola les paysans ne sont aussi généralement et aussi gravement endettés.

Il ne semble pas, du moins jusqu'ici, que la prise de conscience du délabrement de leurs techniques traditionnelles et de ses conséquences incite les intéressés à reprendre le *kayendo* et à redescendre dans les rizières. Comblés par leur promotion, ils préfèrent les discussions sur le Coran conduites avec une inlassable patience, en croquant la cola à l'ombre des grands fromagers, aux travaux de labour éreintants et solitaires, dans la boue et sous le soleil ; les interminables palabres, les méditations religieuses ou les chicanes judiciaires leur procurent davantage de satisfactions que la possession égoïste de greniers abondants et de rizières fécondes. Ni leurs ventres creux ni leurs rizières en friche ne sont susceptibles de convaincre ces nouveaux seigneurs de revenir spontanément à leur condition de paysans ; si leurs femmes n'en étaient les victimes, un tel choix ne manquerait pas de noblesse...

Les plus réalistes, parmi ces diola « mandinguisés », s'efforcent cependant, lorsqu'ils en ont l'occasion et les moyens, de pallier le déficit croissant de leur production vivrière en procurant à leurs rizières des labours au *kayendo*. Deux solutions leur sont offertes. La première est l'appel à des Diola des Djougout. Une des formules utilisées par les jeunes gens de cette région pour se procurer de l'argent pendant la morte-saison est en effet d'émigrer provisoirement vers les Djiragone ou les rivés du Soungrougrou et de labourer au *kayendo* les rizières de ceux qui peuvent rétribuer leurs services. La seconde solution réside dans l'utilisation de la main-d'œuvre mandjak ; ces immigrants se mettent avec ardeur à toutes les tâches et acceptent en particulier de préparer les rizières diola soit pour obtenir le prêt de terrains de culture, soit contre rétribution en numéraire.

Ce sont là des palliatifs dont les résultats ne peuvent être que momentanés et localisés ; s'ils améliorent quelques récoltes, ils ne permettent pas de mettre en valeur les terres reconquises par le sel et la mangrove. L'aide, trop provisoire et trop épisodique, des gens du Boulouf ou des Mandjak n'est pas en mesure d'enrayer sérieusement le /p. 807/ recul de la riziculture dans le Nord et l'Est de la région de Bignona. Ce recul n'est que la traduction la plus concrète de la victoire d'une société fortement structurée sur une paysannerie dotée de techniques de production inestimables mais dépourvue d'organisateurs et de ciment politique.

B. Le rôle de l'islam non manding et du christianisme

Toutes les observations démontrent que le développement de l'influence manding a été stoppé dès que celle-ci a atteint des populations déjà converties à l'islam ou au christianisme. Cependant, au début du siècle, la Basse Casamance entière était fidèle à sa religion du terroir. Chrétiens et musulmans étaient extrêmement rares et pratiquement les adeptes de ces religions étaient tous des étrangers installés dans les chefs-lieux comme auxiliaires de l'administration ou du commerce. Une intéressante monographie anonyme de la Casamance [2], datée de février 1911, exprime ainsi cette situation : « En Basse Casamance, la religion musulmane n'est représentée que par quelques individus isolés installés dans nos postes ou dans nos maisons de commerce. Ceci découle de l'état particulier des provinces peuplées de populations fétichistes ». Observation que confirment les résultats de la mission Robert Arnaud de 1908 consignés dans les termes suivants [3] : « Dans le Fogny, le pays des F1oups (et le Balantakounda) rebelles à notre action pacifique…, toute propagande religieuse, de l'aveu tant des missionnaires catholiques que des marabouts, a toujours échoué ». Et la monographie de 1911, traduisant le sentiment du résident de Ziguinchor et des cercles administratifs et militaires de l'époque, laisse pressentir la politique qui, au cours de la première partie du XX^{e} siècle, sera suivie en Basse Casamance à l'égard de l'islam : « En bien des points, nous ne pouvons que souhaiter son installation et son développement comme un moyen de pénétrer pacifiquement les populations fétichistes insoumises de la basse rivière et de leur imposer une discipline. » Ainsi, jusqu'à la guerre de 1914-1918, les Diola restèrent étrangers, sauf dans la zone soumise directement à l'influence manding, à la religion musulmane. Or, aujourd'hui, tout le département de Bignona, c'est-à-dire la zone diola située /p. 808/ au Nord de l'estuaire, a été touché par l'islam. Sauf dans les villages où le christianisme est solidement implanté, et dans quelques îlots animistes, la majorité de la population a adhéré ici à la religion musulmane qui compte probablement les trois quarts de la population parmi ses adeptes. Par contre, au Sud de l'estuaire, l'islam n'est présent que dans les escales et dans quelques villages d'immigrants récemment établis ; c'est le christianisme qui, dans les villages de brousse, le précède.

Comment cette pénétration subite, de l'islam en particulier, s'est-elle développée et quelles en sont les conséquences géographiques ? Toutes nos enquêtes révèlent que les progrès de l'islam se sont effectués durant l'entre-deux-guerres ; partout, chefs de villages, notables, iman, fixent à la décennie 1925-1935 la grande période de conversion, celle durant laquelle les marabouts étrangers sont venus s'installer dans les villages, celle aussi durant laquelle les Diola, commençant à voyager, adoptent eux-mêmes la religion du Prophète au cours de leurs séjours dans les ports et les escales. Il y a donc exacte coïncidence entre l'expansion de l'islam et celle de l'arachide. L'une et l'autre ont été favorisées par un facteur essentiel : l'ouverture du pays sur l'extérieur, la construction des pistes et des ponts, le développement des moyens de communication. Bien mieux, l'une et l'autre se sont prêté mutuel appui. En effet, le développement de la culture de l'arachide a entraîné l'ouverture de points de traite, l'installation de boutiques ouvertes par les maisons de commerce dans tous les villages importants. Or, faute de pouvoir trouver sur place des employés instruits, capables de tenir une comptabilité et de gérer des fonds et des stocks de marchandises, les maisons de commerce confièrent leurs boutiques à des étrangers qu'elles firent venir de Sédhiou, de Carabane, de Saint-Louis, de Dakar. Ces commerçants étaient en majorité musulmans et, pour la plupart, vinrent s'installer avec leur famille. Leur niveau de vie élevé, leurs relations extérieures, leur rôle économique, leur valurent aux yeux des Diola un prestige et une considération qui servirent la propagande islamique.

De son côté, l'administration n'eut d'autres ressources, pour implanter ses différents services, que de faire venir en Basse Casamance, des fonctionnaires sénégalais issus de ses cadres saint-louisiens. Comme le gérant de la C.F.A.O. ou de la S.C.O.A., l'agent des P.T.T. et des Travaux Publics, le commis et l'instituteur furent, pour la plupart, des Wolof, et par conséquent des musulmans ; chaque poste administratif et, du moins au début, presque chaque école, furent des centres de diffusion de l'islam.

---

[2] *Archives du Sénégal*, Dakar, série 1 G, n° 343.
[3] Mission Robert Arnaud en Casamance 1908, *Archives du Sénégal*, série 13 G, n° 379.

De même que les boutiquiers wolof suivirent les progrès de l'arachide et devinrent autant d'agents de diffusion de la religion musulmane, /p. 809/ de même l'islam en s'installant favorisa l'essor de la culture de traite. Devenus musulmans, les Diola éprouvèrent en effet des besoins d'argent pour se vêtir, pour participer aux fêtes et obligations religieuses, contribuer à l'entretien de leurs marabouts et des écoles coraniques, entrer dans le circuit complexe de relations et d'échanges qu'implique la solidarité islamique. En somme, l'abandon de la religion traditionnelle s'accompagna de celui de l'économie familiale de subsistance et provoqua automatiquement l'expansion des activités productrices de numéraire, donc de la culture de l'arachide.

D'autre part, l'établissement d'une administration régulière [4] et l'ouverture des pistes permirent aux marabouts de s'infiltrer progressivement, au même moment, en Basse Casamance et d'y apporter la religion du Prophète. Parallèlement, les Diola commencèrent à circuler, les jeunes hommes allant se faire manœuvres à Ziguinchor ou à Bathurst durant la saison sèche ; dans ces centres ils furent l'objet d'une active propagande islamique. D'autres furent recrutés par l'armée et eux aussi mis en contact avec des musulmans. L'élargissement de leur horizon de vie et la promotion qu'ils en tirèrent se manifestèrent par leur conversion et lorsqu'ils rejoignirent leur villages, ils y rapportèrent non seulement de l'argent, des habitudes vestimentaires nouvelles mais aussi le Coran et le sentiment d'appartenir désormais à une religion supérieure commune à tous les Noirs.

Le jeu de ces multiples facteurs explique à la fois la répartition, la soudaineté et la diversité d'origine du mouvement d'islamisation.

Ce furent les régions les plus accessibles, les moins coupées de marigots, les moins amphibies, qui furent les premières dotées d'un réseau de pistes ; ces régions étaient d'ailleurs les mieux pourvues en forêts de plateau propices aux cultures sèches. Par conséquent, la zone située entre la Gambie et la rive Nord de la Casamance fut la première et la plus intensément soumise à la propagande islamique ; au contraire, les îles de l'estuaire et la rive Sud de la Rivière restèrent repliées sur elles-mêmes et les marabouts hésitèrent jusqu'à la dernière guerre à s'y aventurer. Ainsi s'explique que la majorité de la population de la région de Bignona restée à l'abri de l'influence manding, est cependant convertie à l'islam tandis que les Bayot, les Floup, les gens de la Pointe-Saint-Georges, de Diembéring et des îles, sont encore en grand nombre fidèles à la religion de leurs ancêtres.

/p. 810/

D'autre part, la diversité des facteurs d'islamisation rend compte de la soudaineté du phénomène. Autour de Bignona, dans le Fogny et dans les Djougout, l'islam ne s'est pas développé comme une vague avançant progressivement mais s'est implanté en même temps en de nombreux points sous l'action de propagandes d'origines très différentes ; de nombreux foyers d'islamisation se sont allumés en même temps et n'ont fait que par la suite leur jonction.

Enfin, cette forme d'expansion explique que l'islam non manding de Basse Casamance manque d'unité et relève, selon les lieux, tantôt de la khadria, tantôt de la confrérie tidjane, tantôt du mouridisme.

Les marabouts maures sont les responsables du ralliement à la khadria d'assez nombreux villages de la région de Diouloulou d'où ils rayonnèrent en direction du Sud. Deux marabouts d'origine maure furent les précurseurs de cette action en Basse Casamance, Cheikh Mahfoud et Sidi Mohamed Haïdara [5]. Le premier, neveu de Cheik Saad Bouh, de la grande famille maure de Fadelia, prit pied pour la première fois en 1902 en Basse Casamance en installant un village de culture à Dasilamé, près de Diouloulou ; son véritable centre en Casamance était Binako, en pays balant. Le second exerça son œuvre de propagande islamique dans le Fogny pendant la première guerre mondiale, à partir de son établissement de Kériouane, près de Sédhiou. Mais c'est seulement après 1920 que, grâce aux possibi-

[4] La répartition de la subdivision (aujourd'hui département) de Bignona en cantons dotés de chefs responsables date seulement de 1924.
[5] Cf. P. Marty, *Études sur l'islam au Sénégal*..., t. I.

lités de circulation, l'action des fidèles de la khadria se développa en pays diola. À l'activité des Maures de la région de Diouloulou, notamment de ceux établis à Dasilamé, devenu capitale spirituelle régionale, s'ajouta bientôt celle de véritables missionnaires venus directement de Mauritanie et parcourant systématiquement le pays pendant la saison sèche, notamment le Fogny et le Nord des Djougout. Un gros village comme Thionk-Essyl est ainsi passé à l'islam sous l'influence des missionnaires maures. Il est fréquent aujourd'hui de rencontrer dans les villages de cette région des marabouts maures en tournée de visite et de propagande.

Ailleurs, dans les Djougout Sud, par exemple, l'islam fut apporté à la fois par les traitants wolof et par des Diola participant à l'émigration saisonnière vers Ziguinchor et les villes du Sénégal ; aussi est-il généralement rattaché à la confrérie tidjane.

Enfin, et ce sont les plus récemment installés, de fort noyaux mourid sont présents depuis une vingtaine d'années à Baïla et à Bignona.

/p. 811/

Issu de propagandes diverses et non coordonnées, l'islam a laissé subsister entre ses principaux foyers au Nord de la Rivière quelques zones animistes ; il s'est surtout heurté à des groupes chrétiens qui se sont vigoureusement développés depuis le début du siècle soit à partir de Carabane soit à partir de Bignona. À partir de Carabane, les missionnaires chrétiens ont, dès la fin du XIX^{e} siècle, fréquenté le Sud et l'Ouest du Boulouf et pris pied ainsi de Tendouk à Affiniam. D'autre part, installés en 1913 à Bignona, ils ont réussi à fixer autour de ce centre un foyer chrétien très vivant qui rayonne au Nord jusqu'à Balandine, c'est-à-dire à la limite de la zone assimilée par les Manding.

Actuellement, au Nord de la Casamance, les quelques foyers animistes qui subsistent, notamment autour de Balandine, dans l'Ouest et le Sud des Djougout et dans l'estuaire, sont l'objet d'une vigoureuse action missionnaire et il n'est pas audacieux de prédire leur prochaine disparition.

Quel que son le destin de ces minorités animistes, il est remarquable que l'islam s'est implanté avec une extraordinaire rapidité dans le département de Bignona depuis 1920-1930 et qu'il a parfois fait reculer le christianisme lorsque celui-ci l'avait précédé [6].

Au Sud de la Rivière, au contraire, les missions chrétiennes ont établi une solide infrastructure avant l'arrivée massive de l'islam ; nul ne peut prédire qui gagnera la course de vitesse engagée ici entre les deux grandes religions monothéistes ; l'importance des noyaux chrétiens et surtout la mise en place progressive d'un clergé autochtone sont susceptibles de donner à la rive Sud de la Casamance une orientation religieuse très différente de celle prise par la rive Nord.

Le phénomène géographique essentiel qui résulte de l'islamisation par les Maures et les Wolof d'une grande partie de la Basse Casamance, est le coup d'arrêt porté au développement du processus de /p. 812/ « mandinguisation ». Le Diola converti à l'islam par d'autres que les marabouts manding n'éprouve plus aucun sentiment d'infériorité à l'égard de ceux-ci. Il en est de même s'il est chrétien.

D'autre part, l'islam maure ou wolof n'apporte avec lui qu'une religion ; il ne véhicule pas les modèles d'une société et d'un art de vivre nouveaux. Il se révèle compatible avec les grands traits de la

[6] Lorsqu'il y a recul du christianisme devant l'islam, le processus est le suivant, tes hommes musulmans représentent souvent, dans la société actuelle, les cadres, notamment les fonctionnaires, tandis que les jeunes filles chrétiennes sont plus modernes que leurs sœurs musulmanes. Les missions catholiques insistent en effet sur la promotion de la femme et disposent souvent d'un personnel de religieuses spécialement chargé de l'éducation des filles. La situation respective de l'homme et de la femme dans les sociétés musulmanes et chrétiennes est une cause de faiblesse pour le christianisme lorsque les deux religions sont en compétition immédiate ; les jeunes musulmans les plus évolués cherchent à épouser les filles chrétiennes éduquées par les missions, et les amènent ensuite à l'islam.

Le faible nombre des missionnaires chrétiens a également facilité l'action des marabouts maures et wolof ; il contribue à expliquer que le département de Bignona, entièrement animiste au début de ce siècle, soit passé en majorité à l'islam en une ou deux générations.

civilisation traditionnelle diola, du moins dans la première phase de son développement, celle dont nous pouvons juger. Il y a là une opposition fondamentale entre les résultats de l'expansion manding et ceux du développement de l'islam non manding. En particulier, le Diola musulman des Djougout ou du Fogny a, jusqu'à présent, conservé intégralement ses techniques traditionnelles de culture ; il continue comme par le passé, à travailler ses rizières au *kayendo* et sa femme n'a pas subi une sensible modification de son statut et de son rôle. Les seules transformations directement liées à l'arrivée de l'islam dans cette région concernent l'alimentation ; d'une part la conversion à l'islam entraîne la suppression de la consommation du vin de palme et de la viande de porc, donc la disparition de l'élevage de cet animal ; d'autre part, elle rend habituelle l'utilisation du mil comme aliment de base pendant le ramadan et à l'occasion des baptêmes et des fêtes religieuses. Mais, nous l'avons vu, c'est la culture de l'arachide qui est le véritable agent de l'extension des cultures de mil. S'ils acceptent de faire quelques concessions aux habitudes alimentaires de ceux qui leur ont apporté l'islam, les gens du Fogny et du Boulouf restent cependant fidèles au riz qui demeure la base fondamentale et indispensable de leur alimentation.

On est au contraire frappé de constater avec quelle facilité l'islam adopte beaucoup de coutumes diola et même leur insuffle une vitalité nouvelle, ce qui prouve une fois de plus que les transformations subies par la zone voisine du Soungrougrou et de la Gambie sont beaucoup plus le fait des Manding en tant que conquérants imposant leur style de vie que de la religion musulmane elle-même. Par exemple, les sociétés de travail traditionnelles sont aisément assimilées par l'islam ; il suffit d'assister, pour s'en convaincre, aux « repas de charité » organisés par les musulmans le vendredi et qui sont préparés par les sociétés de quartier ou de village. C'est un spectacle impressionnant que celui offert par ces *sarakh* réunissant, à la tombée de la nuit, en deux groupes distincts, l'un composé d'hommes et l'autre de femmes, toute la population d'un village ; prière en commun puis repas collectif dont le riz et la viande de bœuf ont été achetés sur les fonds des sociétés de travail, témoignent de la fusion réalisée entre les exigences de la religion nouvelle et les formes les plus traditionnelles de la solidarité diola.

/p. 813/

Autour de Bignona, dans l'Ouest des Djougout et surtout au Sud de la Casamance, c'est essentiellement le christianisme qui bat en brèche l'animisme. Mais son influence ne s'exerce pas sur le même plan que celle de l'islam et sur bien des points se révèle conservatrice des traditions diola. Le christianisme, en effet, ne modifie en rien l'alimentation ni le système de production des plantes alimentaires. Les techniques diola sont donc parfaitement respectées dans les villages chrétiens. D'autre part, l'intérêt porté à la promotion des femmes par le christianisme est bien accueilli par une société où la femme n'a jamais eu une situation d'infériorité ; l'éducation des filles n'est pas ici un élément aussi révolutionnaire qu'en pays musulman.

Le seul point sur lequel la morale chrétienne heurte de front la tradition diola est celui de l'indissolubilité du mariage qui va de pair avec la monogamie. Géographiquement, cette opposition se traduit par l'appui qu'apportent les missionnaires à l'éclatement des grandes maisons communautaires et à l'installation d'un habitat formé de maisons à l'échelle d'un ménage. Sur ce point, le christianisme va d'ailleurs dans le sens d'une évolution plus générale, motivée surtout par le développement de l'économie monétaire, et qui atteint aussi bien les zones islamisées. Dans les Djougout ou le Fogny musulmans comme dans les villages chrétiens, l'économie nouvelle fondée sur la commercialisation de la récolte personnelle, donc sur l'argent, favorise l'éclatement de la grande famille et l'éclosion d'une cellule économique nouvelle, le ménage. Celui-ci inscrit dans le paysage son autonomie économique en construisant sa maison à l'écart de celle de ses parents. Les grandes concessions familiales communautaires sont progressivement effacées de la carte sous la double influence de facteurs religieux et de facteurs économiques.

C. Les mouvements de population

L'ouverture de la Basse Casamance aux influences extérieures entraîne des mouvements de population qui transforment profondément les conditions traditionnelles de la vie paysanne. D'une part, les

Diola, autrefois enfermés et isolés derrière leurs marigots, peuvent désormais voyager et émigrer, d'autre part, des étrangers viennent coloniser les forêts de Basse Casamance apportant avec eux techniques et styles de vie nouveaux.

/p. 814/

Malheureusement, toute appréciation numérique de ces mouvements de population nous est, une fois de plus, interdite ; aucun document statistique ne nous permet d'en évaluer l'importance et force nous est de nous contenter d'une étude qualitative fondée sur des enquêtes personnelles nécessairement très fragmentaires.

Malgré l'originalité et l'efficacité de sa civilisation agraire, le pays diola connaît actuellement un exode rural aussi sensible que les autres régions du Sénégal et sans doute plus dangereux pour son avenir en raison des exigences particulières de son activité fondamentale, la riziculture. Cet exode est d'autant plus grave que, depuis quelques années, il affecte surtout les villages les plus exclusivement riziculteurs tandis que, dans les régions pratiquant sur grande échelle des cultures sèches, les départs semblent moins systématiques, en tout cas moins redoutés par les notables et les chefs de famille. L'importance numérique de l'émigration et son influence sur la vie agricole sont d'autant plus grandes que les villages sont davantage fidèles à l'économie traditionnelle. Ce paradoxe apparent s'explique par deux raisons. D'une part, les villages uniquement voués à la riziculture n'ont jamais eu la possibilité, jusqu'ici, de commercialiser une partie de leur récolte de riz et n'ont, par conséquent, sur place aucune source importante de numéraire ; d'autre part, les cultures sèches ne pâtissent pas sérieusement de l'exode saisonnier d'une partie des cultivateurs, tous les travaux se faisant en hivernage, La riziculture exige au contraire des soins répartis sur presque toute l'année et le départ des hommes, même pour quelques mois, prive de labours de nombreuses rizières dont le rendement traduit aussitôt la dégradation des façons culturales. En particulier, les travaux de défrichement de la mangrove et d'établissement des « polders » pâtissent gravement de l'exode saisonnier des jeunes gens. Ces travaux, notamment l'édification des grandes digues périphériques, exigent une nombreuse main-d'œuvre et l'effort solidaire des familles apparentées, souvent de tout un quartier. L'absence des jeunes gens les rend de plus en plus difficilement réalisables ; parfois, nous avons enregistré le cas en particulier à Affiniam, le manque de bras à la belle saison interdit l'entretien des digues à caractère collectif qui protégeaient les rizières basses de tout le village, et provoque le retour de la mangrove sur des terres autrefois défrichées et dessalées. Aussi est-ce dans les régions 1e plus récemment tirées de leur isolement que l'exode rural apparaît comme le plus catastrophique ; c'est là que les vieux s'en plaignent avec le plus d'amertume et que ses conséquences géographiques sont les plus spectaculaires.

/p. 815/

Quelles sont les raisons qui motivent le départ de certains éléments de la population d'une région dotée d'une agriculture prospère, de terres abondantes, d'une organisation sociale égalitaire, autorisant sans obstacles le plein épanouissement individuel ?

Le premier facteur d'émigration à partir de la Basse Casamance est d'ordre économique ou, mieux, financier. Toute l'économie sénégalaise a été jusqu'ici dominée par la traite de l'arachide, source presque exclusive de numéraire pour la paysannerie ; or la Basse Casamance, malgré l'intérêt que représente sa spécialisation en riziculture dans un pays où l'économie de marché a entraîné une dangereuse régression des productions vivrières, n'échappe pas à cette loi générale. Dans les régions où la culture de l'arachide est développée, Les Diola ont de l'argent, paient facilement l'impôt, disposent de numéraire pour acheter des produits manufacturés dans les boutiques des escales. Au contraire, là où l'activité agricole est exclusivement ou essentiellement tournée vers la riziculture, les paysans sont à la recherche de palliatifs pour faire face aux dépenses croissantes auxquelles les conduisent leurs besoins nouveaux et leur intégration rapide dans une économie d'échanges. Il est trop simple de répondre que la tradition diola est responsable de cette situation parce que hostile à la commercialisation du riz. Depuis le début du siècle, les paysans n'ont jamais été sérieusement incités par les forces économiques qui s'exercent sur eux à produire du riz en vue de la vente. Toute la traite est axée sur l'arachide et le commerce s'est totalement désintéressé du riz.

L'hétérogénéité des riz diola les rend difficilement commercialisables et sert d'excuse à cette situation à laquelle on s'efforce, depuis quelques années mais bien tardivement, de porter remède. Sans doute, dans le voisinage des escales existe-t-il un certain commerce du riz ; par exemple, l'alimentation de Ziguinchor provoque des transactions portant en partie sur des grains de production locale. On rencontre, en saison sèche, au long des pistes menant au chef-lieu, des files de jeunes filles trottant à pas menus, un petit panier de riz sur la tête. Mais ce trafic est de faible ampleur et n'intéresse que les villages situés dans le voisinage de l'escale, à une vingtaine de kilomètres au plus. La majorité des Diola qui ne produisent que du riz n'a d'autre ressource, pour se procurer du numéraire, que de recourir à l'émigration saisonnière ou de plus longue durée.

Un second facteur d'émigration est représenté par la dureté des travaux de la terre en pays diola. Les labours au *kayendo* qui s'étendent sur presque toute l'année, le repiquage du riz, effectué souvent dans l'eau jusqu'au ventre sous un soleil de plomb, les innombrables, soins /p. 816/ que nécessitent les rizières et le bétail, imposent aux Diola une activité ininterrompue (à peine peuvent-ils en ralentir le rythme en février-mars) et souvent extrêmement pénible. Les jeunes, séduits par les tâches plus immédiatement payantes qu'ils trouvent à remplir dans les centres urbains, se soumettent de moins en moins facilement à la vie rude des rizières. Les jeunes filles, en particulier, tentent d'échapper aux durs travaux que leur impose la répartition traditionnelle des charges agricoles et notamment à l'épuisante corvée du repiquage qui ne les dispense pas des activités ménagères habituelles à toutes les paysannes du monde [7].

Besoin d'argent frais et dureté des travaux des rizières constituent les deux facteurs essentiels qui provoquent en Basse Casamance l'exode rural. Le manque de terres et la pression démographique ne représentent pas des facteurs d'émigration. Plus exactement, ils jouent d'une manière exceptionnelle, sous l'effet de la précision et parfois de la rigidité du régime foncier. Il arrive en effet que certains jeunes ménages manquent de rizières lorsque leur famille est dotée d'une nombreuse progéniture ; l'appropriation stricte des terres transformables en rizières peut ainsi contraindre certains jeunes à quitter leur village temporairement ou définitivement, tandis que, dans des villages voisins, des terres inondables restent en friche faute de main-d'œuvre.

Enfin, la structure sociale propre au pays diola semble faciliter plus qu'ailleurs le départ des jeunes, notamment l'évasion des filles. Dès qu'ils sont en âge de travailler, garçons et filles sont responsables de tâches identiques à celles des adultes et doivent assurer leur entretien. Très vite, ils vivent dans un climat de grande liberté à l'égard de leurs parents et ne sont plus soumis qu'aux liens contractuels qui les associent aux sociétés de travail formées de jeunes de leur âge. La pression familiale et l'autorité paternelle s'estompent rapidement. L'individualisme traditionnel diola favorise donc l'émancipation des enfants vis-à-vis de leurs parents, émancipation qu'accélèrent aujourd'hui l'attrait du travail salarié et toutes les séductions des villes. Aussi, plus que partout ailleurs au Sénégal, les « vieux » se révèlent-ils, en Basse Casamance, incapables de s'opposer à l'abandon des villages par leurs enfants, même lorsqu'ils mesurent avec netteté les graves inconvénients de cette émigration pour la production agricole et l'équilibre de leur société.

/p. 817/

2° Les formes de migrations

La forme la plus fréquente et la plus généralisée que prennent les départs des jeunes gens, est une émigration saisonnière qui se situe d'octobre à juin ou de janvier à juin. Les premiers départs ont lieu après l'achèvement des gros travaux, notamment des labours, en octobre. Les hommes et surtout les femmes restant au village se chargent, dans chaque famille, de surveiller les rizières et d'y effectuer la récolte qui s'échelonne sur plusieurs mois. D'autres départs ont lieu en janvier lorsque le cycle cultural

[7] Le départ des filles prend parfois l'allure d'une fuite massive. Certains villages se sont trouvés récemment soumis à de véritables épidémies de départ collectif de leur jeune main-d'œuvre féminine, au point que les jeunes hommes indignés, ont réagi brutalement. En 1959, autour de Bignona, sur la route transgambienne, de vrais commandos de jeunes gens, organisés par leur « société », raflèrent les filles aux points d'embarquement vers Kaolack et Dakar et les renvoyèrent de force dans leurs villages.

est complètement achevé et les récoltes rentrées. En juin et jusqu'à la mi-juillet, les migrants saisonniers regagnent leur village pour participer à la mise en culture des rizières.

Une seconde forme d'émigration est représentée par les départs définitifs ou, du moins, portant sur plusieurs années consécutives. Comme la première, et plus systématiquement encore qu'elle, cette émigration intéresse surtout les éléments de la population âgés de quinze à vingt-cinq ans.

Il est malheureusement impossible, faute de documents statistiques, de suivre ces mouvements d'émigration et d'en évaluer l'importance respective avec quelque précision.

Un premier point peut cependant être noté. Tous les mouvements de migration sont dirigés vers le Nord (et parfois l'Est) mais jamais vers la Guinée « Portugaise » ; ils contribuent donc à favoriser la « sénégalisation » des Diola et à les couper de manière définitive de leurs frères des « Rivières du Sud » dotés d'une civilisation comparable à la leur. Les apports techniques, linguistiques ou religieux que vaut à la Basse Casamance le retour de ses migrants sont tous empruntés au Sénégal, notamment aux Wolof et à l'islam.

La seconde remarque à laquelle donnent lieu des enquêtes directes est la suivante : les migrations définitives ou de longue durée se font à peu près exclusivement en direction des centres urbains tandis que les migrations saisonnières sont orientées à la fois vers les villes et la brousse. D'autre part, les ménages et les jeunes filles émigrent de préférence vers les agglomérations urbaines tandis que les jeunes gens, surtout les migrants saisonniers, s'orientent en majorité vers d'autres régions rurales.

De ces phénomènes, on peut trouver quelques preuves dans différents sondages dont les villes ont été le théâtre. Ainsi, d'une enquête effectuée en 1951, il ressort que, sur les 4 749 Diola résidant en permanence /p. 818/ à Ziguinchor, on comptait 2 232 hommes et 2 517 femmes [8]. D'autre part, le recensement effectué à Dakar en 1955 révèle que, sur les 2 628 Diola fixés dans la capitale, 1 287 étaient des hommes et 1 341 des femmes [9]. Des ménages ou des jeunes filles isolées constituent donc l'essentiel de la population diola établie en permanence dans les villes. Les chiffres cités ne prendraient évidemment toute leur signification que si l'on pouvait les comparer au total des départs. Mais nous n'avons aucune donnée chiffrée sur l'émigration saisonnière la plus importante, telle qui, nous semble-t-il, intéresse surtout les hommes.

Quels sont les points d'aboutissement de ces migrations saisonnières ?

Un certain nombre de jeunes Diola se dirigent, comme les autres paysans sénégalais en saison sèche, vers les villes ; Ziguinchor et Bathurst sont pour eux les deux centres d'attraction essentiels. Depuis l'ouverture de la route transgambienne et l'établissement de relations aisées et rapides avec « le Sénégal », les migrants saisonniers diola atteignent Kaolack et même Dakar ; les filles en particulier sont attirées par le prestige de ces grandes villes. Cette forme de migration n'a, en somme, rien d'original et peut être comparée à celle des Wolof et des Sérèr vers Dakar ou Kaolack au moment où les centres de traite et notamment les ports, offrent de multiples occasions d'embauche à une main-d'œuvre instable et sans qualification, qui n'a que ses bras à offrir.

La plus originale des migrations diola de saison sèche est celle qui a pour destination d'autres régions de brousse. Certains de ces déplacements s'effectuent à courte distance, depuis les Djougout vers les rives du Soungrougrou, c'est-à-dire soit le pays diola « mandinguisé », soit, sur la rive orientale, le pays manding proprement dit. Les jeunes Diola viennent ici, équipés de leur *kayendo,* faire des labours dans les rizières et les améliorer par un travail d'enfouissement systématique des chaumes et de la végétation spontanée que les techniques manding ne permettent plus d'assurer. Mais il ne faut

---

[8] *Commune mixte de Ziguinchor, recensement de* 1951 (Haut-Commissariat de l'A.O.F., Service de la statistique générale, Dakar, 1953, 46 p. polycopiées).

[9] *Recensement démographique de Dakar (1955)*, Résultats définitifs, premier fascicule (Haut-Commissariat en A.O.F., Études et coordination statistiques et mécanographiques, Paris, 1958).

pas dissimuler que les possibilités d'embauche sont très mesurées car seule une minorité de riches paysans et de chefs peut financer de tels travaux.

D'autres déplacements saisonniers sont motivés par l'exploitation des palmeraies en vue de la récolte des palmistes et surtout du vin de palme. De plus en plus rares sont en effet au Sénégal les régions où les /p. 819/ hommes savent encore grimper aux palmiers et recueillir leurs fruits et leur vin. En particulier, partout ou l'islam est implanté depuis quelques décennies, nul ne pratique plus la périlleuse ascension des palmiers et n'est capable de les exploiter. Les jeunes Diola sont donc appréciés comme spécialistes partout où des palmeraies restent inexploitées et où un marché existe pour leur production ; ces deux conditions déterminent les points vers lesquels s'effectuent des migrations saisonnières de « grimpeurs» diola. On rencontre essentiellement ceux-ci en Haute Casamance, sur la rive Nord des bouches du Saloum, dans la presqu'île du Cap-Vert enfin. En effet, des peuplements discontinus mais substantiels de palmiers subsistent dans les dépressions de Moyenne et Haute Casamance et nombreux sont encore les animistes « buveurs » chez les Peul du Fouladou. Il en est de même sur la rive septentrionale et dans les îles de l'estuaire du Saloum où beaucoup de Sérèr sont catholiques voire encore animistes. Enfin, les *niaye* de la presqu'île du Cap-Vert abritent une importante végétation subguinéenne comportant de nombreux *Elaeis*, tandis que Dakar et sa banlieue comptent des groupes importants de Sérèr, Mandjak, Diola, et Cap-verdiens qui constituent une clientèle nombreuse pour les estaminets de la ville débitant du vin de palme [10].

Dès le début de juin, les migrants saisonniers songent au retour qui s'effectue souvent non pas par la voie la plus directe, mais par un détour dans le Kabada ou le Fouladou. Chez les éleveurs toucouleur ou peul, dont les troupeaux de *n'dama* supportent de vivre en Basse Casamance, une part du profit tiré de la campagne de saison sèche est utilisée à acheter du bétail que les jeunes hommes sont fiers de ramener chez eux ; le reste de leurs bénéfices est rapporté dans leur famille sous forme de numéraire destiné au paiement de l'impôt et à l'achat des produits manufacturés les plus indispensables.

Telles sont les principales modalités des déplacements qu'effectuent les Diola depuis une ou deux décennies. Ces migrations vident de /p. 820/ leur main-d'œuvre la plus active, pendant la moitié de l'année, les villages de Basse Casamance, notamment ceux dénués de toute source locale d'argent tels les hameaux isolés sur les langues de sable perdues dans la mangrove comme Bandiale, Batinière, Etama, etc. Naturellement l'émigration définitive, en particulier la fuite des filles vers les villes, intéresse surtout aussi les villages exclusivement riziculteurs où un travail incessant ne procure aucun numéraire, aucun moyen de s'équiper, aucun bénéfice individuel. C'est dans les régions les plus totalement vouées à la riziculture que les vieux se plaignent avec le plus d'amertume du départ des jeunes et que l'offensive de la mangrove dans les rizières est la plus spectaculaire ; combien de chefs de famille nous ont conduit à travers les palétuviers pour nous montrer les traces des anciens défrichements, les limites atteintes autrefois par les rizières ?

Devant le recul de celles-ci, tous incriminaient le besoin d'argent, l'impossibilité de s'en procurer grâce au riz, le départ saisonnier et parfois définitif des jeunes vers la Gambie, le Saloum, les villes... Lamentable spectacle que celui de la mort des rizières dans un Sénégal voué pour l'essentiel à une agriculture d'exportation singulièrement fragile mais qui, faute d'une politique orientée vers la spécialisation régionale, est aujourd'hui contraint d'importer des produits alimentaires des quatre coins du monde pour nourrir ses villes et même ses producteurs d'arachide...

---

[10] Assez souvent, le jeune émigrant diola part en compagnie d'une jeune fille, parente ou voisine avec qui il est associé, et dont il est responsable devant ses parents. Une fois la zone d'exploitation atteinte, le jeune homme s'installe en brousse où il dresse une petite cahute et se charge de la récolte et de la préparation du vin de palme. La fille a pour tâche le transport du vin vers les centres de consommation et sa commercialisation. C'est le plus souvent à pied qu'elle se rend dans les villages voisins écouler la récolte de son associé. Mais dans la banlieue des villes et notamment à Dakar, le trafic du vin de palme s'effectue par le moyen des autocars qui desservent les centres suburbains. On peut ainsi voir, en saison sèche, alignées le long de la route de Rufisque à Cayar, les bonbonnes de « *bounouk* » récolté par les Diola, attendant qu'un « car rapide » les emporte vers Dakar. Le partage des bénéfices entre un jeune grimpeur diola et son associée se fait généralement selon un principe très simple : la récolte de deux jours est vendue au bénéfice du garçon, celle du troisième à celui de la fille et ainsi de suite.

Il n'est pas sans intérêt de souligner enfin que les Diola ne participent absolument pas jusqu'ici aux mouvements qui affectent en hivernage le reste de la paysannerie du Sénégal et qui ont pour objectif la culture de l'arachide dans les zones pionnières. Au contraire, tous les migrants saisonniers diola regagnent, au moment des pluies, la Basse Casamance ; pour les Diola restés paysans, la culture du riz, même réduite aux opérations indispensables et concentrée dans les plus courts délais possibles, reste la base fondamentale de toute activité rurale.

3° Les déplacements intérieurs

À côté des mouvements d'émigration, source particulièrement féconde de changements dans les rapports sociaux et la mentalité des Diola, il convient de faire leur place aux déplacements intérieurs et surtout aux mouvements d'immigration dont nous avons vu la naissance et le rôle en étudiant la composition de la population de la Basse Casamance. Malgré l'attachement des Diola à leur terroir et la rigoureuse appropriation des terres dans leur domaine, ces mouvements d'immigration se poursuivent actuellement en direction, d'une part, de périmètres

---

Entre pp. 820 et 821

Recto : Planche n° 53 - L'exploitation des eaux : en haut, campement pour la récolte et la préparation, au feu, des huîtres (Blis et Karone) ; au centre, pêche d'un « *kagnala* », périmètre endigué pour la protection des rizières profondes (Niomoun) ; en bas, technique de pêche à l'*essouh* (Brin).

Verso : Planche n° 54 - Dépression en doigt de gant dans la forêt au Nord de Bignona, toute entière transformée en rizières.

/p. 821/ forestiers non occupés, d'autre part, des zones de peuplement hétérogène et relativement instable, par exemple la région située entre Ziguinchor et le pays balant.

Les déplacements intérieurs concernent certains Diola qui, trop à l'étroit dans leurs cantons d'origine, cherchent à s'installer dans d'autres régions de Basse Casamance où la densité de la population est moins forte et où existent des forêts susceptibles d'être défrichées au bénéfice de l'arachide, ou des rizières à remettre en culture avec l'accord des familles propriétaires. Ainsi le canton des Kalounaye, où les forêts classées limitent rigoureusement les défrichements, a connu, au cours des dernières années, une diminution sensible de sa population imputable au départ des jeunes, soit vers la partie méridionale du canton de Bignona, soit vers la région de Ziguinchor [11].

Plus généralement, c'est la zone septentrionale et orientale du pays diola et notamment les cantons des Kadiamoutaye et des Kalounaye où les rizières sont trop mesurées pour constituer un lien solide entre l'homme et le sol, qui forme le point de départ des migrations définitives vers d'autres régions de Basse Casamance.

Mais c'est surtout l'immigration d'éléments originellement étrangers à la Basse Casamance qui mérite d'être enregistrée ici. L'infiltration d'éléments manding venant de Moyenne Casamance se poursuit, lentement mais de manière continue, sur la rive occidentale du Soungrougrou ; malgré leur imprécision, les recensements administratifs enregistrent une augmentation régulière de la population manding dans les cantons diola les plus orientaux.

Cependant c'est essentiellement la région située au Sud et à l'Est de Ziguinchor qui continue à être le siège d'une active immigration. Cette zone, nous l'avons vu, n'était pas occupée traditionnellement

[11] D'après un rapport de l'administrateur Larrue, consulté au siège de la subdivision de Bignona, en 1955, la population du canton des Kalounaye serait passée de 8 512 habitants en 1949 à 8 241 habitants en 1954 malgré l'arrivée de plusieurs dizaines de familles manding.

par les Diola ; entre les confins orientaux de leur domaine et le pays halant, un secteur purement baïnouk se maintint jusqu'à la fin du siècle dernier ; il servit de refuge à des Diola et à des Baïnouk qui, refluant devant les incursions manding à l'Ouest du Soungrougrou, se replièrent sur la rive méridionale de la Casamance.

Cette zone d'appropriation incertaine, occupée soit par de vieux villages baïnouk en décrépitude, soit par des établissements diola-baïnouk de création récente, représente une région d'attraction privilégiée /p. 822/ pour les immigrants, d'autant plus accessible qu'elle est bordée par la frontière portugaise d'où provient le courant essentiel d'émigration en direction de la Basse Casamance.

En effet, le déséquilibre économique et politique entre Guinée « Portugaise » et Casamance qui a déclenché, depuis la première guerre mondiale, l'immigration mandjak et mancagne, n'a fait que s'aggraver au cours des dernières années. Tandis que de ce côté-ci de la frontière règnent un régime politique libéral et une totale liberté de déplacements, en Guinée « Portugaise » subsiste 1e régime de la « palmatoria » et de la corvée obligatoire [12]. Nombreux sont les « Portugais », notamment parmi les jeunes, que séduit, dans ces conditions, le passage de la frontière. D'autre part, la situation économique respective des deux pays incite beaucoup de frontaliers à venir en Casamance défricher et cultiver, tout en maintenant d'étroites relations avec leur famille restée au village d'origine qu'ils ravitaillent en numéraire et en produits manufacturés.

Qu'ils louent leurs services pour cultiver les rizières des Diola, des Baïnouk, voire des Wolof, ou qu'ils se fassent concéder des périmètres forestiers pour y faire des cultures de plateau, les immigrants portugais se mettent en principe à toutes les tâches. Leurs incessantes allées et venues entre leur pays d'origine et les rives de la Casamance échappent à tout contrôle et à toute tentative d'estimation numérique. Elles sont responsables du caractère cosmopolite et relativement instable de la population des marges orientales du pays diola, des environs de Ziguinchor en particulier, ainsi que d'un aménagement de paysage rural plus désordonné que dans les autres régions de la Basse Casamance.

[12] Le contraste entre la situation politique des deux pays ne fait naturellement que s'aggraver depuis que maquisards guinéens des mouvements de Libération et troupes portugaises s'affrontent, c'est-à-dire depuis 1961-1962. Sans doute de très nombreux réfugiés se fixeront-ils définitivement en Casamance, la guerre n'ayant fait qu'accélérer un mouvement antérieurement déclenché. Mais il est trop tôt pour faire le bilan de ces événements.

/p. 823/

Chapitre 16

Les nuances régionales de l'aménagement des terroirs en Basse Casamance

Cultivateurs acharnés et méticuleux des terres basses inondables, les Diola ont, dans toute la mesure du possible, établi leurs villages à l'amont immédiat des terroirs permanents qu'ils ont construits dans les vallées et les bas-fonds, c'est-à-dire à la lisière des plateaux, sur la ligne de contact des forêts et des versants conduisant aux rizières. Leur attachement à la terre, juridiquement exprimé par le régime de la propriété [1], et la qualité de leurs techniques de culture qui garantissent une production ininterrompue des périmètres aménagés, expliquent que leurs installations soient d'une fixité absolue. Des villages ont essaimé lorsque la pression démographique l'a exigé, mais le départ d'une partie de la population n'a jamais entraîné la disparition ou le déplacement de la fondation originelle. Nulle part en Afrique Noire les villages ne sont plus anciens ni plus profondément enracinés. Cependant leur isolement traditionnel, d'une part, et la transformation des conditions naturelles au fur et à mesure de l'expansion diola vers le Nord et vers l'Est, d'autre part, sont responsables d'une grande diversité dans l'implantation des différents clans et notamment dans l'organisation de l'habitat. Une analyse régionale de l'aménagement des terroirs en Basse Casamance est donc rendue nécessaire à la fois par la souplesse de l'adaptation de la paysannerie diola aux nuances du milieu naturel et par son morcellement politique et la longue évolution en cellules isolées de chaque groupe de villages.

/p. 824/

Cependant le récent et brutal essor de la circulation et des échanges et les transformations sociales qui lui sont liées imposent à l'ensemble du pays diola une même évolution qui entraîne l'effacement progressif des particularismes coutumiers. Aussi, le tableau que nous pouvons tracer des formes les plus typiques de l'occupation du sol en Basse Casamance est-il un compromis, nécessairement dynamique et provisoire, entre un découpage hérité de la situation traditionnelle et des facteurs d'évolution qui tendent à uniformiser le paysage géographique à travers tout le pays diola.

A. Les principes généraux (cf. fig. 57 et 58)

Le premier principe de l'aménagement de l'espace en Basse Casamance découle tout naturellement de l'option fondamentale des paysans diola en faveur de la riziculture. Les surfaces les plus systématiquement recherchées et aménagées sont les terres inondables. Les villages sont situés à peu près toujours en bordure des plateaux ou sur les cordons de sable qui dominent immédiatement les terroirs submersibles. Ils sont généralement abrités sous la lisière des forêts et prennent sur le terrain une disposition linéaire, les habitants cherchant à s'établir directement à l'amont de leurs rizières.

L'importance des villages est, d'autre part, directement dépendante de celle des périmètres susceptibles d'être transformés en rizières. Le peuplement de la Basse Casamance par les Diola s'étant effectué par fractionnement successif des villages originels, on peut estimer que c'est, le plus souvent, au moment où les rizières devenaient trop mesurées pour le nombre de bouches à nourrir qu'une partie de population a dû partir à la conquête de nouvelles terres. Puisque la distribution de la population s'est effectuée spontanément, en fonction des possibilités naturelles offertes à la riziculture, il y a en principe lien de causalité étroit entre le développement des terres inondables et l'importance numérique des villages.

[1] Voir ci-dessus chapitre 13.

Si le volume des villages augmente avec l'extension des terres à riz, par contre il n'y a pas nécessairement diminution parallèle de la densité générale de la population et des surfaces susceptibles d'être transformées en rizières. Certaines régions pauvres en terres inondables peuvent avoir une population nombreuse, mais celle-ci est alors dispersée /p. 825/ en petits villages qui réalisent dans le paysage un semis anarchique de hameaux répartis sur les terroirs de plateau.

Dans l'ensemble, même en tenant compte d'exceptions qui relèvent soit d'une position géographique marginale, soit d'accidents historiques récents, on peut tenir pour règle que les établissements diola sont répartis sur le terrain de telle manière que les paysans puissent tirer le meilleur parti possible des surfaces rizicultivables. Les lignes directrices du paysage humanisé ont été tracées en fonction des exigences d'une riziculture initialement exclusive de toute autre activité puis, plus récemment, de celles d'une reconversion vers la culture sèche progressivement acceptée - et réussie - par les Diola au cours de leur expansion vers l'intérieur. Les agglomérations humaines de Basse Casamance sont donc d'autant plus importantes et leur situation est d'autant plus rigoureusement fixée à la périphérie des plateaux que le développement du domaine inondable est considérable. D'autre part, plus les rizières sont mesurées et émiettées, plus les villages sont des installations modestes et moins leur localisation est étroitement soumise à celle des terres basses. Devant la restriction progressive des surfaces propres à la riziculture inondée, les Diola ont su, en s'éloignant de l'estuaire vers le Nord et vers l'Est, développer leurs cultures sèches et transférer progressivement leurs installations sur les plateaux ; aussi ce transfert et la dispersion de l'habitat qui lui est liée n'entraînent-ils pas automatiquement une diminution des densités parallèle à celle de la surface des rizières.

Le paysage agraire comporte toujours, en principe, à proximité des villages diola, le damier régulier et morcelé des terres à riz. Près de l'estuaire et le long des vallées les plus importantes, les rizières occupent, au pied des villages, d'immenses surfaces homogènes et découvertes qui déroulent souvent d'un seul tenant, sur des kilomètres, leur tapis émeraude après le repiquage, puis jaune et finalement doré, d'octobre à janvier, lorsque les épis sont mûrs. Un examen attentif est le plus souvent indispensable pour reconnaître les limites respectives des différents types de rizières que nous avons distingués. Au cœur des plateaux, les rizières vont naturellement en se morcelant, mais leurs étendues déboisées, au sol profondément aménagé, font toujours un vif contraste avec le paysage forestier ou imparfaitement défriché des plateaux ou même avec les palmeraies claires qui abritent les installations humaines.

Un autre secteur de l'espace aménagé est représenté par les champs de culture sèche qui s'étendent le plus souvent à l'arrière des villages et dont l'importance est inversement proportionnelle à celle des terroirs inondés. Absents sur les confins de l'estuaire et de l'Océan, ces champs représentent l'essentiel des surfaces modelées par l'action de

---

/p. 826/

Figure 57 - Exemple de l'aménagement de l'espace par le Diola : le domaine des terres basses ou inondables…

/p. 827/

Figure 58 - … l'occupation des plateaux par les villages, les cultures sèches et les lambeaux forestiers (D'après la carte I.G.N. au 1/200 000, Ziguinchor, et observations personnelles).

/p. 828/ l'homme au voisinage de la Gambie et du pays manding où ils substituent progressivement à la couverture forestière initiale leur paysage de parc arboré.

Au voisinage des villages, la forêt non cultivée ou cultivée épisodiquement fait enfin, d'une certaine manière, partie du paysage agraire puisque son exploitation par l'homme a provoqué sa transformation progressive, sa sélection, et en particulier la naissance de palmeraies ou de rôneraies homogènes. Il est cependant impossible de tracer une frontière précise entre ces boisements anthropiques qui jouent un rôle précis dans la production et les forêts proprement dites qui ne donnent lieu qu'à cueillette occasionnelle.

Faisant face aux rizières et adossés à la forêt ou aux champs de culture sèche qui ont depuis peu remplacé celle-ci, les villages de Basse Casamance traduisent, quelle que soit leur importance, l'absence d'organisation politique et le caractère strictement familial de la structure du peuple diola. Qu'ils groupent plusieurs milliers d'habitants ou qu'ils ne réunissent que quelques dizaines de personnes, les villages diola n'ont ni organisation ni centre de gravité. La fréquente ressemblance de leur implantation tient uniquement à leur disposition systématique à la lisière des plateaux ou plus généralement à la limite des terrains bien drainés qui dominent les terres à riz. Mais si l'habitat est généralement réparti selon une ligne directrice suggérée par le souci fondamental des paysans diola de vivre aux confins de leurs rizières, une analyse minutieuse des villages révèle que ceux-ci ne représentent que la juxtaposition sur le terrain, imposée par des raisons topographiques ou historiques, de fermes familiales conservant les unes par rapport aux autres une parfaite autonomie. Dans le cadre de l'organisation coutumière, la notion de chef de village était, nous l'avons vu, une institution inconnue ; le village n'avait aucune personnalité politique et les conflits entre voisins étaient fréquents. Seuls les chefs religieux avaient une influence dépassant le cadre familial ; les fonctions de « roi » étaient une émanation de la religion et, lorsqu'elles transgressaient le domaine spirituel, ce n'était que de manière épisodique, soit pour faire face à un danger précis, soit en raison de la personnalité de leur détenteur [2]. En l'absence de toute structure organique, le seul facteur de cohésion qui explique la situation respective des maisons paysannes en pays diola réside dans la solidarité familiale ; c'est en principe à proximité les uns des autres que s'installent les membres d'une même famille, à la fois parce qu'ils se partagent un domaine foncier commun et parce que la /p. 829/ proximité facilite les échanges mutuels de service et, autrefois, procurait une certaine sécurité. Mais chaque famille à l'intérieur du clan (aujourd'hui chaque ménage à l'intérieur de la famille) tient à sauvegarder son indépendance et par conséquent à ne pas cohabiter trop étroitement avec les familles (ou les ménages) apparentées. De la contradiction entretenue par ces soucis divergents d'association et d'indépendance, résulte le plan distendu et aéré des villages. Leur disposition générale en nébuleuse nous semble être une solution moyenne qui traduit non seulement les exigences de la solidarité familiale mais aussi le caractère égalitaire et l'individualisme ombrageux des paysans diola tout en répondant en même temps très heureusement aux nécessités de la vie agricole.

Très aérés, allongés fréquemment sur des kilomètres, ces ensembles de fermes familiales qui constituent les villages, se fractionnent assez souvent en quartiers éloignés les uns des autres de quelques centaines de mètres, parfois juxtaposés sans solution de continuité. Lorsqu'une certaine distance sépare les quartiers d'un même village, on pourrait les considérer comme autant de villages autonomes si tes liens de parenté et 1es souvenirs historiques n'entretenaient une certaine personnalité villageoise faite beaucoup plus de la conscience des oppositions et des rivalités avec les villages voisins que du sentiment d'une unité quotidiennement vécue. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit aussi impossible de définir le quartier que le village, en particulier de lui attribuer une importance numérique moyenne. Il est à peine permis de dire qu'en principe chaque quartier représente le développement sur place d'une famille fondatrice du village. Il semble, encore que l'ancienneté des villages et les brassages qu'ils ont dû subir rendent le plus souvent difficile une démonstration formelle, par exemple par la généalogie, qu'à l'origine de chaque village se trouvent deux ou trois ou quatre familles qui, après avoir atteint un certain développement démographique, se sont séparées pour fonder autant de quartiers ; le maintien de leur unité, ou du moins de leur proximité, donc de la personnalité villageoise, s'explique à la fois par l'attachement aux rizières et par le souci de se prêter main-forte en cas de menace extérieure. Parce qu'il est, en général, constitué par des familles du même clan, issues du même ancêtre, le quartier est

[2] Cf. ci-dessus, chapitre 13.

le cadre à l'intérieur duquel se déroulent les manifestations de solidarité les plus vivantes. C'est, par exemple, à l'échelle du quartier que les travaux collectifs tels que le défrichement de la mangrove sont organisés et c'est au même niveau que les sociétés de travail sont généralement réunies pour une tâche commune. Le quartier est également le cadre à l'intérieur duquel se fait le plus efficacement sentir l'autorité des anciens et celui dans lequel se réalisait autrefois une association d'intérêts assez forte /p. 830/ pour mobiliser tous les hommes au service d'expéditions offensives collectives ou de la défense commune.

Les mêmes facteurs rendent compte non seulement de la situation et de la disposition de l'habitat mais encore des caractères de l'habitation. Disposant d'une agriculture parfaitement sédentaire, les Diola édifient des maisons solides, durables, d'une architecture souvent compliquée ; murs épais de banco, charpentes imputrescibles de rôniers et de palétuviers, toitures de chaume savamment disposées et soigneusement entretenues, font de l'habitation diola la plus perfectionnée, la plus fonctionnelle et la mieux enracinée du Sénégal [3]. Traditionnellement sa fonction est triple puisqu'elle doit non seulement abriter les hommes mais aussi assurer la conservation et la sécurité des récoltes de riz et servir de refuge au troupeau. Ce n'est que depuis fa fin du morcellement politique que l'habitation diola tend à devenir exclusivement la maison des hommes, le bétail pouvant désormais passer sans risque la nuit à l'extérieur des concessions et les réserves de riz être emmagasinées dans des greniers séparés.

Dans l'ancienne perspective d'insécurité, une nécessaire solidarité triomphait de l'individualisme pour conduire les Diola à édifier des maisons collectives à l'échelle familiale. Plusieurs types de construction traduisent les anciennes préoccupations défensives de leurs habitants. Le plus remarquable est représenté par les maisons à impluvium central, au sein desquelles les cellules individuelles sont accolées les unes aux autres selon un plan en couronne. Un autre plan défensif est offert par les grandes fermes dont les bâtiments ceinturent une cour fermée, accessible par une seule porte facilement obstruée et dont chaque élément constituait naguère un fortin à l'intérieur duquel toute la famille, son bétail et ses biens trouvaient abri. Même lorsque chaque ménage dispose d'une maison autonome, toutes les chaumières de la même famille se groupent sur le terrain à proximité les unes des autres ; leurs jardins sont accolés et le plan de l'ensemble s'ordonne autour d'une petite place centrale vers laquelle convergent pistes et chemins et qui représente le véritable centre de gravité de la communauté familiale.

Cette cour, ceinturée par les chaumières individuelles et leurs jardins (*kafat*) ou enfermée par les bâtiments contigus d'une même famille, est le *hank*, stricto sensu. Plus généralement, le *hank* désigné l'ensemble des bâtiments familiaux et l'espace qu'ils circonscrivent ; il concrétise ainsi sur le terrain la cellule initiale traditionnelle de la /p. 831/ société diola. C'est de l'éclatement des différents types de *hank* qu'est ne l'habitat morcelé par ménage qui se répand aujourd'hui progressivement dans toute la Basse Casamance, à la suite de l'établissement de la sécurité et au fur et à mesure que se développent l'économie monétaire et l'évolution sociale qu'elle entraîne.

Enfin, malgré des procédés et des moyens de construction identiques et des préoccupations semblables, les différents groupes diola ont réalisé une étonnante variété de types de maisons qu'individualisent leur plan, leurs dimensions, leur forme, leur décoration ; c'est là une nouvelle trace du morcellement dans lequel les habitants de la Basse Casamance ont y vécu pendant de longs siècles. L'isolement de chaque groupe et presque de chaque village est responsable de l'étonnante diversité d'un habitat qui répond cependant aux mêmes soucis et qui est fondé sur des techniques uniformes d'une extrémité à l'autre du pays diola.

Au total, en l'absence de toute hiérarchie sociale et de toute infrastructure politique, familles, quartiers et villages représentent des cadres superposés et de plus en plus lâches au sein desquels les individus sont liés par une solidarité d'autant plus concrètement ressentie - et exprimée par le paysage - qu'elle s'exerce dans la cellule la plus étroite, au niveau le plus bas.

---

[3] Sur les techniques de construction, voir notre étude : « *Les Diola…* ».

Il convient aussi de ne jamais perdre de vue que la personnalité villageoise, la solidarité du quartier, l'unité de la famille sont cimentées, vivifiées, exaltées, par une très vivante religion du terroir. Or le service des *boekin* est assuré, selon leurs fonctions et leur position dans la hiérarchie des puissances spirituelles, à chacun des trois plans, celui de la famille, du quartier et du village. De même que la fixité des lieux de culte renforce la sédentarité de l'habitat, la fidélité des Diola à leurs *boekin* est un facteur essentiel de la solidarité de chaque communauté. Même lorsque l'islam ou le christianisme se sont substitués à l'animisme, le paysage traduit encore, sauf exception pour la région soumise à l'influence directe des Manding au voisinage du Soungrougrou, la structure acéphale de la société diola et la survivance du climat spirituel dans lequel s'est forgée sa forte personnalité.

B. Les confins manding

L'influence manding s'est exercée, nous l'avons vu, à l'Est et au Nord du pays diola, le long du Soungrougrou et de la frontière de Gambie. Cette influence n'a pas des conséquences identiques dans cette /p. 832/ vaste zone car les conditions naturelles n'y sont pas uniformes. En particulier, les plateaux septentrionaux dont la végétation soudanienne est de loin en loin coupée par d'étroites galeries de forêts guinéennes qui soulignent le dessin d'un réseau hydrographique très amaigri, s'opposent avec netteté à la large vallée du Soungrougrou qui offre d'immenses étendues homogènes à la riziculture. Tout le pays affecté par l'intervention manding a cependant des traits communs qui tiennent essentiellement au régime social, à la répartition des travaux entre hommes et femmes, à l'orientation des activités vers l'économie monétaire (autant de traits spécifiques sur lesquels nous ne reviendrons pas mais qu'il faut garder présents à l'esprit), en un mot à une déculturation assez puissante pour mettre l'ensemble de la zone intéressée dans une situation marginale par rapport aux vrais Diola des Djougout ou des rives de l'estuaire.

1° Les villages de plateau des marges septentrionales

Le long de la frontière de Gambie, la forêt sèche à *santan* et à *néré* qui couvre toute la Moyenne Casamance, se poursuit jusqu'au voisinage de la côte. Les Diola sont ici aux limites septentrionales de leur domaine, et, sauf en ce qui concerne une étroite bande côtière que nous étudierons plus loin, dans la région la moins favorable à leurs activités traditionnelles. C'est, d'autre part, sur ces plateaux homogènes à forêt claire où la circulation rencontre peu d'entraves naturelles, que les Manding ont trouvé, à la fin du XIX^{e} siècle, les groupes diola les plus fraîchement installés et les plus vulnérables ; leur action s'est donc exercée très profondément. On trouve même un assez grand nombre de carrés manding disséminés au milieu des Diola et, en particulier en Gambie, certains villages créés et peuplés par des Diola ont si totalement assimilé les techniques, la structure sociale et même la langue des conquérants qu'ils se déclarent avec conviction manding alors qu'une enquête approfondie ne laisse aucun doute sur l'origine de leurs fondateurs.

Dans toute cette zone, le trait géographique essentiel réside dans la place primordiale occupée par les cultures sèches et, par voie de conséquence, dans l'installation des villages sur les plateaux. Le paysage humanisé consiste en vastes clairières séparées par des plaques de forêts ou de taillis. La densité des défrichements et de l'occupation humaine est très inégale ; elle est encore guidée, malgré le faible rôle joué par la riziculture, par le dessin du réseau hydrographique qui a canalisé les migrations diola. C'est ainsi que les plateaux des Kadiamoutaye Nord sont presque intégralement défrichés tandis que les villages sont beaucoup moins /p. 833/ rapprochés à l'Est, dans le canton des Djiragone, et qu'ils ne forment qu'un semis très discontinu à l'Ouest, dans les Narang où de vastes forêts ont pu être classées. Cette inégale occupation du sol s'explique, nous semble-t-il, par le fait que les Diola ont progressé vers la Gambie en suivant le marigot de Baïla et que ce sont par conséquent les plateaux riverains qu'ils ont colonisés. Les zones vides, telles que la forêt des Narang, sont celles qui ne disposent d'aucun axe de drainage et dans lesquelles les Diola n'ont pu s'infiltrer.

Les villages, établis sur les plateaux occupés par les champs de mil et d'arachide, atteignent le maximum de dispersion que l'on puisse rencontrer en Basse Casamance. Chaque famille constitue un petit hameau isolé, un *kabak*, au milieu de ses champs, de sorte que le même village est formé d'une poussière de petites cellules et qu'il est absolument inutile d'en rechercher le centre ou d'en relever le plan. L'homogénéité des sols de plateau est telle que les villages sont répartis sur l'ensemble du territoire qu'ils exploitent, sans qu'aucune ligne directrice leur soit imposée ; les rizières étant trop modestes pour attirer l'habitat et autoriser son agglomération, les paysans s'installent au milieu de leurs champs et chaque village compte pratiquement autant de hameaux que de familles.

Ces hameaux offrent, d'autre part, la particularité d'être constitués en général par des habitations de paille. Seuls quelques chefs disposent de constructions en banco. Le hameau type est un groupe de cinq à dix paillotes, généralement rondes, constituant soit des habitations soit des greniers. Le terroir environnant qui cerne directement les hameaux, est tantôt formé de champs permanents contigus sous parc arboré si l'habitat est dense, tantôt, lorsque le peuplement est discontinu, de clairières de champs permanents séparées par des zones forestières à travers lesquelles se déplacent les champs de brousse à longue jachère arborée, Les défrichements inachevés et les taillis secondaires qui occupent ces périmètres éloignés des villages s'opposent avec netteté, notamment dans les Djiragone et les Narang, au parc sélectionné voisin des installations humaines qui couvre presque toute l'étendue des régions peuplées, par exemple de la plus grande partie des Kadiamoutaye.

En somme, n'était la présence des palmiers et des *néré*, certains secteurs peuplés de cette région évoqueraient très exactement, avec leurs hameaux de paillotes disséminés sous un parc sélectionné dont les *kad* forment souvent l'élément essentiel, le paysage agraire du pays sérèr. Comme dans le Sine, mil et arachide représentent les deux spéculations fondamentales. Le riz, cultivé par les femmes à la mode manding dans les bas-fonds, n'entre que pour une faible part dans les préoccupations /p. 834/ paysannes et dans l'alimentation quotidienne. Le système de culture pratiqué par les Diola, système fondé sur le mil et dans 1equel l'arachide s'est facilement insérée, est certainement antérieur à l'introduction de l'économie monétaire ; la sélection poussée du paysage végétal au voisinage des villages en témoigne.

Si le passage des Diola de la riziculture à la culture céréalière sèche et la dispersion de leurs villages sur les plateaux s'expliquent aisément par les conditions naturelles et la souplesse des techniques de production d'une paysannerie qui témoigne partout d'une remarquable intelligence du milieu, on voit mal pourquoi le bel habitat de banco qui règne dans toute la Basse Casamance fait place ici à des constructions sommaires, le plus souvent à des paillotes. Les hameaux des Djiragone ou des Kadiamoutaye Nord semblent en effet aussi stables que les villages du Fogny ou du pays floup. L'influence de la Gambie et de la Moyenne Casamance n'est pas, elle non plus, une explication satisfaisante puisque les Manding édifient le plus souvent en banco leurs maisons. Il est même remarquable que les impératifs de la vie agricole ont conduit les Diola à réaliser un habitat dispersé à travers tout le terroir exploité de manière permanente car ils contrarient ainsi l'influence de l'islam manding qui tend à imposer le groupement des carrés familiaux en vinages groupés, cohérents, disciplinés. La dispersion de leur habitat sur les terrains de culture atteste donc la préoccupation fondamentale des Diola, de sauver, en sachant au besoin en modifier la nature, l'intimité de leurs liens avec la terre.

Peut-être, mais cette explication ne nous satisfait pas pleinement, l'habitat de paillotes est-il à mettre en relation avec la faible ancienneté de son installation. Nous pensons en effet que les hameaux que nous avons décrits ne datent pas de plus d'une soixantaine d'années. De nombreux témoignages oraux permettent d'affirmer qu'au début du siècle, tous les Diola des plateaux voisins de la Gambie étaient concentrés en gros villages pour des raisons de sécurité [4]. Durant les guerres de Fodé Kaba en particulier, toute la population était rassemblée dans d'importantes agglomérations faites de cases de paille mais ceinturées d'une palissade défensive, hermétiquement close la nuit. Une partie des hommes

[4] Un bon exemple est fourni par Diamaye « capitale » des Djiragone, qui n'est plus aujourd'hui qu'un très modeste hameau groupant les carrés du chef de canton et de sa famille alors que c'était, au début du siècle, un très gros village disposant d'un nombre de guerriers tel que Fodé Kaba n'osa jamais l'attaquer.

étaient en permanence mobilisés pour surveiller les approches du village et donner l'alarme au moindre danger. Cette concentration de l'habitat avait l'inconvénient d'exiger des paysans de longs déplacements /p. 835/ pour se rendre à leurs champs. Aussi l'établissement de la sécurité eut-il pour conséquence immédiate l'éclatement de ces gros villages et la dispersion de l'habitat, la répartition des carrés sur les terrains de culture appartenant à chaque famille. La date relativement récente (1910-1920) de l'éclatement et du déménagement des villages peut-elle être retenue comme une explication suffisante de la nature de l'habitat dans cette région ?

Quelle que soit son explication, cet habitat sommaire contribue à donner aux marges septentrionales du pays diola le caractère d'une région de transition vers les pays de la zone soudanienne, caractère qu'illustre aussi le comportement des habitants. Ayant oublié l'usage du *kayendo*, accaparés par l'arachide et les soucis de la « traite », totalement convertis à l'islam manding, les Diola des Narang et surtout des Djiragone sont désormais beaucoup plus proches, par leur style de vie, le rythme de leurs travaux et le choix de leurs spéculations, des cultivateurs du Saloum que de leurs frères des Djougout ou de la Pointe-Saint-Georges.

2° Les installations diola-manding de la vallée du Soungrougrou

Le long de la rive droite du Soungrougrou, il n'y a pratiquement plus aucune solution de continuité, entre les villages manding établis à la fin du siècle dernier d'Inor à Bona [5], dans le secteur de la vallée orientée Est-Nord-Est - Ouest-Sud-Ouest et les villages diola assimilés qui leur font suite vers l'aval en bordure du secteur Nord-Sud de la même vallée. Ces villages cernent le plateau occupé par l'épaisse forêt des Kalounaye, dans l'angle formé par le Soungrougrou et la Casamance. À quelques exceptions près [6], tous les établissements humains installés en bordure des vallées du Soungrougrou et de la Casamance jusqu'à Tobor relèvent du type manding et sont aménagés selon les mêmes principes.

Le processus d'assimilation des Diola parles Manding a développé ici intégralement tous ses effets. Nous ne reviendrons pas sur ses conséquences sociales et économiques pour ne retenir que son influence sur l'aménagement de l'espace. Elle est si profonde que, n'était le caractère de frontière historique joué par le Soungrougrou et la date très récente de l'intervention manding sur la rive droite, l'on serait, a bien /p. 836/ des égards, fondé à considérer qu'aujourd'hui la limite entre Basse et Moyenne Casamance est représentée par les forêts qui occupent le plateau homogène allant de la vallée du Soungrougrou à l'axe Bignona-Tobor, suivi à peu près désormais par la route transgambienne.

La plupart des villages de la basse vallée du Soungrougrou sont alignés, perpendiculairement à la pente, à l'amont du versant reliant la vallée au plateau qui le domine d'une vingtaine de mètres. Groupant plusieurs centaines d'habitants en communautés soudées et disciplinées par un islam d'autant plus militant qu'il s'est récemment et subitement imposé, ces villages sont constitués de concessions contiguës de type manding, substituées depuis environ un demi-siècle aux maisons de terre diola, rondes et trapues, que les vieux se souviennent avoir habitées dans leur jeunesse. Chaque concession comporte, à l'abri d'une *tapade* végétale, la maison familiale puis les greniers de paille sur pilotis ; généralement carrée ou rectangulaire, l'habitation est faite de banco, mais coiffée d'un toit de paille à quatre pentes ; son plan schématique est une simple juxtaposition de petites pièces à angles droits. Une partie du terrain enclos constitue, devant la maison, une cour complantée de papayers ou d'agrumes, dans laquelle sont dispersés les greniers ; mais sa plus grande surface, généralement à l'arrière des bâtiments d'habitation, forme un jardin enrichi par les détritus ménagers et cultivé avec soin chaque année ; c'est le *kankan* manding, où, dès les premières pluies, est semé, sur billons faits au *donkoton*, le maïs qui fournit une précieuse nourriture de soudure puisqu'il est mûr dès le mois d'août.

Séparée du village par un rideau de palmiers qui occupe la partie inférieure du versant, s'étend, au pied de celui-ci, la plaine drainée par le Soungrougrou ou la Casamance ; immense étendue parfaitement plane d'alluvions argilo-sableuses, elle est tout entière transformée en rizières puis, à proximité

[5] Cf. ci-dessus chapitre 15.
[6] Cf. par exemple Coubalan (voir chapitre 15).

de la rivière, bordée par une zone de *poto-poto* colonisée par la mangrove. Les femmes ayant seules la charge de cultiver les rizières, les palétuviers ne sont jamais défrichés et cette région ne dispose plus de rizières profondes [7] ; mais les plaines du Soungrougrou et de la Casamance étant très larges, il est inutile de faire du riz ailleurs, c'est-à-dire sur les versants ou sur le plateau ; par conséquent, toutes les rizières des villages situés en bordure de la vallée sont des rizières « moyennes ».

Entre pp. 836 et 837

Recto : Planche n° 55 - L'habitat diola de la rive Nord de la Casamance : en haut, la maison du plateau des Kadiamoutaye (Kagnaro) ; en bas, type d'habitat du plateau des Djougout (Thiobon).

Verso : Planche n° 56 - À l'amont du réseau hydrographique, dans la vallée du marigot de Bignona en permanence occupé par des eaux douces ou faiblement chlorurées, aménagement intégral du domaine inondable : rizières profondes, sans digues de protection, dans la zone d'inondation du marigot, rizières de plaine dans la vallée ; village échelonné à la lisière du plateau, sous végétation anthropique. Échelle 1/5 000 - Cliché I.G.N.

/p. 837/

La plaine offre un paysage très uniforme ; elle est tout entière découpée par un quadrillage très serré de petites diguettes qui ceinturent de minuscules parcelles de taille à peu près identique, et dont le rôle est à la fois d'emmagasiner l'eau de pluie et de délimiter les propriétés. À travers ce damier très régulier, chaque femme dispose d'un certain nombre de rizières qui ne forment cependant jamais un domaine d'un seul tenant mais sont imbriquées parmi les parcelles appartenant aux autres familles du village.

Assez souvent, un peuplement clair d'*Acacia albida* surmonte ces étendues homogènes que n'interrompent aucune digue importante ni aucun canal de drainage. Le travail des femmes n'autorise aucun aménagement d'importance mais seulement des labours superficiels et la constitution d'étroites diguettes. Si les pluies sont trop abondantes, on tâche d'évacuer l'eau vers l'aval, de rizière en rizière, en coupant les diguettes, ou bien l'on constitue au milieu des parcelles, au moment du repiquage, de petites buttes (*kounougnak*) sur lesquelles les plants de riz sont groupés. En général, la culture a lieu sur terrain plat de sorte qu'en hivernage la plaine est couverte par un tapis continu de riz où, de loin en loin, des groupes de femmes se livrent au repiquage ou à la récolte ; abandonnées à elles-mêmes, les femmes s'entraident en effet ici plus que nulle part ailleurs et puisent dans leur agissante solidarité la force d'assumer la rude tâche que leur laissent les hommes qui ne mettent jamais le pied dans les rizières.

Enfin sur le plateau situé à l'amont des villages, s'étend le troisième secteur du paysage humanisé, le domaine des cultures sèches. Les champs, portant alternativement mil et arachide, occupent une frange continue mais d'inégale largeur découpée dans le domaine forestier et souvent assez strictement délimitée par les forêts classées. Celles-ci sont ainsi au contact immédiat du terroir des villages, ce qui soulève fréquemment les protestations des paysans et les contraint à réduire au minimum la durée des jachères. Cultivés de manière presque ininterrompue, les champs de plateau (*oulakao*) sont remarquables par leur caractère homogène et dénudé, par le paysage déboisé qu'ils offrent. Contrairement à ce que nous avons enregistré sur les confins peuplés de la frontière de Gambie, aucune couverture arborée sélectionnée ne protège et n'enrichit le terroir voué aux cultures sèches. C'est là, croyons-nous, la preuve que le défrichement des champs de plateau est un phénomène récent, consécutif à l'adoption du style de vie et des techniques manding. Autrefois, les hommes diola disposant dans la vallée d'un vaste domaine inondable, se consacraient exclusivement à la riziculture. Assimilés par les

[7] Cependant les paysans ont bien conscience que cette zone de terres salées serait cultivable si elle était labourée profondément et drainée systématiquement, c'est-à-dire si les hommes la travaillaient au *kayendo*.

Manding, ils se jetèrent sur les plateaux et y entreprirent /p. 838/ en toute hâte l'installation de champs de mil et d'arachide tandis que leurs femmes héritaient de la charge d'entretenir désormais les rizières. Mais leurs défrichements, leur marche vers l'intérieur des plateaux, furent bientôt bloqués par le classement des forêts. Ils sont aujourd'hui cantonnés à des périmètres limités qu'ils sont contraints de cultiver de manière presque ininterrompue, sans pouvoir leur assurer dé jachères forestières.

La ceinture dénudée de champs secs qui s'étend au-dessus de la vallée du Soungrougrou témoigne donc à la fois de la soudaineté des défrichements qui en sont responsables et de l'origine des techniques de culture qui y sont employées. Des défrichements progressifs, conduits par des Diola restés eux-mêmes, c'est-à-dire paysans, eussent donné naissance à un paysage beaucoup moins brutalement « désertifié ».

Ces champs représentent, avec les *kankan* voisins des maisons, le domaine exclusif des hommes que les travaillent au *donkoton*. La majeure partie d'entre eux portent alternativement du mil *sanio* et de l'arachide ; lorsque les sols deviennent lourds et compacts, le *sorgho*, notamment le *bassi* et le *kinto*, leur est substitué.

Ainsi, dans toute la région envisagée, de Mampalago à Fintioc et même à Tobor, l'espace aménagé comporte schématiquement, entre la mangrove à l'aval et la forêt de plateau à l'amont, d'une part, les rizières de plaines entretenues par la main-d'œuvre féminine, d'autre part le village et sa ceinture de *kankan* alignés en bordure du plateau, enfin, les champs découpés dans le domaine forestier où les hommes font, strictement seuls, les cultures sèches.

Font exception à ce schéma certains villages des Kalounaye établis assez loin de la vallée principale, et n'ayant à leur disposition que quelques bas-fonds rizicultivables et des champs de plateau. Mais comme leur terroir est aujourd'hui enclavé dans des forêts classées, ces villages ne peuvent assurer à leurs champs des jachères suffisamment longues ; le *n'guer* envahit leurs friches, les rendements baissent, la population vit médiocrement et finalement n'a d'autre ressource que d'émigrer. Aussi, avec l'aide de l'administration des Eaux et Forêts, le plateau compris dans le Sud-Est du département de Bignona est-il en train de se dépeupler complètement. La forêt qui le recouvre rend difficiles les liaisons entre les rives du Soungrougrou et le reste du pays diola ; elle constitue une barrière de plus en plus épaisse qui symbolise et accentue la rupture entre la société diola assimilée par les Manding et les habitants du Fogny et du Boulouf. C'est là un nouveau facteur d'unification des deux rives du Soungrougrou dont la vallée, autrefois coupée en deux /p. 839/ par une frontière tend de plus en plus à former une entité géographique ; l'unification des modes de vie et des structures sociales réalisée par l'influence manding depuis un demi-siècle a déjà marqué puissamment le paysage et l'organisation régionale de son empreinte.

C. Le Fogny central

Entre la zone assimilée par les Manding qui borde la frontière de Gambie au Nord et la latitude de Bignona au Sud, d'une part, limité à l'Ouest par le marigot de Baïla et, à l'Est, par les forêts qui vont des Djiragone aux Kalounaye, d'autre part, s'étend un plateau très peuplé qui coïncide avec le centre du Fogny. Les mêmes raisons que dans le Nord des Kadiamoutaye semblent justifier La présence d'un peuplement dense et continu: c'est à partir des dépressions drainées par les marigots de Baïla et de Bignona, que les Diola, contraints par l'amenuisement des rizières, ont transféré leurs installations sur les plateaux.

Ayant échappé à l'influence manding, ce plateau présente l'intérêt d'offrir un paysage élaboré par une agriculture sèche ancienne et purement diola. Les habitants de cette région sont en effet exclusivement des Diola qui se savent venus du Boulouf avec lequel ils ont gardé d'étroites relations. Les caractères originaux de la société diola sont restés très vivants. Bien qu'en dehors des vallées des marigots de Baïla et de Bignona, le domaine propice à la culture inondée soit réduit à quelques dépressions en « doigts de gant », les hommes sont restés fidèles au *kayendo* et continuent à se charger du

labour des rizières tout en consacrant une grande partie de leur temps aux cultures de plateau. Enfin, l'habitat, quoique différent de celui des rives de l'estuaire, est typiquement diola. C'est dans ce domaine qu'apparaît le plus nettement dans le paysage le contraste qui oppose le Fogny central aux terroirs peuplés soumis à l'influence manding qui lui font suite au Nord.

Comme dans cette dernière région, les villages sont dispersés sur le plateau où chaque famille a bâti son carré sur ses champs. Un village comme Kagnaro est typique de cette forme de dispersion, encore qu'à l'échelle de chaque quartier une certaine unité soit maintenue, les champs permanents étant tous contigus le long d'un axe grossièrement Nord-Sud. À l'abri d'un parc clair mais à peu près pur d'arbres utiles (palmiers, *néré, kad*, rôniers et baobabs), chaque famille s'isole au milieu de son *kafat*. Cet enclos ne comporte en général qu'une maison, la disjonction de la grande concession familiale étant totale. Cette maison est une

/p. 840/

Figure 59 - Type de concession familiale du Fogny central (Kagnaro).

---

bâtisse de banco assez simple, coiffée d'un énorme toit à charpente de rônier et à couverture de paille. Une curieuse particularité mérite d'être ici enregistrée ; d'un côté du toit les branches maîtresses dépassent la panne faîtière et surplombent le versant opposé de quarante à cinquante centimètres de sorte qu'est créée au sommet de la toiture une /p. 841/ ouverture abritée qui facilite la circulation de l'air. À quelque distance de la maison s'élèvent les greniers, petites bâtisses surélevées de banco, dispersés dans le *kafat*. Enfin, un périmètre est réservé, à proximité de chaque groupe familial de maisons, aux bovins ; c'est le *korré* où le troupeau est regroupé et passe la nuit quand il n'est pas confié à un Peul. Il arrive qu'en saison sèche le troupeau soit mis à l'attache dans les *kafat* qu'il fume ainsi de ses déjections.

Le périmètre environnant immédiatement les villages est transformé en champs permanents de mil puis l'on passe progressivement à une brousse claire où règne la succession mil-arachide coupée de périodes de repos de deux à quatre ans. Aux confins du terroir occupé de manière continue, la forêt sèche connaît des défrichements itinérants ; mais beaucoup de villages ne disposent pas de zone forestière car la densité du peuplement est souvent telle que les terroirs permanents sont contigus et que le parc arboré sélectionné occupe tout le territoire séparant les établissements humains voisins.

Le paysage agraire des plateaux est interrompu de loin en loin par celui des rizières: rizières de versants sous palmeraie, rizières des dépressions marécageuses surtout, parfois rizières profondes Lorsque le village a une partie de son terroir à proximité d'un marigot important. Les terres basses propices au riz sont intégralement aménagées ; c'est le cas par exemple du secteur amont du marigot de Bignona dont la vallée est entièrement transformée en rizières se poursuivant sans aucune interruption depuis la palmeraie jusqu'à l'ancien emplacement de la mangrove. Mais c'est aussi le cas des moindres bas-fonds, des plus petites dépressions, qui tous sont aménagés et cultivés de manière intensive ; les rizières sont si précieuses que rares sont celles qui ne bénéficient pas de deux labours par an (cf. pl. h. t. n^{os} 54, 56, 58).

Ainsi, le Fogny central est une des régions de Basse Casamance les plus soigneusement aménagées par l'homme ; plateaux et dépressions y portent la trace du travail séculaire des Diola qui aujourd'hui passent alternativement des uns aux autres. Devenue grenier à arachide depuis une trentaine d'années, cette région est cependant restée fidèle à une agriculture vivrière diversifiée qui donnerait à son économie un merveilleux équilibre si les rizières n'y étaient si mesurées. C'est cette insuffisance du domaine rizicultivable qui pose à la population du Fogny central le plus rude problème qu'elle ait à résoudre et qui explique que des mouvements d'émigration ont pris naissance depuis quelques années et commencent à faire sentir leurs effets sur l'équilibre social de la région.

/p. 842/

D. Rizières et forêts du Boulouf et du Fogny occidental

À l'Ouest des régions que nous venons de parcourir, le Boulouf et le Fogny occidental offrent un paysage beaucoup plus conforme au schéma résultant des caractères fondamentaux de la civilisation agraire diola. L'aménagement de l'espace y est subordonné aux exigences de la riziculture. Le développement des cultures de plateau et la conversion à l'islam de la majorité de la population n'ont pas brutalement bouleversé l'organisation coutumière des villages et de leur terroir ; ils ont seulement apporté des éléments nouveaux qui se sont plus juxtaposés que substitués aux traits traditionnels du paysage et de la société.

Les conditions naturelles sont sensiblement différentes de celles qui règnent à l'Est et au Nord de Bignona ; les marigots prennent rapidement beaucoup d'ampleur, drainant de larges vallées aisément inondables en hivernage et leurs rives sont régulièrement ourlées par de larges galeries de mangrove qui fixent le bourrelet alluvial du *poto-poto* salé. À ces vallées s'opposent les plateaux homogènes couverts par la forêt hier encore inexploitée.

1° Les paysages schématiques du Boulouf (cf. fig. 58)

Encerclé au Nord par le marigot de Baïla, à l'Ouest par celui de Diouloulou, au Sud par la Casamance et à l'Est par le marigot de Bignona, le Boulouf juxtapose typiquement de larges vallées à rizières et un plateau central homogène drapé sous un épais manteau forestier.

a) Les villages. - Nulle part la répartition des villages n'est plus stricte qu'ici ; tous sont établis à la périphérie du plateau et la plupart présentent une disposition linéaire qui répond au souci des habitants de s'établir directement au-dessus de leurs rizières. La seule piste carrossable du Boulouf souligne avec une remarquable netteté la répartition du peuplement puisqu'elle fait exactement le tour du plateau, courant de village en village à l'abri des rôneraies ou des palmeraies qui forment un liseré presque continu à l'amont immédiat des basses terres inondables.

L'élargissement progressif des vallées des marigots de Baïla et de Bignona vers l'aval s'accompagne de l'extension parallèle des terres propices à la riziculture. D'autre part, sur la façade occidentale du plateau s'étend, jusqu'à la côte, un immense domaine amphibie, constitué /p. 843/ de cordons de sable et surtout d'alluvions argilo-sableuses et de *poto-poto* que parcourt un réseau de marigots salés extraordinairement ramifié.

L'immensité des surfaces transformables en rizières est directement responsable de l'importance des villages et nulle part ailleurs dans toute la Basse Casamance, ceux-ci n'atteignent des chiffres de population aussi élevés. Les quelque 37 500 habitants officiellement recensés, du Boulouf [8], ne forment que vingt et un villages, dont l'un Thionck-Essyl enregistre près de 5 500 personnes, trois (Diagoun, Kaniobon, Balingor), de 3 000 et 4 000 habitants et neuf, de 1 000 à 3 000 [9]. Ces énormes établissements humains, aussi dépourvus de structure interne que les agglomérations plus modestes, occupent des surfaces considérables ; les concessions familiales ou les maisons individuelles qui les constituent se dispersent sous un peuplement clair de palmiers et de rôniers et forment, en bordure du plateau, des villages qui s'étendent sur des kilomètres, plus de cinq par exemple pour Thionck-Essyl.

La cellule ancienne de ces villages est la concession familiale communautaire dont on retrouve quelques survivances ; les unes sont des blocs de banco de plan carré au cœur desquels sont enfermés les greniers tandis que la véranda périphérique est aménagée en pièces d'habitation (type survivant à Kartiak) ; d'autres, notamment dans le Sud, à Affiniam, sont des maisons en couronne à impluvium

[8] Le Boulouf correspond aux anciens cantons des Djougout-Nord et des Djougout-Sud, et coïncide aujourd'hui exactement avec l'arrondissement de Tendouk.
[9] Dianki, Kartiak, M'Lomp, Thiobon, Affiniam, Diatok, Tendouk, Bagaya et Mandegane.

central, identiques à celles de la région de Séléky d'où elles ont été importées et où nous les étudierons plus en détail en raison de l'importance qu'elles y ont conservée (cf. fig. 60 relevée à Affiniam). Mais la grande majorité de ces concessions familiales a aujourd'hui éclaté ; comme dans toutes les régions du pays diola touchées par l'économie monétaire, chaque ménage édifie désormais sa maison à l'écart de celle des vieux et inscrit ainsi sur le terrain son autonomie économique. De plus, ces maisons nouvelles ont perdu tout caractère défensif depuis l'établissement de la sécurité.

La construction typique du Boulouf est donc aujourd'hui une maison de banco d'environ huit mètres de côté, édifiée au milieu de son *kafat*, dans le voisinage des maisons du père et des frères mais nettement séparée de celles-ci. Assez souvent, le *hank* conserve une certaine personnalité au sein du quartier. Le groupement des maisons individuelles autour d'une petite place centrale ou à l'intérieur d'une cour

/p. 844/

Figure 60 - Maison à impluvium à Affiniam. 1. Véranda. - 2. Entrée. - 3. Chambre. - 4. Grenier. - 5. Impluvium. - 6. Véranda. - 7. Cour couverte. - 8. Poulailler. - 9. Cour centrale. - 10. Canal d'évacuation des eaux. (cf. façade de cette maison, planche hors-texte n° 59, cliché du haut).

---

commune traduit son autonomie et symbolise la solidarité effective des chefs de ménage restés groupés sous l'autorité du père. Mais de plus en plus les jeunes s'évadent du carré familial et édifient leur maison de telle manière que la vie du ménage échappe au contrôle des anciens et aux servitudes qu'impose la cohabitation avec eux. La plupart des maisons des Djougout sont désormais des bâtisses plus modestes, /p. 845/ mais aussi plus hospitalières que les vieilles constructions communautaires. Un plan levé à Thiobon (cf. fig. 61) donne un schéma très représentatif des maisons actuellement édifiées dans le Boulouf occidental: les greniers restent situés au cœur du bâtiment mais celui-ci s'ouvre sur la cour et le jardin par des véranda qui éclairent et aèrent tout l'intérieur. Le *kafat* est ici un grand jardin complanté d'agrumes et parfois de colatiers qui donnent les uns et les autres des récoltes très appréciées, dont la commercialisation pourrait être aisément développée. À l'abri de sa clôture de nervures de palmes, le *kafat* porte en hivernage des semis denses de patates, d'aubergines, parfois de maïs et même d'igname ; manioc et bananiers y entretiennent en saison sèche des tâches denses de verdure. Dans les villages du Boulouf oriental, c'est-à-dire face au marigot de Bignona, l'influence du Fogny se fait sentir dans l'habitat : la maison est tout entière réservée aux hommes et les greniers sont dispersés dans le *kafat* (cf. fig. 62 dressée à Balingor) de la même manière que sur les plateaux du Fogny. Mais toutes ces « maisons » occupées par un ménage sont des constructions récentes. Dans tous les villages, les vieux se souviennent avoir habité, à l'époque de l'insécurité et de l'économie familiale de subsistance, des maisons collectives de structure défensive, en particulier des maisons en couronne abritant sous un même toit, hommes, bêtes et récoltes.

b) Le domaine des rizières. - Au pied des villages s'étend le domaine des rizières que l'islamisation n'empêche pas les Diola des Djougout de continuer à travailler et à féconder comme dans le passé et qui sont par conséquent labourées par les hommes au *kayendo*, repiquées et récoltées par les femmes. Le paysage des rizières relève de deux types principaux ; l'un concerne les villages dont le terroir s'étend dans les vallées drainées par les marigots de Baïla et de Bignona, l'autre intéresse les villages qui possèdent les « îles » situées à l'Ouest du rebord occidental du plateau du Boulouf.

Dans le premier cas, où les terres inondables sont relativement mesurées, chaque village dispose de la gamme complète des types de rizières qui s'échelonnent sans solution de continuité du rebord du plateau jusqu'à la mangrove, formant ainsi un terroir très homogène. C'est le paysage qu'offrent les rizières des villages situés le long de la vallée du marigot de Bignona, de Balingor par exemple. Le terroir submersible des villages bordant la vallée du marigot de Baïla est peut-être, en général, plus soigneusement et plus intégralement aménagé encore.

/p. 846/

Figure 61 - Maison individuelle récente des Djougout (Thiobon)

/p. 847/ Voici notamment le cas de Kartiak. Tout à fait en bordure du plateau, des rizières sont parfois établies à la place de la prairie où pousse *mouguit*, l'herbe dont on fait le chaume des toits des maisons ; c'est assez dire que l'on étend au maximum vers l'amont le domaine du riz, sur des sols très égouttés et peu fertiles, ailleurs laissés en friche. Puis, au pied de ces rizières qualifiées ici *viloul*, se juxtaposent immédiatement les rizières hautes, sur sol très sablonneux, dites *kalous*, où l'on ne peut effectuer qu'un seul labour, lorsque les pluies sont établies depuis plusieurs semaines. Sans transition, l'on passe, en allant vers le marigot, aux *koukap*, rizières de plaine argilo-sableuses, qui sont encore suffisamment humides en saison sèche, après les récoltes, pour recevoir un premier labour puis sont à nouveau retournées et fumées au début de l'hivernage. Leur font suite sans solution de continuité, les rizières profondes, *outoumbe*, gagnées sur la mangrove et nécessairement mais très soigneusement labourées et enrichies au cœur de la saison sèche, en raison de l'humidité persistante qui y règne [10]. Sans doute rencontre-t-on des parcelles en friche et constate-t-on dans beaucoup de villages du Boulouf que les rizières profondes reculent ; l'émigration des jeunes gens en saison sèche et, plus généralement, la concurrence de l'arachide sont responsables de cette altération du système traditionnel de production qui, si elle s'accentue, peut devenir redoutable.

Jusqu'ici, l'intensité des soins que reçoivent les rizières dans cette région est remarquable. Nul terroir africain n'est plus profondément aménagé que celui de ces terres inondables dont pas un pouce n'échappe à la fumure, au labour, à un entretien méticuleux assurant une culture absolument ininterrompue. Mieux encore, cette région offre la particularité de présenter un paysage de rizières arborées. Une végétation sélectionnée vient ajouter ses effets bienfaisants au travail de l'homme sur les terres assez égouttées pour ne pas éliminer l'arbre. Entre Diagoun, Bassire et Kartiak, beaucoup de rizières hautes et même de rizières moyennes portent une couverture homogène de *Faidherbia albida* dont le feuillage fournit chaque année au sol, au moment propice, un stock important d'humus. Dans la région méridionale du Boulouf, vers Elana, des acacias parsèment également les rizières hautes mais nulle part ces arbres ne constituent de peuplements aussi continus, aussi systématiques que dans les rizières des gros villages de la bordure septentrionale du plateau.

/p. 848/

Figure 62 - Autre maison individuelle récente des Djougout (Balingor). 1. Véranda. - 2. Chambres. - 3. Salle commune. - 4. Douches.

/p. 849/

Le second type de terroir inondé se rencontre sur la façade occidentale du Boulouf et concerne les villages de Thionck-Essyl, Ediamat ; M'Lomp et Thiobon. Le terroir aménagé en rizières ne forme pas une unité contiguë au village mais il est réparti dans les îles situées entre le pied du plateau et le marigot de Diouloulou, dans l'estuaire. Les terres cultivables en riz sont suffisamment vastes pour que l'on néglige, en général, d'établir des rizières hautes, sinon de manière très discontinue, et pour que l'on n'ait pas besoin de procéder au défrichement de la mangrove et à la création de rizières profondes.

Les rizières de chaque village sont donc établies au milieu de la mangrove, sur les affleurements argilo-sableux qui forment de grandes îles enserrées dans un réseau extrêmement complexe de mari-

[10] Dans d'autres villages des Djougout-Nord, les mêmes types de rizières sont désignées par *gatama*, rizières hautes ; *boudial*, rizières de plaine et *goudoump*, rizières profondes.

gots. Ces rizières, du type *boudial* ou rizières de plaine, couvrent le cœur de ces îles, en évitant cependant les cordons de sable pur et naturellement le *poto-poto*, de sorte qu'elles dessinent parfois un paysage à peu près concentrique ; un axe central de terrains sablonneux laissés incultes forme le noyau de l'île ; une zone de sol plus argileux ceinture cet axe central : elle est transformée en rizières bordées à leur tour, à la périphérie de l'île, par le *poto-poto* et la mangrove.

Le terroir inondable de Thionck-Essyl, pris comme exemple, est ainsi réparti entre de nombreuses îles que l'on n'atteint le plus souvent qu'en pirogue. Derrière l'épais rideau de palétuviers à travers lequel on circule, s'étendent des rizières immenses, à peu près toutes du même type, que l'on ne prend en général la peine de fréquenter qu'en hivernage puisqu'on n'y fait qu'un seul labour, avant le repiquage, l'étendue disponible permettant d'assurer des jachères lorsque les rendements baissent. Le village n'est donc pas au contact direct de ses rizières et le paysan n'est pas toute l'année soucieux d'y multiplier labours et fumure. Malgré l'importance numérique de la population, l'aménagement du sol est moins acharné, la transformation du paysage est moins poussée que dans le reste du Boulouf où les surfaces propices au riz, plus mesurées, sont partagées avec minutie et entretenues par les paysans sans souci du travail investi. Au lieu d'être, comme dans le premier cas étudié, un ensemble homogène de rizières s'étendant sans interruption du voisinage des marigots jusqu'à la palmeraie abritant les habitations, le terroir inondable des gros villages du Boulouf occidental apparaît comme dispersé loin des établissements humains, morcelé à travers les îlots cernés de mangrove qui émergent du labyrinthe des marigots de l'estuaire.

c) Les champs de plateau. - Le paysage des plateaux offre par contre beaucoup plus d'unité d'une extrémité à l'autre du Boulouf. Il /p. 850/ résulte du développement récent de l'arachide qui a nécessité l'attaque de la forêt jusqu'alors à peu près totalement inutilisée comme domaine de culture. Mais, contrairement à ce qui s'est produit le long de la vallée du Soungrougrou, les hommes sont restés fidèles à la rizière, et le riz est toujours la plante alimentaire fondamentale ; aussi les plantes vivrières sur plateau n'ont-elles pas connu dans cette région une extension parallèle à celle de l'arachide. Riz sec et mil *sanio* sont surtout cultivés comme plantes pionnières, en tête de la succession culturale, pour ameublir le sol, diminuer sa teneur en matière organique, faire place nette à l'arachide. Quant au *sorgho*, lorsqu'on en cultive, c'est en semis intercalaire dans l'arachide et non pas sur des champs autonomes. Consacrant toujours l'essentiel de leur activité aux rizières, les Diola du Boulouf limitent leurs défrichements en forêt aux besoins de la plante de traite de sorte que, tout en produisant chacun probablement autant d'arachide que leurs frères « mandinguisés », il leur suffit de disposer de surfaces proportionnellement deux fois moins étendues. D'autre part, les hommes du Boulouf sont restés d'authentiques paysans qui traitent les terroirs secs avec autant de ménagements que leurs rizières ; tous les champs établis en forêt sont labourés au *kayendo* et par conséquent retournés, ameublis et enrichis avec autant de soin que les terres destinées à porter du riz. Les paysans de cette région savent aussi respecter la végétation utile et même favoriser, nous l'avons vu, le développement d'espèces nouvelles favorables à l'entretien du sol, comme *Acacia albida*. Enfin, ils préfèrent investir leur numéraire dans l'achat de bétail que le dilapider en dépenses de prestige comme on le fait à l'Est de Bignona ; quoique confiés aux Peul, leurs troupeaux contribuent à assurer la fertilité de leurs champs de manière systématique, grâce au déplacement périodique des *korré*.

Malgré le classement d'une partie importante des forêts, au cœur du plateau notamment, le terroir de plateau des villages du Boulouf n'offre pas le spectacle de vastes surfaces totalement défrichées et déboisées telles qu'on en rencontre par plaques à l'arrière de chaque vinage voisin du Soungrougrou. Tantôt, et c'est le cas le plus fréquent à l'Est, à l'Ouest et au Sud du plateau, les champs sont des enclaves isolées en forêts ; ce sont alors soit des défrichements incomplets surmontés par les troncs calcinés des arbres de la forêt originelle, soit des champs ouverts dans une brousse secondaire développée sur un précédent défrichement à la suite d'une longue jachère. Ailleurs, comme au Sud de Kartiak, les cultures sèches occupent de vastes périmètres, établis à l'échelle d'un groupe de familles ou d'un quartier, et transformés, à la suite du classement des forêts voisines, en champs permanents où l'on assiste à l'élaboration d'un parc constitué de rôniers, de /p. 851/ palmiers, de caïlcédrats et, de plus en plus, d'*Acacia albida*. Ainsi, les gros villages du Boulouf sont-ils soit adossés à la forêt de plateau plus ou moins dégradée et aérée, soit environnés par un terroir arboré en cours de sélection et de développe-

ment ; jamais ils ne sont cernés par des étendues totalement dépouillées comme chez les Diola ayant subi l'influence manding.

2° La réplique du Fogny occidental

Ces magnifiques villages du Boulouf ont, dans des conditions géographiques identiques, leurs homologues au Nord du marigot de Baïla, dans la partie occidentale du Fogny, de Baïla jusqu'au Sud de Diouloulou. Voici par exemple Badiana, sur la bordure méridionale, du plateau du Fogny occidental, dont les quatre quartiers, bien individualisés, rassemblent les descendants des quatre familles fondatrices du village. Au Sud, aménagés de façon ininterrompue depuis les lisières du plateau jusqu'à la digue protectrice des rizières profondes établie le long du marigot de Baïla aux eaux perpétuellement salées, s'étendent les rizières qui couvrent toute la plaine. En bordure du plateau, le village disperse, sous un peuplement aéré de rôniers et de palmiers, Les carrés d'habitation. Ici aussi, les maisons en couronne, basses et de structure défensive, que les vieux ont connues, ont éclaté ; chaque ménage dispose désormais d'une maison autonome de plan carré tandis que les greniers sont répartis dans le *kafat* et que le bétail est rassemblé chaque soir sur un emplacement voisin des concessions mais extérieur à elles. Cependant, au sein du quartier, chaque famille conserve une certaine autonomie ; toutes les maisons « individuelles » qui lui appartiennent sont groupées à l'intérieur d'une cour commune clôturée, qui représente le *hank* ; celui-ci est ceinturé à son tour par les différents *kafat* relevant de chaque ménage (cf. fig. 63).

Enfin, au Nord et à l'Est du village, la forêt de plateau est dégradée de manière discontinue par les clairières où sont établis les champs d'arachide et accessoirement de mil.

Tous les villages du Fogny occidental répondent au même schéma ; leurs installations aérées, dispersées dans la verdure, abritent une paysannerie restée fidèle à la riziculture et aux traditions diola malgré son passage à l'islam et son insertion dans le circuit de l'économie monétaire. Sans doute, comme dans le Boulouf, les forêts de plateau ont-elles été cruellement dégradées depuis trente ans par la culture de l'arachide. Mais il faut dépasser les réactions sentimentales que l'on éprouve devant

/p. 852/

Figure 63 - Type d'habitat du Fogny occidental

Entre pp. 852 et 853

Recto : Planche n° 57 - Kaniobon, village des Djougout

Verso : Planche n° 58 - Autre exemple de l'aménagement par la riziculture des petites vallées découpant le plateau de Bignona. Dans l'angle Nord-Ouest, défrichement dans la forêt de plateau au bénéfice de l'arachide.
Échelle 1/5 000 - Cliché I.G.N.

/p. 853/ les brûlis qui défigurent les plus beaux boisements du Sénégal et pénétrer la vie quotidienne des villages pour mesurer l'équilibre économique de cette région et l'aisance de ses habitants, assurés l'un et l'autre par une association réussie des activités traditionnelles et des spéculations modernes. Les terroirs arborés en cours d'élaboration au Sud de Kartiak attestent la possibilité dont disposent les paysans du Boulouf et du Fogny occidental, fidèles à leurs traditions de travail et aux techniques authentiquement diola, de stabiliser leurs défrichements, de respecter un domaine forestier appréciable, donc d'élaborer un paysage agraire équilibré juxtaposant aux riches rizières des vallées assurant

l'alimentation quotidienne, des champs permanents voués aux cultures de traite qui procurent un numéraire dont l'équipement des villages et notamment le nombre des écoles prouve la relative abondance.

E. La vie des villages de l'estuaire

Des confins de Kafountine, au Nord, jusqu'à Kabrousse, au Sud, près de la frontière portugaise, le domaine des terres basses de l'estuaire et la côte ont une physionomie originale qui tient à la fois à leur nature physique et à leur évolution historique. Nous ne reviendrons pas [11] sur l'origine et la disposition des dépôts alternativement sablonneux et vaseux qui encombrent l'estuaire et que morcelle un réseau très complexe de marigots parcourus chaque jour par le flot de marée. Encore convient-il de souligner que ce milieu amphibie favorise l'isolement de chaque village et confère à l'ensemble de l'estuaire un caractère très marginal par rapport au reste de la Basse Casamance.

Comme dans l'ensemble du pays diola, le peuplement de l'estuaire semble s'être effectué du Sud vers le Nord ; un certain nombre d'indices laissent pressentir que toutes les îles de la rive septentrionale de la Casamance ont été peuplées par des gens issus des très anciens villages de la rive méridionale, soit Diembéring, soit les grosses installations de la Pointe-Saint-Georges, M'Lomp, Kajinol, etc. Ce mouvement de peuplement s'est effectué tantôt directement, tantôt après un séjour dans les Djougout, région elle-même colonisée par les Diola à partir du Sud de la Rivière. Ainsi les habitants de Kafountine sont-ils des Diatta et se disent-ils apparentés à ceux de Diembéring ; ils affirment que de Diembéring /p. 854/ jusqu'à Bakao (situé au Sud de Bathurst) le fond de la population est constitué par des Diatta, ce que semble confirmer la parenté dialectale qu'un non-linguiste croit pouvoir reconnaître d'une extrémité à l'autre de la zone côtière. D'autre part, certaines îles ont été occupées par des gens venus de la façade occidentale du Boulouf ; tel est le cas d'Hillol dont les habitants sont issus de M'Lomp (Boulouf), village lui-même fondé à partir de M'Lomp-Pointe-Saint-Georges. De même, les gens de Diogué se disent venus des Djougout-Sud après avoir fait étape à Hillol et Itou, qu'ils auraient quittés assez récemment.

Cette population, au total assez dispersée et peu nombreuse sauf au Sud de la Casamance, présente des traits contradictoires qui tiennent à la fois à son archaïsme et à son caractère cosmopolite. Son archaïsme s'explique aisément par l'isolement dans lequel elle a vécu autrefois et a recommencé à vivre depuis une cinquantaine d'années. Jusqu'au début du XIX^{e} siècle, chaque île formait une communauté fermée et nulle part le traditionnel morcellement du peuple diola n'atteignait un tel degré. Depuis la première guerre mondiale et surtout depuis la construction du réseau routier qui l'a naturellement laissé en marge, l'estuaire n'a connu qu'un écho très amorti des transformations qui affectaient le reste de la Basse Casamance. Mais au cours du XIX^{e} siècle, à partir de 1836 exactement, cette région a connu une période durant laquelle elle fut à la fois le centre de gravité économique et politique de la Casamance. En 1836, en effet, est créé le poste de Carabane, puis en 1838 celui de Sédhiou, qui vont servir l'un et l'autre de points d'appui à la pénétration française. Carabane en particulier fait fonction, jusqu'à la fin du siècle, de garnison pour les troupes et d'entrepôt pour le commerce opérant en Casamance. Dans les bagages des militaires et des commerçants débarquent une foule d'« étrangers », en particulier de Wolof qui viennent comme matelots ou comme traitants. Porte de la Casamance, Carabane aurait groupé, dit-on, jusqu'à trois mille habitants vers 1880. Mais la cession de Ziguinchor par les Portugais en 1886, une terrible épidémie de fièvre jaune en 1900, l'essor de la ville et du port de Ziguinchor depuis un demi-siècle, la création des pistes et le développement de la circulation par terre enfin, ont totalement ruiné Carabane. Du bref et brillant épisode durant lequel la colonisation s'effectua par la Rivière et les marigots affluents, subsistent des traces dans le peuplement ; non seulement Carabane, mais Diogué, Kachiouane, Vendaye, etc. c'est-à-dire les villages les plus proches de l'estuaire, comportent des minorités wolof dont la présence affecte sensiblement le tableau habituel des établissements purement diola. Il convient enfin de rappeler que depuis la fin du XIX^{e} siècle, s'exerce, dans le Nord de la région étudiée, une assez forte pression manding /p. 855/ issue de

[11] Cf. ci-dessus, chapitre 13.

Gambie ; elle contribue également à nuancer l'impression première d'archaïsme que donne ce domaine sub-insulaire.

La vie de ces villages insulaires étant cependant profondément marquée par l'isolement, chacun d'eux présente une physionomie personnelle dont il conviendrait de faire la monographie pour être complet. On peut pourtant définir pour l'ensemble de ces villages un certain nombre de traits généraux. Le premier est la fidélité aux traditions diola, dont témoignent aussi bien un émiettement politique particulièrement pousse que organisation de l'habitat ou la survivance de l'animisme. Au Nord de l'estuaire, région d'accès difficile où l'on ne circule qu'en pirogue, la population peu nombreuse est réunie en villages groupés sur les langues de sable que ceinturent et découpent les marigots. Chaque village dispose d'un immense domaine cultivable en riz et rares sont les défrichements en mangrove. Aussi la majorité de ces villages vivent-ils en économie fermée, l'arachide y étant encore inconnue ou de très récente introduction ; la plupart des îles n'ont d'ailleurs pas de terres à lui consacrer. Au Sud de l'estuaire, où les dunes côtières s'appuient sur des affleurements de grès bien visibles aux Caps Roxo et Skiring, les terres émergées sont moins morcelées et le réseau hydrographique moins dense ; aussi la population est-elle moins émiettée et les villages sont-ils plus importants, Mais les marigots de Kabrousse et de Soukoudiak sont des barrières suffisamment importantes pour conférer à tout le canton de Diembéring un caractère insulaire très marqué qui explique que sa population est sans doute la plus particulariste de toute la Basse Casamance.

On peut enfin noter que, les installations wolof mises à part, l'ensemble des villages côtiers est le théâtre d'une dégradation progressive des traditions diola du Sud vers le Nord. Que ce soit dans les manifestations religieuses, dans les comportements sociaux ou dans les techniques de production, on constate un délabrement continu des coutumes en usage dans le département d'Oussouye au fur et à mesure que l'on gagne vers le Nord.

Kafountine et la façade atlantique du Combo sont établis sur une langue de terre comprise entre l'Océan et le marigot de Diouloulou et ont ainsi une situation péninsulaire ; au Nord, l'Allahein River (le rio San Pedro des Portugais) conduit en Gambie et oriente vers ce territoire tous les échanges. Depuis Fodé Sylla, ce véritable finistère subit l'influence manding, ce qui facilite ses étroites liaisons avec Bathurst.

/p. 856/

Toute la population a subi ici, depuis un demi-siècle environ, une islamisation plus ou moins profonde. Cette islamisation se traduit d'abord dans l'habitat, fait de paillotes rondes destinées chacune à un ménage. Le village est étalé sur le terrain, coupé par les *tapades* qui ceinturent les jardins dans lesquels se dispersent les greniers sur pilotis et où l'on fait, à l'exemple des Manding, du maïs. La riziculture reste une occupation importante ; les hommes, cependant, consacrent de plus en plus leur activité aux cultures en forêt, notamment au riz de montagne et au sanio qui préparent le terrain à l'arachide. À ces travaux purement agricoles s'ajoutent des activités très diversifiées telles que la pêche dans les marigots, la récolte des huîtres, la cueillette des palmistes, etc. Nous avons même rencontré sur la plage de Kafountine des pêcheurs de langouste dont l'entreprise est jusqu'ici limitée par les difficultés d'expédition liées à l'état détestable de la piste reliant Kafountine à Diouloulou puis à la route transgambienne. En somme, la pointe septentrionale de la façade côtière de la Basse Casamance a subi une « mandinguisation » assez superficielle et dispose de possibilités économiques [12] variées que son isolement l'empêche d'exploiter, sinon de manière sommaire et épisodique au profit de la Gambie.

Au Sud de la presqu'île du Combo, dans le domaine insulaire proprement dit, c'est-à-dire les Blis et Karone, l'influence manding se fait sentir jusqu'à Hillol qui représente un village de transition entre le type décrit à Kafountine, déjà fortement intégré au circuit monétaire, et les installations encore très marginales que l'on rencontre plus au Sud. Construit, comme tous les villages insulaires, sur une

[12] Auxquelles ont pourrait ajouter des possibilités touristiques si la magnifique plage qui borde la côte était accessible, c'est-à-dire si le parcours en voiture de la piste Diouloulou-Kafountine n'était pas une entreprise extrêmement risquée, même en saison sèche.

langue de sable cernée par la mangrove, Hillol disperse sous un peuplement de fromagers, de baobabs et d'arbres fruitiers ses trois quartiers nettement individualisés. La maison collective ancienne a éclaté ici en petites maisons de type manding abritant un ménage, groupées autour d'une cour familiale et disposant chacune d'un enclos où poussent bananiers, manioc et maïs. En hivernage, une clôture continue (*ekinkou*) sépare le village de ses rizières situées en contrebas et les protège contre les divagations du troupeau. Bien que l'on rencontre quelques défrichements en mangrove, la majorité des rizières sont des rizières moyennes que les hommes labourent seulement aux premières pluies car les surfaces disponibles permettent, si besoin est, de ménager des périodes de repos. À l'arrière du village, sur les sols sablonneux et légers, l'arachide, récemment introduite, est pratiquement la seule culture sèche de plein champ. Les /p. 857/ villageois disposent enfin d'une autre source de numéraire : la récolte des palmistes, en saison sèche, dan la forêt dont ils se sont réservé l'exploitation sur la « terre ferme », ce qui laisse à penser qu'ils sont

---

Figure 64 - Type d'implantation de l'habitat à Hillol

/p. 858/ originaires du Boulouf. Point méridional atteint, à partir de Kafountine, par l'influence manding et par l'arachide, Hillol est encore très proche de l'archaïsme que nous allons rencontrer en allant vers le Sud ; si ses habitants comprennent déjà tous 1e manding, ils ne parlent entre eux que diola et s'ils portent ostensiblement les gris-gris distribués par 1es marabouts, ils sont en même temps très attachés à l'animisme et fidèles au culte de leurs *boekin*.

Qui poursuit vers le Sud, au fil des marigots aux méandres innombrables, entre la double haie dressée par les palétuviers aux racines chargées d'huîtres, atteint le cœur de la zone insulaire dont le village le plus typique est sans conteste Niomoun. Comme à Hillol, le site du village est un cordon de sable peuplé de fromagers, de baobabs et de rôniers sous lesquels sont construites les maisons, autrefois communautaires et de plan en couronne, aujourd'hui individualisées par ménage mais groupées autour d'une cour qui perpétue le *hank* ; solides bâtisses quadrangulaires de banco, elles sont plus proches de celles de la Pointe-Saint-Georges que de celles d'Hillol. Les Manding ne se sont pas aventurés jusque-là et l'islam est aussi totalement absent que l'arachide. Les rizières accaparent toute l'activité agricole : rizières sur sable ou rizières sur défrichement en mangrove protégées par des *kagnala* qui servent de viviers à poisson. Rien ne vient détourner les paysans de leurs terroirs inondés qui sont sans doute parmi les plus féconds de tout le pays diola. Mais l'élevage des bovins est toujours pratiqué avec passion malgré l'insularité et les tsé-tsé qui gîtent en abondance dans les galeries de mangrove ; aussi, aux premières pluies, le village se hérisse-t-il de clôtures destinées à canaliser le bétail entre les rizières cernant immédiatement les concessions familiales et les pépinières établies entre le village et les terrains de pâture qui s'étendent sur la partie la plus haute du cordon de sable. Nulle autre source de numéraire que l'émigration ou la cueillette des huîtres pratiquée à partir de campements de pêche saisonniers ; il y a bien peu de temps, il est vrai, que l'on accepte de payer l'impôt et que l'on se soucie de fréquenter les boutiques du « continent »...

Naviguer vers Itou ou les autres villages du centre de l'estuaire, c'est découvrir, après des heures de pirogue dans un couloir de mangrove dont la monotonie n'est interrompue de loin en loin que par l'apparition d'une falaise de coquillages surmontée d'énormes baobabs, les mêmes installations archaïques, la même économie de subsistance, le même climat humain, la même fidélité aux *boekin* et à la tradition.

Mais sur les rives mêmes de la Casamance apparaît la trace des immigrants wolof. Diogué, par exemple, juxtapose deux quartiers nettement /p. 859/ distincts, l'un purement diola, l'autre peuplé de Wolof mariés à des femmes diola ; le premier est resté animiste, le second est musulman. Sur la langue de sable complantée de *kad* et de *néou* où est établi le village, s'étendent d'immenses rizières hautes que sépare de la plage un rideau de palmiers. En effet, la mangrove n'a pris pied que sur la face orientale de l'île et non pas sur ses lisières méridionales et occidentales balayées par les vagues et les courants de marée. Au total, Diogué n'est plus qu'un village endormi, voué à une économie de subsis-

tance fondée sur le riz, l'élevage des bovins, la cueillette des huîtres et l'exploitation des palmiers. Émigration, commerce des huîtres séchées, trafic du vin de palme et des palmistes procurent seuls un maigre numéraire. Assimilés par les Diola au milieu desquels ils vivent, les Wolof n'ont conservé leur personnalité que dans le domaine religieux ; sur le plan matériel, ils ont adopté les techniques de leurs hôtes.

De l'autre côté de la Casamance, Carabane, établi sur un îlot autrefois sacré relevant du « roi de Kagnout », offre des vestiges beaucoup plus importants de la fin du XIX^{e} siècle. La population est un amalgame de Diola, de Wolof et même de Sérèr Niominka ; elle parle à la fois wolof et diola et est entièrement islamisée ou christianisée, ce qui ne signifie pas que le culte des *boekin* ait disparu. Les Diola restés paysans ont toutes leurs rizières au Sud de l'île, à Effram, où ils vivent dans un village de culture quatre ou cinq mois par an. Quelques familles wolof ont en main tout le commerce qui subsiste dans les marigots de l'estuaire et concentrent sur Carabane la maigre production d'arachide et de bois de palétuviers qu'elles expédient sur Dakar par côtres ou par les cargos qui font épisodiquement escale au large.

Une impression d'abandon plane sur cette ancienne « escale », aux larges rues orthogonales ensablées, aux maisons à étage et véranda en ruine où siégeait autrefois tout le commerce de la Casamance, aux appontements croulants sous les cocotiers bordant la plage... Quelques villages aisément accessibles de Carabane par côtres, tels Kachiouane, Boucot-wolof ou Elinkine, sont également islamisés et « wolofisés », ce qui se traduit en particulier dans l'habitat fait de petites maisons carrées où la paille remplace souvent le banco. Eux non plus n'ont pas la possibilité de faire de l'arachide et retirent de l'émigration saisonnière leurs seuls revenus monétaires.

Mais en s'enfonçant profondément dans les marigots qui conduisent vers la Guinée « Portugaise », les traces de la colonisation wolof s'effacent très vite et l'on atteint les plus anciens villages de la zone

/pp. 860 et 861/

Figure 65 - Type d'implantation des villages de la Pointe-Saint-Georges

---

/p. 862/ côtière, en particulier Diembéring et Kabrousse dont toutes les autres installations, plus modestes, sont issues. Ici, sur la côte, la platitude habituelle aux îles de sable de l'estuaire fait place à un modelé en dunes vives qui forment par endroits, notamment au Nord de Diembéring, d'importants massifs dunaires. Les deux gros villages de Diembéring et de Kabrousse constituent chacun une entité, l'une peuplée uniquement par des Diatta, la seconde par des Her, et leur isolement leur confère une très forte personnalité, mais aucun des deux groupes n'a la moindre lumière sur ses origines. Diembéring, tassé au pied de la dune vive qui le sépare de l'Océan est véritablement côtier et les vieux textes lui reprochent d'avoir longtemps pratiqué le pillage organisé des épaves. Kabrousse, ayant une position plus centrale au milieu de son terroir, est plus étalé ; chacun de ses trois quartiers est nettement individualisé dans l'espace, L'habitat est typiquement diola, chaque famille disposant d'un *hank* fermé entouré de petites maisons de banco sombres et trapues derrière lesquelles le *kafat* porte les pépinières de riz et du manioc. D'immenses rizières hautes, sur sable, (*kehin* à Diembéring) s'étendent au pied des installations humaines et sont bordées à l'aval par une frange de rizières profondes, *batama*, découpées dans la mangrove. Entre Diembéring et Nikine, un troisième type, *mesoul*, est à enregistrer ; il est constitué par des rizières profondes établies non pas sur défrichement de palétuviers mais dans les dépressions interdunaires, sur sol non salé. Les cultures sèches sont pratiquement absentes: le mil est inconnu ainsi que le riz sec et ce n'est que depuis quelques années que l'on fait de très modestes champs d'arachide [13]. Seul le riz donne lieu à des échanges notables, soit avec les Niominka pour se procurer du poisson, soit avec les Peul ou les Manding pour obtenir des vaches. Tournant le dos à la

[13] A Diembéring, ceux des paysans qui font de l'arachide empruntent en moyenne de 10 à 20 kg de semence par an à Boucot-wolof...

mer, isolés de la terre ferme par de larges marigots balayés par de puissants courants de marée, ces villages font preuve d'un étrange archaïsme dont témoignent aussi bien leur agriculture (nulle part les *O. glaberrima* ne sont encore aussi cultivés), que leur fidélité à la religion du terroir (l'islam est totalement absent) et que leur absence de relations avec le reste du monde. Au moment de nos enquêtes, Diembéring n'avait pas connu de recensement effectif depuis... 1939 [14].

/p. 863/

F. Les collectivités paysannes de la région d'Oussouye

Entre l'estuaire et le marigot de Kamobeul, la région dont Oussouye représente le centre de gravité n'est pas sans rappeler le Boulouf par l'organisation générale du paysage, notamment l'opposition des plateaux forestiers et des terres salées bordées de mangrove, la position et l'importance des villages, l'intensité de la riziculture. Mais la présence des Diola étant beaucoup plus ancienne, le domaine des forêts est plus profondément transformé qu'au Nord de la Rivière ; surtout, l'isolement de la région au Sud de la Casamance et à l'Ouest de l'important marigot de Kamobeul, l'a préservée jusqu'ici de l'évolution unificatrice subie par la plus grande partie du département de Bignona de telle sorte que les particularismes villageois ont conservé une étonnante vitalité. D'autre part, l'économie monétaire et l'islam n'ayant encore fait qu'une apparition discrète, la plupart des villages font preuve d'un archaïsme qui permet de penser qu'ils offrent une image très proche de celle que présentait le pays diola dans son ensemble à la fin du XIX^{e} siècle. Agriculture presque exclusivement vivrière, rareté des échanges, solidarité familiale inscrite sur le terrain par les grandes maisons communautaires, fidélité à la religion du terroir, sont des traits communs à tous les villages de la région d'Oussouye parmi lesquels il faut cependant dégager des types ; chaque groupe de villages porte encore fortement l'empreinte de son très tardif isolement.

1° Les riziculteurs de la Pointe-Saint-Georges (cf. fig. 65)

Sur la façade septentrionale du bas plateau d'Oussouye, dans le canton de la Pointe-Saint-Georges, est alignée une série de très gros villages qui rassemblent des communautés paysannes extrêmement fermées. Dans l'ensemble, le paysage juxtapose de manière schématique la forêt qui occupe, au Sud, le plateau, et les terres inondables qu'en direction du Nord d'innombrables chenaux drainent vers la Casamance. Cependant, un troisième élément doit être enregistré : de la Pointe-Saint-Georges proprement dite jusqu'à Elinkine, donc d'orientation Nord-Est-Sud-Ouest, un cordon discontinu de dunes, trace d'un ancien rivage marin, sépare par endroits le plateau forestier des terres de *poto-poto* couvertes de mangrove ; ces sables stériles bien égouttés portent fréquemment une végétation de pommiers du Cayor qui introduisent curieusement une tonalité sahélienne dans un paysage pour l'essentiel typiquement guinéen.

/p. 864/

Installés à la lisière des forêts de plateau, à l'amont immédiat des terres transformables en rizières, Kajinol, M'Lomp, Kagnout, etc. sont les types mêmes des anciens villages diola, à peine affectés encore dans leur structure et leur vie quotidienne par les influences extérieures. Chacun groupe une importante population (2 600, 3 300 et 1 300 recensés) répartie par quartiers de plusieurs centaines d'habitants dont la personnalité est si affirmée qu'il conviendrait à bien des égards de les considérer comme autant de villages distincts [15]. À l'abri de rôneraies à peu près pures, interrompues seulement de loin en loin par la tâche sombre d'énormes fromagers centenaires, chaque famille dispose

[14] Dans ces conditions, nombreux sont, naturellement, les morts qui paient l'impôt. Mais les gens de Diembéring ont bien conscience qu'ils ont intérêt à ne pas protester ! Pratiquement, l'administration impose globalement le village et les habitants s'arrangent entre eux. Nul trait ne manifeste mieux la solidarité de ces communautés fermées qui ont pour premier souci que nul étranger ne se mêle de leurs affaires.

[15] Au point que les géographes qui ont levé la carte au 1/200 000 n'ont pas su différencier quartiers et villages de sorte que si, pour Kajinol, ils n'ont relevé que le nom du village, ils ont porté sur la carte trois des cinq quartiers de M'Lomp et inscrit à côté de Kagnout le nom de ses trois quartiers, comme s'il s'agissait d'autant de villages distincts.

d'imposants bâtiments qui constituent, avec leur grande cour centrale et leur ceinture de jardins, autant de fermes autonomes. La cellule sociale fondamentale est en effet toujours la grande famille dont tous les membres cohabitent, sous l'autorité de l'homme le plus âgé, au sein de bâtisses communautaires qui représentent sans conteste l'un des traits géographiques les plus originaux de ces villages. La structure de ces fermes familiales ne répond pas seulement à l'organisation sociale ; elle porte aussi la trace évidente de la longue insécurité qui a régné jusqu'au début de ce siècle en Basse Casamance. Chacune de ces fermes groupe autour d'une cour centrale, le *hank* stricto sensu, tous les bâtiments familiaux assemblés selon un plan grossièrement géométrique, généralement rectangulaire ou carré, à moins que tous les angles soient estompés et que les différentes maisons dessinent alors sur le terrain un ovale. Dans les fermes les plus archaïques, tous les bâtiments sont contigus et ne laissent subsister entre eux qu'une seule porte donnant accès de l'extérieur sur le *hank*. Ce passage obstrué, l'ensemble du *hank* constituait un fortin inaccessible à l'intérieur duquel étaient enfermés non seulement les gens mais leur bétail et leurs biens, notamment leurs réserves de riz. Le caractère collectif de ces immenses bâtisses n'estompe pas l'individualisme foncier des paysans diola ; contre l'étranger ou simplement le voisin, la famille fait bloc. Mais à l'intérieur de la famille, chaque ménage conserve une étonnante autonomie. Le *hank* est commun à tous, comme le troupeau qui s'y abrite chaque soir, mais aucun des bâtiments qui l'entourent n'a de fonction collective liée, par exemple, à la vie agricole. Au contraire, ces bâtiments sont partagés entre tous les ménages constituant la famille et chaque section, de plan et de dimensions identiques, représente une maison autonome qu'une porte ouvre sur la cour centrale et qu'un jardin enclos, le *kafat*, cerne vers /p. 865/

Figure 66 - Type de hank archaïque à cour fermée

---

l'extérieur. En somme, on peut d'un coup d'œil apprécier le nombre d'unités économiques entre lesquelles se répartissent les habitants d'un *hank* ; il suffit de compter soit le nombre de *kafat* juxtaposés mais cloisonnés qui l'entourent, soit le nombre de portes ouvrant sur la cour intérieure. Ces bâtiments faits de hauts murs de banco, aux portes peu nombreuses, aux fenêtres hautes et mesurées, coiffés d'un toit de paille à double pente qui fait tout le tour du *hank*, généralement sans véranda, ont un aspect d'austérité qui souligne leur caractère d'abri défensif. Le plan intérieur de chaque foyer est toujours le même ; du *kafat* on pénètre dans une salle commune qui abrite les fétiches familiaux et à laquelle est annexée une cuisine ; une murette la sépare d'une autre pièce qui fait fonction d'étable et qui ouvre elle-même sur le *hank* par la seule autre porte de la maison. Tout le reste du foyer est

/p. 866/

Figure 67 - Autre type de *hank* à cour fermée de la Pointe-Saint-Georges (Kagnout)

/p. 867/

distribué en pièces grossièrement rectangulaires que l'on atteint à partir de la salle commune et qui font office soit de chambres soit de greniers. Ce sont les pièces les plus reculées, les plus inaccessibles, les plus secrètes, qui abritent le riz ; si les chambres sont généralement munies de petites fenêtres, les greniers sont souvent aveugles sur l'extérieur. Dans tous les foyers sont toujours juxtaposés au moins deux greniers, celui de l'homme et celui de la femme. La cour du *hank* n'est pas animée comme le serait celle d'une ferme homogène ; c'est dans le *kafat* et dans la maison que se déroule la vie quotidienne de chaque ménage.

Figure 68 - Type de chaumière de la Pointe-Saint-Georges (Kagnout)

Comme chez tous les Diola, chaque homme bâtit son foyer au moment de son premier mariage. En principe il l'accole aux bâtiments déjà construits ; assez souvent, c'est à l'emplacement de la maison d'un vieillard que la nouvelle demeure est édifiée mais, si les fils de la famille sont nombreux, on entreprend de construire un nouveau *hank* adossé au précédent et l'on établit une communication entre les deux cours intérieures. Les familles les plus nombreuses arrivent ainsi à occuper plusieurs *hank* contigus dont les bâtiments constituent une sorte de sous-quartier que l'on appelle *houkin* à M'Lomp, et dans lequel vivent des dizaines de personnes.

De plus en plus cependant le *hank* tend à éclater, son caractère de fortin défensif ne se justifiant plus et les jeunes ménages souhaitant, comme partout, échapper à une cohabitation trop immédiate avec leurs parents. La première phase de cet éclatement réside soit dans la construction des bâtiments du *hank* selon un plan d'ensemble en fer à cheval largement ouvert, soit dans celle de chaumières autonomes, indépendantes les unes des autres, mais toujours disposées autour d'une cour centrale à laquelle on accède en venant de l'extérieur (cf. fig. 67 et 68). Le /p. 868/ dernier stade marquant le démantèlement du *hank* commence même à apparaître ici ; c'est l'édification de maisons complètement indépendantes, isolées au milieu de leur *kafat*. Il reste que dans les villages de la Pointe-Saint-Georges, la plus grande partie de l'habitat est constituée encore par des fermes familiales, de grands *hank* imbriqués les uns dans les autres ou séparés par d'étroites pistes bordées par les murs de banco protégeant les plantations des *kafat* (cf. pl. h. t. n° 62).

À l'aval immédiat des villages, s'étend le paysage homogène des rizières qui va jusqu'au cœur de la mangrove et juxtapose toujours les trois grands types de rizières que nous avons reconnus en Basse Casamance. À Kagnout, par exemple, mais Kajinol, M'Lomp, Samatit sont dans le même cas, les rizières hautes, *kalak*, sont établies de part et d'autre du cordon dunaire, par conséquent sur sols très sablonneux ; les rizières moyennes, *bagnank*, leur font suite à l'aval, au pied du versant de la dune ; les rizières profondes enfin, *kohint*, pénètrent dans la mangrove, généralement précédées elles-mêmes de parcelles endiguées mais non cultivées, *bouit*, dont nous avons vu le rôle comme viviers à poisson et comme casiers de protection. Le premier type de rizières n'est alimenté que par les eaux de pluie ; le second reçoit à la fois des eaux de pluie et de ruissellement ; dans le troisième enfin, on peut, si besoin est, compléter la tranche d'eau pluviale en faisant pénétrer à marée haute de l'eau du marigot. Seuls les deux villages de Djiromaït et de Pointe-Saint-Georges, villages récents peuplés essentiellement d'étrangers, ne disposent que de rizières hautes qui leur ont été prêtées par Kajinol et par M'Lomp sur le terroir communal desquels ils sont établis.

Quant au domaine des cultures sèches, il ne tient dans le paysage qu'une place réduite, discontinue et généralement éphémère. En dehors du village il est consacré exclusivement à de très modestes lougans d'arachide dispersés sous la palmeraie qui occupe le plateau. Ces champs ont un caractère si provisoire qu'il est fréquent qu'ils n'appartiennent pas au propriétaire de la palmeraie sous laquelle ils sont établis ; à condition de respecter les *Elaeis*, tout individu peut pratiquement défricher n'importe quel coin de palmeraie pour faire un champ. Ceux des paysans qui cultivent l'arachide, disposent en principe de deux lougans qu'ils travaillent alternativement un an sur deux. Mais il n'y a encore aucune amorce de rotation culturale ; le mil est d'ailleurs ici totalement inconnu. Et beaucoup de paysans de Kajinol, de Kagnout ou de Samatit ne cultivent pas d'arachide et se contentent de la récolte des palmistes pour se procurer un peu de numéraire. Depuis une dizaine d'années, l'émigration saisonnière des jeunes occasionne quelques rentrées

---

Entre pp. 868 et 869

Recto : Planche n° 59 - La maison collective à impluvium : en haut, vue extérieure d'une maison d'Affiniam, en bas, le village de mangrove de Batinière.

Verso : Planche n° 60 - Sur la façade occidentale des Djougout, exemple du dramatique recul de la riziculture sous l'effet du développement des cultures du plateau : la plus grande partie du domaine

des rizières profondes est en voie d'être reconquis par la mangrove. Quelques rizières profondes sont encore cultivées au Nord de la photographie. Ailleurs ne subsistent que les traces de l'ancien réseau de digues. Au pied du plateau, rizières de versant. À l'Est, sur le plateau, répartition caractéristique de l'habitat diola.

---

d'argent dans ces villages qui, jusqu'à la dernière guerre, ignoraient encore totalement les échanges monétaires (malgré son importante population, le canton de la Pointe-Saint-Georges n'a pas une seule boutique) et vivaient exclusivement en économie de subsistance.

Enfin, certaines cultures sèches sont faites aux environs immédiats du village, dans le périmètre enfermé en hivernage par le *kassaro* qui est, nous l'avons vu en étudiant l'élevage, une clôture rigoureuse mais saisonnière, destinée à protéger les rizières contre la dent du bétail. Ces cultures sont soit des pépinières de riz soit de petites plantations de manioc. Comme elles sont implantées dans une zone où vaches, porcs et chèvres circulent librement en hivernage, et comme le manioc reste en terre pendant la saison sèche, elles sont nécessairement entourées d'une clôture faite de nervures de palmes ou bien d'une murette de banco souvent précédée d'un profond fossé. Ces petits enclos qui ne sont en somme que des *kafat* isolés des maisons, sont jusqu'ici les seuls champs de culture sèche dignes de ce nom, mais leur place dans le paysage et dans l'économie est insignifiante ; aucun diola, sauf l'habitant des îles les plus isolées, n'est plus exclusivement riziculteur que le paysan de la Pointe-Saint-Georges.

Ainsi, l'aménagement et la vie quotidienne des villages *Essoulalou* de la Pointe-Saint-Georges sont encore très proches de ceux qui résultaient, avant que n'interviennent des influences extérieures, de l'organisation et des activités coutumières diola. Sans doute les « rois » qui soumettaient autrefois la vie de ces collectivités aux exigences du bien commun traduites par la religion du terroir, ont-ils perdu tout prestige d'ordre social et ne conservent-ils d'influence que dans le domaine ésotérique. Sans doute les jeunes commencent-ils à secouer l'autorité de la gérontocratie qui s'imposait jadis et survit encore à l'échelle du quartier ou même du village. Sans doute peut-on estimer que les institutions communautaires très concrètes et très fonctionnelles qui avaient pris naissance ici - probablement en raison de l'ancienneté du peuplement, de l'isolement et de la densité de la population - telles que l'*étendoukaye*, le *houhané*, le *boudji*, sont condamnées. Il n'empêche que les gros villages de la Pointe-Saint-Georges offrent l'image la plus élaborée et la mieux conservée de la civilisation traditionnelle diola. Dans les grandes fermes familiales réparties en nébuleuse à l'amont immédiat d'immenses rizières qui sollicitent en toute saison les soins des homme et des femmes, les paysans mènent la même vie industrieuse et rude qu'à l'époque où l'horizon de vie de chacun ne dépassait pas les confins du terroir villageois. Le culte des *boekin* impose à tous ses rites et ses sacrifices et l'islam est, jusqu'ici, totalement absent. Malgré l'introduction /p. 870/ de l'argent par les jeunes gens, la vraie richesse réside toujours dans les greniers de riz où sont souvent thésaurisés des stocks représentant plusieurs années de récolte, et dans d'immenses troupeaux dont on peut apprécier l'importance lorsqu'ils sont regroupés en hivernage à l'intérieur des villages. Malgré l'émancipation des jeunes générations, la solidarité paysanne n'est pas un vain mot. Nulle part les sociétés de travail n'ont encore une activité plus systématique ; nulle part les disciplines collectives ne sont encore aussi respectées ; l'édification et l'entretien du *kassaro*, cette enceinte derrière laquelle s'enferme hermétiquement chaque communauté villageoise pendant l'hivernage, en sont la traduction géographique la plus vivante et la plus symbolique.

2° Le pays floup

Au centre du plateau d'Oussouye, depuis Diakène à l'Ouest, c'est-à-dire les rives du marigot de Kabrousse jusqu'à la rive gauche du marigot de Kamobeul à l'Est, s'étend le pays floup proprement dit, dont les caractères essentiels sont identiques à ceux que nous venons d'évoquer pour la Pointe-Saint-Georges. Aussi n'insisterons-nous que sur les différences qui le séparent de ce premier type.

Par le fait qu'un poste administratif est installé à: Oussouye depuis 1901, le pays floup est moins isolé et plus vulnérable aux inf1uences extérieures que les villages essoulalou. L'existence de pistes carrossables vers Ziguinchor et la présence de quelques commerçants, expliquent en particulier que l'arachide occupe une certaine place dans les préoccupations paysannes et que l'on puisse enregistrer la présence de quelques musulmans. D'autre part, la faible densité du réseau hydrographique au cœur du plateau entraîne la réduction du domaine des rizières. Si les villages riverains des marigots comme Diakène n'en manquent pas, d'autres ont des surfaces inondables très restreintes comme, par exemple, Emaye ou certains quartiers d'Oussouye. Cette situation a deux conséquences géographiques ; d'une part, les villages floup plus morcelés, moins importants que ceux de la Pointe-Saint-Georges, ne groupent en principe que quelques centaines d'habitants répartis en quartiers autonomes de cent à deux cents personnes en moyenne (parfois moins) ; d'autre part, l'économie de ces villages est en général plus forestière que celle des agglomérations périphériques. Exploitée de longue date au profit des cultures vivrières (*niébé* et riz sec), la forêt du centre du plateau d'Oussouye est transformée en une palmeraie d'une remarquable pureté, dont l'exploitation procure de substantielles récoltes d'huile et /p. 871/ de palmiste. Mais cette palmeraie est désormais le champ d'expansion de la culture de l'arachide, au bénéfice de qui elle est défrichée et souvent cruellement détériorée (cf. pl. h. t. n° 63).

L'habitat a, d'autre part, un caractère moins monumental que vers M'Lomp ou Kajinol ; sans doute les *hank* à cour fermée sont-ils assez fréquents encore, notamment à Oussouye ou à Karounatte. Mais un type de construction plus modeste par ses dimensions est également répandu, par exemple celui que l'on rencontre à Siganar où l'ensemble des maisons d'une famille est constitué par la juxtaposition en fer à cheval de cinq ou six chaumières autonomes disposant chacune vers le *kafat* d'une vaste véranda formée par la retombée du toit, sous laquelle se déroule la vie du ménage (cf. fig. 69). À partir de ces groupes de chaumières s'individualisent aisément les maisons autonomes, à l'échelle d'un ménage, d'architecture de plus en plus variée, que les jeunes floup édifient désormais à l'écart du foyer paternel (cf. fig. 70 relevée à Diakène-diola).

Les différences que nous venons d'enregistrer entre les villages des environs d'Oussouye et ceux de la Pointe-Saint-Georges, qui sont autant de symptômes d'évolution, ne doivent pas dissimuler l'archaïsme persistant des premiers. Les Floup ne participent encore que de manière très marginale à l'économie d'échange. Farouchement attachés à leurs *boekin* et à leurs traditions, méfiants à l'égard de toute innovation d'origine étrangère, ils vivent encore essentiellement en économie de subsistance, partageant tout leur temps entre les rizières où ils investissent un énorme travail et la palmeraie où ils récoltent en saison sèche *bounouk* et régimes de palmistes. Ils entretiennent très vivants les particularismes villageois : en témoignent la richesse de leur folklore et ces luttes où s'affrontent périodiquement les jeunes hommes qui perpétuent ainsi, en une compétition désormais pacifique, le défi permanent que se lançaient jadis les villages voisins.

3° Isolement et archaïsme des villages diamat

Il convient enfin de mettre à part les villages diamat installés dans la forêt le long de la frontière, c'est-à-dire essentiellement Effoc, Youtou, Santiaba et Soukoudiak. La majorité des Diàmat sont établis en Guinée « Portugaise » et ceux des leurs qui sont installés en Casamance gardent avec eux d'étroites relations. Leur caractère frontalier et leur situation en bordure d'importants massifs forestiers ont permis aux villages diamat d'assurer jusqu'ici dans l'isolement le

/p. 872/

Figure 69 - Type d'habitat floup : *hank* en fer à cheval à Siganar. 1. Salle commune. - 2. Chambre. - 3. Grenier. - 4. Véranda-cuisine. - 5. Étable. - 6. Passage couvert.

/p. 873/

Figure 70 - Type de chaumière floup isolée à Diakène.
La chambre des parents est à demi-étage au-dessus de la pièce qui abrite le bétail

/p. 874/ maintien de leur personnalité, au point que l'usage des signes monétaires y est extrêmement réduit encore et qu'il y était totalement inconnu jusqu'à la dernière guerre. Les traits essentiels du paysage humanisé par les Diamat sont identiques à ceux que l'on enregistre chez les Floup : rizières mesurées donc intensément cultivées et extrêmement morcelées, comportant depuis la mangrove jusqu'à la palmeraie la gamme complète des terroirs inondés ; sur le plateau, dans le périmètre exploité régulièrement par les villages, palmeraie à peu près pure dont le sous-bois est périodiquement défriché au profit de la culture itinérante du riz sec et, depuis quelques années, de très modestes champs d'arachide ; villages installés à la limite amont des rizières, sur la bordure de la palmeraie. Mais l'habitat présente un certain nombre de particularités. Les Diamat ne construisent jamais de maisons communautaires groupées autour d'un *hank* fermé. Leur habitation est une petite chaumière de banco trapue, basse, sombre, de plan ovale, écrasée par un toit de paille dissymétrique dont le côté donnant sur le *kafat* déborde largement et forme une vaste véranda qui constitue le véritable foyer de la maison (cf. fig. 71). Chacune de ces chaumières est occupée par un ménage et comporte, outre une salle commune ouverte sur la véranda, deux ou trois chambres chichement éclairées par de minuscules ouvertures et une pièce ouvrant sur l'extérieur et réservée au petit bétail (veaux et porcs). Chaque « chambre » joue en même temps le rôle de grenier et abrite en particulier les réserves de riz appartenant à chaque membre adulte du foyer.

À l'arrière et sur les côtés de chaque maison s'étend un *kafat* soigneusement ceinturé par une barrière de nervures de palmes tandis que la façade de la construction borde soit une petite place soit une piste. Une famille dispose d'un certain nombre (entre cinq et dix en moyenne) de petites maisons de ce type dont tous les *kafat* sont contigus et limitent des ruelles convergeant vers une petite place commune qui fait ici fonction de *hank*, à moins qu'ils ne la cernent directement. Plusieurs ensembles de constructions et de jardins familiaux juxtaposés et associés forment un quartier. Au sein des villages diamat, les quartiers ont une autonomie particulièrement affirmée puisqu'ils sont le plus souvent éloignés les uns des autres de plusieurs centaines de mètres et séparés par des bois sacrés très touffus ou des coins de brousse où l'on fait les pépinières de riz. En somme, l'unité sociale la plus vivante est encore le quartier ; c'est sa cohésion, l'étroite juxtaposition des maisons des familles qui le constituent, le labyrinthe formé par les *kafat* soigneusement clos entre lesquels s'enchevêtrent pistes et sentiers destinés à canaliser le bétail vers la brousse, qui assurent la sécurité du groupe

/p. 875/

Figure 71 - Type d'habitat diamat (Effoc)

/p. 876/ contre les entreprises des voisins, souvent, hier encore, celles des quartiers du même village.

Plus encore que celle des Floup ou des gens de la Pointe-Saint-Georges, la vie des villages diamat est marquée par l'isolement et l'archaïsme. Nulle part les Diola n'ont conservé aussi pures leurs mœurs rudes et leur hostilité à toute forme d'organisation politique, à toute ingérence extérieure ; seuls les féticheurs ont une autorité solidement établie [16]. Nulle part l'économie de subsistance n'est restée plus vivante et plus exclusive de toute autre activité. L'essentiel des signes monétaires utilisés par les Diamat pour le paiement de l'impôt et quelques rares achats en Guinée « Portugaise » et à Oussouye,

[16] Cf. les événements de 1942 que nous rappelions plus haut.

leur est procuré par la récolte et la vente des palmistes. Mais toute leur nourriture provient de leurs rizières dont les ressources sont complétées par les produits de la chasse et accessoirement de la pêche dans les périmètres défrichés et endigués dans la mangrove. La plupart des biens d'équipement, tels que les ustensiles ménagers et les vêtements, sont produits sur place. Nulle parte en Basse Casamance l'artisanat traditionnel qui produit notamment de très belles vanneries, n'est aussi vivant ; nulle part les cultures de coton dans les *kafat* n'ont conservé la même importance qu'à Effoc ou à Youtou, villages devenus - mais pour combien de temps encore ? - le paradis des ethnologues.

G. Les Diola Essyl et les Bayot

À l'Est du large marigot de Kamobeul et jusqu'à quelques kilomètres de Ziguinchor, entre la Casamance au Nord et la frontière de Guinée « Portugaise » au Sud, s'étend un domaine occupé par deux groupes diola distincts, les Essyl et les Bayot. Les premiers sont établis sur la bordure méridionale de la vallée de la Casamance, tandis que les seconds sont installés plus au Sud, dans les forêts voisines de la frontière, exactement entre le marigot de Yiba et celle-ci. Comme tous les habitants de la rive Sud de la « Rivière », Essyl et Bayot sont chez eux de temps immémorial et l'on n'éclaire pas l'origine des derniers si l'on précise qu'ils sont originaires d'Aramé c'est-à-dire de quelques kilomètres au Sud de la frontière. Ici encore, la densité du peuplement et surtout l'importance des villages sont en liaison étroite avec

---

Entre pp. 876 et 877

Recto : Planche n° 61 - 1. *Hank* à cour fermée de type ancien, Kagnout (Pointe-Saint-Georges).
2. Type d'habitat des Blis et Karone (Hillol)

Verso : Planche n° 62 - Trois types de fermes familiales à cour fermée de la Pointe-Saint-Georges (M'Lomp)

Recto : Planche n° 63 - Défrichement et labour au *kayendo* dans la palmeraie d'Oussouye

Verso : Planche n° 64 - Trois aspects de l'habitat diamat des villages voisins de la frontière « portugaise »

/p. 877/ le développement des terres à riz ; aussi la distinction des deux groupes est-elle renforcée par l'opposition des aménagements qu'ils ont réalisés, d'une part, en lisière de vastes plaines à riz, d'autre part, au cœur de forêts où les surfaces inondables sont très réduites.

1° L'organisation des villages essyl

Les villages essyl les plus typiques sont ceux qui sont installés en bordure à la fois de la plaine drainée par la Casamance et de celle où coule le marigot de Kamobeul, dans l'angle formé par les deux vallées avant leur rencontre. Un plateau de sable domine de quelques décimètres ces deux vallées. À sa périphérie, sous une végétation anthropique de rôniers et de manguiers, sont situés les villages ; ceux-ci surplombent ainsi directement les terres à riz qui s'étendent à leur pied jusqu'au rideau de mangrove qui borde et cache les marigots.

Le trait géographique le plus remarquable pour qui aborde ces villages réside dans l'habitat (cf. fig. 72).

En fonction de la même structure sociale que dans la région d'Oussouye, pour répondre aux mêmes problèmes dans des conditions naturelles identiques, et en disposant des mêmes techniques et des

mêmes matériaux, les Essyl ont imaginé une nouvelle forme d'habitat collectif à l'échelle de la famille, les maisons en couronne à impluvium central.

À Séléky, à Essyl, à Kamobeul, etc., chaque famille est groupée dans une seule maison dont tous les éléments, disposés en cercle, sont rassemblés sous un même toit à double pente. Les différentes pièces de la maison sont réparties en couronne autour d'une petite cour centrale sur laquelle tombe en entonnoir la face intérieure du toit. L'importance de ces constructions varie naturellement avec celle des familles qu'elles abritent mais elles comprennent fréquemment plus d'une dizaine de pièces ; la plus grande que nous avons rencontrée en groupait quinze. Malgré leur volume, ces édifices ont une structure théoriquement simple. Ils sont formés de cubes de banco, de plan grossièrement quadrangulaire, de 10 à 20 mètres carrés de surface, représentant autant de cellules individuelles qu'il y a d'adultes dans la famille ; ces cellules sont accolées les unes aux autres et l'on ne laisse subsister entre elles qu'un seul passage faisant office d'entrée et d'étable et qu'une porte permet de fermer solidement. Cette porte close, l'ensemble de la maison est un véritable chateau-fort à l'intérieur duquel sont enfermés les habitants et leurs biens. Chaque cube de banco fait à la fois office de chambre et de grenier mais, selon qu'il est affecté à un homme ou à une femme,

/p. 878/

Figure 72 - Type de maison à impluvium à Séléky. 1. Chambre d'homme avec grenier superposé. - 2. Chambre sans grenier. - 3. Chambre de femme avec grenier à terre. - 4. Étable. - 5. Impluvium.

/p. 879/ son agencement varie. S'il abrite un homme, il ne comporte qu'une seule ouverture donnant sur le centre de l'édifice et il est coupé en deux par un plafond très bas au-dessous duquel est située la chambre tandis que la partie supérieure, à laquelle on accède par une trappe, sert de grenier à riz. Dans les cellules réservées aux femmes, le grenier est un recoin muré sur le même plan que la chambre ; deux portes qui se font face permettent d'accéder à celle-ci, l'une ouvrant sur l'intérieur de la maison, l'autre sur une petite cour extérieure soigneusement clôturée qui sert de *kafat* et où chaque femme entretient quelques pieds de piment et de coton, décortique le riz, fait même ses pépinières si l'enclos est assez vaste. Enfin, la pièce la plus proche de l'entrée de la maison n'est pas aussi hermétiquement fermée que les autres et n'est pas habitée : elle fait fonction d'étable ; aujourd'hui, seul le petit bétail s'y réfugie mais, autrefois, les bovins y étaient chaque soir abrités.

Le centre du cercle décrit par les cellules individuelles comporte deux éléments : d'une part, une véranda formée par la partie intérieure du toit qui déborde très largement la couronne dessinée par les différentes pièces de la maison, d'autre part, l'ouverture de l'entonnoir formé par le toit et qui est l'impluvium proprement dit. C'est par cet orifice que l'intérieur de la maison est chichement éclairé et aéré et qu'est canalisée l'eau de pluie qui tombe du toit dans une auge de terre d'où elle s'écoule vers l'extérieur par un drain de rônier enterré. La véranda intérieure joue le rôle de pièce commune à la famille et c'est là que l'on fait la cuisine, que l'on mange, que l'on se réunit pour palabrer. Mais si la cohabitation sous cette véranda intérieure symbolise l'unité de la famille, elle n'implique pas une véritable vie communautaire. Paradoxalement au contraire, nulle part le farouche individualisme diola n'est plus clairement illustré qu'ici où, à l'heure des repas, s'allument autant de feux qu'il y a d'adultes, chacun d'eux, homme ou femme, préparant la portion de riz qu'il a jugé convenable de prélever sur ses provisions dans son grenier personnel [17].

Le plus souvent, au cœur de ces maisons à impluvium, il fait étrangement sombre et la vie s'y déroule dans une perpétuelle pénombre ; c'est seulement dans les plus grandes d'entre elles que le cercle qu'elles décrivent est assez vaste pour que la trouée de l'impluvium vers le ciel découvre une véritable cour intérieure pouvant, exceptionnellement, atteindre une dizaine de mètres de diamètre.

[17] Les enfants étant nourris, une partie de l'année sur les provisions du père, une autre partie sur celles de la mère.

/p. 880/

Ces maisons en couronne qui résument, aussi symboliquement que les fermes familiales à *hank* fermé de la Pointe-Saint-Georges, la structure sociale et les préoccupations traditionnelles des paysans, représentent une remarquable réalisation architecturale si l'on tient compte que les Essyl n'ont pour bâtir, comme tous les autres Diola, que du banco, des poutres de rônier, des gaules de palétuvier et de la paille. On ne peut, par ailleurs, manquer de s'interroger sur l'origine et la signification de l'impluvium qui n'est pas édifié dans un but fonctionnel puisqu'il ne recueille rigoureusement rien durant les sept ou huit mois de saison sèche, alors qu'il est inutile en hivernage puisqu'il y a alors de l'eau partout.

L'importance des bâtiments de la maison en couronne s'explique aisément par le fait qu'il s'agit de la juxtaposition de blocs de banco parfaitement autonomes, dont l'unité est précisément assurée par la toiture, elle-même indépendante, comme dans toutes les maisons diola, de la construction sur laquelle elle repose ; mais chaque cellule de la maison est d'architecture aussi simple que si elle formait une chaumière isolée. Quant à la toiture, nous en expliquons ses caractères ainsi. Les moyens techniques et les matériaux dont disposent les constructeurs ne permettent pas de coiffer l'ensemble de la maison, bâtiments et cour centrale, d'une couverture unique ; en particulier, la longueur des gaules de palétuvier n'est pas suffisante pour permettre l'édification de toits d'une envergure telle qu'ils couvrent la surface considérable occupée par les constructions et la cour qu'elles circonscrivent. D'autre part, un toit commun à l'ensemble de l'édifice ne pourrait être conique sous peine d'atteindre une hauteur excessive ; il faudrait donc lui assurer une travée axiale au sommet ; là encore, les gaules de palétuvier seraient trop courtes et trop faibles tandis que des poutres de rônier seraient de poids excessif. Au contraire, l'impluvium est une solution ingénieuse à ces difficultés puisqu'il résulte de la simple juxtaposition et de la disposition en cercle des toitures à deux pentes qui recouvrent ailleurs les chaumières autonomes. En somme, la modestie des charpentes exigée par la nature du bois utilisé, par la résistance limitée des plafonds et des supports de banco, par la solidité relative des attaches végétales, est à l'origine, nous semble-t-il, des curieuses toitures des maisons en couronne si typiques de la région de Séléky et, autrefois, des Djougout. Ces maisons constituent l'une des solutions imaginées par les Diola pour répondre à leur souci de réaliser, dans l'ancienne perspective d'insécurité, des bâtiments collectifs abritant d'importantes familles, leur bétail et leurs récoltes. Cette solution est, plus que toutes les autres, marquée par les préoccupations défensives. Peut-être ce fait doit-il être mis en relation avec le site des villages essyl installés sur un plateau de sable /p. 881/ démuni de toute végétation forestière et en bordure d'immenses plaines découvertes, donc en position particulièrement vulnérable.

La confluence de la vallée de la Casamance et de celle que draine le marigot de Kamobeul, la largeur de la première en particulier, donnent aux villages essyl un domaine de terres à riz singulièrement étendu. Au pied de Séléky et d'Essyl par exemple, ces plaines se développent sur plusieurs kilomètres entre le plateau de sable et la mangrove ; elles offrent dans l'ensemble des sols homogènes très sablonneux qui deviennent cependant de plus en plus argileux au fur et à mesure que l'on approche des marigots. Sur toute leur étendue, ces plaines sont transformées en rizières et par conséquent découpées par le damier habituel des diguettes de retenue de l'eau. Les Essyl disposent donc essentiellement de rizières de plaine et leurs défrichements ne pénètrent en général que sur une faible profondeur dans la mangrove. Il serait cependant erroné de penser qu'ils consacrent leurs travaux à un type unique de rizières et que leurs aménagements se réduisent à l'établissement du quadrillage des diguettes. À l'état naturel, la plaine qu'ils cultivent était parcourue par des chenaux, semée de dépressions marécageuses, encombrée de bouquets de palétuviers partout où l'eau salée remontait de manière régulière. Là où elle existait, cette topographie a été soit modifiée, soit exploitée ; par exemple les anciens chenaux ont été canalisés et transformés en drains où la circulation de l'eau est contrôlée. Aussi, malgré l'uniformité et la platitude du paysage de leurs terroirs à riz, les Essyl distinguent-ils des types très nuancés de rizières qui tirent parti des moindres dénivellations topographiques et de la position des parcelles par rapport aux chenaux de drainage ; la gamme des variétés de riz cultivés et l'échelonnement des travaux d'hivernage ne sont donc pas moins étendus qu'ailleurs. Une coupe effectuée entre le village de Séléky et le marigot de Kamobeul rend parfaitement compte de la diversité des rizières aménagées par les

Diola-Essyl depuis les lisières de leurs villages jusqu'à celles des boisements de palétuviers qui ourlent les rives de la Casamance et de ses affluents (cf. fig. 73).

Figure 73 - Coupe schématique à travers des rizières de Séléky :
Outioun : pépinières - *ougonor* : rizières de versant, entre la plateau et la plaine - *goufot* : rizières très humides, les premières repiquées - *boualo, etoubit, ouih* : rizières de plaine, avec variétés différentes, de riz et repiquage échelonné - *gafit* : tann stérile - *goutit* : rizières profondes, sur défrichement en mangrove.

/p. 882/

Cependant, sauf à Brin où la vallée de la Casamance est moins large, le système de culture des rizières est sensiblement moins perfectionné dans la plupart des villages du canton de Séléky que dans la circonscription d'Oussouye ; les labours sont moins nombreux (rares sont les rizières retournées deux fois par an), la fumure est moins systématique, la mise en jachère plus fréquente. Deux raisons expliquent cette situation: d'une part, l'étendue des rizières disponibles, d'autre part, la proximité de Ziguinchor qui facilite l'émigration et prive en saison sèche les villages d'une grande partie de leur main-d'œuvre.

Cette émigration est la source essentielle de numéraire. Les villages essyl, installés sur des langues de sable, ne font pratiquement pas d'arachide et la seule production de graine du canton provient de deux ou trois petits villages récents établis par des immigrants du Fogny loin de la vallée, dans la forêt.

Aux importants villages situés en bordure de la vallée de la Casamance, il convient de rattacher une série d'installations quasi insulaires dont les habitants sont originaires de Séléky et des autres villages essyl. Batinière, Etama, Bandialie, Ouloubaline sont en effet installés au cœur de la mangrove qui borde la Casamance [18], sur de petits cordons de sable émergeant au milieu des palétuviers. Ces villages qui groupent de dix à vingt maisons, ont été créés par des familles essyl à la suite de différends d'ordre foncier avec les autres habitants de leur village d'origine. Chacun d'eux ne rassemble qu'une famille ; c'est ainsi que tous les habitants d'Ouloubaline sont des Bassène. Le site de leur installation est singulièrement inconfortable et difficilement accessible mais aisément défendable. Pour atteindre Batinière par exemple, il faut, après avoir traversé la plaine à rizières sur sable, plus d'une heure de marche à travers la mangrove sur une digue de *poto-poto* que quelques coups de *kayendo* suffiraient à couper en cas de besoin. Quant à Ouloubaline, on n'y accède pratiquement qu'en pirogue après une navigation nécessitant une sérieuse connaissance du labyrinthe des marigots qui l'entourent. Ces villages produisent exclusivement du riz et tout leur terroir est formé de rizières profondes défrichées dans la mangrove environnante. Aucune place n'est disponible pour des cultures sèches ; l'arachide est donc totalement inconnue. De même ces villages ne possèdent pas de palmiers et seuls quelques rares baobabs arrivent à pousser à proximité des maisons. La pêche, plus développée que dans les autres villages diola, est l'unique ressource complémentaire dont on tire quelque numéraire. Enfin, ces installations marginales ne peuvent abriter de bovins, à la fois faute de place et de pâturages et en raison de la particulière /p. 883/ densité des tsé-tsé dans la mangrove ; aussi le bétail qui leur appartient est-il réparti dans des villages de l'intérieur où il représente un capital totalement inutilisable pour ses propriétaires.

L'habitat est entièrement constitué de maisons en couronne, à impluvium central, disposées sur les lambeaux de sable émergeant à marée haute. Nulle part ces maisons n'ont mieux conservé leur caractère de fortins ; les préoccupations défensives ont même conduit parfois les habitants à édifier des maisons jumelles, à double impluvium, pour éviter la construction de bâtiments séparés, sans communication entre eux, lorsque la croissance d'une famille ne lui permettait plus de s'abriter tout entière sous le même toit. Dans le passé, ces farouches insulaires menaient, en effet, de fréquentes expéditions

[18] Cf. pl. h. t. n° 59, cliché du bas.

contre les villages de la « terre ferme » notamment contre ceux des Djougout-Sud auxquels on peut accéder par les marigots après une longue et silencieuse approche.

Un problème singulièrement délicat est soulevé dans ces villages par le ravitaillement en eau ; en hivernage, on peut puiser celle-ci n'importe où, dans les rizières, ou utiliser celle que recueille l'impluvium de chaque maison. Mais en saison sèche, il n'est d'autre solution, faute de puits, que de consommer de l'eau saumâtre ou d'aller chercher de l'eau douce (que l'on mélange souvent à celle du marigot pour la faire durer) dans les villages du plateau ; d'où d'interminables corvées [19] faites en pirogue, qui donnent l'occasion de procéder à quelques transactions, en particulier de se procurer du vin de palme que l'on obtient en l'échangeant, à volume égal, contre du riz ! Au total, ces installations de la mangrove ont conservé dans leur structure, leur vie quotidienne et leur mentalité, une empreinte extrêmement profonde des conditions ayant présidé à leur fondation dans des sites inaccessibles où seule une farouche volonté d'isolement leur a permis de surmonter des obstacles naturels particulièrement hostiles.

2° Des forestiers: les Bayot

Au Sud du canton de Séléky, entre le marigot de Yiba et la frontière portugaise, le groupe bayot ne dispose que de surfaces très réduites transformables en rizières inondées, soit de petits marigots et de rares bas-fonds échancrant un plateau couvert par la forêt. Aussi les quelques milliers [20] d'habitants sont-ils répartis en villages très émiettés, n'assurant qu'une faible densité de population à un territoire dont le seul aménagement notable réside dans la sélection du paysage végétal.

/p. 884/

La faible importance et la médiocrité technique de la riziculture inondée expliquent que les Bayot ont une activité surtout forestière, autrefois essentiellement consacrée à la culture du riz sec et à l'exploitation des palmiers. Une telle activité est responsable du trait géographique le plus caractéristique de la région : la transformation de la forêt en palmeraie homogène. Celle-ci est sans conteste la plus régulière et la mieux entretenue de tout le pays diola. Si elle vaut aux Bayot la réputation solidement fondée d'être les plus gros buveurs de vin de palme de la Basse Casamance, elle leur procure éga1ement l'huile de palme et les palmistes dont ils tirent la plus grande partie de leurs ressources en numéraire. Sous la palmeraie, le sous-bois est d'autant plus touffu que les *Elaeis* réalisent un peuplement plus aéré et plus régulier, assurant ainsi un bon ensoleillement au niveau du sol, C'est là une condition favorable à la culture de riz sec qui prospère d'autant mieux qu'il est abrité par une ombre légère et semé sur un terrain riche en matière organique. Aujourd'hui que le pays bayot s'intègre à l'économie monétaire, l'activité essentielle y est fondée sur la culture itinérante du riz sec et de l'arachide ; après le défrichement du sous-bois, les lougans portent une récolte de riz pendant deux ou trois années consécutives, puis de l'arachide. Le défrichement est ensuite abandonné durant une période de durée imprécise, de l'ordre d'une dizaine d'années environ. La principale difficulté que rencontrent ces cultures souvent éloignées des villages, réside dans la présence en forêt d'importants troupeaux de singes contre lesquels il faut sans cesse défendre les récoltes. Outre ces champs en forêt et quelques rizières inondées, les Bayot disposent des ressources fournies par leurs *kafat* qui portent surtout du manioc et des bananiers. Mais ces *kafat* sont également sous la menace permanente des animaux sauvages ; aussi sont-ils plus qu'ailleurs solidement protégés par de véritables murs de banco surmontés de haies de nervures de palmes et précédés d'un fossé profond. Les installations humaines sont en effet ceinturées de très près par la forêt au milieu de laquelle elles sont dispersées et où elles n'ont ouvert que de très modestes clairières. À de rares exceptions près, les villages bayot sont extrêmement morcelés ; leurs concessions sont éloignées les unes des autres de plusieurs centaines de mètres et forment de minuscules hameaux noyés dans la verdure et reliés entre eux par d'étroits sentiers encaissés dans la forêt. Sauf en bordure du marigot de Yiba et de son prolongement le marigot de Kaïlou, qui forment la limite nord des Bayot, les maisons à impluvium disparaissent et sont remplacées par d'assez grandes chaumières, de plan rectangulaire, comprenant en moyenne de quatre à six

[19] Par exemple, Ouloubaline se ravitaille en eau douce à Djivouente.
[20] Officiellement 5 600.

pièces faisant à la fois office de chambres et de greniers et disposées de part et d'autre d'un large couloir central servant de pièce commune (cf. fig. 74). On peut penser

/p. 885/

Figure 74 - Type de maison forestière bayot. 1. Pièce commune. – 2. Chambre. – 3. Chambre avec grenier intérieur. 4. Grenier. – 5. Couloir central.

/p. 886/ qu'une telle organisation de l'habitat répond non seulement à l'émiettement des familles, lié à la modestie des rizières inondées et à l'exploitation de la forêt, mais aussi au fait que la sécurité était jadis recherchée dans l'isolement au cœur de la végétation forestière.

Cet isolement est d'ailleurs en voie de s'estomper rapidement car la proximité de Ziguinchor et l'importance des surfaces disponibles font du canton bayot un centre actif d'immigration : Diola du Fogny et des Kalounaye, Manding et Mandjak y multiplient les créations de villages depuis deux décennies, et insèrent ainsi au milieu de la population traditionnelle des éléments étrangers animés de soucis mercantiles, musulmans s'ils viennent du Nord, animistes, mais particulièrement instables s'ils viennent de Guinée « Portugaise ». L'image bucolique du sympathique bayot à la fois anarchiste (l'éclatement de l'habitat rend même inapplicable l'autorité de la gérontocratie villageoise) et gros buveur de *bounouk* (un censeur prétendrait que l'on s'enivre copieusement en soignant les *Elaeis*) a toutes chances d'être aussi rapidement détériorée que la palmeraie à laquelle, si l'on n'y prend garde, d'actifs immigrants risquent de porter sans tarder de dangereuses blessures.

H. Le peuplement cosmopolite des environs de Ziguinchor

Il ne semble pas que la zone située entre les forêts bayot à l'Ouest et le pays balant à l'Est ait jamais tait partie du domaine diola. Cette région de la rive méridionale de la Casamance fut au contraire le dernier refuge où se maintint jusqu'à la fin du siècle dernier un peuplement baïnouk homogène. Aujourd'hui, les trois cantons qui se partagent cet ancien pays baïnouk (canton mandjak à l'Est des forêts bayot, le long de la frontière portugaise, canton baïnouk autour de Ziguinchor et canton d'Adéane entre les deux précédents et le pays balant) sont les plus cosmopolites de la Basse Casamance. Pour les raisons que nous avons dites les premiers occupants, hospitaliers et pacifiques, ont été assimilés par 1es populations plus dynamiques qui les entourent et ils ne forment plus que quelques villages autonomes autour de Ziguinchor, quelques noyaux isolés chez 1es Mandjak et aux environs d'Adéane. Depuis que les incursions balant et manding ont pris fin, la pénétration étrangère s'est encore précipitée et le développement de Ziguinchor n'a pu qu'accélérer la dissolution de l'ethnie baïnouk.

/p. 887/

Aussi, à côté de ce vieux fonds de population ; compte-t-on des Wolof, venus comme pêcheurs et commerçants dès avant l'arrivée des Français mais dont certains se sont mariés dans le pays et se sont faits cultivateurs, des Manding originaires de la région de Sédhiou des Diola chassés de la rive Nord de la Rivière au moment des incursions de Fodé Kaba. Plus récemment sont venus s'établir ici - et leur mouvement d'immigration se poursuit comme dans toute la Casamance - des Mandjak puis des Mancagne. Le canton d'Adéane est le plus cosmopolite et comprend des éléments de tous ces groupes. Les environs de Ziguinchor, qualifiés hier encore de « canton baïnouk » sont essentiellement peuplés de Mancagne. Enfin, les Mandjak constituent un petit canton à peu près homogène le long de la frontière portugaise d'où ils ont totalement éliminé les anciens occupants baïnouk.

Les traits généraux de l'aménagement de l'espace ne sont pas foncièrement différents dans cette zone de ceux que nous avons notés pour l'ensemble de la Basse Casamance. Cependant, ils portent la

trace soit du cosmopolitisme de la population, soit des techniques propres à tel groupe localement majoritaire.

En remontant la Casamance jusqu'à Adéane, le paysage offre la juxtaposition classique des vasières couvertes de mangrove, des plaines à rizières ; et des plateaux peuplés sur leurs lisières par la palmeraie puis) vers l'intérieur, par une végétation plus hétérogène. Les Baïnouk ayant les mêmes techniques de production que les Diola, leurs installations ont des sites identiques. Comme en pays diola, les terres basses sont transformées en rizières inondables et l'attaque des forêts de plateau est un phénomène récent lié au développement de l'arachide. Mais depuis une vingtaine d'années il a pris, notamment dans le canton baïnouk, une particulière ampleur.

Les Mancagne en effet viennent en Casamance avec pour but essentiel d'y faire de l'arachide. Déjà redoutables défricheurs dans leur pays d'origine [21], ils fondent, comme en Guinée, leur alimentation sur les cultures sèches de mil, de *fonio* et même de maïs et d'igname ; l'arachide, à laquelle ils consacrent d'énormes efforts dans un but de promotion économique et sociale, s'intègre tout naturellement dans leur système de culture traditionnel. Leur acharnement au travail les incite à se mettre aussi à la culture des rizières que leur prêtent les Baïnouk et d'où ils les éliminent. Un second facteur de la démolition rapide des forêts en secteur baïnouk réside dans la proximité de Ziguirichor. Chaque /p. 888/ hivernage, en effet, de nombreux citadins, souvent étrangers, cherchent à compléter les ressources que leur procure leur activité de commis, d'employé, de boutiquier ou de manœuvre, en faisant un champ d'arachide dans les environs de la ville. De telles cultures sont naturellement conduites avec des méthodes de travail extrêmement sommaires, sans aucun souci d'entretenir le sol ; de vastes surfaces complètement dépouillées de toute végétation forestière portent témoignage, au Sud de Ziguinchor en particulier, de leurs effets. Il se produit ainsi un phénomène de banlieue fort préjudiciable aux forêts baïnouk. Ce phénomène contribue par ailleurs à la ruine des premiers occupants dont les villages sont envahis par des saisonniers qui provoquent d'innombrables conflits d'ordre foncier. Les Baïnouk sont ainsi non seulement assimilés par les immigrants qui s'installent définitivement chez eux, mais encore dépouillés de leurs terres par des citadins incomplètement convertis à la vie urbaine et à qui l'assoupissement de l'activité économique en hivernage donne des loisirs...

Dans le canton d'Adéane, la riziculture de plaine est encore l'activité primordiale à laquelle se consacrent Baïnouk, Diola et même certains Wolof. De plus, des Mandjak et des Mancagne se mettent aussi à la culture inondée, soit que des chefs de village leur prêtent des rizières, soit que des propriétaires de bas-fonds les emploient comme salariés pour les gros travaux de labour ; on enregistre même l'établissement d'un véritable métayage, l'immigrant obtenant concession de rizières contre versement à leur possesseur d'une partie de la récolte.

Mais l'activité principale des immigrants concerne encore les cu1tures sèches dans les forêts de plateau, la culture de l'arachide surtout. Mandjak et Mancagne obtiennent assez facilement jusqu'ici le prêt, par les villages déjà en place, de périmètres forestiers à défricher. D'autre part, depuis que le classement de certains îlots forestiers limite les possibilités d'extension des champs, une curieuse association, typique des préoccupations des « Portugais » s'est instaurée ; beaucoup de Mandjak et de Mancagne négligent de faire des cultures vivrières en champs homogènes et obtiennent des Diola ou des Baïnouk le prêt de terrains ayant déjà porté du mil et sur lesquels ils font de l'arachide et un peu de mil intercalaire. De tels prêts ne sont naturellement pas gracieux et s'obtiennent en général en échange d'un certain nombre de journées de travail dans les rizières ; ils attestent le souci passionné qu'ont Mandjak et Mancagne de faire de l'argent par les moyens les plus immédiatement rentables. Mais ils contribuent à épuiser dangereusement les périmètres défrichés car les immigrants portugais sont démunis de moyens pour enrichir le sol en matières organiques d'origine /p. 889/ animale : expédiant leurs grains dans leur pays d'origine, ils ne capitalisent pas sur place et par conséquent n'ont pas de bovins. Cette règle est d'autant plus stricte que l'immigration est récente ; c'est seulement chez les Mandjak anciennement établis qu'elle ne s'applique pas.

[21] Cf. Teixeira Da Mota, *Guiné Portuguesa*…

Au Sud de Ziguinchor, le long de la frontière portugaise, l'étroite zone forestière qualifiée de « canton mandjak » offre une physionomie originale beaucoup plus proche de celle des Bayot que de celle des deux secteurs administratifs que nous venons d'évoquer.

L'installation des Mandjak date ici de l'époque de l'occupation portugaise et son ancienneté s'accompagne d'une stabilité plus grande que dans les autres régions de la Casamance. Sans doute l'immigration s'est-elle poursuivie depuis la fin du XIX^{e} siècle jusqu'à nos jours mais elle s'est trouvée préparée et encadrée par les premiers arrivés de sorte qu'elle n'a pas pris le caractère pionnier et désordonné qui est le sien ailleurs.

Comme en pays bayot et pour les mêmes raisons, l'économie du canton mandjak est surtout forestière. Les bas-fonds ne sont pas absents et les Mandjak les cultivent au *kayendo* selon des méthodes voisines de celles des Diola. Mais la modeste importance des surfaces propices au riz inondé nécessite une exploitation systématique de la forêt. Celle-ci est fondée sur la culture du riz de montagne, activité de prédilection des Mandjak. Cette culture exige, nous le savons, des sols fraîchement débroussés, très riches en humus, et supporte difficilement d'être faite deux années consécutives sur le même terrain. De même que chez les Bayot, l'existence d'une agriculture vivrière fondée sur le riz de montagne a abouti en pays mandjak à la sélection d'une palmeraie claire mais homogène à sous-bois touffu, défriché à des intervalles de l'ordre d'une dizaine d'années, suffisamment longs pour ne pas « tuer la brousse » selon l'expression des cultivateurs. Mais le trait le plus remarquable de l'économie mandjak est que le souci de fonder la production vivrière sur le riz *pam-pam* a évité, du moins jusqu'ici, le développement sur grande échelle de la culture de l'arachide. Si, dans les régions qu'ils vont provisoirement exploiter, les Mandjak apparaissent comme de très redoutables destructeurs de forêts, ils se révèlent, là où ils ont conscience d'être chez eux, comme des utilisateurs très parcimonieux ; du capital foncier et de la végétation qui leur appartiennent. La belle palmeraie qu'ils occupent est liée, de manière paradoxale, à leur prédilection pour la culture du riz de montagne et à la nécessité d'assurer le déplacement annuel des champs qu'ils lui consacrent. L'arachide est responsable des rares clairières qui échancrent, de loin en loin, cette palmeraie ; conscients qu'elle risque d'éliminer, si elle se développe, la /p. 890/ possibilité de continuer à produire du riz sec, les Mandjak, en particulier ceux des villages qui ne disposent pas de bas-fonds inondables, ont strictement limité sa culture et se contentent des ressources que leur procurent palmistes et huile de palme (et, naturellement, contrebande grâce à leur position frontalière) pour participera l'économie monétaire.

Une telle exploitation de l'espace est nécessairement liée à une faible densité de population et l'on peut penser que les quelques trois mille, Mandjak groupés dans la région étudiée n'ont pas vu leur nombre augmenter sensiblement au cours des dernières décennies, il y a, dans leur volonté de préserver leur agriculture fondée sur le riz sec et la palmeraie qui s'y associe, une des explications du fait que les immigrants récents sont répartis dans l'ensemble de la Casamance au lieu d'être groupés, comme il pourrait sembler logique qu'ils le soient, dans la région occupée de longue date par des habitants de même origine et de même langue qu'eux [22].

Dans les trois cantons dont nous venons d'évoquer les caractères originaux, les installations humaines n'atteignent jamais une importance comparable à celle des collectivités paysannes de la région de Séléky ou de la Pointe-Saint-Georges. Sans doute rencontre-t-on quelques gros villages le long de la Casamance ; mais dès que l'on s'éloigne de la Rivière, le peuplement s'émiette rapidement, surtout en forêt où les immigrants ont fréquemment établi des villages de culture séparés de ceux de leurs hôtes, ce qui rend d'ailleurs inutilisables les recensements pour connaître non seulement le volume moyen des villages mais même leur nombre, Les « villages » des relevés administratifs sont en effet des unités de recensement comprenant plusieurs villages autonomes qui gravitent autour de l'agglomération initiale et lui sont rattachés de manière de plus en plus artificielle. C'est seulement là

[22] Cette idée est confirmée par l'analyse détaillée de la composition de la population. Chaque village mandjak est occupé par une dynastie de Gomis, de da Silva, de Conca, de Basse, de Préra, etc., c'est-à-dire par des familles depuis très longtemps en étroit contact avec les Portugais. Au contraire, les immigrants récents, issus directement de la brousse guinéenne et portant des noms africains, ne sont pas accueillis dans le « canton mandjak » et sont contraints de se disséminer au milieu des Diola, des Baïnouk, des Balant, etc.

où le peuplement est stable, où les créations contemporaines de villages sont très rares, que les recensements des unités d'habitation ont une certaine signification géographique, Ainsi il est utile d'enregistrer que les 2 972 habitants officiellement dénombrés en 1958 dans le canton mandjak, étaient répartis en quinze villages, ce qui donne un ordre de grandeur valable de deux cents personnes pour chacun d'eux.

/p. 891/

L'habitation a perdu toute originalité. Les techniques traditionnelles de construction ont été mises au service de types de bâtiments d'inspiration européenne, plus spécifiquement portugaise. Rien, dans cette région cosmopolite, ne rappelle l'ancien habitat baïnouk ou n'est comparable aux maisons collectives diola ou même aux habitations plus simples mais originales des Djougout et du Fogny.

La construction courante est la « case créole », de plan rectangulaire, aux murs de banco et à la toiture à double pente, dont un côté au moins déborde sur un couloir longitudinal formant véranda. La banalité de ces habitations et leur identité d'une extrémité à l'autre de la région qui fut le dernier refuge du peuple baïnouk, traduisent dans le paysage les brassages et le cosmopolitisme ethniques qui résultent eux-mêmes de l'ancienneté de la circulation et des échanges en amont du pays diola, entre, d'une part, la Casamance et la Gambie et, d'autre part, les rives du Rio Cacheu.

Les visages si divers de la Basse Casamance illustrent la remarquable efficacité des techniques de production diola, le profond enracinement de cette civilisation de riziculteurs, et la maîtrise qu'elle s'est assurée sur un milieu naturel difficile. Mais ils expriment aussi le long isolement et le morcellement politique d'une paysannerie pour qui la liberté a toujours eu plus de prix que la puissance et l'organisation. L'économie du XX^{e} siècle a ajouté à la faiblesse de ses structures une grave infériorité financière, puisqu'elle ne s'est intéressée qu'à l'arachide et n'a attaché aucune valeur à ses produits et notamment au riz. Le développement étant incompatible avec le repli sur soi mais au contraire conditionné par une intégration harmonieuse à une communauté nationale de plus en plus solidaire, les Diola ne peuvent attendre que d'une politique d'aménagement rationnel du territoire, tirant parti des virtualités de leur région et de l'originalité de leurs moyens de production, la sauvegarde, mieux encore, la valorisation, du riche patrimoine technique et humain dont ils sont les dépositaires.

/p. 892/

/p. 893/

Conclusion

L'analyse des civilisations agraires du Sénégal, à laquelle nous venons de procéder, trouve en elle-même, croyons-nous, sa finalité. Mais on peut aussi en tirer des leçons susceptibles d'éclairer l'action des responsables de la politique de développement dans laquelle s'est engagée la nation sénégalaise. Toute recherche désintéressée peut d'autant mieux déboucher sur des applications que le premier facteur du développement réside à nos yeux dans l'analyse des facteurs spécifiques d'inertie qui entravent le progrès des paysans d'Afrique noire, dans la découverte et la mobilisation des potentialités trop souvent méconnues, voire méprisées, que recèlent leurs vieilles civilisations. À ce titre, au Sénégal plus que nulle part ailleurs, la recherche fondamentale est indissociable de la recherche appliquée ; elle en représente nécessairement la démarche initiale.

Un bilan détaillé des forces et des faiblesses de la paysannerie sénégalaise au triple plan technique, social et économique, nécessiterait un nouvel ouvrage. Aussi nous contenterons-nous de livrer au lecteur un certain nombre de *matériaux pour une géographie volontaire*, orientant sa réflexion vers quelques pistes qu'il élargira sans peine en fonction de sa spécialité, de ses expériences et de ses responsabilités, et sur lesquelles il pourra lui-même susciter des recherches nouvelles et approfondies.

1° Le premier résultat d'une meilleure connaissance des sociétés paysannes sénégalaises pourrait être de cerner avec précision un certain nombre d'entraves qu'offrent à leur développement les conditions naturelles qu'elles affrontent, les héritages de l'histoire qu'elles assument, les structures qui les animent ou les paralysent, les pressions économiques qu'elles subissent.

/p. 894/

Il est inutile d'épiloguer longuement sur les conditions de vie et de travail qu'impose aux producteurs sénégalais le rythme climatique qu'ils subissent. La vulnérabilité de toute agriculture sous pluie dans les régions situées sur les lisières du monde tropical est jusqu'ici sans remède. Outre qu'elle sélectionne très sévèrement la gamme des spéculations possibles, l'implacable saison sèche réduit pratiquement les agriculteurs à l'oisiveté durant plus de six mois par an ; aussi longtemps qu'il ne sera pas corrigé par l'apport de ressources complémentaires tirées soit de productions fondées sur l'irrigation, soit d'activités saisonnières d'ordre artisanal ou industriel, un tel chômage climatique ne peut être que synonyme de pauvreté.

Les héritages de l'histoire comportent un certain nombre d'obstacles au progrès dont la responsabilité incombe aux hommes et que leur action doit pouvoir progressivement surmonter. Le premier de ces obstacles, et le plus lourd de conséquences, ne réside-t-il pas dans une répartition de la population qui n'est pas conforme aux suggestions du milieu naturel mais qui est le résultat d'accidents historiques dont les conséquences ont été aggravées par l'inégale efficacité des civilisations en présence ? Par exemple, si la surcharge humaine du « bassin de l'arachide » et notamment du pays sérèr, porte témoignage de la remarquable efficacité des techniques de l'agriculture sèche africaine, elle traduit aussi un défi aux conditions naturelles que la croissance démographique et la modernisation des instruments de production ne peuvent que rendre plus dangereux et plus insupportable aux générations nouvelles. Surcharge d'autant plus irrationnelle qu'elle s'inscrit désormais dans le cadre d'une nation offrant de vastes perspectives à la colonisation agricole, aussi bien dans les régions situées au Sud du Saloum qui bénéficient, nous l'avons montré, de conditions climatiques privilégiées, que dans les immensités vides du Sénégal oriental dont les potentialités mériteraient de faire l'objet d'un inventaire méthodique. À court terme, la prise de conscience du caractère paradoxal de la répartition de la population rurale de part et d'autre de la latitude du Saloum, contribuerait par exemple à mettre en lumière le coût et les limites des efforts poursuivis en vue de l'accroissement de la production dans le triangle

arachidier couvert par l'erg du Cayor et à fixer à la recherche agronomique comme à l'assistance technique apportée au monde rural des objectifs nouveaux.

Si le premier des obstacles hérités de l'histoire auxquels se heurte le développement de la paysannerie relève de la répartition de la population, le second intéresse, de manière aussi fondamentale, les techniques de production ; il réside dans l'appel unanime et presque exclusif à une /p. 895/ unique source d'énergie, l'énergie humaine. Aussi divergentes que soient par ailleurs leur organisation et leurs méthodes de production, et quel que soit le prix qu'elles attachent à la possession d'un cheptel, les civilisations agraires traditionnelles ont pour trait commun d'avoir négligé ou refusé la mobilisation de l'énergie animale, en particulier du potentiel souvent considérable représenté par le troupeau bovin. Or, le seuil le plus difficilement franchissable auquel se heurte la croissance du revenu paysan est représenté par la limitation de la surface cultivable par producteur dans le cadre d'une agriculture manuelle dont les opérations sont d'autant plus accablantes qu'elles sont concentrées sur une période plus brève. Le non-emploi de l'énergie animale n'a pas pour seule conséquence de limiter étroitement la surface dont chaque travailleur peut assurer l'entretien ; il contribue également à la faiblesse des rendements en affectant la qualité des façons culturales, par exemple en interdisant l'enfouissement des matières organiques dans toute la zone où l'*iler* est répandu.

La seule exception au refus opposé par la paysannerie d'utiliser l'énergie animale concerne les animaux de bât : chameaux, ânes et chevaux, dont l'emploi, dans les régions qui en sont pourvues, a permis depuis une vingtaine d'années la diffusion et le succès grandissant du semoir attelé et des charrettes légères. Mais ces animaux sont pratiquement absents au Sud du Saloum ; la généralisation de la culture attelée, notamment dans les régions les plus productives, ne peut se concevoir sans la mobilisation d'un cheptel bovin dont nous avons montré qu'il est, beaucoup plus fréquemment qu'on ne le croit, associé à la vie paysanne et à l'organisation des terroirs.

Pour apprécier enfin quels efforts persévérants cet objectif exige et quelles difficultés il soulève, pour mesurer quelle véritable révolution psychologique il implique, il convient de se souvenir que le refus d'utiliser l'énergie bovine a des motivations si profondes que c'est précisément chez les éleveurs les plus qualifiés, les plus abondamment pourvus et les plus attachés à leur bétail (chez les Sérèr par exemple) qu'il est le plus catégorique. Sur un autre plan, l'analyse des sociétés rurales met en lumière les entraves que dressent devant toute entreprise de développement la diversité, la complexité et parfois l'ambiguïté de leur situation sociologique. Globalement leur insertion dans une économie de marché a eu pour résultat l'émiettement de paysanneries naguère solidaires et souvent communautaires. Mais les progrès de l'individualisme ont très inégalement effacé le poids et l'influence des structures traditionnelles. Il est même des cas où les anciens clivages sociaux ont été aggravés par l'économie /p. 896/ nouvelle ; il en est d'autres où les profits tirés de la production alimentant le circuit commercial, sont détournés au bénéfice d'une hiérarchie féodale dont ils garantissent et renforcent l'emprise sur la masse rurale. Qu'elles soient en mesure d'animer, de paralyser ou de défigurer les réformes de structures indispensables à la modernisation de la vie agricole et à la promotion de la paysannerie, ces données sociologiques doivent être appréciées à leur véritable dimension. Elles exigent un ajustement délicat aux réalités humaines régionales non seulement des mesures tendant à donner une organisation nouvelle à la paysannerie, mais des moyens et des méthodes assurant leur application. Au niveau régional encore, nos chapitres peuvent contribuer à la prise de conscience de tel ou tel problème particulier, qu'il s'agisse du rôle des cadres maraboutiques, de l'influence de la gérontocratie villageoise, du statut de la femme ou des gens de caste, de la vulnérabilité particulière des sociétés privées d'encadrement autochtone et de la dissolution qui les menace en dépit de la richesse de leur patrimoine technique, etc.

Intimement liés au passé politique et à l'organisation sociale de chaque communauté ethnique mais généralement en accord avec les variations de la pression démographique, les différents types de régime foncier dressent une gamme très subtile de difficultés sur le chemin de l'organisation planifiée des terroirs, du remodelage des structures agraires, de la rationalisation des méthodes de production, d'une utilisation efficace d'un matériel de culture moderne, etc. Si la loi de 1964 sur le domaine national est une mesure conservatoire inspirée par la sagesse, il est évident qu'à partir d'elle toute une poli-

tique, aux aspects parfois contradictoires, reste à définir en vue tantôt d'assurer l'enracinement effectif des paysans à leurs terroirs et de les inciter à des investissements fonciers, tantôt d'orienter une partie de la jeunesse vers l'émigration et la conquête de nouveaux espaces agricoles, tantôt d'assouplir les règles de dévolution de la terre et de permettre sa mise en valeur effective. Une connaissance sérieuse des réalités rend aussi évident que ce n'est ni par les mêmes méthodes ni par les mêmes moyens que l'on corrigera par exemple les conséquences de l'individualisme excessif du droit diola et celles de l'accaparement collectif réalisé par les *dara* mourid au bénéfice des chefs de leur confrérie.

Un nouvel ordre d'obstacles au développement réside dans le rôle de l'arachide comme source exclusive de numéraire pour les agriculteurs sénégalais. Les lourdes conséquences pour l'économie nationale d'une monoculture d'exportation sont bien connues ; mais l'analyse des différents systèmes de production pratiqués d'une extrémité à l'autre du pays et de la place primordiale qu'y occupe l'arachide permet d'apprécier à /p. 897/ quel point le niveau de vie et les possibilités d'équipement de la totalité de la paysannerie sont soumis aux fluctuations du marché mondial des oléagineux. Une telle orientation de la production entraîne une première et très grave conséquence: l'insuffisance croissante des cultures vivrières de base dans un pays dont 80 % des habitants sont des ruraux. Un chiffre permet de mesurer la dépendance du Sénégal à l'égard du marché international non seulement pour trouver des débouchés à sa production exportable mais pour assurer sa subsistance : les importations de riz ont triplé au cours de la dernière décennie pour atteindre et dépasser, ces toutes dernières années, 150 000 tonnes. Or, un tel chiffre prend toute sa signification si l'on rappelle qu'il a été atteint au cours d'une série d'années marquées par une pluviométrie dans l'ensemble favorable à l'activité agricole. À quels tonnages devrait-il atteindre si des accidents climatiques toujours menaçants venaient à se produire ? Ainsi, non seulement les centres urbains vivent en grande partie de produits alimentaires importés, mais les campagnes elles-mêmes ne surmontent plus, dans le bassin de l'arachide notamment, la délicate période de la soudure qu'avec le secours de vivres achetés à l'étranger. Les profits qu'elles retirent de leur intégration dans une économie de marché sont payés d'une vulnérabilité redoutable de leur niveau de vie.

Cette situation prend une gravité particulière parce que la place primordiale occupée par l'arachide dans l'économie rurale s'est accompagnée d'une seconde conséquence : elle a empêché l'organisation d'un marché intérieur, détourné les producteurs de se regarder mutuellement comme des consommateurs, et enlevé tout intérêt à une spécialisation zonale ou régionale des cultures. L'explosion urbaine elle-même n'apporte jusqu'ici à la rigidité des circuits commerciaux que des atténuations très localisées [1]. Ainsi, ni les échanges villes-campagne, ni les échanges interrégionaux ne viennent stimuler la production, susciter le développement de spécialisations diversifiées et assurer une circulation monétaire indépendante de la traite de l'arachide.

Ces conséquences du monopole économique exercé sur le monde rural par une unique culture d'exportation, sont particulièrement malsaines pour un pays non industrialisé, ayant besoin de s'équiper. Elles peuvent devenir dramatiques dans la perspective prochaine de l'alignement du prix de l'arachide sénégalaise sur les cours mondiaux. Et elles ne sont surtout pas corrigées par la politique de dons pratiquée par /p. 898/ certains États riches, politique de facilité dont le résultat le plus clair est de mettre sur le marché des vivres à bas prix et de décourager encore les producteurs sénégalais.

Enfin, la place excessive occupée par l'arachide n'a pas seulement pour effet de compromettre l'indépendance du pays, d'entraver la naissance d'une économie nationale intégrée, de détourner l'intérêt des agriculteurs des plantes alimentaires au point de les exposer à la disette, et de dévaloriser les systèmes de culture les mieux élaborés ; elle entraîne aussi un gaspillage du revenu national en achats de produits vivriers qui porte directement atteinte au développement du monde rural en le privant d'une partie des routes, des puits et des écoles indispensables à sa promotion.

[1] Qui n'intéressent pratiquement que les cultivateurs de la presqu'île du Cap-Vert et un nombre grandissant, mais encore très modeste de maraîchers autour des principaux centres urbains.

2° Le résultat le plus positif de recherches de géographie humaine appliquées à la paysannerie sénégalaise nous paraît résider dans la mise en lumière de ses réalisations, dans l'inventaire des solutions originales qu'elle a élaborées pour assurer sa maîtrise sur le milieu en dépit de la faiblesse de son armement technique, dans la découverte de l'efficacité de systèmes de production toujours motivés et souvent riches de potentialités.

Loin d'être unanimement destructrices du capital foncier, les techniques mises en œuvre par le monde rural sénégalais (et plus généralement ouest-africain) comportent une panoplie de solutions finement ajustées aux exigences des données naturelles, qui autorisent, aussi souvent que la pression démographique le nécessite, une exploitation équilibrée, mieux encore la transformation positive du milieu. Si pauvre qu'il paraisse, l'outillage paysan répond aux leçons d'une riche expérience et son indispensable perfectionnement doit se fonder sur l'examen critique mais attentif de ses justifications. Ainsi, les façons culturales autorisées par l'*iler*, par le *donkoton* ou par le *kayendo* sont judicieusement adaptées tantôt à la légèreté et à la fragilité des sols sablonneux du grand Erg du Cayor, tantôt à la lutte contre la « savanisation » menaçant les défrichements de la zone soudanienne, tantôt à la difficile maîtrise des terres gorgées d'eau des vallées alluvionnaires de Basse Casamance.

Plus constructive encore est l'action de nos civilisations agraires dans la création, l'entretien et l'enrichissement des sols agricoles et l'élaboration de véritables terroirs. Aux zones de forte densité correspondent toujours, non pas des avantages naturels particuliers, mais des paysages soumis à des aménagements volontaires et un espace agricole d'autant plus systématiquement transformé qu'il est plus intensément sollicité. Quels que soient les facteurs initiaux ayant donné naissance /p. 899/ aux principaux centres de gravité démographique, ceux-ci n'ont survécu et ne se sont étoffés qu'en déployant une ingéniosité créatrice qu'il est absurde de sous-estimer, a fortiori de méconnaître.

La plus banale et la plus universelle des leçons données par l'agriculture paysanne concerne le rôle de la fumure animale, même non enfouie, dans l'entretien des sols et la naissance d'une agriculture sédentaire. Du Cayor au Fouladou, ou du Sine au Balantacounda, chaque exploitation agricole dispose d'un périmètre de culture intensive dont l'extension résulte d'une combinaison subtile entre la pression démographique, l'importance du bétail et la richesse de l'expérience paysanne. L'utilisation systématique de leur troupeau, notamment de leur cheptel bovin, met entre les mains des agriculteurs un moyen éprouvé pour assurer la disparition progressive des jachères forestières et la maîtrise permanente de l'espace cultivé. Démarche qui ne diminue en rien l'intérêt légitimement porté à la diffusion des engrais chimiques mais qui représente, au contraire, un préalable indispensable - l'agronomie européenne a trop tendance à l'oublier - à leur efficacité et à leur rentabilité.

Plus originale et plus méconnue est la place attribuée par l'agriculture traditionnelle à l'arbre dans l'élaboration et la pérennité des terroirs. Loin d'être incompatibles, l'arbre et le champ peuvent réaliser une symbiose susceptible de concilier les exigences contradictoires de la mise en culture, de l'entretien du bétail et de la lutte contre les formes d'érosion les plus redoutables sous un climat à longue saison sèche. Mieux encore, l'arbre peut représenter non seulement un élément résiduel sélectionné dans la végétation spontanée mais un facteur volontairement introduit par l'homme dans le paysage agraire en vue de faciliter son emprise sur le milieu et d'enrichir le potentiel agronomique du sol. À ce titre, le cas le plus remarquable est sans conteste le rôle assigné au parc d'*Acacia albida* au sein de la combinaison agricole par les producteurs les plus soucieux d'assurer la stabilité et la fécondité de leur domaine de culture. L'agriculture sérèr offre sur ce plan des leçons qui semblent applicables à la plus grande partie, sinon à la totalité, du Sénégal. Aucune des techniques proposées par l'agronomie moderne ne nous semble offrir de solution aussi globale et aussi efficace que celle représentée par l'implantation de boisements clairs et homogènes de *kad* pour assurer aussi bien le passage de la culture à longues jachères forestières à la culture sédentaire que l'intégration de l'élevage à l'agriculture, l'entretien des périmètres menacés par le surpeuplement ou même la reconquête des terres les plus gravement dégradées par l'économie mercantile. Le fait que les campagnes sénégalaises disposent d'une réponse aussi irremplaçable à leur problème majeur rendrait optimiste sur leur avenir /p. 900/ si l'on était assuré que cette solution ne doive pas continuer à être méconnue par des spécialistes indifférents à la solidarité des éléments de toute véritable combinaison agraire, voire combattue par des tech-

niciens ou des économistes trop assurés de la supériorité de leurs modèles pour prendre le temps de se mettre eux-mêmes à l'école de l'Afrique. L'*Acacia albida* est pourtant l'instrument le plus complet, le plus accessible et le moins coûteux de la fixation et de la pérennité des terroirs dans toute l'Afrique soumise au rythme implacable des climats sahélo-soudaniens et soudaniens [2].

Non moins riches de potentialités sont les techniques d'aménagement des terres inondables mises au point et appliquées en Basse Casamance. Que ce soit dans la création des polders et la transformation des vasières salées en sols cultivables et féconds ou dans le choix des variétés cultivées, leur adaptation aux différents milieux pédologiques et les méthodes de repiquage, les Diola disposent d'une véritable science de la riziculture dont l'atrophie progressive par l'économie monétaire entraîne un lamentable appauvrissement du patrimoine national en même temps qu'une attristante amputation de la civilisation paysanne. En l'état d'émiettement du marché régional ouest-africain et d'inorganisation du commerce mondial, devant la vulnérabilité de l'économie sénégalaise, les besoins créés par l'expansion démographique et l'étroitesse du marché du travail (imputable notamment à la lenteur de l'industrialisation), on reste stupéfait d'assister au trop fréquent spectacle de la reconquête des rizières par la mangrove (cf., par exemple, pl. h. t, n° 60). Non point que cette riziculture ne soit encombrée d'archaïsmes paralysants, n'ait une productivité trop réduite, ne justifie l'intervention d'un génie rural moderne et d'une recherche agronomique scientifique. Ainsi il est certainement possible d'améliorer la qualité de sa production en lui procurant un matériel végétal sélectionné ; ainsi il est souhaitable d'économiser la peine des hommes et d'augmenter la rentabilité de leurs efforts en mettant au service de leurs travaux collectifs d'endiguement des engins mécaniques ; ainsi il est probablement à la portée d'une technique plus soucieuse de perfectionner ce qui existe en travaillant à l'échelle du village que de conduire des opérations spectaculaires et marginales, de corriger la faiblesse essentielle de l'héritage paysan en contribuant à une plus sérieuse maîtrise de l'eau. Mais si la gamme des interventions possibles reste considérable, l'inventaire des réalités rend éclatant qu'ici le progrès passe d'abord par la défense de la civilisation paysanne au /p. 901/ plan économique et que la démarche initiale doit être de revaloriser leurs propres techniques aux yeux des producteurs eux-mêmes. À quoi bon, en effet, avoir en mains d'admirables techniques de culture du riz s'il continue à être indispensable de produire des tonnages sans cesse plus élevés d'arachide pour sortir de l'isolement, s'intégrer à l'économie nationale, disposer de numéraire, s'équiper et vivre en homme du XX^{e} siècle ?

De l'analyse des techniques de chaque population et de ses réactions spontanées devant l'impact de l'économie monétaire, des expériences fécondes peuvent être de la même manière tirées, que l'on se reporte par exemple, aux résultats de l'agriculture balant ou que l'on applique sa réflexion aux initiatives singulièrement payantes dont font preuve les Niominka établis dans les îles côtières entre Saloum et Gambie.

Mais le souci de déceler l'apport technique de nos paysanneries et d'en provoquer l'épanouissement, s'il est indispensable pour assurer d'un mouvement parallèle le progrès de la masse rurale et la croissance de la production nationale, implique persévérance dans l'effort, modestie dans les objectifs à court terme et réalisme dans la fixation des échéances. Il est indissociable d'un renoncement conscient aux interventions ruineuses, marginales et inefficaces, sinon dans les régions vides en vue d'y préparer l'infrastructure d'accueil, du tracteur et du matériel mécanique lourd. Toutes les entreprises de culture motorisée faites au Sénégal ont avorté - les milliards engloutis en pure perte par la Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux en Moyenne Casamance en apportent la plus affligeante démonstration - sans aucun profit pour la masse paysanne. Il est cependant important de noter qu'un tel renoncement n'implique nullement une condamnation définitive de la motorisation de l'agriculture, motivée par une quelconque incompatibilité des conditions naturelles et des techniques les plus modernes. Il signifie, d'une part, que les équipements dont on dispose ne s'accommodent pas de la situation sociale, foncière et économique actuellement offerte par le milieu rural sénégalais, d'autre part, que l'industrialisation est une étape que le pays doit avoir préalablement franchie avant

[2] On peut d'ailleurs se demander si l'apport typiquement africain à l'agriculture tropicale, représenté par le parc d'*Acacia albida*, ne mériterait pas d'être proposé aux pays tropicaux à longue saison sèche d'Amérique et d'Asie, par exemple au Nord-Est brésilien et au Nord-Ouest de l'Inde qui, à notre connaissance, ignorent cet arbre.

que ses agriculteurs disposent d'un matériel motorisé répondant à leurs besoins et à leurs moyens et dont l'emploi soit d'un coût justifié par l'accroissement de leur productivité. À ce titre, la diffusion d'un outillage de culture mécanique léger, utilisant l'énergie animale et conçu à l'échelle de l'exploitation familiale, représente une étape importante sur la voie d'une modernisation plus ambitieuse et un instrument efficace d'éducation technologique de la masse rurale.

/p. 902/

3° Au plan de l'organisation et de l'encadrement, dont l'étude déborde très largement la compétence de la géographie qui n'a pour tâche que d'en préciser les résultats et d'en apprécier l'importance, la connaissance des structures préexistantes n'est pas moins riche de leçons que celle des techniques de production. C'est d'abord une pédagogie du développement qu'elle peut contribuer à définir, pédagogie non point globale et théorique mais ajustée aux besoins, aux défaillances et aux valeurs propres à chaque population et à chaque région. Au-delà des méthodes d'application, c'est le contenu lui-même des réformes et des innovations que l'étude géographique des civilisations agraires peut contribuer à fixer ; c'est à la définition et à l'adaptation des structures les plus aptes à promouvoir le progrès et à en répartir équitablement les fruits qu'elle peut participer. Ainsi, depuis qu'il s'est constitué en une nation indépendante responsable de son destin, le Sénégal s'attache à promouvoir son développement dans le cadre d'une planification à long terme progressivement définie par étapes quadriennales. Cette planification accorde une légitime priorité à l'agriculture, non seulement à sa production mais à son organisation. Elle n'a pas seulement pour objectif la croissance économique mais le progrès global des hommes au sein des communautés rurales de base que des institutions nouvelles ont pour fonction d'encadrer, de conseiller et d'animer. Pour que les paysans ne soient plus frustrés d'une partie des fruits de leur travail par des circuits commerciaux hérités de la traite coloniale, pour qu'ils ne soient plus contraints à un endettement chronique et usuraire, pour que les résultats de la recherche agronomique soient mis à leur portée, une infrastructure nouvelle et cohérente d'organismes étatiques a été mise en place. Au plan national, l'Office de Commercialisation Agricole a pour tâche le contrôle du marché de la production rurale et, en premier lieu, de l'arachide. Il est relayé, au niveau régional, par les Centres Régionaux d'Assistance au Développement, chargés d'assurer la collecte des produits et la distribution des semences, des engrais, des fongicides et, en même temps, d'exercer auprès des agriculteurs des tâches délicates d,e gestion financière et d'orientation technique. Au plan local enfin, les Centres d'Expansion Rurale doivent constituer des équipes polyvalentes, intégrant les agents de tous les services concernés par le développement de la paysannerie et qui ont pour fonction d'intervenir directement dans les villages pour y assurer l'éducation des producteurs et la vulgarisation.

Or, l'efficacité de cet appareil administratif dépend d'autant plus de l'accueil qu'il reçoit du monde rural que les dirigeants sénégalais ont unanimement opté pour la construction d'un socialisme pragmatique et contractuel, partant des communautés de base, et qu'ils ont choisi de faire de /p. 903/ la coopérative paysanne non seulement un mode d'organisation assurant la défense et la solidarité des producteurs mais une véritable cellule de développement dotée aussi bien d'initiative que de responsabilité. Tâche difficile, impliquant un effort considérable d'éducation et de formation des cadres, dont l'impulsion revient nécessairement à la puissance publique et à laquelle travaillent différents organismes spécialisés parmi lesquels celui de l'Animation Rurale se recommande par le dynamisme et l'originalité de ses méthodes. Ce dessein de faire de la coopérative villageoise à la fois la cellule économique de production, de commercialisation et de crédit, et l'interlocuteur privilégié de l'appareil d'intervention de l'État, exige que le système coopératif soit véritablement enraciné dans le terroir, qu'il soit en quelque sorte la transcription contemporaine des formules communautaires propres à chaque population. C'est seulement de cette manière que la coopérative deviendra l'affaire des producteurs et échappera au double écueil qui la menace : ou bien n'être qu'un organisme para-administratif et anonyme ou bien être confisquée par les féodaux. On imagine sans peine quels obstacles contradictoires doit surmonter la mise en place d'un réseau de coopératives vivantes et authentiques dans des milieux humains aussi différents que la société mourid et le pays diola, quelle délicate sélection parmi les structures héritées du passé nécessite une telle entreprise, combien différentes doivent être les méthodes et les démarches de ses animateurs. Il est clair que le difficile mais exaltant objectif de greffer un socialisme africain moderne sur les valeurs communautaires traditionnelles n'est accessible que dans la mesure où ses promoteurs, renonçant à traiter nos paysanneries comme une

humanité monolithique, ignorante et sans passé, fonderont sur une connaissance de plus en plus attentive des rouages de chaque société et de leurs motivations profondes, sur une analyse de plus en plus précise des vertus et des carences de chaque civilisation agraire, un enrichissant retour aux sources.

4° Les analyses dont notre ouvrage dresse le bilan, peuvent directement conduire à prendre conscience de la nécessité d'insérer les efforts techniques et économiques de développement dans la perspective d'une véritable géographie volontaire, et à apprécier les exigences d'une telle politique. Si notre exposé contribue à mettre en lumière les valeurs dont nos civilisations agraires sont les dépositaires, il permet aussi d'apprécier le poids de l'histoire non seulement dans les structures mais dans la localisation des différentes paysanneries et la répartition de leurs densités. Il rend éclatante la responsabilité des facteurs humains dans l'insuffisant accord, quand ce n'est pas le divorce, que 1'on enregistre trop souvent entre les potentialités du milieu naturel et la distribution des principaux foyers de peuplement ; à coté du sous-emploi des hommes, /p. 904/ largement dépendant du rythme climatique, il révèle souvent un véritable sous-emploi de l'espace. Cette constatation conduit à suggérer la mise en œuvre d'une géographie volontaire dont l'instrument pourrait être une politique d'aménagement régional, ce tremplin éminemment géographique du développement. Organiser l'espace et tirer scientifiquement parti des virtualités d'un immense territoire implique d'abord une soumission concertée aux indications du milieu naturel et notamment de celles sur lesquelles les hommes ne peuvent agir, celles du climat. Un tel dessein répond directement au souci, dicté par la situation économique héritée du succès unilatéral de l'arachide, de provoquer la diversification des cultures, et dans certains cas, une véritable spécialisation régionale de la production. À sa réalisation, une recherche agronomique qui ne soit plus exclusivement préoccupée par l'arachide, pourrait apporter un concours décisif. Est-il besoin d'ajouter qu'exploiter le potentiel spécifique de chaque domaine climatique et tirer en même temps parti de l'arsenal technique de chaque population, constitue le premier moyen de construire une nation solidaire et d'assurer son indépendance économique ? Et qu'une politique d'aménagement conçue pour valoriser des réalités naturelles et humaines et susciter la complémentarité économique des différents membres de la nation est étrangère à tout régionalisme folklorique et ne peut, au plan de l'État, que renforcer une unité qui n'est en rien synonyme d'uniformité ? Mais, sur cette vieille terre humaine qu'est le Sénégal, une géographie volontaire est inséparable d'une entreprise à long terme ayant en vue de mettre fin aux paradoxes hérités de l'histoire par une progressive redistribution de la population paysanne. Les désaccords entre la localisation du peuplement et l'inégale générosité des pluies notamment, qui nous paraissent représenter une entrave typiquement sénégalaise au développement du monde rural, doivent être corrigés par une politique systématique de colonisation agricole permettant la mise en valeur des zones les moins densément occupées et les mieux douées, par des immigrants issus des régions où la charge humaine est la plus forte et le milieu naturelle plus ingrat. Sans entrer dans le détail d'un tel projet, une simple confrontation des cartes de la répartition de la population rurale et de celle des précipitations suggère que son objectif devrait être l'allégement de la pression démographique dans le « bassin de l'arachide » et la croissance parallèle de la densité du peuplement au Sud de la latitude du Saloum. Sans doute une redistribution spontanée s'est-elle produite depuis le début du siècle. Nous en avons enregistré les résultats-en étudiant en particulier le développement du front pionnier dans le Ferlo occidental /p. 905/ et méridional et le peuplement du domaine compris entre le Saloum et la Gambie. Mais, dans le cadre d'une politique d'aménagement volontaire et planifié du territoire, la puissance publique pourrait orienter, organiser et, dans certains cas, susciter les migrations intérieures de population. De telles initiatives semblent d'autant plus souhaitables qu'il convient à la fois de corriger les déséquilibres interrégionaux, de réduire l'insécurité que fait peser sur la vie agricole la situation du pays en lisière du Sahel, et de préparer l'avenir. À ces mobiles permanents d'intervention s'ajoutent des justifications plus immédiatement pressantes.

La première réside dans l'explosion démographique qui exige que les frontières des vieux terroirs soient repoussées et que des terres nouvelles soient ouvertes à la jeunesse paysanne dont les énergies pourraient être mises au service de la conquête et de la maîtrise de trop de périmètres sous-peuplés, inexploités, voire abandonnés. En second lieu, l'intervention de l'appareil de l'État, en vue d'alléger la pression démographique dans les régions où l'espace est le plus sévèrement mesuré est rendue d'autant plus urgente que se multiplient les efforts en vue de l'équipement des exploitations rurales en matériel de culture utilisant l'énergie animale. On sait que nous tenons cette entreprise de diffusion

d'unités mécaniques légères tractées par les bovins comme une des méthodes les plus fécondes de promotion technique et économique de la paysannerie. Mais elle ne peut se révéler rentable et efficace si elle s'applique, comme c'est souvent le cas au Nord du Saloum et notamment dans le Sine, à des parcelles menues, réparties sur des terroirs de plus en plus émiettés par l'incessante multiplication des exploitants. La troisième raison qui conduit à préconiser l'organisation de migrations rurales ayant en vue un aménagement équilibré du territoire, réside dans la croissance désordonnée des villes et surtout du Cap-Vert. Loin de nous l'idée de condamner et de prétendre enrayer le processus d'urbanisation. La création d'un réseau de capitales régionales vivantes, relayées au plan local par une hiérarchie de centres secondaires mettant directement à la disposition de la masse rurale les équipements indispensables à son éducation, à sa santé et à sa participation à la vie économique moderne, constitue au contraire un puissant levier de développement. Mais, depuis vingt ans, l'émigration vers les villes dépasse très largement les possibilités d'emploi qu'elles peuvent offrir. Si le jeune paysan à la recherche de travail et de liberté va tenter sa chance à Dakar et trop souvent grossir les rangs des chômeurs, c'est d'abord parce qu'aucune autre entreprise ne sollicite ses bras ; c'est aussi parce que l'effacement ou la disparition des vieilles structures et le développement parallèle de l'individualisme entravent les entreprises de colonisation agricole ; la conquête pionnière est une aventure que l'on peut difficilement courir /p. 906/ dans la solitude et sans encadrement. L'exception représentée par le mouvement mourid apporte à cette évidence une éclatante confirmation.

Une autre raison pourrait inciter les responsables de l'État à faire d'une politique de migrations organisées et d'aménagement volontaire un objectif essentiel de la planification : la nécessité d'éviter que se poursuive le gaspillage du capital foncier hérité de l'économie traditionnelle, par les déplacements spontanés et trop souvent anarchiques dont nous avons vu les résultats dans les zones de peuplement récent. Le contrôle et l'organisation de ces mêmes zones auraient, en particulier, pour conséquence d'accélérer l'élaboration de paysages agraires construits, soumis à une exploitation permanente, alors que cette évolution ne se déclenche d'elle-même que sous l'effet progressif de la pression démographique, à partir d'un seuil que maints secteurs n'ont pas encore atteint.

Il reste enfin à rappeler un mobile permanent d'intervention pour les responsables soucieux d'assurer à l'économie agricole sénégalaise des conditions optima de développement, celui de réduire l'insécurité que fait peser sur les récoltes le danger d'une pluviométrie déficitaire. Plus les centres de gravité du peuplement et de la production tendront à glisser au Sud de la latitude du Saloum, moins les risques consécutifs à l'irrégularité des précipitations seront graves. La série d'une quinzaine d'années, dans l'ensemble créditées d'une pluviométrie abondante, que vient de connaître le Sénégal entre 1950 et 1965, ne doit pas dissimuler que continue à peser, sur toute la frange sahélo-soudanienne de l'Afrique tropicale, la menace soit d'un retour cyclique à une période de précipitations déficitaires, soit d'années brutalement frappées par une sécheresse accidentelle ayant des répercussions catastrophiques sur la production agrico1e du « bassin de l'arachide ».

Quant aux méthodes à mettre en œuvre pour diriger des migrations rurales et implanter de nouveaux terroirs, elles soulèvent deux types de questions. Le premier est un problème d'organisation des mouvements de population et des nouvelles communautés rurales. Si les différentes branches de la recherche peuvent en éclairer les données, sa solution relève essentiellement des autorités politiques. Il n'appartient qu'à elles d'en apprécier l'opportunité, le coût et les risques et d'en définir les moyens. Encore la connaissance préalable des réalités géographiques peut-elle contribuer à restituer aux initiatives administratives une dimension humaine. Le second type de question est d'ordre plus technique : comment enraciner de nouvelles communautés et assurer à leur emprise foncière stabilité et productivité maxima ? Ce problème d'aménagement /p. 907/ ne peut être posé qu'au niveau local ou régional et traité cas par cas. Quelques leçons de portée générale sont cependant susceptibles d'être énoncées à son sujet.

L'étude géographique des paysanneries sénégalaises atteste à quel point les paysages et le milieu sont profondément marqués par l'empreinte des civilisations agraires, si pauvre que paraisse leur équipement technique. Sans doute l'aménagement rationnel du territoire ne peut-il que gagner à l'exploration méthodique des facteurs naturels et des choix qu'ils proposent. Sans doute les éléments

climatiques sont-ils des données brutes échappant à tout contrôle humain. Mais il faut surtout se garder de confondre soumission délibérée aux indications du milieu et déterminisme, et rappeler, par exemple, avec force que, depuis les sables du Cayor jusqu'aux vasières de Basse Casamance, les sols agricoles sont fondamentalement anthropiques, de sorte qu'une notion aussi couramment utilisée que celle de « vocation naturelle des sols » est dépourvue de contenu, sinon dans des cas limites que le bon sens paysan décèle immédiatement.

L'analyse globale à laquelle nous venons de procéder devrait, d'autre part, attirer l'attention sur les liens directs qui associent techniques de culture, régime juridique du sol et densité de population. Il est vain, en effet, de prétendre exiger des investissements fonciers de la part de cultivateurs ayant le sentiment qu'en raison même de l'abondance des surfaces disponibles, la terre n'a pas de prix. Toute entreprise de colonisation ayant en vue l'organisation de terroirs stables, soumis à des rotations culturales rationnelles, n'a de chance de succès qu'à partir d'un certain seuil démographique, lui-même générateur de liens fonciers précis entre l'homme et le sol.

Reste enfin à définir les systèmes de culture proprement dits à mettre en œuvre dans les zones de colonisation. L'inventaire auquel nous venons de procéder rend évident qu'ils ne peuvent être la transposition de recettes d'école et qu'ils ont beaucoup à retenir de l'analyse attentive des techniques autochtones et de leurs justifications profondes. Nous verrions volontiers les nouveaux terroirs comme des points de convergence où se conjugueraient les leçons les plus fécondes du patrimoine paysan et les propositions les mieux éprouvées de l'agronomie moderne. Encore les migrants devraient-ils être organisés et encadrés de telle sorte qu'ils ne soient pas condamnés à un dépaysement qui leur fait perdre à la fois leur personnalité et leur héritage technique. Dans une telle perspective, la politique d'aménagement consécutive à des migrations préconçues et non point anarchiques offrirait un champ d'action privilégié à tous ceux qui cherchent à traduire en actes leur volonté /p. 908/ d'assimiler les apports du progrès scientifique sans renoncer aux valeurs et aux techniques qui ont assuré la pérennité des paysanneries d'Afrique noire.

5° Mais la grande leçon donnée par la comparaison de l'évolution récente des sociétés rurales sénégalaises ne réside-t-elle pas dans la mise en lumière du rôle primordial joué, dans l'épanouissement ou le déclin de chaque civilisation, par son aptitude ou son impuissance à s'organiser, à se doter d'institutions garantissant sa cohésion, à établir des réseaux de relations et d'échanges assurant sa maîtrise de l'espace et sa participation à l'économie moderne ? Que l'on compare l'expansionnisme wolof et le repli sur soi des Sérèr, ou bien l'efficacité de la colonisation mourid avec la vulnérabilité des terroirs diola, tout conduit à souligner l'importance capitale de la qualité ou de la défaillance de l'encadrement. Transposée au plan d'une nation désormais unifiée et centralisée, cette leçon signifie que le développement est d'abord conditionné par la densité, la valeur et l'efficacité de ses cadres, depuis le niveau de l'État jusqu'à celui du village, c'est-à-dire qu'il est essentiellement un problème politique.

Ainsi, assurer l'indépendance économique du pays par la diversification des cultures, orienter vers de nouvelles spéculations une production agricole fondée, depuis le début du siècle, sur une unique culture d'exportation et, du même coup, sauvegarder les éléments les plus précieux du patrimoine paysan, ne constituent qu'un même problème qu'il est trop simple de tenir pour un problème technique. Ce serait s'exposer à de graves mécomptes que d'en attendre la solution de la seule intervention, aussi bien conduite soit-elle, d'organismes d'assistance dont le rôle ne peut être que temporaire et doit viser surtout à préparer leur propre relève par des cadres nationaux, issus des rangs de la paysannerie et capables d'agir en profondeur et durablement sur elle.

De même, orienter des migrations vers les zones de colonisation ne signifie pas seulement édifier des villages, forer des puits, proposer les assolements les mieux appropriés aux conditions naturelles et aux objectifs de la production mais, d'abord, disposer de responsables actifs et qualifiés, méritant la confiance de leurs administrés et capables de faire appliquer les mesures d'aménagement. Un tel projet implique surtout que ces responsables puissent s'appuyer sur une autorité politique qui leur donne les moyens de faire respecter les disciplines collectives indispensables à une saine utilisation des équipe-

ments. Sans doute est-ce même à l'ensemble des communautés rurales qu'il conviendrait de donner progressivement des nouvelles structures administratives /p. 909/ assurant base spatiale et cohérence aux cellules économiques modernes représentées par les coopératives et fournissant à la masse paysanne l'occasion de prendre conscience de ses problèmes et de s'exprimer. Tâche délicate que celle de la définition des collectivités politiques de base si l'on tient à ce qu'elles soient articulées sur les réalités géographiques dont on a vu l'étonnante diversité. Tâche captivante aussi, mais qui ne relève que de la puissance publique, de ses desseins, de ses arbitrages et de ses moyens.

D'autre part, l'intérêt que le géographe ne peut manquer de porter à l'aménagement régional et à la planification spatiale ne diminue en rien l'importance de la planification sectorielle qui représente la démarche initiale de toute politique économique au niveau de l'État. La place capitale occupée par l'agriculture dans l'économie nationale, comme le rôle de l'arachide dans les ressources monétaires de chaque exploitation rurale, soulignent l'étroite solidarité qui lie le niveau de vie et le progrès de la paysannerie aux options gouvernementales en matière d'investissements et, d'abord, aux parts attribuées dans l'affectation des grandes masses budgétaires au fonctionnement des services et aux équipements productifs. Il est, par exemple, indéniable qu'une politique systématique de diversification des cultures ne peut manquer de provoquer temporairement une restriction relative des échanges extérieurs affectant les ressources publiques, et que la recherche sérieuse d'une indépendance économique fondée sur l'expansion de la production agricole exige, de la part de l'État, un sévère alignement de son train de vie sur ses moyens. Il n'est pas moins évident que les choix opérés en matière d'investissements industriels peuvent avoir des effets décisifs sur le développement rural selon qu'ils donnent la priorité à des implantations et à des équipements répondant surtout aux besoins du secteur urbain et notamment du Cap-Vert, ou bien qu'ils s'attachent à promouvoir une industrialisation ayant pour but essentiel de valoriser les produits de la terre et d'animer chaque économie régionale.

Il n'est pas jusqu'à l'audience internationale de l'État qui n'ait de retentissement direct pour le plus humble paysan. Les dirigeants sénégalais savent mieux que personne quelles préoccupations harassantes leur valent la précarité des débouchés offerts par le marché mondial à l'arachide et une détérioration continue des termes de l'échange qui ampute de plus en plus gravement l'aide que prétendent leur apporter les pays riches.

En effet, si l'accent que nous mettons sur les valeurs dont la paysannerie africaine est la dépositaire ne réduit en rien l'intérêt qu'offrent pour son développement la recherche scientifique et l'assistance /p. 910/ technique, pas davantage l'importance que nous attachons aux responsabilités de ses cadres n'estompe les devoirs de solidarité incombant aux grandes puissances industrielles. Encore faut-il que tout concours financier extérieur soit mis au service d'objectifs nationaux à long terme, de la même manière qu'il est indispensable que toute proposition d'innovation technique en matière agricole soit soumise à l'épreuve de l'expérience séculaire d'un peuple de paysans.

Parce qu'elles sont indissociables, les exigences du progrès économique et de la construction nationale soulignent les responsabilités particulières de la puissance publique dans un État jeune et pauvre. Elles impliquent, de la part de ses représentants, autant de rigueur dans la gestion des affaires du pays ou la mise en œuvre d'une géographie volontaire que de fermeté dans la défense des intérêts de la paysannerie face aux abus des féodaux de l'intérieur et à l'égoïsme des nations riches. Elles peuvent demander des options politiques austères, génératrices de sacrifices et même de risques, dont l'opportunité relève exclusivement de l'appréciation des Sénégalais, de même qu'il n'appartient qu'à eux, et à eux seuls, de dessiner les plans de leur nouvelle cité et de choisir les méthodes les plus aptes à la bâtir.

Ainsi, loin d'être soumis à la sévérité capricieuse des facteurs naturels ni même conditionné par de brutales et ruineuses mutations techniques, le développement du Sénégal dépend avant tout de la discipline et de la cohésion de son peuple, de la lucidité et de l'efficacité de ses cadres, enfin de l'exercice d'une solidarité internationale authentique. L'espérance est permise à qui garde confiance en la sagesse des hommes.

/p. 911/

Orientation bibliographique

Cartes

L'immensité du domaine traité dans cet ouvrage nous a interdit de joindre à notre texte une cartographie satisfaisante. Il est indispensable, pour suivre nos développements, d'avoir en main les cartes publiées par l'Institut Géographique National et notamment :

- La carte au 1/500 000 de l'Afrique de 1'Ouest, feuilles Dakar, Matam, Ziguinchor et Tambacounda ;
- La carte au 1/200 000 de l'Afrique de l'Ouest, feuilles Louga, Linguère, Thiès, Kaffrine, Payar, Sokone, Nioro-du-Rip, Vélingara, Tambacounda, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Youkounkoun.

Pour l'étude détaillée de la Basse Casamance, se reporter à la très récente carte au 1/50 000 type outre-mer, qui recouvre au Sénégal la feuille au 1/200 000 de Ziguinchor, la partie septentrionale de celle de Sédhiou et la partie méridionale de celle de Nioro-du-Rip.

La carte géologique la plus synthétique et la plus récente est la suivante : « Carte géologique de la république du Sénégal et de la Gambie au 1/500 000 » (Service des Mines et de la géologie du Sénégal, B.R.G.M., 1962).

Une liste complète des cartes pédologiques vient d'être dressée par Cl. Charreau et R. Fauck dans le fascicule 3 des Études sénégalaises n° 9 (*Connaissance du Sénégal : climat, sols, végétation*, Centre de recherches du Sénégal., Saint-Louis, 1965, 214 p).

La végétation a donne lieu à deux séries de cartes, l'une au 1/1 000 000 (carte de la végétation de l'Afrique tropicale occidentale, par G. Roberty, feuille Dakar, 1962 [1965]), la seconde au 1/200 000, feuille Thiès par G. Roberty, H. Gaussen et J. Trochain, 1952 (?) et feuille Louga, par G. Roberty (1956), tontes publiées par l'O.R.S.T.O.M., Paris.

Les phénomènes humains ont jusqu'ici donné lieu à deux types de cartographie systématique :

Cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale au 1/1 000 000, feuille n° 1 par J. Richard-Molard (Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1952, 4 cartes, 4 p.) ;

Cartes de l'élevage pour le Sénégal et la Mauritanie, par F. Bonnet-Dupeyron (8 cartes allant du 1/500 000 au 1/5 000 000, 37 p., O.R.S.O.M., Paris, 1951).

Enfin, deux Atlas synthétiques et récents constituent de précieux documents de travail à l'échelle du Sénégal :

Cartographie du rapport sur les perspectives de développement du Sénégal (C.I.N.A.M. - S.E.R.E.S.A., Dakar, 1960, 40 cartes au 1/1 000 000, d'où nous avons tiré la fig. n° ;

Cartes pour servir à l'aménagement du territoire (Ministère du Plan et du Développement, Dakar, 1965, 40 cartes au ½ 000 000) dont la fig. n° 3 est un extrait simplifié.

/p. 912/

Sources inédites

Nos sources inédites (notamment sur le peuplement, les mouvements de population, les institutions traditionnelles, etc.) sont essentiellement des sources orales, dont il est impossible de dresser l'inventaire. Nos recherches dans les archives officielles se sont limitées à Saint-Louis et à Dakar, ainsi que dans les chefs-lieux de cercle et de subdivision. Chaque fois que nous utilisons des documents d'archives, nous faisons référence en note de bas de page au dossier intéressé. La formule « archives du Sénégal » désigne les archives nationales désormais regroupées à Dakar (anciennes archives du gouvernement du Sénégal et du gouvernement général de l'A.O.F) : les numéros des dossiers sont ceux du classement antérieur à 1961.

Travaux imprimés et documents polycopiés à large diffusion

Une bibliographie du Sénégal exigerait un ouvrage entier. Ne sont cités ici que les travaux originaux ayant un intérêt direct pour notre travail. La *Bibliographie de l'Afrique Occidentale française*, de E. Joucla (Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1937, 704 p.) peut servir d'ouvrage de référence jusqu'en 1936. Depuis cette date, la bibliographie du Sénégal n'a fait l'objet d'aucun travail imprimé, mais L. Porgès a diffusé en 1964 de précieux *Éléments de bibliographie sénégalaise*, 1959-1963 (Archives nationales, Centre de documentation, Dakar, 1964, 141 p. dactylographiées), tenus à jour et complétés par le *Bulletin bibliographique des archives du Sénégal* (plusieurs numéros dactylographiés par an). D'autre part, les différents fascicules du n° 9 des Études Sénégalaises (C. R. D. S., Saint-Louis), intitulé « Connaissance du Sénégal » (cinq numéros sur dix prévus, parus de 1960 à 1965) sont assortis d'une bibliographie très étoffée à laquelle on se reportera.

A. – Le milieu naturel

Adam (J.-G.), Brigaud (F.), Charreau (Cl.), Fauck (R.), *Climat, sols, végétation* (Études sénégalaises n° 9, « Connaissance du Sénégal », fascicule 3, C. R. D. S., Saint-Louis, 1965, 214 p.).

Aubert (G.), Dubois (J.) et Maignien (R.), *L'érosion éolienne dans le Nord-Ouest du Sénégal* (comptes rendus du Congrès de pédologie méditerranéenne, Montpellier-Alger, mai 1947, p. 443-448).

Aubert (G.), et Maignien (R.), *Les sols du Sénégal au Nord de la Gambie britannique* (ibid., p. 358-370).

Aubreville (A.), « La Casamance » (*L'agronomie tropicale*, 1948, n° 1-2, p. 25-52) ; *Contribution à la paléohistoire des forêts de l'Afrique tropicale* (Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, Paris, 1949, 99 p.) ;
- *Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale* (Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1949, 351 p.).

Bense (C.), *Hydrogéologie de la région de Louga* (rapport de septembre 1954, archives de la Direction Fédérale des Mines et de la Géologie).

Defossez (M.), Élouard (P.) et Verdoni (P.), *Les nappes phréatiques du Sénégal* (rapport du Service Fédéral des Mines et de la Géologie, 25 p. dactyl., décembre 1959).

Degallier (R.), *Études hydrogéologiques à Louga* (rapport de novembre 1952, archives de la Direction Fédérale des Mines et de la Géologie).

Dubois (J.), « Esquisse des différents types de sols de la moitié Sud du Sénégal » (communication présentée à la conférence africaine des sols de Goma, 1948, *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XI, fasc. 1, p. 575-626).

Fauck (R.), « Étude pédologique de la région de Sédhiou (Moyenne Casamance) », (*L'agronomie tropicale*, novembre-décembre 1955, p. 752-793).

Guilcher (A.), « Dynamique et morphologie des côtes sableuses de l'Afrique atlantique » (*Cahiers de l'Information géographique*, 1954, n° 1, p. 57-68).

/p. 913/

Jaeger (P.), *La Presqu'île du Cap-Vert* (Études sénégalaises, n° 1, Dakar, 1949, 316 p., chap. IV).

Maignien (R.), « Les sols subarides au Sénégal » (*L'agronomie tropicale*, septembre-octobre 1959, p. 535-571).

Michel (P.), « Recherches pédologiques au Sénégal et en Mauritanie méridionale » (*Revue de géographie de l'Afrique occidentale* ; n° 1-2, 1965, p. 169-187) ;
- *Rapport préliminaire sur la géologie, la morphologie, l'hydrologie et la pédologie de la région des niayes* (Mission d'aménagement du Sénégal, 1955, 38 p. dactyl.).

Moral (P.), « Le climat du Sénégal » (premier article) [*Revue de géographie de l'Afrique occidentale*, n° 1-2, 1965, p. 49-70].

Pedelaborde (P.), « Les oscillations climatiques » (*L'information géographique*, septembre-octobre 1957, p. 154-159) ;
- *La mousson* (Paris, Armand Colin, 1958, 208 p.).

Pitot (A.) et Masson (H.), « Quelques données sur la température au cours des feux de brousse aux environs de Dakar » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, juillet 1951, p. 710-732).

Richard-Molard (J.), *La Presqu'île du Cap-Vert*, introduction, p. 9-21 (Études sénégalaises n° 1, Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1949, 316 p.).

Seck (A.), *La Moyenne Casamance, étude de géographie physique* (travaux du département de géographie de l'Institut des hautes études de Dakar, n° 4, .1955, 49 p.) ;
- « Le « Heug » ou pluie de saison sèche au Sénégal » (*Annales de géographie*, mai-juin 1962, p. 225-246).

Service Météorologique (Dakar), *Aperçus sur la climatologie de l'Afrique Occidentale française* (décembre 1957) ;
- *Pluviométrie* 1920-1949 du Sénégal (août 1954) ;
- *Le climat du Sénégal, données statistiques* (juillet 1960) ;
- *Normales climatologiques du Sénégal* (juillet 1963).

Tricart (J.) et Brochu (M.), « Le grand erg ancien du Trarza et du Cayor » (*Revue de géomorphologie dynamique*, 1955, n° 4, p. 145-178).

Tricart (J.), *Notice explicative de la carte géomorphologique du delta du Sénégal* (mémoires du B.R.G.M., n° 8, Paris, 1961, 137 p.).

Trochain (J.), *Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal* (mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Larose, Paris, 1940, 433 p.).

B. – Peuples et civilisations

Adam (J.), *L'arachide, culture, produit, commerce, amélioration de la production* (E. Challamel, Paris, 1908, 206 p.) ;
- *les Plantes à matière grasse* ; vol :Ill, « L'arachide » (Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1947, 366 p.).

Adam (J.-G.), « Le baobab » *(Notes africaines* ; avril 1962, p. 33-44).

Adrian (J.), *Les plantes alimentaires de l'Ouest africain* : *les mils et les sorghos* (O.R.A.N.A., Dakar, 1954, 121 p.).

Angrand (A.), *Les Lébous de la presqu'île du Cap-Vert* (Librairie Gensul, Dakar, 1946).

Annales du Centre de recherches agronomiques de Bambey (ministète de la France d'outre-mer, Paris).

Anonyme, « Notes sur 1e Baol » (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1898, p. 157-164).

Anonyme, « Histoire des Damel du Cayor » (*Moniteur du Sénégal* de 1864).

Anonyme, « Tâches et problèmes de la santé publique en A.O.F », « L'onchocercose en A.O.F. » (*Bulletin médical de l'Afrique Occidentale française*, novembre 1954, p. 115 à 169).

Arkell (A.-J.), « An extinct hoe » (*Sudan Notes and Records*, Khartoum ; 1937, p. 146-160).

Audiger (J.), « Les Ouolof du Bas Ferlo » (*Les Cahiers d'outre-mer*, avril-juin 1961, p. 157-181).

Aujas (L.), « Les Sérères du Sénégal » *(Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F*., 1931, p. 293-333).

Ba (Cheikh), *Un type de conquête pionnière en Haute Casamance : Medina-Gonasse* (faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Paris, 1964, 271 p. dactylographiées).

/p. 914/

Ba (Tamsir Ousmane), « Essai historique sur le Rip » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, 1957, série B, n° 3-4, p. 564-591).

Bérenger-Féraud (L.-J.-B.), « Étude sur les populations de La Casamance » (*Revue d'anthropologie*, Paris, 1874, t. Ill, p. 445-461) ;
- *Les peuplades de la Sénégambie* (Paris, E. Leroux, 1879, 420 p.).

Bouchet (P.), « Le secteur expérimental de modernisation agricole des Terres Neuves de Boulel (*L'agronomie tropicale*, mars-avril 1955, p. 174-216).

Bouffil (F .), *Biologie, écologie et sélection de l'arachide au Sénégal* (Bulletin scientifique, n° 1, de la Direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts du ministère de la France d'outre-mer, Paris, 1951, 113 p.).

Bourgeau (J.), « Notes sur les coutumes des Sérères du Sine et du Saloum » (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O.F*., 1933, p. 1-65).

Bourlon (A.), « Actualité des mourides et du mouridisme » (*L'Afrique et l'Asie*, 1959, deuxième trimestre, p. 10-30).

Boutillier (J.-L.), Cantrelle (P.), Causse (J.), Laurent (C.), N'Doye (Th.), *La Moyenne Vallée du Sénégal. Étude socio-économique* (Presses Universitaires de France, Paris, 1962, 368 p.).

Brasseur (G.), *Le problème de l'eau au Sénégal* (Études sénégalaises, n° 4, Saint-Louis, 1952, 99 p.).

Brigaud (F.), *Histoire traditionnelle du Sénégal* (Études sénégalaises n° 9, Centre de recherches du Sénégal, Saint-Louis, 1962, 335 p.).

Buisson (F.), *Plantes alimentaires de l'Ouest africain* (Imprimerie Leconte, Marseille, 1965, 568 p.).

Ca Da Mosto (A. da), *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique*, 1455-1457, publié par Ch. Schefer (Leroux, Paris, 1895, 206 p.).

Canoz (C.), *Ébauche de classification pratique des riz cultivés en Casamance* (Première Conférence internationale des africanistes de l'Ouest, comptes rendus, tome Il, p. 14-33, Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1951).

Capot-Rey (R.), *Le Sahara français* (Presses Universitaires de France, Paris, 1953, 564 p.).

Charreau (C.) et Vidal (P.), « Influence de l'*Acacia albida* sur le sol, la nutrition minérale et les rendements des mils *Pennisetum* au Sénégal » (*L'agronomie tropicale*, juin-juillet 1965, p. 600-626).

Carreira (A.) et Meireles (A.-M.), « Quelques notes sur les mouvements migratoires des populations de la province portugaise de Guinée » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, juillet-octobre 1960, p. 379-392).

Chevalier (A.), *Révision des Acacia du Nord, de l'Ouest et du Centre africain* (Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française, Paris, fasc. X, 1928, 67 p.) ;
- « Monographie de l'arachide », 1ère partie : L'arachide en général (*Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, octobre-novembre 1933, p. 689-789 ; août 1934, p. 565-632 ; septembre 1934, p. 709-755 ; octobre 1934, p. 33-864) ; 2e partie : L'arachide au Sénégal (*ibid*., septembre-octobre 1936, p. 73-871).

Chevalier (A.) et Viguier (P.), *Sur la double origine des riz cultivés et le centre de dispersion rizicole ouest-africain* (comptes rendus de l'Académie des sciences 26 avril 1937, p. 1272).

CINAM-SERESA, *Rapport sur les perspectives de développement du Sénégal* (Rapport général en deux volumes, rapports régionaux en huit volumes dactylographiés, non paginés, Dakar, 1960).

Clos-Arceduc (A.), « Les tumulus de la région de M'Baké (Sénégal) » (*Notes africaines*, n° 95, juillet 1962, p. 88-91).

Coutumiers juridiques de l'Afrique Occidentale française, t. I, Sénégal (Paris, Larose, 1939, 348 p.).

Cultru (P.), *Premier Voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685* (Paris, Éd. Champion, 1913, LIII, 321 p.).

Cusenier (M.-M.), *Les paysans sérèr et l'option coopérative* (Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Dakar, 1964, 261 p. dactyl.).

Dapper (O.), *Description de l'Afrique* (W. Waesberge, Amsterdam, 1686, 534 p.).

Delafosse (M.), *Haut Sénégal-Niger* (Larose, Paris, 1912, 3 vol., 428 p., 428 p. et 316 p.).

/p. 915/

Dessertine (A.), *Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique, Kaolack, étude historique, juridique et économique, des origines à 1958* (diplôme d'études supérieures de droit romain et d'histoire du droit, faculté de droit et des sciences économiques de Dakar, 1959, 172 p. dactyl.).

Diagne-Mapaté, « Contribution à l'étude des coutumes balantes de Sédhiou » (*Outre-mer*, mars 1933, p. 16-42).

Diop (Ab. Bara), *Société toucouleur et migration : l'immigration toucouleur à Dakar* (Institut français d'Afrique noire, « Initiations et études », n° XVIII, Dakar, 1965, 232 p.).

Diop (Cheikh Anta*), L'Afrique noire précoloniale* (Éd. Présence africaine, Paris, 1960, 220 p.).

Doutressoulle (G.), *L'élevage en Afrique Occidentale française* (Larose, Paris, 1947, 298 p.).

Dresch (J.), *L'occupation du sol en Afrique occidentale et centrale* (Symposium inter-colonial, 27 juin-3 jui1let 1952, Delmas, Bordeaux, 1954, 229 p., p. 90-95).
- « La riziculture en Afrique occidentale » (*Annales de géographie*, octobre-décembre, 1949, p. 295-312).

Dupin (H. et M.), *Nos aliments. Manuel à l'usage des éducateurs de l'Ouest africain* (Éditions sociales françaises, Paris, 1962, 117 p.).

Dupon (J.-F.), « Tambacounda, capitale du Sénégal oriental » (*Les Cahiers d'outre-mer*, avril-juin 1964, p. 175-214).

Durand (J.-B.), *Voyage au Sénégal* (H. Agasse, Paris, An X [1802] , 2 vol. 359 et 383 p. et un *Atlas* de 67 p.).

Duranton (G.-E.), *L'arachide en pays wolof* (archives du deuxième secteur agricole du Sénégal, 85 p. dactyl., Diourbel, mai 1952).

Eanes de Zurara (Gomes), *Chronique de Guinée*. Préface et traduction de Léon Bourdon, avec la collaboration de Robert Ricard (mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, n° 60, Dakar, 1960, 301 p.).

Faidherbe (L.), *Notice sur la colonie du Sénégal* (A. Bertrand, Paris, 1859, 100 p. et cartes).

Fernandes (V.), *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal*. Introduction par P. de Cénival et Th. Monod (Larose, Paris, 1938, 214 p.) ;
- *Description de la côte occidentale d'Afrique* (*Sénégal au cap de Monte*) ; traduction et notes par Th. Monod, A. Teixeira da Mota et R. Mauny (Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, Bissau, 1951, 223 p.).

Fouquet (J.), *La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques* (Études sénégalaises, n° 8, Centre de l'Institut français d'Afrique noire, Saint-Louis, 1958, 263 p.).

Gaden (H.), *Le poular, dialecte peulh du Fouta sénégalais* (t. II, *Lexique poular-français*, Leroux, Paris, 1915).

Gallais (J.), « La signification du village en Afrique soudanienne de l'Ouest » (*Cahiers de sociologie économique*, février 1960, p. 128-162).

Gamble (D.-P.), *The Wolof of Senegambia* (Ethnographic Survey of Africa, International African Institut, Londres, 1957, 110 p.).

Garine (I. de), « Usages alimentaires dans la région de Khombole » (*Cahiers d'études africaines*, vol. III, 2e cahier, 1962, p. 218-265).

Geismar (L.), *Recueil des coutumes civiles des races du Sénégal* (Imprimerie du gouvernement, Saint-Louis, 1933, 224 p.).

Giffard (P.-L.), « Les possibilités de reboisement en *Acacia albida* au Sénégal » (*Bois et forêts des tropiques*, mai-juin 1964, p. 21-33).

Golberry (S.), *Fragmens d'un voyage en Afrique fait pendant les années 1785-1786-1787* (Paris, Treuttel et Würtz, an X [1802], 2 vol.).

Gouilly (A.), *L'Islam dans l'Afrique Occidentale française* (Larose, Paris, 1952, 318 p.).

Gourou (P.), *Les paysans du delta tonkinois* (Les Éditions d'Art et d'Histoire, Paris, 1936, 666 p.) ;
- *Les pays tropicaux, principes d'une géographie humaine et économique* (Presses Universitaires de France, 1947, 198 p.) ;
- « Conditions géographiques de l'évolution économique de l'Afrique tropicale pluvieuse » (Annuaire du Collège de France, 1959, p. 307-316) ;
- « Pour une géographie humaine » (*Finisterra, revista portuguesa de geografia*, Lisbonne 1966, vol. I, n° 1, p. 10 à 32).

/p. 916/

Gravrand (H.), « Les Sérères » *(A.O.F. Magazine*, n° 15, août 1956, p. 78-84) ;
- *Visage africain de l'Église* (Éd. de l'Orante, Paris, 1961, 287 p.).

Grenier (Ph.), *Rapport de mission dans la région du Ferlo*, décembre 1956, mai 1957. *Étude de géographie humaine* (Dakar, Service de l'Hydraulique de l'A.O.F., 1957, 151 p. dactyl.).

Guiraud (X.*), L'arachide sénégalaise* (Librairie technique et économique, Paris, 1937, 269 p.).

Haswell (M[me] M.-R.), *Economics of Agriculture in a Savannah village* (Londres, Colonial Office, 1953, 142 p.).

Hecquard (H.), *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale* (Paris, Imprimerie de Bénard & Cie, 1853, 409 p.).

Joffroy (P.), « Les coutumes des Diolas du Fogny » (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F*., avril-juin 1920, p. 181-192).

Joire (J.), *La place des Wolof dans l'ethnologie sénégalaise* (Première conférence internationale des africanistes de l'Ouest, 1945, comptes rendus, t. II, p. 272-273, Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1951) ;
- Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas Sénégal) », *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, juillet-octobre 1955, p. 249-333] ;
- « Archaeological discoveries in Senegal » (*Man*, may-june 1943, p. 49-52) ;
- « Amas de coquillages du Littoral sénégalais dans la banlieue de Saint-Louis » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, 1947, p. 170-340).

Labarthe (P.), *Voyage au Sénégal dans les années 1784 et 1785*, d'après les mémoires de Lajaille (Paris, 1802).

Labat (J.-B.), *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale* (G. Cavelier, Paris, 1728, 5 vol., 346 p., 376 p., 387 p., 392 p., 404 p.).

Labouret (H.), *Paysans d'Afrique occidentale* (Gallimard, Paris, 1941, 307 p.).

Lafont (F .), « Le Gandoul et les Niominka » (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F*., t. XXI, juillet-septembre 1938, p. 385-458).

La Fosse (E. de), « Voyage à la côte occidentale d'Afrique, 1479-1480 ». Modernisation et notes de R. Mauny (*Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, abril 1949, p. 181-195).

Larivière (M.), Quere (M.), Basset (A.), etc., « Aspect actuel de l'endémie oncocerquienne au Sénégal oriental » (*Bulletin de la Société médicale d'Afrique noire de langue française*, 1964, n° 9, 6 p.).

Lavergne de Tressan (M. de), « Au sujet des Peul » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique*, octobre 1952, p. 1512-1559) ;
- *Inventaire linguistique de l'Afrique Occidentale française et du Togo* (mémoire de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1953, 241 p.).

Legrand (G.), « La Gambie, notes historiques et géographiques » (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O.F.*, 1928, p. 432-484).

Ly (Abdoulaye), *La Compagnie du Sénégal* (Présence africaine, Paris, 1958, 310 p.) ;
- *Un navire de commerce sur la côte sénégambienne en 1685* (Institut français d'Afrique noire, Catalogues et documents, n° XVII, Dakar, 1964, 68 p.).

Maclaud (Docteur), « Étude de la distribution géographique des races sur la côte occidentale d'Afrique, de la Gambie à la Mellacorée (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 1, 1906, p, 3-40, une carte) ;
- « Notes anthropologiques sur les Diolas de la Casamance » (*l'Anthropologie*, 1907, p. 69-98) ;
- « La Basse Casamance et ses habitants » (*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1907, n° 3, p. 176-202).

Marché (A.), *Trois Voyages en Afrique occidentale : Sénégal, Gambie, Casamance, Gabon, Ogooué* (Hachette, Paris, 1882, 376 p.).

Martin (V.), *Étude socio-démographique de la ville de Dakar* (Service de la statistique, ministère du Plan de la République du Sénégal, 143 p. plus 69 p. de tableaux et très nombreux graphiques et plans, Paris-Dakar, 1962).

Marty (P.), *Études sur l'islam au Sénégal* (Paris, Leroux, 1917, 2 vol., 416 p. et 450 p.).

Mauny (R.), *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge* (mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1961, 587 p.).

M'Bow (A.-M.), « Enquête préliminaire sur le village de Mangaroungou » *(L'Éducation africaine*, nouvelle série, n° 31, 1955, p. 34-64).

/p. 917

Merlin (P.), « L'équipement hydraulique de l'A.O.F. » (*Marchés tropicaux du monde*, numéro spécial du 22 mars 1958, p. 766-775).

Mollien (G.), *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, fait en 1818* (Paris, Arthus Bertrand libraire, 1822, 2 vol., 415 et 352 p.).

Monod (Th.), « L'aire de la houe à ailerons » *(Notes africaines*, 1939, n° 2, p. 5-6).

Monteil (V.), « Une confrérie musulmane : les mourides du Sénéfgal » (*Archives de sociologie des religions*, 1962, n° 14, p. 77-102) ;
- « Lat-Dior, Damel du Cayor et l'islamisation des Wolof » (*Archives de sociologie des religions*, n° 16, 1963, p. 77-104).

N'Diaye (A.-L.), *Bilan de l'élevage au Sénégal* (Imprimerie générale lyonnaise, Lyon, 1963, 91 p.).

Nekkach (L.), *Le Mouridime depuis 1912* (Gouvernement du Sénégal, Saint-Louis, 1952 [?], 56 p. dactyl. plus 15 annexes).

Nogueira (A.), « Monografia sobre a tribo Banhum » (*Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, octobre 1947, p. 973-1008).

Noirot (E.). « Notice sur le Sine-Saloum, pays de Sine » (*Journal officiel du Sénégal et dépendances*, 16 avril 1892, p. 167-168).

Pacheco Pereira (D.), *Esmeraldo de Sita Orbis*. Côte occidentale d'Afrique du Sud marocain au Gabon (vers 1506-1508). Traduction et notes par R. Mauny (Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, Bissau, 1956, 226 p.).

Pales (Docteur L.), « Raciologie comparative des populations de l'A.O.F. : les Diamates d'Effoc et les Feloups d'Oussouye (Casamance-Sénégal) » [Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. X, IX^{e} série, fasc. 4 à 6, 1949, p. 210-220].

Papy (L.). « La vallée du Sénégal, agriculture traditionnelle et riziculture mécanisée », (*Les Cahiers d'outre-mer*, octobre-décembre 1951, p. 277-324).

Pasquier (R.), *En marge de la guerre de Sécession ; les essais de culture de coton au Sénégal* (travaux du Département d'histoire de l'Institut des hautes études de Dakar, n° 1, 22 p., 1955) :
- « Chronique de l'histoire coloniale : l'Afrique noire d'expression française » (*Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1961, p. 438-457 et 1963, p. 74-129 et 382-535).

Pélissier (P.), « L'arachide au Sénégal » (*Les Cahiers d'outre-mer*, juilllet-septembre 1951, p. 204-236) ;
- *Les Diola, étude sur l'habitat des riziculteurs de Basse Casamance* (Travaux du département de géographie, n° 6, faculté des lettres et sciences humaines de Dakar, 1958, 65 p.).

Pinet-Laprade. « Notice sur les Sérères » (*Revue maritime et coloniale*, 1865, p. 479-492 et 709-728).

Portères (R.), *Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal* (gouvernement général de l'A.O.F., Mission R. Portères, mars-avril 1952, 3 t. polycopiés, 413 p., Dakar, 1952) ;
- « Les successions linéaires dans les agricultures primitives de l'Afrique et leur signification » (*Sols africains*, vol. II, 1952, n° 1, p, 14-26 ; n° 2, p. 132-148) ;
- « Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale » (*L'agronomie tropicale*, 1950, n° 9-10, p. 489-507) :
- « Historique sur les premiers échantillons d'*Oryza glaberrima* recueillis en Afrique » (*Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, octobre-novembre 1955, p. 535-537) ;
- « Taxonomie et agrobotanique des riz cultivés *O. sativa* et *O. glaberrima* » (*Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, troisième article, décembre 1956)

Puyuelo (R.) et Holstein (M.), « L'onchocercose humaine en Afrique noire française, maladie sociale » (*Médecine tropicale*, revue du corps de santé colonial, 10^{e} année, mai-juin 1950, p. 397-510).

Quesnot (F.), « Influence du mouridime sur le tidjanisme » (*in Notes et études sur l'islam en Afrique noire*. Dossier publié par le Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes) [J. Peyronnet & Cie, Paris, 1962, 194 p., p. 117-125]
- *Les cadres maraboutiques de l'islam sénégalais* (ibid., p. 131-194).

Rançon (A.), *Dans la Haute Gambie. Voyage d'exploration scientifique*, 1891-1892 (Paris, Société d'éditions scientifiques, 1894, 592 p.).

Ribeiro (O.), *Sur quelques traits géographiques de la Guinée portugaise* (Actas da Conferência International dos Africanistas Ocidentais em Bissau, 1947, vol. IV, 1^{a} /p. 918/ Parte, p. 9-25, Lisboa, 1952) ;
- « L'aménagement du terroir en Afrique Occidentale » (*Bulletin de la Société royale de géographie d'Égypte*, Le Caire, mars 1953, p. 165-177).

Richard-Molard (J .), « Les terroirs tropicaux d'Afrique » (*Annales de géographie*, novembre-décembre 1951, p. 349-369) ;
- « Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djalon » (*Revue de géographie alpine*, Grenoble, 1944, t. XXXII, p. 135-239) ;
- *Afrique Occidentale française* (Berger-Levrault, Paris, 1949, 239 p.).

Robequain (Ch.), *Le Thanh Hoa, étude géographique d'une province annamite* (publications de l'École française d'Extrême-Orient, Paris, 1929, 2 vol., 636 p.).

Rousseau (R.), « Le village ouolof (Sénégal) » [*Annales de géographie*, janvier-février, 1933, p. 88-94]) ;
- « Le Sénégal d'autrefois. Seconde étude sur le Cayor » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, t. 3, 1941, p. 79-144).

Sautter (G.), « À propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale, essai comparatif » *(Études rurales*, janvier-mars 1962, p. 24-86) ;
- « Terroirs tropicaux » dans *Structures agraires et paysages ruraux* (*Annales de l'Est*, mémoire n° 17, Nancy, 1957, p. 119-161).

Schnapper (B.), *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871* (Mouton & Cie, Paris, 1961, 286 p.).

Suret-Canale, « Quelques aspects de la structure agraire du Sénégal » (*Les Cahiers d'outre-mer*, octobre-décembre 1948, p. 348-367).

Service de la Statistique de Dakar, *Situation économique du Sénégal* (annuel depuis 1961) ;
- *Le rôle de l'arachide dans la croissance économique du Sénégal* (16 p., 1964) ;
- *Répertoire des villages de la république du Sénégal* (1964, non paginé).

Seck (A.), *La Moyenne Casamance* (diplôme d'études supérieures, faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1948, inédit).

Senghor (L.-S.), *Éléments constitutifs d'une civilisation d'inspiration négro-africaine* (Présence Africaine. II[e] Congrès des artistes et écrivains noirs, t. I, mars-avril 1959) ;
- « Vues sur l'Afrique noire ou assimiler, non être assimilés » (*Liberté I - Négritude et humanisme*, p. 39 à 69, Éd. du Seuil, Paris, 1964, 445 p.) ;
- « L'Afrique noire. La civilisation négro-africaine », publié p. 70-82, in *Liberté I*...

Silveira CL.), *Ediçâo nova do Tratado Breve dos Rios da Guiné, feito pelo Capitâô André Alvares d'Almada, ano de 1594* (Lisboa, 1946).

Teixeira Da Mota (A.), *Importancia dos Antigos documentos geograficos portugueses para o estudo etnologico das populaçoes oeste-africanas* (Actas da Conferência Internacional dos Africanistas Ocidentais em Bissau, 1947, vol. IV, p. 393-401, Lisboa, 1952) ;
- « A agricultura de Brames e Balantes vista atrayes da fotografia aerea » (*Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, n° 18. abril 1950, p. 131-172) ;
- *Guiné Portuguesa* (Agencia geral do Ultramar, 2 vol., 383 et 286 p., Lisbonne 1954).

Trimingham (J. Spencer), *Islam in West Africa* (Oxford at the Clarendon Press, 1961, 262 p.).

Thomas (L.-V.), « Essai sur quelques notions de morale théorique en pays diola » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, janvier-avril 1957. p. 1-27) ;
- *Les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse Casamance* (mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, Dakar. 1959. 2 vol., 821 p.) ;
- « L'organisation foncière des Diola » (*Annales africaines*, 1960, p. 199-233) ;
- « Esquisse sur les mouvements de population et les contacts socio-culturels en pays diola » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B. juillet-octobre 1960, p. 486-508) ;
- « Économie et ostentation chez les Diola » (*Notes africaines*, avril 1963, p. 33-39) ;
- « Pour une systématique de l'habitat diola » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, série B, janvier-avril 1964, p. 78-106) ;
- « Mouvements de population et dépendance sociologique en Basse Casamance » (*Notes africaines*, avril 1965, p. 42-47).

Verrière (L.), *La population du Sénégal, aspects quantitatifs* (université de Dakar, 1965, 196 p. dactylographiées, plus 7 annexes).

Vidal, « Étude sur la tenure des terres indigènes au Fouta » (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, octobre-décembre 1935, p. 415-448).

Viguier (P.), *Les sorghos et leur culture au Soudan français* (Dakar, Grande Imprimerie africaine, 1947, 80 p.) ;
- *La riziculture indigène au Soudan français* (Larose, Paris, 1939, 134 p.) ;
- *L'Afrique de l'Ouest vue par un agriculteur* (La maison rustique, Paris, 1961, 133 p.).

Villard (A.), *Histoire du Sénégal* (Éd. Maurice Viale, Dakar, 1943, 265 p.).

Weiss (R.-P.-Henri), « Grammaire et lexique diola du Fogny » (*Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, 1939, p. 412-578).

Wintz (R.-P.-Ed.), *Dictionnaire français-dyola* (Imprimerie Paillart, Abheville, 1909).

/p. 919/

Table des planches hors texte

Planches n°s	En regard de la page
1. - Paysage agraire du Cayor : (environs de Méké) campagne totalement défrichée, semée d'acacias ; habitat groupé en petits villages. *Cliché I.G.N.*	132
2. - Type de petit village wolof du Cayor septentrional. Haies d'euphorbe et silhouettes en parasol des « *Acacia raddiana* » ombrageant le village. - Champ d'arachide cultivé au semoir attelé dans les dunes rouges du Cayor septentrional. - Le paysage dépouillé du Cayor septentrional. *Clichés de l'auteur*	133
3. - Aux confins du Cayor et du Baol : villages wolof groupés au cœur de leurs terroirs entièrement défrichés et semés d'acacias. *Cliché I.G.N.*	148
4. - Semis de l'arachide sur champ de femme dans le Cayor central. Culture familiale de l'arachide sur champ parsemé de « *soump* » (Cayor oriental). - Le semis de l'arachide au semoir attelé en pays wolof (Cayor septentrional). *Clichés de l'auteur*	149
5. - Paysage du Cayor : champ d'arachide (en cours de récolte) sur sol *dior* de versant dunaire. - Paysage du Cayor : enclos de manioc sur sol *dek* de dépression interdunaire. (Silhouettes en parasol des « *Acacia raddiana* »,) - Type de « *keur* » wolof du Cayor. *Clichés de l'auteur*	180
6. - Les principaux éléments du paysage agraire sérèr : parc homogène, champs couvrant tout l'espace, habitat formant un quartier très distendu au sein duquel chaque *m'bind* familial est isolé. Dans l'angle Nord-Ouest, exemple de chemin creux où le bétail circule entre des haies vives pour gagner la mare. *Cliché Lefèvre*	181
7. - L'habitat sérèr : type d'important *m'bind* familial. - La paillote sérèr de modèle traditionnel. - Les greniers à mil. *Clichés de l'auteur*	196
8. - Type de quartier sérèr (environs de Niakhar). Entre les différents *m'bind*, *pombod* contigus semés de quelques gros arbres touffus. Le domaine des grands champs et du parc à « *Acacia albida* » commence sur la droite /p. 920/ de la photographie où le sol est tacheté de jeunes pousses de « sas ». Le passage de la route n'a modifié en rien l'implantation du village qu'elle traverse en étrangère. C*liché I.G.N.*	197
9. Type d'habitat dispersé en pays sérèr. L'aire centrale du *pombod* complantée de quelques gros arbres, tranche nettement sur les jachères (angle Sud-Est et lisière Nord de la photo) et les grands champs (zone Ouest) parsemés de « *sas* ». *Cliché I.G.N.*	212
10. - Jeune champ de « *pod* » aux abords d'un village sérèr. - Type de grand champ de « *match* ». - Champ de « *match* » avant la récolte. *Clichés de l'auteur*	213
11. - Paysans sérèr semant l'arachide à l'*iler*. - Exemple de limite entre deux champs « individuels » d'arachide. - Champs sous rôneraie dans la région de Fumela. *Clichés de l'auteur*	228
12. - Différents aspects de la vaine pâture du bétail sérèr en saison sèche à travers le parc d'«*Acacia albida*». *Clichés de l'auteur*	228
13. - Type d'enclos d'hivernage «*tos* » pour le bétail sérèr. - Concentration du bétail autour d'une mare en saison sèche (environs de Fissel). *Clichés de l'auteur*	229
14. - Deux aspects du parc d'« *Acacia albida* » en hivernage : en haut ; aux environs de N'Gohé, avec culture d'arachide au semoir attelé ; en bas, aux environs de Toukar, avec semis d'arachide à la main. *Clichés de l'auteur*	229
15. – Les confins de quatre terroirs sérèr. *Cliché Lefèvre*	244
16. – La végétation sahélienne du Ferlo septentrional. – Autre aspect de la forêt d'acacias du Ferlo septentrional. – La végétation soudanienne du Ferlo méridional (forêt très dégradée par les défrichements). *Clichés de l'auteur*	245
17. – Dans les Terres Neuves septentrionales : paysage totalement dépouillé avec *dara* mourid implanté sur ses champs (environs de Darou-Mousti). – Dans les Terres Neuves du Saloum, colonisation familiale en forêt soudanienne (environs de Boulel). – Culture du mil sous peuplement résiduel de « *dimbo* » au Nord de Kahone. *Clichés de l'auteur*	324
18. – Le problème de l'eau : en haut, l'attente auprès des puits dans le Djolof ; en bas, la concession des troupeaux autour des forages profonds (Sadio). *Clichés de l'auteur*	325
19. – Le symbole de la puissance mourid : la mosquée de Touba. – L'instrument de la puissance mourid : un *dara*. – L'instruction des *talibés* sur la place centrale du village mourid (Taïf). *Clichés de l'auteur*	340
20. – Villages de colonisation récente dans les Terres Neuves du Saloum (environs de M'Bos). *Clichés de l'auteur*	341

21. – L'habitat des îles : Dionouar. – Type de village niominka : Falia. – La grande pirogue niominka. *Clichés de l'auteur* 420

/p. 921/

22. - Les vieux villages wolof saloum-saloum du Pakala-Mandakh. En haut, Mina, avec ses *tol-keur* clos de haies vives. En bas, les habitations rondes de banco, à N'Dankou. *Clichés de l'auteur* 421

23. – À l'Est de Nioro-du-Rip, opposition entre un village de colonisation récente et le vieux village toucouleur de Dabali. – Type de carré familial à Dabali. *Clichés de l'auteur* 436

24. – Nettoyage de l'arachide au *sokh-sokh* sur champs ouverts en forêt classée à Sangako (Niombato). Végétation protégée de *néré* et de *dimbo*, au milieu de laquelle on distingue, sur le cliché du bas, de jeunes plants mis en place par le Service des Eaux et Forêts. *Clichés de l'auteur* 437

25. – À l'Est de Nioro-du-Rip, opposition des types de champs : en haut, *tol-keur* semé de *souna* ; en bas, champs de brousse « *gor* » défendu par une clôture, d'abattis contre les phacochères. *Clichés de l'auteur* 484

26. – Deux éléments du paysage agraire à l'Ouest de Nioro-du-Rip (aux environs de Keur Madiabel), en haut, parc à *dimbo* avec culture d'arachide ; en bas, champs de type « *gor* » sur défrichement récent. *Clichés de l'auteur* 485

27. – La végétation des plateaux de la Casamance soudanienne : en haut et au centre, la bambousaie, en bas, la forêt sèche. *Clichés de l'auteur* 500

28. – Type de « *gallé* » peul en Haute Casamance : en haut, en saison sèche ; en bas, avec culture de maïs (Kaoné, canton du Patiana. *Clichés de l'auteur* 501

29. – L'agriculture peul du Fouladou : en haut, culture du maïs dans le « *gallé* » familial, culture du mil sur champ de brousse récemment défriché. *Clichés de l'auteur* 512

30. - Paysage agraire manding le long du Soungrougrou : gros village groupé et ordonné, situé à la lisière du plateau. À droite et au centre du cliché, champs de plateau entaillés dans la forêt. À gauche, en contrebas du village, rizières de versant et même de bas-fond en haut de la photo. Le long de la rivière, traces très nettes d'anciennes rizières profondes reconquises par la mangrove. *Cliché I.G.N.* 548

32. – Type de vieux village manding très groupé : Dianaba. – Village manding du Sonkodou en hivernage. – Village manding du Brassou en saison sèche. *Clichés de l'auteur* 549

33. – Type de village manding des plateaux du Sonkodou : village groupé au milieu de sa clairière en forêt soudanienne. *Clichés I.G.N.* 564

34. – À l'intérieur de la concession manding : en haut, dans le *moussocounda*, en bas, *kankan* préparé pour le semis du maïs. *Clichés de l'auteur* 565

/p. 922/

35. - Deux techniques de labour des champs de plateau en Casamance soudanienne : en haut, au *donkoton* manding, en bas, au *kayendo* par un immigrant mandjak. *Clichés de l'auteur* 580

36. - Défrichement de la forêt de plateau en pays manding. - Jachère récente sur champ d'arachide en pays manding. - La rôneraie de Diao (canton du Yacine-Sud). *Clichés de l'auteur* 580

37. - Labour au *donkoton* par une société de jeunes gens en pays manding (canton de Sonkodou). - La préparation des champs d'arachide autour de Diao (Yacine-Sud). - Défrichement de plateau par des immigrants mandjak en pays manding. *Clichés de l'auteur* 581

38. - Trois aspects de la riziculture de femmes du pays manding : en haut et au centre, labour des rizières au « *barro* » ; en bas, repiquage du riz. *Clichés de l'auteur* 581

39. - Paysages du Kabada : en haut, type de petit village récent au milieu de son défrichement ; en bas, aux environs de Tankon, dépression en berceau transformée en rizières en hivernage. Clichés de l'auteur 596

40. - Type de hameau familial balant (Niafour). - Parc à bœufs autour d'une ferme balant (Bissara). - Hameau balant après la récolte du champ permanent de type « *souba* ». *Clichés de l'auteur* 597

41. - Trois aspects des paysages végétaux de Basse Casamance : en haut, forêt « guinéenne » au voisinage de la frontière « portugaise » ; au centre, mangrove et palmeraie le long du marigot de Kamobeul ; en bas, forêt secondaire de « *santan* » sur le plateau de Bignona. *Clichés de l'auteur* 644

42. - Sur la rive méridionale de la Casamance (région de Brin), les différents éléments du paysage diola : au Sud, villages sous végétation anthropique, puis rizières hautes le long de la route, Au centre du cliché, vastes rizières de plaine ; au Nord, rizières profondes, en recul, avec périmètres de protection contre l'invasion des eaux salées de la rivière. *Cliché I.G.N.* 645

43. – La technique du labour des rizières au *kayendo* en pays diola.*Clichés de l'auteur* 660

44. - La conquête de la mangrove par les rizières profondes (Siganar) ; en haut, tracé de la digue de protection, au centre et en bas, deux aspects du défrichement et de la création des banquettes et des fossés de dessalement. *Clichés de l'auteur* 661

45. - Les rizières profondes de Samatit (Pointe Saint-Georges), après le labour (en haut), avant la récolte (en bas). *Clichés de l'auteur* 708

46. - Le labour des rizières profondes gagnées sur la mangrove (à Kartiak) : en haut et au centre, curage des fossés et réfection des banquettes ; en bas, la paille de riz est mise à pourrir dans les fossés. *Clichés de l'auteur* 709

47. - À l'Ouest du plateau des Djougout : à gauche, cordon de sable tout entier transformé en rizières (rizières moyennes), ceinturé de *poto-poto* /p. 923/ jadis conquis par les rizières profondes. Au centre de la photographie, quelques rizières profondes sont encore cultivées mais la plupart sont en cours de réoccupation par les palétuviers. À droite, rizières de versant et village (Tendouk). *Cliché I.G.N.* 724

48. - Rizières profondes à l'amont du réseau hydrographique, En haut, labour au *kayendo* après que le second travailleur ait coupé et entassé sur les billons la paille de riz. Au centre, rizières dans la zone d'inondation du marigot de Bignona. En bas, rizières inondées par le débordement du marigot mais dotées d'une barrière de protection contre les poissons (Kaniobon). *Clichés de l'auteur* 725

49. - Le repiquage du riz dans les rizières profondes de la zone d'inondation du marigot de Bignona. *Clichés de l'auteur* 756

50. - Repiquage et jeune riz repiqué dans les rizières de plaine de Thionk-Essyl, au pied occidental du plateau des Djougout. *Clichés de l'auteur* 757

51. - La récolte du riz (en haut et au centre, sociétés de femmes au travail, Fintioc). *Clichés de l'auteur* 772

52. - L'agriculture de plateau en pays diola : en haut, jachère d'un an en saison sèche (Kartiak) ; en bas, champ d'arachide en fin d'hivernage (Badiana). *Clichés de l'auteur* 773

53. - L'exploitation des eaux : en haut, campement pour la récolte et la préparation, au feu, des huîtres (Blis et Karone) ; au centre, pêche d'un « *kagnala* », périmètre endigué pour la protection des rizières profondes (Niomoun), en bas, technique de pêche à l'*essouh* (Brin). Clichés de l'auteur 820

54. - Dépression en doigt de gant dans la forêt au Nord de Bignona, tout entière transformée en rizières. *Cliché I.G.N.* 821

55. - L'habitat diola de la rive Nord de la Casamance : en haut, la maison du plateau des Kadiamoutaye (Kagnaro) ; en bas, type d'habitat du plateau des Djougout (Thiobon). *Clichés de l'auteur* 836

56. - À l'amont du réseau hydrographique, dans la vallée du marigot de Bignona en permanence occupé par des eaux douces ou faiblement chlorurées, aménagement intégral du domaine inondable : rizières profondes, sans digues de protection, dans la zone d'inondation du marigot, rizières de plaine dans la vallée ; village échelonné à la lisière du plateau, sous végétation anthropique. *Cliché I.G.N.* 837

57. - Kaniobon, village des Djougout. *Cliché de l'auteur* 852

58. - Autre exemple de l'aménagement par la riziculture des petites vallées découpant le plateau de Bignona. Dans l'angle Nord-Ouest, défrichement dans la forêt de plateau au bénéfice de l'arachide. *Cliché I.G.N.* 853

59. - La maison collective à impluvium : en haut, vue extérieure d'une maison d'Affiniam, en bas, le village de mangrove de Batinière. *Clichés de l'auteur* 868

/p. 924/

60. - Sur la façade occidentale des Djougout, exemple du dramatique recul de la riziculture sous l'effet du développement des cultures de plateau : la plus grande partie du domaine des rizières profondes est en voie d'être reconquise par la mangrove. Quelques rizières profondes sont encore cultivées au Nord de la photographie. Ailleurs ne subsistent que les traces de l'ancien réseau de digues. Au pied du plateau, rizières de versant. À l'Est, sur le plateau, répartition caractéristique de l'habitat diola. *Cliché I.G.N.* 869

61. - *Hank* à cour fermée de type ancien, à Kagnout (Pointe Saint-Georges). - Type d'habitat des Blis et Karone (Hillol). *Clichés de l'auteur* 876

62. - Trois types de fermes familiales à cour fermée de la Pointe-Saint-Georges (M'Lomp). *Clichés de l'auteur* 876

63. - Défrichement et labour au *kayendo* dans la palmeraie d'Oussouye. *Clichés de l'auteur* 877

64. - Trois aspects de l'habitat diamat des villages voisins de la frontière « portugaise ». *Clichés de l'auteur* 877

/p. 925/

Table des figures dans le texte

Fig. 1. – Précipitations moyennes mensuelles dans le Cayor (Louga et Tivaouane), sur le Saloum (Kaolack), en Haute Casamance (Vélingara) et en Basse Casamance (Ziguinchor), d'après les normales 1931-1960 6

Fig. 2. - Nombre moyen de jours de pluie en hivernage à Louga, Kaolack et Ziguinchor 7

Fig. 3. - Pluviométrie, période 1931-1960 8

Fig. 4. - Durée moyenne de l'hivernage dans le Cayor (Louga), sur le Saloum (Kaolack) et en Basse Casamance (Ziguinchor) 10

Fig. 5. - L'irrégularité croissante des pluies du Sud au Nord du Sénégal : le pourcentage des précipitations minima et maxima par rapport à la moyenne annuelle à Louga, Kaolack et Ziguinchor 11

Fig. 6. - Schéma de la position moyenne du F.I.T. et de la mousson fin juillet 15

Fig. 7. - Les grands ensembles ethniques et démographiques du Sénégal 24

Fig. 8. - La répartition de la production de l'arachide au Sénégal 34

Fig. 9. - Le partage ethnique du « bassin de l'arachide » 91

Fig. 10. - Les densités de population dans le « bassin de l'arachide 92

Fig. 11. - Le partage politique de l'actuel « bassin de l'arachide » entre les anciens royaumes du Sénégal septentrional 102

Fig. 12. - L'ancien découpage administratif du pays wolof 136

Fig. 13. - Le nouveau découpage administratif du pays wolof 138

/p. 926/

Fig. 14. - Plan schématique d'un village type du Cayor 144

Fig. 15. - Croquis d'orientation du « pays sérèr » 185

Fig. 16. - L'ancien découpage administratif du pays sérèr 186

Fig. 17. -. Le nouveau découpage administratif du pays sérèr 188

Fig. 18. - Type de concession familiale sérèr (*m'bind*) 232

Fig. 19. - Les confins de quatre terroirs villageois au cœur du parc sérèr 244

Fig. 20. - Le schéma de base de l'agriculture sérèr 246

Fig. 21. - Un type de terroir sérèr : schéma de la répartition des cultures à Soror 278

Fig. 22. - Un type de terroir sérèr : schéma de la répartition des cultures à Taset 281

Fig. 23. - L'intensification du système de culture : couronne de champs permanents intercalés entre le *pombod* et les cultures de grand champ 295

Fig. 24. - Le domaine des « Terres Neuves » et la marche du front pionnier 316

Fig. 25. - Plan schématique d'un village mourid né de l'extension d'un *dara* 348

Fig. 26. - Dans les « Terres Neuves » : la polarisation du réseau d'échanges et de l'habitat sur les centres dotés de forages profonds 355

Fig. 27. - Répartition des densités de population dans la « zone soudanienne » 396

Fig. 28. - Les îles niominka 403

Fig. 29. - *Soug* niominka 418

Fig. 30. - La répartition administrative par canton des pays d'entre Saloum et Gambie 444

Fig. 31. - *Sokh-sokh* 459

Fig. 32. - Croquis schématique du terroir du vieux village wolof de Mina 471

Fig. 33. - Schéma du dispositif en auréoles concentriques du terroir des vieux villages sédentaires proches de la frontière de Gambie 474

Fig. 34. - Le vide humain des grandes vallées inondables de la Haute Casamance 505

Fig. 35. - Le partage administratif de la Casamance soudanienne 512

Fig. 36. – Le nouveau découpage administratif de la Casamance soudanienne 514

/p. 927/

Fig. 37. - La répartition de l'habitat en Haute Casamance 527

Fig. 38. - Situation du peuplement sarakollé et wolof le long de la frontière de Gambie 544

Fig. 39. - La répartition de l'habitat en Moyenne Casamance 551

Fig. 40. - Habitation manding de type ancien 561

Fig. 41. - Type d'habitation de chef de famille manding 562

Fig. 42. - *Donkoton* manding 569

Fig. 43. - Deux types de *barro* manding 573
Fig. 44. - Situation respective des villages manding et des villages peul aux environs de Diana-Malari 580
Fig. 45. - Le cloisonnement des plateaux du Balantacounda par le réseau des marigots perpendiculaires à la Casamance 590
Fig. 46. - Type de paillote balant déplaçable 598
Fig. 47. - Schéma d'un terroir balant 599
Fig. 48. - Mouvements de population vers la Casamance 615
Fig. 49. - Carte administrative de la Basse Casamance : les cantons du pays diola 646
Fig. 50. - La répartition des densités de population en Basse Casamance 652
Fig. 51. - Croquis d'orientation de la Basse Casamance 668
Fig. 52. - Trois exemples du système de protection des rizières profondes contre le flot de marée 724
Fig. 53. - Socs de *kayendo* 739
Fig. 54. - Types de *kayendo* diola 740
Fig. 55. - Autres types de *kayendo* diola 743
Fig. 56. - Le recul de la forêt devant l'offensive de l'arachide sur les plateaux au Nord de la Casamance 781
Fig. 57. - Exemple de l'aménagement de l'espace par les Diola : le domaine des terres basses ou inondables 826
Fig. 58. - L'occupation des plateaux par les villages, les cultures sèches et les lambeaux forestiers 827
Fig. 59. - Type de concession familiale du Fogny central 840
Fig. 60. - Maison à impluvium à Affiniam 844
Fig. 61. - Maison individuelle récente des Djougout (Thiobon) 846
/p. 928/
Fig. 62. - Autre maison individuelle récente des Djougout (Balingor) 848
Fig. 63. - Type d'habitat du Fogny occidental 852
Fig. 64. – Type d'implantation de l'habitat à Hillol 857
Fig. 65. - Type d'implantation des villages de la Pointe-Saint-Georges 860
Fig. 66. - Type de *hank* archaïque à cour fermée 865
Fig. 67. - Autre type de *hank* à cour fermée de la Pointe-Saint-Georges 866
Fig. 68. - Type de chaumière de la Pointe-Saint-Georges 867
Fig. 69. - Type d'habitat floup : *hank* en fer à cheval à Siganar 872
Fig. 70. - Type de chaumière floup isolée à Diakène 873
Fig. 71. - Type d'habitat diamat (Effoc) 875
Fig. 72. – Type de maison à impluvium à Séléky 878
Fig. 73. – Coupe schématique à travers les rizières de Séléky 881
Fig. 74. – Type de maison forestière bayot 885

Erratum

• Page 503, dix-septième ligne au lieu de : « plus d'un millier d'hectares… »
Lire : « plus d'un million d'hectares… »

• Sur les croquis n^{os} 7, 10, 27 et 50, les initiales F. C. signifient Forêts Classées.

/p. 929/

Tables des matières

Avant-propos IX

Introduction 1

A. - Le rythme climatique 3
B. - Population et civilisations 18
C. - La primauté économique de l'arachide 30

Livre I - Hommes et campagnes du « Bassin de l'arachide » 39

Chapitre 1 - Les conditions de la vie paysanne dans le domaine sahélo-soudanien 41

A. - L'unité morphologique du « bassin de l'arachide »
1° Le contact avec la presqu'île du Cap-Vert 41
2° Une morphologie dunaire fossile 44
3° Les lisières orientales et méridionales 51

B. – Les distinctions pédologiques 54
1° Un schéma simple
2°Les adaptations régionales 57
a) Le cœur du « bassin » 57
b) La transition vers le Ferlo 58
c) Le contact avec le Saloum

/p. 930/

C. - Les associations végétales et leur évolution 61
1°Un paysage déforesté mais boisé 61
2° L'interpénétration des flores sahélienne et soudanienne 62
a) Des reliques subguinéennes 63
b) Le décalage de la flore soudanienne vers le Nord 65
c) La descente des espèces sahéliennes vers le Sud
3° Les types régionaux de paysages 66
a) Les paysages décharnés du Cayor 66
b) Taillis et forêts claires du Djolof 72
c) Parc anthropique et survivances soudaniennes dans le Sud-Ouest du « bassin de l'arachide » 74
d) Haute brousse et forêt sèche du domaine des « Terres Neuves » 78

D. - Le problème de l'eau 81
E. - Homogénéité du peuplement, identité des fondements techniques et distinctions ethniques 82
1° Une occupation intégrale de l'espace 82
2° Des fondements techniques identiques 86
3° Une distinction ethnique fondamentale 90

Chapitre 2 - Les caractères géographiques du pays wolof traditionnel 97

A. - La sévérité particulière des conditions naturelles 97

B. - La genèse d'une ethnie 100
1° Les données de l'histoire 101
2° Les données de la linguistique 105

C. - Les structures politiques et sociales 107

D. - Une islamisation récente, profonde et originale 112
1° Une longue fréquentation de l'islam 112
2° Le choc de la colonisation et le ralliement à l'islam 115
3° El Hadj Malik Sy et l'essor du tidjanisme 117
4° Amadou Bamba et la fondation du mouridisme 119

E. - Les rapports juridiques de l'homme et de la terre 123
1° Les droits fonciers et leur origine 124
2° L' attribution et la transmission des droits fonciers 129
3° Les conséquences géographiques du système foncier 132

/p. 931/

Chapitre 3 - L'occupation du sol par les Wolof et les nuances régionales 135

A. -Un réseau de villages menus 135
1° La répartition des villages 135
2° La prépondérance des facteurs humains et l'évolution récente 139
3° L'organisation de l'habitat 143
a) La structure du village 143
b) Les cellules familiales 145

B. - Les caractères et les rythmes d'une agriculture sahélienne 149
l° Les traits généraux de l'activité rurale 149
2° Le rythme des travaux agricoles et ses conséquences 154

C. - Les nuances régionales du paysage et des techniques agraires 161
1° Les confins septentrionaux du pays wolof 161
2° L'agriculture caractéristique du Cayor central 166
3° Les types d'adaptation aux situations marginales 172
a) L'occupation tardive du secteur côtier 172
b) La pression des pasteurs sur les confins orientaux 174
c) L'empreinte sérèr sur les marges méridionales 175

D. - L'évolution des campagnes wolof : pérennité ou désertification ? 176
1° Une indéniable dégradation 176
2° Les résultats de la mobilité de la population 178
3° L'adaptation technique 180
4° Le maintien de la vie rurale 180

Chapitre 4 - La paysannerie sérér 183

A. - Densité et stabilité de la paysannerie sérèr 183
1° La haute densité de la population 184
2° Une paysannerie sédentaire 190

B. – Le peuplement et l'organisation du pays sérèr 192
1°Une masse rurale venue du Nord 192
2° Le rôle politique de l'aristocratie *guellewar* 197
3° Des institutions défensives et équilibrées 199
4° L'évolution récente : mobilisation totale de l'espace et immigration marginale 203

/p. 932/

C. - La structure de la société sérèr 206
1° Cohésion et cloisonnement 206
2° Les solidarités familiales 209
3° Les fraternités d'âge 211
4° Une religion du terroir 213

D. - L'organisation foncière et le problème des successions 215
1° Le partage et l'administration du capital foncier 215
2° Le régime des successions 221

Chapitre 5 - La terre et l'homme en pays sérèr 225

A. - L'implantation de l'habitat 225
1° Les villages 226
2° L'évolution récente 229
3° Les cellules familiales 230

B. - Un système agro-pastoral 234

C. - Les cultures et les champs 238
1° Le découpage du terroir 238
2° Les opérations culturales 240
a) Le *pombod* 240
b) Les cultures de grand champ 242
c) La rotation des cultures 250

D. - Les techniques de restitution 251
1° Un élevage sédentaire 252
a) La vie du bétail 252
b) Signification et rôle du troupeau 256
c) L'élevage domestique 260
2° Un paysage végétal construit 260
a) La composition du parc 261
b) L'environnement arboré des villages 263
3° Le rôle d'*Acacia albida* 265
a) Un compagnon des civilisations agro-pastorales 267
b) La cheville ouvrière de la combinaison agraire 269
c) Une confirmation récente 271
4° Campagne ou bocage ? 274

/p. 933/

E. - Les facteurs de diversité : adaptations marginales et transformations globales 276
1° L'influence des conditions naturelles 276
a) L'adaptation des terroirs sous pluie aux conditions pédologiques 277
b) Les formes de transition vers l'estuaire du Saloum 282
c) Les villages côtiers et insulaires de l'estuaire du Saloum 287
2° Les facteurs humains d'évolution 290
a) L'inégale ancienneté du peuplement 290
b) L'influence conjuguée de l'économie monétaire et de l'islam wolof 291
c) Le rôle de la pression démographique 293
3° Un phénomène de surpeuplement 296

Chapitre 6 - Conquête pionnière et mouridisme dans les terres neuves du Ferlo Occidental 301

A. - La marche vers l'Est 302
1° L'ouverture des Terres Neuves par Amadou Bamba et le rôle du Dakar-Niger 303
2° La colonisation systématique des Terres Neuves de 1927 à 1945 306
3° Ralentissement du peuplement et stabilisation du front pionnier depuis1945 310

B. – L'organisation du mouridisme 321
1° Les principes 321
2° Une structure pyramidale 326
3° Les organisations parallèles 328
4° La vie de la confrérie 332

C. - L'occupation du sol dans les Terres Neuves 336
1° Les caractères généraux 336
2° Les types d'implantation et les techniques agricoles 344
a) Conquête et aménagement du berceau du mouridisme 344
b) L'exploitation des Terres Neuves du Saloum 352
c) La compétition des cultivateurs et des pasteurs 358

/p. 934/

Livre II - Colonisation récente et enclaves anciennes en zone soudanienne 363

Chapitre 7 - Les caractères généraux de la zone soudanienne 365

A. - Les caractères originaux des terres soudaniennes 366
1° Le cadre morphologique 366
2° Les données pédologiques 368
3° Les paysages végétaux spontanés 375

B. - L'hétérogénéité et l'instabilité du peuplement 383
1° Un peuplement modeste et multiple 383
2° Une longue instabilité politique 386
3° Les conditions générales de l'activité agricole 393

Chapitre 8 - Les paysans navigateurs des îles 401

A. - Un domaine insulaire 401

B. - Un milieu humain marginal 404

C. - Le rythme saisonnier de la vie des îles 412

D. - Les types d'installations humaines dans les îles 420

Chapitre 9 - La colonisation agricole entre Saloum et Gambie 427

A. - Une zone de colonisation récente 427

B. - Faiblesse et dispersion du peuplement jusqu'à la fin du XIX[e] siècle 428

C. - Les mouvements de population depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle 434

Chapitre 10 - Les formes d'occupation du sol entre Saloum et Gambie 457

A. - Les particularités techniques de l'agriculture entre Saloum et Gambie 457

B. - Les types marginaux 461
1° Les Sérèr du Bas Saloum 461

/p. 935/

2° Les anciens établissements socé 463
3° Les vieux villages wolof du Saloum oriental 469

C. - Les formes spéculatives 477
1° L'évolution des terroirs à l'Est de l'axe N'Doffane-Nioro 478
2° L'invasion des forêts du Rip et du Niombato par l'agriculture spéculative 480
a) Les confins forestiers de la Basse Gambie 481
b) L'agriculture wolof du Rip 482
c) Le défrichement récent du Niombato 487
3° Densité et diversité de l'occupation du sol au Sud de Kaolack 491
4° Le problème des navétanes 496

Chapitre 11 - Unité naturelle et quadrillage ethnique de la Casamance soudanienne 501

A. - Faiblesse des densités et conditions naturelles 502
1° Un peuplement inachevé 502
2° Le rôle du réseau hydrographique 504
3° Vide et insalubrité des vallées orientales 507

B. - L'empreinte de l'histoire. Le partage ethnique de la Casamance soudanienne 509
1° La suprématie manding 509
2° L'implantation des Peul, Balant et Toucouleur 515
3° Les mouvements politiques et religieux du XIX[e] siècle 519

Chapitre 12 - Les types de sociétés rurales en Casamance soudanienne 523

A. - Des pasteurs sédentaires : les Peul du Fouladou 523
1° Une société pastorale convertie à la vie agricole 523
2° Le mode d'implantation : émiettement et solidarité 526
3° Les activités productives 531
a) Les cultures de plateau 531
b) La riziculture 534
c) L'élevage 537
4° Les mouvements de population 539
a) L'émigration saisonnière 539
b) Les types d'immigration 541

/p. 936/

B. – La reconversion agricole de la féodalité militaire manding 549
1° L'héritage de l'histoire : une civilisation de soldats et de traitants 550
2° L'aménagement de l'espace par le village manding 558
a) Agglomération de l'habitat et cohésion sociale 558
b) L'impact de l'agriculture de plateau 562
c) L'exploitation des rizières 570
d) Un troupeau prospère et marginal 575
3° Les types d'installations manding 578

C. - Enclaves anciennes et migrations récentes en Moyenne Casamance 584
1° Les Toucouleur du Kabada 584
2° La forte originalité du pays balant 588
a) Un paysage révélateur 589
b) Une paysannerie égalitaire et inorganisée 591
c) Un système de production intensif 595
d) Les spéculations complémentaires 603
e) Les mutations contemporaines 606
3° L'immigration « portugaise » 610

Livre III - Paysages et populations des rivières du Sud 621

Chapitre 13 - Les caractères généraux : paysages et populations des rivières du Sud 623

A. – Le milieu naturel 624
1° De bas plateaux cloisonnés 625
a) L'opposition des plateaux et des terres basses 625
b) Les types de vallées 627
2° Marais et estuaires de la Casamance 631
3° Les données du paysage végétal 635
a) L'évolution des forêts de plateau 635
b) La végétation de l'estuaire 642

B. – Les populations de Basse Casamance 645
1° Les grands traits de la répartition 645
2° La composition de la population 649
a) Les Baïnouk 651
b) Les Diola 655
c) La mise en place des Diola 663
d) Les infiltrations récentes 669

/p. 937/

C. – La société diola traditionnelle 673
1° L'émiettement politique 674
2° Une société égalitaire et individualiste 679
3° L'organisation familiale 683
4° Le régime foncier et les successions 687
5° Les institutions villageoises 695
6° La solidarité paysanne 699
7° Le climat spirituel 703

Chapitre 14 - Les techniques de production et l'élaboration des paysages 709

A. – Le riz dans la vie diola 709
1° Une civilisation du riz 709
2° Une riziculture authentiquement africaine 710

B. – L'aménagement des rizières 716
1° Les principes généraux 716
2° Les rizières aménagées 719
3° La conquête des rizières profondes 720

C. – Les types de rizières et les riz cultivés 727
1° Les trois grands types de rizières 727
2° Les combinaisons locales 729
3° Une riche gamme de riz cultivés : riz africains et riz asiatiques 731

D. - Les techniques de la riziculture 738
1°Un outil spécifique 738
2° La préparation du sol 741
a) Le labour des rizières profondes 742
b) Les types de labour des rizières moyennes et hautes 744
c) Le rôle du fumier animal 747
3° Les problèmes de l'eau 749
4° Le repiquage du riz 754

5° La défense des rizières 757
6° les résultats 758

E. – L'élevage et la pêche 759
1° La place des bovins 760

/p. 938/

2° L'origine et la vie du troupeau 762
3° Le petit élevage 767
4° La médiocrité de la pêche 768
a) Les formes autochtones de cueillette du poisson 768
b) Le rôle des pêcheurs niominka 770
c) La récolte des huîtres 771

F. - L'exploitation de la forêt et les cultures sèches 772
1° Les formes de cueillette 772
2° Place et développement des cultures de plateau 776
3° Les types de terroirs de plateau 782
a) Les confins soudaniens 782
b) Les défrichements récents au Nord de l'estuaire 785
c) La transformation des forêts au Sud de la Casamance 788

Chapitre 15 - Les transformations de la vie traditionnelle 795

A. - L'influence manding 795
1° Affrontement militaire et pénétration pacifique 796
2° Les conséquences géographiques 798
3° Le cheminement de l'assimilation : expansion spatiale et mutations internes 802

B. - Le rôle de l'islam non manding et du christianisme 807

C. - Les mouvements de population 813
1° Les facteurs de population 814
2° Les formes de migrations 817
3° Les déplacements intérieurs 820

Chapitre 16 - Les nuances régionales de l'aménagement des terroirs en Basse Casamance 823

A. - Les principes généraux 824

B. - Les confins manding 831
1° Les villages de plateau des marges septentrionales 832
2° Les installations diola manding de la vallée du Soungrougrou 835

C. - Le Fogny central 839

/p. 939/

D. - Rizières et forêts du Boulouf et du Fogny occidental 842
1° Les paysages schématiques du Boulouf 842
a) Les villages 842
b) Le domaine des rizières 845
c) Les champs de plateau 849
2° La réplique du Fogny occidental 851

E.- La vie des villages de l'estuaire 853

F. - Les collectivités paysannes de la région d'Oussouye 863
1° Les riziculteurs de la Pointe-Saint-Georges 863
2° Le pays floup 870
3° Isolement et archaïsme des villages diamat 871

G. - Les Diola Essyl et les Bayot 876
1° L'organisation des villages essyl 877
2° Des forestiers : les Bayot 883

H. - Le peuplement cosmopolite des environs de Ziguinchor 886

Conclusion : Matériaux pour une géographie volontaire 893

Orientation bibliographique 911

Table des planches hors-texte 919

Table des figures dans le texte 925

Table des matières 929

Achevé d'imprimer

Le vingt mai mil neuf cent soixante-six
Sur les presses de l'Imprimerie Fabrègue
À Saint-Yrieix-La-Perche (Haute-Vienne)

Les planches en Héliogravure
Ont été tirées par
Les imprimeries Humblot & Cie
À Nancy (Meurthe-et-Moselle)

N° d'imprimeur 1650-5-66 Dépôt légal 2e trimestre 1966